



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



PFY 247.2

Bound
MAR 1893



Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1898).

Received *1 Mar. 1897 - 31 Jan. 1898.*

JOURNAL
DÈS SAVANTS

JOURNAL
DÈS SAVANTS

JOURNAL
DES SAVANTS

ANNÉE 1897



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

HACHETTE ET C^{IE} LIBRAIRES-ÉDITEURS
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

M DCCC XCVII

~~29,180~~

807/35

P Fr 247.2

1897, Mar. 1 - 1898, Jan. 31.
Minot fund.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... {

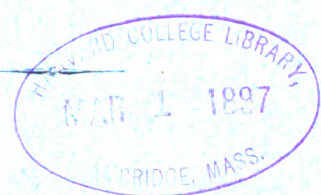
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
- M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... {

- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BERTHELOT, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
- M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
- M.
- M.

Title page

JOURNAL DES SAVANTS



JANVIER 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. MICHEL BRÉAL. Derniers travaux sur l'histoire de la langue latine.
 - R. DARESTE. Histoire du droit anglais.
 - H. WALLON. Correspondance du maréchal Davout.
 - ÉMILE BLANCHARD. Recherches sur les Bactériacées fossiles.
 - L. DELISLE. Vie de Brian Houghton Hodgson.
- NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M.
M.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1897.



Er. Stolz. *HISTORISCHE GRAMMATIK DER LATEINISCHEN SPRACHE.*
Erster Band. Einleitung, Lautlehre, Stammbildungslehre (*Grammaire historique du latin.* Tome premier. Introduction, Phonétique, Formation des thèmes. Première moitié). Leipzig. Teubner. 1894. XII, 706 p. 8°.

W. M. Lindsay. *THE LATIN LANGUAGE.* An Historical Account of Latin Sounds, Stems and Flexions (*La langue latine.* Analyse historique des sons, radicaux et flexions). Oxford. Clarendon Press. 1894. XXVIII, 660 p. 8°.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons réuni, pour en traiter simultanément, ces deux ouvrages, l'un publié en Angleterre, par un fellow du Collège Jésus d'Oxford, l'autre, en allemand, par un professeur de l'Université d'Innsbrück. L'objet, des deux côtés, est le même : une grammaire historique de la langue latine.

« Depuis le grand ouvrage de Corssen, dit M. Lindsay en sa préface, aucun livre rédigé d'après les méthodes de la grammaire comparée n'a été spécialement consacré à la langue latine. » Presque au moment où M. Lindsay écrivait ces lignes, paraissait en Allemagne le tome premier d'un ouvrage qui semble devoir dépasser de beaucoup en étendue les travaux ordinaires de ce genre : la *Grammaire historique de la langue latine* publiée chez Teubner, dont le tome premier, comprenant seulement l'Introduction, la Phonétique et les Suffixes, est dû à M. Stolz.

Nous allons donc avoir à la fois deux ouvrages pour répondre au desideratum du professeur anglais.

Quoique les points de contact soient nombreux, — car les deux auteurs puisent aux mêmes sources, — une différence notable frappe les yeux d'abord. M. Lindsay, étant seul auteur de son livre, a pu proportionner les différentes parties, renvoyer de l'une à l'autre, donner un ouvrage qui forme un corps et un ensemble.

M. Stolz, au contraire, est seulement l'un des sept auteurs entre lesquels a été distribuée la composition de la nouvelle Grammaire historique. M. Wagener doit en fournir la morphologie, M. Landgraf les règles de la syntaxe concernant les cas, M. Blase celles qui concernent les temps et les modes; M. Weinhold traitera des formes d'infinitif, M. Thüssing des propositions coordonnées, et enfin M. Schmalz aura pour lot la subordination des propositions.

Un tel partage nous promet une œuvre considérable par son ampleur et qui pourra être terminée en un temps relativement court. Mais ce serait, je crois, attendre beaucoup d'une direction qui n'est d'ailleurs désignée nulle part, que de compter sur l'unité dans les vues et l'égalité dans l'exécution. On ne peut voir, sans regret, s'introduire dans la science et dans l'enseignement des procédés qui sont légitimement à leur place dans l'industrie. L'Allemagne jouit du renom d'un savoir profond, les professeurs de ses Universités ont une autorité partout reconnue, les livres qu'ils publient sont assurés de trouver, sinon toujours des lecteurs, du moins des acheteurs et des approbateurs dans les deux mondes. C'est surtout sur ce domaine de la philologie comparée qu'ils sont en possession d'un crédit resté entier jusqu'à présent. Il y a là une situation qui peut donner — je ne veux pas croire : aux écrivains — mais à certains éditeurs l'idée d'en tirer parti. Mais ceux qui ont le goût des œuvres personnelles mûrement méditées ne peuvent s'empêcher d'être étonnés de ces modes nouvelles. Les manuels d'Ivan Müller ont déjà fourni un exemple de ce travail en coopération. Cela s'est continué avec les *Grundriss* publiés par Teubner. Voici maintenant une grammaire latine dépecée et partagée entre une collection de philologues. On se sent loin des livres magistralement composés comme les *Grundzüge* de Georges Curtius.

Le lecteur voudra bien nous pardonner ces réflexions. Un coup d'œil jeté sur le livre de M. Stolz va montrer que les inquiétudes causées par le plan général ne se dissipent point à l'inspection du détail.

On est frappé d'un manque d'ordre qui fait succéder des chapitres n'ayant entre eux qu'une relation lointaine. Ainsi, l'introduction débute

par une énumération extrêmement rapide des langues anciennement parlées en Italie autres que le latin : le grec, le gaulois, l'illyrien sont expédiés en quatre pages. Ce sont des citations de quelques mots appartenant à ces langues et des renvois à divers ouvrages. Puis viennent l'ombrien, l'osque, les idiomes de l'Italie centrale, en deux pages. Après cela, nous trouvons les dialectes les plus rapprochés du latin, ceux des Falisques, de Préneste, de Lanuvium, non moins sommairement traités. L'auteur n'en dit pas assez pour instruire son lecteur : les vues d'ensemble manquent, on croirait lire des notes prises en courant à travers une collection de livres.

Ce caractère de manuel ne se montre pas moins dans les trois chapitres suivants, qui traitent de façon très écourtée : 1° des inscriptions; 2° des manuscrits; 3° des travaux les plus importants sur la langue latine, depuis Alexandre de Villedieu jusqu'à Brugmann et Delbrück (le tout en quinze pages). Il est évident qu'en cette première partie l'auteur a plutôt voulu fournir des moyens de se renseigner que traiter les questions inscrites comme têtes de chapitres. Mais on doit regretter que ces renseignements soient donnés de façon insuffisante et comme à l'aventure.

Nous arrivons à la partie proprement linguistique. L'auteur déclare qu'il a renoncé à la méthode suivie par lui-même dans le manuel d'Ivan Müller, méthode consistant à poser d'abord la forme indo-européenne, et à en déduire la forme latine. Nous ne pouvons qu'approuver ce changement. Mais, dans ce livre destiné, selon toute apparence, aux latinistes, il reste encore beaucoup trop de ces comparaisons qu'il faut laisser aux ouvrages de linguistique pure. Un latiniste aura peine à comprendre pourquoi l'a de *pater*, de *spatium*, est distingué de l'a de *ager*, de *acies*. Il est vrai qu'en sanscrit l'a de *pater* est représenté par un *i* (*pitar*); mais en quoi cela influe-t-il sur le mot latin? Quant à *spatium*, il aurait mieux valu n'en point faire mention ici, puisque très vraisemblablement ce mot, qui voulait dire « carrière », et, par extension, « espace », est le grec *σπάδιον*, dorien *σπάδιον*.

La théorie des voyelles à trois degrés, qu'il est possible de suivre et de contrôler dans un traité général sur les voyelles indo-européennes, comme l'ouvrage de Saussure; devient inintelligible dans un livre de grammaire latine. Nous devons désirer que l'étude de cette langue ne soit pas compliquée par des constructions de cette sorte, puisque aussi bien il faut à tout instant, pour les justifier, supposer des formes qui n'existent pas en latin. On avait cru, jusqu'à présent, que l'adjectif *regius* était formé de *rex*, comme *patrius* de *pater* ou *imperatorius* de *imperator*.

Mais il se pourrait, dit M. Stolz, que *regius* nous eût conservé la racine *reg* au degré supérieur (autrement dit, avec la voyelle longue). Pourquoi cette hypothèse? Je n'en vois pas d'autre raison que d'étayer la théorie des trois degrés. *Regius* ne désigne nulle part celui qui gouverne ou celui qui est gouverné : il signifie « royal » et n'a point d'autre sens. Il fallait laisser ceci aux traités généraux de linguistique.

Ce même système de la gradation des voyelles fait supposer, pour expliquer l'adjectif *hūmanus*, une forme *hōm* avec un *ō* long, comme si la longue ne s'expliquait pas par l'intermédiaire *hōmnanas* (cf. *germannas* pour *germnanus*).

Nous en dirons autant de ces signes de convention, comme *η*, *η*, qu'on peut employer en traitant de la langue mère indo-européenne, mais qui n'ont aucune raison d'être en latin⁽¹⁾. Si l'on comprend que le savant qui a dressé un tableau des voyelles et des consonnes primitives s'applique à montrer ce qu'elles sont devenues dans les diverses langues, puisque cette démonstration doit servir de vérification à son tableau, on comprend moins bien la marche inverse, c'est-à-dire un retour vers la langue mère à propos du latin. A quoi sert-il, par exemple, de conjecturer que dans la déclinaison de *legens*, *audiens* sont cachés deux thèmes différents, puisque de cette différence le latin, de l'aveu même de M. Stolz, ne laisse rien voir?

Nous allons maintenant examiner quelques-uns des rapprochements proposés. Il s'en trouve naturellement beaucoup de justes et d'incontestables : de ceux-là nous ne dirons rien. Mais nous exprimerons nos doutes sur quelques autres. Il faut dire tout de suite que M. Stolz n'en est pas personnellement responsable ; mais nul ne l'obligeait à les tirer des travaux spéciaux où il les a pris.

Un des points caractéristiques par lesquels le latin se distingue des langues congénères, et spécialement du grec et du sanscrit, c'est l'extension qu'il a donnée à la déclinaison en *i*, dont certaines formes se sont indûment glissées parmi les thèmes à consonne. Il suffit de comparer le génitif pluriel *ferentium* au grec *Φεροντων*, le nominatif pluriel neutre *ferentia* au grec *Φεροντα*, le nominatif pluriel masculin *ferentes* (avec *e* long) à *Φεροντες*, pour comprendre de quoi nous voulons parler. Il semble donc naturel d'expliquer le datif singulier en *i* des mots comme *patri*, *victori*, par la même extension, les formes ayant été refaites sur le

⁽¹⁾ Ces signes de convention ont pourtant un avantage. Ils permettent de rapprocher deux mots qui, autrement, ne se laisseraient pas aisément identifier.

Ainsi le latin *emo* est comparé au grec *εμω* par l'intermédiaire de *mno*, qui devient *amo*. Rien n'est plus facile.

modèle de *avi*, *ovi*. On ne voit donc pas pourquoi M. Stolz va recourir à un datif indo-européen *-ai*, pour lequel il cite en exemple l'infinitif grec *δμεναι*. C'est chercher bien loin la cause d'un fait que le latin seul suffisait à expliquer.

Les rapprochements de cette sorte ne manquent pas chez M. Stolz. C'est ainsi que le latin *fulgur*, qui est une forme sœur de *fulgor*, est rapproché du sanscrit *Bhrgu*, « nom d'une race mythique qui est en un étroit rapport avec le feu ». Le substantif *augur*, dont le *r* final tient la place d'un *s*, comme on le voit clairement par le dérivé *augustus*, est expliqué comme composé de *avis* et du même suffixe qu'on a dans le sanscrit *vanar-gu*. Il signifierait donc « celui qui va parmi les oiseaux » : sens assez étrange. On ne voit d'ailleurs pas la raison de cet *r* final. Le substantif *caelebs* « pour *caevilebs* » renfermerait le sanscrit *kēvala* « unique » et signifierait « celui qui vit seul ». L'adverbe *oppido* serait formé de deux mots sanscrits : *ā padād* « de fond [en comble] ». Le verbe *jubeo* correspondrait au sanscrit *yōdhati*, qui signifie « se mettre en mouvement ».

L'instrumental est un cas dont il n'est resté que de faibles débris dans les langues de l'Europe : ce sont pourtant des formes d'instrumental que M. Stolz reconnaît dans la première partie d'*arefacio*, *calesfacio*; supposition d'autant plus invraisemblable qu'on ne voit pas comment se justifierait, au point de vue de la syntaxe, l'association de ce cas avec le verbe *facio*.

Comme le sanscrit, le grec est invoqué en des occasions où il aurait mieux valu ne pas sortir de la langue latine. Pour expliquer *nocturnus*, l'auteur rapproche l'adverbe grec *νόκτωρ*; cependant *nocturnus* semble bien formé d'après l'analogie de *diurnus*, lequel vient lui-même d'un ancien *dias*, qui s'est conservé dans *interdus*. La préposition *sine* est rapportée, par l'intermédiaire de *ἀνευ*, à un imaginaire *snē*; cependant le latin a une préposition *se*, qui marque la séparation, comme on le voit par *secedere*, *sejungere*. A cette préposition est venue se joindre la même syllabe enclitique *ne* que nous avons dans *pone*, *super-ne*. Dans la *Lex Repetundarum* on trouve la forme SEINE. L'abréviation de la première syllabe est la même que pour *quōque*, *quāsi*.

Les formes de participe comme *amandus*, *monendus*, sont appelées une énigme non encore résolue » (*ein ungelöstes Räthsel*); l'auteur cite à cette occasion une série de travaux qui présentent en effet pour cette énigme les solutions les plus inacceptables. Mais il y a déjà près de dix ans que M. Louis Havet en a trouvé l'explication, pour laquelle nous renvoyons M. Stolz à la thèse de Dosson ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *De Participio gerundivo* (Hachette, 1887).

Il est inutile de discuter les étymologies dont, nous le répétons, M. Stolz n'est pas l'auteur, mais qu'il aurait dû laisser à leurs inventeurs respectifs. On est étonné de voir la docilité avec laquelle les imaginations les plus invraisemblables sont acceptées, répétées et introduites dans des livres qui sont censés représenter le dernier mot de la science. Mais ce qui est encore plus fâcheux, c'est de voir abandonner des explications depuis longtemps reconnues comme certaines, pour en propager d'autres aussi improbables qu'inutiles. Le substantif *filius* peut compter parmi les mots latins dont on sait le plus sûrement le sens et l'origine, depuis qu'Aufrecht et Kirchhoff reconnurent dans l'ombrien *sif filiuf* les *sues lactentes* du latin : *filius*, c'est le nourrisson, de *fēla* « mamelle ». Le changement de l'*ē* en *ī* est attesté par *mantele mantilia*, *tela subtilis*, etc. M. Stolz renonce à cette origine pour rattacher *filius* à une prétendue racine *bhī*, qui serait une forme secondaire de *bhū* « exister ». Ceux qui se préoccupent du sens trouveront que l'idée d'exister est un peu vague pour former un mot signifiant « fils » ; quant à ceux qui s'attachent à la forme, ils demanderont des preuves de la racine *bhī*, et ils voudront qu'on leur explique le suffixe.

S'il y avait une étymologie qui parût bien établie, c'était celle du mot *cuncti*, dans lequel les anciens avaient déjà reconnu une contraction pour *cojuncti* : « *Cuncti*, dit Servius, non idem significat quod *omnes* . . . quia omnes non statim sunt *cuncti*, nisi iidem simul sint *juncti*. » Au lieu de cette étymologie, M. Stolz propose, à la suite de Brugmann, un adjectif *co-enquus*, formé comme *propinquus*, lequel, par l'intermédiaire d'un adverbe *cōquitus*, formé comme *primitus*, *penitus*, aurait donné *cunctus*. C'est accumuler les hypothèses pour expliquer de la manière la plus tourmentée une chose simple et claire.

Les deux substantifs *præda* et *præmium*, qui commencent bien par les mêmes lettres, mais qui sont fort loin l'un de l'autre par le sens, sont rattachés l'un et l'autre à une racine *hed*, probablement la même qui est dans *prehendere*; et, ce qui est plus extraordinaire encore, on propose de rapporter à la même origine le mot *prædium*. Cependant l'étymologie de ce dernier (*præ* et *vadium*, comme *præs* est pour *præ* et *vas*), est déjà donnée par les anciens et appuyée par l'emploi de ces mots.

Il arrive même à l'auteur d'oublier qu'il a donné pour un certain mot la vraie étymologie et d'en proposer plus tard une autre. C'est ainsi que *proles* est d'abord rattaché avec raison, comme *soboles*, *indoles*, à une racine *oleo*, *olesco* « grandir », la même qui a donné *adolescens*. Mais une centaine de pages plus loin, le même *proles* est supposé venir d'une

forme *prozd*, pour le plaisir de le rapprocher du gothique *frasts* « enfant ». Il est vrai que dans son *Erratum* l'auteur revient à sa première idée.

Nous ne continuerons pas cette critique de détail, la seule qu'on puisse faire de cette première partie, plus semblable à une statistique qu'à un ouvrage d'histoire. Il faut espérer que ceux qui s'en serviront y mettront quelques idées générales.

Quand l'auteur en vient à exposer ce que sont devenues les voyelles et les consonnes pendant la durée de la langue latine, les contractions qui se sont faites, les diphtongues qui se sont réduites à l'état de voyelles, les voyelles longues qui se sont abrégées, comme il se trouve sur un terrain historique, son exposition devient plus sûre. On ne peut que l'approuver d'avoir pris pour guides les livres de Corssen et de Seelmann.

Nous passons maintenant à la seconde partie, qui traite de la morphologie.

On s'attendrait à voir l'auteur commencer par ce qu'il y a de plus simple, c'est-à-dire par les racines, ou, s'il juge que les racines ne sont pas à leur place dans un livre de ce genre, par les thèmes, ou, s'il veut aller tout de suite à la réalité historique, par les noms ordinaires comme *mensa* et *dominus*. Mais il n'en est rien : par une bizarrerie qui n'est pas expliquée, cette seconde partie débute par les noms composés. Avant qu'il ait été question de la formation des mots, nous avons un long chapitre sur les composés comme *princeps*, *naufragus*, *æquinoctium*. J'ai vainement cherché la raison de ce renversement, à moins que le motif ne soit que M. Brugmann, dans son *Grundriss*, a fait la même chose. Mais si cet ordre est déjà contestable dans un livre de grammaire comparée, il est sans justification dans une grammaire latine.

L'auteur, demandant pourquoi la langue latine se prête moins à la formation des mots composés que le grec ou le sanscrit ou les langues germaniques, en donne deux raisons : 1° La façon dont les Romains forment les noms des personnes devait les déshabituer peu à peu de la composition. On sait, en effet, qu'au lieu de ces mots comme *Θεόδαρος* ou *Δαυρήθεος*, *Νικηστρατος* ou *Στρατωνίκη*, *Λεσίπριτος* ou *Κριτόλαος*, le latin nomme les personnes au moyen de deux ou trois noms propres associés ensemble, mais indépendants l'un de l'autre par la forme et le sens. Il a donc renoncé à un usage fort ancien, puisqu'il se retrouve chez les autres peuples de la famille indo-européenne, usage qui devait avoir pour effet d'entretenir l'habitude des composés. 2° Une autre cause indiquée par M. Stolz, c'est l'absence d'une épopée populaire, semblable à l'Iliade et à l'Odyssée. On sait combien les composés abondent dans la langue homérique : ils sont particulièrement en usage pour former de

belles épithètes, comme ἀργυρότοξος, βασιάνειρα, καρδαλέφρων, etc. Ces chants, présents à la mémoire, invitaient à la création d'épithètes analogues. Ce n'est pas que l'envie ait manqué aux poètes latins d'en former de pareilles : mais il était trop tard. Parmi les débris de la plus ancienne poésie en vers saturniens, on trouve, selon M. Stolz, un seul composé, le mot *opiparus*, conservé dans une inscription de la Sardaigne. Par un juste sentiment de la langue latine, Livius Andronicus, ayant à rendre, au commencement de l'Odyssee, le grec πολύτροπον, renonça à imiter le grec, et traduisit par l'adjectif *versutus*, qui rend d'ailleurs très bien le sens.

J'ajouterai à cette occasion qu'on peut constater chez les poètes romains un effort pour transporter dans la langue latine les composés à ordre inverse comme ἀμειψίχρους, πεισάνωρ, ἐλκεσίπεπλος, dont le premier terme est un nom abstrait en *sis* : c'est ainsi qu'il faut expliquer des créations comme *versicolor*, *fluxipedus*, *flexanimus*, créations artificielles, où le premier terme doit sans doute figurer, non un adjectif, mais un substantif. Mais ces composés furent mal compris et restèrent en petit nombre. Il n'y a pas lieu de tenir compte des mots forgés par Plaute, *poscinummius*, *laudicenus*, et autres semblables, qui sont faits à l'imitation de Φοβέσιρατος, Φερέπινος, et qui étaient destinés à produire un effet comique.

Les deux raisons indiquées par M. Stolz ont certainement de la valeur et nous ne voulons pas en méconnaître l'importance. Mais il en faut ajouter une troisième, toute phonétique et grammaticale, et qui a sans doute agi encore plus puissamment.

Le latin ne manque pas d'anciens composés; mais par suite des lois de prononciation et d'accentuation, ces composés se sont tellement resserrés, contractés, altérés, qu'il n'est pas facile d'en découvrir les éléments constitutifs. Je citerai comme exemples *princeps*, *sacerdos*, *hospes*, *vindex*, etc. Pour qu'une faculté reste vivante dans l'esprit populaire, il lui faut des modèles; ceux-ci étaient trop effacés et n'invitaient pas à l'imitation. Cela nous permet, pour le dire en passant, d'apprécier l'utilité de cette voyelle de liaison que des linguistes trop préoccupés de la régularité grammaticale ont quelquefois reprochée au grec : l'*o* des composés comme πατρ-ο-γενής, μνηστηρ-ο-φονία, δροματ-ο-θέτης, παιδ-ο-φόνος, l'*η* des composés comme λαμπαδ-η-φόρος, avaient pour effet de maintenir intacts les deux termes, d'empêcher toute sorte de frottements et de conflits. C'est grâce à cette voyelle que la faculté de composition ne s'est jamais perdue. Je ne prétends pas qu'elle ait été introduite dans ce dessein; elle est probablement un effet de l'analogie, mais elle

n'en a pas moins eu cet heureux résultat. Encore aujourd'hui les Grecs forment des composés avec la plus grande facilité : ils ont même encore quelques-uns de ces noms abstraits en *σις* dont nous parlions plus haut; un paratonnerre se dit *ἀλεξιπέραινος*, un parapluie *ἀλεξιέρχισον*.

C'est à l'occasion des noms composés, ayant à trouver l'équivalent du grec *δμοιομέρεια*, que Lucrèce élève sa plainte au sujet de la pauvreté de la langue latine, *patrii sermonis egestas*. Quintilien fait une remarque analogue : *Res tota magis Graecos decet, nobis minus succedit*. Il cite comme exemple le grec *κυρταίχυνα*, que Pacuvius avait rendu par *incurvicervicum*; l'épithète grecque est pittoresque, la traduction latine, dit-il, est ridicule. Il semble qu'il y ait quelque exagération dans ces plaintes. La langue latine ne manque pas de composés : si on voulait les assembler tous, la liste en serait longue. Rien que la langue du calendrier en offre un certain choix, comme *armilastriam*, *regifugium*, *fordicidia*, etc. Ce qui manque à la langue latine, ce sont les épithètes de pur ornement. Mais quand il s'agit de résumer par un seul terme une notion complexe, le latin sait très bien trouver l'expression convenable, comme *artifex*, *auspicium*, *veneficus*.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer toujours les deux termes du composé dans un parfait état de conservation. S'agit-il, par exemple, du mot *parricidium*, de savants philologues aiment mieux recourir aux explications les plus contournées que d'y reconnaître la réunion de *pater* et de *cædere*. Ils ont voulu y voir un substantif *paricida* « celui qui tue son pareil », ce qui a à peine un sens. Cependant l'assimilation qui a fait de *patri*, par anticipation sur les langues romanes, quelque chose comme *pâri* n'a rien de si extraordinaire. Il est tout naturel que le premier terme ne puisse maintenir sa parfaite identité; c'est le même fait qui a contracté ou mutilé *mannus*, *vinum* quand ils sont le premier élément de *manceps*, *vindemia*.

Ce chapitre de la composition, qui est traité avec beaucoup de détail, contient des observations utiles. Nous ne suivrons pas notre auteur à travers ses énumérations. On y est encore arrêté de temps à autre par des rapprochements qui étonnent : ainsi *debilis* est rattaché au sanscrit *bala* « force ». Cependant il est assez naturel d'expliquer *debilitas* par *dehabilitas*, comme *debeo* vient de *de-habeo*; le substantif a ensuite donné l'adjectif *debilis*.

Ingens est rapporté à une racine *gen* « connaître » et signifierait « inconnu, inoui ». Cette prétendue racine *gen* est probablement, dans la pensée de l'auteur, la même qui a donné *gnosco*; mais on ne voit ni

pour le sens ni pour la forme, comment on pourrait rapporter *ingens* à *gnoscere*. Néanmoins ce chapitre, grâce à l'abondance des exemples, pourra rendre quelques services au lecteur bien préparé.

Nous arrivons à la troisième et dernière partie de ce volume : la dérivation. M. Stolz débute par une idée fort sage. Il dit qu'il n'appartient pas à la grammaire latine de rechercher l'origine des suffixes, puisque ces suffixes sont d'une période de beaucoup antérieure. Rien n'est plus vrai ni plus certain. Mais presque aussitôt après avoir formulé cette sage réflexion, il la perd de vue et essaie de nous donner, à titre de spécimen, l'étymologie d'un ou deux suffixes. La syllabe *-do-*, que nous avons dans *validus*, *cupidas*, viendrait de la racine *dhē-* « poser ». La syllabe *ox*, qui se trouve dans *atr-ox*, *fer-ox*, signifierait « œil » ou « visage ». On peut regretter que pour nous donner ces deux explications M. Stolz ait renoncé à la réserve qu'il s'était proposé d'observer.

Ce chapitre est très riche en exemples : aussi gardera-t-il, pour ceux qui s'occupent de la dérivation, une utilité indépendante des explications et des théories de l'auteur. Mais ce qui dès l'abord déconcerte le lecteur, c'est un défaut d'ordre d'autant plus fâcheux qu'il est volontaire et prémédité. Depuis qu'à la lumière de la grammaire indienne on a commencé à examiner les suffixes, une distinction essentielle a été introduite dans cette étude : celle des suffixes primaires et secondaires. Les suffixes primaires sont ceux qui servent à former des substantifs ou des adjectifs en s'ajoutant à une racine : ainsi *-men*, qui sert à former avec les racines *sē* « semer », *teg* « couvrir » les substantifs *semen*, *tegmen*, est un suffixe primaire. Les suffixes secondaires sont ceux qui, pour faire un mot nouveau, s'ajoutent à un substantif ou à un adjectif déjà formé : ainsi *-tas*, qui s'ajoute à *pauper*, à *tempus*, pour faire *paupertas*, *tempestas*, est un suffixe secondaire. Cette différence nous permet déjà d'entrevoir que les suffixes secondaires sont généralement plus modernes. On a donc l'avantage d'une disposition qui, au moins en gros, est conforme à l'ordre chronologique.

Il est vrai que certains suffixes figurent à la fois comme primaires et comme secondaires. Ainsi la syllabe *-tus*, qui forme les participes passés *raptus*, *datus*, *lectus*, et qui par conséquent est primaire, se retrouve comme suffixe secondaire dans *scelestus*, *onustus*. Mais c'est là un effet de l'analogie qui ne doit pas nous empêcher de maintenir notre division. Il est vrai encore que tous les verbes sans exception sont traités sur le même pied que les racines : ainsi *consolari*, qui est un verbe dérivé, fait *consolatio*, absolument comme la racine *sta* fait *statio*. Mais ici encore nous avons l'extension d'un procédé qui primitivement ne s'appliquait

qu'aux seules racines. Il n'y a pas là de motif suffisant pour négliger une distinction qui a été un trait de lumière et un principe de progrès pour l'étude de la dérivation. On se demande vainement ce qui a pu porter M. Stolz à confondre ce que ses prédécesseurs avaient séparé avec pleine raison.

Les conséquences de ce défaut de méthode n'ont pas manqué de se faire sentir. La chronologie relative qu'on pourrait introduire dans cette étude fait défaut, ce qui choque doublement dans une grammaire qui se dit « historique ». On aurait aimé, par exemple, à avoir quelques renseignements sur l'origine du suffixe *tiōn*, si important par le nombre de mots qui en sont formés. L'auteur se contente de dire que les anciens noms verbaux en *-ti-* ont été pour la plupart remplacés par des noms en *tiōn*. Cela est insuffisant pour une formation dont l'origine a été l'objet d'explications très diverses. Ailleurs, ayant à traiter du suffixe *-tūdo*, dont sont tirés les mots connus *magnitudo*, *palchritudo*, il dit simplement qu'il s'ajoute ordinairement à des adjectifs. A-t-il quelque parenté avec la finale de *cupido*, *dulcedo*, la syllabe initiale est-elle la même que dans les noms comme *fortuna*, on aimerait à l'apprendre; mais la grammaire historique passe outre sans nous en rien dire.

Ce chapitre donne l'occasion de faire des remarques analogues à celles qu'on a déjà vues. Le sanscrit est très inutilement amené en ligne pour expliquer des mots auxquels il n'apporte qu'une lumière problématique. Ainsi *ira* « la colère » est rapprochée du verbe *irasyati* « s'irriter ». Mais la quantité de la voyelle initiale s'y oppose. En réalité, *hira* ou plutôt *hīra*, signifie « boyau, entrailles »; c'est un mot de même famille que *hara*. Les anciens regardaient les entrailles, le foie ou l'estomac comme le siège de la colère : *hiram movere*, *accendere*. Le diminutif de *hira* est *hilla*, qui a gardé le sens d'entrailles.

Le substantif *nepos* est divisé en deux parties : la négation *ne* et *pos*, qui vient d'une racine signifiant « protéger », la même qui a donné *pater*. *Nepos* est donc « celui qui n'a pas de protecteur », et qui, par conséquent (ajoute l'auteur), est confié à l'oncle ou au grand-père. Cette manière d'ajouter sous forme de conséquence l'idée essentielle ne saurait, je crois, être approuvée. Ailleurs, le mot *prodigium* est expliqué comme « ce qui s'est passé avant » (*prius actum*) : « par quoi (ajoute toujours M. Stolz) est déterminé à l'avance ce qui va suivre. »

Probablement pour égayer un ouvrage nécessairement un peu austère, M. Stolz n'a pas craint d'y faire une place à quelques étymologies qu'il a l'indulgence de qualifier d'« originales ». Telle est celle du mot *deputati* proposée par un savant allemand dans le volume de *Mélanges* dédié

à Rudolf Roth, à l'occasion de son anniversaire (Stuttgart, 1893). On sait que ce terme désignait, selon Festus, les sexagénaires, parce qu'on les jetait du haut d'un pont dans le Tibre. D'autres ont repoussé avec raison cette interprétation si peu en rapport avec tout ce que nous savons sur l'ancienne Rome, et ont expliqué qu'il s'agissait seulement du pont par où il fallait passer pour porter son suffrage aux Comices : les *depon-tani* étaient donc ceux qui étaient affranchis, pour raison d'âge, des devoirs de la vie publique. Mais nous apprenons ici que ce mot est l'altération d'un ancien commandement militaire : *deponite arma*, que le centurion adressait, en passant la revue, aux sexagénaires. En langage militaire, *deponite* s'abrégait en *deponite*.

Quatre-vingt-dix pages d'additions et rectifications viennent encore augmenter cette somme considérable de vérités douteuses et de comparaisons hasardées. C'est là que nous trouvons, par exemple, le latin *lubricus* rapproché de l'allemand *schlupfrig*, par le moyen d'un *s* placé en tête. C'est là que *semel* est ramené à un mot *sem-vélom*, et rapproché du sanscrit *eka-vāram*... L'auteur a continué de lire et n'a rien voulu perdre de ses lectures.

M. Stolz, nous le répétons, n'est pas personnellement l'inventeur des rapprochements que nous venons de relever. Il prend soin, à l'ordinaire, d'indiquer à qui il les a empruntés⁽¹⁾. Mais dans l'amas sans cesse grandissant de conjectures auxquelles l'analyse des langues indo-européennes donne lieu, un auteur qui collabore à un grand ouvrage d'ensemble sur la langue latine est tenu de faire un choix. Reproduire, sans marque aucune d'improbation, des explications invraisemblables et bizarres, c'est endosser pour son compte une part de responsabilité. Il est à supposer que beaucoup de ces belles imaginations seraient restées enfouies dans des articles de revue ou dans des dissertations spéciales si on ne leur avait pas largement ouvert la porte dans une grammaire historique.

Nous prenons congé de M. Stolz, en regrettant de n'avoir pas eu plus de bien à dire d'un travail que recommandait d'avance la grande publication dont il doit former le prologue. Espérons que la suite nous dédommagera. Malgré les déficiences que nous avons signalées, nous ne doutons pas que ce livre ne soit souvent consulté : il contient des listes

⁽¹⁾ La bibliographie est riche pour les ouvrages publiés depuis dix ou quinze ans. Ce qui précède n'est indiqué que d'une manière assez vague. On voit attribuer à des auteurs contempo-

rains des explications beaucoup plus anciennes : ainsi la dérivation des verbes latins comme *parturio*, *empturio*, qui se trouve déjà chez Bopp (§ 774), est attribuée à M. Thurneysen.

de mots si nombreuses, une bibliographie si abondante, que même ceux qui en auront médité ne laisseront pas de s'y approvisionner.

Dans un prochain article, nous parlerons du livre de M. Lindsay.

MICHEL BRÉAL.

(La suite à un prochain cahier.)

THE HISTORY OF ENGLISH LAW BEFORE THE TIME OF EDWARD I.
— *Histoire du droit anglais jusqu'à l'époque d'Édouard I^{er}*, par MM. Frederick Pollock, professeur à Oxford, et Frederic William Maitland, professeur à Cambridge. Cambridge, 1895, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

I

Les anciens monuments du droit anglais font aujourd'hui l'objet de publications de plus en plus nombreuses. Les rôles, les records de la cour royale et des anciennes justices, les cartulaires, les registres, les chroniques sont enfin imprimés, au moins en grande partie, et l'histoire du droit peut profiter d'une masse énorme de documents qui jusqu'ici ne pouvaient guère être utilisés. Les ouvrages historiques du siècle dernier ou même du commencement de ce siècle sont devenus insuffisants. C'est un travail à refaire, avec des matériaux plus abondants, et aussi avec des termes de comparaison mieux étudiés, car depuis quelques années il n'y a pas une nation en Europe qui n'ait mis au jour de nouveaux textes et qui n'ait recommencé son histoire. La nouvelle histoire du droit anglais de MM. Pollock et Maitland répond à ce besoin. Des travaux importants avaient été récemment publiés sur le même sujet en France et en Allemagne, mais c'est seulement en Angleterre qu'ils pouvaient conduire à de grands résultats.

Le droit anglais est-il d'origine celtique, germanique ou romaine? La question est complexe, peut-être même insoluble dans les termes où elle est posée. La ressemblance qui existe entre telle institution d'un peuple et celle d'un autre peuple n'autorise pas nécessairement l'emprunt et l'imitation. Le droit a pu se

former simultanément de la même manière dans les deux pays, sous l'influence de causes identiques, et la supposition d'un développement parallèle est au moins aussi probable en elle-même que celle d'une filiation. En fait, d'ailleurs, les travaux de la science moderne tendent de plus en plus à prouver que la civilisation des divers peuples de l'Europe a passé par des phases identiques, que le fond de leurs institutions a été le même, et qu'il est au moins très difficile de discerner ce qui appartient en propre à chacun d'eux. Si donc il est intéressant de comparer les lois de pays différents, pour dégager autant que possible ce qu'il y a d'essentiel dans des dispositions analogues, il est aussi dangereux qu'inutile d'analyser une institution donnée, de la résoudre en un certain nombre d'éléments et d'assigner à chacun de ces éléments telle ou telle origine étrangère.

MM. Pollock et Maitland ne se sont pas attardés à une semblable analyse. Pour eux le droit anglais est une œuvre essentiellement législative, créée par des légistes, conformément aux ordres du Roi. Ces légistes savaient parfaitement ce qu'ils voulaient faire et ne perdaient jamais de vue le but qu'ils voulaient atteindre. Leur travail a duré un siècle, de 1160 à 1260. On peut le suivre en quelque sorte année par année, grâce aux documents que nous possédons aujourd'hui. La conception en est forte et originale. S'ils n'ont pas créé leurs matériaux, ils les ont modifiés, combinés, systématisés d'une manière nouvelle. Lorsqu'ils ont employé les mots des lois antérieures, ils leur ont donné un autre sens. C'est ce qui rend les institutions anglaises si difficiles à comprendre pour nous autres Français imprégnés des idées et des catégories romaines. C'est aussi ce qui rend l'exposition historique plus nécessaire ici que partout ailleurs. Elle seule, en effet, peut rendre compte de ce qui paraît étrange au premier abord.

L'histoire du droit anglais commence véritablement au règne de Henri II Plantagenet (1154-1189). Dès ce moment le *common law* prend son véritable caractère et, en y regardant de près, on y trouve le germe de tout le développement ultérieur. Henri II ne fut pourtant pas un législateur. On n'a de lui que quelques ordonnances. Telles sont, en 1164, les constitutions de Clarendon qui règlent les rapports entre l'Église et l'État, en 1166 l'assise de Clarendon, sorte d'instruction pour la justice criminelle, renouvelée en 1176 par l'assise de Northampton, une autre pour les forêts en 1184. Nous ne connaissons que de nom une assise de nouvelle dessaisine qui paraît avoir eu une grande importance. Enfin on cite encore une instruction pour une enquête entreprise au sujet des shériffs. Mais en somme ces ordonnances confirmaient plutôt qu'elles ne

modifiaient la loi existante. L'œuvre de Henri II n'est pas là. Elle est tout entière dans des mesures d'administration et de gouvernement, la centralisation de la justice entre les mains d'une cour permanente, composée de juges professionnels, l'introduction de l'enquête, qui est bientôt devenue le jury, et enfin l'usage des *brefs*, qui ont servi à créer toute la procédure et finalement le système entier du droit civil.

Le jury, pris dans son essence, est une réunion de voisins, convoqués par un officier public pour donner, sous la foi du serment, une réponse à une question donnée. Cette question peut être de droit ou de fait, elle peut être administrative aussi bien que judiciaire. C'est une consultation (*inquisitio*) demandée par le Roi ou en son nom. L'institution appartient à la France carolingienne, mais en France elle disparaît après le x^e siècle. Elle ne se conserva qu'en Angleterre. Là même elle ne fut qu'une exception jusqu'au règne de Henri II, où l'exception devint la règle. Elle fut d'abord employée pour décider la question de savoir si une terre était propriété laïque ou bien d'église (assise *utrum*); elle servit bientôt après à protéger la possession. Les cas de *nouvelle dessaisine* furent attribués d'une manière générale à la Cour royale et durent être jugés par enquête, c'est-à-dire conformément à la déclaration d'un jury, ce qui excluait les deux preuves usitées à cette époque devant les cours féodales, à savoir les serments et le duel. A la différence de l'action de nouvelle dessaisine, l'action en revendication au pétitoire resta de la compétence des cours féodales, mais avec cette restriction énorme que le possesseur avait le choix ou d'accepter la compétence ordinaire, ce qui comportait l'épreuve du combat judiciaire, ou de réclamer la *grande assise*, c'est-à-dire la juridiction de la Cour royale et la preuve faite par la déclaration d'un jury. Deux autres *assises*, celle de *mort d'ancestor* et celle de *darrein presentment*, appliquèrent la même règle à la protection de la possession héréditairement transmise et des avoueries ou patronages d'églises.

Pour mettre en mouvement ces procédures réservées au Roi et à son Conseil, il fallait un ordre du Roi au shériff, portant injonction de réunir un jury et de faire l'enquête. Cet ordre ou *bref* posait les termes de la question réservée au jury, et on comprend que la rédaction de la formule dut exercer une grande influence sur la procédure comme sur le fond du droit. La chancellerie royale, qui délivrait les brefs, fut ainsi appelée à jouer un rôle aussi important que l'avait été à Rome celui du préteur dans la procédure formulaire. A mesure que la Cour royale étendit sa compétence, les brefs se multiplièrent et se diversifièrent. On peut dire sans exagération que de là est sorti tout le droit civil anglais.

La justice du Roi devint ainsi non pas seulement la justice suprême, mais la seule justice du royaume. Les cours de comté et les cours féodales ne connurent plus que des causes d'importance minime. Henri II s'appliqua pendant toute la durée de son règne à bien composer sa Cour en y appelant les hommes les plus instruits et les plus capables, clercs ou laïques. Elle ne tarda pas à expédier toutes les affaires, soit par elle-même, soit par les délégués qu'elle envoyait en tournée dans les provinces. Ses décisions furent recueillies et il put se former une jurisprudence. Ces registres de record ne sont point parvenus jusqu'à nous, mais leur existence est attestée par les écrivains du temps.

Ainsi, après de longs tâtonnements, la royauté anglaise avait trouvé sa voie. L'instrument était créé, le but marqué, la méthode bien arrêtée. Dans les dernières années du règne de Henri II on peut mesurer le chemin parcouru. A cette époque remonte la première exposition méthodique du droit anglais, le traité *De legibus Angliæ* de Ranulf Glanville.

Issu d'une bonne famille du comté de Suffolk, Glanville avait fait une longue carrière dans les fonctions publiques. Il avait été shériff du Yorkshire et ensuite du Lancashire. En cette dernière qualité, il avait repoussé victorieusement en 1174 une invasion des Écossais. En 1180, il devint *chief justiciar of England*, et mourut en 1190. Le livre qui porte son nom, et dont il paraît bien être l'auteur, a été écrit entre 1187 et 1189. Glanville savait un peu de droit romain et de droit canonique. Peut-être avait-il lu les Institutes de Justinien; mais, avant tout, le caractère de son œuvre est l'originalité. Il prend les actions une à une, en rapportant les formules des brefs, et déduit logiquement de la procédure les règles fondamentales du droit civil.

Avec quelle rapidité s'est développé le système de jurisprudence exposé par Glanville, c'est ce que nous apprend l'ouvrage composé soixante ans plus tard par Bracton. Henry de Bracton, né dans le Devonshire, avait été longtemps juge de circuit et président d'assises. Nous savons qu'il eut entre les mains tous les registres de la Cour royale et qu'il fit des extraits d'environ deux mille arrêts. Praticien éminent, il ne manquait pas de certaines connaissances théoriques. Il avait lu les œuvres du célèbre Azo, de l'école de Bologne. Il a fait directement usage du *Corpus juris civilis* et aussi du *Corpus juris canonici*, ainsi que du *Libellus ordinis judiciarum* du canoniste Tancrede. Un juriste formé à cette école ne pouvait se borner au rôle de simple compilateur d'arrêts. Il a su dominer son sujet et rattacher les faits à des principes généraux, sans jamais en altérer le caractère profondément national. Son grand ouvrage *De legibus Angliæ*

a été écrit entre les années 1250 et 1258, quinze ou vingt ans avant le célèbre livre de Beaumañoir sur la coutume de Beauvoisis.

A la mort de Henri III, en 1272, et avec son successeur Édouard I^{er}, le Justinien anglais, commence une nouvelle période, celle des statuts. Ici s'arrête le livre de MM. Pollock et Maitland. Guidé par des savants aussi compétents, nous allons essayer de tracer une esquisse aussi brève que possible des résultats auxquels ils sont parvenus, en nous attachant surtout aux traits caractéristiques, à tout ce qui peut faire pénétrer dans l'esprit du droit anglais.

II

S'il fallait tout exprimer en un seul mot, nous dirions que ce droit est le système féodal poussé à ses plus extrêmes conséquences et rendu applicable à toutes les classes de la société sans exception. La féodalité est l'idée dominante à laquelle tous les éléments étrangers sont subordonnés. Pour faire entrer dans la jurisprudence anglaise certains principes empruntés au droit romain, il a fallu leur faire subir une sorte de dénaturation. C'est surtout dans la constitution de la propriété que le droit anglais se montre indépendant et secoue le joug de l'ancienne tradition.

La propriété telle que nous la concevons, non seulement dans les pays de langue latine, mais dans toute l'Europe continentale, est un droit absolu et indépendant; c'est, pour employer la langue du moyen âge, l'alleu opposé au fief. Sur le continent, le fief a disparu. En Angleterre il est, au contraire, devenu la règle, et une règle sans exception. Il n'y a pas de principe plus certain que celui-ci : toute terre est tenue du Roi immédiatement ou médiatement. L'alleu est absolument inconnu. Si la tenure est héréditaire, elle prend le nom de fief, *fee*. La théorie de la propriété devient donc à vrai dire une théorie des divers modes de tenure. On arrive ainsi au même résultat que dans les autres pays, car du moment où il n'y a plus d'autre propriété que le fief, on peut dire que le mot fief est devenu synonyme de propriété, seulement on y est arrivé par un chemin tout différent.

Au temps de Bracton, on distingue deux classes de tenures, suivant qu'elles sont libres ou non. Les tenures libres sont de quatre espèces : *frank almoin*, *military service*, *serjeanty*, *free socage*. Les charges imposées à ces diverses espèces de tenure sont le service spirituel, le service militaire, le service personnel non militaire; quant au *free socage*, il comprend tous les cas qui ne rentrent pas dans les trois premiers, qu'il finit même par absorber. Le service militaire disparaît quand l'arme-

nient change de nature et que la guerre se fait d'une manière nouvelle. Les autres droits féodaux, tels que les droits de garde et de mariage, destinés à garantir l'indivisibilité du service, disparaissent aussi par voie de conséquence. Dès 1290, vingt-huit ans après la mort de Henri III, le célèbre statut *Quia emptores* déclare toutes les tenures aliénables et divisibles, sous la seule réserve des droits du Roi. Un siècle plus tard la révolution est accomplie. Le seigneur n'a plus droit qu'à une rente.

Aux tenures libres, qui sont en principe héréditaires ou à vie, sont opposées les tenures en *villeinage*, qui sont précaires, *at will*, ou pour un certain nombre d'années. Les premières sont protégées, comme on sait, par l'action possessoire de nouvelle dessaisine. Quiconque a été dessaisi, injustement et sans jugement, de son franc tènement, doit être remis en possession par les juges royaux. Originellement, la tenure en *villeinage* ne jouissait pas de la même protection; le tenancier était en possession *nomine alieno*; mais vers le milieu du XIII^e siècle, des jurisconsultes anglais créèrent pour lui une nouvelle action possessoire. Jusque-là, le tenancier n'est protégé et n'a d'action que devant la cour du seigneur.

Le caractère distinctif de la tenure en *villeinage*, c'est que les services dus par le tenant sont de *villeins services*, c'est-à-dire des corvées de travail agricole, à faire sur la réserve du seigneur et indéterminées.

En fait, sinon en droit, la *villein tenure* était héréditaire. Le seigneur, qui avait besoin d'hommes, était le premier intéressé à ce qu'il en fût ainsi. La succession était réglée par la coutume du manoir, de manière que l'unité du tènement fût toujours respectée. De même, l'aliénation pouvait avoir lieu avec le consentement du seigneur. Si la tenure en *villeinage* n'est pas à proprement parler un domaine, c'est un *quasi-domaine*.

Comme on le voit, la distinction des tenures libres et des tenures en *villeinage* tient à la nature des services stipulés et non à la condition des tenanciers. Toutefois il faut reconnaître qu'en général, quoique non nécessairement, le tenancier en *villeinage* est personnellement un serf, c'est-à-dire un colon attaché à la glèbe.

Ceci nous conduit à étudier la condition des personnes.

Il y a en Angleterre, à l'époque dont nous nous occupons, deux grandes classes de personnes, les hommes libres et les serfs. La loi anglaise ne distingue pas, comme on le fait en France, entre les serfs et les vilains. Les serfs, qu'il ne faut pas confondre avec les esclaves, depuis longtemps disparus, sont des cultivateurs attachés au sol. Ils reçoivent du seigneur un morceau de terre et une habitation et lui donnent en échange des redevances et des corvées. Si l'on veut caractériser leur

condition en droit, on peut dire que le servage est une relation du serf au seigneur, mais que cette relation ne se reproduit pas à l'égard des tiers. Le serf n'a pas de droit contre son seigneur, mais pour tous autres il est l'égal d'un homme libre; on peut même aller jusqu'à dire qu'il n'est pas sans droit à l'égard de son seigneur, qu'il est seulement sans protection de la loi civile, car son corps et ses membres sont sous la sauvegarde de la loi pénale. Il peut posséder des meubles (*chattels*) et en disposer. Il peut même faire avec son seigneur un contrat valable. Telle est du moins l'opinion de Bracton, qui se fonde sur ce que le seigneur peut affranchir et que qui peut le plus peut le moins. Toutefois un contrat de ce genre est à vrai dire une contradiction dans les termes; aussi la pratique admet qu'il emporte affranchissement tacite. Ajoutons enfin que si le serf ne peut être ni juge, ni juré, ni champion dans un duel judiciaire, ni co-jureur, il peut et doit avoir et porter des armes, témoigner en justice, payer des taxes à l'État. Il peut même recevoir un tènement libre de tout autre que de son seigneur.

Les autres traits de la condition des serfs ne présentent rien qui soit particulier à l'Angleterre. Nous ne parlerons pas des autres classes de la nation. Il suffit de dire que le clergé jouissait des mêmes privilèges que sur le continent; quant à la noblesse, elle n'en avait aucun.

En ce qui concerne les juifs, la loi leur faisait une situation toute particulière. Libres à l'égard de tous, ils étaient serfs à l'égard du Roi.

La théorie des personnes civiles s'est formée en Angleterre d'une manière originale. La personne civile n'est, à vrai dire, qu'une abstraction réalisée. Une fiction légale lui confère le droit de posséder, de contracter et d'ester en justice; du reste, pour tout ce qui concerne sa composition et sa constitution intérieure, il n'y a plus de règle générale. Par exemple, la responsabilité de la personne civile n'est pas incompatible avec la responsabilité individuelle des membres qui la composent, et la loi des majorités ne s'impose pas nécessairement à ses décisions. Les Anglais conçoivent la personne civile comme corporation, mais pour eux les corporations sont de deux sortes: les unes se composent de plusieurs membres (*corporations aggregate*); les autres se réduisent à un seul individu, considéré comme faisant un tout avec ses futurs successeurs (*corporations sole*). C'est la fonction considérée indépendamment du fonctionnaire. Ainsi le vicaire de paroisse, le Roi lui-même, forment à eux seuls une *corporation sole*, que nous appellerions plus volontiers l'église paroissiale ou la royauté. La langue juridique a marqué ici de force pour l'abstraction.

III

La propriété, en droit anglais, avons-nous dit, se distingue, profondément et par beaucoup de traits, de la propriété romaine, comme en général de tous les autres systèmes suivis en Europe; mais il ne faut rien exagérer. Il ne faut pas dire que la propriété n'existe pas dans la loi anglaise ni qu'elle n'appartient qu'au Roi. Les mots *dominus*, *propriarius*, *dominium*, *proprietas*, se rencontrent à chaque pas dans Glanville et Bracton. Le propriétaire ne cesse pas d'être propriétaire parce qu'il doit une rente, ou des services, ou une taxe. Ces charges sont des choses incorporelles distinctes du fonds et constituant une propriété distincte. C'est ainsi qu'il peut y avoir sur un même fonds plusieurs saisines parallèles, par exemple celle du bailleur et celle du preneur.

On distingue la *tenancy in fee*, ou tenure héréditaire, de la *life tenancy*. Le *tenant in fee* est bien propriétaire; il a le *jus utendi et abutendi*. Il a la saisine et l'action possessoire comme l'action pétitoire. Le *tenant for life* est également propriétaire, quoique à temps. Son droit n'est pas un *jus in re aliena*. C'est seulement vers la fin du XIII^e siècle qu'il peut être arrêté dans ses abus de jouissance; il est *freeholder*, il a la possession et la saisine et représente l'immeuble en justice.

Ainsi la propriété peut être limitée en quantité et en durée. Au moment où elle est transférée, le transférant peut *forma doni* en modifier les conditions, par exemple l'hérédité, la réversibilité, l'aliénabilité. Il est rare que le transférant ne se réserve pas quelque droit à prendre sur le fonds transféré.

La protection du droit de propriété consistait d'abord dans l'action pétitoire, qui se portait devant les cours de comté et se terminait par la bataille après de longs délais de toute sorte. À côté de cette action, les légistes royaux en créèrent une autre, en s'inspirant de l'interdit *unde vi* du droit romain, et de l'*actio spolii* du droit canonique.

La nouvelle action fut introduite en l'année 1166, sous le nom d'action de *novel disseisin*. Elle protège la possession ou, comme on disait alors, la saisine. Celui qui a été dépossédé par force, injustement et sans jugement, est autorisé à se remettre en possession par la force pendant quatre jours; après ce délai passé, il peut intenter l'action de nouvelle dessaisine non seulement pendant l'an et jour, comme dans les coutumes françaises, mais pendant plusieurs années. Il est tenu de prouver qu'il avait la saisine au moment où il a été dépossédé, ce qui le dispense de prouver qu'il est propriétaire. Un avantage plus grand encore de cette action consiste en ce que l'affaire est toujours portée à la Cour du Roi,

au moyen d'un bref ou *writ* délivré à la Chancellerie, et qu'elle y est jugée par enquête, c'est-à-dire sur la déclaration d'un jury, sans gage de bataille et dans un temps relativement très court. A ce mode de procéder tout le monde trouvait son compte, et en attirant à sa Cour des affaires de plus en plus nombreuses, le Roi se rendait aussi de plus en plus puissant. De toutes les actions dont nous trouvons la trace dans les rôles des anciennes justices, l'action de nouvelle dessaisine a été la plus employée.

Elle protégeait efficacement le possesseur non seulement contre la dessaisine, mais encore contre le simple trouble (*trespass*). Elle protégeait la saisine quel qu'en fût l'objet, et, par exemple, elle s'appliquait au droit de garde qui appartenait au tuteur sur les biens du mineur, droit considéré comme une chose incorporelle comportant saisine. Le *tenant for years* qui n'avait pas la saisine n'aurait pas pu intenter cette action; mais, suivant un procédé bien connu du droit romain, on lui accorda, en 1335, une action utile, au moyen d'un bref spécial : *Quare ejecit infra terminum* ⁽¹⁾.

A la différence de la saisine normande ou française, la saisine anglaise était personnelle et ne passait point aux héritiers, mais l'héritier pouvait néanmoins recouvrer la saisine de son auteur en prouvant que celui-ci avait été saisi. Il y avait pour ce cas un bref spécial appelé *Bref de mort d'ancestor*.

A côté de l'action de nouvelle dessaisine qui était le type de l'action possessoire, il y en avait beaucoup d'autres, dont le caractère commun était de laisser la voie pétitoire ouverte; c'est par là seulement qu'on peut distinguer le pétitoire du possessoire. Ainsi le *writ of entry* est pétitoire, mais quand il est donné *sur dessaisine* ⁽²⁾, il prend le caractère possessoire. Il en est de même dans beaucoup d'autres cas où le *writ of entry* ressemble singulièrement à l'action *in factam* du droit romain.

La loi anglaise ne connaît que deux modes de translation de la propriété : entre vifs (*gift*) et à cause de mort (*inheritance*). Elle n'admet ni l'occupation, ni l'usucapion ou prescription à l'effet d'acquérir. L'occupation est inconciliable avec le principe féodal tel qu'il est reconnu en Angleterre, où la terre est toujours tenue du Roi, ce qui implique que toute terre vacante appartient au Roi. Il en est de même de la prescrip-

⁽¹⁾ Cette action ne protégeait le *tenant for years* que contre le bailleur. Contre les tiers il n'avait primitivement que l'action de *trespass*, mais plus tard fut créé le *writ de ejectione firmæ* par lequel

il put obtenir non seulement des dommages-intérêts, mais encore son maintien en possession.

⁽²⁾ Le *writ of entry* sur dessaisine a été créé en 1205.

tion, car la propriété d'une terre ne peut avoir d'autre base légale qu'une concession de tenure, ce qui ne fait pas que l'action en revendication ne puisse s'éteindre. On ne lui donne pas, comme en droit romain, une durée fixe, à partir du jour où elle est née. On dit seulement qu'aucune action ne pourra remonter au delà de telle année, par exemple au delà de 1189, date du couronnement de Richard I^{er}.

Le *gift* est, disons-nous, la forme de la translation de propriété entre vifs. Peu importe qu'elle ait lieu à titre gratuit ou à titre onéreux. C'est ainsi qu'en droit romain *dare* signifiait transférer la propriété. L'opération s'accomplit par la délivrance (*livery of seisin*) réelle, effective et non feinte, ce qui exclut absolument la tradition symbolique. Les deux parties se rendent sur les lieux, en personne ou par représentants. Les termes de l'acte translatif sont prononcés, ou lus s'il y a une charte, et la tradition a lieu *per haspam vel anulam*, c'est-à-dire par la poignée et l'anneau de la porte s'il s'agit d'une maison, *per fustem et baculum* en tout autre cas. Cette délivrance de saisine est nécessaire pour donner à l'acte sa perfection. Jusque-là il est sans effet et ne produit même pas d'obligation. Rien ne peut remplacer la délivrance. Ni acte, ni jugement ne peuvent transmettre la saisine, pas plus que la propriété.

On peut cependant avoir recours au juge pour se mettre à l'abri de toute revendication future. On intente alors un procès fictif qui rappelle, d'une part, la *cessio in jure* du droit romain et, d'autre part, les appropriations de la coutume de Bretagne, et se termine par transaction (*fine*). Tous intéressés sont tenus, à peine de déchéance, de faire valoir leurs droits dans l'an et jour à partir de la délivrance effectuée en exécution de la transaction.

La terre ne peut être l'objet ni d'une saisie, ni d'une expropriation forcée. Elle peut seulement être donnée en gage et, à défaut de paiement à terme échu, elle devient la propriété du créancier.

Les droits qui appartiennent au seigneur, en vertu du contrat de fief, sont des droits réels et non des obligations. Le seigneur en a la saisine envers et contre tous et son droit est protégé par l'action de nouvelle dessaisine. Le contrat de constitution de rente, le bail à nourriture produisent le même effet. A plus forte raison en est-il de même des droits qui ne dérivent pas d'un contrat, tels que les offices, le droit de patronage, les droits d'usage (*rights of common*), même les servitudes (*easements*). L'action possessoire s'applique encore aux droits qui dérivent de la condition des personnes, par exemple à la liberté, au servage. Dans une foule de cas elle tient lieu de l'action personnelle. Pour bien comprendre cette particularité du droit anglais, il faut ne pas perdre

de vue que l'action possessoire a été introduite pour faire aboutir les procès à la Cour du Roi et au jury.

Tandis que la terre est soumise au régime féodal, lequel forme un système logique, absolu, rigoureusement poussé jusqu'à ses dernières conséquences, la propriété des meubles est gouvernée par des règles toutes différentes.

Primitivement la revendication des meubles pouvait être dirigée contre tout détenteur, même de bonne foi, sauf à ce dernier à appeler ses auteurs en garantie. Le détenteur devait restituer; le voleur seul était puni s'il était révélé par la procédure. C'était du reste le droit commun de toute l'Europe. Au xiii^e siècle, en Angleterre, l'action se transforme. Elle devient une action criminelle avec dommages-intérêts contre l'auteur du vol. Il n'y a pas de revendication contre les tiers détenteurs, même de mauvaise foi. La condamnation du voleur entraîne la confiscation de ses meubles (*chattels*) qui sont forfaits au profit du Roi, y compris la chose volée, en sorte que le propriétaire ne peut obtenir la restitution de son bien en nature que si le Roi veut bien la lui accorder par faveur, et toujours à la condition qu'il ait couru après le voleur et l'ait fait arrêter. Tel est le *writ de bonis asportatis*. Aujourd'hui même celui qui revendique un meuble doit demander alternativement ou la restitution de l'objet en nature, ou le montant de l'estimation qui en sera faite par le jury, et l'option appartient au défendeur condamné. En présence d'un résultat aussi étrange, on se demande si l'on peut dire que le droit anglais reconnaisse d'une manière absolue la propriété mobilière.

Quand l'objet volé est compris dans un bail, l'action de vol appartient au preneur, parce qu'il a la garde des choses qui lui ont été données à bail, mais le bailleur a aussi une action *of detinue*, pour forcer le voleur à lui rendre *quod injuste detinet*.

R. DARESTE.

(La fin à un prochain cahier.)

CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMÜHL, SES COMMANDEMENTS, SON MINISTÈRE, 1801-1815, avec introduction et notes par Ch. de Mazade, de l'Académie française, 4 vol. in-8°. Plon et Nourrit, 1885.

PREMIER ARTICLE.

On a publié dans ces derniers temps de nombreux mémoires sur l'époque impériale. Ils sont de nature à nous intéresser vivement, lorsque les auteurs ont pris part eux-mêmes aux grandes affaires qu'ils racontent ou qu'ils ont été en position de les bien voir. Toutefois, quand on se met en scène, on tient à se montrer sous le jour le meilleur, et l'on n'est pas toujours sans passion dans les circonstances mêmes où l'on n'est point engagé de sa personne; les témoignages de cette sorte ont toujours besoin de contrôle, et ne peuvent quelquefois être admis qu'à titre de simples renseignements. Mais il y a des documents d'une autre espèce qui entrent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes dans la trame de l'histoire. Ce sont les actes officiels ou les lettres qui ont concouru à la marche des événements. Telle est en première ligne et hors ligne la correspondance de Napoléon, publiée, avec des lacunes regrettables, il est vrai; sous le dernier Empire; telles sont aussi les lettres de service de ses principaux officiers. Quand elles émanent d'un général qui a exercé un grand commandement, elles font entrer dans le vif des opérations qui s'accomplissent; elles font mieux comprendre le mécanisme d'une armée, les ressorts multiples qui doivent la mettre en mouvement, ce qu'il y a de soucis dans la direction, ce qu'il y a de souffrances et de misères dans les campagnes les mieux conduites et les plus heureusement terminées. Mais pour donner toute leur valeur à ces détails, une condition est cependant nécessaire; il faut les replacer dans le cadre de l'histoire par des résumés qui embrassent tout un acte du drame, et par des notes qui servent d'éclaircissement et, pour ainsi dire, de support aux pièces dont la série est placée sous les yeux du lecteur.

C'est ce qu'a fait M. de Mazade dans la publication des quatre volumes de la Correspondance de Davout, prince d'Eckmühl, duc d'Auerstädt. Davout est incontestablement au premier rang parmi les maréchaux qui font si glorieusement cortège au plus grand général des temps modernes, on peut même dire de tous les temps. C'est celui qui eut la gloire de partager avec Napoléon une des plus grandes et des plus déci-

sives victoires de l'Empire. La bataille d'Iéna, où Napoléon combattit l'armée prussienne commandée par le prince de Hohenlohe, a, si je puis dire, pour sœur jumelle la bataille d'Auerstædt, où Davout, à la même heure, battait dans une plaine voisine le roi de Prusse lui-même et le fameux duc de Brunswick; et l'Empereur n'a pas craint de diminuer pour lui-même l'honneur de la journée en donnant plus tard à son lieutenant le titre de duc d'Auerstædt.

M. de Mazade commence par retracer dans une savante introduction la biographie de Davout; la première partie de ce morceau forme nécessairement les préliminaires de ce qui va suivre : il nous faut donc en dire quelque chose.

Louis Davout est né à Annoux (Yonne) le 10 mai 1770, d'un père qui avait fait, comme lieutenant de Royal-Champagne, les dernières campagnes du règne de Louis XV en Allemagne et y avait été blessé. Élevé à Auxerre chez les Bénédictins, il passa de là à l'École militaire de Paris. En 1789, il était à Hesdin, sous-lieutenant dans le régiment où son père avait servi. Partisan de la Révolution, il s'était mêlé aux manifestations du temps jusqu'à enfreindre la discipline et se faire envoyer, par ordre du ministre de la guerre, à la citadelle d'Arras. Avec l'esprit qui régnait alors, il n'y pouvait rester longtemps. Il donna sa démission, mais l'invasion le rappela sous les drapeaux; à la levée des 300,000 hommes, il fut élu chef de l'un des bataillons des volontaires de l'Yonne. Il servit à l'armée du Nord sous Rochambeau, sous Dumouriez; puis en Vendée, où il rencontra pour la première fois Marceau. Il avait reçu aux Sables d'Olonne sa nomination de général de brigade; on l'aurait même fait général de division, s'il l'eût voulu; on faisait bien généraux de division et commandants d'armée Santerre et Rossignol! Mais en ce moment-là même, il se vit expulsé de l'armée, en vertu du décret de la Convention qui en bannissait tous les nobles. Il aurait pu être plus durement frappé. Sa mère avait été arrêtée comme suspecte et elle eût été envoyée au tribunal révolutionnaire pour avoir reçu des lettres d'émigrés, si lui-même n'avait réussi à détruire les pièces compromettantes; elle restait toutefois en prison à Auxerre et lui avec elle, quand survint le 9 Thermidor. Il put alors reprendre du service; il reparut avec son titre de général de brigade à l'armée de la Moselle, puis de Rhin-et-Moselle, sous Pichegru, sous Desaix, jusqu'au siège de Manheim où il tomba, par capitulation, aux mains de Wurmser. Rendu libre, on le retrouve dans la division de Desaix; il fit ensuite la campagne d'Allemagne sous Moreau; il fit, sous Bonaparte, la campagne d'Égypte et prit une part brillante à la bataille d'Aboukir. Rentré en France avec Desaix après le départ de

Bonaparte, il avait bien gagné cette fois le grade de général de division et ne le refusa plus. Il accepta, comme la plupart des généraux, le 18 Brumaire. Bonaparte avait su l'apprécier en Égypte. Après lui avoir donné le commandement de la cavalerie de l'armée d'Italie, il l'en rappela pour le mettre à la tête des grenadiers dans la Garde consulaire. Il lui fit épouser la sœur du général Leclerc, marié lui-même à Pauline Bonaparte (1801); c'était un lien de plus avec l'homme qui était devenu, en attendant mieux, Premier Consul.

Une ère de paix semblait s'ouvrir alors. La campagne qui aboutit si vite à la bataille de Marengo, complétée par la victoire de Moreau à Hohenlinden, avait amené le traité de Lunéville avec l'Autriche (1801), et peu après, la paix d'Amiens avec l'Angleterre (1802); mais cette paix n'était qu'une trêve trompeuse. La série des grandes guerres de Napoléon, proclamé empereur, allait commencer.

C'est à cette période que se rapportent les lettres réunies dans les quatre volumes de la correspondance de Davout, et la suite de sa biographie se retrouvera dans l'analyse que nous en voulons présenter. L'éditeur les a groupées, selon la nature et la succession des événements, en douze parties : I. *Camp de Bruges* (préparatifs de descente en Angleterre); II. *Campagne de 1805* (Austerlitz); III. *Campagnes de 1806-1807* (Iéna, Eylau, Friedland); IV. *Grand-duché de Varsovie, commandement de Davout en Pologne* (juillet 1807-septembre 1808); V. *L'armée du Rhin, commandement de Davout à Erfurt* (1808-1809); VI. *Campagne de 1809* (Eckmühl, Wagram); VII. *L'armée d'Allemagne et le corps d'observation de l'Elbe, Davout à Hambourg* (1810-1811); VIII. *Campagne de Russie* (1812-1813); IX. *Campagne de 1813, les opérations sur l'Elbe*; X. *Le siège de Hambourg* (contemporain de la campagne de France); XI. *Les Cent-Jours : Davout au ministère de la guerre* (en 1815); XII. *Le dernier commandement de Davout : l'armée de la Loire*.

Toute l'épopée impériale, depuis les premiers succès jusqu'aux derniers revers, forme donc le cadre de cette correspondance.

Elle commence à la rupture de la paix d'Amiens, aux préparatifs d'invasion contre l'Angleterre, à ce grand déploiement de forces sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, qu'on appelle le Camp de Boulogne; pour Davout, c'est le Camp de Bruges⁽¹⁾. Les instructions que lui avait adressées Berthier, ministre de la guerre, donnent une parfaite

(1) A sa droite, le camp d'Utrecht sous le général Marmont; à sa gauche, le camp de Saint-Omer sous le général Seult; le camp de Montreuil sous le gé-

néral Ney. Ajoutez deux autres camps : l'un à Brest, pour concourir à l'action dans la Manche; l'autre à Bayonne, pour surveiller l'Espagne.

idée de la manière dont Bonaparte avait conçu ce hardi projet, et les lettres de Davout, quelques-unes au ministre, la plupart au Premier Consul, ou, depuis le 24 mai, à l'Empereur⁽¹⁾, montrent avec quelle intelligence il était entré dans ses vues. Il ne négligeait aucun détail : construction des embarcations convenables, réunion des flottilles ; baraquement des troupes, mise en défense des côtes, etc. Le jour où le signal sera donné, il croit, avec l'amiral hollandais Verhuel, à la réussite. Dans plusieurs lettres, il est heureux de raconter avec quelle habileté nos bâtiments de transport et nos bateaux canonnières ont opéré en face des vaisseaux anglais, leurs évolutions d'un port à l'autre ; avec quelle audace et quel succès tel ou tel vaisseau, la prame⁽²⁾ *La Ville de Marseille*, par exemple, a soutenu la lutte contre sept bâtiments anglais dont le plus faible était de sa force, et ramené du combat un brick ennemi de douze pièces, comme trophée de sa victoire⁽³⁾.

Le 26 thermidor an XIII (14 août 1805), il annonçait d'Ambletuse au ministre de la guerre qu'il avait donné les ordres nécessaires pour la prompte organisation de la cinquième aile de débarquement, qui devait être fournie par son corps, et il indiquait les dernières mesures qu'il lui restait à prendre. Mais déjà il n'était plus question d'envahir l'Angleterre. Tous ces grands rassemblements ne devaient pas être mis en demeure de réaliser la pensée de Bonaparte et les espérances de l'amiral Verhuel. L'Angleterre est habile à se tirer d'une situation critique par une diversion. Le cabinet de Londres, justement effrayé des préparatifs de l'Empereur, lui avait suscité d'autres ennemis. Il avait poussé en avant l'Autriche, travaillé la Russie, pressenti la Prusse, qui, du reste, trouva plus expédient d'attendre. C'est sur l'Autriche que Napoléon devait frapper.

M. de Mazade a présenté avec beaucoup de lucidité, dans un préambule, l'état des choses au début de cette nouvelle période.

Dès l'origine du différend, le jeune empereur Alexandre I^{er} n'aurait pas demandé mieux que d'intervenir dans les affaires européennes en offrant sa médiation pour le maintien de la paix ; et Bonaparte l'aurait

⁽¹⁾ L'Empire avait été proclamé le 28 floréal an XII (18 mai 1804).

⁽²⁾ Sorte de vaisseau-ponton.

⁽³⁾ Lettre 66, 2 brumaire an XIII (24 octobre 1804). « Si les Anglais, ajoute Davout, ont été dans cette occasion au-dessous de leurs prétentions maritimes, ils ont de plus donné

des preuves de déloyauté et d'atrocité. Toutes les mitrailles trouvées à bord du bâtiment (le brick capturé) et dans les bastingages de la prame en très grande quantité étaient des balles creuses et remplies de verre pilé et autres poisons. » (T. I, p. 99.)

volontiers acceptée. Il avait même offert de mettre entre les mains du Tzar l'île de Malte, principal objet du litige. Mais l'Angleterre, qui, aux termes du traité d'Amiens, devait l'évacuer, traîna en longueur et finit par refuser. La paix rompue, Bonaparte avait eu la pensée d'en finir tout d'un coup avec son adversaire en l'envahissant dans son île. De là, ces immenses préparatifs que l'on a vus et les efforts du cabinet britannique pour s'y soustraire en soulevant le continent contre lui. Bonaparte, il faut le dire, avait donné aux diverses puissances, et notamment à l'Autriche, des raisons de s'inquiéter; car l'Autriche n'avait point oublié ce qu'elle avait perdu en Italie. Or, voilà que l'Italie du Nord, devenue République Cisalpine, avait pris le Premier Consul pour président, et qu'en 1804, le Premier Consul étant devenu Empereur, elle s'était transformée en Royaume d'Italie avec Napoléon pour roi. Dans ces circonstances, l'Autriche avait différé de remettre à M. de Cobenzel les lettres qui l'accréditaient auprès du nouvel empereur : première cause de défiance. La Russie offrait toujours sa médiation; mais alors c'était un plan de médiation générale qui, proposé à l'Angleterre, prit à Londres, sous l'influence des événements récemment accomplis, le caractère d'une ligue contre la France : on avait fait entrer, il est vrai, dans le projet de traité, la clause de l'évacuation de l'île de Malte; mais la réunion de Gênes à la France donna à la Russie le prétexte de ne pas insister sur cet article. Dès ce moment, l'entente de l'Angleterre et de la Russie était faite, et l'Autriche trouvait dans les affaires d'Italie trop de raisons d'y adhérer.

Que faire en présence d'une pareille coalition? Napoléon pouvait-il songer encore à une descente en Angleterre? Mais la flotte sur laquelle il devait compter pour la protéger se faisait attendre. Il prit résolument son parti, et, faisant soudainement volte-face, il se jeta dans cette guerre contre l'Autriche et la Russie, où la correspondance de Davout nous ramène. C'est la campagne de 1805, qui débuta par la prise d'Ulm, se continua par l'occupation de Vienne et se termina en peu de mois par la défaite des Autrichiens et des Russes dans les plaines d'Austerlitz.

Le résumé de M. Mazade donne une très suffisante idée de cette campagne.

Les Autrichiens, jugeant habile de prendre l'offensive, avaient envahi la Bavière, dont l'Électeur avait dû fuir de Munich à Wurtzbourg; et le général Mack, persuadé que Napoléon suivrait le chemin direct par la Forêt Noire, était venu prendre position sur l'Iller, entre Ulm et Memmingen, excellente barrière pour lui fermer la route. Mais l'Empereur, qui l'avait entretenu dans cette pensée, en venant de sa personne à

Strasbourg et en faisant passer Lannes et Murat par le pont de Kehl, avait dirigé par d'autres ponts du Rhin la masse de son armée; elle avait traversé l'Allemagne, atteint et franchi, pour la plus grande partie, le Danube au delà d'Ulm, à Donauwerth ou aux environs, et lui-même avait établi son quartier général à Augsbourg, coupant les Russes des Autrichiens : en sorte que Mack dut changer de front, tournant le dos à la France, tandis que Napoléon, établi à Augsbourg, tournait le dos à Vienne, qui n'en devait pas être pour cela plus rassurée. On sait, en effet, comment après le combat d'Elchingen, où Ney se signala, le général autrichien, enveloppé par les Français dans Ulm, et comptant vainement sur l'arrivée des Russes, fut réduit à capituler avec ce qui lui restait de son armée (17 octobre), capitulation qui libérait la Bavière et ouvrait le chemin de Vienne à Napoléon.

La correspondance de Davout, qui, pour cette campagne, commence avec ses marches, s'arrête au 20 octobre, presque aussitôt après la capitulation d'Ulm. Jusque-là son corps n'avait pas été principalement engagé. Il avait eu à surveiller les mouvements de l'ennemi, à couvrir, avec Bernadotte, les débouchés du Tyrol, où l'archiduc Jean avait 25,000 hommes, et à surveiller les Russes, dont on annonçait la prochaine arrivée à Braunau, à Munich⁽¹⁾. Ses premières lettres n'en ont pas moins d'intérêt et témoignent de sa vigilance. En digne lieutenant de Napoléon, il ne néglige aucun détail : rations pour le soldat, chevaux pour l'artillerie, moyens de transport, etc. Et comme il tient la main à la discipline, qui est le nerf de l'armée ! Aussi veille-t-il à la régularité des approvisionnements, qui en est la meilleure garantie, et il ne craint pas de signaler les désordres que, dès le début de ces grandes guerres, on n'a pas su éviter partout, même en pays allié où l'on est encore. Il écrivait d'Ober-Roth (Bavière), le 2 octobre, à l'Empereur :

— Votre Majesté m'a recommandé de faire faire du pain partout. Ces pays-ci sont entièrement dévastés, tant par les Autrichiens que par les troupes de Votre Majesté, dont l'indiscipline a besoin d'exemples de sévérité pour réprimer les désordres qui s'y commettent journellement et dont j'ai rendu compte au Ministre de la guerre. (N° 107, t. I, p. 170.)

Après la capitulation d'Ulm, Napoléon avait écrit à Davout :

Mon cousin, l'armée autrichienne est détruite; indépendamment du corps qui est dans Ulm et qui s'est rendu par capitulation, le corps de Werneck vient de mettre

⁽¹⁾ Lettre du 10 octobre, n° 105, t. I, p. 165.

bas les armes à Nordlingen et s'est rendu au prince Murat. Le prince Ferdinand, à la poursuite duquel il est, est cerné de tous côtés, et sera probablement obligé de se rendre. Le maréchal Soult se rend à Landsberg. Réunissez tout votre corps d'armée, de manière à être en peu d'heures à Munich, et en mesure de secourir le maréchal Bernadotte. Je vais me rendre moi-même à Augsburg ; votre tour va venir. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, p. 337.)

Le tour de Davout allait venir en effet. On reprenait la marche en avant, on entrait en Autriche, et l'on avait à franchir tous les affluents du Danube sur la rive gauche, qui faisaient pour la capitale comme autant de lignes de défense : l'Inn et la Salza, la Traun, l'Enns. Du 20 octobre au 17 novembre, il y a lacune dans la correspondance du maréchal. Le Journal des marches du troisième corps nous permet seulement de le suivre dans ses étapes et ses combats : sur l'Inn, dont le pont fut rétabli sous le feu de l'ennemi ; sur l'Enns, dont le passage fut de même vivement disputé ; à Lilienfeld, en tournant la position de Saint-Pölten, où les premières divisions russes qui avaient aidé les Autrichiens à défendre l'entrée de leur pays avaient paru disposées à livrer bataille ; mais il leur avait paru plus sûr de rejoindre en Moravie le gros de leur armée et ils avaient repassé le Danube. La route de Vienne était donc libre. C'est du palais de Schönbrunn que Napoléon date le 25 brumaire an XIV (16 novembre) son 25^e Bulletin.

La correspondance de Davout recommence dès le 24 brumaire (15 novembre). Il avait été chargé d'occuper Vienne, et, par une première lettre à l'Empereur, datée du 26 brumaire (17 novembre), il lui rendait compte des mesures qu'il avait prises selon les ordres qu'il en avait reçus. Il fallait savoir ce qui se passait du côté de la Hongrie. L'Empereur lui avait écrit la veille de Schönbrunn :

Tenez vos postes à Presbourg, pourvu qu'ils ne se compromettent pas. Mettez-vous à l'abri de toute surprise et soyez toujours à vos posts au point du jour. Ayez vos postes de cavalerie jusqu'à Stokerau⁽¹⁾, de huit hommes et un maréchal des logis. Les lettres se porteront de poste en poste. Vous savez combien il est important que j'aie fréquemment des nouvelles de Vienne. (*Correspondance de Napoléon*, t. XI, p. 416.)

Et Davout lui répondait :

Le général Vidames reste sur la route de Presbourg et a ses avant-postes près

⁽¹⁾ Petite ville sur le Danube, à égale distance de Vienne et de Presbourg.

de pont velait... Le peuple de Presbourg s'est opposé à toute levée, il paraît que cet état est général en Hongrie⁽¹⁾; à Vienne tout est tranquille⁽²⁾. (N° 115.)

Les lettres suivantes continuent de donner des nouvelles rassurantes de Hongrie.

Quelle que importante que fût la mission de garder Vienne, Napoléon ne voulait pas laisser Davout derrière lui à l'heure décisive. Davout, qui, le 6 frimaire (27 novembre), écrit encore de Vienne, est le 11 frimaire (2 décembre), avec deux de ses divisions ramenées des environs de Presbourg et des bords de la March, dans les plaines d'Austerlitz. Il occupait la droite dans l'ordre de la bataille, un point de la première importance; c'était par là que l'ennemi voulait tourner l'armée française pour lui couper la retraite sur Vienne: « L'Empereur, dit le 30^e Bulletin, fit partir le maréchal Davout en toute hâte pour se rendre au couvent de Raygern. Il devait avec une de ses divisions et une division de dragons y contenir l'aile gauche de l'ennemi, afin qu'à un moment donné elle se trouvât tout enveloppée. »

Ce n'est pas dans les rapports ou dans les lettres de Davout qu'il faut chercher le tableau de cette grande journée: il n'en montre qu'une des faces et nous reproduit que les grands traits pour l'histoire militaire. Chef de corps, il écrit pour l'Empereur ou pour le chef d'état-major général, laissant à de jeunes officiers, comme Marbot, le soin de recueillir les anecdotes ou d'exprimer les émotions de la bataille pour les lecteurs de mémoires. Ce n'est pas non plus dans ses lettres que l'on trouvera ce qu'il y a fait lui-même: il s'applique surtout à mettre en relief la bra-

⁽¹⁾ Il écrivait toutefois, quelques jours après (20 novembre), qu'il ne fallait pas trop compter sur la neutralité du pays: « Quoi qu'il en soit, je redouble de surveillance sur la Hongrie, où rien ne bouge jusqu'à ce moment. J'y ai envoyé ce soir. » Et il signalait au ministre de la guerre, major général (Berthier), une de ces plaies qui compromettent les armées victorieuses: « Je dois vous faire connaître, Monsieur le Maréchal, que les étendards sur les drapeaux continuent; les tableaux qu'en font ceux qui en arrivent portent le mal au comble. Beaucoup de prisonniers russes et autrichiens échappés s'en mêlent. Je crois de mon devoir d'appeler votre attention sur

ces désordres. Les remèdes sont pressants, il n'y a que des colonels ayant à leur suite une justice prévôtale qui puissent y remédier. » (N° 116, p. 184-185.)

⁽²⁾ Il note pourtant (il ne faut pas s'en étonner) que la population de Vienne ne voyait pas volontiers ses soldats: « Le peuple de cette capitale, dit-il, n'est point bienveillant pour les Français; dans les cafés, ils affectent un ton arrogant vis-à-vis d'eux. On a remarqué que toutes les classes donnaient des marques de bienveillance aux colonnes des prisonniers russes, en leur prodiguant de l'argent, des vivres, etc. » (Vienne, 23 novembre, n° 117, t. I, p. 186.)

voure de ses troupes et le mérite de ses lieutenants. Ainsi, le soir de la bataille :

A Menitz, 11 frimaire an xiv (2 décembre 1805).

L'ennemi a manœuvré pour m'envelopper en débouchant avec de l'artillerie par Sokolnitz, que j'ai fait attaquer tout de suite par les cinq régiments de la division par échelons. Ce village a été pris et repris plusieurs fois, et l'ennemi a fini par y laisser douze à quinze pièces de canon; dès la première attaque, trois pièces avaient été prises et emmenées par nous.

J'ai eu à combattre pendant la grande majorité de la journée sur mon front et sur mes flancs des colonnes extrêmement fortes.

Tous les corps ont manœuvré avec sang-froid, sous un feu très vif, et se sont mêlés plusieurs fois avec l'ennemi; ils ont beaucoup souffert. (N° 123, t. I, p. 193.)

Dans le premier rapport, et surtout dans ceux qui ont suivi, comme dans sa lettre à l'Empereur⁽¹⁾, il aime à signaler, avec les titres particuliers des généraux (Friant, dont la division fut surtout engagée, Bourcier, qui commandait la division de dragons, Daultanne, son chef d'état-major, etc.), il aime à signaler l'endurance et l'intrépidité des soldats :

Je rends avec un vif plaisir aux braves de la division Friant la justice de dire qu'ils ne comptèrent pas les ennemis à la glorieuse journée d'Austerlitz; ceux qui franchirent un trajet de trente-six lieues en moins de trente-six heures surent aussi se multiplier sur le champ de bataille, pour faire tête et même l'emporter sur un ennemi cinq ou six fois plus nombreux et qui s'était flatté de la victoire. Si cette faible division eut près de 1,400 hommes hors de combat, elle en fit perdre des milliers à l'ennemi. (N° 131, t. I, p. 224.)

Après la bataille, Davout avait reçu ordre de poursuivre les vaincus avec les divisions Friant et Gudin et la cavalerie des généraux Klein et Bourcier. Il aurait pu les prendre, et les deux empereurs avec eux, lorsque, le 4 décembre, le colonel comte de Walmoden lui apporta un billet du général Merfeld qui annonçait un armistice de vingt-quatre heures et une entrevue de l'Empereur d'Allemagne avec Napoléon :

Le général Merfeld, écrit-il au ministre, major général, désirant en conférer avec moi, j'ai été le voir; je lui ai observé que son billet ne m'était pas suffisant, devant être naturellement en garde contre ces petites ruses de guerre. Je lui ai cité Steyer,

⁽¹⁾ N° 126, au ministre, 15 frimaire an xiv (6 décembre); n° 127, à l'Empereur, 5 nivôse (26 décembre);

n° 128, au ministre, 6 nivôse (27 décembre); n° 131, au même ministre, même date.

et je lui ai déclaré vouloir une autre assurance par écrit de l'empereur Alexandre. M. de Merfeld s'est retiré en m'assurant que sous peu je serais satisfait à cet égard, et que tous mes doutes seraient levés.

À peine rendu à mon quartier général, le prince . . . , premier aide de camp de Sa Majesté l'Empereur de Russie, accompagné du comte de Walmoden, m'a apporté la lettre dont j'adresse copie à Votre Excellence, ainsi que du billet de l'Empereur de Russie, écrit au crayon.

Devant croire alors à la conférence et à la suspension d'armes, je me suis arrêté et ai pris position à Josephdorf.

J'ai répondu au général Kutusof que je ferais suspendre les hostilités jusqu'à six heures du matin, et que même, pour éviter toute erreur ou surprise, on se préviendrait une heure d'avance de la reprise des hostilités. (Josephdorf, 13 frimaire [4 décembre 1805], n° 124, t. I, p. 195.)

« Mais il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela », s'écria Napoléon en recevant ces pièces; et après un moment de réflexion : « Dites au maréchal qu'il a bien fait de croire à la parole de l'empereur Alexandre. » L'entrevue de l'Empereur d'Autriche avec Napoléon n'eut lieu en effet que ce jour même, 4 décembre, et l'armistice ne commença que le lendemain 5; mais Alexandre, en écrivant son billet, en acceptait à l'avance toutes les conditions, et il avait cru, dès lors, pouvoir suspendre la guerre. « Quelques jours plus tard, dit M. de Mazade, les préliminaires de la paix étant déjà arrêtés, l'empereur Alexandre envoya au maréchal une tabatière enrichie de diamants et ornée de son portrait; le maréchal la refusa; il l'envoya à Napoléon, qui l'autorisa à accepter ce présent. (T. I, p. 196, note 1.)

La paix fut signée à Presbourg le 25 décembre, et nous ne pouvons que rappeler sommairement ici les changements considérables qu'elle amena : l'Autriche reconnaissant tout ce que la France avait fait en Italie et lui abandonnant, soit pour elle, soit pour ses alliés, ce qu'elle possédait encore des États Vénitiens; les alliés de la France en Allemagne, la Bavière, le Wurtemberg, érigés en royaumes, le duché de Baden en grand-duché, et tous les trois agrandis en territoires et en droits souverains; ajoutez les remaniements ou les transformations que Napoléon allait opérer, sans conteste, en vertu de son droit du plus fort : la dynastie des Bourbons déclarée déchue des Deux-Siciles (27 décembre 1805), et le royaume de Naples, bientôt occupé, donné à Joseph Bonaparte, frère aîné de Napoléon (25 février 1806); Berg et Clèves, érigés en grand-duché, pour Murat son beau-frère (15 mars), en attendant mieux; la république de Hollande, transformée en royaume pour son autre frère Louis (3 juin); et toute une nouvelle réorganisation de l'Allemagne : l'établissement de la confédération du Rhin, avec Napoléon

pour protecteur (12 juillet 1806)⁽¹⁾. L'empereur François dut comprendre que l'empire d'Allemagne n'existait plus et qu'il ferait bien de se contenter de l'empire d'Autriche héréditaire. Quant à la Prusse, pour la gagner, Napoléon avait fait entendre qu'il la laisserait, si elle le voulait, constituer de son côté une confédération des États du Nord⁽²⁾.

C'est néanmoins du côté du nord que l'attention de Napoléon devait se reporter. La Prusse avait été vivement sollicitée, de part et d'autre, avant que la guerre éclatât. Napoléon lui avait offert le Hanovre pour prix de son alliance; l'empereur Alexandre était venu de sa personne à Berlin pour entraîner le roi dans la coalition. La guerre étant commencée, le passage des troupes françaises par la principauté d'Anspach, nonobstant sa neutralité (elle appartenait à la Prusse), avait décidé le roi à faire un premier pas de ce côté, en s'engageant à une médiation qui était une menace (traité de Postdam, 3 novembre 1805); mais son ministre, M. d'Haugwitz, arriva auprès de Napoléon à Austerlitz la veille de la bataille, et, ajourné au lendemain, il vit bien qu'il n'y avait plus lieu d'insister; il crut même prudent d'entrer dans les vues de Napoléon, qui offrait encore, avec le Hanovre, son alliance (traité de Schönbrunn, 14 décembre). Ce traité fut mal vu du parti de la guerre à Berlin quand il s'agit de le ratifier. M. d'Haugwitz fut envoyé à Paris pour y faire introduire des modifications. Il y en eut (14 février 1806): elles ne furent pas à l'avantage de la Prusse, car elle acceptait le Hanovre dans des conditions plus irritantes pour l'Angleterre, ce qui amena de la part du cabinet britannique une déclaration de guerre que l'on voulait éviter. La mort de Pitt et l'avènement de Fox au ministère avaient pourtant ouvert des perspectives de paix générale. La Russie, que Napoléon avait laissée se retirer après Austerlitz, sans la faire entrer d'ailleurs dans la paix de Presbourg, avait envoyé M. d'Oubril à Paris; après de trop longs retards, il conclut un traité qui stipulait l'évacuation de l'Allemagne et l'intégrité de l'Empire Turc, avec des bons offices de la France pour les difficultés pendantes, etc. (20 juillet). L'Angleterre elle-même avait ouvert des négociations. Mais Fox mourut, et le bruit s'étant répandu à Berlin que la France voulait rendre le Hanovre au roi

⁽¹⁾ Elle comprenait les rois de Bavière et de Wurtemberg, le prince archi-chaucelier, archevêque de Ratisbonne, les grands-ducs de Baden, de Berg, de Hesse-Darmstadt, les ducs de Nassau, les princes de Hohenzollern, etc.

⁽²⁾ On aurait pu y faire entrer, avec la Hesse-Cassel, laissée en dehors de la confédération du Rhin, les diverses branches de la maison de Saxe, les deux Mecklenbourg et quelques petits princes du Nord.

Georges; qu'elle faisait secrètement obstacle à la formation d'une confédération du Nord; et d'autre part, Alexandre, sous la pression de l'Angleterre, ayant refusé de ratifier le traité conclu par M. d'Oubril, Napoléon crut qu'il y avait de nouveau intelligence entre la Russie et la Prusse et, à la demande faite par la Prusse qu'il retirât ses troupes en deçà du Rhin, il répondit en y mettant pour condition, non pas le désarmement, mais la cessation des armements de la Prusse. C'étaient les préliminaires de la rupture.

Nous pouvons reprendre ici la correspondance de Davout. Napoléon, après la paix de Presbourg, n'en avait pas jugé les stipulations si bien affirmées qu'il n'estimât prudent de ne pas dissoudre absolument la grande armée. Aussi l'évacuation des pays occupés ne s'était-elle faite qu'avec mesure et par étapes modérées. Davout avait été ramené d'abord de Presbourg vers l'Enns. Les lettres où il donne l'itinéraire de ses colonnes le montrent ensuite successivement à Wells (28 janvier 1806), à Munich (28 février), à Neubourg (21 mars), à Hall (30 mars) et à Oettingen (Wurtemberg), où il resta cantonné avec son corps d'armée du 7 avril jusqu'au milieu de septembre. Les autres corps étaient demeurés généralement sur le Rhin.

Pour donner moins d'ombrage au Roi de Prusse, qui faisait avancer ses armées sous les ordres du duc de Brunswick et du prince de Hohenlohe jusqu'au revers de la forêt de Thuringe, Napoléon avait octroyé des congés à plusieurs de ses maréchaux, les faisant libres de revenir soit à Paris, soit ailleurs, dans leurs familles. C'est de Paris (15 septembre) que Davout écrit à son principal lieutenant, le général Friant, en lui faisant pressentir la prochaine rentrée en campagne :

J'arrive de Saint-Cloud, mon cher Général, Sa Majesté m'a accueilli avec sa bonté ordinaire. Elle m'a parlé de partir sous peu de jours pour vous rejoindre. Cette nouvelle est pour vous seul et mon chef d'état-major. Tout est à la guerre ici; une partie de la garde est partie ce matin. Cependant beaucoup de personnes croient que ces préparatifs n'auront aucun autre résultat que de déterminer la paix, et par conséquent de rendre ridicule l'armement des Prussiens. Mais dans tous les cas, nous sommes en mesure; ma dernière inspection des troupes m'a donné cette conviction. Il y a un article bien important cependant dont nous manquons totalement, c'est celui des marmites, bidons, etc. Je me suis assuré ici que l'on n'avait aucun moyen de nous en faire délivrer. Il ne faut donc compter que sur nous. Aussi je vous invite, à la réception de ma lettre, à prévenir les généraux de division de recommander aux colonels que, dans le cas d'un ordre de départ, chaque capitaine se procurera, de gré à gré, des habitants, de ces marmites en tôle battue dont on fait usage en Allemagne. Cet objet n'est point très coûteux et donnera au soldat la facilité de faire sa soupe. Il faut que chaque compagnie s'en procure de manière à en avoir un ou deux de plus. Il vaut mieux à cet égard être riche, puis-

qu'il ne s'en perd que trop. Cet ordre devra être promptement exécuté et est pour toutes les armes du 3^e corps.

Il est probable que lorsque vous recevrez cette lettre, je serai en route pour vous rejoindre.

Votre femme se porte bien et est depuis quelques jours à Pontoise, où elle a été chercher sa mère. Ma femme a été surprise de mon arrivée. Elle fait mille amitiés à son excellent beau-frère. Je pars à l'instant pour Savigny y faire la connaissance de ma petite. (N^o 170, t. I, p. 264-266.)

Les premières instructions de Napoléon en vue de l'entrée en campagne sont du 15 au 20 septembre. Le 19 il écrit à Clarke, ministre de la guerre, que Ney doit se rendre à Ulm et que Davout a reçu l'ordre de réunir tout son corps à Oettingen, etc.; et par une lettre complémentaire du même jour il marque la date et le lieu où chacun doit se trouver. . . « Le maréchal Davout sera réuni avec tout son corps à Bamberg, au plus tard le 3 octobre. » Dès le 2 octobre Davout écrit de Bamberg à Berthier qu'il s'est concerté avec Bernadotte, et il lui fait connaître la place qu'occupe chacune de ses divisions (n^{os} 171 et 172). Le 2 octobre Napoléon lui-même était au milieu de ses corps d'armée sur le Mein, à Wurtzbourg, où le parc général devait être réuni.

Cependant l'armée prussienne, forte de 160,000 hommes et grossie de 20,000 Saxons, s'avancait en deux masses sous les ordres du duc de Brunswick et du prince de Hohenlohe. Elle avait passé l'Elbe, partie à Magdebourg, partie à Dresde, envahissant ainsi la Saxe, ce qui, aux yeux de Napoléon, était une déclaration de guerre. Elle s'était avancée sur les deux rives de la Saale et faisait face aux défilés qui mènent de la Thuringe en Franconie, où était, en grande partie, l'armée française. Dans une lettre écrite, le 5 octobre, de Wurtzbourg au maréchal Soult, qui était à la tête de sa droite, Napoléon lui faisait connaître la position des autres corps et les mouvements qu'ils devaient opérer. Le 10 octobre, il signalait d'Ebersdorf la marche de l'ennemi et ce qu'il comptait faire lui-même :

Après cela, disait-il, quelque chose que fasse l'ennemi, s'il m'attaque, je serai enchanté; s'il se laisse attaquer, je ne le manquerai pas. Je désire beaucoup une bataille. S'il a voulu m'attaquer, c'est qu'il a une grande confiance dans ses forces; il n'y a point d'impossibilité alors qu'il ne m'attaque. C'est ce qu'il peut me faire de plus agréable. Après cette bataille, je serai à Dresde et à Berlin avant lui. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 333.)

On en était aux préliminaires de la grande journée. L'armée prussienne avait compté fondre sur l'armée française par les défilés de la forêt de Thuringe; mais l'armée française l'avait prévenue. Elle se trou-

avait déjà sur la Saale. Le 9 octobre, Murat obtenait un brillant succès à Schleitz; le 10, Lannes enlevait aux Prussiens Saalfeld, où le prince Louis, l'un des principaux promoteurs de la guerre, fut tué. Le 11, Davout apprenait le succès de cette affaire à Posneck. Le 12, il était à Naumbourg sur le flanc gauche, presque sur les derrières des Prussiens, et, après une marche aussi rapide que hardie, il y donnait un moment de repos à ses divisions. Il avait envoyé des reconnaissances vers Iéna, mais elles n'étaient pas encore rentrées. Il écrivait :

On annonce toujours beaucoup de jactance chez les officiers prussiens.

Mais il ajoutait :

Une lettre sans signature, adressée au prince de Saxe-Cobourg, compare la défaite de Saalfeld à celle des Autrichiens à Ulm pour le découragement qu'elle a répandu dans l'armée. Il a passé aujourd'hui par cette ville environ 200 déserteurs.

Et en post-scriptum :

Il me paraît constant que les troupes prussiennes se réunissent du côté de Weimar. Cette campagne promet d'être aussi miraculeuse que celle d'Ulm et de Marengo. (N° 177.)

Napoléon, qui se disposait à combattre les Prussiens à Iéna, avait jugé d'une extrême importance de garder le passage de Naumbourg, par où l'ennemi aurait pu tenter de le tourner, et c'est pourquoi il y avait envoyé Davout, avec ordre de le défendre à tout prix. Davout fit mieux. Il prévint une partie de l'armée prussienne au défilé de Kosen, qui commandait ce passage, et la défit complètement près d'Auerstædt, le jour même où Napoléon battit l'autre partie à Iéna. Or cette dernière partie, rappelons-le, était commandée par le prince de Hohenlohe et celle que combattit Davout avait à sa tête le duc de Brunswick, qui y fut mortellement blessé, et le Roi de Prusse.

On a opposé l'une des deux batailles à l'autre pour diminuer la gloire de Napoléon; on a dit même que Napoléon, quand il sut à quelles forces Davout avait tenu tête, s'en était montré jaloux. C'eût été bien sans raison. Quand bien même la bataille d'Auerstædt eût plus pesé que celle d'Iéna dans la balance de la journée, ce n'en est pas moins Napoléon qui avait conçu le plan de la campagne et placé Davout dans la position qu'il a si glorieusement occupée. Napoléon n'a pas cessé de mettre en relief son lieutenant. Dans une note adressée à Talleyrand, le lendemain de la bataille, il lui disait :

Le maréchal Davout, placé au débouché de Kosen, en avant de Naumbourg, a

empêché l'ennemi de déboucher. Il s'est battu toute la journée et a mis en déroute plus de 60,000 hommes commandés par Mollendorf, Kalkreuth et le Roi en personne. Ce corps d'armée s'est couvert de gloire.

Et, le même jour, à Murat :

Le maréchal Davout a eu une affaire superbe. Il a battu seul 60,000 Prussiens.

Quant à Davout, il écrivait simplement à l'Empereur, le soir de la bataille :

Au bivouac d'Eckartsberg, 14 octobre 1806.

Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'en débouchant de Kosen, j'ai trouvé à un quart de lieue l'ennemi qui était en marche pour s'emparer lui-même de ce débouché. La bataille s'est engagée tout de suite; elle a été très sanglante et disputée. Le Roi de Prusse, le duc de Brunswick et le maréchal de Mollendorf et plus de 60,000 hommes ont disputé la victoire à votre troisième corps; elle nous est restée, ainsi que presque toute l'artillerie ennemie: le nombre des prisonniers n'est pas très considérable, le peu de cavalerie que j'avais, qui a fort bien servi du reste, n'ayant pas été suffisant pour pouvoir profiter des succès de l'infanterie. Le grand-duc de Berg avait retiré la veille la division des dragons Sahuc. (N° 179, t. I, p. 276.)

Il parle de ses morts, de ses blessés, de ses lieutenants qui l'ont si bien servi; et il ne dit rien de Bernadotte, qui était auprès de lui à Naumbourg la veille de la bataille, qu'il avait pressé de le secourir, lui offrant même la direction sur les deux corps d'armée, et qui s'y était refusé, sous le prétexte que sa position était à Dornbourg. Napoléon n'admettait pas cette excuse quand il lui écrivait :

Wittemberg, 28 octobre.

Votre corps d'armée ne s'est pas trouvé sur le champ de bataille, et cela aurait pu m'être très funeste. Je vous avais fait connaître dans la nuit que si vous étiez encore à Naumbourg, vous deviez marcher sur le maréchal Davout pour le soutenir. Vous étiez à Naumbourg lorsque cet ordre vous est arrivé, il vous a été communiqué, et cependant vous avez préféré faire une fausse marche pour retourner à Dornbourg et, par là, vous ne vous êtes pas trouvé à la bataille, et le maréchal Davout a supporté les principaux efforts de l'armée ennemie. Tout cela est certainement très malheureux. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 393.)

Tout ce que Davout dit de Bernadotte dans une lettre à Berthier, datée de Naumbourg la nuit suivante, se réduit à ceci :

Le prince de Ponte-Corvo est maintenant entre moi et l'ennemi; je ne puis en conséquence le poursuivre; mais je me tiendrai toujours en mesure d'exécuter les dispositions que renferme votre lettre du 15.

Les deux armées prussiennes, battues le même jour isolément à Iéna

et à Auerstaedt, ignorant respectivement l'issue de la journée, comptaient l'une sur l'autre pour se reconstituer. Se rencontrant l'une et l'autre vaincues, elles furent frappées de terreur. C'est alors que commença surtout la déroute qui laissa tout le royaume à la merci du vainqueur.

H. WALLON.

(La suite à un prochain cahier.)

RECHERCHES SUR LES BACTÉRIACÉES FOSSILES,
par M. B. Renault, Paris, 1896.

L'intérêt qui s'attache aux comparaisons entre le monde ancien et le monde actuel demeure toujours très considérable; c'est ainsi que l'on se laisse aisément captiver par les observations de M. Renault sur les bactériidies des plus anciennes formations géologiques.

L'extrême abondance des Bactériacées vivantes qui peuplent l'air, le sol, les eaux, surtout quand elles sont stagnantes, a été dès longtemps signalée. Ces infiniment petits ne s'attaquent pas seulement aux plantes et aux animaux morts, mais ils sont la cause d'un nombre considérable de maladies contre lesquelles les êtres vivants ont à lutter énergiquement pendant toute leur existence. Leur parasitisme, leur résistance à la destruction, permettaient de supposer qu'ils n'étaient pas apparus récemment sur le globe.

C'était une supposition; elle restait à vérifier. Pendant longtemps les plus anciennes bactéries connues furent celles découvertes dans les ossements et les dents des momies égyptiennes. Mais, en 1879, M. van Tieghem signalait leur existence et leurs ravages, à tous les degrés, dans les débris de plantes conservés dans la silice des environs de Grand-Croix près Saint-Étienne.

Comme ce sont des parasites qui vivent, pour la plupart, au milieu de substances organiques préexistantes ou à l'intérieur de tissus animaux ou végétaux, qu'ils dissolvent, en provoquant leur putréfaction ou des fermentations spéciales, il était à croire qu'en les recherchant dans les restes de cette nature, on les retrouverait, quelle que fût l'ancienneté de leur apparition.

Cependant la petitesse de ces organismes pouvait être un obstacle sé-

rieux à leur découverte et à leur étude; mais, dans bien des cas, la silice, le carbonate et le phosphate de chaux ont conservé les moindres détails avec une telle perfection que toute crainte disparaît et qu'en multipliant les préparations on est parvenu à les mettre en évidence et à prouver leur abondance et leur variété.

La pénétration des eaux minéralisantes à travers les tissus a été assez rapide pour que les bactéries aient été surprises dans leur travail de destruction et conservées, les unes en voie de se diviser et de se multiplier, les autres à la place même où elles étaient dans l'épaisseur des parois cellulaires qu'elles étaient en train de creuser et de dissoudre.

On peut s'étonner que des êtres comme les bactéries, dont les téguments sont si peu distincts, aient pu être conservés d'une façon assez nette pour que leur présence soit souvent plus facile à déceler lorsqu'ils sont fossiles que lorsqu'ils sont vivants.

Il faut remarquer que ce tégument délicat s'est teint lui-même et que, dans certains cas, il a fixé une matière colorante brune chimique.

Il est impossible d'identifier les espèces fossiles avec les espèces vivantes; les caractères qui servent à différencier ces dernières sont fournis principalement par la manière dont elles se comportent lorsqu'on les cultive dans différents milieux, et par les phénomènes qu'elles engendrent quand on les introduit dans divers organismes. Cette méthode n'est pas applicable aux bactéries fossiles.

La minéralisation ayant saisi les microorganismes en plein travail de destruction, et les ayant conservés, la plupart du temps, sans aucun changement, la nature des tissus attaqués, la forme de ces êtres microscopiques, leur taille, leur mode de groupement et de reproduction, l'âge des terrains dans lesquels ils se rencontrent, sont autant de caractères qui ont permis de les différencier, de les comparer et de les rapprocher des genres actuels.

Partout où l'on a cherché des bactéries, on en a rencontré.

Les plantes et les ossements fossiles en décomposition, qu'ils appartiennent aux terrains secondaires ou primaires, en renferment, et leur rôle a été identique à celui qu'elles accomplissent à l'heure actuelle.

Les troncs de Cycadées appartenant à la partie supérieure du terrain jurassique des environs du Mans ont été envahis par de nombreux microcoques, que l'on trouve encore engagés dans les vaisseaux du bois, dans les tissus à demi détruits de l'écorce; M. Renault en a reconnu deux espèces différant l'une de l'autre par la taille et la nature des tissus qu'elles attaquaient. La première espèce se présente sous la forme de petites sphères, tantôt isolées, tantôt groupées par deux ou par trois. On

l'a rencontrée soit à l'intérieur des trachéites, soit dans les régions de l'écorce et des bases des frondes formées de cellules sclérisées.

Les trachéites qui contiennent ou ont contenu ce bacille ont perdu leurs ponctuations.

Cette espèce paraît avoir eu la fonction de détruire les épaissements des cellules et des vaisseaux. M. Renault la désigne sous le nom de *Micrococcus Trigéri*.

La deuxième espèce, beaucoup plus petite, se rencontre, sous la forme de sphérules brun jaunâtre, sur les membranes des cellules de parenchyme de l'écorce ou des bases de pétioles. L'exiguïté de la taille et le nombre considérable des individus qui sont parfois réunis dans les parties détruites les font ressembler à des sortes de nuages jaunâtres.

Cette espèce, que l'on nommera *Micrococcus sarlatensis*, paraît s'être attaquée de préférence aux membranes moyennes des vaisseaux et des cellules.

On a signalé la présence de bactéries à l'intérieur de certaines concrétions provenant d'animaux carnassiers, batraciens, reptiles ou poissons, munis d'une valvule spirale qui leur a donné la forme ellipsoïdale.

Rarement les concrétions sont isolées dans les schistes; le plus souvent on les trouve rassemblées sur un espace de terrain peu étendu et elles présentent des tailles assez diverses, comme si leurs auteurs avaient séjourné par bandes plus ou moins nombreuses sur certains points des rives du lac permien.

Les bactéries décrites par M. Renault se rencontrent dans beaucoup de concrétions d'Igornay et de Cordesse. C'est dans un échantillon provenant de cette dernière localité et renfermant des bacilles que les caractères suivants ont été reconnus. Ce sont des bâtonnets rectilignes, arrondis aux deux bouts quand ils sont isolés. Aux bâtonnets rectilignes on voit quelquefois associés des articles recourbés, d'autres tordus en vibration; peut-être n'y a-t-il là que les états de transition d'une même bactérie, peut-être aussi représentaient-ils des bacilles ayant vécu à l'intérieur d'os ou d'écailles.

Le bâtonnet consiste en un cylindre solide, arrondi aux deux bouts, non articulé; autour est une gaine vide. Le cylindre central représente sans doute la masse protoplasmique qui a été détruite et remplacée par la matière minérale, et la gaine occupe la place de la partie cellulaire disparue.

La bactérie a donc été conservée par moulage interne et externe de la paroi cellulaire. Celle-ci a disparu plus tard.

A cause de ses dimensions et de son antiquité, on ne peut l'identifier.

à aucune bactérie actuelle; l'état bacillaire semble être son état le plus ordinaire; c'est sous cette forme qu'elle se multiplie; on lui a donné le nom de *Bacillus permianus*. Miller a décrit comme causant la carie des dents cinq bactéries. En déposant sur des sections de dents intactes ces bactéries, il a obtenu des caries artificielles identiques aux caries spontanées; on y voit, comme dans les préparations fossiles, les canalicules agrandis remplis de bactéries. Galippe et Vignal ont rencontré dans la carie de la dentine les six espèces suivantes: un bacille court, épais, presque aussi large que long; un bacille deux fois plus long que large et un peu étranglé au milieu; un bacille assez semblable au précédent, mais sans étranglement; un bacille très court, très mince, presque aussi large que long; un bacille arrondi à ses extrémités, et un microcoque volumineux.

On peut en conclure que la destruction des os, des plaques éburnées et des dents aux époques primaires s'effectuait par le travail de microcoques et de bacilles dont la forme et les dimensions se rapprochent d'une façon remarquable de celles des bactéries qui actuellement sont la cause de la carie des os et des dents.

Les Bactériacées sont fréquentes dans les fragments de plantes ayant macéré et ayant été surpris dans cet état par les eaux siliceuses; cependant l'étude de ces corps offre quelques difficultés, parce que souvent les fragments ont été en contact avec des eaux ferrugineuses avant d'être pétrifiés par la silice. La pyrite, qui s'est formée d'abord, s'est oxydée plus tard; les tissus délicats, plus ou moins pénétrés ou recouverts d'une couche ocreuse, se prêtent alors moins bien à des observations et à des mesures précises.

Il n'est pas rare que les bactéries aient été le point de départ de dépôts amorphes ou quelquefois cristallins. Les silex de Grand-Croix, près Saint-Étienne, contiennent des bactéries répandues à profusion dans un grand nombre de débris organiques, provenant de racines, tiges, feuilles, graines et dans un état de décomposition avancé; ces divers débris, quoique mélangés, ont été envahis par des bactéries différentes, soit que l'infection ait précédé leur mélange, soit que la nature de l'organe ait déterminé une sorte de sélection. Une des espèces les plus communes, rencontrée dans les gisements siliceux des environs d'Autun, est le *Micrococcus Gignardi*. Ce sont de petites sphères libres ou soudées par deux, à contour très net et coloré en brun.

On a rencontré le *Micrococcus Gignardi* à l'intérieur du bois de Calamodendron, de rameau de Cordaite, dans différentes racines, mais principalement dans les téguments de graines houillères. Cette espèce était

donc extrêmement répandue à cette époque, et c'est elle qui, tout d'abord, a permis d'établir l'existence incontestable des microcoques au milieu des débris de plantes en décomposition enfouies dans les marécages de la période houillère.

Lorsqu'on examine une coupe un peu oblique d'un tissu cellulaire envahi par le *Micrococcus Guignardi*, on remarque de nombreux microcoques, la plupart isolés, adhérents aux parois des cellules; quelques-uns sont sous la forme de diplocoques, s'étant ainsi divisés sur place; beaucoup paraissent comme incrustés dans l'épaisseur de la cloison cellulaire et entourés d'une mince auréole incolore; lorsque, par accident, il y en a qui l'ont quittée, ceux-ci ont laissé un creux hémisphérique qui se détache en clair sur la paroi, marquant ainsi la place qu'ils occupaient dans la cloison. On peut en conclure qu'ils ont été saisis en plein travail par la silicification.

D'autres coupes dirigées longitudinalement dans le tissu parenchymateux d'un rameau de *Cardaite* montrent que le tissu tout entier a été envahi par les microcoques. Cette pénétration s'explique facilement: par places, les parois des cellules sont complètement détruites et laissent ouverts de larges passages.

Il était intéressant de savoir si cette destruction complète était l'œuvre du *Micrococcus Guignardi* seul, ou s'il avait été aidé dans ce travail par d'autres bactéries. Dans le tissu de *Gordaïtes*, on a rencontré une autre espèce de microcoque associée au *Micrococcus Guignardi*, mais beaucoup plus petite. Le *Micrococcus Guignardi* est très fréquent dans les silex de Grand-Croix; il s'y rencontre dans les débris végétaux des plus variés, mais non dans tous. Parmi les fragments plus ou moins décomposés, il s'en trouve qui présentent une conservation parfaite, sans traces de bactéries; ces fragments n'ont donc pas macéré avec les premiers. On peut en conclure qu'au moment de l'invasion des eaux siliceuses l'arrivée de ces débris était récente ou qu'ils provenaient de régions moins peuplées de microorganismes. Il se trouve également en assez grande quantité dans les silex d'Aptun, mais sa présence est souvent masquée par des dépôts ocreux. M. Renault a recherché les bactéries dans les rognons carbonatés renfermant des débris de plantes et provenant de différentes régions du terrain houiller moyen.

En général, les tissus sont beaucoup plus altérés que lorsqu'ils ont été conservés par la silice; les bactéries sont également plus difficiles à reconnaître et à étudier. Cependant on a signalé la présence de microcoques dans les magnas carbonatés des environs de Manchester.

Les Bactériacées sont fort nombreuses dans les silex d'Esnoit près

Autun et dans ceux de Combres, de Say, de Ragny dans la Loire; on y a reconnu deux formes. Les gisements carbonatés de Falkenberg (comté de Glatz), qui appartiennent au calcaire carbonifère, renferment de nombreux *Stigmaria ficoides*.

Les fragments de bois et d'écorce de ces plantes en décomposition contiennent des microcoques souvent réunis en masse compacte qui ont déterminé une précipitation de pyrite, tandis que les plus volumineux sont isolés ou sous formes de diplocoques.

Il n'est pas rare de rencontrer dans les concrétions de Millery, Condesse, Igornay, des corps sphériques, le plus souvent réunis en amas irréguliers, arrondis ou en traînées, quelquefois isolés; ces corps sont munis d'une sorte de membrane extrêmement mince, noire, amorphe, ayant cédé à la moindre pression, et laissant échapper un nombre considérable de granulations, qui forment des agglomérations importantes ou bien sont disséminées dans la matière des concrétions.

Les bactéries semblent avoir joué un certain rôle dans la formation de quelques roches sédimentaires. Ainsi les couches de schistes placées au-dessus du banc principal de Boghead aux Thélots et à Margeotte près Autun contiennent une grande quantité de rognons siliceux, qui, examinés en plaques minces, laissent voir une organisation toute particulière. Aux Thélots la masse paraît formée d'une sorte de réseau polygonal simulant un tissu cellulaire très net; à l'intérieur de ces sortes de cellules polyédriques, on remarque un ou deux noyaux, dont la surface est finement granulée.

Dans son intéressant travail, M. Renault a indiqué la présence des bactéries à la partie supérieure des assises jurassiques, dans les couches permianes, les terrains houillers supérieur, moyen et inférieur, dans le calcaire carbonifère et dans le dévonien. Il n'y a pas à douter qu'entre l'époque actuelle et les terrains jurassiques, les débris des plantes en décomposition, minéralisés par la silice ou le phosphate de chaux, les ossements, les écailles de reptiles ou de poissons fossilisés, ne fournissent une longue liste de bactéries, ayant provoqué la destruction de tous ces restes organisés. On peut supposer qu'aux époques plus reculées que le dévonien, les plantes et les animaux, de leur vivant et après leur mort, ont été soumis aux attaques de nombreux microorganismes.

M. Renault pense donc avoir démontré que les bactéries ont commencé en même temps que les premiers êtres organisés, puisque jusqu'ici on a pu constater, en remontant à travers les couches de plus en plus anciennes, la coexistence des plantes en décomposition et des bactéries.

En examinant la forme des bactéries qui ont attaqué les restes de végétaux et d'animaux, on arrive à la conclusion que la forme coccoïde est plus fréquente que la forme bacillaire. Les microcoques ont été rencontrés à tous les étages examinés, depuis le terrain jurassique jusque dans le dévonien.

Les dernières recherches sur quelques phosphates naturels ont montré ces organismes dans les parties colorées de ces gisements; il ne serait pas impossible que les microcoques aient joué un rôle important dans leur formation.

Les microcoques offrent des tailles différentes. Les plus petits, qui ont eu plus spécialement pour fonction de dissoudre les membranes moyennes, ont pour types les *Micrococcus hymenophagus*.

Les plus volumineux, qui ont pour type le *Micrococcus Gaignardi*, ont porté plus spécialement leur action sur les épaissements des vaisseaux et des cellules.

Si les microcoques de petite taille ont seuls fonctionné, les vaisseaux et les cellules se sont disjointes; les ornements rayés, ponctués, n'étant plus supportés par la membrane moyenne, sont devenus libres et se voient flottants au milieu des autres débris.

Si les microcoques plus volumineux ont travaillé seuls, les épaissements des cellules et des vaisseaux ont disparu, il ne reste de visible que la trame légère des membranes moyennes; les parois des cellules, dès lors extrêmement minces, plissées ou déchiquetées, sont à peine distinctes. Agissant simultanément ou successivement, il est évident que toute trace d'organisation doit disparaître par la présence de ces deux groupes de microcoques.

La houille organisée n'a donc pu se produire à la suite d'une fermentation microbienne complète; la houille amorphe seule aurait pris naissance, si l'on admettait que les produits dérivés de cette formation fussent susceptibles de se changer en houille.

Les microcoques et les bacilles qui détruisaient les os, les écailles et les dents, à l'intérieur des concrétions permienues ou houillères, rappellent par leur forme, leur grandeur, les microcoques et les bacilles décrits par Vignal, Galippe, Miller et qui déterminent la carie des os et des dents.

Les restes d'animaux, aussi bien que les débris de plantes, ont donc été soumis, à toutes les époques, à l'action destructive des bactéries.

Les bactéries, grâce à la division du travail signalée par M. Renault, pouvaient s'attaquer en même temps aux divers tissus d'une plante, épaissements, membranes moyennes, liège, cuticule.

Les cuticules du *Bothrodendron* du Culm de Russie ont fourni un bel exemple de l'un des états avancés de destruction des végétaux sous l'influence bactérienne; tous les tissus, sauf les cuticules, ont disparu. Les cuticules elles-mêmes, couvertes et travaillées par de nombreux microcoques, auraient à la longue fini par disparaître si une cause n'était venue paralyser leur action.

Depuis son travail sur les cuticules de Towarkowo, M. Renault a rencontré, dans les schistes houillers du Mont-Pelé près Sully, des portions de pennes d'*Alethopteris Grandini*, des fragments de pétioles de *Myclopteris* présentant un état de conservation analogue à celui des cuticules de Towarkowo, c'est-à-dire réduits à la cuticule, restée souple et de couleur brune; traitées par l'ammoniaque, ces cuticules ont également cédé une notable quantité d'acide ulmique, et leur surface s'est montrée sillonnée et creusée de cavités rappelant celles des échantillons russes. Le mode de conservation paraît donc avoir été le même.

Si dans la formation de la houille il y a eu deux phases distinctes, l'une, purement chimique, a amené les restes de plantes à une certaine composition qui répondait dans ce cas à la houille de bois pur. Les observations sur les plantes conservées par la silice n'ont pas montré de bactéries spécialement destinées à la transformation chimique des parois végétales en houille. Toutes les espèces décrites par M. Renault, en s'attaquant à divers tissus, semblent avoir concouru au résultat final; c'est-à-dire à la disparition plus ou moins rapide des éléments organiques. La houille contient de nombreuses bactéries, entre autres des microcoques de couleur très foncée; mais on ne peut affirmer, pour le moment, que ce sont là les bactéries spécifiques de la houille et qu'ils n'ont pas été eux-mêmes, ainsi que les tissus où ils pullulaient, transformés en houille par un procédé indépendant de leur présence. Avant la destruction complète des cellules, les bactéries se réunissaient souvent en amas; les cellules, libérées par la dissolution partielle de la membrane moyenne, ou entraînées par groupes plus ou moins nombreux, pouvaient en se déposant former des couches sphérolithiques, que plus tard les eaux siliceuses ont cimentées.

D'autres fois, l'altération des cellules était plus profonde: les amas de bactéries complètement libres se retrouvent en grande quantité autour des débris de plantes en putréfaction, sous forme de sphères composées de petites granulations; ils ont souvent servi de centre de cristallisation, et la silice s'est déposée tout autour en aiguilles rayonnantes. Entraînés par de faibles courants, ces amas ont formé les sphérolithes des ro-

gnons siliceux de Margenne. Ils ont donc provoqué la formation de certaines roches sphérolithiques.

Ainsi, quand il s'agit des êtres même les plus infimes, on prend intérêt à remonter dans les âges les plus reculés du monde.

ÉMILE BLANCHARD.

LIFE OF BRIAN HOUGHTON HODGSON, BRITISH RESIDENT AT THE COURT OF NEPAL, by sir William Wilson Hunter. London, John Murray, 1895. In-8°, ix et 390 p., avec 8 planches.

Le livre que vient de publier sir William Wilson Hunter est un juste hommage à la mémoire d'un homme qui a rendu d'éminents services à l'Angleterre et envers lequel la France, elle aussi, a contracté une dette de reconnaissance. C'est à ce titre qu'il nous a paru opportun de présenter ici une brève analyse de la biographie de Brian Houghton Hodgson, ancien résident anglais à la cour du Népal et correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), mort le 23 mai 1894, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

B. H. Hodgson appartenait à cette phalange de diplomates anglais, au caractère fortement trempé, que le gouvernement britannique envoie dans ses colonies, et qui savent si habilement, et souvent si noblement, y affermir le renom et la puissance de l'Angleterre. Si la carrière de ces fonctionnaires civils brille d'un éclat moins vif que celle des officiers militaires investis des mêmes charges, elle exige autant de courage et d'énergie, et elle est entourée de périls encore plus grands. Il y faut faire preuve d'une prudence extrême, d'une fermeté inébranlable et d'une connaissance parfaite du caractère et des mœurs des natifs. Ce sont ces qualités, portées au plus haut degré, qui ont signalé B. H. Hodgson à l'attention et à la reconnaissance de ses compatriotes; mais il en eut d'autres encore qui lui ont valu l'estime et la gratitude du monde savant : une curiosité toujours en éveil et portée sur les sujets les plus divers, une profonde sagacité, et enfin une incomparable libéralité.

Né en 1800, Brian Houghton Hodgson entra tout jeune au service de la Compagnie des Indes et fut pendant vingt années résident à la

cour du Népal. Déterminé à conserver l'intégrité du petit royaume auprès duquel il était accrédité, parce qu'il y voyait le plus sûr moyen d'attacher à l'Angleterre une population belliqueuse, que l'annexion aurait révoltée, il acquit à Katmandou une grande influence, et au milieu des intrigues des partis et de toutes les horreurs qui en étaient la conséquence, il parvint à se concilier la confiance des gouvernants et à éviter à l'Angleterre une guerre qui aurait pu lui être aussi funeste que celle de l'Afghanistan. Dès son arrivée au Népal, il avait voulu connaître de plus près les mœurs et la religion de ce pays, où fleurit encore le Bouddhisme, et ce fut là le principe des études qui ont rendu son nom justement célèbre parmi les indianistes. Averti qu'il se trouvait encore de nombreux manuscrits traitant du Bouddhisme dans les anciens monastères du Népal, il les chercha, les fit copier, les étudia, et publia dans les Recherches asiatiques de Calcutta, dans les Transactions de la Société asiatique de Londres, dans le Journal de cette Société et dans celui de la Société asiatique du Bengale, alors dirigé par James Prinsep, des mémoires et des notices du plus haut intérêt, qui ont été réunis plus tard et réimprimés en 1874⁽¹⁾ et 1880⁽²⁾.

La découverte des grandes collections bouddhiques en sanscrit, que Hodgson avait faite dans les monastères du Népal, et les notions tout à fait nouvelles qu'il en avait tirées sur des doctrines qui tiennent une si grande place dans l'histoire de l'humanité, lui assuraient un rang des plus honorables parmi les orientalistes de son temps; mais non content d'avoir projeté une lumière inespérée sur des questions à la fois si intéressantes et si obscures, il fournit aux savants de l'Europe le moyen de contrôler ses découvertes et d'exploiter directement la mine dont il avait révélé l'existence et montré la richesse.

L'importance des résultats obtenus ou entrevus par Hodgson fut signalée, dès l'année 1831, par Abel Rémusat, aux lecteurs du *Journal des Savants*⁽³⁾, mais elle ne fut bien comprise en France qu'en 1844, lorsque Eugène Burnouf publia son *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*. Au commencement de cet ouvrage, l'auteur a rendu un compte très exact de la manière dont, grâce à M. Hodgson, les bibliothèques européennes sont entrées en possession des traités bouddhiques en sanscrit; nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la page

⁽¹⁾ *Essays on the Languages, Literature and Religion of Nepal and Tibet, together with papers on the Geography, Ethnology and Commerce of*

those Countries. Trübner, 1874, 1 vol.

⁽²⁾ *Miscellaneous Essays relating to Indian subjects.* Trübner, 1880, 2 vol.

⁽³⁾ Année 1831, p. 257.

consacrée à l'arrivée de ces textes précieux et aux études dont ils furent aussitôt l'objet ⁽¹⁾.

Au commencement de l'année 1830, M. Hodgson fit parvenir à Londres sept volumes de manuscrits bothas (tibétains), comme les désigne, sans autre description, la liste des dons faits à la Société asiatique, qui est insérée à la fin du troisième volume de ses Mémoires. Peu de temps après, en 1835, publiant dans le Journal de cette Société une série de textes extraits des livres sanscrits du Népal, afin de justifier par des preuves authentiques son *Essai sur le Bouddhisme*, M. Hodgson annonçait que la collection des livres sanscrits qu'il avait rassemblés au Népal comprenait environ soixante gros volumes, et il ajoutait à cette indication ces généreuses paroles : « Je serai heureux de procurer des copies des ouvrages dont se compose cette collection aux corps savants qui désireront les posséder. » Vers la fin de cette même année, M. Hodgson fit parvenir à Londres vingt-six volumes contenant la grande compilation intitulée *Pradjā pāramitā*, en cent mille articles, qui faisait partie de la collection précédemment annoncée, et il promit d'adresser successivement à la Société asiatique de la Grande-Bretagne non seulement les neuf ouvrages qui passent pour canoniques au Népal, mais encore tout ce qu'il avait pu rassembler de livres sanscrits relatifs au Bouddhisme. En effet, une année s'était à peine écoulée depuis cette promesse, que la Société recevait une seconde série de soixante-six volumes sanscrits, tous relatifs à la religion et à la philosophie des Bouddhistes du Népal.

Mais ce n'était pas assez pour M. Hodgson d'avoir donné à une société anglaise dont il était membre ces preuves nombreuses de sa libéralité; il voulut encore appeler la Société asiatique de Paris à partager les fruits de ses découvertes, et il lui fit don, en 1837, de vingt-quatre ouvrages sanscrits, parmi lesquels plusieurs sont d'une étendue considérable. Ce présent fut suivi d'un envoi beaucoup plus précieux encore : il se composait de soixante-quatre manuscrits renfermant à peu près tout ce que possédait depuis peu de temps la Société asiatique de Londres. M. Hodgson avait fait copier ces manuscrits pour le compte de la Société asiatique de Paris, qui, dès 1836, s'était hâtée d'accepter l'offre que faisait ce savant, de transmettre aux corps littéraires qui désireraient les posséder, des copies des manuscrits qu'il avait découverts. Ainsi, grâce à ce double acte de libéralité et de zèle, la Société asiatique de Paris, à laquelle celle du Bengale venait d'envoyer, une année auparavant, la grande collection des ouvrages bouddhiques traduits en tibétain, connue sous le nom de *Kah-gyar*, possédait la plus grande partie des textes sanscrits qui, de l'aveu des Bouddhistes du Tibet, comme de ceux du Népal, passent pour être les originaux sur lesquels ont été exécutées les traductions tibétaines.

La Société asiatique ne négligea rien pour témoigner à M. Hodgson toute sa gratitude; mais il était évident qu'un des plus sûrs moyens de la lui exprimer, c'était de répondre d'une manière scientifique à l'appel qu'il avait cru pouvoir lui faire.

M. Hodgson n'avait certainement pas envoyé à Paris deux collections de cette étendue pour qu'elles dormissent paisiblement sur les rayons d'une bibliothèque. Il voulait voir se poursuivre en Europe les recherches qu'il avait commencées lui-même avec tant de succès en Asie, et c'eût été mal reconnaître les efforts qu'il avait faits pour se procurer ces manuscrits et la générosité avec laquelle il en disposait en

⁽¹⁾ E. Burnouf, *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, p. 4 et 5.

favor de la France, que de ne pas essayer de porter la lumière sur quelques-uns des ouvrages qu'ils renfermaient. Je sentis, pour ma part, comme membre de la Société asiatique de Paris, tout ce qu'il y avait d'honorable et de pressant dans l'appel de M. Hodgson, et je résolus dès lors d'y répondre autant qu'il était en moi.

Telles sont les circonstances qui ont motivé la publication du beau livre qu'Eugène Burnouf a modestement intitulé : *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*. L'érudition devra toujours savoir gré à Hodgson d'en avoir fourni les éléments fondamentaux.

Le dernier travail d'Eugène Burnouf, *Le Lotus de la bonne loi*, a pris naissance également dans l'examen des manuscrits venus du Népal, et ce fut pour accomplir un acte de justice, autant que pour acquitter une dette de reconnaissance, qu'il dédia à son ami le chef-d'œuvre qui devait être son testament littéraire. Depuis longtemps, en effet, la communauté de goûts et d'études, jointe à une égale passion pour des recherches destinées à éclairer l'histoire de la philosophie des anciennes populations de l'Inde, avait établi d'amicales relations entre le savant français et le fonctionnaire anglais. Personne, d'ailleurs, n'était plus autorisé qu'Eugène Burnouf à juger la portée des découvertes d'Hodgson ; personne n'était mieux préparé que lui à en faire jaillir la lumière.

La France ne pouvait pas demeurer en reste vis-à-vis d'un homme qui agissait envers elle avec tant de libéralité. En 1838, la Société asiatique de Paris, dont Hodgson était membre depuis plusieurs années, lui offrait une médaille frappée en son honneur. Trois ans plus tard, sur les instances d'Eugène Burnouf, le gouvernement lui conférait la croix de chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui s'accordait rarement alors aux étrangers et dont Hodgson se montra extrêmement flatté. Enfin, le 27 décembre 1850, il était élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Jamais honneurs ne furent mieux mérités, car nous sommes loin d'avoir achevé l'énumération des travaux et des libéralités d'Hodgson. Sir William Hunter consacre un chapitre à ses travaux ethnographiques sur les anciennes races de l'Inde et sur les tribus aborigènes de l'Himalaya. Un autre chapitre nous montre Hodgson livré avec passion à l'histoire naturelle et prodiguant aux musées et aux sociétés zoologiques d'Europe des spécimens, des descriptions et des dessins. Les mammifères, les reptiles, les oiseaux, les plantes étaient l'objet de son attention et de ses études, et ses collections venaient sans cesse enrichir les musées publics. Ses dons au Musée britannique, pour ne citer que ce seul établissement, ne se montent pas à moins de 10,500 spécimens. En 1836, il publiait un catalogue des mammifères du Népal et du Tibet ; mais

c'est comme ornithologiste qu'il est le plus connu, et sir W. Hunter ne manque pas de reproduire l'opinion exprimée par A.-O. Hume dans son grand ouvrage : *Game Birds of India*, auquel les notes d'Hodgson ont apporté une large contribution.

Quand il eut résigné ses fonctions de résident au Népal, et pendant un séjour de treize années à Darjiling, dans le Bengale, Hodgson, ayant remarqué que le climat du pays offrait beaucoup d'analogie avec celui de la Chine, introduisit dans son jardin la culture du thé. Elle y prospéra avec tant de succès que les plantations de cet arbuste prirent bientôt une extension considérable et sont actuellement une éminente source de revenus pour la Grande-Bretagne et de bien-être pour les populations qui se livrent à cette culture.

Comment ne pas rendre justice à la sagesse et à l'expérience dont Hodgson fit preuve dans les débats auxquels donna lieu la question de l'éducation des jeunes Indiens? Il se préoccupait avec une égale sollicitude des véritables intérêts de l'Angleterre et des égards auxquels avaient droit les indigènes. Le Comité pour l'instruction publique dans l'Inde, composé de dix membres, se prononçait par nombre égal pour et contre l'adoption exclusive de la langue anglaise dans l'éducation des jeunes natifs. Hodgson, qui jugeait la conservation de la langue du pays un des plus sûrs moyens de soumettre le peuple aux vues de la Grande-Bretagne, se trouvait avoir affaire à forte partie; il avait contre lui l'éloquence de Macaulay, qui, nouvellement arrivé dans l'Inde, n'en connaissait ni les mœurs ni les exigences. Il fallut cinquante ans pour que la justesse des vues de Hodgson fût officiellement reconnue; et c'est seulement en 1883 que le gouvernement anglais décida que la langue populaire devait dominer dans l'éducation de la jeunesse des pays annexés.

Hodgson vécut assez pour voir le triomphe de ses idées : il en éprouva une grande joie, car, jusqu'au terme d'une longévité exceptionnelle, il ne cessa jamais de s'intéresser aux causes qu'il avait défendues et aux études qu'il avait servies; il se préoccupa toujours des intérêts de son pays, du bien-être des populations, des progrès de la science et du développement de la civilisation.

Sir William Hunter ne cache pas son admiration pour une vie si dignement remplie, et il n'a pas de peine à faire partager ce sentiment aux lecteurs de son livre. Personnellement, il nous a été donné de connaître Hodgson dans les dernières années de sa vie, et ce n'était pas sans une certaine émotion que nous abordions ce vénérable vieillard, témoin d'un autre âge, qui avait ouvert la voie à plusieurs générations de

savants. A la conscience de sa valeur il joignait une réelle modestie et souffrait difficilement les louanges données à sa générosité sans bornes. Qu'était-ce qu'un peu de peine et un peu d'argent dépensés en vue de résultats si considérables? Pour lui, ses titres à l'estime des savants, c'étaient sa découverte des manuscrits bouddhiques et ses travaux personnels. L'éloge qui le touchait le plus, c'était celui qu'Eugène Burnouf lui avait décerné, en le déclarant, en tête du *Lotus de la bonne loi*, le « véritable fondateur de l'étude du Bouddhisme par les textes et les monuments ».

Les traits saillants de cette noble figure ont été parfaitement mis en relief dans le livre de sir William Hunter, livre intéressant, plein de faits, d'une lecture agréable et facile. Plusieurs appendices y sont consacrés aux listes de manuscrits et de spécimens d'objets d'histoire naturelle offerts par Hodgson aux bibliothèques et à diverses institutions publiques. Vient ensuite une bibliographie méthodique des œuvres d'Hodgson, pieusement dressée par sa veuve et complétée par un relevé des 127 mémoires scientifiques que le Catalogue de la Société royale a enregistrés sous le nom de Brian Houghton Hodgson.

Le volume est orné de bonnes reproductions photographiques, portraits et vues; il se présente aux lecteurs dans les conditions de clarté et d'élégance auxquelles nous ont accoutumés les éditeurs anglais.

LÉOPOLD DELISLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 28 janvier 1897, une séance publique pour la réception de M. Gaston Paris, élu en remplacement de M. Pasteur.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. le comte de Mas Latrie, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 3 janvier 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 18 janvier 1897, a élu M. Filhel membre de la section d'anatomie et zoologie, en remplacement de M. Sappey.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Albert Desjardins, académicien libre, est décédé le 21 janvier 1897.

M. Paul de Rémusat, académicien libre, est décédé le 22 janvier 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

ÉMILE SENART, membre de l'Institut: *Les Castes dans l'Inde. Les faits et le système.* Paris, Ernest Leroux, 1896. xxii-257 pages, in-12. (Fait partie de la *Bibliothèque de vulgarisation*, dans les *Annales du Musée Guimet*.)

J'ai eu occasion à deux reprises déjà, dans la *Revue de l'histoire des religions* et dans la *Revue critique*, de m'occuper de ce beau livre de M. Senart. Cela m'autorise, je pense, à être bref ici. Les nombreux ouvrages publiés sur les castes de l'Inde peuvent se diviser en deux groupes: 1° ceux qui en dressent la statistique; 2° ceux où l'on se propose d'en expliquer la formation, généralement par l'action d'un très petit nombre de facteurs à une époque relativement récente. Celui de M. Senart ne ressemble ni aux uns ni aux autres. Il n'essaye pas de dénombrer et de décrire les castes; mais, à l'aide de faits bien choisis, il nous fait comprendre ce que c'est au juste qu'une caste; pour expliquer le régime, il tient compte de tous les facteurs qu'il nous est donné d'entrevoir, et il en cherche l'origine à une époque très lointaine, dans les coutumes les plus anciennes de la race. Son petit livre, qu'il présente modestement comme une simple esquisse, est en réalité ce qu'on a écrit de plus compréhensif et de plus pénétrant sur cette singulière institution.

Une des premières choses qu'on ait vues de l'Inde, c'est que les divisions innombrables dans lesquelles se fractionne la population hindoue se rattachent à quatre grandes castes: brahmanes, kshatriyas, vaïcyas et çûdras, rigoureusement unes, bien que répandues sur le pays entier, irréductibles et héréditaires. Mais, d'assez bonne heure aussi, on s'est aperçu que ces quatre grandes castes ne sont plus que des fictions légales: entre les groupes infiniment nombreux qui les composent il n'y a en réalité ni communauté d'origine, ni communauté d'organisation, ni communauté de profession, ni connubium, ni commensalité. Les vraies castes, aujourd'hui, sont ces groupes partiels, d'étendue beaucoup moindre, souvent très petite, qui constituent, en quelque sorte, le moule dans lequel est coulée toute la vie sociale de l'Inde. Et les faits du passé, bien interprétés, permettent de conclure qu'il en a été de même autrefois.

Mais, à côté des faits, nous trouvons dans le passé une théorie qui prétend les

expliquer. Suivant celle-ci, il n'y aurait eu d'abord que les quatre grandes castes et toutes les divisions sociales actuelles seraient le produit de mélanges successifs entre ces castes pures. La théorie est impossible à première vue et n'a jamais fait complètement illusion. Mais il restait à l'expliquer et à expliquer la caste elle-même. Voici, très sommairement, l'explication de M. Senart :

Les quatre grandes divisions représentent non des castes, mais des classes de la société aryenne primitive : prêtres, nobles, peuple et serfs. Mais ces classes elles-mêmes étaient divisées en un grand nombre de familles, de clans, de tribus, séparés par des barrières de rites et de coutumes analogues à celles qui séparaient les *yévn*, les *gentes*, les *sippen* des Aryas d'Occident. Quand les brahmanes furent arrivés à une certaine unité et que, dans une société plus avancée, où les classes étaient devenues plus nombreuses, ils furent amenés à codifier peu à peu les coutumes, ils conservèrent naturellement le cadre des anciennes classes, qui était consacré par le Veda, et, pour y faire entrer les nouvelles, généralisant peut-être un fait vrai dans certains cas, ils eurent recours à la fiction du mélange. C'était déjà attribuer à toutes ces classes une cohésion fictive qui n'était que le reflet de leur propre unité, fictive d'ailleurs elle-même et destinée à rester toujours imparfaite. C'était encore et surtout, en assimilant les classes à de grandes familles, rendre presque inévitable l'application, du moins théorique, à des divisions forcément plus ou moins flottantes, des restrictions et des barrières rigides qui, de temps immémorial, séparaient les groupes formés par le sang. C'est ce qui arriva en effet; la langue même consacra la confusion, et les termes pour classe et pour famille devinrent synonymes. Ainsi se forma le système des castes, fictif en majeure partie, mais qui, une fois formé, n'en réagit pas moins puissamment sur la réalité, et qui s'est perpétué dans l'Inde parce qu'il ne s'y est pas usé, comme ailleurs, aux conflits d'une vie politique plus intense. Les classes en fournirent le cadre, cadre infiniment flexible et élastique, où rentrèrent peu à peu les distinctions de toutes sortes, ethniques, religieuses, professionnelles; mais le type même sur lequel elles durent toutes se modeler est le groupe formé par le sang, et la législation qui les régit n'est que le profondément et le développement du vieux droit familial aryen. Ce dernier point, comme tout ce qui touche aux origines, est le plus difficile à établir par des textes positifs. Mais il faut lui reconnaître une haute probabilité; car les conceptions qui sont à la base de la caste sont de celles qui ne s'inventent pas, ce semble, à une époque tardive et doivent appartenir au patrimoine le plus ancien d'une société.

A. B.

Études d'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod. Paris, L. Cerf et F. Alcan, 14 novembre 1896. In-8°. xiv et 464 pages.

Ce volume est destiné à célébrer l'élection de M. Gabriel Monod à la présidence de la Section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études. Les 31 dissertations qu'il renferme se font remarquer par le choix des sujets traités et plus encore par la solidité de la critique dont elles portent l'empreinte. Elles font un égal honneur au maître qui les a inspirées et aux disciples qui ont ainsi montré l'excellence des enseignements qu'ils ont reçus.

Une simple indication des morceaux publiés fera entrevoir l'intérêt d'un recueil où sont traitées d'une façon originale d'importantes questions qui se rattachent à toutes les époques du moyen âge.

Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort, par M. Prou.

- Eric, roi des Visigoths, par Georges Yver.
 L'origine du régime des thèmes dans l'empire byzantin, par Ch. Diehl.
 La coiffure des femmes dans quelques monuments byzantins, par Émile Molinier.
 Les immunités commerciales accordées aux églises du VII^e au IX^e siècle, par Imbart de la Tour.
 Le palais carolingien de Cassinogitum, par Camille Jullian.
 Principes du pape Nicolas I^{er} sur les rapports des deux puissances, par Jules Roy.
 Études carolingiennes, par A. Giry. (Capitulaire perdu de Louis le Pieux, relatif aux cloîtres de chanoines. — Date de l'abbatit de Loup de Ferrières. — Sedem negociatorum Cappas, dans la lettre 125 de Loup de Ferrières. — Villa Bestis, dans un diplôme de Charles le Chauve. — Documents carolingiens de l'abbaye de Montieramey, principalement d'après les extraits d'un cartulaire perdu depuis trois siècles.)
 L'Assemblée de Quierzy-sur-Oise (877), par Émile Bourgeois.
 La famille d'Évrard, marquis de Frioul, dans le royaume franc de l'Ouest, par Édouard Favre.
 La Pologne et le Saint-Siège du X^e au XIII^e siècle, par Paul Fabre.
 La Messe grecque de Saint-Denis au moyen âge, par H. Omont.
 L'origine des douze pairs de France, par G. de Manteyer.
 L'élément historique de Garin le Lorrain, par Ferdinand Lot.
 L'abbaye de Moleme et les origines de Nancy, par Ch. Fister.
 Le titre des saints Quatre couronnés au moyen âge, par Jean Guirand.
 Hugues de Clerf et le De Venescalia Francis, par Ch. Bémont.
 Un nouveau récit de l'invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron, par Ch. Kohler.
 Comment s'est constituée la seigneurie de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, par J.-A. Brutails.
 Le traité des reliques de Guibert de Nogent et les commencements de la critique historique au moyen âge, par Abel Lefranc.
 Les Grandes chroniques de France au XIII^e siècle, par Aug. Molinier.
 Les échevinages ruraux aux XII^e et XIII^e siècles dans les possessions des églises de Reims, par Paul Thirion.
 Notes sur le Formulaire de Richard de Pofi, par E. Jordan.
 Requête adressée au roi de France par un vétéran des armées de saint Louis et de Charles d'Anjou [Pierre Pillart, chevalier du comté de Beaumont-sur-Oise], par Élie Berger.
 Les pairs de France à la fin du XIII^e siècle, par Fr. Funck-Brentano.
 Les sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342, par H. Pirenne.
 Les prédications populaires, les Lollards et le soulèvement des travailleurs anglais en 1381, par Ch. Petit-Dutaillis.
 Recherches sur les « peintres du roi » antérieurs au règne de Charles VI, par Bernard Prost.
 Les finances des ducs de Bourgogne au commencement du XV^e siècle, par A. Coville.
 Le manuel d'histoire de Philippe VI de Valois, par C. Couderc.
 Un auteur de projets de croisades, Antoine Marini, par N. Jorga.

Travaux et mémoires de l'Université de Lille. Atlas n° 2. Jules Flammarion.
Album paléographique du nord de la France. Lille, au siège de l'Université, 1896.
 In-4° oblong de 204 pages. (Sous-titre imprimé sur la couverture :) *Chartes et documents historiques reproduits par la phototypie et publiés avec transcription partielle.*

On ne saurait trop recommander ce volume aux personnes qui, sans vouloir étudier théoriquement la paléographie, désirent s'initier à la lecture des documents diplomatiques du moyen âge. M. Flammarion y a fait reproduire par la phototypie cinquante-six pièces, qui se succèdent chronologiquement depuis l'année 1096 jusqu'à l'année 1655. En regard du fac-similé de chacune d'elles se trouve le déchiffrement des premières et des dernières lignes, précédé d'une analyse sommaire,

qui en fait connaître la date et le contenu. Les originaux de toutes ces pièces sont conservés à Lille, soit aux Archives départementales, soit aux Archives communales.

M. Flammermont s'est proposé avant tout de réunir de bons exemples des écritures employées dans les chancelleries de la Flandre et de l'Artois; mais il a tenu en même temps à choisir des actes qui présentent un réel intérêt pour l'histoire religieuse, politique, féodale et municipale de ces provinces. Il y a là de nombreux textes français à partir de 1242; le flamand a été laissé de côté. La variété des pièces qui sont entrées dans le recueil en rend la lecture très agréable. On en jugera par la pièce XLV, qui est le programme d'un concours dramatique ouvert à Lille en 1463; rien ne saurait donner une idée plus juste du goût des populations flamandes pour les représentations théâtrales au xv^e siècle:

A l'onneur de Dieu et de la très glorieuse Vierge Marie, sa très benoite mère, et meismement et à la décoration et exauchement de la procession de ceste bonne ville de Lille, nous Prelat des Folz, meu de bonne volenté, par la deliberacion de nostre conseil, avons intencion, à l'aide de Dieu, de donner les pris et joieux cy dessoubz declariez à ceulx qui, tous d'unne place, sans nullui emprunter, vendront au jour de la dicte procession, sur cars, carettes, esclans ou escaffaulx portatifs, remonstrer au matin par signes, tandis que la dicte procession passera, es places par nous ou noz commis à eulx ordonnés, et le après disner, devant nous, et là où il nous plaira, aucunes histoires de la Bible, tant du Viel Testament comme du Nouvel, vie ou passion de saint ou de sainte approuvée par nostre mère sainte eglise, ou aultres histoires rommainnes, contenues en anchiennes croniques, contenans iii^e lingnes, du moins et du plus, à volenté, en bonne et vraie retorique, non jouées en ceste dicte ville depuis l'espace de seze ans en cha.

Est à sçavoir, pour le premier et principal pris, une ymage de la glorieuse vierge Marie, avironnée du soleil, ayant la lunne dessoubz ses piés, couronnée de xii estoilles, du pris et somme de xii l. p. monnaie de Flandre et neant moins.

Pour le second pris ensuivant, une lunne d'argent du pris et somme de vi l., monnaie dicte et neant moins.

Et à la charetée ou compaignie mieulx et plus richement hourdée et parée, selon et servant à son histoire, une couronne et xix estoilles d'argent, du pris de quarante solz, monnaie dicte, neant moins.

Item et à la carée qui, celui jour, après souper, ou lendemain, s'il semble expedient, venra jouer le plus joieux et plus plaisant jeu de folie, non jué en ceste dicte ville depuis iiii^e et xix ans en cha, ung duc d'argent, du pris [de] soixante solz, monnaie dicte, et neant moins.

Item pour le second pris de folie, une pie d'argent, du pris de xxx solz, et neant moins.

Et sera tenu chascun veullant gaignier les dis pris de venir le jour du sacrement, entre trois et quatre heures après disner, en nostre palais des clers, jeter lotz et apporter par escript l'istore qui volra jouer et l'enseigne de son seigneur ou de sa place.

Et ne pora on gaignier aucun des pris dessus dis qui ne s'emploira tant es dis jeux de folie comme es dictes histoires.

Si prions et requerons et neantmoins commandons à tous nos bons et loyaulx suppos que en ceste matère se veullent emploier chascun en droit soi, et comme il voldroient que nous ou les nostres feissions pour ieux en cas semblable, se requis en estions et mestier en avoient. Et en ce faisant nous fferont très singulier plaisir.

Donné en nostre dit palais, souz nostre seel de faculté (sic), le x^e jour du mois de may l'an LXXX.

Les documents réunis par M. Flammermont pourraient fournir matière à beaucoup d'observations de détail. Je me bornerai à une seule: elle a trait au nom d'un petit pays qui figure dans toutes les histoires de France, à l'occasion de la victoire que Philippe le Bel remporta sur les Flamands au mois d'août 1304. Ce pays est

appelé *Peule*, en février 1291, dans la charte XXVI de l'Album : « Nous Willaumes par la grasse de Diu humeles abbes de eglise Saint Amant en *Peule* . . . » La forme française en *Peule* correspond rigoureusement à la forme latine in *Pabala*, que nous offrons les légendes des sceaux des abbés de Saint-Amand. C'est elle aussi qui se rencontre dans les récits en prose française du XIV^e siècle, relatifs à la bataille du 18 août 1304 : les Grandes Chroniques de France, les Anciennes Chroniques de Flandre et la Chronique attribuée à Jean des Nouvelles⁽¹⁾. La forme *Peule* a tout naturellement conduit à *Peule* ou *Puelle*, et c'est sous le nom de *Mons en Puelle* que nous avons été habitués à entendre désigner la journée dans laquelle Philippe le Bel mit en déroute l'armée des Flamands. Tous nos historiens sont d'accord sur ce point, depuis Mézeray et Daniel jusqu'à Henri Martin et Dareste⁽²⁾. Un usage différent tend à s'introduire depuis quelques années. Plusieurs auteurs ont pris l'habitude d'écrire *Mons en Peule*. Il est encore temps de critiquer une innovation qui ne s'appuie, je crois, sur aucune raison solide et de revenir à l'ancienne tradition en écrivant *Mons en Puelle*. J'ai cité cet exemple, un peu au hasard, pour montrer que l'Album de M. Flammermont ne servira pas seulement à préparer au déchiffrement des anciennes écritures. Le but principal que l'auteur avait en vue, c'était bien de faciliter les exercices pratiques de lecture, et tout a été habilement combiné pour atteindre ce but. Il n'y a, en effet, que des éloges à donner aux déchiffrements partiels qui accompagnent les phototypies. C'est à peine si l'on y peut relever çà et là de légères inexactitudes qu'il est difficile d'éviter dans la correction des épreuves. Voici les remarques qui m'ont été suggérées par une lecture assez rapide :

A propos de la charte de Baudri, évêque de Noyon, n° II, il n'eût pas été inutile d'avertir que les demi-lettres majuscules tracées sur le côté droit du parchemin forment la partie inférieure de l'inscription PRIVILEGIUM SCI PETRI.

La première phrase de la pièce VII doit se lire *Quoniam salutari sententia ammonemur* , et non pas *Quam salutari* La conjonction *Quam* ne se trouve pas dans les textes du XII^e siècle; c'est la conjonction *Quoniam* qu'on figurait, à cette époque, par les lettres *Qm* surmontées d'un trait abrégatif.

Dans les souscriptions de la pièce VIII il faut lire *Danielis cantor*, et non *Daniel*.

A la deuxième ligne de la pièce XI, il y a *Winagisa* et non *Winagila*. C'est une forme du terme dont beaucoup d'exemples sont rapportés dans le Glossaire de Du Cange, aux mots *Guida*, *Vinagium* et *Winaticam*.

A la ligne 2 de la pièce XV, le nom de la ville de Lille est écrit deux fois *la vile de Lisle*, sur la charte originale.

La signature mise au bas d'une quittance du 10 janvier 1512 (pièce XLVII) doit se lire : « Maximilianus Sforzia Anglus, dux *Mediolani*, manu propria », et non pas « dux *Milani* ».

L. D.

⁽¹⁾ Les nécessités de la mesure et de la rime ont amené quelque variété dans les récits en vers, parmi lesquels je citerai les trois suivants :

Mons en Péure a non la ville.
(Chronique de Saint Magloire.)
Bien i parust a *Mons en Peure*,
Ou Flamenz fuirent comme lievre.
(Gefroi de Paris.)

François costolent mainte selve,
Se vont logier sous *Mons en Peule*.
(Guillaume Guiart.)

⁽²⁾ Pour l'époque antérieure, nous trouvons *Mons en Pouille*, chez Nicole Gilles; *Mont des peuples* (traduction servile d'un mauvais texte latin) chez Du Tillet; *Mont de Peule*, chez Duplex.

ALLEMAGNE.

Vauban, seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie und sein Reformplan, von Dr Friedrich Lohmann. Leipzig, Dunker et Humboldt, 1895. In-8°, 172 pages.

L'ouvrage de M. Lohmann est un travail de discussion et un travail de critique : discussion souvent vive contre les économistes qui ne sont pas de l'avis de l'auteur ; critique pénétrante, personnelle, procédant d'une investigation directe des sources. La discussion, qui remplit la première partie de l'ouvrage, a pour objet d'établir que, contrairement à l'opinion répandue, Vauban ne doit pas être classé, avec Boisguilbert, parmi les précurseurs de l'économie politique moderne ; il demeure un adepte du système mercantile. La *Dîme royale* n'est pas un ouvrage d'économie politique. Qu'est donc ce livre fameux ? L'auteur s'applique à prouver, dans la seconde partie de son travail, que Vauban, esprit pratique avant tout, n'avait aucun goût pour les analyses théoriques, la géométrie sociale ; il emploie ses loisirs à développer des propositions de réformes positives, qui s'appliquent aux conditions réelles de la société de son temps. Il observe, il étudie les questions du jour, il les considère en homme d'État, il en cherche la solution en administrateur. L'idée maîtresse qui se dégage de toutes ses vues est de fortifier la monarchie contre les forces rivales, le clergé, la haute finance, les grands propriétaires, et d'en fortifier les fondements en l'appuyant sur le menu peuple. Mais comment faire prévaloir de telles réformes, sinon par l'administration ? Or Vauban dénonce l'administration comme routinière, malhonnête, incapable, sans conscience de ses devoirs. Il l'avoue, dans sa conclusion : « L'intérêt, la timidité, l'ignorance et la paresse des gens préposés à son examen seront tout le défaut de ce système... » Il ne voit d'autre ressource que dans l'action autocratique du souverain éclairé : « Quand un grand roi a la justice de son côté, jointe au bien évident de ses peuples, et 200,000 hommes armés pour les contenir, les oppositions ne sont guère à craindre. » (*Dîme royale*, édition de G. Michel, Paris, Guillaumin, p. 199-200, 160-161.) A. S.

ITALIE.

Il Culto privato di Roma antica. — I. La Religione nella vita domestica, par Attilio de Marchi. Milan, Hoepli, grand in-8°.

L'ouvrage de M. de Marchi, professeur à l'Académie de Milan, n'est pas seulement consacré à ce que les grammairiens appellent *sacra privata*, c'est-à-dire aux sacrifices particuliers à certaines familles, qu'il leur était rigoureusement interdit de négliger, et que les héritiers devaient accomplir, quand ils recueillaient l'héritage ; c'est, comme l'indique le second titre qu'il porte, une étude sur la religion dans la vie domestique. Ce sujet est vaste et intéressant, et M. de Marchi l'a traité jusque dans les plus petits détails.

Il prend d'abord la religion au foyer domestique, et s'occupe des Lares, des Pénates, des Génies. Il rencontre, dès son premier pas, des questions très délicates, qu'il n'est pas arrivé tout à fait à résoudre, peut-être parce qu'elles sont insolubles : pourquoi les Lares sont-ils au nombre de deux ? comment les Pénates ont-ils fini par se confondre à peu près avec les Lares ? qu'est-ce vraiment que les Génies ? De tous ces problèmes, il a dit ce qu'on sait et ce qu'on peut en dire de plus vraisemblable. L'intervention de la religion dans le mariage romain est plus aisée à montrer. Rien

de plus facile pour la *confarreatio* : c'était un mariage tout religieux. Dans la *coemptio* elle-même, il est question des auspices que l'on consulte et d'un sacrifice que les deux époux devaient faire aux dieux et qui est souvent représenté dans les bas-reliefs. Le lien religieux était même regardé comme si fort, dans le mariage civil, que lorsqu'on le rompait par le divorce, on était obligé de faire une offrande à Cérès et un sacrifice aux dieux infernaux pour se faire pardonner. La naissance des enfants était aussi accompagnée de cérémonies religieuses. Le jour de la purification (*diar lustricus*), où l'enfant recevait le nom qu'il devait porter, était une sorte de baptême. Et plus tard, à chaque période nouvelle de sa vie, quand il coupait sa première barbe, quand il prenait la robe virile, on ne manquait pas d'invoquer les dieux. Ils étaient invoqués aussi à la mort, ou plutôt après la mort, car M. de Marchi fait observer avec beaucoup de raison qu'aucun prêtre ne paraît avoir été appelé au chevet du moribond, qu'aucune prière ne semble avoir été faite pour l'aider à sa dernière heure, ou lui rendre les dieux favorables dans ce séjour où il allait entrer, quoique, selon Lucrèce, l'attente de cet avenir redoutable causât à beaucoup de personnes des inquiétudes mortelles. Les funérailles étaient célébrées d'après des rites dont il ne fallait rien omettre, si l'on voulait que le défunt jouit enfin de l'éternel repos. Plusieurs de ces rites se sont introduits dans le christianisme et durent encore aujourd'hui. M. de Marchi rappelle que du temps de Minucius Felix les païens reprochaient durement aux chrétiens de ne pas souffrir qu'on portât des fleurs sur les tombes. Un peu plus tard, Prudence nous apprend qu'on ne se faisait aucun scrupule de les couvrir de violettes et de feuillages. Le dernier chapitre du livre nous entretient des vœux qui sont adressés aux dieux, des offrandes qui leur sont offertes ou données pour leur demander quelque faveur ou les remercier de l'avoir accordée. Il y est fait usage des inscriptions, et ce que l'auteur en a tiré nous montre les services que l'épigraphie peut rendre à ceux qui veulent pénétrer jusqu'au fond des religions antiques.

L'ouvrage de M. de Marchi est judicieux, bien composé. Il contient un résumé très complet et fort exact de tout ce que la science allemande a produit sur ce sujet. Peut-être pourrait-on lui reprocher de s'être trop systématiquement enfermé dans l'Allemagne. Elle est si riche en travaux de ce genre que M. de Marchi a pensé sans doute qu'elle pouvait lui suffire. C'est ainsi que lorsqu'il affirme que le culte domestique a fondé la nationalité chez les peuples anciens, il se contente d'alléguer une phrase banale de Lange; il ne lui est pas venu à l'esprit de dire un mot de *la Cité antique* de Fustel de Coulanges, qui a mis cette vérité dans un jour si éclatant. C'est une lacune et une injustice.

G. B.

I Corali della basilica di S. Petronio in Bologna, illustrati da Luigi Frati, bibliotecario municipale. Bologna, ditta Nicola Zanichelli, 1896. Grand in-8° de 108 p.

Au xv^e et au xvi^e siècle, les fabriques des riches églises italiennes attachaient une grande importance à pouvoir placer sur leurs lutrins de gigantesques graduels ou antiphonaires ornés de peintures. Beaucoup de ces livres ont été détruits, et l'on trouve souvent dans les collections, à l'état de découpures, des tableaux de dimensions variées et de valeur inégale qui en proviennent. Heureusement un assez grand nombre de villes ont conservé les vieux livres de chœur de leurs églises, et depuis quelques années on s'est mis à les étudier avec le soin et la critique que méritent ces belles œuvres d'art. C'est ainsi que M. Luigi Frati vient de consacrer une savante publication à une quinzaine de graduels exécutés à la fin du xv^e et au commencement du xvi^e siècle pour la basilique de San Petronio de Bologne. L'intérêt de ce

travail tient surtout à ce que l'auteur a trouvé dans les archives de la fabrique et dans les minutes des notaires une série de textes qu'il a très habilement mis en rapport avec les livres eux-mêmes. Il a pu ainsi nous révéler les noms des artistes qui ont exécuté les miniatures et les conditions dans lesquelles ces artistes travaillaient. Rien n'est plus curieux que le contrat passé en 1476 entre Galeazzo Marescotti, représentant la fabrique de la cathédrale, et maître Taddeo da Ferrara, pour régler par le menu la façon dont celui-ci devait enluminer les graduels écrits et notés par don Paolo di Serafino de' Garzoli, de Novara, et par un « allemand », Enrico di Nicolò d' Amsterdam, surnommé Senza paura.

Plusieurs des artistes sur lesquels M. Frati nous apporte des renseignements si précis et si nouveaux n'étaient pas tout à fait inconnus. Taddeo di Nicolò Crivelli da Ferrara, à qui est due la décoration du premier des graduels de S. Petromio, tient une place notable dans la suite des miniaturistes de la maison d'Est, dont le marquis Giuseppe Campori a remis la mémoire en honneur. De même un miniaturiste d'origine allemande, établi à Modène, Martino di Giorgio, ou Martino da Modena, qui travaillait en 1477 et 1478 au cinquième des Graduels de S. Petronio.

Le mémoire de M. Frati se divise en trois parties également intéressantes : I. Revue des écrivains et des peintres employés à l'exécution des livres de chœur de la cathédrale de Bologne. II. Description de ces livres. III. Texte des documents relatifs aux travaux des copistes et des peintres.

Signalons encore à la page 21 un contrat passé le 2 septembre 1474 pour la fabrication d'un meuble placé au milieu du chœur de la cathédrale et destiné à recevoir les livres de chant.

L. D.

TABLE.

	Pages.
Derniers travaux sur l'histoire de la langue latine. (1 ^{er} article de M. Michel Bréal.)..	5
Histoire du droit anglais. (1 ^{er} article de M. Dareste.).....	17
Correspondance du maréchal Davout. (1 ^{er} article de M. H. Wallon.).....	28
Recherches sur les Bactériacées fossiles. (Article unique de M. Émile Blanchard.)....	43
Vie de Brian Houghton Hodgson. (Article de M. L. Delisle.).....	51
Nouvelles littéraires.....	56

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

H. TAINÉ,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

CARNETS DE VOYAGE.

NOTES SUR LA PROVINCE (1863-1865)

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

GUSTAVE LARROUMET,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

PETITS PORTRAITS

ET NOTES D'ART.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

Ouvrages du même auteur :

Marivaux, sa vie et ses œuvres, d'après de nouveaux documents, avec deux portraits; 3^e édition. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol.

La Comédie de Molière, l'auteur et le milieu; 4^e édition. 1 vol.

L'Art et l'État en France. 1 vol.

Études d'histoire et de critique dramatiques. 1 vol.

Études de littérature et d'art. 4 vol.

Chaque vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

MARCEL DIEULAFOY,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

LE ROI DAVID.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

M.-J. GAUFRES.

HORACE MANN.

SON OEUVRE. — SES ÉCRITS.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET COMPLÉTÉE SUR DE NOUVEAUX DOCUMENTS.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

BERTHOLD ZELLER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS, RÉPÉTITEUR À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

LA MINORITÉ DE LOUIS XIII.

MARIE DE MÉDICIS ET VILLEROY.

(1612-1614.)

ÉTUDE NOUVELLE D'APRÈS LES DOCUMENTS FLORENTINS ET VÉNITIENS.

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

Ouvrage du même auteur :

La Minorité de Louis XIII, Marie de Médicis et Sully (1610-1612). Étude nouvelle d'après les documents florentins et vénitiens. 1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

PAUL MASSON,

DOCTEUR ÈS LETTRES.

HISTOIRE DU COMMERCE FRANÇAIS

DANS LE LEVANT

AU XVII^e SIÈCLE.

1 vol. in-8°, broché..... 10 francs.

HERIOT COLLEGE LIBRARY
MAY 21 1897
BRIDGE, MASS.

JOURNAL

DES SAVANTS

FÉVRIER 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. A. BARTH. Découvertes récentes du docteur Führer au Népal.
H. WEIL. L'Hymne homérique à Déméter.
R. DARESTE. Histoire du droit anglais.
E. WALLON. Correspondance du maréchal Davout.
J. BERTRAND. La vie et les travaux d'Hoëné Wronski.
- NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M.
M.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

FÉVRIER 1897.

DÉCOUVERTES RÉCENTES DE M. LE D^r FÜHRER AU NÉPAL.

Kapilavastu, la ville des Çākya et la patrie du Buddha, a été cherchée et même trouvée en bien des lieux. Les sceptiques, d'autre part, ont toujours pensé que, en un certain sens du moins, on ne la trouverait jamais. Les récits qui la concernent, elle et son peuple, sont fabuleux et le nom même est plein d'affinités suspectes. « La demeure brillante » ou « la demeure crépusculaire », selon qu'on fait dominer le clair ou le foncé dans *kapila*, qui signifie brun-rouge, évoquent toutes deux la cité aérienne d'où sort le héros solaire. M. Senart est pour la première interprétation⁽¹⁾. M. Kern préfère la seconde : pour lui, Kapilavastu est le *Nifelheim* des légendes germaniques et les Çākya sont les *Nibelungen*⁽²⁾. M. Weber ne va pas jusqu'au mythe ; il s'arrête à l'allégorie : le Buddha naissant dans « la cité de Kapila », le fondateur réputé de la doctrine Sākhya, symbolise le bouddhisme sortant du Sākhya⁽³⁾. Cependant cette cité imaginaire avait, à n'en pas douter, été localisée quelque part sur terre : pendant des siècles, les pèlerins y avaient afflué et nous avons de longues listes des monuments qu'y avait accumulés la piété des fidèles. Malheureusement ce substitut même demeurerait insaisissable : chaque fois qu'on avait cru le tenir, il s'était dérobé.

Les plus anciens textes pâlis ne donnent sur le site de la patrie du Buddha que des renseignements très vagues : ils la placent « chez les Kosalas, sur le flanc de l'Himavant⁽⁴⁾ ». Et, selon la remarque déjà faite par

⁽¹⁾ *Essai sur la légende de Buddha*, 2^e éd., p. 326.

⁽²⁾ *Geschiedenis van het Buddhisme in Indië*, t. I, p. 201, 247.

⁽³⁾ *Indische Literaturgeschichte*, 2^e éd., p. 303.

⁽⁴⁾ Par exemple : *Suttanipāta*, éd. Fausböll, p. 73, v. 422 ; *Himavantassa*

Burnouf, les écrits du Nord ne sont guère plus explicites⁽¹⁾. Ce n'est que dans les relations des pèlerins chinois, dans celle de Fa-Hian, de la fin du IV^e siècle de notre ère, et dans celle de Hiouen-Thsang, de la première moitié du VII^e, qu'on trouve de véritables itinéraires, avec des indications de distance et d'orientation, indications sans doute tout approximatives, souvent peu concordantes, parfois manifestement inexactes et toujours difficiles à interpréter sur le terrain, mais qui déterminent du moins la région où doivent se faire les recherches. Klaproth en avait conclu que Kapilavastu a dû se trouver sur la Rohiṇī, près des montagnes qui séparent le district de Gorackpur du Népal⁽²⁾, et cette première détermination, dans sa prudente généralité, est encore celle qui s'écarte le moins de la réalité. Vivien de Saint-Martin, de même, s'était prononcé pour le voisinage de Gorackpur⁽³⁾. S'en tenant à l'orientation des voyageurs chinois, ils étaient pourtant, l'un et l'autre, trop descendus dans la plaine.

La découverte faite par le général Cunningham, dans sa campagne archéologique de 1862-63, des ruines de Çrāvastī à Sāhet-Māhet ou Set-Mahet sur la Raptī, à 12 milles anglais au nord-ouest de Balrampur, dans le district actuel de Gonda en Oudh⁽⁴⁾, donna aux recherches une base plus précise. C'est de Çrāvastī, en effet, que Fa-Hian et, plus tard, Hiouen-Thsang étaient partis pour se rendre à Kapilavastu et qu'ils avaient atteint cette dernière ville après avoir cheminé vers le sud-est environ 84 milles⁽⁵⁾. Appliquant ces données, tenant compte aussi des sinuosités

passato *Kosalesu*. Dans les textes du Vinaya, *Kosalesu* est remplacé par la donnée plus restreinte *Sakkesu*, « chez les Çākhyas ». Le pays des Çākhyas est séparé de celui de leurs voisins, les Koliyas, par la Rohiṇī (*Theragāthā*, v. 529) : une rivière de ce nom se jette dans le Raptī, près de Gorackpur.

⁽¹⁾ *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, p. 143. Le passage cité du *Divyāvadāna* (p. 348 de l'édition Cowell), qui reproduit certainement une ancienne tradition, ajoute : « sur le bord de la Bhāgirathī (un nom du Gange), non loin de l'ermitage du ṛṣi Kapila ». La dernière donnée est intéressante, parce qu'elle fait voir la signification qu'on cherchait dès lors dans le nom de la localité; quant à la première, on notera que le Kapilavastu récemment

découvert est en effet sur le bord d'une Bangangā.

⁽²⁾ *Foe Koue Ki* (1836), p. 199.

⁽³⁾ *Voyages des pèlerins bouddhistes*, t. III (1857), p. 356.

⁽⁴⁾ *Archæological Survey of India*, t. I (1871), p. 330. Cf. t. XI (1880), p. 78. — Des fouilles subséquentes ont été faites à Set-Mahet en 1884-85, par M. W. Hoey (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, Extra-number, 1892), et par M. Führer en 1886 (*Archæological Survey of India. New Series*, t. I [1889], p. 69). Mais l'exploration méthodique de ces vastes ruines est à peine commencée. Aucune des trois colonnes du roi Açoka mentionnées par Hiouen-Thsang n'a encore été retrouvée.

⁽⁵⁾ Fa-Hian indique 12 yojanas, soit 84 milles d'un point à l'autre (*Foe Koue*

de la route; le général Cunningham; sans visite préalable des lieux, séduit par des ressemblances fortuites de noms⁽¹⁾, désigna comme occupant l'emplacement de Kapilavastu une localité à l'extrémité sud-ouest du district de Basti, dans les North-Western Provinces, Nagar Khās, situé entre la Rapti et le Gogra, distant à vol d'oiseau de 70 milles sud-est de Crāvasti, de 25 milles est d'Oudh, l'ancienne Ayodhyā, de 45 milles ouest de Gorackpur, et un peu plus au sud que ces deux dernières villes⁽²⁾. C'était s'écarter encore davantage des montagnes:

Malheureusement il n'y avait point de ruines à Nagar Khās. Aussi quand, dans les campagnes de 1874-75 et de 1876-77, M. Carlleyle, l'un des assistants du général et un grand fabricant de romans archéologiques, vint explorer la région, dut-il chercher ailleurs. Ou plutôt, pour parler plus exactement, il avait commencé par là: à priori; sans même s'assurer d'abord qu'il n'y avait rien à Nagar Khās⁽³⁾, il avait jeté son dévolu sur un *dih* ou monceau de ruines situé à 15 milles de là vers le nord-nord-ouest, auprès d'un *tāl* ou grand étang appelé le Bhuila tāl. Là il y avait des ruines, mais de l'espèce la plus commune, sans aucun vestige pouvant fournir une indication sérieuse. M. Carlleyle n'y découvrit pas moins, non seulement Kapilavastu, mais tous les sites mémorables que les relations chinoises mentionnent dans les environs à 25 milles à la ronde⁽⁴⁾. Bien que les rapports dans lesquels M. Carlleyle a consigné ses découvertes fassent à la lecture l'effet d'une longue mystification, le général Cunningham, qui était venu visiter les travaux en 1875, eut la faiblesse, à deux reprises, en tête du volume de 1879 et de celui de 1885, de donner à ces conclusions l'autorité de son nom. Elles furent en général accueillies avec incrédulité et, quelques années après, M. Führer en montra l'inanité⁽⁵⁾. Mais, dans l'intervalle, elles avaient

Ki, p. 192). Hiouen-Thsang donne plus vaguement: environ 500 li (un de ses chiffres de prédilection, soit 80 milles) jusqu'au royaume de Kapilavastu, auquel il assigne 600 milles de pourtour (*Voyages des pèlerins bouddhistes*, t. II, p. 309). — Le mille, ici et dans la suite, est le mille anglais de 1609 mètres.

⁽¹⁾ C'est ainsi que Nagar Khās aurait conservé la finale de Kapilanagara, synonyme de Kapilavastu.

⁽²⁾ Dans le premier volume de l'*Archæological Survey*, qui est de 1871, cette identification de Kapilavastu, ainsi que celles des autres localités de cette partie

de l'itinéraire des pèlerins chinois, n'est donnée que sur la carte qui accompagne le volume. Les identifications, avec la discussion à l'appui, avaient été publiées l'année précédente par le général, dans son *Ancient Geography of India*, p. 414 et suiv.

⁽³⁾ *Archæological Survey of India*, t. XII, p. 83.

⁽⁴⁾ *Archæological Survey of India*, t. XII (1879), p. 82 et suiv., et t. XXII (1885), p. 1 et suiv.

⁽⁵⁾ *Archæological Survey of India, New Series*, t. I (1889), p. 68 et t. II (1891), p. 218-223.

passé dans plusieurs livres, entre autres dans la traduction anglaise des voyages de Fa-Hian et de Hiouen-Thsang par Beal (1884) et, de celle-ci, dans le Fa-Hian de Legge (1886).

La question en était là, moins avancée qu'au premier jour, quand, en mars 1895, le docteur Führer trouva près du hameau de Nigliva⁽¹⁾, dans le Terai népalais, une colonne portant une inscription du roi Açoka, sur l'existence de laquelle de vagues informations étaient parvenues depuis quelque temps en Europe, par l'intermédiaire de M. Burgess. La colonne était brisée en deux; la partie inférieure, encore en place et profondément enfouie dans le voisinage d'un stûpa, portait l'inscription en partie cachée sous le sol. Le fonctionnaire népalais du lieu ne voulant pas prendre sur lui d'autoriser des fouilles, et la saison étant trop avancée pour attendre des ordres de Katmandu, M. Führer dut remettre les travaux à la campagne suivante, dans laquelle il se promettait en outre de rechercher une deuxième colonne, dont l'existence lui était signalée dans le voisinage. Il se borna donc à prendre un estampage de la portion visible de l'inscription et l'envoya à M. Bühler, de l'Académie de Vienne et correspondant de l'Institut de France, qui, depuis plusieurs années, le guidait dans ses explorations et en avait régulièrement interprété et publié les principaux résultats. Et, avec sa diligence habituelle, M. Bühler communiqua aussitôt au monde savant la nouvelle de la trouvaille, ainsi que le déchiffrement et l'interprétation de l'inscription⁽²⁾. Celle-ci, heureusement, ne présentait dans ses quatre lignes que deux lacunes et, par un nouveau bonheur, il se trouve que ces lacunes peuvent être comblées maintenant d'une façon certaine, grâce à la toute récente découverte de M. Führer. Ainsi complétée, l'inscription dit⁽³⁾ : « Le roi Piyadasi, cher aux Devas, quatorze années après son sacre, a augmenté pour la deuxième fois le stûpa du Buddha Koṇākamaṇa, et (vingt années) après son sacre, étant venu en personne, il a rendu hommage et a fait (ériger cette colonne de pierre) ».

⁽¹⁾ A 37 milles au nord-ouest de la station d'Uska du North-Bengal Railway, par 83° E. de Greenwich. Le Terai est cette zone de terres basses et mal drainées, couverte d'épaisses forêts, qui, comme un immense fossé, longe le pied même de l'Himalaya népalais. Les montagnards y viennent faire paître leurs troupeaux dans les clairières pendant la saison froide. Mais, le restant de l'année, le Terai n'est occupé que par la popu-

lation très clairsemée des Tharus, les enfants du sol, seuls capables de résister à ses miasmes. Dans la saison chaude, un arrêt d'une seule nuit peut devenir mortel pour l'Européen.

⁽²⁾ Dans l'*Academy* du 27 avril 1895 et dans la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, tome IX, p. 175.

⁽³⁾ Les parenthèses marquent les lacunes.

En publiant l'inscription, M. Bühler ne manqua pas de faire ressortir l'importance, pour l'histoire du bouddhisme, de cette consécration en l'honneur du Buddha mythique Koṇākamana, le Koṇāgamana des livres palis, le Kanakamuni des livres sanscrits, et l'avant-dernier prédécesseur du Buddha Çākyaṃuni. Déjà sur les bas-reliefs de Bharahut, qui sont à peu près contemporains, on avait pu relever les noms et les arbres sacrés de quatre de ces prédécesseurs. Mais ce témoignage du roi Açoḳa « augmentant », c'est-à-dire sans doute restaurant un monument consacré à l'un d'eux, monument qu'il ne prétend pas avoir édifié et qui lui était peut-être de beaucoup antérieur, est bien autrement significatif. Il montre que toute cette mythologie du bouddhisme était dès lors arrêtée dans ses grandes lignes et qu'elle avait atteint un degré d'élaboration surprenant pour les deux ou trois siècles qui, selon l'opinion commune, s'étaient écoulés depuis la mort du fondateur. M. Bühler faisait observer de plus que le stūpa en question était probablement celui qui devait marquer ou qui, dès le temps de Fa-Hian, passait pour marquer le lieu de la mort de Kanakamuni, stūpa que Fa-Hian et Hiouen-Thsang ont visité et auprès duquel ce dernier signale aussi la colonne et l'inscription d'Açoḳa. D'après lui, cette inscription relatait les circonstances du nirvāṇa de ce Buddha. On vient de voir qu'il n'est nullement question de cette mort dans l'inscription trouvée par M. Führer. Sur ce point, le pèlerin chinois se serait donc trompé, induit sans doute en erreur par un cicerone aussi ignorant que lui de cette écriture alors vieille de près de neuf siècles. Mais, pour le reste, son témoignage s'accordait parfaitement et, par là, s'ouvrait une perspective toute nouvelle sur l'emplacement probable de Kapilavastu.

En effet, si la supposition de M. Bühler sur l'identité des deux stūpas était juste, les restes si longtemps cherchés en vain devaient se trouver dans le voisinage immédiat de Nigliva. Sur ce point, les deux pèlerins chinois sont d'accord; l'un et l'autre, ils placent les ruines de Kapilavastu à une distance d'environ 6 milles du stūpa de Kanakamuni; ils ne diffèrent que sur la direction, Fa-Hian les mettant à l'est, tandis que Hiouen-Thsang les met au nord-ouest. Mais, pour entendre ce qui suit, il est nécessaire d'avoir un résumé de leur topographie. Voici donc, parmi les innombrables monuments qu'ils mentionnent dans ces parages, leurs données sur les quatre qui seuls nous intéressent ici ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Foe Koue Ki*, p. 192-199. *Voyages des pèlerins bouddhistes*, t. II, p. 309-325. Les versions de Régnat, de Stanislas Julien, de Beal et de Legge sont d'accord pour ces données.

Ce coin de terre béni n'a pas seulement vu naître le Buddha Çākya-muni : il a vu aussi naître et mourir deux de ses trois prédécesseurs immédiats, les Buddhas Krakuchanda et Kanakamuni⁽¹⁾, qui avaient là chacun ses monuments commémoratifs. En partant des deux stūpas voisins l'un de l'autre qui marquaient le lieu de la naissance et le lieu de la mort de Krakuchanda, Fa-Hian, marchant au nord moins d'un yojana, soit 6 milles, arrive aux deux stūpas également voisins l'un de l'autre qui marquaient l'endroit où naquit le Buddha Kanakamuni et l'endroit où il mourut. Le premier de ces deux stūpas reste à retrouver ; l'autre, dans l'hypothèse de M. Bühler, serait le stūpa découvert par M. Führer à Nigliva. De là, allant à l'est, à la distance de moins d'un yojana, soit 6 milles, il arrive aux ruines de Kapilavastu. Chez Hiouen-Thsang, Kapilavastu est à 50 li, soit 8 milles, au nord des deux stūpas de Krakuchanda, auprès de l'un desquels, celui qui marquait le lieu du nirvāna, il signale une première colonne érigée par Açoka, avec une inscription du roi « relatant les circonstances de ce nirvāna⁽²⁾ ». Des fouilles ultérieures feront peut-être retrouver la colonne et l'inscription. Quant à la distance et à la direction, elles répondent assez bien à celles de Fa-Hian, étant donné l'état des lieux qui, dès lors, étaient une vaste solitude entièrement envahie par la jungle. Mais elles s'accordent moins bien quand il place ensuite les deux stūpas de Kanakamuni, avec une seconde colonne d'Açoka (ce serait celle de M. Führer), à environ 30 li, soit 5 milles au nord-est de ceux de Krakuchanda. La distance ne

⁽¹⁾ Krakuchanda, en pâli Kakusan-dha, est le 22^e Buddha; Kanakamuni est le 23^e. Le 24^e, qui a immédiatement précédé Çākya-muni, Kācyapa, en pâli Kassapa, naquit et mourut également en deux endroits tout voisins l'un de l'autre, à 50 li (8 milles) à l'ouest de Çrāvastī selon Fa-Hian, à 16 li (2 milles et demi) au nord-ouest selon Hiouen-Thsang. Les deux pèlerins sont d'accord pour signaler aussi en cet endroit des stūpas qu'ils attribuent à Açoka. Des fouilles pourront un jour nous apprendre quelque chose à cet égard. Si elles venaient à confirmer aussi pour l'époque d'Açoka la tradition suivie par les deux pèlerins, le fait serait d'autant plus intéressant qu'il y a une autre tradition, commune aux bouddhistes du Sud et à ceux

du Nord, qui fait naître Kācyapa à Bénarès. Ce serait un indice de l'âge où se sont fixées les données *Buddhavaṃsa*. L'insistance que met la tradition à faire naître et mourir ces Buddhas au même endroit se dément pour Çākya-muni, dont le nirvāna eut lieu beaucoup plus à l'est, à Kusinārā; à 170 milles de Kapilavastu, selon Fa-Hian; mais lui aussi s'était du moins rapproché de sa patrie pour mourir. Il en fut de même de Mahāvira, le Buddha des Jainas.

⁽²⁾ Nous avons déjà vu qu'il dit la même chose à propos de l'inscription de la colonne de Kanakamuni. La phrase revient chez lui presque constamment, quand il signale une colonne d'Açoka. Il la répète par exemple à Kusinārā.

fait pas difficulté; mais la direction est inconciliable avec celle qu'indique Fa-Hian, inconciliable aussi avec ce que nous apprendra M. Führer, et la supposition s'impose presque qu'il doit y avoir là une erreur dans le texte de Hiouen-Tsang et que, au lieu du nord-est, il faut entendre nord-ouest, ce qui remettrait tout en ordre. Des ruines de Kapilavastu, Fa-Hian, marchant à l'est l'espace de 50 li, soit 8 milles, arrive au parc de Lambini, où, selon la tradition, la reine Mâyâdevi fut prise des douleurs de l'enfantement et donna le jour au Buddha Çakyamuni. Hiouen-Tsang, partant également de Kapilavastu, arrive au même lieu en marchant d'abord environ 30 li, soit 5 milles, au sud-est, puis de 80 à 90 li, soit de 13 à 15 milles au nord-est. Ici c'est surtout la distance qui ne s'accorde pas : elle est beaucoup trop grande, à peu près le double de celle de Fa-Hian. Mais si l'on songe à l'étendue de plusieurs de ces ruines (celles de Kapilavastu, selon M. Führer, sont répandues sur un espace de 7 milles de long et de 2 à 3 milles de large) et à l'absence, par conséquent, de points de repère précis, si l'on tient compte en outre du vague même des indications et aussi du fait que les visiteurs n'allaient pas en ligne droite, mais cheminaient sous bois d'un monceau de décombres à l'autre, on admettra qu'ici encore les deux voyageurs sont en somme d'accord. Au parc de Lambini, Hiouen-Tsang signale, à l'endroit même où le Buddha naquit, dans le voisinage immédiat de quatre stûpas, une colonne érigée par le roi Açoka. Jadis elle était surmontée de la figure d'un cheval, mais, depuis, elle avait été brisée en deux et était renversée sur le sol.

Tel est dans ses traits essentiels le petit coin de terre où la tradition fait naître le Buddha et que les pèlerins chinois placent à 84 milles au sud-est de Çrāvastî. Le transporter dans le voisinage de Nigîva, c'était le placer en ligne directe à 60 milles seulement et à l'est, en remontant même un peu plus au nord, et l'on conçoit parfaitement que ceux qui s'en rapportaient uniquement au témoignage des itinéraires ne l'aient pas cherché là. L'hypothèse pourtant n'était pas inconciliable avec ce témoignage, ni pour la distance, ni pour la direction. Pendant toute la première moitié du voyage, la route des pèlerins aurait été en effet vers le sud-est, en suivant le cours de la Raptî, pour remonter ensuite vers le nord à travers un pays couvert de bois : ils auraient décrit ainsi, sans s'en apercevoir, une courbe assez prononcée et parcouru en réalité une distance de 84 milles.

M. Führer avait tout cela parfaitement présent à l'esprit pendant qu'il se préparait à retourner au Népal. Dans l'intervalle, l'autorisation de faire des fouilles était arrivée de Katmandu. Il partit donc à la fin

de novembre dernier, non seulement avec le pressentiment, mais avec l'espoir de résoudre un important problème.

La première nouvelle de son succès et de la découverte de Kapilavastu parvint en Europe par un télégramme adressé au *Times* et fut aussitôt reproduite par plusieurs de nos journaux⁽¹⁾. Elle était vraisemblable, mais les détails manquaient, ainsi que l'indication de la provenance. Aussi tous ceux qui, en Europe, s'intéressent à ces questions attendaient-ils avec impatience les communications que M. Bühler ne pouvait manquer de faire à cet égard à brève échéance. Ces communications furent faites en effet à l'Académie de Vienne dans la séance du 7 janvier : elles confirmèrent entièrement la nouvelle de la découverte.

La campagne, pourtant, avait failli aboutir à un échec. En arrivant à Nigliva, M. Führer avait aussitôt constaté qu'il lui serait impossible d'y entreprendre les fouilles projetées : la famine commençait à se faire sentir au Népal, et les moyens d'assurer l'approvisionnement d'un nombreux personnel d'ouvriers manquaient absolument. Il se rappela alors cette autre colonne, semblable à celle de Nigliva, qui lui avait été signalée l'année précédente comme devant se trouver plus vers l'est, du côté du bourg de Bhagvānpur. Il se mit donc à sa recherche et la trouva en effet le 1^{er} décembre, à 13 milles environ de Nigliva et à 2 milles au nord de Bhagvānpur, auprès du hameau de Paḍeria. Une petite portion seulement, longue de 9 pieds, émergeait du sol et était couverte de nombreuses inscriptions de pèlerins, dont l'une de 800 après J.-C. Le reste était profondément enfoui. Heureusement le gouverneur népalais de Palpa, le général Khadga Shamsher Jang Rāṇa Bahādur était campé dans le voisinage. A la requête de M. Führer, il fit dégager la colonne. Celle-ci, un monolithe de 25 pieds de long, brisé dans le haut, portait, à une profondeur de dix pieds sous le sol, une inscription de cinq lignes du roi Açoka, complète et très bien conservée, dont M. Bühler a donné la transcription d'après un estampage. Parfaitement claire pour ce qu'elle a à nous apprendre ici, l'inscription, vers la fin, est malheureusement assez énigmatique dans le détail. Aussi M. Bühler, réservant provisoirement la traduction, en a-t-il simplement résumé le contenu. Si j'essaye

⁽¹⁾ Par exemple dans *les Débats* du 30 décembre, sans indication de la provenance. La dépêche publiée dans le *Times* du 28 décembre était le résumé d'une notice envoyée par le D^r Führer au journal anglo-indien *The Pioneer*. Ce

détail et les renseignements qui vont suivre sont pris du rapport de M. Bühler (dans l'*Anzeiger* de l'Académie de Vienne), à qui M. Führer avait aussitôt envoyé les documents les plus circonstanciés sur sa trouvaille.

d'aller un peu plus loin que lui, c'est plutôt pour indiquer la nature des difficultés qu'avec l'espoir de les résoudre. Voici donc ce que dit cette inscription :

« Le roi Piyadasi, cher aux Devas, vingt ans après son sacre, étant venu en personne, a rendu hommage (disant) : Ici le Buddha naquit, l'ascète des Çākyas. Et il a fait faire⁽¹⁾ de pierre, et fait ériger une colonne de pierre (pour rappeler que) : Ici le Seigneur naquit. (En souvenir de quoi), il a fait la commune de Lummini exempte de taxe⁽²⁾ et comblée de biens. »

C'était donc bien là le site du parc royal des Çākyas, dont le nom en pâli et en sanscrit est Lumbinī, et où la tradition fait naître le Buddha. La colonne était bien celle qu'avait vue Hiouen-Thsang, renversée et brisée ou, comme traduit Stanislas Julien, « foudroyée » par un méchant dragon (la brisure paraît, en effet, provenir d'un coup de foudre). Les restes des quatre stūpas qu'il mentionne sont encore là, tout auprès. S'il n'a rien dit de l'inscription, c'est que celle-ci était sans doute dès lors enfouie sous le sol, ce qui en expliquerait aussi la parfaite conservation. Seul, le chapiteau avec la figure d'un cheval n'a pas été retrouvé. Le nom même du lieu paraît conservé dans la désignation actuelle *Rumin-dei*.

Une fois en possession de ces deux points de repère, le parc de Lumbinī et le stūpa de Kanakumini, il fut facile à M. Führer de retrouver les sites de Kapilavastu et des stūpas de Krakuchanda. Les ruines de la capitale et des nombreux monuments qui l'entouraient sont, en effet, à 8 milles au nord-ouest du parc, où elles s'étendent sur un espace de 2 à 3 milles de large et de 7 milles de long, entre les hameaux d'Amauli⁽³⁾ et de Bikuli au nord-est, jusqu'au Rāmbhāt sur la Bangangā

⁽¹⁾ Je renonce à traduire *viṣṭābhicā*. Tout ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que *viṣṭābhī* ou *viṣṭābhicā* est un nominaif qualifié par *kālāpita*, et que ce participe est à séparer de ce qui suit; en d'autres termes, que le roi a fait faire deux choses, la colonne et un autre objet de pierre.

⁽²⁾ *Ubalike*, représentant *adbaliḥa*. Je dois cette interprétation à mon ami M. Senart. J'avais songé d'abord à un dérivé de *adbala*, « fort, prospère », ce qui était beaucoup trop vague. Je ne serais pas étonné si le mot suivant,

aṭhabhāgiye, était, lui aussi, un terme administratif, comportant quelque chose de plus précis que « comblé de biens » ou « au comble de ses desirs ». Peut-être *aṭha* représente-t-il *aṣṭan*, « huit », et non *artha*.

⁽³⁾ La communication de M. Bühler, dans l'*Anzeiger* de l'Académie de Vienne, porte *Amandi*. Mais M. Bühler m'écrit qu'il n'est pas sûr d'avoir bien déchiffré ce nom dans les notes que lui a transmises M. Führer. Il pense qu'il faut plutôt lire *Amauli*, qui figure en effet sur la feuille 87 de l'*Indian Atlas*,

au sud-ouest. A 7 milles au sud-ouest des ruines et à 2 milles au sud du bourg de Taulehva, M. Führer trouva de même les deux stûpas de Krakuchanda, dont l'un, celui de nirvâna, mesure encore 80 pieds de haut. La colonne mentionnée par Hiouen-Thsang n'est plus visible et doit se trouver cachée sous les décombres.

Jusqu'ici il n'a pas été donné un coup de pioche, ni à Kapilavastu, ni aux stûpas de Kanakamuni et de Krakuchanda : au Lumbinivana même, où les relations chinoises mentionnent encore plusieurs autres monuments, les fouilles se sont réduites à exhumer la colonne. Dès maintenant pourtant, il ne saurait subsister le moindre doute sur l'exactitude des identifications de M. Führer. Elles se vérifient trop bien les unes par les autres et par les anciennes relations pour laisser place par exemple à l'hypothèse que les colonnes récemment découvertes ne seraient plus *in situ*; que, comme leurs congénères, les deux piliers de Delhi, elles auraient été transportées d'ailleurs sur leur emplacement actuel. Il est donc absolument certain que ce sont là les lieux mêmes visités par Hiouen-Thsang vers 636, par Fa-Hian vers 400, et longtemps avant eux, vers 250 av. J.-C., par le roi Açoka; et il est tout aussi certain que, dès le milieu du III^e siècle avant notre ère, la tradition y plaçait la naissance du Buddha Çâkyamuni.

Comme le remarque M. Bühler, Açoka paraît avoir fait, dans la vingt et unième année après son sacre⁽¹⁾, un grand pèlerinage aux lieux saints du bouddhisme situés dans la partie septentrionale de son empire. Les colonnes de lui, que Hiouen-Thsang signale à Kusinârâ et à Çrâvastî, auraient été érigées au cours du même voyage, et celles qu'on a trouvées tout le long de la Gandakî marquaient peut-être les étapes de sa route vers le nord en partant de Patna. Il y a donc un fond de vérité dans ce récit fantastique du *Divyâvadâna*, depuis longtemps connu par la traduction qu'en a donnée Burnouf :

« Puis tombant aux pieds du Sthavira Upagupta, il (Açoka) s'écria : Voici, ô Sthavira, quel est mon désir : je veux honorer tous les lieux où a séjourné le bienheureux Buddha; je veux les marquer d'un signe en faveur de la dernière postérité. Et il prononça la stance suivante :

« Tous les endroits où a séjourné le bienheureux Buddha, je veux les honorer et les marquer d'un signe en faveur de la dernière postérité. »

« Alors le roi ayant équipé une armée formée de quatre corps

sous la forme *Omoule*, et près d'une autre localité marquée *Kulae*, laquelle serait le *Bikali* de M. Führer. La *Bangangâ* est marquée sur la même feuille.

⁽¹⁾ Les chiffres 14 et 20 des inscriptions donnent le nombre des années écoulées.

de troupes, prit des parfums, des fleurs et des guirlandes, et partit accompagné du Sthavira Upagupta. Ce dernier commença par conduire le roi dans le jardin de Lumbini; puis étendant la main droite, il lui dit : C'est dans ce lieu, ô grand roi, qu'est né Bhagavat, et il ajouta :

« C'est ici le premier monument consacré à l'honneur du Buddha dont la vue est excellente. C'est ici qu'un instant après sa naissance, le solitaire fit sept pas sur le sol.

« Le roi, après avoir donné cent mille (Suvarṇas) aux gens du pays, fit élever en cet endroit un stūpa et se retira.

« Le Sthavira, ayant ensuite conduit le roi à Kapilavastu, lui dit en étendant la main droite : C'est en ce lieu, ô grand roi, que le Bôdhisattva a été présenté au roi Çuddhōdana⁽¹⁾ »

On voit donc ce que la découverte de M. Führer, outre ce qu'elle a déjà donné, promet de donner encore à l'avenir. M. Bühler a raison de dire qu'elle ouvre à l'archéologie indienne un champ d'exploration tout nouveau, d'une vaste étendue et de grand rapport. L'année prochaine, quand la famine n'y mettra plus obstacle, les fouilles seront reprises avec la coopération du gouvernement népalais. Plus tard, elles devront s'étendre plus à l'est, à Rāmagrāma et à bien d'autres sites fameux, jusqu'à Kusināra chez les Mallas, où le Buddha entra dans le repos entre les deux arbres Çāla. Car toutes ces localités, qu'on a cherchées et même trouvées jusqu'ici dans le district de Gorackpur, doivent également, selon la prévision de M. Bühler, dormir ensevelies sous les épaisses forêts du Terai népalais. Et partout les fouilles ne pourront pas manquer d'être fructueuses, car, dès le temps de Fa-Hian, à la fin du iv^e siècle, toute la contrée était déserte et envahie par la jungle. Sauf à un ou deux endroits, rien n'a dû être remanié depuis, ni ajouté aux ruines qu'il a visitées⁽²⁾.

Avant de finir, il me faut toucher du moins à une question qui, dès maintenant, s'impose : quels nouveaux arguments les découvertes de M. Führer apportent-elles au débat sur l'historicité de la légende du Buddha? A première vue elles tendent certainement à donner à cette légende une valeur plus grande, valeur qui deviendrait même très grande s'il fallait, comme plusieurs l'ont essayé, faire descendre la mort du Buddha jusqu'en 380 ou 376 avant Jésus-Christ, un siècle à peine avant Açoka. Mais rien n'est moins convaincant que les combinaisons à l'aide desquelles ces dates ont été obtenues. M. Bühler estime⁽³⁾

⁽¹⁾ *Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien*, p. 382. *Divyāvadāna*, éd. Cowell, p. 389.

⁽²⁾ Selon la légende, les Çākya au-

raient été exterminés et Kapilavastu détruite du vivant du Buddha.

⁽³⁾ Voir *Wiener Zeitschrift*, t. IX, p. 177.

que l'inscription relative au stûpa de Kanakamuni vient en confirmation de la date dérivée de la chronologie singhalaise, 477 avant Jésus-Christ, et il est certain qu'elle rend difficile toute tentative de descendre plus bas. Mais j'avoue que cette date singhalaise ne me paraît guère mieux assise que les autres. La succession des rois de Magadha, sur laquelle elle repose en dernière analyse, est un pauvre document. Ceux de ces rois que la légende met en rapport avec le Buddha nous apparaissent en une pleine lumière, qui peut faire illusion; mais leurs successeurs ne sont que des ombres et, jusqu'à Candragupta, où les Grecs nous viennent en aide, nous n'avons rien de solide. En réalité la date du Buddha nous échappe, et rien n'est perfide comme une date qui n'est pas une date. Il n'est pas même sûr que le bouddhisme ait été fondé au sens propre du mot, en une fois, à un moment donné. Il est donc à prévoir que les partisans de l'explication mythique ne désarmeront pas en présence des nouveaux témoignages. Après tout, le Buddha s'y trouve en la compagnie de Kanakamuni, en qui personne n'a encore voulu voir un personnage historique. Pour mon compte, je n'éprouve aucune répugnance à admettre que le Buddha est né dans une ville du Népal et du nom de Kapilavastu; mais je ne me sens pas plus obligé de le croire après qu'avant la découverte de M. Führer. Ce que par contre cette découverte établit incontestablement, c'est l'antiquité dans le bouddhisme de son élément mythologique, et elle fournit un argument de plus à ceux qui pensent ou soupçonnent que le bouddhisme a bien pu commencer par là.

A. BARTH.

L'INNO OMERICO A DEMETRA, CON APPARATO CRITICO SCELTO E UNA INTRODUZIONE di Vittorio Puntoni. Livorno, Raffaello Giusti, 1896, VIII et 165 pages in-8°.

On sait que l'Hymne homérique à Déméter ne nous a été transmis que dans un seul manuscrit, conservé autrefois à Moscou, aujourd'hui à Leyde, et que ce manuscrit est en très mauvais état. D'un autre côté, cet hymne est le plus ancien document littéraire que nous possédions sur la religion de Déméter et le culte d'Éleusis. Aussi a-t-il été l'objet d'un grand nombre de travaux depuis la première édition, donnée par Ruhnken en 1780. Ils sont énumérés dans la Bibliographie très com-

plète placée en tête de la monographie que nous annonçons ; et comme M. Puntoni les a étudiés presque avec le même soin que le poème auquel ils se réfèrent, et qu'il les cite et les discute continuellement soit dans l'Introduction, soit dans les notes critiques qui accompagnent son texte, on les connaîtra tous après avoir lu son livre. Ce n'est pas que M. Puntoni se soit borné à redire ce qui a été dit avant lui ; il a ses vues personnelles, un système très original sur la formation et la composition de l'hymne. Il démonte le poème pièce par pièce et, par une analyse minutieuse, par des raisonnements très serrés et très fins, il cherche à établir que nous lisons aujourd'hui un amalgame de plusieurs rédactions, disons mieux, de plusieurs hymnes à Déméter. G. Hermann et Wegener l'avaient précédé dans cette voie. Ces critiques distinguaient les traces de deux hymnes. M. Puntoni va plus loin : suivant lui trois hymnes différents, A, B, C, auraient fourni les éléments du texte actuel. Dans l'hymne primitif (A), Perséphone est enlevée par Hadès avec l'agrément de Zeus. Instruite par Hélios, Déméter frappe la terre de stérilité et force ainsi le maître des dieux à laisser retourner Perséphone près de sa mère ; cependant un stratagème d'Hadès limite ce retour aux deux tiers de l'année. Le poète n'a pas d'attache locale, et il ne mentionne que rapidement Éleusis et les mystères. C'est au second hymne (B) qu'appartiennent le récit du séjour de Déméter à Éleusis dans la maison de Kéléos, l'institution des mystères et les vers qui promettent aux initiés la félicité après la mort. Le deuil de Déméter n'y avait pas d'autre conséquence, Perséphone ne revenait pas près de sa mère, Zeus et Hadès ne faisaient aucune concession. Des fragments considérables de B furent insérés dans A par un premier rédacteur. Un autre rédacteur ajouta des extraits d'un troisième hymne, C. Là Zeus, peu mêlé à l'action, n'était pas complice de l'enlèvement. En revanche, Hécate y était introduite ; c'est elle, et non Hélios, qui révélait le ravisseur à Déméter. Il y était question des mystères, mais les rites, au lieu d'être révélés par la déesse, étaient donnés pour des souvenirs et des imitations de faits légendaires. Enfin M. Puntoni estime qu'il y avait des rapports entre C et le poème orphique intitulé *Κόρης άρπαγή*, tandis que B se rapprochait de l'hymne à Déméter attribué à Pamphos.

Le système de notre critique se tient, il est exposé avec beaucoup d'art, avec des arguments spécieux, avec une méthode dont la rigueur apparente a quelque chose de persuasif. En y réfléchissant toutefois, le lecteur se demande par quel miracle de divination M. Puntoni est arrivé à savoir tant de choses, à déterminer la part de trois poètes différents et de deux rédacteurs, à distinguer en outre un certain nombre

d'interpolations : la complication des hypothèses, la netteté même du résultat, nous mettent en défiance. Quelques-unes de ces hypothèses sont faites pour étonner tout d'abord, avant examen ultérieur. On croira difficilement qu'un hymne éleusinien ait raconté la descende (*κάθοδος*) de Koré et l'ait confinée à perpétuité dans les Enfers, en lui refusant le retour périodique (*ἀνοδος*). On objectera aussi que tous les rites d'Éleusis n'étaient pas tenus secrets : il y en avait qu'il était défendu de divulguer, d'autres étaient connus de tout le monde, ainsi que les faits légendaires qui servaient à les expliquer. Rien n'empêche qu'il fût fait allusion aux uns et aux autres dans le même hymne.

Examinons maintenant à notre tour la suite de l'hymne, la marche du récit, rapidement, en insistant sur les points essentiels. Cet examen nous fournira l'occasion d'entrer dans le détail des hypothèses de M. Puntoni. Voici d'abord le début du poème.

Δήμητρ' ἠέκομον, σεμνήν θεὸν ἀρχομ' αἰδεῖν,
αὐτὴν ἠδὲ θύγατρα τανύσφυρον, ἣν Αἰδωνεὺς
ἤρπαξεν, δῶκεν δὲ βαριάκτυπος εὐρύοπα Ζεὺς,
νόσφιν Δήμητρος χρυσάφρου ἀγλαοκάρπου
5 παίζουσαν κούρησι σὺν Ωκεανοῦ βαθυκόλποις.

Voilà un récit bien engagé, des vers qui se suivent parfaitement : un lecteur simple, non possédé du démon de la critique à outrance, n'y trouvera certainement rien à redire. On veut cependant nous persuader que le vers 5 et les deux suivants n'appartiennent pas à l'hymne primitif (A). Que deviennent, dans cette hypothèse, les mots *νόσφιν Δήμητρος*? M. Puntoni les lie à *ἤρπαξεν*, et il cite à l'appui de cette explication les vers d'Hésiode (*Théog.*, 913-914) : *Περσεφόνην λευκώλενον, ἣν Αἰδωνεὺς ἤρπασεν ἥς παρὰ μητρὸς ἔδωκε δὲ μητιέτα Ζεὺς*. Mais *ἀρπάζειν νόσφιν Δήμητρος* ne peut se dire pour *ἀρπάζειν παρὰ Δήμητρος*, ce serait une locution vicieuse. Mieux vaudrait encore construire *νόσφιν Δήμητρος* avec *δῶκεν Ζεὺς*, comme voulait Abel : la langue grecque serait respectée. Mais le texte traditionnel est excellent, et il est confirmé par le vers 72, où Déméter dira du ravisseur : *νόσφιν ἐμεῖο λαβῶν ἀέκουσαν ἀνάγκη οἴχεται*. Il faut maintenant transcrire les vers 6-9.

ἀνθεά τ' αἰνυμένην, ῥόδα καὶ κρόκον ἠδ' ἰα καλὰ
λειμών' ἀμ μαλακὸν καὶ ἀγαλλίβας ἠδ' ὑάκινθον
νάρκισσόν θ', ὃν φύσε δόλον καλυκώπιδι κούρη
Γαῖα Διὸς βουλῆσι χαριζομένη Πολυδέκτη.

Suit la description du narcisse. Quand la jeune déesse étend les deux mains pour cueillir cette fleur merveilleuse, la terre s'ouvre et donne

passage au ravisseur. Ici encore un lecteur non prévenu n'est pas arrêté. M. Puntoni trouve que rien n'est plus gauche que la tournure *νάρκισσόν τε*, qui met, dit-il, le narcisse sur le même rang que les autres fleurs : elle appartient au rédacteur, qui avait interpolé les vers 6-8, tirés de l'hymne B; le texte primitif portait *νάρκισσον γὰρ ἔφυσε*. Nous pensons que le narcisse se détache assez des autres fleurs, placé qu'il est à la fin de l'énumération, rejeté au commencement d'un vers, et suivi d'une longue description. Nous ne ferons pas au poète une chicane de grammairien au sujet de la particule *τε*, et nous n'aurons garde de tronquer son récit. Un Homéride n'est pas assez mal avisé pour nous parler *ex abrupto* d'un narcisse, sans nous avoir transportés d'abord dans un pré fleuri.

Voici maintenant la suite du récit. Proserpine pousse un cri, qui n'est entendu que par Hécate seule. Tant qu'elle voit la terre et le ciel et la vaste mer, elle conserve encore quelque espoir. Les cimes des montagnes et les abîmes de la mer retentissent de ses cris. Sa mère les entend. La plupart des commentateurs ont suspecté ce morceau, et avec raison. Sans relever toutes les difficultés de détail, bornons-nous à une seule observation. Le ravisseur pouvait redescendre sous terre avec sa proie aussi promptement qu'il en était sorti. Pourquoi ce long intervalle, pendant lequel Proserpine conserve encore l'espoir de lui échapper? On dirait qu'Hadès rentre sous terre à distance de l'endroit par où il avait paru. Le personnage d'Hécate reviendra encore deux fois dans le cours de l'hymne; mais il y a lieu de croire que là, comme ici, il y a été introduit après coup. Primitivement Proserpine ne poussa qu'un cri, et ce cri fut entendu par sa mère. Sur ce point, nous nous accordons avec M. Puntoni; nous sommes, comme lui, disposé à regarder les vers 21-37 comme une amplification; mais s'il croit savoir qu'une partie de ces vers provient de l'hymne B, et une autre partie de l'hymne C, nous restons incrédule.

Une douleur poignante saisit le cœur de Déméter; en vêtements de deuil, deux flambeaux dans les mains, elle cherche sa fille par terre et par mer. Le dixième jour, elle rencontre Hécate, qui, de son côté, s'est mise à la recherche de Proserpine, et tient aussi deux flambeaux. Hécate demande à Déméter si elle connaît le ravisseur. Sans lui répondre, Déméter se rend avec elle près d'Hélios. Deux vers du discours d'Hécate (57-58) ont beaucoup occupé les interprètes. Après avoir interrogé Déméter au sujet du ravisseur, elle continue :

*φανῆς <μέν> γὰρ ἄκουσ', ἀτὰρ οὐκ ἴδον ὀφθαλμοῖσιν
ὄσπισ ἔην· σοὶ δ' ὄνα λέγω νημερτέα πάντα.*

D'après Hermann et la plupart des éditeurs, ce texte est mutilé et gâté : Hécate conseillait à Déméter de consulter le dieu Soleil. M. Puntoni croit qu'un rédacteur a fait entrer tant bien que mal dans l'hymne A le fragment d'un autre hymne, où Hécate faisait connaître le ravisseur. Voilà un rédacteur assez maladroit et assez dénué d'intelligence pour ne pas sentir qu'il juxtaposait des éléments contradictoires ! La conjecture d'Hermann est beaucoup plus admissible ; j'ose cependant prendre la défense du texte traditionnel. Mettons une simple virgule avant *σοί*. Il est vrai que le second membre de phrase ne peut dépendre de *οὐκ ἴδον*, mais ne peut-il être gouverné par une locution, sous-entendue, tirée de *οὐκ ἴδον* ? Par une construction libre, mais non sans analogie, le second membre de phrase équivaldrait à *οὐδ' ἔχω ὅπως σοι ἄκα λέγω νημερτέα πάντα*.

En retranchant les vers 51-61 (ou 46-61), on débarrasse le poème d'une amplification gênante⁽¹⁾. Il n'est plus question d'Hécate dans la suite du récit, elle disparaît sans que le poète en avertisse. Beaucoup plus tard, quand Déméter et Perséphone sont de nouveau réunies, elle revient partager leur joie. Les trois vers 438-440 s'éliminent facilement. Le vers 440 :

ἐκ τοῦ οἱ πρόβλος καὶ ὀπάνων ἐπλετ' ἀνασσα

indique le motif de l'interpolation.

Revenons au vers 63⁽²⁾. Déméter apprend d'Hélios que sa fille a été enlevée par Hadès avec l'agrément de Zeus. La voilà plus malheureuse encore et, en même temps, irritée contre le maître des dieux. Que fait-elle alors ? Elle erre de nouveau par la terre. Elle devrait plutôt, à entendre M. Puntoni, chercher à se venger et à recouvrer sa fille. Ainsi fera-t-elle en effet, quand elle frappera la terre de stérilité ; mais elle ne s'avise de ce moyen qu'au vers 305. Fidèle à son implacable logique, M. Puntoni retranche les vers intermédiaires (il y en a plus de deux cents) de l'hymne primitif : ce sont, d'après lui, les fragments de deux autres hymnes, introduits ici par deux rédacteurs. Ainsi tombe tout l'épisode d'Éleusis. L'amputation est radicale. Est-elle suffisamment motivée ? D'après le texte traditionnel, la déesse témoigne de son ressentiment en fuyant les réunions des immortels (*νοσφισθεῖσα θεῶν ἀγορήν*), et elle marque sa profonde affliction en renonçant à la figure divine, en

⁽¹⁾ Au vers 53, *ἀγγελέουσα* n'offre pas de sens satisfaisant. Il ne faut pas abuser d'un mot altéré pour étayer un système fantaisiste.

⁽²⁾ Les vers 62-63 deviennent plus coulants, si l'on substitue aux pluriels *ἔκοιτο* et *ἔβαν* les formes du singulier. Stoll l'a fait remarquer.

parcourant les villes des humains sous les traits d'une vieille femme. Cela est exposé rapidement, en quatre vers. Dès le cinquième vers elle arrive près d'Éleusis, et ici commence le joli récit que l'on sait, tout gracieux, tout homérique. Touchée de l'hospitalité généreusement offerte à une malheureuse femme, Déméter entre au service de Métanira, nourrit son fils Démophon d'ambrosie, le purifie par le feu, et allait le rendre immortel sans l'intervention intempestive de la mère. Alors la déesse se révèle dans toute sa gloire; elle se fait construire à Éleusis un temple. Ce temple s'élève rapidement; elle s'y retire, et frappe toute la terre de stérilité. C'est là que vient la trouver l'ambassade envoyée par Zeus. Elle vient l'y trouver aussi dans la version de M. Püntoni, mais dans son récit abrégé ce point devient tout à fait énigmatique, l'épisode d'Éleusis y étant supprimé.

Mais pourquoi Déméter n'a-t-elle pas arrêté tout d'abord la fécondité de la terre? Nous n'avons pas le droit d'adresser au poète une question aussi indiscreète, et il n'est pas tenu d'y répondre. Voici cependant ce qu'il pourrait dire. Il est évident que Perséphone a disparu à la fin de la belle saison. Le séjour de sa mère dans la maison de Métanire se place en hiver, et c'est seulement au retour du printemps, au moment où l'herbe allait pousser, qu'elle a besoin de frapper la terre de stérilité. Que le poète me pardonne de lui avoir prêté une excuse dont il n'avait pas besoin.

Dans l'épisode d'Éleusis le lecteur est arrêté une fois par un détail qui semble impliquer contradiction. Quand l'étrangère franchit le seuil, sa tête touche le plafond, la porte s'emplit d'une lumière divine, et Métanire, saisie de respect et de crainte, se lève de son siège pour l'y faire asseoir (188-191). L'étrangère refuse, et s'assoit sur un tabouret que lui avance la servante Iambé. Elle se tient là, couverte de son voile, sans parler, sans prendre de nourriture, jusqu'à ce que les moqueries d'Iambé lui arrachent un sourire. Alors elle consent à prendre, non du vin, mais une boisson particulière, le *κυνεών*. Comment la servante ose-t-elle se moquer d'un personnage entouré d'un éclat surhumain? Comment se fait-il que Métanire lui parle ensuite comme à une femme de haut rang tombée dans le malheur et lui promette un riche salaire si elle veut entrer à son service? Preller et d'autres avaient déjà suspecté tout ce qui regarde Iambé et le *κυνεών*, qui était le breuvage des initiés. M. Püntoni attribue ce morceau à ce qu'il appelle l'hymne C. Les vers 188-190, qui servent d'introduction, sont, à l'entendre, d'un rédacteur qui imagina que la déesse se révéla dès son entrée dans la maison. Si le texte offre une difficulté, l'hypothèse de notre critique en fait surgir une

autre. Un rédacteur, qui s'était proposé de réunir aussi bien que possible les fragments d'hymnes différents, aurait de gaieté de cœur introduit dans son centon une donnée qui ne s'accorde avec le récit d'aucun de ces hymnes ! Mieux vaut encore s'en tenir au texte traditionnel. Sans doute la déesse n'est pas reconnue et elle ne veut pas l'être. Elle a pris les traits d'une vieille femme ; mais, malgré cette transformation, la nature divine est indélébile et se trahit par quelques indices. Son entrée dans la maison de Kéléos annonce un être surhumain ; Métanire est frappée de son apparition, elle éprouve un sentiment de crainte respectueuse. Il faut admettre que le poète ait voulu préparer ici la révélation définitive, la scène de la théophanie : C'est une lueur avant la lumière, et cette lueur passe rapidement. La conduite de l'étrangère, son attitude humble, les plaisanteries de la servante, font oublier à Métanire une première impression fugitive. Si telles étaient les intentions du poète, le personnage d'Iambé fait partie intégrante de son récit, et n'y a pas été introduit après coup.

Déméter ne rendra la fertilité à la terre que si sa fille lui est rendue. Zeus y consent, et Hermès est chargé par lui de ramener Perséphone. Hadès obéit aux ordres de Zeus, il dit à la fille de Déméter de partir ; mais il ajoute d'autres paroles qui peuvent sembler déplacées en ce moment. Il faut, dit-il, prendre des sentiments plus doux pour un époux qui est le propre frère de Zeus et qui fera de toi une souveraine puissante et honorée. D'accord avec Wegener, M. Püntoni croit qu'Hadès ne pouvait parler ainsi qu'au moment où il enlève Proserpine et que les vers 363-369, empruntés à l'hymne B, ont été mal à propos insérés ici par un rédacteur. Voilà qui est bien singulier. Si un rédacteur voulait transporter ce morceau de l'hymne B dans l'hymne A, rien ne l'empêchait de le faire figurer à la place correspondante du récit. On ne voit pas pourquoi il l'aurait transposé. Voyons si les paroles d'Hadès ne peuvent s'expliquer à l'endroit où elles se trouvent. Il laisse partir Perséphone, mais il a une pensée de derrière la tête : en lui faisant manger un pépin de grenade, il l'obligera à revenir et à être sa compagne⁽¹⁾. C'est dans cette prévision qu'il sourit (*μειδῶν*) en la congédiant et qu'il lui adresse des paroles dont elle ne saisira que plus tard toute la portée.

Quand Déméter revoit sa fille, elle lui demande tout d'abord si elle a pris quelque nourriture dans la maison d'Hadès : car elle prévoit que, dans ce cas, elle ne lui appartiendra que deux tiers de l'année et sera

⁽¹⁾ Le futur *ἔσομαι ἀκοίτης* (v. 363) est à tort invoqué par les deux critiques en faveur de leur système.

obligée de passer la saison d'hiver sous terre. Or ce partage sera plus bas proclamé par Zeus et fera l'objet du message qui met fin à la colère de Déméter et la ramène dans l'Olympe. Est-ce une raison d'écarter du récit primitif les vers 395-403, dans lesquels Déméter prévoit ce qui arrivera fatalement? Mais ces vers sont plus explicites que ceux que le poète placera plus loin dans la bouche de Zeus : le second passage résume le premier et le suppose. Déméter connaît des conséquences inévitables de l'acte accompli par sa fille, ou, pour parler le langage mythique, l'arrêt du Destin. Or les arrêts du Destin ont besoin d'être confirmés par Zeus, et c'est là ce qui arrive ici, Hermann l'a déjà fait observer.

Cependant Stoll et Puntori ont raison de retrancher de la rédaction primitive une autre partie de la conversation des deux déesses. Dans les vers 414-432 Perséphone raconte les incidents de son enlèvement, pour satisfaire, dit-elle, à la curiosité de sa mère (*αἰδύρα δίδωμαι, δε θεοθεῖαι*). En effet, le discours de Déméter se termine par la question *καὶ τίησ' ἐξενετήσθ' ἄλλω*⁽¹⁾ *ἤρωτος Πόλυδέμου* (v. 404). Mais cette question, qui doit faire suite à une première question (v. 394), en est séparée par un long intervalle : c'est une surcharge maladroitement faite pour amener un morceau interpolé. Le récit rétrospectif de l'enlèvement résume le début du poème. Il se termine mal à propos par les mots *ἔβησα δ' ἀπ' Ἰσθμια φωνή* : l'imitateur n'aurait pas dû s'arrêter là : il a suivi son modèle de trop près. Ce qui lui appartient en propre, c'est la liste nominative des Océanides qui jouaient dans le pré avec Perséphone. C'est apparemment afin de placer ce morceau, qu'il inséra tout le récit. On peut faire une objection, et on l'a faite en effet. Il semble imprudent d'abréger une conversation, dont le texte dit : « C'est ainsi que durant toute la journée elles s'abandonnèrent à de longues effusions. » Mais Buecheler a déjà condamné les vers 434-437, mauvais centon, indigne du poète. Ce remplissage sert d'introduction aux vers dans lesquels Hécate paraît la troisième fois. Nous en avons parlé plus haut.

Avant de quitter Eleusis, Déméter rend la fertilité à la terre et fonde ses mystères. Là se trouvent les vers célèbres qui promettent aux initiés la félicité après la mort. Un peu plus loin il est dit que les deux déesses, revenues dans l'Olympe, où elles habitent avec les autres dieux, ont pour privilège d'envoyer la richesse aux mortels qu'elles aiment. M. Puntori attribue à l'hymne B le passage relatif au bonheur des initiés, et ne

⁽¹⁾ Cf. v. 8 : *νάρκισσόν θ', ὃν φῶσε δόλον καλυκώπιδι κόρη Γαῖα*. Au vers 428, qui est gâté, plusieurs critiques ont rétabli avec probabilité le mot *δόλον*.

laisse à l'hymne A que la richesse promise à l'agriculteur dévot. En cela il est conséquent avec lui-même, ayant posé en principe qu'Eleusis et son culte étaient à peine mentionnés dans l'hymne primitif. Comme il ne nous a pas convaincu de la vérité de son système, nous ne voyons pas ce qui empêcherait que les deux morceaux n'appartinissent au même poème. Les initiés seront heureux dans l'existence d'outre-tombe; dès cette vie, les hommes qui adorent pieusement les deux déesses en seront récompensés par de riches moissons. Il est vrai que ces derniers sont proclamés « grandement heureux » (*μέγ' ὀλβίος*), tandis que les initiés sont simplement appelés « heureux » (*ὀλβίος*). C'est le contraire que l'on attend, la félicité éternelle devrait être mise au-dessus d'une opulence passagère. M. Puntoni insiste sur cette inconvenance et s'en sert dans l'intérêt de sa thèse : il estime que les deux morceaux ne sauraient être du même poète. L'argument est ingénieux, et il serait concluant si nous avions affaire à un hymne de Callimaque, à l'œuvre d'un poète habitué à se surveiller et à peser exactement la valeur de chaque tournure, de chaque mot. Un poète homérique était plus libre d'allure, moins réfléchi; il ne faut pas trop s'étonner s'il laisse parfois échapper une petite négligence.

En somme, nous admettons que plusieurs morceaux d'une certaine étendue ont été insérés dans l'hymne primitif. Ce sont les trois passages relatifs à Hécate et le second récit de l'enlèvement, placé dans la bouche de Perséphone. Ces amplifications éliminées, la suite du poème et sa composition générale peuvent satisfaire, à notre sens, un appréciateur équitable. Le poète raconte l'enlèvement de Perséphone, la douleur de Déméter, l'accord intervenu entre la mère et le ravisseur. Cette fable pouvait fournir à elle seule le sujet d'un poème : c'est là encore un point que nous accordons à M. Puntoni; mais si cela était possible, cela n'était pas nécessaire. L'auteur de l'hymne a voulu que son récit aboutisse à Eleusis, à la construction de son sanctuaire, à l'établissement de ses mystères. Les mêmes préoccupations locales ont dicté la composition des deux hymnes à Apollon. La déesse d'Eleusis enseigna aux hommes la culture du blé et les rites de ses mystères. De ces deux bienfaits, le dernier seul est exposé dans l'hymne, le premier y est supposé, Déméter avait déjà donné auparavant le fruit des champs, qu'elle frappe passagèrement de stérilité. Aussi Triptolème, l'apôtre de l'agriculture, figure-t-il dans l'hymne parmi les princes d'Eleusis, ce qui suppose qu'il n'était plus enfant. Il fut, d'après d'autres versions de la légende, nourrisson de la déesse, et il semble avoir plus de droit à cette faveur que l'obscur Démophon que notre poète lui substitue. Mais étant donnée la

version de la fable suivie ou imaginée par le poète, cette substitution était inévitable.

Nous ne croyons donc pas qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse compliquée de trois hymnes contaminés par deux rédacteurs. On n'en doit pas moins reconnaître que cette hypothèse est exposée par M. Puntoni de la manière la plus ingénieuse, avec une logique que l'on peut trouver excessive, mais avec un talent réel. Il possède le double don de l'analyse fine et pénétrante et de la synthèse rigoureuse et plausible. Il lui est arrivé d'abuser de ces dons; s'il veut en user avec prudence et discrétion, s'il veut appliquer à sa propre critique la faculté critique qu'il possède, on peut attendre de lui d'excellents travaux philologiques.

HENRI WEIL.

THE HISTORY OF ENGLISH LAW BEFORE THE TIME OF EDWARD I.
— *Histoire du droit anglais jusqu'à l'époque d'Édouard I^{er}*, par
MM. Frederick Pollock, professeur à Oxford, et Frederic William
Maitland, professeur à Cambridge. Cambridge, 1895, 2 vol.
in-8°.

SECOND ET DERNIER ARTICLE (1).

IV

La matière des contrats et obligations est très peu développée dans le droit anglais primitif. Originellement la loi ne connaissait que les contrats réels et les contrats solennels, formés par *res praestita* ou *fides facta*, comme disait la loi salique. Le contrat solennel se formait par la dation d'un gage ou d'un pleige, ou par la remise d'une *festuca*, ou par la paumée. Le simple consentement, la promesse n'étaient obligatoires que devant le for ecclésiastique; encore exigeait-on d'ordinaire qu'ils fussent confirmés par un serment.

Ici, comme dans toutes les autres matières, se fit sentir au commencement du XIII^e siècle l'influence des légistes. Les documents écrits prirent un caractère obligatoire. On admit que les contrats pouvaient se former,

(1) Pour le premier article voir le cahier de janvier 1897.

même sans prestation antérieure, même sans forme solennelle, par la seule vertu de l'écriture ou plutôt des sceaux apposés sur l'acte écrit. Après tout les conditions exigées jusque-là l'étaient surtout en vue de la preuve. On voulait qu'il y eût un fait matériel, que ce fait impliquât nécessairement le consentement des parties, enfin qu'il fût facile d'en constater l'existence, même après un certain temps. Or l'écriture et l'apposition des sceaux assuraient les mêmes avantages, et au surplus, un phénomène semblable s'était déjà produit sous l'empire romain. En droit anglais comme en droit romain la pratique, à un certain moment, l'emporta sur la théorie. Bracton répète encore l'ancien adage : *nudum pactum non parit actionem*, mais en fait la règle n'est pas appliquée et c'est la jurisprudence qui fait la loi.

Ce qu'il y a d'intéressant dans cette jurisprudence, c'est qu'elle n'arrive qu'à grand'peine à concevoir l'obligation, considérée comme un droit *in personam*. Prenons pour exemple l'action *of debt*. Le débiteur est poursuivi parce qu'il retient indûment une somme appartenant à son créancier, *quod debet et retinet*. C'est une question de propriété. Le côté obligatoire ne se dégage que plus tard et lentement. L'action est limitée à un certain nombre de cas déterminés. A défaut de titre écrit, et scellé, le défendeur peut nier et offrir la bataille.

L'action de compte, *of account*, qui se donne contre tout mandataire, a également le caractère d'une revendication.

Dans l'une ou l'autre action, le demandeur peut réclamer accessoirement une somme fixe de dommages-intérêts pour injuste détention de la chose.

Enfin la vente s'accomplit par la délivrance, d'une part, et, d'autre part, le paiement. Pour en faire un contrat obligatoire il faut y ajouter les arrhes, qui sont non un acompte sur le prix, mais un lien qui transforme l'opération en un contrat réel. Elles donnent à l'acheteur le droit ou d'exécuter le contrat, ou d'y renoncer en perdant les arrhes. Bracton va plus loin et reconnaît le même droit au vendeur.

C'est seulement sous Henri III qu'on voit apparaître l'action de *command*, c'est-à-dire l'action de contrat, qui se donne là où l'action *of debt* n'est pas admise, et particulièrement en matière de baux (*leases*).

Quand on arrive au droit de succession en Angleterre, il faut se défaire de toutes les idées qui ont pénétré dans toute l'Europe avec l'influence du droit romain. L'héritier du droit anglais succède aux biens,

mais ne continue pas la personne du défunt. Il n'est pas tenu personnellement des dettes de la succession. Le fief et les tenures assimilées ne sont pas transmissibles par testament. Le testament ne peut contenir que des legs particuliers ayant pour objet la fortune mobilière. À degré égal les mâles excluent les femmes, et entre les mâles de degré égal, l'aîné seul hérite. Enfin la règle de la représentation prévaut sur celle du privilège des mâles, et en conséquence la fille du fils aîné exclut les frères puînés.

La règle de primogéniture, si bien appropriée au régime féodal, si efficace pour assurer le service militaire dû par le fief, est le caractère essentiel de la succession en ligne descendante. On lui trouvait l'avantage de la simplicité, et d'ailleurs, elle n'était pas réservée à une seule classe de la société. De même qu'il n'y avait pas d'autre propriété que le fief, il n'y avait pas d'autre succession que la succession féodale.

À défaut de descendants, la plupart des codes européens appellent les ascendants, sinon pour les propres, qui « ne remontent pas », du moins pour les acquêts. Au contraire, en Angleterre, à l'époque dont nous nous occupons, les ascendants ne succèdent jamais. L'héritage, dit Bracton, est « aliquid ponderosum quod descendit et non ascendit ». C'est seulement en 1833 que la loi a été changée. Les collatéraux venaient donc immédiatement après les descendants et dans l'ordre des parentèles, chaque parentèle étant la somme des personnes qui descendent d'un auteur dont le défunt est lui-même un descendant. La règle des parentèles, qui se retrouve dans un grand nombre de législations, est très simple en elle-même; mais à mesure qu'on s'éloigne en degrés, elle se complique progressivement en raison de ce que chaque ascendant a deux auteurs. C'est sans doute pour obvier à cet inconvénient que l'on a fait d'avance une part à chaque ligne, au moyen de la règle : *paterna paternis, materna maternis*.

Il paraît bien que primitivement le père de famille pouvait librement aliéner ses biens avec l'assentiment de son héritier présomptif. À défaut de cet assentiment, l'aliénation n'était pas valable à l'égard des héritiers. Les traces de cet usage se retrouvent dans les chartes de tous les pays d'Europe, mais en Angleterre elles disparaissent de bonne heure. On trouva moyen de tourner la loi par une stipulation de garant et, de cette façon, on arriva à supprimer complètement le retrait lignager.

Tel est le régime appliqué à la transmission héréditaire de la terre, et en général de ce que les Anglais appellent *real property*. Mais à côté de ce régime il y en a un autre pour les meubles, *chattels*. Ici ce n'est plus le système féodal, c'est le droit canonique qui l'emporte. L'usage s'était introduit, sous l'influence de l'Église, de laisser en mourant des aumônes

aux pauvres ou aux établissements religieux. Le testament entra ainsi dans la loi anglaise et pénétra de plus en plus dans les mœurs, à la condition toutefois de ne disposer que des *chattels*. La terre est toujours restée soumise au principe posé par Glanville : « Dieu seul peut faire un héritier. » Les contestations sur la validité des testaments, sur leur exécution, sur l'administration des successions mobilières, passèrent ainsi par la force des choses à la juridiction ecclésiastique. C'est sous l'influence cléricale que se forma l'institution des exécuteurs testamentaires, que le droit romain ne connaissait pas, et qui furent chargés de faire payer les legs et les dettes, en un mot de liquider les successions.

Glanville admettait encore que les légataires étaient tenus des dettes *ultra vires*, mais Bracton proclame la règle contraire, mieux d'accord avec ce principe que l'héritier anglais ne continue pas la personne du défunt. Glanville mentionne aussi une légitime à prendre sur les *chattels* par la veuve et les enfants : un tiers pour celle-là, un tiers pour ceux-ci, mais cet ancien usage ne s'est pas maintenu. La tendance des légistes anglais a été de tout simplifier. Ainsi a été reconnue l'omnipotence du testateur.

Aucune partie du droit anglais n'a été plus critiquée que le système des successions. MM. Pollock et Maitland ne paraissent pas disposés à le défendre à outrance : « Le législateur, disent-ils, s'est mépris ; ses raisons étaient bonnes, mais les conséquences ont été mauvaises. Nous les regrettons à l'heure présente et nous les regretterons aussi longtemps qu'on parlera de propriété réelle ou personnelle. »

Rien n'est plus difficile que de changer de système en cette matière, quand il s'agit d'une institution qui est profondément entrée dans les mœurs. L'heure de la réforme des lois de succession n'a pas encore sonné pour l'Angleterre, mais déjà les Anglais les plus éclairés sentent les inconvénients de l'ordre actuel. Ce devrait être un avertissement pour ceux qui parlent de l'introduire dans les pays où depuis longtemps il n'est plus qu'un souvenir.

VI

Les formes et les conditions du mariage sont réglées par le droit canonique et la compétence en cette matière appartient exclusivement aux tribunaux ecclésiastiques. Nous n'avons pas à nous en occuper. Toutefois il est nécessaire de remarquer que le mariage produit des effets civils pour lesquels les tribunaux laïques sont seuls compétents. Il en est de même du régime des biens entre époux et des constitutions de douaire. Enfin les juges royaux furent amenés par la force des choses à se recon-

maître compétents pour admettre, à titre provisoire, l'existence d'un mariage, quand il y avait possession d'état, afin de ne pas se trouver arrêtés à chaque instant par des questions préjudicielles. De cette façon ils pouvaient statuer sur des questions de filiation et de légitimité, questions qui intéressaient le Roi, à raison de ce que les bâtards ne pouvaient hériter. Les déshérences profitaient au Trésor royal et c'est sans doute pour cette cause que les légistes repoussèrent la légitimation *per subsequens matrimonium* qui du droit romain avait passé dans le droit canonique, et aussi la succession entre parents qui n'étaient liés entre eux que d'un seul côté (*half blood*).

Tout en acceptant le droit canonique comme règle en matière de mariage, les légistes anglais créaient un système original pour le régime des biens entre époux. La communauté fut repoussée, comme elle l'était en Normandie; mais ici, comme dans d'autres cas, ce n'est pas dans une tradition historique qu'il faut chercher l'origine de la loi anglaise. Si elle a écarté la communauté qui était admise dans la plupart des pays voisins, et notamment en Écosse, c'est par des motifs politiques. Suivant son habitude elle a consacré l'usage suivi dans la plus haute classe de la société et l'a étendu à la société, tout entière, sans exception. Elle a ainsi atteint le but qu'elle se proposait toujours : l'unité et la simplicité.

Voici en quoi consiste ce régime : Tous les biens de la femme deviennent biens du mari, à l'exception des immeubles dont elle est *tenant in fee*. Ces immeubles mêmes sont à la disposition du mari qui peut les aliéner à titre onéreux. Quant à tous les autres biens, le mari peut en disposer même à titre gratuit, même par testament. Il n'y a d'exception que pour les *paraphernalia*, c'est-à-dire pour les bijoux et parures dont le mari ne peut disposer qu'entre vifs. On peut assimiler le droit du mari à celui d'un *gardien* ou tuteur, qui est investi de tous les biens à lui confiés et fait les fruits siens.

Par contre le mari, tant que dure le mariage, répond des dettes de sa femme, même de celles qui sont antérieures au mariage ou dont la femme est tenue à raison d'un délit commis par elle. La femme ne peut contracter que comme mandataire du mari. Elle ne peut tester qu'avec l'autorisation du mari. Elle ne peut obtenir la séparation de biens sous aucun prétexte, alors même que la dot serait mise en péril.

Les droits de la femme ne naissent qu'au moment où le mariage est dissous. A ce moment elle reprend ses immeubles non aliénés; elle a en outre un douaire sur les immeubles dont le mari est *tenant in fee*, douaire qui a dû être constitué le jour de la cérémonie nuptiale, à l'entrée de l'église; et qui est en général du tiers. Enfin, si le mari meurt intestat, la

femme hérite de lui pour un tiers ou même pour moitié. Le donaire n'est pas garanti par une hypothèque légale. Toutefois le mari ne peut aliéner ses immeubles personnels qu'à la condition de ne pas paralyser le droit de la femme.

Le mari n'a aucun compte à rendre, aucune communauté à partager. Tous les acquêts lui appartiennent, à lui seul.

En compensation du douaire assuré à la femme, le mari survivant a un droit viager sur tous les immeubles de sa femme, à condition qu'un enfant soit né du mariage. C'est la tenure *per courtesy of England*, semblable au droit de viduité de la coutume de Normandie, avec cette différence toutefois qu'en Angleterre le droit du mari ne s'éteint pas par un second mariage.

Le régime que nous venons de décrire a duré en Angleterre jusqu'à ces dernières années. Il est remplacé aujourd'hui par le régime de la séparation de biens. Pour échapper aux inconvénients de l'omnipotence maritale la pratique avait imaginé le système des *settlements*, c'est-à-dire de contrats par lesquels la fortune de la future épouse était confiée à un tiers, *trustee*, qui se chargeait d'en remettre le revenu à la femme; mais cet expédient coûteux n'était qu'un remède insuffisant. La loi nouvelle a étendu à toutes les femmes mariées ce qui était le privilège de quelques familles riches.

Les enfants sont majeurs à quinze ans. C'est la loi féodale, qui est devenue le droit commun. Le mineur a un gardien qui administre ses biens, mais qui ne le représente pas en justice. Il peut assigner et être assigné, mais comme il est hors d'état de se défendre lui-même, le jugement est différé jusqu'à sa majorité.

VII

Le droit criminel à l'époque dont nous nous occupons n'a pas été moins profondément transformé que le droit civil. A l'ancien système saxon qui établissait un tarif des infractions et permettait au coupable d'échapper à la mise hors la loi en payant une certaine somme au Roi (*wite*) et une autre à la partie poursuivante (*bôt*), succède au XII^e siècle un système tout différent. On distingue désormais deux sortes d'infractions : les *félories* et les simples délits (*misdemeanours*, *trespass*). Les premières sont poursuivies par *appel* devant les assises, avec gage de bataille. Pour les seconds le prévenu est simplement cité ou comparait volontairement. Quand la félonie est prouvée, le corps et les membres du coupable sont à la merci du Roi qui en fait sa volonté. Il est déchu de ses

fiefs, et ses *chattels* sont confisqués au profit du roi. Chose remarquable ! Les parents de la victime, qui sont tenus de poursuivre et d'exercer ce que nous appelons l'action publique, n'ont pas l'action civile et ne peuvent demander de dommages-intérêts. Il en a été ainsi jusqu'en 1846, date du *bill* qui a conservé le nom de lord Campbell.

Au contraire, pour les simples délits l'action civile en dommages-intérêts a été introduite au *xiii^e* siècle. L'évaluation est faite par le jury. Quant à la peine, c'est l'amende ou la prison, mais l'une et l'autre essentiellement arbitraires. La fixation de l'amende se fait par le moyen de *l'umerciamentum*. Le prévenu convaincu se met à la merci du Roi, et donne un gage qu'il rachète à la fin de la session en payant une amende dont le montant est fixé, sous la foi du serment, par deux de ses pairs. Pour l'emprisonnement, la durée n'en est pas fixée par la condamnation. Au bout d'un certain temps, parfois même immédiatement, le condamné est admis à racheter sa liberté moyennant un prix fixé arbitrairement.

La mise hors la loi, qui était autrefois la peine par excellence, a cessé d'être une peine, mais elle est devenue un moyen de procédure contre les contumaces, moyen, du reste, assez peu efficace, car on voit par les rôles des assises que sur le nombre des accusés déferés au jury, un quart au plus était puni. Quelquefois même le chiffre des condamnés descendait au vingtième, au trentième. Le reste échappait à toute peine.

Ainsi l'État intervient dans la répression des crimes et des délits, et devient même le principal intéressé, mais il faudra encore un long temps pour que le droit pénal trouve enfin une base rationnelle. Aux *xii^e* et *xiii^e* siècles, il garde encore l'empreinte de la barbarie primitive. Le fait matériel est tout. L'intention n'est rien. La recherche serait entreprendre une tâche au-dessus des forces humaines : « Le diable lui-même, dit un légiste anglais du *xv^e* siècle, ne connaît pas la pensée de l'homme. » Pour reconnaître les cas d'accident, les cas d'excuse, il faut une analyse trop subtile. Celui-là est coupable qui, par son fait, a mis un homme « plus loin de la vie et plus près de la mort ». A l'époque où nous nous plaçons, on n'a pas encore pu trouver d'autre formule. Il y a cependant des cas où la loi elle-même autorise, ordonne même l'homicide. Ainsi le condamné à mort, le voleur de nuit, l'homme mis hors la loi, peuvent être tués impunément, mais ni la force majeure ni la légitime défense ne font obstacle à une condamnation capitale. Si la conscience se révolte, le Roi pardonnera, sans que le pardon accordé par le Roi puisse ôter aux parents de la victime leur droit de poursuite. Les enfants eux-mêmes ne sont pas mis par leur âge à l'abri d'une condamnation.

Bracton a cependant bien senti l'insuffisance d'une règle aussi brutale. Élevé à l'école des glossateurs et des canonistes, il emprunte à Azo, à Bernard de Pavie les principes du droit romain et des décrétales : pas de crimes sans intention ; mais la pratique l'emporte sur la théorie. La responsabilité du fait d'autrui est pareillement étendue outre mesure. Si elle blesse l'idée de justice absolue, elle sert efficacement à maintenir la paix du Roi. Si un cadavre est trouvé, le *hundred* entier est mis à l'amende, à moins qu'il ne livre l'auteur du crime. Si un objet inanimé a causé la mort d'une personne, le *township* doit payer une amende égale à la valeur de cet objet. De ces deux dispositions, la première a été abolie en 1340, la seconde ne l'a été qu'en 1846.

VIII

Nous avons déjà dit comment la procédure anglaise s'était formée par l'action de la Cour royale, au moyen des *brefs* ou *writs*. De 1154 à 1250 furent créées et introduites dans la pratique les formules de toutes les actions. Chacune d'elles a sa date, qui peut être reconnue à dix ans près. Chacune a sa procédure, ses délais, ses conditions particulières. Rien n'est abandonné au pouvoir discrétionnaire du juge. D'autre part, elles ont été créées au jour le jour, pour répondre aux besoins de la pratique et non par application d'un système général. Aussi se comptent-elles par centaines, qui peuvent se ramener, en somme, à trente ou quarante actions fondamentales, parmi lesquelles l'action de nouvelle dessaisine a été de beaucoup la plus employée, ainsi qu'on le voit par les rôles des anciennes cours. On a comparé la chancellerie anglaise au XIII^e siècle à une boutique où l'on vendait des *writs*, ou bien encore à un arsenal où l'on trouvait des armes appropriées à chaque genre de contestations. On peut aussi comparer son action à celle du prêteur romain qui créait un droit nouveau en délivrant aux parties des formules d'action. Ces comparaisons sont intéressantes et justes, à condition toutefois de ne pas les pousser trop loin et de tenir compte des différences. Peut-être serait-il plus exact de dire que les *writs*, en Angleterre, ont joué le même rôle que les *interdits* en droit romain.

Ce que tous les *writs* ont de commun, c'est le but : d'une part, attirer le plus grand nombre d'affaires à la juridiction royale ; d'autre part, les faire aboutir à la déclaration d'un jury. En d'autres termes, diminuer l'importance des justices locales et battre en brèche l'ancien système de preuve fondé sur le jugement de Dieu, le combat judiciaire et le serment par cojureurs. La procédure nouvelle consiste en un échange de

conclusions qui donne lieu à une *issue*, c'est-à-dire qui fait naître une question susceptible d'être posée au jury. Celui-ci se compose toujours de douze personnes prises dans le voisinage et choisies soit directement par le shériff (petites assises), soit par quatre chevaliers nommés eux-mêmes par le shériff (grandes assises). Dans le principe, la condition de l'unanimité ne paraît pas avoir été exigée. Là même où le combat judiciaire subsista, comme en cas d'*appeal* pour félonie, une exception particulière de *odio et atia* fut donnée au défendeur pour lui permettre d'écartier le combat par une fin de non-recevoir.

Une règle générale de la procédure anglaise, c'est que nul ne peut être jugé par défaut, en matière personnelle. Quand la partie citée ne comparait pas ou ne présente pas d'excuse légitime, elle peut être condamnée pour désobéissance, mais le fond du procès reste intact.

Un autre principe est que nul ne peut se faire justice à soi-même. La saisie privée, qui partout est de droit commun à l'époque barbare, disparaît complètement. Il n'y a d'exception que pour ce que nous appelons la *saisie-gagerie* ou celle du bétail trouvé sur le terrain d'autrui en *damage feasant*. Encore le propriétaire peut faire cesser la mainmise et obtenir le *replevin* en offrant gage et pleige. Toute personne arrêtée peut aux mêmes conditions obtenir sa mise en liberté par le *writ de homine replegiando*, à moins que l'arrestation n'ait eu lieu par le commandement spécial du Roi ou de son justicier, ou pour homicide, ou pour délit forestier, ou en vertu d'une disposition spéciale de la loi anglaise. Mais la procédure traditionnelle en cas de crime flagrant n'a pas été abolie. L'auteur du crime doit être poursuivi par *hue and cry*, par *hutesium et clamorem*. S'il est atteint, il est conduit sans désespérer devant la cour la plus voisine et immédiatement mis à mort, sans pouvoir dire un mot pour se défendre. Il est hors la loi, par le fait même.

Tels sont les caractères généraux du droit anglais dans sa première période, celle qu'on peut appeler la période de création. A partir de la fin du XIII^e siècle, il se développe, non plus par l'émission de nouveaux brefs, mais par ordonnances royales, et ensuite par actes du Parlement, et aussi par l'influence de la chancellerie, qui s'érige en Cour d'équité et introduit ainsi un nouveau facteur dans l'ordre législatif. Il faut espérer que MM. Pollock et Maitland auront le courage de poursuivre leur travail et de le conduire jusqu'à l'époque moderne. En attendant, ils ont donné à l'étude du droit anglais une base définitive, et on ne peut leur savoir trop de gré de leurs efforts.

R. DARESTE.

CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ECKMÜHL. SES COMMANDEMENTS, SON MINISTÈRE, 1801-1815, avec introduction et notes par Ch. de Mazade, de l'Académie française, 4 vol. in-8°. Plon et Nourrit, 1885.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

La bataille d'Iéna mit le comble à la gloire militaire de Napoléon. Il avait vaincu les Autrichiens à Marengo, et les Russes avec eux à Austerlitz; mais jusque-là, nonobstant l'échec du duc de Brunswick à Valmy, on réputait les Prussiens invincibles. Ils le croyaient surtout eux-mêmes : après la bataille, le bruit courut à Berlin que les Français étaient vaincus, et l'on n'en doutait pas. Aucune bataille n'eut des effets plus décisifs et plus complets. On n'essaya pas de défendre Berlin. C'est au vainqueur d'Auerstaedt que Napoléon réserva l'honneur d'y entrer le premier, et le major général le lui annonça en ces termes :

Faites connaître à votre corps d'armée que l'Empereur, en le faisant entrer le premier à Berlin, lui donne une preuve de sa satisfaction pour la belle conduite qu'il a tenue à Iéna. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 392.)

Davout y entra le 25 octobre 1806 et ne fit que traverser la ville. Quand les représentants de la bourgeoisie lui en remirent les clefs, il les leur rendit en leur disant « qu'elles appartenaient à plus grand que lui », — à Napoléon, qui, le 27, y fit son entrée avec l'élite de ses troupes et plusieurs de ses maréchaux. Il les employait à d'autres soins aussi. Il les avait mis à la poursuite des débris de l'armée prussienne. Il achevait de s'assurer du cours de l'Elbe; il coupait les communications entre l'Elbe et l'Oder. Le 28 octobre, le prince de Hohenlohe, qui cherchait à gagner le bas Oder, avait été rejoint et cerné à Prentzlow par Murat et Lannes, et forcé de mettre bas les armes avec 14,000 hommes d'infanterie et 2,000 cavaliers. Vers le même temps, Davout avait occupé Francfort-sur-l'Oder. Le 1^{er} novembre, il marchait sur Custrin, et le 2, c'est de Custrin qu'il faisait connaître au major général les magasins considérables qu'il y avait trouvés. Le 3, l'Empereur lui écrivait :

Mon cousin, ne consommez pas les vivres de siège de Custrin; ces approvisionnements sont très difficiles à faire, et Custrin est une place de première ligne. Portez

⁽¹⁾ Pour le premier article voir le cahier de janvier 1897.

au contraire tous vos soins à les conserver, continuez à tirer vos subsistances de Francfort et de Landsberg. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 460.)

C'est que le théâtre de la guerre allait se déplacer.

On n'était pas en guerre avec les Russes; mais il était difficile de dire qu'ils fussent en paix avec nous. Napoléon les avait laissés se retirer après l'armistice qui suivit la bataille d'Austerlitz, sans exiger aucun engagement de leur part; plus tard, un traité avait été négocié à Paris par M. d'Oubril, mais il n'avait pas été ratifié à Saint-Pétersbourg. Alexandre restait en bonnes relations avec l'Angleterre et l'était aussi avec la Prusse; il serait peut-être entré en campagne avec elle si, à Berlin, on avait été moins pressé d'attaquer les Français. La Russie n'en était pas moins sous les armes, et maintenant que Frédéric-Guillaume était vaincu, qu'il était réduit à se réfugier dans la Prusse orientale, Alexandre pouvait justement s'effrayer de voir Napoléon s'approcher si près de ses frontières. Les troupes françaises entraient dans la Pologne prussienne. La Pologne russe serait-elle indifférente à ce mouvement?

Davout écrivait, de Francfort, à l'Empereur, le 4 novembre:

J'attends des nouvelles du colonel Exelfmans, qui a dû entrer à Posen hier matin. Il me donnera des renseignements exacts sur l'esprit des Polonais; toutes les lettres interceptées, écrites par les employés prussiens dans cette partie, peignent les Polonais comme se réjouissant de nos victoires et parlant de se révolter; ces employés s'occupent déjà des moyens de se sauver.

Et Napoléon lui écrivait, le 5, de Berlin:

Mon cousin, je reçois votre lettre. Je vous laisse le maître d'avancer vos troupes sur Driesen et Meseritz, sur le chemin de Posén. Je vous enverrai même probablement bientôt l'ordre de vous diriger avec tout votre corps sur Posén; mais avant de vous laisser partir, je veux vous donner une division de 2,500 dragons du général Beaumont, que j'ai passée en revue hier et qui se repose aujourd'hui. Je veux être aussi défait de cette colonne du duc de Weimar qui m'occupe les corps des maréchaux Soult, Bernadotte et du grand-duc de Berg. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 481.)

Il promettait de lui adjoindre ces trois corps dès qu'ils seraient disponibles; puis Lannes, qui était à Stettin, et le prince Jérôme, après la capitulation de Glogau:

Vous sarez alors, ajoutait-il, un corps de 50,000 hommes. Le corps du maréchal Augereau, qui est à Berlin bien reposé, ainsi que les cuirassiers de la division Nansouty et ma garde pourraient très facilement porter ce nombre à 80,000 hommes. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 416.)

80,000 hommes! Ce n'était pas seulement pour aller chercher Frédéric-Guillaume à Königsberg ou à Memel, et Napoléon pouvait doubler leur nombre, en les rejoignant avec Ney, Soult et Bernadotte. Évidemment, il avait en vue les Russes, qui, depuis les derniers jours de septembre, étaient massés à Wilna et à Grodno, et que l'on disait déjà en marche dans la Pologne.

Il ne voulait pourtant pas prendre l'offensive. En annonçant à Davout le nouveau pas en avant qu'il allait faire, il lui disait :

Berlin, 7 novembre.

Mon cousin, j'ai lu votre lettre du 5 au prince de Neuchâtel. Vous recevrez l'ordre de vous diriger sur Posen avec votre corps d'armée. Faites suivre, comme vous pourrez, vos 3,000 fusils, afin que vous puissiez les distribuer aux Polonais à Posen. Des lettres du 30 octobre interceptées paraissent prouver que les Russes ne sont pas encore à Varsovie. J'imagine que vous serez le 9 ou le 10 à Posen. Toutefois, mon intention est que vous n'engagiez aucune affaire sérieuse, surtout avec les Russes, s'il en était arrivé sur la Vistule.

Il ajoutait :

Quand vous serez à Posen, vous enverrez des partis pour intercepter les routes de Posen à Breslau, Graudenz et Thorn... Envoyez des ordres à la division de dragons du général Beaumont qui est partie d'ici ce matin à la pointe du jour... Elle pourra être le 10 à Posen. Prévenez le général Beaumont de maintenir une sévère discipline, et établissez-la dans votre corps d'armée. Il serait malheureux d'indisposer les Polonais. J'imagine que vous avez quelques Polonais avec vous. Vous devez trouver facilement des espions et des agents pour être instruit de la marche des Russes. N'ayez point trop de confiance, c'est ce que je dois vous recommander aujourd'hui. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 491.)

La question de la Pologne se posait, du moment que Napoléon portait ses armes dans le Nord, et elle pesa désormais sur sa politique jusqu'à la fin. Elle touchait au même degré les trois copartageants de la Pologne : la Prusse, la Russie et l'Autriche. La Prusse étant vaincue, on pouvait assurément, sans aucun danger, comme sans scrupule, lui reprendre sa part; mais qu'en faire, si on ne l'érigait en royaume de Pologne avec Varsovie? La Russie était toujours hostile; rien n'empêchait, si elle en arrivait à la guerre, d'user contre elle de l'insurrection des Polonais; mais l'Autriche était en paix avec la France, et ce qui se passerait dans le reste de la Pologne devait avoir du retentissement dans les parties qu'elle en occupait. Dans tous les cas, il fallait entretenir ce bon vouloir des Polonais. Davout, qui, le 7 novembre, avait encore son quartier général à Francfort, écrivait à Napoléon :

L'esprit d'indépendance des Polonais se manifeste à chaque instant. Je ferai tout

ce qui dépendra de moi pour que les troupes n'apportent pas de changement dans cette disposition des esprits par l'indiscipline. Comme elle avait été considérable dans ces derniers temps, principalement parmi les troupes légères, j'ai fait fusiller ce matin un chasseur du 2^e et un du 12^e, convaincus d'avoir levé des contributions à main armée. (N^o 214, t. I, p. 322.)

Et Napoléon, fort préoccupé de l'attitude des Russes, lui mandait de son côté (même date) ce qu'il savait de la marche de leurs colonnes, ajoutant :

Si la nouvelle de la bataille du 14 n'a point changé les dispositions des Russes et qu'ils n'aient point retardé leur mouvement, mon intention n'est point de dépasser Posen. Il faut donc m'établir là des magasins, choisir une belle position . . .

C'est là qu'il voulait réunir ses forces, en se ménageant une retraite sur Stettin ou sur Custrin à volonté.

Si les Russes, au contraire, avaient retardé leur mouvement, les choses seraient différentes et je me résoudrai à un autre parti. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIII, p. 495.)

Les sympathies des Polonais s'accroissaient de plus en plus. Le 9 novembre Davout, arrivé à Posen, écrivait à l'Empereur :

Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'en entrant dans cette ville j'ai été à même de reconnaître que c'est de toutes les classes de la société que part le vœu de secouer le joug des Prussiens. L'officier de votre état-major, qui est entré à Posen, ayant vu tout ce qui s'était passé, je ne donne aucun détail à Votre Majesté . . . Une personne de marque, partie le 1^{er} novembre de Varsovie, m'a dit que les Russes devaient décidément arriver dans cette place le 22 novembre. Le moment de l'explosion dans cette ville, où règne la plus grande fermentation, sera celui de notre approche; c'est ce dont je ne puis douter.

Un général polonais, Dombrowski, avait déjà offert ses services à la France :

Le général Dombrowski est fort aimé ici (à Posen) et jouit de la considération générale; tout le monde lui fait des offres de le seconder; déjà une centaine de jeunes gens des meilleures familles se sont réunis à lui et font faire des uniformes. (N^o 216.)

Et dans une lettre du 10 à Berthier :

Je ne dis rien à Votre Altesse de l'esprit qui règne dans ce pays-ci; il est unanime, ses habitants attendent avec la plus vive impatience qu'on leur permette de s'armer.

Mais il ajoute :

Une chose que je dois faire connaître à Votre Altesse, c'est qu'il sera très difficile d'empêcher l'insurrection dans la Pologne autrichienne, si l'on voit prendre les armes aux Polonais qui étaient sous la domination de la Prusse.

Bon gré, mal gré, la Pologne devait prendre les armes :

Les chefs polonais ont toutes les peines du monde à contenir le peuple de Varsovie, qui est dans la plus grande fermentation et qui voulait désarmer les Prussiens. (N° 219.)

Napoléon ne cherchait plus à arrêter ce mouvement. Dans une lettre du 13, après avoir fait connaître à Davout divers ordres qui tendaient à l'occupation de la Vistule, en prenant Thorn pour objectif, il lui disait :

On m'avait d'abord annoncé des députés de Varsovie; je ne les ai pas vus. Sans écrire, faites part aux Polonais du mouvement que vous faites, et faites-leur dire que s'ils veulent s'insurger contre les Prussiens et désarmer la garnison de Varsovie, ils en sont les maîtres, que vous les soutiendrez avec votre cavalerie. Si Varsovie s'insurgeait, il serait bon d'y envoyer sur-le-champ le général Dombrowski pour organiser tout de suite les gardes nationales et armer les bataillons de jeunes gens⁽¹⁾.

Et Davout lui écrivait :

A chaque instant il arrive des personnes de Varsovie, toutes parties du 8 au 10. On n'attendait là que les ordres du général Dombrowski et l'arrivée des Français pour faire main basse sur l'armée prussienne.

Il confirmait la nouvelle de l'entrée des Russes sur le territoire prussien :

Toutes leurs colonnes se sont mises en marche vers le 30 (octobre), ainsi que Votre Majesté en a été informée. Elles devaient se porter sur l'Oder, ignorant les désastres de l'armée prussienne; depuis, il est certain qu'en ayant eu connaissance, ils ont pris un autre parti, et des colonnes se sont arrêtées. Est-ce pour retrograder ou pour se réunir entre Plock et Graudenz, sur la rive droite de la Vistule? Voilà ce qui est encore incertain, mais ce qui sera éclairci sous quarante-huit heures. (N° 223.)

Pendant le mois de son séjour à Berlin, Napoléon (des lettres en témoignent) avait pris ses dispositions pour cette nouvelle campagne, où, derrière les Prussiens, il savait rencontrer les Russes. Il donna à Murat l'ordre de prendre le commandement de l'armée, d'aller à Posen, de là à Varsovie, lui subordonnant ainsi Davout, Lantès et Augereau; puis il

⁽¹⁾ *Correspondance de Napoléon*; t. XIII, p. 529. Il appuie sur ces observations dans une lettre du 14 à Davout (*ibid.*, p. 537).

quitta Berlin et se rendit à Posen, prêt à passer à Varsovie si les circonstances le réclamaient⁽¹⁾.

Le 28 novembre Murat, après avoir culbuté l'avant-garde des Russes sur la Bzura, fit son entrée dans Varsovie aux acclamations des habitants qui voyaient déjà la Pologne rétablie. Le corps de Davout, placé sous ses ordres, y entra le 29 et c'est de Varsovie ou de Jablonna que le maréchal, à qui cette région était confiée, adresse au major général Berthier, ou à Murat devenu son chef, les renseignements sur la retraite et sur les positions de l'ennemi, massé alors entre la Narew et l'Ukra. Napoléon, comme il l'avait fait pressentir, vint lui-même à Varsovie dans la nuit du 18 au 19 décembre, et le 19 au matin il écrivait à Davout qui était à Jablonna :

Mon cousin, je suis arrivé à Varsovie à minuit. Je comptais voir ce matin vos postes, mais le brouillard m'en a dissuadé, je n'aurais rien vu. Il est temps de prendre nos quartiers d'hiver, ce qui ne peut avoir lieu qu'après avoir chassé les Russes. (*Correspondance de Napoléon*, t. XIV, p. 106.)

La chose n'était pas facile sur ce terrain et dans cette saison. Napoléon la tenta pourtant, avec la division Morand, du corps de Davout, en attaquant les Russes, retranchés à Czarnowo, à l'angle formé par l'Ukra et la Narew près de leur confluent dans la Vistule, et il les força (25 décembre). Davout continua ces succès avec la division Friant, le 24 à Nasielsk, le 25 à Strzegoczin, et le 26 il remportait une nouvelle victoire sur Buxhœwden à Golymin, en même temps que Lannes battait les troupes de Benningsen à Pultusk. D'autres combats heureux de Soult, d'Augereau, de Ney, de Bessières et de Bernadotte, achevèrent de donner à Napoléon les moyens de prendre les quartiers d'hiver qu'il avait voulu conquérir⁽²⁾.

Ces cantonnements s'étendaient sur la rive droite et en avant de la Vistule, depuis Varsovie jusqu'à la basse Vistule, où Bernadotte occupait Elbing et Osterode, couvert par la Passarge, ayant à sa droite Ney qui occupait Soldau et avait dans Thorn son point d'appui; cantonnements bien durs sous un pareil climat. Encore si l'on y eût trouvé le nécessaire !

Les divisions de Morand et Reille, écrit Davout au major général (Pultusk, 7 janvier 1807), sont cantonnées sur la rive droite de la Narew, où l'interruption des communications par le pont du Bug vient de faire refluer dans nos cantonne-

⁽¹⁾ T. I, p. 350, note de M. de Mazade. — ⁽²⁾ *Ibid.*, p. 381, note 1.

ments la première division de grosse cavalerie, ce qui achève d'épuiser le peu de moyens qui pouvaient s'y trouver encore.

La position du corps d'armée devient de plus en plus fâcheuse; la plus grande partie de nos ressources existent sur la rive gauche de la Narew, et les glaces ont rompu toute communication avec cette partie. Les évacuations des blessés, qui devaient avoir lieu par eau, sont devenues impraticables, et il n'existe aucun moyen de les faire par terre; nous sommes obligés de réserver pour les blessés le peu de ressources que nous pouvons recueillir; je vous prie de venir à notre secours. (N° 259, t. I, p. 383.)

De Pultusk, Davout, toujours vigilant, signalait les mouvements de l'ennemi. Les autres maréchaux n'avaient pas l'œil moins ouvert, et ce n'était pas sans raison. Benningsen, investi du commandement en chef, avait pris une initiative à laquelle on ne s'attendait pas. Laissant un de ses généraux sur la Narew, en face de nos principaux cantonnements, il manœuvrait avec 80,000 hommes dans la direction de la vieille Prusse, pour gagner, par le littoral, la basse Vistule et tenter de nous tourner. Mais son mouvement fut découvert et déconcerté, au prix de sanglantes rencontres, par Ney et par Bernadotte qui se trouvaient à notre gauche. Davout en avait été instruit par divers témoignages, notamment par un déserteur russe et par cinq cosaques pris à Lomza, témoignages qu'il transmit à Berthier⁽²⁾.

Napoléon voulut y couper court. Le 30 janvier 1807, au matin, il partit de Varsovie et mit ses maréchaux en mouvement, en leur marquant pour point de concentration Allenstein, c'est-à-dire l'entrée de la région comprise entre la Passarge et l'Alle. Les Russes, instruits de ces dispositions par une dépêche interceptée, renoncèrent à un plan devenu inexécutable, et, sans chercher à défendre le plateau de Jonkowo, en arrière d'Alenstein, ils se replièrent par la route qui, passant par Liebstadt et Eylau, mène à Kœnigsberg. Ils tentèrent, mais en vain, d'arrêter Augereau, Soult et Murat, dans la forte position de Hof, en avant de Liebstadt (6 février); c'étaient les préliminaires de la grande bataille qu'ils acceptèrent les 7 et 8 février à Eylau.

Les Russes occupaient Eylau. Napoléon avait avec lui, pour les combattre, Soult, Augereau, Murat et la garde; il avait envoyé la veille Davout pour tourner l'ennemi par sa gauche et Ney pour le tourner par sa droite, le premier par Bartenstein, le second par Kreutzbourg, avec mission de fermer la route aux Prussiens de Lestocq. Ce n'était donc qu'avec 50,000 hommes environ qu'il en attaquait 70,000. La position fut pourtant enlevée par Soult le soir du premier jour. Mais la bataille

⁽²⁾ Pultusk, 22, 23, 24, 25 et 26 janvier 1807, n° 265-272.

devait reprendre le lendemain. Elle reprit sous un ouragan de neige qui frappait à la face nos soldats, sans incommoder autant les Russes dont l'artillerie écrasa le corps d'Augereau. Heureusement Davout était arrivé vers 10 heures du matin sur la gauche de l'ennemi et, en attirant sur lui leurs efforts, il vint en aide au centre ébranlé; puis Ney, dont le retour à temps était plus incertain, arriva par la droite et sur les derrières des Russes et les força à la retraite. Le champ de bataille nous restait, couvert de morts et de blessés qui n'en valaient guère mieux.

Les Russes, qui n'avaient pas été mis en déroute comme à Austerlitz, ne purent pas croire qu'ils avaient été vaincus; et quand ils virent Napoléon renoncer à les poursuivre, puis, après quelques jours passés à Eylau, se replier vers ses cantonnements, ils proclamèrent qu'ils avaient été vainqueurs. Napoléon, qui avait été vivement impressionné par le spectacle de cet affreux combat, voulait refaire son armée et lui rendre tout d'abord ces jours de repos que la marche de Benningsen avait interrompus. Les lettres de Davout, de février à juin, tout en nous retraçant les mouvements de troupes, aujourd'hui sans intérêt pour nous, témoignent toujours de ses grandes qualités de général sur le *qui-vive*, sa vigilance à l'égard de l'ennemi, sa sollicitude pour assurer le bien-être de ses soldats, pour les garder sous une discipline rigoureuse, sans cesser de les tenir en haleine. Il ne faisait que se conformer aux recommandations et aux exemples que Napoléon donnait à tous ses chefs de corps; et l'armée que l'Empereur achevait de reconstituer, de son quartier général à Osterode, puis à Finkenstein, n'était pas sur tous les points inactive. Il en employait une partie, sous le maréchal Lefebvre, à faire le siège de Dantzig, siège que les Russes avaient en vain tenté de lui faire lever vers le 15 mai. La ville dut capituler du 22 au 26.

Dans les premiers jours de juin, Benningsen, qui avait repris ses positions sur l'Alle, réunit ses troupes, environ 100,000 hommes, et le contingent des Prussiens, et reprit l'offensive contre les lignes françaises de la Passarge. Alexandre venait de rejoindre son armée à Bartenstein, où il eut une conférence avec le roi de Prusse. Napoléon reparut alors, ralliant les corps de Ney, de Davout, de Lannes et sa garde, et les Russes durent encore céder, se repliant vers l'Alle; ils furent ramenés le 13 sur Eylau où vainqueurs et vaincus retrouvaient les traces sanglantes de la bataille.

Les Russes avaient passé l'Alle, se retirant par la rive droite; Napoléon les faisait suivre par la rive gauche pour les devancer à Königsberg. Quand il apprit que, pour abrégé la route, ils avaient résolu de repasser la rivière à Friedland, comme s'il tenait déjà la victoire dans ses mains,

il renouvela à Soult, à Murat, à Davout, l'ordre de se porter sur Königsberg qui devait tout d'abord en être le prix; c'est avec les corps de Ney, de Lannes, de Mortier et la garde impériale qu'il gagna la bataille de Friedland, glorieux complément des batailles d'Austerlitz et d'Iéna (14 juin). Königsberg ouvrit ses portes à Soult. Davout était déjà à Labiau et tombait sur l'arrière-garde ennemie qui lui laissait 2,500 prisonniers, quand il apprit l'entrevue de Tilsit.

Le traité de Tilsit (8 juillet) consacrait les résultats des victoires d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. C'était la paix continentale sous la garantie de la France et de la Russie, ou, pour mieux dire, le triomphe de la politique de Napoléon acceptée par Alexandre. Mais les vues d'avenir des deux grands alliés ne pouvaient manquer d'avoir des divergences qui les devaient éloigner l'un de l'autre, opposer même l'un à l'autre; et il y avait, en dehors, un État qui, directement menacé par cette alliance, était dans la nécessité de la rompre à tout prix, l'Angleterre. À quoi lui servait d'être inattaquable dans son île, si on l'y bloquait si bien qu'elle y dût périr étouffée? Or le continent offrait plus d'une prise à son active politique. La Prusse avait été trop écrasée par Napoléon pour ne pas rechercher toutes les occasions de se relever; l'Autriche, exclue de l'Italie, n'était pas moins sensible à ce qu'elle avait perdu dans le remaniement de l'Allemagne; et la Russie elle-même, qui avait été vaincue avec l'Autriche à Austerlitz, qui avait eu la pensée de s'unir à la Prusse avant Iéna et qui, après, avait marché seule contre le vainqueur, vaincue à son tour, ne s'était point tellement liée avec lui qu'elle ne tentât de diminuer pour les Prussiens les conséquences de leur défaite. Il y avait d'ailleurs sur le continent, entre ces trois puissances, un pays où devaient se propager tous les ferments d'un nouveau conflit: la Pologne, qu'elles s'étaient partagée naguère et qui n'avait rien perdu de son esprit national. Le relèvement de la Pologne semblait être la conséquence naturelle de l'extension de l'influence française dans ces parages et commençait à s'opérer. La Prusse était la première atteinte; c'est à ses dépens qu'était créé le grand-duché de Varsovie; l'Autriche se sentait menacée en Galicie, et la Russie elle-même devait s'en préoccuper. Pour le moment, il n'y avait encore qu'une partie de la Pologne érigée en grand-duché sous la souveraineté d'un prince allemand, le roi de Saxe. Mais ce duché, donné héréditairement à un roi, était bien près d'être un royaume; et la Pologne ne pouvait devenir un royaume sans que l'idée d'un rétablissement intégral ne se répandit dans toutes les parties récemment démembrées. Napoléon vit combien pouvait être, par là, compromis ce qu'il venait d'établir à Tilsit. Aussi laissa-t-il une

armée dans la province qu'il venait d'affranchir, et il choisit pour cet office le corps placé sous le commandement du maréchal qui lui inspirait le plus de confiance par sa fermeté et sa prudence : le 3^e corps commandé par Davout. Davout avait sous ses ordres, avec son corps d'armée, les nouvelles troupes polonaises et les troupes saxonnes qu'il s'agissait de faire vivre fraternellement entre elles. Il devait contenir, sans le décourager, le patriotisme du pays et veiller sur les dangers qui pouvaient venir du dehors.

Ce commandement dura du mois d'août 1807 au mois de septembre 1808.

La correspondance de Davout pendant cette période a trait, comme on le peut supposer, à la situation de la Pologne, aux dispositions des Polonais sous ce régime nouveau et aux manifestations qu'elles pouvaient produire non seulement en Prusse, mais aussi en Autriche et même en Russie; car la Pologne est le nœud où tout le Nord va se rattacher. Voici ce que, dans ses premières lettres à l'Empereur, il marque des dispositions des Polonais :

La constitution que Votre Majesté a donnée au duché de Varsovie n'est encore connue du public que d'une manière imparfaite; mais ce qui en a transpiré a suffi pour rallier au parti de la France ceux que les premières nouvelles avaient aliénés. L'opinion de la classe influente a beaucoup varié à cet égard. Immédiatement après le traité de Tilsit, on manifestait le plus vif mécontentement. Il y eut beaucoup de bavardages. Quelques lettres de Dresde parurent apaiser les esprits; mais ce ne fut que lorsqu'on connut les principales bases de la constitution, qu'on en revint généralement à sentir que Votre Majesté avait fait pour les Polonais tout ce que les circonstances lui permettaient de faire.

La masse des habitants est composée de véritables Polonais qui n'oublieront jamais que c'est Votre Majesté qui leur a rendu une patrie.

Quant aux grandes familles qui ont leurs parents ou une partie de leurs propriétés en Galicie ou en Russie, il faut s'attendre à ne les voir jamais embrasser une conduite franche et loyale; elles chercheront à flotter entre tous les partis, pour surnager avec celui qui obtiendra l'avantage.

Ces grandes familles voient de mauvais œil la mesure adoptée par Votre Majesté pour créer un peuple en Pologne; elles comprennent que, du moment que ce peuple existera, leur influence devra nécessairement diminuer. (N^o 357, t. II, p. 22.)

Ce n'était pas avec ces hommes, les plus considérables du pays pourtant, que l'on pouvait constituer la nouvelle administration. Davout le dit dans une lettre à Maret, ministre d'État :

Il faut que le roi de Saxe fasse un choix d'hommes éclairés, et surtout d'hommes dont les opinions soient bien prononcées. C'est ce qu'on ne peut attendre raisonnablement de ceux qui, ayant la majeure partie de leur fortune sous la domination de

la Russie ou de l'Autriche, sont sans cesse forcés à des ménagements nuisibles au pays qu'ils sont appelés à servir.

C'est parmi les vrais partisans de l'indépendance de la Pologne qu'on pourrait faire le meilleur choix : ceux-là seront toujours partisans de la France ; mais il faudrait éviter de les dégoûter en leur associant des hommes dont ils ne peuvent estimer l'opinion. (N° 364, p. 31.)

Le roi de Saxe ne se pressait pas de venir prendre possession de son nouveau duché, et les Polonais, du reste, ne l'appelaient pas de leurs vœux. Ce qu'ils souhaitaient, c'était la guerre ; et ils ne pouvaient pas croire qu'elle n'éclatât pas bientôt : ils savaient qu'ils retrouveraient des frères dans ceux des leurs qui habitaient les provinces occupées par les Russes. Vainement Alexandre accordait-il une amnistie générale et promettait-il à ses Polonais une forme de gouvernement tout à fait polonaise, les emplois aux Polonais, les places dans son armée, avec un avancement d'un grade de plus, aux Polonais :

Les Russes, était-il dit dans une note, ont beaucoup de ménagements pour la partie de la Pologne qui leur appartient ; mais les Polonais ne leur en savent aucun gré. Ceux-ci ont accueilli partout les Français, et ils saisissent toutes les occasions de manifester leur aversion pour les Russes, sans que même la présence de ceux-ci les en empêche. Les rapports des officiers français qui reviennent de Russie sont tous unanimes à cet égard.

En Galicie, on assure qu'il y a quelques mouvements de troupes, mais ces mouvements sont exagérés par les Polonais, qui tous désirent la guerre. (N° 364 d, p. 35.)

Si l'empereur de Russie ménageait ses Polonais, à plus forte raison le commandant des troupes françaises d'occupation devait-il avoir des ménagements pour la Pologne. Davout écrivait au major général :

Je n'ai pas cru pouvoir regarder comme applicable aux troupes stationnées dans le duché de Varsovie le paragraphe portant que *les officiers ont droit, selon l'usage en Allemagne, à la table de leur hôte*. Mes motifs pour cette opinion sont que cet usage n'a jamais été admis en Pologne depuis l'entrée des troupes françaises, et qu'il excita les plus vives réclamations lorsque l'armée, passant l'Oder, voulut l'y introduire. (N° 370, 4 septembre 1807, p. 45.)

C'était lui qui devait pourvoir à tout :

Ce gouvernement, écrivait-il à l'Empereur (21 septembre), n'a ni fonds, ni crédit, ni volonté. Il ne veut rien faire sans consulter le ministère du roi de Saxe, et il ne reçoit aucune réponse. (N° 373, p. 50.)

Aussi ne faisait-il rien :

Il serait difficile de donner une idée de la désorganisation de ce pays. Non seule-

ment les chambres, mais même les simples commissions ne sont pas subordonnées. Il règne un arbitraire qui donne lieu à des exactions qui finiront par être portées au comble et par devenir insupportables. (22 septembre, n° 377, p. 56.)

Les réformes mêmes que l'Empereur songeait à introduire pour rapprocher la Pologne des institutions de la France menaçaient de changer les dispositions des esprits. Malgré tous les ménagements qu'il se proposait d'y apporter, on s'inquiétait dans les classes dominantes de l'abolition du servage. Davout écrivait encore à l'Empereur (9 octobre) :

M'étant aperçu qu'on cherchait à égarer les esprits sur l'article de la constitution qui abolit l'esclavage, et ayant eu lieu de voir que, même chez le prince Poniatowski, on parlait hautement à cet égard, les membres du gouvernement et le ministre de l'intérieur Breza ont été engagés à éclairer l'opinion : ils ont fait des promesses verbales, et non seulement ils n'ont rien fait, mais votre résident ayant envoyé aux rédacteurs des journaux polonais et français un article sur le servage, rédigé dans le meilleur esprit, le journal français seul l'a inséré, et il faut employer l'autorité pour le faire mettre dans les autres.

Cependant, il est d'autant plus nécessaire d'éclairer l'opinion sur cette mesure, que, d'après les rapports des officiers français revenus de Russie, les nobles lithuaniens qui s'étaient le plus prononcés à l'approche des Français, leur ont parlé de l'abolition de l'esclavage comme d'une mesure qui indisposait contre nous toute la noblesse, non seulement de la Pologne russe, mais même du pays que nous occupions. Ces nobles disaient que l'opinion avait pris cette direction depuis quelque temps, à la suite des rapports venus de Varsovie.

Du côté de Bialystock, il paraît qu'on avait préparé, dans quelques villages, des révoltes de paysans, sous le prétexte de la liberté, pour que cela fit une impression dans les provinces voisines. (N° 389, p. 74-75⁽¹⁾.)

Et il adresse à l'Empereur sur la grande noblesse polonaise une

⁽¹⁾ Cette crainte des réformes que l'influence de la France pouvait introduire, était le fait dominant. Davout le répète dans une autre lettre à l'Empereur, 26 décembre 1807 : « On jette des inquiétudes sur l'abolition de l'esclavage et sur l'établissement du code Napoléon ; enfin sous mille prétextes on cherche à retarder l'établissement de l'ordre constitutionnel, voilà ce qui est apparent. Mais y a-t-il là des arrière-pensées, c'est ce que je ne puis dire. Le roi de Saxe est étranger à tout cela ; il calmera les esprits par sa sagesse et fera tout marcher. » Le tzar aurait bien voulu prendre sa place et les adversaires des

réformes n'y eussent pas répugné. Davout disait dans la même lettre : « On met en circulation, avec complaisance, un propos que l'on prête à l'empereur Alexandre qui aurait dit au comte Czacki, à Saint-Petersbourg : « L'empereur Napoléon m'a engagé à prendre la couronne de Pologne : les circonstances seules m'ont empêché de l'accepter. » On espère que les circonstances changeront et qu'alors la Pologne pourra être réunie. Il faut le dire, devenir Pologne par les Russes n'est pas dans toutes les têtes, et quelque temps de paix calmera les imaginations. » (N° 422, p. 127-128.)

note peu rassurante relativement au concours que l'on en pouvait espérer :

Hommes légers, corrompus, entichés de leurs privilèges, amis du faste, protecteurs de la féodalité et du servage, qu'ils regardent comme la base de leur considération et de leur fortune; ces hommes, dis-je, ne sont ni les amis de l'Empereur, ni les partisans de la France. Opposés aux Prussiens qui les éloignaient des places et avaient établi pour les paysans une sauvegarde légale, ils ont vu également avec aversion le gouvernement de la maison d'Autriche qui les a tenus dans une sorte d'abaissement. La Russie seule s'est concilié leur affection, parce que la Russie a raffermi les institutions féodales et qu'elle leur a accordé ces prérogatives dont ils sont si jaloux.

Il fait pourtant exception pour quelques-uns, et il compte principalement sur la petite noblesse et la bourgeoisie :

La petite noblesse, qui n'a rien à perdre aux changements et qui ne peut qu'y gagner de la considération et des biens; le bourgeois, qui attend tout des principes français et rien de la générosité des patriciens. Cette classe est le seul instrument qui puisse servir aux desseins de la France, etc. (N° 390, 9 octobre 1807, p. 79-80.)

Mais il y a une force qui peut paralyser les bonnes volontés : c'est le gouvernement établi sous la souveraineté du roi de Saxe dans ce pays :

En résumé, dit-il, les choses sont organisées de manière à donner à nos ennemis une prépondérance marquée dans ce pays, à le laisser dans un état complet d'anarchie, à dégoûter tous nos amis. Le gouvernement n'y sera point national, comme l'Empereur doit le désirer; il ne fera point de tentative pour créer une nation qui oppose une barrière aux Russes, et il est évident que si nous avions une nouvelle guerre et que les troupes françaises fussent éloignées du duché de Varsovie, ce territoire serait livré à l'ennemi sans coup férir par les chefs mêmes du gouvernement. (*Ibid.*, p. 84.)

Davout luttait contre ces difficultés avec une figueur qui lui a été reprochée; mais au fond il se conformait aux instructions qu'il avait reçues. Il protégeait le grand-duché de Varsovie; il encourageait et modérait le patriotisme des Polonais; il tâchait de les faire vivre en bonne intelligence avec les Saxons, reliés à eux par la souveraineté commune du roi de Saxe sur la Saxe et sur le grand-duché (chose qui n'était pas facile). Placé en sentinelle aux limites des trois États qui s'étaient partagé la Pologne, il recueillait les moindres indices des dispositions qui, de leur part, pouvaient rompre l'équilibre instable de la paix de Tilsit, sans négliger de signaler le contre-coup que la politique de l'Empereur, engagé désormais dans la funeste aventure d'Espagne, pouvait avoir sur ces dispositions. Ses lettres, si importantes sur le mouvement

des esprits en Pologne, n'ont pas moins d'intérêt en ce qui touche ces trois ordres de relations avec la Prusse, avec l'Autriche et avec la Russie elle-même.

Les Prussiens observent mal les conditions que continuait de faire peser sur eux le traité de Tilsit; et cela se conçoit : leur situation était intolérable. Davout, dans une lettre du 3 septembre 1807, en signale plusieurs infractions à l'Empereur, et il ajoute :

Tous les officiers polonais qui étaient au service de la Prusse et qui, ayant été congédiés, reviennent de Memel, s'accordent à dire que les Prussiens espèrent que la guerre va recommencer et que le roi de Prusse est déterminé à hasarder ce qui lui reste. (N° 367, 3 septembre 1807, t. II, p. 39.)

Dans la même lettre il dénonce de pareils symptômes en Autriche :

Les nouvelles de Vienne qui me paraissent les plus probables, sont que les 25,000 congés de semestre, qui avaient été accordés, sont révoqués, et que l'on conserve l'armée sur le pied de guerre; qu'il règne à Vienne le même esprit de vertige qu'avant la campagne d'Ulm. La belle jeunesse ne respire que la guerre. (P. 40.)

Quant à la Russie, il ne met pas en doute la bonne foi d'Alexandre; mais ses ordres mêmes n'étaient pas toujours exécutés. On rendait les officiers prisonniers, on n'avait point encore rendu les soldats, et la vie même du czar pouvait être en péril :

Tous les officiers qui reviennent de Russie s'accordent à dire que si l'on doit croire les propos des gouverneurs et de la noblesse, les jours de l'empereur Alexandre sont menacés. L'opinion de l'armée est partagée. (*Ibid.*)

Il confirme par des faits nouveaux, dans la suite de sa correspondance, les impressions dont il fait part à l'Empereur, dans cette lettre, sur les Prussiens, sur les Autrichiens, sur les Russes.

Voici d'abord ce qu'il dit des Prussiens :

Malgré que la cour de Prusse ne mérite pas, dans l'état où elle se trouve, beaucoup d'attention ⁽¹⁾, cependant tous les haragements qui ont lieu venant des ex-employés prussiens et des voyageurs de Königsberg, j'ai prié M. Thielmann, aide de camp du roi de Saxe, d'envoyer dans cette ville un officier saxon intelligent, ayant des moyens d'introduction près des personnes de la cour. (N° 15.)

Et il cite plusieurs des fausses nouvelles qu'on fait courir : par exemple, la prochaine remise du duché de Varsovie à la Prusse; il donne l'état

(1) « Pour la Prusse, est-il dit encore dans un extrait de rapport, ce n'est pas la peine d'en parler. » (N° 291, t. II, p. 85.)

des forces militaires de la Prusse, signale le rôle de M. de Stein dans le ministère⁽¹⁾. La Prusse est bien désarmée alors; mais elle reçoit des armes; elle ramasse les prisonniers échappés de la bataille d'Iéna, rappelle ses semestriers, recense les chevaux propres à la guerre; elle organise une formation d'artillerie hors de proportion avec la faiblesse de l'armée qui lui reste⁽²⁾. » « Les Prussiens ont, dit-on, le projet de remettre, en cas d'hostilité, aux Autrichiens, celles des places de Silésie qui leur restent encore⁽³⁾. » Quant aux villes qu'ils occupent toujours, « on ne néglige rien pour exaspérer les esprits parmi la garnison et les habitants; on se comporte dans ce pays comme si l'on était encore en guerre avec nous⁽⁴⁾. »

Les Autrichiens sont aussi à la guerre. Ils ont doublé leur corps d'occupation en Galicie; ils ont 60,000 hommes dans l'angle qui est entre l'occident de la Galicie, le nord de la Hongrie, en deçà des Carpathes, la Silésie et la Moravie:

Pour mieux cacher le nombre et l'importance de ce corps on n'y a employé que des généraux de brigade; il n'y a ni général en chef, ni lieutenants généraux, ni aucun état-major monté; il n'y a pas de parc d'artillerie. On soutient cependant que tout est prêt pour ce corps; que pour les généraux et leurs états-majors le travail est fait sur le papier, et que son artillerie est toute prête. (N° 379, 22 septembre 1807, p. 58-59.)

Ils ont des espions et des agents qui se remuent en Pologne :

Ils ont publié qu'on allait donner à la Galicie des états. Ils ont fait insérer dans les gazettes de fausses nouvelles d'amnistie, etc. (N° 391, octobre 1807, p. 85.)

Nouveaux détails sur les mouvements de troupes en Galicie :

Tout ce qui vient de Vienne ne parle que des propos fanfarons des militaires et de bruits de guerre. . .

Les Autrichiens, malgré les annonces des gazettes, sont toujours de fort mauvais voisins. Ils ne laissent passer que du froment et du seigle, et laissent toujours subsister la défense d'exporter, dans le duché, des fourrages et de l'avoine. (N° 468, 15 juin 1808, p. 214.)

Ils arment, ils préparent une campagne, bien que les dernières nouvelles de Vienne soient à la paix. Ils ont des communications fréquentes avec les Russes⁽⁵⁾. Ils font des levées extraordinaires en Galicie :

Les calculs les plus bas en portent le total à 40,000 hommes, et les plus exagérés le portent au double. Ces levées jettent une grande consternation dans ce pays

⁽¹⁾ N° 442, 22 mars 1808, p. 156 et suiv. Sur le baron de Stein, voir la note p. 292. — ⁽²⁾ N° 482, 26 juillet, p. 247. Cf. n° 494, 23 août, p. 264. — ⁽³⁾ N° 496, 26 août, p. 270. — ⁽⁴⁾ N° 321, 14 octobre, p. 300. — ⁽⁵⁾ N° 476, 9 juillet, p. 233, 234.

et occasionnent une grande émigration de paysans et de juifs dans le duché. (17 août 1808, n° 488, p. 258.)

Ces détails venaient à l'appui du sentiment que Napoléon, irrité de l'insuccès de ses armes en Espagne et redoutant, pour son crédit en Europe, le retentissement de la capitulation du général Dupont à Baylen, exprima solennellement dans la réunion des ambassadeurs, le 15 août, à M. de Metternich : « Il connaissait les armements de l'Autriche; si l'on voulait la guerre, on le trouverait prêt. » A quoi M. de Metternich répondit que ces armements avaient un caractère tout défensif; qu'on voulait la paix à Vienne. Mais le 25 août, Davout écrivait à l'Empereur :

Sire, toutes les mesures que prennent les Autrichiens peuvent faire croire que leur parti est pris et qu'ils se préparent à la guerre, soit parce qu'ils veulent la faire, soit parce qu'ils la craignent. (N° 495, p. 264.)

Et il en fournissait la preuve.

Quant aux Russes, il n'a pas les mêmes affirmations : il croit Alexandre de bonne foi; mais il n'a pas la même confiance dans les dispositions pacifiques de son entourage, et il ne manque pas de signaler les symptômes qui donnent à réfléchir.

Après Tilsit, les Russes sont restés en force sur la frontière; et même « quelques rapports annoncent que les camps qui devaient être formés à Orcha et à Witepsk se rapprochent du Niémen⁽¹⁾ ».

Les prisonniers rentrant ont remarqué en Russie du contentement de la paix et quelque inquiétude qu'elle ne fût pas de durée, fondée sur ce que le Sénat ne la voulait pas⁽²⁾.

Les grands comme les chefs de l'armée sont pour la guerre.

Les dispositions contraires d'Alexandre pouvaient (Davout nous l'a dit) mettre ses jours en péril; et le czar Alexandre lui-même avait sur la Pologne des velléités qui ne répondaient pas aux intentions de Napoléon⁽³⁾. Ses relations restent étroites avec la Prusse. Le roi de Prusse, qui a grand intérêt à cacher son jeu, a renvoyé, nous dit encore Davout, la plus grande partie de sa petite armée. Que deviendront ces soldats? Le maréchal est d'avis que ceux qui sont originaires du grand-duché

⁽¹⁾ N° 372, au maréchal Soult, 14 septembre 1807, t. II, p. 48. — ⁽²⁾ N° 404, à l'Empereur, 12 novembre, p. 108. — ⁽³⁾ N° 422 et 442, p. 127 et 457.

ne doivent pas être autorisés à passer dans une armée étrangère; et voici la raison de ses défiances :

Une grande partie des officiers prussiens qu'on a congédiés ont pris parti dans l'armée russe ⁽¹⁾.

Davout n'admet pas tous les bruits; il suspectait les nouvelles polonaises :

Car tout le monde ici, dit-il, désire tellement la guerre que la moindre revue, le moindre exercice des troupes russes servent de prétexte pour inventer des mouvements.

Cependant il ne néglige pas les indices de mouvements que l'on peut préparer :

Les Russes ont fait construire beaucoup de voitures de bagages. (N° 469, 22 juin 1808, p. 223.)

Il note aussi les communications fréquentes de Vienne avec Saint-Pétersbourg.

Mais tout cela semblait devoir s'évanouir dans la grande entrevue, annoncée depuis longtemps et redoutée des Polonais, la rencontre d'Alexandre avec Napoléon à Erfurt.

On sait qu'il n'en fut rien et que les défiances au contraire iront s'envenimant.

La fastueuse entrevue d'Erfurt, destinée à confirmer celle de Tilsit, recouvrait mal, par le déploiement de ses magnificences, les difficultés croissantes de la situation. La question de la Pologne allait s'aigrir; celle des principautés danubiennes recérait, sous des promesses, des interdictions et des menaces. L'Autriche, tenue en dehors des secrets des négociations, s'inquiétait; la Prusse reprenait confiance, et tandis que Napoléon poussait Alexandre à la conquête de la Finlande, ce qui ne devait guère lui concilier à lui-même les Suédois, il allait de sa personne en Espagne, comptant trancher de sa formidable épée le nœud gordien; il entra à Madrid, il repoussait les Anglais, il les accablait à la côte, mais non pas jusqu'à les rejeter dans la mer; car, au moment décisif, les armements de l'Autriche le forçaient de revenir précipitamment à Paris.

La correspondance de Davout continue de nous fournir des renseignements précieux sur cette période qui s'étend de l'entrevue d'Erfurt à la campagne de 1809. L'Empereur, voulant dissiper les appréhensions

⁽¹⁾ N° 464, 6 mai 1808, p. 201.

de l'Europe, justement accrues par son entreprise sur l'Espagne, avait dissous la grande armée pour la réduire aux proportions plus modestes d'une armée du Rhin, et il en avait donné le commandement à Davout; il avait donné un autre gage au rétablissement de la paix en Allemagne en opérant l'évacuation des pays que les traités laissaient à la Prusse. Davout, à qui il avait réservé l'honneur d'entrer le premier dans Berlin, est celui qu'il désigna aussi pour rendre aux Prussiens les clefs de leur capitale. Le maréchal le fit, avec une dignité qui témoignait en même temps de son désir d'honorer des vaincus. Il écrivit à son lieutenant Saint-Hilaire, gouverneur de la place :

Berlin, 30 novembre 1808.

Le dernier ordre que je crois devoir donner en quittant Berlin sera un hommage à la mémoire du grand Frédéric, et le tribut de l'estime que notre souverain et l'armée française portent à son respectable frère.

Le 3 décembre, en faisant évacuer Berlin par les troupes françaises, vous irez à leur tête remettre les clefs de cette ville à Son Altesse Royale le prince Ferdinand.

Il ne pourra qu'être agréable à Sa Majesté le roi de Prusse de les recevoir des mains de ce prince, auquel je vous prie de présenter, dans cette occasion, l'assurance de ma profonde vénération.

Après cette cérémonie, vous ferez partir les troupes pour Potsdam, et vous pourrez vous rendre à votre destination avec la certitude d'emporter l'estime due aux militaires qui possèdent vos qualités et votre délicatesse.

Avant votre départ, vous ferez connaître à la garde nationale que les autorités françaises, conservant jusqu'au 5 décembre au soir le commandement dans Berlin, n'ont pas cru pouvoir lui donner une plus grande preuve d'estime qu'en la chargeant exclusivement de continuer à maintenir la sûreté et le bon ordre dans cette capitale.

Cette garde nationale a montré dans toutes les circonstances un esprit de sagesse, d'ordre, de conciliation et de conduite, qui lui a mérité, à juste titre, le suffrage et l'estime de l'armée française. Les hommes sensés, attachés à leur souverain et à leur patrie, lui doivent la plus vive reconnaissance; les Français emportent aussi un souvenir honorable pour la conduite qu'ont tenue, dans ces circonstances difficiles, les membres composant le comité des États et la municipalité.

Faites aussi connaître, Monsieur le Gouverneur, aux habitants de cette capitale, que si notre grand et bien-aimé empereur et sa nation ont vu avec peine la mésintelligence et la discorde semées par les éternels ennemis du continent, parvenus à armer l'un contre l'autre deux peuples auxquels leurs véritables intérêts commandaient de suivre les principes politiques du grand monarque, qui fera toujours la gloire de ce pays, nous avons vu avec plaisir la bonne harmonie rétablie, et que tous nos vœux sont que sa durée soit éternelle. (N° 532, p. 325.)

Il est moins bien inspiré, quand il écrit un mois après (19 décembre) à l'Empereur :

Les autorités prussiennes affectent de recevoir avec un enthousiasme qui va jusqu'à la folie le peu de troupes prussiennes qui leur arrivent. (N° 536, p. 332.)

La joie publique pouvait bien éclater sans limites après cette longue et douloureuse occupation! La vérité, c'est que la Prusse ne paraissait plus à craindre, et Davout le pouvait dire alors au roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte (7 janvier 1809), tout en ayant le tort de le faire sur un ton de dédain qui devait avoir, quelques années plus tard, un cruel démenti :

Quant à la Prusse, quelles que soient ses intentions dans la position où elle est, elle est presque insignifiante. Avec les troupes que nous avons à notre disposition, on ferait disparaître dans peu de temps jusqu'à l'ombre d'un militaire prussien. (N° 548, p. 341.)

L'Autriche seule pouvait donner de l'inquiétude. Davout convient « qu'il est fort difficile de savoir ce qui se passe à Vienne » :

Il paraît qu'il y a deux partis, l'un pour la paix et l'autre pour la guerre. Les milices n'ont pas été licenciées. On leur a retiré leurs uniformes, mais on les exerce deux fois par semaine. Les régiments sont tenus au grand complet; aucun congé de semestre n'est accordé. (23 novembre 1808, n° 529, p. 319.)

Il ne doute pas, quant à lui, des dispositions hostiles de ce pays : ce qu'on lui écrit de Dresde et de Varsovie à Erfurt le lui confirme⁽¹⁾; et il reproduit dans mainte autre lettre cette appréciation⁽²⁾. On ne manquait pas d'exploiter les événements d'Espagne et de répandre dans les journaux de fausses nouvelles; Napoléon, au cours même de sa campagne, s'en inquiétait. Il commandait de les faire démentir dans les gazettes dont il disposait; c'était un vrai combat de presse qu'il dirigeait du fond de la péninsule. Il écrivait de Valladolid, le 14 janvier 1809, à Fouché :

Il y avait à Berlin une gazette allemande intitulée *le Télégraphe*. Elle s'imprime actuellement à Erfurt. Il n'y a pas de difficulté qu'elle s'y imprime encore quelque temps; mais je désire qu'elle vienne ensuite s'établir à Düsseldorf. Ecrivez là-dessus au duc d'Auerstädt et au sieur Beugnot. Cette gazette serait destinée à détruire en Allemagne le mauvais effet qu'y produisent les gazettes de Vienne et de Presbourg. Faites connaître à mon ministre, à Cassel, qu'il fasse tourner en ridicule, par les gazettes de Westphalie, tous les articles des gazettes de Vienne et de Presbourg dirigés contre la France et la confédération du Rhin. Donnez des ordres en ce sens aux gazettes allemandes de Mayence et de Strasbourg. (*Corresp. de Napoléon*, t. XVIII, p. 202.)

⁽¹⁾ Erfurt, 7 janvier 1809, n° 548, p. 340.

⁽²⁾ N° 556, 18 janvier, au ministre de la guerre, p. 349 : « On ne néglige rien pour retirer la nation autrichienne de son apathie et pour l'exalter. La cour,

les grands seigneurs et tous ceux qui veulent plaire travaillent sans relâche à ce système; jusqu'ici tout cela ne réussit pas merveilleusement. » Cf. n° 560, p. 352.

Mais la vraie guerre allait commencer.

Ce fut l'Autriche qui prit l'offensive en envahissant, comme la première fois, notre alliée la Bavière. L'Empereur, qui, du reste, était sur ses gardes et tenait ses maréchaux à la tête de leurs corps, avait expédié à son chef d'état-major général Berthier, alors à Strasbourg, deux plans de mouvement en vue des circonstances qui pouvaient se présenter. Si les hostilités ne s'ouvraient qu'en avril, l'armée devait se concentrer à Ratisbonne; si elles s'ouvraient plus tôt, derrière le Lech. Berthier donna l'ordre pour Ratisbonne, quoique le Lech fût indiqué, les Autrichiens étant, dès le 9 avril, sur l'Inn. Davout, qui était depuis le commencement du mois dans le haut Palatinat, surveillant les corps autrichiens massés en Bohême, fit ses représentations, jugeant bien que Ratisbonne serait évacuée par les Bavares avant qu'il y parvint. Il obéit pourtant, malgré les dangers de cette marche; et, en effet, Bellegarde, avec 50,000 hommes, débouchait de Bohême sur sa gauche, tandis que l'archiduc Charles, avec 140,000 hommes, dépassant l'Inn, s'avancait sur l'Isar. Il n'échappa au péril prévu qu'à force d'habileté⁽¹⁾. Heureusement Napoléon, arrivant à Donauwerth, réparait les fautes commises par son chef d'état-major; et Davout, rappelé de Ratisbonne où il était néanmoins arrivé le 16 avril, allait, par une série de combats mémorables, mériter d'ajouter au titre de duc d'Auerstädt que Napoléon lui avait conféré l'année précédente⁽²⁾ son second titre de prince d'Eckmühl. De courtes lettres datées de Tengen et des hauteurs d'Eckmühl, les 19, 20 et 21 avril, présentent, pour ainsi dire, d'heure en heure, la suite de ces opérations qui se terminèrent par la célèbre bataille du 22.

L'archiduc Charles, pressé dans Ratisbonne, fut rejeté au delà du Danube, et la route de Vienne se trouva de nouveau ouverte à Napoléon. L'Empereur croyait pourtant avoir encore une bataille avant d'y entrer. Tout en employant Davout à reconnaître les mouvements de l'ennemi et à l'empêcher de réunir les membres épars de ses armées, il lui écrivait qu'il comptait sur lui pour cette journée: « Il est important que vous vous trouviez à la bataille qui doit avoir lieu entre Passau et Vienne⁽³⁾. » Davout vint à Passau⁽⁴⁾, mais il n'y eut pas de bataille; de Passau il se rendit à Lintz, puis à Saint-Pölten, selon les ordres de l'Empereur, pour couvrir notre droite et observer la marche de l'ennemi sur la rive gauche du Danube; et le 20 mai, laissant à Saint-Pölten un de ses division-

⁽¹⁾ Voir la lettre 459, 6 avril 1808, et la note de M. de Mazade, t. II, p. 189.

⁽²⁾ N^{os} 668-678, p. 480-487.

⁽³⁾ *Corresp. de Napoléon*, t. XVIII, p. 512.

⁽⁴⁾ 4 et 5 mai, n^{os} 702-706, p. 508-510.

naires, le général Morand, avec ordre d'occuper M^ölk et de surveiller Krems, il vint à Vienne, où l'attendait l'Empereur. Toutes les lettres de Davout, dans le cours de ces vingt-cinq à trente jours écoulés depuis la bataille d'Eckmühl, complètent la correspondance de Napoléon et montrent avec quelle activité les mesures étaient prises pour prévenir le retour offensif de l'ennemi par la rive droite, et le rejoindre au besoin sur la rive gauche.

On sait que l'occupation de la capitale ne devait pas être la conclusion de la guerre. Les difficultés au contraire vont seulement commencer. Pour aller combattre l'ennemi sur la rive gauche du Danube, l'Empereur résolut de passer par l'île de Lobau, séparée de la rive droite par le grand bras du fleuve, et de la rive gauche par un petit bras plus facile à franchir. Le passage s'effectua en présence de l'ennemi, et le 21 mai s'engagea la bataille d'Essling, interrompue le 22 par la rupture du grand pont, qui assurait les communications de l'armée avec sa base essentielle d'opérations sur la rive droite.

Davout n'a aucune lettre sur cette grande crise : il ne se trouvait pas à Essling, mais il arriva en barque sur le champ de bataille qui nous était resté ; il assista au conseil de guerre tenu dans cette grave circonstance ; et quand l'Empereur y fait adopter le parti de se retirer dans l'île de Lobau, et d'y demeurer jusqu'au jour où, ayant rétabli ses communications avec la rive droite, il pourra reprendre la lutte, c'est à lui qu'il a remis le soin de veiller, pendant ce long travail de la reconstruction du pont, à la garde de Vienne et aux périls qui peuvent surgir par la rive droite. C'est à cette fin qu'il est envoyé à Presbourg : il doit empêcher tout passage de l'ennemi sur ce point ; il doit arrêter l'armée que l'archiduc Jean ramène, à travers les Alpes de la Carinthie et de la Styrie, au secours de son frère l'archiduc Charles, armée suivie d'ailleurs par l'armée d'Italie, sous les ordres du prince Eugène et de Macdonald, et qui fut vaincue le 14 juin à Raab. La correspondance de Davout, qui a recommencé, fait suivre ces événements en ce qui le concerne⁽¹⁾. Les échanges de lettres avec Napoléon sont surtout fréquents dans la dernière quinzaine de juin. L'Empereur lui recommande de se tenir prêt à se rendre en un jour et demi à Ebersdorf, où est la tête du grand pont. Le 29 juin, il précise les dates, car la reconstruction du pont s'achève :

Voici, dit-il, les dispositions générales que j'ai arrêtées. Le 1^{er} ou le 2 juillet, vous

⁽¹⁾ N^{os} 750-813, de Wolfstadt ou Wolfsthal et de Kitsée, près de Presbourg, 3 juin-2 juillet 1809, t. III, p. 5-79.

serez relevé à votre poste par une division du vice-roi (prince Eugène) et vous vous mettrez en marche pour Ebersdorf, où il est nécessaire que vous soyez rendu le 3. Le 4, tout le corps du vice-roi doit y être rendu. Le 5, je compte attaquer l'ennemi. (Schœnbrunn. 29 juin. *Corresp. de Napoléon*, t. XIX, p. 194.)

Le 3, Davout était au rendez-vous. Dans la nuit du 4 au 5, l'armée commence à passer; le 5, elle est déjà en grande partie sur la rive gauche. L'action s'engage autour d'Ensenzendorf. On peut voir dans le 25^e bulletin les péripéties de ces deux journées des 5 et 6 juillet, et la grande part que le récit impérial y fait au duc d'Auerstædt. C'est lui qui, aidé par Oudinot, attaque et enlève le plateau de Wagram, dont le nom reste attaché à la bataille.

Le traité de Vienne, qui suivit l'armistice employé aux négociations, marque l'apogée de l'Empire. Le mariage autrichien ajoutera à son éclat; il n'augmentera pas sa force, au contraire: c'est une alliance apparente qui diminuera l'intimité de la grande et sérieuse alliance contractée à Tilz. L'Empire s'accroîtra encore: il absorbera la Hollande, les Villes hanséatiques, les bouches de l'Elbe. De l'Elbe au Tibre et de l'Océan aux rivages de l'Albanie, il comptera cent trente départements; mais il s'affaiblira en s'étendant. L'ère des périls et bientôt des catastrophes a commencé. Dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, Davout sera le compagnon de Napoléon. Par ses hautes qualités, par sa fermeté comme par sa prévoyance, il aurait peut-être conjuré ces revers, si la politique de l'Empereur ne l'eût si fatalement entraîné vers les abîmes.

H. WALLON.

(La suite à un prochain cahier.)

HOËNÉ WRONSKI. *IEGO ŻYCIE I PRACE*. Napisal S. Dickstein. W. Krakowie. Nakładem Akademii umie etnosci. 1896.

HOËNÉ WRONSKI. *SA VIE ET SES TRAVAUX*, par S. Dickstein. Cracovie, imprimerie de l'Université. Dépôt principal à la librairie de l'Association polonaise des éditeurs.

Le *Bulletin de l'Académie de Cracovie* annonce en ces termes l'ouvrage de M. Dickstein :

Faire revivre la mémoire d'un homme illustre et d'un penseur ignoré

jusqu'à ce jour, même dans son pays, raconter la vie de Wronski d'après les documents les plus certains, montrer l'homme même, en reproduisant fidèlement les traits principaux de son œuvre; donner un exposé sommaire de tous les grands problèmes scientifiques et philosophiques qu'il a abordés, dresser enfin un inventaire de la multitude de ses ouvrages, voilà le but que s'est proposé l'auteur.

M. Dickstein ne me servira pas de guide; il écrit en langue polonaise, et je ne connais de son livre que les pages qu'on a bien voulu me traduire. L'auteur, d'ailleurs, montre pour son héros, dans les cas encore douteux, une bienveillante confiance que j'aurais peine à partager, et une indulgence qui s'étend à des actes incontestablement blâmables.

Je ne veux parler d'ailleurs que de l'œuvre scientifique. La biographie de Wronski fera le sujet d'une autre étude, et ses nombreux écrits sur la philosophie, la politique, l'histoire de l'humanité et la religion, me sont trop peu connus pour que j'en puisse tenter l'analyse. Le catalogue dressé par M. Dickstein contient cent six articles. Vingt-huit ouvrages ou opuscules sont consacrés aux mathématiques ou à la physique, huit à la réforme de la locomotion et trente-cinq à la philosophie. Les travaux inédits, tant par leur nombre que par l'importance des résultats promis, semblent former la partie la plus intéressante de son œuvre, celle à laquelle ses admirateurs, car il en a encore, attachent le plus de prix. Le comte Dzialyski a payé cent mille francs à M^{lle} Conseil, fille adoptive de Wronski, les manuscrits scientifiques seulement; il en a offert la jouissance temporaire aux savants académiciens de Cracovie, qui décideront sur le choix à faire pour la publication.

Wronski a annoncé de nombreuses et importantes découvertes scientifiques; aucune d'elles n'a été jusqu'ici comprise et acceptée. L'obscurité est le caractère commun à tous ses écrits; il aime à s'entourer de mystère; il affirme et déclare que des raisons majeures l'empêchent de donner les démonstrations. Ce parti pris remonte à ses premiers écrits, et sa prétention dans les suivants était de l'avoir justifié par l'éclat de ses découvertes. Le droit d'être cru sur parole dans la science n'appartient à personne. Jamais d'ailleurs les travaux mathématiques de Wronski n'ont obtenu les hautes approbations qu'il a reproduites pendant près d'un demi-siècle, en les falsifiant avec une impudence difficile à comprendre.

Le premier ouvrage de Wronski annoncé à Marseille en 1803 devait contenir l'exposé de la philosophie de Kant. Quatre volumes étaient promis, composés chacun de sept livraisons. Trois livraisons furent publiées seulement. Cet opuscule, comme tous les écrits de Wronski,

contient de brillantes promesses et des pages incompréhensibles. On y promet la réforme de la Mécanique céleste et la substitution d'un principe nouveau à la loi empirique de Newton. Cette seule découverte, si elle avait le moindre fondement, aurait suffi pour rendre son nom immortel. Wronski l'a renouvelée vingt fois sans jamais s'expliquer clairement. L'Académie des sciences de Cracovie possède un traité de Mécanique céleste en quatre volumes écrit de la main de Wronski. Nous saurons prochainement s'il a été jugé digne de l'impression. Les extraits déjà publiés, malgré d'importantes déclarations qui leur sont favorables, justifient une grande défiance.

Wronski a écrit, parlant du progrès apporté à la Mécanique céleste :

« Les caractères de la présente réforme de la Mécanique céleste sont, évidemment, les deux caractères suivants :

« 1° Pour le but scientifique, solution RIGOREUSEMENT EXACTE de tous les grands problèmes de cette théorie;

« 2° Pour les moyens scientifiques, emploi immédiat et exclusif de la seule SYNTHÈSE mathématique. »

Dans l'exposé de la philosophie de Kant, dont la publication avait été commencée en 1803, Wronski avait énoncé déjà la *Loi suprême* de la Mécanique céleste; il l'a plus d'une fois reproduite, et, quarante ans après, dans le *Prodrome du Messianisme*, révélation d'une religion nouvelle, mêlant tous les sujets, suivant son habitude, il lui donnait cette forme :

En considérant deux astres dans leur mouvement relatif et indépendamment des autres corps célestes, la vitesse acquise par la somme de leurs gravitations réciproques accumulées pendant que le rayon vecteur parcourt un angle donné est constamment, par rapport à la vitesse moyenne de leur mouvement, dans la même analogie dans laquelle se trouve cet angle donné par rapport à l'angle dont l'arc est égal au rayon du cercle.

Cet énoncé est aisé à traduire; il exprime un théorème exact, conséquence presque immédiate du principe de Newton, et qui, par conséquent, n'introduit dans la science aucune ressource nouvelle.

En désignant par r le rayon vecteur d'une planète par rapport au centre de gravité du système; et par θ l'angle parcouru dans un temps t , le principe des aires est exprimé, en désignant par K une constante, par l'équation

$$r^2 d\theta = K dt.$$

La force d'attraction étant

$$F = \frac{\mu}{r^2}.$$

l'équation précédente peut s'écrire

$$d\theta = \frac{K}{\mu} F dt.$$

On en déduit

$$\theta = \frac{K}{\mu} \int F dt.$$

C'est l'expression analytique de la *Loi suprême* de Wronski; elle est sans intérêt comme sans importance. Wronski ajoute, il est vrai, qu'on étendra facilement cette *Loi suprême* à l'étude du mouvement de trois corps, en ramenant ainsi la mécanique céleste à la simple connaissance des lois qui régissent un ÉQUILIBRE PERMANENT, et en écartant de la science les PERTURBATIONS, qu'il nomme « barbares », dans lesquelles elle se trouve jetée par la loi empirique de Newton.

Personne jusqu'ici n'a pu déchiffrer l'énigme d'une telle promesse. Les écrits publiés par Wronski réservent aux lecteurs des difficultés plus grandes encore; ses assertions sont produites quelquefois dans le style du Médecin malgré lui parlant pour éblouir Gêronte.

Il a écrit, parlant de sa loi suprême : c'est là notre élément fondamental qui par l'application de la loi de création s'établit comme base du principe fondamental dans la genèse de tout système de réalité, et qui par conséquent constitue ici comme VITESSE ou comme *élément neutre* entre l'espace et le temps, le principe fondamental de la genèse des lois qui régissent le mouvement de deux astres.

Tel est son style.

Wronski admettait l'existence de deux forces régissant le système de deux corps célestes. L'une de ces forces est la vitesse! Il est permis assurément de détourner le mot « force » de sa signification habituelle, mais il ne faudrait pas en même temps la lui conserver, comme il le fait en considérant la gravitation comme une seconde force, et quand il a commis cette faute de langage, en affirmant que les deux forces se font équilibre, il devient, selon sa coutume, complètement inintelligible. La formule classique par laquelle, depuis Huygens et Newton, tous les géomètres, et même tous les écoliers, représentent la force centrifuge, n'est pas acceptée par Wronski. Si l'on décompose l'action qui s'exerce sur le corps en deux composantes dont l'une serait dans la direction du rayon du cercle osculateur, celle-ci ne serait pas nécessairement égale à la prétendue force centrifuge, parce que ce mouvement provient d'une impulsion primitive qui est étrangère, ou hétérogène par rapport à l'action centrale de laquelle résulte le mouvement dans la courbe.

Nous retrouvons le langage de Sganarelle.

La juxtaposition des mots soulignés me rappelle le propos d'un garçon de laboratoire que j'ai entendu autrefois dire à deux auditeurs éblouis auxquels, à ses moments perdus, il enseignait gratuitement la chimie : « L'acide sulfurique est toujours à base de potasse. » L'énoncé de Wronski n'est pas plus aisé à discuter.

Une dernière citation empruntée à l'un de ses derniers écrits ne laissera aucun doute sur l'ignorance de Wronski en mécanique :

... Il faut toujours dans un mouvement libre quelconque qui suit la direction d'un mouvement libre, il faut, disons-nous, pour que le mouvement soit entièrement libre, que la condition de la force centripète qui le retient dans la courbe soit égale à celle des deux composantes de ce mouvement qui a lieu dans la direction perpendiculaire au rayon vecteur, afin que dans cet arc indéfiniment petit du cercle, il y ait constamment équilibre entre la force centripète et la force centrifuge.

Molière aurait pu ajouter : « Voilà pourquoi votre fille est muette ! » Mais Wronski n'écrit pas pour faire rire.

Lorsque Wronski, parlant des questions de mécanique, devient intelligible, c'est pour énoncer des propositions contraires aux théorèmes les mieux démontrés : il affirme par exemple qu'un point matériel attiré vers un centre fixe par une force inversement proportionnelle au cube de la distance décrit une ellipse ayant pour centre le point attirant. Poussant ensuite l'erreur jusqu'à l'absurde, il cherche l'orbite décrite sous l'influence d'une attraction proportionnelle à la distance et déclare cette orbite imaginaire !

Le charlatanisme ne peut expliquer une telle aberration. Il faut aller plus loin et prononcer le mot de folie.

Aucune preuve n'accompagne les assertions de Wronski. Les principes sur la mécanique, dont il a pendant toute sa vie proclamé les conséquences en promettant la réforme de la science et de l'industrie, remontent à ses premières études sur la philosophie.

M. Dickstein cite un manuscrit de Wronski appartenant à l'époque de son séjour à Marseille et relatif à l'hydraulique : *Exposé pour vérifier les résultats de l'action mécanique des fluides, fondée sur les principes de la philosophie critique*. Tel est le titre du mémoire. C'est la philosophie critique, dit-il, qui a fourni à Schelling les moyens de déterminer à priori les lois principales de la nature ; c'est elle qui lui a permis de déterminer la nature du galvanisme. Wronski paraît avoir continué, sans révéler jamais la marche de ses idées, à étudier la nature à priori en déduisant les lois physiques de celles de l'esprit humain. Au début,

nous venons de le voir, il provoquait les vérifications expérimentales : elles ne réussirent pas; il les déclara alors inutiles et injurieuses pour la science. Vérifie-t-on le théorème de Pythagore sur le carré de l'hypothénuse? Wronski changeait toutes les lois de la mécanique; la science est assez avancée et assez rigoureusement démontrée pour qu'on puisse le déclarer ignorant sur les vérités les plus assurées. Des arguments spécieux peuvent être invoqués cependant en faveur de la thèse contraire.

Un savant dont le mérite n'est pas contestable, Yvon Villarceau, a écrit un mémoire intitulé : *Mécanique céleste; exposition des méthodes de Wronski*. Ce mémoire n'est nullement une critique. Villarceau voudrait admirer Wronski; il n'y réussit pas, faute de le comprendre, mais sans pour cela l'accuser d'erreur. Après plusieurs tentatives, il le déclare, il a renoncé à suivre les raisonnements et les calculs du maître; il a compris seulement suivant quelles directions Wronski décomposait les forces agissant sur une planète; appliquant alors les méthodes connues, il a obtenu des résultats qui, *légèrement modifiés*, s'accordent avec ceux de Wronski.

Les travaux de Wronski sur la Mécanique céleste ont eu d'autres juges. Le Parlement britannique avait promis des récompenses considérables aux savants qui, par leurs travaux théoriques, contribueraient aux progrès de la navigation. Trois questions étaient proposées : la théorie de la lune, la théorie des marées et la théorie des réfractions. Wronski se rendit en Angleterre, apportant la solution rigoureuse et complète des trois questions et croyant, ou feignant de croire, que sur la vue de ses manuscrits, sans mettre en doute les déclarations d'un homme dont les travaux mathématiques avaient étonné Lagrange, on lui délivrerait immédiatement trois mandats de vingt-cinq mille francs. L'Amirauté anglaise renvoya les travaux de Wronski au Bureau des longitudes de Londres, dont le secrétaire était l'illustre Thomas Young qui déclara ne comprendre ni les formules ni les raisonnements. Dix-huit mois après, Wronski quitta Londres, dénonçant à l'univers l'ignorance crasse des savants officiels de la Grande-Bretagne, qui avaient condamné ses théories sans les comprendre, et poussé l'iniquité jusqu'à refuser de lui rembourser ses frais de voyage, ses dépenses à Londres et le prix d'impression des pamphlets injurieux publiés contre eux. Thomas Young était accusé de plagiat : trop ignorant pour comprendre les découvertes de Wronski, mais assez perspicace pour en apprécier l'importance, il les avait publiés sous son nom.

Les travaux de Wronski sur la machine à vapeur et sur la théorie de

la locomotion semblent, plus clairement encore que ses découvertes en Mécanique céleste, justifier la défiance qu'inspirent ses assertions. Wronski, cette fois encore, a fait de magnifiques promesses, bruyamment annoncées une révolution dans l'industrie; entre autres résultats, la suppression des chemins de fer et des locomotives, système barbare emprunté aux Romains, car sur tous les sujets il réserve aux lecteurs des appréciations imprévues. Il veut dire, je crois traduire exactement sa pensée, que les voies romaines exigeaient beaucoup de travail et de dépenses, et que la construction des chemins de fer est plus coûteuse encore. Dans une théorie nouvelle des machines à vapeur fondée, non sur l'expérience, mais sur la philosophie critique, et dont il déclare la rigueur absolue, Wronski introduit, sans qu'il ne soit possible d'en apercevoir l'origine, un facteur dynamogénique $L \frac{P}{Q}$ qui peut recevoir toutes les valeurs depuis zéro jusqu'à l'infini. P et Q sont les pressions que le piston moteur éprouve de l'un et l'autre de ses deux côtés opposés. Dans l'état que Wronski nomme l'état moyen, le rapport $\frac{P}{Q}$ est égal à la base e des logarithmes népériens et le coefficient dynamogénique est égal à l'unité. Mais il peut croître. La vitesse imprimée aux voitures peut avec lui croître sans limites. Théoriquement, suivant Wronski, le trajet de Paris à Marseille pourrait s'accomplir en vingt-cinq minutes; les bateaux à vapeur sont, suivant ses calculs, capables d'une vitesse plus grande encore; entre Marseille et Constantinople la durée du voyage pourrait être réduite à moins de deux heures. Mais il ne faut rien pousser à l'extrême; on devrait se contenter d'une vitesse de vingt lieues à l'heure, en se tenant prêt dans les circonstances graves, lors d'un combat naval par exemple, à imprimer au bateau une vitesse double, quarante ou cinquante lieues à l'heure. Rien ne serait plus facile, suivant Wronski, si les constructeurs adoptaient les principes dont il se réserve le secret.

La Compagnie des Messageries générales, alors très puissante et très riche, sur l'annonce des méthodes de locomotion spontanée, offrit à Wronski une redevance de mille francs par jour pendant dix-sept ans, si ses promesses se réalisaient. On mit à sa disposition des ouvriers et des ateliers pour les expériences et les essais. Wronski refusa avec indignation. Des expériences! Des essais! Pour qui le prenait-on? N'avait-il pas déclaré ses théories mathématiquement démontrées? Pouvait-il subordonner leur démonstration à des épreuves dont l'insuccès prouverait seulement qu'on les aurait mal faites? Il demandait simplement à la Com-

pagnie de payer l'impression d'un mémoire après la lecture duquel aucun homme de bonne foi ne pourrait hésiter. La Compagnie insista pour commencer par des expériences. Les relations furent rompues; et Wronski crut pouvoir déclarer à toute occasion qu'il avait refusé de son invention deux, trois ou quatre millions, suivant le taux adopté pour calculer l'escompte des mille francs par jour. Il ne dépendait que de lui de les toucher, puisque l'on exigeait seulement la réalisation de projets appuyés sur des preuves mathématiques rigoureuses.

Mais, dira-t-on peut-être, ajoutait-il quelquefois, quelque incontestable que puisse être en théorie la vérité de ces nouvelles lois mécaniques, il faut attendre l'expérience pour les constater. Les ignorants seuls pouvaient concevoir de telles craintes. Les résultats de la science mathématique, quand ils sont obtenus *a priori*, non seulement n'ont pas besoin d'être confirmés par l'expérience, mais, ce qui est plus, l'expérience ne peut reconnaître toute l'étendue de leur vérité.

La proposition est incontestable, on peut l'étendre même aux théorèmes de mécanique, mais à une condition, c'est que la démonstration soit irréprochable. Sur ce point le doute reste permis; c'est pour le dissiper que l'expérience doit être faite.

Après avoir rompu avec la compagnie des diligences, Wronski s'adressa au Ministre des travaux publics et aux Chambres, faisant, cette fois encore, de brillantes promesses. Le ministre nomma une commission d'inspecteurs généraux des ponts et chaussées, dont les travaux durèrent près de deux ans. Les ingénieurs, hommes pratiques, et ne voulant pas s'avouer savants, demandaient avec insistance des modèles et des expériences. Wronski, pour toute réponse, reproduisait ses assertions et exposait ses théories. On a peine à comprendre que les ingénieurs aient mis tant de temps à les juger.

Les voitures projetées devaient se mouvoir en vertu d'un principe nouveau, inconnu jusque-là dans la science, et contraire aux axiomes les moins contestés. La locomotive devait se pousser elle-même, sans rien emprunter au frottement du sol. Wronski niait le principe si connu du mouvement du centre de gravité. Les actions exercées entre les masses composant un système sont sans action sur le mouvement du centre de gravité de l'ensemble; le convoi, quelle qu'en soit la masse, ne peut, en vertu de ce principe, emprunter sa force motrice qu'au frottement du sol.

Wronski rejette cette cause d'entraînement, la seule qui procure le mouvement sur nos chemins de fer, et la seule qui puisse le procurer, lorsque la machine mouvante ne projette pas en arrière, comme dans les machines à réaction, une partie notable de sa masse.

Wronski a abordé le calcul des probabilités, et proclame, avec sa confiance habituelle, des pronostics contraires aux principes les plus certains.

Les savants, dit-il, jusqu'ici n'ont encore aperçu que le pur mécanisme de la production des faits, c'est-à-dire le simple FAIT du hasard qui est l'aveugle destin (*Fatum*). Dans cette production, cependant, lorsque les lois d'une telle production impliquent une véritable indétermination; et lorsque, par conséquent, le plus grand désordre dans cette production serait possible, en tant que, dans le pur mécanisme du hasard, rien ne saurait faire cesser cette indétermination, il faut pour la FINALITÉ (*Zweckmässigkeit*) de la création, c'est-à-dire pour la détermination finale ou téléologique du hasard, postuler l'existence d'une LOI, qui le régit universellement.

Le hasard a donc des lois nécessaires; Wronski les a cherchées et trouvées, mais, selon sa coutume, il s'est abstenu de les révéler; elles permettent à celui qui les connaît de gagner à coup sûr à la loterie, malgré les scandaleux avantages que se réservait le Gouvernement.

L'expérience, suivant lui, était inutile. Vérifie-t-on une vérité certaine? il a voulu la faire cependant, on devine dans quel but; elle a réussi s'il faut l'en croire, mais il a fallu l'interrompre faute de fonds. Tout cela semble douteux. Rien n'empêchait Wronski, si l'épreuve de la théorie était son but, de diminuer ses mises, de les réduire même à rien; et s'il voulait s'enrichir, il avait cent moyens de trouver un associé. Wronski répond à ces doutes en alléguant la longueur des calculs nécessaires entre deux tirages, car, contrairement à l'évidence, il croit à l'influence des résultats passés sur les tirages futurs.

Les manuscrits laissés par Wronski contiennent de nombreux essais relatifs au calcul des probabilités. On y remarque un avis à l'Institut de France sur les erreurs qu'il professe et répand au sujet du calcul des probabilités. Le travail de Wronski ne semble pas achevé; il devait se composer de cinq parties: la première devait être philosophique; la seconde relative aux décisions prises par une majorité, soit dans un tribunal, soit dans une assemblée politique; la troisième révélera la loi téléologique qui domine le hasard. Est-il besoin de la connaître pour la juger?

M. Dickstein, qui a les manuscrits sous les yeux, les déclare dignes d'être étudiés. En signalant les erreurs de Wronski, j'ai choisi les moins contestables. J'en veux dire une dernière qui, relative à une question de nulle importance, sera jugée sans doute la plus caractéristique de l'audace avec laquelle le prétendu géomètre semble mystifier ses lecteurs,

Wronski, pour montrer la puissance de ses méthodes, à l'occasion de la théorie des marées, choisit l'équation :

$$\frac{d^2z}{dx^2} = \frac{3z}{x} \frac{dz}{dx} - x^2z^3 \frac{dz}{dx} \frac{d^2z}{dx^2}$$

dont tous les géomètres reconnaîtront sans doute la très grande difficulté. Les méthodes de Wronski rendent l'intégration facile; il pose :

$$z^2 \frac{dz}{dx} = P$$

$$x^2 \frac{dz}{dx} \frac{d^2z}{dx^2} = Q;$$

l'équation devient :

$$\frac{d^2z}{dx^2} = \frac{3P}{x} - Qx^2.$$

Sous cette forme nouvelle, il considère P et Q comme des constantes, et cette étrange, on pourrait dire monstrueuse, hypothèse fait disparaître toute difficulté. Le résultat obtenu n'est, il est vrai, il le déclare, qu'une première approximation, mais il ajoute : « On pourra pousser l'approximation aussi loin qu'on le voudra *en continuant à opérer de la même manière.* »

! Ceux qui n'auraient pas compris à première vue que les mots soulignés n'ont aucun sens, ne prendraient aucun intérêt à leur commentaire.

Si, comme il est probable, cet exemple choisi par Wronski pour démontrer la puissance de ses méthodes faisait partie du mémoire présenté au Bureau des longitudes de Londres et déclaré par Thomas Young incompréhensible, on ne s'explique pas que les pourparlers, les objections et les réponses entre Wronski et les savants anglais aient duré dix-huit mois. Sur la lecture des lignes que je viens de citer, l'Académie des sciences aujourd'hui refuserait immédiatement toute attention à leur auteur.

J'ai réuni dans cette étude incomplète et rapide quelques arguments qui semblent décisifs en faveur de ceux qui ne veulent voir dans Wronski qu'un charlatan ou un fou. Sur certaines questions, j'ai eu récemment l'occasion de l'écrire, les preuves ne prouvent rien. Si paradoxale qu'elle puisse paraître, la proposition est incontestable. Wronski était-il un ignorant faisant parade d'une science qu'il n'avait jamais acquise, ou un penseur très profondément instruit sur tous les sujets, égaré quelquefois par une imagination téméraire?

On peut produire, en faveur de l'une et de l'autre opinion, des arguments décisifs.

Wronski a commis, dans ses raisonnements sur les mathématiques, la mécanique et la physique, des erreurs tellement grossières que tout juge compétent déclarera, en présence de chacune d'elles, l'ignorance scandaleuse de celui qui l'a commise. Que penser du mécanicien qui veut qu'un corps transporte lui-même son centre de gravité sans prendre de point d'appui au dehors!

Quelle sera la sévérité d'un géomètre pour celui qui dans une équation remplace par des constantes les facteurs variables qui la compliquent?

Que pourra dire un homme de bon sens du calculateur qui prétend prédire les tirages d'une loterie?

L'ignorance de Wronski est donc démontrée. Comment expliquer, cependant, qu'au début de sa carrière il ait étonné Lagrange par la grandeur et la généralité du problème qu'il s'était proposé et que, sans se prononcer sur l'exactitude de la solution, l'illustre géomètre ait signé un rapport dans lequel on lit : « La lecture du mémoire suffit pour convaincre que l'auteur est très instruit »?

Comment ce même problème a-t-il pu, soixante ans plus tard, attirer l'attention de l'éminent géomètre Cayley, qui a déclaré la formule exacte? Comment Yvon Villarceau, dont la portée d'esprit n'est pas contestable, a-t-il été conduit à consacrer un mémoire longuement étudié à l'exposition des méthodes de Wronski, qu'il déclare, il faut le dire, n'avoir pas réussi à comprendre?

Comment Wronski, sur une théorie aussi connue que celle des chars roulants, a-t-il pu, pendant plus d'une année, tenir tête aux trois inspecteurs généraux des ponts et chaussées chargés d'examiner sa théorie de la locomotion spontanée, qui ne l'ont condamnée qu'après de nombreuses conférences et un grand nombre de lettres échangées, dans lesquelles on peut suivre une discussion approfondie avec un savant digne des plus grands égards, qui, il est vrai, se refuse aux expériences, sans lesquelles les juges ne veulent rien croire?

Comment, enfin, une illustre académie et un savant de haute distinction ont-ils, depuis plus de trois ans, poursuivi des études considérables sur les travaux inédits de Wronski, et semblent-ils disposés à en publier une grande partie?

L'importance du rôle de Wronski dans l'histoire de la science n'est pas contestable. Son mérite reste douteux.

J. BERTRAND.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 25 février 1897, une séance publique pour la réception de M. le marquis Costa de Beauregard, élu en remplacement de M. Camille Doucet.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 26 février 1897, a élu M. Émile Picot membre libre, en remplacement de M. de Mas Latrie.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 8 février 1897, a élu M. Sabart membre de la section de mécanique, en remplacement de M. Resal.

L'Académie des sciences, dans la séance du 22 février 1897, a élu M. Violle membre de la section de physique générale, en remplacement de M. Fizeau.

M. Weierstrass, associé étranger, est décédé à Berlin, le 20 février 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Bibliothèque méridionale, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse; 2^e série, t. IV. — Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e siècle aux guerres de religion, par Paul Dognon, ancien élève de l'École normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse. Toulouse, Privat, 1895, 8°.

L'ouvrage de M. Dognon n'est pas seulement, comme le titre pourrait le faire croire, une étude sur les institutions de la province de Languedoc du milieu du XIII^e au XVI^e siècle; c'est en même temps l'histoire de la réunion de ce vaste territoire à la couronne de France. Simon de Montfort, Louis VIII, enfin les premiers agents royaux, au temps de la régence de Blanche de Castille, avaient soumis le pays; il fallait encore en gagner les habitants, les assimiler peu à peu. L'entreprise était difficile, et, suivant leur humeur, les princes capétiens et les Valois mirent en œuvre des moyens différents. Saint Louis et son frère, Alphonse de Poitiers, dotent le pays d'institutions nouvelles, sagement établies, et dont les souverains, tous deux équitables et modérés, surveillent étroitement le jeu. Plus tard, l'administra-

tion devient plus tyrannique, plus capricieuse, mais à ce contact continu, à ce frottement journalier, les deux Frances, du nord et du midi, ont appris à se connaître et à s'estimer. Dès 1356, après le désastre de Poitiers, l'attachement des descendants des anciens Albigeois à la cause royale se montre avec éclat ; soixante-dix ans plus tard, la fusion est définitive, et, tandis que Paris embrasse avec enthousiasme la cause anglo-bourguignonne, le Languedoc fournit à Charles VII les hommes et l'argent qui vont lui permettre de recouvrer le nord du royaume. L'intérêt du sujet traité par M. Dognon est donc indéniable.

Quelles ressources l'auteur a-t-il mises en œuvre et quel parti a-t-il tiré de ces ressources ? Quiconque étudie l'histoire du Languedoc doit toujours en revenir au grand ouvrage de D. Vaissète, mais ce monument excellent de patience et de critique est loin d'avoir épuisé le sujet. Le savant bénédictin avait forcément négligé certaines parties de son sujet, regardées de son temps comme secondaires, et, de plus, beaucoup de fonds d'archives lui étaient restés fermés, malgré la bonne volonté des États. Ce sont ces sujets, dédaignés par D. Vaissète, que M. Dognon s'est précisément donnés comme objets d'étude, et il a pu consulter une masse énorme de textes restés inconnus à ses devanciers. On peut donc dire qu'il a été aussi bien informé que possible, et il semble avoir connu, pour la période qui va de 1270 à 1550, presque tous les textes existant aujourd'hui.

Comment l'auteur a-t-il mis en œuvre cette masse énorme de notions patiemment recueillies dans les archives méridionales et dans les recueils imprimés, c'est ce qu'il nous faut maintenant examiner, en indiquant sommairement l'économie de l'ouvrage et en marquant les points qui nous paraissent discutables dans l'exposé.

M. Dognon remarque avec raison, dès le début, que la province de Languedoc est une création factice de la royauté, qui rattache aux domaines des comtes de Toulouse et des princes albigeois tous les pays du midi de l'ancienne France où se développe peu à peu son influence. Le jour où le traité de Brétigny en 1360 a réduit le domaine royal du midi aux trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, l'ancienne expression de Languedoc s'applique à cet ensemble, et d'une longue communauté d'intérêts et de souffrances va naître la province telle qu'elle subsistera jusqu'en 1790. M. Dognon étudie d'abord ce qu'il appelle les institutions politiques, c'est-à-dire les seigneuries et les consulats, puis les États et leur rôle jusqu'au milieu du xv^e siècle. Il prend le Languedoc tel qu'il existe vers 1271, au moment de la mort d'Alfonse de Poitiers, c'est-à-dire qu'il ne s'occupe point des origines de ces trois organes essentiels de la vie publique, et le peu qu'il en dit paraît peut-être discutabile ; mais en revanche certains chapitres de cette première partie sont tout à fait nouveaux. Nous citerons entre autres l'étude détaillée du régime consulaire ; jamais encore les chartes des communes méridionales n'avaient été l'objet d'un examen aussi minutieux. Nous noterons encore les chapitres relatifs à la composition et à la compétence des États de la province au xiv^e et au xv^e siècle. Sur l'origine de ces assemblées, nous différons d'avis avec M. Dognon ; il semble y voir le développement naturel des assemblées de sénéchaussées créées par saint Louis ; pour nous, ce sont simplement les États généraux de la France méridionale devenus États provinciaux, quand le Languedoc lui-même s'est trouvé constitué. Mais, en dépit de cette divergence essentielle d'opinion, nous devons reconnaître que l'auteur a mis en lumière nombre de faits nouveaux et qu'il a donné une liste plus complète que ses devanciers des sessions de ces États.

L'étude qui suit, des institutions administratives de la province du xiii^e au xv^e siècle, est également fort intéressante. On y voit comment les rouages de l'administration

royale se multiplient à mesure que de nouveaux besoins se font sentir; de tous ces organes, les plus importants au XIV^e siècle sont les organes financiers, car il faut de plus en plus d'argent pour payer une organisation aussi touffue, pour subvenir aux dépenses du pouvoir central et solder les frais de la guerre anglaise.

Enfin Charles VII, grâce en grande partie à l'appui dévoué de ses sujets méridionaux, a chassé définitivement l'ennemi héréditaire. La royauté, dont l'action a été paralysée pendant si longtemps, reprend ses vieux errements et tend de plus en plus à se transformer en un pouvoir absolu. Les libertés, les franchises traditionnelles de la province de Languedoc ne peuvent que déplaire à un Charles VII, à un Louis XI. Ces deux princes et leurs successeurs vont donc travailler à les amoindrir, et leur triomphe sera définitif au XVI^e siècle. Le rôle des États est dès lors réduit; ce n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des volontés et des caprices du souverain. Les franchises financières sont chaque jour mises en oubli; les charges deviennent écrasantes, et le mécontentement excité par ces agissements tyranniques sera sans doute pour beaucoup dans l'explosion de la guerre civile sous les successeurs de Henri II.

Le livre de M. Dognon a donc, on le voit, un double intérêt: il complète sur une infinité de points l'*Histoire de Languedoc* de D. Vaissète, et c'est en même temps une des études les plus approfondies dont l'administration royale, durant les derniers siècles du moyen âge et au début des temps modernes, ait été l'objet jusqu'ici.

A. MALINER.

ITALIE.

Notizie storiche, statuti antichi, documenti e antichità romane di Malesco, comune della valle Vigizzo nell' Ossola. Studi e ricerche del dottore Giacomo Pollini. — Torino, Carlo Clausen, 1896. In-8° de xxxi et 701 pages.

Malesco est une petite commune du val d'Ossola, dans la province de Novare, qui compte à peine 600 habitants. M. le docteur Giacomo Pollini a voulu faire connaître dans le moindre détail tout ce qui concerne l'état actuel, les antiquités et l'histoire de cette modeste localité. C'est une consciencieuse monographie de village, qui fournira matière à d'intéressantes comparaisons et dans laquelle il convient de signaler deux collections de statuts locaux, l'une en latin de l'année 1450, l'autre en italien de l'année 1600.

TABLE.

	Pages.
Découvertes récentes du docteur Führer au Népal. (Article unique de M. A. Barth.)...	65
L'Hymne homérique à Déméter. (Article unique de M. Henri Weil.).....	76
Histoire du droit anglais. (2 ^e article de M. R. Dareste.).....	85
Correspondance du maréchal Davout. (2 ^e article de M. H. Wallon.).....	94
La vie et les travaux d'Hoëné Wronski. (Article unique de M. J. Bertrand.).....	115
Nouvelles littéraires.....	126

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT
AU DICTIONNAIRE DE CHIMIE
PURE ET APPLIQUÉE
DE AD. WURTZ.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE CH. FRIEDEL,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ACADEMIE DES SCIENCES, PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS.

AVEC LE CONCOURS DE MM. :

P. Adam. — A. Arnaud. — A. Béhal. — G. de Bechi. — A. Bigot. — L. Bourgeois.
L. Bouveault. — E. Burcker. — C. Chabrié. — P.-T. Cleve. — Ch. Cloëz.
A. Combes. — C. Combes. — A. Etard. — Ad. Fauconnier. — H. Gall. — A. Gautier.
H. Gautier. — E. Grimaux. — G. Griner. — Ph.-A. Guye.
A. Haller. — M. Hanriot. — L. Hugouneq. — E. Lambling. — L. Lindet.
L. Maquenne. — J. Meunier. — P. Miquel. — H. Moissan. — E. Nœlting. — F. Reverdin.
Richard et Dépierre. — L. Roux. — O. Saint-Pierre.
G. Salet. — P. Schützenberger. — C. Vincent. — G. Vogt. — E. Willm.

J. DUPONT, Secrétaire de la rédaction.

Mise en vente du tome troisième

D-E

1 vol. in-8°, broché. 20 francs.

En vente :

Dictionnaire de Chimie pure et appliquée, par M. Ad. WURTZ, comprenant : la chimie organique et inorganique, la chimie appliquée à l'industrie, à l'agriculture et aux arts, la chimie analytique, la chimie physique et la minéralogie. 5 vol. grand in-8°, avec un grand nombre de figures, brochés. 90 francs.

Supplément au Dictionnaire de Chimie pure et appliquée, de M. Ad. WURTZ. 2 vol. grand in-8°, avec de nombreuses figures, brochés. 35 francs.

Deuxième Supplément au Dictionnaire de Chimie pure et appliquée, par M. Ad. WURTZ, publié sous la direction de M. Ch. FRIEDEL :

Tome I^{er} (A-B), 1 vol. grand in-8°, broché. 20 francs.

Tome II (C), 1 vol. grand in-8°, broché. 20 francs.

La demi-reliure en veau, plats papier, se paye en sus, par volume, 3 fr. 50.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN,

ANCIEN PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

ET LOUIS ROUSSELET.

SUPPLÉMENT AU NOUVEAU DICTIONNAIRE
DE GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE.

CONTENANT

1° LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE; — 2° LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE; — 3° LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE;
4° L'ETHNOLOGIE; — 5° LA GÉOGRAPHIE HISTORIQUE; — 6° LA BIBLIOGRAPHIE.

Mise en vente du Sixième Supplément.

(BRAGANCE-CAROLINE.)

1 fascicule in-4°, broché. 2 fr. 50.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

GUSTAVE SCHLUMBERGER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

L'ÉPOPÉE BYZANTINE

À LA FIN DU X^E SIÈCLE.

GUERRE CONTRE LES RUSSES, LES ARABES, LES ALLEMANDS, LES BULGARES.
LUTTES CIVILES CONTRE LES DEUX BARDAS. — JEAN TZIMISCÈS. — LES JEUNES ANNÉES
DE BASILE II (969-989).

1 volume in-8° jésus, contenant 209 figures et 10 planches hors texte.

Broché : 30 fr. — Cartonné : 35 fr. — Relié : 40 fr.

MISE EN VENTE PAR LIVRAISONS

À PARTIR DU 13 MARS 1897.

MEISSONIER.

SES SOUVENIRS. — SES ENTRETIENS,
PRÉCÉDÉS D'UNE ÉTUDE SUR SA VIE ET SON ŒUVRE,
PAR M. O. GRÉARD.

MODE ET CONDITIONS DE LA PUBLICATION.

Meissonier, ses souvenirs, ses entretiens, sera complet en quarante livraisons à 1 franc.

Chaque livraison, contenant de nombreuses illustrations et protégée par une couverture, comprendra 8 pages de texte et une gravure hors texte ou 16 pages de texte et un fac-similé typographique en couleurs.

A partir du 13 mars 1897, il paraîtra une livraison par semaine, le samedi.

On peut dès maintenant se procurer l'ouvrage complet
au prix de 40 fr., broché, et de 50 fr., relié.

JOURNAL DES SAVANTS

MARS 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. CH. LÉVÊQUE. La psychologie des sentiments.
PAUL JANET. Histoire des doctrines esthétiques en Allemagne : Lessing.
H. WALLON. Correspondance du maréchal Davout.
L. DELISLE. Manuscrits grecs et latins reproduits en photographie.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII



BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

MARS 1897.

LA PSYCHOLOGIE DES SENTIMENTS, par Th. Ribot, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. Un volume in-8° de xi-443 pages. Paris, Félix Alcan, 1896.

PREMIER ARTICLE.

Par son enseignement, par ses ouvrages, par la fondation et la direction de la *Revue philosophique*, M. Th. Ribot a plus que personne accéléré les progrès et accru l'influence de l'école psychologique à laquelle il appartient. A mesure qu'il avance dans la voie qu'il s'est tracée, il reste fidèle à l'esprit général ainsi qu'aux tendances de son groupe. Cependant une certaine largeur de vues, une réelle indépendance dans l'emploi de la méthode d'observation, de comparaison et d'expérimentation lui créent, parmi ses collaborateurs, une situation et une physionomie qui lui sont propres et qui se dessinent très nettement dans son dernier livre.

On n'a pas oublié, en effet, les déclarations essentielles du manifeste de l'école. Pour elle, « les progrès de la psychologie datent de sa rupture avec la métaphysique ». A la *science de l'âme*, elle a substitué peu à peu « la science des phénomènes psychiques », conception nouvelle qui fait de la psychologie une science naturelle et une branche de la biologie ». Elle soutient que « la physiologie est le seul terrain solide pour l'édification d'une psychologie rationnelle ». D'après elle, « la physiologie a montré que la conscience à elle seule ne peut rien nous apprendre sur les sensations élémentaires, qu'au contraire elle nous trompe en nous faisant prendre pour simples des états complexes. . . » « Elle a prouvé que les phénomènes psychiques ont toujours un corrélatif physique, . . . qui

en est la condition essentielle. » « Par ses recherches sur le fonctionnement du cerveau, les localisations cérébrales, les sensations, les phénomènes d'inhibition, la vitesse de transmission dans les nerfs, etc., elle a ouvert à la psychologie des voies nouvelles. » « Enfin la psychologie a essayé d'appliquer aux faits mentaux la mesure et le calcul. De là sont nées deux branches de la psychologie, la psychophysique et la psychométrie, qui ont, dès le début, pris une telle extension, qu'elles ont relégué au second rang les autres parties de la science. »

Je ne serais pas véridique, et M. Ribot me démentirait, si je disais qu'il a cessé d'adopter les principes que je viens d'énumérer d'après le volume intitulé : *L'année psychologique* (1894), publié par MM. H. Beaunis et A. Binet⁽¹⁾. Non; comme ces savants auxquels il est uni, M. Ribot rompt avec la métaphysique; comme eux, à la science de l'âme et de ce qu'on nommait ses facultés il substitue la science des phénomènes psychiques, qui est à ses yeux une branche de la biologie; comme eux encore, il croit que la physiologie est le terrain sur lequel doit être construite la psychologie et que la conscience à elle seule, ou ne nous suffit pas toujours, ou nous trompe souvent, surtout en ce qui touche les sensations élémentaires; comme eux enfin, il accepte le concours de l'expérimentation pratiquée dans les laboratoires au moyen des appareils de la psychophysique et de la psychométrie.

Toutes ces concordances une fois reconnues et notées, cette communauté de principes une fois signalée, il reste à savoir dans quelle mesure, avec quelles réserves M. Ribot entend se conformer au manifeste que j'ai reproduit. Il va nous l'apprendre lui-même dans une page très importante de l'introduction à la deuxième partie de son récent ouvrage⁽²⁾: « Jusqu'ici, écrit-il, l'expérimentation appliquée aux sentiments s'est tenue dans des limites très étroites et n'a guère fait que corroborer les données de l'observation. Il faut donc modifier notre orientation et chercher ailleurs : l'anthropologie, l'histoire des mœurs, des arts, des religions, des sciences nous seront souvent plus utiles que les apports de la physiologie. Les expériences de laboratoire inspirent à certains une foi inébranlable; mais l'évolution des sentiments dans le temps et l'espace, à travers les siècles et les races, est un laboratoire qui opère, depuis des milliers d'années, sur des millions d'hommes, et dont la valeur documentaire n'est pas médiocre. Ce serait pour la psychologie une grande perte de négliger ces documents. Longtemps renfermée dans l'observation intérieure, elle s'est isolée des sciences biologiques, de

⁽¹⁾ Introduction, p. III, IV, V. — ⁽²⁾ Page 185.

propres délibéré, les jugeant inutiles ou étrangères à son œuvre. Il ne faudrait pas qu'elle tombât dans une semblable erreur en ce qui concerne le développement concret de la vie humaine et que, après s'être mutilée par en bas, elle se mutilât par en haut. Si la vie de l'esprit a ses racines dans la biologie, elle ne se développe que dans les faits sociaux. Une science ne gagne jamais à trop restreindre son domaine, l'excès contraire vaut encore mieux.

On ne saurait être plus catégorique. Or, cette orientation très modifiée, dont l'auteur trace la ligne précise au début de la deuxième partie, il la suit déjà dans la première, d'une allure indépendante et résolue. Il y pratique l'observation sous toutes ses formes; il la fait prédominer sur les autres procédés d'étude et de constatation. Tous les faits que les psychologues contemporains, de tendances analogues à la sienne, ont recueillis, il les rassemble, les contrôle, et, quand il y a lieu, il les confronte avec les résultats acquis; toutes deux hypothèses, il les examine, les discute, les réfute, ou, s'il les admet, c'est seulement à titre d'hypothèses. Mais il y a plus: en quelques endroits remarquables (où nous le rejoindrons plus tard), avec de grands savants, il reconnaît à la conscience vulgaire, quelque nombreuses et lourdes qu'en soient les erreurs, un instinct, une vue naturelle dont les intuitions, souvent justes, veulent être éclaircies, interprétées, non méprisées. Ainsi il résumera, en les approfondissant, les principales remarques de Cl. Bernard et Cyon qui se sont appliqués à justifier les expressions populaires sur le cœur et à montrer qu'elles ne sont pas de simples métaphores, mais le résultat d'une observation exacte, et qu'elles peuvent se traduire dans la langue physiologique⁽¹⁾. Ailleurs, il dira que le mot *émotion*, consacré par l'usage, a l'avantage de mettre en relief l'élément moteur inclus dans toute émotion (*motus*, *Gemüthsbewegung*). Et il fera siennes les lignes suivantes de Maudsley: « Ce mot (*emotion*) est une induction résumant l'expérience du genre humain, et le terme *convulsion*, jadis en usage pour désigner ces phénomènes, exprime le fait encore plus clairement⁽²⁾. »

Pendant que, d'une part, il rend au sens intime un peu de la confiance qui lui avait été déniée, M. Ribot a moins souvent recours à quelques témoignages, à certaines preuves depuis quelque temps très invoqués. Je ne dis point, ce serait inexact, que, par exemple, il abandonne le procédé qui consiste à interroger les faits sous la forme pathologique; loin de là; il maintient que l'état morbide présente à l'obser-

(1) *Psychologie des sentiments*, p. 115. — (2) Cité page 94.

vateur l'état normal avec un grossissement qui n'en est que le plus haut relief et qui l'éclaire d'un jour particulièrement favorable à l'analyse. Toutefois, dans le présent ouvrage, c'est presque toujours l'état normal qu'il soumet sans détour et sans retard à une étude approfondie. Or, on n'a pas oublié les précédents traités où il décrivait avec talent, mais aussi avec une réelle prédilection de méthode, les *maladies de la mémoire*, les *maladies de la volonté*, les *maladies de la personnalité*. Je marquerai les cas dans lesquels il reviendra au point de vue pathologique; on verra combien ils sont rares. J'applaudis, quant à moi, à cette plus juste pondération des deux méthodes. De même, M. Ribot, qui est, comme on sait, l'auteur d'un livre sur l'*Hérédité*, par lequel l'attention fut vivement excitée, ne fait intervenir cette fois l'influence héréditaire que de temps en temps, et même à certains endroits pour la révoquer en doute. Enfin, à ceux qui font de notre surface crânienne une sorte de carte géographique où chaque passion, chaque émotion a sa province, et même sa capitale, M. Ribot, après une discussion serrée, adresse la réponse que voici : « La recherche des centres émotionnels est chimérique. Une émotion particulière n'a pas un centre déterminé, un siège localisé, dans l'encéphale, auquel elle soit attachée. Outre que l'observation ni l'expérience n'indiquent rien de pareil, il suffit de considérer la complexité d'une émotion quelconque pour comprendre qu'elle exige l'activité de plusieurs centres cérébraux et infra-cérébraux. »

Ce n'est qu'après mûre réflexion que M. Ribot s'est décidé à donner à la méthode adoptée par les savants de son groupe plus de largeur et de flexibilité. Il s'est d'abord rendu compte de l'état actuel des travaux relatifs à la question, et du nombre des chercheurs qui se sont, en ces derniers temps, appliqués à la résoudre. « La psychologie des états affectifs, dit-il, est, de l'avis commun, confuse et peu avancée. Bien qu'elle ait bénéficié en quelque mesure de l'entraînement contemporain vers les recherches psychologiques, on doit avouer qu'elle n'a exercé sur les travailleurs qu'une séduction modérée : on a préféré d'autres études, celles des perceptions, de la mémoire, des images, des mouvements, de l'attention . . . Sur la totalité des livres, mémoires et articles parus, en Allemagne, en Amérique, en France, ce qui se rapporte aux sentiments reste en moyenne au-dessous du vingtième. C'est bien peu pour le rôle que les émotions et les passions jouent dans la vie humaine, et cette partie de la psychologie ne mérite pas un tel abandon. » Il est vrai, et M. Ribot se hâte de le reconnaître, « que pour ceux qui ont quelque souci de la précision et de la clarté, l'étude des sentiments présente de

grandes difficultés ». « Les recherches de détail, les monographies manquent : en sorte que le sujet abonde à chaque instant en questions mal éclaircies. Enfin, le préjugé dominant, qui consiste à assimiler les états affectifs aux états intellectuels, à les considérer comme leurs analogues ou même comme leurs dépendances et à les traiter comme tels, n'est propre qu'à induire en erreur ⁽¹⁾. »

Par ces considérations instructives, le lecteur est immédiatement placé sur le terrain aussi épineux que vaste que va explorer M. Ribot. Plus d'une fois encore, il nous avertira que les routes y sont hérissées d'embarras. Nous aurions aimé que, pénétré comme il l'est des difficultés de ce genre d'analyses, il se fût montré moins oublieux des efforts de ceux de ses prédécesseurs qui ont ouvert les voies et s'y sont avancés, non pas toujours en vain. Il semble s'en excuser implicitement à un endroit où il écrit : « Ce travail, qui a pour but d'exposer la situation présente de la psychologie des sentiments, aurait pu être très long. En éliminant toute digression et tout exposé historique, on l'a fait aussi court que possible. »

Outre l'exposition de la situation présente de la psychologie des sentiments, le livre de M. Ribot contient la description des faits tels que l'auteur qu'il cite les constate et de ceux qu'il apporte lui-même; il contient, en plus, une doctrine, une thèse, et dès la page ix de la préface, l'auteur nous dit quelle est cette thèse. Il estime que, dans toute étude sur la psychologie des sentiments, on a à choisir entre deux positions radicalement distinctes, choix qui impose une différence dans la méthode. « Sur la nature essentielle et dernière des états affectifs, il y a deux opinions contraires. D'après l'une, ils sont secondaires, dérivés, modalités, modes ou fonctions de la connaissance; ils n'existent que par elle; ils sont de l'« intelligence confuse » : c'est la thèse intellectualiste. D'après l'autre, ils sont primitifs, autonomes, irréductibles à l'intelligence, pouvant exister en dehors d'elle et sans elle; ils ont une origine totalement différente : c'est la thèse que, sous la forme actuelle, on peut nommer *physiologique*. Ces deux thèses ont des variantes... ; mais tout rentre dans l'un ou l'autre de ces deux grands courants. »

« La théorie intellectualiste a trouvé sa plus complète expression dans Herbart et son école, pour qui tout état affectif n'existe que par le rapport réciproque des représentations; tout sentiment résulte de la coexistence dans l'esprit d'idées qui se conviennent ou se combattent; il est la conscience immédiate de l'élevation ou de la dépression momentanée

(1) *Psychologie des sentiments*, préface, p. viii.

de l'activité psychique, d'un état de tension libre ou entravée; mais il n'est pas par lui-même. ... Supprimez tout état intellectuel; le sentiment s'évanouit; il n'a qu'une vie d'emprunt, celle d'un parasite. » En Allemagne, sauf quelques exceptions, l'intellectualisme complet ou mitigé prédomine aujourd'hui.

La thèse que M. Ribot a appelée *physiologique* (Bain, Spenser, Maudsley, James, Lange, etc.) rattache tous les états affectifs à des conditions biologiques et les considère comme l'expression directe et immédiate de la vie végétative. C'est celle que M. Ribot a adoptée, sans restriction aucune, dans ce travail. Pour elle, les sentiments ne sont plus une manifestation superficielle, une simple effluvescence; ils plongent au plus profond de l'individu; ils ont leurs racines dans les besoins et les instincts, c'est-à-dire dans les mouvements. La conscience ne tire qu'une partie de leurs secrets; elle ne peut jamais les révéler complètement, il faut descendre au-dessous d'elle. « Sans doute, il est riche d'avoir à invoquer une activité inconsciente, à faire intervenir un facteur obscur, mal déterminé; mais vouloir réduire les états affectifs à des idées claires, nettes et s'imaginer que, par ce procédé, on peut les fixer, c'est en méconnaître complètement la nature et se condamner par avance à échouer. » Quant à la question des rapports de l'âme et du corps, ou, comme on l'appelle encore, de l'union de l'âme et du corps, M. Ribot l'omet dans sa préface; mais dans un autre endroit du livre, il avertit en quelques mots que « la psychologie (la sienne) n'en parle pas ».

L'ouvrage comprend deux parties. « La première étudiera les manifestations les plus générales : le plaisir et la douleur, marques propres de cette forme de la vie psychique, diffus partout et d'aspects multiples; puis la nature de l'émotion, état complexe qui, dans l'ordre affectif, correspond à la perception dans l'ordre de la connaissance. »

« La seconde traitera des émotions spéciales. Cette étude de détail; dit l'auteur en y insistant, est d'une grande importance pour des raisons qui seront exposées plus tard, avant tout pour ne pas rester dans des généralités : elle est un contrôle et une vérification. La nature de la vie affective ne peut être comprise que si on la suit dans ses transformations incessantes, c'est-à-dire dans son histoire. La séparer des institutions sociales, morales, religieuses... c'est la réduire à une abstraction vide et morte. »

« La pathologie de chaque émotion a été esquissée, à titre de complément et d'éclaircissement. On a essayé de faire voir que sous des ap-

parences de confusion, d'incohérence et de promiscuité, il y a, du morbide au normal, du complexe au simple, un fil conducteur qui peut toujours ramener au point d'origine.»

J'ai dû reproduire littéralement quelques extraits de cette préface. Quoique fort bien écrit dans un langage très clair le plus souvent, l'ouvrage essentiellement analytique de M. Ribot demande à être lu avec grande attention et sans qu'on en perde de vue l'esprit, la méthode, la marche, le plan. Obligé, dans l'examen que je vais en faire, d'en rompre la suite en le morcelant, j'ai voulu du moins que le lecteur eût ainsi sous la main de quoi en rétablir facilement l'unité.

Cette unité se marque encore dans la marche de l'ouvrage, marche qui est celle même de la vie affective, de l'évolution de cette vie telle que l'autour la conçoit. « En commençant, dit-il, il est utile d'esquisser à grands traits l'évolution générale de la vie affective, de son humble début, — la sensibilité organique, — à ses formes les plus complexes et les plus hautes. » Ses principales étapes sont : la sensibilité préconsciente, l'apparition des émotions primitives, leur transformation ou en émotions complexes et abstraites ou en cet état stable et chronique qui constitue les passions.

La première période est celle de la sensibilité protoplasmique, vitale, organique, préconsciente. Il existe une forme inférieure, inconsciente, — la sensibilité organique, — qui est la préparation et l'ébauche de la vie affective, supérieure, consciente.

Cette sensibilité vitale est la propriété de recevoir des excitations et de réagir en conséquence. Cl. Bernard, en 1876, dans un mémoire qu'on n'a pas oublié, écrivait : « Les philosophes n'admettent en général que la sensibilité consciente, celle que leur atteste le moi. C'est pour eux la modification psychique, plaisir, douleur, déterminée par des modifications externes. . . Les physiologistes se placent nécessairement à un autre point de vue. Ils doivent étudier le phénomène objectivement, sous toutes les formes qu'il revêt. Ils observent que, au moment où un agent modificateur agit sur l'homme, il ne provoque pas seulement le plaisir et la douleur, il n'affecte pas seulement l'âme; il affecte le corps, il détermine d'autres réactions que les réactions psychiques, et ces réactions automatiques, loin d'être la partie accessoire du phénomène, en sont au contraire l'élément essentiel. » De belles expériences par l'emploi des anesthésiques, poussé à l'extrême, sur l'homme, sur les animaux, sur les végétaux même, conduisaient à cette conclusion que la sensibilité ne réside pas dans les organes ou les tissus, mais dans les éléments anatomiques.

Dès cette même année, dans la *Revue des Deux Mondes* ⁽¹⁾, au cours d'un travail scrupuleux et, dans la mesure de mes forces, étudié et approfondi, je répondais à Cl. Bernard que je n'étais point au nombre des philosophes exclusifs dont il parlait; que, tout au contraire, je reconnaissais la propriété inconsciente qu'il constatait jusque chez les végétaux de recevoir des excitations et de réagir en conséquence. Je me complaisais à rappeler les faits nouvellement décrits qui m'avaient vivement intéressé et frappé: par exemple, la susceptibilité remarquable et la réactivité du *Drosera sulfurea*; je rappelais la feuille singulière de cette plante, sorte de piège à mouches qui, tendu pour saisir la proie, se rabat sur l'insecte dès que celui-ci a seulement effleuré l'extrémité visqueuse des tentacules de la feuille. Il ne m'était nullement pénible d'apprendre qu'il est donné aux corps bruts eux-mêmes de réagir, chacun selon sa nature, sous une provocation extérieure. J'admirais, en les notant, des phénomènes que Pasteur avait rendus évidents et dans lesquels certains cristaux mutilés non seulement cicatrisent leurs blessures; mais refont leurs parties amputées, quand on les soumet à l'excitation réparatrice de leur eau mère. Et je remerciais les savants qui agrandissaient le monde de la vie et diminuaient celui de l'inertie et de la passivité.

Lors donc qu'une part plus large de propriétés était rendue soit aux plantes, soit même aux minéraux, il n'y avait là rien qui pût m'inquiéter, pourvu que la mesure fût gardée, pourvu surtout que la signification des termes ne fût pas équivoque. Or, était-ce garder la mesure et maintenir le véritable sens des mots que d'appeler sensibilité, fit-on cette sensibilité aussi éteinte qu'on le voudrait, l'impressibilité des substances chimiques et l'irritabilité du *Drosera*, de la *grassette*, de l'*Aldrovandia*, du *Mimosa pudica*? Je demandais donc qu'on ne nommât pas cette irritabilité sensibilité, puisque, de l'aveu même des physiologistes, cette propriété est vide de conscience, puisqu'elle n'est et n'enveloppe rien de senti. Je disais, je dis encore qu'une sensibilité non sentie et non sentante n'est qu'une pure contradiction. Toutefois, comme je reconnaissais l'existence du phénomène et de la propriété qui le produit, comme, de plus, cette propriété consiste dans une réaction provoquée par une impression, je proposais de substituer au mot de sensibilité, inexact et contradictoire, le mot d'impressibilité. On aurait eu ainsi une série de termes issus d'un même radical, impression, impresible, impressibilité; et je désirais, sans trop l'espérer du reste, que la langue

⁽¹⁾ Numéro du 1^{er} juillet 1876.

française fût débarrassée du mot *impressionnabilité*, aussi lourd et démesuré que mal formé.

Au moment où je termine cet alinéa, je reçois le grand ouvrage de M. Paul Janet intitulé : *Principes de métaphysique et de psychologie, leçons professées à la Faculté des lettres de Paris, 1888, 1894*. Ces deux volumes considérables embrassent la philosophie tout entière. Le livre deuxième, d'une étendue de quatre cents pages, est rempli exclusivement par la psychologie des *Passions*. Aujourd'hui, comme toujours, je veux respecter notre règle : je ne profiterai pas de l'occasion qui m'est offerte par la publication presque simultanée des deux ouvrages, et je ne rendrai pas compte du livre de M. Paul Janet. Mais mon examen de celui de M. Ribot serait en vérité trop incomplet et manquerait de l'intérêt qu'il doit offrir si je m'abstenais de faire ressortir, au moyen de quelques rapprochements, les principales ressemblances et aussi les différences des théories de nos deux profonds psychologues.

De même que celle de M. Ribot, celle de M. Paul Janet traite tout d'abord de la sensibilité physique. La leçon première du livre deuxième, consacré aux *Passions*, a pour titre : *Le fond commun des phénomènes psychologiques, la sensibilité physique*. Dès la première page, l'auteur dit : « Nous sommes obligé de reconnaître que toute vie psychologique commence par la sensibilité, et par la sensibilité physique. Au-dessous, il n'y a pas de conscience, et par conséquent pas de vie psychologique; au-dessus sont les facultés d'un ordre supérieur qui se développeront plus tard, mais qui ne paraissent pas contemporaines de nos premières impressions psychologiques. Les impressions et les premières réactions qu'elles produisent en nous sont provoquées par l'action des objets extérieurs sur nos organes, ou sont le résultat de la vitalité de ces organes. La sensibilité physique n'est donc pas à proprement parler une faculté spéciale; c'est le fond commun d'où partent toutes nos facultés. Toutes, à l'origine, plongent dans ce fond commun, toutes y ont leurs racines. »

Je ne pouvais résumer cette page, qui est elle-même un résumé très serré. Je l'ai donc littéralement citée. Il importe d'y ajouter quelques explications présentées dans les pages suivantes. Mais d'abord, n'oublions pas que nous venons de lire qu'*au-dessous* de la sensibilité physique, il n'y a pas de conscience, ce qui implique qu'au niveau de cette sensibilité, ou mieux dans cette sensibilité elle-même, il y a de la conscience. Nous retrouverons plus loin la même affirmation.

Une remarque essentielle à faire est celle-ci : M. Paul Janet consent à admettre avec Cabanis que, si l'on veut, le physique et le moral se confondent à leur source; mais il n'admet pas pour cela que, comme le

dit encore Cabanis, « le moral n'est que le physique considéré sous certains points de vue particuliers ». Et de même, continue M. Paul Janet, de même que Kant nous dit : « Toutes nos connaissances naissent avec l'expérience, mais ne naissent pas de l'expérience, » de même on peut dire que le moral en nous n'apparaît qu'après ou avec le physique; mais cela ne veut pas dire qu'il en vient. »

Si l'on veut donc remonter jusqu'au premier fait psychologique, on est mené au point où la sensibilité vient se joindre à la vitalité proprement dite, entre en contact, en union avec elle, peut-être, d'après certains savants; se confond avec elle. Suivant beaucoup de physiologistes, par exemple Cabanis et Cl. Bernard, la sensibilité n'est pas une propriété ajoutée à la vie; c'est la vie elle-même. Vivre, c'est sentir. Voici comment ils raisonnent : Considérez un animal ou un végétal. Puisque dans ces êtres les organes étaient précédemment inertes au repos, puisque le contact de certains agents a été nécessaire pour éveiller leur activité, il a donc fallu qu'ils subissent quelques modifications par le contact, qu'ils en subissent l'impression, en un mot qu'ils l'aient sentie.

Vivre serait donc sentir, d'après cette doctrine. J'en tomberais d'accord si en moi; par exemple, seul être où je puisse sentir directement la vie, je la sentais toujours. En est-il ainsi? Quand l'aliment, après la déglutition, pénètre dans mon estomac, les parois de cet organe sont excitées et le suc gastrique coule en abondance sur la substance ingurgitée. En second lieu, certaines fibres musculaires de l'œsophage se contractent de façon à maintenir l'aliment dans la cavité stomacale et à empêcher la régurgitation. Puis les parois de l'estomac deviennent le siège de contractions circulaires et ensuite de mouvements vermiculaires, péristaltiques qui portent le chyme vers le pylore, d'où il passe dans l'intestin grêle. Qui donc m'a fait connaître tous ces mouvements? Les physiologistes. Sans leur enseignement, j'ignorerais tous ces phénomènes vitaux. Est-ce que j'en sens un seul? Dans certaines circonstances, j'en sens seulement quelques effets : ainsi le passage d'un liquide brûlant ou glacé, ou le sillon que trace une bouchée grosse et dure, ou bien encore le malaise de l'indigestion ou la menace du vomissement. Il y a donc des faits biologiques que je ne sens nullement en eux-mêmes, que je ne connais que par certaines de leurs conséquences, ou de leurs concomitances, lorsque les conditions en sont troublées. Mais à l'état normal, si la santé est parfaite, le jeu des organes n'est pour moi ni connu ni senti. En ce moment, pendant que j'écris, mon cœur accomplit son travail ordinaire : or, je ne sens ni qu'il bat, ni même qu'il est présent. Tout cela, c'est bien de la vie; et cette vie, qui est mienne, n'est pas sentie par

moi. Ce qui se passe dans ces circonstances ne mérite donc pas le nom de sensibilité vitale, mais seulement celui d'impressibilité. Et pourquoi attribuerais-je aux plantes, même carnivores, une sensibilité que je ne découvre pas dans la nature de l'homme? Encore une fois, ce qui est senti appartient à la conscience et à la psychologie; ce qui n'appartient ni à la conscience ni à la psychologie reste dans l'étage inférieur des impressions suivies de réactions, mais inaperçues.

M. Paul Janet a compris et signalé l'inconvénient, on pourrait dire le danger qu'il y a à entendre par sensibilité toute espèce de réceptivité organique ayant pour effet de produire des réactions particulières. « On se demande, — dit-il, — si en étendant de cette manière le sens du terme de sensibilité, on ne finit pas par lui ôter toute signification précise; car ce serait arbitrairement que l'on réduirait la sensibilité ainsi définie aux êtres vivants. Les êtres inorganiques eux-mêmes ont aussi la propriété de recevoir les actions du dehors et de réagir contre elles. Par exemple, la limaille de fer qui se précipite sur l'aimant aussitôt qu'elle a été mise en sa présence, a bien l'air d'avoir été impressionnée par l'aimant et d'avoir réagi par un mouvement d'attraction. La plaque photographique qui est impressionnée par la lumière peut être dite sensible à la lumière. . . La sensibilité finirait donc par se confondre avec cette propriété élémentaire de toute substance matérielle, qui est de recevoir les actions du dehors et de réagir contre ces actions. »

M. Paul Janet rappelle ensuite ce que demandent les physiologistes, d'une part, puis, d'autre part, ce que demandent, accordent et réservent les psychologues. Il marque les points sur lesquels les uns et les autres se rencontrent. Et il conclut en disant : « Il ne s'agit donc que d'un mot. » Je voudrais sincèrement qu'il en fût ainsi. Mais je suis frappé de certaines différences qui sont non seulement dans les mots, mais dans les doctrines. Des deux côtés, on recherche le fond commun des phénomènes psychologiques qui relèvent de la sensibilité. M. Ribot, avec les physiologistes, dit que la première période de la vie affective est celle « de la sensibilité protoplasmique, vitale, organique, préconsciente ». Il dit encore : « Il existe une forme inférieure, inconsciente, la sensibilité organique qui est la préparation et l'ébauche de la vie affective supérieure, consciente. » Il n'y a pas à s'y tromper : pour M. Ribot, le fond commun des phénomènes est une forme de sensibilité préconsciente, inconsciente, « qui est une forme embryonnaire de la sensibilité consciente et la support ». Entre ce support et la sensibilité consciente, qui s'y appuie et qui en procède, comme à la fois de sa base et de son embryon, M. Ribot ne voit et ne place rien. Revenons maintenant à M. Paul Janet : voici ce

que je lis à sa page 460 : « Quoi qu'il en soit de ce débat, entre la sensibilité purement organique ou irritabilité générale, qui est le domaine propre de la physiologie, et la sensibilité consciente; qui est le domaine de la psychologie, il y a une sorte de vie crépusculaire, *intermédiaire entre la conscience et l'inconscience*, une sensibilité sourde, diffuse, indéterminée, dont nous ne pouvons nous faire une idée qu'en pensant à l'état intermédiaire entre le sommeil et la veille, ou à l'évanouissement, à tous ces états mixtes que l'on ne peut pas décrire, mais qui ne nous sont pas entièrement inconnus et qui sont pour nous le type de la vie animale inférieure... Cette sensibilité informe... est la racine de la vie psychologique. C'est là que plongent toutes nos facultés à leur origine; c'est de là qu'elles émergent en se distinguant. C'est là que dorment confondus le sentiment, la pensée, la volonté, en attendant qu'ils se séparent dans leur développement. »

Entre l'une et l'autre théories la différence est visible. Dans la première, le fond commun est inconscient et n'est séparé de l'état conscient par nul moyen terme. Dans la seconde, le fond commun est lui-même un moyen terme, un *intermédiaire* entre la conscience et l'inconscience, par conséquent quelque chose de conscient, si sourde qu'en soit la conscience. Dans la première, la racine est exclusive de toute conscience; dans la seconde la racine contient le premier degré de la conscience. Voilà pour quoi, après vingt ans d'études et de réflexion, je persiste à soutenir que la forme inconsciente du fond commun ne mérite pas le nom de sensibilité. J'ajoute qu'en outre il m'est impossible d'admettre que l'inconscient soit, au sens d'une évolution génératrice, l'antécédent d'où le conscient sortirait comme l'être sort de son embryon. J'ai beau faire, entre l'un et l'autre, entre « l'individu physiologique », comme l'appelle M. Ribot, et ce que j'appelle l'individu psychologique, je vois toujours un hiatus.

Toutefois, malgré ces différences, à mes yeux irréductibles, les physiologistes et les psychologues peuvent se rencontrer sur un terrain de conciliation au moins relative et, quoique partielle, cependant très utile. Si pour les psychologues, au nombre desquels je suis, le fond physiologique de la vie affective n'est ni quelque chose de la sensibilité véritable, ni le premier terme d'une série évolutive, il ne saurait être nié que ce fond est, par rapport à la sensibilité consciente, soit un excitant, soit une condition, soit un concomitant, soit même, dans certains cas, un effet, et dans le plus grand nombre des cas, l'antécédent nécessaire. Or, ces points qui nous semblent devoir être acceptés, M. Ribot les établit avec autant de talent que de méthode, avec une sagacité pénétrante et la science la plus étendue. Son travail inspire confiance parce que, quand

il doute, il l'avoue; quand la solution n'est pas mûre, sans hésiter, il l'ajourne.

L'idée fondamentale du livre, affirmée une dernière fois dans la conclusion, est d'établir que le fond de la vie affective est l'appétit ou son contraire... que dans sa racine elle est tendance, acte à l'état naissant ou complet, indépendante de l'intelligence qui n'a rien à y voir et peut même ne pas exister. Cette thèse s'oppose à celle des intellectualistes qui a pour elle la majorité. Tout récemment Lehmann l'a soutenue sous sa forme radicale : un état de conscience émotionnel pur ne se rencontre pas : le plaisir et la douleur sont toujours liés à des états intellectuels⁽¹⁾. M. Ribot, au contraire, estime que l'état affectif a, au moins quelquefois, une existence propre, indépendante, non assujéti au rôle perpétuel d'acolyte ou de parasite.

Dès la page 7 du volume, notre auteur pose la question. A son avis, c'est une question de fait et l'observation seule peut répondre. Il renvoie à plus tard d'autres raisons, et veut rester actuellement dans l'expérience pure et simple. Nous allons donc avoir ici un premier exemple de la façon dont M. Ribot manie la méthode d'observation. Néanmoins je ne donnerai que les faits principaux, l'exposition de l'auteur comprenant plusieurs longues pages.

Il y a une première classe de faits qu'il ne mentionne que pour mémoire, parce que, quoique souvent invoqués, ils lui paraissent peu probants. Ce sont certaines émotions qui éclatent brusquement chez les animaux, sans que rien d'antérieur les explique. Gratiolet ayant présenté à un tout jeune chien un débris de peau de loup si usée qu'elle ressemblait à du parchemin, l'animal en le flairant fut saisi d'une frayeur indicible. D'autres faits analogues ont été recueillis. Toutefois, fait observer M. Ribot, il est si difficile de savoir ce qui se passe dans la conscience d'un animal, qu'il est sage de ne pas insister. De plus, dans ces sortes de cas, l'émotion est suscitée par une sensation *externe*, et l'on en pourrait arguer que ce n'est pas un état affectif pur, indépendant.

L'enfant ne peut avoir, au début, qu'une vie purement affective. Durant la période intra-utérine, il ne voit, ni n'entend, ni ne touche. Même après la naissance, il lui faut plusieurs semaines pour localiser ses sensations. D'ailleurs, sur sa vie psychique, il y a des divergences et des contestations; ce qui est inévitable, puisqu'on ne peut interpréter ici les faits que par induction. Les adultes vont fournir des arguments qui paraissent irrécusables.

⁽¹⁾ *Die Hauptgesetze des menschlichen Gefühlsleben*, 1892, p. 16.

Les sensations internes qui modifient le ton affectif n'ont rien de représentatif; et ce caractère, d'importance capitale, les intellectualistes l'ont oublié ou ne l'ont pas aperçu. Notons quelques-uns de ces états purement organiques, qui deviennent ensuite affectifs, puis intellectuels. Sous l'influence du hachisch, dit Moreau de Tours, « le sentiment qu'on éprouve est un sentiment de bonheur. J'entends par là, ajoute-t-il, un état qui n'a rien de commun avec le plaisir purement sensuel. Ce n'est pas le plaisir du gourmand, de l'ivrogne, mais bien plutôt un plaisir comparable à la joie de l'avare, à celle qu'apporte une bonne nouvelle » [bien que dans le fait observé ne rentre ni une idée relative à l'avarice, ni la pensée d'une bonne nouvelle]. À l'époque de la puberté, si elle suit sa marche normale, des conditions, connues ou inconnues, agissent sur l'organisme et en modifient l'état; c'est le premier moment. Au second moment, traduites dans la conscience, ces conditions organiques engendrent un ton affectif particulier. Au troisième moment, cet état affectif, une fois institué, suscite des représentations correspondantes. L'élément représentatif n'apparaît qu'en dernier lieu. Des phénomènes analogues se produisent dans d'autres circonstances, par suite encore de modifications organiques, ainsi dans la grossesse. L'état émotionnel précède; l'état intellectuel se produit plus tard. Toutefois la source la plus abondante en faits de ce genre est certainement, affirme M. Ribot, la période d'incubation qui précède l'écllosion des maladies mentales.

Dans la plupart des cas, c'est un état de tristesse qui n'est point suscité par les causes externes ou ordinaires, mais par des sensations internes dont l'influence est inaperçue, mais active. Cette disposition est aussi à constater dans les névroses. Quelquefois il arrive que l'état affectif, au lieu de procéder par incubation lente, prend la forme d'une *aura*, sorte de souffle, de vapeur, de caractère émotif, de brève durée, entre quelques minutes et quelques heures. Des malades, instruits par leur propre expérience, savent par là que l'accès va venir. Entre autres exemples, M. Féré cite celui d'un jeune homme qui, à l'approche de la crise, changeait de caractère et disait : « Je sens que je change de cœur. » De ces faits M. Ribot conclut qu'il existe une vie affective, pure, autonome, indépendante de la vie intellectuelle, « qui a sa cause en bas », dans les variations de l'ensemble des actions vitales. Il ne dit point que cette vie affective soit la seule. Il reconnaît que pour éprouver les sentiments d'ordre supérieur, il faut être capable de concevoir et de comprendre des idées générales : toutefois il s'empresse d'ajouter que ces idées ne doivent point rester de simples formes intellectuelles, mais

susciter certaines tendances appropriées. Faute de l'une ou de l'autre condition, d'émotion même d'ordre supérieur ne se produit pas.

Dans ces limites, avec la réserve qui vient d'être formellement exprimée, la théorie nous paraît pouvoir être dès à présent considérée comme admissible, au moins provisoirement. Le livre tout entier, nous a dit l'auteur, est consacré à la démontrer. Comment? Surtout par des descriptions, et par des descriptions d'abord plus générales, puis par l'étude spéciale de toutes les diverses manifestations de la vie affective. « Quelques-uns, remarque M. Ribot, disent ou laissent entendre, dédaigneusement, que c'est une étude purement descriptive. Mais, tant qu'on n'aura pas trouvé d'autre méthode pour traiter la question, cela vaudra toujours mieux que le silence ⁽¹⁾. » Nous aurons donc principalement à faire connaître désormais et à apprécier les descriptions les plus saillantes de l'ouvrage. Ce sera une tâche intéressante. Afin de ne pas entraîner l'auteur dans des voies où il a annoncé ne pas vouloir s'engager, nous éliminerons de notre examen, à moins d'absolue nécessité, les questions relevant de la métaphysique et les développements empruntés à l'histoire de la philosophie antérieure à notre siècle.

CH. LÉVÊQUE.

(La suite à un prochain cahier.)

HISTOIRE DES DOCTRINES ESTHÉTIQUES ET LITTÉRAIRES EN ALLEMAGNE. — LESSING, par M. Emile Grucker professeur à la Faculté des lettres de Nancy. (Paris, Berger-Levrault, 1896.)

SECOND ARTICLE ⁽²⁾.

Après avoir étudié dans notre premier article ce que l'auteur appelle « la critique littéraire » de Lessing, c'est-à-dire la critique de la littérature courante, nous passons à la critique dramatique, représentée surtout par la *Dramaturgie* ⁽³⁾. On serait tenté de croire que la *Dramaturgie* est un traité didactique sur l'art dramatique. Il n'en est rien. Ce n'est pas un traité : c'est tout simplement une suite de feuilletons faits au jour le jour,

⁽¹⁾ *Psychologie des sentiments*, p. 185.

⁽²⁾ Pour le premier article voir le cahier de septembre 1896.

⁽³⁾ Voir sur la *Dramaturgie* l'excellent travail de M. Granslé, *Lessing et le goût français en Allemagne* (Paris, 1863).

selon le hasard des représentations théâtrales. Il s'était créé à Hambourg un théâtre ayant pour but de donner à l'Allemagne une scène nationale et originale. Ce théâtre était dirigé par un nommé Loewe, esprit remuant et ambitieux qui avait de grandes visées, et qui s'était habilement substitué à un autre directeur, Ackermann, ayant échoué dans la même entreprise. M. Grucker nous explique pourquoi Hambourg était en quelque sorte désigné pour le rôle important de l'œuvre nouvelle, à savoir la création d'un théâtre allemand : « Ville libre de par sa constitution, opulente par son commerce maritime, qui la mettait en rapport avec le monde entier, Hambourg vivait d'une vie cosmopolitique plus large, plus indépendante que toute autre ville de l'Allemagne. La richesse y entretenait l'habitude du luxe et des plaisirs, l'amour des spectacles. En même temps la vie intellectuelle et littéraire y trouvait un milieu favorable. . . L'entreprise théâtrale qui venait d'être créée trouvait donc là un milieu capable de la comprendre et de l'encourager. » Lessing fut attaché à ce théâtre à titre de critique littéraire. C'était un office assez étrange. Il était chargé de rendre compte des pièces, de les juger et aussi de donner des conseils aux acteurs. En acceptant ces fonctions, Lessing les avait entendues comme un rôle de juge et de critique, mais non pas d'approbateur perpétuel. Il s'était réservé le droit non seulement de louer, mais encore de blâmer, et d'être pour les acteurs un juge, un guide et un conseiller. Mais les comédiens ne l'entendaient pas de la même façon. Contrairement au précepte de Boileau, ils admettaient qu'on les louât, mais non pas qu'on les conseillât. Les critiques, même bienveillantes, déplurent aux dames de la troupe; et Lessing, pour échapper à ces tracasseries, renonça à parler des acteurs, et même à donner des comptes rendus analytiques détaillés, comme on le fait encore aujourd'hui, des œuvres théâtrales. Il se borna, dans des feuilletons qui paraissaient irrégulièrement, et à propos de telle ou telle pièce, à exposer des idées générales et théoriques sur les principales questions qui intéressent l'art dramatique, et en même temps à donner son jugement sur les principaux écrivains dramatiques. M. Grucker, tout en approuvant l'esprit d'indépendance de Lessing, qui est la principale qualité du critique, fait assez spirituellement remarquer que les plaintes des comédiens blessés n'étaient pas absolument dénuées de fondement : « Lessing, dit-il, était le critique officiel et attitré du théâtre, appointé par l'administration; sa position n'était donc pas absolument indépendante; et les artistes ne pouvaient qu'être froissés d'être jugés défavorablement par quelqu'un qui était de la maison. En définitive, c'étaient es artistes eux-mêmes qui alimentaient la caisse, et faisaient les appoin-

tements du critique. Ils trouvaient sans doute qu'ils n'en avaient pas pour leur argent. » On reprochait en outre à Lessing de ne pas être assez assidu aux représentations et d'être plus souvent au buffet que dans la salle, et par conséquent de juger sans avoir vu, ce qui arrive, dit-on, quelquefois à nos critiques de théâtre. Quoi qu'il en soit de ces petites disputes intérieures, ç'a été un bonheur pour la littérature que Lessing ait élevé son point de vue et ait donné à son œuvre un intérêt général qu'elle n'aurait pas eu s'il s'était renfermé dans le plan primitif.

Entrons maintenant, avec M. Gruoker, dans l'analyse de la *Dramaturgie*, en commençant par exposer les idées de Lessing sur la comédie. Nous devons remarquer avec l'auteur que dans son opposition au théâtre français, Lessing a plutôt en vue la tragédie que la comédie. Il reconnaît assez volontiers la supériorité de la comédie française. Il fait grand cas de Molière, et le défend lui-même contre les critiques de Voltaire ou de Rousseau. Par exemple, Voltaire avait dit que l'*École des femmes* manque d'action, et que tout s'y passe en récits. Molière avait déjà répondu à cette chicane dans sa *Critique de l'École des femmes*. Lessing reprend et développe cette réponse : « Au lieu de dire que dans cette pièce tout paraît être action, quoique tout n'y soit que récit, il serait plus juste de dire : tout y est action, quoique tout paraisse y être récit. » De même, lorsqu'on reproche à Molière d'avoir voulu, dans le *Misanthrope*, ridiculiser la vertu, Lessing répond : « Rire et se moquer. (*Lachen und verlachen*) sont deux choses bien différentes ; une personne peut nous faire rire, nous donner l'occasion de rire, sans que pour cela nous nous moquions d'elle le moins du monde. » Molière, dit Rousseau, couvre de ridicule Alceste, qui est cependant l'honnête homme de la pièce. « Non ; répond Lessing, le misanthrope ne devient pas ridicule, il reste ce qu'il est. Le rire qui naît des situations où le place le poète n'enlève rien à la haute estime que nous avons pour lui. »

Et cependant, ce qui prouve combien un critique étranger a de la peine à se mettre au point d'une littérature qui n'est point la sienne, c'est que Lessing, tout en paraissant apprécier le haut talent de Molière, porte sur lui un singulier jugement, en le mettant au-dessous de Destouches : « Destouches, dit-il, dans ses pièces, avait donné des modèles d'un comique plus délicat que celui auquel on avait été habitué par Molière, même dans ses pièces sérieuses. » Quelque étrange que nous paraisse aujourd'hui ce jugement, il ne l'était pas alors autant qu'on pourrait le croire aujourd'hui. Il ne faut pas oublier qu'au xviii^e siècle, Molière avait subi une sorte d'éclipse. Il paraissait grossier. Les Marivaux, les Destouches, les Lachaussée avaient fait goûter un comique plus mo-

déré et plus discret. Collé, dans son Journal, disait que Molière avait bien vieilli, et qu'il serait à propos, tous les cinquante ans, de le remettre à la mode du jour. Un écrivain dramatique du temps, Gailhaya, n'avait pas craint de refaire le *Dépit amoureux* en le mettant en cinq actes, sans tenir compte de celui de Molière. Qui aurait une pareille pensée aujourd'hui? Cependant Lessing, après avoir mis Molière au-dessous de Destouches, le met au-dessus lorsqu'il s'agit du comique proprement dit: « Je ne veux pas dire que le comique inférieur de Destouches soit d'aussi bonne qualité que celui de Molière: il est beaucoup plus forcé. Ses grotesques sont rarement des grotesques bien campés, tels qu'ils sortent des mains de la nature. Ils ressemblent plutôt à des bonshommes de bois. »

A propos d'une autre pièce de Molière, l'*Avare*, Lessing s'approprie l'opinion d'un critique anglais, Hurd, qui reproche à Molière d'avoir peint l'Avarice plutôt que l'avare, d'avoir fait un portrait abstrait et non une figure vivante et réelle. M. Grucker répond judicieusement: « L'*Avare* de Molière est le type idéal de l'avare, ce qui n'est pas la même chose que le type abstrait de l'Avarice. D'ailleurs, le reproche contradictoire que l'on fait à Molière d'avoir rendu l'avare amoureux ne prouve-t-il pas précisément qu'il y a là une figure vivante et individuelle, et non un portrait abstrait? »

Au reste, si Lessing n'a pas eu l'occasion d'apprécier en détail les principales pièces de Molière, on trouve çà et là dans ses écrits la preuve de la haute opinion qu'il s'en faisait. Par exemple, parlant de je ne sais quelle pièce, il y trouve des traits comiques « dont Molière n'aurait pas eu à rougir ». Répondant à un pasteur allemand, dans son *Antigone*, dont nous parlerons plus tard, il dit: « Qui doute qu'un Molière ou qu'un Shakespeare n'eussent fait, s'ils l'eussent voulu, d'excellents sermons! » Prononcer le nom de Molière à côté de celui de Shakespeare, c'est de la part de Lessing la plus grande marque d'admiration. Le comparant à Plaute, il dit: « Si un maître comme Molière a pour prédécesseur un Plaute, il n'est pas surprenant qu'il le surpasse. » Défendant Molière contre les prétendus plagiat dont on l'accuse: « Si cela s'appelle voler, dit-il, nous voudrions bien engager poliment tous les poètes comiques à voler ainsi. » Enfin, parlant à son père de ses ambitions personnelles en littérature: « Si l'on pouvait un jour à juste titre m'accorder le nom de Molière allemand, je serais assuré d'un renom éternel. » C'était, sans doute, se faire de grandes illusions sur sa vocation dramatique: Diderot allemand, soit; mais Molière, non. Ce n'en était pas moins l'aveu d'une profonde admiration.

Nous venons de voir que Lessing est assez modéré sur la comédie française; toute sa critique porte sur la tragédie. Encore cette critique est-elle très incomplète. Elle ne s'attaque qu'à Corneille et à Voltaire: de Racine, pas un mot. La raison en est facile à comprendre. Comme les feuilletons de Lessing n'avaient pour occasion que les pièces représentées sur le théâtre de Hambourg, aucune des pièces de Racine n'ayant été jouée pendant tout le temps de l'engagement de Lessing, il n'avait pas eu à en parler. Cela s'explique; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut juger équitablement la tragédie française quand on fait abstraction de Racine. Lessing raisonne ainsi: Corneille est le plus grand poète tragique de la France: si on démontre les fautes de son théâtre, on aura démontré par là même les défauts et les vices du théâtre français en général. Raisonnement insuffisant; car il resterait à démontrer que les mêmes objections valent contre Racine aussi bien que contre Corneille. Tout le monde d'ailleurs n'accorderait pas que Corneille est le plus grand tragique français; et, en tout cas, Racine représente un des grands aspects de ce théâtre. Lessing, à la vérité, a encore un autre motif de préférer la critique de Corneille à celle de Racine: c'est que Corneille n'est pas seulement un poète, mais encore un théoricien. C'est autant ses *Discours sur la tragédie* que ses drames que Lessing discute et combat. En outre, sa critique des drames de Corneille se borne à deux pièces: *Polyeucte* et *Rodogune*; encore l'examen de *Polyeucte* porte-t-il plutôt sur la tragédie religieuse en général que sur le théâtre français en particulier; enfin même cet examen de *Polyeucte* n'est qu'en passant dans la *Dramaturgie*, et à l'occasion d'une autre pièce, à savoir d'une tragédie religieuse, *Olinthe et Sophronime*. En critiquant *Polyeucte*, Lessing cède donc plutôt au préjugé antireligieux, comme le ferait Voltaire lui-même, qu'à l'idée d'un système dramatique particulier; voici, en effet, comment il s'exprime: « Cette sorte de tragédie (la tragédie chrétienne) a presque toujours pour héros des martyrs; or nous vivons à une époque où la saine raison parle trop haut pour que chaque furieux qui étourdiement, sans nécessité et au mépris de ses devoirs de citoyen, s'est précipité dans la mort puisse prétendre au titre de martyr. Nous savons distinguer les faux martyrs des vrais; nous méprisons ceux-là autant que nous vénérons ceux-ci; tout au plus peuvent-ils nous arracher une larme mélancolique sur l'aveuglement et l'égarement dont leur exemple nous montre que l'humanité est capable; mais cette larme n'est pas de ces douces larmes que la tragédie veut nous faire verser. » Or *Polyeucte* est, selon Lessing, le type du faux martyr. Il emploie des expressions brutales pour caractériser les élans sublimes du héros de Corneille, qu'il

traite de « ridicules gasconnades ». Il va jusqu'à assimiler *Polyeucte* à un saltimbanque. « J'admire, dit-il avec une lourde ironie, ce pieux enthousiasme; mais je craindrais d'irriter son âme au sein de la béatitude éternelle si j'éprouvais de la pitié pour lui. » On le voit, il ne s'agit pas ici du goût allemand opposé au goût français; il s'agit de critique voltairienne pour qui la religion n'est pas un objet de théâtre, puisqu'elle repose sur la superstition.

La critique du théâtre de Corneille se réduit donc à l'examen de *Rodogune*; et c'est par une sorte de sophisme qu'il croit pouvoir juger tout Corneille sur un seul exemple : « Corneille, dit-il, nous apprend lui-même que *Rodogune* est son plus bel ouvrage; en appréciant *Rodogune*, on aura donc raison de son théâtre tout entier. » Il est facile de voir le faux et l'injustice de ce raisonnement. D'abord est-il juste de juger de tant de pièces remarquables par une seule? Le jugement de Corneille lui-même peut être contesté. Il est le seul qui ait mis *Rodogune* au-dessus de ses autres pièces. D'ailleurs, il n'avait pas précisément dit cela, mais seulement : « Elle me semble un peu plus à moi que celles qui l'ont précédée, à cause des incidents surprenants qui sont purement de mon invention, et qui n'avaient jamais été vus au théâtre. » Ainsi, c'est de l'invention des ressorts tragiques dans *Rodogune* que Corneille se prévalait pour mettre cette pièce au-dessus des autres, et c'est là que Lessing prend son point d'attaque. Il lui reproche les inventions invraisemblables et compliquées dont Corneille a chargé la donnée première, l'exagération du caractère de Cléopâtre qui va jusqu'à l'horreur. Il établit un parallèle entre le poète de génie qui n'aime que la simplicité, qui ne recherche que l'enchaînement naturel des causes et des effets et qui sait si bien proportionner son sentiment et les actions des personnages qu'il semble que dans les mêmes circonstances nous agirions comme eux, et le mauvais poète, au propre le *bousilleur* (*der Stümper*), qui entasse les crimes les plus monstrueux, les plus invraisemblables pour nous jeter de surprise en surprise. On voit que, d'après cette critique, Corneille ne serait qu'un auteur de mélodrame, comme nos auteurs de boulevard, pour lesquels le drame est tout entier dans les événements et les péripéties extraordinaires, et qui sacrifieraient l'intérêt des passions et des caractères à celui de la surprise et de l'horreur. Qui reconnaîtrait dans un tel jugement l'auteur du *Cid* et de *Cinna*, et qui n'y voit plutôt l'expression d'un parti pris que d'une opinion désintéressée? « Sans compter, dit M. Grucker, que cette tragédie si défectueuse, ce drame si touffu et si confus trahit dans plus d'un endroit le génie du maître; que quelques scènes pathétiques, un cinquième acte

très dramatique et pas mal de beaux vers portent la marque cornélienne, enfin que le caractère de Cléopâtre, malgré l'horreur qu'elle nous inspire, ne manque pas d'une certaine grandeur tragique. »

Mais laissons de côté l'analyse des pièces et venons à l'examen des théories. La critique de *Rodogune*, dit M. Grucker, n'a été qu'une escarmouche. La véritable campagne porte contre les *Discours sur la poésie dramatique* et le *Discours sur la tragédie*, qui contiennent toute la théorie de Corneille. On serait tenté de croire que, dans cette controverse, Lessing va opposer le théâtre anglais au théâtre français, Shakespeare à Corneille. Il n'est pas question de cela. Il s'agit d'une discussion subtile et passablement pédante sur l'interprétation de la *Poétique* d'Aristote. Lequel a le mieux interprété cette poétique? Est-ce Corneille? Est-ce Lessing? voilà la question. Il ne faut pas oublier que Lessing est un lettré, un humaniste; qu'il a étudié à l'école d'Ernesti : c'est un admirateur des anciens, et, lorsqu'il critique la tragédie française, c'est plutôt en l'opposant à la tragédie grecque qu'au drame anglais. Il ne faut donc pas chercher dans Lessing les objections de notre romantisme, mais plutôt celles d'un classique outré qui trouve notre théâtre trop compliqué, en regard de la belle simplicité grecque. Dans la théorie du drame, il ne voit rien au delà de la *Poétique* d'Aristote, et il déclare que c'est une œuvre aussi infaillible que les *Éléments* d'Euclide. Il affirme que la tragédie ne saurait s'éloigner d'un pas de la ligne qu'a tracée Aristote. Enfin, lorsqu'il blâme Corneille, ce n'est pas d'avoir trop suivi les règles d'Aristote, c'est de s'en être trop écarté. Selon lui, la définition de la tragédie donnée par Aristote a été mal comprise par Corneille et par les Français en général, et c'est pourquoi la tragédie française n'est pas la vraie tragédie.

Quelle est donc cette définition célèbre? La voici : « La tragédie est l'imitation d'une action sérieuse, complète, ayant une certaine étendue, au moyen de personnages agissant, non au moyen de la narration, et opérant par la pitié et la crainte (*δὲ εὐδοίας καὶ φόβου*) la purgation des passions du même genre (*καθάρσιν τοιοῦτων παθημάτων*). »

Toute la théorie de Lessing repose sur l'interprétation du mot *φόβος*. Il entend par là non la crainte des maux qui peuvent affliger les personnages du drame, mais la crainte pour nous-mêmes, la crainte des maux semblables qui peuvent retomber sur nous. Ce n'est pas un sentiment opposé à la pitié; c'en est la conséquence, car nous ne nous intéressons qu'aux maux dont nous pouvons souffrir nous-mêmes. Lessing s'appuie sur un passage de la *Rhétorique* où Aristote nous décrit la liaison naturelle qui existe entre la crainte et la pitié : « La pitié est

la douleur que nous ressentons à la vue d'un malheur qui semble capable de perdre ou d'affliger une personne qui ne le mérite pas. . . . Pour que notre pitié s'émeuve, il faut que nous pensions qu'un malheur de ce genre peut nous frapper. . . . Ce qui cause l'effroi est tout autre chose que la pitié. L'effroi chasse la pitié et fait naître souvent un sentiment contraire. . . . En un mot, on peut comprendre par tout ceci que les malheurs que l'on redoute pour soi émeuvent notre compassion quand on les voit arriver à d'autres que nous. »

De cette doctrine Lessing tire cette conséquence que le héros de la tragédie ne doit être ni au-dessus ni au-dessous de la nature humaine. Autrement les émotions qu'il éprouve ne nous touchent plus. C'est pourquoi les héros de Corneille ne sont pas tragiques. Ils sont exagérés dans les deux sens, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la nature. Polyeucte est un saint; la Cléopâtre de *Rodogune* est un monstre. Lessing signale encore le Prusias de Nicomède. Mais Prusias dans cette tragédie est plutôt naïf et niais que méchant; et il semble par cet exemple que Lessing ne connaît pas très bien le théâtre dont il parle. On ne voit pas non plus pourquoi il reproche à Corneille, dans le *Cid*, d'avoir excité la pitié sans la crainte : car en quelque sens que l'on entende le mot de crainte, soit par rapport aux personnages, soit par rapport à nous, on peut dire que la crainte a sa place dans le *Cid*, puisqu'on peut craindre pour sa vie et puisque nous pouvons craindre pour nous-mêmes qu'un malheur semblable vienne fondre sur nous. Il est vrai que Corneille soutient, dans ses *Discours sur la tragédie*, qu'un seul de ces ressorts suffit au poème dramatique et croit même pouvoir s'appuyer sur l'autorité d'Aristote; mais Lessing lui répond par une subtilité grammaticale. On se demande si de telles subtilités sont dignes de la gravité du sujet. D'ailleurs, la théorie de Lessing prise à la lettre rendrait impossibles la plupart des tragédies, même anciennes, par exemple l'*Œdipe roi*. Car, en voyant représenter cette tragédie, personne n'a jamais éprouvé la crainte d'avoir à épouser sa mère et à tuer son père sans le savoir; il en est de même du sacrifice d'Iphigénie ou du supplice de Prométhée. Dans ces exemples, il s'agit de la crainte du personnage et non pas de la crainte par rapport à nous.

Même psychologiquement, on peut soutenir contre Lessing que la pitié est indépendante de la crainte, au moins de la crainte pour nous-mêmes : « Qui de nous n'a pu constater, dit M. Grucker, qu'en présence du malheur d'autrui, nous pouvons éprouver un vif sentiment de pitié, sans faire aucun retour sur nous-mêmes, sans craindre pour nous le malheur dont nous sommes témoins. . . . Une mère qui a perdu tous ses

enfants n'a plus à craindre ce malheur pour elle-même : sa pitié n'en sera pas moins vive, elle le sera même davantage en présence d'un deuil qui lui rappelle le sien. » D'ailleurs « la situation des héros de tragédie est presque toujours exceptionnelle. Les catastrophes où ils tombent se rencontrent rarement dans la vie commune. Quel rapport y a-t-il entre ma destinée et celle d'Œdipe, d'Oreste, de Mithridate, de Macbeth, de Wallenstein? Ai-je à craindre pour moi ou les miens le sort d'Iphigénie, d'Antigone, de Desdémone, de Marguerite? »

La théorie de Lessing n'a un sens plausible que lorsqu'on l'applique au drame bourgeois et non à la tragédie. Dans la tragédie, il s'agit surtout de malheurs extraordinaires. Dans le drame bourgeois, il s'agit de personnages d'une condition commune, semblables à chacun de nous, et qui par conséquent éprouvent des malheurs où nous pouvons nous-mêmes tomber. On comprend alors qu'au lieu de la terreur tragique qui ne repose que sur l'imagination, le poète recherche surtout la pitié égoïste qui nous ramène à nous-mêmes : là-même encore, peut-être y a-t-il exagération.

Mais la plus grande partie de la controverse de Lessing porte surtout sur la dernière partie de la définition d'Aristote, à savoir la purgation des passions. Il s'agit de la fameuse *κάθαρσις* qui a été l'objet de tant de commentaires et de tant de subtiles discussions. Voici, selon notre auteur, la différence de Lessing et de Corneille, au sujet de la purgation des passions. Au fond, cette différence n'est pas grande. Ils entendent l'un et l'autre la *κάθαρσις* dans un sens moral, tandis que d'autres l'entendent dans un sens pathologique et d'autres dans un sens esthétique. La différence n'est donc pas dans la nature même de la *κάθαρσις*, mais dans l'effet qu'ils lui attribuent. Ils diffèrent aussi quant à la nature des sentiments et des passions qui sont l'objet de la *κάθαρσις*. Pour Corneille, ce sont les passions en général, celles qui sont représentées sur la scène, qui devront être rectifiées et modérées en nous. Pour Lessing, la *κάθαρσις* ne doit porter que sur la crainte et la pitié que nous éprouvons pour les héros du drame et la crainte que nous éprouvons pour nous-mêmes. Pour Lessing, *κάθαρσις τοῦτον καθήκον* dans la définition d'Aristote doit s'appliquer exclusivement à *φίλος καὶ φόβος*; *τοῦτον* serait synonyme de *τοῦτον*. En outre, Lessing n'admet pas que la pitié et la crainte puissent être provoquées en nous séparément l'une de l'autre.

Laissant de côté cette discussion de textes, si inutile et si peu pratique, l'auteur de notre livre va droit à l'erreur fondamentale de Lessing qui s'est montré dans cette discussion plus commentateur que critique, et qui y a déployé plus d'érudition que de goût. Il lui reproche de n'avoir

pas vu le vrai caractère de notre théâtre, à savoir d'avoir été, quoi qu'on en ait dit, un théâtre national. Il aurait dû voir que cette tragédie n'est nullement, comme on l'a cru trop longtemps, une pure imitation de la tragédie antique, mais qu'elle est, malgré son caractère antique, une création originale et moderne où l'imitation et la tradition classique s'unissent avec l'esprit de la société du xvii^e siècle et qui offre en même temps ce caractère de vérité et de généralité humaine, qui explique son succès auprès des étrangers; la critique allemande, dit notre auteur, a depuis longtemps donné tort à Lessing et a reconnu les beautés de la tragédie française. Il cite le mot de Vornhagen qui disait : « La tragédie française est une création issue des qualités intimes de la nation. Elle est l'orgueil et la joie du peuple français. »

Les plus fortes objections de Lessing contre notre théâtre classique ne viennent pas de lui, mais sont empruntées à des écrivains français, par exemple, les objections de Saint-Évremond, rapportées par Voltaire: il dit « que nos pièces ne font pas une impression assez forte, que ce qui doit inspirer la pitié fait tout au plus de la tendresse; que l'émotion tient lieu du saisissement, l'étonnement de l'horreur; qu'il manque à notre poésie quelque chose d'assez profond; » et Voltaire, commentant Saint-Évremond, ajoute : « Il nous a presque toujours manqué un degré de chaleur; nous avons tout le reste; » et Lessing à son tour, commentant ce dernier mot, s'écrie : « Nous avons tout, hormis ce que nous devons avoir. Nos tragédies étaient excellentes, hormis qu'elles n'étaient point des tragédies. » Saint-Évremond, cherchant l'origine de cette langueur, dit qu'elle vient « de l'esprit de galanterie, si cher aux courtisans et aux femmes, qui a transformé le théâtre en conversations de Clélie ».

Un autre écrivain auquel Lessing emprunte sa critique du théâtre français est Diderot, et cette critique est tirée d'un roman très léger, où l'on n'irait guère la chercher, à savoir *Les bijoux indiscrets*. Ce que Diderot reproche à nos tragédies, c'est d'être trop chargées d'événements. La conduite en est d'ordinaire si compliquée que ce serait un miracle qu'il se fût passé tant de choses en si peu de temps. La ruine ou la conservation d'un empire, le mariage d'une princesse, la perte d'un prince, tout cela s'exécute en un tour de main. « S'agit-il d'une conspiration? on l'ébauche au premier acte; elle est liée, affirmée au second; toutes les mesures sont prises, les obstacles levés, les conspirateurs disposés au troisième; il y aura incessamment une révolte, un combat, une bataille rangée au quatrième; et vous appelez cela conduite, intérêt, chaleur, vraisemblance; je ne vous le pardonnerai jamais, à vous qui n'ignorez pas ce qu'il en coûte pour mettre fin à une misérable intrigue

et combien la plus petite affaire de politique absorbe de temps en démarches, en pourparlers, en délibérations. »

Nous n'aurions pas donné une idée suffisante de la polémique de Lessing contre le théâtre français si nous ne rapportions quelque chose de sa critique des tragédies de Voltaire. Ici on peut être moins éloigné de son opinion qu'on ne l'était précédemment. Le théâtre de Voltaire en effet a beaucoup perdu de nos jours. Il est universellement considéré comme inférieur à Racine et à Corneille. On comprend donc que quelques-uns des défauts relevés par Lessing puissent être reconnus vrais à certains égards par la critique française; mais il ne faut pas oublier qu'il n'en était pas de même au xviii^e siècle. Voltaire était mis par ses contemporains au niveau de Corneille et de Racine, quelquefois même au-dessus. Lessing pouvait donc croire que la critique de Voltaire portait sur l'essence même du théâtre français. Nous signalerons surtout son examen des deux meilleures pièces de Voltaire, *Zaïre* et *Mérope*. Voltaire était d'ailleurs le poète le plus applaudi et le plus imité en Allemagne. Il représentait surtout cette domination du goût français, domination encouragée et favorisée par le héros allemand Frédéric. On comprend donc que Lessing ait pris surtout à partie le talent dramatique de Voltaire. Sa critique est même ici particulièrement acrimonieuse et agressive, et même injuste; car s'il signale avec sagacité les faiblesses et les défauts, il est muet sur les beautés.

Lessing compare *Zaïre* à *Othello*, comme il est naturel; mais il ne trouve pas, comme La Harpe, que l'œuvre française soit supérieure au modèle anglais. Le point de départ du débat, c'est la distinction de l'amour et de la galanterie. On sait que le grand cheval de bataille des adversaires de la tragédie française est que les Français n'ont jamais connu que la langue de la galanterie et non pas celle de l'amour. Lessing s'empare de cet argument et l'oppose ici à Voltaire: « Shakespeare fait parler l'amour dans *Roméo* et dans *Othello*, Voltaire n'a compris que le langage artificiel de la galanterie. » Le reproche est bien excessif. Ce qui a été loué surtout dans *Zaïre*, c'est que Voltaire a su y faire parler le langage de la passion. Le fameux vers:

Zaïre, m'aimez-vous ?

— Si je l'aime, grand Dieu !

n'est pas tiré de la langue, de la galanterie, mais de celle du cœur. J.-J. Rousseau, si peu favorable à Voltaire, traite cette pièce « d'enchantresse » et lui reproche au contraire d'être trop passionnée. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Grucker, l'objet de *Zaïre* n'est pas précisé

ment la peinture de l'amour, mais la lutte de cet amour avec les devoirs de la chrétienne et de la fille. Il faut avouer cependant que le « jaloux Orosmane est faible à côté du jaloux Othello ». La critique française a donné sur ce point raison à la critique de Lessing. M. Villemain, dans son *Tableau de la littérature au XVIII^e siècle*, a plutôt renchéri sur cette critique. Cependant M. Grucker fait remarquer finement qu'il y a des raisons pour que la jalousie d'Orosmane ne soit pas semblable à la jalousie sauvage d'Othello; c'est qu'Orosmane trouve la jalousie au-dessous de lui :

Moi jaloux ! qu'à ce point ma fierté s'avilisse !
Que j'éprouve l'horreur de ce honteux supplice !

De plus, M. Grucker défend encore *Zaïre* contre Lessing, en faisant remarquer que celui-ci a laissé de côté l'une des plus belles parties de l'œuvre, à savoir l'enthousiasme guerrier et chrétien personnifié dans la noble et chevaleresque figure de Lusignan. Enfin il fait remarquer que *Zaïre* est un drame qui a besoin d'être représenté et joué sur le théâtre. Il est probable, assure spirituellement notre auteur, que, ce soir-là, le soir de la représentation à Hambourg, Lessing, comme on le lui reprochait souvent, « n'était pas dans la salle, mais au buffet ».

La critique de *Mérope* par Lessing est particulièrement intéressante, non pas tant pour les critiques plus ou moins fondées qu'il dirige contre cette pièce que parce qu'elle lui est l'occasion de discuter une des questions les plus importantes de la théorie dramatique, à savoir la question des unités. Lessing est absolument opposé à cette prétendue règle : « Les Français, dit-il, donnent à cette règle tant d'extension que ce n'est presque plus la peine de l'imposer; ou bien ils l'observent si gauchement et d'un air si gêné qu'on est plus choqué de la voir observée de la sorte que pas du tout. » L'unité de lieu d'abord dans *Mérope* n'est observée qu'en apparence. Par exemple, Voltaire place le lieu de la scène dans le palais de la reine; mais pourquoi tantôt dans une partie, tantôt dans une autre? Dès lors tout l'avantage de la règle est détruit. Voltaire, il est vrai, peut invoquer l'exemple de Corneille dans le *Cid*. Mais pourquoi s'imposer une unité de lieu qui ne peut pas être observée réellement? Encore ne faudrait-il pas changer de lieu d'une scène à l'autre, comme on voit dans *Mérope*, au cinquième acte, s'ouvrir au fond de la scène le temple où Égisthe va immoler Polyphonte, et que l'on pourrait s'étonner de voir dans le palais même, « à moins, dit plaisamment Lessing, que ce temple ne soit autre chose que la chapelle de cour de Sa Majesté, attenante à la salle du trône. »

De même pour l'unité de temps. Elle condamne à bien des invraisemblances. Que de choses se passent, en effet, dans cet intervalle de vingt-quatre heures ! Le même jour, Polyphonte vient déclarer son amour à la reine, et le même jour il faut que le mariage se fasse. Quoi de moins vraisemblable ! sans doute, il n'y a pas là d'impossibilité matérielle, mais il y a une impossibilité morale bien plus importante, et c'est celle-là que Voltaire a méconnue.

Lessing reproche aux Français d'avoir admis ces deux règles, de l'unité de temps et de l'unité de lieu, en elles-mêmes et pour elles-mêmes, tandis qu'il fallait n'y voir que les conséquences de l'unité d'action. C'est ce qui a lieu chez les Grecs. Ces règles tenaient à la présence du chœur sur le théâtre. Il n'était pas admissible, en effet, que le chœur se déplaçât avec les acteurs, avec le lieu de la scène, et qu'il y demeurât au delà d'un temps relativement court. Cette nécessité les amena à simplifier l'action, à la réduire à ses éléments essentiels, à faire la plus petite part possible aux circonstances de temps et de lieu. « Mais les Français, ajoute Lessing, gâtés par les intrigues compliquées et désordonnées du théâtre espagnol, n'ont pas connu la vraie unité d'action et ont cru meilleur d'adapter les unités de temps et de lieu à leurs pièces les plus compliquées aussi rigoureusement que l'eût exigé l'usage du chœur, auquel ils avaient renoncé. C'est pourquoi ils ont cherché des compromis avec ces règles tyranniques, auxquelles en même temps ils n'avaient pas le courage de se soustraire. » On voit ici que tandis que les critiques postérieurs à Lessing, Schlegel par exemple, opposaient au théâtre classique français non seulement le théâtre anglais, mais le théâtre espagnol, Shakespeare et Calderon, Lessing, au contraire, trouve dans l'imitation du théâtre espagnol l'une des causes de la dégénération du théâtre français; ainsi, on faisait flèche de tout bois contre notre malheureux théâtre, ce qui tend à prouver qu'il ne s'agissait pas de critique impartiale et désintéressée, mais de rivalité jalouse et de lutte passionnée.

Au reste, la règle des unités a trouvé de nos jours, même en Allemagne, des défenseurs plus éclairés. M. de Hartmann, le célèbre philosophe, dans un écrit sur le théâtre, a dit que « plus l'action dramatique sait se réduire, plus le sujet se concentre sur l'idée même de l'œuvre, plus l'effet dramatique sera puissant. Cette concentration sera atteinte au plus haut degré si l'action se développe sous la loi de l'unité de temps et de lieu. » Un critique français des plus spirituels, M. J.-J. Weiss, a dit : « Le drame selon les trois unités est aux autres formes du drame ce que l'esprit-de-vin est au vin, l'essence de café au café. . . »

M. Grucker fait encore remarquer ici, à propos de *Méropé*, comme plus haut à propos de *Zaire*, que Lessing, sensible seulement aux défauts de Voltaire, a trop négligé les beautés. A ce point de vue, Schlegel, plus passionné encore que Lessing en général contre le théâtre français, a été cette fois plus juste envers les qualités supérieures de Voltaire : « Il est impossible de nier, dit-il, que cette pièce bien jouée ne produise un grand effet. Une mère passionnée, près de perdre le fils qu'elle vient de retrouver, un fils qui réussit par sa valeur à tirer de péril sa mère, sont des objets si touchants qu'aucun sentiment pénible ne peut troubler le vif intérêt qu'ils excitent. » D'autres faits nous prouvent encore que l'Allemagne n'a pas souscrit sans réserve aux critiques de Lessing. Lorsque Goethe, directeur du théâtre de Weimar, crut nécessaire de réagir contre le drame naturaliste de Kotzebue, il traduisit *Tancrede* et remit sur la scène *Mahomet*. Ce qui est plus frappant encore, c'est de voir l'Allemagne de nos jours donner l'exemple d'un retour à Voltaire. Tout récemment, en 1894, une reprise brillante de *Mahomet* sur l'un des principaux théâtres de l'Allemagne, le théâtre de Dresde, a prouvé que, comme le dit M. Grucker, Voltaire, comme poète dramatique, n'est pas encore complètement rayé du nombre des vivants. A propos de cette représentation, un journal littéraire, organe de la jeune école, s'exprimait ainsi : « On a émis à cette occasion divers jugements sur les défauts du théâtre classique français. Mais ceux qui s'intéressent au fond et à la valeur intrinsèque des œuvres n'ont pu s'empêcher d'admirer de nouveau le génie de Voltaire et la peinture vraiment originale du fanatisme dans ce drame, ainsi que la puissante composition de l'œuvre entière et le large sentiment de noble humanité qui se rencontrent dans cette satire tragique. Cette tragédie a produit une puissante impression sur les spectateurs. » Ainsi le talent dramatique de Voltaire, si déprécié parmi nous, se trouvait réhabilité par l'Allemagne ! singulier exemple du revirement des opinions en matière de goût.

Ni la comédie ni la tragédie n'épuisaient, selon Lessing, le cadre de la théorie dramatique. Il était un troisième genre qui aspirait alors à s'établir à côté des deux autres, et à s'y faire une place distincte, et même privilégiée. C'est le genre que l'on appelle de noms différents selon les divers auteurs qui s'en sont occupés : la comédie larmoyante de Lachaussée, le drame bourgeois de Diderot. Lessing adopta avec enthousiasme et défendit avec passion les idées de celui-ci, dont il se proclama le disciple. Mais cette question mérite une étude distincte, qui doit être renvoyée à un prochain article.

PAUL JANET.

CORRESPONDANCE DU MARÉCHAL DAVOUT, PRINCE D'ÉCKMÜHL: SES COMMANDEMENTS, SON MINISTÈRE, 1801-1815, avec introduction et notes par Ch. de Mazade, de l'Académie française, 4 vol. in-8°. Plon et Nourrit, 1885.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE⁽¹⁾

Les premiers temps qui suivirent le traité de Vienne amenèrent quelque relâche dans l'activité de la vie militaire de Davout. La guerre n'était point suspendue partout. Elle se continuait en Espagne, où le maréchal aurait voulu aller naguère avec Napoléon; elle durait toujours avec l'Angleterre, et ce qui se négociait dans la paix, comme en vue de la paix, était gros de conséquences qui la pouvaient compromettre : mariage projeté avec une grande-duchesse en Russie, mariage accompli avec une archiduchesse en Autriche. Mais, ce dernier mariage célébré, tout était pour ainsi dire aux fêtes, et Davout y prit sa part. Il était revenu à Paris, tout en conservant de nom le commandement des forces françaises en Allemagne; colonel général de la garde, il était souvent avec l'Empereur à Compiègne, à Trianon, à Fontainebleau : aussi, du 11 juin au 7 octobre 1810, sa correspondance est-elle suspendue. — Il va enfin rentrer en action. Pour mieux faire observer contre l'Angleterre son système de blocus continental, l'Empereur ne voyait qu'un moyen : c'était de mettre de plus en plus les rivages du continent sous la main de la France; il ne lui suffisait plus que la Hollande fût un royaume sous un de ses frères; il la réunit à la France, il y réunit les villes Hanséatiques. Le littoral français s'étendait ainsi jusqu'aux bouches de l'Elbe; or, cela ne pouvait pas se faire sans mécontenter les Etats de l'intérieur de l'Allemagne, qui souffraient du blocus, et inquiéter tous les autres : des perspectives nouvelles s'ouvraient devant les pays qu'il avait, par ses victoires, écrasés comme la Prusse, ou humiliés comme l'Autriche, ou même associés, comme la Russie, dans une grande alliance dont les profits commençaient à être mis en question.

Napoléon résolut donc de procéder à une réorganisation de son armée en Allemagne. Il en traça le plan au duc de Feltre, son ministre de la guerre (4 octobre 1810), et indiqua à Davout la place et le rôle qu'il assignait à son corps d'armée : Davout voyait son quartier général trans-

⁽¹⁾ Pour les premiers articles voir les cahiers de janvier et de février 1807.

fééré de Hanovre à Hambourg. Il devait, avec le concours de la marine et de la douane, garder les embouchures de la Jahde, du Weser et de l'Elbe et s'entendre avec le duc de Reggio pour surveiller toutes les côtes depuis la Hollande jusqu'à la Poméranie⁽¹⁾. C'est encore, on le voit, le blocus que l'Empereur voulait resserrer; c'est aux marchandises anglaises, en attendant mieux, qu'il voulait faire la guerre; et il y employait l'armée entière, soldats, officiers et généraux. Il y intéressait même les soldats. Ordre était bien donné de brûler les marchandises anglaises; mais exception était faite pour le velours et le nankin. On en devait faire usage pour la troupe: vêtements d'hiver, vêtements d'été, sans préjudice de l'uniforme⁽²⁾. En même temps, l'Empereur voulait surveiller la Prusse, dont les armements étaient justement suspects. Davout les dénonce dans plus d'une lettre⁽³⁾. Enfin l'Empereur voulait être prêt à la guerre, de quelque côté que l'agression pût venir, et il ne dissimulait rien de ses prévisions à Davout:

Pour que vous puissiez mettre une mesure convenable dans vos dispositions, il est nécessaire de vous faire connaître ma situation. Rien ne me porte à penser que les Russes veuillent se mettre avec les Anglais et me faire la guerre; ils sont trop occupés du côté des Turcs; mais j'ai lieu de croire que, lorsqu'ils auront fini avec les Turcs et que leur armée sera de retour et en force sur les frontières de la Pologne, ils pourront devenir plus exigeants; et il ne sera plus temps alors de faire des mou-

⁽¹⁾ 28 septembre, 4 octobre 1810. *Corresp. de Napoléon*, t. XXI, p. 150 et 178.

⁽²⁾ Voir les lettres de Davout au général Friant (7 et 24 novembre 1810, 8 et 14 décembre, t. III, p. 189, 199, 204, 206 et 207):

« L'Empereur, auquel j'avais soumis, mon cher général, une demande du général Rapp, tendant à être autorisé à donner aux troupes de la garnison de Danzig du velours et du nankinet provenant d'une prise anglaise, pour faire à chaque homme une couple de pantalons, me l'a renvoyée avec la note ci-après :

« Accordé; la même mesure pourrait être prise à Hambourg, mais à condition que cela ne donne lieu à aucun abus et qu'on les délivre sur-le-champ. »

« Cette note ne nomme que Hambourg, mais il est clair que l'intention de Sa Majesté a été d'appliquer la même me-

sure à tous les lieux où il existerait des marchandises anglaises propres à faire des habillements aux soldats. » (N° 935, Paris, 14 décembre 1810, t. III, p. 296.)

⁽³⁾ Il transmet au ministre de la guerre un rapport du général Liebert, sur des munitions transportées en cinq bateaux à Colberg, et il ajoute: « En faisant connaître ce rapport à Votre Excellence, j'ai l'honneur de lui faire observer que, depuis longtemps, les Prussiens rassemblent à Colberg une grande quantité d'artillerie et de munitions de guerre, bien au-dessus de ce qui serait nécessaire pour l'approvisionnement de cette place; je suis également instruit que les arsenaux de Berlin sont dans la plus grande activité, qu' aussitôt qu'une pièce de canon est coulée et forée, elle est envoyée à Colberg. » (Hambourg, 28 mai 1811, n° 960, t. III, p. 240.)

vements, qui les décideraient à brusquer une invasion sur Varsovie. Il faut donc que tous les mouvements que j'ai à faire soient faits dans le courant d'avril; cela fait, il est probable que nous nous expliquerons et que nous gagnerons du temps de part et d'autre. Mais alors je me trouverai dans une position offensive : Danzig bien approvisionné, bien armé, ayant une garnison suffisante; vous, ayant presque deux divisions sur Stettin, de manière qu'au moindre mouvement qu'ils feraient je serais aussitôt qu'eux sur la Vistule.

Mais il lui recommandait la prudence :

Du reste vous devez tenir un langage pacifique. Les mouvements que vous faites ont un motif simple : la prochaine arrivée de l'escadre anglaise dans la Baltique et la nécessité de se mettre en mesure partout. A moins que les Russes ne m'attaquent, je ne compte pas faire d'autre mouvement cette année; mais je veux me mettre en état. (24 mars 1811. *Corresp. de Napoléon*, t. XXI, p. 507-509.)

On a accusé Davout d'avoir été le principal instigateur de la guerre de Russie. Il est trop clair que cette guerre est la conséquence d'une politique générale à laquelle il est resté entièrement étranger. L'Empereur entrevoit l'éventualité de cette guerre; il y appelle l'attention de son lieutenant dès le commencement de 1811; il lui marque la conduite à suivre, les positions à occuper, les mesures à prendre; et toute la correspondance de Davout au cours de cette année prouve qu'il ne fait que se conformer à ces instructions.

Il s'occupe activement de la défense des côtes; il travaille à mettre ses régiments au complet, et l'Empereur qui, d'ailleurs, lui vient en aide en lui envoyant des conscrits de partout, de l'île de Walcheren, par exemple, le complimente des résultats qu'il obtient :

On me rend compte que vos troupes sont très belles; mais il est nécessaire qu'elles le soient et que l'instruction se pousse parmi les officiers, sous-officiers et soldats avec une grande activité, puisque votre corps est une des principales ressources de l'Empire contre les événements du Nord⁽¹⁾.

Davout n'avait pas seulement à recruter ses régiments; il avait à les mettre en garde contre la désertion. Les Prussiens, au milieu desquels ils étaient en partie cantonnés, cherchaient à débaucher ses soldats⁽²⁾, et la

⁽¹⁾ *Corresp. de Napoléon*, t. XXII, p. 337. L'Empereur ajoute : « Veillez bien à ce qu'on ne fasse aucun sergent ni caporal qu'il n'ait été à Wagram, c'est-à-dire qu'il n'ait fait la guerre. Donnez en l'ordre, exprès dans votre corps d'armée et qu'on ne puisse y déroger sans

un approuvé de vous. Il est ridicule de voir des colonels faire sergents des soldats de six mois. »

⁽²⁾ Hambourg, 29 septembre et 24 novembre 1811. *Lettres 992 et 1004*, t. III, p. 268 et 294.

tentation n'était que trop facile sur des troupes formées de tant d'éléments divers ! Le 30 août, il écrivait de Hambourg au ministre de la guerre :

Monseigneur, M. le général Bordesoulle, en me rendant compte de la situation du 9^e régiment de cheveu-légers, m'informe que les chasseurs provenant de la légion hanovrienne paraissent animés d'un très mauvais esprit. Presque tous sont étrangers et n'attendent qu'une occasion pour désertir. Différents rapports particuliers faits à M. le général Bordesoulle l'ont convaincu que ce projet existe parmi eux ; presque tous sont Prussiens, Russes, Bohémiens, Hongrois, ou des provinces autrichiennes avoisinant la Turquie. Je pense donc qu'il serait dangereux de conserver ces hommes dans l'armée française, et que ce serait en même temps très nuisible aux intérêts de Sa Majesté, car il est plus que probable qu'ils désertent aussitôt qu'ils seront habillés et montés. (N^o 972, t. III, p. 256.)

Des soldats qui devaient inspirer moins de craintes à cet égard, c'étaient les Espagnols et les Portugais. Napoléon en avait envoyé à Davout : « Vous recevrez, disait-il, deux bataillons espagnols, six bataillons portugais et six bataillons croates⁽¹⁾. » Où iraient-ils en désertant, transplantés ainsi dans le nord de l'Allemagne, et quelle prise les Allemands pouvaient-ils avoir sur eux ? Et néanmoins Davout, en annonçant leur arrivée à son lieutenant le général Friant, lui recommandait d'y bien veiller :

Prenez des mesures, de concert avec les officiers du régiment, pour que vous soyez instruit de la moindre tentative que l'on ferait vis-à-vis de leurs troupes ; et si un émissaire ou un habitant même osait insinuer de mauvais conseils, sur un rapport que ces officiers vous en feraient, faites-en bonne justice. (10 novembre, n^o 998, t. III, p. 281⁽²⁾.)

Il compte sur l'affection que les troupes étrangères, les Portugais entre autres, avaient manifestée déjà pour le général Friant, et il lui suggère un moyen de se gagner davantage les Espagnols :

Il sera bon, lorsque les Espagnols seront arrivés, d'organiser pour les dimanches et fêtes une messe militaire où iraient les Français et les Espagnols. S'il y a une

⁽¹⁾ 30 octobre 1881. *Corresp. de Napoléon*, t. XXII, p. 541.

⁽²⁾ L'Empereur se préoccupait déjà de la désertion même des Français, à ce qu'il semble, lorsqu'il écrivit d'Amsterdam à Davout, le 22 octobre 1811 : « J'enverrai volontiers ces sept bataillons à leurs régiments pour opérer leur tiercement ; mais comme ces régiments sont

en France, il y aurait trop de facilité pour la désertion. Je me suis décidé à vous les envoyer. Formez-en une ou deux bonnes brigades sous les ordres d'un général de brigade ferme qui se charge de leur instruction, de leur tenue, et qui s'applique à empêcher la désertion. » (*Corresp. de Napoléon*, t. XXII, p. 515.)

église catholique à Rostock, ce que j'ignore, vous vous en servirez; sinon, vous vous arrangerez avec les autorités locales pour que l'on en mette une à votre disposition pour les fêtes et dimanches. (*L. cit.*, p. 285.)

En 1812, tout est à la guerre. En rendant compte ici même des deux ouvrages de M. Tatistcheff (*Alexandre I^{er} et Napoléon*) et de M. A. Vandal (*Napoléon et Alexandre I^{er}*), j'ai eu l'occasion de montrer comment les deux grands alliés de Tilsit se trouvent en quelque sorte fatalement entraînés l'un contre l'autre; à lire ces protestations de bonne amitié qu'ils échangent jusqu'au dernier moment, on serait tenté de dire « l'un vers l'autre » : il semble que s'ils se rapprochent de cette frontière où a eu lieu leur fameuse entrevue, c'est encore pour s'embrasser! Mais c'est la guerre. Napoléon, qui a pour base d'opération l'Allemagne, a cru se fortifier, ou, tout au moins, se couvrir sur ses ailes par un nouveau traité avec la Prusse (24 février) et une nouvelle convention avec l'Autriche (14 mars) : quand il sera entré dans cet empire où la tactique de l'ennemi est de se dérober à sa rencontre, quand, après une sanglante bataille, il se trouvera maître de Moscou, la paix qu'il voulait conquérir sera plus que jamais insaisissable. Le gage qu'il croyait tenir lui échappe dans l'incendie où s'ensevelit la ville sainte; et quand l'hiver le force à reculer, tout se tourne contre lui.

Les lettres de Davout ne donnent pas l'histoire de ce terrible dénouement des conquêtes impériales; mais elles nous font suivre le corps qu'il commande dans les péripéties de l'invasion et nous montrent la part qu'il eut dans les périls de la retraite.

Dans l'invasion, Davout est à l'avant-garde. C'est à lui que l'Empereur fait prendre les positions qui, la guerre éclatant, lui assureront les avantages de l'offensive. Tous les huit corps de la Grande Armée ont d'ailleurs leur place marquée dans le plan de l'Empereur. Tout est prévu pour que, partant d'Italie, des bords du Rhin, de l'Elbe, de la Vistule et des rivages de la Hollande, à des intervalles calculés en raison de la distance, ils arrivent, au jour dit, sur la frontière de l'ennemi et qu'ils entrent en action⁽¹⁾. Dans plusieurs lettres, Napoléon, à mesure que le mouvement s'opère, charge le major général d'en informer les chefs de corps; mais il ne faut pas que, par leurs actes, ils démentent l'attitude que l'Empereur veut toujours garder :

Le langage du prince d'Eckmühl, dit-il à Berthier, doit donc être très pacifique;

⁽¹⁾ Voir l'ordre de l'Empereur au major général, Paris, 21 février 1812, *Correspondance de Napoléon*, t. XXIII,

p. 243, cité dans une note de M. de Mazade, sur une lettre de Davout du 25 février, t. III, p. 318-320.

il doit éviter toute reconnaissance au delà de la Vistule; il faut qu'aucune de ses patrouilles n'aille jusqu'à Osterode ⁽¹⁾.

Le 9 mai, l'Empereur est parti de Paris; il s'arrête à Dresde, où il restera jusqu'à la fin du mois. Le 7 juin, il est à Marienbourg, où il rejoint Davout, et c'est en sa présence qu'éclate, non pour la première ni la dernière fois, la mésintelligence de notre maréchal avec le major général Berthier, officier excellent pour transmettre les ordres de Napoléon, mais peu en état d'y suppléer et pas toujours capable de les entendre. Davout, on s'en souvient, l'avait pu éprouver au début de la campagne de Wagram, avant Eckmühl. Mais les relations avec lui n'en restent pas moins correctes, comme le prouvent ses lettres de service, dans leur brièveté. Le 23 juin, l'Empereur est sur le Niémen. On sait qu'il n'y trouva pas la bataille sur laquelle il comptait, et Wilna fut occupée sans résistance ⁽²⁾. Alexandre se repliait, selon le système qu'il avait adopté et proclamé, vers la Dwina, avec l'armée de Barclay de Tolly. Napoléon devait le suivre, mais il lui importait de ne pas le laisser rejoindre par l'armée de Bagration, qui était dans la région du Dniéper, et il chargea Davout de lui fermer la route. Davout pouvait le rejeter dans les marais de Pinsk et même l'envelopper et le prendre, s'il était secondé à temps par le jeune roi de Westphalie, Jérôme, à qui Napoléon avait donné le commandement de l'aile droite de la Grande Armée. Malheureusement ce prince, retardé par des causes diverses, était encore bien loin. Davout voyait l'opération compromise par ces retards. L'Empereur aussi s'en irritait. Impatient, il envoya l'ordre à Jérôme de se ranger sous la direction de Davout, dès qu'il l'aurait rejoint, et, en même temps, il avisait le maréchal des pouvoirs qu'il lui donnait sur le roi de Westphalie. Cette subordination, signifiée au prince comme un ordre de service, lui parut une offense à sa dignité. Il déclara qu'il renonçait à son commandement et quitta sur-le-champ son armée. Vainement Davout essayait-il de le retenir par toutes les concessions compatibles avec les nécessités du moment. Cette négociation à distance prit plusieurs jours et n'eut d'autre résultat que de permettre à Bagration de se dégager. Napoléon, justement mécontent, s'en prit à Davout ⁽³⁾; en

⁽¹⁾ Paris, 25 mars 1812, *Correspondance de Napoléon*, t. XXIII, p. 339-340.

⁽²⁾ Voir l'ordre pour le passage du fleuve, dans la *Correspondance de Napoléon*, 23 juin 1812, t. XXIII, p. 531.

donné en note, par M. de Mazade, sur une lettre de Davout du 24 juin, t. III, p. 357.

⁽³⁾ Lettre du 20 juillet au major général. *Correspondance de Napoléon*, t. XXIV, p. 80.

quoi il n'avait pas raison : c'était lui qui avait réglé cette subordination, et son principal tort n'était pas de l'avoir fait, c'était d'avoir confié le commandement de l'aile droite à son jeune frère, parce que c'était son frère. S'il pouvait dire : « Je ne sais plus maintenant comment va ma droite », il ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même. Le reproche qu'il fit adresser par le major général à Davout n'était du reste que l'effet d'un moment de mauvaise humeur fort concevable, et la suite devait en effacer les traces.

Davout d'ailleurs, opérant seul, montra ce qu'il aurait pu faire, bien secondé. Bagration avait gagné la Bérézina et se dirigeait vers le Dniéper. Davout le devança à Mohilew, où le général russe comptait passer le fleuve, et, quoique inférieur en nombre de moitié, compensant ce désavantage par le choix habile de la position, il lui fit subir un sanglant échec⁽¹⁾. Bagration dut redescendre le fleuve pour le passer un peu plus bas ; mais Davout ne pouvait le suivre avec si peu de monde sur l'autre rive ; et ainsi la jonction des deux grandes armées russes n'était pas empêchée.

Elle l'eût été si Napoléon avait pu, comme il se l'était proposé, envelopper à lui seul l'armée de Barclay de Tolly sur la rive gauche de la Dwina, où le général russe avait eu l'idée de se retrancher dans un repli du fleuve : résolution contraire au plan de retraite adopté à l'origine, fort attaquée par l'aristocratie, dont il fallait bien écouter la voix dans une crise si redoutable, et à laquelle il renonça, en apprenant les suites de la bataille de Mohilew. Bagration, quoique battu, était libre de remonter le Dniéper ; Barclay de Tolly remonta la Dwina : les deux armées allaient se rejoindre sous les murs de Smolensk, où Davout se retrouva bientôt lui-même avec Napoléon.

Cette réunion des deux armées russes, que Napoléon avait voulu prévenir pour les accabler séparément, il se réjouissait maintenant de la voir opérée ; car il avait lui-même réuni ses corps d'armée en nombre suffisant pour les vaincre, comme il l'espérait bien, toutes les deux ensemble ; et les Russes purent s'en apercevoir, quand ils crurent le surprendre en risquant l'offensive. Ils furent repoussés dans les murs de Smolensk, et c'est Davout qui en eut le principal honneur (17 août). Il en parle, avec sa réserve habituelle, dans sa lettre du 30 au major général :

L'ennemi occupait les dehors de la place par une grande quantité de troupes, qui

⁽¹⁾ Voir sa lettre au major général où il en fait un récit détaillé, n° 1075, 7 août 1812, p. 375-379.

s'étaient la plupart établies dans des maisons qu'elles avaient crénelées. Il avait des redoutes dans des positions avantageuses, et il était soutenu par le feu de la place.

Sa Majesté ayant ordonné, le 17, que l'ennemi fût délogé de ses positions et qu'il fût repoussé dans la place, les première, deuxième et troisième divisions, qui se trouvaient en première ligne, reçurent l'ordre de faire leur attaque en même temps. Elle eut lieu vers midi, après avoir ébranlé l'ennemi par un feu d'artillerie auquel il répondit de la place et de ses redoutes. Ces troupes se sont portées en avant et ont attaqué sur tous les points les troupes ennemies qui leur étaient opposées. L'attaque a été très vive et la défense opiniâtre. Cependant tout a cédé à la bravoure des troupes de Sa Majesté. Les redoutes ont été emportées; les maisons crénelées ont été forcées. L'ennemi a été poursuivi et rejeté dans la place, où il s'est réfugié après une grande perte.

Il se plaît à rendre témoignage de la bravoure de ses troupes :

Généraux, officiers et soldats de toutes les armes, tous ont rivalisé de zèle, de bravoure et de dévouement pour le service de Sa Majesté. (N° 1085, t. III, p. 390.)

Il n'en dit pas plus sur les suites de cette bataille; il ne dit pas que c'est à son corps d'armée que l'Empereur avait réservé l'honneur d'achever le succès de la journée en forçant le lendemain l'ennemi dans la place. Le général Haxo avait reconnu une ancienne brèche, mal réparée en terrassement : c'est par là qu'on devait donner l'assaut. La nuit se passa à lancer sur la ville des obus qui parurent produire un effet extraordinaire : le ciel était tout en feu. Le matin, quand le général Friant, dont la division avait été désignée, se présenta devant les remparts, il n'y trouva personne. Les Russes s'étaient retirés en bon ordre, ayant brûlé la ville : signe effrayant de la résolution où ils étaient de se défendre jusqu'au bout et par tous moyens !

Convenait-il de rester dans Smolensk, ou fallait-il, sans plus de retard, poursuivre la guerre, et dans quelle direction ? Sur Saint-Petersbourg ou sur Moscou ? Les historiens en disputent; Davout n'en dit pas un mot dans ses lettres. On marche en avant, on marche à l'ennemi, et il marche. Comme il a été à Austerlitz, à la journée d'Iéna, à Eylau, à Friedland, à Wagram, il est à la Moskowa (7 et 8 septembre), il est à Moscou (15 septembre). Il sera, dans la retraite, à l'arrière-garde cette fois. Lorsque, après l'incendie de Moscou par Rostopchine, après des jours précieux perdus à attendre la paix, Napoléon renonça à la partie et prit, selon l'avis de Davout, son chemin par Kalouga, c'est à Davout qu'il réserve la première place après le prince Eugène. Il écrit au major général :

Moscou, 18 octobre 1812.

Mon cousin, donnez ordre au prince d'Eckmühl de porter son quartier général,

ce soir, au delà de la porte de Kalouga et d'y placer son infanterie, son artillerie et tous ses équipages militaires ainsi que ses bagages, de manière à pouvoir partir demain à la pointe du jour pour faire une forte journée.

Mais quand après la sanglante rencontre de Malo-Jaroslawetz, où Davout aida le prince Eugène à rester maître du champ de bataille, l'Empereur eut reconnu la difficulté d'une lutte contre une armée qui, vaincue, ne se désagrégeait pas, qui avait pour elle les ressources du sol natal et déjà le secours redoutable du climat protecteur de la Russie, quand enfin il se résolut à revenir par où il était venu, c'est à l'arrière-garde qu'il plaça Davout.

Tout d'abord, Davout y demeura à peu près jusqu'à Smolensk. Sa correspondance a pour objet principal de faire connaître au major général sa marche : il est tout à l'action ; mais quelques traits pourtant y signalent ce que l'arrière-garde avait à souffrir et non pas seulement de l'ennemi ; il écrit de Wereia, 28 octobre, à Berthier :

J'ai l'honneur de vous prier de donner les ordres nécessaires pour que les troupes qui marchent avant l'arrière-garde prennent des précautions pour ne pas incendier les villages, ce qui détruit toutes les ressources dont l'arrière-garde a si grand besoin. Elle devrait être seule chargée du soin de brûler les villages qu'elle abandonne et l'armée de l'Empereur en éprouverait une grande utilité. (N° 1134, t. III, p. 423.)

Napoléon était arrivé à Smolensk le 9 novembre ; le prince Eugène, le 10 ; Davout, le 11 ; Ney, qui l'avait remplacé à l'arrière-garde, les 12 et 13. Ils en repartirent par la rive gauche du fleuve, Napoléon avec la garde, le 14 ; le prince Eugène, le 15 ; Davout, le 16 et Ney, le 17, après en avoir fait sauter les murailles ; retraite par corps, qui n'était pas sans péril, car Kutusof, qui, dès avant la bataille de la Moskowa, avait pris le commandement de la principale armée russe, suivait ou pour mieux dire côtoyait les restes de la Grande Armée, espérant la détruire en détail. Le 16, Eugène fut violemment attaqué à Krasnoë ; le 17, Davout y subissait un rude assaut à son tour et finissait par tenir, avec ses quatre mille hommes, les masses russes en échec, grâce à un secours que Napoléon, s'arrêtant à propos dans sa marche, avait pu lui envoyer. Davout n'a pas eu le temps de parler de cette sanglante journée. Après un billet du 12 novembre, daté de Smolensk, on ne trouve dans sa correspondance qu'une lettre du 22, datée d'un bivouac près d'Orcha, où l'arrière-garde, commandée par Ney, venait de le rejoindre. Ney, dont on était resté quelques jours sans nouvelles, avait eu, à son tour, le 10, un terrible engagement avec les Russes. Davout, en signalant l'arrivée de l'arrière-garde à Orcha, se borne à dire que « l'ennemi a beaucoup ca-

nonné des rives gauches du Dniéper et de l'Orchitsa et a montré beaucoup de cavalerie ». Il déplore ce qui était la plaie fatale de cette retraite :

Les colonnes de trainards de tous les corps d'armée sont toujours très nombreuses. Il est impossible de remédier à cet embarras, attendu qu'ils se jettent dans les villages à gauche et à droite de la route et viennent ensuite nous rejoindre par toutes les directions. (N° 1138, t. III, p. 426.)

C'est cette masse qui devait en partie périr dans le désastre de la Bérézina.

Le Dniéper ayant été franchi à Orcha, on avait à passer la Bérézina, son affluent, et le péril avait singulièrement grandi : car, outre Kutusof, qui suivait nos corps épuisés, dans la retraite, on était exposé à trouver devant soi, au pont de Borisow, l'armée de Tchitchakof, venant du sud, que le prince de Schwartzenberg avec ses Autrichiens suivait mollement, et celle de Wittgenstein, venant du nord, que Victor et Oudinot ne paraissaient pas en mesure d'arrêter. On sait que Napoléon, trompant les Russes par de fausses démonstrations à Borisow, passa la Bérézina par des ponts jetés plus haut à Studianka, et après lui la plus grande partie des troupes, le 26 et le 27 novembre; mais le 28 on ne pouvait plus donner le change à l'ennemi. On connaît le désastre causé par l'encombrement et la rupture des ponts pendant le combat inégal soutenu par Oudinot sur la rive droite et par Victor sur la rive gauche, combat sanglant dont le succès final sauva le reste de l'armée. La dernière lettre de Davout, avant le passage, est du 27 à une heure du matin. Il répondait à l'ordre qu'il venait de recevoir :

Je me propose de mettre en mouvement le 1^{er} corps aujourd'hui à 5 heures et demie du matin, et j'espère qu'il sera rendu à Borisow entre neuf et dix heures du matin. (N° 1141, t. III, p. 430.)

C'est à Studianka qu'il passa comme les autres. Les combats du 28 avaient fait impression sur les Russes. Le 3 décembre, l'Empereur était à Molodetchno, d'où est daté le fameux 29^e bulletin; le 5, à Smorgoni, où il reçut ses maréchaux et prit congé d'eux; et il partit pour Paris, laissant le commandement général à Murat : la suite montra qu'il aurait pu mieux faire.

La présence de Napoléon à Paris n'était certes pas inutile. Il avait à refaire une armée et il y déploya une activité sans égale; mais il fallait prévenir l'écroulement de ce grand édifice qu'il avait élevé au delà du Rhin; et ni Murat, son beau-frère, ni le prince Eugène, son beau-fils,

qu'il lui substitua quand Murat se fut déchargé de ce fardeau, n'étaient en mesure d'y suffire. Quand on eut repassé le Niémen (et que de souffrances dans la retraite depuis la Béréina jusqu'à Wilna!), le péril se montra dans toute sa grandeur. Les troupes prussiennes, nos auxiliaires, n'avaient pas attendu jusque-là pour se joindre aux Russes. Le gouvernement prussien se préparait à en faire autant. Les états-majors de nos différents corps s'étaient transportés dans les places qu'on occupait sur la Vistule ou aux environs. Davout s'était rendu à Thorn, qui lui était assigné (23 décembre), et il mit la ville en état de défense. Garderait-on l'appui de la Pologne, où les Russes étaient entrés? Il écrit le 29 décembre à Eugène :

Les Russes cajolent les Polonais et je crois m'apercevoir que cela produit de l'effet. La Confédération a fait publier dernièrement un appel à la noblesse polonaise pour faire une levée de 16,000 hommes montés. Je crois que cela produira peu d'effet dans les circonstances actuelles, surtout en raison du manque d'argent. (N° 1145, t. III, p. 433.)

Et le 13 janvier 1813, au major général :

Il existe à Varsovie une grande quantité de Polonais sans armes. Si on les laisse débander, ils serviront dans les rangs de l'ennemi; ne serait-il pas plus avantageux de les envoyer dans les places de l'Oder? (N° 1163, p. 457.)

Ce ne sont pas seulement les Polonais que Berthier aurait accepté d'envoyer sur l'Oder. Il voulait ramener tout le monde de la Vistule. Davout s'en indigne; il écrit au duc d'Istrie (Bessières) :

Thorn, 14 janvier 1813.

A l'instant je reçois un ordre du major général, daté de Marienbourg, du 11, et que je regarde comme très funeste. On abandonne précipitamment la rive gauche de la Vistule. Je prends le parti d'envoyer par estafette à l'Empereur copie de toute ma correspondance avec le major général, depuis que je suis à Thorn. Sa Majesté aura la conviction de l'imprévoyance, de l'insouciance et de tout ce qui nous a fait tant de mal depuis son départ. Il est de fait, et tous les rapports s'accordent à dire, que l'infanterie ennemie est en mauvais état. L'empereur Alexandre était encore le 21 décembre avec sa garde à Wilna, et rien n'annonçait qu'il dût en partir.

Ayant sur la Vistule Danzig, Graudenz, Thorn, Modlin et Praga, le corps autrichien et celui du général Reynier qui peuvent couvrir leurs cantonnements dans les places, le corps bavarois, qui avec ses renforts est de 7,000 hommes, pourrait, avec ce que le Vice-Roi et moi avons de disponible, occuper Thorn et Bromberg. Pendant ce temps, les levées du duché s'organiseraient, et, si l'on évacue, ces mêmes hommes, que l'on pourrait placer dans nos rangs, seront contre nous au printemps. (N° 1165, t. III, p. 458.)

Cette année 1813 n'est pas la plus éclatante, mais elle est peut-être

la plus considérable dans la carrière de Davout, et ses lettres en témoignent. Il reste debout au milieu de cet Empire qui s'ébranle; il voit ce qu'il faut faire pour conjurer la ruine, il a le coup d'œil de Napoléon, mais il n'en a pas la puissance. Il n'a même pas, ce qui est profondément regrettable, la délégation de ses pouvoirs. Il s'efforce de lutter contre des résolutions funestes. Il demande qu'on reste le plus longtemps possible sur la Vistule, qu'on tienne au moins sur l'Oder, et surtout que l'on garde l'Elbe, si l'on ne veut être rejeté bientôt sur le Rhin. L'Empereur a voulu remettre le commandement supérieur, en son absence, à l'un des membres de sa famille : il n'y contredit pas. Il se serait peut-être assez mal entendu avec Murat; mais Murat est parti (5 janvier), Eugène l'a remplacé (22 janvier). Davout s'attache à le soutenir, à l'éclairer de ses conseils, à lui faire réparer les fautes qu'il commet par défaut d'expérience. C'est à la défense de l'Elbe qu'il veut le retenir; il lui suggère, avec ménagement, les mesures qu'il suppose arrêtées déjà dans son esprit :

Si l'ennemi se portait décidément sur l'Elbe et en particulier sur la droite, je dois prévenir Votre Altesse Impériale qu'il n'y a qu'un bac à Wurtzen, qui sera certainement un point de passage. Il est donc nécessaire d'y faire jeter un pont. Cela serait d'autant plus nécessaire que vraisemblablement vous y porteriez votre quartier général à la première nouvelle de l'approche de l'ennemi, ce qui vous rapprocherait de Dresde sans vous éloigner de Wittenberg. Je dois observer à Votre Altesse Impériale que son séjour à Leipzig fait craindre que l'on n'ait pas l'intention de défendre l'Elbe. (N° 1226. Dresde, 15 mars 1813, p. 542.)

Quand Napoléon reparut enfin sur le Rhin pour commencer la campagne de 1813, le rôle de Davout n'en fut pas diminué. L'Empereur opérant sur le Mein et sur le cours moyen de l'Elbe, c'est au prince d'Eckmühl que le cours inférieur du fleuve était confié. Tandis que Napoléon gagnait les batailles de Lutzen (2 mai) et de Bautzen (20 et 21 mai), Davout contenait les Prussiens sur l'Elbe et reprenait la ville de Hambourg qui était retombée, assez volontairement, au pouvoir de l'ennemi; il y rentra le 30 mai, juste à point pour que l'armistice, signé le 4 juin, laissât cette grande ville en notre puissance. Lorsque les hostilités furent rouvertes, Davout se trouvait là en mesure de tenir le nord de l'Allemagne en échec. Malheureusement, cela même l'empêcha de se trouver, avec son brave corps d'armée, à la journée de Leipzig dont il aurait pu changer la fortune.

Cette bataille, qui enlevait toute l'Allemagne à Napoléon, laissait Davout isolé dans Hambourg; isolé, bientôt assiégé; et c'est une des pages les plus glorieuses de son histoire. Il y déploya tout ce qu'il y avait de

fermeté, de résolution et d'intrépidité dans son caractère. Ayant à défendre une place qui n'eût pas demandé mieux que de ne pas être défendue, il ne pouvait exiger d'elle qu'un concours en argent, chose toujours mal supportée, et la charge était lourde; car, pour la punir de sa défection, l'Empereur lui avait imposé une contribution de guerre de cinquante millions; et pour en retirer tout ce qu'elle pouvait fournir, le maréchal devait recourir à des mesures de rigueur qui soulevèrent des malédictions contre lui, sans que son intégrité pût jamais être mise en cause. Quant au maintien de l'ordre à l'intérieur et à la résistance à l'ennemi au dehors, il n'avait à compter que sur ses soldats. Un mémoire rédigé par son chef d'état-major retrace les mesures qu'il eut à prendre pour administrer la ville dans ces conditions, les travaux de défense qu'il multiplia au milieu des rigueurs de l'hiver, les assauts qu'il soutint, les sorties heureuses qu'il opéra sur les assaillants. Ce fut sa campagne de 1814, et il la mena, jusqu'à la fin, triomphante. Les alliés étaient dans Paris que le drapeau tricolore flottait toujours dans Hambourg. Il n'arbora le drapeau blanc que le jour où ce drapeau était devenu le drapeau de la France, et lui était remis par l'envoyé du gouvernement français. Alors il ouvrit librement ses portes et sortit à la tête de ses troupes, comme d'une ville conquise. Il eut ainsi l'honneur de ramener, tambour battant, son corps d'armée intact sur le sol de la patrie. Il trouva en arrivant l'ordre de se retirer dans ses terres.

C'est là que le 20 mars le trouva. On ne doit pas être surpris que le 20 mars l'en fit sortir. Napoléon, à peine rentré aux Tuileries, lui fit accepter le ministère de la guerre, en même temps qu'il donnait le ministère de l'intérieur à Carnot. Les lettres de Davout, comme ministre de la guerre, tiennent la moitié du IV^e volume de sa correspondance et sont, au point de vue de l'administration militaire, l'histoire des Cent-Jours. Il écrit à ses anciens compagnons d'armes pour les rappeler auprès de celui qu'ils ont si glorieusement servi⁽¹⁾; à Augereau, dont l'attitude avait été outrageante envers Napoléon en 1814, au moment de sa chute, pour lui répondre que l'Empereur ne veut pas le voir⁽²⁾; à Oudinot, qui, au contraire, s'était si honorablement conduit alors, pour le ramener, en termes affectueux, dès le premier jour, puis pour l'assurer que l'Em-

⁽¹⁾ A Gouvion Saint-Cyr, 21 mars 1815, n° 1483, t. IV, p. 356; à Masséna, p. 369, etc.

⁽²⁾ « Monsieur le maréchal, L'intention de l'Empereur est de ne pas vous

voir. Sa Majesté me charge de vous donner l'ordre de vous retirer dans vos terres. Veuillez me faire connaître l'endroit où vous vous retirez. » (28 mars, n° 1513, p. 376.)

pereur respecte ses scrupules et tolère sa retraite⁽¹⁾, mais il a bien d'autres soins. Il doit veiller à la réorganisation de l'armée, prévenir ou réprimer les mouvements royalistes dans l'Ouest et surtout dans le Midi, à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Marseille. Clausel entre sans grand peine à Bordeaux le 2 avril : la ville d'attend; la duchesse d'Angoulême en est partie la veille⁽²⁾. Le général Grouchy reçoit des pouvoirs extraordinaires pour faire campagne contre le duc d'Angoulême : il y gagna le bâton de maréchal de France et le commandement d'un corps d'armée⁽³⁾. Par contre, il y eut des radiations parmi les maréchaux : le 10 avril, l'Empereur donna ordre au Ministre de la guerre de rayer de leur liste le prince de Neufchâtel, le duc de Raguse, le duc de Bellune, le duc de Castiglione, le maréchal Pérignon, le duc de Walmy, Kellermann, ce titulaire de la première victoire gagnée depuis la Révolution! — Comme Napoléon avait pourtant voulu leur maintenir une situation conforme au rang qu'ils avaient occupé, Davout en prit occasion de rappeler son attention sur le vieux Kellermann :

Je vous prie, Sire, de déterminer la quotité de la retraite du maréchal duc de Walmy et de vouloir bien prendre en considération son état de fortune, son âge et ses services qui lui méritent les grâces et la bienveillance de Sa Majesté. (27 avril, n° 1633, t. IV, p. 471.)

Il y avait eu aussi révision des nominations faites récemment dans l'armée; et cela n'était pas hors de propos au moment où on rappelait à l'activité les anciens officiers⁽⁴⁾; mais l'exclusion des autres ne se faisait pas à l'aveugle. Davout écrivait à l'Empereur, le 8 avril :

Sire, il y a des ex-gardes du corps, des gardes d'Artois et des officiers de la ci-devant maison du Roi qui demandent du service dans l'armée. Doit-on les employer et les proposer à Votre Majesté? La plupart sont des jeunes gens qui sortent de l'école de Saint-Cyr, et d'autres qui avaient déjà servi antérieurement.

Outre les jeunes gens sortant de l'école de Saint-Cyr, il y a aussi des officiers supérieurs et autres qui ont bien servi dans l'armée et qui offrent leurs services. (N° 1553, p. 411.)

D'autre part, il transmettait au « comte » Carnot, ministre de l'intérieur (18 avril), et soumettait à l'Empereur (19 avril) les rapports qui

⁽¹⁾ A Oudinot, 21 mars, n° 1487, t. IV, p. 349; 28 mars, n° 1510: « Mon cher Oudinot, j'avais mis sous les yeux de l'Empereur ta lettre où tu me fais connaître ton départ pour Bar. Sa Majesté me charge de te donner toutes les assurances que tu pourrais désirer et de te

dire de rester tranquille dans tes terres. (L. cit., p. 375.)

⁽²⁾ N° 1544, 5 avril, p. 403.

⁽³⁾ N° 1613, 20 avril et la note, t. IV, p. 459.

⁽⁴⁾ Décret du 28 mars, n° 1541, 4 avril, p. 402.

lui venaient des généraux, commandant en province, sur les mauvaises dispositions des administrations communales; ce qui provoqua cette lettre de l'Empereur à Carnot (20 avril):

Monsieur le comte Carnot, je désire que vous m'apportiez ce soir, avec votre opinion, la rédaction définitive d'un projet de décret qui contiendrait les dispositions suivantes:

• Tous les maires, adjoints et membres des conseils des communes cesseront leurs fonctions au 1^{er} mai

• Les préfets présenteront sur-le-champ, en remplacement, des maires, adjoints et conseillers des communes, qui aient la confiance du peuple. Ces présentations seront faites par des préfets et des commissaires extraordinaires qui seront envoyés dans chaque division militaire. (*Correspondance de Napoléon*, t. XXVIII, p. 113.)

Il y avait à voir si les juges de paix devaient être l'objet des mêmes mesures; quant aux officiers et commandants des gardes nationales, ils devaient cesser leurs fonctions au 1^{er} mai⁽¹⁾.

Il y avait donc toujours des suspects; mais le grand suspect aux yeux de l'Europe, c'était l'Empereur. Le Ministre de la guerre avait donc surtout à l'aider dans la réunion des forces dont il avait besoin pour lutter contre le retour imminent des alliés. Si l'on destituait à bref délai les officiers et commandants des gardes nationales, c'était pour leur en substituer d'autres. Le 28 avril, Davout appelait l'attention de l'Empereur sur l'organisation des gardes nationales; et par deux lettres, du 1^{er} et du 2 mai, l'Empereur lui traçait le plan à suivre. Les armées, particulièrement dans la région du Nord et de l'Est, devaient se composer des troupes actives et des troupes de garnison: les garnisons, toutes formées de bataillons de grenadiers et de chasseurs de gardes nationales et de la garde nationale sédentaire de la place; l'armée active, des troupes de ligne, des divisions de réserve des gardes nationales, des corps francs et de partisans de la levée en masse. Le 10 mai, toutes les troupes de ligne devaient avoir évacué les places ou n'y rester qu'à titre de disponibles, en attendant l'heure de marcher⁽²⁾, et plusieurs lettres du Ministre prescrivaient la rigoureuse application de ces mesures⁽³⁾.

⁽¹⁾ N° 1585, p. 438; n° 1608, p. 455 et la note. Le 20 avril, Davout annonçait à Sebastiani la prochaine constitution qui était, disait-il, «l'objet du vœu général» (*Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire* fut publié dans le *Moniteur* du 23) et le changement des maires «réclamé par le ma-

jarité des habitants» (n° 1621, p. 457).

⁽²⁾ N° 1640, p. 480 et la note.

⁽³⁾ N° 1667, 5 mai, aux généraux Rapp, Gérard, Vandamme; n° 1671, même date, à Vandamme; n° 1672, 6 mai, vive reconnaissance à Rapp; n° 1676, 7 mai, à Vandamme; n° 1684, 9 mai, à Gérard, n° 1687, même date, à Rapp, etc.

Rien de ce qui touche la bonne organisation d'une armée prête à entrer en campagne, à engager une lutte suprême, n'est omis dans ces lettres qui se succèdent de jour en jour, et plusieurs le même jour, au cours de ces deux mois de mai et de juin⁽¹⁾. On ne peut que proclamer les services éminents que Davout rendit à l'Empereur dans l'exercice de ses fonctions et admirer la mesure et la fermeté avec lesquelles il les remplit⁽²⁾; mais de quel plus grand secours ne lui eût-il pas été si, laissant le ministère de la guerre à quelque Berthier, ou à quelque Clarke, il eût été auprès de lui aux Quatre-Bras, à Ligny, à Waterloo!

Après Waterloo, Davout n'estime point son rôle terminé; n'ayant pu décider Napoléon à tenter un dernier effort, à ne pas abdiquer, il voulait que la France fût encore en armes pour annoncer cette résolution aux vainqueurs et en modérer les conséquences. C'est l'esprit de la circulaire qu'il adressa le 22 juin aux généraux commandant les divisions militaires. C'est dans cette pensée qu'il écrivait au maréchal Soult de « rallier les soldats de tous les corps, et faire occuper en force la place de Laon ». Des commissaires allaient faire connaître aux puissances alliées la résolution de Napoléon :

Si leurs déclarations portant que la guerre n'avait lieu que contre l'empereur Napoléon, non contre la France, sont réelles, sous peu de jours la paix sera rendue au monde ou la guerre deviendra entièrement nationale. (N° 1762, t. IV, p. 571.)

Et il invitait le maréchal à demander une suspension d'armes.

Le 20 juin, il avait écrit au gouverneur de Lille de tenir ferme⁽³⁾. Le 23, en complimentant le maréchal Grouchy d'avoir ramené son armée intacte (que ne l'eût-il un peu plus compromise le 18!), il lui annonçait que le gouvernement lui confiait le commandement de l'armée du Nord, et il lui prescrivait la marche à suivre⁽⁴⁾. Mais les alliés avançaient toujours; non seulement la frontière était franchie: Compiègne, Senlis étaient occupés; et les questions de dynastie ne marchaient pas moins vite :

⁽¹⁾ Le 11 juin, il écrit à Ney: « L'Empereur, Monsieur le maréchal, me charge de vous prévenir que son quartier général sera le 14 à Avesnes, afin que vous soyez en mesure de vous y trouver pour assister aux premières batailles qui auront lieu. » (N° 1755, p. 766.)

⁽²⁾ Le 22 mai, il écrit au maréchal Soult qui, comme major général, avait empiété sur ses attributions: « Si vous donnez des ordres de votre côté et moi

du mien, comme il ne peut qu'en résulter des inconvénients, je vous déclare que je remettrai le portefeuille à l'Empereur. J'ai accepté le ministère à mon corps défendant et l'on me ferait le plus grand plaisir en m'ôtant ce fardeau. » (N° 1739, p. 554.)

⁽³⁾ N° 1760, p. 569.

⁽⁴⁾ N° 1763, 23 juin, p. 572; 1765-1767, 25 et 27 juin; 1769, 28 juin, p. 577.

Napoléon II n'était point accepté. On revenait à Louis XVIII. Davout lui-même écrivait le 28 à Fouché, duc d'Otranté :

Monsieur le duc, j'envoie à Votre Excellence les nouvelles que j'ai reçues sur l'état des choses et des troupes. Il n'y a pas de temps à perdre pour adopter la proposition que j'ai faite hier. Nous devons proclamer Louis XVIII; nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale, *sans les troupes étrangères* qui ne doivent jamais mettre le pied à Paris. Louis XVIII doit régner avec l'appui de la nation. (N° 1770, p. 578.)

Lettre à laquelle Fouché répondit par une autre où il affecte de se montrer plus soucieux que lui des garanties à donner aux libertés publiques⁽¹⁾. Et comme le même Fouché, l'auteur de toutes les intrigues qui ne dataient pas de la bataille de Waterloo, le futur ministre de Louis XVIII, lui demandait, dans une réunion nouvelle du gouvernement, s'il se croyait en mesure de défendre Paris, s'il était sûr de la victoire, il répondit « qu'il était prêt à livrer bataille, qu'il répondait du succès, s'il n'était pas tué dans les deux premières heures ». Et il établissait son quartier général à la Villette. Le 1^{er} juillet, il le portait à Montrouge, ayant su que Blücher, trop impatient d'entrer dans Paris, voulait l'attaquer par la rive gauche : ce qui valut aux Prussiens de se faire battre par la cavalerie d'Exelmans et de Paré du côté de Versailles et de Saint-Germain, et le même soir par l'infanterie du général Vichery au pont de Sèvres. Mais cela ne changeait rien à la situation, qui fut réglée par l'armistice du 3 juillet.

C'est à Davout que la commission du gouvernement donna la charge de ramener les restes de nos armées, selon les conditions de l'armistice, au delà de la Loire⁽²⁾. Triste commandement pour le vainqueur d'Auerstædt et d'Eckmühl; triste pour lui, mais qui ne fut pas sans consolation pour ces braves militaires, ni sans profit pour le pays. Il s'efforça d'abord par ses lettres de rallier tous les généraux au nouveau gouvernement⁽³⁾ : céder à des répugnances personnelles, se retirer, c'était désertier la cause de la patrie. Il fallait rester unis pour la défendre; mais il blâmait les excès de zèle. Il écrivait le 15 juillet au général Hamelinaye :

J'ai reçu vos dépêches annonçant que vous avez fait prendre la cocarde blanche.

⁽¹⁾ *L. cit.*, t. IV, p. 579, note.

⁽²⁾ Son dernier acte, comme ministre, est une lettre au prince d'Easing : l'armée quitte ses retranchements pour ne pas exposer la capitale aux désordres qui suivent souvent la prise d'une ville; aucun militaire n'y doit plus rester : « La

sûreté de la ville de Paris reste entièrement confiée à la garde nationale. » (N° 1778, 4 juillet, p. 585.)

⁽³⁾ Voir les lettres aux généraux Lamarque, Clausel et Decaen (n° 1781, 8 juillet); à Clausel, à Lamarque (n° 1792 et 1793, 15 juillet).

Je ne puis que vous improver, non pour la cocarde blanche, puisque nous la prendrons aussi, mais pour vous être permis de donner des ordres sans les miens. La plus parfaite union est nécessaire pour l'intérêt de notre malheureuse patrie et de notre gouvernement. Que veulent les ennemis de la France? Notre désunion. S'ils y parviennent, ils opéreront ce qu'ils commencent déjà, non seulement le partage, mais le pillage de la France. Vous devez assez connaître l'esprit de notre armée pour savoir qu'elle mérite les plus grands ménagements pour l'amener à arborer une couleur qui était proscrite depuis vingt-cinq ans dans ses idées et dans ses préjugés. Par vos mesures intempestives et insubordonnées, vous serez peut-être la cause d'une grande désertion, et vous aurez été sans le vouloir l'agent de nos ennemis. (N° 1794, p. 603.)

La pensée dominante de Davout était de garder à la France une armée qui, bien que confinée au delà de la Loire, fût en mesure de faire respecter des alliés, maîtres de Paris, l'intégrité de son ancien territoire; car on avait des craintes à cet égard, et, du reste, pour cette œuvre patriotique, il comptait sur les défenseurs de la nouvelle dynastie comme sur les soldats de Napoléon. Il écrivait d'Étampes, 8 juillet, au général Lamarque :

Monsieur le général, j'ai reçu vos dépêches d'hier. J'ai vu avec bien du plaisir l'offre des généraux Sapinaud et Larochejaquelein. Elle est l'expression de sentiments de bons Français. Au surplus, sous très peu de temps, nous pourrons être dans le cas de marcher sous les mêmes drapeaux, si les Anglais veulent mettre à exécution les projets qu'on leur suppose.

Ils veulent, dit-on, attaquer le Havre, Cherbourg et Brest, c'est-à-dire détruire complètement notre marine et méconstruire à jamais notre malheureuse patrie. Si cela se réalise, il n'y aura plus dans ce pays que des Français. (N° 1782, p. 590.)

Les Anglais renoncèrent, ou peut-être ne songèrent pas sérieusement à ce projet d'attaque contre nos ports de la Manche et de l'Océan; mais les Prussiens, même les Autrichiens, ne s'abstenaient pas de fourrager dans nos campagnes malgré l'armistice. Ils ne respectaient pas même cette limite de la Loire imposée à nos troupes. Davout, avec sa vigilance accoutumée, prescrivait toutes les mesures nécessaires pour qu'ils ne le fissent pas impunément. Il mettait à l'abri d'un coup de main le pont d'Orléans, établissait des postes de Jargeau à Beaugency, faisait replier sur Blois tous les bateaux qui étaient au-dessous d'Orléans⁽¹⁾; et il était prêt à ouvrir le feu contre un parti prussien qui voulait arrêter sur la Loire un bateau chargé de blessés français. Les excès dont se rendaient coupables les troupes alliées étaient de nature à grossir son armée, et il

⁽¹⁾ N° 1798, p. 606, note.

se montrait fier de cette armée. Il écrivait d'Orléans, le 11 juillet, au général Belliard à Metz :

L'armée s'est retirée derrière la Loire. J'en ai le commandement; elle est belle et nombreuse; la cavalerie est excellente, et l'artillerie est encore très considérable. J'y mettra beaucoup de monde, et sous peu elle sera encore formidable. Il faut, plus que jamais, que les places fortes tiennent contre l'ennemi et n'y laissent entrer que des Français. (N° 1785, p. 593.)

Et le même jour, au général Lamanque :

Sous peu de temps, si les troupes étrangères et particulièrement les Prussiens continuent à tenir la même conduite, ce qu'on appelait royalistes les plus effrétés, sera, autant que nous, ennemi des étrangers. L'arrogance des Prussiens est poussée au dernier point; ils ravagent les malheureuses campagnes; à Paris même, ils ont déjà commis beaucoup d'excès. Si cela continuait, il serait du devoir de l'armée d'en tirer vengeance. J'ai ramené près de 500 bouches à feu, dont beaucoup attelées, et une grande quantité d'approvisionnements.

Pour grossir cette armée, il faut éclairer la population sur la situation présente :

Je désirerais que vous eussiez une entrevue avec MM. de La Rochejaquelein, Sapinaud, et autres chefs qui ont dernièrement montré un si bon esprit. Ils le montreront d'autant mieux encore qu'ils auront la certitude que nous marchons tous sous les mêmes drapeaux, ceux du Roi et de la patrie. (N° 1187, p. 595.)

Et il en donnait la preuve dans la belle déclaration qu'il adressait, trois jours après, au Roi, au nom de l'armée. Elle se terminait ainsi :

Depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne compte dans ses rangs que des citoyens. Elle est entièrement liée à la nation; elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français. Elle adopte avec lui, elle adopte sincèrement le gouvernement de Votre Majesté. Il fera le bonheur de la France, par l'oubli généreux et absolu de tout le passé, en effaçant la trace de toutes les haines et de toutes les dissensions, et en respectant les droits de tous.

Convaincue de ces vérités, pleine de respect et de confiance dans les sentiments manifestés par Votre Majesté, l'armée lui jure une soumission entière, une fidélité à toute épreuve. Elle versera son sang pour tenir les serments qu'elle prononce solennellement aujourd'hui pour défendre le Roi et la France. (N° 1790, p. 598.)

Malheureusement l'oubli du passé ne fut ni aussi absolu ni aussi généreux que l'avait souhaité le maréchal commandant en chef l'armée de la Loire. On se défiait de cette armée de la Loire, dont la force était pourtant la meilleure garantie contre les convoitises des alliés. En vue d'une réorganisation générale, ordre fut donné à Davout de la dissoudre,

ordre que l'on aurait pu croire inspiré par l'ennemi en vertu du proverbe : *Is fecit cui prodest* : car ce fut dans ses rangs comme un prétexte pour déserteur. Davout se résignait bien au licenciement, à la *dislocation* comme on disait; mais la désertion l'indignait : c'était le crime militaire qu'il flétrissait le plus; il y voyait l'anarchie dans l'armée et le principe du brigandage lâché dans le pays ⁽¹⁾. Avec ce fléau, on pouvait désespérer de la France. De plus, à peine l'ordre de licenciement était-il donné, que paraissaient les listes de proscription : proscription en raison des réserves relatives aux « auteurs et instigateurs de la trame qui a renversé le trône », jointes à la promesse d'amnistie contenue dans la proclamation du 28 juin. L'ordonnance du 24 juillet comprenait deux catégories : 1° les généraux et officiers, au nombre de dix-huit, dont la *trahison* avait précédé le 23 mars, et qui devaient être jugés par des conseils de guerre; 2° des généraux ou fonctionnaires, au nombre de trente-huit, qui devaient sortir de Paris dans les trois jours et attendre que les Chambres statuassent sur leur mise en accusation ou leur bannissement. Davout, sans plus attendre, écrit au Ministre de la guerre pour lui rappeler les assurances qu'il a données, tout récemment, à plusieurs reprises, et combien elles se trouvent contredites par l'ordonnance qui vient de paraître : « Il est évident, dit-il, que l'on va ajouter à tous les maux qui pèsent déjà sur notre malheureuse patrie les vengeances et les proscriptions. » Mais il y a de ces proscriptions contre l'injustice desquelles il a personnellement à réclamer :

Je vois, dit-il, dans l'article premier, les noms des généraux Gilly, Grouchy, Clausel et Delaborde; s'ils y sont mis pour leur conduite à Pont-Saint-Esprit, Lyon, Bordeaux et Toulouse, c'est une erreur, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je leur ai donnés en ma qualité de ministre de la guerre. Il faut donc substituer mon nom aux leurs.

La même observation peut s'appliquer au général Allix, s'il est proscrit pour sa conduite à Lille; au colonel Marbot, pour celle qu'il a tenue à Valenciennes; au général Lamarque, qui ne pourrait avoir contre lui que la pacification de la Vendée.

Il ne s'en tint pas du reste à quelques réserves individuelles :

Vous connaissez assez l'armée française, Monsieur le maréchal, pour savoir que la plupart des généraux qui sont signalés dans l'ordonnance du Roi du 24 juillet se sont distingués par de grands talents et de beaux services. Le général Drouot, qui y figure, a toujours mérité, par son caractère et ses vertus, l'estime générale. Puisse ces réflexions, Monsieur le maréchal, porter Votre Excellence à faire les plus vives représentations au Roi!

⁽¹⁾ Lettre à Lamarque, 20 juillet, n° 1801, p. 610.

Il lui redit qu'il donne définitivement sa démission de général en chef, s'offrant, s'il le faut, comme victime expiatoire :

Puissé-je attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription. C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du Roi et de la patrie.

Et il ajoute, retrouvant le ton du commandement :

Je vous somme, Monsieur le maréchal, sous votre responsabilité aux yeux du Roi et de toute la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté. (N° 1824, p. 629-632.)

Sa démission fut acceptée. Le Roi, à qui sa lettre fut soumise, lui accorda le temps de faire connaître le lieu de sa retraite. Il se retira dans sa terre de Savigny. Il en fut rappelé en décembre, comme signataire de la convention du 3 juillet, pour déposer dans le procès du maréchal Ney. On lui demanda s'il avait entendu que l'article 12 mettait tous les fonctionnaires à l'abri de toute recherche et poursuite. Il affirma énergiquement que si l'article n'avait pas été entendu ainsi, jamais il n'aurait concédé la convention de Paris; qu'elle devait entièrement couvrir tous ceux qui avaient pris part aux événements du 20 mars. Cette déclaration ne sauva pas le maréchal Ney, qu'elle aurait dû faire absoudre; elle rendit Davout plus que suspect lui-même. Il fut privé de son traitement et interné à Louviers. Ce fut seulement quand la Restauration commença à se dégager des tristes influences qui la dominaient alors qu'on l'admit à reprendre son rang de maréchal (1817); et, en 1819, il fut même appelé à la Chambre des pairs. Il avait à peine cinquante-trois ans quand il mourut, le 1^{er} juin 1823⁽¹⁾. Aucune vie ne fut plus glorieusement et noblement remplie, et les lettres qu'il a laissées forment un document important pour l'histoire des armées qui, par leurs victoires et jusque dans leurs revers, ont porté si haut le renom militaire de la France.

H. WALLON.

⁽¹⁾ T. IV, p. 636, note.

CODICES GRÆCI ET LATINI PHOTOGRAPHICE DEPICTI, duce Guilelmo Nicolao Du Rieu, bibliothecæ Universitatis Leidensis præfecto, Tomus I. Vetus Testamentum græce. Codicis Sarraviani-Colbertini quæ supersunt in bibliothecis Leidensi, Parisiensi, Petropolitana, phototypice edita. Præfatus est Henricus Omont. Lugduni Batavorum, A. W. Sijthoff, 1897. In folio, x et 306 pages.

Depuis une trentaine d'années, les progrès de la photographie ont ouvert des voies nouvelles aux études paléographiques. Des merveilleux procédés de photogravure et de phototypie ont permis de publier des recueils de fac-similés, d'après lesquels on peut en toute confiance étudier comparativement l'écriture des plus importants manuscrits de toutes les bibliothèques de l'Europe. Il suffit de rappeler ici :

Pour la France, le Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes; l'Album paléographique de la Société de la même École; les publications de M. Omont sur les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, et la Paléographie des classiques latins, de M. Charelain;

Pour l'Angleterre, les recueils de la Société paléographique, et la description des anciens manuscrits grecs et latins du Musée britannique;

Pour l'Allemagne, les travaux de Zangemeister et de Wattenbach sur les manuscrits latins en lettres majuscules; ceux de Wattenbach et de A. von Velsen sur les manuscrits grecs en lettres minuscules; ceux d'Emeld et de Leowe sur les manuscrits wisigothiques; les pages choisies par Schum dans les manuscrits d'Erfart, et par Leitschuh dans ceux de Bamberg;

Pour l'Italie, la *Collezione Fiorentina*, de Vitelli et Paoli, et l'*Archivio paleografico italiano*, de Monaci.

Après s'être contenté de la reproduction de pages choisies dans les manuscrits les plus importants de ceux qui présentaient les traits les plus caractéristiques pour l'histoire de l'écriture, on a pensé qu'il serait utile d'appliquer l'art nouveau à la reproduction intégrale des manuscrits les plus anciens, et notamment de ceux sur lesquels repose la critique des textes de la littérature grecque et romaine. En même temps qu'on donnait ainsi le moyen de soumettre à un contrôle perpétuel et de perfectionner les résultats dus à la sagacité de nombreuses générations d'humanistes, on garantissait, autant que possible, contre toutes

chances de destruction, d'usure et de détérioration, des monuments, après tout très fragiles, dont la perte serait irréparable.

C'est jusqu'ici la littérature grecque et romaine qui a bénéficié, dans la plus large mesure, des inappréciables ressources dont l'industrie nous a dotés pour la reproduction des manuscrits. Les exemples que j'en puis citer, en suivant l'ordre chronologique de publication, forment une liste déjà assez longue, quoiqu'elle ne soit pas complète :

La Géographie de Ptolémée, manuscrit du monastère de Vatopédi, au mont Athos, reproduit en photolithographie, en 1867, par la librairie Firmin-Didot.

Le Psautier d'Utrecht, reproduit à Londres, en 1875, sous le patronage de la Société paléographique.

Le *Codex Alexandrinus*, du Musée britannique. 1 volume pour le Nouveau Testament (1879), et 3 volumes pour l'Ancien (1881-1883).

Le Sophocle de la Bibliothèque Laurentienne, publié en 1885, avec une introduction de sir Ed.-M. Thompson et du révérend R.-C. Jebb, pour la « Society for the promotion of hellenic studies ».

Le *Codex Vaticanus*, publié en 1890, par les soins de monseigneur Cozza-Luzi, en quatre volumes.

Le Catulle de la Bibliothèque nationale (ms. latin 14137), publié en 1890, en un volume in-8°, avec préface de M. Chatelain.

La Poétique d'Aristote (ms. grec 1741 de la Bibliothèque nationale), publiée en 1891, en un volume in-4°, avec préface de M. Omont.

La Constitution d'Athènes, d'Aristote, d'après le papyrus du Musée britannique. Londres, 1891.

Les Poppies de Hérodote, d'après le papyrus du Musée britannique. Londres, 1892.

Le Démosthène de la Bibliothèque nationale (ms. grec 2934), publié par M. Omont. Paris, 1892.

Les papyrus grecs du Musée britannique. Londres, 1893.

Le Festus (*De Verborum significata*) de la Bibliothèque de Naples, publié par Georges Kloesz. Budapest, 1893.

Le Catulle de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise, publié en 1893, par les soins de M. le comte Constantin Nigra.

La Genèse en grec, avec peintures, de la Bibliothèque impériale de Vienne, publiée par MM. le chevalier von Hartel et Franz Wickhoff. Vienne, 1895, in-folio.

L'Eschyle de la Laurentienne, publié en 1896, par les soins du directeur de cette bibliothèque, avec une préface du professeur E. Rostagno.

Le hasard a joué un grand rôle dans le choix des manuscrits qui ont eu l'honneur d'être tout d'abord l'objet de reproductions héliographiques ou phototypiques. Après le succès d'une partie des tentatives isolées, l'idée de procéder à ce travail d'une façon régulière et d'après un plan d'ensemble s'est présentée en même temps à l'esprit de plusieurs bibliothécaires. Elle se manifesta publiquement pour la première fois dans le

congrès de bibliothécaires tenu à Chicago, pendant l'Exposition universelle colombienne, au mois de juillet 1893.

M. le docteur O. Hartwig, bibliothécaire en chef de l'Université de Halle, après s'être entendu avec le docteur Du Rieu, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, soumit au Congrès un projet d'association qui aurait pour but de multiplier par la photographie les manuscrits de premier ordre disséminés dans les plus célèbres bibliothèques du monde. Le centre de l'Association aurait été l'Université de Leyde; à la tête auraient été les chefs d'une dizaine des principales bibliothèques de l'Europe et d'une bibliothèque de l'Amérique. Le prix de la souscription annuelle aurait pu être fixé entre 125 et 175 francs. Le travail aurait commencé aussitôt qu'on aurait eu réuni cent souscripteurs s'engageant à payer la cotisation pendant une période de dix ans⁽¹⁾.

En 1894, M. le docteur Du Rieu entretint une correspondance active avec ses collègues des grandes bibliothèques, pour s'entendre sur les bases de l'association, sur le choix des premiers manuscrits à reproduire et sur les procédés de reproduction. Par une circulaire insérée dans plusieurs revues spéciales, il sollicita les conseils et le concours de tous les amis des lettres grecques et latines. Il obtint même des États généraux des Pays-Bas un subside suffisant pour couvrir les premiers frais de l'entreprise.

Toutes ces démarches n'aboutirent pas au résultat qu'on semblait autorisé à espérer. Il ne se trouva que 33 établissements disposés à souscrire un engagement décennal. C'était évidemment trop peu pour constituer l'association projetée.

L'utilité de l'entreprise n'avait cependant soulevé aucune objection, et les difficultés auxquelles aurait pu donner lieu le choix des manuscrits à reproduire auraient été facilement évitées par des concessions réciproques, auxquelles se seraient prêtés les représentants de tous les coopérateurs. Malheureusement des raisons financières paralysèrent le bon vouloir de beaucoup d'administrations. Ce fut là, en réalité, la seule raison qui les empêcha d'envoyer les adhésions nécessaires au succès de l'entreprise. Le caractère international de l'œuvre ne devait arrêter personne, et les observations qui ont été insérées à ce sujet dans une revue italienne⁽²⁾ n'ont pas trouvé d'écho dans les pays où le culte des lettres est le mieux compris et le plus respecté. Il n'est cependant pas inutile

⁽¹⁾ *The Library Journal, official organ of the American Library Association*, 1893, vol. XVIII, p. 505. — *Centralblatt für*

Bibliothekswesen, 1893, t. X, p. 411.

⁽²⁾ *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, vol. VI, p. 189.

de les relever ici pour prévenir l'adoption dans certains pays de mesures qui aboutiraient à entraver les travaux d'érudition et à rompre avec les traditions de libéralité qui sont la règle de la plupart des institutions littéraires. Voici en quels termes un bibliothécaire s'élevait contre le système de reproduction des manuscrits préconisé par M. le docteur Du Rieu :

Les personnes qui viennent étudier dans une ville lui procurent quelque avantage par leur séjour, et la récompensent jusqu'à un certain point de l'hospitalité qu'elle leur accorde et des facilités qu'elle leur donne pour leur travail. Or si l'on reproduisait tous les manuscrits qui déterminent les savants à accomplir ces pèlerinages, on verrait peu à peu diminuer et même cesser cette affluence de visiteurs studieux, et la ville en éprouverait avec le temps un notable préjudice. Il est donc juste que, si les reproductions doivent se faire dans l'intérêt de la science et pour la commodité des savants de pays lointains qui ne veulent pas sortir de chez eux, il est juste, disons-nous, que ces reproductions se fassent par les instituts qui possèdent les manuscrits, pour que ces instituts puissent retirer quelque profit d'une sorte d'aliénation ou de prêt des plus précieux trésors qui attirent les visiteurs étrangers.

Heureusement ces considérations ne s'appliquent qu'à un petit nombre de bibliothèques, en dehors desquelles il existe assez de manuscrits pour alimenter longtemps les ateliers des éditeurs les plus entreprenants.

Aussitôt que M. le docteur Du Rieu eut été obligé de renoncer au système d'association dont il avait conçu le plan, plusieurs libraires lui proposèrent de se charger à leurs risques et périls de l'exécution des reproductions projetées, s'il voulait bien prendre la direction du travail. La préférence fut accordée à la maison Sijthoff de Leyde, qui, assurée du concours de M. Du Rieu, résolut aussitôt de donner une édition phototypique d'une dizaine des plus célèbres manuscrits, sans obliger personne à souscrire d'avance et à s'engager pour l'avenir. Il a pris comme exemple un texte qui, les papyrus mis de côté, est peut-être le plus ancien des manuscrits grecs conservés dans nos bibliothèques : il est connu sous la dénomination de *Codex Sarravianus-Colbertinus*, et il renferme l'une des copies les plus précieuses de la Version des Septante. Les leçons qu'il fournit sont depuis longtemps prises en grande considération par les éditeurs qui essaient de rétablir dans sa pureté primitive la recension de l'Ancien Testament par Origène. Il méritait les honneurs d'une reproduction phototypique au même titre que le *Codex Vaticanus* de Rome et le *Codex Alexandrinus* de Londres. La reproduction en était d'autant plus nécessaire qu'elle seule donnait le moyen de rapprocher les fragments arrivés jusqu'à nous de ce véridique et vénérable témoin de l'antiquité sacrée. Les feuillets qui en subsistent sont,

en effet, séparés depuis plusieurs siècles et partagés aujourd'hui entre la Bibliothèque nationale à Paris, la Bibliothèque de l'Université à Leyde et la Bibliothèque impériale à Saint-Petersbourg. On comprend donc le choix que M. le docteur Du Rieu en a fait pour inaugurer la collection à laquelle le nom du savant directeur de la Bibliothèque de Leyde restera attaché, quoiqu'il soit mort la veille de l'apparition du premier volume.

Le manuscrit dont il s'agit, quand il était complet, contenait les huit premiers livres de la Bible (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth). C'était ce qu'on appelait un Octateuque. D'après des calculs qui méritent toute confiance, nous devons supposer qu'il consistait en 454 feuillets, dont 153 seulement nous ont été conservés : 136 à Leyde, 22 à Paris et 1 à Saint-Petersbourg. Il y avait donc à reproduire 306 pages, divisées en deux colonnes et mesurant, les marges comprises, environ 240 millimètres de hauteur et de largeur. En disant que la reproduction phototypique ne laisse rien à désirer comme fidélité et comme élégance, je crois rendre la pensée de quiconque examinera avec les yeux d'un critique et le goût d'un bibliophile le volume publié par M. Sijthoff.

Les travaux dont le *Codex Surramianus-Colbertinus* a été l'objet, ceux surtout de Constantin Tischendorf et de Paul de Lagarde, dispensaient de joindre de longs prolégomènes à la reproduction. M. Henri Omont, conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui a dirigé le travail de concert avec M. Du Rieu et M. de Vries, a dû se borner à une préface⁽¹⁾, dans laquelle, après avoir indiqué le contenu du manuscrit, il en explique les particularités paléographiques, et expose les vicissitudes par lesquelles ont passé les diverses parties de ce précieux volume.

La réunion des fragments conservés à Leyde, à Paris et à Saint-Petersbourg forme 153 feuillets, qui ont appartenu à 27 cahiers différents. Les signatures en lettres grecques qui se voient encore sur vingt pages ont permis de calculer que, dans l'état primitif, le volume se composait de 454 feuillets, répartis en 58 cahiers. Il a été écrit en grandes lettres onciales, qui peuvent dater de la fin du iv^e ou du commencement du v^e siècle.

A la suite de comparaisons minutieuses, qui n'étaient guère possibles

(1) On a tiré à part quelques exemplaires de cette préface, auxquels on a joint le fac-similé de deux pages du manuscrit, choisies de façon à faire ap-

précier l'écriture de chacun des deux calligraphes qui ont exécuté la copie du volume. Ce sont les fol. 25^v et 41^v du ms. de Leyde, p. 90 et 122 de l'édition.

quand on n'avait pas été les uns des autres tous les feuillets du manuscrit. M. Omont a été conduit à une constatation qui avait échappé à ses devanciers : c'est que le volume est l'œuvre de deux copistes, dont les habitudes calligraphiques, tout en offrant beaucoup d'analogies, sont cependant faciles à distinguer : à une première copiste est dû le texte de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique et de Deutéronome ; à un second, celui des Nombres, de Josué, des Juges et de Ruth. La part de chacun d'eux se reconnaît à la forme de certains caractères, au mode de certaines abréviations et à l'emploi plus ou moins fréquent de l'apostrophe; il est d'ailleurs à remarquer que des pages écrites par le premier copiste ont généralement 27 lignes, tandis que sur les autres on en compte ordinairement 28.

Les particularités paléographiques sur lesquelles M. Omont appelle notre attention sont au nombre de sept : le système des abréviations; l'emploi du tréma sur les η ($\eta\acute{\eta}$) et les ϵ ($\epsilon\acute{\epsilon}$); les usages de l'apostrophe; l'absence d'esprits et d'acouts; les signes de ponctuation; les procédés de correction adoptés soit par les copistes, soit par ceux qui ont revisé la copie; la reproduction des signes critiques (astérisque, obèle et métobèle) dont Origène s'était servi dans sa révision.

La dernière partie de la préface est consacrée à l'histoire du manuscrit. L'auteur nous y fait connaître, avec beaucoup de précision, par quelles mains les différentes parties en étaient passées avant d'être réunies définitivement à Leyde, à Paris, et à Saint-Petersbourg. On a supposé que le manuscrit avait d'abord fait partie du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, où se trouvaient réunis, avant les guerres de religion, tant de débris de la littérature antique; mais, à vrai dire, rien ne justifie cette hypothèse. Ce qui est certain, c'est que dès le sixième siècle les restes du précieux manuscrit dont nous nous occupons étaient déjà dispersés. Une liasse de 22 feuillets, ayant appartenu aux cahiers 20-21-22-23-24-25-26-27-28, fut recueillie dans la bibliothèque de la famille de Mesmei, d'où elle sortit en 1679, date à laquelle la duchesse de Vivonne l'offrit à Colbert. De la bibliothèque de Colbert elle passa en 1732 dans la Bibliothèque du Roi, où elle prit et porte encore aujourd'hui le n° 17 du fonds grec.

Un morceau plus considérable, 130 feuillets, ayant composé en tout ou en partie vingt cahiers (8, 23, 24, 28, 30-34, 37-38, 40-43, 45, 49, 50, 56, 57) échet à Claude Sarrau⁽¹⁾, conseiller au Parlement

(1) Sarrau tenait peut-être ce morceau d'un membre de la famille Pitheu.

dans laquelle resta jusqu'au XVIII^e siècle un feuillet du même manuscrit dont il

de Paris (mort en 1651), et fut ensuite possédé par un médecin de Paris, Jacques Mentel, puis par Isaac Vossius. Il fut acquis en 1690, avec les autres manuscrits du célèbre philologue hollandais, par les curateurs de l'Université de Leyde.

Un feuillet isolé, le premier du cahier 55, se trouva dans la portion de la bibliothèque des Pithou qu'Antoine Alla, exécuteur testamentaire de François Pithou, garda par-devers lui et qu'il laissa à son gendre Nicolas Desmarets, avocat à Troyes⁽¹⁾. Celui-ci en fit présent à Montfaucon, qui le déposa dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les bénédictins l'avaient mis à part, comme un morceau particulièrement curieux; il se trouva compris en 1791 dans le vol qui a fait passer à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg un si grand nombre des plus anciens manuscrits de Saint-Germain.

Tous les critiques qui avaient à travailler sur les feuillets du manuscrit dont nous parlons regrettaient vivement de ne pouvoir, pour ainsi dire, pas procéder à l'examen comparatif de diverses particularités paléographiques et philologiques. Grâce à l'image fidèle qui nous est donnée de chacune des pages, grâce aux substantielles explications de M. Omont, les inconvénients dont ils se plaignaient à bon droit ont disparu. Désormais toutes les grandes bibliothèques pourront placer sur leurs rayons l'équivalent des feuillets, depuis longtemps dispersés, d'un des plus précieux manuscrits de la Version des Septante.

Espérons que l'accueil fait à ce beau volume encouragera l'éditeur à poursuivre son entreprise et que nous verrons se succéder régulièrement les reproductions phototypiques de huit autres manuscrits, tous de la plus vénérable antiquité, que M. Du Rieu avait choisis pour entrer les premiers dans la collection : l'Anthologie palatine de Heidelberg et de la Bibliothèque nationale; le Dioscoride de Vienne; l'Iliade de l'Ambrosienne; le Platon de la Bodléienne; l'Anthologie latine de Saumaise, à la Bibliothèque nationale; l'Horace de Berne⁽²⁾; le Tite-Live de Du Puy, à la Bibliothèque nationale; le Lucrèce de Leyde. Chacun de ces manu-

sera question tout à l'heure. Nous savons d'ailleurs que Sarrau était en rapport avec Pierre Pithou, neveu de François. Colomiés a cité une lettre écrite en 1644 par Sarrau, pour le presser de publier des poésies du chancelier De l'Hospital, conservées dans les papiers que François Pithou avait légués à son neveu. Voir *La Bibliothèque choisie de*

M. Colomiés, édition de 1731, p. 73.

⁽¹⁾ Grosley, *Vie de Pierre Pithou, avec quelques mémoires sur son père et ses frères* (Paris, 1756, in-12), t. II, p. 267 et 268.

⁽²⁾ L'éditeur annonçait au mois de décembre dernier que la reproduction de ce manuscrit était en cours d'exécution.

scrits constitue un monument littéraire de premier ordre, dont tous les humanistes seront heureux de contribuer à assurer la conservation, dont toutes les grandes bibliothèques s'applaudiront de posséder des reproductions d'une irréprochable fidélité.

LÉOPOLD DELISLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 8 mars 1897, a élu M. Bonnier, membre de la section de botanique, en remplacement de M. Trécul.

M. D'Abbadie, membre de l'Académie des sciences (section de géographie et navigation), est décédé le 19 mars 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Paléographie des classiques latins. Collection de fac-similés, publiée par Émile CHATELAIN. Héliogravure P. Dujardin. Douzième livraison. Paris, librairie Hachette, 1897. Grand in-folio.

Les mérites de ce grand ouvrage sont également appréciés par les paléographes et par les humanistes. D'une part, le choix des pages à reproduire et la précision des notices explicatives font le plus grand honneur au goût et à l'érudition de M. Chatelain; d'autre part, l'exécution des planches répond à la réputation que M. Dujardin s'est acquise depuis de longues années. Il suffit donc d'annoncer l'apparition d'une

nouvelle livraison, la douzième du recueil; elle contient les planches 151-165. L'auteur y a fait entrer la reproduction de pages empruntées aux meilleurs et aux plus anciens manuscrits de Martial, de Lucain, de Stace, de Valerius Flaccus et de Phèdre. Il a mis à contribution les bibliothèques de Paris, de Montpellier, de Londres, de Bruxelles, de Leyde, de Berne, de Saint-Gall, de Breslau, de Vienne et de Rome.

PAUL REGNAUD. *Éléments de grammaire comparée du grec et du latin, d'après la méthode historique inaugurée par l'auteur. Seconde partie. Morphologie.* Paris, Colin, 1896, VIII-374 pages.

Le *Journal des Savants* a annoncé dans le temps le tome I de cet ouvrage, qui s'achève avec le présent volume.

Après un premier chapitre de *Généralités*, nous avons successivement les *Mots déclinables*, puis le *Verbe*, les *Mots dits invariables*, la *Dérivation*, la *Composition*.

Un index grec et latin facilite les recherches.

Les idées de l'auteur sont de nouveau exposées dans une *Préface*, dont nous extrayons le passage final :

En matière de linguistique, toutes les hypothèses fondamentales ont été essayées sans succès... Une seule reste à côté d'elles, en dehors d'elles, prête, ce semble, si l'on en juge par ses succès sur tous les domaines où elle a été appliquée, à faire entrer la science du langage dans le vaste cycle de celles dont les méthodes darwiniennes ont livré le secret. C'est dire avec quelle inéluctable nécessité s'impose dans les circonstances présentes l'application du principe de l'évolution phonétique et sémantique à l'histoire des sons significatifs qui composent la parole humaine. C'est dire sur quelles prévisions certaines je fonde l'espoir que l'Allemagne ne tardera pas à aborder des vues vers lesquelles la force des choses la dirige infailliblement. Peu m'importe d'ailleurs quand et comment s'effectuera la conversion que j'augure. Avec l'achèvement de ma tâche, date est prise pour la conception et l'exposé du système. Abstraction faite de quelques détails que l'avenir pourra modifier, l'ensemble est debout, et ce livre constitue désormais un document propre à en rendre, quoi qu'il arrive, l'économie compréhensible et l'origine authentique.

La tombe élevée d'un panetier de saint Louis. Pierre Orighe, chevalier, fondateur de la chapelle de la Madeleine à Douai. Notice contenant des renseignements sur les tombes de Sebourg et sur la vraie origine de la maison d'Hénin-Liétard, se disant faussement d'Alsace, par F. Brassart, archiviste de la ville de Douai. Lille, L. Danel, 1897. Grand in-8° de 44 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*.)

Dans cette dissertation, M. Brassart démontre que la tombe de Henri de Sebourg, telle qu'on la voyait jadis dans l'église de Sebourg, n'était pas un monument remontant au XIII^e siècle, comme on l'a souvent prétendu. Il explique aussi comment des généalogistes complaisants avaient voulu rattacher la famille d'Hénin-Liétard à un Simon d'Alsace, personnage imaginaire, qu'ils présentaient comme frère de Thiéri, comte de Flandre.

Une notable partie de la dissertation est consacrée à un certain Pierre Orighe, qui fut reçu bourgeois de Douai en 1248. L'auteur, s'appuyant sur une charte du mois de mars 1248, qu'il publie d'après une copie du XVIII^e siècle, croit que ce bourgeois a été panetier de saint Louis, et il propose d'ajouter son nom sur la liste des panetiers de France, publiée dans l'*Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*. Il me semble que cette addition n'est pas admissible. La charte que M. Brassart a mise au jour concerne une fondation de cha-

pelle dans l'église de Saint-Pierre de Douai faite par *Petrus Honorici, domini regis Franciæ illustris panetarius*. Mais cette charte a tout l'air d'un acte fabriqué après coup. Elle est rédigée dans des termes et avec des longueurs qui ne s'accordent point avec les habitudes du XIII^e siècle. Aussi Pierre Orighe ne nous semble-t-il pas avoir jusqu'à présent le droit de figurer parmi les officiers de la maison de saint Louis.

L. D.

Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et Reines de France, par Henri de la Tour. Paris, C. Rollin et Feuwardent, 1897. Grand in-8°, XLVI et 504 p., plus XXXVI planches.

Ce volume renferme la description de la première série des jetons de la Bibliothèque nationale. Cette série se compose de 2,334 pièces, qui portent l'effigie, le nom, les armes ou les emblèmes d'un roi ou d'une reine de France, sans qu'on puisse les attribuer à un autre personnage, à une famille, à une corporation, à une ville, à une province, à une administration. Le classement est dû à M. Henri de la Tour, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, très honorablement connu par des travaux relatifs à plusieurs médailleurs de la Renaissance.

L'auteur s'est attaché à décrire les pièces avec une grande précision et avec des détails suffisants pour assurer les identifications. Les types les plus intéressants, au nombre de 550, ont été reproduits en phototypie. Une table très développée permet de retrouver aisément toutes les légendes, toutes les devises et les moindres objets figurés sur les jetons.

M. de la Tour ne s'est pas contenté de classer et de décrire la collection. Il a joint au catalogue une introduction remplie d'observations judicieuses sur l'histoire du jeton. Que faut-il entendre par jetons? Au nom de qui étaient émises les pièces ainsi dénommées? Comment étaient-elles préparées et exécutées? Qui en surveillait la fabrication? A qui et à quoi étaient-elles destinées? Entre quelles mains arrivaient-elles? Quel en était l'emploi? Telles sont les questions que M. de la Tour a examinées et résolues avec autant de goût que d'érudition. Il a déterminé la valeur historique, archéologique et artistique de ces petits monuments, à l'étude desquels on n'avait pas encore apporté l'attention dont ils sont dignes. Il a aussi recherché comment s'est formée la collection que possède la Bibliothèque nationale.

Le catalogue des jetons, tel que l'a compris et rédigé M. de la Tour, intéresse également les historiens, les archéologues, les artistes et les littérateurs.

L. D.

ANGLETERRE.

Liturgical notes on the Sherborne missal, a manuscript in the possession of the duke of Northumberland at Alnwick Castle, by Dr J. Wickham Legg, F. S. A. London, 1896. In-4° de 31 p. (From the Transactions of the St Paul's Ecclesiological Society, vol. IV.)

Au mois de juin 1896, la Société des antiquaires de Londres a organisé une exposition d'anciennes peintures anglaises : copies de peintures murales, tableaux, manuscrits enluminés des temps antérieurs au règne de Henri VIII. Cette exposition ne comprenait que trente articles ; mais on y remarquait plusieurs manuscrits d'une grande valeur, et notamment un missel de Sherborne, appartenant au duc de Northumberland, qu'un très petit nombre de connaisseurs avaient eu jusqu'alors l'occasion d'examiner. Ce beau manuscrit a été fort bien apprécié dans la conférence

que Sir E. Maunde Thompson, le savant directeur du Musée britannique, a faite à la Société des antiquaires le 18 juin. C'est assurément l'un des meilleurs types des livres de grand luxe exécutés en Angleterre à la fin du XIV^e siècle et au commencement du XV^e. Il est d'autant plus curieux à étudier qu'on sait à quelle date il a été fait, à quelle église il était destiné et à quels artistes il en faut attribuer la transcription et l'enluminure.

Le missel du duc de Northumberland a été exécuté dans l'abbaye bénédictine de Sainte-Marie de Sherborne (Dorsetshire), aux frais de Richard Mitford, évêque de Salisbury (1396-1407) et de l'abbé Robert Bruynyng (1386-1415), dont les portraits reviennent plusieurs fois sur les marges du volume. Le nom du copiste nous a été conservé par ces quatre vers :

Nomen scriptoris Jhon Was, bonus et speciosus,
In certis horis librum bene scripsit honoris.
Librum scribendo Jhon Was monachus laborabat,
Et mane surgendo corpus multum macerabat.

Le peintre s'est représenté à plusieurs endroits sous le costume de l'ordre des Dominicains, et il a inscrit son nom sur les banderoles de différents encadrements : *Sifer Wast, Syfrewas* ou *Siferwas* ; son nom est écrit *Frater Johannes Siferwas*⁽¹⁾ dans le Lectionnaire de John Lord Lovel de Tichmersh, dont le Musée britannique a recueilli quelques débris.

Une des notables particularités de la décoration du missel, c'est une délicieuse suite d'oiseaux qui couvre les bordures de plusieurs feuillets, avec le nom anglais de beaucoup de ces oiseaux.

La conférence de Sir E. M. Thompson a été reproduite dans le dernier fascicule des *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*⁽²⁾, à la suite du catalogue des trente articles exposés.

Le texte du missel dont le savant directeur du Musée britannique a décrit la décoration a fourni au docteur J. Wickham Legg le sujet d'un long mémoire, dans lequel il a traité avec une réelle compétence plusieurs questions d'histoire liturgique. On lira avec grand profit les observations qui lui ont été suggérées par l'examen comparatif des missels copiés au moyen âge pour diverses églises de l'Angleterre et de la Normandie et par le rapprochement des anciens sacramentaires romains.

Le mémoire du D^r Legg se termine par la reproduction textuelle du calendrier du missel de Sherborne et par celle d'un certain nombre de séquences qui seront fort goûtées par les amateurs d'hymnologie⁽³⁾.
L. D.

British India, by R. W. Frazer. London, T. Fisher Unwin, 1896. xviii-399 pages, in-8°.

Ce livre, qui fait partie de la série de volumes publiés par la maison Fisher Unwin sous le titre de *The Story of the Nations*, comble une lacune. Nous avons, pour l'Inde anglaise, d'excellentes histoires détaillées, tant partielles que générales, un grand

(1) Ce nom, qui a été porté par plusieurs anciennes familles d'Angleterre, paraît avoir été tiré de la terre de Chiffrevast, située en basse Normandie, près de Valognes (Manche).

(2) Second series, vol. XVI, n° II.

(3) En même temps que le mémoire du

D^r Legg, a paru le fascicule XIII des *Analecta liturgica* de M. James Weale et de M. l'abbé Misset, qui contient, pages 514 et suiv., la table des 81 proses du Missel de Sherborne, suivie du texte des pièces inédites.

nombre de monographies et une masse énorme de documents. Il nous manquait, à l'usage du grand public, un résumé bien fait, reposant sur de solides recherches personnelles. M. Frazer, qui a appartenu au *Civil Service* et qui est maintenant professeur de Telougou et de Tamoul à l'Université de Londres, vient de nous le donner. Le volume est dépourvu de notes et de tout appareil d'érudition; l'auteur s'est contenté de donner dans la préface un aperçu rapide des principales sources auxquelles il a puisé. Mais tout son récit, clair, substantiel et foncièrement impartial, montre qu'il a fait de ces sources l'usage le plus consciencieux. Ce récit, où une histoire si riche est présentée en moins de 400 pages (l'auteur va jusqu'en 1895), est forcément très sommaire; il n'est pourtant pas aride. M. Frazer sait s'arrêter aux choses essentielles; il descend alors jusqu'à l'anecdote et arrive ainsi à faire saisir, mieux que par des considérations abstraites, l'exacte physionomie du pays, des acteurs et des événements. Il a procédé à peu près de même pour pénétrer ses lecteurs de l'importance de ce qu'il appelle les facteurs de l'empire anglo-indien et de tout grand empire colonial, facteurs sans lesquels toute tentative semblable est condamnée d'avance: la prépondérance commerciale résultant de la possession réelle du trafic avec l'Orient, qui, de temps immémorial, a été le grand distributeur de la richesse, et la suprématie maritime. Au lieu de se répandre à ce sujet en de longs discours, il se contente d'indiquer ces facteurs une fois pour toutes et s'arrange ensuite de façon à ce qu'ils se dégagent du récit même. Pour cela il est remonté très haut dans l'histoire du commerce, jusqu'aux temps primitifs de l'Égypte et de la Chaldée, et il ne l'a pas fait avec toutes les précautions nécessaires. Les récits de Diodore de Sicile sur Sémiramis faisant la conquête de l'Inde, sur Sésostrius poussant plus loin encore, jusqu'à l'Océan oriental, auraient pu, sans inconvénient, être passés sous silence. Il paraît bien qu'on a trouvé des traces d'indigo dans les peintures de quelques anciennes tombes égyptiennes; mais les spécimens de porcelaine de Chine qu'on y a recueillis sont reconnus depuis longtemps comme étant de provenance bien postérieure, et je crains fort que les charpentes en bois de teck des palais d'Ur en Chaldée ne soient pas plus authentiques. Je doute aussi que le Cap Breton se dise en anglais *Cape St. Breton*, et que ce soit donner une idée juste du rôle de Mazarin que de l'appeler « le ministre des finances ». Mais de pareilles inexactitudes sont très rares dans le corps du volume, où M. Frazer traite de l'Inde. Là il est parfaitement chez lui et à même de tout contrôler par des documents de première main ⁽¹⁾.

À l'exception des portraits, la plupart des gravures jointes au volume sont insignifiantes et auraient pu facilement être remplacées par des images plus instructives. Les cartes sont trop réduites et d'exécution médiocre: l'une d'elles, qui doit représenter les routes de la navigation à vapeur vers l'Inde, est inintelligible, puisqu'on n'y trouve ni l'Angleterre, ni l'Inde, ni la route du Cap, ni le canal de Suez. Une autre, une prétendue vue à vol d'oiseau du théâtre de la grande insurrection de 1857, empruntée à un journal illustré de l'époque, les *London illustrated News*, est d'une naïveté enfantine.

A. B.

BELGIQUE.

Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII^e siècle, publié par M. Henri Pirenne. Gand,

(1) Nand Kumâr, que Warren Hastings a fait pendre, n'était pas un brahmane « de haute caste »; son koulinisme était plus que suspect.

H. Engelcke, 1896, in-8°, LX et 440 pages, avec un fac-similé et une carte. (Extrait des *Annexes au Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*.)

Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond au diocèse de Liège, depuis 1249 jusqu'en 1272, fit preuve d'un grand talent d'administrateur et d'une infatigable activité pendant les vingt-quatre années qu'il gouverna son monastère. Il réussit à ramener la prospérité matérielle dans une maison menacée à brève échéance d'une ruine à peu près complète. Les obstacles qu'il rencontra, les mesures qu'il prit et les résultats qu'il obtint sont indiqués en détail dans un petit registre aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Université de Liège. Les documents s'y présentent, au premier abord, sous une apparence assez confuse : ce sont beaucoup moins des états méthodiques et bien coordonnés que des notes et des résumés, principalement destinés à celui qui les consignait lui-même ou les faisait consigner par des secrétaires sur les feuillets d'un carnet portatif. Malgré tout, nous avons là un ensemble de renseignements infiniment précieux sur l'état économique d'un petit coin de la Hesbaye au milieu du XIII^e siècle.

L'édition d'un tel document présentait de grandes difficultés, que M. Pirenne a fort heureusement surmontées. La disposition adoptée pour l'établissement et l'annotation du texte en rend l'étude très facile. Les tables des noms propres et des choses sont rédigées d'après un plan qui répond à tous les besoins des chercheurs. Dans l'introduction, M. Pirenne, après avoir signalé la révolution que subit au XIII^e siècle la fortune des anciens monastères, a tracé un tableau complet de l'administration de Guillaume de Ryckel; il a nettement analysé la composition du registre et a donné les explications les plus satisfaisantes sur les monnaies et les mesures dont la mention se rencontre dans les documents qu'il vient de publier.

L. D.

ESPAGNE.

Legis Romanae Wisigothorum Fragmenta ex codice palimpsesto sanctae Legionensis ecclesiae protulit, illustravit ac sumptu publico edidit regia Historiae Academia hispana. — Matriti, apud Ricardum Fe, regiae Academiae typographum, 1896. Grand in-4°, xxvii et 439 pages.

En 1887, M. Rudolf Beer, au cours d'une mission scientifique en Espagne que lui avait confiée l'Académie des sciences de Vienne, remarqua, dans les archives de la cathédrale de Léon, un manuscrit de l'Histoire d'Eusèbe, copié au IX^e siècle, dont les feuillets sont palimpsestes. Un examen approfondi du volume lui fit reconnaître que 80 feuillets avaient primitivement appartenu à une Bible, dont le texte se rattache à la version isidorienne, et 105 à un exemplaire du Bréviaire d'Alaric. L'écriture première de ces deux séries de feuillets paraît remonter au VII^e siècle.

L'Académie royale de l'histoire s'est empressée de mettre en pleine lumière les 210 pages du Bréviaire dont M. Beer lui avait annoncé la découverte⁽¹⁾. Elle s'en est d'autant plus fait un point d'honneur que, jusqu'à présent, aucun manuscrit de la Loi romaine des Visigoths n'avait encore été signalé en Espagne.

L'édition qu'elle vient de publier, et à laquelle ont travaillé « Aurelianus Fer-

⁽¹⁾ La première nouvelle en fut donnée dans le journal *La Estafeta de Leon*, du 8 octobre 1887. Voir le petit volume que MM. R. Beer et G. Eloy Diaz Jimenez ont

publié sous le titre suivant : *Noticias bibliograficas y Catalogo de los Códices de la santa iglesia catedral de Léon*, Léon, 1888. In-8°.

nandez Guerra et Orbe (mort en 1894), Franciscus a Cardenas et Espejo, Joannes a Deo Rada et Delgado, Fidelis Fita et Colomer, Marcellinus Menendez et Pelayo, Emmanuel Danvila et Collado, Eduardus ab Hinojosa e Naveros, nous offre sous une double forme les 210 pages du Bréviaire : en regard d'un fac-similé, dérivant d'un dessin ou d'un calque, nous avons une transcription en caractères typographiques.

Nous devons savoir gré à l'Académie du soin qu'elle a mis à déchiffrer et à publier ces précieux fragments. Grâce à elle, nous avons à notre disposition un exemplaire, inconnu jusqu'ici, d'une très grande partie du Bréviaire d'Alaric, et cet exemplaire va se placer à côté des plus anciens que Hænel a pris pour base de son édition.

Le nouveau manuscrit présente une particularité assez remarquable et sur laquelle les éditeurs ont justement insisté dans la savante introduction de leur volume (p. XVIII-XXIV). A la suite du titre XVI du livre IV du Code théodosien, on a inséré une loi promulguée par le roi Theudis sur les frais de justice. Cette loi, dont plusieurs lignes sont malheureusement fort mutilées, commence ainsi : FLAVIUS THEVDIS REX. RECTORI | *Cognovimus provinciales adque universos populos non* Elle se termine par la date : *Dat. sub die VIII kalendas decembrias anno X regni domni | nostri gloriosissimi (sic) Theudi regis, Toletu. Recognovimus.*

Si nous avions un regret à exprimer, ce serait de ne pas trouver dans le beau volume que nous annonçons la reproduction photographique d'une page de la Bible et d'une page du Bréviaire. Ce qui nous autorise à émettre ce regret, c'est que les éditeurs, à la page XVI de l'Introduction, se félicitent d'avoir pu se servir de la photographie d'une page exécutée par deux membres de l'Académie de Léon.

L. D.

ITALIE.

Dott. Franco RIDELLA. *Una sventura postuma di Giacomo Leopardi. Studio di critica biografica.* Turin, Clausen, 1897, in-8°, xx-512 pages.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire des lettres italiennes se souviennent de la surprise et du scandale que causa, il y a dix-sept ans, la publication par Antonio Ranieri, de Naples, du livre intitulé : *Sette anni di sodalizio con Giacomo Leopardi*. Ranieri avait longtemps vécu avec le poète de Recanati, qui était mort dans ses bras ; il avait raconté sa vie et célébré son cœur autant que son génie dans une notice assez creuse et emphatique, mais d'où ressortaient au moins une affection et une admiration sans bornes pour l'auteur de la *Ginestra*. Aussi avait-on loué à l'envi le dévouement de ce nouveau Pylade, auquel le souvenir du grand Oreste faisait une auréole. Et voilà que, quarante-trois ans après la mort d'Oreste, Pylade, poussé, à ce qu'il disait, par un impérieux besoin de vérité, venait raconter au public que le temps de la vie commune avec son ami n'avait été pour lui qu'un long supplice, qu'il s'était sacrifié sans aucune compensation (ainsi que son « angélique » sœur Paolina) à un être absolument égoïste, puéril, maniaque, gourmand, malpropre, poltron, menteur, qui non seulement avait exigé de lui des soins souvent pénibles ou répugnants, mais qui s'était fait défrayer de tout, bien qu'il eût sans doute des ressources personnelles qu'il cachait, et qui avait eu soin, dans ses lettres à sa famille, de présenter, par orgueil, les choses tout autrement et de ne pas même attribuer à son ami le mérite des sacrifices qu'il acceptait sans un remerciement ! On comprend que les plus fervents admirateurs du poète aient été consternés de telles révélations : *L'uomo è demolito, rimane l'artista*, écrivait l'un d'eux. M. Ridella s'est attaché à démontrer, au grand soulagement de

ceux qui ne peuvent croire que de hautes pensées habitent des âmes viles, que le pamphlet de Ranieri était d'un bout à l'autre une œuvre d'incroyable vanité, en partie de manie sénile (au moins en ce qui concerne l'étrange déification de sa sœur), et presque partout de mensonge. Il a prouvé que Ranieri, bien qu'il ait montré jadis un vrai dévouement à son ami malade de corps et d'âme (il comptait d'ailleurs sur la gloire qui lui en reviendrait), ne lui a pas fait tant de sacrifices, et que c'est plus d'une fois Leopardi qui a immolé ses propres convenances à celles de son compagnon. Il a surtout minutieusement établi le compte financier des deux amis, et a fait voir que Leopardi a toujours contribué aux dépenses (d'ailleurs modestes surtout pour lui) du *sodalizio* (c'est ce qui ressortait déjà des lettres du poète, et c'est la publication de ces lettres, détruisant la légende qu'il avait créée, qui faisait enrager Ranieri). M. Ridella a instruit cette cause avec une ampleur qui dégénère parfois en prolixité, mais qu'on ne regrette pas trop, vu l'intérêt du sujet, et avec une clarté qui ne souffre pas de nuage. Suit-il maintenant de la réfutation de Ranieri que Leopardi fût parfait, ou même qu'il ait toujours élevé ou maintenu sa vie à la hauteur de son idéal ? M. Ridella ne le prétend pas, et il a raison. Le poète avait ses faiblesses ; il en est que nous lui pardonnons sans peine ; il en est, comme une certaine habitude de dissimulation, que nous excusons à cause des conditions si douloureuses où il s'est formé et où il a vécu, mais qui nous affectent péniblement, parce que nous mettrions au-dessus de tout, chez le chantre le plus désespéré de la nature humaine, une absolue sincérité. Mais, en somme, et malgré quelques petites réserves, il fut grand par le cœur et par le caractère comme par le génie, et on est heureux de le voir si bien défendu contre des attaques d'autant plus odieuses que celui qui les portait croyait bien qu'il n'y aurait aucun moyen de les réfuter.

G. P.

TABLE.

	Pages.
La psychologie des sentiments. (1 ^{er} article de M. Ch. Lévêque.).....	129
Histoire des doctrines esthétiques et littéraires en Allemagne. Lessing. (2 ^e article de M. Paul Janet.)....	143
Correspondance du maréchal Davout. (3 ^e article de M. H. Wallon.).....	157
Manuscrits grecs et latins reproduits en photographie. (Article unique de M. L. Delisle.).....	178
Nouvelles littéraires.....	185

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES,

D'APRÈS LES TEXTES ET LES MONUMENTS,

CONTENANT L'EXPLICATION DES TERMES QUI SE RAPPORTENT AUX MŒURS, AUX INSTITUTIONS,
À LA RELIGION, AUX ARTS, AUX SCIENCES, AU COSTUME, AU MOBILIER,
À LA GUERRE, À LA MARINE, AUX MÉTIERS, AUX MONNAIES, POIDS ET MESURES, ETC., ETC.
ET EN GÉNÉRAL À LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES ANCIENS.

*Ouvrage orné de 6,000 figures d'après l'antique, dessinées par P. SELLIER,
et rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs,*

SOUS LA DIRECTION DE

MM. CH. DAREMBERG ET EDM. SAGLIO,

AVEC LE CONCOURS DE M. EDM. POTTIER.

MISE EN VENTE DU 23^e FASCICULE (HERCULES-HOPLOMACHIA).

Ce dictionnaire se composera d'environ quarante fascicules grand in-4°. — Chaque fascicule comprend 20 feuilles d'impression (160 pages).

En vente :

Les vingt-trois premiers fascicules. — Chaque fascicule, broché : 5 francs.

TOME I, 1^{re} partie (A-B). 1 vol. in-4°, br., 23 fr. 75. — TOME I, 2^e partie (C). 1 vol. in-4°, br., 29 fr. 50.

TOME II, 1^{re} partie (D-E). 1 vol. in-4°, br., 30 fr. — TOME II, 2^e partie (F-G). 1 vol. in-4°, br., 24 fr.

La demi-reliure en chagrin de chaque volume se paye, en sus, 5 francs.

PALÉOGRAPHIE DES CLASSIQUES LATINS.

COLLECTION DE FAC-SIMILÉS.

PUBLIÉE PAR ÉMILE CHATELAIN,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, DIRECTEUR ADJOINT À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES,
CHARGÉ DE COURS COMPLÉMENTAIRES À L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

(HÉLIOGRAVURE P. DUJARDIN.)

Ouvrage honoré du prix Jean Reynaud par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

MISE EN VENTE DE LA DOUZIÈME LIVRAISON :

MARTIAL, LUCAIN, STACE, VALÉRIUS FLACCUS, PHÈDRE.

Prix (15 planches) 15 francs.

(10 francs pour les souscripteurs à l'ouvrage complet.)

La *Paléographie des classiques latins* comprendra 14 livraisons ou deux volumes in-folio (225 planches). Les douze premières livraisons sont en vente.

La première partie de cet ouvrage (livraisons 1 à 7), composée de 105 planches (donnant des spécimens de 150 manuscrits des principales bibliothèques de l'Europe), et de 42 pages de texte in-folio (y compris titre et tables), est mise en vente au prix de 105 francs. — Le prix est réduit à 70 francs pour les souscripteurs à l'ouvrage complet.

Sous presse : { 13^e LIVRAISON : Les Sénèques, Quintilien, Valère Maxime.
14^e LIVRAISON : Cornélius Népos, Q. Curce, Justin, etc.

(Les souscripteurs de 1884 continueront à recevoir les livraisons aux conditions primitives, c'est-à-dire au prix de 6 francs la livraison.)

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS.

ÉTUDES SUR LA VIE, LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE NOTRE LITTÉRATURE.

Collection couronnée par l'Académie française (1894).

MALHERBE.

PAR LE DUC DE BROGLIE,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

1 vol. in-16, avec un portrait de Malherbe en héliogravure, broché..... 2 francs.

VOLUMES DE LA COLLECTION DÉJÀ PARUS :

VICTOR COUSIN, par M. Jules SIMON. — MADAME DE SÉVIGNÉ, par M. Gaston BOISSIER. — MONTESQUIEU, par M. Albert SOREL. — GEORGE SAND, par M. E. CARO. — TURGOT, par M. Léon SAY. — THIERS, par M. P. DE RÉMUSAT. — D'ALEMBERT, par M. Joseph BERTRAND. — VAUVENARGUES, par M. Maurice PALÉOLOGUE. — MADAME DE STAEL, par M. Albert SOREL. — THÉOPHILE GAU-
TIER, par M. Maxime DU CAMP. — BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, par M. Arède BARINE. —
MADAME DE LAFAYETTE, par M. d'HAUSSONVILLE. — MIRABEAU, par M. Edmond ROUSSE. —
RUTEBEUF, par M. CLÉDAT. — STENDHAL, par M. Édouard ROD. — ALFRED DE VIGNY, par
M. Maurice PALÉOLOGUE. — BOILEAU, par M. G. LANSOX. — CHATEAUBRIAND, par M. DE LESCURE.
— FÉNELON, par M. Paul JANET. — SAINT-SIMON, par M. Gaston BOISSIER. — RABELAIS, par
M. René MILLET. — J.-J. ROUSSEAU, par M. Arthur CHUQUET. — LESAGE, par M. Eugène LINTILHAC.
— DESCARTES, par M. Alfred FOUILLÉE. — VICTOR HUGO, par M. Léopold MABILLEAU. — ALFRED
DE MUSSET, par M. Arède BARINE. — JOSEPH DE MAISTRE, par M. Georges COGORDAN. — FROIS-
SART, par M^{me} Marie DARMESTETER. — DIDEROT, par M. Joseph REINACH. — GUIZOT, par M. A. BAR-
DOUX. — MONTAIGNE, par M. Paul STAFFER. — LA ROCHEFOUCAULD, par M. J. BOURDEAU. —
LACORDAIRE, par M. le comte d'HAUSSONVILLE. — ROYER-COLLARD, par E. SPULLER. — LA
FONTAINE, par M. G. LAFENESTRE.

Chaque volume, avec un portrait en héliogravure, broché..... 2 francs.

Pour paraître prochainement :

BEAUMARCHAIS, par M. André HALLAYS. — MARIVAUX, par M. Gaston DESCHAMPS.

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

FONDÉE PAR LOUIS FIGUIER.

QUARANTIÈME ANNÉE (1896), PAR ÉMILE GAUTIER.

1 vol. in-16, avec 69 figures, broché..... 3 fr. 50.

AGENDA DU CHIMISTE POUR 1897.

G. SALET, FONDATEUR.

PUBLIÉ PAR CH. GIRARD, DIRECTEUR DU LABORATOIRE MUNICIPAL, G. GRINER ET A. BAPST.

1 volume in-16, cartonné en percaline gaufrée..... 2 fr. 50.

Pour cette édition de 1897, plusieurs tables qui figurent dans les documents relatifs à la chimie pure ont été complètement refaites.

Le *Supplément* contient les Notices suivantes : 1° **Alphonse Combes**, par M. FRIEDEL; — 2° **Les Oxydases**, par M. Gabriel BERTRAND; — 3° **L'examen chimique et l'estimation des huiles essentielles**, par MM. J. DUPONT et CHARABOT.

JOURNAL
DES SAVANTS

AVRIL 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

MM. MICHEL BRÉAL. Qu'appelle-t-on pureté de la langue ?
G. MASPERO. Papyrus de Petrie.
A. BARTH. Le Mahābhārata.
ÉMILE BLANCHARD. Tombouctou la Mystérieuse.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

- ASSISTANTS... {
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- AUTEURS... {
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
 - M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
 - M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
-

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1897.

A. NOREEN. QU'APPELLE-T-ON PURETÉ DE LA LANGUE ⁽¹⁾?

A peu près sous ce titre paraissait, il y a quelques années, un travail du professeur suédois, M. Adolphe Noreen, qui frappait immédiatement les esprits par l'indépendance des vues. Traduit en allemand, il a été contesté, discuté; c'est le sort des écrits qui s'écartent des voies ordinaires. Nous allons, à notre tour, dire ce que nous en pensons: mais nous avons le plaisir de déclarer à l'avance que pour le fond des idées nous sommes d'accord avec l'auteur.

M. Noreen est professeur de philologie scandinave à l'université d'Upsal. Familier avec toutes les méthodes et tous les résultats de la linguistique moderne, sa réputation depuis longtemps établie de savant ne peut qu'ajouter au poids de ses considérations et de ses jugements. Nous allons les résumer pour le lecteur français, mais sans nous croire obligé de nous tenir étroitement au travail qui nous sert de guide, et en remplaçant à l'occasion ses exemples par des exemples tirés de notre propre histoire.

Disons d'abord qu'il faut qu'il y ait quelque chose de vrai dans cette idée de *pureté*, puisque tant d'esprits, chez les anciens comme dans les temps modernes, s'en sont montrés préoccupés. Mais il n'est pas facile de justifier aux yeux du raisonnement ce que le sentiment nous dit sur ce chapitre. Aussitôt que l'on veut formuler quelques principes, les esprits se divisent, l'incertitude commence. Les artistes, les poètes n'en parlent que d'instinct; les linguistes, en y voulant apporter leurs lumières, y

⁽¹⁾ *Om språkriktighet*, 2^e édition. Upsal, W. Schultz, 1888. Une traduction allemande, par Arwid Johansson, a été publiée dans les *Indogermanische Forschungen*, t. I.

apportent en même temps leur esprit de système. Voyons s'il sera possible, en écartant les partis pris, d'y mettre un peu de clarté.

Un premier point à examiner concerne les mots étrangers.

Beaucoup de préjugés embarrassent la route. Le premier de tous, ou, pour parler comme Bacon, la première « idole », celle dont dérivent toutes les autres, c'est de voir dans la pureté de la langue quelque chose de semblable à la pureté de la race. Pour ceux qui voient les choses de cette manière, l'introduction d'un mot étranger est une contamination : un terme anglais ou allemand introduit en français est une tache imprimée à la langue nationale. Ce n'est pas chez nous que cette manière de voir se rencontre le plus fréquemment. Nos voisins les Allemands, depuis un siècle, élèvent barrière sur barrière pour arrêter l'immigration des mots français. Depuis Adelung, on ne compterait pas le nombre des manifestes lancés contre les mots étrangers⁽¹⁾, ni celui des sociétés qui se sont proposé de combattre l'invasion. Les mots étrangers méritent-ils à ce point l'animadversion ? N'y a-t-il pas des distinctions à faire, un *modus vivendi* à adopter ? tous les mots étrangers sont-ils également condamnables ?

Quand un art, une science, une mode, un jeu nous vient de l'étranger, il fait passer ordinairement en sa compagnie et du même coup le vocabulaire à son usage. On a plus vite fait de se l'approprier que d'inventer des termes exprès pour désigner des idées ou des objets ayant déjà leur nom. Une certaine musique nous étant venue au xvii^e siècle d'Italie, notre langue musicale s'est remplie de mots italiens. En parlant d'un *adagio*, en nommant une *sonate*, qui songe encore à l'origine exotique de ces dénominations ? Les amateurs intransigeants de pureté devraient se rappeler que pareille chose a eu lieu de tout temps, et puisqu'ils invoquent la tradition classique, on peut leur dire que les anciens, sur ce chapitre, ont fait exactement de même. Les Romains ayant reçu leur écriture des Grecs, tout ce qui se rapporte à l'art de l'écriture est grec, à commencer par *scribere* et *litteræ*. Et non pas seulement ces termes : qu'il s'agisse de science, de droit, de rituel, d'art militaire, de navigation, de poids et mesures, de constructions, d'objets d'art, de vêtements, on retrouve partout en latin les traces de la Grèce et des noms grecs. Si nous pouvions remonter plus haut, nous verrions sans doute que beaucoup de termes techniques que nous croyons grecs sont nés loin du sol de l'Hellade. Ils nous con-

⁽¹⁾ L'un des derniers en ce genre est celui du professeur Herman Fiegel : *Ein Hauptstück von unserer Muttersprache. Mahnung an alle national gesinnten Deutschen*. 1884.

diraient vers l'Égypte et la Chaldée. Ainsi les emprunts sont de toutes les époques : ils sont aussi vieux que la civilisation, car les objets utiles à la vie, l'outillage des sciences et des arts, ainsi que les conceptions abstraites qui élèvent la dignité de l'homme ne s'inventent pas deux fois, mais se propagent de peuple à peuple, pour devenir le bien commun de l'humanité! Il semble donc légitime de leur conserver leur nom. Puisque les mots sont, à leur manière, des documents historiques, il est, ce semble, peu à propos de vouloir en supprimer de parti pris le témoignage.

Les défenseurs de la pureté ne se refusent pas absolument à ces considérations. Mais ils recommandent — s'il faut se résoudre à l'emprunt — d'aller plutôt s'adresser à une langue sœur, comme qui dirait, s'il s'agit du français, à l'italien ou à l'espagnol, ou s'il s'agit de l'anglais, au danois ou au hollandais. On admettra plus facilement ces mots congénères, ainsi qu'on admet plus volontiers (c'est Leibniz qui parle) les étrangers qui, par leurs coutumes et leur manière d'être, se rapprochent de nos propres usages. Le conseil est excellent, mais il n'est pas toujours facile à suivre, car s'il faut prendre les objets nécessaires à la vie là où ils se trouvent, on ne peut prendre les mots que chez ceux qui les possèdent. Beaucoup de termes de la vie parlementaire sont anglais parce que l'Angleterre a donné le premier modèle du système constitutionnel. D'autre part, si la langue anglaise désigne de mots français les choses qui se rapportent aux élégances de la vie, c'est que les choses elles-mêmes sont venues de France.

Au moins, a-t-on dit, il faut assés modifier les mots pour qu'ils deviennent méconnaissables, et que l'emprunt ne frappe pas les yeux. — A cet égard, l'on pourrait tranquillement s'en remettre autrefois à l'usage populaire : il avait bientôt fait d'habiller l'étranger d'une costume qui l'empêchait d'attirer les regards. Mais aujourd'hui les choses sont un peu changées. La plupart des emprunts se font, non par la conversation, mais surtout et d'abord par l'intermédiaire de la langue écrite : les mots étrangers se montrent à nos yeux dans les livres ou dans les journaux avant de devenir familiers à nos oreilles. Il est dès lors plus difficile qu'il s'y fasse de grandes modifications. Il y a d'ailleurs, dans une altération volontaire, quelque chose qui répugne à nos idées modernes et françaises : quand nous reprétons les noms de nos anciens héros de la Table Ronde sous le travestissement qu'il a plu à la prononciation de nos voisins de leur donner, comment pourrions-nous songer dans le même temps à démasquer de parti pris les inventions ou les actes qui nous sont vraiment nouvelles?

S'il s'agit de termes scientifiques, il y a un intérêt particulier à les garder sous la forme où ils ont paru d'abord. Traduire des mots comme *téléphone*, *phonographe* sous prétexte de pureté, c'est entraver une œuvre qui a bien son prix, tout autant que l'homogénéité de la langue : je veux dire la facilité des rapports dans la communauté européenne. Serait-ce bien la peine d'avoir demandé l'unification de l'heure ou l'uniformité des tarifs si, après avoir abaissé les barrières matérielles, on élevait des douanes pour l'intelligence? J'ai sous les yeux une grammaire latine publiée en Allemagne, dont l'auteur s'est appliqué à remplacer tous les termes techniques, tels que déclinaison, conjugaison, indicatif, subjonctif, termes consacrés et reçus dans le monde entier depuis huit ou dix siècles, par des mots allemands. Ainsi l'indicatif devient *die Wirklichkeitsform*, la voix active *die Thätigkeitsart*. Encore s'il s'agissait d'une grammaire de la langue allemande! Mais puisqu'il s'agit d'une grammaire latine, pourquoi devant des mots latins faire tant le difficile? Ces anciens mots ont même l'avantage d'être devenus de purs termes de convention : à traduire *ablatif* par *der Woherfall*, on ne fait que rendre plus difficile à comprendre pour l'enfant l'emploi de l'ablatif avec *in*, où il est bien un *Wofall*.

Les hommes n'appartiennent pas seulement à un groupe ethnique ou national : ils font partie également, selon leurs études, leur profession, leur genre de vie et leur degré de culture, de communautés idéales qui sont à la fois plus générales et plus limitées. Le mathématicien vit en échange d'idées avec les mathématiciens des autres pays. Le géologue français a besoin de communiquer avec ses collègues d'Amérique ou d'Australie. Le négociant veut savoir ce qui se passe sur le marché du monde entier. Il serait déraisonnable, au nom d'une idée de pureté, de mettre des obstacles à l'emploi de termes qui sont la propriété commune des hommes voués aux mêmes intérêts ou aux mêmes recherches. La jeunesse nous donne à ce sujet une leçon qui n'a pas été bien comprise. Sous prétexte que certains jeux qui nous sont venus d'Angleterre avaient été autrefois joués en France, on a proposé de substituer aux mots anglais les anciens noms sous lesquels nos pères les avaient connus : mais cette considération ne paraît pas avoir pesé d'un grand poids auprès des amateurs de *foot-ball* ou de *lawn-tennis*; ils ont pensé, non sans raison, que pour marcher de pair avec leurs émules britanniques, pour se tenir au courant des progrès de leur sport, pour communiquer avec les maîtres en ce genre et au besoin pour engager une partie avec eux, il valait mieux connaître et manier leur langue que celle d'aïeux, respectables assurément, mais qu'on ne rencontrera plus jamais sur la prairie.

L'adoption des mots étrangers pour désigner des idées ou des objets venus du dehors, et donnant lieu à un échange international de relations, n'est donc pas une chose blâmable en soi, et peut parfaitement se justifier. En pareil cas, il faut seulement souhaiter que l'emprunt se fasse avec intelligence, et que, dans le passage d'une nation à une autre, il n'y ait de substitution d'aucune sorte. La chose arrive plus fréquemment qu'on ne croit : enlevé de son milieu naturel, le mot emprunté court le risque de toute espèce de déformations et de méprises. C'est ainsi que le français *contredanse* est devenu en anglais *country-dance* (danse de campagne), et que *renégat* est devenu *runagate*. Probablement un vague souvenir de *run away* « déserter » aida à cette étrange transformation. Dans le parler populaire hollandais, un *rhétoricien* s'appelle *rederijker*, « riche en discours ».

Ainsi qu'il arrive à tous les émigrés, les mots empruntés sont soustraits aux événements et aux courants d'idées de la terre natale. Ils ne participent pas aux changements qui peuvent modifier, dans la contrée originaire, le terme dont ils sont la reproduction, en sorte que quand, au bout d'un temps plus ou moins long, la copie est remise en présence du modèle, on n'y voit plus de ressemblance. Le français *loyauté* et l'anglais *loyalty* n'expriment plus le même sentiment.

L'anglais s'est de tout temps montré facile aux importations. Il y a gagné de doubler son vocabulaire, ayant pour quantité d'idées deux expressions, l'une saxonne, l'autre latine ou française. Pour désigner la famille, il peut dire à son gré *kindred* ou *family*; un événement heureux se dit *lucky* ou *fortunate*. Il faudrait être bien entêté de « pureté » pour dédaigner cet accroissement de richesses : car il est impossible qu'entre ces synonymes il ne s'établisse point des différences qui sont autant de ressources nouvelles pour la pensée. Mais il est clair que ces mélanges sont des produits de l'histoire, non des acquisitions réfléchies et préméditées.

Quand on va au fond de la répulsion que les mots étrangers inspirent à d'excellents esprits, on découvre qu'elle tient à des associations d'idées, à des souvenirs historiques, à des visées politiques où la linguistique est, en réalité, intéressée pour la moindre part. Aux puristes allemands la présence des mots français rappelle une époque d'imitation qu'ils voudraient effacer de leur histoire. Les philologues hellènes qui bannissent les mots turcs du vocabulaire continuent à leur manière la guerre d'indépendance. Les Tchèques qui poussent l'ardeur jusqu'à vouloir traduire les noms propres allemands, pour ne pas laisser trace chez eux d'un idiome trop longtemps supporté, rat-

tachent à leur œuvre d'expurgation l'espérance d'une autonomie prochaine. La « pureté », en pareil cas, sert d'étiquette à des aspirations ou à des ressentiments qui peuvent être légitimes en soi, mais qui ne doivent pas nous faire illusion sur la raison dernière de cette campagne linguistique. Une nation qui s'ouvre avec sympathie aux idées du dehors ne craint pas d'accueillir les mots par où celles-ci ont l'habitude d'être désignées. Ce qu'il faut condamner, c'est l'abus : l'abus serait d'accueillir sous des mots étrangers ce que nous possédons déjà. L'abus serait aussi d'employer les mots étrangers en toute occasion et devant tout auditoire.

Pour recevoir la vraie mesure, il faut se souvenir que le langage est une œuvre en collaboration, où l'auditeur entre à part égale. Tel mot étranger, qui sera à sa place si je m'adresse à des spécialistes, paraîtra une affectation, ou sera une cause d'obscurité si j'ai devant moi un public non initié. Je ne suis point choqué de trouver des mots anglais dans un article sur les courses, de chevaux ou sur les mines de charbon ; mais celui qui lit un roman ou qui assiste à une pièce de théâtre demande qu'on parle une langue intelligible pour tout le monde. Il n'y a donc pas de solution uniforme à cette question des mots étrangers : les sociétés qui s'occupent d'épurer la langue ne peuvent penser légitimement qu'à la langue de la conversation et de la littérature. Aussitôt qu'elles portent leurs prétentions plus loin, elles ne font plus qu'une œuvre stérile et gênante.

Quand il s'agit de notre vie morale, la présence des mots étrangers peut faire l'impression d'une dissonance. Plus même les sentiments à exprimer sont intimes, plus le cercle linguistique se resserre. Il y a là pour le lecteur ou l'auditeur un plaisir intellectuel de nature très fine. Comme les ménagères d'autrefois se faisaient honneur de ne consommer que le lait de leur étable ou les fruits de leur jardin, un esprit délicat est sensible à un langage où tout vient du même terroir et où se trouve répandu sur tous les mots un air de familiarité et de parenté. Ce plaisir peut devenir très vif quand l'écrivain, en ce langage simple, exprime des sentiments généreux ou de graves pensées. Il semble alors qu'on éprouve la même impression qu'à voir une belle action simplement faite. On a en même temps le vague sentiment que tout cela ne devait pas être inconnu à nos pères, puisqu'ils avaient déjà tout ce qu'il faut pour le dire, et que par suite nous sommes les enfants d'une nation très ancienne et très noble. En pareil cas, l'emploi d'un mot étranger n'est pas seulement dépourvu de motif ; il est nuisible. C'est ce qu'avait déjà compris l'auteur de la *Précellence du langage français*, quand il disait des mots étra-

liens, alors si nombreux chez nous, qu'ils étaient — « non pas français, mais gâtes-français ».

Il peut sembler puéril de vouloir borner son vocabulaire aux mots admis dans tel ou tel recueil officiel. Cependant je me souviens d'avoir entendu dire à un maître en l'art d'écrire que l'idée du Dictionnaire de l'Académie était une idée raisonnable et juste, attendu qu'il nous apprend de quels mots il nous faut user si nous voulons être compris de tout le monde. Comme les limites de ce vocabulaire n'ont point paru trop étroites aux plus beaux génies, il faut déjà de sérieuses raisons pour nous décider à chercher en dehors l'expression nécessaire à notre pensée.

Ce n'est pas le mélange de mots étrangers que la pureté de la langue à le plus à redouter : ce sont plutôt les termes scientifiques employés mal à propos. Je veux parler de cette prose bizarre qui déguise sous des substantifs abstraits les choses les plus ordinaires de la vie : un *dynamisme modificateur de la personnalité*, une *individualité au-dessus de toute catégorisation*, une *jeunesse qui sentimentalise sa passionnalité*. L'impropriété n'est pas toujours involontaire : elle est destinée à grandir les choses par l'exagération du langage, comme quand il est parlé *des impérieuxités du désir* ou *de véteristes attentivités*. A côté de la philosophie, on voit les autres études alimenter des néologismes en poche prétentieux et obscur ; la médecine, la musique, l'engèze, le moyen âge. . . Pendant que les verbes donnent naissance aux substantifs les plus inutiles (*des frappevements de grosse cuivre*, *des ferraillements de verrerie*, *les parlancements de la peau*, *les serpentements des bras*), on voit d'autre part les substantifs produire des verbes non moins extravagants (*il sottille lourdement*, *une idée contagieuse les esprits*, etc.). On ne peut pas reprocher à ces néologismes d'être contraires à l'analogie : au point de vue de la grammaire, ils sont inattaquables ; mais leur défaut est d'être superflus, de remplacer par une locution à la fois lourde et décolorée ce qui se disait de façon plus simple et plus vite. Voltaire a défini ce qu'on appelle *le génie de la langue* : « une aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement. » Si nous acceptons cette définition, nous pouvons dire que les auteurs de ces néologismes pèchent contre le génie de la langue française. On a quelquefois reproché à celle-ci de ne pas se prêter aisément à la formation des mots nouveaux : en présence de ces exemples, je suis plutôt porté à penser qu'elle s'y prête trop. L'anglais et l'allemand ont la ressource des mots composés : mais un composé mal venu, comme il s'en fait tous les jours en ces deux langues, a moins d'inconvénient, car

les deux termes momentanément associés se séparent le moment d'après, au lieu que ces noms abstraits, soudés au moyens de nos suffixes, ont l'air d'être forgés pour durer.

Toute chose dont on se sert est exposée à s'user : il ne faut donc pas s'étonner si les mêmes vocables, les mêmes images, employés durant un long espace de temps, ne font plus la même impression sur l'esprit. L'invention de formes nouvelles a donc sa raison d'être. L'important est que la consommation ne soit pas plus rapide que la production : c'est l'ironie, c'est la caricature, ce sont les guillemets, ce sont les luttes haineuses de la tribune et du journalisme, ce sont les exagérations du drame et du feuilleton qui accélèrent les changements inévitables du langage. Pour défaire et pour détruire, la volonté réfléchie a beaucoup plus de pouvoir que pour créer : l'origine des mots se perd presque toujours dans une demi-obscurité; mais on peut souvent nommer ceux qui les discréditent, les abaissent ou les vident de leur sens.

Cette question du néologisme présente les aspects les plus divers.

Condamner le néologisme en principe et d'une manière absolue serait la plus fâcheuse et la plus inutile des défenses. Chaque progrès dans le langage est d'abord le fait d'un individu, puis d'une minorité plus ou moins grande. Un pays où il serait interdit d'innover retirerait à son langage toute chance de se développer. Par néologisme, il faut entendre aussi bien un sens nouveau donné à un mot ancien qu'un vocable introduit de toutes pièces. De même que le changement qui modifie la prononciation est à la fois imperceptible et constant, à tel point que l'étranger qui revient dans un pays, après trente ans d'absence, peut apprécier la marche du temps, de même la signification des mots se transforme sans cesse, sous l'action des événements, des découvertes nouvelles, des révolutions dans les idées et dans les mœurs. Un contemporain de Lamartine aurait de la peine à comprendre le langage de nos journaux. Nous travaillons tous, plus ou moins, au vocabulaire de l'avenir, ignorants ou savants, écrivains ou artistes, gens du monde ou hommes du peuple. Les enfants y ont une part qui n'est pas la moindre : comme ils prennent la langue au point où les générations précédentes l'ont conduite, ils sont ordinairement en avance d'une étape au moins sur leurs parents.

La limite à laquelle doit s'arrêter le droit d'innover n'est pas seulement donnée par une idée de pureté qui peut toujours être contestée : elle est imposée par le besoin où nous sommes de rester en contact avec la pensée de ceux qui nous ont précédés. Plus le passé littéraire d'une nation est considérable, plus ce besoin se fait sentir comme un devoir.

comme une condition de dignité et de force. De là l'idée d'une époque classique, offerte à l'imitation des âges suivants, idée qui n'a rien d'artificiel ni de chimérique, si l'on ne reporte pas l'époque classique à des siècles trop éloignés. En pareil cas, ce n'est pas les linguistes seuls qu'il faut consulter, car ils pourraient être tentés de se diriger par des motifs en quelque sorte professionnels. Le philologue suédois Erik Rydquist⁽¹⁾ plaçait l'âge classique de la langue suédoise aux environs de l'an 1300. Une manière de voir analogue, sans être toujours exprimée ouvertement, existe chez beaucoup de savants : s'ils ont à se décider entre deux formes grammaticales, entre deux constructions, c'est ordinairement vers la plus ancienne qu'ils penchent. Ainsi en Allemagne c'est le moyen haut-allemand qui sert de critérium. Il appartient à chaque nation de voir jusqu'où elle peut porter son regard dans le passé en gardant la certitude de ne pas perdre le contact avec le présent.

Il est impossible que le néologisme, après s'être essayé sur les mots, n'en vienne pas à s'attaquer aussi à la construction et à la grammaire. Mais il y rencontre une résistance plus grande. C'est à peine si, jusqu'à présent, nous pouvons compter trois ou quatre tours nouveaux qui aient plus ou moins réussi à se faire adopter. Il y a à ceci de bonnes raisons. L'ordre adopté, après de longs tâtonnements, par la phrase française, n'est pas un ordre pris au hasard. C'est probablement la langue juridique et administrative, celle des juges et des notaires, qui en a fourni le type. On connaît à ce sujet les vanteries de Rivarol : « Le français, par un privilège unique, est resté seul fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison . . . C'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations; la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. . . Quand cette langue traduit, elle explique véritablement un auteur. . . Elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie. » On serait confus en reproduisant ces gasconnades si l'on ne se rappelait qu'il s'est trouvé une académie allemande pour les couronner⁽²⁾.

C'est la perte des flexions casuelles qui a eu pour conséquence un ordre de construction uniforme et réglé à l'avance. On ne pourrait aujourd'hui le modifier sans renverser ou sans obscurcir aussitôt la signification. Ce qu'il aurait fallu louer, ce n'est pas la langue française, *in abstracto*, mais l'effort persévérant de nos écrivains depuis trois siècles

⁽¹⁾ Mort à Stockholm en 1877. — ⁽²⁾ Rivarol, *De l'universalité de la langue française*.

pour proportionner les libertés de notre syntaxe aux ressources d'expression dont la langue dispose.

Il n'est que juste de faire ici la part d'une suite de travailleurs obscurs, modestes, dont le nom est aujourd'hui rarement cité, mais dont l'œuvre subsiste : je veux dire la série des grammairiens français, depuis Ménage jusqu'à d'Olivet. Je tiens à marquer ici la part de reconnaissance qui leur est due, car la linguistique moderne n'est que trop disposée soit à nier, soit même à condamner leur influence.

Ces bons esprits, qui s'appelaient Du Perron, Coeffeteau, Malherbe, La Mothe Le Vayer, Vaugelas, Chapelain, Bouhours, n'étaient pas des savants de métier, mais pour la plupart des gens du monde qu'un goût naturel avait conduits à s'occuper des problèmes ou difficultés de la langue française. Ce qu'ils avaient en vue, c'est par-dessus tout la pureté de la langue : ce qui signifiait d'une part : clarté, et d'autre part : décence. Élaguer les expressions impropres ou mal venues, faire la guerre aux doubles emplois, écarter tout ce qui est obscur, inutile, bas, trivial, telle est l'entreprise à laquelle ils se vouèrent avec beaucoup d'abnégation et de persévérance.

Ils cherchaient les règles, au besoin ils les inventaient. C'étaient « de belles règles ». Vaugelas déclare qu'il a trouvé « mille belles règles » dans les écrits de La Mothe Le Vayer. « Je tiens cette règle, dit-il ailleurs, d'un de mes amis qui me l'a apprise de M. de Malherbe, à qui il faut en donner l'honneur. » Et plus loin encore : « Cette règle est fort belle et très conforme à la pureté et à la netteté du langage. . . Certes, en parlant, on ne l'observe point, mais le style doit être plus exact. . . Les Grecs ni les Latins ne faisaient point ce scrupule. . . Mais nous sommes plus exacts en notre langue et en notre style que les Latins ou que toutes les nations dont nous faisons les écrits. » Le public, en ceci, était de même, et ne demandait qu'à se laisser diriger.

Nous avons quelque peine aujourd'hui à nous figurer un public attentif au-devant des interdictions et prêt à enclouer sur les défenses. Le linguiste moderne ne repousse rien : tout ce qui existe a sa raison d'être. Mais le point de vue de ces législateurs était autre : et si nous considérons les langues où une période de réglementation a manqué, nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'elles gardent comme un manque d'éducation première. Ce qu'on doit regretter seulement, c'est que l'épuration ne soit venue de meilleure heure. Les guerres de religion ont amené un retard de plus d'un demi-siècle. Disciplinée soixante ans plus tôt, la langue aurait gardé plus de souplesse, car ces bons maîtres étaient aussi appliqués à conserver qu'à émonder, et comme « ils avaient

soin de toutes les grâces de notre langue, ils auraient sans doute sacrifié quelques-unes des vieilles franchises.

Ils aimaient et estimaient le besogne dont ils s'étaient volontairement chargés. Ils en connaissaient l'importance : « Il ne faut qu'un mauvais mot pour faire mépriser une personne, dans une compagnie, pour décrier un prédicateur, un avocat, un écrivain. Enfin, un mauvais mot, parce qu'il est aisé à remarquer, est capable de faire plus de tort qu'un mauvais raisonnement, dont peu de gens s'aperçoivent. » Ils avaient conscience de la durée de leur œuvre : « Je pose des principes qui n'auront pas moins de durée que notre langue et notre empire. . . Ce sont des maximes à ne changer jamais. . . car quand on changera quelque chose de l'usage que j'ai remarqué, ce sera encore selon ces mêmes remarques que l'on parlera et que l'on écrira autrement⁽¹⁾. »

On aurait tort de les prendre pour des logiciens à outrance. Au contraire, ils étaient arrivés à la conviction que la logique pouvait être de mise partout, mais non en matière de langage. « C'est la beauté des langues que ces façons de parler sans mesure, pourvu que l'usage les autorise. La littérature n'est bornée que là. Il est à remarquer que toutes les façons de parler que l'usage a établies contre les règles de la grammaire, tant s'en faut qu'elles soient vicieuses, ni qu'il faille les éviter, qu'au contraire on en doit être curieux comme d'un ornement de langage, qui se trouve en toutes les plus belles langues, mortes et vivantes. »

Le besoin d'ordre et de règle ne se borne pas aux mots : il s'étend aux locutions et aux phrases. « Il est indubitable que chaque langue a ses phrases, et que l'essence, la richesse et la beauté de toutes les langues consistent principalement à se servir de ces phrases-là. Ce n'est pas qu'on n'en puisse faire quelquefois, au lieu qu'il n'est jamais permis de faire des mots; mais il y faut bien des précautions. . . sinon, au lieu d'enrichir la langue, on la corrompt. »

Ces savants du xviii^e siècle sont donc convaincus qu'en toute circonstance il y a une bonne forme, et qu'il n'y en a qu'une. Aussi proscri-

⁽¹⁾ Je citerai comme exemple le gérondif, dont l'emploi a été réglementé à l'excès. Pour faire comprendre ce que je veux dire, prenons cette phrase : « Mon père m'a fait en partant mille recommandations. » Aujourd'hui la grammaire veut que « en partant » s'entende exclusivement du sujet. Il y a là quelque exagé-

ration, car « en partant » n'est pas autre chose que « au moment du départ », et c'est à nous de l'interpréter comme il convient d'après le sens général. L'usage s'est réservé à cet égard plus de liberté.

⁽²⁾ Vaugelas, *Remarques sur la langue française*.

vent-ils sans hésitation « la mauvaise forme », qui n'est souvent que la forme moins usitée ou plus ancienne.

L'idée de l'utilité l'emporte chez eux sur toute autre considération : comme les hommes ont reçu le langage pour se faire comprendre, admettre deux formes entre lesquelles serait laissée l'option, serait ouvrir la porte aux malentendus et aux disputes. Il ne s'agit donc pas pour le grammairien de se dérober et « de gauchir aux difficultés ». Il faut les regarder en face et établir des règles certaines. Nous pouvons sourire de ce ton d'autorité, mais il est heureux pour la durée de la langue française qu'il y ait eu des esprits de cette trempe.

Mais ce n'est point au nom de leur propre autorité que ces savants prononcent leurs jugements. C'est au nom du bon usage : et si on leur demande où l'on trouve ce bon usage, ils répondent sans hésiter que c'est à la Cour. La langue de la province ne peut que gâter par son mauvais air la pureté du vrai langage français. Fénelon, sur ce point, est du même sentiment que Vaugelas : « Les personnes les plus polies ont de la peine à se corriger de certaines façons de parler qu'elles ont prises pendant leur enfance en Gascogne, en Normandie, ou à Paris même, par le commerce des domestiques. . . » La Cour même n'est pas toujours exempte de blâme : « Elle se ressent un peu, continue Fénelon, du langage de Paris, où les enfants de la plus haute condition sont d'ordinaire élevés. »

J'ai cité à dessein les opinions de ces maîtres, pour montrer combien elles sont loin des théories aujourd'hui accréditées. Pour la linguistique moderne, toutes les formes, du moment qu'elles sont employées, ont droit à l'existence. Plus même elles sont altérées, plus elles sont intéressantes. Ce qui est à toujours sa raison d'être. La véritable vie du langage se concentre dans les dialectes : la langue littéraire, arrêtée artificiellement dans son développement, n'offre pas à beaucoup près autant d'intérêt. On devrait se garder de faire de la langue maternelle un objet d'enseignement : on ne fait que troubler par là chez les enfants le libre épanouissement de leur faculté du langage ⁽¹⁾. L'historien Savigny a montré que l'idée de *droit* et de *morale* n'est pas applicable au développement historique d'un peuple : l'idée de *bien* et de *mal* est encore moins applicable au développement d'une langue.

Il ne semble pas que ces doctrines aient le don de convaincre M. Noreen. Puisque le langage est notre grand moyen de communication, il faudra bien s'entendre sur la façon de s'en servir. Qui sera juge en

⁽¹⁾ Jacob Grimm, Préface de la première édition de sa *Deutsche Grammatik*.

cette matière? Ici nous demandons la permission de citer textuellement l'écrivain suédois : « Ce ne sera pas, dit-il, l'historien de la langue, qui n'a la parole que pour le passé; ce ne sera pas non plus le linguiste, qui a la charge de décrire les lois du langage, mais non de les dicter: ce ne sera pas le statisticien, qui ne fait qu'enregistrer l'usage. A qui donc attribuer l'autorité? Elle appartient à l'inventeur, à celui qui crée les formes dont se sert ensuite le commun des hommes, à l'écrivain, au philosophe, au poète. Nous sommes la foule, qui habillons notre pensée des vêtements inventés par eux; nous usons de ces vêtements et nous les usons. Par nous-mêmes, nous ne pouvons contribuer que pour peu de chose au développement du langage; encore est-ce seulement sous la direction de ces maîtres. Il faut nous résigner à n'être que des écoliers, et ce n'est pas aux écoliers à commander. »

Si ces paroles venaient de moins loin, on ne les remarquerait sans doute pas. Nous avons maintes fois entendu, en prose et en vers, à la Sorbonne, sous la Coupole et ailleurs, quelque chose de semblable. Mais il est intéressant de trouver à Stockholm, chez un homme qui possède une science dont nos Vaugelas et nos Bouhours n'avaient pas les premiers éléments, la confirmation des principes que ces anciens maîtres suivaient d'instinct en leurs remarques et critiques. L'idée d'un type de correction et de pureté, fourni par la société polie et par l'élite des écrivains, après avoir été presque un lieu commun durant deux siècles, avait été déclarée insuffisante ou vaine au nom d'une science qui prétendait s'inspirer d'un principe supérieur : cette même idée nous revient aujourd'hui du Nord, exposée non sans conviction ni sans force par un des maîtres de la philologie scandinave.

MICHEL BRÉAL.

THE PETRIE PAPYRI. — *Hieratic Papyri from Kahun and Ghorab (principally of the Middle Kingdom)*, edited by F. L. GRIFFITH, M. A., F. S. A. — I. *Literary, Medical and Mathematical Papyri from Kahun*, with 8 autotype plates. Londres, Quaritch, 1897, in-4°, 18 pages.

PREMIER ARTICLE.

M. Petrie avait recueilli, parmi les ruines des deux villes très anciennes qu'il découvrit à Kahoun et à Médinet-Ghorab, vers l'entrée du Fayoum, plusieurs dépôts de papyrus réduits en fragments si menus qu'on pouvait désespérer d'en tirer jamais quoi que ce fût d'intelligible. C'étaient pour la plupart de vieux livres, déchirés par leurs propriétaires d'autrefois, et sur le revers desquels on avait griffonné des notes prises au jour le jour; on les avait jetés dans un coin, dès qu'on n'en avait plus eu besoin, et ils y étaient restés oubliés. Les maisons, en s'écroulant sur eux, les avaient écrasés sous leurs décombres; certains étaient presque en miettes lorsqu'on les trouva, et il fallut toute la vigilance de M. Petrie pour qu'ils ne fussent pas égarés ou laissés au rebut par les ouvriers des fouilles. M. Griffith les retourna et les combina de longs mois durant, avant d'en rien reconstituer; les parcelles semblaient se fuir sous ses doigts et ne pas vouloir s'ajuster l'une à l'autre. Peut-être aurait-il renoncé à sa tâche s'il n'y eût vu que des documents du temps des Ramessides, plus ou moins semblables à ceux qui remplissent nos musées, mais c'étaient, pour la plupart, des pièces rédigées vers la fin de la XII^e ou vers le commencement de la XIII^e dynastie, et nous possédons très peu de manuscrits que l'on doive attribuer à cette époque; il persévéra, malgré sa lassitude, et sa constance nous vaut un volume entier de textes inédits.

Il y a un peu de tout dans ce qu'on y lit: des vers officiels en l'honneur du Pharaon qui régnait alors, des histoires de dieux et des épisodes de roman, un traité de médecine où il est question de femmes malades ou enceintes, des recettes de vétérinaire, des testaments, des inventaires, des morceaux de correspondance. Imaginez la hotte d'un chiffonnier et ce qu'elle peut contenir après une tournée de glanage à travers nos rues; vous aurez chance d'y observer le même mélange hasardeux qu'aux trouvailles de Kahoun: un chapitre maculé de nouvelle à la mode avec des factures de boulanger ou de boucher, des feuillets détachés d'une géométrie ou d'une arithmétique classique à côté de lettres

déchirées, les mille papiers imprimés ou manuscrits que nous recevons chaque matin et que nous déversons chaque soir au ruisseau. Rien ne sert mieux que ces pots-pourris de vieux textes à nous faire pénétrer dans la vie intime d'un peuple, et à nous indiquer le degré de culture auquel il était parvenu. Kahoun et Ghorab n'étaient pas de grandes villes dans l'antique Égypte, mais elles y eurent chacune leur heure de fortune, la première sous la XII^e dynastie, la seconde sous la XVIII^e. Kahoun s'appelait alors Haït-Ousirtasenhapou, le *Château du repos d'Ousirtasen*, et elle dépendait de la pyramide qu'Ousirtasen II se bâtissait au débouché du Fayoum. Les Pharaons de ces âges reculés se plaisaient à établir leur résidence en face de l'endroit même où leur double vivrait après eux; chacune des pyramides qui se dressaient sur la montagne avait, dans la plaine; sa ville où son maître avait trôné, où ses prêtres habitaient avec leurs vassaux et où ils emmagasinaient les offrandes utiles au culte funéraire. Khéops, Khéphren, Mykérinos avaient édifié leurs bourgs princiers au pied même des collines, à Kom el-Bathran, à Kom el-Iswood; Papi I^{er} avait installé le sien contre le Mur-Blanc, et ses successeurs de la VI^e dynastie avaient groupé les leurs de Saqqarah à Menchiéh. Plusieurs de ces bourgs survécurent à leur roi et devinrent des cités puissantes; celui de Papi I^{er} fut la Memphis de l'histoire. La plupart ne duraient guère après la disparition du fondateur: il n'y demeurait plus que le sacerdote et les employés attachés au service de la pyramide. Kahoun vit sa prospérité décliner sitôt qu'Ousirtasen II descendit au tombeau; elle se vida sous les premiers règnes de la XIII^e dynastie, et elle n'était plus qu'un désert lors de l'expulsion des Hyksôs. Ce qui est sorti de ses ruines, c'est donc, avec l'outillage matériel des Égyptiens qui florissaient sous le sceptre des premiers Pharaons thébains, le résidu parfois informe de leurs bibliothèques et de leurs archives publiques en pierres. Tout cela est tronqué du début, incomplet de la fin, coupé net au bon endroit; souvent il ne faudrait plus qu'une figure, un mot, pour nous éclairer sur la valeur du morceau et pour nous en livrer le sens, mais le feuillet s'interrompt soudain, et quand on passe à celui d'après, c'est un sujet nouveau qui commence. On dirait ces bribes de conversations entendues rapidement dans la rue, dont les unes se suffisent à elles-mêmes et n'ont aucun besoin de commentaire pour être comprises, dont les autres, séparées de ce qui les entourait, n'offrent par elles seules aucune signification raisonnable. Un nom éveille la curiosité et l'on croit le reconnaître; une phrase frappe par la vigueur de l'expression ou par les allusions qu'elle paraît renfermer à des personnes ou à des choses familières. On prête l'oreille machinale-

ment afin de mieux saisir ce qui va suivre, mais le temps de fixer l'attention et déjà l'on n'entend plus rien. Les interlocuteurs ont passé outre; ou bien ils se sont séparés et ils ont tiré chacun de son côté; l'on ne saura jamais par eux ce qu'ils se disaient à ce moment-là, et qu'on aurait souhaité surprendre discrètement, sans qu'ils s'en doutassent.

I

Ousirtasen III aimait la guerre et il l'entreprit avec succès, mais ses annales sont perdues et nous ignorons presque tout de ses victoires. Un des scribes de Kahoun composa, ou copia de sa plus belle main, une sorte d'ode où elles étaient célébrées longuement⁽¹⁾. Il aurait mieux fait de nous en rédiger le bulletin, même sommaire, avec la date de chaque expédition et le nom des peuples soumis, mais c'était l'affaire des historographes attitrés; il préféra chanter en beau langage ce qu'ils avaient raconté en prose courante, et il composa son œuvre selon toutes les règles de la rhétorique égyptienne. Elle débute par une introduction en onze colonnes, où toutes les épithètes à l'usage des conquérants sont entassées dans une gradation savante, sans la moindre prétention à l'originalité. Trois strophes viennent ensuite, de dix ou onze vers chacune, et dont les membres se divisent en lignes à peu près égales, rythmées, et, autant que je puis le voir, assonancées. La première commande à tout ce qui existe de se réjouir pour fêter les mérites du roi :

Exultent tes dieux, car tu as fait pulluler leurs pains sacrés!
 Exultent tes enfants, car tu leur as fait leurs frontières!
 Exultent tes pères d'autrefois, car tu as agrandi leur héritage⁽²⁾!
 Exultent les Égyptiens par ton sabre, car tu as protégé leurs alleux⁽³⁾!
 Exultent les clans par ta prudence, car tes âmes ont pris l'administration de leurs fortunes!
 Exultent les deux rives de l'Est et de l'Ouest par tes exploits, car tu as élargi leurs dépendances!
 Exultent tes jeunes levées, car tu as donné qu'elles prospèrent!
 Exultent les vieillards tes féaux, car tu as donné qu'ils rajeunissent!
 Exultent le Sud et le Nord par ta vaillance, car tu as protégé leurs remparts!

La seconde strophe se développe d'un mouvement aussi rapide, mais le poète n'y interpelle plus directement son héros. Il le désigne par une

⁽¹⁾ *The Petrie Papyri*, I, pl. I-III, et la traduction anglaise, p. 1-3. — ⁽²⁾ *Pas-shoutou*, littér., « leurs portions », ce qui avait été leur domaine. — ⁽³⁾ *Asoutou*.

périphrase, *le maître de son domaine*, sur le sens de laquelle aucun de ses lecteurs ne pouvait se tromper :

Grand il est le maître de son domaine, car seul il vaut des millions, et ce sont des petits devant lui que les autres hommes !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est cette levée qui endigue les bras du fleuve pour régler ses irrigations !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce réduit frais où tout homme fait la sieste contre le chaud du jour !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce rempart qui mure la contrée de Qosimou ⁽¹⁾ !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce refuge où nul ne peut être poursuivi !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce boulevard qui délivre le craintif de son ennemi !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est l'ombrelle qui abrite au printemps et qui tient au frais pendant l'été !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est le coin chaud et sec pendant la saison d'hiver !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est le mont qui s'oppose comme un mur à la brise, au temps de l'ouragan !

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est comme Sokhit, la déesse-tigre, contre les ennemis qui franchissent sa frontière !

La phraséologie de cette pièce sonne étrange à des oreilles modernes. Elle flattait singulièrement le goût des contemporains, et on en retrouve des exemples non moins bizarres sur plus d'un monument. C'est ainsi qu'un sire de Thèbes disait de lui-même :

Moi, je suis le bâton d'appui du vieillard, le nourricier des nouveau-nés, l'avocat des misérables, la salle qui réchauffe ceux qui grelottent dans Thèbes, le pain des abattus qui n'a jamais fait défaut au pays du Midi, dominateur des Bédouins ⁽²⁾.

La dernière ligne, qui nous montre le roi identifié à la déesse guerrière et faisant rage contre les barbares, sert de transition à un troisième couplet de style analogue. Chaque verset y débute par le même mot, *Il est venu*, et décrit rapidement les effets que la présence souveraine produit sur les peuples de l'étranger et sur ceux de l'Égypte :

Il est venu à nous, il a saisi le Saïd et il a coiffé le pschent sur sa tête !

⁽¹⁾ Qosimou est le pays de Goshen des Hébreux, et le boulevard auquel notre auteur fait allusion, la ligne fortifiée dont il est question dans les

Mémoires de Sinouhît, l. 16-20, le prétendu Mur de Sésostris des écrivains grecs.

⁽²⁾ *Stèle C 1 du Louvre*, l. 10-12.

Il est venu, il a **assemblé les deux pays**, et il a **marié le jonc à l'abeille** ⁽¹⁾!
 Il est venu, il a **régné sur la noire Égypte**, et il a **mis le désert rouge avec lui**!
 Il est venu, il a **protégé les deux terres du Midi et du Nord**, il a **pacifié les deux bandes de l'Ouest et de l'Est**!
 Il est venu, il a **donné la vie à l'Égypte noire**, et il a **pulvérisé ses douleurs**!
 Il est venu, il a **donné la vie aux clans**, et il a **fait respirer librement les humains** ⁽²⁾!
 Il est venu, il a **foulé les barbares du Midi**, il a **assommé ceux du Nord** qui ne le redoutaient point!
 Il est venu, il a **consolidé sa frontière** et il a **repoussé les guerres loin d'elle**!
 Il est venu, il a **prodigué des biens à ses féaux**, de ce que son **sabre nous a rapporté**!
 Il est venu, il nous a **donné d'élever nos enfants** et **d'ensevelir nos vieillards** de ses bienfaits!

L'ode ne s'arrêtait point là, mais nous ne distinguons plus, dans les pages suivantes, que des bouts de lignes ou des mots épars, où l'on devine les éléments de formules banales, et, de fait, les thèmes traités ne prétaient guère au développement original. Il y avait des rois depuis si longtemps déjà, sous la XII^e dynastie, que les scribes avaient épuisé en leur honneur le fonds d'idées dont leur civilisation disposait. On avait eu des siècles pour comparer successivement Pharaon à tous les dieux et pour reporter sur lui leurs attributs ou leurs aventures; on avait catalogué toutes ses vertus fondamentales, tous les sentiments de justice ou d'affection qu'il devait éprouver pour ses sujets, tous ses grands coups et toutes les terreurs dont il emplissait le cœur de ses ennemis. Sitôt qu'une modification se produisait dans les arts de la paix ou de la guerre, sitôt qu'un peuple paraissait à l'horizon ou qu'une divinité pénétrait dans la vallée, on en tirait ce que l'on pouvait de notions inédites et d'images inusitées; mais ces aubaines étaient rares, clairsemées, et chacune des pensées que l'une d'elles ajoutait à la littérature avait le temps de vieillir avant qu'une autre surgît. Il n'était guère pour les lettrés de rajeunissement que de la forme, et c'est à varier et à ciseler la forme délicatement qu'ils s'attachaient dès la XII^e dynastie. Par malheur ce travail d'écrivain est ce qui nous échappe le plus jusqu'à présent. Nous percevons parfois les chocs de mots, les assonances, les jeux d'esprit sur les sens multiples des racines, l'harmonie concordante ou la contrariété des rythmes, mais notre intelligence de toutes ces finesses ne va jamais bien

⁽¹⁾ Littér. « il a pénétré le jonc à l'abeille ». Le jonc est l'emblème du Saïd, l'abeille le symbole du Delta; il s'agit donc ici de la réunion des deux

royaumes d'Égypte entre les mains d'un seul prince.

⁽²⁾ Litt. : « il a percé le gosier aux humains ».

loin. La matière seule des morceaux nous reste et les lieux communs dont elle se compose; encore ces lieux communs, empruntés à une religion, à des mœurs, à une constitution politique, à des habitudes d'administration que nous connaissons mal, exigent-ils, pour être compris pleinement, un commentaire si érudit que la glose écrase presque le peu de poésie qui survivait encore. Nos traductions d'une ode semblable à celle que je viens d'analyser sont à l'original comme les squelettes mutilés des animaux fossiles aux individus vivants des espèces d'autrefois. Elles fournissent aux curieux quelques débris rouillés de l'armature sur laquelle l'œuvre s'appuyait; elles ne leur rendent ni l'ondulation des contours, ni les oppositions ou le fondu des conteurs, ni le souffle qui animait l'ensemble et le mouvement qui l'emportait.

Une légende divine et un roman représentent, avec l'Ode à Ousirtasen III, tout le bagage littéraire des gens de Kahoun. La légende avait pour sujet l'un des épisodes les plus étranges de la guerre Osirienne, mais nous n'en possédons qu'un fragment de quelques lignes; on y voit pourtant que Sît s'éprit d'une passion violente pour Horus enfant, et qu'Isis engagea son fils à ne pas repousser les avances d'un soupirant si redoutable⁽¹⁾. Les restes du roman couvrent les lambeaux de deux pages, mais ils sont dans un état si lamentable qu'on y devine très peu le sujet: un quidam sans consistance ébauche un discours incohérent, un autre est tué on ignore par qui, puis enterré on ne sait comment; sur quoi, quelqu'un d'indéterminé s'en va, et le conte finit à la satisfaction générale⁽²⁾. Un seul point est de nature à nous intéresser dans ce drame presque effacé: la mention d'une pyramide appartenant à un certain Nofirkerî, qui est probablement le Nofirkerî Papi II de la vi^e dynastie. A l'époque saïte, sous les Macédoniens, sous les Romains, après l'invasion arabe, les pyramides et les temples avaient tous leur chronique fabuleuse, où les dieux, les mânes, le roi fondateur, les autres Pharaons qu'on supposait avoir contribué à la prospérité de l'édifice, jouaient leur rôle terrible ou ridicule. Ces traditions, répétées par les conteurs, couraient de bouche en bouche et s'étaient insinuées de bonne heure dans l'histoire authentique; les voyageurs les recevaient de leurs drogmans, comme Hérodote, et les annalistes indigènes, Manéthon lui-

⁽¹⁾ *The Petrie Papyri*, I, pl. III et p. 4. On trouve une donnée analogue dans le mythe de Dionysos avec Prosymnos (Clément d'Alexandrie, *Protrepticon*, II, 34), qu'Hérodote paraît rattacher à une fête phallique des Égyptiens (Hé-

rodote, II, XLVIII, XLIX; cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch*, p. 223 et suiv.)

⁽²⁾ *The Petrie Papyri*, I, pl. IV et p. 4.

même, y avaient puisé la plupart des renseignements merveilleux qu'ils nous ont transmis⁽¹⁾. Notre fragment nous montre le tombeau d'un Pharaon de la vi^e dynastie mêlé déjà à l'intrigue d'un conte rédigé au plus tard vers le milieu de la xii^e; il nous prouve combien était ancienne cette intrusion de la fantaisie populaire dans l'histoire réelle, et, du même coup, combien nous sommes justifiés en acceptant avec un scepticisme bienveillant tout ce que les écrivains des temps postérieurs nous rapportent sur les premiers siècles de la royauté égyptienne.

II

Les livres de médecine humaine ou animale ont beaucoup plus fourni que les ouvrages de pure imagination. L'Égypte était un pays de médecins et de rebouteurs, moitié praticiens, moitié sorciers; Thot était censé avoir enseigné son art à ses fidèles, et il en avait consigné les préceptes dans plusieurs écrits qu'on rééditait religieusement de génération en génération. Les traités dont nous possédions jusqu'à présent des exemplaires plus ou moins complets ne remontaient guère au delà du second empire thébain, mais ils renfermaient tous des chapitres qu'on attribuait à des souverains tels que l'Housapâiti de la deuxième dynastie. Qu'Housapâiti et ses pareils aient composé vraiment les aphorismes qu'on leur prête, c'est question de foi individuelle dans laquelle je me garderai d'intervenir; mais on voit par les fragments de Kahoun que les savants de l'époque thébaine n'avaient point tort lorsqu'ils réclamaient une antiquité extrême pour certains des recueils qu'ils consultaient. Ces fragments eux-mêmes ne contiennent pas les observations d'un médecin qui vivait sous l'un des Ousirtasen; les chapitres qu'on y lit faisaient partie d'une collection de recettes plus anciennes, et dont la rédaction remontait probablement à l'âge memphite, au voisinage du siècle où vivaient Housapâiti et ses confrères.

Les portions qui nous en ont été sauvées traitent des indispositions des femmes, et des moyens à employer pour prévoir si elles enfanteront d'abord, ce qu'elles enfanteront ensuite⁽²⁾. Ce sont des sujets qui préoccupaient fort les Égyptiens et à bon droit. Aujourd'hui encore, la plupart non seulement des fellahines, mais des bourgeoises de condition moyenne ou même des grandes dames, sont atteintes d'incommodités graves sinon de maladies incurables. Les unions précoces et les grossesses

⁽¹⁾ Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2^e édit., p. xii et suiv., et *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, dans le *Recueil de travaux*,

t. XVII, p. 60-64, 125-130, 134, 136, 138.

⁽²⁾ *The Petrie Papyri*, I, pl. VI-VII et p. 5-11.

infligées à un âge où le corps est insuffisamment développé pour en endurer la charge, les prédisposent à des accidents redoutables; la mauvaise hygiène et les fatigues exagérées avant la parturition, les pratiques brutales des sages-femmes, puis les relevailles prématurées, suivies presque toujours de conception rapide, constituent autant de périls pour les accouchées. Celles qui ont échappé aux uns finissent par succomber aux autres, et, la multiplicité des naissances aidant, il n'est pas rare de rencontrer des femmes de moins de vingt ans que le mariage a rendues infirmes pour le reste de leur vie. Les mêmes causes agissaient dans l'antiquité et devaient y produire les mêmes effets. Les jeunes filles étaient livrées à l'homme de bonne heure, les enfants pullulaient dans les familles, et les bas-reliefs nous montrent les épousées accroupies sur une natte entre deux aides, pour se délivrer de leur fruit, dans la même posture que prennent les paysannes du Saïd⁽¹⁾. Il fallait soigner, sinon guérir, une bonne partie de la population féminine, et c'est ce qui explique la place importante que les formules inventées à cette intention occupent dans les livres qui nous sont parvenus. Celles de Kahoun sont rédigées pour la plupart sur un modèle uniforme: d'abord un titre où les symptômes sont énumérés brièvement; ensuite le diagnostic que l'opérateur en devra déduire; enfin la définition sommaire du traitement à prescrire. Il n'est pas toujours aisé de discerner l'affection spéciale qu'il s'agit de combattre; dans bien des endroits pourtant, les indications sont assez précises pour qu'on n'entretienne aucun doute à cet égard. Voici par exemple les premiers cas mentionnés dans le fragment de Kahoun :

I. Diligences⁽²⁾ pour la femme qui souffre des yeux presque à n'en point voir et à en ressentir des douleurs dans le cou. — Dis à cela : « C'est un *rejet* de la vulve qui affecte ses yeux. » — Fais-lui pour cela une fumigation d'encens et d'huile récente, et fumige-lui la vulve avec; fumige-lui les yeux avec des pattes de guépier, puis tu lui feras manger le foie cru d'un âne.

II. Diligences pour la femme qui souffre de la vulve pendant la marche. — Dis à cela : « Quelle odeur fleures-tu ? » Si elle te dit : « Je fleure la chair brûlée », dis à cela : « Ce sont les pustules de la vulve. » — Fais-lui pour cela une fumigation, tout le temps qu'elle fleurera le brûlé.

III. Diligences pour la femme qui souffre au fondement, au périnée, dans le haut des cuisses. — Dis à cela : « C'est un *rejet* de la vulve. » — Fais-lui pour cela : $\frac{1}{4}$ de gousses de caroubier, $\frac{1}{64}$ de mesure de fruits de *shasha*, o1. 33 de lait; cuire le tout, refroidir, bien amalgamer, et faire boire quatre matins de suite.

⁽¹⁾ En voir des représentations dans Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. CXLV, 1-2, CCCXL, CCCXLI. Voir aussi la description d'un triple accouchement dans le *Conte de*

Khousfou et des Magiciens (Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2^e édit., p. 76-81).

⁽²⁾ Le mot employé est *seshsaou*, qui signifie littéralement *habiletés, finesses*.

Les recettes suivantes s'appliquent, pour la plupart ce semble, à des variétés du même mal :

VII. Diligences pour la femme qui souffre des pieds et des jambes après la marche. — Dis à cela : « C'est un *rejet* de la vulve. » — Fais-lui pour cela masser les pieds et les jambes avec de la boue jusqu'à guérison complète.

VIII. Diligences pour la femme qui souffre du cou, du périnée et des oreilles au point de n'entendre plus ce qu'on dit. — Dis à cela : « Ce sont les *vautours* de la vulve⁽¹⁾. » — Fais-lui pour cela les mêmes remèdes que pour détruire les granulations de la vulve.

IX. Diligences pour la femme qui souffre de la vulve et de tous les membres comme une personne rouée de coups. — Dis à cela : « C'est le *nouement* de la vulve⁽²⁾. » — Fais-lui pour cela *masser* de l'huile jusqu'à guérison complète.

Le troisième cas paraît bien désigner une affection cancéreuse, ainsi que M. Griffith l'a vu ; c'est alors en effet qu'on perçoit cette odeur caractéristique que notre auteur compare à celle de la chair brûlée. Partout ailleurs les symptômes exprimés sont ceux des métrites : pesanteur dans le bas-ventre, dans le bassin, au périnée, tiraillements dans les reins, douleurs s'irradiant dans les nerfs lombaires ou sciatiques, augmentant par la marche et se répercutant jusque dans le mollet et dans le pied. Ces phénomènes se compliquent souvent de granulations et d'une dysménorrhée qui provoque la migraine, par suite les douleurs du fond de l'œil, du cervelet, de la nuque; ils entraînent aussi une lassitude générale et une courbature intense. Les Égyptiens ne définissaient pas, comme nous, les diverses sortes de métrite; ils avaient reconnu pourtant plusieurs variétés de ces maladies auxquelles ils donnaient des noms significatifs. L'une d'elles s'appelait le *rejet*, le prolapsus de la vulve, et répondait à l'un des accidents de la métrite aiguë; ils avaient nommé une autre les *liens*, une autre les *vautours*, selon que les sensations de constriction ou de lancinement l'emportaient chez la patiente. Les remèdes étaient des plus simples : onctions, fumigations, massages, boissons délayantes; les substances mises en œuvre ne nous sont pas toujours connues, et celles dont nous savons la nature ne laissent pas que de nous étonner quelquefois. Certaines idées mystiques recommandaient les plus étranges, ou des qualités réelles qu'elles devaient à la présence de principes que nous utilisons aujourd'hui directement.

Les procédés dont on se servait pour estimer la fécondité des

⁽¹⁾ Le médecin compare les douleurs que la patiente éprouve à celles que produirait le bec d'un vautour fouillant

la chair, d'où le nom qu'il leur donne.

⁽²⁾ Littéralement : « Ce sont les liens de la vulve. »

femmes et pour prédire le sexe des enfants qu'elles porteraient paraissent avoir été fort nombreux : on en compte une quinzaine sur la seconde page de notre fragment, sans parler de ceux qui sont détaillés au verso du *Papyrus médical de Berlin* ⁽¹⁾. Ils sont tous assez bizarres, et l'on ne comprendrait guère comment les Égyptiennes avaient le courage de s'y soumettre, si l'on ne savait à quel point l'horreur de la stérilité est poussée chez les Orientaux. La médecine des animaux n'était pas moins avancée que celle des hommes; nous nous en doutions un peu à voir dans les hypogées les tableaux où les bergers soignent leurs bœufs et leurs chèvres et les médicamentent, mais aucun manuscrit ne nous était parvenu où la science des vétérinaires fût consignée. Le papyrus de Kahoun est le premier document que nous en ayons, et, si ancien qu'il soit par l'écriture, il n'est que la copie d'un ouvrage plus ancien encore, l'un de ceux probablement dont les contemporains des rois memphites préconisaient les préceptes. Il était fort long, et les portions qui en subsistent fournissent un texte à peu près suivi de quarante-huit colonnes verticales. Il était écrit avec soin dans une sorte d'hieroglyphes cursifs; les colonnes sont séparées par des lignes noires, et les titres enfermés dans de longs cadres étendus au-dessus des colonnes qui renferment chaque aphorisme. Comme les maux des hommes, ceux des animaux étaient produits par l'intrusion de génies pervers ou par l'action d'influences funestes qu'on devait conjurer; chaque médication était donc accompagnée d'une cérémonie magique, et d'une incantation qui chassait les malins et permettait à l'opérateur de combattre efficacement les ravages qu'ils avaient déterminés dans les organes. Il semble que l'une des formules fût destinée à guérir une maladie des chiens qu'on appelait *le tremblement du ver* ⁽²⁾, sans doute parce qu'on attribuait à la présence d'un ver l'agitation et les mouvements désordonnés qui la caractérisaient. « Si, après s'être allongé en hurlant à terre, l'animal y tombe, dire à cela : « Ce sont les « prostrations mystérieuses », et lui réciter le charme : « Je passe ma main « entre ses pattes de devant ⁽³⁾, un vase d'eau à côté de moi. » Après quoi il fallait lui frictionner l'épine du dos, et à chaque passe qu'on avait faite se frotter la main dans le vase d'eau. « Lorsque tu palpes ⁽⁴⁾ l'endroit à la

⁽¹⁾ Brugsch, *Recueil de monuments*, t. II, pl. CVI-CVII; cf. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 1^{re} série, p. 68-71.

⁽²⁾ Je lis, dans le titre, *nashou ni fondou*, *le tremblement du ver*, où M. Griffith lit *shashou ni fondou*, *le nid du ver*.

⁽³⁾ Le texte porte ici un mot *hamou*,

que M. Griffith n'a pas interprété : c'est le copte $\alpha\omega\mu\epsilon$ T., $\omega\tilde{\eta}\chi\upsilon\varsigma$, *cubitus*, *brachium*, chez le chien les pattes de devant.

⁽⁴⁾ *Qamaou*, cf. le copte $\sigma\mu\sigma\omega\mu$, $\sigma\omega\mu\epsilon\mu$ T. *contractare*, *palpare*, *palpando querere*.

main, tu en tires du sang caillé⁽¹⁾ et quelque autre matière ou bien du pus; tu sauras qu'il est guéri lorsque ce sera le pus qui viendra. » L'ordonnance suivante s'applique aux bœufs atteints de *souffle*, non pas de météorisme comme on pourrait le penser d'après le nom, mais d'une variété de peste bovine :

Diligences quand tu verras un taureau qui a le souffle. — Si tu vois un taureau qui a le souffle, dont les yeux rejettent, dont les bajoues sont lourdes, dont les gencives sont rouges, lui tenant le cou dressé, récite-lui l'incantation. Sitôt qu'il s'est mis sur un de ses flancs, que le berger lui fasse des affusions d'eau froide, qu'il lui applique sur les yeux, ainsi que sur les hypocondres et sur tous les membres, des concombres ou des souchets, qu'il le fumige aux concombres⁽²⁾. Le berger songera [ensuite] à le baigner; si la bête va à l'eau, qu'il la fasse immerger; si elle s'écarte de l'eau, lui appliquer des concombres *chate*, puis tu lui feras des incisions au nez et à la queue, et tu lui diras : « Celui-ci qui a l'incision, il meurt par elle, il vit par elle. » S'il ne se remet pas, mais qu'il soit inerte sous tes doigts⁽³⁾ et que ses yeux se ferment, bande-lui les yeux d'un linge et mets-y le feu pour détruire l'écoulement purulent.

Autant qu'on peut le voir, on essayait d'abord d'abaisser la température par des affusions d'eau fraîche, et par des applications de plantes ou de fruits à suc glacé sur tout le corps, puis on complétait l'effet par un bain froid. Si la bête refusait d'aller à l'eau, on lui faisait de nouvelles applications, puis on lui pratiquait des incisions au nez et à la queue, ce qui, tout en lui procurant le bénéfice de la saignée, constituait un sacrifice partiel destiné à apaiser le démon possesseur; aujourd'hui encore, dans toute la vallée, les fellahs incisent le front et les joues des enfants pour les guérir ou pour les protéger de la variole et de la fièvre typhoïde. Si la saignée demeurait sans effet, on employait les moxas comme ressource suprême.

Le fragment de Kahoun, si incomplet qu'il soit, nous permet cependant d'imaginer et de voir nettement ce que la médecine des bêtes était en Égypte. On l'y entendait de la même manière que la médecine des hommes, et elle procédait par des moyens analogues; mais était-elle exercée comme elle par des spécialistes, l'équivalent de nos vétérinaires, ou bien chacun se croyait-il apte à la pratiquer, et les livres qu'on en

⁽¹⁾ *Snofou qafniou*, littéralement du sang coagulé par la cuisson, du sang cuit. Cf. *Papyrus Ebers*, pl. XCVI, l. 16-17 : « Si tu visites une femme d'où s'écoule une matière semblable à de l'eau, mêlée (litt. dont l'extrémité est) comme de sang coagulé. . . »

⁽²⁾ Il faut restituer dans la lacune le mot SAOU, *berger*; on distingue encore nettement le haut du premier signe derrière la particule AN. SAOU est le sujet de tous les verbes qui précèdent.

⁽³⁾ Littér. : « lourd sous tes doigts ».

avait étaient-ils écrits à l'usage des gros fermiers ou des propriétaires agricoles? Les tableaux des hypogées nous montrent les bouviers récitant des charmes contre des crocodiles pour les aveugler au moment où les troupeaux franchissent un canal; ils savaient des prières efficaces contre les fauves; ils fabriquaient des amulettes pour surexciter la vigilance de leurs chiens, et c'est à eux que l'auteur songeait en rédigeant la recette que je viens de traduire ⁽¹⁾. Le berger en chef d'un domaine était le vétérinaire en chef des bêtes confiées à ses soins; on se le figure sans peine comme le vieux berger de nos campagnes, demi-savant, demi-sorcier, riche en paroles puissantes et en charmes redoutables ⁽²⁾.

III

On pouvait s'attendre à trouver des calculs ou des extraits d'ouvrages mathématiques parmi les rebuts d'une ville tout administrative, où les opérations nécessaires à la gestion d'un grand domaine obligeaient la royauté à entretenir un nombre considérable d'arithméticiens et de géomètres. C'est ce qui est arrivé en effet, et les fragments ainsi obtenus couvrent deux planches de la première livraison.

Ici encore, la chance nous a livré des débris d'ouvrages déjà connus. Le premier d'entre eux est un palimpseste : le scribe de Kahoun avait effacé à l'éponge un texte plus vieux pour inscrire, à la place, une table où sont consignées les valeurs de 2, divisé successivement par tous les nombres impairs de 3 à 21.

Il les a présentées, selon l'usage égyptien, sous une forme très condensée.

2	3	$\frac{2}{3}$	2					
	5	$\frac{1}{5}$	$1 \frac{2}{5}$	$\frac{1}{15}$	$\frac{1}{5}$			
	7	$\frac{1}{7}$	$1 \frac{1}{7} \frac{1}{7}$	$\frac{1}{21}$	$\frac{1}{7}$			
	9	$\frac{1}{9}$	$1 \frac{1}{9}$	$\frac{1}{18}$	$\frac{1}{9}$			
	11	$\frac{1}{11}$	$1 \frac{2}{11} \frac{1}{11}$	$\frac{1}{33}$	$\frac{1}{11}$			
	13	$\frac{1}{13}$	$1 \frac{1}{13} \frac{1}{13}$	$\frac{1}{39}$	$\frac{1}{13}$	$\frac{1}{104}$	$\frac{1}{13}$	
	15	$\frac{1}{15}$	$1 \frac{1}{15}$	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{15}$	$\frac{1}{60}$	$\frac{1}{15}$	
	17	$\frac{1}{17}$	$1 \frac{1}{17} \frac{1}{17}$	$\frac{1}{51}$	$\frac{1}{17}$	$\frac{1}{68}$	$\frac{1}{17}$	$\frac{1}{17}$
	19	$\frac{1}{19}$	$1 \frac{1}{19} \frac{1}{19}$	$\frac{1}{57}$	$\frac{1}{19}$	$\frac{1}{76}$	$\frac{1}{19}$	
	21	$\frac{1}{21}$	$1 \frac{1}{21}$	$\frac{1}{42}$	$\frac{1}{21}$	$\frac{1}{84}$	$\frac{1}{21}$	

⁽¹⁾ Chabas, *Le papyrus magique Harris*, où ces formules sont traduites et interprétées.

⁽²⁾ C'est le caractère qu'ont les ber-

gers dans le conte fantastique du Papyrus de Berlin n° 1 (Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 75, 78-79, et t. II, p. 106-108).

Cette table, développée par M. Griffith à l'usage des modernes, offre l'aspect suivant :

$2 \div 3 = \frac{2}{3}$	[preuve] : $\frac{2}{3}$ de 3 = 2
$2 \div 5 = \frac{2}{5} + \frac{1}{15}$	$\frac{1}{5}$ de 5 = 1 $\frac{2}{5}$, $\frac{1}{15}$ de 5 = $\frac{1}{3}$ [total 1 $\frac{2}{5}$ + $\frac{1}{3}$ = 2]
$2 \div 7 = \frac{1}{3} + \frac{1}{21}$	$\frac{1}{7}$ de 7 = 1 $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{21}$ de 7 = $\frac{1}{3}$ [total 2]
$2 \div 9 = \frac{1}{3} + \frac{1}{18}$	$\frac{1}{9}$ de 9 = 1 $\frac{2}{9}$, $\frac{1}{18}$ de 9 = $\frac{1}{3}$ [total 2]
$2 \div 11 = \frac{1}{3} + \frac{1}{33}$	$\frac{1}{11}$ de 11 = 1 $\frac{2}{11}$, $\frac{1}{33}$ de 11 = $\frac{1}{3}$ [total 2]
$2 \div 13 = \frac{1}{3} + \frac{1}{13} + \frac{1}{169}$	$\frac{1}{13}$ de 13 = 1 $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{13}$ = $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{169}$ = $\frac{1}{13}$ [total 1 $\frac{2}{3}$ + $\frac{1}{13}$ + $\frac{1}{13}$ = 2]
$2 \div 15 = \frac{2}{5} + \frac{1}{15}$	$\frac{1}{15}$ de 15 = 1 $\frac{2}{5}$, $\frac{1}{15}$ de 15 = $\frac{1}{3}$ [total 2]
$2 \div 17 = \frac{1}{3} + \frac{1}{17} + \frac{1}{51}$	$\frac{1}{17}$ de 17 = 1 $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{17}$ = $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{51}$ = $\frac{1}{17}$ [total 1 $\frac{2}{3}$ + $\frac{1}{17}$ + $\frac{1}{17}$ = 2]
$2 \div 19 = \frac{1}{3} + \frac{1}{19} + \frac{1}{57}$	$\frac{1}{19}$ de 19 = 1 $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{19}$ = $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{57}$ = $\frac{1}{19}$ [total 2]
$2 \div 21 = \frac{1}{3} + \frac{1}{21}$	$\frac{1}{21}$ de 21 = 1 $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{21}$ de 21 = $\frac{1}{3}$ [total 2].

On voit à quelles complications l'habitude de n'admettre d'autres fractions que celles qui ont l'unité pour numérateur a conduit les calculateurs égyptiens. Ayant à dresser ce qui serait pour nous une table des fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{2}{7}$, . . . $\frac{2}{15}$, $\frac{2}{17}$, ils étaient obligés d'exprimer les quantités que nous désignons ainsi par une somme de ce que les mathématiciens des temps classiques appelaient les *fractions simples*, soit de fractions à numérateur 1. La seule fraction qui fait exception à cette règle est $\frac{2}{3}$, encore M. Griffith a-t-il montré que le signe hiéroglyphique dont on se sert pour la noter suppose chez ceux qui l'ont inventé une conception identique à celle qui prévaut partout ailleurs : $\frac{2}{3}$ était pour eux $1\frac{1}{3}$. Le maniement de ces formules exigeait un assez long apprentissage, et pour familiariser les scribes avec elles l'on avait dressé des tables qu'ils copiaient, sans se lasser, jusqu'à ce qu'ils les sussent par cœur de façon imperturbable. Celle qui se trouve sur le fragment de Kahoun s'arrête à l'expression de $\frac{2}{11}$; celle du *Papyrus Rhind* continue la série jusqu'à $\frac{2}{105}$ ⁽¹⁾, en indiquant moins sommairement la suite des opérations nécessaires pour atteindre le résultat. Aussi bien le *Papyrus Rhind* contenait-il un livre destiné à l'enseignement; le fragment de Kahoun est une sorte de memorandum, qu'un des employés de l'endroit avait tracé rapidement pour son usage personnel et qu'il consultait en cas de besoin.

Un autre papyrus, découvert avec celui-ci, décele comme lui les traces d'une première écriture; le propriétaire avait l'habitude louable d'utiliser ses vieux papiers pour des fins présentes et le morceau avait déjà

⁽¹⁾ A. Eisenlohr, *Ein mathematisches Handbuch der alten Ägypter*, pl. I-VIII, p. 30-48; Griffith, *The Rhind mathema-*

tical papyrus, dans les *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, 1894, t. XVI, p. 10-17.

servi plusieurs fois peut-être avant de recevoir le texte qu'il porte à présent. On y lit, en quatre colonnes, une série d'opérations qui paraissent tendre toutes à la solution d'un même problème. Comme on aperçoit vers le haut de la quatrième colonne une sorte de cercle aplati, noté extérieurement 8 et 12, intérieurement $1365 \frac{1}{7}$, M. Griffith a pensé qu'il s'agissait de cuber la contenance d'un granaire de même forme, dont la hauteur et le diamètre seraient respectivement 12 et 8; mais alors la solution serait fautive, car le chiffre inscrit dans le cercle ne résulte en aucune manière des deux autres chiffres, quelle que soit celle des considérées ou des mesures connues dont on suppose que le scribe ait fait usage. M. Heape, de Rochdale, pense que la vignette représente non pas la figure réelle de l'espace enclavé, mais seulement l'idée d'un espace enclavé de forme quelconque. Les opérations détaillées dans la quatrième colonne établissent successivement que $\frac{1}{7}$ de 12 est 16, puis que 16 élevé au carré produit 256; dans la troisième colonne 256 est multiplié par $5 \frac{1}{7}$, ce qui donne le nombre même inscrit dans le rond, $1365 \frac{1}{7}$. M. Heape remarque que ces calculs nous fournissent, en partant de 12, la contenance d'un espace $16 \times 16 \times \frac{1}{7}$, et il se demande si le scribe a voulu déterminer le cube exact d'un édifice dont la hauteur était le $\frac{1}{7}$ de la longueur et de la largeur, et dont le côté mesurait $\frac{1}{7}$ de plus que 12 coudées. M. Griffith avoue que c'est la meilleure solution qu'on puisse proposer en l'état, et je laisse aux mathématiciens le soin d'apprécier jusqu'à quel point il a raison.

Je passe sur plusieurs fragments dont le sens est incertain, et j'arrive à des formules de nature plus laudable, mais d'application plus constante au courant de la vie égyptienne. La volaille jouait un grand rôle dans l'alimentation du peuple, et, parmi les diverses espèces qui animaient les étangs ou les basses-cours, on distinguait, dès les temps les plus anciens, deux variétés d'oies : ro, l'*anser egyptiacus*, la bernache commune, qu'on rencontre partout dans la vallée; mouro, l'oie commune; une variété de grues qu'on appelait *zazenou*, le canard *sit*. Ces oiseaux sont énumérés dans le problème suivant, que je transcris d'après l'original, en rétablissant les lignes endommagées :

Calculer la taxe des volailles. — Cote⁽¹⁾ de la taxe à cent canards. Il lui a été fixé sur cette cote canards :

Oies cendrées	[de]	8 canards, 3.
Oies torpou	[de]	4 canards, 3.
Grues	[de]	2 canards, 3.
Canards	[de]	1 canard, 3.

(1) Ra-Mitow, littéralement pour choses, pour fournitures.

Soustraction d'une seule part : reste 11. — Tu cherches combien 100 est plus grand que 45; le résultat est 55. Tu additionnes ce 11 jusqu'à ce que tu obtiennes 55; cela se fait cinq fois.

Le problème paraît être celui-ci. Un chef de grand domaine rural est taxé au chiffre de cent canards, on ne sait pour quel objet, mais peu importe. Le canard est considéré là comme une sorte d'unité basse-courière d'après laquelle on estime la valeur des autres espèces d'oiseaux; une oie cendrée est égale à huit canards, une oie *torpou* à quatre, une grue à deux. Notre homme a déjà versé à un personnage qu'il désigne par le pronom *lui*, et qui est probablement un collecteur d'impôts, trois oies cendrées de 8 chacune, soit l'équivalent de vingt-quatre canards, trois oies *torpou* de 4, soit l'équivalent de douze canards, trois grues de 2, soit l'équivalent de six canards, enfin trois canards, en tout, l'équivalent de : $24 + 12 + 6 + 3 = 45$ canards. Notre texte, traduit mot à mot, ajoute immédiatement après cette énumération : « soustraire une part, reste 11 ». Le nombre 12 qui donne 11 pour reste ne peut être ici que celui des mois de l'année, et les quarante-cinq têtes de canards indiquées représentent le versement du premier mois d'une année égyptienne : ce que notre scribe se demande à présent, c'est ce qu'il aura de bêtes à livrer chaque mois, s'il veut se libérer par fractions égales. Il commence par soustraire 45 de 100, et il constate qu'il est encore débiteur de cinquante-cinq canards; il divise ensuite 55 par 11 et il constate que 11 se trouve cinq fois dans 55, ce qui l'obligera à fournir cinq canards par mois, jusqu'au retour de l'année nouvelle. Une série d'opérations chiffrées sur la page suivante lui enseignait une façon différente de régler ses arrérages, mais elle est si endommagée qu'on n'y distingue plus le détail : on comprend seulement qu'on aboutissait par cette voie nouvelle à un résultat non moins satisfaisant que celui auquel on arrivait par l'ancienne voie.

Les Égyptiens des temps pharaoniques versaient l'impôt en nature et ils payaient en nature les services rendus à l'État ou aux particuliers. Les inscriptions et les tableaux étalent à nos yeux tant de scènes journalières que nous nous figurons assez bien ce que pouvait être chez eux la perception des contributions et l'administration des finances. L'impôt était bœuf, cheval, volaille, céréale, légume ou fruit, produit naturel du sol ou objet manufacturé; il fallait, selon son essence, le rentrer à l'étable ou au grenier, le nourrir, le soigner, le mesurer à la douzaine, au boisseau, à l'aune, et l'on devine quelles opérations multiples et quel personnel innombrable sa rentrée, sa conservation et son utilisation exigeaient d'un bout de l'année à l'autre. Ce que l'on ne conçoit

pas encore avec assez de précision, c'est le genre de préoccupations particulier qu'il imposait à l'esprit des contribuables. Il fallait à chaque propriétaire beaucoup d'attention et une certaine habitude du calcul, pour ne pas oublier ce que les divers oiseaux de ses domaines valaient en têtes de canard au taux normal, et pour échelonner ses versements de la façon la plus avantageuse à ses intérêts; les tarifs d'équivalence devaient d'ailleurs varier beaucoup, selon les besoins du gouvernement et selon l'honnêteté du pouvoir local. Et ce qui est vrai de la volaille l'est également du bétail, petit ou gros, mais aucun document n'est venu nous révéler ce que les bœufs d'une espèce étaient estimés par rapport à ceux d'une autre, ni ce qu'il fallait de chèvres, de moutons, de gazelles, d'ânes pour valoir un seul bœuf. Il y avait là, pour les scribes, matière à des calculs et à des paperasses sans fin, dont le fragment de Kahoun est un spécimen unique jusqu'à ce jour.

G. MASPERO.

(La suite à un prochain cahier.)

JOSEPH DAHLMANN, S. J. : *DAS MAHĀBHĀRATA ALS EPOS UND RECHTSBUCH, Ein Problem aus Altindiens Cultur- und Literaturgeschichte.* Berlin, Felix L. Dames, 1895, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Le livre du R. P. Dahlmann comprend deux choses : une étude détaillée et très méritoire de l'un des éléments de la grande épopée hindoue, de l'élément didactique et plus particulièrement juridique, et une tentative pour déterminer la date et le mode de formation du poème *actuel*, tentative où des conclusions très précises sont tirées de données très vagues. Ces deux objets, qui n'ont pas l'un avec l'autre un rapport aussi évident et aussi étroit que le prétend le père Dahlmann, sont en outre presque toujours mêlés ensemble dans le livre; de sorte que s'il arrive à l'auteur d'en traiter séparément, il tombe dans des redites sans fin, compliquées encore d'inutiles longueurs. Déjà dans l'introduction, non seulement il annonce, mais il discute la plupart des thèses qu'il reprendra par la suite, et, de toutes les questions qu'il examine au cours de l'ouvrage, il n'en est pas une seule peut-être pour laquelle il se soit arrangé de façon à la débattre une fois pour toutes, sans avoir à la rouvrir plus

loin. Toute une monographie, d'origine distincte, sur le droit matrimonial et le droit de succession, se trouve même introduite dans le livre à une place où on ne l'attendait plus, et y forme un bloc hors de proportion avec l'ensemble. Sous ce rapport, l'ouvrage ressemble donc un peu au Mahābhārata lui-même : malgré ses nombreuses divisions et subdivisions, il est loin d'être bien ordonné, et je crains fort que ce compte rendu, où je serai bien obligé de suivre de plus ou moins près la marche de l'auteur, ne s'en ressente à son tour. Malgré ce défaut, auquel s'ajoute parfois celui d'un style verbeux et visant à l'effet oratoire, le livre témoigne de solides recherches; il contient beaucoup de vues justes et originales, et il exercera certainement une grande influence sur la façon d'apprécier le Mahābhārata; il mérite donc l'attention dont il a été l'objet de la part de la critique en Allemagne et en Angleterre.

On connaît le sujet du Mahābhārata; auquel, dans ce journal même, M. Barthélemy Saint-Hilaire a consacré à plusieurs reprises de nombreux articles. Ce sujet est la querelle des Pāṇḍavas, des fils de Pāṇḍu, réduits à disputer l'héritage du trône paternel à leurs cousins, les fils de Dhṛitarāshṭra. Les uns et les autres sont des descendants de Bharata et de Kuru, des Bhāratas et des Kauravas, bien que, dans la phraséologie du poème, ce dernier nom s'applique plus particulièrement aux cent fils de Dhṛitarāshṭra, Duryodhana et ses frères, et forme ainsi antithèse avec Pāṇḍava. Après avoir souffert bien des injustices et subi deux longs exils, les Pāṇḍavas, Yudhishtira et ses quatre frères, avec le secours de Krishṇa, le chef du peuple des Yādavas et l'incarnation du dieu suprême Vishṇu, triomphent dans une grande bataille de dix-huit jours, à laquelle prennent part toutes les nations de l'Inde et qui se termine par l'extermination totale des combattants. Mais autour de ce noyau se trouve amassée une si épaisse enveloppe de matières étrangères, d'épisodes, de traités didactiques de toute sorte, quelques-uns plus longs que l'Iliade et n'ayant, la plupart, qu'un lien de hasard avec l'action principale, qu'on se demande si celle-ci est bien le sujet du poème, si elle n'est pas un simple support, et si le vrai sujet du Mahābhārata n'est pas le Mahābhārata même, l'encyclopédie de toutes choses dignes de mémoire aux yeux de ceux, quels qu'ils aient été, qui l'ont composé. Sur les cent mille ślokas que le poème contient en nombre rond, à peu près l'équivalent de deux cent mille hexamètres, à peine un quart se rapporte à la querelle.

Aussi, dès que la connaissance du poème commença à se répandre en Europe, et malgré le respect presque superstitieux qu'on avait alors pour les traditions de l'Inde, fut-on bientôt d'accord pour y voir, non

une œuvre une et personnelle, mais une compilation de matériaux hétérogènes et d'âges divers. C'était l'époque où l'on admettait volontiers que les vraies épopées poussaient spontanément, comme les fleurs des champs. Ici, pourtant, le produit était trop gros pour qu'on pût y appliquer directement les procédés de dissection qu'on pratiquait sur les poèmes homériques et sur les Nibelungen : on se rabattit sur l'hypothèse de recensions successives. Le poème lui-même semblait d'ailleurs y inviter. Non seulement, dans son état actuel, il est pseudonyme, — car l'auteur prétendu, Krishna Draupāyana, surnommé Vyāsa, c'est-à-dire « le diascévaste », parce qu'il passait pour avoir « disposé » ou arrangé les Vedas dans leur forme actuelle, est représenté comme contemporain des événements qu'on y chante; — mais il renferme encore plusieurs déclarations dont il était impossible de n'être pas frappé. On y avoue dans le préambule, et la plupart de ces indications sont reproduites à la fin, que le poème se récite dans le monde avec trois commencements différents (I, 52), dont l'un ne se trouve qu'après le premier millier de ślokas ou de distiques, et un autre après le deuxième millier; qu'il en existe une rédaction abrégée et une rédaction développée, indication qui revient à plusieurs reprises; qu'il y en a même une où tout le sujet est condensé en huit mille huit cents ślokas d'une concision et d'une difficulté extrêmes (I, 81); que Vyāsa a fait en outre une Bhārata-saṁhitā en vingt-quatre mille ślokas, qui ne contient pas les Upākhyānas, les épisodes, et que c'est là le Bhārata; quant au Mahābhārata ou Grand Bhārata, il a été composé par lui en six millions de ślokas, dont trois millions se récitent chez les dieux, un million et demi chez les mânes, un million quatre cent mille chez les Gandharvas, et cent mille seulement chez les hommes. Enfin il est dit que le Mahābhārata fut récité trois fois : une première fois par Vyāsa à ses disciples; une deuxième fois par le brahmane Vaiṣampāyana, un disciple de Vyāsa, à un sacrifice solennel du roi Janamejaya, le petit-fils d'un des héros de la Grande Guerre; la troisième fois par l'écuyer Ugraśravas à un sacrifice célébré par le ṛishi Ṣaunaka, une génération plus tard. Il n'en fallait pas tant pour mettre la critique en éveil.

Le premier qui ait soumis le Mahābhārata à une analyse complète⁽¹⁾, Christian Lassen, s'efforça d'utiliser ces données et n'en tira rien qui vaille. Ses conclusions peuvent se résumer ainsi : par la récitation faite au sacrifice de Ṣaunaka, il faut entendre une deuxième recension du

⁽¹⁾ *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, I (1837), et *Indische Alterthumskunde*, I, 484 et suiv. (1847) et II, 493

et suiv. (1852); les passages correspondants de la 2^e édition (1867 et 1873) sont : I, 582 et suiv., II, 494 et suiv.

poème; cette recension est celle qui est mentionnée dans le Grihyasūtra des Āçvalāyanas, et, comme Āçvalāyana, le fondateur de cette école, peut être placé (très hypothétiquement) vers 350 av. J.-C., comme, de plus, il a été disciple d'un Çaunaka (identifié sans autre preuve avec le Çaunaka du sacrifice), cette deuxième recension doit avoir été faite vers 460 ou 400 av. J.-C. Après quoi, ajoute-t-il, le poème n'a plus reçu d'autres additions que les éléments krishnaïtes; ceux-ci défalqués, il peut être accepté, dans son ensemble, comme un monument de l'Inde pré-bouddhique⁽¹⁾. Il paraît oublier que ces éléments krishnaïtes prennent une place énorme et que, d'autre part, d'après le témoignage exprès du Mahābhārata, c'est-à-dire d'après les données mêmes qu'il accepte et sur lesquelles il raisonne, le poème récité au sacrifice de Çaunaka aurait déjà contenu cent mille distiques (I, 107). On voit que ces conclusions étaient l'arbitraire même.

Dans une longue suite de recherches poursuivies avec une rare circonspection, M. Albrecht Weber a fourni des résultats moins systématiques, mais plus solides⁽²⁾. En recueillant avec soin les traces de la légende épique qui se trouvent dans le Veda, il a montré que, à part les récits simplement transplantés dans l'épopée, non toutefois sans de notables variantes, le fond légendaire des deux littératures n'a presque rien de commun : des noms et des traits isolés, mais qui se présentent de part et d'autre dans des rapports entièrement différents et laissent à peine soupçonner parfois un vague parallélisme. Quant à la légende centrale du Mahābhārata, l'histoire des Pāṇḍavas et de la Grande Guerre, elle est absolument étrangère au Veda, fait capital qui a été confirmé depuis par M. Ludwig⁽³⁾. Or, sans les Pāṇḍavas, il n'y a plus de Mahābhārata. Car, s'il est possible de concevoir une Iliade sans la colère d'Achille, — il resterait toujours les combats autour de Troie, — le cas est différent ici : l'action centrale enlevée, il ne reste qu'une masse de récits n'ayant plus entre eux aucun lien imaginable. D'autre part, et avec le même soin, M. Weber a noté les mentions et les traces du poème

⁽¹⁾ *Ind. Alterth.*, I, 589 et II, 499, 2^e éd.

⁽²⁾ Depuis quarante-cinq ans, M. Weber n'a pas un instant perdu de vue ce sujet, et il est peu de ses écrits où il n'y soit revenu par quelque côté. Je ne note ici que les références principales : *Indische Literaturgeschichte* (1852), p. 175; 2^e éd. (1876), p. 201. — *Indische Skizzen* (1854), p. 32. — *Krishnajanmāshṭamī*

(Mémoires de l'Académie de Berlin, 1867), p. 317. — *Die Griechen in Indien* (Comptes rendus de l'Académie de Berlin, 17 juillet 1890). — *Episches im vedischen Ritual* (*ibid.*, 23 juillet 1891). — *Indische Studien*, XIII (1873), p. 349.

⁽³⁾ *Die mythische Grundlage des Mahābhārata* (Comptes rendus de l'Académie de Prague), 1895.

dans la littérature post-védique et, dans le poème même, tous les indices qui peuvent avoir une valeur chronologique. De l'ensemble des faits ainsi recueillis il me semble résulter clairement, avec une probabilité voisine de la certitude, que la légende du Mahābhārata s'est formée peut-être à une époque fort ancienne, plus ancienne que ne paraît l'admettre M. Weber, mais sûrement dans un milieu tout autre que celui d'où est sortie la littérature védique; que plusieurs siècles avant notre ère, il y a eu un Mahābhārata; mais que, dans sa rédaction actuelle, à en juger comme on juge de l'âge d'un terrain par les débris les plus récents qu'il renferme, le poème est relativement moderne. La plupart des faits sur lesquels s'appuie cette dernière conclusion, le père Dahlmann les a simplement passés sous silence.

Théodore Goldstücker, qui était pourtant conservateur vis-à-vis de la tradition hindoue, est arrivé à des conclusions assez semblables par une autre voie, précisément par celle qu'a aussi suivie le père Dahlmann, en abordant la question par le côté juridique. Pour lui aussi, le Mahābhārata est un amas de matériaux d'âges fort divers; et il en trouve la meilleure preuve dans le droit et la morale tels qu'ils sont, d'une part, professés dans le poème, d'autre part mis en pratique dans la légende. Le contraste est en effet frappant: nous verrons plus loin comment le père Dahlmann a cherché à l'expliquer et l'a surtout éludé.

Les beaux travaux sur le Mahābhārata de John Muir⁽¹⁾ et, plus tard, ceux de M. Hopkins⁽²⁾ sont surtout des enquêtes d'exposition et ne touchent que peu à la question d'origine. Mais ils sont conçus dans le même esprit, repoussant d'une part l'homogénéité et la haute antiquité du poème, et, d'autre part, évitant de s'enfermer dans des déterminations trop précises de rédactions et de remaniements hypothétiques.

Par contre la tentative de Lassen de délimiter ces remaniements fut reprise par un autre Scandinave, M. Sören Sørensen⁽³⁾. Rejetant tout ce qui, dans le poème actuel, est épisode ou matière didactique, il obtint

⁽¹⁾ *Original Sanskrit Texts*, surtout les volumes I (1858; 2^e éd. 1868 et 1872), II (1860; 2^e éd. 1871), IV (1863; 2^e éd. 1873).

⁽²⁾ *Journ. of the American Oriental Society*, t. XI et XIII, et *Proceedings*, 1886-1889.

⁽³⁾ *Om Mahābhārata's Stilling i den indiske Literatur. Forsøg på at udskille de ældste Bestanddele*. Copenhague, 1883. En rendant compte de ce livre dans la

Revue critique (5 avril 1886), j'ai essayé de montrer que la méthode de l'auteur, malgré toutes les précautions possibles, est arbitraire et que le problème, tel qu'il le pose, est en réalité insoluble. M. Sørensen est revenu depuis sur quelques-unes des questions connexes dans *Om Sankrits Stilling i den almindelige Sprogudvikling i Indien* (Mémoires de l'Académie royale de Danemark), Copenhague, 1894.

d'abord une rédaction en 27,000 çlokas. Mais dans celle-ci encore, il entrait des matériaux d'âges divers : il l'épura donc, en se servant, comme d'autant de cribles, de l'intervention de certains personnages, de la rencontre de certains noms qui sont ou qui lui paraissaient modernes, et il la réduisit ainsi à un corps de 7,000 çlokas, l'équivalent à peu près des deux tiers de l'Iliade, qui aurait été le poème primitif. La rédaction primitive et la rédaction moyenne, dont il a dressé des tableaux détaillés, auraient été composées, l'une avant la fin du III^e siècle, l'autre, au plus tôt, au I^{er} siècle avant notre ère. L'effort était méritoire; mais les procédés parurent téméraires et les conclusions fragiles.

Ils furent pourtant, les uns et les autres, exagérés encore et compliqués de nouvelles hypothèses par M. Adolf Holtzmann. Déjà précédemment, celui-ci avait soutenu au sujet du Mahābhārata une thèse singulière⁽¹⁾, qui était, il est vrai, pour lui comme un héritage de famille, car elle avait été proposée en partie trente-cinq ans auparavant par son oncle et homonyme Adolf Holtzmann le germaniste. Cette thèse était que le Mahābhārata primitif célébrait les vaincus de la Grande Guerre, les Kauravas; que le héros en était Karṇa et le fond indo-germanique; que ce premier poème, qu'il est encore possible de reconnaître et même de reconstituer sous le remaniement brahmanique actuel, était une œuvre bouddhique et avait été composé à la cour d'Açoka au III^e siècle avant notre ère. La thèse n'eut pas plus de fortune que n'en avaient eu des tentatives analogues de refaire une Iliade troyenne. L'auteur entreprit alors de la défendre dans un grand ouvrage et acheva de la perdre⁽²⁾. Le Mahābhārata y est, en effet, démembré en une série très compliquée de remaniements successifs : rédaction primitive au III^e siècle avant notre ère, bouddhique et favorable aux Kauravas; premier remaniement brahmanique, en faveur des Pāṇdavas, vishnouite et hostile au bouddhisme, qu'il combat en prenant pour plastron le civaïsme; deuxième remaniement, caractérisé par la réconciliation avec le civaïsme; troisième remaniement, où le poème devient l'expression la plus complète de l'orthodoxie éleotique du brahmanisme et prend la forme et l'auto-

⁽¹⁾ *Ueber das alte indische Epos*. Programme du collège de Durlach, 1881. (Cf. *Rev. crit.* du 1^{er} janvier 1883.)

⁽²⁾ *Das Mahābhārata und seine Theile*, 4 vol., 1892-1895. Outre la thèse en question, qui est exposée dans les deux premiers volumes (1892 et 1893), cet ouvrage contient du reste d'excellentes

choses, entre autres une analyse très détaillée du Mahābhārata, la seule que nous ayons aussi complète et aussi copieuse. L'auteur s'y était préparé par d'estimables monographies sur le poème, publiées pour la plupart dans la *Zeitschrift* de la Société orientale allemande.

rité d'un code de lois, d'un dharmasāstra. Cette dernière grande transformation ne se serait faite qu'au x^e ou xi^e siècle de notre ère; d'assez notables additions seraient même du xiii^e ou du xiv^e siècle. Ainsi précisée, la théorie n'était pas seulement en désaccord avec les probabilités de l'histoire religieuse et littéraire de l'Inde; elle se heurtait encore à des faits positifs et datés, dont l'auteur avait eu le tort de ne pas s'enquérir. Aussi les protestations s'élevèrent-elles de toute part, la réponse la plus complète à ces exagérations venant de M. Georges Bühler.

Déjà dans un précédent mémoire⁽¹⁾, M. Bühler avait montré que l'opinion de M. Max Müller sur l'existence d'une grande lacune dans la littérature sanscrite qui, après une éclipse plusieurs fois séculaire, aurait eu une sorte de renaissance seulement vers le v^e ou le vi^e siècle de notre ère sous sa forme artificielle et classique, n'est plus en parfait accord avec les faits; que, dans une série de documents épigraphiques remontant jusqu'à la fin du ii^e siècle et dans un poème récemment mis en lumière, le *Buddhacarita* ou « Vie du Buddha » par Aśvaghosha, dont les parties authentiques sont très probablement du i^e siècle et en tout cas antérieures de beaucoup à la fin du iv^e, on trouve déjà les germes très développés de cette poésie raffinée et courtoise, ce qui suppose nécessairement la longue pratique antérieure d'une forme plus simple, de la forme qui nous est présentée dans la poésie épique. Dans un nouveau mémoire⁽²⁾, auquel collabora M. Kirste, il montra ensuite que, à partir du commencement du xi^e siècle, aucune addition considérable n'a plus été faite au poème; que, dès le commencement du viii^e siècle, il était accepté dans l'école avec le caractère qu'il a toujours gardé depuis, d'une *smṛiti*, d'un dharmasāstra; que, d'après le témoignage incontestable des inscriptions, ce caractère lui était déjà reconnu au v^e siècle; que, dès lors, il passait pour l'œuvre de Vyāsa et comprenait cent mille distiques. De ces témoignages M. Bühler tira ensuite la conclusion parfaitement légitime que, déjà plusieurs siècles auparavant, le poème a dû exister avec son caractère et ses dimensions actuels. Mais, quelles que fussent à cet égard ses vues personnelles, et je suppose qu'elles ne s'éloignent pas beaucoup pour le fond de celles du père Dahmann, il n'alla pas plus loin et s'interdit scrupuleusement de mêler ensemble ce qui est démontré et ce qui ne peut être qu'hypothétique.

⁽¹⁾ *Die indischen Inschriften und das Alter der indischen Kunstpoesie* (Sitzungsberichte de l'Académie de Vienne), Wien, 1890. — ⁽²⁾ *Indian Studies, n° II. Contributions to the History of the Mahābhārata* (*ibid.*), 1891.

Ce que M. Bühler n'a pas voulu faire, le père Dalhmann, à qui nous revenons enfin après ce long mais nécessaire préambule, a osé l'entreprendre.

Laissant de côté son appréciation du caractère hindou aux temps anciens, qui me paraît trop optimiste, mais de laquelle il ne sert de rien de disputer, j'en viens de suite à ce que je considère comme le point fort de l'ouvrage et le côté par lequel il sera le plus utile. Non seulement le père Dalhmann établit, ce qui était assez facile, qu'il n'y a point jusqu'ici de vrai critérium qui permette de séparer dans le Mahābhārata actuel des parties anciennes et des parties modernes, et que tout ce qui a été fait en ce sens l'a été en vertu de décisions arbitraires et d'appréciations subjectives; mais il a eu le courage de plaider l'unité du poème tel que nous l'avons. Et, en cela, bien que je n'entende pas cette unité de la même façon que lui, je ne puis que lui donner raison. La rédaction actuelle n'est pas une mosaïque, un simple assemblage de morceaux successivement ajoutés et ajustés tant bien que mal; c'est un romaniquement complet, fait avec une vue d'ensemble aussi conséquente qu'on peut l'attendre des exigences faciles à contenter en pareille matière de l'esprit hindou, et qui, selon toute apparence, a été exécuté d'un seul coup ou, du moins, dans des limites de temps très rapprochées. Sans doute, parmi les matériaux ainsi mis en œuvre, il y en a de provenances et d'âges fort divers: à côté de morceaux qui ne seraient pas déplacés dans le Veda, il y en a de civaïtes, de vishnouïtes, et à des degrés divers, d'autres qui respirent le ritualisme le plus méticuleux, d'autres encore où toute religion est ramenée à la morale ou va s'évaporer dans la métaphysique pure: il ne suit pas de cette diversité qu'ils forment dans le poème autant de couches distinctes et successives. A aucune époque la pensée de l'Inde n'a suivi qu'un seul chemin, et rien non plus de ce qu'elle a une fois possédé ne s'est jamais entièrement perdu. On a remarqué depuis longtemps que les épisodes étaient souvent plus archaïques que la masse du poème: ce serait pourtant une vaine tentative de vouloir les réunir de façon à en former un ensemble plus ancien.

Réciproquement, la présence dans un morceau d'un élément moderne ne prouve pas que le morceau ait été ajouté après coup: si cet élément est authentique à la place qu'il occupe, s'il n'y a pas d'autres raisons de l'y croire interpolé, le soupçon doit retomber sur la rédaction entière.

Pour des interpolations, il est probable *à priori* que cette rédaction a dû en subir de nombreuses et peut-être de très considérables; qu'elle n'aura pas échappé seule à la loi commune de toute la littérature hindoue, où des œuvres d'une composition bien autrement serrée et per-

sonnelle ont été presque toujours transmises en plusieurs recensions. Le nombre de vers assigné à chaque livre dans le préambule du poème n'est pas celui que donnent maintenant les manuscrits, et bien d'autres faits encore portent à croire qu'il y a eu une période où la tradition a été flottante. Mais il est probable aussi que, pour l'ensemble, cette période n'a pas été d'une bien longue durée. De très bonne heure la transmission s'est faite par des corporations de *pāthakas*, de « récitateurs » professionnels, qui sont déjà mentionnés dans le poème même et dont celui-ci était en quelque sorte la propriété, un bien dont ils vivaient et dont ils avaient la gérance. Il est facile de voir qu'une pareille organisation n'était pas sans danger pour la parfaite authenticité du texte, mais que, en somme, elle présentait à cet égard encore plus de garanties que de risques. Et, de fait, nous n'avons pas plusieurs rédactions du Mahābhārata, comme nous en avons plusieurs du Rāmāyaṇa, de Çākuntala et de bien d'autres œuvres. Les deux éditions principales, faites sur les manuscrits, l'une à Calcutta, l'autre à Bombay, ne présentent qu'un résidu de deux cents distiques qui ne leur soient pas communs, les autres différences se réduisant à des variantes de copiste, et nous savons par le témoignage de Burnell que les manuscrits du Sud de l'Inde ne donnent pas davantage une rédaction particulière. Bien que la critique du texte soit à peine commencée, il est pourtant possible dès maintenant d'y signaler des interpolations. C'est ainsi que les mentions du *Harivaṃṣa*, comme étant un *khila*, un « supplément » du poème (1,357 et 642), sont, à n'en pas douter, des additions postérieures. On n'hésitera guère davantage à considérer comme telle la mention du chiffre consacré des « dix-huit » Purāṇas, qui ne se trouve que dans l'édition de Bombay, et, depuis longtemps, M. Weber a fait voir que Çankara, vers la fin du VIII^e siècle, ne connaissait probablement pas tout un chapitre du *Sanat-sujātiya*, un épisode du V^e livre⁽¹⁾. Mais il est évident aussi qu'on n'aura pas le droit de recourir à ce procédé d'élimination sans de bonnes preuves, simplement pour écarter un passage ou un morceau qui peuvent paraître gênants.

En tout cas cette question des interpolations est et doit rester entièrement distincte de celle d'éliminations plus grandes à faire dans le poème, de la tentative, par exemple, de le débarrasser de ses épisodes ou de sa portion didactique. Sans nul doute, — bien que, nous le verrons plus loin, ce ne soit pas l'avis du père Dahlmann, — ceux qui les premiers

⁽¹⁾ *Catalogue des mss. de Berlin*, I, p. 108 (1853). Cf. K. T. Telang dans les *Sacred Books of the East*, VIII, p. 137.

ont chanté cette belle et tragique histoire, l'ont chantée, pour elle-même et ne l'ont pas encombrée de tous ces *impedimenta*. La conception poétique, telle qu'elle transperce encore, est trop forte pour n'avoir pas été pure. Mais vouloir reconstituer ces premiers chants, c'est faire de la préhistoire; ce n'est plus faire de la critique. Dans sa rédaction présente, sur laquelle seule nous avons prise et au delà de laquelle tout est hypothèse, la Mahābhārata est une œuvre essentiellement didactique, didactique de part en part. Cet élément d'enseignement et de prédication, qu'il se formule en traités *ex professo* ou se disperse en discours et en sentences, est présent dans toutes les parties du poème; il en est inséparable et fait corps avec lui. Qu'on essaie de le diminuer; que pour complaire à notre goût occidental, on enlève tels livres, équivalant à de gros volumes, où il n'y a plus aucune trace de récit, la tentative sera violente et, de plus, elle sera vaine : jamais on ne fera ainsi du Mahābhārata une œuvre simplement épique; toujours persistera le dessein des rédacteurs de l'œuvre actuelle, qui l'ont composée *ad narrandum*, je le veux bien, mais surtout *ad probandum*.

De là, pour cette œuvre immense, une unité d'un genre particulier, bien différente de l'unité poétique, unité qui persiste, quand celle-ci est complètement perdue de vue et n'existe plus, non seulement pour notre goût, mais aussi pour le goût de l'Inde, qui n'a jamais considéré le Mahābhārata comme un *kāvya*, comme un poème proprement dit, une œuvre d'art. On ne peut jamais dire, en effet, que les rédacteurs soient en dehors de leur sujet, qui est surtout d'inculquer certaines doctrines; si bien que, s'il leur avait plu de joindre à ces doctrines encore plusieurs autres, on ne voit pas quelles considérations d'art auraient pu les en empêcher. Le père Dahlmann a consacré l'introduction et toute la première partie de son volume à mettre cette unité en lumière. Il l'a fait longuement, avec beaucoup de redites, anticipant sans cesse sur ce qu'il développera plus tard, mais en somme, je crois, de façon à convaincre. Avant de le suivre dans le détail, je dois m'arrêter à une ou deux de ses affirmations générales.

Pour le père Dahlmann, cette unité est intime. Les deux éléments se sont fondus de la façon la plus complète, la plus harmonieuse, sans que l'un ait fait tort à l'autre : le Mahābhārata est à la fois un vrai poème épique et un vrai poème didactique. Qu'il raconte ou qu'il enseigne, il le fait d'inspiration; d'une même inspiration grandiose, puisée directement au plus profond du génie national. Tout y est frais et natif, *naturwüchsig*, comme il le répète à satiété, et pourtant plein d'art. Ce sont là de singulières exagérations pour caractériser cette molle et traînante

encyclopédie, où il y a d'admirables morceaux dans l'un et dans l'autre genre, personne ne le conteste, mais dont l'ensemble, d'un syncrétisme si confus, donne si rarement l'impression d'une inspiration jeune et spontanée. Pour qui a du loisir, l'épreuve est facile à faire, maintenant que nous avons une traduction complète et que bientôt nous en aurons deux, fort suffisantes, l'une ou l'autre, pour se faire une opinion. Après lecture, personne, je pense, ne niera que le *dharma*⁽¹⁾, c'est-à-dire la religion, la justice, le droit, ne soit la grande préoccupation du poème, et que cette préoccupation, toujours présente, n'y imprime précisément cette sorte d'unité que le père Dahlmann s'est appliqué à faire ressortir. On aura plus de peine à admettre que cette unité soit d'inspiration vraiment profonde. Peut-être y verra-t-on plutôt l'effet d'une sorte de placage, de vernis uniforme, appliqué du dehors, qui, sans pénétrer bien profondément, est assez épais toutefois et assez adhérent pour masquer la diversité de ce qu'il recouvre.

Mais il y a plus : cette unité, selon le père Dahlmann, n'est pas seulement intime, elle est organique. L'élément didactique, l'exposition et la défense du *dharma*, ne s'est pas seulement fondu parfaitement avec l'élément épique; il en a déterminé la forme, *seine Gestaltung*. On est tenté d'abord de croire à un entraînement de langage, car l'auteur écrit d'enthousiasme et ne dédaigne pas la rhétorique. Mais l'affirmation revient si souvent qu'elle finit par inquiéter. On verra plus loin ce que le père Dahlmann entend par là, et que l'inquiétude était justifiée.

Avant d'entrer définitivement dans le détail, l'auteur commence par établir l'unité de plan du poème. Je ne le suivrai pas dans cette démonstration. Personne ne conteste qu'il y n'ait au fond du Mahābhārata une admirable fable épique, pas même M. Holtzmann, qui la refait en la retournant. On regrette seulement que les trois quarts du temps elle soit perdue de vue. On lui accordera également que les caractères des principaux héros sont dessinés avec finesse et fermeté. Non pas qu'il n'y ait des dissonances : Yudhishthira, le *dharma* incarné et le modèle impeccable de la dignité royale, se dément au jeu et tient parfois des propos aussi fanfarons que son frère Bhīmasena. Celui-ci, un être violent et tout d'impulsion, prêche à l'occasion sur le *dharma* aussi pieusement et aussi longuement que son aîné. Il en est de même de Krishna, personnage de caractère et de rôle louches et énigmatiques, dont la moralité rappelle singulièrement celle du prudent Ulysse et qui, lui aussi, est un idéal

⁽¹⁾ Pour éviter les périphrases et les à peu près, j'emploierai désormais ce mot qui correspond au *ius et fas* des Latins dans le sens le plus large.

intermittent d'orthodoxie et de justice. Il ne faut pas chercher ici les vivants personnages d'Homère, mais tenir compte de la maladresse de la poésie hindoue à créer de vrais caractères; on estimera alors que ceux du Mahābhārata sont des chefs-d'œuvre.

Le poème ainsi constitué a en réalité pour objet de retracer la lutte de la piété et de la justice contre l'impiété et l'injustice, du *dharma* contre l'*adharma* : les Pāṇḍavas sont les champions du droit; leurs cousins, les Kauravas, les défenseurs de ce qui est le contraire du droit. Le poème le répète une infinité de fois et, sans nul doute, c'est bien là ce qu'il veut que nous croyions. Mais, quand le père Dahlmann ajoute que tout y concourt merveilleusement à ce dessein, et qu'il essaie de le prouver, l'assentiment devient de plus en plus difficile. Il est bien obligé lui-même de reconnaître que la conduite des Pāṇḍavas est souvent blâmable et injuste, bien qu'il ne fasse qu'effleurer quelques-uns de leurs pires méfaits. A prendre tous leurs actes et à les peser à la morale professée dans le poème, le bilan serait presque en leur défaveur. Aussi n'est-ce pas gratuitement que les deux Holtzmann ont imaginé que le beau rôle appartenait d'abord aux Kauravas, et que le Mahābhārata primitif était en l'honneur des vaincus. Il serait même difficile de ne pas se rendre à leurs arguments, si l'on n'avait pas la ressource de se dire que cette fable nous est racontée ici dans un esprit tout autre que celui dans lequel elle a été inventée, avec un entourage de thèses qui, à l'origine, y étaient étrangères. Le père Dahlmann fait de vains efforts pour se soustraire à l'alternative. L'argument *felix culpa*, qu'il invoque volontiers, est ici de peu de poids, et il y a quelque naïveté à nous faire remarquer que le dharma n'est jamais plus exalté dans le poème qu'aux moments où ses champions le violent. Mais, comme il reviendra plus loin en détail sur ces questions, je n'y insiste pas ici. J'ajouterai seulement que l'objection sommaire qu'il oppose à ceux qui voient là de vieilles traditions auxquelles les rédacteurs du poème n'auraient pas pu se soustraire est bien peu probante. D'après lui, pour justifier ainsi ces traditions, il faudrait remonter infiniment haut, par delà le Veda et l'époque aryenne, jusqu'à la barbarie primitive. Mais rien n'est moins démontré que cela. Ni le lévirat, ni le mariage par achat ou par rapt, ni la polyandrie, ni les façons déloyales de combattre ne sont étrangères, il le sait bien, aux temps postérieurs, et ils survivent même en partie dans l'Inde de nos jours. Pour expliquer ces particularités de la fable, il suffit d'admettre que celle-ci ne s'est pas formée dans le milieu brahmanique. Cette fable peut du reste être très vieille. Dans sa forme actuelle, elle est non seulement inconnue du Veda, mais encore inconciliable avec quelques-unes

de ses données. Encore à l'époque des Brāhmanas, il n'est fait aucune allusion à une hostilité qui aurait jamais divisé les Kurus et les Pancālas; ces deux peuples, qui sont les facteurs de la Grande Guerre, y paraissent au contraire fraternellement unis. Mais on sait avec quelle facilité les légendes changent de quartier géographique. Qui nous dira de quel coin est sortie celle des Pāṇḍavas, et à quoi se réduisait à l'origine cette Grande Guerre? M. Ludwig y voit le reflet d'une expulsion des Bharatas du Kurukshetra, dont le souvenir s'est conservé dans le Veda, et la supposition n'a rien d'impossible. En tout cas, il n'est pas démontré du tout que la fable soit d'invention récente et qu'elle n'ait pas été longtemps populaire avant de devenir le noyau du Mahābhārata.

Le père Dahlmann examine ensuite quel est cet enseignement du dharma et comment il est exposé dans le poème. Il y est présenté sous une double forme : d'une part sous forme de sentences, de *Rechts-sprüche*, répandues avec une égale profusion et un égal à-propos dans toutes les parties, dans le récit principal comme dans les épisodes. L'ensemble de ces sentences constitue ce que l'auteur appelle *die Sprachweisheit*, la sagesse gnominique du poème. D'autre part, le dharma est exposé ou débattu dans de longs discours, dans des dialogues, qui parfois s'enchaînent de façon à former de véritables traités. Les deux livres contigus XII et XIII, qui ne contiennent pas autre chose, ont ensemble plus de vingt-deux mille distiques. L'auteur convient que rien ne démontre que ces énormes digressions aient appartenu dès l'origine à la rédaction actuelle. Mais la preuve du contraire n'existe pas non plus et, d'autre part, il est visible que cette rédaction témoigne une grande prédilection pour cette sorte de *collectanea*. Je ne me sens pas plus disposé que lui à les exclure. Le Mahābhārata est une grande bibliothèque à rayons fort mobiles; rien de plus aisé que d'y glisser quelques gros volumes de plus. Seulement c'est là une faculté dont les rédacteurs jouissaient déjà tout aussi bien que leurs hypothétiques successeurs : du jour où le poème, sous leurs mains, est devenu une œuvre didactique, il les invitait à s'interpoler en quelque sorte eux-mêmes. Je serais pourtant moins accommodant si, comme le père Dahlmann, je voyais en eux des chantres inspirés, fût-ce des chantres du dharma. Dans toutes ces discussions se révèle un grand amour de la casuistique : on y insiste sans cesse sur « la subtilité du dharma », sur « la subtilité des voies du dharma », combien elles sont énigmatiques et difficiles à distinguer des voies de son contraire, de l'adharmā. Les rédacteurs disposaient évidemment d'une littérature sur la matière assez considérable; ils aiment à montrer leur érudition et à faire de l'archéologie juridique. J'imagine que si Aeluin avait eu à com-

poser un poème épique sur Charlemagne, il y eût fait entrer pas mal de choses de ce genre. — Dans tout cet exposé, très nourri et très utile, il n'y a rien ou presque rien à reprendre, si ce n'est qu'il eût gagné à être présenté d'ensemble, au lieu d'être dispersé en plusieurs sections du volume. Le père Dahlmann, dans son enthousiasme pour le Mahābhārata, ne se doute pas combien vite on se fatigue à relire sans cesse les mêmes choses.

Après cette vue d'ensemble, l'auteur examine en détail quelques-unes de ces discussions légales et juridiques. Ce sont d'excellentes études sur le droit dans le Mahābhārata, où tout est à louer, sauf les conclusions qu'il tire de plusieurs d'entre elles pour la genèse du poème. Celles-ci sont les seules auxquelles je puisse m'arrêter ici, et encore ne pourrai-je toucher qu'aux conclusions. Je commence par celle qui est relative au *niyoga*.

Le *niyoga* est l'injonction faite au frère ou à un parent du mari mort sans enfants de procréer un fils avec la veuve, injonction applicable aussi à la rigneur au cas où le mari est vivant mais impuissant. C'est une très vieille coutume fondée, à l'époque du moins où nous en trouvons la mention, sur la croyance que, pour assurer son salut dans l'autre monde et celui de ses ancêtres, l'homme doit laisser après lui un fils qui offrira les gâteaux funèbres. C'est là une des trois dettes, la dette envers les mânes, que chacun contracte en naissant, dette sacrée sans doute, mais pas au point qu'elle fût toujours payée, même à l'époque du Mahābhārata. On y voit, en effet, que le vieux Bhishma, qui est, dans le poème, la plus haute autorité pour le dharma, meurt insolvable de ce chef et sans postérité, pour tenir une promesse qu'il eût pu ne pas faire. Les çāstras varient sur le *niyoga* : un des plus anciens le condamne absolument; d'autres le tolèrent, mais tous le regardent avec défaveur, et le Mahābhārata lui-même, qui reflète ces variations, ne lui est pas en somme plus favorable. Il se trouve pourtant que les héros du poème et les représentants du droit, les Pāṇḍavas, sont procréés en *niyoga* au profit d'un père impuissant qui, lui-même, avait été procréé en *niyoga*. Et, dans ce double *niyoga*, les restrictions que les çāstras mettent en général à la pratique ne sont pas même observées : au lieu d'un fils, de deux au plus, il y en avait eu trois à la première génération, cinq à la seconde. Que les rédacteurs du poème, trouvant tout cela déjà enraciné dans la légende, l'y aient laissé, pourra paraître assez naturel. Après tout, les çāstras l'autorisaient dans une certaine mesure. Mais cette explication ne suffit pas au père Dahlmann. D'après lui, les rédacteurs auraient inventé ces complications à dessein, parce qu'ils aiment à

illustrer les vieilles coutumes, en d'autres termes, à faire de l'archéologie juridique, et aussi pour conférer ainsi doublement aux champions du dharma le bénéfice d'une origine extraordinaire et sacramentelle, au moyen d'une pratique que les çāstras pourtant ne tolèrent au plus que comme un pis-aller. A la circonstance atténuante que les pères des Pāṇḍavas sont des dieux, il n'est pas même fait allusion; nous ne quittons pas le terrain juridique. On commence à comprendre maintenant ce que le père Dahlmann entend par l'esprit du dharma « déterminant la forme de la fable épique ». On le comprendra mieux encore tout à l'heure.

Les Pāṇḍavas forment une famille indivise, *avibhakta* : les frères vivent sous l'autorité de l'aîné, qui a la gérance du patrimoine commun. Les çāstras recommandent ce régime, sans lui accorder toutefois une préférence bien marquée sur le régime de la famille divisée, où le patrimoine est mis en partage. D'assez bonne heure même certaines écoles se sont prononcées en faveur de ce dernier, parce que, en augmentant le nombre des chefs de famille, il multipliait les *sacra*, les pratiques du culte. L'un et l'autre régime était immémorial et, par la force des choses, les familles royales étaient plutôt des familles indivises. A cela près que leur père vivait encore, les Kauravas ne différaient pas sous ce rapport de leurs cousins. Pour le père Dahlmann cependant, les rédacteurs ont fait des Pāṇḍavas des frères indivis pour que fût réalisée en eux la famille idéale, pour que Yudhishthira fût revêtu de toute la majesté du *jyeshtha*, de l'aîné, et ils ont voulu que les frères fussent au nombre de cinq, non pas parce qu'ils étaient cinq dans la légende, mais parce qu'une collectivité se dit *pankti* et que *pankti* signifie cinq.

Il y a plus : c'est pour réaliser plus parfaitement cette communauté idéale, pour laquelle les çāstras n'ont pourtant qu'une préférence très discrète, que les cinq frères sont devenus les époux de la même femme. Car ici encore, d'après le père Dahlmann, il ne s'agit pas d'une vieille donnée imposée par la légende : ce sont les rédacteurs qui ont inventé cette énormité, une abomination pour toute la tradition brahmanique, une abomination aussi à leurs propres yeux, comme ils le font voir ailleurs dans le poème et ici même, où ils sont bien obligés, les malheureux, de la défendre. Le père Dahlmann reproduit leurs arguments, — je ne crois pas faire tort à sa thèse en les laissant de côté, — sans se dire que, même aux Indes, on n'invente pas ce qu'on sera forcé de justifier de cette façon, et il conclut gravement : « Ici encore l'idée juridique se relie de la façon la plus étroite à l'élément épique. »

On ne s'étonnera pas après cela de le voir appliquer les mêmes pro-

cedés au rapt commis par Bhishma pour procurer des femmes à son frère, à l'épisode du jeu où Yudhishthira perd follement son royaume, son avoir, ses frères, lui-même et leur commune épouse, mais qui est l'occasion de « si belles discussions juridiques ». Ces procédés, il aurait pu les appliquer encore ailleurs, par exemple aux péchés de jeunesse de Kuntī, la mère vénérable des Pāṇḍavas, de Satyawati, la mère non moins vénérable de Vyāsa, à Yudhishthira désertant le combat et recourant au mensonge, aux coups de Jarnac d'Arjuna et de Bhīmasena, à bien d'autres cas encore. On ne regrettera pas qu'il ne l'ait pas fait. Les exemples donnés suffisent, en effet, pour faire voir où il a voulu en venir : prouver que la légende des Pāṇḍavas a été inventée, ou bien peu s'en faut, par les rédacteurs du poème actuel. N'a-t-il donc pas vu toutes les invraisemblances qui s'opposaient à cette thèse ? Certainement, il les a vues, puisqu'il les discute. Mais il avait un intérêt à passer outre, et il en a été comme fasciné. Il tenait absolument à faire remonter le poème, tel que nous l'avons, à une haute antiquité, au v^e ou vi^e siècle avant notre ère, et il a cru en entrevoir ici le moyen. Voici, en effet, si ses explications étaient justes, comment la question se poserait maintenant : sans les Pāṇḍavas, pas de Mahābhārata imaginable ; or les Pāṇḍavas ont été inventés par les rédacteurs d'un Mahābhārata qui était une smṛiti, un poème mi-partie épique, mi-partie didactique, tel ou à peu de chose près tel que celui que nous avons. Donc partout où l'on trouvera une mention des Pāṇḍavas ou d'un Mahābhārata, elle ne pourra se rapporter qu'à notre poème. Or il y a des mentions semblables dès le iv^e siècle avant notre ère, et elles autorisent certainement à remonter encore d'une étape plus haut. Le nœud de l'argument et de tout le livre est dans les deux mineures, surtout dans la première. On vient de voir que celle-ci est illusoire. Dans un prochain article, nous aurons à examiner la valeur de la seconde ainsi que l'usage ultérieur que fait le père Dahlmann de ces fragiles prémisses.

A. BARTH.

(*La suite à un prochain cahier.*)

TOMBOUCTOU LA MYSTÉRIEUSE, par Félix Dubois. Paris, 1897.

PREMIER ARTICLE.

L'idée d'un voyage à Tombouctou réveille un vieux souvenir : celui de René Caillié. Fils d'un boulanger et orphelin dès l'enfance, René Caillié, qui n'avait reçu aucune instruction, ne rêvait que voyages dans des régions inexplorées. A l'âge de quinze ans, n'ayant que 60 francs pour toute fortune, il s'embarqua pour le Sénégal. Il y resta pendant plusieurs années et y apprit la langue arabe. A vingt-cinq ans, il conçut le projet de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique et d'aller jusqu'à Tombouctou. Il se mit en relation avec des caravanes de l'intérieur, se donna comme musulman et réussit ainsi à traverser les plateaux du Fouta Djallon. Arrivé à Dienné, il prit la voie du Niger et, après des difficultés inouïes, il put entrer à Tombouctou en 1828.

Plus tard, on mit en doute la réalité de son voyage à Tombouctou. C'est alors que j'eus l'occasion de faire remarquer que le voyageur aurait donné une preuve irrécusable de son assertion s'il eût seulement rapporté quelques insectes de la région qu'il avait visitée, les connaissances touchant la distribution géographique des êtres étant, à cette époque, déjà fort avancées.

Pendant la Société de géographie, manifestant sa ferme croyance dans le succès de l'entreprise, décerna en 1830 sa grande médaille d'or à René Caillié.

Certes, aujourd'hui encore, on pourra trouver que le voyage à Tombouctou n'est pas aussi facile que celui de Nice ou d'Alger; mais on reconnaîtra pourtant que tout n'est pas difficultés dans cette longue route, ni barbarie dans ces pays hier encore si mystérieux.

De Dakar, le port de notre colonie du Sénégal et le plus beau refuge de navires de toute l'Afrique, l'on parvient en chemin de fer à Saint-Louis, la capitale. M. Dubois salue ces 275 kilomètres de voie ferrée : ce sont les premiers qu'Européens aient jamais posés dans l'Afrique nègre; ils datent de 1882. La civilisation a marqué ces terres vierges d'autres empreintes encore. A Saint-Louis et à Rufisque, place importante de commerce dans la baie de Dakar, l'électricité est installée dans les rues comme à domicile.

Pour monter au Soudan, on trouve le long des quais de Saint-Louis de petits vapeurs qui font un service régulier deux fois par mois, et

pendant huit jours se déroulent, indécises et monotones, les rives du fleuve Sénégal. Un beau matin on s'amarre au pied d'un gros arbre, sur une berge déchiquetée. On est à Kayes, port et capitale actuelle du Soudan. Un coin de pestilence. C'est la solution de ce problème difficile : être à la fois une ville au milieu d'un marécage, et un marécage au milieu d'une ville. Cette façon anormale de bâtir une cité fait croire un instant que l'on est arrivé au bout du monde. Mais on se ressaisit bientôt en voyant courir des fils télégraphiques à travers les rues et en entendant le sifflet des locomotives. En effet une voie ferrée, la ligne du Sénégal au Niger, fait suite à la ligne de navigation fluviale et un jour elle conduira le voyageur droit à Bammakou, si bien que l'on pourra se rendre en une quinzaine de Paris au Niger.

A l'heure présente, le rail ne court que sur environ 175 des 550 kilomètres qui séparent Kayes de Bammakou.

Le voyageur, depuis son départ de Paris, a donc usé des moyens de locomotion les plus variés, qui ont été en diminuant comme confort et surtout comme rapidité. Le voici maintenant en face du plus simple de tous, la route, et, ajoute aussitôt M. Félix Dubois, la route africaine, c'est-à-dire quelque chose de vague, qui n'a de commun avec la route d'Europe qu'un tracé droit, pour lequel les nivellements, les empièvements, un sol stable et la plupart du temps même les ponts sont totalement inconnus, et alors seulement l'âme du voyageur africain tressaille et entre en liesse. Une autre vie va enfin commencer pour lui, la seule, la vraie, la vie de la brousse.

Et maintenant, nous dit M. Dubois, qu'est-ce que cette vie de brousse si capiteuse et si captivante pour tous ceux qui l'ont vécue? Pour l'officier sorti de Saint-Cyr ou de l'École polytechnique comme pour le fantassin produit de l'école du village, pour le descendant de famille royale comme pour le professeur de rhétorique ou le gratte-papier du ministère devenu fonctionnaire colonial, pour l'ingénieur ou l'artiste comme pour l'employé de commerce qui gère une factorerie, de quoi est faite sa fascination, encore subie quand ils en sont éloignés depuis longtemps? Pourquoi ce souvenir aigu, qui jette une ombre sur les heures roses où s'est réalisé le rêve caressé, sur la blonde chevelure longtemps entrevue, sur les papillons azurés du calme et de la béatitude? Quel philtre mystérieux renferme cette eau fraîche, cristalline, de saveur délicieuse, qui n'étanche pas la soif, mais altère à jamais celui qui en goûte?

En vérité, il est difficile d'initier le sédentaire à ce charme. Autant que pénétrant il est subtil, tellement qu'il échappe à la parole comme à la fine pointe de la plume.

La nourriture est médiocre, l'eau est médiocre, le coucher est médiocre et la santé parfois précaire. Seules, la chaleur et la fatigue sont de qualité supérieure. Évidemment, ce n'est ni la médiocrité de ceci, ni l'intensité de cela qui rendent si exquises les heures de brousse. Ce sont les sensations inconnues qui se multiplient et les tableaux qui les accompagnent. C'est l'ensemble de la vie des gens, des bêtes, des forêts et des plaines restés tels qu'il y a des milliers et des milliers d'années. C'est le voyageur européen les contemplant avec des milliers d'années de civilisation dans les veines.

Dioubéda, où se termine la voie ferrée, est assis dans un ravissant décor de montagnes et d'eau. Le Bakoy, profondément encaissé, forme une longue chute rocheuse, semée de rapides et d'écueils écumeux. A l'horizon, des silhouettes de montagnes, et sur les rives, des arbres gigantesques, d'où pendent de longues guirlandes de lianes.

La route de Dioubéda à Bammakou coupe de l'ouest à l'est à travers le massif du Fouta Djalon qui sépare les bassins du Sénégal et du Niger. Rien de plus suggestif que cette route; elle est la grande artère du Soudan. On y voit, au jour le jour, passer et se résumer toute la vie de la colonie, et en même temps ce miroir reflète la vie, l'image rétrospective des grandes routes d'Europe avant les diligences. Les voitures n'y sont pas nombreuses; mais bêtes et gens ne manquent pas. Ce sont en majeure partie des pasteurs; passent aussi des Dioulas ou commerçants nègres, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs. Entre Européens la rencontre est particulièrement agréable; on donne des nouvelles de l'intérieur pour des nouvelles de la côte et de l'Europe, on échange mille petits services, finalement on se quitte de la meilleure grâce du monde et chacun reprend sa direction.

Deux forts jalonnent la route, à Badoumbé et à Kita. Après Koundou, un troisième fort, complètement abandonné aujourd'hui et qui tombe en ruines, on franchit au village de Diou la ligne de partage des eaux du Sénégal et du Niger. Dès que l'on est parvenu dans le domaine du Nil de l'Ouest africain, une région toute différente apparaît. Jusqu'ici le pays était plaisant, varié, pittoresque, une manière de petite Suisse; cette dernière partie tranche sur le reste de la route. Des sources nombreuses, des ruisselets à chaque pas. Les cultures se multiplient, ce ne sont que champs sans interruption. Des coins ravissants surgissent, faits d'eau argentée, de palmiers et de rochers.

Les villages se suivent plus rapprochés, la population y est plus dense. Au bourg de Kati, une jolie vallée, au fond de laquelle cascade un ruisseau, se dessine, d'abord accidentée et étroite, entre deux lignes

de gradins rocheux qui vont se développant en éventail pour mourir sur les bords du Niger. M. Félix Dubois nous dit qu'il n'approchait pas du grand fleuve sans une certaine émotion. Six ans auparavant, il partait une première fois en compagnie du capitaine Faidherbe pour remonter le Niger, et les explorateurs ne purent l'atteindre; par trois fois, ils se dirigèrent vers ses rives, et le capitaine Faidherbe ne les vit jamais. Le souvenir de cette malchance obsédait notre voyageur, il devenait plus intense à chaque étape : « Sûrement je ne le verrai pas, moi non plus, le Niger ! se répétait-il constamment. » Après cinq jours d'étapes doublées, tant était grande sa hâte d'arriver, M. Félix Dubois, dont le cheval était fatigué, mit pied à terre. Tout à coup l'étroit couloir de la vallée s'épanouit, ses parois se rejettent brusquement à droite et à gauche. Du haut de la route accrochée à l'un des coteaux, c'est un spectacle impressionnant, que M. Félix Dubois nous décrit en une page charmante :

Jusqu'à l'horizon, maintenant vaste, s'étale dans les splendeurs d'un crépuscule tropical une plaine d'or vert et d'or rouge. Et là-bas, sur des confins ourlés de sombre, se détache une traînée de vieil-argent : c'est *lui*, sous forme de vapeurs seulement, tel un fleuve idéal dans une vallée de rêve. L'ourlet sombre et lointain, ce sont de petites montagnes de sa rive droite le long desquelles il coule invisible.

Dieu est grand ! ainsi qu'on a coutume de dire en ces pays. Point de déception, comme il arrive si souvent lorsqu'on va au-devant de l'inconnu, homme ou chose. Longtemps l'œil ne peut se détacher de ce spectacle. C'est un panorama de rêve plein de majesté et de sérénité. C'est aussi le panorama rêvé. Oui, il semble qu'on ne s'était pas imaginé la vallée du Niger autrement. Et maintenant advienne que voudra, je remonte mon cheval et le lance au galop !

La vue de ce grand fleuve au cours si majestueux inspire à M. Félix Dubois un chapitre si remarquable que nous croyons devoir citer les termes textuels de cette narration toute vivante et si vraiment poétique :

Je ne suis pas né poète, et jusqu'à l'heure présente jamais je ne l'ai regretté. O Niger, je ne t'avais pas encore vu. J'ai des regrets maintenant de n'avoir pas été touché par la muse. Et c'est la première tristesse que tu me causes, de ne savoir dignement te chanter, de ne pouvoir, ainsi qu'il me plairait pour la première fois, bercer en des rythmes délicats les heures délicieuses que je te dois dans la vie, ni fixer en des rimes sonores les majestueuses sensations et les grands rêves que ta vue m'inspira.

Tu es l'âme du vaste Soudan et son cœur aussi. Le jour où, à travers ses plaines immenses, tu cesserais d'épandre tes flots infinis, la vie s'en retirerait comme elle quitte le corps des hommes quand le cœur a cessé de battre. Et le Soudan rentrerait dans le néant : le Sahara.

A l'aurore des mondes, de ce néant tu vins le tirer. Toi seul fus assez fort pour

lutter contre la mort des sables. En face d'eux tu t'es campé leur criant : *Halte!* et leurs troupes de combat, les dunes, s'arrêtèrent, domptées, à cette ligne que tu leur assignas pour extrême domaine, de Tombouctou aux roches de Toasay. Depuis, jamais plus elles n'osèrent les franchir.

Pour toi, cette brève parole n'est peut-être pas ton dernier mot à leur adresse. Avec ton aide irrésistible, l'homme attaquera un jour, sans doute, leur empire, le Sahara et saura transformer en vallée de vie le domaine de mort. Quel rêve ne peut-on réaliser, aidé d'un géant tel que toi?

Et géant il faut être, ayant arraché le Soudan aux sables morbides, pour le protéger d'année en année contre cet autre géant, le soleil des tropiques. Grâce à toi ses feux destructeurs deviennent des rayons de vie! De tes flots, comme d'un bouclier, tu couvres les vastes plaines et les protèges contre les traits brûlants de ton rival. Au loin tu te répands, tu te multiplies, laissant partout de ta force, si bien que par tes inondations, par ton limon, la sécheresse infertile est changée en épaisses moissons et vivaces pâturages.

Dans l'éblouissante immensité des tropiques soudanais, si l'œil n'est pas pris de vertige comme devant au gouffre de lumière, c'est grâce à ta présence.

Partout où te conduit ta fantaisie, tu lui prépares des surprises et te révéles comme un enchanteur. Tu fais surgir de grandes villes, sièges de puissants empires, des arbres hauts comme les flèches de nos cathédrales et aux cimes arrondies comme des coupoles byzantines, de verdoyantes prairies aux troupeaux imposants. De pittoresques villages viennent faire la haie sur ton passage, et encore tu prêtes complaisamment ton vaste dos pour porter au loin les pirogues fluettes et animer d'un joli grouillement tous ces tableaux que tu crées.

Mais à tes côtés toute cette vie semble une vie de pygmées.

Ta largeur n'est-elle pas telle que les ponts jamais ne pourront t'étreindre de leurs bras de fer, ni te fouler de leurs pieds de pierre.

Ainsi villes, villages, troupeaux sur tes bords paraissent des joujoux, et encore des joujoux de poupées. Les arbres géants de tes rives ne se perçoivent pas autrement que ces arbres nains chers aux Japonais. Et les nègres debout sur leurs sombres pirogues semblent en ta présence des brins de cheveux noirs épars sur un blond océan.

En vérité, ô Niger! plutôt qu'un fleuve tu es un océan au milieu des terres. Ton cours en a les vastes et humides horizons. Par lui porté, le voyageur, apercevant à peine les terres, se laisse aller à ces rêveries infinies qui le hantent en face de l'infini de la mer. Sur le rivage, tes flots viennent se briser avec le bruit des vagues et se répètent en monotone cadence comme sur les côtes de la Méditerranée, ourlant les rives de blanches dentelles.

Puis, si le vent s'élève, des montons blancs et de grandes lames apparaissent ainsi qu'en mer, et aussi les embruns. Tes rives, non moins que tes flots, ressemblent à celles des océans. Tantôt elles se présentent en falaises, comme à Koulikoro; mais plus souvent elles sont sablonneuses comme nos grèves de l'Atlantique. Ce n'est toutefois pas le sable blanc du désert, poussière impalpable, mais du vrai gravier doux de plage. Aux terres tu n'arraches pas des îles seulement, mais de véritables archipels; dans le rivage tu découpes encore des aîses aux courbes majestueuses et là se dressent des cités telles que Miamina, Ségou, Sansanding, semblables à de grands ports au fond des golfes maritimes.

Une sensation enfin te grave dans la mémoire comme le cadet des grands océans. En quittant ton cours, la température s'élève ainsi qu'on le constate en quittant les

côtes pour l'intérieur des terres; on regrette les grandes brises qui sur tes vastes eaux s'épandent comme les souffles du large.

Ainsi que les océans, ô Niger, tu as également tes marins, non pas des marins d'occasion, mais des populations entières qui ont le privilège d'être tes serviteurs exclusifs, qui vivent par toi ou pour toi uniquement : les *Somonos* ou *Bosos*. De jolis noms, n'est-il pas vrai ?

Le Boso n'est pas pêcheur seulement, c'est aussi le batelier du Niger, et, en ce rôle, je l'ai vu déployer d'admirables qualités physiques, ne le cédant en rien comme endurance et sobriété aux serviteurs des océans. A six, à huit, je les ai eus pour équipage sur ma grande barque. Jour et nuit nous marchions. Tantôt assis, ils enlevaient le bateau à la pagaie lorsque l'eau était profonde; tantôt debout, ils le faisaient glisser à la perche. Cette alternance était leur seul repos dans la journée avec les moments des repas. Et quels repas ! Tour à tour, eux-mêmes exécutaient l'alerte manœuvre en clamant : « *Tara !* (vite !) *Tara ! Bosos* », et la cadence des pagaies ou des bambous s'accélérait et l'embarcation filait par grandes secousses. La nuit nous retrouvait en route. Quand la lune tardait à se montrer ou que le sommeil était trop invitant, l'un d'eux entoanait quelque monotone et mélancolique mélodie dont il improvisait les brefs couplets, repris en chœur par ses compagnons.

Et ainsi durant quatre, six, sept jours, coupés seulement par quatre ou cinq heures de médiocre repos nocturne.

Quels hommes de notre race pourraient fournir une pareille somme de résistance ? Est-ce à dire qu'ils s'imposaient de telles fatigues, une telle diligence par dévouement ? Non. Pensez que quelques heures avant de s'embarquer ils ne me connaissaient pas, qu'ils savaient me quitter quelques heures après l'arrivée. Imaginez qu'ils ne pouvaient même pas comprendre ma diligence, eux pour qui le temps n'est rien, n'a pas de valeur; eux qui ne savent pas leur âge, pour qui la vie est une route parfois longue, parfois courte, mais de toute manière ne menant à rien. Aussi les premiers jours me fallait-il les dresser, les gronder, et quand les avertissements restaient sans effet, distribuer quelques bourrades. Ils ne m'en gardaient nulle rancune. Peu après avoir reçu le châtimeut, ils saisissaient le premier et le moindre prétexte pour rire à gorge déployée. Et la barque glissait plus rapide au cri de : « *Tara ! Tara ! Bosos*. »

Est-il surprenant qu'elles me parurent bien douces, les heures que je passais ainsi dans tes vastes domaines, ô Niger ? N'est-il pas probable qu'elles me resteront en mémoire parmi les meilleures de la vie, lorsque l'être aura vu flamber mon bâton de voyageur ?

Elles demeureront comme le souvenir d'une croisière dans l'infini de l'espace et de la liberté; comme une échappée hors des mille entraves que l'homme a mises à l'homme sous prétexte de progrès; comme une vision de l'existence des primitifs, qui ignoraient la notion du bien et du mal, et vivaient sans efforts, sans lois, sans gendarmes, une vie juste et bonne; comme une fuite loin de tout ce que la civilisation a mis de pourriture et de fausseté dans le cœur des hommes; pour tout dire, comme la réalisation du rêve caressé par maint philosophe, vécu par aucun.

Oh ! l'admirable, l'unique croisière, que vous ne goûterez jamais, fortunés possesseurs de yachts rapides, élégants et somptueux !

Depuis le pays de Ségou jusqu'à ces régions aux abords de Tom-

bouctou, où le sable du Sahara commence à semer de taches blanches les rives vertes, des chevaux, des bœufs, des chèvres paissent l'herbe fine des bords du fleuve : jolis chevaux aux lignes arabes et bœufs à bosse imposants, mais par-dessus tout les moutons aux longues laines étaient émerveillants, et leurs innombrables troupeaux se comptaient par milliers de têtes.

Nombre d'oiseaux à dépouille précieuse s'ébattent sur les plages : d'abord les blanches aigrettes, tes oiseaux préférés, ô Niger ! ensuite les marabouts, les merles bronzés au plumage vert-bleu, les martins-pêcheurs, merveilleusement nuancés d'azur. Puis, par bandes comme les canards sauvages, défilent des pintades, des flamants et des pélicans.

Ainsi qu'est infiniment changeante la robe du martin-pêcheur azuré, est aussi varié à l'infini le décor dans lequel se déroule ce bariolage de vie. A Touhinandia, les rives se présentent en hautes futaies aux belles verdure sombres, profondes, veloutées. Au loin se dessinent de légères montagnes, dernier rameau du Fouta Djalon. N'étaient l'inaccoutumée largeur du fleuve et le soleil endiablé, le paysage n'aurait rien de tropical. Les arbres diminuent de taille. Du côté de Niamina, Ségou, Sansasding se dessinent de grandes plaines d'agriculture. A leur suite, le lac Débo offre aux yeux du voyageur un véritable site maritime. Les deux boursouflures de son entrée, que René Caillié a baptisées Mont Saint-Charles et Mont Saint-Henri, étant franchies, l'on a devant soi un horizon de mer, l'eau encore, toujours et partout.

Tout aussi imprévu est le spectacle qui attend le voyageur après le lac Débo. C'est maintenant un paysage de Normandie ou d'Angleterre qui s'étale aux yeux stupéfaits de pareille apparition sous le tropique africain. Oui, de vastes prairies d'un vert humide, intense, tout à fait « épinard », bordées au loin de bois qui semblent être quelque parc aux allées sablées.

Au delà de Saréféré la note est tout opposée. Ce sont tantôt des enchevêtrements de forêt tropicale, tantôt des coins d'Orient, sites déjà vus en Égypte ou en Syrie, palmiers élancés, droits ou penchant leur panache, dominant une végétation basse et clairsemée, nuancée de vert mélancolique comme les oliviers de Palestine.

Passé El-Oual Hadj, de nouvelles étendues très vertes, mais avec un autre caractère. On navigue des heures et des heures sans percevoir à terre quelque chose de vivant, homme ou bête. Une atmosphère de mystère plane sur ce pays, pour vous rappeler que les mystérieux Touaregs en sont encore les maîtres et les oppresseurs.

Enfin, aux abords de Tombouctou, les dunes du Sahara se dressent

en face du fleuve et montrent la stérilité de leur blanche nudité. A tant d'autres, vient s'ajouter l'évocation du désert.

L'ancienne et persistante renommée de Tombouctou, son commerce vanté dans tout le nord de l'Afrique, son prestige de métropole riche et puissante auraient permis d'affirmer, *à priori*, que les régions qui entourent la grande cité sont remarquablement fertiles.

Le grand marché de Tombouctou est au seuil du désert. Du sable au nord, du sable à l'est, du sable à l'ouest; reste le sud... Pour que Tombouctou ait joué le rôle commercial qui lui est attribué, il faut que le sud offre une étendue de riches territoires. Le sud de Tombouctou? C'est le Soudan; c'est-à-dire la vallée et la boucle du Niger. La région est donc vaste puisqu'elle est traversée par un des plus grands fleuves du globe, dont le cours mesure plus de 4,000 kilomètres, et elle est remarquablement fertile, grâce au merveilleux système hydrographique du Niger.

Hérodote a dit: « L'Égypte est un présent du Nil. » Avec non moins de vérité on peut ajouter: *Le Soudan est un présent du Niger.*

Ce que le Nil fait pour l'Égypte, le Niger le fait pour le Soudan; c'est la même succession de tableaux si divers et si opposés, c'est la même culture facile au Soudanais comme à l'Égyptien, ce sont les mêmes crues régulières et annuelles. Seulement le Niger montre, dans ses largesses, une magnificence plus grande encore. Tandis que le Nil, coulant encaissé entre deux chaînes de montagnes, ne porte la fertilité qu'à quelques milliers de mètres de ses rives, le Niger, grâce à ses immenses plaines basses, dispense ses bienfaits sur une largeur de plus de 100 kilomètres.

Dès lors, Tombouctou, son passé prestigieux et son commerce vanté, se trouvent expliqués, puisqu'elle est située au seuil d'une autre Égypte, aussi favorisée par la nature, mais beaucoup plus vaste.

Le Niger prend sa source dans un massif montagneux qui s'étend du pays de Sulima, au nord, jusque dans le Kono au sud et envoie ses ramifications vers Kissi à l'est.

Le massif du Niger ou massif de Kouranko est le centre de ce soulèvement rocheux; dans le pays de Kissi deux rivières, le Fahko et le Timbi, coulent parallèlement vers le nord et se rencontrent bientôt à Saya où elles n'ont plus que le même lit. De ce moment, elles s'appellent le Niger ou Dialiba. La principale des deux rivières est le Timbi, considéré par les indigènes comme le père du Dialiba.

Le Timbi naît dans un petit col à l'est du mont Kokonante; à 30 mètres du sommet on découvre une petite cuvette d'un mètre de diamètre, de 30 centimètres de profondeur, remplie d'une eau limpide, dor-

mant sur un lit de cailloux. C'est la vraie source, Timbi-Kounda comme on dit dans le pays; elle ne tarit à aucune époque de l'année; quelques mètres plus loin apparaît une deuxième cuvette, plus vaste. On ne l'atteint qu'avec peine. La végétation cache la voûte céleste: c'est un fouillis inextricable de rotins épineux, de lianes enchevêtrées, d'arbres abattus, de fougères arborescentes. Le bois où naît le Timbi est un lieu réputé comme sacré dans le pays et il encadre mille légendes. L'accès en est interdit aux profanes. De grands malheurs surviendraient si on y touchait à quelque chose, ou si l'on y prononçait une parole. Tout guerrier ou toute personne ayant répandu du sang meurt en approchant de la source. Grand prêtre et petits devins en gardent jalousement les abords, et le mystère qu'ils en font leur a donné grande autorité dans le pays.

Au village de Timbi-Kounda, à 800 mètres en aval de sa source, le Niger offre l'aspect d'un gentil ruisseau. Sa largeur et sa profondeur croissent très rapidement à mesure qu'il avance vers le nord. A Nélia, situé à 13 kilomètres des sources, il atteint plus de 25 mètres de largeur, et à Farama, à 100 kilomètres, il en mesure près de 100.

La région de Kissi, sous le neuvième parallèle, où le Niger prend sa source, est par excellence le pays des grandes pluies. De février à juillet l'eau tombe en véritables torrents. La plus grande partie de cette énorme masse d'eau est ainsi dirigée vers le Niger. Rien d'étonnant qu'à Kouroussa, où il a déjà reçu trois affluents importants, le fleuve ait un lit imposant de 150 mètres de large. Plus il avance, plus nombreux et plus considérables deviennent les cours d'eau qui s'y déversent. Ces pays du haut Niger sont des plus riants. La végétation tropicale s'y étale dans toute sa prodigalité. L'oranger, le citronnier, le kolatier, le bananier, le manguiier y ravissent l'Européen.

En traversant ces régions fortunées, le Niger se recueille. Ses inondations sont peu importantes. Le géant réserve tous ses efforts pour transformer en plaines opulentes les immenses étendues de sable qui attendent son secours, au delà de Diafarabé.

À Mopti il rencontre le Bani, un affluent monstre qui arrive en ce même point avec un volume d'eau presque égal au sien. Ainsi renforcée, l'armée des eaux est devenue immense, infinie. Le fleuve se précipite dans toute la région basse de Diafarabé à Tombouctou, la couvre, la noie, et d'un stappe de sables stériles fait une des régions les plus fertiles de l'univers. Ce n'est pas comme en Égypte un seul delta qu'on trouve, mais trois. C'est là un véritable et complet système d'irrigation pour lequel l'homme n'a pas eu le moindre travail à accomplir. Sa fécondité est répandue ainsi à travers les terres sur plusieurs milliers de

kilomètres carrés. S'étant ainsi attardé en lointaines et multiples dilapidations, en largesses grandes et petites, le Niger et ses hautes eaux n'arrivent qu'en janvier aux environs de Tombouctou. Refoulé par les dunes du Sahara, il fait un brusque coude vers l'est. Plus loin, le fleuve, arrêté dans sa marche par le massif granitique de Taosay, se jette droit vers le sud. Il faut un an et demi environ à l'énorme masse d'eau tombée dans les pays du haut Niger pour atteindre l'océan Atlantique.

Il est facile de reconnaître que la nature n'a rien négligé pour rendre ces régions du sud capables d'alimenter un commerce aussi important que le fut celui de la Tombouctou de l'histoire. L'élevage et la culture y atteignent un degré de prospérité extrême. Au moment des inondations, ce ne sont que rizières; après le retrait des eaux, on cultive le mil, le tabac et le blé; à ces cultures il faut ajouter celles du coton, de l'indigo, de l'igname, du manioc et de nombre de légumineuses.

D'autre part, il y a des richesses végétales naturelles: l'arbre de karité, dont le beurre est usité dans tout le Soudan et le Désert; le caoutchouc, la gutta-percha, la soie végétale, le tamarin, le sésame, les fruits du baobab.

Dans les plaines du pays de Ségou, de Dia et de la Massina paissent de magnifiques troupeaux de bœufs à bosse et des moutons innombrables à belle et longue laine. Un peu partout entre Ségou et le Débo, les cultivateurs élèvent des chevaux très appréciés. Enfin l'apiculture donne abondamment la cire et le miel, et, vers le nord, l'autruche fournit de précieuses dépouilles.

Les ressources minières ne font pas défaut. Les vallons du haut Niger sont aurifères. Sur la rive droite du Bani, on trouve un minerai de fer remarquable, et plus au nord l'antimoine et des calcaires recherchés. Tels sont les principaux produits que l'on retrouve sur le marché de Tombouctou; depuis des siècles, ils y parviennent par l'intermédiaire de cinq grandes cités qui centralisent les produits de la vallée du Niger: Bammakou, Niamina, Ségou, Sansanding et Dienné, — *les cinq perles du Niger*.

La ville de Bammakou, rapporte M. Félix Dubois, s'élève entre le fort et le Niger, à un kilomètre environ de la berge, c'est-à-dire à la limite extrême de la zone d'inondation. Son aspect est des plus plaisants, grâce à l'initiative et aux soins intelligents des officiers qui ont commandé ici et qui ont pris à cœur leur rôle de civilisateurs.

A travers leurs blanches demeures de pisé et les ruelles étroites, ils ont ouvert de larges chaussées et les ont bordées d'arbres qui répandent une ombre précieuse. Chaque année la ville grandit et voit s'ou-

vrir des voies nouvelles. Elle marche rapidement vers son ancienne prospérité.

Non moins séduisante à parcourir est la grande plaine environnante. En partie inondée par le Niger, irriguée par de nombreux ruisselets, sa fertilité est merveilleuse, et notre voyageur s'extasie sur trois arbres précieux qui à eux seuls feraient la richesse du pays. Le plus intéressant est le karité ou arbre à beurre. Cet arbre, que les indigènes n'ont pas la peine de planter ni de soigner, se trouve à profusion dans toute la région, au milieu des champs, dans la brousse, et jusque sur les gradins rocheux.

Les fruits du karité se présentent sous forme de noix, entourées extérieurement d'une chair qui rappelle la pêche.

La noix décortiquée est mise à sécher; par la couleur rouge brun, par l'arome et par le goût, elle est en tout analogue au cacao. Le Soudanais la transforme en un produit de première nécessité : le beurre végétal, que l'on emploie dans tout le Soudan et dans le désert et qui à l'avantage, inestimable en pays chaud, de ne pas se corrompre. L'arbre de karité donne par incision un produit des plus recherchés par l'industrie : la gutta-percha.

Après l'arbre à beurre, voici l'arbre à farine. Celle-ci, qui est en vente sur tous les marchés de la région, se trouve enfermée dans de grandes gousses; elle est de couleur jaunâtre et très riche en sucre. Des Européens l'emploient à la confection de pâtisseries.

Le troisième arbre est le fromager, qui produit des capsules d'où s'échappent de très fins et très brillants filaments blancs auxquels on a donné le nom de soie végétale, tant ils ressemblent aux précieux fils du cocon.

Notre voyageur, descendant le cours du Niger, arrive à Niamina, qui avec Ségou et Sansanding est le centre de la région cotonnière. De vastes champs sont consacrés à la culture de ce textile; c'est là que l'on fabrique ces beaux tissus, connus partout sous le nom de « pagnes de Ségou », très recherchés au Sénégal, sur le marché de Tombouctou et dans tout le Soudan.

Niamina est gracieusement couchée au fond d'une anse de la rive gauche du Niger; la ville, entrecoupée de petits ravins, est gaie et animée au possible. Elle a plusieurs marchés où s'échangent les produits du riche pays de Sarro. Il n'y a, dans ce centre important, ni fort, ni garnison. En revanche, Ségou, distante de deux journées de marche et bâtie sur la rive droite, est fortement occupée; sa garnison est destinée à veiller sur les pays du centre de la boucle du Niger. A l'arrivée, vue

du fleuve; elle apparaît très séduisante au fond d'un coude majestueux; avec ses murailles zigzagantes et ses portes massives. La ville est populeuse, commerçante et très vivante; mais intérieurement elle ne tient pas ses promesses de séduction. Il est regrettable que l'on n'ait pas songé à y faire les grandes trouées et les plantations qui ont rendu Bammakou si plaisant.

Sansanding, à douze heures de Ségou par le Niger, est situé comme Niamina dans une anse et sur la rive gauche du fleuve. Pas un soldat, pas un blanc, ici non plus. M. Félix Dubois nous donne d'intéressants détails sur le système de colonisation employé dans cette partie du Soudan. La ville et le pays ne sont pas gouvernés par un chef indigène, écrit-il : après l'administration directe et le protectorat, nous trouvons une nouvelle forme de notre domination et, ajoute-t-il, une des formes les plus intéressantes. L'initiative en revient au colonel Archinard. C'est le gouvernement des nègres qui ne sont pas encore entrés en contact avec la civilisation occidentale, par un nègre européenisé. Parmi les sages institutions créées au Sénégal par le général Faidherbe, parmi celles qui ont déjà rendu à la France les plus notables services, se trouve l'École des otages de Saint-Louis. Là sont élevés les fils des rois et grands chefs du pays sénégalais. Leur éducation se fait à l'européenne. En même temps que de notre civilisation, on les imprègne de nos idées. On leur fait partager le culte de la France et aussi les espérances que nous fondons sur les pays de l'Occident africain.

Ce gouvernement des nègres du Niger par un nègre du Sénégal façonné et affiné par nous, imprégné de notre manière de voir et de penser, entièrement dévoué à nous et à nos idées, en un mot, le gouvernement d'un *Français noir*, est une heureuse rencontre.

Devant le village de Kouakourou notre voyageur quitte le Niger pour un de ces canaux naturels qui vont porter au loin la fertilité par l'inondation. Entre ses bords plus resserrés, entre ses rives moins propices aux ébats des grandes brises rafraîchissantes, il lui semble avoir abandonné le large d'un océan pour l'intérieur des terres.

Dans une page empreinte de poésie, M. Félix Dubois nous raconte son arrivée à Dienné et l'émotion qu'il ressentit à la première vue de cette ville que l'on a surnommée à juste titre « le joyau du Niger » :

Comme la douzième heure approchait depuis que nous naviguions loin du grand fleuve, écrit-il, tout à coup les Bosos debout à l'avant de notre barque cessèrent de pousser leurs perches de bambou. A mon appel, ils se retournèrent, et sans parler, du bras montrèrent devant nous quelque chose. Puis, d'une voix à peine perceptible, sous l'empire d'une émotion, ils murmurèrent : Dienné!

Pour la première fois, ils faisaient ce voyage. Ce qui les bouleversait, c'était l'apparition d'une ville inattendue, telle qu'ils n'en avaient jamais vu, eux qui cependant connaissaient de grandes villes comme Ségou, Niamina, Sansanding. Il y avait une chose que je n'avais jamais vue, moi non plus, et que je ne revis jamais : un nègre étonné et ému, non de quelque invention européenne, mais d'un spectacle de son propre pays ! Je me précipitai à l'avant et à mon tour je demeurai étonné : c'était la première fois aussi qu'en ces pays une surprise me venait d'une œuvre des hommes.

Les sites curieux et jolis ne m'avaient pas fait défaut le long de la route. Toutefois, quelque chose manquait à l'œil comme à l'esprit du civilisé. Rien n'évoquait le génie humain. Pas de trace d'une civilisation. Voici le tableau qui se grava dans ma mémoire. La plaine vaste, sans le moindre accident, infiniment plate, sans village, sans autre trace humaine : de loin en loin seulement un arbre, plaquant d'une tache sombre l'immensité vert jaune. Au milieu de cette solitude et entourée d'un cercle d'eau, une longue masse de hautes et régulières murailles se dresse sur des berges hautes et presque aussi droites que les murailles mêmes. Enfin, couronnant celles-ci, une forêt de toits en terrasse, palmiers, pignons, arbres en dôme ; toute une vie touffue, concentrée, organisée, déborde, s'élançe du haut de cet ilot.

C'est l'heure du soleil déclinant, dit M. Félix Dubois. Les grands éclats de l'incandescence des tropiques, par de violents contrastes de lumière et d'ombre, rehaussent encore le tableau. Éclairée par derrière, toute la haute et profonde masse de la ville est obscure, tandis qu'à droite et à gauche la plaine et l'immensité flamboient. Dienné se découpe sur ce fond lumineux de ciel et de terre, sans transition, sans trait d'union, comme son faisceau de vie se détache sur la solitude ambiante sans faubourg, sans une case même. Il semble que tout ce qu'il y a de vivant dans l'espace se soit réfugié sur cette île-montagne qui plane au loin, forte, protectrice, majestueuse.

Aussitôt qu'il a escaladé les berges et franchi les murailles, la surprise de notre voyageur augmente, car ce n'est pas au pays des huttes éternellement semblables en leur simplicité enfantine que l'on peut s'attendre tout à coup au spectacle d'une vraie ville. Oui, une ville, au sens européen du mot, nous rapporte M. Félix Dubois. Voici des maisons véritables, voici des rues parfaitement alignées et larges. Toute la ville se présente de même, une ville qui semble immense. D'où vient cet ensemble de vie inconnue ? Quelle est cette civilisation qui s'est affirmée assez intense pour marquer son œuvre, pour l'empreindre d'un sceau public, d'un style ?

On pense à quelque reflet de la civilisation des califes. Les pays arabes sont les plus proches. Néanmoins, il n'a rien d'arabe, le style ! Les lignes massives et simples des demeures de Dienné n'ont rien de commun avec les sveltes palais du Caire et de Damas, non plus qu'avec

les chefs-d'œuvre compliqués et délicats de Cordoue, Grenade et Séville. Il n'est pas byzantin, le style, ni grec, ni romain. Encore moins gothique. Et cependant, écrit M. Félix Dubois, voici que réapparaissent à ma mémoire des silhouettes lourdes, majestueuses. Leur cadre est le bord d'un fleuve aussi grand que le Niger et aux eaux aussi vastes. Mais aucune idée de vie ne s'associe à cette évocation. C'étaient des villes mortes ou des villes de morts qu'il décorait là-bas, ce même style; c'est dans les cités des Pharaons et dans leurs hypogées, c'est dans la vallée du Nil, c'est dans les ruines de l'Égypte ancienne que je l'ai déjà vu.

Comment est-il parvenu ici à travers des siècles aussi lointains? Comment orne-t-il aujourd'hui une ville encore vivante? Qu'est-ce que cette colonie égyptienne dont personne n'a signalé l'existence? M. Félix Dubois se posait toutes ces questions. Il lui fallait la clef de l'énigme. Il interrompit son voyage, bien décidé à ne le reprendre que lorsqu'il l'aurait trouvée. Ce furent alors de longues causeries avec le chef et les notables de la ville. Aux traditions orales qu'il recueillit vinrent s'ajouter des documents écrits en langue arabe. M. Dubois eut la bonne fortune de trouver un exemplaire complet du *Tarik é Soudân*, la grande chronique des pays du Niger. Il lui fut possible de compléter et d'éclairer nombre de ses feuillets par les récits transmis de père en fils. Peu à peu le mystère se dévoila et il put apprendre comment l'antique Égypte, mère de toutes nos civilisations occidentales, a fait pénétrer aussi sa bienfaisante influence jusqu'au cœur des pays nègres, par qui cette influence fut répandue et comment a pu parvenir jusqu'à nous, à tel point perceptible, ce reflet de la civilisation égyptienne, ce crépuscule, qui, pour le curieux des choses d'antan, a tous les charmes, renferme toutes les émotions qu'éveillent les crépuscules courts, mais si colorés, de ces régions tropicales.

En venant de la côte, l'Européen a successivement traversé des peuples déjà connus de l'ethnographe. Ce sont les races nègres aborigènes de l'Occident africain, types confusément mêlés, plus ou moins lippus, crépus et écrasés de nez, plus ou moins barbares.

À Dienné, pour la première fois, le voyageur se trouve en face d'une race toute différente et, suivant l'opinion et la narration de M. Félix Dubois, il la croit d'origine égyptienne. Les Songhoïs, dit-il, fournissent par eux-mêmes la preuve qu'ils furent jadis étrangers au milieu dans lequel ils vivent actuellement. Leur langue est toute différente des multiples dialectes soudanais, et ses racines sont celles des dialectes nilotiques. De même le type des Songhoïs n'a rien de commun avec celui des nègres de l'Afrique occidentale.

Un Songhoï se reconnaît à première vue au milieu du groupe de

nègres le plus bariolé, rapporte M. Dubois. Il est cependant noir comme les autres, mais son type ne ressemble en rien à celui de la race nègre. Le nez est droit, long, en pointe plutôt qu'aplati. Les lèvres sont assez fines et allongées plutôt que proéminentes et épatées; les yeux n'affleurent pas, mais sont enfoncés dans l'orbite.

A vue d'œil, l'angle facial est sensiblement le même que celui de l'Européen. On est frappé de sa physionomie et de son regard intelligent. Le Songhoï est grand, bien fait et élancé. Chez les enfants de six à dix ans ces particularités sont plus saillantes encore. Leur peau ne paraît pas aussi noire que celle des autres négillons. La régularité des traits est plus remarquable que chez les adultes. Souvent à Dienné, M. Félix Dubois nous dit s'être arrêté au milieu d'un groupe de gamins, frappé de leur jolie figure. Il lui semblait voir des enfants, non de la race de Cham, mais de la race de Sem, très fortement bronzés seulement. Le Songhoï évoque chez M. Dubois, qui a vu l'un et l'autre, le Nubien plutôt que le nègre de l'Afrique occidentale, ce qui lui permet de préciser la vallée du Nil comme le point de départ de l'émigration.

C'est au sud de l'île de Phélas qu'on retrouve les hommes de race semblable. L'ancienne Égypte a laissé là de fortes empreintes. Sur la rive gauche du fleuve, elle avait échelonné une magnifique théorie de ses monuments les plus caractéristiques. Rien d'étonnant, dès lors, que les habitants aient été assez fortement imprégnés du style égyptien pour en conserver la vision jusqu'au terme de leur exode.

Ce terme, selon l'assertion de notre narrateur, fut Gaô. Quittant un pays aux eaux nombreuses, tel que la Nubie, les émigrants, avant de se fixer, cherchèrent une contrée leur rappelant le pays natal; moins avec la préoccupation d'un pieux souvenir, car, chez les peuples, l'idée de patrie est de toutes la plus tardive, qu'avec la pensée d'y vivre selon leurs mœurs et coutumes, et ainsi d'y utiliser leurs aptitudes spéciales. Long temps ils ne trouvèrent sur leur route aucune contrée propice; beaucoup de sables et peu d'eau, ce n'était pas leur affaire. Il est donc naturel qu'ils ne se soient pas fixés en masse entre le Nil et le Niger.

A Gaô, nous dit M. Félix Dubois, ils trouvèrent un fleuve aussi vaste que celui qu'ils avaient quitté, se comportant de même, fertilisant les terres par ses crues et décrues. Ils purent reprendre leurs habituels procédés de travail et de culture. Comme Barth arrivant en cette contrée, ils furent sans doute charmés par la belle végétation retrouvée, par les dattiers, les sycomores, les tamariniers accoutumés. Et leur capitale s'éleva à Gaô, où, pour la première fois, ils songèrent au repos définitif, où s'était réalisée l'espérance de foyers nouveaux.

Puis ils firent leur la moitié de la vallée du Niger. Ils trouvèrent là une population aborigène faible et patiente, les Habéis; ceux-ci sont si craintifs que, même pour aller aux champs, autour de leurs villages, ils emportent arcs et flèches, préférant toutefois se sauver que de s'en servir; aussi la race a-t-elle presque disparu aujourd'hui. L'occupation fut donc aisée. En 765, ils fondent Dienné, qui est à l'ouest la terre songhoï la plus avancée. L'opinion de M. Félix Dubois est qu'il faut conclure que l'empire songhoï atteignit, vers la fin du VIII^e siècle, son étendue normale qui est, à l'est de Gaô, les pays jusqu'à la hauteur du lac Tchad, et dans la vallée du Niger, la partie de la boucle qui s'étend de Dienné à Say.

ÉMILE BLANCHARD.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans la séance du 1^{er} avril 1897, a élu M. le comte Albert de Mun en remplacement de M. Jules Simon, et M. Hanotaux en remplacement de M. Challemeil-Lacour.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 5 avril 1897, a élu M. Radau membre de la section d'astronomie, en remplacement de M. d'Abbadie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Brahms, associé étranger de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Vienne (Autriche), le 3 avril 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 3 avril 1897, a élu académicien libre M. Louis Passy, en remplacement de M. Albert Desjardins.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La psychologie dans l'opéra français (Auber, Rossini, Meyerbeer). Cours libre professé à la Sorbonne, par Lionel DAURIAC, professeur à l'Université de Montpellier, 1 vol. in-18. Félix Alcan, 1897.

M. L. Dauriac est entré de bonne heure, avec succès, dans la voie qu'un autre, auquel il rend justice, avait ouverte, plusieurs années auparavant, aux études de psychologie musicale. Dès le début de sa préface, il pose cette question : que faut-il entendre par « la psychologie dans l'opéra » ? Sans vouloir exposer tout ce que cette expression comporte, il répond très justement, en premier lieu, qu'entre les éléments dont une œuvre musicale est faite et la nature des émotions qu'elle excite, il est des relations étroites. D'où il s'ensuit que, étant donné un texte musical, il est permis de rechercher quels en sont les effets psychologiques possibles sur l'auditeur, et, en remontant de ces effets à leur source, quel est, chez le compositeur, l'état d'âme qui produit la mélodie et, par la mélodie, ces effets. En conséquence la psychologie musicale aurait pour objet : « l'analyse des émotions excitées par la musique et la recherche de leurs causes dans l'auditeur et dans l'auteur. » Cette définition est excellente dans sa brièveté qui comprend bien tout le défini. Elle dénote un esprit d'essence philosophique. Cet esprit se manifeste à chaque ligne des pages qui font de cette préface un morceau de forte et fine analyse. On en remarquera peut-être plus aisément la sûreté à l'endroit où M. L. Dauriac trace la différence entre la psychologie musicale et la critique musicale. Cette différence ne saute pas aux yeux de tout le monde. La critique musicale proprement dite constate l'effet extérieur des œuvres et examine si l'artiste, dans sa composition, a suivi les règles dont l'apprentissage réfléchi lui est obligatoire. Si elle approfondit davantage, elle entre dans le champ de la psychologie musicale. Or celle-ci va ou tente d'aller beaucoup plus loin. Elle voudrait savoir, par exemple, si l'artiste sait ce qu'il fait pendant qu'il le fait ; s'il ne le sait qu'en gros, s'il l'ignore en partie ; s'il lui est possible d'atteindre un but qu'il ignore, d'exprimer des choses qu'il n'a pas pensé à exprimer. Il n'est plus question de la Muse ; mais on continue à parler de l'inspiration. Comment se produit-elle, d'où vient-elle ? L'art imite la vie ; dans quelle mesure, avec quel degré de conscience et d'exactitude doit-il l'imiter pour nous émouvoir ? Ce sont là des questions

que l'on agite depuis vingt ans à peine, mais qu'il n'est plus permis à la psychologie d'omettre. Nos pères n'y pensaient pas. Ils n'étudiaient guère l'état d'âme des artistes et leur propre état d'âme au théâtre. Leur jugement, s'il n'était pas nul, était peu sévère. Par là s'explique le succès éclatant, à leur époque, d'œuvres moins goûtées aujourd'hui. On reste juste à l'égard de ces compositions quand on les remplace au temps où elles ont paru. M. L. Dauriac exerce excellemment ce genre de justice. Et l'on voit bien que c'est la psychologie musicale qui l'éclaire. Son livre atteste la solidité de cette science nouvelle. Après avoir annoncé l'ouvrage et résumé la préface, il faudra en étudier un à un les brillants et originaux chapitres. C. L.

Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, par L. MERLET et L. JARRY, membres de la Société dunoise. Châteaudun, Louis Pouillier, libraire, 1896. In-8°, LXVIII et 273 p.

M. Lucien Merlet et M. L. Jarry ont essayé, non sans succès, de nous dédommager de la perte d'un ancien cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, qui a dû périr au XVIII^e siècle. Ils ont réuni 217 chartes relatives à cette maison, dont ils ont trouvé le texte dans les papiers de Lancelot à la Bibliothèque nationale, dans ceux de dom Estiennot à la bibliothèque de l' Arsenal et dans différents fonds d'archives publiques ou privées, notamment dans celles du département d'Eure-et-Loir.

La collection qu'ils ont ainsi formée, et qui paraît aujourd'hui sous les auspices de la Société dunoise, embrasse la période comprise entre le commencement du XI^e siècle et l'année 1300. Elle est surtout précieuse par les renseignements qu'elle fournit sur l'ancienne topographie et sur l'histoire des grandes familles du Dunois et du Blaisois. On y remarque, entre autres pièces :

Une charte du commencement du XI^e siècle, émanée d'un chanoine de Notre-Dame de Châteaudun et dans laquelle intervient Fulbert, évêque de Chartres. Le texte n'en était connu que par la copie insérée dans le Livre d'argent de Saint-Père de Chartres (édition Guérard, t. II, p. 400); l'original retrouvé par M. Merlet (p. 228) contient des variantes fort importantes.

Un privilège du pape Eugène III (p. 24, n^o XXI), et qui est du 4 (non pas du 12) mars 1153.

Un mandement du roi Louis VII (p. 24, n^o XX), du temps que ce prince portait le titre de duc d'Aquitaine; cet acte avait échappé aux recherches de l'éditeur des actes de Louis VII.

Un cyrographe du XII^e siècle, fixant les droits respectifs du vicomte de Châteaudun et des chanoines de la Madeleine sur le domaine de Ruan (p. 27, n^o XXIII). L'inscription tracée sur la ligne de partage du cyrographe consiste en un vers :

Ira odium generat, concordia nutrit amorem.

Un règlement sur la pénitence infligée aux chanoines qui avaient abandonné la vie religieuse pour rentrer dans le monde (p. 7, n^o VI). Les éditeurs ont classé cette pièce sous la date « 1131 circa »; je crains qu'elle ne soit pas aussi ancienne.

Il faut féliciter les éditeurs du soin qu'ils ont apporté à l'accomplissement de leur tâche. Ils nous ont donné un bon texte des chartes de la Madeleine, précédé d'une très instructive histoire de l'abbaye et suivi de deux tables: l'une des noms de lieux, qui sont exactement identifiés; l'autre des noms de personnes. On regrettera que, dans cette dernière table, la plupart des noms ne soient relevés que sous une forme. Par exemple, *Ebalus de Campo Caprino* figure simplement au mot CAMPO

CAPRINO, et pas au mot EBALUS. Les dignitaires ecclésiastiques et civils ne sont mentionnés qu'à leur nom de baptême. On a eu parfaitement raison de relever sous les rubriques LUDOVICUS et THEOBALDUS les chartes dans lesquelles interviennent Louis et Thibaud, comtes de Blois ; mais il n'eût pas été superflu d'avoir un article de rappel : « BLESSENSIS (Comes). V. LUDOVICUS, THEOBALDUS. » C'est là une légère imperfection qui ne doit pas nous empêcher de reconnaître le grand mérite de la publication de MM. Merlet et Jarry.

L. D.

ÉTATS-UNIS.

The system of courtly love, studied as an introduction to the Vita Nuova of Dante, by Lewis Freeman Mott. Boston et Londres, 1896, in-8°; vi-153 p.

L'amour « courtois », c'est-à-dire cette forme plus ou moins conventionnelle de l'amour qui s'est exprimée dans la poésie lyrique et dans certaines productions narratives ou didactiques du moyen âge, a été dans ces derniers temps l'objet d'assez nombreuses études. M. Mott a profité de la plupart d'entre elles (on peut s'étonner qu'il ne mentionne pas le remarquable essai de Vernon Lee, *Medieval Love*, dont l'auteur s'est placé précisément au même point de vue que lui). Il a, pour son propre compte, émis quelques idées dignes d'attention, sinon incontestables (comme celle de l'influence qu'auraient eue les romans de Chrétien de Troyes sur la poésie des troubadours eux-mêmes). Il a cherché ce qu'il y a dans la *Vita Nuova* de traditionnel et par conséquent d'étranger au poète et ce qu'il y a de vraiment nouveau et personnel, et il a conclu que c'est surtout le profond sentiment de *réalité* que Dante a su mettre dans une conception, d'ailleurs tout idéale, de l'amour, qui fait le mérite et l'originalité de l'œuvre. Il a montré, avec une remarquable justesse, que c'est le récit en prose où elles sont enfermées qui donne tant d'accent aux poésies lyriques de la *Vita Nuova*, lesquelles, si elles se présentaient toutes seules, ne se distingueraient pas toujours bien nettement des productions analogues des contemporains. Dans le reste du livre, on ne trouvera pas beaucoup de choses nouvelles, mais on y reconnaîtra une lecture étendue, qui a permis à l'auteur de faire un très grand nombre de citations, dont profiteront ceux qui viendront après lui. Toutes ces citations sont traduites en anglais, ce qui est très louable : mises ainsi dans la même langue, les pensées exprimées par les poètes provençaux, français, italiens, apparaissent plus voisines encore que dans leur langue originale, et souvent même identiques. En somme, M. Mott nous a donné un livre intéressant sur un sujet qui, malgré les études dont il a déjà fourni la matière, offre encore à la recherche bien des points obscurs et attrayants. On pourrait y relever plus d'une omission (par exemple celle de la poésie espagnole, portugaise et allemande), et quelques parties traitées d'une façon superficielle. Mais ce que reprocheront surtout à l'auteur ceux qui voudront faire usage de son livre, c'est l'absence complète de titres aux chapitres ou paragraphes, ainsi que d'une table à la fin. Les soins, élémentaires, que M. Mott n'a pas pris lui auraient donné bien peu de peine et en auraient épargné beaucoup à ses lecteurs.

G. P.

ITALIE.

Una profezia del dodicesimo secolo. Nota del socio UGO BALZANI. Roma, 1897. In-8°, 14 p. (Extr. des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali...*, vol. V, p. 511 et s., 20 décembre 1896.)

Le manuscrit additionnel 22349 du Musée britannique, copié vers la fin du

xiv^e siècle, contient, à la suite de la Chronique de Martin le Polonais, la *Revolatio de partibus transmarinis* de Jean de Wurzburg, à laquelle le copiste a joint une prophétie en dix vers, commençant par ces mots *Dic Caiphe mercede . . .* et intitulée *Versus angelici, finem scismatis venturum declarantes*. Ces vers seraient à peu près inintelligibles sans le commentaire très développé auquel ils ont donné lieu : *Descriptio ordinis Versuum precedentium et expositio desuper cujusdam. Veridica ut fertur relations . . .* Ce commentaire est, à proprement parler, un pamphlet dirigé contre le pape Alexandre III et composé par un partisan de l'antipape Caliste III. M. le comte Ugo Balzani, en le publiant, a expliqué dans quelles circonstances il a été mis en circulation. Les rapprochements qu'il a faits l'ont amené à supposer avec beaucoup de vraisemblance que la pièce doit être rapportée à la fin de l'année 1170 ou au commencement de l'année 1171.

L. D.

RUSSIE.

Ozé. *Personnalisme et projectivisme dans la métaphysique de Lotze*. 1 vol. in-8°, Iouriev, 1896 (en russe).

Le philosophe allemand Lotze est mort en 1881, laissant un système complet de métaphysique. Sa doctrine est contenue dans de nombreux ouvrages publiés depuis 1841 et s'étendant à toutes les parties de la philosophie et même à certaines sciences voisines, telles que la physiologie, la pathologie et la religion. M. Ozé a pensé que le moment était venu d'exposer les principes sur lesquels repose le système de Lotze et les résultats auxquels il est arrivé. Ce système part de la conscience, qui est l'essence du moi et qui sortant d'elle-même se projette au dehors pour créer en quelque sorte le monde extérieur. Tel est le sens des mots *personnalisme* et *projectivisme*. L'exposition comprend 276 pages. Un appendice d'environ 200 pages contient un grand nombre de citations empruntées aux divers ouvrages de Lotze et aux auteurs qui l'ont combattu ou défendu. L'auteur paraît être fort au courant de la philosophie allemande contemporaine, comme aussi des travaux faits sur le même sujet dans les divers pays de l'Europe, notamment en France et en Italie.

TABLE.

	Pages.
Qu'appelle-t-on pureté de la langue? (Article unique de M. Michel Bréal.)	193
Papyrus de Petrie. (1 ^{er} article de M. G. Maspero.)	206
Le Mahābhārata. (1 ^{er} article de M. A. Barth.)	221
Tombouctou la Mystérieuse. (1 ^{er} article de M. Émile Blanchard.)	237
Nouvelles littéraires	252

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

117^e Livraison, **PARA-PARIS**. — Chaque livraison, Prix : 1 franc.

**DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF
DE LA FRANCE,**

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

PAUL JOANNE.

MISE EN VENTE DE LA 117^e LIVRAISON (PARA-PARIS).

Avec cette livraison commence la publication du grand article consacré à la ville de **Paris**.

Cet article, véritable monographie de la grande cité, est divisé en deux parties : l'une *géographique et administrative*, l'autre *descriptive et historique*, comprenant ensemble **33** chapitres traités par des collaborateurs spéciaux.

Dans la première partie, on trouvera tout ce qui concerne le sol, le climat, l'administration, la population, la voirie, les eaux, la circulation, les postes, télégraphes et téléphones, les finances, l'industrie et le commerce, l'hygiène, les institutions de prévoyance, l'assistance publique et privée, l'instruction, la justice, l'organisation militaire et les cultes.

Dans la deuxième partie figurent l'aspect général de **Paris** et la physionomie de ses divers quartiers, les rues et promenades, les édifices religieux et civils, les maisons historiques ou curieuses, les musées et les bibliothèques, les collections artistiques, scientifiques et industrielles, les mœurs, les spectacles, les sports, cercles et sociétés, la presse, les colonies étrangères, l'histoire et la biographie, etc.

Deux plans hors texte (plan de **Paris**, plan des agrandissements de **Paris**), de nombreux cartogrammes sur la population, la mortalité, la natalité, les étrangers, et un grand nombre d'héliogravures reproduisant les principaux monuments et des aspects de **Paris** instantanés, d'après des photographies inédites, illustrent ce travail, qui forme un tableau précis et complet du **Paris** actuel.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN ET FR. SCHRADER.

ATLAS UNIVERSEL DE GÉOGRAPHIE

CONSTRUIT D'APRÈS LES SOURCES ORIGINALES ET LES DOCUMENTS LES PLUS RÉCENTS, CARTES,
VOYAGES, MÉMOIRES, TRAVAUX GÉODÉSQUES, ETC.,
AVEC UN TEXTE ANALYTIQUE CONTENANT 85 CARTES IN-FOLIO GRAVÉES SUR CUIVRE,
SOUS LA DIRECTION DE MM. COLLIN ET DELAUNE.

Mise en vente des cartes :

N^o 15. FRANCE SUD-EST (France en 6 feuilles, par F. PRUDENT. — Feuille VI),
à l'échelle de 1/1 000 000^e,

N^o 55. ARCHIPEL ASIATIQUE,
à l'échelle de 1/10 000 000^e.

Chaque carte double in-folio gravée sur cuivre, avec texte..... 2 francs.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS,

ÉTUDES SUR LA VIE, LES ŒUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE NOTRE LITTÉRATURE.

Collection couronnée par l'Académie française (1894).

BEAUMARCHAIS,

PAR ANDRÉ HALLAYS.

1 vol. in-16, avec un portrait en héliogravure, broché..... 2 francs.

Derniers volumes parus :

LACORDAIRE,

par M. le comte d'HAUSSONVILLE,
de l'Académie française.

LA FONTAINE,

par M. G. LAFENESTRE,
de l'Institut.

ROYER-COLLARD,

par M. E. SPULLER.

MALHERBE,

par le duc de BROGLIE, de l'Académie française.

Pour paraître prochainement :

MARIVAUX,

par M. Gaston DESCHAMPS.

HENRI WEIL,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

ÉTUDES SUR LE DRAME ANTIQUE.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

JOURNAL
DES SAVANTS

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
JUN 29 1897

MAI 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. CH. LÉVÊQUE. La psychologie des sentiments.
PAUL JANET. Histoire des doctrines esthétiques en Allemagne : Lessing.
L. DELISLE. Manuscrits liturgiques du Vatican.
ÉMILE BLANCHARD. Tombouctou la Mystérieuse.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÈQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

MAI 1897.

LA PSYCHOLOGIE DES SENTIMENTS, par Th. RIBOT, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. Un volume in-8° de xi-443 pages. Paris, Félix Alcan, 1896.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

Avant d'entrer dans l'étude de quelques parties de la psychologie générale de M. Th. Ribot, marquons sommairement les degrés par lesquels, d'après lui, passe l'émotion dans sa marche ascendante.

Au-dessus de la sensibilité organique, on rencontre la période des besoins, c'est-à-dire des tendances purement vitales ou physiologiques, avec la conscience en plus. Cette période existe seule chez l'homme au début de la vie et se traduit par les sensations internes : faim, soif, besoin de sommeil, fatigue. Tous ces besoins, qui, on le voit, sont sentis, convergent vers un même point : la conservation de l'individu, et sont l'instinct de la conservation en exercice. — J'aurai à rappeler ces affirmations lorsque j'en arriverai aux chapitres spéciaux de la seconde partie sur les formes de l'instinct.

En sortant de la période des besoins, réductible à des tendances d'ordre physiologique, accompagnées de plaisirs ou de douleurs physiques, on entre dans la période des émotions primitives. C'est déjà une région supérieure de la vie affective où les manifestations deviennent assez complexes. La détermination des émotions primitives doit être faite non par abstraction et généralisation, mais par constatation au moyen d'une méthode qui en donne la liste généalogique et chrono-

⁽¹⁾ Voir le premier article dans le cahier de mars 1897.

logique. M. Ribot tiendra pour primitives toutes celles qui sont irréductibles aux manifestations antérieures. Il se borne ici à les énumérer en indiquant leurs caractères principaux. Je n'en reproduis pas la liste puisque chacune doit être l'objet d'une étude spéciale dans la seconde partie.

Au-dessus de ces émotions, il y a les nombreuses formes de sentiment qui se manifestent au cours de la vie, suscitées par des représentations du passé ou de l'avenir, par des constructions d'images, par des concepts, par un idéal. La marche ascendante des émotions atteint sa dernière étape dans les hautes régions de la science, de l'art, de la religion, de la morale. Ces formes supérieures sont inaccessibles à la très grande majorité des hommes : « Peut-être un individu à peine, sur cent mille ou un million, y atteint : les autres ne les connaissent pas ou ne les soupçonnent que par ouï-dire et à peu près. C'est une terre promise où n'entrent que peu d'élus. » Pourquoi ? Parce que, dit avec raison M. Ribot, pour éprouver les sentiments d'ordre supérieur, il faut être capable de concevoir et de comprendre les idées générales ; et il faut, de plus, que ces idées ne restent pas de simples formes intellectuelles, mais puissent susciter certains sentiments, certaines tendances appropriées. Faute de l'une ou de l'autre de ces deux conditions, l'émotion ne se produit pas.

Jusqu'ici, M. Ribot n'a employé que le mot *émotion*. Il remarque, et l'on remarquera avec lui, que dans beaucoup de traités contemporains le mot *passion* a presque entièrement disparu ou ne se rencontre qu'incidemment. Pourtant M. Paul Janet s'en sert pour désigner en général les états affectifs ; car tout son grand travail sur la sensibilité porte pour titre : *Les passions*. Mais le livre de M. Paul Janet, où les passions occupent une place considérable, n'a paru qu'après celui de M. Ribot. Actuellement, dit ce dernier, le terme *émotion* est préféré pour désigner les manifestations principales de la vie affective : c'est une expression générique ; la passion n'est qu'un mode de cette vie. Nous verrons que les deux auteurs ne sont pas en désaccord sur le fond des choses.

Qu'est-ce donc que la passion pour M. Ribot ? C'est un événement d'une trop grande importance pratique pour qu'on puisse se dispenser de dire en quoi elle diffère de l'émotion, quelle est sa nature, dans quelles conditions elle apparaît. A faire ressortir cette différence, cette nature, ces conditions, l'auteur consacre une description qui est en même temps une lumineuse analyse.

Pour marquer le caractère propre de la passion, il est nécessaire de la distinguer de l'émotion d'une part, et, d'autre part, de la folie, car

elle paraît être à égale distance entre les deux. Violence et durée, tels sont les traits essentiels qu'on lui assigne ordinairement. Mais on peut, avec plus de précision, en déterminer la nature et dire : *La passion est dans l'ordre affectif ce que l'idée fixe est dans l'ordre intellectuel.* Elle est l'équivalent affectif de l'idée fixe. M. Ribot explique avec soin ces formules.

L'état intellectuel normal, dit-il, est la pluralité des états de conscience produite par le jeu de l'association. Qu'à un moment donné survienne une perception ou une représentation qui envahisse et remplisse seule, en maîtresse, le champ de la conscience, qui fasse le vide autour d'elle et ne laisse entrer que les associations qui se rattachent à elle-même : c'est l'attention. Cet état de « monodéisme » est par lui-même l'exception et de nature transitoire. Lorsqu'il ne change pas d'objet, lorsqu'il persiste ou se répète sans cesse, on a l'idée fixe, que l'on pourrait appeler « l'attention en permanence ». Cette idée fixe n'est pas nécessairement morbide : témoin le mot et la pensée de Newton. Toutefois la domination, latente ou frappante, de l'idée fixe est absolue, tyrannique.

Semblablement, à l'état normal, l'état affectif est la succession des plaisirs, peines, désirs, caprices qui, sous la forme modérée et souvent affaiblie par la répétition, sont le courant prosaïque de la vie ordinaire ; si des circonstances quelconques suscitent un choc, voilà l'émotion. Une tendance met à néant toutes les autres, confisque pour quelque temps toute l'excitation à son profit : c'est bien là l'équivalent de l'attention. Ordinairement cette réduction des mouvements à une marche unique ne se prolonge pas. Mais que, au lieu de s'évanouir, l'émotion reste fixe ou qu'elle se répète avec insistance, toujours à peu près identique à elle-même, avec les variations légères que réclame le passage de l'état aigu à l'état chronique, c'est la passion, qui est « l'émotion en permanence ». D'apparentes éclipses n'en prouvent pas la suppression : elle demeure, quoique voilée : elle reste toujours prête à réapparaître, impérieuse, despotique.

Sur le commencement de la passion, la plupart des écrivains qui s'en sont occupés, surtout les moralistes et les romanciers, ont observé qu'elle naît de deux façons distinctes : par action brusque, ou, comme ils disent, par coup de foudre, et par actions lentes, ou, comme ils disent, par « cristallisation ». Ces deux origines différentes attestent, la première une prédominance de la vie affective, la seconde une prédominance de la vie intellectuelle. Lorsque la passion éclate comme un coup de foudre, elle jaillit directement du fond même de l'émotion et en garde le carac-

tère violent, autant du moins que le permet sa transformation en état permanent, dans le cas où a lieu cette transformation. Lorsque la passion s'établit par actions lentes, l'impulsion première vient des influences intellectuelles, des images, des idées; alors la passion se constitue graduellement par le travail de l'association. Or cette association elle-même n'est qu'un effet dont la cause, cachée à la conscience, réside dans la similitude affective des représentations, dans l'élément d'émotion qui leur est commun. Ces germes de sentiment se développent l'un l'autre, s'accumulent par additions successives, « ces petits ruisseaux font un fleuve ». Sous cette forme, la passion, à cause de son origine, a moins de fougue, moins d'éclat, moins de flamme; en revanche elle a plus de ténacité, de constance.

Après avoir distingué la passion de l'émotion, ne semblerait-il pas qu'il conviendrait dès à présent de la séparer de la folie, son autre voisine? Dans la conversation, dans le journalisme quotidien, on confond ces deux derniers états; on dit couramment : fou de douleur, folle d'amour, fou de joie; ces exagérations de langage sont sans conséquence. En cour d'assises, la confusion est autrement grave et dangereuse : nous la voyons chaque jour engendrer une redoutable indulgence à l'égard des crimes qualifiés de passionnels, en supprimant trop aisément d'anciennes limites psychologiques. « Certains auteurs, dit M. Ribot, ont classé d'emblée toutes les passions dans la folie : c'est une thèse que je rejette. Elle peut être acceptable pour le moraliste, nullement pour le psychologue. Mais le travail de séparation est très délicat. » M. Ribot ne le tente donc pas dans ces premiers chapitres qui sont l'introduction de son livre. Il sait trop bien que la distinction entre l'état normal et l'état morbide, toujours difficile, l'est surtout dans la psychologie des sentiments. Il écarte en ce moment cette étude en sa forme générale; il la fera plus tard pour chaque émotion en particulier.

La première partie de l'ouvrage, ou psychologie générale, comprend douze chapitres dont les six premiers traitent du plaisir et de la douleur. Dans l'impossibilité où je suis ici de suivre pas à pas, et même de résumer ces analyses consciencieuses et déliées, je vais tâcher du moins de faire ressortir ce qui me paraît curieux et relativement nouveau, sans négliger certaines descriptions de faits déjà connus, mais que M. Ribot aura rendues plus complètes.

Notre auteur commence par l'étude de la douleur physique. Faut-il la définir et le pourrait-on? On l'a très souvent essayé, toujours sans succès. Des définitions jusqu'ici risquées, les unes ne sont que des tautologies, qui répètent simplement la chose à définir; les autres reposent sur

une hypothèse implicite, en affirmant, ce qui est à prouver, que la douleur physique se rattache aux excitations fortes. Telle est celle de M. Richet, ainsi conçue : « La douleur est une vibration forte et prolongée des centres nerveux conscients qui résulte d'une excitation périphérique forte et par conséquent d'un brusque changement d'état dans les centres nerveux. » Telle encore celle de Wundt : « C'est l'excitation la plus violente de quelques parties sensorielles, — excitation qui met simultanément à contribution les excitations plus étendues d'autres parties. » M. Ribot est plus prudent, je dirais volontiers plus philosophe. Il se borne à poser la douleur physique comme un état intérieur que chacun connaît par son expérience et dont la conscience nous révèle les innombrables modalités, mais qui, par sa généralité et sa multiplicité d'aspects, échappe à toute définition. Puis, pour le moment, il étudie les conditions anatomiques et physiologiques de la douleur physique, et ensuite les modifications corporelles qui l'accompagnent et que la langue ordinaire appelle « ses effets ».

Sur les conditions anatomiques et physiologiques de la douleur physique, l'auteur nous offre moins une exposition théorique qu'une discussion d'opinions diverses qui aboutit à plus de réserves que d'adhésions, à plus d'ajournements que de conclusions. Je citerai seulement le passage affirmatif suivant, dont la pensée reparaitra maintes fois dans le volume : « A l'avis de Sergi (qui est aussi le nôtre, dit M. Ribot), le rôle du cerveau dans la genèse des états affectifs a été surfait; il n'agit que de deux manières : comme moyen de rendre conscients tous les troubles de la vie organique, base physique des sentiments; comme cause d'excitation par le moyen des idées. »

Quant aux modifications de l'organisme qui accompagnent la douleur physique, M. Ribot en trace un tableau qu'il appelle sommaire et que je trouve, au contraire, riche en détails importants et très plein dans ses limites. D'après lui, ces modifications sont réductibles à une formule unique : La douleur est liée à la diminution ou à la désorganisation des fonctions vitales. — On aperçoit à première vue la justesse de cette formule. Mais voici des faits qui l'appuient :

D'abord la douleur agit sur les mouvements du cœur. En général, elle en diminue la fréquence; dans les cas extrêmes, le ralentissement peut être tel qu'il produit la syncope. Les expériences de laboratoire ont montré que, chez les animaux, même après l'ablation de l'encéphale, les impressions de douleur amènent une diminution des contractions cardiaques. Chez l'homme, il y a sans doute quelquefois augmentation dans la fréquence du pouls; cependant, sous une forme ou sous une

autre, il se produit toujours une modification du rythme attestée par l'instrument spécial nommé sphygmographe. C'est pourquoi Bichat disait avec raison : « Voulez-vous savoir si une douleur est fautive, explorez le pouls. »

L'action de la douleur sur la respiration est plus irrégulière : le rythme devient variable, tantôt précipité, tantôt lent ; les inspirations se suivent inégales, les unes courtes, les autres profondes. Le résultat final est une diminution notable de l'acide carbonique exhalé, savoir un ralentissement réel des combustions. La température s'abaisse. « Je m'étais figuré, dit Mantegazza, que la douleur serait accompagnée d'une augmentation de chaleur, l'action musculaire étant très intense sous l'influence des grandes souffrances. L'expérience faite sur les animaux et sur moi-même prouva tout le contraire. » Mantegazza a noté en effet une diminution moyenne qui peut, d'après lui, durer une heure et demie et plus ; elle aurait pour cause la contraction des vaisseaux sanguins périphériques.

On connaît l'action de la douleur sur les fonctions digestives, qu'elle trouble ou ralentit. En se prolongeant, elle altère la nutrition générale, modifie certaines sécrétions, décolore la peau, les poils, les cheveux. Les exemples sont nombreux, de chevelures, de barbes, de sourcils blanchis en peu de temps par l'effet d'une grande douleur.

Les fonctions motrices attestent la douleur de deux façons opposées : par l'arrêt, la dépression ou la suppression des mouvements : c'est la forme passive ; ou par l'agitation, les convulsions, les cris : c'est la forme active. Cette dernière semble contredire la formule générale qui rattache la douleur à une diminution d'activité. En réalité, cette excitation violente, rapide dépense de forces, laisse à la fin l'individu très appauvri, souvent anéanti. Elle paraît à M. Ribot avoir sa source dans l'expression instinctive des états affectifs. « L'animal blessé secoue la partie douloureuse de son corps, sa patte ou sa tête, comme s'il voulait en expulser la souffrance. Toutes ces réactions motrices, désordonnées et violentes, sont une défense de l'organisme. » Je prends note de cette remarque de l'auteur ; j'aurai à la rappeler.

Il est utile et intéressant de mentionner, sur le même sujet, des constatations que M. Ribot emprunte à Lehmann. Celui-ci « soumis à l'expérimentation cinq personnes, auxquelles il a fait éprouver tour à tour des impressions agréables et désagréables. Dans les deux cas, il a enregistré les changements de la respiration et du volume du bras. Toute impression agréable produit une augmentation du volume du bras et de la hauteur du pouls, avec agrandissement de la profondeur de la ca-

tivité respiratoire. L'impression désagréable, lorsqu'elle est faible, produit immédiatement une diminution du volume du bras et de la hauteur du pouls. . . Si l'impression est douloureuse, il se produit, outre les changements considérables de volume, des mouvements respiratoires puissants et des troubles de l'innervation des muscles volontaires.

Les modifications corporelles, dont quelques-unes seulement viennent d'être citées, doivent-elles être considérées comme des effets de la douleur? Plusieurs ouvrages de psychologie semblent l'admettre. M. Ribot déclare cette thèse inacceptable. Son raisonnement est celui-ci : Si les modifications corporelles dont il a été parlé étaient des effets de la douleur, ces phénomènes physiques n'existeraient jamais seuls; ils auraient toujours un concomitant psychologique attesté par la conscience. Est-ce là ce que montrent les faits? Au contraire, des expériences font voir que les modifications circulatoires, respiratoires, motrices, ont lieu là où il est vraisemblable que la conscience est muette, le cerveau n'existant plus. D'après Mantegazza, si l'on soumet un animal intact à des coupures, à des brûlures, il en résulte des troubles cardiaques; mais ces mêmes troubles se produisent après l'ablation de l'encéphale, par conséquent lorsqu'il n'y a plus de conscience. M. François Franck, recherchant les effets de la douleur sur le cœur, s'est assuré que l'anesthésie par le chloroforme supprime les troubles du cœur; tandis que, au contraire, l'ablation des hémisphères cérébraux, quoique abolissant la conscience, ne détruit pas ces troubles. Chez les anencéphales humains, il a été constaté, pendant leur vie de quelques jours, des cris et des mouvements divers; or ces êtres sont privés de cerveau, et n'ont ni conscience ni douleur. « Il faut donc admettre, conclut M. Ribot, ou bien que l'état de conscience que nous appelons « douleur » peut se produire en l'absence de cerveau, ou bien que les phénomènes physiques peuvent exister seuls, sans leur concomitant psychique; » et qu'ils ne sont pas des effets dont la douleur serait la cause.

Commept, cela une fois bien établi, pourra-t-on comprendre la douleur physique et la caractériser au juste? Ce point est traité par M. Ribot avec une étendue et une nouveauté qui nous engageant à y insister.

Non seulement, aux yeux de M. Ribot, la douleur physique n'est pas cause, mais, « comme état de conscience, elle n'est qu'un signe, un indice, un événement intérieur qui révèle à l'individu vivant sa propre désorganisation ». Mais il y a plus encore : « C'est une erreur de considérer la douleur et le plaisir comme les éléments fondamentaux de la vie affective; ils ne sont que des marques, le fond est ailleurs. » — « Cette thèse que la douleur n'est qu'un signe, et, en somme, malgré son rôle souve-

rain dans la vie humaine, un phénomène superficiel par rapport aux tendances qui sont le fond de la vie affective, trouve son appui dans les faits d'*analgesie*, c'est-à-dire de disparition de la douleur. »

Citons quelques-uns de ces faits d'*analgesie*. Cette insensibilité (retons bien le mot) est ou spontanée ou artificielle. Spontanée, elle peut, par exemple, avoir pour cause l'idée fixe intense, la concentration profonde de l'attention, l'exaltation fanatique. Des soldats, dans le feu de la bataille, n'ont pas senti leurs blessures. Pascal, absorbé par ses problèmes, ne sentait pas ses névralgies. Les Fakirs se taillent et se déchirent; leur délire les empêche de sentir la douleur. Les faits analogues surabondent.

Plus frappantes et plus instructives sont les *analgesies* artificielles par le chloroforme et les divers anesthésiques. Parmi les cas énumérés par notre auteur, choisissons les plus faciles à saisir. Une malade est opérée d'une fissure à l'anus, avec fistule; elle sent le contact des ciseaux et distingue bien qu'on lui fait quatre incisions; elle ne souffre pas. — Pendant qu'on opère une autre malade, l'observateur lui demande : Quel âge avez-vous? Elle répond : Quarante et un ans. Elle ne sent rien; réveillée, elle ne se rappelle ni la blessure ni la brûlure et se plaint de n'avoir pas été opérée. — Le chirurgien introduit fortement une pince dans la bouche d'un homme pour prendre la langue. « Ôtez-moi donc cette cigarette », dit l'opéré. Au réveil, aucun souvenir.

« Si j'ai cité ces faits, conclut M. Ribot, c'est qu'ils prouvent à quel point la douleur, comme état de conscience, est séparable; comment elle peut être ajoutée et retranchée; à quel point elle offre les caractères d'un épiphénomène. »

En effet, M. Ribot vient de démontrer supérieurement que la douleur, comme état de conscience, est séparable d'un tout complexe; il a démontré aussi que la douleur, par conséquent, n'est pas le *seul* élément fondamental de cette forme de la vie affective qui révèle à l'individu vivant sa propre désorganisation. A-t-il aussi prouvé que la douleur n'est pas même *l'un* des éléments fondamentaux de l'état affectif en question? Il ne le semble pas. Peut-il y avoir état affectif, en d'autres termes, la sensibilité est-elle en jeu, si rien n'est senti? Il faut donc nécessairement, pour que l'état affectif se produise, que la douleur soit sentie comme état de conscience; sinon, non. D'où il s'ensuit que la douleur, sentie comme état de conscience, est *l'un* des éléments fondamentaux de l'événement complet. Elle est donc phénomène, au même titre, pour le moins, que la désorganisation physiologique qu'elle révèle. Elle est plus qu'un signe; elle est non quelque chose de surajouté,

comme le dit le terme « épiphénomène », mais quelque chose de constitutif, en l'absence de quoi l'événement est nul. Il m'est impossible, quoi que je fasse, de comprendre autrement la douleur physique. Si je me trompe, je ne demande pas mieux que d'être détrompé.

Entre la douleur physique et la douleur morale, y a-t-il une différence de nature? Le but du chapitre suivant est d'établir, au contraire, qu'entre la douleur physique et la douleur morale il y a une *identité* foncière, qu'elles ne diffèrent l'une de l'autre que par leur point de départ, la première étant liée à une sensation, la seconde à une forme quelconque de représentation, image ou idée.

Quoi donc? la douleur d'un cor au pied serait-elle identique à celle de Michel-Ange, gémissant dans ses *Sonnets* de ne pouvoir atteindre son idéal? Oui, et il n'y a pas lieu de crier au paradoxe, si l'on prend garde qu'il est question de la douleur considérée isolément et non des événements qui l'excitent et qui sont, par eux-mêmes, des phénomènes sans caractère affectif. Pour justifier cette thèse, M. Ribot expose que le phénomène douleur, au cours de son évolution, s'attache à des représentations de plus en plus hautes et finalement à des conceptions supérieures.

Quelle peut être, chez l'enfant, la douleur morale? Elle est liée à une représentation très simple. On peut la définir : la représentation idéale de la douleur physique. Elle ne suppose qu'une seule condition, la mémoire. Sous cette première forme, nous la trouvons non seulement chez l'enfant, mais chez l'adulte. L'enfant qui a dû avaler un remède amer éprouve d'avance, lorsqu'il faut recommencer, une douleur qu'on ne peut appeler « physique » puisqu'elle provient d'une simple image. Il en est de même de l'adulte qui s'est fait extraire une dent, lorsqu'il se sent obligé de retourner chez le dentiste. La douleur morale n'est évidemment ici que la copie et l'écho, dans une simple image, de la douleur physique elle-même.

A sa seconde période, la douleur morale est unie à des représentations non plus simples, mais complexes. De là une grande classe d'états affectifs dont les manifestations sont les seules que l'on constate dans la moyenne de l'humanité. A ce degré, la douleur morale implique d'abord le concours de la faculté de raisonner, déduction ou induction, ensuite celui de l'imagination ouvrière de constructions compliquées. Prenons, au hasard, des exemples. Voici la nouvelle d'une mort, d'une maladie dangereuse, d'une fortune ruinée, d'une espérance ambitieuse déçue. Sans doute, le fait qui sert de point de départ à la douleur est très simple, mais le sujet qui est frappé rattache à sa douleur tous les résultats qui

en découlent et qu'il aperçoit. Pour lui, la ruine, à ne citer qu'elle, est tout un ensemble de privations, de misères, d'efforts à renouveler, de fatigues prolongées, d'épuisements sans compensation. N'est-ce pas dans les effets pénibles de ces détails ajoutés les uns aux autres que consiste la douleur morale, avec les différences et les degrés qu'engendre la diversité des personnes et des cas? L'observation prouve que l'homme dont l'imagination est ardente et fertile en suppositions affligeantes ressentira une violente douleur, tandis qu'un autre, n'ayant qu'une imagination à peine active, demeure presque apathique, n'apercevant guère dans son épreuve que le présent, ce qui est aujourd'hui, sans penser à demain. M. Ribot pose donc en très bons termes la loi suivante : « La somme des douleurs évoquées est proportionnelle à la somme des représentations évoquées. » L'enfant demeure insensible à la nouvelle d'un décès ou d'une catastrophe financière; s'émeut-il, pleure-t-il, c'est parce qu'il voit ceux qui l'entourent s'émeouvoir, pleurer. Sa douleur n'est qu'une imitation : dans son passé, dans sa courte mémoire, il n'y a rien qui lui apprenne ce que renferment les mots tragiques prononcés devant lui et quel avenir on y peut entrevoir.

Si l'on observe la douleur non plus subjectivement, c'est-à-dire dans ses rapports avec les représentations, mais objectivement, dans ses manifestations extérieures, on reconnaît de nouveau que la douleur, qu'on la nomme physique ou morale, est un phénomène invariable dans sa nature intime.

La tristesse présente les mêmes changements dans l'organisme que la douleur physique : il y a des troubles dans la circulation, des syncopes; de l'abaissement dans la respiration ou des altérations dans le rythme qui lui est propre; influence prompte ou prolongée sur le travail de la nutrition, défaut d'appétit, indigestion, vomissement. Il est à remarquer que les cas où les cheveux blanchissent en peu de temps se produisent surtout dans les violentes commotions morales. Les muscles de la voix, du visage, du corps tout entier, subissent les mêmes influences, s'expriment de même manière. Pour l'une comme pour l'autre douleur, il y a les expressions muettes et les formes agitées.

Ce n'est pas tout : nous constatons chaque jour que les deux formes de la douleur sont traitées par la même thérapeutique générale, ce qui est bien une preuve à l'appui de leur identité. M. Ribot accorde que sans doute chacune a des remèdes qui lui sont propres, et il rappelle que pour calmer la douleur morale on a recours aux distractions, aux voyages; mais qu'en revanche on emploie pour guérir l'une et l'autre par exemple l'opium, les sédatifs. Cependant, à y regarder de près, ces deux sortes

de moyens curatifs se ressemblent beaucoup, car ils agissent pareillement sur la conscience, les uns pour la détourner, les autres pour l'engourdir. Ce qui fortifie encore plus la thèse de l'auteur.

Toute cette discussion ne signifie nullement, dit M. Ribot, que le chagrin n'est qu'une douleur physique portée à un haut degré de raffinement, qu'il sort de la douleur physique comme une forme supérieure proviendrait d'une forme inférieure. La douleur morale n'est pas non plus une espèce dont la douleur physique serait le genre. La thèse que l'auteur soutient, c'est uniquement que la douleur, en tant que douleur, est toujours identique à elle-même, qu'elle a son essence à elle, ses conditions propres; qu'enfin les diversités si nombreuses qu'elle offre, dans l'ordre physique et dans l'ordre mental, tiennent aux éléments différents qui la provoquent. Si je comprends bien ce langage, la douleur sans épithète serait un genre dont la douleur physique et la douleur morale seraient les deux espèces. Et cette interprétation est confirmée par les lignes suivantes: « L'être sentant, homme ou animal, est un faisceau de besoins, d'appétits, de tendances physiques ou psychiques: tout ce qui les supprime ou les entrave se traduit par la douleur. La souffrance physique répond à la réaction aveugle et inconsciente de l'organisme contre toute action nuisible. La tristesse répond à la réaction consciente contre toute diminution de la vie psychique. » Ainsi la douleur sous toutes ses formes, révèle une identité générale de nature.

Après le chapitre de la douleur vient celui du plaisir. M. Ribot a voulu renouveler ce sujet aussi ancien que le précédent, et pour cela, sans négliger le témoignage de la conscience, il a étudié soigneusement le côté physiologique de la question. Tout d'abord, il constate ce fait que sur la douleur les documents abondent jusqu'à embarrasser le savant, tandis que sur le plaisir, c'est le contraire. D'où provient cette différence? Est-ce de ce que les médecins depuis des siècles ont accumulé des observations touchant la douleur, tandis qu'aucune profession correspondante n'a pour but d'observer le plaisir? Est-ce parce que l'humanité souffre plus de la douleur qu'elle ne jouit du plaisir et qu'en conséquence elle étudie la peine quelle qu'elle soit pour s'en préserver ou s'en délivrer, et qu'elle accepte naturellement, sans travail de réflexion, tout ce qui est agréable? Pourtant il serait inexact de dire que les psychologues ont négligé l'étude du plaisir: mais il est certain qu'à cet égard la bibliographie est mince, comparée à celle qui concerne la douleur. Ne serait-ce pas que, en général, les psychologues ont regardé le plaisir et la douleur comme deux contraires dont l'un s'oppose si exactement à l'autre, que connaître celui-là c'est connaître celui-ci? Or on ne peut

voir encore là qu'une hypothèse, qui est peut-être vraie, peut-être fausse, que la conscience semble avoir jusqu'ici appuyée de son témoignage, mais que, plus rigoureusement interrogée, elle écarterait sans doute, surtout si elle était soumise au contrôle physiologique. « Il est très possible, dit M. Beaunis⁽¹⁾, — cité et approuvé par M. Ribot, — il est très possible que le plaisir et la douleur, qui nous paraissent deux phénomènes opposés et contraires l'un à l'autre, ne soient en somme que des phénomènes de même nature et qui ne diffèrent que par le degré. Il est possible qu'ils soient des phénomènes d'ordre différent, mais qu'on ne puisse comparer l'un à l'autre de façon à pouvoir dire que l'un est le contraire de l'autre. Il peut se faire qu'ils dépendent simplement d'une différence d'excitabilité des centres nerveux. Il peut se faire enfin qu'ils rentrent tantôt dans une catégorie, tantôt dans l'autre. »

En présence de ces possibilités diverses, ou plutôt de ces incertitudes, il n'y a qu'à étudier la question à nouveau, sans renoncer à rapprocher la douleur et le plaisir pour en saisir les différences, mais sans chercher uniquement dans ces différences l'élucidation de la nature du plaisir.

D'après Wundt, la gamme du plaisir est moins étendue que celle de la douleur. Il en trouve la preuve dans le langage, traduction de l'expérience universelle. Le langage, dit-il, a trouvé de nombreuses expressions pour les sentiments, les émotions, les inclinations pénibles; au contraire les dispositions joyeuses de l'âme n'ont que peu de dénominations. Ce phénomène, ajoute le savant allemand, tient moins à ce que l'homme observe plus minutieusement ses états pénibles qu'à ce que les sentiments de plaisir présentent réellement une plus grande uniformité. M. Ribot admet, comme Wundt, cette uniformité plus grande. Mais, d'après une note de la page 50, il semble ne pas fonder son opinion sur la pauvreté de la terminologie du plaisir qui, si elle est visible dans la langue allemande, n'existe pas, par exemple, dans la langue italienne, très riche au contraire en ce point. Mantegazza, en effet, dans son livre : *Fisiologia del piacere*, énumère vingt expressions nuancées du plaisir. Et, en conséquence, il soutient la thèse contraire à celle de Wundt. Il y a donc lieu de se méfier de l'argument tiré du langage.

A l'encontre de quelques savants, M. Ribot ne pense pas que le plaisir, non plus que la douleur, doive être considéré comme une sensation; il refuse d'admettre qu'ils soient l'un et l'autre des sens fondamentaux, ayant leurs énergies propres et distinctes. La sensation, — objecte-t-il, — est déterminée et circonscrite par un organe spécial qui ne sert qu'à

⁽¹⁾ *Sensations internes*, ch. XXIII.

une fin, comme la vue, l'ouïe. . . Mais pour le plaisir et la douleur, il ne se trouve ni organes, ni nerfs spéciaux. M. Ribot a réfuté précédemment l'opinion relative aux nerfs douloureux : quant à des nerfs du plaisir, il ne connaît aucun auteur qui en ait hasardé l'hypothèse, si faiblement que ce soit.

Ce que l'on connaît assez bien, ce sont les manifestations qui se produisent dans les organes pendant l'état de plaisir. Que le point de départ soit une excitation physique, une représentation ou un concept, on constate, comme pour la douleur, d'une part un phénomène intérieur, lequel ici, au lieu d'être appelé pénible, est qualifié d'agréable; et d'autre part, un phénomène somatique, dont voici les principaux caractères. Ils s'opposent, presque exactement trait pour trait, aux manifestations physiques de la douleur, et révèlent une augmentation des fonctions vitales. Ce contraste est ce qui semble avoir suscité et appuyer encore la thèse commune d'après laquelle le plaisir et la douleur s'opposent à titre de contraires. Il importe donc de les signaler.

La circulation devient plus active, principalement au cerveau. Ce fait est témoigné par plusieurs signes extérieurs, entre autres par l'éclat des yeux. Des expériences de Lehmann ont montré que le plaisir physique et aussi le plaisir que cause l'aspect des belles choses sont accompagnés d'une dilatation des vaisseaux et d'une augmentation des contractions du cœur.

On remarque de même plus d'activité dans la respiration; il en résulte que la température du corps s'élève, que les échanges nutritifs, en s'accéléralant, engendrent une riche alimentation des tissus et des organes. « Dans la joie, dit Lange, toutes les parties du corps profitent et se conservent plus longtemps; l'homme content, dispos, est bien nourri et reste jeune. C'est une vérité banale que les gens bien portants sont contents. »

L'innervation des muscles volontaires s'exprime par une exubérance des mouvements, par des cris de joie, par des danses, des battements des mains, des éclats de rire, des chants improvisés où l'on célèbre l'heureux événement. Certains cas d'extrême joie, brusquement excitée, ont produit tous les effets de l'ivresse alcoolique. Le chimiste Davy dans son laboratoire lorsqu'il eut découvert le potassium. Au Conservatoire international de psychologie de Londres (1892), Münsterberg a communiqué d'intéressantes expériences d'où il a pu conclure d'une façon précise que, dans le plaisir, des mouvements de la main, traçant une ligne déterminée, ont une tendance à l'augmentation, tandis que, dans les états de chagrin, ces mêmes mouvements ont une tendance à la

diminution. — En somme, dit M. Ribot, les manifestations de la joie peuvent se résumer en un seul mot : dynamogénie, c'est-à-dire production de force.

Parallèlement à l'analgésie ou suppression de la douleur, M. Ribot constate et décrit le phénomène, très peu étudié jusqu'ici, mais très réel de la suppression du plaisir, qu'il nomme d'un mot bien formé : *anhédonie*. Je ne répéterai que brièvement à cet égard ce que j'ai objecté au sujet de l'analgésie : si le plaisir est séparé, supprimé, selon moi il n'y a plus lieu de parler d'état affectif, l'impression physique restant seule et n'étant pas sentie. Néanmoins l'étude de l'anhédonie est un complément nécessaire de la psychologie du plaisir. Cette insensibilité affecte des formes variées, quelquefois saisissantes, et distinctes de la mélancolie. Citons-en au moins une, parmi celles que rapporte M. Ribot. Esquirol a observé le cas d'un magistrat, homme très intelligent, atteint d'une maladie de foie. « En lui, toute affection semblait être morte. Il ne montrait ni perversion ni violence, mais absence complète de réaction émotive. S'il allait au théâtre (ce qu'il faisait par habitude), il ne pouvait y trouver aucun plaisir. Penser à sa maison, à son intérieur, à sa femme et à ses enfants absents, l'affectait aussi peu, disait-il, qu'un théorème d'Euclide. »

Herbert Spencer, et beaucoup de savants avec lui, adoptent la formule qui rattache le plaisir aux activités moyennes. Cette formule est appuyée sur l'observation d'un fait connu de tous, c'est que le plaisir porté à l'excès ou trop prolongé se transforme ou paraît se transformer en son contraire. Les plaisirs de la table peuvent amener la nausée, le chatouillement dégénère promptement en torture; il en est de même du chaud et du froid. Qui n'a éprouvé que la mélodie la plus aimée ne saurait être tolérée pendant deux heures consécutives? Bref, une sensation ou une représentation qui a commencé par être agréable peut lentement ou brusquement être accompagnée ou suivie de son contraire.

Le fait a été bien mis en lumière dès l'antiquité. Les philosophes en ont tiré diverses conséquences. M. Ribot s'y arrête parce qu'il le conduit à approfondir son sujet. Il remarque que l'apparente transformation du plaisir en douleur s'opère parfois en sens contraire : un état d'abord pénible peut devenir agréable; une saveur, une odeur au début répugnantes en arrivent à être délectables : on le voit par l'usage des boissons alcooliques, des narcotiques, du tabac. On goûte certains genres littéraires, certaine espèce de peinture, certaines formes musicales qui ont d'abord mis en révolte.

Mais avant de pousser à fond sur ce point l'analyse, il convient de se

demander ce que vaut ce mot de « transmutation ». Il est inexact. La douleur ne se change pas en plaisir; le plaisir ne se change pas en douleur. Il faut entendre par là seulement que les conditions d'existence de l'un sont détruites et font place aux conditions d'existence de l'autre. Cette succession, brusque ou lente, porte M. Ribot, comme elle a porté d'autres psychologues, à poser la question de savoir si entre les deux phénomènes antagonistes il n'y aurait pas un fond commun, quelque identité de nature. A cette question notre auteur dit qu'on peut répondre par deux hypothèses, qui sont très curieuses, mais qu'il n'est possible ni de résumer ni de reproduire intégralement ici. Il faut en lire l'exposition dans le livre même.

Au surplus, d'autres chapitres plus accessibles et où l'hypothèse joue un moindre rôle, nous attirent vivement. Y a-t-il des plaisirs et des douleurs morbides, ou, pour mieux parler, anormaux? Le plaisir et la douleur n'ont-ils aucun lien avec la finalité, sont-ils, dans notre vie, des guides ou au moins des avertisseurs? Notre mémoire est-elle assez puissante pour conserver, pour reproduire nos effets affectifs? Voilà des problèmes que M. Ribot traite complètement. Nous les étudierons, avec lui, dans un autre article.

CH. LÉVÉQUE.

(La suite à un prochain cahier.)

HISTOIRE DES DOCTRINES ESTHÉTIQUES ET LITTÉRAIRES EN ALLEMAGNE. — LESSING, par M. Emile Grucker, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. (Paris, Berger-Levrault, 1896.)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE ⁽¹⁾.

Entre la comédie et la tragédie, Lessing, sur les traces de Diderot, introduit et défend un genre moyen et nouveau, appelé à un grand succès : la comédie sentimentale ou le drame bourgeois. M. Grucker recherche et explique l'origine de ce nouveau genre littéraire : « La bourgeoisie, dit-il, avait pris une importance de plus en plus grande dans la société moderne; par sa richesse, elle s'était mise au niveau des classes jusqu'alors dominantes; de plus, les idées philosophiques d'hu-

⁽¹⁾ Pour les premiers articles voir les cahiers de septembre 1896 et mars 1897.

manité et d'égalité avaient encore rapproché les conditions. On s'aperçut que les douleurs des classes moyennes pouvaient avoir au théâtre autant d'importance et exciter autant d'intérêt que celles des nobles, des princes et des rois. La tragédie s'embourgeoisa, tandis que la comédie, d'un autre côté, se transforma et se haussa; elle ne se contenta plus de corriger nos ridicules, elle prétendit prêcher la vertu. » Ce fut par le roman que cette révolution commença. On ne se contenta plus du *Grand Cyrus* et de la *Princesse de Clèves*; les romans de Richardson et de l'abbé Prévost firent jaillir, des événements et des contre-temps de la vie bourgeoise, des sources nouvelles d'intérêt et d'enseignement moral. Le théâtre suivit la voie du roman. Le *Joueur* de Moore, *Barnavelt* de Lillo mirent sur la scène des sujets et des personnages empruntés au même milieu. En France, Destouche avec le *Glorieux*, Voltaire lui-même dans *Nanine*, et enfin La Chaussée inaugurèrent la comédie sentimentale que l'on appela aussi *larmoyante*. Mais le vrai créateur et promoteur du genre, celui qui en donna, en même temps que l'exemple, la théorie et les principes, ce fut Diderot. C'est surtout en Allemagne que cette propagande fut efficace. M. Grucker en donne les raisons : « La famille, dit-il, avec ses émotions, ses joies et ses douleurs, tout ce qui se rapporte à la vie intime, voilà le champ d'observation pour le romancier et le poète dramatique allemand. . . . La sentimentalité est encore un des traits du caractère allemand, et trouvait dans le genre nouveau son expression naturelle. »

Lessing se montra d'abord neutre et impartial dans la querelle que souleva le nouveau genre. Il inséra dans son journal deux dissertations l'une contre l'autre pour la comédie sentimentale, la première d'un académicien français nommé La Rochelle, la seconde de l'Allemand Gellert, l'auteur des *Fables*, qui, en latin, avait soutenu les droits de la nouvelle comédie. La première au contraire combattait la comédie sentimentale, d'abord au nom de l'antiquité classique, qui n'admettait pas cette nouveauté, et ensuite au nom de la nature humaine, qui ne supporte pas dans le même temps le mélange du rire et des larmes; il défendait enfin le principe de la distinction des genres, comme fondé sur la nature des choses. Gellert plaidait la cause contraire; il distinguait deux espèces de comique : l'un externe et palpable en quelque sorte, qui provoque le rire bruyant; l'autre plus fin, plus discret, qui cause un plaisir plus délicat et tout interne, qui fait plutôt sourire que rire. Si l'on n'admettait pas le premier de ces deux genres, les charmantes pièces de Térence ne seraient plus des comédies. De même pour les sentiments. Ils ont un côté héroïque et terrible qui est du ressort de la tra-

gédie. Mais les sentiments doux et modérés, troublés seulement par des inquiétudes passagères, sont du ressort de la comédie. Il y a donc là un domaine moyen que nos poétiques n'ont pas prévu et qui s'ajoute légitimement aux genres traditionnels.

Lessing, après avoir rapporté et résumé ces deux dissertations, donne à son tour son opinion. Il remarque que la comédie, après avoir longtemps fait rire le spectateur, aspire maintenant à le faire pleurer, et qu'à la place des héros et des princes elle a introduit sur la scène des bourgeois. Elle a essayé de se renouveler par le mélange du rire et des larmes. Lessing fait remarquer que c'est là la vie elle-même. Il est donc légitime de faire voir dans un même tableau les deux côtés de la réalité. Quant à la comédie sentimentale et larmoyante dans le genre de *La Chaussée*, Lessing en fait peu de cas. C'est une déviation du type normal, et il en est de même de la farce. Ces deux genres sont des formes bâtarde de la vraie comédie. Ainsi la comédie larmoyante est mise sur le même rang que la farce.

Telles étaient du moins les idées de Lessing en 1754. Mais treize ans plus tard, dans la *Dramaturgie*, la comédie larmoyante ne lui inspira plus le même dédain. C'est à l'influence de Diderot qu'il faut attribuer ce changement-là. Notre auteur introduit un parallèle intéressant entre Lessing et Diderot. Ce sont deux génies du même ordre et qui ont entre eux une étroite parenté. Tous deux ont travaillé à l'émancipation intellectuelle de leur siècle; tous deux sont animés par le même esprit de liberté et de vérité, la même curiosité infatigable, la même ardeur de critique et de polémique. Mais Diderot est plus universel que Lessing. Il ne s'est pas seulement borné à la littérature, à l'esthétique et à la philosophie; il s'est intéressé encore aux sciences de la nature, qu'il a contribué à vulgariser par son *Encyclopédie*. Il est plus complet; il a un don d'initiative et de divination qu'il porte en toute chose; mais Lessing, avec moins de spontanéité, a une puissance de raisonnement et une vigueur logique supérieure; son œuvre a plus d'unité que celle de Diderot; aussi son influence a-t-elle été plus féconde et plus durable.

C'est surtout dans le domaine dramatique que Lessing a subi l'influence de Diderot, et qu'il l'a proclamé son maître: Diderot est comme lui l'ennemi des règles arbitraires et des conventions. Il veut réformer le théâtre et en faire une école de morale et de vertu. Lessing a donné une traduction du *Fils naturel* et du *Père de famille*, ainsi que de l'*Essai sur l'art dramatique*, et il y a ajouté une préface. Dans cette préface, Lessing vante le génie et le goût de cet esprit « original », et il assure

que « depuis Aristote aucun esprit plus philosophique ne s'est occupé de théâtre. » Cependant son admiration n'est pas sans réserve, et il mêle la critique à l'approbation. Il ne croit pas, par exemple, comme Diderot, qu'il faille dorénavant, au théâtre, substituer l'intérêt des conditions sociales à l'intérêt des caractères. La méthode de Diderot consistait à substituer le bourgeois aux princes et aux grands seigneurs. Lessing l'approuve sur ce point; mais il ne croit pas qu'il y ait lieu pour cela d'abandonner l'ancien objet de la comédie, à savoir l'étude des caractères. Lessing, dans son opposition au théâtre français classique, invoque à la fois le nom de Shakespeare et celui de Diderot, sans avoir l'air de s'apercevoir que ce sont deux types absolument opposés : « Shakespeare, dit M. Grucker, c'est la tragédie idéale, héroïque, qui s'inspire de l'histoire, qui vit dans les faits étrangers à la vie contemporaine et journalière, œuvre d'imagination et de poésie, ne moralisant pas, ne prêchant pas... Diderot, c'est tout le contraire. » Comment Lessing pouvait-il concilier deux conceptions si différentes du théâtre, qu'il recommande également? Comment mettra-t-il d'accord ces deux maîtres pour les faire servir tous deux à l'éducation dramatique de l'Allemagne? Il ne l'a pas tenté; c'est un problème qu'il a laissé sans solution, comme beaucoup d'autres soulevés par lui.

Nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les questions étudiées par Lessing dans la *Dramaturgie*, et résumées par M. Ernest Grucker, par exemple, celle des caractères dans la comédie et la tragédie, ou encore celle du rôle de l'histoire dans le drame; mais nous ne pouvons tout dire, et il faut laisser quelque chose à faire au lecteur. Nous en dirons autant du théâtre de Lessing, de *Minna de Barnhelm*, *Emilia Galotti* et *Nathan le Sage*, dont nous avons déjà parlé. M. Grucker donne de toutes ces pièces une analyse exacte, et les soumet à une critique éclairée et judicieuse; mais ce serait une œuvre nouvelle que de le suivre sur ce terrain; l'espace et le temps nous manquent pour cela.

Si nous essayons de résumer l'ensemble de l'œuvre de critique dramatique que nous venons d'analyser à la suite de notre ingénieux auteur, nous trouvons que Lessing a eu beaucoup d'idées, mais aussi beaucoup d'incohérence dans les idées; il n'est ni tout à fait classique, ni tout à fait romantique; c'est un lutteur au jour le jour, plus préoccupé de combat que de l'établissement de principes certains et durables. C'est un journaliste, un feuilletoniste, beaucoup plus qu'un théoricien. De là une critique brillante et séduisante, mais décousue et sans lien. Il a voulu faire un théâtre national allemand, et en cela il était dans son droit; mais il est loin d'avoir exprimé pleinement ce qu'il voulait,

et Schiller et Goethe ont trouvé la solution du problème sans s'occuper beaucoup, je crois, des principes de Lessing et de sa *Dramaturgie*.

Après la critique littéraire et la critique dramatique, la suite des idées nous conduirait à parler de la critique artistique, qui est, dans l'œuvre de Lessing, d'une si grande importance, et qui se concentre dans l'ouvrage célèbre du *Laocoon*; mais ici encore l'espace nous fait défaut, et nous sommes d'ailleurs trop peu compétent en cette matière pour y insister. Nous renverrons donc aussi sur ce point à l'ouvrage de M. Grucker, qui a étudié avec grand soin et résumé avec précision les savantes controverses soulevées par le *Laocoon* et nous passerons à la dernière partie de l'œuvre de Lessing, à savoir la critique philosophique.

Lessing, en effet, ne fut pas seulement un critique littéraire, un esthéticien, un critique dramatique : son activité, toujours en éveil, s'appliqua à un domaine plus élevé et plus sérieux : ce fut aussi un théologien et un philosophe. M. Grucker fait remarquer avec raison qu'en Allemagne et en pays protestants, la théologie n'est pas un domaine fermé comme dans les pays catholiques. La théologie est du domaine public, et Lessing peut lutter avec avantage avec les théologiens les plus célèbres de son temps. La réforme, dit-il, avait laïcisé la théologie, et l'avait associée aux richesses et aux progrès des sciences historiques et linguistiques. Elle l'avait mêlée aux spéculations philosophiques, et l'avait fait entrer dans le grand courant de la pensée moderne. Tous les grands écrivains du XVIII^e siècle avaient débuté par de fortes études théologiques; Herder, Fichte, Hegel, Schelling, Schleiermacher ont été des théologiens. Lessing, fils de pasteur, s'était d'abord destiné à la théologie. Dès 1751, à l'époque où il terminait ses études à Wittenberg, il écrivait déjà des réhabilitations de théologiens accusés d'impiété, et entre autres du célèbre Cardan qui, dans un de ses ouvrages, avait mis en présence les représentants de plusieurs religions, païenne, juive, chrétienne, mahométane, et qui pour cela avait été accusé d'indifférentisme, et d'avoir trop faiblement plaidé la cause du christianisme. Lessing lui reprochait au contraire d'avoir trop affaibli les raisons du mahométisme. Dans une autre dissertation sur les Frères moraves, Lessing défendait cette secte, qui voulait substituer à l'étroite sécheresse du dogme luthérien le vrai christianisme des temps primitifs, consistant tout entier dans l'aumône, la charité et les bonnes œuvres. Plus tard encore, pendant son séjour à Berlin, au milieu de ses travaux de critique littéraire et théâtrale, il écrivait encore plusieurs dissertations sur des matières religieuses, par exemple : *Le christianisme de la raison (Das Christenthum der Vernunft)*, ouvrage resté inachevé, et aussi un autre

fragment très court sur l'origine de la religion révélée. Il s'y montrait le disciple du parti des lumières (*der Aufklärung*), doctrine rationaliste qui considérait toutes les religions révélées comme la forme d'une seule religion naturelle et primitive. Toute religion positive comprend une partie essentielle et une partie de convention. Toutes les religions sont vraies et toutes sont fausses. C'est au même ordre d'idées que se rapporte l'écrit sur *La manière dont s'est propagée la religion chrétienne*. Dans tous ces écrits, Lessing se ressentait de l'influence de Voltaire, de Nicolai; il n'a pas encore abordé son point de vue personnel et original.

En 1769, Lessing obtint un changement de situation qui modifia la direction de ses travaux littéraires. Il fut nommé, au nom du prince de Brunswick, directeur de la bibliothèque de Wolfenbüttel. Il crut d'abord trouver dans cette nouvelle existence un calme et une distraction agréables. Mais ce fut le contraire qu'il rencontra. Séparé de ses amis de Hambourg, vivant de la vie étroite d'une petite ville, il tomba dans une profonde mélancolie. « Je suis saisi, écrivait-il, du dégoût de la vie; je ne vis pas, je rêve ma vie. Un travail absorbant qui me fatigue, un séjour que l'absence de toutes relations rend insupportable, la perspective d'une éternelle uniformité, toutes ces choses ont une si fâcheuse influence sur mon corps et sur mon esprit, que je ne sais pas si je suis malade ou bien portant. » Cependant cet esprit ardent ne pouvait pas longtemps rester inactif. Il publia quelques dissertations; il termina et fit représenter la pièce d'*Emilia Galotti*, donna une nouvelle édition de ses œuvres, et fit un grand voyage en Italie avec le jeune prince de Brunswick, frère du prince héréditaire. Il se maria avec M^{me} König, veuve d'un de ses amis de Hambourg; mais il la perdit au bout d'un an. Il semblait avoir terminé sa carrière littéraire, lorsqu'une nouvelle vocation, une nouvelle activité vint renouveler la direction de ses idées, et il se jeta dans le bruit de la controverse théologique. Il avait trouvé dans la bibliothèque de Wolfenbüttel des manuscrits inédits de plusieurs théologiens du moyen âge, entre autres les écrits de Bérenger de Tours, qui défendait contre Anselme de Cantorbéry une doctrine de la transsubstantiation contraire à celle de l'Église catholique, et très analogue à la doctrine luthérienne. Dans un autre écrit, intitulé *Matériaux pour l'histoire de la littérature tirés de la bibliothèque de Wolfenbüttel*, il publiait un traité inédit de Leibniz sur *l'Éternité des peines* avec un commentaire philosophique de sa propre main; dans une autre dissertation, il défendait contre les objections du pasteur Wissovatius le dogme de la Trinité. Il semblait donc être engagé

dans le point de vue de l'orthodoxie, et déjà le parti théologique le comptait comme un des siens. La vérité, c'est qu'il était indigné de l'esprit superficiel du parti des *Lumières* dont l'un des chefs était son ami, Nicolai : « Je méprise, disait-il, nos théologiens à la mode, qui sont trop peu théologiens et trop peu philosophes. » Bientôt il fit une volte-face éclatante. L'occasion de cette volte-face fut la publication des *Fragments* d'un ouvrage de Reimarus intitulé : *Plaidoyer en faveur des adorateurs de Dieu selon la raison*. Reimarus était un philosophe et un naturaliste dont Kant faisait grand cas, mais, en écrivant cet ouvrage, il ne voulut pas qu'il fût publié. Lessing n'avait pas connu Reimarus de son vivant, mais il s'était lié à Hambourg avec le D^r Reimarus, son fils, et sa sœur Élise, femme de grand esprit. Il donna ces fragments, qui lui avaient été confiés par la famille, comme tirés de la bibliothèque de Wolfenbüttel, mais en réalité pour éviter la censure, comme s'il s'agissait d'un document découvert par lui. Au reste, ces fragments passèrent d'abord presque inaperçus; mais trois ans plus tard, en 1777, Lessing s'avança plus avant dans la critique exégétique des livres saints. Il publia cinq autres dissertations, encore de Reimarus, intitulées : 1° *Du décri de la raison dans les choses religieuses*; 2° *De l'impossibilité d'une révélation qui puisse s'imposer à la croyance de tous les hommes*; 3° *Du passage de la mer Rouge par les Juifs*; 4° *Les livres de l'Ancien Testament n'ont pas été écrits pour révéler une religion aux hommes*; 5° *De la résurrection du Christ*. Tous ces écrits étaient les préludes de l'exégèse moderne de l'Allemagne. Tout le christianisme historique et positif y était mis en doute : la révélation, les miracles, les livres saints, la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection et son ascension au ciel. Pour dégager sa responsabilité, Lessing accompagnait ces différents textes de commentaires et d'objections par lesquels il essayait de se distinguer de son auteur. Il prétendait ne pas faire la guerre à la religion elle-même. Il distinguait entre la Bible et la religion. La Bible, c'est la lettre; la religion, c'est l'esprit. Affirmer que la Bible est partout et toujours infaillible est une pure hypothèse. La religion existe avant la Bible, et le christianisme avant les écrits des évangélistes. C'était attaquer la Bibliolâtrie, principe fondamental de l'orthodoxie luthérienne, pour qui la Bible était l'unique source, l'unique norme de la foi; inspirée directement par le Saint-Esprit dans toutes ses parties, dans sa lettre comme dans son esprit.

De toutes parts, des protestations s'élevèrent contre la doctrine de Lessing, présentée d'ailleurs non comme la sienne, mais comme extraite des fragments d'une œuvre inédite. Son premier adversaire fut Schü-

mann, recteur du gymnase de Hanovre, qui défendit la divinité du christianisme par la parole du Christ, par les prophéties et par les miracles. Lessing répondit qu'autre chose est une prophétie et un miracle, autre chose est le récit d'une prophétie et d'un miracle. Le christianisme existe et se prouve par ses effets moraux et par ses bienfaits. Le paralytique qui éprouve les heureux effets de l'électricité s'inquiète-t-il de l'origine de l'électricité, et de savoir si c'est Nollet ou Franklin qui l'a découverte? En un mot, Lessing substitue au christianisme historique, dont les preuves sont incertaines, le christianisme moral, dont les preuves sont dans la conscience humaine.

Mais ce n'étaient encore là que des escarmouches, le grand combat allait commencer. Le principal représentant de l'orthodoxie luthérienne dans cette lutte fut Melchior Göze, premier pasteur de l'église Sainte-Catherine de Hambourg. Göze était un militant, un tempérament de lutteur; ce n'était pas un apôtre de la charité évangélique, il était le type de l'intolérance. Il fulminait contre tous et contre tout, contre les juifs, contre les catholiques, contre le pape (ce qui lui valut une sévère réprimande du Sénat de Hambourg), contre la Réforme (lui-même était luthérien), contre les théologiens rationalistes, contre le théâtre, contre la nouvelle littérature, contre *Werther* qu'il accusait d'être une apologie du suicide. Jusque-là il avait ménagé Lessing; mais la publication des *Fragments* fit de lui un adversaire implacable. Il publia dans le *Journal de Hambourg* une série d'articles pleins de personnalités, d'injures, d'accusations méchantes et perfides. Lessing répondit éloquemment dans un écrit intitulé *Anti-göze* où, élargissant le débat, il défendait le droit de la critique et du libre examen en matière religieuse et dénonçait le fanatisme aveugle de son adversaire. Pour lui, il n'a pas voulu insulter la religion, mais au contraire en servir la cause. Il se dégageait d'ailleurs de toute responsabilité dans le débat et ne revendiquait que le rôle d'éditeur : « J'ai publié ces fragments, disait-il, et je les publierai encore, fussent tous les Göze du monde me damner jusqu'au fond de l'enfer! » Il défend contre Göze cette phrase célèbre, insérée dans un écrit antérieur, et qui avait scandalisé le pasteur orthodoxe : « Si le Tout-Puissant tenait dans sa main droite la vérité et dans l'autre la recherche de la vérité, et me laissait le choix, je prendrais sa main gauche, et je lui dirais : « Père, voici ce que je demande, car la vérité pure est pour toi seul! » Il disait encore, dans un beau mouvement d'éloquence : « Oh! les insensés qui voudraient bannir les tragédies de la nature, parce que l'ouragan engloutit un navire échoué sur un banc de sable. Hypocrites, nous vous connaissons! Ce ne sont pas ces navires

qui vous tiennent au cœur, c'est votre petit jardinier à vous, votre petite tranquillité, votre petit bonheur. »

« *L'Antigöze*, dit M. Grucker, est une œuvre complexe, à la fois pamphlet, satire, comédie, dissertation théologique. Les qualités maîtresses de Lessing, son érudition, sa virtuosité dialectique, son talent d'ironie et de plaisanterie, sa verve éloquente et même ses qualités d'auteur comique n'ont jamais trouvé à se déployer avec plus de chaleur et plus de talent. » M. Grucker nous apprend que l'on a souvent comparé en Allemagne *l'Antigöze* aux *Provinciales* de Pascal. Nous ne sommes pas compétent pour juger de la vérité de cette comparaison. Notre auteur la résume d'une manière vive et originale : « Pascal, dit-il, est un croyant qui défend la morale naturelle et chrétienne contre la morale relâchée des Jésuites. Lessing défend le libre examen contre les tyrannies de l'orthodoxie luthérienne. Quant à la forme, Pascal est un Français du xvii^e siècle qui conserve dans les plus vives ardeurs de la dispute la distinction, le tact, la politesse d'un homme du monde; Lessing a moins de forme et de mesure. La politesse n'est pas son fait, il n'en veut pas, il la dédaigne. Il est violent, souvent brutal; il a les affaires et le parler populaires, il se laisse aller à son humeur et va comme elle le pousse. Il change brusquement de ton et d'attitude, et passe sans transition de l'argumentation à l'invective et à la plaisanterie. Les comparaisons dont il émaille son discours ne sont pas toujours de premier choix. Il y a la même différence, toutes proportions gardées, entre *l'Antigöze* et les *Provinciales* qu'entre un drame romantique et une comédie classique. Lessing est Allemand, il est peuple; il rappelle bien plus Luther et les pamphlétaires du xv^e siècle que Pascal et Voltaire. »

En résumé, la doctrine qui sort de cette controverse, ce n'est pas ce qu'on appelait au xviii^e siècle la religion naturelle, c'est-à-dire un déisme abstrait, qui ne se rattache à aucune réalité historique; c'est le christianisme naturel, c'est-à-dire le christianisme fondé sur l'Évangile et les livres saints, mais interprété librement par la raison humaine. C'est cette doctrine qu'il a essayé de mettre sur la scène dans sa pièce de *Nathan le Sage*. Jamais on n'avait vu un drame fondé exclusivement sur la religion. Toutes les formes principales de la religion sont représentées dans cette pièce par un personnage distinct. Le sultan Saladin, c'est l'islamisme généreux et chevaleresque. Nathan, c'est le judaïsme transformé et épuré par une doctrine supérieure. Récha, fille adoptive de Nathan, c'est la religion naturelle avec une nuance de poésie et d'inspiration féminines. Le christianisme, à son tour, est représenté par plusieurs personnages. Déjà la servante de Récha est le christianisme naïf et sincère,

mais dévot et superstitieux. Le Templier est le christianisme rude et intolérant d'un soldat de la foi. Le frère servant du couvent représente le christianisme des humbles et des simples, qui sans raisonner pratique le pur esprit de l'Évangile. Dans le patriarche de Jérusalem, nous voyons le christianisme officiel, politique, intolérant, persécuteur. Enfin le derviche Al-Hafi représente le naturalisme pur et simple. Il manque cependant un type à toutes ces nuances de christianisme : à savoir le christianisme éclairé, élevé, philosophique, quoique orthodoxe, celui d'un Bossuet, d'un Pascal, d'un Fénelon, qui représente un côté aussi noble de la nature humaine que celui de Nathan le Sage. C'est celui-ci qui brille le plus dans la pièce et qui exprime le mieux les sentiments personnels de Lessing, qui aurait, dit-on, représenté en lui le juif Mendelssohn, le célèbre philosophe. Quant à l'idée fondamentale du drame, c'est que toutes les religions sont sœurs par leurs affinités intimes, que ce sont les membres séparés d'une même religion commune, la religion de l'humanité, et qu'au lieu de se combattre, elles doivent se comprendre, se respecter et s'aimer les unes les autres. C'est, nous pouvons le dire, l'idée qui a récemment été réalisée en Amérique au congrès des religions de Chicago, et que l'on a essayé de reproduire de nouveau parmi nous à l'Exposition de 1900; mais il paraît que ce qui était possible en Amérique ne l'était pas à Paris; et, sur de hautes oppositions, l'idée a été abandonnée.

Le drame de *Nathan le Sage* fut l'objet de la plus vive polémique. On reprocha à Lessing d'avoir humilié le christianisme devant le judaïsme et le mahométisme. M. Grucker répond à cette objection. « *Nathan le Sage*, dit-il, n'est pas une apologie du judaïsme, comme on l'a trop souvent répété, et la faveur dont il jouit dans le monde juif n'est pas une raison suffisante pour lui donner ce caractère qu'il n'a pas, qu'il ne devait pas avoir dans la pensée de Lessing : Nathan est juif, comme l'était Spinoza, comme l'était Mendelssohn. Sa religion était la religion de l'humanité, professée par les esprits les plus éminents du XVIII^e siècle, qui réunit ce que la sagesse antique et moderne, ce que la morale chrétienne elle-même a enseigné aux hommes; et c'est dans ce sens que Nathan a été appelé « le meilleur des chrétiens », et quel est celui d'entre nous qui ne serait honoré d'être appelé ainsi au même titre que lui ? »

Tous les écrits précédents de Lessing étaient des brochures, des opuscules, « des fragments », selon son expression. Il lui restait à condenser sa doctrine et sa philosophie dans une œuvre dogmatique et didactique. C'est ce qu'il fit dans le petit écrit intitulé : *Éducation du genre humain*, qui, quoique très court, n'en est pas moins une œuvre capitale ayant sa

place et son rang dans les classiques de la philosophie, comme la *Monadologie* de Leibniz, dont il est profondément inspiré. C'est une suite d'aphorismes concis et ramassés, pleins de sens et de suc, et qui résument une doctrine nouvelle sur le christianisme : c'est ce qu'on a appelé le *christianisme progressif*. Locke avait écrit le *Christianisme raisonnable*. Le christianisme progressif est le développement de la même idée.

Lessing part de l'idée que la révélation est au genre humain ce que l'éducation est à l'individu. Sans doute l'âme humaine, comme toute chose vivante, se développe spontanément. Mais l'éducation aide la nature et lui donne plus vite et plus sûrement ce qu'il lui importe de savoir. Il en est de même de cette éducation universelle qui est la révélation divine ; mais cette révélation ne peut être que successive et progressive. L'idée de Dieu avait été profondément inscrite dans la nature humaine, mais elle avait été corrompue par le polythéisme. Il fallait une nouvelle révélation pour ramener le genre humain dans sa vraie direction. Dieu prit pour organe de cette révélation un petit peuple grossier et ignorant plongé jusque-là dans l'idolâtrie. C'est chez ce peuple que fut révélée et développée la notion d'un Dieu unique ; mais ce Dieu unique, ce Jéhovah, n'était encore pour les juifs que le maître terrible et redouté qui ne manifeste sa présence que par des punitions et des récompenses toutes matérielles. L'Ancien Testament n'était encore qu'un bon livre élémentaire d'éducation. L'humanité avait besoin d'un nouveau livre approprié à une culture supérieure. Ce fut l'objet d'une révélation nouvelle. Cette révélation nouvelle, c'est le christianisme, et ce nouveau livre, c'est le Nouveau Testament. Dans ce livre, l'idée de Dieu s'est spiritualisée ; l'idée de l'immortalité de l'âme a fait son apparition. Les récompenses et les châtimens matériels ont fait place à des mobiles plus élevés. Le Nouveau Testament ne contient au fond que des vérités naturelles, données comme révélées ; la raison n'était pas encore assez forte pour les découvrir elle-même ; mais, en se développant, elle est arrivée à se les assimiler. L'esprit humain devait atteindre une étape de plus ; c'est ce que le moyen âge avait appelé le *Nouvel Évangile*. Lessing annonce aussi un nouvel évangile qui promet un état nouveau et supérieur. Dans cet état meilleur et plus parfait, l'homme n'aura pas besoin de chercher les motifs de ses actions au delà de cette vie, dans une existence future. Il fera le bien pour le bien et non pour la récompense, il trouvera sa récompense la plus haute et la plus pure dans la pratique désintéressée du bien. Lessing ne nie pas pour cela l'immortalité ; il laisse même entrevoir une doctrine de métempsycose d'après laquelle

chaque individu, passant par les mêmes étapes que le genre humain, ferait successivement son éducation. A ceux qui diraient que ce serait là une grande perte de temps, Lessing répond : « Qu'ai-je donc à perdre ? L'éternité ne m'appartient-elle pas ? »

On voit l'importance et la nouveauté de ce petit écrit qui a à peine vingt-cinq pages, mais qui est plein de pensée; c'est le christianisme, sans doute dans son indépendance et sa liberté, mais sans mélange de cette hostilité haineuse et superficielle propre à l'école de Voltaire; ce serait plutôt l'inspiration et l'influence du *Vicaire savoyard*. C'est encore et surtout l'idée du progrès, qui commençait à se répandre dans tous les ordres de connaissances, et qui commençait à s'appliquer au christianisme lui-même. *L'Éducation du genre humain* a été le point de départ de toutes les conceptions de notre siècle sur la religion, de toutes les tentatives de religions nouvelles qui ont été essayées et dont la religion saint-simonienne a été la plus remarquable. Le dernier ouvrage de Saint-Simon, le *Nouveau christianisme*, est le développement de la pensée de Lessing. C'est de ce dernier ouvrage de Saint-Simon qu'est sortie, après sa mort, l'idée d'une religion nouvelle; celle-ci ne consistait plus, comme chez Lessing, dans l'idée d'une nouvelle éducation, mais dans celle d'une révolution sociale qui appliquerait à la société en général le principe de fraternité qui n'existait encore qu'entre les individus.

Les études précédentes portent surtout sur la religion; mais Lessing n'a pas été étranger à la philosophie proprement dite. « Au moins, dit M. Grucker, il faut s'entendre. Lessing est un esprit philosophique, car c'est un esprit qui pense par lui-même; mais il ne faut pas chercher en lui un ensemble d'idées systématiques et dogmatiques, une véritable doctrine philosophique. La philosophie, comme son œuvre tout entière, a un caractère fragmentaire. Son esprit est essentiellement analytique, organisé pour distinguer, séparer les éléments complexes d'une idée ou d'un problème, mais non pour les réunir dans une vue d'ensemble. Il est possible même que Lessing n'ait pas exposé lui-même le fond de sa pensée philosophique. C'est seulement après sa mort que Jacobi, ayant rendu compte d'une conversation avec Lessing, apprit au public lettré que celui-ci était panthéiste : « Spinoza, lui avait-il dit, est mon homme. *Εν και ων*, voilà ma devise. » Jacobi admirait Spinoza, comme Lessing, mais il ne pouvait admettre une philosophie qui conduisait au fatalisme, et il invitait Lessing à faire comme lui et à revenir à Dieu par la foi : c'est ce qu'il appelait un *salto mortale*; mais Lessing se refusait à faire ce saut, que ne lui permettaient plus, disait-il, sa tête lourde ni ses vieilles jambes. Il ne pouvait comprendre un Dieu infini et

personnel, appliqué à la jouissance de ses perfections. Ce serait, disait-il, « un éternel ennui ». Quant à la liberté, il déclarait qu'il pouvait s'en passer, et il admettait comme Luther qu'il n'y a pas de volonté libre. On sait qu'une vive controverse s'éleva en Allemagne au sujet de cet entretien de Jacobi. Mendelssohn, qui avait connu intimement Lessing, n'avait jamais soupçonné ses tendances spinosistes; il prit en main la défense de Lessing et, dans un petit écrit intitulé *Heures matinales*, il essaya de prouver que le spinosisme de Lessing n'est qu'un spinosisme atténué, inoffensif, nullement hostile aux principes d'une saine philosophie. Il reste cependant établi, par le témoignage indubitable de Jacobi, que Lessing a été au moins un spinosiste latent. C'est à cette époque que le spinosisme est entré dans le grand courant de la philosophie européenne. Au xvii^e siècle, il était exécré sans être compris. Au xviii^e siècle, il était vanté sans être plus connu. Ce sont Jacobi et Lessing, ce sont Herder et Goethe, Schleiermacher et Schelling qui ont réveillé l'idée spinosiste et en ont fait l'un des éléments les plus puissants de la philosophie de notre siècle.

Notre auteur croit voir des traces de spinosisme dans quelques fragments de Lessing : « Concevoir, vouloir et créer, c'est une seule et même chose, un acte unique. Toute pensée de Dieu est une création. La création est comme un dédoublement de son propre être; le monde est Dieu; l'infini et le fini sont indissolublement unis. » Dans un autre fragment, il dit que toutes choses existent en Dieu et non hors de lui : « Les idées que Dieu a des choses sont ces choses elles-mêmes. »

Mais Lessing, en philosophie, a un autre maître que Spinoza; c'est Leibniz, dont il est non pas le disciple, mais l'adhérent fidèle et dévoué. Il se rattache à lui dans beaucoup de passages. Voici, par exemple, du pur Leibniz : « Dieu a créé des êtres simples qui possèdent chacun quelques qualités ou perfections. Ces êtres forment une progression harmonieuse, une série infinie dont chaque membre contient ce que contiennent les membres inférieurs avec quelque chose de plus. » En général, on peut dire que Lessing s'inspire de Spinoza lorsqu'il s'agit de Dieu et du monde; mais, quand il s'agit de l'homme, il s'inspire plutôt de Leibniz. Tout chez Lessing tend à l'action, au progrès, à la liberté. En résumé, comme on l'a dit, Lessing a été un panthéiste leibnizien, ou, comme on l'a dit aussi, la philosophie de Lessing est un retour, avec l'aide de Spinoza, de la philosophie wolffienne à la vraie philosophie de Leibniz.

Dans la conclusion de son livre, M. Émile Grucker revient sur les principaux caractères de la pensée et du rôle de Lessing. Il signale

dans cette œuvre vaste et synthétique d'abord l'universalité : littérature, art, théologie, philosophie, érudition, production dramatique, il a tout abordé, non en amateur superficiel, mais en spécialiste précis et compétent. En Allemagne, tout se tient dans le domaine de l'esprit. Comme Leibniz, Herder, Schiller et Goethe, Lessing est tout à la fois ; mais son œuvre principale est dans la littérature et dans l'art. En littérature, il a distingué dans les règles ce qui est essentiellement et éternellement vrai, et ce qui n'est que de tradition et de convention ; enfin il a combattu efficacement l'imitation servile des modèles français. En esthétique, Lessing a nettement distingué le domaine de la poésie et celui des arts du dessin et discrédité la fausse poésie descriptive. En théologie, il a séparé dans l'étude de la Bible la lettre et l'esprit, ce qui est essentiel et éternel de ce qui est purement historique ; enfin, en philosophie, il a introduit l'esprit spinosiste dans la philosophie de Leibniz. Pour tout dire, il a été le réformateur et l'émancipateur de l'esprit allemand. Il lui a donné conscience de lui-même. Grâce à lui, l'Allemagne a pu dire : *Je pense, donc je suis*.

Nous ne pouvons citer en entier les conclusions de M. Grucker ; elles sont remarquables par la finesse et la précision des aperçus, par la netteté et la fermeté des formules, par l'heureuse concentration de toutes les idées contenues dans l'ouvrage entier. Nous possédons maintenant un Lessing complet et définitif. Ce sera le service rendu par M. Grucker.

PAUL JANET.

LIBRI LITURGICI BIBLIOTHECÆ APOSTOLICÆ VATICANÆ MANU SCRIPTI.
DIGESSIT ET RECENSUIT Hugo Ehrensberger. — Friburgi Brisgovie, sumptibus Herder, 1897. Grand in-8°, XII et 591 pages.

L'examen des anciens monuments de la liturgie latine offre un puissant intérêt, même en dehors des études liturgiques. Les livres de cette catégorie fournissent, en effet, à la paléographie, à l'archéologie, à l'histoire des lettres et à celle des arts (peinture et musique) des matériaux d'autant plus précieux que nous pouvons savoir à quelle date exacte et dans quel pays beaucoup de ces livres ont été exécutés. Les travaux con-

sacrés à la description des manuscrits liturgiques⁽¹⁾ méritent donc de fixer tout particulièrement notre attention, surtout quand ils portent sur des collections de premier ordre, dans lesquelles les types les plus divers sont représentés, comme celles dont M. Ehrensberger vient de s'occuper à Rome, sous les auspices du grand-duc de Bade. Les collections du Vatican sont, en effet, d'une très grande richesse et n'ont de rivales que celles de la Bibliothèque nationale de Paris. Elles se recommandent moins encore par l'étendue que par la valeur exceptionnelle d'un certain nombre d'articles, entre lesquels on peut citer : quatre antiques Sacramentaires, dont la réputation est depuis longtemps solidement établie⁽²⁾; trois de ces rouleaux de Pâques, connus sous la dénomination d'*Exaltet*⁽³⁾, dont nous n'avons pas un seul exemplaire en France; le Bréviaire de Pétrarque⁽⁴⁾; celui de Mathias Corvin⁽⁵⁾; le Missel du même prince⁽⁶⁾, et l'exemplaire des Heures de 1514 donné à Peutinger par l'empereur Maximilien⁽⁷⁾.

M. Ehrensberger a passé en revue tous les fonds de manuscrits conservés au Vatican, y compris le fonds Borghèse, récemment incorporé et sur lequel nous avons encore fort peu de renseignements. Il y a reconnu 545 manuscrits rentrant dans le cadre qu'il s'était tracé, et il les a répartis comme il suit en trente-trois séries :

I. Psalteria, 44. — II. Antiphonaria, 3. — III. Hymnaria, 2. — IV. Homiliaria, 10. — V. Passionaria, 41. — VI. Lectionaria, 31. — VII. Martyrologia, 40. — VIII. Breviaria, 81. — IX. Breviarii officia, 5. — X. Breviarii propria, 20. — XI. Diurnalia, 15. — XII. Collectarium, 1. — XIII. Dominicale et Vesperale, 1. — XIV. Horæ canonicæ, 63.

XV. Sacramentaria, 18. — XVI. Gradualia, 2. — XVII. Troparia, 2. — XVIII. Rotuli paschales, 2. — XIX. Epistolaria, 4. — XX. Evangelitaria, 7. — XXI. Lectionarium missæ, 1. — XXII. Missalia, 42. — XXIII. Missalia votiva, 11. — XXIV. Missalis proprium, 1. — XXV. Missalia episcoporum et pontificum, 12. —

⁽¹⁾ Je dois mentionner ici un récent volume rempli de renseignements sur les missels manuscrits des bibliothèques d'Italie : *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter italicum.* Von Dr Theol. Adalbert Ebner. Freiburg in Breisgau, Herder, 1896. In-8°, xi et 487 p. On y trouve insérée dans le texte la reproduction très réduite de trente pages des manuscrits les plus curieux.

⁽²⁾ N° 493 du fonds palatin et n° 257,

316 et 317 du fonds de la Reine; Catal., p. 387 et suiv.

⁽³⁾ N° 3784 et 9820 du fonds du Vatican; Catal., p. 424.

⁽⁴⁾ N° 364 du fonds Borghèse; Catal., p. 269.

⁽⁵⁾ N° 112 du fonds d'Urbino; Catal., p. 276.

⁽⁶⁾ N° 110 du fonds d'Urbino; Catal., p. 478.

⁽⁷⁾ N° 577 du fonds Ottoboni; Catal., p. 367.

XXVI. Canon episcoporum et pontificum, 4. — XXVII. Ordo missæ, 2. — XXVIII. Præparatio ad missam et gratiarum actio, 4.

XXIX. Pontificalia, 46. — XXX. Cærimonialia, 3. — XXXI. Ordines, 15. — XXXII. Ritualia, 7. — XXXIII. Processionalia, 5.

Ce cadre est bien complet et je n'y signalerai qu'une lacune : l'absence d'une division pour les anciens textes des Évangiles affectés à un usage liturgique. Au cours du chapitre intitulé *Evangeliarum*, M. Ehrsberger décrit sept évangélistes dans lesquels sont transcrits les morceaux des Évangiles qui se récitaient aux différentes messes de l'année : *Evangelia per anni circulum*. Mais il garde un silence absolu sur les manuscrits qui renferment le texte complet et suivi des quatre évangélistes, copiés généralement avec luxe, dans des conditions qui autorisent à placer ces livres à côté des évangélistes proprement dits. Ce genre de manuscrits présente, en effet, tous les caractères des livres liturgiques ; ils étaient conservés non point dans les bibliothèques, mais dans les trésors des églises ; on les faisait décorer de peintures et recouvrir de plaques d'ivoire, d'émail ou d'orfèvrerie, pour rehausser l'éclat des cérémonies dans lesquelles ils devaient figurer. Les diacres s'en servaient pour réciter l'Évangile des messes solennelles, et c'était pour faciliter la recherche du morceau approprié à chaque fête qu'on y joignait une sorte de table dont le titre indique bien l'objet : *Capitulare evangeliorum per anni circulum*. Beaucoup de ces livres renferment des notes relatives à l'emploi liturgique qui en a été fait. Un exemple frappant m'en a été récemment fourni par les débris d'un curieux texte des Évangiles qu'a bien voulu me communiquer un bibliophile lyonnais, M. de Longevialle. C'est un manuscrit du x^e siècle, dont les peintures ont disparu, à l'exception de deux tableaux, d'un style des plus barbares, mis en tête de l'Évangile de saint Marc et représentant, l'un la prière du Christ au jardin des Oliviers⁽¹⁾, l'autre la figure en pied de l'évangéliste saint Marc. Les pages qui contiennent le récit de la Passion selon saint Mathieu ont reçu, au xii^e siècle, des notes tracées en vermillon, qui indiquent la façon dont se récitait l'Évangile du dimanche des Rameaux ; on y voit soigneusement marquées les intonations qui distinguaient le récitatif, les paroles du Christ et celles des autres personnages. Le récitatif est accompagné de la note *Cito*, ou simplement de l'initiale *C.* ; les paroles du Christ

⁽¹⁾ Le Christ est représenté en prières, les yeux levés au ciel ; au premier plan, les disciples endormis ; dans le haut du tableau, la tête d'un ange sortant d'un nuage ; derrière le Christ, une bande

bleue sur laquelle se détachent en blanc les mots PATER MI, commencement de la prière du jardin des Oliviers : *Pater mi, si possibile est transet a me calix iste...*

sont signalées par le mot *Pie*, ou simplement par la lettre *P.*; celles des autres personnages, par la syllabe *Al.*, probablement pour *Alte*. On en jugera par les lignes suivantes :

... *C.* Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit : *Al.* Numquid ego sum, rabbi ? *C.* Ait illi : *P.* Tu dixisti. *C.* Cœnantibus autem eis, accepit Jhesus panem et benedixit ac fregit deditque discipulis suis et ait : *Pie.* Accipite et comedite, hoc est corpus meum. *Cito.* Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis dicens : *P.* Bibite ex hoc omnes, hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. . . . *C.* Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti. Tunc dixit illis Jhesus : *P.* Omnes vos scandalum paciemini in me in ista nocte. . .

Cet exemple suffit pour mettre hors de contestation le caractère liturgique de tous ces admirables Évangiles, qui attestent l'habileté des calligraphes et des peintres carlovingiens. La bibliothèque du Vatican en renferme un certain nombre, notamment celui de l'abbaye de Lorsh, copié par le clerc Jonathan. Ils auraient pu et même dû être compris dans le travail de M. Ehrensberger.

Des 545 manuscrits examinés par lui, M. Ehrensberger a rédigé avec beaucoup de soin des notices qui seront consultées avec profit, bien que la lecture des textes y laisse parfois à désirer, que certaines particularités curieuses n'y aient pas été relevées et qu'on n'y trouve pas suffisamment dégagés les détails qui peuvent le mieux faire connaître l'origine et apprécier la valeur de différents manuscrits.

Bornons-nous à citer quelques exemples de ces imperfections.

Le ms. 1274 du fonds du Vatican est décrit⁽¹⁾ sous un titre qui manque de précision : *Lectionarium de sancto Andrea apostolo monasterii sanctorum Andree et Gregorii.* C'est bien un lectionnaire, composé de morceaux relatifs à la vie, aux reliques et aux miracles de saint André. Mais le monastère auquel il a servi n'a pas été déterminé. Il y avait là un problème dont la solution est simplement préparée par les passages que M. Ehrensberger a tirés du manuscrit. Au folio 3 se lit une dédicace du livre à saint André, dont les premiers et les derniers mots sont : *Suscipe sancte hoc manus Andrea — Indignus Adenulfus tuo regimine fultus.* — Au folio 3 v°, peinture représentant le Christ, saint André et saint Grégoire. — Au folio 164, seconde dédicace au Christ, à saint André et à saint Grégoire, suivie d'anathèmes contre ceux qui déroberaient le livre; elle commence ainsi : *Ego Adinolfus presbyter et monachus.* . . . Le blanc de la dernière page a été utilisé pour y consigner un catalogue de livres inti-

⁽¹⁾ P. 143.

tulé : *Hii sunt libri quos abbas Fulgentius, pro consciencie libertate, sanctorum Andree et Gregorii monasterio largitas est.*

De tous ces textes il résulte que le recueil de leçons consacrées à honorer la mémoire de saint André est l'œuvre d'un moine nommé Adenulfe, et qu'il fut composé dans un monastère dédié à saint André et à saint Grégoire. Ce monastère est assurément celui que Mabillon⁽¹⁾ conjecturait avoir été restauré au commencement du XI^e siècle, en s'appuyant sur un acte de l'année 1019 portant restitution de biens faite *sanctis Andree apostolo et Gregorio papæ et confessori*. C'est dans cette maison que l'archevêque de Lyon Halinard, mort à Rome le 29 juillet 1052, demanda à être enterré, au dire de l'auteur de la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*⁽²⁾, qui l'appelle *ad Sanctam Gregorium ad Clivam Scauri*. Cette abbaye était située dans l'Italie méridionale.

La bibliothèque du Vatican a recueilli un second manuscrit sorti du même monastère, le *Lectionnaire*, n° 1189 du fonds du Vatican, au commencement duquel se lit la note : *Iste liber est monasterii Sancti Gregorii in Clivo Scari*. Peut-être aussi l'*Homéiaire*, n° 615 du fonds du Vatican, qui renferme des dessins analogues à ceux du n° 1189, a-t-il la même origine⁽³⁾.

Le livre d'heures, n° 3767 du fonds du Vatican, est enregistré, sans aucune détermination d'origine⁽⁴⁾ : *Horæ canonicæ*. Il est cependant de toute évidence que c'est un livre anglais : le calendrier est rempli de noms exclusivement propres à la liturgie des églises de l'Angleterre ; et, soit dit en passant, plusieurs de ces noms ne paraissent pas avoir été transcrits correctement.

Le bréviaire du XV^e siècle, n° 603 du fonds d'Urbino, est annoncé⁽⁵⁾ comme ayant été fait pour des religieuses françaises de l'ordre de Saint-François : *Breviarium Romanum monialium ordinis Minoram Gallicarum*. C'est bien un bréviaire franciscain, puisqu'il est intitulé, au folio 103 : *In nomine Domini, incipit ordo breviarum fratrum Minoram secundam consuetudinem Romane curie*. Ce qui a pu faire supposer qu'il avait été à l'usage de religieuses, c'est que beaucoup de rubriques sont écrites en français : *Le hymne des apostres à vespres et à laudes . . . Ci encommencent*

⁽¹⁾ *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 267.

⁽²⁾ *Analecta Divionensia, Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, par l'abbé Bougaud et Joseph Garnier (Dijon, 1875, in-8°), p. 192. — *Mon. Germ. hist., Script.*, t. VII, p. 238.

⁽³⁾ Dans la table des églises d'où sont venus les manuscrits, p. 586 et 587, il y a un article *Sancti Andree et Gregorius* distinct de l'article *Sanctus Gregorius Clivoscarensis*.

⁽⁴⁾ P. 349.

⁽⁵⁾ P. 253.

lès festes de sains par tout l'an. . . Des especiaulz antiennes qui sont mises devant Noel. . . Mais il ne faut pas oublier que de grandes dames du xiv^e et du xv^e siècle ont fait faire pour leur usage des bréviaires franciscains. Nous en avons un très remarquable exemple dans le bréviaire franciscain que Jeanne d'Évreux, reine de France, morte en 1371, se fit copier et enluminer avec le plus grand luxe, en deux petits volumes, dont le second fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le duc d'Aumale⁽¹⁾. Nous savons aussi qu'une dame d'Avaugour fit faire un bréviaire franciscain, qui figure en ces termes sur le plus ancien inventaire de la librairie du Louvre : « Un bréviaire que fist faire la dame d'Avaugour, à l'usage des frères mineurs, couvert de cuir rouge à empreintes, et deux fermoirs d'argent d'ancienne façon⁽²⁾. » Le bréviaire du fonds d'Urbino ne pourrait-il pas venir d'une princesse de la maison royale? Les offices de saint Louis paraissent y être fort développés, et le calendrier mentionne deux événements de la vie de ce roi : le départ pour la croisade et la prise de Damiette⁽³⁾.

L'auteur du Catalogue, à propos du ms. 1145 du fonds du Vatican, se borne à nous dire⁽⁴⁾ que ce manuscrit est un Pontifical du xv^e siècle. Il était indispensable d'avertir qu'on lit au commencement quatre vers qui prouvent que le volume fut exécuté, à grands frais, par l'ordre de Jean Barozzi, évêque de Bergame, et que la date s'en trouve ainsi fixée entre les années 1449 et 1465 :

Codice pontificis ritus describitur isto,
Pergamenus presul Baroti explere Johannes
Quem vigili cura, sumptu non territus ullo,
Fecit, et æterno cartas ditavit honore⁽⁵⁾.

Ce ms. 1145 du fonds du Vatican donne lieu à plusieurs observations. M. Ehrensberger le présente comme un Pontifical de l'église de Mende ou de l'église de Pergame : *Pontificale Mimatense (Pergamense)*. En réalité, c'est un manuel théorique et pratique composé pour servir de

⁽¹⁾ Il a été décrit dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, part. I, p. 16-21.

⁽²⁾ *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, par Gilles Mallet, édit. Van Praet, p. 135, n° 842. — N° 151 dans l'édition du *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 123.

⁽³⁾ « Nonis junii : Hic arripuit rex

Ludovicus Everdi (? sic) trans mare anno m. cc. XLVIII. » — « VII idus junii : Hic, m. cc. XLIX, die dominica, per dominum regem Ludovicum capta fuit Damietta. »

⁽⁴⁾ P. 547.

⁽⁵⁾ Ces vers ont été publiés en 1893 par le P. Étienne Beissel, *Vaticanische Miniaturen*, p. 43.

guide aux prélats, aux clercs attachés à la personne des prélats et aux ministres du culte en général. Il a joui d'une grande vogue au XIV^e et au XV^e siècle; primitivement destiné à l'église de Mende, il a été, dans la suite, approprié aux usages de beaucoup d'églises de France.

La détermination du nom du liturgiste qui le rédigea présente quelque difficulté. M. Ehrensberger l'attribue à Guillaume Durant, second du nom, évêque de Mende, qui mourut en 1328. Il me semble impossible de n'en pas faire honneur à l'oncle de ce prélat, Guillaume Durant, premier du nom, évêque de Mende, mort le 1^{er} novembre 1296. L'épithaphe en vers qui fut gravée sur la sépulture de celui-ci dans l'église de la Minerve, à Rome, mentionne le Pontifical comme un des ouvrages auxquels il devait sa réputation :

Edidit in jure librum quo jus reperitur,
Et Speculum juris, patrum quoque Pontificale,
Et Rationale divinorum patefecit.

Une ancienne copie du Pontifical, conservée à la Bibliothèque nationale (ms. latin 734), attribue expressément le Pontifical à l'auteur du *Speculum*, c'est-à-dire à Guillaume Durant l'ancien : *Incipit liber ordinis pontificalis, editus per Gulielmum Durantis, Speculatorem, bone et clarissime memorie, episcopum Mimatensem*. De plus, la rubrique mise en tête de plusieurs autres exemplaires du Pontifical⁽¹⁾ nous avertit que l'auteur avait publié des Constitutions synodales :

Pontificalis ordinis liber incipit. Ad uberiorem tamen doctrinam nonnulla inseruntur in eo que ad superioram noscuntur pertinere officium, et quedam etiam que rite valent etiam per sacerdotes simplices expediri. De sacramentis autem baptismi, penitencie, eucharistie, extreme unctionis et matrimonii, sicut in quibusdam fit pontificalibus, hic non agitur, tum quia de illis in nostris constitutionibus synodalibus diximus, tum quia illa cuilibet competunt sacerdoti.

Or ces Constitutions synodales, que l'auteur du Pontifical cite comme sorties de sa plume (*in nostris constitutionibus synodalibus*), paraissent bien être de Guillaume Durant l'ancien, d'après les détails que M. Berthelé, archiviste du département de l'Hérault, a donnés sur un exemplaire desdites constitutions récemment découvert par lui dans les archives de la commune de Cessenon⁽²⁾.

⁽¹⁾ Mss. latins 733, 951 et 967 de la Bibliothèque nationale.

⁽²⁾ Le mémoire de M. Berthelé sur ce manuscrit a été communiqué le 20 avril 1897 au Congrès des sociétés savantes.

L'auteur y avait joint la reproduction héliotypique de deux pages du manuscrit, surchargées de corrections et d'additions. Voir le *Journal officiel* du 21 avril 1897, p. 2320.

C'est donc sous le nom de Guillaume Durant l'ancien qu'il convient de placer le Pontifical contenu dans le ms. 1145 du Vatican. Il est d'ailleurs bon de faire remarquer que le texte copié dans ce manuscrit doit présenter quelques différences avec celui de plusieurs des exemplaires de la Bibliothèque nationale ⁽¹⁾. On lit dans ceux-ci, à propos de la tenue du synode diocésain :

Post allocutionem hujusmodi, vel prius, quod est melius, fiat sermo in quo tractetur de disciplina ecclesiastica, de divinis misteriis et de correctione morum in clero, secundum ea que in nostris constitutionibus synodalibus inter instructiones claris demonstrantur ⁽²⁾.

Au lieu de cette dernière ligne, le manuscrit de Rome porte :

Fiat sermo secundum ea que in constitutionibus synodalibus, inter instructiones olim reverendi patris domini Guilelmi Durandi, episcopi Mimatensis, clarius demonstrantur.

Il y a au Vatican, n° 1930 du fonds de la reine de Suède, un autre exemplaire du Pontifical de Guillaume Durant, dont M. Ehrensberger ⁽³⁾ n'a pas reconnu le caractère : c'est une copie appropriée à l'église de Bourges. L'identification que je propose est suffisamment établie par la table des chapitres, et encore mieux par les premiers mots du texte : *Pontificalis ordinis liber incipit. Ad uberiores tamen doctrinam . . .*

Il faut savoir gré à M. Ehrensberger de l'attention qu'il a eue de relever les noms des copistes qui ont signé leurs manuscrits; mais il semble ne s'être préoccupé ni de l'époque exacte à laquelle ils ont travaillé, ni du degré de célébrité auquel plusieurs d'entre eux sont parvenus. Il y a néanmoins dans ces souscriptions des éléments d'information dont il faut tenir compte pour fixer la date des copies et apprécier l'importance de certains livres comme œuvres d'art.

Ainsi le Psautier, n° 3467 du fonds du Vatican, nous est simplement donné ⁽⁴⁾ comme un volume du xv^e siècle. On eût pu le présenter en

⁽¹⁾ Je connais dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale cinq copies du Pontifical de Guillaume Durant : le n° 733, donné à l'église de Tulle par l'évêque Jean de Cluys (1428-1444); le n° 734; le n° 951, qui a été à l'usage de Jean de Sarrebruche, évêque de Châlons, mort en 1438; le n° 967, copié en 1423 par un prêtre picard, *Johannes de Caudrelies*, pour Jérôme de Ochon,

évêque d'Elne; le n° 1225, qui a appartenu à l'un des deux évêques du nom de Jean Barton, qui ont gouverné l'église de Limoges dans la seconde moitié du xv^e siècle.

⁽²⁾ Ms. latin 733, fol. 128 v°; ms. latin 734, fol. 100.

⁽³⁾ P. 540.

⁽⁴⁾ P. 10. — Le Psautier n° 3467 est orné de peintures.

toute certitude comme un monument de la seconde moitié de ce siècle. Il porte à la fin une signature : *Joannes M. Cynicus*⁽¹⁾ *Parmensis exscripsit*. Giovanni Marco Cinico est un célèbre copiste, dont nous pouvons suivre les travaux depuis 1465 jusqu'en 1492⁽²⁾, et dont les qualités sont attestées par la souscription d'un recueil d'œuvres philosophiques de Cicéron conservé à l'Escurial : *Zanes Marcus, clarissimi simul atque callidissimi scriptoris Petri Strocii discipulus, Parmæ oriundus, velocissime, celeberrime ac etiam labentissime Rainaldo descripsit*⁽³⁾.

Autre exemple du secours qu'on peut trouver dans la connaissance de la vie des artistes pour déterminer la date des manuscrits : M. Ehrensberger⁽⁴⁾ range parmi les textes du xvi^e siècle le Pontifical n° 1792 du fonds de la reine de Suède; ce volume doit être plus ancien. En effet, il a été copié par Pietro Ippolito Lunense : *Hippolytus Lunensis, regius librarius, exemplari depravatissimo diligenter exscripsit*. Or ce calligraphe est surtout connu par les travaux qu'il exécuta depuis 1481 jusqu'en 1493 pour la bibliothèque de Ferdinand I^{er}, roi de Naples. La note qu'il a mise dans le manuscrit du Vatican n'est pas la seule dans laquelle il s'attribue le mérite d'améliorer le texte des exemplaires qu'il avait sous les yeux comme modèles. On admire au Musée britannique une copie des livres de Platon, traduits par Marsile Ficin, en tête de laquelle se lit un titre inscrit dans un cadre circulaire :

Proemium Marsilii Ficini in libros Platonis, ad Laurentium Medicem, virum magnanimum, quos, felicissimi musarum antistitis, sapientissimique virtutum ac populorum regis et pace belloque florentissimi monarchæ atque perpetui triumphatoris, Ferdinandi Aragonii mandato, Petrus Hippolytus Lunensis, exemplaris depravationes castigans, magna omnes diligentia transcripsit⁽⁵⁾.

On cite encore un Végèce dans lequel Pietro Ippolito Lunense se plaint de l'incorrection de son modèle :

Hos Vegetii libellos Hippolytus Lunensis mendacissimo exemplari qua potuit diligentia transcripsit⁽⁶⁾.

L'œuvre de Pietro Ippolito Lunense est assez remarquable pour qu'on

⁽¹⁾ Et non pas *Cynas*, comme il est dit dans les *Vaticanische Miniaturen*, da P. Étienne Beissel, p. 43.

⁽²⁾ Mazzatinti, *La biblioteca dei rei d'Aragona*, p. LVIII.

⁽³⁾ Haenel, *Catalogi*, col. 941. — Il faut peut-être lire *celerime*.

⁽⁴⁾ P. 536.

⁽⁵⁾ *A Catalogue of the Harleian manuscripts*, t. III, p. 32.

⁽⁶⁾ Ce volume était en vente chez Quaritch en 1895. Voir le catalogue 149 de ce libraire, publié en mars 1895, p. 8, n° 31.

ait déjà essayé plusieurs fois de dresser la liste des volumes qui portent son nom. En 1888, Bradley⁽¹⁾ en comptait neuf, savoir :

Quatre au Musée britannique : Traduction latine des œuvres de Platon (Harl. 3481); Théologie platonicienne de Marsile Ficin (Harl. 3482); Commentaire de Jean Scot sur le livre IV des Sentences (Add. 15273); Poésies italiennes de Pétrarque (Add. 15654);

Trois à la Bibliothèque nationale : Questions de Jean Scot sur le second livre des Sentences (lat. 3063); Opuscules de Lorenzo Valla (lat. 8694); traités de Francesco Filelfo (lat. 7810);

Un à l'Université de Valence : Institutions de Quintilien;

Un dans une bibliothèque inconnue : copie des traités d'Onosander et de Frontin, jadis comprise dans les collections de Riva de Milan (n° 401 de la vente de 1856) et de Libri (n° 740 de la vente de 1859).

La liste publiée cette année même par Mazzatinti consiste en dix articles⁽²⁾. Elle comprend un manuscrit de l'Université de Messine, qui avait échappé aux recherches de Bradley : la traduction de la *Guerre des Gaules* de César, par Pietro Candido⁽³⁾.

Le Pontifical que M. Ehrensberger vient de signaler au Vatican porte à onze le nombre des manuscrits connus de Pietro Ippolito Lunense, et la liste ne doit pas être close. Je puis dès aujourd'hui l'allonger de trois articles.

La Bibliothèque nationale vient d'acheter à Milan une élégante copie de l'*Epistolarium* de Mario Filelfo⁽⁴⁾, à la fin de laquelle l'écrivain a tracé ces mots : P. HIPPOLYTI LVNENSIS MANV, et j'ai eu l'occasion de noter au passage, il y a deux ans, deux beaux volumes dont la transcription est due à ce calligraphe : l'un, sorti des collections de Beresford Hope, contient les traités de Végèce sur l'art vétérinaire (*Mulomedicinæ libri tres et de curis boum epythoma*), avec une souscription, dont j'ai cité quelques mots un peu plus haut⁽⁵⁾; l'autre, qui avait successivement appartenu au docteur Hawtrey et à William Stuart, est une

⁽¹⁾ *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, t. II, p. 237.

⁽²⁾ *La Biblioteca dei rei d'Aragona in Napoli*, p. LXIV.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 174. La souscription de ce volume se termine ainsi : « Finiti et transcripti da P. Hyppolito Lunense, scriptore del S. Re, nel M CCC LXXXV, di xv de julio in Napoli, al ill^{mo} S. don Federico, principe di Squillaci. »

⁽⁴⁾ Ce ms. porte aujourd'hui le n° 1770 dans le fonds latin des Nouvelles acquisitions. — C'était le n° 232 de la vente des livres de feu le comte Neri de Campo Ligure, faite à Milan en 1897 par le libraire A. Genolini. Le même libraire l'avait fait figurer en 1896, sous le n° 3426 B, dans le *Catalogo di una importantissima biblioteca appartenuta ad una famiglia patrizia del Veneto*.

⁽⁵⁾ P. 292.

copie des *Métamorphoses* et des *Fastes* d'Ovide, dédiée à Antonello Petrucci⁽¹⁾ :

Numini suo illustrissimo et præcellenti domino Antonello Aversano, Ferdinande Majestatis secretario maximo, Hippolitus Lunensis, eidem ex animo dicatus, optima tempora et perpetuos dies optat⁽²⁾.

J'ignore entre quelles mains ces deux volumes sont tombés.

Le Psautier, n° 1816 du fonds de la reine de Suède, daté de l'année 1499, est l'œuvre du Florentin Antonio Sinibaldi, l'un des plus habiles calligraphes de la renaissance italienne, sur les travaux duquel les récentes publications de Bradley⁽³⁾ et de Mazzatinti⁽⁴⁾ ont jeté la plus vive lumière. Le volume signalé par M. Ehrensberger⁽⁵⁾ prouve que la carrière de Sinibaldi s'est prolongée jusqu'à l'extrême limite du xv^e siècle. On y remarque aussi une note dans laquelle l'écrivain rappelle les soins qu'il avait jadis donnés à la bibliothèque de Ferdinand, roi de Naples : *Infra scriptam orationem rex Ferdinandus in quodam libello fecit mihi transcribere, cum apud majestatem suam bibliothecæ curam gererem*. Le Psautier du Vatican s'ajoutera aux listes des copies de Sinibaldi qu'ont dressées Bradley et Mazzatinti. L'occasion s'en présentant, j'indiquerai une autre addition à faire à ces listes. Il y faut porter une copie des poésies de Properce, qui se termine par la souscription : *Antonius Sinibaldus Florentinus transcripsit Neapoli, M. cccc. lxxv, augusti die xxx*, et que M. Auguste Castan a décrite dans son Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon⁽⁶⁾.

Il y a dans le fonds du Vatican, sous le n° 5464, un Canon de la messe copié en 1550 par *Federicus Marius Perusinus*⁽⁷⁾. Ce copiste, à la fin de quelques pages ajoutées la même année au ms. 4740 du même fonds, se qualifie d'écrivain de la chapelle du pape : *Federicus Marius Perusinus, scriptor capelle illustrissimi domini nostri papæ, pro anno Jubilei M. D. L. scribebat*⁽⁸⁾. Federico Mario Perosino est un artiste bien connu. Il est appelé *Federicus Perusinus* dans la souscription d'un magnifique Psautier exécuté en 1542 pour le pape

⁽¹⁾ Voir l'ouvrage de Mazzatinti, p. XLVIII.

⁽²⁾ *Catalogue of a valuable portion of the library formed by William Stuart, esq., which will be sold by auction by M.M. Christie, Manson and Woods, on wednesday, March 6th, 1895, p. 24, n° 194.*

⁽³⁾ *A Dictionary of miniaturists, illami-*

nators, calligraphers and copyists, t. III, p. 244-248.

⁽⁴⁾ *La Biblioteca dei rei d'Aragona in Napoli, p. LXIX-LXXI.*

⁽⁵⁾ P. 11.

⁽⁶⁾ T. I^{er}, p. 306 et 307.

⁽⁷⁾ Voir le Catalogue, p. 507.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 535.

Paul III et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. latin 8880) :

Silvester ad lectorem :
 Octavam explet jam Paulus tertius annum
 Hoc Federicus cum Perusinus opus.
 Ne merita autoris fraudetur dextera laude,
 Et patria et nomen sint tibi nota. Vale.
 M. D. XLII. II octobris.

A la même époque, Federico travaillait pour le couvent des Augustins de Rome, et les comptes de cette maison prouvent que dès lors il était attaché à la chapelle papale en qualité d'écrivain : *Federico Perosino, scrittore della capella del papa* ⁽¹⁾. Je ne saurais dire s'il faut le confondre avec un *Federicus* qui a signé un beau volume destiné au pape Léon X et renfermant les prières à réciter pendant que le souverain pontife se prépare à célébrer la messe : le volume, daté de 1520, a fait partie des collections de M. Spitzer : il est remarquable par la profusion avec laquelle y sont peints les emblèmes et les devises des Médicis.

Je ne prolongerai pas davantage les observations que peut suggérer la lecture des notices de M. Ehrensberger. Il ne me reste plus qu'à dresser en quelques lignes une liste de manuscrits qu'il a signalés comme ayant une origine française et qui, à ce titre, ont pour nous un intérêt particulier. Je les rangerai suivant l'ordre alphabétique des noms de lieux.

ANGERS. — Recueils de vies de saints, catalogues des évêques de plusieurs églises de France et divers morceaux historiques, venus de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. x^e-xiii^e siècles. Fonds de la Reine, n^o 465 et 711. (Catalogue, p. 81 et 82.) Ces précieux manuscrits ont déjà été mis à profit par plusieurs de nos compatriotes, mais nous attendons toujours le dépouillement minutieux dont ils sont dignes.

ANGOULÊME. — Martyrologe de l'église d'Angoulême. x^e siècle. Fonds de la Reine, n^o 512. (Catalogue, p. 176.) Ce manuscrit renferme des notes historiques, dont une seule a été rapportée par M. Ehrensberger : *xxi kalendas septembris, dedicatio sancti Petri Engolismensis sedis.*

AQUITAINE. — Aucune origine n'est proposée pour un sacramentaire ou plutôt un collectaire du xiv^e siècle, classé sous le n^o 244. C. 1 du fonds Borghèse (Catalogue, p. 416). Ce manuscrit a certainement été fait pour une église de l'Aquitaine. Entre autres rubriques, on y re-

⁽¹⁾ Eug. Müntz, *La Bibliothèque du Vatican au xvi^e siècle*, p. 100, note.

marque les suivantes : *Quitherie virginis martyris; in translatione S. Geraldii, abbatis Silve Majoris; Eparchii; Caprasii, martyris; Frontonis, episcopi.*

BEAULIEU. — Sermons et diverses pièces hagiographiques ou liturgiques. XI^e-XIII^e siècles. Fonds de la Reine, n^o 243. (Catalogue, p. 54.) Les mots *Hic est liber sancte Trinitatis Bellilocensis*, tracés sur le second feuillet, prouvent que le manuscrit vient de l'abbaye de Beaulieu, près Loches.

BESANÇON. — Bréviaire de Besançon, copié en 1453 par Jean Regnier, prêtre, *in villa de Riveria*. Fonds Ottoboni, n^o 672. (Catalogue, p. 218.)

Psautier du XV^e siècle, à l'usage de l'église de Besançon. Fonds du Vatican, n^o 6859. (Catalogue, p. 24.)

BONNEVAL. — Recueil de vies de saints, du X^e siècle, qui a appartenu à P. Daniel, d'Orléans. Fonds de la Reine, n^o 482. (Catalogue, p. 86.) A la fin se lit la note : *Hic liber est sanctorum martyrum Florentini et Hilarii Bone Vallis*. C'est l'inscription habituelle que portent les manuscrits de l'abbaye de Bonneval au diocèse de Chartres. On en connaît plusieurs à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de Berne.

BRETAGNE(?). — Pontifical d'une église de Bretagne ou de Poitou. XIV^e siècle. Fonds Borghèse, 35. A. 2. (Catalogue, p. 572.)

CARPENTRAS. — Bréviaire de l'église de Carpentras. Fonds Borghèse, 53. A. 1. (Catalogue, p. 230.) Sur la dernière page a été ajoutée une note relative à un tremblement de terre qui arriva à Nicosie, en Chypre, le 1^{er} mai 1365.

CHARTRES. — Partie d'hiver d'un bréviaire de Chartres. XIV^e siècle. Fonds du Vatican, n^o 4756. (Catalogue, p. 221.)

Livre d'heures du XV^e siècle, intitulé : *Hore beate Marie secundum usum ecclesie Carnotensis*. Fonds de la reine de Suède, n^o 180. (Catalogue, p. 373.)

FOIX. — Missels revêtus des armes de deux cardinaux de la maison de Foix, Pierre l'Ancien, mort en 1464, après avoir occupé les sièges de Lombez, de Comminges, de Lescar, d'Arles et d'Alban; et Pierre le Jeune, mort en 1490, évêque de Vannes. — Fonds du Vatican, n^o 4764, 4765, 4766 et 4767. (Catalogue, p. 501 et 502.)

FORCALQUIER. — Lectionnaire de l'église de Forcalquier. XII^e siècle. Fonds de la Reine, n^o 125. (Catalogue, p. 126.)

FRANCE. — Recueils de vies de saints, d'origine française. XIII^e et XIV^e siècles. Fonds de la Reine, n^o 593, et fonds Borghèse, 297. D. 2. (Catalogue, p. 80 et 81.)

Lectionnaire d'une église de France, du xii^e siècle, provenu de la bibliothèque d'un couvent de Célestins. Fonds de la Reine, n^o 529. (Catalogue, p. 125.)

Le sacramentaire du ix^e siècle, n^o 337 du fonds de la Reine⁽¹⁾, doit venir d'une église française. Il a appartenu à Jean Tarin, professeur au Collège de France.

Pontifical du xv^e siècle, au frontispice duquel se voient les armes du roi de France. Fonds du Vatican, n^o 3748. (Catalogue, p. 545.)

JOUARRE. — Le ms. n^o 12 du fonds de la Reine (Catalogue, p. 34) est un Psautier d'origine anglaise, remontant au xi^e siècle. Il a dû être fait dans l'abbaye de Saint-Edmond, et il renferme des notes intéressant l'histoire de ce monastère. Il a été apporté en France à une époque déjà ancienne, et qui pourrait sans doute être exactement déterminée si le volume était examiné par des yeux exercés. Ce qui est certain, c'est qu'il était dans l'abbaye de Jouarre avant l'acquisition qu'en firent les pourvoyeurs de la reine Christine. On y trouve en effet, sur le dernier feuillet, le catalogue des reliques que l'abbesse Ermentrude, au temps de Charles le Chauve, fit déposer dans le monastère de Jouarre.

MAGUELONE. — Le Pontifical de Maguelone, du xv^e siècle (fonds Ottoni, n^o 330; Catalogue, p. 546), serait à rapprocher du Pontifical de la même église conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 979, et que M. Germain a analysé et en partie publié en 1869, dans le livre intitulé : *Maguelone sous ses évêques et ses chanoines*. L'attribution de ce livre à l'église de Maguelone n'est pas douteuse, puisqu'il renferme les serments prêtés à l'évêque de Maguelone par un abbé d'Aniane et par une abbesse de Notre-Dame du Vignogoul. Mais la date en a-t-elle été fixée avec exactitude? On en a rapporté la transcription au xv^e siècle, et l'une des pièces copiées en tête du manuscrit est un serment d'André, qui monta sur le siège épiscopal de Maguelone en 1318. Si la transcription date bien du xv^e siècle, il eût été bon d'avertir que c'est la copie servile d'un texte plus ancien.

MARSEILLE. — Recueil de vies de saints, venu de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. xiii^e siècle. Fonds de la Reine, n^o 539. (Catalogue, p. 95.)

PARIS. — Martyrologe du couvent des Cordeliers de Paris, xiii^e siècle. Fonds du Vatican, n^o 4774. (Catalogue, p. 180.) Au commencement

⁽¹⁾ Catalogue, p. 399. — Inutile de citer ici les anciens sacramentaires auxquels il a été fait allusion au commencement de cet article, et dont une des

criptions, accompagnée de planches, a été donnée en 1886 dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 1^{re} partie, p. 66-79.

est copiée l'inscription qui fut apposée en 1285 sur le cierge pascal de cette maison :

Annus pontificatus domini pape Honorii I.
Annus nativitatis xx, regni I, Philippi regis Francorum.
Annus ordinacionis domini R. episcopi Parisiensis x.
Annus fundacionis xx, dedicacionis xx hujus ecclesie.

Les inscriptions de ce genre, dont il nous est parvenu quelques exemples⁽¹⁾, fournissent généralement des renseignements chronologiques très exacts. Celle-ci doit avoir été copiée assez inexactement. En effet, si l'année 1285 répond bien à la première année du pontificat d'Honorius IV et du règne de Philippe le Bel, elle n'est point la vingtième de la naissance de ce roi, ni la dixième de l'intronisation de Renout, évêque de Paris, ni la vingtième de la fondation et de la dédicace du couvent des Cordeliers. Ces religieux s'étaient établis à Paris vers 1216, et leur église avait été dédiée le 6 juin 1262⁽²⁾.

PONTOISE. — Martyrologe du couvent des Cordeliers de Pontoise. XIII^e-XIV^e siècles. Fonds de la Reine, n° 31. (Catalogue, p. 180.) Une note intercalée dans le calendrier fixe au 23 juin 1485 la dédicace de l'église de ce couvent.

RENNES. — Bréviaire de Rennes, du xv^e siècle. Fonds Ottoboni, n° 543. (Catalogue, p. 268.)

SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE. — Le manuscrit 523 du fonds de la Reine⁽³⁾, recueil de vies de saints, copié au xi^e siècle, doit venir de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. C'est lui qui nous a transmis l'épithète en huit distiques que Girard d'Orléans avait composée en l'honneur de Hugues, fils du roi Robert : *Sablatur vidue juvenem . . .* André Duchesne, qui en avait pris copie quand le manuscrit était dans la bibliothèque d'Alexandre Petau, l'a publiée dans le tome IV de ses *Scriptores* (p. 79), d'où elle est passée dans le *Recueil des historiens de la France*, t. X, p. 326.

SAINT-DENIS. — Recueil de vies de saints. xi^e siècle. Fonds de la Reine, n° 528. (Catalogue, p. 93.) La cote XLI. XIII^e XL, qui se lit au bas du second feuillet, en chiffres du xv^e siècle, se rapporte à l'ancien classement de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis.

⁽¹⁾ Cierge pascal de la cathédrale de Paris en 1271 : *Biblioth. de l'École des chartes*, 1895, t. LVI, p. 755. — Cierge pascal de la Sainte-Chapelle en 1327 : Ms. latin 12814 de la Bibliothèque nationale, fol. 212 v^o. — Cierge pascal

de la cathédrale d'Amiens en 1582 : *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIV, part. I, p. 384.

⁽²⁾ Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. II, p. 75 et 76.

⁽³⁾ Catalogue, p. 65.

SAINT-LAURENT. — Martyrologe et obituaire des religieuses de Saint-Laurent. Fonds du Vatican, n° 5414. (Catalogue, p. 167.) La maison à laquelle servait ce manuscrit était certainement l'abbaye de Saint-Laurent d'Avignon.

SAINT-TIERRI. — Recueil de vies de saints, de l'abbaye de Saint-Thierry en Champagne. x^e-xi^e siècles. Fonds de la Reine, n° 490. (Catalogue, p. 99.)

— Autre recueil de vies de saints, venu de la même abbaye et dans lequel sort les pièces composées en l'honneur de saint Thierry, par Huchald, le célèbre moine de Saint-Amand. Fonds de la Reine, n° 466. (Catalogue, p. 64.)

SENS. — Deux anciens martyrologes, d'origine sénonnaise, dont la valeur a été mise en relief par les travaux de M. de Rossi et de M. l'abbé Duchesne. Fonds de la Reine, n° 435 et 567. (Catalogue, p. 186.)

— Bréviaire et Diurnal, du xiv^e siècle, attribués à l'église de Sens. Fonds de la reine de Suède, n° 153 et 182. (Catalogue, p. 278 et 321.) Ces deux volumes viennent de la bibliothèque de Bourdelot et portent les mentions : « Bourdelot, n° 12 et 13; non Petavianus. 1656. » Il eût été bon d'indiquer les particularités qui en ont fait reconnaître l'origine sénonnaise.

TOULON. — Martyrologe de l'église de Toulon. Fonds de la reine de Suède, n° 540. (Catalogue, p. 188.) La description est très insuffisante; nous pouvons apprécier l'importance de ce manuscrit par la copie partielle qui en est conservée à la Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 11080.

TOULOUSE. — Propre des saints du Bréviaire de Toulouse, du xii^e siècle. Fonds Borghèse, 5. A. 1. (Catalogue, p. 307.) On peut se demander si les détails donnés sur ce volume suffisent pour l'attribuer à l'église de Toulouse. L'auteur du Catalogue y signale pour la fête de saint Antonin un *Officium plenissimum*. Le livre n'aurait-il pas été à l'usage de l'abbaye de Saint-Antonin de Pamiers? On pourrait se poser la même question pour le Martyrologe du xiv^e siècle classé dans le fonds Borghèse, sous la cote 19. A. 1.

VALENCE. — Pontifical de l'église de Valence en Dauphiné. xii^e-xiii^e siècles. Fonds Ottoboni, n° 256. (Catalogue, p. 555.)

Plusieurs de ces manuscrits sont de nature à piquer la curiosité des savants qui s'occupent de l'histoire religieuse, littéraire et artistique de la France. Puissent-ils réserver quelques découvertes intéressantes à nos jeunes compatriotes de l'École de Rome!

LÉOPOLD DELISLE.

TOMBOUCTOU LA MYSTÉRIEUSE, par Félix Dubois. Paris, 1897.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Dans la seconde partie de son intéressant ouvrage, M. Félix Dubois s'inspire d'une juste appréciation de M. Gaston Boissier dont il cite un passage : *Pour savoir quel est l'avenir de nos possessions africaines et connaître les conditions véritables de leur prospérité, il ne suffit pas de s'enquérir du présent. Le passé a aussi le droit d'être entendu...*, et il nous donne un rapide aperçu de l'histoire des Songhoïs et de leur empire, qui, pendant près de mille ans, a tenu une place si considérable au Soudan, avec des heures de gloire extrême. Cet empire eut trois dynasties : les Dias, les Sunni et les Askia.

Les rois de la dynastie *Dia* empruntent le préfixe de leur nom à Diallyaman. Les annales soudanaises ne disent point comment ils employèrent les six cents ans de leur règne (700 à 1355). On sait seulement qu'ils se succédèrent au nombre de trente et un et que *Dia Koussai*, le seizième roi, qui régnait vers l'an mille, se convertit à l'islamisme en 1010, et que, depuis lors, tous les princes songhoïs sont musulmans.

La deuxième dynastie, qui commence avec *Ali Koloa*, qu'on appela *Sunni* « le libérateur », compte dix-huit rois et occupe le trône de 1355 à 1492. Pendant leur domination, le Songhoï reprend l'existence paisible qu'il paraît avoir menée dans les siècles précédents. Sous le règne de *Sunni Ali*, l'histoire acquiert une subite ampleur. *Sunni Ali* est un soldat qui marche de conquête en conquête, un vrai soudard préoccupé d'abord de butin et de prisonniers, puis de tributs à recevoir. Son règne est capital : il trace les fondements de la grandeur songhoïe, qui va se développer en un empire d'une étendue telle que n'en vit jamais l'Afrique occidentale.

Ali le Conquérant commença ses exploits par un coup de maître. Il s'empara de Tombouctou en 1469, et l'annexion se fit si intime, si définitive, que la cité prestigieuse atteint sa suprême grandeur au moment précis où l'empire songhoï parvient à l'apogée et décline quand son heure de décadence a sonné.

A la mort de *Sunni Ali*, son meilleur général, son ministre le plus précieux, *Mohammed ben Abou Bekr*, un homme à au cœur fort, bien

(1) Pour le premier article voir le cahier d'avril 1897.

inspiré, doué d'une grande générosité que Dieu avait mise naturellement en lui », s'empara du pouvoir suprême et fut le fondateur de la troisième et dernière dynastie qui régna de 1494 à 1591. Il reçut le nom d'Askia Mohammed, « l'usurpateur ».

Ce Mohammed était un habile politique : autant son prédécesseur Sunni Ali se montra impie et hostile à la religion, autant il s'efforça de remettre partout en honneur l'islamisme. Il s'entoura de marabouts, les combla de dons et de considération et prit leur conseil en toute occasion. En retour, les marabouts s'empressèrent de proclamer son usurpation légitime et l'autorisèrent en de savantes consultations à s'emparer du trésor de Sunni Ali le Conquérant.

A peine son autorité fut-elle affermie, qu'il remit le gouvernement entre les mains de son frère Omar et alla se faire légitimer en grande pompe à la Mecque et au Caire. Il fit le pèlerinage accompagné de 1,000 fantassins et de 500 cavaliers, emportant 300,000 mitkals d'or. Il en répandit 100,000 aux Lieux Saints.

Au retour, il s'arrêta en Égypte pour rendre hommage au khalife Mottervekel et lui demander d'être son suppléant au Songhoï et dans tout le Soudan. Le prince ayant consenti, Mottervekel proclama solennellement Askia Mohammed représentant du khalife au Soudan, lui remit un sabre et lui plaça sur la tête un turban blanc et un fez vert qui lui appartenaient. Ce pèlerinage eut une autre conséquence plus importante encore.

Au Caire, Mohammed s'entretint assidûment avec les théologiens et les savants réputés, se montrant curieux de toutes choses et empressé à recueillir des conseils sur les meilleures manières de gouverner. C'est au Caire qu'il acquit les notions de gouvernement qui, appliquées par son génie organisateur, lui ont permis d'édifier une œuvre solide et remarquable. Pour la seconde fois, on vit l'Égypte exercer une influence civilisatrice au Soudan.

Le règne d'Askia le Grand ne fut pas seulement remarquable par l'étendue des territoires nouvellement acquis; il le fut surtout par la sage organisation dont il dota le pays : le commerce se développa d'une façon merveilleuse, d'excellentes mesures favorisèrent et activèrent les transactions, en garantissant leur régularité et leur honnêteté. Dienné devint le grand centre du commerce intérieur, pendant que Tombouctou monopolisait les relations avec l'Ouest et le Nord-Ouest, et Gaô celles de l'Est et du Nord-Est.

Le Niger constitue une admirable voie commerciale; aussi les marchandises européennes pénétrèrent-elles en grande quantité au centre du

monde noir et furent-elles très recherchées, insuffisantes même pour contrebalancer les grandes quantités d'or qui furent apportées sur les marchés.

A la suite des commerçants, les savants étrangers, ayant appris que le meilleur accueil les attendait, accoururent au Soudan. Les lettres et les sciences prirent un rapide essor, et bientôt on vit se produire une série d'écrits des plus intéressants.

Une pareille œuvre fait le plus grand honneur au génie de la race nègre; une merveilleuse poussée de civilisation monte là, en plein continent noir. Cette civilisation n'est nullement imposée par les circonstances ni par la force. Elle est introduite et propagée par un homme de race nègre. Malheureusement cette belle poussée va bientôt se trouver arrêtée, d'abord par les indignes successeurs du grand Askia, et ensuite par l'invasion marocaine.

Après trente-cinq ans d'un règne si bien rempli, les nombreux fils d'Askia le Grand s'impatientsaient de le voir se survivre. En 1529, l'ainé, Askia Moussa, se soulève et dépose son père à Gaô. Moussa et ses successeurs n'eurent qu'à se laisser vivre dans le solide édifice dressé par le fondateur de leur dynastie. Craignant l'ambition de ses frères, Moussa en fit tuer un certain nombre; les survivants finirent par l'assassiner (1533), et un neveu d'Askia le Grand régna sous le nom d'Askia Bankouri. Il redoubla de cruauté à l'égard du malheureux et glorieux vieillard qu'il reléguait dans la petite île de Kankaka.

Les quatre derniers rois qui régnerent de la dynastie des Askia firent, comme leurs prédécesseurs, un certain nombre d'expéditions, presque toutes heureuses. Leur but ne fut pas d'agrandir le royaume, mais de conserver les conquêtes du premier Askia. Non seulement ils ne s'efforcèrent pas d'accroître leur magnifique héritage, mais ils ne firent rien pour l'améliorer.

Luttes parricides, férocités familiales, crainte perpétuelle des rivaux furent leurs préoccupations dominantes, ainsi que la débauche. « Adonnés à la pratique des choses défendues, ils se couvrirent de crimes au grand jour, rien ne les arrêtant, ni rang ni services rendus. »

Cependant la puissante machine créée et mise en mouvement par Askia le Grand, bien que négligée, fonctionnait toujours, tant elle avait été bien conçue et solidement établie. Cela dura près d'un siècle, pendant lequel la prospérité du pays ne se démentit jamais.

Mais voici que survint le Maroc envahisseur. L'empire songhoï va disparaître et devenir une colonie marocaine.

Au XVI^e siècle, la prospérité du Soudan, ses richesses, son commerce aisé, réglementé et sûr, étaient connus de tous côtés. Les caravanes re-

venant sur le littoral chargées d'or, d'ivoire, de cuivre, de musc et de dépouilles d'autruches, proclamaient son opulence par le seul chargement de leurs chameaux.

C'est le temps où les Portugais, qui étaient alors les grands commerçants de l'Europe, s'efforçaient de prendre contact avec les pays du Niger. Cette splendeur devint proverbiale dans le nord de l'Afrique. Aujourd'hui encore ce dicton court sur la côte barbaresque : *Comme le goudron guérit la gale des chameaux, ainsi la pauvreté a son remède infail- lible : le Soudan.*

Tant de faveurs épanchées sous un même ciel ne devaient pas man- quer d'attirer l'attention des États voisins et bientôt leurs convoitises. Le pays le plus rapproché du Soudan, le Maroc, prit les devants. Il n'était question pour lui ni de coloniser, ni de développer son commerce, ni même de faire de la propagande musulmane. Il ne voit dans le Soudan qu'une mine d'or. Pour le Soudan, le danger marocain se présente sous un aspect autrement intéressant : il prend un caractère capital, vital même, car il met en jeu la question du sel.

L'Afrique intérieure est en effet privée de ce produit de première né- cessité. Le sel représentait et représente toujours le principal article de commerce. Pour le Soudanais, la matière précieuse par excellence, c'est le sel. On le tirait des mines de Thegazza, en plein Sahara, à moindre distance du Maroc que du Niger. Thegazza était une terre songhoie. En 1545, le sultan Mouley Mohammed El-Kébir revendique pour la première fois la propriété de Thegazza, sous prétexte que ce point était peu éloigné de ses frontières. Askia Ishak I^{er} refusa de reconnaître ces prétentions et envoya une armée de Touaregs piller Draa, ville frontière du Maroc, montrant au sultan qu'il était prêt à défendre sa propriété.

Cette attitude décidée valut au Soudan un répit d'une vingtaine d'an- nées. A ce moment, une réforme très importante s'accomplit. L'armée marocaine fut mise à la hauteur des progrès de l'époque et fut pourvue de canons et d'armes à feu.

En 1583, le sultan El-Mansour envoya au roi du Soudan une am- bassade chargée de présents magnifiques et qui avait reçu l'ordre d'étu- dier secrètement l'armée songhoie, de reconnaître les routes, les villes principales du royaume. Dans son impatience de conquérir le Soudan, El-Mansour n'attendit pas le retour de son ambassade et lança vingt mille hommes sur la route de Tombouctou; mais elle est longue, tra- verse déserts sur déserts, et bientôt la faim et la soif arrêtaient l'enva- hisseur. Pourtant les Soudanais, ayant découvert d'autres gisements de

sel, abandonnèrent Thegazza et les mines; un corps de 200 mousquetaires marocains s'y installa aussitôt.

El-Mansour eut donc du sel, mais d'or point. Aussi le Soudan resta-t-il sa grande préoccupation, et il résolut une seconde fois d'en tenter la conquête. Il mit un soin extrême à organiser une armée d'élite. Il choisit les hommes les plus vaillants, les pourvut de vigoureux chameaux, de chevaux de race, d'armes perfectionnées, et l'expédition quitta le Maroc à la fin de l'année 1590.

Elle pénétra au Soudan par l'ouest et se dirigea sur Gaô, sa capitale. Ishak II, roi des Songhoïs, se porta au-devant de l'envahisseur, et la rencontre eut lieu non loin de Tombouctou. El-Mansour avait bien jugé de son armement : les Songhoïs furent mis en déroute sans combat. L'apparition soudaine de la fumée, le bruit de la poudre, les balles, produisirent un effet terrifiant. La panique se répandit, et le pacha Djouder entra sans coup férir à Gaô, où Ishak s'empressa de lui faire parvenir des propositions de paix. El-Mansour reçut tant de poudre d'or, d'esclaves, de musc, de bois d'ébène et d'autres objets précieux, racontent les chroniques, que les envieux en étaient tout troublés et les observateurs fort stupéfaits.

De grandes réjouissances publiques furent ordonnées, de toutes parts des députations vinrent féliciter le sultan. C'est avec raison que les Marocains exultaient ainsi : « Ils trouvèrent, dit le Tarik, le Soudan égal aux pays de Dieu les plus fortunés, sous le rapport de l'abondance, du bien-être, de la sécurité. C'étaient là des bienfaits qui résultaient du règne béni de l'émir des croyants Askia El-Hadj. »

Mais avec la domination marocaine, tout changea. La sécurité devint de la crainte, le bien-être se convertit en ruines et en douleurs, la santé en maladies et angoisses. Les hommes commencèrent partout à se combattre, à se piller; la misère vint.

Le pacha Mahmoud procéda à la conquête et à la pacification avec une férocité qui est restée légendaire au Soudan. Il fit périr Askia Haghou et son entourage. Quatre-vingt-trois membres de la famille royale subirent les supplices les plus divers et les plus effroyables.

Tombouctou, qui s'était soulevée à la suite des mauvais traitements que la garnison infligeait à ses habitants, fut cruellement châtiée. Des personnalités considérables furent massacrés, et tous les savants, les marabouts, qui étaient l'orgueil de la grande ville, furent emprisonnés. Vers 1595, la conquête était achevée. Les Marocains avaient échelonné des garnisons le long du cours du Niger, à Dienné, Tombouctou, Bamba, Gaô et Koulani; ces postes étaient commandés par un caïd.

Le gouverneur de la colonie, nommé par le Sultan, avait le titre de pacha. Il détenait le pouvoir et l'administration civils seulement; le commandement des troupes était dévolu à l'un des caïds. Deux *Amin*, sorte de contrôleurs de la couronne, résidaient l'un à Tombouctou, l'autre à Dienné. Ces deux villes et Gaô étaient les grands centres d'occupation. Tel fut le cadre marocain de la colonie. Elle eut d'autre part un cadre indigène. Le pacha Mahmoud s'étant rendu compte que l'administration du pays serait impossible s'il en détruisait toute l'organisation, l'ancienne administration créée par Askia le Grand fut rétablie. Pendant une vingtaine d'années, cette organisation fonctionna assez régulièrement; mais alors le contre-coup des événements qui se passaient au Maroc se fit sentir au Soudan: El-Mansour meurt empoisonné en 1604; ses successeurs, préoccupés d'intrigues de palais, n'envoient plus de gouverneur au Soudan. Les troupes le choisissent parmi leurs caïds; ceux-ci se disputent le titre de pacha et se déposent les uns les autres. Le seul lien qui unit dès lors la colonie à la métropole est le tribut au sultan, payé le plus irrégulièrement possible; au XVIII^e siècle l'indépendance du Soudan est complète. Il n'est même plus question du mot « Marocains » pour désigner les maîtres du pays. On appelle leurs descendants des *Roumas*, du nom des mousquetaires d'El-Mansour qui avaient fait si terrible impression à leur arrivée au Soudan. L'administration indigène, celle des Askia, vice-rois, a disparu. Profitant du désarroi et de l'affaiblissement, les Touaregs et les Foulbés envahissent le pays. Les Touaregs, les premiers, franchissent le Niger et échangent leurs domaines de sable du Sahara contre les opulents pâturages et les plaines cultivées qui bordent le grand fleuve. En 1770, ils prennent Gaô; mais leur division en tribus distinctes, souvent rivales et ennemies, les empêcha d'organiser leur conquête. Il n'en fut pas de même des Foulbés, qui s'établirent dans le Massina, admirable pays de pâturages. Leur chef, Cheikou-Ahmadou, évinça partout les Roumas, et en 1827 il mit fin à leur domination en leur prenant Tombouctou. Il fut le fondateur d'un empire redoutable et parfaitement organisé. En 1852, à la mort de son fils Ahmadou-Cheikou, une dynastie rivale se dessinait dans les pays du haut Niger et du haut Sénégal. Son fondateur était de race toucouleure, métis de nègres et de Foulbés. Il avait fait le pèlerinage de la Mecque: c'était El-Hadj Omar; sous prétexte de mission divine et de guerre aux infidèles, il mit à feu et à sang tout le sud du Soudan.

De conquête en conquête il arriva jusqu'à l'empire foulbé, dont le nouveau roi était Ahmadou-Ahmadou. A Sofara, les deux rivaux se livrèrent une grande bataille. El-Hadj Omar en sortit vainqueur. Ahma-

dou, grièvement blessé, dut s'enfuir et, plutôt que de survivre à son déshonneur, il préféra mourir (1861).

La dynastie foulbée s'est surtout distinguée par sa haine de l'Européen. En 1854, Ahmadou s'acharna à la perte de Barth, qui ne dut son salut qu'à la protection du chef des Kountas, le cheik El-Bakay.

Après la mort d'El-Hadj Omar, les Toucouleurs restèrent maîtres du nord de la Boucle, sous le gouvernement de son neveu Tidiani. Une série de guerres civiles s'engagea et dura jusqu'en 1877, où Ahmadou se trouva seul maître. Peu à peu, sous l'impulsion du général Borgnis-Desbordes, alors colonel, nos forts se sont avancés vers le grand fleuve. Nous nous sommes installés sur ses rives en 1883, à Bammakou. Des canonnières nous font connaître dans le nord, tandis que nos colonnes pourchassent Samory dans le sud. Puis le colonel Archinard reprend notre marche le long du Niger. En 1892, la prise de Ségou marque la fin de l'empire toucouleur. En 1893, nous sommes à Dienné; enfin, au mois de décembre de la même année, le drapeau tricolore flotte sur Tombouctou.

Ces quelques pages d'histoire que nous devons aux patientes recherches de M. Félix Dubois et les données qui en découlent expliquent non seulement l'origine de Dienné et son décor égyptien, mais elles servent aussi à éclairer le présent d'un jour nouveau. Elles montrent que nous avons pris possession du Soudan à un moment certes très favorable pour une conquête relativement facile, étant donnés l'étendue considérable de ce pays et le nombre réduit des effectifs d'occupation. En revanche, nous y sommes arrivés dans les conditions les plus défavorables de prospérité, après une période d'histoire telle qu'il ne s'en était vu depuis douze siècles, — après deux cents ans des pires destinées.

Les Marocains ont été les premiers artisans de cette œuvre de destruction, qui est allée grandissant pendant les deux siècles de leur règne, pour atteindre son maximum d'intensité durant le siècle actuel.

Nous avons trouvé le pays dans la situation la plus anormale; et cette anormalité n'est pas partielle, elle est générale. Du nord, de l'est, du sud, Marocains, Touaregs, Foulbés, Toucouleurs, Kountas se sont rués en hordes faméliques sur cette terre promise, apparaissant comme une monstrueuse association acharnée à faire expier les privilèges prodigués par la nature à ces riches contrées, et travaillant à anéantir les bienfaits d'une antique civilisation, pour le plus grand triomphe de leur propre barbarie. Pendant ce temps, les cultures étaient dévastées, le commerce suspendu. Les pirogues désertaient le fleuve, la circulation des caravanes devenait impossible. Les marchés se vidaient et la popu-

lation était décimée par la guerre, l'esclavage et la famine. Des contrées entières se sont dépeuplées par l'émigration.

Mais telle est la fécondité des races nègres, grâce à la polygamie, telle est la fécondité de la terre, grâce aux inondations du Niger, que, tout considérables que soient ces maux, ils seront facilement réparables avec l'ère de paix et de réorganisation que nous inaugurons.

Dans la tourmente des trois siècles qui ont suivi la conquête marocaine, Gaô, la capitale des Songhoïs, disparut. Quelques cases de nègres, les ruines d'une grande mosquée et le tombeau d'Askia le Grand, voilà tout ce qui en reste aujourd'hui. Dienné, au contraire, par le fait de sa position privilégiée, nous est parvenue intacte à travers les siècles. Le Dienneri est la surprenante image de la terre d'Égypte; cette vaste plaine, périodiquement inondée par les crues combinées du Niger et de son formidable affluent le Bani, offre le même spectacle et impose le même genre de vie que la vallée du Nil. Les eaux se retirent en novembre : on récolte alors le riz et on prépare aussitôt une nouvelle moisson de miel ou de maïs. Telle est l'admirable fécondité du sol, que, coup sur coup, sans repos, on peut lui demander deux récoltes.

« Le Dienneri a été comblé des biens de la fortune, dit la vieille chronique, les marchés s'y tiennent tous les jours de la semaine et la population y est très nombreuse. On compte sept mille villages. Ils sont si rapprochés les uns des autres qu'ayant à transmettre un ordre, au lac Débo, par exemple, le chef de Dienné n'expédie pas un messenger, mais fait crier l'ordre à la porte de la ville : de village en village, les hommes se répètent le message qui parvient sur l'heure. »

Dienné s'élève sur une île, sa position est inexpugnable : aussi les Diennéens ne manquent-ils pas de vous dire que, seule parmi les cités du Soudan, leur ville ne fut jamais prise, ni détruite, ni saccagée. Au point de vue archéologique, Dienné tira encore un autre avantage de sa position insulaire. Bâtie sur un espace forcément limité, la ville ne se prêtait guère à l'établissement d'éléments étrangers assez nombreux pour en altérer la physionomie ou les mœurs. En toute autre situation, des faubourgs auraient modifié l'aspect premier. Ce fut sans doute le cas de Gaô. Au contraire, Dienné, dans son île, resta elle-même comme en une tour d'ivoire.

Les fondateurs de la ville avaient trouvé pour leurs constructions une matière remarquable. Ce n'était ni le grès, ni le granit, ni l'albâtre des monuments d'Égypte. On ne rencontre de pierre qu'assez loin de Dienné. La matière qui s'offrait à eux à profusion, sur l'île comme aux abords, était des plus humbles : de la glaise. Mais combien elle paraît précé-

cieuse à celui qui parcourt le pays! Elle remplace, cette terre sans consistance, l'ignoble pisé qui rend Ségou si insalubre. Cette glaise est une belle terre grasse, solide, résistante, saine. Selon la coutume d'Égypte, que l'on a continuée à Dienné, les habitants purent la débiter en briques régulières, plates, allongées, aux extrémités arrondies. Ces briques se prêtaient admirablement à retracer le souvenir des habitations du pays natal. Les lignes massives et simples de l'architecture égyptienne s'en accommodent on ne peut mieux. Dans la glaise on peut tailler grand, comme dans les montagnes de la vallée du Nil, où les Pharaons faisaient découper à même le roc leurs temples, les hypogées et les monolithes.

« Dienné est une des plus grandes places de commerce de l'Islam. C'est le lieu de rencontre du sel de Thegazza et de l'or de Boundou. Aussi les habitants ont-ils acquis de grandes richesses. Le bonheur y est, dans le sol. A cause de cette ville bénie, les hommes viennent de tous côtés à Tombouctou. . . . » Ainsi parle une vieille chronique soudanaise du xvi^e siècle. Comment a pu naître un tel centre commercial? Pourquoi est-il né à Dienné et non ailleurs? C'est ce qu'il est facile de concevoir, maintenant que l'on connaît la richesse et la configuration de cette partie du Soudan.

L'admirable fertilité du sol offrait à profusion les éléments d'échange; son système hydrographique, d'un développement unique, fournissait au commerce des routes à souhait : des chemins qui marchent. Ces avantages merveilleux étaient aussi à la disposition de toutes les villes situées sur le cours du Niger.

Dienné, néanmoins, s'éleva au premier rang. Elle marcha non seulement devant Tombouctou, mais fut parmi les plus grandes places de commerce de l'Islam. — Et pourquoi, se demande M. Félix Dubois? Parce que, seule de toutes les villes du Niger occidental, Dienné était une ville songhoïe. Parce que ses habitants portaient en eux les germes de la grande civilisation égyptienne. Parce qu'au milieu des ténèbres de barbarie qui couvraient toute la vallée, Dienné fut le point lumineux où apparaît l'homme affiné. Parce que cet affinement mettait à la disposition de Dienné des conceptions et des instruments d'exécution ignorés de ses rivales.

Au troc des primitifs, ses voisins, qui se fait de village à village, elle substitue le grand commerce. Ses habitants conçoivent et créent des « maisons de commerce » au sens européen du mot, pourvues de rouages semblables, d'un personnel analogue. Ses vastes demeures offrent, en leurs rez-de-chaussée, de spacieux entrepôts, où les marchandises ne

sont pas exposées aux pluies et aux multiples parasites, comme chez les autres nègres.

Là viennent s'entasser les céréales, riz ou mil, en grands sacs de sparte; des jarres pleines de miel; les blocs de karité entourés de feuilles et d'une ligature de jonc; les arachides, les piments, du tamarin, du poisson séché, les oignons et les pains d'indigo, les paniers de noix de kola, les farines de nété, de pain de singe et de feuille de baobab; des barres d'un fer merveilleux tiré de Karaguana, pays voisin du Mossi, où l'on trouve un minerai d'une grande densité et de surprenants hauts-fourneaux; des paquets de plumes d'aigle, de l'ivoire, de l'or vierge et le musc des civettes; des cuirs secs, le plomb des monts de Koumbouri, des bracelets en marbre; l'antimoine dont les négresses se maquillent le contour des yeux pour en aviver l'éclat; enfin des tissus indigènes, blancs et colorés. Il ne faut pas oublier une dernière marchandise, aussi courante que les précédentes et également mise en lieu clos : les esclaves.

Avec l'abondance des produits, l'organisation pour les rassembler, les magasins pour les abriter, restait à résoudre la question des transports. Et Dienné enseigna aux peuples du Niger l'art de la navigation fluviale. Aidée de ses nombreux navires, elle répandit ses mœurs plus policées, ses progrès, son architecture, toutes ces prémices de civilisation, à travers la vallée occidentale du Niger, jusqu'à Tombouctou, jusqu'au pays de Kong.

Son œuvre civilisatrice fut donc ininterrompue pendant des siècles. Lentement elle a préparé le Soudan au brillant et subit essor que l'histoire a montré de 1500 à 1600, au grand siècle des Askia, qui, sans l'influence bienfaisante et féconde de Dienné, resterait inexplicable. Ce rôle civilisateur est déjà un titre suffisant pour lui assurer une place dans la mémoire des hommes. Elle en a un autre : elle peut, en toute raison, revendiquer la fondation de Tombouctou.

Les caravanes qui apportaient le sel des mines de Thegazza dans le nord du Sahara, au lieu de se diriger vers le fleuve, se rendaient dans le sud, dans l'intérieur des terres. Là, leur chargement se dispersait et le précieux produit parvenait irrégulièrement, rare et cher, sur les bords du Niger.

Dienné dut songer à s'assurer un marché régulier de sel, où elle pût s'approvisionner en grandes quantités, en évitant la foule des courtiers. Elle découvrit l'admirable position de Tombouctou; située d'un côté aux confins du désert, les caravanes pouvaient y venir directement au sortir des mines; de l'autre, toute proche du Niger, les grands bateaux, ces précieux auxiliaires de Dienné, pouvaient y aborder.

Quand les négociants diennéens y vinrent pour la première fois, Tombouctou était un lieu de rien. Ils s'y installèrent et y apportèrent tout ce que le riche Soudan peut offrir aux pauvres gens affamés du désert. Et ainsi Dienné devint la véritable fondatrice de Tombouctou, ayant transformé un hameau inconnu en un lieu de grand commerce, l'ayant conduit de la sorte à une renommée universelle.

Comment se fait-il que Tombouctou seule ait acquis une notoriété si grande de par le monde, tandis que le nom de Dienné a passé inaperçu? Les rôles si distincts des deux cités expliquent cette injustice. Ceux qui firent la renommée de Tombouctou, les caravanes du Nord, les gens du Maroc, du Touat, de Tripoli, ne connurent jamais du Soudan autre chose que Tombouctou. Jamais ils ne dépassèrent ce point qui leur offrait en quantité toutes les marchandises qu'ils venaient chercher.

Tombouctou a joué, à l'égard de Dienné, le rôle d'un vaste écran qui masquait la grande ville songhoïe aux yeux du monde; mais cette prépondérance est loin d'avoir cours au Soudan. Au sud, le renom de la cité songhoïe s'étendait au delà du pays de Kong, jusqu'à l'océan Atlantique. Elle envoyait ses commerçants et ses marchandises jusqu'au bord de la mer. Quand les premiers Européens qui trafiquèrent entre le Bénin et le cap Patinas demandaient d'où provenaient l'or et les produits qu'on leur vendait, les indigènes, altérant le nom, répondaient toujours : « Cela vient de Djenné. » Aussi les cartes donnèrent-elles à toute cette côte le nom de *Golfe de Guinée*.

Dienné a donné aussi son nom à une monnaie anglaise : la guinée. Elle fut ainsi appelée parce que les premiers exemplaires en furent frappés avec de l'or provenant du golfe de Guinée.

De toutes les grandes cités nigritiennes, Dienné a le moins souffert des longs temps d'anarchie que l'histoire a révélés. La décadence n'y est pas visible comme à Niamina ou à Sansanding. Néanmoins, ici aussi, la domination toucouleure a cruellement sévi. « Ce n'étaient que vexations et spoliations, disait à M. Félix Dubois un vieux chef de la ville. El-Hadj Omar était un brigand; ses fils et ses généraux ont continué sa besogne. Aussi, peu à peu, la ville s'est vidée de ses premiers habitants. Il était temps que les Français arrivassent. Le colonel Archinard a très sagement agi. Arrivé devant nos murs, il a respecté la ville marchande et bombardé la citadelle toucouleure.

« Je ne te cache pas que, malgré tout ce que nous avons souffert, l'arrivée des Français nous a été d'abord désagréable; mais maintenant nous sommes très satisfaits, vous nous laissez faire nos prières comme les Toucouleurs et vous ne nous pillez pas comme eux. Vous ne nous forcez pas

à des pratiques impies. Quand vous avez prélevé l'impôt, vous n'exigez plus rien. »

Pendant son séjour à Dienné, M. Félix Dubois a constaté que nombre de maisons se repeuplaient et qu'on en bâtissait de nouvelles. Le commerce reprenait de toutes parts; les abords des demeures des notables et des grands commerçants étaient particulièrement animés. Et ainsi, à chaque pas, la vie de Dienné criait : « Commerce! commerce! » au lieu qu'ailleurs le trafic reste confiné à la place du marché.

Certes l'Islam et la civilisation arabe se sont assez fortement implantés en ce pays, après neuf siècles, pour que bon nombre des empreintes égyptiennes aient disparu des mœurs. Ainsi l'embaumement des corps est tombé en désuétude. La religion mahométane taxe une semblable coutume de profanation. La coutume n'en a pas moins persisté pendant fort longtemps parmi les Songhois. Les vieilles chroniques la signalent encore vers l'an 1500 à propos d'Ali le Grand. « Le roi étant mort, dit le Tarik, ses enfants lui ouvrirent le ventre, en firent sortir les intestins et le remplirent de miel pour qu'il ne se corrompît pas. » A mesure que l'on se mêle à la vie des Songhois, que l'on pénètre dans leur intimité, des indices caractéristiques de leur descendance se montrent dans leurs mœurs et leurs coutumes.

Parmi les animaux adorés des Égyptiens se trouve le crocodile, cher aux prêtres de Thèbes. Sous une forme atténuée, ce culte existe encore à Dienné. La ville et ses abords sont peuplés d'iguanes verts énormes, en tout semblables à des crocodiles. Les Diennéens les considèrent comme des animaux sacrés : les tuer est pour eux un sacrilège. La colombe, l'oiseau oracle du temple d'Ammon, jouit de privilèges analogues.

Tandis que les populations sénégalaises et soudanaises recherchent le bleu dans leurs vêtements, les Songhois sont de préférence vêtus de blanc comme les Nubiens, et, de même, ils ont le riz pour base de leur nourriture, au lieu du mil des nègres.

Dans l'ordre moral, un dernier rapprochement s'impose. Le fond de leur psychologie est le caractère facile et cette douceur que, de tout temps, l'on s'est plu à reconnaître chez les races nilotiques. Le chroniqueur du Tarik en a été frappé lui-même : « Le caractère de ses habitants est la sympathie, la bienveillance et la générosité », dit-il, et M. Félix Dubois se plaît à reconnaître qu'il a gardé de ses longues relations avec les Songhois l'impression qu'ils sont profondément imbus de cette bonté et de cet esprit de charité dont sont pleins les vieux papyrus égyptiens.

Le dernier jour passé à Dienné par M. Félix Dubois est arrivé. Depuis le matin, écrit-il, c'est un défilé des amis que lentement il s'est faits

parmi les habitants ; oh ! très lentement. Ses premières relations n'avaient pas manqué de beaucoup d'hésitations. Ils se défiaient de cet Européen, ni soldat, ni commerçant, dont les perpétuelles questions les déroutaient. Puis, ayant appris que le marabout le plus savant de la ville faisait au voyageur la lecture du Tarik, on l'appela : *Marabout toubad* « marabout blanc » et le sobriquet devint vite populaire. Peu à peu la sympathie de la population se changea en affection, et M. Félix Dubois en acquit la preuve en ce dernier jour, où les habitants de Dienné vinrent en foule lui faire les adieux les plus touchants, lui apportant, les uns un petit souvenir, les autres des provisions, d'autres encore une lettre de recommandation pour Tombouctou.

Ce n'est pas sans regret que M. Félix Dubois dit adieu à la grande cité ; le soir de son départ, il monte sur la terrasse de sa maison. De là-haut, comme penché sur une carte, on domine la ville, l'île, la plaine et les trois canaux qui viennent découper Dienné au milieu des terres. Après avoir serré pour toujours les mains amies de ses habitants, il veut, nous dit-il, étreindre une dernière fois du regard le pays pour lequel il s'est passionné.

« Adieu, amis qui susurrez des prières inconnues à mes lèvres. Adieu, île étrange au milieu des terres, et non au milieu d'une mer ou d'un fleuve. Adieu, mère de Tombouctou, adieu, Dienné l'Égyptienne, à qui je dois l'inconcevable jouissance d'avoir vécu, en cette fin du XIX^e siècle, dans un cadre pharaonien. »

Pourtant notre voyageur a grande hâte d'atteindre Tombouctou, la ville mystérieuse, afin d'y lire la suite de cette épopée de civilisation dont Dienné lui a révélé la première partie. Il s'est réinstallé dans son yacht-pirogue, reprenant l'habituel chemin, le Niger.

Pendant sept jours, il voyage nuit et jour, sans prendre deux heures de repos consécutives. Trouver son chemin à travers les trois deltas qui précèdent Tombouctou n'est pas une petite affaire. La boussole d'une main, la carte de l'autre, comme un capitaine sur l'océan, M. Félix Dubois guide son petit navire : car c'est véritablement un océan que le pays au mois de janvier, où les inondations atteignent leurs limites extrêmes. C'est une mer de verdure navigables. Avec les cartes incomplètes et les équipages inexpérimentés, recrutés à la hâte par notre explorateur, il lui faut une vigilance incessante. En une semaine il franchit la région des deltas, soit environ 500 kilomètres. Devant sa demeure ambulante, il voit défiler tour à tour des paysages de Normandie et des sites de la Syrie, des ports fluviaux tels que Korienzé, Saraféré, Daré-Salam ; il croise nombre de ces belles barques de Dienné, souvent

réunies au nombre de dix ou quinze, et, le soir, ces convois créent de pittoresques tableaux. Deux postes français seulement échelonnent la route, à Saraféré et à El-Oual-Hadj; contrairement à ceux que M. Félix Dubois a vus jusqu'alors, ils ont conservé une note militaire très intense. Depuis un an seulement la France a pris pied en cette région, naguère domaine de pillage des Touaregs; on conçoit que les postes ne soient pas ici de simples centres de surveillance et d'administration.

A partir de Saraféré, le voyage, si intéressant par ses tableaux variés, offre encore l'attrait d'un drame de la nature : la lutte du Niger et du Sahara, le combat de la vie contre la mort, l'assaut de la fertilité contre la stérilité. On perçoit très distinctement les efforts que le fleuve géant oppose aux sables. Le spectateur est averti : le domaine des eaux va finir, le royaume des sables n'est pas loin. Tombouctou approche, le Niger faiblit; au lieu de marcher de sa franche allure vers le nord, doucement il s'infléchit vers l'est. Il se retire, du reste, avec tous les honneurs de la guerre, en retraite et non en déroute. Pour protéger sa marche, il détache un grand bras, — le marigot de Daï, — dont on retrouve les eaux sous les murs mêmes de Tombouctou.

Pour M. Félix Dubois, le royaume des sables est le but; c'est à ses portes que s'élève la ville prestigieuse. Laisant le fleuve aller au-devant des aurores, il se sépare de lui, se dirige vers le marigot de Daï et arrive à Kabara, le débarcadère et le port de Tombouctou, où il retrouve une flotte de *barques de Dienné*.

Aux abords du fort, c'est un luxe de sentinelles inusité : la garnison d'infanterie est complétée par de la cavalerie et des canons. On sent que la dure leçon des massacres de la reconnaissance Bonnier et de celle du lieutenant de vaisseau Aube n'a pas été oubliée.

Comme Ségou et Sansanding, Kabara a cruellement souffert de l'anarchie, aggravée encore par les longues exactions des Touaregs. L'intérieur de la ville est d'aspect délabré; mais l'impression pénible en est effacée devant le mouvement et l'activité des quais et des rues; c'est un va-et-vient continu de débardeurs, d'ânes; de chameaux. Les convois arrivent de Tombouctou chercher les marchandises, et les nomades du désert amènent du bétail pour l'échanger contre des approvisionnements nouveaux.

En avril, le niveau du Niger baisse considérablement. La vaste plaine navigable s'assèche, et une vaste plaine de culture s'étend devant les quais de Kabara.

Aussitôt que les eaux se sont retirées, le feu est mis aux herbes, et les terres sont ensemencées de riz, de mil et de blé. Kabara cesse alors d'être un port et devient un centre agricole.

D'avril à juin, les grands bateaux viennent accoster à Dai, à 4 kilomètres de Kabara. Plus tard, en juillet, les barques sont obligées de s'arrêter à Korociné-Djité, à 10 kilomètres de Kabara, sur le Niger même.

Par la route de terre, 8 kilomètres seulement séparent Kabara de Tombouctou. Une après-midi, notre voyageur enfourche une brave mule. Trois heures : un clairon sonne, la ville s'agite. C'est l'heure où part quotidiennement le convoi. Sur les 8 petits kilomètres on ne peut circuler librement comme sur les 500 kilomètres de Kayes au Niger. Il faut cheminer sous escorte. Le trajet, si court qu'il soit, n'est pas sûr. On devine le motif : les Touaregs toujours ! Aussi le milieu de cette petite route a-t-il une vieille et sinistre réputation, étant de longue date exploité comme coupe-gorge. Les indigènes lui ont donné le nom tragique de *Oar' Oumaira* « On n'entend pas ».

Pour la France également, l'endroit est de triste mémoire. C'est là, au pied d'un bosquet, qu'on trouva le corps du jeune Anbe et de ses dix-neuf compagnons. Ce pénible souvenir finit par détourner si bien la pensée qu'on en oublie le but du voyage, le spectacle attendu. Notre voyageur est pourtant rappelé à la réalité lorsque, tout à coup, devant ses yeux s'étale Tombouctou. « En avant pour le Sahara ! » s'écrie-t-il en terminant le chapitre.

ÉMILE BLANCHARD.

(La fin à un prochain cahier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. le duc d'Anville, membre de l'Académie française, est décédé à Zucco (Sicile), le 7 mai 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Des Cloizeaux, membre de la section de minéralogie, est décédé le 6 mai 1897.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. le duc d'Aumale, académicien libre, est décédé le 7 mai 1897, à Zucco.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le duc d'Aumale, membre de la section d'histoire générale et philosophique, est décédé le 7 mai 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Œuvres de saint François de Sales, édition complète d'après les autographes et les éditions originales, publiée par les soins des religieuses de la Visitation du 1^{er} monastère d'Annecy. T. VII et VIII. Sermons, I et II. Annecy, 1896 et 1897.

Saint François de Sales avait fait de la prédication son principal devoir. Ses sermons formeront quatre volumes dans l'édition complète de ses œuvres. Deux ont paru déjà, et à vous la rapidité avec laquelle ils se sont succédés, on peut estimer que les deux suivants ne tarderont guère. L'éditeur se réserve de nous donner, avec le quatrième, une étude sur l'ensemble; et en attendant il nous dit: « Les sermons de saint François de Sales vont nous apprendre à connaître cet aimable saint sous un aspect nouveau. Nous retrouverons en lui le polémiste, l'ascète, le mystique qui déjà nous est apparu dans ses précédents ouvrages, et de plus d'orateur se révélera, pour la première fois, avec toute la force et le charme de cette éloquence simple et onctueuse à laquelle la critique moderne n'a pas assez rendu justice. » (*Avant-propos*, t. VII, p. v.) Saint François de Sales, pas plus que Bossuet, n'a destiné ses sermons à l'impression, un seul excepté; mais ce n'est pas même une exception, car ce n'est pas un sermon, c'est un panégyrique, l'oraison funèbre du duc de Mercœur; et Bossuet aussi a fait imprimer ses oraisons funèbres. Les sermons de saint François de Sales furent imprimés pour la première fois en 1641, dans l'édition des œuvres du saint préparée par le commandeur de Sillery avec le concours de la première supérieure de la Visitation, sainte Jeanne de Chantal. On y comptait vingt-sept sermons ou plans de sermons, pris sur des autographes, et trente-trois discours, recueillis par les religieuses de la Visitation. Ce que le saint évêque en avait écrit était si peu destiné au public qu'il s'y servait souvent de la langue latine. La piéuse

supérieure de la Visitation avait recommandé « que, pour la consolation de ceux qui n'entendent pas le latin, on traduit le plus qu'il se pourrait des passages qui sont dans ces fragments (des sermons autographes) ». C'est ce qu'on a fait dans les éditions des sermons de Bossuet pour les passages de l'Écriture qu'il n'a pas traduits lui-même, comme il le faisait d'ailleurs le plus souvent, et l'on avait raison; l'on avait tort seulement de n'en pas avertir le lecteur. Dans l'édition de Migne on se permet envers saint François de Sales de bien plus grandes libertés. L'auteur s'est-il borné au simple canevas d'un sermon, l'éditeur remplit le cadre avec un texte de sa façon!

Le nouvel éditeur a plus de scrupules. Il donne les sermons et les fragments de sermons comme il les trouve dans les manuscrits, traduisant d'ailleurs en français, dans un texte courant relégué au bas des pages, ce qui, dans les manuscrits, est en latin; et la besogne n'était point petite. Saint François de Sales, en effet, écrivait de préférence ce qu'il préparait de ses sermons dans la langue de l'Église, et ce ne sont pas seulement des canevas ou des plans de sermons, mais des sermons étendus, presque complets, par exemple le sermon sur le mercredi des Cendres (LXXIII, t. II, p. 42-58). Quelquefois, lorsque la pensée lui revient mieux en français, il insère le mot en français dans le texte latin: « Quemadmodum in tabulis et picturis in quibus sunt multæ personæ *en petit volume*, super aliquid superest videndum et notandum, umbrae, *pourfils, raccourcissements, entorses*; sic in Evangelio Innocentium, etc. (LXXVI, t. II, p. 33). — Il y en a maint exemple.

Le recueil de ses sermons, dans les moindres fragments comme dans les morceaux plus étendus, montre quelle science profonde notre saint avait des Écritures, comme il en était nourri et comme il en voulait donner la substance à ses auditeurs, convaincu que c'est la plus sûre manière de leur faire goûter la parole de Dieu. Comme il n'écrit que pour lui, il se borne le plus souvent dans ses citations aux premiers mots du texte avec une citation sommaire; mais le renvoi est soigneusement complété en marge. Aucun secours ne manque donc aux prédicateurs inspirés de la bonne pensée de développer en leur propre nom le plan que s'était proposé saint François de Sales, ni aux simples lecteurs qui voudraient méditer sur la pensée fondamentale du sermon.

H. Walton.

Hugue de Clers et le « De senescalia Franciæ », par Achille Luchaire (pages 1-38 du volume intitulé: *Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres. III. Mélanges d'histoire du moyen âge*, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. Paris, Félix Alcan, 1897. In-8°, 99 p.).

Le traité intitulé *De senescalia Franciæ*, qui nous est parvenu dans un manuscrit du XII^e siècle (Bibl. nat., n° 3839 A du fonds latin), se compose de deux parties. La première se présente sous le nom de Foulque Nerra; on est unanime à ne lui accorder aucun crédit; quant à la seconde, mise sous le nom de Hugue de Clers, l'authenticité en a été défendue par plusieurs critiques, et en dernier lieu par l'auteur d'un mémoire inséré l'an dernier dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*. M. Luchaire n'en admet pas l'authenticité; les raisons qu'il a développées pour soutenir son opinion m'ont paru tout à fait dignes d'être prises en considération. Il serait trop long de les analyser ici. L'objet de cette note est beaucoup plus simple. Aux arguments que M. Luchaire a fait valoir pour ranger parmi les pièces suspectes une charte de Henri II relative à la garde de l'abbaye de Saint-Julien de Tours et à la charge de Sénéchal de France dépendante du comté d'Anjou, l'on en peut ajouter plusieurs qui suffiraient, je crois, pour faire condamner la charte. A ce sujet il faut entrer dans quelques détails sur l'origine du document contesté.

La chartre dont il s'agit et qui a été classée par le Rév. R. W. Eyton⁽¹⁾ au commencement de l'année 1157 nous est connue par deux éditions : la première, publiée en 1681 et 1709 dans le *De re diplomatica* de Mabillon (éd. de 1709, p. 605) et réimprimée en 1750 par Brussel dans le *Nouvel examen de l'usage général des siefs* (t. I, p. 630, note); la seconde, publiée en 1683 par Baluze (*Miscellanea*, t. IV, p. 486) et réimprimée en 1813 dans le *Recueil des historiens de la France* (t. XVI, p. 17, note, et p. 636). Baluze dit avoir tiré son texte du ms. 2669 de la bibliothèque de Colbert, c'est-à-dire du registre F de Philippe Auguste, aujourd'hui ms. latin 9778 de la Bibliothèque nationale. Mabillon cite comme autorité le tome III des recueils de dom Estiennot; la chartre se trouve, en effet, copiée de la main de dom Estiennot, aux pages 95 et 96 de notre ms. latin 12765, intitulé *Fragmentorum historiæ Aquitanicæ tomus III*, et le laborieux bénédictin déclare l'avoir tirée d'un manuscrit des Carmes déchaussés de Clermont rédigé ou copié par « Stephanus de Gual., clericus Garini Silvanectensis episcopi », c'est-à-dire du registre de Philippe Auguste. Le témoignage d'Estiennot et celui de Baluze sont assez positifs et assez concordants pour donner l'assurance que la chartre était au xvii^e siècle dans le registre F de Philippe Auguste. On l'y chercherait vainement aujourd'hui, et l'absence nous en est expliquée par une table, écrite en caractères de la fin du xv^e siècle, qui est reliée en tête du volume. Cette table, intitulée « Tabula hujus registri XXVII », se termine par un article ainsi conçu : « De custodia abbatis Sancti Juliani Turonensis, ultimo folio collato in asseribus. » La pièce relative à l'abbaye de Saint-Julien de Tours se trouvait donc à la fin du registre, sur un feuillet de garde collé contre la planchette qui lui servait de couverture, et le feuillet a disparu avec la planchette quand la reliure primitive a été remplacée par une reliure en maroquin rouge aux armes de Louis XV. La chartre y avait été copiée d'après un vidimus de l'année 1288, comme Estiennot et Baluze nous en ont avertis. Telle est l'origine du texte de la chartre de Henri II. Des copies d'Estiennot et de Baluze, c'est celle de Baluze qui mérite le plus de confiance; elle est, en effet, la seule qui donne au complet la liste des témoins. C'est donc d'après elle qu'il faut examiner la chartre.

Cette pièce, telle que Baluze nous l'a transmise, présente deux anomalies qui choquent toute personne familiarisée avec les habitudes de la chancellerie de Henri II. D'abord, la date de lieu n'y est pas exprimée à la fin, mais immédiatement après la suscription : « Sciatis quod rex Francorum, Aurelianis, in communi audientia recognovit. . . » Ensuite, la liste des témoins n'y est point précédée du mot *Testibus*, mais des mots *His audientibus*. . . Ces raisons, jointes à celles que M. Luchaire a tirées du sujet de la chartre, autorisent à la rejeter comme fabriquée après coup.

J'hésite d'autant moins à condamner la chartre relative à la garde de l'abbaye de Saint-Julien de Tours que le chartrier de cette maison renferme une autre chartre de Henri II dont la fausseté me paraît évidente. De cette chartre, qui a pour objet la confirmation des propriétés normandes de l'abbaye de Saint-Julien, nous avons, à la Bibliothèque nationale, deux copies prises sur un vidimus de l'année 1295 (ms. latin 5443, p. 49, et ms. latin 12677, fol. 193), et une troisième copie dérivant d'une confirmation de Philippe VI, en 1330 (ms. latin 10081, p. 125). De plus, il en existe une édition dans l'*Histoire de la maison d'Harcourt* (t. III, p. 26 et 1301). Elle commence ainsi : « In nomine sancte et individue Trinitatis. Henricus, Dei gratia rex Anglorum et dux Normanorum et Aquitanorum et comes Andegavorum, concedo et in perpetuam elemosinam confirmo et auctoritate mei sigilli communio. . . »

⁽¹⁾ *Court, Household and Itinerary of King Henry II*, p. 23 et 24.

Elle se termine par ces mots : « Acta sunt hæc anno MCCLX ab incarnatione Domini, apud Lemna. Testes hujus rei : Philippus episcopus Baiocensis, Thomas cancellarius regis, Willelmus filius Hamonis, Manasses Riset dapifer; presente Garino abbate, Guidone bairlo, Acardo Banceville priore; de familiis, Teobaldo Girardi, Rabasto, Gaslana. » Ici les motifs de suspicion sont encore plus graves et plus nombreux que pour la première charte : 1° les actes de Henri II ne débutent point par une invocation à la Trinité; 2° ils ont la forme de lettres adressées aux dignitaires ecclésiastiques, aux fonctionnaires civils et aux sujets du prince; 3° ils sont dépourvus de date d'année; 4° la date de lieu y est rejetée tout à la fin, après les noms des témoins; 5° la liste des témoins y est précédée simplement du mot *Testibus*; 6° les noms des témoins y sont à l'ablatif et non pas au nominatif; 7° quand le chancelier Thomas Becket y figure, il est appelé *Thoma cancellario*, et non point *Thomas cancellarius regis*; 8° on ne s'explique pas que, dans la charte incriminée, il y ait deux séries de témoins : la première consistant en quatre noms mis au nominatif; la seconde, en six noms à l'ablatif, précédés du mot *presente*. Il n'en faut pas tant pour reconnaître un texte qui est si peu d'accord avec les habitudes de la chancellerie du roi.

Voilà donc constatée dans le chartrier de Saint-Julien de Tours la présence d'une fausse charte de Henri II. Cette circonstance fournit un argument contre la sincérité d'une autre pièce du même chartrier, la charte dans laquelle le même Henri II mentionne les prérogatives que conférait au comte d'Anjou la charge de sénéchal du roi de France. Elle vient à l'appui de la thèse de M. Luchaire, qui refuse d'admettre comme authentique le traité *De mescalcia Francie*. L. Delisle.

BELGIQUE.

Publication de l'Université de Gand. Bibliotheca Erasmiana. Bibliographie des ouvrages d'Erasmus. Adagia. Gand, C. Vyt, libraire. 1897. In-8°, 580 p. (Extrait de la Bibliotheca belgica, par F. VANDER HAEGHEM.)

Sous le titre de *Bibliotheca belgica*, M. Ferdinand Vander Haeghem s'est proposé de donner dans le plus grand détail et avec la plus minutieuse exactitude :

1° La description de tous les livres imprimés dans les Pays-Bas au XV^e et au XVI^e siècle, et des principaux ouvrages imprimés depuis 1600 jusqu'à l'époque actuelle;

2° La description de tous les livres écrits par des Belges et des Hollandais, ainsi que des ouvrages concernant les Pays-Bas publiés à l'étranger;

3° La bibliographie des imprimeurs néerlandais établis à l'étranger.

L'auteur s'est fait une loi de rédiger ses descriptions d'après de bons exemplaires, qu'il a réussi presque toujours à examiner lui-même. Les notices qu'il nous offre sont parfois très développées; elles contiennent souvent des analyses et des développements d'une étendue considérable; beaucoup sont de véritables dissertations historiques ou littéraires, plutôt que des articles de catalogue.

La publication de ce vaste répertoire, pour lequel toutes les grandes bibliothèques de l'Europe ont été mises à contribution, a commencé en 1880. Il en a paru 141 livraisons, dont chacune renferme un certain nombre de notices, imprimées toujours sur des feuillets ou des cahiers mobiles, de façon que les souscripteurs peuvent disposer leurs exemplaires dans l'ordre qui se prête le mieux à leurs goûts et à leurs habitudes de travail. Les fiches comprises dans les livraisons antérieures à l'année 1891 ont formé une première série, pour laquelle l'éditeur a proposé un

cadre de classement. Les exemplaires constitués conformément à ce cadre consistent en 26 volumes, dans lesquels les notices se succèdent suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres des ouvrages. L'usage de ces 26 volumes a été rendu très facile par les trois tables qui remplissent un tome XXVII : table alphabétique des noms d'auteurs ou des titres de livres, table chronologique dans laquelle les ouvrages sont rangés d'après la date de publication, et table typographique indiquant quels ouvrages ont été exécutés dans chaque ville et dans chaque atelier d'imprimeur.

De temps à autre M. Vander Haeghen a détaché de la *Bibliotheca belgica*, pour les faire tirer à part, des séries de notices dont le groupement forme des monographies très développées, relatives soit à un auteur célèbre, soit à une matière déterminée. C'est ainsi que, depuis une douzaine d'années, nous avons vu successivement mettre en distribution des volumes, parfois fort épais, qui contiennent la bibliographie raisonnée des œuvres de Wielant et Damhoudere, des œuvres de Corr. de Die, des œuvres de Juste Lipse, des œuvres de Jense Clithove, des Martyrologes protestants néerlandais, enfin une collection d'environ 900 marques typographiques employées par les imprimeurs et libraires des Pays-Bas.

Aujourd'hui l'infatigable bibliothécaire de Gand, avec l'aide de M. R. Vanden Berghé et de M. Th. J. I. Arnold, s'attaque à une série dont l'étendue et la complication étaient de nature à effrayer des travailleurs moins audacieux. Il a voulu décrire, sur le vu des volumes eux-mêmes, toutes les éditions, toutes les traductions, tous les arrangements des œuvres d'Érasme, ceux des humanistes du commencement du XVI^e siècle dont les écrits ont obtenu le plus grand succès et ont le plus souvent fait gémir les presses des Pays-Bas, de la Suisse, de l'Allemagne et de la France.

Une longue et patiente préparation était indispensable pour mener à bonne fin un tel travail. La plupart des matériaux en étaient déjà recueillis en 1893 quand M. Vander Haeghen dressa une liste provisoire des articles qui devaient entrer dans la Bibliographie érasmiennne. Elle remplit deux fascicules in-quarto, l'un de 286 pages, l'autre de 65, qui furent adressés aux principaux bibliothécaires de l'Europe, avec invitation de signaler les publications dont l'existence avait pu échapper au bibliothécaire de Gand, et celles qu'il indiquait en prévenant qu'il n'avait pas encore pu s'en procurer la notice d'après un bon exemplaire examiné et disséqué par lui-même ou par un collaborateur expérimenté. De toutes parts on a répondu à un appel si digne d'être pris en considération; on savait qu'il s'agissait d'élever un monument durable à un homme de génie, dont l'influence s'est exercée pendant plusieurs siècles sur tous les pays de l'Europe. Ainsi préparée, la *Bibliotheca Erasmiiana* devait être un véritable chef-d'œuvre.

Le volume par lequel la publication en est aujourd'hui inaugurée porte uniquement sur les *Adagia*, dont les éditions totales ou partielles et les traductions sont au nombre de plus de 250. Chaque article y est décrit avec une ampleur et une précision que les connaisseurs ne se laisseront pas d'admirer. On y assiste à l'élaboration de l'ouvrage; on y suit pas à pas les innombrables modifications que le texte en a subies, soit du fait de l'auteur, soit du fait des éditeurs, des commentateurs, des abrégiateurs et des traducteurs. Les préfaces et les pièces accessoires y sont analysées avec autant de tact que d'érudition, de façon à bien mettre en relief les passages intéressants. A chaque page on trouve relevées et expliquées beaucoup de particularités curieuses pour l'histoire des mœurs et pour celle de la littérature et de la librairie.

Un tel livre fait le plus grand honneur à M. Vander Haeghen, et nous devons applaudir à l'idée qu'il a eue, et à laquelle s'est associé le Conseil académique de

Gand, de célébrer par une pareille publication le premier centenaire de la bibliothèque de cette ville, bibliothèque dont l'organisation définitive, conformément à la loi du 3 brumaire an iv, date du 3 mai 1797.

L. D.

ITALIE.

Costumi ed usanze dei contadini di Sicilia, delineati da Salvatore Salomone-Marino. Palermo, Sandron, 1897. In-12, VIII-436 p.

Ce charmant volume n'est pas un simple recueil d'usages et coutumes, un document de *folklore* à joindre à ceux qui existent déjà. C'est une suite de petits tableaux tracés avec beaucoup de charme et visiblement très exacts, pour lesquels l'auteur a utilisé des observations faites avec amour, pendant trente ans, parmi les paysans de la Sicile et surtout des environs de Palermo. On les suit, grâce à lui, dans leurs travaux, dans leurs jeux, dans leurs fêtes, dans leurs devoirs; on pénètre dans leur âme encore tout antique, imbuë de superstitions tenaces et de préjugés séculaires, plutôt dure, âpre et méfiante, mais laborieuse, contente de peu, pure de la corruption des villes, honnête à sa manière, en somme forte, énergique et simple. L'école, la conscription, l'accroissement de la sécurité, la facilité plus grande des communications, la pénétration des chemins de fer sont en train de changer cette psychologie, et, comme le dit l'auteur, il y avait un devoir envers la science et envers la patrie à conserver aussi fidèlement que possible une image qui s'efface et bientôt aura disparu. M. Salomone-Marino était désigné pour cette tâche; il est connu depuis longtemps (outre ses ouvrages de médecine) par ses travaux sur la littérature populaire et semi-populaire de l'île; il sait recueillir les faits avec la meilleure méthode scientifique et les mettre en œuvre avec l'art le plus sobre et le plus délicat. Son volume se placera comme un excellent complément à côté des admirables recueils de son ami G. Prêtre.

G. P.

TABLE.

	Pages.
La psychologie des sentiments. (2 ^e article de M. Ch. Lévêque.).....	157
Histoire des doctrines esthétiques en Allemagne. (3 ^e et dernier article de M. Paul Janet.)	271
Manuscrits liturgiques du Vatican. (Article unique de M. Léopold Delisle.).....	284
Tombouctou la Mystérieuse. (2 ^e article de M. Émile Blanchard.).....	300
Nouvelles littéraires.....	314

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

*Ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts,
et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

E. POTTIER,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES, AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ, DOCTEUR ÈS LETTRES,
CONSERVATEUR ADJOINT DES MUSÉES NATIONAUX.

VASES ANTIQUES DU LOUVRE.

(SALLES A-E.)

LES ORIGINES. — LES STYLES PRIMITIFS. — ÉCOLES RHODIENNE ET CORINTHIENNE.

1 vol. in-4°, avec 2 photogravures et 332 dessins de JULES DEVILLARD,
broché 30 francs; cartonné 32 francs.

LOUIS LEGRAND.

CONSEILLER D'ÉTAT, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

L'IDÉE DE PATRIE.

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

PAUL LEHUGEUR,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE,
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU LYCÉE HENRI IV ET À LA MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR DE SAINT-DENIS,
DOCTEUR ÈS LETTRES.

**HISTOIRE
DE PHILIPPE LE LONG,
ROI DE FRANCE (1316-1322).**

TOME PREMIER : LE RÈGNE.

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

MAURICE VERSTRAETE,

CONSUL DE FRANCE.

LA RUSSIE INDUSTRIELLE.

ÉTUDE SUR L'EXPOSITION DE NIJNI-NOVGOROD.

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

ROBERT DE LA SIZERANNE.

RUSKIN
ET LA RELIGION DE LA BEAUTÉ.

SA PHYSIONOMIE, SES PAROLES, SA PENSÉE ESTHÉTIQUE ET SOCIALE.

1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50.

PIERRE DE COUBERTIN.

SOUVENIRS
D'AMÉRIQUE ET DE GRÈCE.

1 vol. in-16, broché. 2 francs.

FÉLIX PÉCAUT,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'ÉDUCATION PUBLIQUE
ET LA VIE NATIONALE.

1 vol. in-16, broché. 3 francs.

GEORGES RAMAIN,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES, AGRÉGÉ DES LETTRES,
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DE SENS.

THÉÂTRE LATIN.

EXTRAITS

des comédies de Plaute, de Térence et des tragédies de Sénèque,
publiés avec une histoire sommaire du théâtre latin,
des fragments d'Ennius, de Pacuvius, d'Accius, de Nævius, de Cæcilius, etc.,
des remarques sur la versification et sur la langue de Plaute et de Térence, des notices,
un commentaire explicatif et des notes critiques.

1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr. 50.

JOURNAL
DES SAVANTS

JUN 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. A. BARTH. Le Mahābhārata.
R. DARESTE. Histoire du droit privé athénien.
ALBERT SOREL. Les correspondances des agents diplomatiques.
H. WALLON. Le Roi de Rome.
H. WEIL. Lettres de Reiske.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du **JOURNAL DES SAVANTS**.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUIN 1897.

JOSEPH DAHLMANN, S. J. : *DAS MAHĀBHĀRATA ALS EPOS UND RECHTS-
BUCH, Ein Problem aus Altindiens Cultur- und Literaturgeschichte.*
Berlin, Felix L. Dames, 1895, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

Dans un précédent article, nous avons vu comment le R. P. Dahlmann, tout en exagérant la cohésion et l'unité du Mahābhārata dans sa forme actuelle ⁽²⁾, a montré notre impuissance à le ramener à une forme plus simple, en y distinguant des parties de provenance et d'âge divers; comment ensuite il a essayé, vainement selon nous, de rattacher par un lien très étroit la formation même de la fable centrale des Pāṇḍavas à la rédaction de ce qu'il appelle la Mahābhārata-smṛiti, un poème très ancien, à la fois épique et didactique, et le même, à très peu de chose près, que nous avons aujourd'hui. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, il s'applique à vérifier ces résultats et, d'abord, à déterminer l'âge de cette rédaction actuelle d'après les témoignages extérieurs fournis par la littérature et par l'épigraphie.

Il commence par établir qu'il n'y a pas de traces, pour la légende des

⁽¹⁾ Pour le premier article voir le cahier d'avril 1897.

⁽²⁾ Pour l'unité de style du Mahābhārata, il y aurait bien des réserves à faire. À côté de parties très belles, il y en a d'autres, en masse énorme, qui, pour la diction et pour la conception, ne s'élèvent pas au-dessus de la routine

des Purāṇas. Même l'unité de forme, dans ce qu'elle a de plus extérieur, n'est pas toujours maintenue. Le P. Dahlmann ne dit rien des longs morceaux en prose intercalés dans le poème, on ne voit pas bien pourquoi, et dont la présence ne s'explique, semble-t-il, que par des procédés de compilation.

Pāṇḍavas, d'une forme plus ancienne que celle qui est présentée dans l'épopée. Les écrits védiques ignorent cette légende et, d'autre part, les échos qu'on en trouve dans la littérature des Bouddhistes et dans celle des Jainas, dans les *Jātakas* ⁽¹⁾ des premiers et dans les *Jñātādharma-kathās* ⁽²⁾ des seconds, ne viennent pas, comme on pourrait le croire, d'une tradition antérieure, mais sont de simples altérations des données épiques. Bouddhistes et Jainas ont en effet beaucoup emprunté et largement pratiqué l'art de démarquer leurs emprunts. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ce qu'ils ont fait, les uns de la légende du Rāmāyaṇa, les autres de celle de Kṛishṇa. On se rangera donc volontiers en ceci à l'opinion du P. Dahlmann. Seulement il serait peu prudent d'y ajouter comme lui le corollaire que ces altérations, parce qu'elles sont postérieures à la tradition épique, sont postérieures aussi à notre Mahābhārata. Rian n'est moins démontré que cela et, si j'étais aussi persuadé qu'il paraît l'être de l'antiquité du recueil des Jātakas pâlis ou de celle du canon des Jainas, je n'hésiterais pas à me prononcer dans le sens inverse. Pour le moment, la question est du grand nombre de celles auxquelles il faut se résigner à ne pas répondre.

Des données pâlies et prācrites le P. Dahlmann passe à celles des sources sanscrites, qu'il prend à partir du VII^e siècle pour remonter ensuite de plus en plus haut. Il n'en apporte guère de nouvelles; mais celles qu'il produit sont, à part quelques omissions regrettables, bien choisies et discutées avec soin. Il mentionne, d'après M. Bühler, l'inscription cambodgienne de Veal Kantel ⁽³⁾, qui relate, vers l'an 600, le don fait à un sanctuaire, par un brahmane allié à la famille royale, d'un Rāmāyaṇa, d'un Purāṇa et d'un « Bhārata complet », ainsi qu'une fondation instituée par le même personnage pour en assurer « la récitation quotidienne à perpétuité ». C'était là un usage religieux importé d'une pièce, comme beaucoup d'autres, de la mère patrie au Cambodge. Dans l'Inde, où il s'est maintenu jusqu'à nos jours ⁽⁴⁾, il est attesté au XII^e siècle par Hemacandra ⁽⁵⁾ et, comme le rappelle le P. Dahlmann, vers le milieu du VII^e siècle, par Bāṇa ⁽⁶⁾, dont le témoignage est à peu près contemporain

⁽¹⁾ Citant, comme premier exemple, le Jātaka 184, où Pāṇḍava est le nom d'un cheval, le P. Dahlmann aurait aussi pu mentionner le mont Pāṇḍava, qui figure déjà dans le *Suttanipāta*, v. 414 et suiv.

⁽²⁾ D'après le travail de E. Leumann, dans les *Actes du congrès de Leyde*, II, p. 539.

⁽³⁾ *Inscriptions sanscrites du Cambodge*, n° IV, p. 30.

⁽⁴⁾ La récitation du Mahābhārata entier prend de trois à six mois.

⁽⁵⁾ *Indian Antiquary*, IV, p. 110.

⁽⁶⁾ *Kādambarī*, éd. Peterson (1885), p. 61.

de l'inscription cambodgienne. L'usage remonte même plus haut, selon la remarque de notre auteur, jusqu'au Mahābhārata même, où les plus hautes récompenses spirituelles sont promises à ceux qui feront réciter le poème par des *vācakas* et en feront faire des manuscrits pour leur usage. Le P. Dahlmann conclut de là que ces manuscrits ont dû être nombreux de bonne heure. Je croirais plutôt qu'ils ont toujours été assez rares. Ils servaient à l'étude et celle-ci constituait une profession. Le reste du public même lettré nous est représenté, non pas comme lisant le poème, les manuscrits étaient trop encombrants et difficiles à manier, mais comme l'écoutant réciter. La question, d'ailleurs, importe peu : dès le début, le Mahābhārata se donne pour une œuvre écrite et il est certain que la tradition aussi du poème, tel que nous l'avons, a été une tradition écrite. Il doit être bien entendu aussi que ces lectures publiques étaient un acte religieux, une œuvre pie, et que le bénéfice en était avant tout spirituel, pour l'auteur de l'acte comme pour les assistants. Déjà, il y a deux mille ans et plus, elles auraient été à peu près aussi inintelligibles à un auditoire hindou moyen, pour ne rien dire d'un auditoire cambodgien, qu'elles le sont aujourd'hui, et ce n'est que sous une autre forme, mise en langue vulgaire par des conteurs et des chantres ambulants, que la substance de ces récits pouvait pénétrer dans les masses⁽¹⁾.

Il en était autrement des lettrés et, sous ce rapport, il est regrettable que le P. Dahlmann n'ait pas demandé davantage à l'œuvre de Bāṇa qui, plus que toute autre peut-être, est pleine du Mahābhārata. On enseignait le poème aux enfants des grandes maisons⁽²⁾; il charmait les loisirs des jeunes filles et on leur apprenait à le réciter avec grâce⁽³⁾. Aussi un autre poète, l'auteur du *Chariot d'argile*, voulant représenter un prince stupide et mal élevé, n'a-t-il trouvé rien de plus fort que de lui faire confondre sans cesse les noms et les rôles des héros du Rāmāyaṇa et du Mahābhārata. Outre les récitations publiques dans les temples, il y en avait de privées, soit pour le simple plaisir, soit pour fêter quelque événement de famille, par exemple le retour d'un ami⁽⁴⁾. Nous voyons encore que ces récitations étaient chantées sur une sorte de mélodie soutenue, parfois du moins, par un accompagnement de flûtes⁽⁵⁾, et un

⁽¹⁾ Les traductions proprement dites n'apparaissent qu'assez tard : les plus anciennes paraissent être une traduction canarèse du x^e siècle et une traduction en vieux javanais du xi^e siècle.

⁽²⁾ *Kādambarī*, p. 75.

⁽³⁾ *L. cit.*, p. 209.

⁽⁴⁾ *Harshacarita*, éd. Parab et Vane (Bombay, 1892), ch. III, p. 95. L'ouvrage cité est ici le Vāyu-Purāṇa.

⁽⁵⁾ *L. cit.* et *Kādambarī*, p. 209. Un des vieux noms de la stance épique est

ouvrage antérieur à Bāṇa, la Vāsavadattā⁽¹⁾, nous apprend que le poème dès lors était divisé en *parvans*. Bien qu'il y ait beaucoup à rabattre de ces descriptions extrêmement conventionnelles de Bāṇa, il en reste assez pourtant pour montrer quelle grande place le Mahābhārata tenait alors dans la vie intellectuelle de l'Inde lettrée. Et ces détails sont d'autant plus intéressants pour nous qu'ici, du moins, nous savons de quoi il s'agit et que nous sommes assez bien informés de ce qu'était le Mahābhārata à cette époque.

En effet, par un heureux hasard, dans une inscription trouvée à Khoh, dans l'Inde centrale, et datée de 533, peut-être même de 462 A. D., selon qu'on rapporte la date à l'ère des Guptas ou à l'ère de Cedi, certains vers, qui reviennent souvent dans les inscriptions et qui d'ordinaire sont simplement attribués à Vyāsa, sont expressément désignés comme étant « la parole proférée dans le Mahābhārata, la composition en cent mille stances, par le grand ṛishi Vyasa, le diascévaste des Vedas, le fils de Parācara⁽²⁾ ». Et, comme ces vers se trouvent également dans plusieurs autres inscriptions provenant de la même localité et dont la plus ancienne remonte à 475 ou même peut-être à 404 A. D.⁽³⁾, l'information fournie par la première vaut aussi pour celles-ci, bien que le poème n'y soit pas expressément mentionné. Il est donc absolument certain que, dès la seconde moitié, peut-être dès le commencement du v^e siècle de notre ère, le Mahābhārata passait pour contenir cent mille distiques en nombre rond, nombre qu'il s'attribue d'ailleurs lui-même dans l'espèce de table des matières placée au début et qui correspond aussi avec une approximation suffisante au contenu actuel, en y comprenant le supplément du *Harivaṅṣa*. On ne conclura pas de là que le poème n'a plus subi aucun changement par la suite : des interpolations, des omissions, des corruptions, toutes sortes de modifications de détail auront toujours été possibles⁽⁴⁾. Les vers mêmes cités dans l'inscription et qui reviennent ailleurs avec des variantes n'ont pas encore, que je sache, été retrouvés dans notre texte. Mais il ne peut plus, à partir de cette époque,

gāthā, « chanson ». Chez les Bouddhistes, les récitations solennelles de la loi étaient appelées *saṃgīti*, « chant en commun », et maintenant encore, dans les écoles de l'Inde, la récitation des vers est une sorte de chant.

⁽¹⁾ Édition Hall. P. 234.

⁽²⁾ Fleet, *Corpus inscript. indic.*, III, p. 137.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 96.

⁽⁴⁾ On a déjà vu plus haut, p. 229, que Çankara paraît avoir ignoré tout un chapitre du V^e livre, qui se lit dans nos éditions. Tout récemment encore, l'éditeur de la *Parācara-saṃhitā* (Bombay-Series, 1893, t. I, p. 7), le pandit Vāmana Çāstri Islāmpurkar, a trouvé dans des manuscrits du Sud une fin en vingt-trois chapitres, complètement inédits, du XIV^e livre, l'*Açvamedhika-parvan*.

être question d'additions sur une grande échelle et de nature à modifier sensiblement le caractère de l'œuvre.

Pourquoi le P. Dahlmann n'a-t-il pas même mentionné ce témoignage capital, que le mémoire de M. Bühler lui fournissait avec les autres qu'il cite? Est-ce par trop de confiance en sa théorie sur l'origine de la légende épique? Ou a-t-il craint que cette information substantielle ne fit un trop fort contraste avec les maigres données dont il devra se contenter par la suite? De simples noms, des allusions, des désignations vagues ou suspectes, c'est en effet tout ce qu'il trouvera désormais. Déjà les inscriptions des Andhras, qui sont du II^e siècle, ne lui auraient plus fourni autre chose⁽¹⁾. C'est un pauvre viatique pour le long voyage de près de mille ans qu'il lui reste à faire, jusqu'au V^e ou VI^e siècle avant notre ère, terme où il veut reporter sa Mahābhārata-smṛiti, un fardeau de deux cent mille vers.

Le *Buddhacarita*, auquel le P. Dahlmann passe ensuite, est un poème sur la vie du Buddha, écrit en un style brillant et raffiné et attribué à Aṣvaghosha, dont la tradition, attestée dès le V^e siècle, fait un contemporain du roi indo-scythe Kanishka⁽²⁾. L'époque exacte du règne de Kanishka, dont nous avons tant de documents datés, malheureusement d'une ère inconnue, n'est rien moins que fixée. Depuis quelque temps, on s'était à peu près mis d'accord pour le faire commencer provisoirement en 78 A. D. Mais tout récemment une nouvelle trouvaille épigraphique a fait supposer à M. Bühler que ce début pourrait bien ne pas

⁽¹⁾ G. Bühler, dans *Archæological Survey of Western India*, t. IV; Nasik, n° 14, p. 108 et n° 15, p. 110.

⁽²⁾ S. Lévi, dans *Journal asiatique*, novembre-décembre 1896, p. 446 et suiv. D'après ces documents, Aṣvaghosha aurait été le conseiller spirituel de Kanishka. Cela ne s'accorde guère avec ce qu'on peut inférer d'un autre ouvrage également attribué à Aṣvaghosha, le *Sūtrāṅkāra-ṣāstra*, dont le texte sanscrit paraît perdu, mais dont M. S. Lévi vient de faire connaître de nouveaux extraits d'après une traduction chinoise remontant, paraît-il, au début du V^e siècle. On admettra difficilement que le sixième chapitre de ce recueil, publié par M. Lévi (*ibid.*, p. 457), soit l'œuvre d'un homme ayant eu avec le roi de

longs rapports personnels. Ces traductions chinoises sont précieuses non seulement parce qu'elles ont conservé beaucoup d'ouvrages dont les originaux sont perdus, mais parce qu'elles portent des dates que les sinologues nous affirment être dignes de toute confiance; même dans le cas où le texte sanscrit s'est conservé, elles sont à peu près la seule garantie de l'authenticité de toute cette littérature. Mais il convient de toujours se rappeler que les auteurs de ces traductions étaient des hommes d'une crédulité extrême et que, en fait de textes et d'attributions, ils ne nous donnent que ce qui avait cours de leur temps. Or on sait avec quelle rapidité les légendes se forment et se déforment dans l'Inde.

avoir été antérieur à la première moitié du II^e siècle⁽¹⁾, tandis que M. S. Lévi pense qu'une estimation plus exacte des données chinoises doit le faire remonter jusque dans la deuxième moitié du I^{er} siècle avant notre ère⁽²⁾. Et il y a toutes sortes de raisons pour et contre l'une et l'autre solution⁽³⁾. Provisoirement donc, la composition du Buddhacarita est flottante entre des limites d'un siècle et demi environ. L'attribution à Açvaghosha est attestée par une traduction chinoise, qui paraît avoir été faite au début du V^e siècle. Pour cette époque aussi, la partie ancienne du texte sanscrit, les trois premiers quarts environ⁽⁴⁾, est contrôlée par cette même traduction, à laquelle vient se joindre plus tard une traduction tibétaine plus littérale. Avant cela, il nous faut l'accepter de confiance; mais il paraît bien que, dans l'intervalle de trois ou quatre siècles qui a séparé les deux versions, le texte sanscrit n'a pas été à l'abri de tout changement, de même qu'il en a encore subi après⁽⁵⁾. Telle est pourtant l'incertitude qui pèse sur une grande partie de l'histoire littéraire de l'Inde que, mis à côté de bien d'autres, le Buddhacarita peut passer pour une œuvre datée. Désormais le P. Dahlmann n'en rencontrera plus de la sorte. Voyons maintenant ce qu'il y a trouvé.

Comme toute la poésie classique, le Buddhacarita fait d'assez nombreuses allusions à la fable des Pāṇḍavas. Il mentionne, en outre, fréquemment d'autres légendes qui se trouvent dans le Mahābhārata, sans pourtant lui appartenir en propre, et, une fois (IV, 83), il en désigne toute une série comme étant des *āgamas*, « des traditions consacrées ». Le P. Dahlmann, qui traduit autrement⁽⁶⁾, veut qu'il s'agisse ici d'une

⁽¹⁾ *Wiener Zeitschr. f. d. Kunde des Morgenlandes*, X, p. 171.

⁽²⁾ *Journal asiatique*, janvier-février 1897, p. 5.

⁽³⁾ En faveur d'une date plus haute, il y a par exemple le fait que, dans le stūpa de Manikyāla bâti la dix-huitième année de Kanishka, on n'a trouvé, avec des monnaies de ce roi et de deux de ses prédécesseurs, que des deniers romains tous antérieurs à l'an 43 avant J.-C. Or, à cette époque, l'afflux du numéraire romain dans l'Inde était considérable et continua. En faveur d'une date plus basse milite au contraire le fait de la très grande ressemblance des monnaies de Kanishka avec celles que les Guptas ont émises au IV^e siècle.

⁽⁴⁾ Par M. Cowell et grâce au manuscrit de Cambridge, on sait que le dernier quart a été fabriqué vers 1830 par un pandit népalais.

⁽⁵⁾ Je ne dis pas cela pour infirmer les exemples produits par le P. Dahlmann qui sont garantis, au moins pour la fin du IV^e siècle, par la traduction chinoise, mais pour rappeler à quelles vicissitudes ont été soumis les textes anciens, même dans le cas d'œuvres très personnelles et solidement construites comme le Buddhacarita.

⁽⁶⁾ *Çatvā vacas tasya çlakṣṇam āgamaśāhitaṁ* signifie « ayant entendu son discours insinuant, accompagné d'exemples traditionnels probants ». Le P. Dahlmann traduit : « ... son discours ... »

source écrite et que cette source soit le Mahābhārata. Il se peut à la rigueur que, pour le fond, il ait raison et que tout cela soit venu, en effet, du Mahābhārata ou, plutôt, d'un Mahābhārata; mais le texte ne le dit pas. Tout aussi peu probable me paraît l'interprétation très ingénieuse, mais beaucoup trop subtile, d'un autre passage (I, 47) où il est dit que « Vyāsa rendit multiple le Veda dont Vaçishṭha n'avait pu venir à bout ». C'est là, sans doute, une allusion aux quatre grandes divisions du Veda établies par Vyāsa, peut-être aussi aux nombreuses *çākhās* ou « branches », qui ont procédé indirectement de lui : c'est par là que son œuvre l'aurait emporté sur celle des sages qui, comme Vaçishṭha, avaient été les prophètes du Veda dans d'autres âges du monde et l'avaient proclamé un, en quelque sorte non digéré. Selon le P. Dahlmann, au contraire, il faut entendre par cette multiplication du Veda le fait que le Veda arrangé par Vyāsa comprenait, en outre, le Mahābhārata. Les deux termes auraient été si bien équivalents que la simple mention de l'un suggérerait aussitôt la pensée de l'autre. Cette équivalence lui fournit une de plus de ces expressions synthétiques, de ces *Schlagworte* dont il use et abuse et qui reviennent sans cesse chez lui comme une sorte de *Leitmotiv* : à côté de la Mahābhārata-smṛiti, nous aurons désormais le Veda Mahābhārata, et nous arrivons de suite à la conclusion que, dès le temps du Buddhacarita, et — comme ces choses-là ont duré avant qu'elles soient attestées — longtemps avant lui, pour le moins dès le II^e siècle avant J.-C., le poème existait avec ce double caractère. Mais cette équivalence est-elle vraie? Je crois qu'elle ne l'a été à aucune époque. Déjà dans la Chāndogya Upanishad, sans doute, l'*Itihāsa-purāna*, c'est-à-dire l'ensemble des vieilles légendes et traditions, quelle qu'en ait pu être la forme, est appelé « un cinquième Veda⁽¹⁾ », et le Mahābhārata, qui se donne pour le représentant de ce vieil héritage et qui, à bien des égards, l'est en effet, s'attribue la même qualification. Lui aussi est « le cinquième Veda », le Veda de Krishṇa (c'est-à-dire le Veda œuvre de Vyāsa, par opposition au vrai Veda, qui est éternel et que Vyāsa n'a fait qu'arranger), le Veda des Çūdras et des

contenu dans l'Āgama », ce qui paraît doublement impossible, verbalement d'abord et parce que ce discours, après tout, n'a jamais été « contenu » ailleurs que dans le Buddhacarita.

⁽¹⁾ Le P. Dahlmann réunit à l'expression les mots *vedānām vedam* qui suivent dans le texte (*Chānd. Up.*, VII, 1, 2) et qui signifient non « le

Veda par excellence », mais « ce qui fait connaître le Veda ». Çankara *ad loc.* les en sépare, ce qui est plus conforme au ton sobre et aphoristique du texte, et il les explique par *vyākaraṇa*, « la grammaire ». — L'*Itihāsa* « cinquième Veda » se rencontre aussi chez les Bouddhistes; *Suttanipāta*, p. 101, l. 20.

femmes, qui n'ont pas droit à l'autre. Mais il est clair que ces expressions, même dans le Mahābhārata, à partir du moins du moment où il a été orthodoxe, sont des métaphores, non des définitions : jamais Veda tout court, sans autre préparation, n'a désigné le Mahābhārata. Je ne mets pas en doute que, pour l'auteur du Buddhacarita, le Mahābhārata n'ait été l'œuvre de Vyāsa et qu'il n'ait été revêtu de l'autorité d'un cinquième Veda. Mais ceci, nous le savons par le Mahābhārata lui-même, non par le Buddhacarita. En réalité, celui-ci ne nous apprend rien sur le caractère et sur les dimensions du grand poème à cette époque.

Pour Āçvalāyana, à qui le P. Dahlmann passe ensuite, les choses se présentent différemment. Ici nous savons au contraire très bien, je dirais même trop bien, ce qu'il faut entendre par le Bhārata et le Mahābhārata mentionnés ensemble dans son *Grihyasūtra* (III, 4) : sans nul doute les deux rédactions de l'œuvre de Vyāsa, l'une abrégée en 24,000, l'autre développée en 100,000 distiques, de Mahābhārata, I, 101-106, d'où cette mention a passé ou, pour dire de suite toute ma pensée, a été interpolée dans le sūtra. Partout ailleurs, Bhārata et Mahābhārata sont synonymes : c'est ici seulement qu'ils doivent désigner deux œuvres distinctes dont la coexistence est extrêmement improbable. Les deux témoignages ne peuvent pas être indépendants l'un de l'autre, et ce n'est certainement pas le rédacteur du poème qui est allé prendre le sien dans le sūtra. Le passage qui contient cette donnée chez Āçvalāyana et dont la teneur est d'ailleurs suspecte encore pour d'autres raisons, est relatif au *tarpana*, un rite ayant pour objet de « rassasier » les dieux, les anciens sages, les chefs d'école, y compris les maîtres immédiats du fidèle, et il énumère ceux à qui ces offrandes sont dues suivant la tradition de l'école des Āçvalāyanas. On comprend que ces énumérations étaient particulièrement exposées à subir des interpolations, et, en effet, elles n'y ont guère échappé, comme le montre la comparaison des passages parallèles des autres sūtras, surtout des *Dharmasūtras*. Mais nulle part, à une seule exception près, même là où figure Vyāsa et où l'allusion à son œuvre n'est guère contestable, on n'y trouve la mention d'un Bhārata et d'un Mahābhārata : il n'y est question que de l'*itihāsa-parāna*, ce qui sauvegarde du moins la couleur védique. Je ne m'arrêterai pas à relever ces passages auxquels, pas plus qu'au nôtre, je ne puis accorder de valeur chronologique ; mais je dois noter cette exception qui paraît avoir échappé au P. Dahlmann, parce qu'elle jette un certain jour sur la formation de ces textes et sur le degré de confiance qu'on peut leur accorder. Le passage en question du sūtra d'Āçvalāyana revient, en effet, dans deux autres Grihyasūtras reliés par une très étroite parenté et appartenant comme lui

au Rigveda, le sūtra de Çāmbavya et celui de Çānkāyana⁽¹⁾. Les paragraphes traitant du *tarpana* sont à peu près les mêmes chez tous les trois et le contexte immédiat est identique; mais, au lieu de la leçon « Bhārata et Mahābhārata », Çāmbavya ne porte que « Mahābhārata » et Çānkāyana n'a ni l'un ni l'autre. Il faut se garder du reste de voir dans ces textes des œuvres personnelles : ce sont des manuels d'écoles auxquels le temps a longuement collaboré. La classe très voisine des *Dharmasūtras* notamment nous est parvenue à tous les degrés d'altération : plusieurs ont perdu jusqu'à leur attribution d'école, se sont affublés de titres mythologiques, comme les *Çāstras* apocryphes de l'époque classique et ont dépouillé peu à peu la plupart des caractères distinctifs de cette sorte d'écrits. L'un d'eux, celui de Gautama, qui passe généralement pour le plus ancien, mentionne les Yavanas, à l'origine les Grecs, non comme des étrangers, mais comme une caste hindoue, tandis qu'un autre et non le plus récent, celui de Bṛihaspati, connaît le dernier Romain.

Ce Bhārata ainsi attesté de part et d'autre et qui, d'après le grand poème, aurait contenu 24,000 distiques, qu'en faut-il penser? Le P. Dahlmann veut voir dans celui d'Āçvalāyana un ensemble de petites compositions épiques plus anciennes, indépendantes les unes des autres, sans l'élément didactique et sans la légende des Pāṇḍavas, qu'il réserve, comme on sait, à la grande composition définitive. Si j'entends bien, c'eût été une sorte de collection de ce qui est épisode dans le poème actuel, c'est-à-dire précisément le contraire de la définition qu'en donne le Mahābhārata, où il est dit expressément que le Bhārata est une rédaction abrégée « sans les épisodes » (I, 101). Le P. Dahlmann a-t-il bien le droit d'utiliser ainsi une donnée en la retournant? Car je ne suppose pas qu'il veuille admettre deux Bhāratas différents, celui d'Āçvalāyana et celui du Mahābhārata : ce serait enrichir d'un troisième poème une époque dont nous ne savons rien. Ou bien n'accepterait-il plus maintenant le témoignage du Mahābhārata parlant d'une rédaction abrégée et d'une rédaction développée, témoignage qu'il a pourtant invoqué plus d'une fois auparavant? On ne voit pas du reste comment, sans la légende des Pāṇḍavas, ces poésies auraient pu former un ensemble assez cohérent pour leur valoir la désignation concrète de Bhārata. Je ne nie pas, bien entendu, l'existence de poésies semblables antérieures au grand poème où elles sont venues se fondre. Pour cela, il faudrait nier celle de l'*itihāsa-parāna*⁽²⁾, pour ne pas parler d'autres

⁽¹⁾ *Çānkāyanagrīyam*, IV, 10, éd. Oldenberg, dans *Ind. Stud.*, XV, p. 92 et 153.

⁽²⁾ *Itihāsa*, « légende ». est une phrase dont on a fait un mot et sent son origine professionnelle; proprement, il

sortes de compositions narratives dont il y a tant de témoignages dès l'époque védique. Nous ignorons la forme de ce vieux cycle poétique, mais nous en avons la substance, en partie du moins, dans les récits, la plupart très laconiques, des Brāhmaṇas et des Sūtras, plus tard dans les deux grandes épopées et dans les Purānas proprement dits. Dans l'intervalle, beaucoup de ces récits abandonnés à la libre tradition orale ont dû continuer à vivre dans les dialectes populaires : ce n'est qu'ainsi du moins que s'expliquent les différences profondes que présentent les mêmes légendes, si l'on compare la forme qu'elles ont dans le Veda à celle qu'elles ont fini par prendre dans la poésie épique; et c'est par pure habitude que, à chaque mention que nous trouvons de cette littérature, nous pensons aussitôt à une composition en sanscrit. Mais d'autres portions de ce vieux fond, enrichi sans doute aussi d'éléments nouveaux, ont dû, comme par le passé, être utilisées par les brahmanes dans leur littérature didactique et, par conséquent, être conçues dans leur *bhāshā*, devenue depuis longtemps une langue savante. Toute l'ancienne littérature sanscrite, l'œuvre propre des brahmanes, est en effet didactique dans le sens large du mot et, selon toutes les analogies, tel paraît aussi avoir été le caractère de leur *itihāsa-purāna*. Déjà, dans les Brāhmaṇas, quelques récits plus développés témoignent dans leur prose mêlée de vers d'une certaine recherche littéraire et sont comme des épopées en miniature. Il n'est pas probable que cette veine se soit tout d'un coup tarie, que les brahmanes aient subitement renoncé à se servir de la poésie narrative au profit de leur enseignement et de leurs prétentions. Peut-être est-ce un morceau de ce genre que vise le Dharmasūtra de Baudhāyana (II, 2, 4, 26), quand il cite une stance du « dialogue des filles d'Uçanas et de Vrishaparvan⁽¹⁾ », dialogue et stance qui ont trouvé place dans notre Mahābhārata (I, 3288). À moins que la citation ne soit prise directement de celui-ci; car on peut s'attendre à toute sorte de rencontres dans les Dharmasūtras. Ce sont probablement aussi de vieux souvenirs que ces stances laudatives détachées que notre poème intercale, par exemple, dans les généalogies en prose du premier livre

signifie « ainsi advint-il ». *Purāna* signifie : « (tradition) antique ». Les deux expressions se rencontrent isolées, parfois juxtaposées, le plus souvent unies en un composé. Il n'est pas probable qu'elles aient été tout à fait synonymes; mais il est difficile de dire en quoi au juste elles différaient à l'origine.

⁽¹⁾ Ces dialogues, *vākovākya*, constituaient une sorte de genre littéraire dès l'époque védique. À partir du Rigveda, tous les anciens écrits, y compris ceux des Bouddhistes, en offrent de nombreux exemples. On sait que l'épopée sanscrite est dialoguée d'un bout à l'autre.

(I, 3754 et s.) : elles font penser en tout cas à ces *gāthās* que, d'après le *Ātapatha Brāhmaṇa* (XIII, 4, 3 et s.), des joueurs de luth chantaient aux sacrifices en l'honneur des anciens rois de sainte mémoire. Et qui ne serait tenté, même sans en avoir la preuve bien nette, d'assigner de purs joyaux, comme l'histoire de Nala et de Damayanti, à un autre âge que celui où ont été alignés à la file tant de milliers de vers fabriqués machinalement? Ce n'est donc pas l'existence de ces poésies antérieures postulée par le P. Dahlmann qui peut être en question. A cela près qu'elles ont dû, contrairement à son avis, être plus ou moins didactiques, puisqu'elles étaient brahmaniques et sanscrites, on ne les lui contestera pas. Mais on doit lui contester le droit d'en faire le Bhārata et d'invoquer pour cela le témoignage d'Āçvalāyana, quand ce témoignage se confond avec celui du Mahābhārata affirmant que le Bhārata était tout autre chose : un abrégé sans les épisodes, dont le contenu, par conséquent, était cette fable même des Pāṇḍavas que le P. Dahlmann veut en écarter, et qu'il est obligé d'en écarter pour ne pas rouvrir la porte à la théorie des rédactions successives et voir la sienne crouler par la base.

Reste cette donnée du grand poème : le Bhārata, rédaction abrégée, sans les épisodes et en vingt-quatre mille distiques. Il n'y a guère à songer à une œuvre définie qui aurait existé à côté de la grande, en même temps qu'elle : la précision avec laquelle l'information est formulée semble y inviter; mais la constante synonymie de Bhārata et Mahābhārata s'y oppose. Faut-il donc voir là un souvenir réel d'une rédaction antérieure plus courte? L'existence d'une rédaction semblable s'impose en quelque sorte, en dehors de tout autre témoignage. Car il n'est guère admissible qu'on ait débuté par un poème de cent mille distiques et, ce que le P. Dahlmann a bien montré, ce n'est pas la fausseté de cette hypothèse presque nécessaire, c'est notre impuissance à la vérifier et à l'appliquer au texte. Cette façon d'interpréter la donnée est donc séduisante au premier abord. Considérée pourtant de plus près, elle ne laisse pas de présenter des difficultés. Les Hindous ne se sont guère donné la peine de nous conserver la préhistoire de leurs productions ; d'ordinaire ils ont plus vite fait d'en inventer une. Or ici, la préhistoire doit avoir eu quelque chose de tout particulier. Réduit à sa fable principale, le poème n'est plus brahmanique : c'est une épopée populaire et krishnaïte que les brahmanes, quand ils s'en sont emparés et l'ont mise en sanscrit, ont dû entourer aussitôt de tout ce qui pouvait lui donner le vernis de l'orthodoxie. Il est donc plus que probable que, déjà dans sa première rédaction dans la langue savante, le poème était

chargé de nombreux épisodes, car c'est par là surtout qu'il est orthodoxe et brahmanique. Sur ce point du moins, je suis à peu près d'accord avec le P. Dahlmann : dès l'origine, le Mahābhārata sanscrit a du être, je ne dirai pas une *smṛiti*, mais un poème à visées didactiques dans le sens orthodoxe. La donnée d'un Bhārata sans épisodes paraît ainsi artificielle et suspecte par sa précision même; elle le paraît bien plus encore si l'on considère combien elle est récente et mal entourée. D'une part, en effet, elle est inséparable de l'évaluation du contenu du Mahābhārata à cent mille distiques, ce qui suppose qu'on y comprenait déjà, et à peu près avec ses dimensions actuelles, le supplément du Harivaṅṣa, dont le P. Dahlmann ne voudra certainement pas faire un livre bien ancien; d'autre part, elle apparaît en la compagnie immédiate de ces autres rédactions qui sont à l'usage des dieux, des Gandharvas, des mânes, et dont le contenu se chiffre, toujours avec précision, par des millions de vers. Si l'on se rappelle que des choses toutes semblables sont dites à propos d'autres ouvrages célèbres, de *Manu* par exemple, on pensera peut-être que le plus sage est de laisser la prétendue donnée où elle se trouve et de ne pas s'en inquiéter davantage. Avec elle, naturellement, tombe aussi le témoignage d'Āçvalāyana qui, d'après le P. Dahlmann, doit prouver l'existence de *notre* Mahābhārata dès le début du III^e siècle avant J.-C. « pour le moins ⁽¹⁾ ».

Les derniers témoignages qu'examine le P. Dahlmann sont ceux des trois grammairiens Pāṇini, Kātyāyana et Patanjali, tous trois de date incertaine. Une tradition qui nous a été conservée dans deux recueils de contes du XI^e siècle fait vivre Pāṇini à l'époque des Nandas, la dynastie renversée par Candragupta et qui régnait sur l'Inde orientale lors de l'invasion d'Alexandre. La tradition est toutefois plus ancienne que le XI^e siècle : elle remonte à un autre recueil de contes rédigé, lui, en un dialecte prācrit, la *Bṛihatkathā*, l'œuvre maintenant perdue, mais longtemps célèbre de Guṇādhya. La date de Guṇādhya flotte entre des limites très larges : d'une part, il est antérieur à Subandhu, qui est lui-même antérieur à Bāṇa (VII^e siècle); d'autre part, son recueil débutait par un récit qui semble bien être l'écho de la légende latine de l'achat des livres sibyllins par Tarquin. Il a donc été pour le moins aussi éloigné de l'époque des Nandas que l'étaient de celle de Charlemagne nos romanciers qui font faire au grand empereur une chevauchée à Jérusalem en compagnie de Constantin. Aussi son information est-elle toute légendaire : elle fait

⁽¹⁾ Ce « pour le moins » est une façon de parler; la date du sūtra d'Āçvalāyana est absolument indéterminée.

contemporains de Pāṇini Vyādi et Kātyāyana, qui étaient sûrement ses lointains successeurs. Pour Kātyāyana, nous avons deux traditions : celle dont il vient d'être question et qui le place au IV^e siècle avant notre ère, et une autre, plus récente, qui en fait un contemporain de Kālidāsa et de Varāmibira, au VI^e siècle après cette ère. Pour Patanjali, nous n'avons pas de ces traditions apocryphes, si ce n'est celle qu'il a été une incarnation de Ṣeṣha, le serpent à mille têtes qui supporte le monde. Mais, de son commentateur Bhartrihari, nous apprenons que son Mahābhāshya, dans lequel est aussi comprise l'œuvre de Kātyāyana⁽¹⁾, a été remis en honneur après une période d'oubli, par Candra et d'autres grammairiens. L'information est beaucoup plus solide; malheureusement il n'est pas dit à quelle époque il faut la rapporter, et la *Rājataranginī*, qui place le fait au Kashmir et sous le règne du premier Abhimanyu, ne nous l'apprend pas davantage, car ce règne appartient encore à la période pour laquelle elle n'a pas de chronologie⁽²⁾. Patanjali n'en est pas moins celui de nos trois grammairiens dont on a cru, à diverses reprises depuis Goldstücker, pouvoir fixer la date avec le plus de précision. Parmi les nombreux exemples cités dans son *Grand commentaire*, il en est quelques-uns, en effet, qui ont une valeur chronologique : ainsi la mention de Pushyamitra, qui paraît bien être le fondateur de la dynastie des Ṣungas, et celle d'expéditions des Yavanas, des Grecs, dans l'Inde gan-gétique. On en a conclu, non sans vraisemblance, que l'auteur a dû vivre vers le milieu du I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Malheureusement il se pourrait que ce fussent là, comme les exemples de nos grammaires, des phrases toutes faites, ayant eu dès lors cours dans l'école, où plusieurs, du reste, ont continué d'être employées par la suite. Et comme, à côté de ces citations, il s'en trouve d'autres qui paraissent avoir un cachet beaucoup plus moderne, la détermination reste singulièrement douteuse. En réalité, ce que nous avons de certain se réduit à ceci : le pèlerin chinois I-tsing, qui paraît ici mériter confiance, bien qu'il rapporte beaucoup de choses qu'il a entendues de travers, nous apprend que Bhartrihari, l'auteur du Vākyapadiya et le commentateur le plus ancien du Mahābhāshya dont l'œuvre nous soit parvenue, est mort vers 650 A. D. Or, comme l'a montré M. Kielhorn⁽³⁾, pour Bhartrihari, Patanjali est

⁽¹⁾ Kātyāyana a composé des observations critiques (*vārttikas*) sur les *sūtras* de Pāṇini, et le *Mahābhāshya* ou « Grand commentaire » de Patanjali est un commentaire sur ces *vārttikas*.

⁽²⁾ Lassen, appliquant le calcul à des

données qui ne le comportent pas, a cru pouvoir fixer le commencement de ce règne à 45 A. D.

⁽³⁾ *Der Grammatiker Pāṇini*, dans *Nachrichten etc.* de Göttingen, 1885, n^o 5.

déjà un *rishi*, entouré de l'auréole d'une haute antiquité. Cela implique bien quelques siècles, mais, dans l'Inde, n'en exige pas huit. Plusieurs générations de grammairiens séparent ensuite Patanjali de Kātyāyana et celui-ci, à son tour, n'a pas été un successeur immédiat de Pāṇini. D'autre part, si le dérivé exceptionnel *yavanāni*, qui ne se rencontre pas ailleurs dans la littérature et dont la formation est enseignée dans un sūtra (IV, 1, 49), a désigné réellement « l'écriture des Yavanas, des Grecs », comme on n'en peut guère douter, puisque ce sens est déjà affirmé par Kātyāyana et qu'on ne lui en trouve pas d'autre, la conclusion s'impose, semble-t-il, que Pāṇini, ou du moins son œuvre, telle que nous l'avons, est, non du IV^e siècle avant notre ère au plus tard, mais, comme M. Weber l'a dit depuis longtemps, du III^e au plus tôt, d'une époque où le grec s'écrivait dans l'Inde et où ce terme spécial, créé exprès, avait eu le temps de se répandre et d'acquiescer droit de cité. L'archaïsme de la langue qu'il enseigne, à bien des égards si différente de la langue classique, ne peut rien contre ce fait brutal. La grammaire ne date pas de loi. Quand il en combina sa merveilleuse exposition, les limites étaient tracées et le pli était pris. Cela est si vrai que ses successeurs, dont la langue, à n'en pas douter, était le sanscrit classique, n'ont fait en somme que reprendre cet enseignement, sans grandement le modifier ni l'enrichir. Pour eux aussi, les temps passés du verbe ont conservé leurs nuances et l'emploi des cas du nom une rigueur qu'on ne retrouve plus dans la langue littéraire. On voit donc qu'il convient d'y regarder à plusieurs fois avant de transporter au II^e siècle avant notre ère tout ce qui se trouve dans le Mahābhāshya et au IV^e tout ce qui est dans les Sūtras. — Ces réserves faites, voici ce que le P. Dahlmann y a trouvé ou, plutôt, ce qu'il aurait peut-être dû se borner à y trouver.

Patanjali, sur ce point tout le monde est d'accord, a connu la légende épique, et pas seulement à l'état de tradition vague, mais sous la forme arrêtée d'un, peut-être de plusieurs poèmes. Il a évidemment connu un Mahābhārata, et il cite même des fragments de vers en mètre épique⁽¹⁾ qui pourraient fort bien se trouver quelque part dans le nôtre. La légende de Krishna notamment était dès lors l'objet de représentations drama-

⁽¹⁾ M. Ludwig (*Über das Verhältnis des mythischen Elementes zu der historischen Grundlage des Mahābhārata*, dans les *Abhandlungen* de la Société royale des sciences de Prague, 1884, p. 8 du tirage à part) a affirmé que toutes les citations ayant trait à la légende du Mahābhā-

rata qui se trouvent dans le Mahābhāshya sont dans un mètre différent de ceux de l'épopée. Cela n'est pas exact, du moins pour le demi-çloka et le pāda *janai* cités (*ad. P.*, II, 1, 24), t. I, p. 426 de l'édition Kielhorn.

tiques populaires, en précrit, par conséquent, quand elles n'étaient pas simplement minuscules. Pourtant il ne nomme pas spécialement le grand poème, quand il énumère les sources du bon langage, les *testi di lingua* : il le comprend sans doute dans la mention générale de l'*itihāsa* et du *purāna*, qu'il cite à côté du *veda*, du *vākovākya* (dialogues) et du *vaidyaka* (la science médicale)⁽¹⁾. De même Kātyāyana, quand il note la formation de *duḥāsana*, *duryodhana*⁽²⁾, qui paraissent bien être ici les noms des personnages connus de la légende épique, et qu'il les rapporte sans autre explication à la *bhāshā*, entend probablement par ce terme (bien que le doute soit permis), non simplement la langue savante parlée, la langue des *śiṣtas*, de ceux qui s'expriment bien, mais un texte formel écrit en cette langue. Quant à Pāṇini lui-même, il est encore plus laconique. Il nous apprend⁽³⁾ que, dans *bhīma*, le suffixe donne le sens de « terrible » (non celui de « craintif »). S'agit-il de l'adjectif ou du nom propre *Bhīma*, *Bhīmasana*, lequel, d'ailleurs, est aussi védique? Rien ne le dit. Par contre, c'est bien le nom propre qui paraît visé dans VIII, 3, 95, où il est noté que, dans le composé *yudhishthira*, les consonnes initiales du second terme se changent en cérébrales. Pour trouver plus il faut puiser dans les *ganas*, ces listes de mots devant servir d'exemples qui forment un appendice de la collection des sūtras et qui ont toujours été considérées comme une source trouble et peu sûre. Je reconnais d'ailleurs volontiers que Pāṇini a connu les personnages de la légende épique, puisqu'il a connu un Mahābhārata. Il enseigne en effet que, dans ce composé, l'accent reste sur le premier terme (VI, 2, 38) et, bien que ni le Mahābhāshya, où le sūtra est discuté, ni la *Kāchāhoritti* n'apprennent rien de plus à cet égard, je crois, avec le P. Dahlmann, que le mot ne peut pas être considéré comme un simple adjectif, bien qu'il en soit un grammaticalement. De quelque façon qu'on le complète et traduise, « la grande guerre des Bhāratas » ou « la grande histoire des Bhāratas », il suppose l'élaboration, sous une forme poétique quelconque, de la légende qui est le sujet de notre Mahābhārata. Seulement c'est aussi là tout ce qu'il me semble possible de tirer de cette simple mention, si nous ne voulons pas y ajouter du nôtre. Était-ce un poème, ou seulement un ensemble de chansons épiques? Et celles-ci étaient-elles en

⁽¹⁾ I, p. 9, éd. Kielhorn. Si l'on ne connaissait l'empire de la tradition chez les Hindous et les habitudes d'à peu près qu'ils portent même dans les choses où ils mettent le plus de minutie, on s'étonnerait que l'auteur de cette déclara-

tion se soit si peu préoccupé de relever les particularités et les irrégularités de la langue épique.

⁽²⁾ *Ad. P.*, III, 3, 130; *ibidem*, II, 157.

⁽³⁾ III, 4, 74

sanscrit, ou étaient-elles conçues dans l'idiome du peuple? Car, après tout, pour n'être encore chantée que dans la langue de tout le monde, la grande guerre n'eût pas été forcément pour cela un sujet vulgaire, étranger à la langue savante et banni des entretiens des doctes. Le vocabulaire de Pāṇini est assez riche en mots, surtout en mots familiers et relatifs à la vie de tous les jours, qu'on ne rencontre pas ailleurs, dans aucun document écrit et qu'il paraît avoir pris directement dans cette langue savante parlée, cette *bhāshā*, comme il l'appelle, qui était l'idiome des écoles brahmaniques. On a vu plus haut un de ces mots, *yavanānī*; on en verra deux autres tout à l'heure : pourquoi n'en aurait-il pas été de même de Mahābhārata et d'autres noms connexes? Encore plus tard, quand les écrivains sanscrits parlent avec admiration, en prose et en vers, du chef-d'œuvre de Guṇādhyā, ils l'appellent la *Bṛīhathathā*, titre classique sous lequel, sans leurs déclarations expresses, on n'aurait jamais soupçonné une œuvre en dialecte paīçācī. Je n'entends pas soutenir, du reste, que Pāṇini n'a pas connu un Mahābhārata sanscrit, et il n'est nullement besoin d'aller jusque-là pour voir combien faible est ici le fil qui doit supporter l'énorme poids du Mahābhārata irréductible du P. Dahlmann. Celui-ci pourra-t-il du moins le renforcer en le doublant du sūtra IV, 3, 98? Ce sūtra nous apprend que les dévots de Vāsudeva et d'Arjuna s'appellent des *Vāsudevakas*, des *Arjunakas*, et, comme je l'ai fait observer depuis longtemps⁽¹⁾, il atteste un ancien culte de Vāsudeva (Kṛishṇa) et d'Arjuna, dont il y a aussi de nombreuses traces dans le Mahābhārata. Pour le P. Dahlmann, il y a là plus qu'une rencontre : le sūtra est en quelque sorte un renvoi direct au poème. Les mentions précédentes avaient établi l'existence du Mahābhārata comme épopée; celle-ci atteste son existence comme poème religieux, comme *smṛiti*, et l'on sait ce que ce mot comporte chez lui. Malheureusement, de ce culte d'Arjuna, il n'y a dans le Mahābhārata que des traces sporadiques, difficilement conciliables avec la théologie vishnouite générale du poème, où la religion de Nara-Arjuna s'efface complètement devant celle de l'unique Nārāyaṇa-Vāsudeva. Et y eût-il plus, que cela n'avancerait pas grandement la démonstration du P. Dahlmann. Le sūtra fait allusion à une secte, probablement à celle des Pāncarātra-Bhāgavatas, dont le *credo*, comme tant d'autres choses, a été aussi recueilli dans le poème. Il prouve donc l'existence, à l'époque de Pāṇini, de la secte d'abord, qui ne devait pas être cotée alors bien haut dans l'estime des brahmanes, car Vāsudevaka et Arjunaka sont des sobriquets, des diminutifs comportant une nuance

⁽¹⁾ *Religions de l'Inde*, p. 100 et 103.

de dédain et de ridicule. On ne les retrouve pas dans la littérature, pas plus dans le Mahābhārata qu'ailleurs, et Pāṇini a dû les prendre directement dans la *bhāṣā*, comme il a dû voir des Vāsudavakas et des Arjunakas, en regardant autour de lui, sans avoir à les chercher dans le poème. Le sūtra prouve de plus l'existence de la légende épique et les affinités, pour ne pas dire les racines sectaires de cette légende : on ne voit pas comment il prouverait l'existence du poème, du poème surtout tel que le P. Dahlmann l'entend.

Avec ces données des grammairiens est terminée la série des témoignages qu'a recueillis le P. Dahlmann et dont nous pouvons maintenant dresser le bilan. Selon nous, il se réduit à ceci : Au III^e siècle avant notre ère au plus tôt, Pāṇini a connu la légende épique; cette légende servait d'aliment à une *bhakti*, à une dévotion sectaire, et elle avait reçu une forme poétique que nous ne pouvons pas autrement préciser, sous le titre de Mahābhārata, sans doute à cause de ce qui en faisait le fond, la grande guerre des Bhāratas. Suivant le P. Dahlmann, ce bilan devrait au contraire se résumer ainsi : Au IV^e siècle avant notre ère, Pāṇini a connu notre Mahābhārata; car, dès le cinquième au plus tard, des légendes épiques antérieures qui avaient cours sous le titre collectif de Bhārata avaient été profondément remaniées et réunies autour d'une fable centrale en grande partie inventée par les diascévastes pour servir à l'illustration de leurs conceptions religieuses et juridiques, le tout formant le cinquième Veda, la Mahābhārata-smṛiti, en d'autres termes, l'immense poème encyclopédique tel, à peu de chose près, que nous l'avons. Si l'on veut bien se rappeler que le plus ancien témoignage où l'on puisse reconnaître notre Mahābhārata d'une façon certaine et précise est du V^e siècle de notre ère, et se reporter ensuite aux sèches et vagues mentions qui jalonnent si faiblement la période antérieure de neuf siècles sans histoire et sans chronologie où le P. Dahlmann trouve tant de choses, la conclusion pourra paraître audacieuse.

Dans les chapitres suivants, le P. Dahlmann entreprend de contrôler cette conclusion, de tracer le tableau de l'état intellectuel, religieux et social de l'Inde qui nous est présenté par le Mahābhārata; et de montrer que cet état n'est nullement incompatible avec l'âge qu'il assigne au poème. Il nous reste à le suivre dans cet examen : ce sera l'objet d'un troisième et dernier article.

A. BARTH.

(La suite à un prochain cahier.)

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE, par
L. Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, 4 vol.
in-8°. Paris, 1897.

PREMIER ARTICLE.

Ce nouveau livre sur le droit grec paraît au bon moment. Depuis le temps où Samuel Petit publiait ses *Leges atticæ*, où Héran et Saumaise, avec autant d'érudition et plus de critique, reprenaient et approfondissaient les mêmes questions, il s'est écoulé plus de deux siècles, et dès le début du XIX^e on s'est aperçu que tout le travail était à recommencer. En 1824 Meier et Schœmann ont donné de la procédure athénienne un exposé qui est un modèle de précision. Après eux K. F. Hermann a fait une place au droit privé dans son ouvrage sur les antiquités grecques, et Thonissen a écrit un volume sur le droit criminel. Quant aux dissertations académiques sur des questions spéciales, le nombre et le mérite en sont grands. On peut dire que le terrain a été fouillé dans tous les sens, et des découvertes inespérées l'agrandissent encore tous les jours. Les bibliothèques de Florence et de Milan, de Paris et de Cambridge ont livré à la science quelques textes restés inédits, comme les plaidoyers d'Isée sur les successions de Cléonyme et de Ménéxène, et d'importants lexiques des termes de droit employés par les orateurs. L'épigraphie a déjà fourni une masse énorme de matériaux, qui s'accroîtra longtemps encore. Enfin les papyrus égyptiens nous ont révélé entre autres documents précieux quatre plaidoyers d'Hypéride et le célèbre ouvrage d'Aristote sur la république d'Athènes. En même temps l'étude du droit romain recevait sous l'action des mêmes causes une impulsion plus puissante encore, dont l'étude du droit grec s'est ressentie par contre-coup. Celle-ci était restée jusqu'à ces derniers temps le monopole des philologues. Ce sont maintenant les juristes qui la revendiquent et en prennent possession, au grand profit de la science, car dans l'histoire du droit aucun peuple ne peut être considéré isolément et en lui-même. La distance des lieux ne fait pas obstacle à l'analogie des institutions, elles s'éclairent réciproquement tantôt par la ressemblance, tantôt par le contraste, et on ne peut les comprendre qu'à la condition de les comparer.

Après toute période de progrès et de découvertes, les sciences ont besoin de se recueillir pour faire inventaire et classer les résultats acquis.

M. Beauchet s'est chargé de ce soin et a rempli sa tâche de la manière la plus satisfaisante. Il y était d'ailleurs parfaitement préparé par son éducation de juriconsulte, qui lui a permis de poser les questions dans leur ordre, de démêler les éléments essentiels des solutions, enfin de se rendre un compte exact de la valeur du langage technique. On risque fort de se méprendre sur les choses quand on ne sait pas les appeler par leur nom.

Nous avons donc enfin un exposé méthodique du droit privé de la république athénienne, un exposé, disons-nous, non une histoire, comme l'indique le titre. Cette histoire n'est pas encore possible en l'état des documents que nous possédons, et au surplus l'histoire proprement dite a beaucoup moins d'importance pour le droit grec que pour le droit romain. Celui-ci s'est constamment transformé pendant des siècles. La loi des XII tables n'a été que le point de départ d'une évolution lente et continue. Le droit grec au contraire et en particulier le droit athénien ont été fixés de bonne heure. Le droit en vigueur au commencement du IV^e siècle avant notre ère, celui que discutent les orateurs athéniens, est celui des vieilles lois de Dracon et de Solon. L'organisation des tribunaux a pu subir des changements, certaines institutions ont pu tomber en désuétude, mais l'ensemble est resté intact. C'est seulement après la conquête macédonienne et surtout après la conquête romaine que la décadence nationale a entraîné avec elle l'œuvre des anciens législateurs. Rien ne fut officiellement abrogé, mais en fait la juridiction des gouverneurs romains se substitua aux tribunaux populaires, l'édit provincial absorba tout ce qu'il y avait encore de pratique et de vivant dans les lois primitives. Les riches, les classes supérieures recherchèrent et obtinrent le droit de cité romaine, et l'édit de Caracalla qui étendit ce droit à tout le monde romain fut moins une révolution que la consécration d'un fait. Au premier siècle de notre ère, Plutarque voyait encore à Athènes les rouleaux de bois vermoulus sur lesquels étaient gravées les lois de Solon, et ce qu'il dit de ces lois prouve qu'il ne les comprenait guère. Sans doute on ne les comprenait pas mieux autour de lui.

Cet oubli tient sans doute à ce que les Grecs, qui avaient pourtant édifié la théorie de leur droit politique, n'avaient même pas songé à faire celle de leur droit civil. C'était là une science qui ne s'enseignait pas, qui n'était pas réduite en système ni exposée logiquement dans des manuels. Sans doute, au fond, les diverses parties du droit étaient liées et coordonnées entre elles et formaient un tout, mais il n'y a presque pas trace en Grèce d'un effort fait pour traiter ces matières, comme l'ont fait à Rome les juriconsultes. Les Grecs s'en instruisaient par la pratique

des affaires et par les plaidoyers prononcés devant leurs tribunaux. Nous autres, modernes, qui n'avons plus à notre disposition que des fragments épars, nous sommes réduits à les rapprocher à grand'peine et à relaire à force d'inductions une image à peu près satisfaisante d'un droit disparu. De là résulte une énorme difficulté non seulement pour obtenir des résultats certains, mais encore pour les exposer, car la discussion des questions controversées tient nécessairement une grande place et imprime aux travaux entrepris sur le droit grec un caractère plus critique que dogmatique. Les trois quarts de l'ouvrage de M. Beauchet sont remplis par l'examen d'opinions divergentes, et cet encombrement fait obstacle à ce que les principes, les règles générales apparaissent dans tout leur relief. L'excuse de l'auteur est dans l'impossibilité de faire autrement.

Nous ne chercherons pas à réunir ici les caractères généraux du droit athénien ni à en signaler les mérites et les défauts. C'est un travail que nous avons fait ailleurs. Nous nous contenterons de suivre la route parcourue par M. Beauchet, en montrant comment il a résolu certaines questions et comment on peut encore les discuter après lui.

Commençons par le mariage. La théorie du mariage en droit hellénique a été reprise tout récemment par M. Hruza, professeur à Czernowitz. D'après lui, le mariage en Grèce, à Athènes tout au moins, se contractait de deux manières, à savoir par *ἐγγύσις* ou par *ἐπίδικασία*, en d'autres termes par contrat ou par jugement, contrat entre le futur époux et la personne qui a qualité pour donner la future épouse en mariage, jugement lorsqu'il s'agit d'une épicière qui doit être adjudgée au plus proche parent. Dans ce système le mariage est parfait au moment où s'accomplit une de ces deux formalités.

Nous croyons que Hruza et, après lui, M. Beauchet vont trop loin. Ni l'*ἐγγύσις* ni l'*ἐπίδικασία* ne constituent le mariage. Ce sont des conditions exigées pour que le mariage soit légitime, mais le mariage, *γάμος*, consiste uniquement dans la cohabitation. Le mariage n'est parfait que quand il a été consommé. Cela résulte de textes formels. Ainsi la mère et la sœur de Démosthène ont été données en mariage, *ἐγγυημέναι*, par le père de Démosthène, à son lit de mort, et cependant le mariage n'a été réalisé ni pour l'une ni pour l'autre⁽¹⁾. C'est qu'à proprement parler le mot *ἐγγύη* signifie la cérémonie des fiançailles, par paroles de futur, comme le dit expressément Platon, dans un passage des *Lois*⁽²⁾.

⁽¹⁾ Démosthène, *Contre Aphobos*, I, 17, *μη γημάντος δ' αὐτοῦ τὴν μητέρα τὴν ἐμὴν*, et pourtant il y avait eu *ἐγγύσις* (*ibid.*, II, 15). — ⁽²⁾ Platon, *Lois*, XI, 7 : *ἢ μὲν εἰς ἐγγεγνημένους ὡς ἀνὴρ ἐσθόμενος ἦ*.

On a prétendu récemment que les Grecs toléraient la polygamie ou tout au moins la bigamie. M. Beauchet discute longuement tous les textes invoqués à l'appui de cette opinion bizarre, qu'il réfute par d'excellentes raisons. Il n'admet pas davantage que les Grecs aient connu le concubinat, considéré comme un mariage inférieur, produisant des effets civils. Ici encore sa démonstration nous paraît complète, mais pourquoi se trouve-t-il embarrassé par la loi célèbre de Dracon? Cette loi met à l'abri de toute poursuite criminelle l'homme qui tue un adultère pris en flagrant délit non seulement *ἐπι δάμαρτι*, mais encore *ἐπι παλλακῆ ἢ ἐπ' ἐλευθέροις παῖσιν ἔχη* ⁽¹⁾. Il s'agit en ce dernier cas de l'homme qui, en dehors d'un légitime mariage, vit maritalement avec une femme et élève ou a l'intention d'élever ses enfants, sinon comme légitimes, du moins comme libres. Cette union de fait peut, tout aussi bien que le mariage, être prise en considération par la loi pour justifier ou excuser le meurtre, la vengeance inspirée par la passion ou la jalousie, et on ne saurait tirer de cette disposition aucun argument en faveur de la thèse qui traite le concubinat comme une institution reconnue et protégée par la loi.

Était-il nécessaire, pour la validité du mariage, qu'il y eût entre les deux époux *ἐπιγαμία*, c'est-à-dire *connabium*? Nous savons par le témoignage de Plutarque ⁽²⁾ que ce droit réciproque n'existait pas entre les démes de Pallène et d'Hagnonte. Hruza et, après lui, M. Beauchet soutiennent qu'il a toujours été permis, à Athènes, d'épouser une étrangère et, en effet, il y a une foule d'exemples de ces unions mixtes. On doit donc leur concéder que le mariage était valable dans ces conditions, mais reste à savoir si les enfants qui en provenaient avaient tous les droits d'enfants légitimes. M. Beauchet reconnaît que les droits politiques leur furent refusés par un décret rendu en 451 sur la proposition de Périclès et renouvelé en 403 sous l'archontat d'Euclide. Il faut aller plus loin : les enfants nés de semblables mariages, les *νόθοι*, comme on les appelait, n'avaient sur la succession de leur père qu'un droit restreint, qui fut même supprimé sous l'archontat d'Euclide. Pisthétère, dans les *Oiseaux* d'Aristophane ⁽³⁾, dit à Héraclès : « Tu n'as aucun droit à la succession de ton père, parce que tu es bâtard, et non légitime. — Moi bâtard! répond Héraclès, que dis-tu? — Sans doute, reprend Pisthétère. N'es-tu pas né d'une femme étrangère? *ὅν γε ξενῆς γυναικός.* » Il est vrai qu'on pouvait se tirer d'embarras en présentant ses enfants à la phratrie et au

⁽¹⁾ Voir la loi dans Démosthène, *Contre Aristocrate*, § 53. — ⁽²⁾ *Thésée*, cap. XIII.

— ⁽³⁾ V. 1650 et suiv.

dème, qui fermaient facilement les yeux sur l'irrégularité et ordonnaient l'inscription sur le registre civique. C'est ce que nous apprend encore Aristophane. « Je n'ai donc, s'écrie Héraclès, aucun droit sur les biens de mon père? — Non certes, répond Pisthétère, mais dis-moi. Ton père t'a-t-il présenté à la phratrie? — Jamais, reprend Héraclès, et il y a longtemps que j'en suis surpris. » Pour être souvent tournée, la loi n'en existait pas moins. Quand donc le peuple athénien concédait l'épigamie à un autre peuple, il n'autorisait pas les mariages mixtes, qui étaient déjà valables, mais il leur faisait produire tous les effets légaux des mariages entre Athéniens.

Est-il vrai qu'après avoir donné sa fille en mariage le père pouvait la reprendre par sa seule volonté, malgré sa fille et son gendre? Cela était possible en droit romain quand la fille mariée n'était pas *in manu mariti*, et par suite restait soumise à la puissance paternelle. Ce droit subsista à Rome jusqu'à l'époque des Antonins, mais il n'a jamais existé en Grèce. On a cependant soutenu qu'à Athènes comme à Rome le père pouvait reprendre sa fille à volonté⁽¹⁾. On se fonde, d'une part, sur la légende héroïque, en particulier sur le rôle d'Hermione dans l'*Andromaque* d'Euripide, et sur la protestation que le même poète met dans la bouche d'une femme ainsi enlevée à son mari par son père⁽²⁾; d'autre part, sur un passage de Démosthène dans le plaidoyer *Contre Spoudias* (§ 4). De ces deux arguments le premier doit être écarté sans examen. Les faits dont il est question dans la légende héroïque sont des actes de violence commis par des princes ou des tyrans. C'est en méconnaître le caractère que d'y voir l'exercice d'un droit. A ce compte il aurait fallu citer aussi la fable des Danaïdes. Quant au passage de Démosthène, il porte, à la vérité, que Polyeucte, après avoir marié sa fille à Léocrate, est entré en mésintelligence avec son gendre, lui a enlevé sa fille et a donné celle-ci à un nouveau mari, Spoudias⁽³⁾. Mais il n'est dit nulle part que la fille de Polyeucte n'ait pas consenti. D'ailleurs il y a eu procès entre le beau-père et le gendre, et ce procès ne s'est terminé que par une transaction. Dans ces circonstances, l'explication la plus naturelle est que Polyeucte a usé de son influence sur sa fille pour la déterminer à demander le divorce. Nous pouvons donc dire que l'opi-

(1) Caillemet, v° *Divorce* dans le Dictionnaire des Antiquités. — Hruza, *Ehëbegründung im attischen Rechte*, p. 70.

(2) Euripide, *Andromaque*, v. 967. — Fragment inédit publié en 1879 par

Weil dans les *Monuments grecs*. — Euripus *ap. auctorem ad Herennium*, II, 24. — Afranius dans la pièce intitulée *le Divorce*, *ap. Nonium v° Spurcum*.

(3) Ἀφελόμενος τῆς Σουστῆρας δίδωσι Σπουδίᾳ τούτῳ.

nion qui donne au père, à Athènes, le droit de rompre à son gré le mariage de sa fille est dépourvue de tout fondement.

Une question plus difficile est celle de savoir si le droit athénien permettait au mari de donner ou de léguer sa femme à un ami. Il y a en effet, dans les plaidoyers que nous possédons, plusieurs exemples de dispositions semblables. Avant tout il est nécessaire d'examiner dans quelles circonstances chacun de ces actes s'est produit. Le plus important de tous est celui du père de Démosthène. Au moment de mourir, il fit appeler ses deux neveux, Aphobos, fils de sa sœur, et Démophon, fils de son frère Démoa. Il fit venir en même temps son ami Thérippide et son frère Dénon. Il leur remit ses enfants en dépôt, *κατακεκολλημένον*, donna sa fille, âgée de cinq ans, à Démophon, en mariage avec une dot de deux talents (12,000 francs), et sa femme Cléoboulé, à Aphobos, en mariage avec 80 mines de dot (8,000 francs). C'est Démosthène lui-même qui raconte le fait ⁽¹⁾, et le terme dont il se sert, dans le premier cas comme dans le second, est le terme légal, *ἐγγύσιον*. Cette disposition, toutefois, ne pouvait avoir d'effet actuel et immédiat. Il fallait attendre, pour la fille, qu'elle eût atteint l'âge exigé par la loi ⁽²⁾, et pour la femme, qu'elle fût devenue veuve. Ni l'un ni l'autre de ces deux mariages ne fut réalisé. Nous ne savons si Démophon alléguait quelque prétexte. Quant à Aphobos, il prétendit n'avoir pas reçu la dot. L'*ἐγγύσιον* ne produisit donc aucun effet. Si elle avait été l'acte constitutif du mariage, alors Aphobos aurait été marié et n'aurait pu se dégager que par un divorce, mais Démosthène, comme on l'a vu plus haut, dit positivement qu'il n'y a pas eu de mariage.

On pourrait s'arrêter là et soutenir que l'*ἐγγύσιον* dans ce cas n'était qu'une sorte de fidéicommis, une recommandation qui n'avait rien de légalement obligatoire; mais en supposant qu'il en fût autrement, et que Aphobos eût pu être contraint de consommer le mariage, il reste à examiner à quel titre le père de Démosthène avait ainsi disposé de sa femme par acte de dernière volonté. À coup sûr ce n'était pas en qualité de mari, car le mari n'avait de pouvoir sur sa femme que pour l'assister et l'autoriser dans les actes de la vie civile. S'il pouvait être l'*ἐγγύσιον*, c'était à un autre titre. Cléoboulé n'avait qu'une sœur, mariée à Démocharès, de Leuconoé ⁽³⁾. Elle n'avait pas de frère. Son père et son oncle paternel étaient sans doute morts. Elle n'avait donc d'autre *ἐγγύσιον* que celui qui avait dû être désigné par son père, *ὃ ἀν ἐπιτρέψη* disait

⁽¹⁾ Démosthène, *Contre Aphobos*, II, 15. — ⁽²⁾ *Ὅταν ἡλικίαν ἔχῃ*. Démosthène, *l. cit.*, III, 43. — ⁽³⁾ Démosthène, *l. cit.*, I, 14.

la loi de Solon ⁽¹⁾. Il est vraisemblable que son mari était devenu en même temps son *ἐγγυητής*, par délégation du dernier ayant-droit.

Voici maintenant d'autres cas qui sont rappelés dans le plaidoyer pour Phormion ⁽²⁾ : « Socrate, ce banquier bien connu, après avoir reçu de ses maîtres la liberté, comme le père d'Apollodore, donna sa femme à Satyros qui avait été son esclave. Un autre banquier, Soclès, donna sa femme à Timodème qui est encore vivant aujourd'hui et qui avait été son esclave. Et ce n'est pas seulement en cette ville que cet usage est répandu parmi ceux qui exercent cette profession, Athéniens. A Égine, Strymodore a donné sa femme à son esclave Hermée, et après la mort de celle-ci il donna encore à Hermée sa fille. On pourrait encore en citer beaucoup d'autres. . . C'est pourquoi Pasion, ton père, a donné sa femme, votre mère, à Phormion. » Rappelons d'abord qu'à Athènes les banquiers étaient généralement des esclaves qui faisaient valoir les capitaux de leurs maîtres, et que ceux-ci affranchissaient quand l'entreprise avait réussi. Tel était le cas de Pasion et de Socrate. Ces banquiers employaient eux-mêmes d'autres esclaves auxquels ils transmettaient leur établissement quand ils avaient fini leur carrière. Leurs femmes étaient certainement leurs esclaves ou leurs affranchies. C'était donc comme maîtres ou comme patrons qu'ils en disposaient et non comme maris. C'est ce qui explique pourquoi Démosthène ne cite d'autre exemple que celui de trois banquiers. Polybe nous apprend que l'usage de donner sa femme à un autre était répandu à Sparte et approuvé par l'opinion, *καλὸν καὶ συνήθες* ⁽³⁾. Il constate en même temps que les Spartiates pratiquaient la polyandrie. La manière dont il s'exprime donne à penser qu'on en jugeait autrement ailleurs.

Il est remarquable que dans tous les cas rapportés plus haut il y a non pas *ἐγγύησις*, mais simple legs ou plutôt fidéicommiss. La femme de Pasion n'épousa Phormion que longtemps après la mort de son mari ⁽⁴⁾. Il est d'ailleurs certain qu'à Athènes l'affranchi ne pouvait contracter mariage sans le consentement du patron. La femme affranchie ne pouvait avoir d'autre *κύριος* que son patron ⁽⁵⁾.

On aurait peut-être évité en ces matières bien des difficultés si l'on avait eu soin de déterminer la valeur des mots. Il est vrai que le même

⁽¹⁾ Démosthène, *Contre Stephanos*, II, 18.

⁽²⁾ Démosthène, *Pour Phormion*, § 19-20.

⁽³⁾ Polybe, XII, 6 b.

⁽⁴⁾ *Τετρελευτήκει δ'ὁ πάτηρ πάλαι ὅτε*

οὗτος ἐγγυησε. Démosthène, *Contre Stephanos*, II, § 21.

⁽⁵⁾ *Καὶ περὶ γάμου ποιεῖν ὅτι περ ἐν εὐδοκίᾳ τῷ γενομένῳ δεσπότῃ*. Platon, *Lois*, XI, v, 2.

mot se prend souvent en différents sens. Ainsi le mot *κύριος*, dans le langage technique du droit grec, ne désigne pas une personne déterminée. Il s'applique au propriétaire comme au père de famille ou au mari. Il répond à l'idée d'un pouvoir de faire une certaine chose, mais ce pouvoir peut s'exercer sur des objets très différents suivant les cas. En ce qui concerne la condition des personnes, il est nécessaire de distinguer, et spécialement pour la condition de la femme; celle-ci a trois sortes de *κύριοι*, à savoir : le tuteur, *ἐπίτροπος*, dont le pouvoir cesse avec la minorité⁽¹⁾; les agnats, qui ont le droit de donner la femme en mariage, *ἐγγυηταί*, et enfin le mari, dont la fonction consiste à assister sa femme dans tous les actes de la vie civile. Ces trois personnages sont également *κύριοι*, chacun dans sa sphère. Leurs fonctions peuvent se trouver accidentellement réunies sur la même tête. C'est ce qui explique ce fait que le mari peut, au moment de mourir, donner sa femme à un autre par *ἐγγύησις*. Ce n'est pas un acte de l'autorité maritale, mais la qualité de mari ne fait pas obstacle à ce qu'il soit en même temps l'*ἐγγυητής* de sa femme, si ce pouvoir lui a été délégué par le père, les frères consanguins et l'aïeul paternel, ou par le dernier survivant d'entre eux⁽²⁾.

La fonction propre du mari consistait à autoriser sa femme et à l'assister dans les actes de la vie civile. Les deux époux agissaient alors concurremment, la femme en son nom personnel, le mari comme *κύριος*. Après la mort du mari, la femme veuve pouvait être assistée par son fils pubère⁽³⁾, mais le pouvoir marital ne comportait pas par lui-même le droit d'*ἐγγύησις*. Ceci est attesté par Gaius (I, 193) : « Apud peregrinos non similiter ut apud nos in tutela sunt feminae, sed tamen plerumque quasi in tutela sunt; ut ecce lex Bithynorum, si quid mulier contrahat, maritum auctorem esse jubet aut filium ejus puberem. » Quant au tuteur proprement dit, *ἐπίτροπος*, il se trouvait, en fait, cumuler ordinairement avec sa qualité de tuteur celle d'*ἐγγυητής*, mais il pouvait se faire aussi que les deux qualités ne fussent pas réunies sur la même tête. En effet la loi ne désignait comme *ἐγγυηταί* que le père, les frères consanguins et l'aïeul paternel, mais les agnats plus éloignés étaient appelés à la tutelle, et d'autre part, lorsque ces fonctions étaient déferées par testament, elles pouvaient être attribuées à des personnes différentes.

Les droits des enfants naturels, à l'époque héroïque, paraissent avoir

⁽¹⁾ ὅ ἂν ἐπίτροπος. Voir la loi dans Démosthène, *Contre Stephanos*, II, 18.

⁽²⁾ C'est ainsi que chez les Scandinaves la qualité de *giptoman*, celui qui

donne en mariage, appartenait primitivement à un cercle restreint de parents du côté paternel.

⁽³⁾ Dém., *C. Phénippe*. Le fils majeur,

été les mêmes que ceux des enfants légitimes. Solon les exclut de l'*ἀγχισία* ou parenté étroite, mais seulement lorsqu'ils se trouvent en concours avec des enfants légitimes, *παίδων ὄντων γνησίων* ⁽¹⁾. Solon ajoute que s'il n'existe pas d'enfants légitimes, les parents les plus proches prendront part à la succession (concurrentement avec les enfants naturels), *τοῖς ἐγγυτάτω γένους μετεῖναι τῶν χρημάτων*. Enfin une loi postérieure, applicable à partir de l'archontat d'Euclide (an 403), exclut absolument les enfants naturels de la succession ⁽²⁾, permettant seulement de leur donner ou léguer mille drachmes au maximum. M. Beauchet pense que l'exclusion totale remonte à la loi de Solon, mais cette loi est formelle : elle n'exclut les bâtards que dans un cas déterminé. On ne voit pas d'ailleurs à quoi aurait servi la loi postérieure si elle n'avait fait que reproduire la loi de Solon.

Au sujet de l'*ἀποκλήρυξις*, M. Beauchet exprime cette idée que l'institution dont il s'agit n'est peut-être qu'une sorte de combinaison de l'exhérédation et de l'*abdicatio* romaine. A ce compte les Grecs auraient emprunté aux Romains, ce qui n'est guère vraisemblable ; mais la conjecture de M. Beauchet tombe devant une objection plus péremptoire. L'*abdicatio liberorum* n'a jamais été, à aucune époque, une institution romaine. Assurément le père de famille, à Rome, pouvait chasser son fils hors de sa maison, mais c'était là une voie de fait, qui n'atteignait en rien la situation légale du fils expulsé. Cette situation ne pouvait être modifiée que par un acte légal tel que l'émancipation ou l'exhérédation. Quant aux textes invoqués à l'appui de l'opinion que nous repoussons, ils n'ont aucune valeur. Lorsque Quintilien, énumérant les sujets de controverse, cite entre autres celui-ci : *abdicatus ne quid de bonis patris capiat*, et considère cette disposition comme résultant d'une loi, il reste à savoir si cette loi n'est pas imaginaire, comme beaucoup de celles qui étaient alléguées dans les écoles de rhétorique et qui servaient de matière pour les exercices oratoires. En tout cas, si la loi dont il s'agit a jamais existé, c'est en Grèce et non à Rome. Les rhéteurs grecs l'ont citée avant les rhéteurs romains : *ἀποκλήρυκτος μὴ μετεχέτω τῶν πατρῶων*, dit Hermogène (ch. 12). Et Quintilien le reconnaît lui-même quand il

demeurant avec sa mère non remariée, était *κύριος τῆς οἰκίας*. L'épiclère devenue veuve passait elle-même sous la tutelle de son fils majeur, quoi qu'en dise Hruza, qui confond les diverses sortes de *κύριοι*. A cet égard les textes sont formels : Isée, *ap. Harpocraton*,

ἐπιδικητής, et Dém., *C. Steph.*, II, 20, rapprochés du texte de Gaius.

⁽¹⁾ Aristophane, *Oiseaux*, v. 1660.

⁽²⁾ Isée, *Sur la succession de Philoctémon*, VI, 47, et *Sur la succession de Ciron*, VIII, 43. — Démosthène, *Contre Macartatos*, § 51.

dit que l'*abdication* est connue dans les écoles, tandis qu'au forum on ne parle que d'*exheredatio* (VII, 4). Il y a du reste dans Quintilien beaucoup d'autres citations de lois qui ne peuvent être que grecques, celle-ci par exemple (III, 6) : *In adoptionem dato redire in familiam liceat si pater naturalis sine liberis decesserit*. Il faut donc en prendre son parti et retrancher des traités de droit romain la matière de l'*abdication*. C'est au reste ce qu'a fait l'auteur d'un des plus récents et des meilleurs⁽⁴⁾.

A Athènes comme à Rome, le maître est responsable du fait de son esclave. Si celui-ci a commis un délit, le maître est tenu de payer les dommages-intérêts à la personne lésée, à moins qu'il ne fasse l'abandon noxal. Il y a toutefois, entre la loi romaine et la loi athénienne, une différence essentielle qui nous a été révélée par la récente découverte du plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène. A Rome, la responsabilité est en quelque sorte attachée au corps de l'esclave et se transmet à tous les acquéreurs successifs. C'est le maître actuel de l'esclave qui doit être cité en justice et non celui qui était maître au moment où le délit a été commis, d'où la formule *noxæ caput sequitur*. A Athènes la question était résolue en sens inverse.

Une question voisine de celle-là est celle de savoir si le maître était tenu des obligations contractées par son esclave et si la responsabilité, en ce cas, frappait le maître actuel ou celui qui était le maître au moment où l'esclave avait contracté. A Athènes, en effet, comme à Rome, le commerce s'exerçait par l'entremise de préposés esclaves. Il fallait bien que le maître fût responsable et c'était le maître à l'époque du contrat, non l'acquéreur postérieur. Ici le droit grec est d'accord avec le droit romain. C'est encore ce qui résulte du texte précité d'Hypéride.

L'affranchi, en Grèce, devenait rarement citoyen. Sa condition était en général celle d'un étranger, *Ξένος*. A Athènes, il était assimilé aux métèques. Cela tient à ce que l'affranchissement était un acte privé. Le droit de cité ne pouvait être conféré que par un décret du peuple, et ce décret n'intervenait que dans des cas extraordinaires. En Épire, en Thessalie, en Macédoine, les affranchissements étaient constatés par des listes publiées périodiquement avec mention du paiement de l'impôt de 15 statères ou 22 deniers et demi. Ordinairement ces listes portent que l'affranchissement a lieu à titre de *Ξενική λύσις*, ce qui prévenait l'usurpation du droit de cité, mais suppose qu'en certains cas l'affranchissement pouvait conférer ce droit. C'est ainsi qu'à Rome l'affranchi devenait citoyen lorsqu'il était affranchi par un mode solennel, *censu*,

⁽⁴⁾ Frédéric Girard, *Manuel élémentaire du droit romain*, 1896.

vindicta, testamento. Toutefois le *civis libertinus* n'avait que le *jus suffragii*, à l'exclusion du *jus honorum*. Le Sénat, les sacerdocees lui étaient fermés. Ces trois modes impliquaient primitivement l'intervention du peuple ou d'un magistrat. Au moment où s'établit l'empire, les esclaves devinrent très nombreux, et par suite les affranchissements plus fréquents. On employa des formes sans solennité. On créa alors pour la grande majorité des affranchis une condition particulière, celle des Latins juniens. Non seulement ils n'avaient aucun droit politique, mais leur capacité civile était restreinte. On disait du Latin junien : *liber vivit, servus moritur*.

Au sujet des affranchis, nous pouvons signaler deux points qui, depuis la publication du livre de M. Beauchet, ont été mis en lumière par M. Georges Foucart dans une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris : *De libertorum conditione apud Athenienses*, 1897.

Le premier point est celui-ci : Pour rendre libre un esclave appartenant à un tiers, il fallait désintéresser le maître en lui payant le prix de l'esclave, mais cela pouvait se faire de deux manières : ou bien le vendeur remettait purement et simplement l'esclave à l'acquéreur qui pouvait alors l'affranchir quand il voulait; ou bien le vendeur ne se dessaisissait qu'à la condition expresse que l'esclave serait libre. En ce dernier cas il y avait *πρᾶσις ἐπ' ἐλευθερίᾳ*. L'esclave ainsi vendu devenait libre immédiatement. Ces deux formes de procéder produisaient des effets très différents. Dans le premier cas la qualité de patron appartenait à l'acheteur, dans le second cas au vendeur. C'est encore ce qui résulte du plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène comparé à certaines inscriptions de Delphes et au plaidoyer d'Apollodore contre Nééra.

Le second point consiste dans l'explication de la *δίκη ἀποστασίου*. Les innombrables actes d'affranchissement qui sont parvenus jusqu'à nous contiennent presque tous certaines réserves faites par le maître, certaines obligations de services contractées par le futur affranchi envers celui qui va être son patron. Ces services avaient une certaine valeur et ne pouvaient être réclamés par les actions du droit commun, car le droit commun n'admettait pas de contrat entre un maître et un esclave. C'est à quoi servait l'action spéciale appelée *ἀποστασίου*, qui est en quelque sorte une action d'ingratitude.

M. Beauchet signale ici avec raison cette curieuse inscription récemment trouvée à Delphes, aux termes de laquelle une femme est affranchie à charge de services à rendre à son patron. Les enfants qui lui naîtront pendant le temps où elle doit ces services seront libres et ne pourront être vendus par elle, mais elle a le droit de les étouffer à leur naissance.

Enfin nous aurions bien voulu connaître l'opinion de l'auteur sur un texte d'Aristote, d'où il semble résulter que l'esclave au moment où il était affranchi pouvait, en certains cas, se choisir un tuteur, *τίνα αἰρεῖται ἐπίτροπον ὁ ἀπελευθερούμενος*.⁽¹⁾

R. DARESTE.

(La suite à un prochain cahier.)

LES CORRESPONDANCES DES AGENTS DIPLOMATIQUES ÉTRANGERS EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION, conservées dans les archives de Berlin, Dresde, Genève, Turin, Gènes, Florence, Naples, Simancas, Lisbonne, Londres, La Haye et Vienne, par Jules Flammermont, professeur d'histoire à l'Université de Lille. — Extrait des *Nouvelles archives des Missions scientifiques*, t. VIII. — Paris, Imprimerie nationale; Ernest Leroux, 1896. 1 vol. in-8°. — XXI-628 pages.

Les rapports des agents diplomatiques sont la source la plus abondante, et, relativement, l'une des sources les plus sûres de l'histoire moderne des États. Jusqu'à l'époque où les journaux et les revues ont multiplié les renseignements statistiques, économiques, financiers et mis, sous forme de correspondances privées, au service du grand public une chronique qui, auparavant, était réservée aux seuls souverains et à leurs ministres, les correspondances des envoyés diplomatiques sont seules à fournir à la fois la chronique suivie des choses de la cour, celle des affaires politiques, et des renseignements techniques sur les forces, les ressources, les productions des peuples. De nos jours, la presse facilite singulièrement la besogne des agents. Encore leur faut-il rassembler les documents, les critiquer, les grouper, les résumer, en donner l'esprit, en découvrir le fond, et cela ne peut être fait que dans le pays même, par un homme compétent, qui sait lire, voir, comprendre. Dans le passé, et le passé s'étend pour nombre d'États jusqu'au milieu de ce siècle, l'agent devait tout rechercher par lui-même, se procurer

⁽¹⁾ Aristote, *Rhétorique*, III, 8. M. Théodore Reinach pense qu'il s'agit de l'affranchi qui est acquitté sur l'ac-

tion *ἀποστάσιον*. Mais alors il y aurait dans le texte *ἀπελεύθερος* et non *ἀπελευθερούμενος*.

les informations par tous les moyens, et de plus les interpréter. Ajoutez les indications sur les personnes, les traits de caractère, les mots qui révèlent et qui peignent, la relation surtout des affaires engagées, non seulement les pièces que l'on échange, mais les propos que l'on tient, les conversations, et toute la série des conjectures que le diplomate tire de ses observations, dans l'intérêt de son gouvernement. Voltaire qualifiait les ambassadeurs d'espions honorables⁽¹⁾; disons qu'ils sont des chroniqueurs patentés, des historiographes officiels et qu'après avoir servi la politique de l'État qu'ils représentent, ils rassemblent, sous forme de documents d'archives, les pièces de l'histoire future du pays où ils résident.

Ils donnent plus de sens, de portée, de vie aux renseignements qui se trouvent ailleurs. Ils donnent sur le fond des hommes, le fond des affaires, le cours et le détail de la politique des renseignements qui ne peuvent se trouver ailleurs. C'est avec des correspondances diplomatiques ou des lambeaux de ces correspondances qu'ont été composées la plupart des chroniques publiées sous le titre de *Mémoires*. Les correspondances ont, pour l'historien, une valeur supérieure à celle des *Mémoires*. Elles sont formées des mêmes éléments : des confidences recueillies, des notes prises au jour le jour. Mais dans les dépêches, et par l'expédition même qui en est faite, la confidence notée par le diplomate prend date certaine : au moins est-on sûr qu'elle n'est pas postérieure à la dépêche même qui la relate, et c'est beaucoup. La note que l'auteur de *Mémoires* prend sur son carnet, jette dans son portefeuille, il en oublie souvent la date, il omet d'en mentionner l'origine; enfin, quand il la reprend, il la rhabille la plupart du temps, la complète, la pare; en réalité, il la dénature le plus souvent et la dépayse, par cela seul qu'il fait un livre et qu'il compose.

Puis, il regarde de loin, dans une perspective qu'il se fait à lui-même; il sollicite ses souvenirs, il sollicite les faits; il tire à soi, à son avantage propre, au détriment de ses rivaux; il se donne les intentions de tous ceux de ces actes qui ont réussi; il supprime les desseins avortés, les entreprises manquées; il recommence sa vie; il fait de l'histoire rétrospective. L'auteur d'un *journal* — quand le journal est authentique et l'annaliste sincère — ne peut ainsi fausser le passé. Le diplomate n'en a pas le temps. Aussi, très sagement, s'abstient-il, la plupart du temps, de juger ou de conclure : « Il faudra voir », ou « Votre Excellence jugera ce

⁽¹⁾ « Des ambassadeurs ou des espions moins honorables », *Siècle de Louis XIV*, chapitre II.

qu'il faut penser de ces nouvelles et conclure de ces propos », sont des formules, presque de style, dans les chancelleries.

Un auteur de Mémoires contrôle peu, en général, les anecdotes, les mots qu'il rapporte, surtout quand ils flattent ses passions. Il se contente de les transcrire. Couchées en écriture, ses chroniques ne valent pas plus que ce qu'elles valaient lorsqu'elles s'échappaient en paroles volantes, de la bouche du confident, de l'indiscret, du médisant, du calomniateur ou, tout simplement, de l'important et du hâbleur. Je ne prétends point que le diplomate soit inaccessible à l'erreur, qu'il ferme l'oreille aux commérages; qu'il ne se laisse ni enguirlander, ni éblouir, ni duper; qu'on ne lui fasse point avaler de gros mensonges et porter solennellement des contes inventés de toutes pièces; cependant il est dans la nécessité de contrôler au moins ce qui ne flatte pas les goûts, les aversions de son maître ou de son ministre. Même, dans ce dernier cas, pour peu que le maître ait de l'esprit ou que le ministre soit avisé, l'agent fera sagement d'y regarder à deux fois avant de fixer, en grosse écriture de dépêche, telle historiette ou telle révélation prétendue. S'il prend l'habitude de se laisser tromper, il en pâtira durement. Il sera ridicule d'abord, puis bientôt il perdra son crédit. Son intérêt, si ce n'est sa finesse naturelle d'homme du monde, lui tiendra lieu d'esprit critique. Le scepticisme y suffirait.

Les informations de l'agent, le souverain les confiera à son favori, à sa femme, à sa maîtresse; le ministre de même: elles feront le tour de la Cour et de la ville, et, tôt ou tard, l'agent sera taxé de sottise ou loué de sa perspicacité. Il le sait. Il sait aussi qu'il y a un contrôle toujours en éveil: c'est celui des *interceptes*. Il n'y avait guère, sous l'ancien régime, de Cour où l'on n'eût trouvé moyen de traduire le chiffre et de transcrire, au passage, en tout ou en partie, les dépêches des agents qui y résidaient⁽¹⁾. Par suite, les personnes qui sont l'objet des rapports du

⁽¹⁾ En voici un curieux témoignage, entre cent autres. En 1801, le comte Simon Woronzof, ambassadeur de Russie à Londres, se plaignait que le comte Panine eût fait déchiffrer des dépêches que le Gouvernement anglais envoyait, par courrier russe, à son ambassadeur à Pétersbourg. Woronzof déclara publiquement que « est acte, regardé à Londres comme le plus infâme, » perdrait le ministre qui se le permettrait « et le

rendrait l'opprobre de la nation ». « Le comte Panine était d'un tout autre avis à cet égard: il affirmait que la *perlustration* était pratiquée partout et que le Gouvernement anglais n'avait mérité aucun prix de vertu. » Martens, *Traité de la Russie*, t. XI, p. 55; Pétersbourg, 1895. Voir les instructions de Bonaparte à Duroc, 24 avril 1801: « Vous écrirez par tous les courriers, soit de Berlin, soit de Pétersbourg, comme si vos

diplomate ont connaissance de ces rapports; ils en voient, en tous cas, assez d'extraits pour en connaître l'esprit; et si on les calomnie trop légèrement, ils réclament; ils se fâchent; ils dénoncent l'ambassadeur. Ce jeu, très subtil, de mines et de contremines, est le divertissement de ceux qui feuilletent les vieux registres. Il fait, dans une certaine mesure, la garantie des historiens qui cherchent à tirer de ces annales confuses, enchevêtrées, la vérité sur les hommes et sur les choses.

Les gouvernements ne se contentaient pas de cette chronique au jour le jour, nécessairement incertaine, condamnée aux conjectures et aux retouches perpétuelles; ils réclamaient de leurs agents, après un certain temps de séjour dans un pays, un tableau d'ensemble. C'était une clause qui terminait toutes les instructions données aux agents à leur départ de France :

L'intention de Sa Majesté est que tous les ambassadeurs et ministres du dehors lui apportent au retour de leur emploi une relation exacte de ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites; de l'état des cours et des pays où ils auront servi; des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans toute autre rencontre; du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin sur tout ce qui peut donner une connaissance particulière des lieux où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsi le dit sieur... aura soin de préparer un mémoire de cette sorte, en forme de relation de l'emploi que Sa Majesté lui confie, pour le mettre à son retour entre les mains de Sa Majesté⁽¹⁾.

Lorsque le commis qui dressait la minute des Instructions arrivait à la fin de son mémoire, il s'arrêtait aux premiers mots de cette prescription et remplaçait la suite par un *etc.* Le copiste de chancellerie se chargeait de retrouver le reste et de le reproduire. La chose, plus souvent, en restait là. Des mémoires comme ceux que les Instructions réclamaient des agents auraient fourni un recueil incomparable de renseignements; mais les agents, en ce temps-là, comme en d'autres temps, restaient, en général, peu d'années au même poste. Ils changeaient par le caprice du roi ou par un coup de faveur ministérielle, tantôt pour obtenir un poste plus brillant, tantôt pour tomber en disgrâce, le plus souvent pour faire la place à un concurrent mieux en cour, ou même sans aucune espèce

lettres devaient être lues par l'empereur et tous ses ministres et par le roi de Prusse et tous ses ministres. » *Corr. de Napoléon*, n° 5545.

⁽¹⁾ Voir le *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de*

France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques. Paris, Alcan, 1884-1896.

de motif. Comme ils réservaient le mémoire d'ensemble pour la fin de leur mission, ils ne se hâtaient jamais de le mettre sur le métier; et quand la mission se finissait, comme ils ne s'y attendaient point, ils partaient sans rien écrire. Le ministre, pour les consoler de leur mésaventure, s'ils faisaient une chute; pour ne point contrarier leur fortune, s'ils étaient en train de se pousser à la Cour, ne leur demandait rien. Les archives ont recueilli fort peu de ces mémoires, et la plupart sont insignifiants.

Il n'en est pas de même des mémoires composés soit dans les bureaux de Versailles et de Paris, soit dans les ambassades et légations, sur un sujet donné, une affaire particulière. Ces travaux, qui forment un fonds très considérable aux Affaires étrangères, et qui témoignent de l'activité de nos anciens agents, sont une véritable mine pour les historiens⁽¹⁾.

Ceux-ci ont de tout temps cherché à mettre à profit, à exploiter ces sources si riches. Ils n'étaient admis à y puiser que par faveur spéciale, et souvent sous la condition de ne point révéler au public le secret de cette faveur. La liste serait longue des ouvrages qui déjà du temps de l'ancien régime sont sortis ainsi, comme par une porte dérobée, des différentes archives des Affaires étrangères⁽²⁾. Il y a telle grande publication historique, comme la *Geschichte der europäischen Staaten*, entreprise par la maison Perthes de Gotha, qui, pour la partie moderne, ne serait jamais arrivée à fin sans des communications de ce genre. Les rapports des agents prussiens à Pétersbourg et à Constantinople forment, en grande partie, le fond, et toujours le principal intérêt des derniers volumes de la *Geschichte Russlands* de Hermann, de la *Geschichte des osmanischen Reiches* de Zinkeisen.

Les savants de chaque pays et, à leur suite, les gouvernements, ont été vite amenés à chercher, à compiler, à relever dans les correspondances des agents étrangers des renseignements sur l'histoire de leurs propres affaires, qui, pour de nombreuses raisons, avaient échappé aux annalistes nationaux. On a bientôt reconnu que cette contre-partie, cette contre-épreuve de ses propres archives était, pour chaque pays, ce qu'il

⁽¹⁾ La Commission des archives diplomatiques a provoqué et dirigé la publication d'un *Inventaire sommaire* de ce fonds, publication d'un intérêt inappréciable, car il est de la nature même du fonds qu'il s'y trouve des pièces que l'historien n'aurait point la pensée d'y chercher s'il n'en était averti. L'*Inventaire sommaire* forme trois volumes: I. *France*, des origines du dépôt à 1814; II. *Pays*

étrangers, des origines du dépôt à 1814; III. *Supplément* aux deux premiers volumes: 1814 à 1830. Paris, Imprimerie nationale, 1883-1896.

⁽²⁾ Voir le P. Lelong; Armand Baschet, *Histoire du dépôt des archives des Affaires étrangères*, Paris, Plon, 1895; Frédéric Masson, *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution*, Paris, Plon, 1877.

pouvait trouver à l'étranger de plus intéressant pour son histoire : à la fois complément et instrument de critique. L'historien français trouvera souvent sur l'état de la France sous Louis XV, par exemple, des vues plus étendues, des idées plus concrètes, dans les rapports des agents accrédités à la cour de ce roi qu'il n'en trouve dans nos propres dépôts, où les documents, fragmentaires, sont dispersés à l'infini. Les quelques documents diplomatiques que nous avons sur l'époque de la Révolution, ceux que nous pouvons nous procurer sur l'époque de l'Empire sont d'un prix inestimable. Les étrangers osaient parfois écrire, sous la garantie de leur immunité, et confier à leurs courriers, ce que les nationaux osaient à peine se dire à l'oreille, ce qu'ils n'ont écrit que plus tard, de loin, dans des Mémoires. Enfin les agents relèvent nombre de particularités qui intéressent l'histoire et qui semblent indifférentes aux nationaux contemporains, précisément parce qu'elles leur sont coutumières, qu'elles sont l'allure naturelle, le caractère commun et constant de leur société. Le grand défaut des Mémoires est de ne signaler que ce qui paraît extraordinaire à l'auteur, alors qu'en histoire, c'est l'ordinaire, le permanent qui est l'essentiel. L'étranger, qui est une sorte de postérité vivante, voit d'à côté comme l'histoire voit d'en haut : il recueille justement ces traits-là, de préférence aux autres.

Toute une série de recherches, d'investigations, de publications a été ainsi entreprise pour amener dans chaque pays ces sources d'histoire nationale qui se cachaient dans les archives étrangères. Il faut citer, en première ligne, la fameuse collection des *Calendars*, conçue sur un plan immense, quasi inexécutable, et qui est destinée à mettre, en anglais, à la disposition des Anglais, des analyses, des résumés, des extraits des pièces concernant la Grande-Bretagne et l'Irlande⁽¹⁾. La Suisse est entrée dans la même voie et a commencé, en 1880, la publication de la correspondance de l'ambassade française près des cantons. De 1882 à 1895, un savant suisse, M. Édouard Rott, a publié un *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*. D'autres complètent le travail, à Londres, à Venise, à Turin, à Rome. En Autriche, le recueil savant des *Fontes rerum austriacarum* a donné nombre de relations d'ambassadeurs, en particulier des vénitiens. L'Allemagne et l'Autriche se sont entendues pour publier les rapports des nonces pontificaux dans l'Empire, au xvi^e siècle. La Société impériale d'histoire de Russie a, du premier coup, poussé plus loin et marché plus vite que ses devancières. Elle a fait rassembler de

⁽¹⁾ Voir, sur l'état actuel des *Calendars*, Flammermont, p. II-V.

partout, au dehors, les éléments d'une histoire de Russie qui manquaient en Russie même, et elle a, en même temps, procuré aux historiens de tous les pays des éléments singulièrement précieux d'information. Nous y trouvons, en particulier, dans les volumes publiés par M. Tratchewsky, les correspondances des agents russes à Paris de 1800 à 1805, collection que rien ne peut suppléer. Il en est de même des deux volumes des rapports des agents prussiens à Paris, de 1795 à 1806, publiés par M. Baillen, dans la collection des *Publications des Archives de l'État prussien*.

La France n'a pas attendu que des savants étrangers lui apportassent ainsi les éléments de sa propre histoire. Mais il faut reconnaître que jusqu'à ces derniers temps l'œuvre a été menée mollement. Nous pouvons citer les *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, documents recueillis par Canestrini et publiés par Abel Desjardins⁽¹⁾, et les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au xvii^e siècle*, publiées par M. Tommaseo, avec l'inventaire sommaire des documents de Venise relatifs à la France, par M. Raynaud⁽²⁾; enfin, et en première ligne, la publication des lettres particulières de Mercy Argenteau à Marie Thérèse, par MM. d'Arneht et Geffroy, des rapports d'office de Mercy, par MM. d'Arneht et Flammermont.

La pensée est naturellement venue de faire procéder à une sorte de recensement général des monuments diplomatiques étrangers relatifs à l'histoire de France. Sur la proposition de la Commission des missions et du Comité des travaux historiques, M. Flammermont, ancien élève de l'École des chartes, docteur ès lettres, a été chargé de ce travail⁽³⁾. Une érudition précise et étendue, un esprit critique très aiguisé, une connaissance approfondie des publications faites dans toute l'Europe, une curiosité insatiable, l'art de voyager, de chercher, de se faire seconder par les dépositaires des pièces en les intéressant à ses recherches, enfin la familiarité de plusieurs langues ont permis à ce savant, très actif, très habile et très persistant, de mener à fin son œuvre. Il la publie aujourd'hui et, grâce à lui, nos historiens sauront quand ils peuvent et quand ils doivent se déplacer pour compléter leurs études.

Il a travaillé successivement à Berlin, Dresde, Genève, Turin, Gènes, Florence, Naples, Simancas, Lisbonne, Londres, La Haye et Vienne. Grâce au sentiment qu'il a donné partout du caractère sérieux et ex-

⁽¹⁾ Voir Flammermont, p. 395 et suiv.

⁽²⁾ Paris, 1878. *Cabinet historique*, Flammermont, p. VIII.

⁽³⁾ Sur les travaux du même genre

entrepris antérieurement, et en particulier en Suède, par M. Geffroy, M. Flammermont a donné des notices bibliographiques, p. XII-XV.

clusivement scientifique de sa mission, il a pu dresser des inventaires sommaires des correspondances diplomatiques, concernant les affaires de France, conservées dans ces différents dépôts. Il a fait précéder la publication de chacun de ces inventaires d'une introduction dans laquelle il donne des notices sur les agents qui ont écrit les correspondances, et sur l'ensemble de leur mission. Puis, pour faire apprécier l'importance et le vif intérêt des documents qu'il a inventoriés, il entre lui-même, pour une période particulière, dans le détail des correspondances et présente au lecteur un spécimen des travaux historiques que son ouvrage a pour objet de faciliter. Ces introductions forment une série de mémoires singulièrement instructifs et, très souvent, des plus piquants. On y trouve des notes qu'on chercherait vainement ailleurs, sur la manière, assez inattendue pour beaucoup de lecteurs, dont se recrutaient les diplomates, la façon dont ils vivaient à Paris, entre eux, à la Cour, à la ville, dont ils s'arrangeaient pour se renseigner. La plus pittoresque de ces notices est celle qui concerne le baron de Goltz, ministre de Frédéric à la Cour de France de 1772 à 1792.

Frédéric exigeait des vues générales justes, des renseignements précis sur les affaires, des anecdotes authentiques et caractéristiques sur les hommes : des arsenaux à l'alcôve du roi, il prétendait tout savoir, vite, bien, et sinon pour rien, au moins pour peu de chose. Il payait difficilement, rarement, et il prétendait placer son argent à gros intérêt. — Goltz arguait de la cherté de la vie, du luxe de la Cour, des exigences des corruptibles. « Je n'ai, lui écrit Frédéric, que deux mots à répondre à vos jérémiades économiques, et je ne saurais vous dissimuler que des paniers percés comme vous n'ont aucun secours extraordinaire à se promettre de ma part. Souvenez-vous de votre conduite en Russie et de celle que vous avez tenue après. N'avez-vous pas mangé à la Cour de Saint-Pétersbourg tant de milliers d'écus que je vous avais confiés pour des corruptions⁽¹⁾. . . » Goltz en était réduit à écouter aux portes, à questionner les gens de service, les nouvellistes de profession, à recueillir, de toutes bouches, des commérages de salons équivoques, de café même⁽²⁾. Il se justifiait en développant à l'infini cette pensée : « Le besoin pécuniaire est un poids affreux. » Et pour porter ce poids, il recourait à des expédients, qu'il n'était pas seul à employer. Afin d'épargner la bourse de son roi et de remplir la sienne, il fit quelque chose de pire que d'emprunter aux usuriers, il exploita les joueurs. Et il avait des

⁽¹⁾ Frédéric au baron de Goltz, 23 octobre 1777; Flammermont, p. 76. —

⁽²⁾ Voir Flammermont, p. 81 : *Les moyens d'information de M. de Goltz.*

émules parmi les ministres du second rang, les ministres de républiques obérées ou de monarchies indigentes.

Pendant un temps, Necker, alors banquier, l'avait cautionné pour le loyer de son hôtel : Goltz prenant l'habitude de ne point payer ses termes, Necker retira sa caution en 1780, et Goltz quitta l'hôtel. Il en loua un autre, magnifique, du prix de onze mille livres; voici comment il entendait s'en faire un revenu. Le ministre de Saxe écrit, le 7 décembre 1780 : « M. l'ambassadeur de Suède, dont les finances sont fort dérangées, a cédé à l'empire du besoin pour trouver des ressources et payer ses dettes. Il vient d'ouvrir, dans son hôtel, tous les jeux de hasard et l'on y joue jour et nuit; on croit que l'ambassadeur de Venise suivra l'exemple de son prédécesseur, ainsi que quelques autres ministres étrangers, parmi lesquels je vois avec chagrin que l'on nomme le baron de Goltz. » Une note du lieutenant de police, du 13 février 1781, confirme ce renseignement. Elle mentionne quatre tripots à immunités diplomatiques : celui du Vénitien Zeno : il a été fermé; mais il s'en est rouvert trois : le premier, place du Louvre, dans un hôtel ayant pour inscription : *Écaries de M. l'ambassadeur de Suède*; un autre, rue de Choiseul, sous le nom de M. l'envoyé de Prusse; et le troisième, rue Poissonnière, chez M. l'envoyé de Hesse-Cassel. « Ces quatre maisons, fait observer le lieutenant de police, doivent être rangées dans une classe séparée et distinguée par leur publicité ⁽¹⁾. »

M. Flammermont a donné plusieurs spécimens de ces rapports d'ensemble, trop rares dans les cartons des ambassades, mais si précieux quand ils émanent d'un bon juge, bien informé. La *relation générale de la Cour de France*, adressée au roi de Prusse, en juin 1751, par son ministre Le Chambrier, après trente ans de séjour à Paris, contient sur le roi, sur son gouvernement, sur la guerre, la marine, les finances, les appréciations les plus intéressantes ⁽²⁾. Le roi règne et ne gouverne pas. Louis XV a de l'esprit et même des connaissances, mais une aversion insurmontable pour le travail et une défiance extrême de lui-même sur tout ce qui regarde le gouvernement de son royaume : il est persuadé très sincèrement qu'il n'y entend rien et que ses ministres, pour bien s'acquitter de leurs emplois, ne doivent point être gênés par son avis... Il les laisse donc absolument les maîtres, chacun dans son département... « De là, les ministres sont parvenus à se regarder entre eux non comme les serviteurs du même maître, mais comme des souverains de différents États dont les intérêts n'ont rien de commun... » Pour les

⁽¹⁾ Flammermont, p. 77-81. — ⁽²⁾ Flammermont, p. 25-32.

affaires qui concernent deux départements, il fait que le ministre entame avec son collègue « une négociation souvent plus pénible et plus difficile que n'en a la France avec toutes les autres puissances de l'Europe ». Aux affaires étrangères, Puisieux est arrivé par hasard : il a du monde, il sait peu de chose, « il est même honnête homme quand son intérêt personnel ne l'oblige pas de manquer au devoir de la probité ». Saint-Séverin le mène; il a beaucoup d'esprit, de la justesse dans les jugements, mais il aurait besoin de retourner au collège : il ne possède les éléments de rien. A la guerre, d'Argenson, qui n'est point militaire, a de l'esprit, mais cet esprit n'est point celui que réclame son département. A la marine, Rouillé n'avait, avant d'y arriver, aucune notion des affaires qu'il doit diriger. Machault, aux finances, est réputé capable : il fait rentrer de l'argent dans les caisses où cet argent séjourne peu ⁽¹⁾.

Par contre, le rapport adressé à Frédéric-Guillaume II par Alvensleben qui fit, en France, en 1787, une tournée d'inspection, montre ce que le jugement, porté du dehors, en surface, même par un homme d'État très répandu, peut contenir d'erreurs fondamentales. Alvensleben voit la France « gangrenée par les abus, depuis le trône jusqu'à la chaumière du pauvre ⁽²⁾ ». Elle est ruinée. « Il est tout aussi impossible qu'elle mette de l'ordre dans ses affaires et de la suite dans ses plans qu'à l'eau d'aller contre le courant et, par conséquent, tous ses avantages sont nuls. Tout ici est en cérémonies, en habits, en vernis extérieur, en phrases, en gasconnades nationales, en clinquant et intrigues, je pourrais dire en chiffons d'administration, et le fond est toujours emporté par les formes. Vingt-cinq millions d'égoïstes réunis et glorieux de leur union, méprisant toutes les autres nations et convenant pourtant être dans le plus grand opprobre. . . » Il conclut : « Pour régénérer cette nation, ou pour mieux dire l'administration, il faudrait un roi qui eût de la capacité, de la volonté, du nerf et, plus que tout cela, de la suite; mais avec l'éducation qu'on leur donne, avec les préjugés qui les cernent, comment voir jamais un roi de France pareil? » On vit, dix ans après, en 1797, ce souverain-là se révéler en Italie et, dix ans après, en 1807, la Prusse, anéantie, était à ses pieds. Le plus curieux est que dans le même temps où Alvensleben prédisait la ruine de la France, faute d'un chef digne d'elle, toutes les correspondances de diplomates français annonçaient que la Prusse ne survivrait pas à

⁽¹⁾ Flammermont, p. 120.

⁽²⁾ En France, écrivait un envoyé de Naples, Caracciolo, en 1773, les neuf

dixièmes de la population meurent de faim et l'autre dixième d'indigestion. Flammermont, p. 425.

Frédéric. De sorte que la régénération de cette nation, en 1809-1813, stupéfia le monde à peu près autant que fit le merveilleux essor de la France de 1795 à 1809. Mais ces erreurs mêmes de jugement et ces grands mécomptes éclairèrent singulièrement l'histoire : ils expliquent, entre autres, et du même coup, la coalition avortée de 1792-1794, l'aveuglement de Napoléon et de ses agents sur la reconstitution de la monarchie prussienne.

La plus attrayante et la plus frappante aussi des notices de M. Flammermont est celle qu'il a consacrée à Marie-Antoinette, à son rôle de reine, à son rôle de femme surtout. Alvensleben montre Louis XVI « colère, capricieux et même bourru ». Il cite ce mot à propos de Necker et de Brienne, alors candidats au ministère : « Qu'on ne me parle ni de nécraille ni de prétraille », ce qui n'empêcha point le prêtre d'arriver et le banquier de l'évincer. Durant plusieurs années, depuis l'avènement, 1774, jusqu'à la naissance du premier dauphin, toute l'attention, toute l'indiscrétion des diplomates, toute la curiosité, toute la jalousie et la malveillance des Cours furent excitées par l'étrange question de la consommation du mariage royal : la question de savoir si Louis XVI était en état de donner un héritier au trône et si, le pouvant, il en avait même le désir. On avait eu, au siècle d'avant, au temps de Louis XIII, la question du *Roi chez la Reine* qui avait occupé toute la diplomatie. On avait vu au vert-galant succéder Louis le Chaste. On revit le même spectacle après Louis XV, et le problème qui se posait donna lieu aux investigations et aux rapports les plus extraordinaires⁽¹⁾.

Je ne puis, même en passant, toucher à ce sujet de la jeunesse de Marie-Antoinette, sans mentionner au moins le dernier livre qui y a été consacré, chef-d'œuvre de librairie française et de haute élégance dans l'exécution, œuvre exquise d'un critique très informé, très avisé, qui est artiste autant qu'historien, M. de Nolhac⁽²⁾. Les nouveaux documents publiés par M. Flammermont ne font que fortifier les jugements de M. de Nolhac sur les ennemis acharnés de la reine. M. Flammermont nous découvre l'origine de ces calomnies atroces, qui ont poursuivi Marie-Antoinette jusqu'au tribunal révolutionnaire.

La question du *Roi chez la Reine* n'était pas seulement le ragoût d'une curiosité équivoque, le divertissement d'une société aussi avide de scandale qu'elle en était prodigue : la politique y avait la plus grande part. Si le roi était incapable d'avoir des enfants, si la reine était

⁽¹⁾ En particulier ceux d'Aranda, Flammermont, p. 476 et suiv. — ⁽²⁾ *La dauphine, Marie-Antoinette*, par Pierre de Nolhac. Paris, Beussod-Valaden et C^{ie}, 1896.

incapable de se faire aimer du roi, c'en était fait de l'influence autrichienne, et voilà, du coup, les Autrichiens mis en éveil⁽¹⁾, et de l'autre côté les Prussiens en arrêt⁽²⁾. Si la reine donnait un fils au roi et se faisait aimer de son mari, Marie-Thérèse gouvernerait Versailles et Frédéric n'aurait qu'à se bien tenir⁽³⁾. Si Louis XVI dédaignait sa femme, mais cherchait des distractions ailleurs, si, après s'être rapproché de Marie-Antoinette, ses mœurs changeaient, ainsi qu'on l'avait vu pour son grand-père, où prendrait-il une maîtresse et quelle faction de la Cour la lui donnerait? Quel gouvernement étranger parviendrait à gagner la nouvelle favorite⁽⁴⁾?

Si Louis XVI n'avait point de fils, l'héritage passait au comte de Provence. Ce prince lui-même donnerait-il un héritier à la couronne? Ce n'était point chez lui l'étrange modestie de son frère qui éveillait les préoccupations. Du reste, le troisième frère, le comte d'Artois, après avoir donné aussi, et très gratuitement, des inquiétudes, rassura très vite et très complètement la Cour. Mais il y eut une période durant laquelle les trois ménages parurent stériles. Les enfants, quand il en survint, pouvaient mourir, et la Cour d'Espagne veillait de très près, sinon sur leur existence, au moins sur leur mort. On sait maintenant, grâce aux excellents travaux de M. Baudrillart⁽⁵⁾ et à ceux de M. Bourgeois⁽⁶⁾, qu'il y eut, au XVIII^e siècle, une question de la succession de France, et que la Cour d'Espagne considéra toujours comme forcée, c'est-à-dire nulle, la renonciation d'Utrecht, indépendamment du principe qui ne permettait pas à un roi de renoncer à aucun des droits qu'il tenait de sa naissance, c'est-à-dire de Dieu même. Les instructions données, en 1772, au comte d'Aranda envoyé à Paris contenaient sur ce chapitre des recommandations spéciales⁽⁷⁾.

D'où l'intérêt de toutes ces Cours à surveiller la reine et, à tout hasard, d'avance, à la calomnier pour jeter le soupçon sur la légitimité des princes

⁽¹⁾ Voir les innombrables lettres de Mercy dans la correspondance publiée par MM. d'Arneht et Geffroy. pas du tout.» Flammermont, p. 112, 122, 132.

⁽²⁾ Voir les lettres de Frédéric à Goltz, où il le presse de questions sur toutes les hypothèses; Flammermont, p. 97-106. ⁽⁴⁾ Frédéric à Goltz, 20 mars 1777. Flammermont, p. 102.

⁽⁵⁾ Alvensleben écrit, en effet, en 1787, à propos de l'alliance prussienne bruyamment recherchée par tout un parti en France : « Si longtemps que la reine existera, la France ne la voudra ⁽⁶⁾ *Philippe V et la Cour d'Espagne*, 2 vol. Paris, 1890. ⁽⁷⁾ *Mémoire sur la politique de Dubois*, couronné par l'Académie des sciences morales, inédit. Rapport sur ce mémoire : *Annales de l'Académie*, 1892.

⁽³⁾ Voir Flammermont, p. 474 et suiv.

qui pourraient venir d'elle. C'est autour du comte de Provence, chez sa femme surtout, la Savoyarde, jalouse et de la beauté, et de la supériorité de l'Autrichienne, que se forma cette trame odieuse⁽¹⁾. C'est de là que partirent les anecdotes, les chansons, les libelles qui se répandirent à Versailles ; à Paris, dans toutes les capitales. Un de ces livres obscènes fut placé sur la table de Louis XVI. On voit jusqu'à l'envoyé de Naples, c'est-à-dire d'une Cour où régnait la sœur de Marie-Antoinette, joindre à ses rapports des couplets ignobles, et dont le seul fait qu'ils sont envoyés à une chancellerie, le fait qu'une princesse les lira, donnent l'idée la plus pitoyable de l'état des mœurs et de l'état des âmes dans ce monde qui s'en allait⁽²⁾.

Les conclusions de M. Flammermont, aussi justifiées et prouvées que possible⁽³⁾, tournent contre la calomnie et les calomnieurs, et ce n'est pas un des moindres intérêts de ce livre si rempli, si instructif, si bien fait pour éveiller la curiosité des historiens et faciliter leur travail. Les rapports relatifs aux premiers jours de la Révolution mériteraient une analyse à part. Je ne puis que signaler la couleur, le pittoresque, de plusieurs de ces rapports, et résumer l'impression qui s'en dégage : elle est universellement défavorable aux frères du roi, au comte d'Artois surtout, et au parti de l'émigration⁽⁴⁾.

ALBERT SOREL.

LE ROI DE ROME (1811-1832), par Henri Welschinger.
Paris, librairie Plon, 1897, 1 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

M. Henri Welschinger, dont l'ingénieuse érudition a déjà mis en lumière tant de points curieux de l'histoire de la Révolution et de l'Empire,

⁽¹⁾ Flammermont, Rapports de l'envoyé de Saxe, p. 194, 214-196; de l'envoyé de Savoie, p. 214, 328.

⁽²⁾ Flammermont, p. 404 et suiv.

⁽³⁾ Voir notamment : p. 97-106, la conduite et le crédit de Marie-Antoinette, à propos des rapports de Goltz; p. 203, rapports de l'envoyé de Saxe;

p. 328, la conduite de Marie-Antoinette, rapports de l'envoyé de Sardaigne; p. 354, lettres de la comtesse de Provence; p. 474, le Roi chez la Reine, rapports de l'ambassadeur d'Espagne.

⁽⁴⁾ Voir notamment les rapports des envoyés de Saxe, p. 241-244, 270-272, les Tuileries après Varennes.

vient de publier un beau volume sur le roi de Rome. Pourquoi roi de Rome et non duc de Parme, Napoléon II ou duc de Reichstadt? C'est que ce titre de roi de Rome est le nom populaire et, comme la suite le montrera dans le présent ouvrage, le nom en quelque sorte fatidique du prince. Il pèsara sur la destinée de l'enfant, né l'héritier de l'empire qui renouvèlait d'empire de Charlemagne. Ce nom lui avait été donné, on peut le dire, non pas seulement dès sa naissance, mais avant sa naissance, avant même le mariage d'où il devait sortir. Dès que ce mariage fut résolu, l'Empereur fit modifier à ses peuples que son fils (car il devait avoir un fils) s'appellerait roi de Rome. Le 17 février 1810, trois jours après l'adhésion officielle de l'empereur d'Autriche au mariage de Marie-Louise, dans l'exposé des motifs du sénatus-consulte qui réunissait Rome à l'Empire, il était dit : « L'Empereur veut que l'héritier de cette couronne porte le titre de roi de Rome, qu'un prince lyonnais de Courimpériale, y exerce un pouvoir protecteur, y répande ses bienfaits en y renouvelant la splendeur des arts; et l'article 7 du sénatus-consulte consacrait cette déposition absolue du pape. »

Le prince impérial porte le titre et reçoit les honneurs de roi de Rome.

Le mariage eut lieu le 11 mars 1810 à Vienne et le 2 avril à Paris. Le roi de Rome naquit le 20 mars 1811. Il avait quatre ans à peine qu'il n'était plus pour l'Europe, dit M. Welschinger, qu'un prince autrichien.

M. Welschinger décrit minutieusement la « cérémonie » de la naissance (j'emploie ce mot à dessein car c'était bien une cérémonie réglée par le protocole) et la cérémonie du baptême du nouveau roi de Rome. Celle du baptême donna lieu à des manifestations inouïes. « Napoléon avait informé les évêques que le 9 juin, jour de la Trinité, il irait lui-même présenter son fils au baptême dans l'église Notre-Dame : son intention était que, le même jour, ses peuples vissent dans leurs églises entendre le *Te Deum* et unir leurs prières et leurs vœux aux siens. »

Le 9 juin tout Paris était en fête : baïes de soldats dans toutes les rues par où le cortège devait passer; maisons pavoisées, drapeaux, oriflammes, festons de verdure, etc. Quant à la cathédrale, jamais le protocole n'eut à enregistrer une pareille assemblée, et l'Empereur voulut répondre aux ovations dont il était l'objet par des largesses extraordinaires.

L'enfance du roi de Rome, au milieu même de la splendeur dont on l'entourait, fut un peu celle de tous les enfants. On sait quelle tendresse Napoléon avait pour son fils. Marie-Louise était moins expansive : « N'ayant jamais vu d'enfants, ne s'étant pas familiarisée avec eux pendant sa

propre enfance et pendant sa jeunesse, elle n'osait le prendre dans ses bras, ni le caresser, de peur de lui faire quelque mal; aussi le roi de Rome était-il plus affectueux pour sa gouvernante, qui ne le quittait pas. » Quant à l'Empereur, parmi tant de soins et de soucis, il trouvait du temps pour s'occuper de son fils, et se plaisait à guider ses pas égarés, avec une sollicitude toute féminine⁽¹⁾. » L'influence de cet enfant sur Napoléon était incroyable », dit notre auteur; et il cite à l'appui une anecdote qu'il prend aux *Souvenirs de la générale Dumas*: « Un jour on lui apporta la pétition d'un homme d'esprit fort malheureux qui, dans sa détresse, s'adressait directement au roi de Rome. L'Empereur fut présent à la pétition à son fils. « Qu'a-t-il dit? demanda-t-il gravement. — « Sire, Sa Majesté le roi de Rome n'a rien répandu. — Eh, bien, qui me dit, moi, consent. » Et le pétitionnaire obtint un poste dans une des préfectures de l'Empire. »

Ces distractions de la vie de famille furent de bien courte durée pour Napoléon. Le 9 mai 1812, il quittait Paris, se rendant à Dresde, et le 28, il partait de Dresde pour diriger les premières opérations de la guerre de Russie. Quand le 6 septembre, la veille de la bataille de la Moskowa, M. de Bausset, préfet du palais, lui apporta des lettres de Marie-Louise et une caisse contenant le portrait du roi de Rome par Gérard, il le voulut voir sans délai : « Je ne puis, dit Bausset, exprimer le plaisir que cette vue lui fit éprouver. Il appela lui-même tous les officiers de sa maison et tous les généraux, qui attendaient, à quelque distance, ses ordres, pour leur faire partager les sentiments dont son cœur était rempli : « Messieurs, leur dit-il, si mon fils avait quinze ans, envoyez qu'il serait ici maintenant qu'en peinture! » Un moment après il ajouta : « Ce portrait est admirable. » Il le fit placer en dehors de la tente sur une chaise, afin que les braves officiers et les soldats de sa garde pussent le voir et y puiser un nouveau courage. Ce portrait resta ainsi exposé toute la journée. Pendant tout le temps du séjour de Napoléon au Kremlin, le portrait de son fils fut placé dans sa chambre à coucher. Ignorez ce qu'il est devenu⁽²⁾. » — Il n'est pas resté en Russie. Il figurait naguère à l'Exposition historique et militaire de la Révolution et de l'Empire (p. 35).

C'est en ce moment que Napoléon aurait dû retirer quelque fruit de l'alliance qu'il avait contractée avec la maison d'Autriche par son mariage. On sait qu'il n'en fut rien. Son échec en Russie semble délier François II de tous les engagements qu'il avait pris à son égard. Dès le début de la campagne de 1813, il se concerta secrètement avec la Russie et

⁽¹⁾ *Mémoires de Méneval*, t. II. — ⁽²⁾ *Mémoires de Bausset*, t. II.

la Prusse. Après l'échec du congrès de Prague, il prend ouvertement parti avec elles. Les trois puissances sont unies à la bataille de Leipsick, qui nous fait perdre l'Allemagne; elles sont unies dans la campagne de 1814 pour envahir la France, comme pour disposer du trône de France après la capitulation de Paris.

Ce que Napoléon avait redouté le plus, c'est que sa femme et son fils tombassent aux mains de l'ennemi. Aussi, dès que Paris fut menacé, les rois Joseph et Jérôme pressèrent-ils Marie-Louise de s'en éloigner. Elle ne s'y décida qu'avec peine, et, chose qui fut notée par des témoins, au moment du départ, « lorsqu'on voulut faire descendre le roi de Rome, l'enfant opposa la plus vive résistance. Il pleurait, il poussait des cris, il s'accrochait aux rideaux de son appartement, puis aux portes et à la rampe de l'escalier : « N'allons pas à Rambouillet, disait-il, c'est un vilain « château. Restons ici. » La comtesse de Montesquiou, sa gouvernante, puis la sous-gouvernante, M^{me} Soufflot, furent obligées de le prendre dans leurs bras. Il se débattait violemment : « Je ne veux pas quitter ma « maison, criait-il. Puisque papa est absent, c'est moi qui suis le maître. » Même après avoir quitté Paris, Marie-Louise ne regardait pas encore la cause de l'Empire comme perdue. Elle lançait des proclamations, elle écrivait à l'Empereur qu'on pouvait encore réunir 150,000 hommes. Mais l'Empereur, quand il reçut sa lettre, avait abdiqué, et il ne croyait plus possible de revenir sur cette résolution avec des maréchaux qui avaient été presque unanimes pour la lui faire prendre.

M. Welschinger rappelle ici la conclusion bien connue de cette crise : le traité de Fontainebleau, qui donnait à l'Empereur l'île d'Elbe en souveraineté et à l'Impératrice les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Marie-Louise aurait voulu aller voir son époux à Fontainebleau; on la ramena à Rambouillet, où peu de jours après elle reçut son père. L'auteur recueille curieusement les moindres traits qui se rapportent à l'enfant dont il s'occupe au milieu de ces événements décisifs. Quand François II arriva à Rambouillet, Marie-Louise lui jeta son petit-fils entre les bras comme pour le mettre sous son patronage. L'empereur d'Autriche embrassa cordialement l'enfant; mais celui-ci parut peu touché de cette marque de tendresse. Au rapport de Méneval, quand il rentra dans ses appartements, il dit : « J'ai vu l'empereur d'Autriche; il n'est pas beau. »

L'entrevue du père et de la fille fut affectueux, comme le réclamait la nature; mais, sans se prononcer contre l'idée d'un séjour partagé entre Parme et l'île d'Elbe, François II insista pour que Marie-Louise vint tout d'abord à Schœnbrunn, et l'on peut voir par une lettre qu'il écrivait à

Metternich avant sa visite à Rambouillet (p. 77) combien était peu dans ses vues l'espoir qu'il donnait à Napoléon, quand il lui écrivait : « Rendue à la santé, ma fille ira prendre possession de son pays, ce qui la rapprochera tout naturellement de Votre Majesté », etc. Napoléon ne s'y trompa point, et, tout en appréciant les bonnes dispositions que montrait alors Marie-Louise, il ne se fit point d'illusion sur leur solidité :

« Je connais les femmes, et surtout la mienne, disait-il, dans son dernier entretien avec Caulaincourt. Au lieu de la cour de France, telle que je l'avais faite, lui offrir une prison, c'est une bien grande épreuve. Si elle m'apportait un visage triste ou ennuyé, j'en serais désolé. J'aime mieux la solitude que le spectacle de la tristesse ou de l'ennui. Si l'inspiration la pousse vers moi, je la recevrai à bras ouverts. Sinon, qu'elle reste à Parme ou à Florence, là où elle régnera enfin. Je ne lui demanderai que mon fils. . . » Le malheureux empereur n'aura ni l'un ni l'autre. Il a bien jugé sa femme quand il ne l'a pas crue capable de subir une grande épreuve, et il a ajouté : « Je la connais. Elle est bonne, mais faible et frivole. Mon cher Caulaincourt, César peut devenir citoyen, mais sa femme peut difficilement se passer d'être l'épouse de César. » (P. 81.)

Marie-Louise ne put donc accompagner Napoléon dans l'île d'Elbe. Elle gagna Vienne par la Suisse et la Bavière et fut reçue avec effusion dans sa famille. L'ex-roi de Rome, qui avait fait le voyage avec sa gouvernante dans une voiture séparée, sentait plus que sa mère peut-être qu'il lui manquait quelque chose. Il disait dans ces premiers jours à M^{me} de Montesquiou : « Pourquoi donc ne veut-on plus me laisser embrasser mon papa ? » Marie-Louise avait ses appartements à Schœnbrunn, résidence magnifique ! Mais déjà elle s'y ennuyait. Napoléon, établi maintenant dans l'île d'Elbe, la pressait d'aller à Florence d'où elle aurait pu plus facilement le visiter dans son nouvel État ; elle préféra se rendre à Aix en Savoie, dont les eaux lui avaient été recommandées par le docteur Corvisart, et pour ce voyage Metternich n'avait pas d'objection. Mais il la voulut mettre sous la surveillance d'un officier dont il se croyait sûr : une sorte de majordome qui devait faire plus que de la surveiller, le comte de Neipperg. M. Welschinger fait un portrait peu flatté de ce personnage qui devait prendre une si grande place dans la vie de l'ex-impératrice, diplomate de l'école de Metternich, employé plusieurs fois à d'assez vilaines besognes : la trahison de Bernadotte, la défection de Murat ; il avait même aussi tenté de gagner Eugène Beauharnais ! Agent de trahison, traître pour son propre compte, il avait enlevé la femme d'un ami et en avait eu plusieurs enfants. C'est lui qui devint, j'ai dit le majordome, j'aurais mieux dit le factotum de Marie-Louise à Aix ; qui lui choisit une villa au voisinage, qui la conduisait

dans les fêtes de la ville, la promenait sur le lac du Bourget, etc., et il interceptait les lettres de Napoléon. En quittant Aix, Marie-Louise visita la Suisse. Comptait-elle se diriger de là vers l'île d'Elbe où Napoléon exprimait un si vif désir de la voir avec son fils? Non, elle espérait trouver une occasion d'aller à Parme. Mais la politique de l'Autriche ne comportait pas plus alors ce séjour que l'autre voyage. Marie-Louise rentra donc à Vienne au moment où s'ouvrait le fameux congrès. Tout amie qu'elle fût des plaisirs, elle n'eut part (M. Welschinger le reconnaît) à aucune de ces fêtes brillantes qui parurent être la principale affaire de cette grande réunion de souverains, de ministres et de diplomates, jusqu'au jour où éclata le coup de foudre du retour de l'île d'Elbe et de la marche triomphante de Napoléon sur Paris.

M. Welschinger, qui a compulsé, avec grand soin, dans les archives de France et d'Autriche, les papiers relatifs au congrès de Vienne, signale les intrigues dont le but était de modifier le plus possible, au détriment de Marie-Louise et surtout du petit roi de Rome, les stipulations du traité de Fontainebleau, et il n'est pas éloigné de croire que ces manquements à la foi jurée n'ont pas été sans influence sur la résolution de Napoléon : en s'affranchissant des obligations du traité, on l'en dégageait lui-même. Rentré à Paris, il réclama de l'Autriche sa femme et son fils; mais le gage qu'on lui avait refusé, on était alors bien moins porté à le lui rendre, et Marie-Louise d'ailleurs n'était pas mieux disposée à lui revenir. Elle laissait sans réponse ses billets les plus pressants, et elle écrivait, coup sur coup, des lettres passionnées à Neipperg, qui venait de partir pour combattre Murat. Ménéval voudrait l'excuser de son silence envers Napoléon : c'était, dit-il, une faible femme, dominée par la volonté de son père; il lui eût été difficile de justifier l'exubérance de cette autre correspondance : c'était une domination d'une autre sorte que la faible femme subissait.

M. Welschinger a un chapitre curieux sur les intrigues de Fouché et de M. de Metternich en 1815, même avant les Cent jours. Fouché était revenu trop tard de son gouvernement des provinces illyriennes pour avoir le moyen d'être quelque chose sous la première Restauration. Témoin des fautes qui la devaient perdre, il s'occupait déjà de ce qui pourrait la remplacer, et s'était mis en rapport avec le prince de Metternich. Avec Metternich il ne pouvait être question du déporté de l'île d'Elbe. Serait-ce son fils sous la régence de Marie-Louise ou le duc d'Orléans? — Ce fut Napoléon, et le duc d'Otrante eut bientôt fait de s'imposer à lui comme ministre de la police; mais à ce moment même il jugeait son maintien impossible, et, dès le 25 mars, il se ménagea une entrevue

secrète avec Pasquier (c'est Pasquier qui le raconte dans ses Mémoires), en vue d'un changement de régime et de la place qu'il y voulait garder. « L'Empereur, lui dit-il, est plus fort que jamais; avant quatre mois son affaire sera faite; » et il y travaillait lui-même. On en a la preuve dans les Mémoires de Metternich. Avec Pasquier, Fouché visait une restauration, qui devait être rendue plus sage par expérience; avec Metternich, il s'agissait du roi de Rome. Metternich, au fond, ne voulait pas plus du fils que du père, mais il comptait tirer profit des communications de Fouché. Ce fut l'objet de cette curieuse mission confiée par Metternich au comte d'Ostenfeld, sous le nom de Henri Werner : mission qui aurait dû perdre son cynique partenaire, car au lieu d'un agent de Fouché, ce fut un agent de l'Empereur, Fleury de Chaboulon, qui, le devançant, joua son rôle. Napoléon, pour confondre Fouché, envoya Fleury lui faire son rapport; mais Fouché, payant d'audace : « Belle mission! s'écria-t-il; voilà comment est l'Empereur. Il se méfie toujours de ceux qui le servent le mieux! » Et il vint trouver l'Empereur, soutenant qu'il n'avait agi que pour son bien; et l'Empereur le garda en place! Ce n'était peut-être que partie remise. Il aurait pu le payer cher, si Napoléon était revenu vainqueur de Waterloo.

Cependant en France on attendait toujours Marie-Louise. Elle n'aurait quitté Vienne volontiers que pour aller dans son duché de Parme. Quant à son fils, il était l'objet de la surveillance la plus rigoureuse. On craignait qu'il ne fût enlevé. Plus que jamais il était séparé de tout ce qui pouvait lui rappeler la France. Lorsque Méneval vint à son tour prendre congé de lui, il le trouva comme en méfiance pour l'entourage qu'on lui avait donné; et à ce propos il cite un trait que M. Welschinger a reproduit :

Je lui demandai en leur présence s'il me chargerait de quelques commissions pour son père que j'allais revoir. Il me regarda d'un air triste et significatif, sans me répondre; puis, dégageant doucement sa main de la mienne, il se retira silencieusement dans l'embrasure d'une croisée éloignée. Après avoir échangé quelques paroles avec les personnes qui étaient dans le salon, je me rapprochai de l'endroit où il était resté à l'écart, debout, et dans une attitude d'observation; et comme je me penchais vers lui pour lui faire mes adieux, il m'attira vers la fenêtre et me dit tout bas, en me regardant avec une expression touchante : — « Monsieur Méva, vous lui direz que je l'aime toujours bien!... » (P. 157.)

Marie-Louise ne pouvait pas le laisser partir sans un souvenir pour Napoléon. Elle lui remit une lettre où elle souhaitait à son auguste époux « tout le bien possible ». Elle se flattait, dit Welschinger, d'apprendre que l'Empereur consentirait à une séparation « à l'amiable » sans

que cette séparation altérât en elle les sentiments d'estime et d'affection. Elle disait cela au moment où elle s'était déjà abandonnée à Neipperg, au moment où elle désirait ardemment qu'il revint d'Italie, « car, à son âge et dans sa situation, elle avait besoin de conseil »⁽¹⁾. Elle ne pensait qu'aux dangers que Neipperg pouvait courir, tandis qu'elle envisageait froidement la lutte gigantesque que Napoléon allait soutenir contre l'Europe (p. 159).

Dans cet état d'esprit, Marie-Louise ne devait guère souffrir du parti qui avait été pris à Vienne de ne pas ouvrir les lettres de Napoléon. « Ces lettres, écrivait Talleyrand à Louis XVIII, sont restées cachetées jusqu'au moment de la conférence; elles ont été ouvertes en présence des ministres des Puissances alliées. » Quel mystère cachaient-elles ? Elles réclamaient le retour de l'archiduchesse et de son fils. Une chose qui consolait l'impératrice, c'est que, malgré les réclamations de la France et de l'Espagne, la possession des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla lui était maintenue. Il est vrai qu'on en supprimait la réversibilité sur la tête de son fils, mais elle espérait qu'on lui trouverait, en compensation, quelque apanage en Autriche ou en Bohême. — Ce pauvre petit roi de Rome ! On lui avait retiré son nom de Napoléon pour l'appeler François, ce qui le chagrinait plus que tout le reste.

Après Waterloo, on sait avec quel empressement les deux Chambres, qui, peu de jours auparavant, avaient acclamé Napoléon, s'accordèrent pour l'abandonner. Il abdiqua en faveur de son fils. On accepta l'abdication, en réservant le reste. La question de Napoléon II n'en était pas moins posée et elle eut de vigoureux défenseurs dans la Chambre des représentants. Mais elle ne pouvait se soutenir contre les résolutions bien arrêtées des Alliés, et, il faut le dire, contre les plus sérieux intérêts de la France. Ainsi pas plus de Napoléon II que de roi de Rome. Pour l'Europe ce n'était plus qu'un prince autrichien.

Mais il lui restait d'être le fils de Napoléon et cela seul le rendait redoutable. Aussi, sans qu'il soit d'âge à prétendre à rien, il est un prétendant, et son histoire est moins le tableau de sa vie que l'exposé des conspirations ou des manœuvres qui s'agitent autour de son nom. C'est fatalement aussi l'histoire de Marie-Louise, de cette femme qui a si scandaleusement oublié, de son vivant même, le grand homme dont elle avait eu l'honneur d'être l'épouse; de cette mère devenue si indifférente à l'enfant qu'elle en avait eu. Il est vrai que sa tendresse maternelle allait se partager ! Quel redoublement de torture pour Napoléon s'il avait pu

⁽¹⁾ Lettre à Madame Crenneville, 11 avril 1815.

savoir ou prévoir tout cela à Sainte-Hélène, lui qui, le 8 février 1814, au milieu des soucis de la campagne de France, écrivait à son frère, le roi Joseph :

Si je meurs, mon fils et l'impératrice régente doivent, pour l'honneur des Français, ne pas se laisser prendre et se retirer au dernier village. . . . Je préférerais qu'on égorgeât mon fils, plutôt que de le voir jamais élevé à Vienne comme prince autrichien, et j'ai assez bonne opinion de l'impératrice pour être persuadé qu'elle est de cet avis, autant qu'une femme et une mère peuvent l'être. Je n'ai jamais vu représenter *Andromaque*, que je n'aie plaint le sort d'Astyanax, survivant à sa maison, et que je n'aie regardé comme un bonheur pour lui de ne pas survivre à son père. (*Corresp. de Napoléon*, t. XXVII, p. 155.)

Napoléon, qui avait estimé assez l'Angleterre pour se rendre sur un vaisseau anglais comme un hôte, y fut traité comme un captif, et les Alliés laissèrent à la Grande-Bretagne le soin de le garder. On l'emmena donc à Sainte-Hélène, et Marie-Louise ne fit rien pour épargner à son époux cette résidence meurtrière. Quant au jeune prince qui avait déjà vu partir sa gouvernante M^{me} de Montesquiou, il allait bientôt perdre après elle ce qui lui restait de sa maison française, M^{me} Soufflot, Fanny Soufflot et jusqu'à son ancienne « berceuse » M^{me} Marchand, mère du premier valet de chambre de l'Empereur. C'était une éducation purement allemande qu'il devait recevoir. M. Welschinger reconnaît pourtant que François II aimait son petit-fils, et ceux à qui le jeune prince fut confié, le comte Maurice de Dietrichstein et le capitaine Foresti, son adjoint, étaient des hommes d'honneur et de mérite qui s'acquittèrent de leur devoir en conscience. Sans doute on aurait voulu lui faire adopter les manières et les goûts de la Cour d'Autriche. « Mais, dit M. Welschinger, la nature fut plus forte que les éducateurs et le fils de Napoléon est resté, ainsi que le voulait son père, un prince français » (p. 197).

Le capitaine Foresti a rendu témoignage des heureuses dispositions qu'il avait trouvées en lui. Gentz, le confident de Metternich, le confirme quand il écrit, le 26 février 1816 : « Près d'accomplir sa cinquième année, il est rempli de charmes et de grâce, mais rien moins que facile à traiter, puisque à beaucoup d'esprit naturel il réunit une aversion pour tout ce qui est contrainte et assujettissement. » Il avait, il est vrai, montré beaucoup de répugnance à apprendre l'allemand, comme s'il avait eu l'instinct qu'on voulait lui faire perdre sa nationalité française. Gentz va jusqu'à dire qu'on aurait voulu lui faire oublier le français et ne lui laisser d'autre idiome que l'allemand. M. Welschinger, qui le cite, estime

qu'il exagère : le jeune prince finit par apprendre l'allemand et on ne lui fit pas oublier le français; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'on aurait voulu lui faire oublier la France, mieux encore : le faire oublier de la France. Quant aux Cours étrangères, elles ne l'oubliaient pas et notre auteur trouve que Gentz ne dit rien de trop quand il écrit : « Il faut avoir assisté aux discussions politiques de l'été dernier (1815) pour savoir à quel point le nom de ce pauvre enfant agite et effraie les ministres les plus éclairés, et tout ce qu'ils voudraient inventer ou proposer pour faire oublier jusqu'à son existence. » (P. 201.)

M. Welschinger se plaît à citer quelques traits, de simples mots, recueillis de son enfance. Le jour qu'il vit le prince de Ligne, comme on lui disait que c'était un maréchal : « Est-il de ceux qui ont abandonné mon père? » Une autre fois, jouant avec un jeune archiduc : « Quand je serai grand, je prendrai mon sabre et j'irai délivrer mon père qu'ils retiennent en prison. » L'auteur reproduit beaucoup d'autres anecdotes qui sont moins à l'honneur de Marie-Louise. Son ancien titre et celui qu'avait dû porter son fils lui pesaient. Quand elle se rendit à Parme, accompagnée de comte de Neipperg, passant à Vérone, elle fut tentée d'assister *incognito* à une représentation théâtrale. Elle fut reconnue et accueillie par les cris de : « Vive l'impératrice Marie-Louise! Vive Napoléon II! » Elle sortit effrayée et ne savait comment échapper aux ovations enthousiastes qui la suivirent jusque chez elle; et cela se renouvela à Bologne et ailleurs. Elle évitait tout rapport avec *la famille*, comme elle appelait les Bonaparte; elle évitait même la vue de tout Français. Elle affectait dans son langage plus de douleur d'être séparée de son fils, qu'elle ne montrait d'empressement à l'aller voir; elle se trouvait trop bien dans son duché de Parme! « Marie-Louise, dit M. Welschinger, avait beau écrire à M^{me} de Crenneville, à propos du fils de M^{me} de Scarampi : « Le cœur me saigne, lorsque je pense qu'il y a plus d'un an que je n'ai vu le mien, et Dieu sait combien de mois encore s'écouleront avant que j'aie ce bonheur. . . », et une autre fois : « Vous savez comme j'aime mon fils, vous jugerez facilement de la peine que j'éprouve de retarder le moment de l'embrasser »; sa tendresse vraie se partageait uniquement entre Neipperg et une perruche nommée Margharitina. » (P. 217.)

Elle prit facilement son parti de la décision des Alliés qui, le 10 juin 1817, attribuèrent, après sa mort, à l'infant don Charles-Louis, fils de la duchesse de Lucques, ancienne reine d'Étrurie, l'héritage de Parme, Plaisance et Guastalla. C'était la violation du traité de Fontainebleau qui, par l'article 5, avait stipulé la réversibilité de ces duchés sur le roi

de Rome; mais on assurait au prince une dotacion en argent! Et Marie-Louise écrivait :

Le sort et l'avenir de mon fils ont été fixés... Vous savez que ce n'étaient jamais ni des trônes, ni des États que j'ambitionnais pour mon enfant, mais je lui souhaitais d'être le plus riche et aimable particulier de l'Autriche. Mon premier souhait a été rempli par le traité du 10 juin, et je jouis d'une douce consolation en pensant que je pourrai à présent fermer les yeux tranquillement, dans la persuasion qu'après moi mon fils ne sera ni abandonné, ni, par le manque de fortune, sous la dépendance de qui que ce soit. (*Correspondance de Marie-Louise*, 13 octobre 1817.)

François II avait fini par y condescendre lui-même, malgré l'intérêt qu'avait l'Autriche à ne pas laisser établir à Parme et à Plaisance une branche de la maison de Bourbon. Il se montrait au moins plus digne en disant « qu'il ferait un autre sort au jeune Napoléon ⁽¹⁾ ».

Quel sort voulait-il faire au jeune Napoléon? Il paraît, écrivait l'ambassadeur de France à son gouvernement, que l'intention est de le réserver à l'état ecclésiastique, mais on ne veut pas l'annoncer à l'avance », et le duc de Richelieu lui répondait : « L'intention qu'on paraît avoir de le destiner à l'état ecclésiastique serait de nature à nous convenir parfaitement. » C'était parfait, en effet; on pourvoyait ainsi tout à la fois à la sécurité des Alliés et au salut de son âme! On peut croire que cela entraînait dans les vœux de M. de Metternich. Ce n'était assurément pas l'idée cachée sous la parole de l'empereur François II. Il aimait son petit-fils, M. Welschinger le reconnaît; il ne pouvait donc avoir la pensée de lui faire violence; et comment du reste y aurait-il réussi? L'enfant témoignait d'un goût instinctif pour les armes, et ce goût n'allait faire que se développer avec l'âge. Le sort que François II lui voulait faire, c'était de lui donner un titre et un rang déterminé à la Cour d'Autriche. Par quatre patentes impériales du 22 juillet 1816, il le fit « duc de Reichstadt » (fief de Bohême), avec le titre d'Altesse sérénissime, lui accorda des armes où figuraient, au lieu des aigles, des griffons, un rang à la Cour immédiatement après les princes de la famille impériale, et les revenus en viager de diverses seigneuries. « Les patentes, dit notre auteur, ne qualifiaient le duc de Reichstadt que sous le nom de François-Charles-Joseph, fils de l'archiduchesse Marie-Louise. On ne disait pas un mot de son père, comme si l'enfant fût né d'un père inconnu. » (P. 234.) — Si Marie-Louise a eu quelque bâtard, ce n'est pas celui-là!

La duchesse de Parme, disait-on dans une lettre au comte d'Appony,

⁽¹⁾ M. Welschinger a une page curieuse sur l'attitude que l'empereur de Russie avait prise d'abord en faveur du

jeune prince et sur l'intervention décidée de l'Angleterre qui l'amena à y renoncer (p. 224).

s'est montrée extrêmement sensible au nouveau titre donné à son fils :

Le comte de Neipperg, ajoutait-on, reconnaît que le titre actuel du jeune duc de Reichstadt est convenable sous tous les rapports à la naissance et au rang de ce prince et qu'on ne pouvait rien faire qui fût plus agréable à M^{me} la duchesse de Parme.

Il avait qualité pour certifier l'expression de ses sentiments!

A cette même date, Marie-Louise recevait une lettre du général Gourgaud, revenu de Sainte-Hélène. Il lui peignait les tortures qu'y endurait Napoléon et lui répétait ce que l'Empereur disait quand on lui parlait d'elle : « Soyez persuadés que si mon épouse ne fait aucun grand effort pour alléger mes maux, c'est qu'on la tient environnée d'espions qui l'empêchent de rien savoir de tout ce qu'on me fait souffrir, car Marie-Louise est la vertu même! » Et le général la pressait d'agir, maintenant que Napoléon ne pouvait plus effrayer personne et que les Puissances allaient tenir le congrès d'Aix-la-Chapelle.

Cette lettre dut embarrasser Marie-Louise, mais ne paraît point l'avoir émue. Elle ne fit rien. Ce fut la mère de Napoléon qui adressa une requête aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle. Mais le congrès ne fit que redoubler les mesures de surveillance à l'égard du prisonnier. Quant au duc de Reichstadt, Marie-Louise se contentait de savoir que son grand-père veillait sur lui. Un jour, apprenant qu'il avait la rougeole, elle s'en inquiéta. Alla-t-elle le voir? Non; mais quand elle sut qu'il était guéri, elle en rendit grâce à Dieu, se félicitant qu'il ait eu ce mal si jeune encore : « Au moins, dit-elle, n'aura-t-il pas les inquiétudes que j'ai de cette contagion, n'ayant jamais eu cette maladie, qui est bien dangereuse pour les grandes personnes. » C'est pour cela, sans doute, qu'elle l'avait laissé à la garde de Dieu!

H. WALLON.

(*La suite à un prochain cahier.*)

RICHARD FÖRSTER, *JOHANN JACOB REISKE'S BRIEFE. Abhandlungen der philosophisch-historischen Classe der k. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften.* XVI^e tome. Leipzig, S. Hirzel, 1897, xvi et 927 p. in-4°.

M. R. Fœrster a recueilli toutes les lettres de Reiske qu'il a pu se procurer : elles sont au nombre de 441, et il a mis dans cette publication le soin scrupuleux qu'il apporte à tous ses travaux. Les références et les explications en bas des pages sont d'une concision exemplaire; la table des noms propres facilitera les recherches. Le pauvre Reiske eût été bien étonné de voir sa correspondance reproduite dans un magnifique volume, admirablement imprimé, sur beau papier blanc. Quand, après bien des difficultés, il était arrivé à faire paraître le premier volume de son *Démosthène*, il se félicita de la qualité du papier employé et fut vexé qu'un de ses correspondants français, l'abbé Mercier de Saint-Léger, trouvât ce papier mince et sale : *Quas adhibui chartas, earum tenacitatem et immunditiam Tu vituperas. Id quod vehementer miror. Nostrates enim viri, chartis sordidioribus assueti, chartas Demostheni excadendo a me adhibitæ collaudant. Et profecto meliores terræ nostræ non ferunt.* Le présent volume témoigne des progrès que la typographie allemande a faits depuis.

Les lettres sont rangées d'après l'ordre chronologique; les plus anciennes sont de 1736, du temps où le jeune Reiske étudiait à Leipzig; la dernière est de 1774, année de sa mort. Les plus intéressantes sont, je crois, celles qu'il écrit en latin à Valkenaer et en allemand à Lessing, c'est-à-dire à ses deux amis, peut-être les meilleurs, certainement les plus illustres. Reiske admirait Lessing; il lui écrit toujours avec déférence⁽¹⁾. La vieille amitié qui l'unissait à Valkenaer était de bonne et solide étoffe, puisqu'elle résista à des froissements et à des brouilles. Le savant hollandais rappelle avec une douce fermeté tous les torts qu'il pardonne à son fougueux ami. C'est lui qui a le beau rôle dans leur correspondance.

Les renseignements fournis par l'autobiographie de Reiske sont heureusement complétés, précisés, quelquefois rectifiés par ce recueil. On y voit mieux encore combien l'existence de ce grand savant, de cette

⁽¹⁾ Reiske écrit à OEfele (p. 874) : *Est in amicis meis, quem summi facio, Lessingius, poeta ille nobilis, scenæ Germanicæ Sophocles, idemque Æsopus vernaculus.*

âme fortement trempée, dans un corps maladif, était laborieuse et pénible. On sait que Reiske s'appliquait avec une égale ardeur à l'étude de l'arabe et du grec; aussi les orientalistes comme les hellénistes trouveront-ils des informations intéressantes dans cette nouvelle publication.

Florissantes en Hollande et en Angleterre, les études grecques étaient alors assez délaissées en Allemagne (*in sancto frigore græcarum litterarum*); quand Reiske entreprit l'édition de Démosthène et des autres orateurs grecs, qui est peut-être le plus beau monument de sa science et de sa sagacité, il eut à lutter contre les plus grands obstacles. Voici ce qu'il écrit à ce sujet à Valkenaer (p. 777) : *Publice privatimque admonitus nostrates hoc maxime offendi, quod sola græca oratorum verba datarum receperim* ⁽¹⁾, *exclusa latina interpretatione. Apparata critico, quod optimum ego equidem esse condimentum persuasum habeo, carere malunt, neque miror. Ecquis eorum tenetur desiderio quibus uti nesciat? Solam Demosthenem plerique poscunt, de quo non nihil aliquando fando inaudivere. Reliquos oratores se nihil desiderare præ se ferunt, quorum scilicet vel ipsa ignorant nomina, nedum ut usum eorum præstantiamve teneant. Demosthenis recensionem poscunt Wolfianam, a qua nolunt vel latum unguem discedi, nescientes quippe illi quam mendosa illa sit. Latinam flagitant ejusdem interpretationem. Magna scilicet editoris laus hæc illis videtur esse ut vetus aliquod exemplum operis typographicis recudendum in manus det. Diffidunt quoque se sine hoc cortice nataturos esse. Græcitatibus addi volunt indicem copiosum, hoc est caballum sibi substerni meritorium, quo in compilandis nescio quibus rhapsodiis abantantur.*

Ignorance de la langue et de la littérature grecques, respect superstitieux de la vulgate, horreur de tout progrès, de toute vue nouvelle, demande d'un pont aux ânes et en même temps des moyens de se donner à peu de frais la vaine apparence d'une grande érudition, — le tableau n'est pas flatté. Reiske ne cesse de faire la guerre aux traductions latines, le poison, dit-il quelque part, le plus funeste à l'étude des lettres grecques. Dans une lettre à Lessing il déplore la nécessité où il se trouve d'écrire en prose latine et il souhaite que les gens se guérissent enfin de la folie de faire des vers latins. Rien de plus niais, dit-il, que d'écrire des poésies dans une langue morte. En revanche, Reiske donna une traduction allemande de Démosthène, désireux qu'il était de populariser les grands écrivains de l'antiquité, et sa vaillante femme l'aida dans cet effort méritoire.

Ces tendances rapprochèrent Reiske du fameux Gottsched, avec lequel

⁽¹⁾ Il veut dire, je crois, « que j'ai promis de donner ». Faut-il insérer *me* après *recepim*?

il avait de bons rapports, sans l'estimer beaucoup, ce semble. Gottsched avait fondé une espèce d'académie (*die Gesellschaft der freyen Künste zu Leipzig*) dans laquelle il fit entrer Reiske à son corps défendant. On sait que Gottsched soutenait qu'il suffisait de bien connaître la langue et la littérature de la France et de l'Allemagne pour être un vrai savant et que les pédants seuls demandaient un privilège pour le grec et le latin. On trouve dans la correspondance de Reiske d'amusants détails sur la querelle des anciens et des modernes qui sévissait en Allemagne vers le milieu du dernier siècle. Un autre professeur de Leipzig, Christ, fin latiniste, cicéronien de l'école d'Ernesti, prétendait qu'après Homère et Virgile il n'y avait eu que des versificateurs et qu'il n'était surgi aucun vrai poète. A l'entendre, les langues modernes, n'ayant pas de mètre, ne se prêtaient pas à la poésie, et pour mériter le nom de savant il fallait composer des vers grecs et latins. Un jour, Christ, en causant avec Reiske, essaya de lui prouver que les hommes ne savaient plus boire et manger comme il faut, ni construire des habitations rationnelles, toutes choses que l'on ne pouvait apprendre qu'à l'école de Vitruve et d'Apicius. Les champions des anciens et des modernes se combattaient à coups de programmes et de brochures avec une violence, des injures et des personnalités qui amusaient les uns et scandalisaient les autres. En France, la même querelle s'était déjà apaisée à cette époque. Les discussions littéraires comme les modes se propageaient de France en Allemagne, mais elles mettaient quelque temps à passer le Rhin.

Un autre érudit formé à l'école d'Ernesti fut exécuté par M^{me} Gottsched, *die Gottschedin*, dans un poème burlesque en rimes populaires (*Knittelverse*). « Un petit homme, Carpovius, un græculus, un graculus » : c'est ainsi que le héros du poème était présenté au lecteur. Plus loin on lisait : « Chers médecins, s'il tombe malade, faites-lui donc avaler, au lieu d'une potion de teinture d'or, la décoction d'une feuille du plus vieux manuscrit de Donat hachée menue comme une salade. Il aura la satisfaction de mourir en bon latin ⁽¹⁾. » Reiske, qui cite ces vers, ajoute : « J'ignore

(1) „Ihr Ärzte, wird er einmahl krank,
So gebt ihm doch in einen Trank,
Ein Blatt vom ältesten Donat,
Hübsch klein gehackt wie ein Salat,
Anstatt der Goldt Lincturen ein,
So stirbt er doch auff guth Latein.“

Voici la fin du poème :

„Fängt ihn den Faber an den Hals,

Den Robert Stephan ebenfalls,
Den Scapula und Priscian,
Den Græv u. Gronov noch daran,
Und stürzt ihn in der Elbe Strom;
Da schwimm er seeliglich nach Rom,
Und dann von Rom bis nach Athen,
Sich durch sein Wissen zu erhöhen.
Da zeig er, daß er als ein Mann
Sein amo weiß, sein τόνω kann.“

si Carpzov sait bien le latin, mais s'il n'y est pas plus fort qu'en grec et qu'il lui faille mourir en latin, il périra pitoyablement de male mort. »

Reiske n'est pas tendre pour l'auteur du *Corpus philosophiæ*, vingt-quatre redoutables volumes latins in-quarto, le fameux Chrétien Wolf. « Je sais depuis longtemps, écrit-il (p. 262), que le philosophe de Halle a reçu une médaille d'or du prince d'Orange. Vanité des vanités, et encore vanité de cour! Croyez-vous que le prince d'Orange eût jamais eu le moindre égard pour cet homme, si le roi de Prusse ne le favorisait pas et ne lui avait conféré le titre de baron ⁽¹⁾? Voilà bien les mœurs du siècle : les roitelets veulent faire comme les rois et y sont en quelque sorte obligés. Pour avoir la réputation d'un galant homme, il faut rivaliser avec plus grand que soi. Quand les autres vont à la Comédie ou à l'Opéra, il faut en faire autant, et ainsi de suite. Pour peu que Dieu prête vie à ce philosophe, beaucoup de souverains suivront le même exemple et combleront d'honneurs un homme méprisé chez lui. Tous ceux qui l'ont vu et entendu m'assurent qu'il ne sait dire trois mots de suite sans hésitation, qu'il est absolument incapable de parler; tous s'étonnent qu'un homme si insignifiant, à en juger par l'extérieur, ait acquis une si grande réputation. » Disons que Reiske ne semble guère s'être occupé de philosophie. Il est vrai que Platon le charma dans sa jeunesse, mais dans sa correspondance, où fourmillent les noms d'érudits célèbres et obscurs, ni Leibnitz, ni Spinoza, ni Descartes ne sont jamais mentionnés.

Revenons au Démosthène de Reiske. Il s'était déjà efforcé, dans le quatrième volume de ses *Animadversiones*, de corriger le texte traditionnel de l'orateur; mais, en vieillissant, il s'était guéri de la fièvre des conjectures et converti à une méthode moins aventureuse. Fidèle aux principes indiqués plus haut, il publia d'abord un simple texte grec de Démosthène, tel qu'il l'avait établi par un immense labeur. Il eut en effet une peine infinie à se procurer de bonnes collations ou à se faire envoyer les manuscrits mêmes. Il eut le bonheur de mettre la main sur l'un des plus anciens et des meilleurs de ces manuscrits (celui qu'on appelle *Augustanus I*) et le mérite d'en reconnaître la valeur. Ce texte épuré, il l'offrait à la jeunesse studieuse et aux savants, en volumes accessibles à toutes les bourses et faciles à manier, que l'on pût mettre dans sa poche, emporter à la promenade et en voyage. Détail assez curieux, il avait aussi en vue les lecteurs de nationalité grecque, peu soucieux, dit-il (p. 834), de nos laborieux commentaires.

⁽¹⁾ M. Fœrster relève ici une petite erreur. Le grand Frédéric n'avait fait que féliciter Wolf d'avoir été baronisé par le duc Maximilien-Joseph de Bavière.

Il ne se refusa cependant pas à donner dans les volumes suivants l'appareil critique et les notes des éditeurs ainsi que les siennes, qu'il aurait aimé à mûrir et à compléter. Toutefois il fallait transiger et faire à son public quelques concessions dans l'intérêt de la vente. Valkenaer lui-même l'y avait engagé. Reiske se décida en effet à réimprimer la traduction latine d'Hieronimus Wolf.

Mais avant d'en arriver là, par combien de soucis, d'hésitations et d'angoisses le pauvre savant avait-il passé! Ne trouvant point d'éditeur, Reiske fut obligé d'imprimer son ouvrage à ses risques et périls. Comme il vivait dans la gêne, il s'agissait de trouver des souscripteurs, ce qui n'était pas facile. Il eut beau s'adresser à tous ses amis en Allemagne et à l'étranger; les deux premiers volumes lui avaient coûté 2,400 florins de Hollande et en avaient rapporté à peine 400. « Si les Anglais et les Hollandais m'abandonnent, écrit-il à Meerman, il faudra renoncer à mon entreprise. » Il songea même à faire un emprunt pour continuer son ouvrage : un jour il demanda à Wittenbach s'il ne serait pas possible d'obtenir de quelque riche Hollandais une avance de 1,000 florins. Notons un détail qui pourrait intéresser les économistes : le taux de l'intérêt était alors de 5 p. o/o en Allemagne, mais à Amsterdam on trouvait à emprunter à 2 1/2 et même à 2 p. o/o. Je ne sais si Reiske donna suite à cette idée. Quoi qu'il en soit, il ne perdit point courage; ce qui le soutenait, c'était son dévouement à la science et la conviction où il était d'avoir une mission scientifique à remplir. Citons quelques lignes d'une lettre adressée par lui à Valkenaer en 1768 : *Non potero facere quin editio mea multis partibus minus perfecta exeat. In ista festinatione necessaria multa erant omittenda quæ ab editore jure exigantur. Sed jacta semel est alea. Sufficit mihi ad gloriam meriti solidum et stabile jecisse fundamentum magni ædificii quod alii postmodum exædificabant. Non feram, certe scio, mercedem tanto labore dignam. Feram tamen conscientiam recte facti, feram laudis nonnihil ab æquis et intelligentibus (judicibus?), feram justa præmia a Deo, a cujus nomine mihi mandatam esse hanc provinciam ipsimet mihi persuasi. Cui parendum est. Neque enim nobis, sed rei publicæ nati sumus.*

Rien ne saurait être plus honorable et à la fois plus touchant. Voilà bien la modestie du vrai savant qui sait tout ce qui manque à la perfection de son œuvre, combien il reste au-dessous d'un idéal dont d'autres après lui pourront approcher, grâce à ses travaux.

Voilà, d'un autre côté, l'enthousiasme qui explique tant de persévérance, la foi dans la bonté et l'utilité de son apostolat scientifique, dans une espèce de mission divine à laquelle il n'est point permis de se soustraire. Reiske eut la satisfaction de pouvoir pousser activement son œuvre;

il ne lui a cependant pas été donné de la terminer complètement. Les derniers volumes de ses *Oratores græci* ne furent publiés qu'après sa mort par les soins de son excellente épouse.

La fidèle compagne des dix dernières années de la vie de Reiske, celle que l'on appelait alors *die Reiskin*, était une femme d'un cœur aimant et d'un rare esprit. Elle n'avait pas épousé Reiske pour l'amour du grec, mais elle épousa l'étude du grec pour l'amour de son mari. Dans une lettre à Valkenaer, Reiske raconte (p. 773) que sa femme n'avait eu en l'épousant qu'une légère teinture de littérature allemande et que, sous sa direction, elle s'initia non seulement au français et à l'anglais, mais aussi au latin et surtout au grec, au point de pouvoir, après quatre ans, s'associer utilement à ses travaux d'érudition et publier elle-même des traductions allemandes de l'*Euboïque* de Dion Chrysostome, du roman de Xénophon d'Éphèse et de morceaux choisis. Aussi mérita-t-elle que son portrait figurât à côté de celui de Reiske en tête du premier volume de leur Démosthène.

Devenue veuve, elle fut recherchée en mariage à plusieurs reprises ; il se présenta ce qu'on appelle de bons partis ; elle les refusa tous, parce qu'elle s'était éprise pour Lessing d'un amour passionné, mais malheureux. Il lui fallut du temps et la diversion d'un attachement quasi maternel, pour se résigner à la respectueuse amitié qu'on lui offrait. M. Fœrster a bien fait de nous donner quarante-deux lettres de cette femme distinguée en appendice à la correspondance de son mari.

HENRI WEIL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 21 juin 1897, a élu M. Hatt membre de la section de géographie et navigation, en remplacement de M. d'Abbadie.

M. Schützenberger, membre de la section de chimie de l'Académie des sciences, est décédé le 26 juin 1897.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Français, membre de la section de peinture, est décédé le 28 mai 1897.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 12 juin 1897, a élu M. De Vriendt, à Gand, associé étranger, en remplacement de Brahms.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans la séance du 29 mai 1897, M. Monod a été élu académicien libre, en remplacement de M. de Rémusat.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire de l'abbaye de Silos, par D. Marius Férotin, bénédictin de Solesmes, avec 2 plans et 17 planches hors texte. Paris, E. Leroux, 1897. In-8°, XII et 369 p.

Recueil des chartes de l'abbaye de Silos, par D. Marius Férotin. Paris, Imprimerie nationale, E. Leroux, éditeur, 1897. In-8°, XXIII et 623 p., avec une carte.

Les deux volumes que nous annonçons se complètent l'un par l'autre. L'abbaye de Silos, qui en a fourni la matière, est un monastère bénédictin de la province de Burgos, dont les origines sont enveloppées d'obscurité, mais dont on peut suivre les annales à peu près sans lacunes à partir du X^e siècle.

Dom Marius Férotin a recueilli, analysé, discuté et disposé dans un bon ordre tous les témoignages originaux qui nous sont parvenus sur l'abbaye de Silos. Après avoir rapporté les légendes qui ont eu cours sur le nom et sur les premiers temps de cette maison, il a raconté en détail la vie de l'abbé Dominique, qui la restaura au XI^e siècle et qui mourut en odeur de sainteté le 20 décembre 1073. Il a ensuite passé en revue tous les détails de l'administration des successeurs de saint Dominique, ne s'arrêtant qu'à la suppression de la communauté en 1837. Il a simplement rappelé, en une phrase, comment, depuis 1880, les bâtiments de l'abbaye, devenus la propriété de l'évêque de Burgos, ont été mis à la disposition d'une colonie de religieux bénédictins de la congrégation de Solesmes, qui ont restauré les édifices menacés d'une ruine imminente et ont fait revivre dans cette lointaine solitude les pieuses et laborieuses traditions de leur ordre. A ces récits succèdent des notices sur les dépendances de l'abbaye, sur les manuscrits, sur les inscriptions, sur les constructions anciennes ou modernes, sur certaines pièces du trésor, notamment sur un calice attribué à saint Dominique.

Le chapitre relatif aux manuscrits est fort intéressant. En effet, le monastère de Silos a jadis possédé une très riche bibliothèque, dont il a conservé des débris importants jusqu'à la suppression des ordres religieux de l'Espagne. Même après cette suppression, ce qui subsistait de la collection des manuscrits de Silos est resté encore assez longtemps intact. Ce fut seulement en 1877 qu'un libraire français s'en

rendit acquéreur à Madrid, et le mit en vente à Paris l'année suivante, le 1^{er} juin. Jamais chez nous on n'avait vu pareille collection de manuscrits visigothiques. Les articles les plus importants furent adjugés à la Bibliothèque nationale. La plupart des autres, achetés par un libraire anglais, ne tardèrent pas à entrer au Musée britannique. Mais un certain nombre de manuscrits n'avaient pas franchi les Pyrénées, et les bénédictins de Silos ont réussi à les faire rentrer dans leur maison; comme plusieurs sont vraiment curieux pour les études paléographiques, nous devons savoir gré à Dom Férotin de nous avoir mis à même de les indiquer en quelques lignes :

Commentaire de Smaragdus sur la règle de Saint-Benoît. Volume copié en 945, année 983 de l'ère espagnole, par « notarius Johannes presbiter. » C'est, selon toute apparence, au même copiste que nous devons un exemplaire du traité de saint Ildephonse, *De virginitate beate Marie*, daté de l'année 992 de l'ère espagnole, aujourd'hui conservé à l'Escorial et dont un fac-similé se trouve dans les *Exempla scripturæ visigothicæ* de Loewe et Ewald.

Dialogues de saint Grégoire. x^e siècle.

Recueil de morceaux empruntés au rituel et au missel mozarabe, avec un calendrier et plusieurs pages notées en neumes. Volume daté du mois de janvier, l'an 1077 de l'ère espagnole, et copié par « Johannes presbiter scriptor ».

Pontifical mozarabe, daté du 18 mai 1090 de l'ère espagnole, copié par un prêtre nommé Barthélemi, « per jussionem domno Dominicus presbiter, qui et abba ex cenobio Sancti Prudentii, ammiculante (il faut peut-être lire : aminiculante) Santio Garzeis, de Monte Albo, simul cum sua uxore Bizinnina ».

Lectionnaire mozarabe, renfermant un traité de saint Ildephonse, une lettre de Sulpice Sévère sur la mort de saint Martin et l'office de saint Michel. Il porte cette date : « Facta l'iver III feria, XII kalendas novembres, in era M XC VII. Blasco scrisi ».

Morceaux du missel et du bréviaire mozarabe. Ms. du xi^e siècle, copié en partie sur du parchemin, en partie sur du papier très épais. C'est peut-être un des plus anciens volumes d'origine occidentale écrits sur papier.

Morceaux de liturgie mozarabe, empruntés au rituel, au missel et au bréviaire. xi^e siècle.

Sacramentaire de l'église d'Aurillac. xi^e siècle.

Antiphonaire plénier selon le rit monastique. XII-XIII^e siècle. Une page en a été reproduite dans la *Paléographie musicale*, t. II, pl. 97.

« Flores sanctorum. » Milieu du XIII^e siècle. Ce volume renferme plusieurs morceaux qu'on regrette de ne pouvoir identifier d'après les rubriques relevées par Dom Férotin : « Quomodo fuit mutatio officii divini Ambrosiani, — Historia Herodis et Pilati, De Longobardis, Vita Mahumeti, De regibus Francie. » A la fin se trouve la relation de Turpin.

Recueil de sermons pour tous les dimanches de l'année. XIII^e ou XIV^e siècle.

Traduction en castillan de la Règle de Saint-Benoît. XIV^e siècle.

Le Recueil des chartes de l'abbaye de Silos peut être considéré comme les pièces justificatives de l'Histoire; mais ce recueil est, à vrai dire, la partie la plus importante de la publication. On y trouve 572 articles classés chronologiquement depuis 919 jusqu'en 1512. Tous ces articles ne correspondent pas à des pièces publiées intégralement; beaucoup ne figurent que sous forme d'extraits ou d'analyses parfois très sommaires; toutefois le nombre des pièces imprimées textuellement est fort respectable: pour le x^e siècle, il s'élève à 3; pour le xi^e à 13, dont 1 publiée d'après l'original; pour le XII^e siècle, à 45, dont 18 d'après les originaux; pour le XIII^e à 102. L'édition a été très soigneusement préparée, et l'attention avec laquelle feu M. de Rozière en a lu les épreuves est une garantie de l'excellente exécution du travail. Rien, d'ailleurs, n'a été épargné pour rendre le recueil aussi complet que possible. L'éditeur a mis à contribution les originaux, les copies anciennes ou modernes et même

de simples inventaires déposés aux archives de l'abbaye, aux archives historiques nationales de Madrid, aux archives du duc de Frias.

On me pardonnera de citer ici quelques pièces, les unes comme particulièrement précieuses, les autres comme fournissant matière à d'utiles observations.

La plus ancienne pièce publiée d'après un original est l'acte du 12 mai 1076 par lequel le Cid Campeador et sa femme Chimène (*ego Rodric Didaz et uxor mea Schemena*) donnent plusieurs domaines à l'abbaye (p. 21).

Les actes du concile de Husillos, en 1088, sont imprimés (p. 41) d'après l'original conservé à la cathédrale de Burgos.

La plus ancienne pièce originale des archives actuelles de l'abbaye de Silos est un diplôme d'Alphonse VII, roi de Castille, et de la reine Urraque, en 1125 (p. 49).

A la page 72, bulle d'Innocent II, du 30 avril 1142, inconnue jusqu'ici. — A la page 74, bulle d'Eugène III, datée de Reims, le 9 avril 1148 et conservée au chartrier de Silos; elle n'est point dans les *Regesta pontificum Romanorum*. — Même observation pour une bulle d'Urbain III, du 13 janvier 1187 (p. 109); cette pièce présente cette particularité que la devise inscrite autour de la *rota* se compose des mots *OCULI DOMINI SUPER JUSTOS*, tandis que la devise ordinaire d'Urbain III est *AD TE, DOMINE, LEVAVI ANIMAM MEAM*.

Parmi les chartes de *fueros* ou de coutumes, il faut remarquer celles des années 1135 et 1209 (p. 63 et 123); la première est en original chez le duc de Frias.

Au bas d'un diplôme d'Alphonse X, roi de Castille, du 6 janvier 1255 (p. 209), sont les souscriptions de Gaston, vicomte de Béarn, et de Gui, vicomte de Limoges : « Don Gaston, bisconde de Beart, vassallo del rey, la confirma; Don Guy, bisconde de Limoges, vassallo del rey, la confirma. »

Trois lettres d'indulgences furent accordées en 1297 aux pèlerins et aux bienfaiteurs de l'abbaye de Silos (p. 299, 302 et 305). En tête de la liste des prélats au nom desquels fut expédié le premier de ces actes solennels, figurent « Petrus, divina miseratione Constantinopolitanus patriarcha, et frater Basilius, archiepiscopus Jerosolimitanus ». Pierre Corrarò, mort en 1302, est bien connu comme ayant porté le titre de patriarche de Constantinople; mais on ignore quel peut être ce Basile, archevêque de Jérusalem. Suivant Bernard Gui, cité dans l'*Oriens christianus* (t. III, col. 1263), le dominicain frère Raoul de Granville fut nommé patriarche de Jérusalem par Célestin IV, en 1294, et mourut en 1304. De ces dates Dom Férotin a conclu qu'en 1297 le patriarche de Jérusalem ne s'appelait pas *Basilus*. Il a supposé que, dans la première lettre d'indulgences, le nom de *Basilus* a été substitué, par inadvertance, à celui de *Radulphus*. Il me semble impossible d'accepter cette correction. Comment pareille erreur aurait-elle pu se glisser dans l'acte original, qui porte la leçon *Basilus*, non seulement en tête de la pièce, mais encore sur le repli, à côté de l'attache du sceau : *S. Basili?* Il y a plus : nous retrouvons encore le nom de *frater Basilius, Jerosolimitanus archiepiscopus*, dans la suscription de la lettre d'indulgences datée du mois de septembre 1297. J'ai une autre explication à proposer. Guillaume de Nangis nous apprend que Raoul de Granville fut dégradé au commencement du pontificat de Boniface VIII (*Recueil des historiens*, t. XX, p. 576). Pourquoi n'admettrions-nous pas que, pendant la disgrâce de Raoul, le titre d'archevêque de Jérusalem fût porté par Basile?

Une lettre de Benoît XII du 13 décembre 1336 (p. 375) rappelle les pouvoirs que le pape avait donnés à des commissaires chargés de poursuivre la réforme des monastères de l'ordre de Saint-Benoît. L'un de ces commissaires est nommé « Bernardus de Genebenda, de Longavilla, Rotomagensis diocesis, prioratus prior ». Dom Férotin

nous avertit qu'il reproduit le texte d'un ancien éditeur, Berganza, dont les lectures ne sont pas toujours correctes. C'est évidemment le cas pour le nom du prieur de Longueville, au diocèse de Rouen, qui est un personnage assez connu. Au lieu de *Bernardus de Genebenda*, il faut lire *B. de Genebreda*. L'obituaire du prieuré de Longueville, au 20 avril, contient un assez long éloge de ce religieux : « Pro magnæ religionis Bernardo de Genebreda, condâ prioris hujus loci. Fecit enim fieri novam monasterii, et in aliis ædificiis tempore suo laudabiliter se habuit. . . » (*Recueil des historiens*, t. XXIII, p. 434.)

L'état très détaillé des revenus et des charges de l'abbaye de Silos en 1338, qui remplit les pages 376-399 du *Recueil de Dom Férotin*, est un document statistique de premier ordre pour l'histoire de la fortune des établissements monastiques. Il mérite d'autant mieux d'être signalé que, conformément aux instructions du pape Benoît XII, des états semblables ont été dressés, à la même époque, dans tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, et qu'un certain nombre de ces états nous sont parvenus; j'en ai rencontré plusieurs dans nos archives : je puis notamment citer celui qui fut adressé le 10 avril 1338 (n. st.) aux commissaires pontificaux par Jean Marc-d'Argent, abbé de Saint-Ouen de Rouen, et dont la longueur ne m'a pas découragé quand j'en ai pris copie, en 1849, aux Archives de la Seine-Inférieure.

J'espère avoir fait entrevoir la variété et l'intérêt des documents que Dom Férotin a publiés et mis en œuvre dans les deux volumes consacrés par lui à l'abbaye de Silos.

L. Delisle.

ALLEMAGNE.

Die Bestellung der Beamten durch das Loos (La désignation des fonctionnaires par la voie du sort). *Historische Untersuchungen* von B. Heisterbergk. *Berliner Studien für klassische Philologie und Archæologie*, XVI, 5^{me} cahier. Berlin, 1896, S. Calvary et C^{ie}, VIII et 119 p. in-8°.

On regardait autrefois la désignation des fonctionnaires publics par la voie du sort comme une institution éminemment démocratique et de date récente. Fustel de Coulanges combattit le premier cette manière de voir : il soutenait que le tirage au sort, soit seul, soit combiné avec l'élection, fut appliqué très anciennement à la nomination des magistrats dans les cités grecques. Il s'appuyait sur plusieurs passages d'auteurs grecs qui n'avaient pas été bien interprétés et dont quelques-uns sont probants. On sait que le traité récemment retrouvé d'Aristote sur le Gouvernement d'Athènes a confirmé d'une manière éclatante la thèse de Fustel de Coulanges⁽¹⁾. Cette perspicacité tenait à ses vues générales sur la Cité antique. Il attribuait à ce mode de nomination un caractère religieux, le sort étant une espèce de jugement des dieux. Heisterbergk démontre que sur ce point Fustel se trompait. Il est curieux qu'une idée erronée ait pu mettre sur la voie de recherches fécondes et aboutir à des résultats exacts.

Résumons les points essentiels établis par une discussion lumineuse dans l'opuscule que nous annonçons. Dans les cités antiques la souveraineté, qu'elle appartint au petit nombre ou à tous, impliquait le droit pour chacun des membres de la souveraineté d'exercer toutes les fonctions publiques. Le tirage au sort ne servit

(1) Thumser, dans la 6^e édition du *Lehrbuch* de Hermann, cite Fustel pour le contredire sur un point secondaire, sans faire remarquer qu'il avait vu juste pour tout ce qui est essentiel.

d'abord qu'à déterminer l'ordre dans lequel chacun serait appelé à exercer ce droit. C'est d'après ce principe que se recrutait à Athènes le Conseil des Quatre-Cents et plus tard des Cinq-Cents. Tant que ce sénat ne comprit que des membres des classes privilégiées, conformément à la législation de Solon, il était facile de les faire entrer tous à tour de rôle. Il est très probable qu'il en fut déjà de même avant Solon, quoi qu'on puisse penser d'ailleurs de ce qu'Aristote rapporte de la législation politique de Dracon. Après que le privilège des classes supérieures eut été aboli, il était difficile de faire en sorte que chaque citoyen fût nécessairement, une fois dans sa vie, partie du Conseil. Cependant, comme la loi interdisait d'y entrer plus de deux fois, presque tous arrivèrent, un peu plus tôt ou un peu plus tard, à cet honneur lucratif, et le règlement pourvut à ce que tous les *dèmes* fussent représentés proportionnellement à leur population. C'est ainsi que Socrate, qui ne voulut jamais se mêler des affaires de la cité ni se porter candidat à aucune fonction publique, se trouva remplir une fois, en quelque sorte malgré lui, la charge de conseiller.

Quant aux autres fonctions, les *ἀρχαί* proprement dites, Solon combina l'élection avec le sort. Le suffrage universel désignait un nombre assez considérable de candidats entre lesquels le sort avait à décider. Comme tous étaient électeurs et que les citoyens des classes supérieures étaient seuls éligibles, on voit que cette combinaison était conçue de manière à limiter les effets du suffrage universel dans l'intérêt de l'aristocratie. Plus tard, quand tous les Athéniens jouissaient du même droit, on ne sait à quelle date exacte, cette combinaison fut abandonnée. Toutes les fonctions autres que celles de conseiller se décernaient par la voie du sort, à l'exception d'un petit nombre qui, comme la charge de stratège, demandaient des aptitudes particulières et se conféraient par élection. C'était donc le sort qui décidait, pour presque toutes les fonctions publiques, non point toutefois entre tous les citoyens, mais seulement entre les candidats qui briguaient une des charges. On peut dire que les présentations, autrefois faites par les assemblées populaires, l'étaient maintenant par les candidats eux-mêmes.

Est-ce à dire que le tirage au sort était une institution démocratique? Depuis longtemps on le considérait comme tel; mais nous venons de voir qu'il existait déjà sous le régime aristocratique et il est facile de comprendre qu'il convient à toutes les formes de gouvernement républicain. Il tend, en effet, à assurer l'égalité de tous les citoyens de plein exercice. Lorsque tous les citoyens sont égaux, le tirage au sort peut sembler démocratique; cependant cela n'est pas tout à fait exact; l'élection assure les fonctions publiques à la majorité, le sort peut les donner à un membre de la minorité. C'est là une conséquence de ce mode de nomination qui n'avait probablement pas été prévue par le législateur. Le principe qu'il avait en vue était le droit de chacun à exercer individuellement tous les privilèges de la souveraineté. Voilà ce que M. Heisterbergk appelle l'*hécocratie*.

Dans un appendice, qui est la reproduction d'un article publié antérieurement dans le *Philologus*, M. Heisterbergk essaie de prouver que l'étymologie généralement reçue du mot latin *provincia* est erronée et que ce terme provient d'une ancienne locution *pro vincia*, équivalente à *pro sorte*.
H. Weil.

RUSSIE.

De Aristotelis Πολιτείας Ἀθηναίων partis alterius fonte et auctoritate scripsit Bernhardus Bursy, cand. phil. Jurgewi (Dorpat), C. Mattiesen; 1897, VIII et 148 p. in-8°.

M. de Wilamowitz-Moellendorf estime qu'Aristote se servit d'une *Atthide* pour composer la première partie, la partie historique, de son traité sur le Gouvernement d'Athènes, sauf à compléter et à modifier, par des renseignements tirés d'ailleurs, les données puisées à la source principale. Cette conjecture, admise par la plupart des savants et aussi par l'auteur du présent mémoire, M. de Wilamowitz l'étend à la seconde partie, la partie descriptive, du traité. Aristote aurait tiré le détail des lois athéniennes d'un ouvrage antérieur, en annotant toutefois les changements survenus dans la législation depuis la rédaction de cet ouvrage. M. Bursy examine les arguments invoqués à l'appui de cette thèse : il les trouve insuffisants, et il établit fort bien que rien n'empêche de croire qu'Aristote travaillât sur une copie, qu'il s'était procurée, du texte des lois mêmes. Il nous semble que la thèse de M. de Wilamowitz peut être retournée avec avantage : il est probable qu'Aristote connut, non les lois, mais les changements survenus dans la législation, par les « Atthides », ouvrages dans lesquels l'histoire d'Athènes était consignée année par année.

Ensuite M. Bursy recherche où Harpocraton, Pollux et les autres lexicographes ont pu prendre les données qui ne se trouvent pas dans Aristote. Après avoir réfuté l'hypothèse suivant laquelle ils les auraient tirées d'un écrit antérieur à celui d'Aristote, le même dont le philosophe se serait déjà servi, il s'attache à prouver que la source où puisaient les Pollux et consorts était un *lexicon rhetoricum*. Il pense que l'auteur de ce lexique consulta tout d'abord la *Πολιτεία Ἀθηναίων*, et ensuite, pour des détails plus précis, les orateurs et les poètes comiques. Ce lexique n'était pas alphabétique, comme celui d'Harpocraton, mais disposé, comme celui de Pollux, de manière que les termes relatifs au même ordre de choses se trouvassent rapprochés. Les raisons données par l'auteur sont fort plausibles, et toute sa dissertation est conduite avec beaucoup de soin et de jugement.

H. Weil.

TABLE.

	Pages.
Le Mahābhārata. (2 ^e article de M. A. Barth.).....	321
Histoire du droit privé de la république athénienne. (1 ^{er} article de M. R. Dareste.)... .	338
Les correspondances des agents diplomatiques. (Article unique de M. Albert Sorel.)..	349
Le roi de Rome. (1 ^{er} article de M. H. Wallon.).....	361
Lettres de Reiske. (Article unique de M. Henri Weil.).....	373
Nouvelles littéraires.....	378

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

CHARLES-MARC DES GRANGES,

DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR AU COLLÈGE STANISLAS.

GEOFFROY

ET LA CRITIQUE DRAMATIQUE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE.

(1800-1814.)

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

GUSTAVE FAGNIEZ.

L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA FRANCE

SOUS HENRI IV.

(1589-1610.)

1 vol. in-8°, broché..... 10 francs.

EUGÈNE MAILLET,

DOCTEUR ÈS LETTRES, ANCIEN PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND.

LA CRÉATION ET LA PROVIDENCE

DEVANT LA SCIENCE MODERNE.

(*Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*)

1 vol. in-8°, broché..... 7 fr. 50.

LUCIEN PEYTRAUD,

DOCTEUR ÈS LETTRES, INSPECTEUR D'ACADÉMIE À TOURS.

L'ESCLAVAGE AUX ANTILLES FRANÇAISES

AVANT 1789,

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES COLONIALES.

1 vol. in-8°, broché..... 10 francs.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LES GRANDS ÉCRIVAINS FRANÇAIS,

ÉTUDES SUR LA VIE, LES OEUVRES ET L'INFLUENCE DES PRINCIPAUX AUTEURS DE NOTRE LITTÉRATURE.

Collection couronnée par l'Académie française (1894).

MARIVAUX,

par M. Gaston DESCHAMPS.

1 vol. in-16, avec un portrait en héliogravure, broché. 2 francs.

VOLUMES DE LA COLLECTION DÉJÀ PARUS,

DANS L'ORDRE DE LEUR PUBLICATION :

VICTOR COUSIN, par M. Jules SIMON.
MADAME DE SÉVIGNÉ, par M. Gaston BOISSIER.
MONTESQUIEU, par M. Albert SOREL.
GEORGE SAND, par M. E. CARO.
TURGOT, par M. Léon SAY.
THIERS, par M. P. DE RÉMUSAT.
D'ALEMBERT, par M. Joseph BERTRAND.
VAUVENARGUES, par M. Maurice PALÉOLOGUE.
MADAME DE STAEL, par M. Albert SOREL.
THÉOPHILE GAUTIER, par M. Maxime DU CAMP.
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, par M. Ar-
vède BARINE.
MADAME DE LAFAYETTE, par M. d'HAUSSON-
VILLE.
MIRABEAU, par M. Edmond ROUSSE.
RUTEBEUF, par M. CLÉDAT.
STENDHAL, par M. Édouard ROD.
ALFRED DE VIGNY, par M. Maurice PALÉOLOGUE.
BOILEAU, par M. G. LANSON.

CHATEAUBRIAND, par M. DE LESCURE.
FÉNELON, par M. Paul JANET.
SAINT-SIMON, par M. Gaston BOISSIER.
RABELAIS, par M. René MILLET.
J.-J. ROUSSEAU, par M. Arthur CHUQUET.
LESAGE, par M. Eugène LINTILHAC.
DESCARTES, par M. Alfred FOUILLÉE.
VICTOR HUGO, par M. Léopold MABILLEAU.
ALFRED DE MUSSET, par M. Arvède BARINE.
JOSEPH DE MAISTRE, par M. Georges COGORDAN.
FROISSART, par M^{me} Mary DARMESTETER.
DIDEROT, par M. Joseph REINACH.
GUIZOT, par M. A. BARDOUX.
MONTAIGNE, par M. Paul STAFFER.
LA ROCHEFOUCAULD, par M. J. BOURDEAU.
LACORDAIRE, par M. le comte d'HAUSSONVILLE.
ROYER-COLLARD, par M. E. SPULLER.
LA FONTAINE, par M. G. LAFENESTRE.
MALHERBE, par M. le duc de BROGLIE.
BEAUMARCHAIS, par M. André HALLAYS.

Chaque volume, avec un portrait en héliogravure, broché. 2 francs.

JOURNAL
DES SAVANTS

JUILLET 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

MM. JULES GIRARD. Histoire de la littérature grecque.
R. DARESTE. Histoire du droit privé athénien.
H. WALLON. Le Roi de Rome.
ÉMILE BLANCHARD. Tombouctou la Mystérieuse.
A. BARTH. Le Mahābhārata.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

- ASSISTANTS... {
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- AUTEURS... {
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
 - M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
 - M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
-

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays étrangers de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques volumes complets, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même adresse les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1897.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE, par Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et Maurice Croiset, professeur au Collège de France. Tome quatrième : Période attique ; éloquence, histoire, philosophie ; par Alfred Croiset. Paris, Hachette ; 1 vol. in-8°, 751 pages.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

J'ai rappelé dans un premier article quel rôle appartenait à l'éloquence dans la formation de la prose attique, et j'ai rapidement indiqué quels pouvaient être les caractères de la première période, celle que représentent, avec des orateurs qui n'écrivaient pas, Antiphon et Thucydide. M. Alfred Croiset, dans les chapitres de son livre où il continue à traiter de l'éloquence, fait voir l'achèvement de l'art oratoire au iv^e siècle par les leçons de la rhétorique et surtout par la pratique de ces hommes inégalement célèbres qui devaient prendre place dans le canon des dix orateurs dressé par la critique alexandrine. L'exposition de M. Croiset, évidemment facilitée par tant de travaux antérieurs et particulièrement par le grand travail de Blass, a le rare mérite de dégager nettement les idées principales et d'en faire ressortir l'enchaînement.

Le fait décisif est l'évolution qui fait passer l'influence prépondérante de l'art à la pratique. Ce n'est pas qu'à Athènes même il y ait eu une séparation complète entre ces deux agents de l'éloquence ; c'est au contraire leur action combinée qui l'a faite ce qu'elle fut. Mais il n'est guère besoin de dire que chez Lysias et Démosthène le rhéteur n'est qu'au

⁽¹⁾ Voir le cahier de février 1896.

second plan. Il est très clair aussi que les mœurs athéniennes furent pour beaucoup dans ce résultat. A côté des écoles de rhéteurs étrangers où se portait en foule la jeunesse élégante et ambitieuse d'Athènes, il y avait les assemblées et les tribunaux qui maintenaient les orateurs dans la réalité. L'éloquence judiciaire surtout, par son prodigieux développement, les mettait dans la nécessité journalière de s'attacher de près aux intérêts présents de la vie politique et de la vie civile. Et telle était la place occupée par les tribunaux dans la cité, que les rhéteurs eux-mêmes ne purent pas se renfermer dans leur enseignement technique ni dans la composition des morceaux d'apparat : il leur fallut toucher aussi à l'éloquence judiciaire, au moins par les côtés qui se prêtaient le mieux aux généralités. Le célèbre Thrasymaque de Chalcédoine avait composé un recueil de modèles qui comprenait des exordes, des péroraisons et des lieux communs pathétiques.

Ces différents faits eurent pour conséquence que les hommes les plus utiles au progrès de l'éloquence furent des orateurs qui, par profession, unissaient la science à la pratique, des *logographes*, c'est-à-dire des écrivains de discours pour autrui. Venant en aide à l'inexpérience des plaideurs, ils leurs fournissaient les arguments et les formes d'exposition qui pouvaient leur faire gagner leurs causes. Les logographes Lysias et Isée excellèrent dans ce métier et firent beaucoup pour l'avancement de l'art. Par leurs exemples, plus que par leurs leçons, ils apprirent aux autres à exposer et à raisonner; ils furent des maîtres. Ce titre ne convient nullement à Andocide, qui figure avant eux sur la liste des dix orateurs attiques. Ce qui lui valut cet honneur, c'est sans doute que ses discours étaient du petit nombre de monuments écrits qu'avait laissés l'éloquence dans ces temps anciens; c'était peut-être aussi l'intérêt qui s'attachait à ses discours prononcés par lui-même pour lui-même et intimement liés aux événements et aux périls de sa vie active et aventureuse. Mais, loin de servir d'exemple aux autres, il leur demanda des modèles; il semble qu'il ait imité d'abord Antiphon et ensuite Lysias dans les circonstances où il lui fut permis de prendre la parole pour défendre devant les tribunaux ses droits politiques et même sa vie. À proprement parler, Andocide n'était même pas un orateur. Il se servit de la parole quand il en eut besoin et quand il put le faire pour ses intérêts et pour sa défense. Il fut un curieux exemple de ce que pouvait être à Athènes, dans ces temps de crises répétées, un homme remuant, sans scrupules et bien doué, et ce qu'il nous apprend de sa vie est très instructif pour la connaissance de la politique et surtout des mœurs de son pays; mais il compte à peine dans l'histoire de l'art.

S'il est vrai que les logographes, intimement mêlés à la vie civile des Athéniens, eurent la principale influence dans ce développement logique et suivi de l'éloquence attique qui eut lieu d'Antiphon à Démosthène, il ne faut pas cependant méconnaître les services rendus par les rhéteurs, dont les logographes d'ailleurs furent les premiers à profiter. L'art grec a ceci de particulier que, tout en puisant sa force principale dans l'inspiration de la vie, il se soutient en même temps et se perfectionne par l'étude minutieuse et technique des conditions de la beauté. C'est ce qui a eu lieu pour l'éloquence. Dans le temps même où, sous l'action présente des intérêts et des passions, elle achevait de se dégager des formes convenues, le genre épидictique, c'est-à-dire le discours d'apparat, traité par un élève de Gorgias, obtenait ses plus brillants succès et l'école de ce nouveau rhéteur attirait toute la Grèce. L'éloquence d'apparat est en Grèce presque de la poésie; elle produit une jouissance du même ordre et l'on se passionne pour l'étude de ses procédés. Voilà pourquoi il faut nommer Isocrate à côté de Lysias et d'Isée, comme ayant contribué avec eux à constituer l'éloquence attique. Ceux-ci eurent à un degré supérieur ses qualités intimes et essentielles, l'aisance et le naturel, la grâce et la vie, le mérite d'une argumentation fine et serrée: les contemporains avaient Isocrate en bien plus haute estime. C'est là un fait curieux, sur lequel je m'arrêterai avec M. Croiset plutôt que de le suivre dans ses excellents développements sur la grande période de l'éloquence politique, sujet mieux connu peut-être et assurément plus accessible à l'esprit des modernes⁽¹⁾.

Isocrate resta à peu près en dehors de la vie active. Sa timidité et la faiblesse de sa voix lui interdisaient la tribune aux harangues. Quant aux tribunaux, il eut lui-même deux procès et pendant une douzaine d'années il exerça le métier de logographe, ce qui était peu dans une carrière aussi longue que la sienne: il mourut à quatre-vingt-dix-huit ans et l'année précédente il écrivait son discours *Panathénaique*. Il renonça à ce métier aussitôt que la fortune et la réputation qu'il y avait acquises lui permirent de suivre son goût pour la tranquillité et pour la retraite. Cette retraite d'ailleurs ne fut nullement nuisible à ses intérêts matériels: il ouvrit une école, et le prix élevé que lui payaient ses nombreux disciples, — 1,000 drachmes, nous dit-on, — contribua à lui faire dans Athènes une brillante situation. Il y était considéré à la fois comme orateur, comme politique et comme moraliste.

⁽¹⁾ On ne peut parler d'Isocrate sans rappeler d'abord l'étude remarquable d'Ernest Havet publiée en tête de la traduction de l'*Antidosis* par Cartellier en 1863.

A la distance où nous sommes d'Athènes et d'Isocrate, nous avons quelque peine à comprendre le succès et la célébrité de cet orateur qui ne parlait pas, de ce politique qui se trompait si gravement sur les intérêts de sa patrie, de ce moraliste si dépourvu du sens de la réalité et si amoureux de lui-même. Un Athénien qui aime l'éloquence, qui prétend s'intéresser aux destinées de son pays et qui reste enfermé chez lui, c'est, semble-t-il, ce qu'il y a de plus contraire au caractère de la race et à l'esprit de la constitution athénienne. Un conseiller politique qui met si longtemps à polir ses phrases que ses conseils sont en retard sur les événements, est d'une inutilité qui touche au ridicule. Ajoutez que cette éloquence si vantée ne s'anime et ne s'échauffe jamais, et que ces grandes périodes dont les correspondances symétriques sont si souvent coulées dans le même moule distillent pour nous l'ennui.

M. Croiset me paraît donner de ces contradictions et de ces difficultés des explications pénétrantes et vraies qui lui sont fournies par un juste sentiment des dispositions morales des Athéniens et de l'état de leur éducation oratoire vers la fin du v^e et le commencement du iv^e siècle. Si l'on ne peut guère nier qu'Isocrate a poussé jusqu'à l'in vraisemblance l'aveuglement sur les périls d'Athènes et sur les intentions de ses ennemis, il n'en est pas moins certain qu'il aimait son pays d'un amour très sincère. Son patriotisme est même la source de toutes ses idées politiques, et voici comment. Ce qu'il aime dans son pays, c'est la supériorité de la race et de la civilisation, et j'ajouterai que c'est là une pensée toute hellénique. On la trouve déjà dans l'*Iliade*, où l'opposition entre les *Achéens* et les *Barbares* est plus d'une fois exprimée à l'avantage des premiers, et, du moment que fleurit à Athènes ce qu'on peut appeler la littérature, elle devient un lieu commun que les Athéniens ne se lassent pas d'applaudir. Le *Ménéxène*, où tous les enfants d'Athènes sont compris dans une sorte d'aristocratie qui les met au-dessus du reste du monde, est une des plus spirituelles expressions de cet orgueil par lequel l'Athénien concentre en lui-même et s'approprie le sentiment grec. Cette gloire traditionnelle, chère aux Grecs et surtout aux Athéniens, qui sentent que leur ville est « la Grèce de la Grèce », Isocrate en est le héraut. Il la proclame magnifiquement et toute sa vie : il lisait le *Panegyrique* aux fêtes olympiques de 384, et, près d'un demi-siècle après, il achevait d'écrire à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans, comme je viens de le rappeler, le *Panathénaïque*.

De plus, il en veut tirer des conséquences pratiques : d'abord dans une conception de politique générale dont il poursuit la réalisation avec une admirable constance. Si la race grecque a sur les autres races une

supériorité intellectuelle et morale, il faut, conformément à l'ordre, pour son propre bien et pour celui de l'humanité, qu'elle soit la maîtresse du monde. Il faut donc que tous les Grecs s'unissent et qu'ils partent à la conquête de l'Asie barbare. C'est naturellement aux Athéniens qu'il réserve d'abord l'honneur de conduire cette belle entreprise. Puis, quand il s'aperçoit que l'union des républiques grecques entre elles est impossible, qu'aucune n'est capable d'entraîner les autres à sa suite dans cette glorieuse expédition, il se tourne du côté des chefs d'État, Denys de Syracuse, Jason de Phères, surtout Philippe de Macédoine. Avant la paix de Philocrate (en 346), laquelle du reste se fait sans lui et avant qu'il ait achevé son discours, il supplie Philippe de se réconcilier avec Athènes, afin d'être libre de se consacrer à la grande œuvre. Aussitôt après, il lui adresse une longue exhortation dans le même sens. Il s'imagine que le roi de Macédoine va laisser la poursuite de ses desseins particuliers et oublier les premiers intérêts de son ambition personnelle pour se mettre à la tête de la Grèce, subitement pacifiée et unie dans un élan commun de générosité et d'enthousiasme hellénique. L'illusion paraît assez étrange.

Peut-être cependant conviendrait-il d'atténuer un peu le jugement de M. Croiset sur ce rêveur politique. L'histoire s'est chargée de montrer que tout n'était pas chimérique dans ses idées. Depuis longtemps déjà, la retraite des Dix Mille autorisait à penser que la conquête de l'Asie barbare par la Grèce civilisée n'était nullement impossible, et bientôt l'expédition d'Alexandre allait en faire une prodigieuse réalité. Auparavant, quelques années seulement après la publication du discours intitulé *Philippe*, Philippe lui-même convoquait les Grecs à Corinthe pour être proclamé généralissime de leurs forces réunies contre les Perses. Peut-on affirmer que la prédication d'Isocrate ne fut pour rien dans le dessein qu'annonçait cette grande cérémonie? Ce qui touchait à l'utopie, c'était de se figurer les États grecs, dans un élan d'union panhellénique, se rangeant volontairement sous l'autorité du roi de Macédoine. C'était aussi de faire du chef de cette belle confédération un apôtre de la civilisation grecque. Et encore est-il juste de remarquer que, dans des œuvres qui, en réalité, tenaient plus du genre épideictique que du genre délibératif, Isocrate pouvait se croire le droit de s'élever au-dessus des difficultés et des misères actuelles et de présenter un idéal plutôt qu'un conseil adapté aux diverses situations et d'une application immédiate.

On a souvent dit après Denys d'Halicarnasse que la défaite de Chéronée lui ouvrit enfin les yeux et qu'il en mourut de chagrin. La seule chose certaine, d'après un témoignage d'Apharée, son fils adoptif, c'est

qu'il se laissa mourir de faim. Il était déjà malade et affaibli depuis plusieurs années, comme il le dit lui-même à la fin du *Panathénaique*. M. Blass et M. Croiset ne croient pas à cet effet d'une douleur patriotique; ils attribuent l'acte d'Isocrate au désir d'échapper à une décadence physique trop longue ou trop douloureuse. Ils seraient d'ailleurs portés à supposer qu'il n'envisagea pas au même point de vue que Démosthène une victoire de Philippe qui n'était nullement contraire à son rêve d'une domination panhellénique, et je suis assez disposé à penser qu'ils ont raison.

Isocrate était un personnage important à Athènes et dans le monde grec : « De son école, dit Cicéron, comme du cheval de Troie, ne sortirent que des chefs, des hommes de premier ordre : *Cujus e ludo, tanquam ex equo trojano, meri principes exierant*. Non seulement des orateurs et des historiens, comme Lycurgue et Hypéride, comme Éphore et Théopompe, mais des généraux comme Timothée, des hommes d'État et des princes furent ses disciples. J'ai parlé de ses relations avec le tyran de Phères, Jason, et avec Philippe, le roi de Macédoine; il faut ajouter à ces noms celui du roi de Sparte, Archidamos, et surtout ceux d'Évagoras et de Nicoclès, les rois de Salamine dans l'île de Chypre. Et ce n'était pas à des leçons de rhétorique qu'il bornait son enseignement; il se regardait et se faisait accepter comme un maître de politique et de philosophie. Les deux, chez lui, la politique et la philosophie, se touchaient de très près. Tout se tenait dans l'ensemble très simple de ses conceptions.

Je viens de dire quelle était l'idée principale de sa politique extérieure. Il faut ajouter que, pour la réaliser, pour obtenir cette union des Grecs qui était, à ses yeux, la condition première de la conquête de l'Asie, il leur conseillait la modération et la justice dans leurs rapports internationaux. Ce conseil s'adressa surtout aux Athéniens, ces chefs de la Grèce civilisée. Il voulait qu'ils renonçassent à fonder leur empire sur la force, qu'ils rendissent la liberté à leurs sujets, qu'ils se fissent aimer au lieu de se faire craindre, que leur suprématie reposât sur la libre adhésion des peuples; rêve innocent s'il en fut. Ce n'était qu'une extension de son système de politique intérieure.

Ce système lui-même peut se résumer dans cette idée de modération (*σωφροσύνη*) qui inspire la plupart des préceptes de la sagesse antique. La forme du gouvernement pour Isocrate paraît être indifférente; l'essentiel, c'est que le pouvoir soit aux mains des honnêtes gens. Avec ceux-là on n'a à craindre ni les abus, ni la violence. La question paraît plus simple quand le gouvernement appartient à un seul. Le *Nicoclès*, recueil

de conseils donnés à un roi, est, en partie, un cours de morale pratique. Que le prince soit honnête homme et son peuple sera bien gouverné. Pour une république, il faut qu'il y ait à sa tête non pas seulement un honnête homme, mais un ensemble et une succession d'honnêtes gens, et la chose est évidemment plus compliquée et plus difficile. Le malheur d'Athènes est d'abandonner la conduite de l'État aux démagogues, flatteurs éhontés et conseillers violents, dont aucun Athénien ne voudrait pour diriger ses propres affaires. La bonne politique est faite par de bonnes mœurs. Or l'homme qui a de bonnes mœurs, c'est l'homme *bien élevé*, *εὖ πεπαιδευμένος*, expression caractéristique, où Isocrate est presque tout entier. Être bien élevé, en effet, c'est avoir à la fois cette éducation de l'âme qui la protège contre le mal et contre les entraînements des passions, et d'abord cette éducation de l'esprit qui apprend à discerner le bien du mal et à diriger l'âme vers des objets élevés. Tel devrait être le caractère distinctif de la race grecque, élite de l'humanité, et particulièrement des Athéniens, élite de la Grèce. Aussi le rôle le plus utile et le plus noble de la parole, parlée ou écrite, est de faire cette éducation intellectuelle et morale, d'où dépendent à la fois la sagesse et la bonne politique; et voilà comment le rhéteur Isocrate prétend être d'abord un politique et un philosophe.

On peut comprendre que Platon ait trouvé quelque chose de séduisant dans cette conception de l'éloquence et l'on n'est qu'à moitié surpris des éloges qu'il prodigue, dans le *Phèdre*, à Isocrate, jeune alors et n'ayant pas encore composé les grands discours où il développe ses idées personnelles, mais qui devait, d'après le texte du passage, avoir exprimé déjà les principales dans quelque écrit. Platon, après avoir vanté la générosité de sa nature, va jusqu'à dire qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'avec le progrès de l'âge il réussit à surpasser de beaucoup les plus éloquents, et même à s'élever plus haut encore, « emporté par un élan divin; car, ajoute-t-il, il y a dans l'esprit de ce jeune homme, par un don de nature, une philosophie ». Plus tard il changea de langage; la prédiction ne s'était pas réalisée, et ce jeune homme de si grande espérance s'était arrêté en route. Non qu'il eût renoncé à ses prétentions philosophiques; il les affirma, au contraire, souvent; mais il prétendait à une philosophie efficace, bien différente de cette dialectique stérile, qui s'exerçait sur des questions oiseuses, et dont le principal mérite était de servir de passe-temps inoffensif à des fils de famille. Il croyait, lui, enseigner la philosophie pratique du citoyen et de l'honnête homme. Une chose curieuse et caractéristique, c'est qu'une partie de ces jugements dédaigneux sur les exercices d'esprit inutiles se lit

au début de l'*Éloge d'Hélène*, œuvre dont le titre indique clairement la nature.

Platon n'était touché que par une ou deux allusions dans ces critiques de la philosophie spéculative, où, sans être nommé, il était compris parmi les éristiques. Sans nommer non plus son adversaire, il dirigea contre lui des traits plus directs, faisant ressortir la prudente vanité de ce demi-politique et demi-philosophe qui, sans se mêler aux luttes ni s'exposer aux périls, jouissait à son aise d'une réputation de sagesse, et démontrant qu'il n'occupait en réalité que le troisième rang après les vrais philosophes et les vrais politiques. Ce qui frappe dans le passage assez étendu de l'*Euthydème*⁽¹⁾, que je viens de résumer en quelques mots, c'est d'y voir le grand philosophe attaquer à fond, par une argumentation en règle, un rival dont il nous faut aujourd'hui un certain effort pour comprendre l'importance. Il fallait bien qu'Isocrate fût en grande estime chez les Athéniens.

J'ai déjà dit que telle était en effet sa situation, non seulement à Athènes, mais dans le reste du monde grec, et qu'il la devait tout à la fois à son rôle de politique moraliste et à sa valeur comme écrivain et comme maître de rhétorique. Ce sont ces deux derniers mérites qui restent le plus incontestés, et cependant encore on ne peut, sans se reporter au point de vue athénien, se rendre bien compte de son succès, ni des services qu'il rendit à la prose, et surtout à l'éloquence. Avant lui, les deux maîtres qui avaient le plus contribué aux progrès de la prose et de l'éloquence attique étaient, je l'ai rappelé, Thucydide et Lysias. La force de pensée et d'expression de l'un, le naturel et la grâce de l'autre n'ont pas été surpassés. Mais Thucydide était obscur et tourmenté, et la phrase de Lysias, d'une élégante gracilité, manquait de souffle. C'est Isocrate qui acheva de donner à la phrase attique ses qualités essentielles. A la netteté et à la précision il joignit la souplesse et la clarté; il trouva la mesure entre l'excès de la concision et l'excès de l'abondance, et la pensée s'avança d'un progrès régulier, portée par le courant limpide de son style; il analysa les idées et nota leurs rapports avec une exactitude parfaite, mais pour les rassembler dans une sorte d'unité organique; et c'est ainsi qu'il donna à l'éloquence la période, son principal instrument. Il la fit harmonieuse, et, par là, comme par cette tendance de son esprit qui le portait vers les idées générales et vers les belles maximes, cet artiste minutieux et impeccable satisfit ce goût de beauté et de noblesse qui est un des caractères du génie grec. Si l'on

⁽¹⁾ Pages 305, c d, 306 a.

veut apprécier l'art d'Isocrate, il faut analyser sa phrase, comme l'a fait, après M. Blass, M. Croiset, qui étudie délicatement le style de cet orateur écrivain.

M. Croiset a de même fort bien étudié les divers aspects d'Isocrate, et je ne pouvais mieux faire que de le prendre souvent pour guide dans le court exposé qu'on vient de lire. Peut-être les côtés les plus personnels de son talent se montrent-ils surtout dans l'étude de ces personnages d'un caractère un peu indécis, comme Isocrate, comme Xénophon, ou presque insaisissable, comme Socrate, sur lequel il a écrit des pages excellentes. Il y apporte une délicatesse de critique et un sentiment de l'esprit grec qui donnent à ces difficiles sujets leur sens et leur valeur. Je ne veux pas dire par là que les grands sujets, Démosthène, Platon, Aristote, n'aient pas dans son livre la place qui leur appartient. Je renvoie avec confiance les lecteurs à des chapitres étendus, où ils trouveront, avec la sûreté de l'information et l'exactitude des détails, les vues générales et les idées qui font pénétrer à la fois dans l'intelligence de ces puissantes natures et dans celle du génie grec.

JULES GIRARD.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ DE LA RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE, par L. Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, 4 vol. in-8°. Paris, 1897.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

Après avoir parlé de la condition des esclaves et des affranchis, M. Beauchet aborde la question du servage. Peut-être était-elle en dehors de son sujet, d'abord parce qu'elle tient plutôt au droit public qu'au droit privé, et ensuite par cette raison que si le servage a existé en Attique, ce qui est douteux, il a été, tout au moins, complètement aboli par Solon, si complètement qu'il n'en est resté aucune trace. M. Beauchet adopte sur ce point l'hypothèse proposée par Fustel de

⁽¹⁾ Pour le premier article voir le cahier de juin 1897.

Coulanges. Il admet que l'abolition des dettes, décrétée par Solon, n'était autre chose au fond que la suppression des redevances seigneuriales qui pesaient sur la terre, un affranchissement général de la propriété foncière, comparable à ce qu'a été chez nous la révolution de 1789. Cette hypothèse très ingénieuse, exposée avec beaucoup de talent, n'est, par malheur, qu'une hypothèse. Non seulement elle ne s'appuie, de près ou de loin, sur aucun texte, mais elle est en contradiction avec le peu que nous savons des antiquités athéniennes. Aristote, qui est ici la plus grande autorité, et que Plutarque a fidèlement suivi, ne parle que d'une abolition des dettes privées provenant de prêts et des dettes publiques, c'est-à-dire, sans doute, des amendes prononcées au profit de l'État et, peut-être aussi, de l'arriéré des impôts. Les débiteurs en retard, qui avaient été réduits en servitude ou même vendus à l'étranger, furent mis en liberté; les stèles qui avaient été placées sur les terres, comme signes d'engagement et de mainmise par les créanciers, furent arrachées. Toutes les dettes furent ainsi déclarées éteintes et la contrainte par corps fut interdite à l'avenir.

Que cette mesure ait été provoquée par une crise économique, cela n'est pas douteux. D'où provenait cette crise? Nous n'avons à cet égard aucun renseignement. Une série de mauvaises récoltes, jointe à l'avilissement du prix des grains que le commerce maritime commençait à jeter sur les marchés de la Grèce, telle est, peut-être, l'explication la plus probable. Quoi qu'il en soit, la faillite fut générale, et Solon ne fit que la déclarer et la liquider par un concordat. Forcés d'emprunter à des intérêts énormes, les petits propriétaires se trouvaient bientôt réduits à la misère, hors d'état de racheter leurs biens qu'ils avaient abandonnés à leurs créanciers sous forme de vente à réméré. De là, ces stèles qui, comme le dit Solon, se dressaient sur toutes les terres, en signe d'asservissement. En attendant, le petit cultivateur restait sur sa terre, mais aux conditions très dures qui lui étaient imposées par son créancier. Celui-ci prenait pour lui les cinq sixièmes des fruits, dont la valeur servait à couvrir les intérêts avant d'amortir le capital et ne laissait qu'un sixième au cultivateur pour la rémunération de son travail. C'était à peine de quoi se nourrir lui et sa famille, et s'il ne parvenait pas à s'acquitter aux échéances, il était à la discrétion du créancier, qui pouvait l'expulser, ou le faire travailler comme un esclave, ou même le vendre à l'étranger.

Plutarque, qui connaissait mal l'œuvre de Solon et qui la comprenait encore moins, a cru à tort que le partage des fruits entre le créancier et le débiteur se faisait à l'inverse de ce qui vient d'être dit, à raison

d'un sixième seulement au premier et de cinq sixièmes au second⁽¹⁾. Les lexicographes ne s'y sont pas trompés et, en effet, le mot *ἐκτῆμοροι* désigne ceux qui reçoivent un sixième pour leur part et non ceux qui payent un sixième, et au fond, si le petit cultivateur profitait des cinq sixièmes des fruits, on ne voit pas en quoi sa situation aurait été intolérable. Fustel de Coulanges objecte encore qu'au temps de Solon la terre était inaliénable et ne pouvait être donnée en gage. L'hypothèque, dit-il, n'était pas encore pratiquée. Ce sont là des affirmations sans preuves. Elles sont même démenties par les textes. Les terres étaient si bien aliénables que certains amis de Solon, prévoyant la mesure qui allait être prise, achetèrent à crédit tout ce qui était à vendre et s'enrichirent ainsi aux dépens de leurs vendeurs. C'est ce que disent expressément Aristote et Plutarque. Si la terre était aliénable, on ne voit pas pourquoi elle n'aurait pas pu être donnée en gage, tout au moins sous la forme de la vente à réméré, et les *ἔροι* dont parle Solon ne pouvaient servir qu'à porter ces ventes à la connaissance du public. Ne possédons-nous pas un certain nombre de ces *ἔροι* portant la mention *ἔρος γῆς καὶ οὐκίας ἀπεπραμένης ἐπὶ λύσει*⁽²⁾?

Si nos observations sont justes, il ne reste rien de la thèse soutenue par Fustel de Coulanges. Le servage a-t-il existé en Attique à une époque quelconque, en tous cas bien avant Solon? Nous n'en savons rien et la négative paraît même vraisemblable, car le servage est en général la condition de populations vaincues; il suppose la conquête; or en Attique il n'y a pas eu de conquête. Le servage dérivait-il de la clientèle? Mais pour affirmer cela il faudrait être mieux instruits que nous ne le sommes de la constitution intérieure du *γέρας*. Enfin, quand Aristote dit que la terre appartenait à un petit nombre, *ἡ δὲ πᾶσα χῶρα δι' ὀλίγων ἦν*, il décrit l'état des choses au moment où la crise était le plus intense; il veut dire que la petite propriété était à la merci de la grande, mais non qu'elle n'existait pas. On objecte encore que les *ἔροι* que nous possédons ne sont pas antérieurs au IV^e siècle. Il est vrai qu'on n'en a pas re-

⁽¹⁾ Cette opinion est encore soutenue aujourd'hui, notamment par Lipsius dans une note sur les *Antiquités grecques* de Schoemann, mais Aristote (*Ἀθηναίων πολιτεία*, II, 2) sur lequel il s'appuie, dit seulement qu'il y avait *μισθωσις*; il ne s'explique pas sur la question de savoir si l'*ἐκτῆμορος* payait ou recevait un sixième.

⁽²⁾ Notons à ce propos que Solon n'a pas abaissé le titre de la monnaie en cours. Il a créé un nouveau système monétaire où la drachme était plus légère que l'ancienne, ce qui suppose que celle-ci a été retirée de la circulation. Cette mesure n'a donc rien de commun avec l'abrogation des dettes.

trouvé un seul qui remonte au temps de Solon, mais cela ne prouve nullement qu'il n'y en ait pas eu. On a fort peu d'inscriptions athéniennes du vi^e ou même du vii^e siècle.

Dans la théorie du droit de propriété, nous rencontrons une question difficile et très controversée : a-t-il existé dans le droit attique une *δικη ούσιας*, qui aurait été l'équivalent de la *rei vindicatio* du droit romain? La *δικη ούσιας* n'est mentionnée nulle part dans les textes qui sont parvenus jusqu'à nous. Nous savons seulement par le témoignage d'Harpocraton qu'il en était question dans deux plaidoyers d'Isée, aujourd'hui perdus (contre Timonide, *περι χωρίου*, et contre Dorothee, *ἐξούλης*). Le même Harpocraton nous apprend que Théophraste parlait de cette action dans le livre XVIII de son traité des lois. Nous sommes donc réduits sur ce point aux indications fournies par les grammairiens et les lexicographes, dont le plus ancien remonte au ii^e siècle après J.-C. Pollux, dans son *Onomasticon* dédié à l'empereur Commode, énumère les actions privées du droit athénien, et ne dit pas un mot de l'action *ούσιας*. Si nous passons à Harpocraton, qui a écrit à Alexandrie un recueil de *λέξεις ρητορικαί*, au temps de l'empereur Julien, nous y trouvons la définition suivante : « *Ούσιας δικη* : Ceux qui plaidaient au sujet d'une terre ou d'une maison, contre les détenteurs, plaidaient la seconde fois par l'action *ούσιας*. La première action était pour les maisons l'action *ἐνοικίου*, pour les terres l'action *καρπού*. La troisième action, qui venait ensuite, était l'action *ἐξούλης*. Ceux qui gagnaient sur cette action pouvaient se mettre en possession des biens⁽¹⁾, même après avoir succombé dans les actions *καρπού* et *ἐνοικίου*, comme dans la deuxième action, celle d'*ούσιας*. Au contraire, s'ils étaient condamnés par l'action *ἐξούλης*, ils étaient tenus, à partir de ce moment, d'abandonner les biens à ceux qui avaient eu gain de cause contre eux. » Tel est incontestablement le sens des mots. Si l'on veut se rendre compte de l'ensemble du système, il faut supposer que l'action réelle immobilière se divisait en trois actes. Dans le premier, le demandeur réclamait les fruits, selon lui indûment perçus. Dans le second, il demandait la restitution du capital (évalué en argent). Enfin dans le troisième, il exécutait la sentence et se mettait en possession par la force. Juridiquement, cela est à peu près inintelligible. Pour trouver un sens raisonnable on a essayé une autre supposition. Il s'agirait, dans les trois cas, de l'exécution, contre un tiers détenteur, d'un jugement rendu sur la propriété. Le por-

⁽¹⁾ On a proposé de lire *έχοῦσι* au lieu de *έλοῦσι*, ce qui voudrait dire : « les détenteurs pouvaient rester en pos-

session ». Mais la leçon *έλοῦσι* se retrouve chez tous les autres lexicographes, et d'ailleurs elle donne un sens meilleur.

teur du jugement saisirait d'abord les biens particuliers ou plutôt leurs revenus, puis le patrimoine en général et en dernier lieu la personne; mais cette explication est une hypothèse que rien ne justifie et qui, d'ailleurs, ne fait pas disparaître la difficulté.

Le passage d'Harpocrate a été copié par la plupart des lexicographes venus après lui, comme Suidas et Photius, et l'auteur anonyme des *λέξεις ῥητορικαί* publié par Bekker en 1814, d'après un manuscrit de Paris. Toutefois Photius, après avoir reproduit le texte d'Harpocrate, donne une seconde version qu'il est nécessaire de rapporter ici : « *Οὐσίαι δίκη* : Ceux qui plaident au sujet d'une terre ou de maisons sont dits plaider *οὐσίαι* contre les détenteurs. Dans la première action, qui est l'action *οικιών*, ils demandent les loyers. Dans la seconde, ils demandent les fruits de la terre dont il s'agit. Après ces deux actions, il y en avait une troisième, dite *ἐξούλης*. Ceux qui avaient triomphé dans cette action pouvaient prendre possession des biens, alors même qu'ils avaient succombé dans la première action (*ἐνοικίου*) et dans la seconde (*καρπού*). Mais ceux qui succombaient dans la troisième (*ἐξούλης*) ne pouvaient plus se mettre en possession et devaient dès lors abandonner les biens litigieux. » Ainsi la *δίκη οὐσίαι* disparaît comme action distincte. Ce n'est plus qu'un terme générique comprenant deux espèces, la *δίκη καρπού* et la *δίκη ἐνοικίου*. Le système qui résulte de cette seconde version se comprend mieux que celui de la première, mais offre encore quelques difficultés notamment pour ce qui concerne l'action *ἐξούλης*.

Photius et Suidas joignent à l'explication donnée par Harpocrate une autre explication ainsi conçue : « *Οὐσίαι δίκη* : On introduit l'action *οὐσίαι* contre ceux qui ont succombé dans une première action soit de dette, soit de fruits (*χρέους* ou *καρπού*), parce qu'alors le créancier peut se faire payer la condamnation prononcée à son profit sur tout le patrimoine. »

Voici maintenant le texte des *λέξεις ῥητορικαί* : « *Οὐσίαι δίκη καὶ καρπού καὶ ἐνοικίων* : Ceux qui plaident au sujet de terres ou de maisons contre ceux qui détenaient le bien d'autrui et en percevaient les fruits, plaident la seconde fois par l'action *οὐσίαι*. La première action était l'action *ἐνοικίων* pour les maisons, et l'action *καρπού* pour les terres. Ceux qui triomphaient pouvaient s'emparer de ces biens, (même) s'ils avaient succombé dans la première action (*καρπού* ou *ἐνοικίου*). S'ils succombaient dans la seconde action (*οὐσίαι*), ils devaient intenter l'action *ἐξούλης*. Enfin, s'ils succombaient dans l'action *ἐξούλης*, ils ne pouvaient plus se mettre en possession d'aucune chose, mais ils devaient

abandonner les biens litigieux à ceux qui avaient obtenu la condamnation. »

Le recueil des *Δικῶν νόματα*, également publié par Bekker, contient seulement la mention suivante qu'on peut rapprocher de celle qui se trouve dans Suidas et Photius : « *Ὀύσις* : Lorsque dans une vente les fruits n'ont pas été réservés, ils peuvent être réclamés sur tous les biens. »

Passons maintenant à l'action *καρποῦ*. Harpocraton et Photius l'expliquent dans les termes suivants : « *Καρποῦ δίκη* : Lysias, dans le plaidoyer contre Démosthène, au sujet de la tutelle : « Si tu as quelque chose « à réclamer à ce jeune homme, ou s'il détient une chose qui t'appar-
« tient, intente contre lui une action selon les lois, l'action *καρποῦ* si
« c'est une terre que tu lui contestes, l'action *ἐνοικίου* si c'est une maison,
« de même qu'il intente aujourd'hui contre toi l'action de tutelle. »

Photius ajoute une autre explication que voici : « *Καρποῦ δίκη* : Ceux qui plaident au sujet d'une terre qu'ils disent leur appartenir, intendent leur action contre ceux qui sont en possession. Puis quand ils ont gagné, ils intendent une nouvelle action au sujet des fruits. C'est ce qu'on appelle la *δίκη καρποῦ*. »

Évidemment tous les lexicographes que nous venons de citer ont eu sous les yeux un même texte qu'ils ont défiguré de toutes les manières et qui ne peut être restitué avec certitude, ni même avec quelque vraisemblance. Il est du reste impossible de concilier ces diverses versions, qui sont absolument contradictoires, et il n'y a pas de raison pour en suivre une de préférence aux autres. M. Beauchet combat par de bonnes raisons l'explication généralement admise, mais celle qu'il y substitue n'est pas meilleure. Le plus sûr, jusqu'à preuve du contraire, est d'admettre que les lexicographes se sont trompés. D'ailleurs cette théorie de la *δίκη ούσις* est inutile. M. Beauchet explique très bien, d'après Leist, que les actions réelles à Athènes se présentaient sous la forme d'un *διαδικασία*, c'est-à-dire d'un procès où les deux parties étaient également tenues de faire la preuve de leur droit et où l'objet litigieux était adjugé à celle des deux parties qui faisait la meilleure preuve. Le jugement proclamait ainsi une vérité purement relative. Ce système se retrouve à Rome dans les anciennes actions de la loi et aussi dans les lois germaniques. Les Athéniens l'appliquaient à tous les cas où plusieurs prétendants se trouvaient en concours, soit pour obtenir un même avantage, soit pour décliner une même charge.

La matière des successions est celle qui a le plus attiré l'attention des jurisconsultes, et ce n'est pas sans raison, car elle est l'objet des plai-

doyers d'Isée sans parler de ceux des autres orateurs. C'est aussi celle qui a le moins profité des découvertes récentes, car les inscriptions ne s'occupent guère des successions. De grands efforts ont été faits pour expliquer les textes difficiles de Démosthène et d'Isée. On les a même souvent torturés pour y trouver des arguments en faveur de telle ou telle thèse, en sorte qu'aujourd'hui la plus grande difficulté du sujet consiste à discuter les systèmes et à les réfuter. C'est une tâche dont M. Beauchet s'acquitte parfaitement, mais on ne peut s'empêcher de regretter qu'il faille se donner tant de peine pour arriver à des résultats négatifs.

Une des difficultés de cette matière provient de ce qu'il y a dans la famille athénienne quatre groupements qu'il faut bien se garder de confondre.

Le premier a trait à la poursuite du meurtre. Le droit de *προσιπεῖν*, c'est-à-dire de prononcer la formule d'interdiction qui est comme une déclaration de guerre, appartient à trois personnes seulement, celles qui sont comprises dans la parenté, *οἱ προσήκοντες*, jusqu'au cousinage exclusivement, *ἐντος ἀνεψιότητος καὶ ἀνεψιῶ*, à savoir le père, le frère et le fils. Après les personnes qui ont le droit de *προσιπεῖν*, viennent celles qui ont seulement le droit de *συνδιώκειν*, c'est-à-dire de se joindre à la poursuite. Ce sont les cousins et fils de cousins, les alliés, *γαμβροί*, *ασπασροί* (gendres, beaux-frères, beaux-pères)⁽¹⁾. Si le meurtrier demande à composer, le règlement est fait par le père, le frère et le fils à l'unanimité. S'il n'y a ni père, ni frère, ni fils, le règlement peut être fait par les dix membres les plus considérables de la phratrie, qui acceptent cette mission. Les cousins et les parents plus éloignés, non plus que les alliés, ne paraissent pas avoir eu le droit de régler la composition. La loi ne parle que des parents mâles et majeurs. Eux seuls sont en état de soutenir la guerre contre le meurtrier. La loi ne distingue pas non plus entre les parents par les femmes et les parents par les mâles. La question pourrait se présenter pour les frères (utérins ou consanguins) et pour les cousins.

Le second groupement est celui qui a trait au droit d'épouser l'épiclère. D'après la loi de Solon, l'appelé est *ὁ ἐγγύστατος γένους*⁽²⁾.

D'après Isée⁽³⁾, l'ordre serait celui-ci :

1° Les frères du défunt, oncles de l'épiclère;

⁽¹⁾ Nous suivons ici la loi de Dracon rapportée par Démosthène, *Contre Macartatos* (§ 57), et rectifiée d'après le texte épigraphique découvert à Athènes en 1843.

⁽²⁾ Démosthène, *Contre Macartatos*, § 54.

⁽³⁾ Isée, *Sur la succession de Pyrrhus*, § 74.

2° Les fils des frères et sœurs du défunt, cousins germains de l'épicière;

3° Les oncles du défunt, grands-oncles de l'épicière;

4° Les autres parents, dans leur ordre, et d'abord les neveux du défunt, etc.

Il n'y a pas lieu d'appeler la première parentèle, à cause de la prohibition de mariage. Cette prohibition ne s'applique pas, il est vrai, entre frères et sœurs consanguins, mais alors la question ne se présente pas, car, s'il y a un frère venant à la succession, sa sœur n'est pas épicière. Quant au neveu de l'épicière, fils de la sœur de celle-ci, la loi n'en parle pas. S'il arrivait à la succession par représentation de sa mère, il excluait sa tante, qui alors n'était pas épicière. A Gortyne le droit d'épouser l'épicière paraît avoir été limité aux oncles et aux cousins de celle-ci. Entre deux cousins germains de l'épicière, issus l'un du frère et l'autre de la sœur du défunt, il y a lieu de penser que la préférence appartenait au premier, comme parent par les mâles. Le privilège de masculinité s'exerçait ici comme en matière de succession. Entre plusieurs prétendants du même degré, le tribunal avait sans doute le droit de choisir.

Un troisième groupement est celui qui a trait à l'*ἐγγύνησις*. Ici aucune difficulté. Le droit appartient successivement à trois personnes, qui sont le père, le frère consanguin, l'aïeul paternel.

Nous arrivons au quatrième groupement, celui qui a trait aux successions ab intestat. Ici commencent les difficultés. Avant tout il faudrait connaître le sens précis des termes de la langue juridique, tels que *οἶκος*, *γένος*, *ἀγχιστεία*. Nous ne le savons qu'à peu près, pas assez pour donner des définitions. Au reste les Athéniens eux-mêmes n'en donnaient pas.

Le premier rang appartenait aux descendants en ligne directe à l'infini; les enfants décédés étaient représentés par leurs propres enfants. La succession se partageait ainsi par souches. Les filles ne venaient qu'après les fils, mais elles venaient après eux et avant les collatéraux. C'est alors qu'elles prenaient le titre d'*épicières*, qui est bien connu et que nous n'avons pas à expliquer.

La loi, telle que nous la lisons, ne parle pas des ascendants. Cette préterition a semblé étrange. Le père, la mère étaient-ils réellement exclus? Nous croyons, avec M. Beauchet, que le père ne pouvait en aucun cas recueillir la succession. Celle-ci se transmettait en descendant toujours. On n'aurait pas compris qu'elle remontât. En d'autres temps et dans d'autres pays les exemples ne manquent pas. C'est ainsi qu'en An-

gleterre, pendant sept siècles au moins, et jusqu'en 1833, le père n'a pu hériter de son fils. Chez les Athéniens le père et la mère n'avaient droit qu'à des aliments.

Au second rang venaient les collatéraux, dans l'ordre des parentèles, c'est-à-dire des lignes descendant directement d'un auteur commun. Ainsi la parentèle du père comprenait les frères et sœurs, et après ceux-ci les neveux et nièces du défunt. La parentèle de l'aïeul comprenait les oncles, les cousins et enfants de cousin.

Un autre point très important est celui de savoir exactement où s'arrêtait l'*ἀγχισία* en ligne collatérale. Dans la première parentèle, celle du père, la loi n'appelait nominativement que les frères et les neveux. Il ne paraît pas que la vocation s'étendit aux enfants des neveux, quoique la question soit controversée. M. Beauchet n'ose se prononcer sur ce point. Nous croyons que la négative est plus probable.

De même dans la seconde parentèle, celle de l'aïeul, la loi ne désigne nominativement que les cousins, *ἀνεψίτοι*, et les enfants de cousins, *ἀνεψίου παῖδες* ou *ἀνεψιαδοῖ*. Ici il paraît certain que l'*ἀγχισία* s'arrête immédiatement après les enfants de cousin ⁽¹⁾.

On a soutenu que la troisième parentèle, celle du bisaïeul, était aussi comprise dans l'*ἀγχισία*, et nous voyons par un plaidoyer d'Isée que cette prétention avait déjà été soutenue dans l'antiquité, qu'elle avait même, au moins une fois, triomphé devant les héliastes ⁽²⁾. Mais ce n'est qu'une erreur. Elle vient de ce que le cousin au sixième degré, qui, dans l'arbre généalogique, figure sur la même ligne horizontale que l'oncle dans la seconde parentèle, s'appelle en grec *ἀνεψιαδοῦς*, comme l'enfant de cousin, qui est parent au cinquième degré. Il n'y a donc là qu'une équivoque et il faut exclure toute la troisième parentèle sans exception.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que dans les anciennes lois norvégiennes la parenté étroite s'arrêtait après les cousins issus de germains du côté paternel. Là aussi, à degré égal, les mâles étaient préférés aux femmes.

Après épuisement de l'*ἀγχισία*, la succession passe aux plus proches parents, sans distinction de parentèle. On se borne à compter les degrés.

Tels sont les grands principes qui règlent la dévolution des successions athéniennes. Parmi les questions secondaires qui s'élèvent en grand nombre, et dont quelques-unes présentent de grandes difficultés, nous n'en

⁽¹⁾ Voir la loi de Solon dans Démosthène, *Contre Macartatos*, § 51. — ⁽²⁾ Isée, *Sur la succession d'Hagnias*, § 11.

examinerons qu'une seule. L'oncle et la tante pouvaient-ils succéder à leur neveu? Ils ne sont pas nommés dans la loi, non plus que le père et la mère, et on pourrait dire qu'il y a même raison, car les appeler à la succession, ce serait faire remonter l'héritage; ils ne sont pas de la même génération que le *de cujas*. M. Beauchet arrive cependant à une solution contraire et nous sommes de son avis, mais sans approuver tous ses raisonnements. En premier lieu il invoque la convenance de la réciprocité. Si le neveu succède à l'oncle, pourquoi l'oncle ne succéderait-il pas au neveu? On peut répondre que l'oncle n'est pas apte à succéder parce que la succession ne remonte pas. C'est ainsi que le fils hérite de son père, mais non le père de son fils.

En second lieu, on dit que l'oncle a le droit d'épouser l'épiclère, et on conclut de là qu'il a le droit de venir à la succession. Mais cette conclusion est au moins très contestable. Nous avons déjà montré que les deux groupements dont il s'agit sont distincts et résultent de lois différentes. Le mari de l'épiclère n'était pas nécessairement un successible.

La question est tranchée selon nous par un texte d'Isée⁽¹⁾ où le fils de la sœur du défunt dit : « Si nous étions morts, mon frère et moi, c'est Cléonyme qui aurait hérité de nous. » Ainsi l'oncle maternel (et à plus forte raison l'oncle paternel) pouvait hériter de son neveu. Isée ajoute : « Nous n'avions en effet ni enfants ni autres parents, en sorte que Cléonyme était à notre égard *γένοι ἀπορῆτων ἐγγυητάω*. » En présence d'un texte aussi décisif, il est inutile de chercher d'autres raisons.

Après avoir épuisé la matière des successions, M. Beauchet a consacré quelques pages à l'antidose, c'est-à-dire à l'échange de patrimoines entre deux contribuables qui s'efforcent de rejeter l'un sur l'autre le fardeau d'une liturgie. C'est une question très obscure. Nous n'avons pour la résoudre que quelques textes insuffisants, M. Beauchet hésite à conclure et nous ne pouvons qu'approuver sa réserve. Suivant Boeckh, que nous avons nous-même suivi, l'échange dont il s'agit serait toujours réel et effectif. D'autres systèmes se sont récemment produits qui ne voient dans l'antidose qu'une simple menace, un moyen de procédure dont le but unique est d'engager la *διαδινασία*, et, à ce point de vue, comparable à l'*ἐξαρνή*. Les deux opinions ne sont peut-être pas inconciliables. En tout cas il y a lieu de rectifier l'interprétation donnée par Boeckh à un texte de Démosthène⁽²⁾. Démosthène avait reçu de Thrasyloque une réquisi-

⁽¹⁾ Isée, *Sur la succession de Cléonyme*, § 45. Cette partie du plaidoyer a été découverte à Milan par l'abbé Mai et publiée par lui pour la première fois en

1815. Il faut donc laisser de côté tout ce qui a été écrit sur la question avant cette époque.

⁽²⁾ *Contre Aphobos*, II, 18.

tion d'échange. Il répond en acceptant provisoirement : *ἀντίδρακα μὲν, ἀπέκλεισα δὲ ὡς διαδικασίας τευξόμενος*, ce qui veut dire qu'après avoir accepté la proposition, il ferme sa porte et s'oppose à ce que son adversaire pénètre chez lui pour faire inventaire. Quelques jours après, il se ravise et paye le montant de la liturgie. L'acceptation de l'échange pouvait donc toujours être retirée jusqu'à ce que le tribunal eût statué sur la *δικασία*, et comme le jugement décidait uniquement lequel des deux adversaires devait supporter la liturgie, il n'y avait plus intérêt à effectuer l'échange que dans le cas où la partie requérante était déchargée. Dans ce cas même, la partie requise pouvait renoncer à l'échange proposé. En fait l'échange devait donc être rarement réalisé.

La théorie des obligations nous paraît être la partie la plus remarquable de l'ouvrage. Tout ce que dit l'auteur est écrit en style juridique net et précis, sans longues discussions. Nous nous bornerons à appeler l'attention sur quelques points intéressants.

Le premier concerne la nature de l'acte appelé *συγγραφή*, qui a passé dans la pratique romaine au temps des empereurs. Nous en avons réuni un certain nombre d'exemples dans un mémoire publié en 1884⁽¹⁾. Nous avons montré que les actes de ce genre étaient *en général* passés en présence de témoins et revêtus de la formule exécutoire. M. Mitteis, dans son excellent ouvrage sur le droit provincial dans l'empire romain (*Reichsrecht und Volksrecht*), a montré que ce n'étaient pas là des caractères légaux, nécessaires. Sur ce point nous sommes d'accord avec lui et avec M. Beauchet, qui l'approuve. Mais M. Mitteis a cru trouver la définition de la *Syngrapha* dans un passage du Pseudo-Asconius, qui porte : « In Syngraphis etiam contra fidem veritatis pactio venit. » Il en conclut que le souscripteur de la *Syngrapha* est obligé par les termes de l'acte, par la lettre, et non par l'accord des volontés, sans qu'il puisse être admis à prouver la fausseté du fait. C'est seulement sous le règne de Caracalla qu'une institution impériale lui donne ce droit, en lui permettant d'intenter dans un certain délai, d'un an d'abord, puis de cinq ans, la *querela non numeratae pecuniae*.

M. Beauchet n'admet pas ce système. M. Girard, dans son Manuel élémentaire du droit romain (p. 484), le repousse également. Le témoignage du Pseudo-Asconius, qui vivait au v^e siècle, ne peut avoir aucune autorité. M. Mitteis a essayé d'appliquer sa théorie à quelques actes grecs antérieurs à l'époque romaine, mais ces actes et la procédure à laquelle ils ont donné lieu s'expliquent très bien par les principes généraux du

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, année 1884.

droit, sans qu'il soit besoin d'admettre l'énormité d'une fiction légale invincible, inattaquable. On est en droit d'exiger ici une preuve et M. Mitteis ne l'a pas faite. Gaius dit bien que la *Syngrapha* est quelque chose d'analogue (*veluti*) à l'obligation *litteris* du droit civil romain, parce que l'écrit fait preuve du fait générateur de l'obligation, mais il ne dit pas que la preuve contraire soit exclue. La *συγγραφή* n'était donc qu'un moyen de preuve, en droit hellénique comme en droit romain.

Il resterait à parler des éranes et des créances à ordre ou au porteur. Il y a là des questions très intéressantes sur lesquelles M. Beauchet aurait peut-être pu s'étendre davantage, mais, après tout, on ne saurait lui faire un reproche de sa réserve. Ce que nous savons sur ces deux points se réduit à peu de chose. Les clauses à ordre et au porteur ne nous sont connues que depuis quelques années par des découvertes épigraphiques. Quel était au juste l'effet de ces clauses en droit hellénique? On peut à cet égard faire beaucoup de conjectures. Peut-être est-il plus sage d'attendre. De nouvelles découvertes nous l'apprendront.

R. DARESTE.

LE ROI DE ROME (1811-1832), par Henri Welschinger.
Paris, librairie Plon, 1897, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

La mort de Napoléon provoqua une recrudescence du bonapartisme. L'opposition à la royauté s'était faite bonapartiste; c'était une manière nouvelle de se dire patriote; et dans cet ordre d'idées le duc de Reichstadt revenait au premier plan. Ce n'est pas Marie-Louise qui l'y eût ramené. Napoléon avait légué son cœur à sa femme; sa femme, on le sait, avait déjà donné le sien à un autre. Elle n'insista point pour la délivrance de ce legs embarrassant. Une autre partie de l'héritage lui paraissait bien plus importante à recueillir. Ce fut une occasion de revendications, de procès. On attaquait en France le testament de Napoléon comme nul, attendu que le testateur était frappé de mort civile! M. Welschinger, laissant là ces tristes débats, aime mieux nous mettre sous les yeux l'édu-

⁽¹⁾ Pour le premier article voir le cahier de juin 1897.

cation du jeune Napoléon, nous dire ses progrès et le goût qu'il manifestait surtout pour l'histoire, comme ayant déjà conscience de la grande place qu'y devait occuper son père. Telle n'était pas l'opinion qu'avait de lui M. de Metternich, comme on le voit par ses mémoires; et dans cette disposition d'esprit, il eût été peu propre à répondre aux recommandations de François II, s'il est vrai, comme le rapporte M. de Montbel. qu'en l'invitant à parler au jeune Napoléon de son père en toute sincérité l'Empereur ait dit : « Ne lui cachez à cet égard aucune vérité, enseignez-lui à vénérer sa mémoire. » Du reste, on ne refusait pas au jeune prince les livres écrits sur Napoléon, et on peut être sûr qu'il ne les lisait pas dans le même esprit que Metternich.

Une figure qui reparait d'un bout à l'autre du livre et qui n'y est jamais flattée, c'est celle de Marie-Louise; c'est le type de la frivolité et de l'égoïsme; et comment n'être pas choqué du deuil qu'elle porta avec tant d'éclat à la mort du comte de Neipperg, quand elle a paru si indifférente à la mort de Napoléon! Comment s'expliquer son indifférence pour le fils de l'Empereur, quand elle montrait tant de sollicitude pour les enfants qu'elle avait eus de l'autre?

J'ai dit que depuis la mort de Napoléon, l'attention en France se reportait plus vivement sur son fils. M. Welschinger, réunissant les preuves du mouvement bonapartiste à cette époque, s'est particulièrement arrêté sur l'incident du procès du *Fils de l'homme*. Barthélemy et Méry avaient fait en commun un poème intitulé *Napoléon en Égypte*. Barthélemy eut la pensée de l'aller offrir au duc de Reichstadt, hommage qui ne pouvait manquer d'être parfaitement accueilli du jeune prince; mais il fallait arriver jusqu'à lui, et le poète, fort bien reçu dans la ville de Vienne, rencontra un obstacle infranchissable à la Cour lorsqu'il essaya d'accomplir l'objet de son voyage. Il ne put, ni voir le prince, ni lui faire parvenir son présent. Il remporta son livre, avec l'idée d'en faire un autre : le *Fils de l'homme*, poème où il voulait émouvoir les cœurs sur ce jeune homme proscrit pour son nom. L'ouvrage fut regardé comme séditieux en France. N'était-ce pas un appel au renversement de la dynastie? L'auteur fut condamné à la prison et à l'amende, malgré l'éloquent et habile plaidoyer de Mérilhou. Il fut plus justement tenu pour injurieux en Autriche; et ne l'était-il pas pour le prince lui-même, n'allait-il pas contre le but qu'on se proposait, quand l'héritier de Napoléon y était dépeint comme victime d'un système de corruption inventé par une détestable politique?

Le fils de l'homme en réalité n'était pas devenu indigne du sort que ses partisans rêvaient pour lui, et ce qu'il était en vérité se peut voir

avec une clarté merveilleuse dans les écrits d'un jeune officier styrien, nommé Prokesch, qui, après avoir fait dans l'armée autrichienne les campagnes de 1813, 1814 et 1815, avait rempli avec succès plusieurs missions en Orient et mérité le titre de « chevalier d'Orient », *Ritter von Osten*, autrement dit le chevalier de Prokesch-Osten⁽¹⁾. Il avait publié, en 1818, un mémoire intitulé : *Les batailles de Ligny, des Quatre-Bras et de Waterloo*, où il montrait que le génie de Napoléon n'avait point baissé dans cette campagne; qu'il avait eu à Waterloo les éléments contre lui (cette pluie diluvienne qui avait, le jour précédent, abîmé le champ de bataille). On comprend que ce mémoire, lu comme tant d'autres par le duc de Reichstadt, ait attiré son attention et l'ait porté à en connaître plus particulièrement l'auteur. C'est le comte de Dietrichstein qui, pendant un séjour de la famille impériale à Gratz, le lendemain d'un repas où Prokesch s'était trouvé placé auprès du jeune prince, le lui avait présenté (22 juin 1830), et il faut dire à sa louange qu'instruit, dès le début, de ce que pourraient être ces relations, il n'y avait pas fait obstacle, il les avait encouragées même. Prokesch lui avait écrit du prince, après son premier entretien :

Quand on porte un aussi grand nom et que, dès l'enfance, l'on se sait appelé à de si hautes destinées; quand, en outre, on est aussi bien doué que Son Altesse et que l'on vit dans des temps pareils aux nôtres, c'est qu'on est destiné à de grandes choses.

Et le comte de Dietrichstein lui répondait (24 juin) :

Très cher ami, le prince a été si enchanté de votre entretien d'hier, qu'il considère comme une des choses les plus désirables pour lui de le renouveler aussi souvent que possible pendant votre séjour ici. Il vous prie en conséquence de venir le voir demain à neuf heures du matin, moment où nous ne serions pas dérangés. Que peut-il y avoir de plus agréable et de plus utile pour un jeune homme plein d'avenir, appelé aux plus hautes destinées, sur lequel le monde a ses regards fixés, que la conversation d'un homme que distinguent les plus brillants avantages du cœur et de l'esprit? Personne ne partagera plus amicalement et plus sincèrement ces vœux que votre ami dévoué.

Ces relations eurent l'influence la plus heureuse sur le développement de l'esprit du jeune prince, et le mémoire où Prokesch les a retracées donne de lui une idée fort différente de celle qu'on s'en faisait communément avant sa mort. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Welschinger le

⁽¹⁾ *Mes relations avec le duc de Reichstadt*, mémoire du comte de P.-O., traduit par son fils et extrait du premier volume des œuvres posthumes. Plon, 1878, 1 vol. in-12.

tableau qu'il fait de cette éducation nouvelle, toute de sympathie et d'affectueux intérêt; elle fit que cet esprit, réputé froid et taciturne, en réalité renfermé jusque-là en lui-même comme par une défiance instinctive, s'ouvrit et s'épancha, trouvant une âme qui sût recevoir ses communications, comprendre ses vues d'avenir, et, sans y condescendre en tout, les diriger dans les voies du possible.

Dans la seconde entrevue, le comte de Dietrichstein les ayant un instant laissés seuls, le prince, saisissant la main de son nouvel ami : « Parlez-moi franchement, dit-il. Ai-je quelque mérite et suis-je appelé à un grand avenir, ou n'y a-t-il rien en moi qui soit digne qu'on s'y arrête? Que pensez-vous, qu'espérez-vous de mon avenir? Qu'en sera-t-il du fils du grand Empereur? L'Europe supportera-t-elle qu'il occupe une position indépendante quelconque? — Vous avez un noble but devant vous, lui dit Prokesch. L'Autriche est devenue votre patrie d'adoption. Vous pouvez, par vos talents, vous préparer à lui rendre d'immenses services. — Je le sens comme vous, répondit-il; mes idées ne doivent pas se porter à troubler la France. Ce serait déjà pour moi le but d'une assez noble ambition que de m'efforcer de marcher un jour sur les traces du prince Eugène de Savoie; mais comment me préparer à un si grand rôle? . . . Ah! si vous pouviez rester auprès de moi! Mais devant vous s'ouvre une voie semée de riantes perspectives, capable de vous tenter. » Prokesch le rassura en lui disant : « Nous reparlerons de cela plus tard! » et ils se séparèrent après s'être embrassés. » (P. 336-342.)

La Révolution de 1830, qui suivit de si près ces entretiens, posait et allait résoudre en fait une question que le duc de Reichstadt, tenu systématiquement dans l'ignorance des événements du jour, s'était faite quelquefois : Y a-t-il encore une France impériale?

Napoléon II aurait sans doute trouvé des partisans dans l'armée, même dans les plus hauts rangs de l'armée, et si cette restauration militaire pouvait paraître menaçante pour l'Europe, d'autres, en dehors de l'armée, se portaient caution pour lui. Le comte d'Otrante par exemple (un Fouché!) se faisait fort de donner au monde, avec Napoléon II, toutes les garanties de paix; et il proposait en même temps à Metternich un plan de constitution impériale qui eût été un préservatif contre l'anarchie, fléau non moins redouté du ministre que la guerre. L'ex-roi d'Espagne, Joseph Bonaparte, écrivait aussi à François II que, si on lui confiait le fils de son frère, il garantissait le succès. Ni François II ni Metternich ne voulurent en faire l'épreuve. La monarchie nouvelle, quoique suspecte aux puissances comme issue d'une révolution, paraissait, malgré les doutes que l'on avait sur sa durée, beaucoup plus sûre

pour l'Europe, et elle l'était. Le duc de Reichstadt, à qui Metternich exposa les vues de son grand-père, reconnut lui-même que, même appelé en France, il était trop jeune pour dominer les partis. Qu'avait-il donc à faire? Suivre l'exemple d'Eugène de Savoie, devenir homme de guerre au service de l'Autriche, mais à la condition de ne jamais porter les armes contre la France, et, selon le vœu du testament de son père, de rester prince français.

Pour se livrer à cette vie militaire où il cherchait une diversion au présent et un acheminement vers l'avenir, il avait plus que jamais besoin de l'amitié et des conseils de Prokesch; mais, à la nouvelle de la Révolution de 1830, Metternich l'avait rayé de sa maison militaire, craignant qu'il n'encourageât les espérances d'une ambition déjà trop excitée; il persista à ne pas l'y rétablir, malgré les instances du prince; seulement il ne s'opposa point à ce qu'il le vît, et cela lui fit du bien à tous égards.

Le duc de Reichstadt venait de faire son entrée dans le monde. Prokesch lui avait donné le conseil d'apprendre à connaître les hommes, et de se faire connaître aussi. Dans ce monde-là les occasions ne pouvaient lui manquer. Il y rencontra le maréchal Marmont, qu'il désirait voir de près, comme un des plus anciens compagnons d'armes de son père; il y vit le maréchal Maison, devenu ambassadeur de France à Vienne. M. Welschinger traite le maréchal assez mal, comme s'étant rallié à Louis XVIII en 1814 et s'étant fortement élevé contre le retour de l'île d'Elbe. Si le blâme porte sur les termes dans lesquels il exprima son sentiment, je le veux bien; mais si le maréchal avait pu empêcher ce retour, il faut convenir qu'il aurait bien servi Napoléon lui-même, et aussi la France. Marmont fut autorisé par Metternich à voir le prince en particulier, comme celui-ci le désirait; le prince le reçut plusieurs fois. Prokesch en donne cette raison : « C'est que ce tendre fils désirait apprendre les particularités peu connues de la jeunesse de son père, de la bouche même d'un ancien compagnon d'armes; il voulait aussi gagner une voix qui pouvait retentir jusqu'en France et aider à rectifier les fausses idées qu'on avait répandues sur son éducation et sur son caractère. » Du reste la voix officielle de l'ambassadeur pouvait y servir aussi. Le maréchal Maison avait été captivé par la grâce et l'intelligence du jeune exilé : « Sa figure, écrivait-il au ministre des affaires étrangères (Sebastiani), annonce de l'esprit et du sens, » et il ajoutait que le prince, tout en désirant une guerre pour occuper son ardeur militaire, « avait juré qu'il n'y prendrait point de part, si la France devait y jouer un rôle opposé à celui de l'Autriche. » — « Mais, ajoute M. Welschinger, on faisait si

ouvertement l'éloge du prince, qu'on le considéra comme un partisan de Napoléon II, » et de fait il l'avait été⁽¹⁾.

La révolution de Belgique, le soulèvement de la Pologne, les insurrections en Italie et les visées de l'opposition en France, firent mettre en avant le nom de Napoléon II. C'est un péril dont il fut préservé sagement, et si ses secrets désirs l'eussent porté à chercher quelque rôle dans ces agitations de l'Europe, sa santé, déclinant de plus en plus, y aurait fait obstacle. Il avait grandi trop vite, et, à divers symptômes, les médecins avaient reconnu en lui des dispositions à la phtisie. Mais le jeune prince avait besoin d'action; lieutenant-colonel, il réclama et se fit accorder, trop imprudemment sans aucun doute, la permission d'aller remplir ses devoirs militaires. Plus d'une fois, dit M. Welschinger, le docteur Malfatti le surprit à la caserne dans un état de fatigue extrême. Un jour, il le trouva étendu sur un canapé, exténué et presque défaillant. Comme il lui reprochait son imprudence : « J'en veux, dit-il, à ce misérable corps qui ne peut pas suivre la volonté de mon âme. — Il est fâcheux, répliqua le docteur, que Votre Altesse n'ait pas la faculté de changer de corps, comme Elle change de chevaux quand ils sont fatigués; mais, je vous en conjure, Monseigneur, faites attention que vous avez une âme de fer dans un corps de cristal et que l'abus de la volonté peut vous être funeste. » Il fallut bien qu'il s'arrachât pourtant à son régiment, le régiment hongrois de Giulay, en garnison à Vienne : dans les commandements, sa voix se brisait tout à coup. La fièvre le prit au mois d'août 1831. L'Empereur, sur l'avis de Malfatti, lui intima l'ordre de se rendre immédiatement à Schœnbrunn. « C'est donc vous qui me mettez aux arrêts », dit-il avec colère au docteur en s'éloignant. Dans ce repos forcé, il se réconcilia pourtant avec lui; il entretenait surtout une correspondance active avec Prokesch; et ce que cet ami fidèle a gardé de ses lettres, ce qu'il a reproduit de ses entretiens, achève de le peindre en retraçant ses nobles aspirations, la solidité de sa foi et la pureté de ses mœurs.

Le prince de Metternich aurait eu plus d'une chose à se reprocher (s'il eût été capable de se reprocher quelque chose!) à l'égard du fils de Napoléon; mais il en est deux qui furent surtout cruelles : c'est lorsque, dans cette année dont le jeune duc ne devait pas voir la fin, il lui retirait, pour une mission concertée à dessein, les douceurs de son intimité avec Prokesch, et quand il refusait à Marchand, le serviteur

⁽¹⁾ Voir les détails curieux que l'auteur a recueillis sur le séjour des maréchaux Marmont et Maison à Vienne, p. 381-397.

dévoué de son père, la faveur de lui remettre à lui-même divers objets que son père lui avait laissés.

Au mois d'avril 1832, une imprudence, une sorte de bravade, une longue course à cheval par un temps humide et froid, et, dans la soirée, une promenade en voiture, qui se termina même par un accident, lui fit gagner une fluxion de poitrine. Ici Marie-Louise, dans le récit de M. Welschinger, reparait, non pas tout de suite pourtant, auprès de son fils. Rétablie dans sa principauté après une chaude alerte, elle donnait des dîners, des bals et allait réorganiser son opéra. Ayant reçu des nouvelles de l'état du jeune malade, elle écrivait le 24 avril :

Dieu soit loué, les nouvelles sont toujours meilleures. Mon fils reprend de l'appétit et n'est plus qu'ennuyé par les ménagements qu'il doit prendre et qui, pour un jeune homme de son âge, sont insupportables. Ce qui rendait mes inquiétudes d'autant plus cruelles était l'impossibilité absolue de me rendre cet été à Vienne. En général cette idée me peine souvent et je n'ai pas eu le courage d'ôter cet espoir à mon père. Il faudra que je m'y décide pourtant un de ces jours.

Elle ne devait arriver près de son fils que le 24 juin, un mois avant la mort ! Dans ce dernier mois, disons-le à sa décharge, elle sut remplir ses devoirs de mère : comment ne l'eût-elle pas fait ? Cette femme frivole et légère n'était pas un monstre après tout. Une autre femme l'avait dignement suppléée jusque-là auprès du prince : c'était l'archiduchesse Sophie, de Bavière, plus âgée que lui de huit ans, qui l'avait pris en affection, comme une sœur aînée, depuis son séjour en Autriche. Ce fut elle qui, le voyant si mal, lui fit recevoir les derniers sacrements, en lui proposant de communier avec elle, lui pour sa guérison, elle pour sa prochaine délivrance : femme de l'archiduc François-Charles-Joseph, elle allait avoir un second enfant⁽¹⁾. Le prince devait beaucoup à cette tendre amitié, mais il se montra reconnaissant aussi de ce retour de tendresse de sa mère, et le 22 juillet, quand il se sentit défaillir : « Ma mère, s'écria-t-il, au secours ! ma mère ! » — Ce furent ses derniers mots.

M. Welschinger achève son intéressant ouvrage en recueillant les impressions produites par la mort de Napoléon II sur l'opinion publique en Europe, dans la presse et jusque dans le théâtre. Il se demande dans sa conclusion si, ramené sur le trône, il aurait pu s'y maintenir : simple hypothèse, après la thèse ou exposition des faits qu'il a recueillis, et dont il veut apprécier la portée. En France on ne le connaissait pas ; on le tenait pour un prince autrichien. On croyait qu'il était ce que l'Au-

⁽¹⁾ M. Welschinger rappelle que le fils aîné de cette princesse est l'empereur actuel d'Autriche, et que le second fut le malheureux empereur du Mexique, Maximilien.

triche avait souhaité qu'il fût; et c'est la cause du chagrin qui le minait au milieu des honneurs dont il était l'objet à Schœnbrunn. A la Cour même d'Autriche on ne le connaissait pas. La mélancolie profonde, née de son impuissance à remplir les destinées qu'il rêvait, était prise pour l'effet d'une humeur taciturne. Un seul homme l'y a connu ce qu'il était : c'est Prokesch-Osten, et cet ami dévoué a retracé sa figure dans une belle page que M. Welschinger a reproduite. Ce n'est pas seulement son extérieur qu'il dépeint, sa taille svelte et élancée, son beau front, son œil bleu, son sourire et les accents de sa voix; ce sont les traits de son caractère et les qualités de son esprit. Prokesch, qui s'était entretenu des choses militaires avec lui, dit qu'il était né avec toutes les qualités d'un vrai général. « Doué d'un surprenant coup d'œil stratégique, dit notre auteur en le résumant, le duc aimait à étudier et à expliquer les campagnes des grands hommes de guerre. Il avait bien compris pourquoi son père avait été un plus habile capitaine que ses meilleurs adversaires. Ses jugements étaient neufs, précis, impérieux. » (P. 468.) Prokesch en ferait volontiers un autre Napoléon, du moins en germe; mais de tels génies ne se reproduisent pas héréditairement. C'est assez de savoir que le fils de Napoléon était capable de bien apprécier son père; et qu'il avait la noble ambition de marcher sur ses traces, si la fortune lui en eût laissé le moyen.

Sachons gré à M. Welschinger d'avoir fait sortir de l'ombre cette figure sympathique. Les grands noms ont le don de nous émouvoir quand ils sont en quelque sorte rehaussés par de grandes infortunes, quand ils rappellent la grandeur de la France, sans effacer d'ailleurs le souvenir des désastres où les erreurs d'un incomparable génie et l'excès des conquêtes l'ont précipitée.

H. WALLON.

TOMBOUCTOU LA MYSTÉRIEUSE, par Félix Dubois. Paris, 1897.TROISIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

Le ciel immense et brillant, la terre brillante et immense et, venant trancher l'un de l'autre, un fin et grand profil de ville, une silhouette sombre, régulière et longue, c'est ainsi qu'apparaît la Reine du Soudan, image de la grandeur dans l'immensité.

Tout est simple et sévère à travers l'espace. La forêt naine a disparu. Rien ne rapetisse le paysage. Le sol maintenant est d'aspect véritablement saharien, ondulé, pelé, nu. Dans cette mer de sables, bêtes et gens paraissent des bacilles, pendant que Tombouctou reste impressionnante et grandiose.

Elle trône sur l'horizon dans une majestueuse attitude, comme une reine. C'est bien la cité imaginée, la Tombouctou des séculaires légendes d'Europe. Et au lieu de venir des bords du Niger, que vous arriviez des rives de l'Atlantique par la route d'Arouan et du Maroc, ou des côtes de la Méditerranée par la route de Ghadamès ou de Tripoli, toujours la ville se présente en silhouette fine, longue et profonde et évoque le grand dans l'immense toujours.

C'est ainsi que M. Félix Dubois nous décrit sa première impression lorsque, grimpé sur une des dunes qui bordent les confins du Sahara, il aperçoit tout à coup Tombouctou; mais à mesure qu'il approche de la ville sainte, l'impressionnante et grandiose vision disparaît. Il lui semble qu'il pénètre dans une ville qui vient de passer par tous les drames accumulés d'un siège. Des maisons désertes, éventrées, des pans de murs ébréchés et croulants, des ruines informes, des amoncellements de terre, voilà le spectacle qui s'offre à ses yeux.

Aussitôt cette sinistre entrée franchie, M. Félix Dubois arrive à l'un des plus grands marchés de Tombouctou. Nouvelle désillusion pour notre voyageur qui comptait trouver là un pendant à nos grandes foires de jadis ou à celle de Nijni-Novgorod aujourd'hui! Il s'attendait à voir en amoncellements les produits de l'Afrique arabe et de l'Europe en face des productions de l'Afrique nègre, et au lieu de cela, sur le grand marché de la grande Tombouctou, des femmes devant de petits paniers, de petitesalebasses, de petites nattes, vendent d'infimes petites choses rouges, vertes, blanches, pour d'infinitement petites sommes en coquillages, comme sur n'importe quel petit marché de n'importe quel petit village du Soudan ».

⁽¹⁾ Pour les deux premiers articles voir les cahiers d'avril et mai 1897.

Au lieu de dissiper la vision des premières ruines, ce spectacle la grave plus profondément dans l'esprit de M. Félix Dubois qui, déconcerté, se demande : « Que se passe-t-il, que s'est-il passé ici ? » D'une extrémité à l'autre de la ville, c'est toujours le même spectacle : des rues malades, des rues mourantes, des rues mortes, au milieu desquelles on enfonce dans le sable mouvant comme en plein Sahara. Pas une maison entretenue, intacte, d'aspect avenant. Une cité en déliquescence, telle est intérieurement cette ville que le soleil, ce terrible illusionniste, vous avait montrée si majestueusement grande au dehors, de loin . . .

La déception est si vive que l'équilibre de la vue et du jugement se trouve rompu.

Ce n'est pas seulement l'illusion extérieure, le mirage évanoui qui augmente cette déception. Il y a aussi l'effondrement de tout le prestige que le nom de Tombouctou évoque à l'esprit d'un Européen. La déroute est complète, car l'on sait que la ville n'a subi ni siège, ni bombardement, ni pillage, ni destruction, lorsqu'elle fut occupée par nos troupes. Notre drapeau a été arboré sans assaut, sans même qu'un coup de fusil ait été tiré. Elle est aujourd'hui telle qu'elle fut au temps où elle était inviolée.

Et c'est là Tombouctou la Grande ? Tombouctou métropole du Sahara et du Soudan, aux richesses et au commerce tant vantés ? C'est là Tombouctou la Sainte, la Lettrée, cette lumière du Niger, dont on a écrit : « Un jour viendra où nous corrigerons le texte de nos classiques grecs et latins sur les manuscrits qui y sont conservés. » Des ruines, des décombres, des débris de ville, est-ce là le secret de Tombouctou la Mystérieuse ?

On devine quelle fut la perplexité de notre voyageur lorsqu'il dut songer à s'installer ; la perspective d'habiter une de ces maisons croulantes n'avait rien de séduisant. Pourtant son domestique, un ancien tirailleur sénégalais, s'étant mis en quête d'un logement, revint bientôt avec un air radieux et lui annonça qu'il avait trouvé « une case ». A la grande surprise de M. Félix Dubois, l'intérieur ne répondait aucunement à l'extérieur. Sans être un palais, le logis était frais, propre et en très bon état. L'habitation comprenait deux pièces formant vestibule et précédant une petite cour. Sur celle-ci ouvraient trois chambres ; un petit escalier menait au toit en terrasse. Le tout était loué 25 francs par mois !

Sans plus tarder, les chameaux furent déchargés ; avec une véritable joie notre voyageur déballa lui-même ses colis et installa son lit de voyage, sa table et sa chaise pliante.

Le lendemain il fit porter les lettres de recommandation dont l'avaient pourvu ses amis de Dienné. Aussitôt accoururent de nombreux visiteurs et sa maison s'emplit de présents de bienvenue. Les lettres leur avaient appris le motif du voyage de M. Félix Dubois, et assidûment ils revinrent pour l'instruire, lui amenant aussi des visiteurs dont les connaissances pouvaient lui être utiles. Une vie charmante, nous dit l'auteur, commença dans cette maison où il n'était entré qu'avec défiance.

Dans la pénombre de la petite cour à demi couverte par une véranda et défendue, en outre, contre l'ardeur du soleil saharien par de grandes tentures, ce furent chaque jour des réunions nombreuses. La lente, mais pittoresque et minutieuse parole orientale y coula à pleins bords; plus tard, aux récits succéda la lecture des vieilles chroniques tombouctiennes.

De plusieurs jours, notre voyageur ne quitta sa demeure. La vie y était si remplie qu'il n'en avait nul loisir. Elle était si agréable, si variée, si mouvementée aussi dans ce milieu étroit qu'il n'en avait nul désir. Bientôt, sans même avoir mis le pied dans la rue, une Tombouctou nouvelle lui fut révélée. Le désespérant spectacle de l'arrivée, que sa mémoire avait conservé et qu'il croyait ineffaçable, s'estompa, se dissipa peu à peu. Décidément un secret planait sur Tombouctou la Mystérieuse. Une vision toute différente surgit et se précisa, et enfin lui apparut très nettement la ville grande, riche et lettrée des légendes.

Pour comprendre Dienné il a fallu, nous dit M. Félix Dubois, se reporter à l'histoire des pays situés à l'est du Niger, où il a retrouvé le filon de la civilisation égyptienne.

Tombouctou procède, en ses origines, de directions opposées. Son passé la rattache à l'histoire de l'Afrique septentrionale et à la civilisation arabe.

L'Afrique septentrionale, c'est le monde berbère : Touaregs dans le Sahara, Kabyles en Algérie, Maures au Maroc et au Sénégal, Foulbés au Soudan.

On les croit d'éternels nomades. Rien n'est plus inexact; les circonstances seules leur ont fait adopter la vie errante. Ibn Chaldoun, le grand historien des Berbères, dit : « Toute l'Afrique septentrionale, jusqu'au Pays des Noirs, a été habitée par la race berbère et cela depuis une époque dont on ne connaît ni les événements antérieurs, ni le commencement. »

Avant la colonisation phénicienne et romaine, elle vivait sédentaire sur la côte africaine et cultivait les belles vallées du Tell.

Carthage et Rome refoulèrent les Berbères vers l'intérieur. Rejetés au delà de l'Atlas, un petit nombre trouvèrent la liberté, un refuge sûr et une terre capable de les nourrir dans les montagnes et les vallons de la Kabylie actuelle. Ceux-là se maintinrent sédentaires et inexpugnables à travers les temps.

La majeure partie, pour conserver son indépendance, dut prendre le chemin du Sahara qui était un domaine de la race noire. En ces temps, cette vaste contrée était plus habitable et plus fertile qu'aujourd'hui. L'inexpérience des nouveaux venus, leurs déboisements excessifs et les ravages de leurs troupeaux ne tardèrent pas à diminuer les dons, parcimonieux déjà, de la nature.

Ils commencèrent dans cet exil une existence nouvelle, qui peu à peu transforma leur race. C'est cette partie du peuple berbère, réfugiée dans le Sahara, que l'on a appelée *les Touaregs*.

Eux-mêmes ignorent ce nom qui est d'origine arabe : le nom qu'ils revendiquent est celui de *Imohars*, qui dérive d'un verbe de leur langue signifiant *être libre*.

Dans le Sahara, sous un ciel où pendant six ou huit années consécutives il ne pleut pas, ils durent renoncer à la culture; l'élevage des chevaux, bœufs, moutons et chèvres devint leur principale industrie. Leur costume subit de même une transformation. Afin de protéger leurs yeux de la terrible réverbération des sables du désert, ils adoptèrent une coiffure faite de deux voiles : l'un, le *nicab*, qui s'enroule autour du front et descend sur les yeux; l'autre, le *litham*, qui, depuis les narines, couvre toute la partie inférieure de la figure. On le voit, dit M. Félix Dubois, l'hygiène est la seule raison de cet accoutrement mystérieux qui a conduit les savants à rechercher pour les Touaregs d'extraordinaires origines.

Ils ne quittent jamais leurs voiles, même pour manger. L'usage leur en est devenu si familier que « celui à qui on l'aurait enlevé serait devenu méconnaissable pour ses amis et parents ». La rareté de l'eau et l'épuisement rapide des maigres pâturages les mirent en marche perpétuelle; par suite, toute organisation politique ou sociale devint impossible, s'effaça, disparut. Ils perdirent la notion de l'autorité et de la loi. Chacun fut livré à ses instincts. La seule loi reconnue fut la loi du plus fort. La vie nomade les mena au vagabondage, au pillage et au brigandage. Les pires vices deviennent leur caractéristique, sans qu'on puisse leur découvrir une qualité. Pillards et meurtriers quand leur nombre le permet, ils sont des mendiants obséquieux s'ils se sentent les plus faibles. Un proverbe soudanais dit : « La parole d'un

Touareg est comme l'eau qui tombe dans les sables : on ne la retrouve jamais. »

Ni le vieillard, ni la femme, ne leur inspirent respect ou pitié dans leurs *razzias*. La ruse est leur principale arme de combat, car, sanguinaires et cruels, ils n'ont même pas cette bravoure sans limites qui éclaire la sombre silhouette du condottière. Aussi les populations soudanaises leur ont-elles donné trois surnoms qui résument fort justement toute la psychologie des Touaregs : *les voleurs, les hyènes, les abandonnés de Dieu*. Et cependant c'est à ce peuple, devenu le plus inutile et le plus néfaste, que Tombouctou doit sa fondation.

Vers l'an 1100, une tribu de Touaregs, les *Maksaras*, s'installait avec ses troupeaux entre la ville d'Araouan dans le Sahara et le petit village d'Amtagh situé sur une dune des bords du Niger. Durant la saison sèche, ils emmenaient leurs troupeaux sur les rives du fleuve; pendant les hautes eaux, ils retournaient au désert. Dans leurs déplacements multiples ils distinguèrent une sorte d'oasis que les inondations du Niger formaient au milieu des sables. A toute époque de l'année, on était assuré de trouver là quelque végétation, ainsi que de l'eau abondante et excellente.

L'emplacement était donc précieux; il ne manquait pas d'agrément. Des palmiers y dressaient leurs élégantes silhouettes. Les nomades résolurent de s'en assurer l'exclusive possession. Un campement fixe y fut établi pour que personne ne vint s'y installer durant une de leurs absences. On traça un enclos en épines mortes, afin de se préserver des fauves du désert. Des huttes en paille furent dressées, dans lesquelles les Touaregs déposèrent des provisions qu'ils confièrent à la garde de quelques esclaves placés sous les ordres d'une vieille femme de confiance, appelée *Tombouctou*, « la Mère-au-Gros-Nombriil ».

Le nouveau campement fut rapidement connu dans le pays. « Les voyageurs s'y arrêtaient, dit le *Tarik é Soudan*; ensuite les gens commencèrent à s'y installer à demeure fixe. Par la puissance et la volonté de Dieu la population s'augmenta. Les caravanes venant du nord et de l'est et allant vers le royaume de Mali et de Ganata séjournèrent là pour renouveler leurs provisions. Un marché s'établit. A la barrière d'épines mortes se substitua une haute clôture en nattes. Ce fut le lieu de rencontre de ceux qui voyagent en pirogue et de ceux qui cheminent à chameau. »

C'est ainsi que naquit Tombouctou, le campement ayant pris le nom populaire de la Mère-au-Gros-Nombriil.

Cependant elle ne devint une ville digne de ce nom que le jour où

les commerçants de Dienné y vinrent et s'y installèrent. Cette tradition, que M. Félix Dubois avait déjà notée, lui fut confirmée à Tombouctou : « Les Touaregs sont les pères de la ville, lui dirent ses amis ; mais Dienné est sa mère, car c'est elle qui fit vivre et grandir le campement et l'éleva à une grande place de commerce en y apportant des marchandises nombreuses. »

En même temps que le commerce, les Diennéens enseignèrent la manière de bâtir des demeures en briques. L'enceinte de nattes fut remplacée par un mur en terre. On éleva sommairement une mosquée, puis une femme très riche fit bâtir un second temple, et ainsi dégrossie, Tombouctou entra en concurrence avec Oualata.

Oualata était au *xii^e* siècle le grand marché cosmopolite de l'Ouest africain. C'est là que se rendaient toutes les caravanes et qu'habitaient les premiers parmi les hommes savants et pieux et les premiers parmi les hommes riches. Cette population, fortement imprégnée de civilisation arabe, intelligente et active, ne tarda pas à connaître Tombouctou et à apprécier les multiples avantages de sa position. Précisément au *xiii^e* siècle l'Ouest africain était troublé par les grandes conquêtes des rois du Mali. Peu à peu les caravanes se détournèrent de Oualata. Ses commerçants et ses savants émigrèrent vers la cité nouvelle; une fraction de la grande tribu maure des Sandahias y vint également. Bref, au *xiv^e* siècle, Oualata était éclipse; de sa ruine sortit la splendeur de Tombouctou.

Les Touaregs, eux, avaient continué leur vie errante. Ils s'étaient contentés de donner à la ville un gouverneur qui prélevait l'impôt en leur nom. Cependant, avec la prospérité, leurs exigences augmentèrent : ce furent de véritables rançons que les caravanes et les habitants eurent à payer. On se lassa : les Tombouctiens cherchèrent d'autres maîtres et invitèrent le roi du Mali à prendre possession de la ville. Pendant cent ans les gens du Mali restèrent maîtres de Tombouctou (1337-1434); mais alors les Touaregs Maksaras s'étant mis de nouveau à piller les environs de la ville, les Malinkes se retirèrent et, durant une quarantaine d'années, les nomades régnèrent et commirent les pires excès, si bien que, pour la seconde fois, les Tombouctiens cherchèrent un maître. C'était l'époque où Ali le conquérant commençait à jeter les bases de l'Empire songhoï; le gouverneur de Tombouctou lui envoya secrètement un messenger pour lui offrir de lui livrer la ville. Sunni Ali accepta la proposition, et l'année 1469, où il s'empara de Tombouctou, est une date capitale dans l'histoire de la cité. Désormais elle fait, sans interruption, partie de l'Empire songhoï; elle ne cesse de croître pour devenir Tom-

bouctou la Grande, la ville d'universelle renommée, la ville fabuleuse, la Reine du Soudan.

Plus d'un siècle de tranquillité s'étend devant elle, et c'est le siècle d'Askia le Grand. L'immense puissance du Songhoï qui règne sur tout l'Ouest africain s'étend également sur la moitié du Sahara. Chaque conquête nouvelle étend la renommée de Tombouctou et lui vaut un client nouveau. Les Touaregs, matés, ont interrompu leurs brigandages et, dans les mains des Askias, sont devenus les auxiliaires de leurs armées. Les routes du désert sont sûres; les caravanes vont et viennent avec une activité inconnue. La ville a doublé son étendue. Toutes ses maisons sont bien construites, les anciennes mosquées sont rebâties et l'on en édifie de nouvelles. La renommée de ses professeurs est répandue dans toute l'Afrique. Les savants étrangers accourent du Maroc, de Tunisie, d'Egypte.

La civilisation arabe a tendu la main à la civilisation égyptienne, et de cette réunion est résulté l'apogée de Tombouctou, 1494-1591.

L'éclat en fut tel qu'aujourd'hui encore il rayonne dans les imaginations, après trois siècles que l'astre s'en est allé déclinant. C'est avec la conquête marocaine qu'a commencé la décadence de Tombouctou, dont les causes se multiplient; tous les peuples du Niger occidental se soulèvent; les Touaregs et les autres nomades entrent en révolte et se mettent à piller et à maltraiter les habitants. Les révolutions éclatent, la ville se dépeuple et les caravanes se font plus rares.

En 1770, les hommes voilés s'enhardissent jusqu'à investir Tombouctou pendant trois mois et ne se retirent que lorsque les Roumas leur ont payé un tribut.

Au commencement du XIX^e siècle, la cité était retombée dans la même situation qu'avant sa conquête par Sunni Ali; les Touaregs gouvernaient et prélevaient l'impôt, la décadence s'accroissait, la ville diminuait d'étendue, les maisons tombaient en ruines, les huttes de paille disparaissaient, si bien qu'aujourd'hui la ville est revenue à son périmètre du XV^e siècle.

Lorsque surgit l'Empire fouldé en 1827, Tombouctou, une fois de plus, fut délivrée des Touaregs: Cheikou Ahmadou fit contre eux une campagne heureuse et s'empara de la ville. Mais sous ses successeurs, les nomades, redevenus agressifs, se firent donner un tiers de l'impôt prélevé à Tombouctou. Cela dura ainsi jusqu'en 1861, où El-Hadj-Omar brisa la puissance des Fouldés.

Alors commença pour Tombouctou la période la plus critique de son histoire. Jamais les voies soudanaises ni les routes sahariennes

n'avaient été plus dangereuses. Toute sécurité disparut et le commerce rencontra des obstacles de tout genre. Tombouctou n'avait plus de maître; elle eut mille tyrans. Les Touaregs la mirent en coupe réglée. Traitant les habitants en esclaves, ils les pillaient effrontément, envahissant leurs maisons et dévalisant les passants dans la rue. Ils leur enlevaient leurs bijoux et jusqu'à leurs vêtements. Ils s'emparaient aussi des enfants et ne les rendaient que contre de fortes rançons. Les résultats désastreux d'un pareil régime ne se firent pas attendre. Les étrangers, exploités et molestés de la sorte, vinrent de moins en moins. La population émigra; les demeures inoccupées se lézardèrent et, n'étant plus entretenues, finirent par tomber en ruines. De là les quartiers entiers dont l'aspect morne et misérable impressionna si péniblement notre voyageur à son arrivée à Tombouctou.

Seuls, les plus pauvres et les plus riches n'abandonnèrent pas la cité. Les premiers, habitant des cases de paille et ne possédant rien, n'avaient pas à redouter les exigences des Touaregs. Les autres, de gros négociants, pouvaient facilement supporter les vexations et les rançons. Pourtant on ne s'habitue pas à être pillé et maltraité, et pour éviter d'être dépouillé en pleine rue, pour ne pas voir sa maison envahie, dévalisée, l'habitant changea ses allures, s'imposa une existence nouvelle, transforma ses vêtements et sa demeure. Et c'est ainsi que Tombouctou la Grande devint *Tomboactou la Mystérieuse*!

Au lieu de leurs beaux turbans blancs, de leurs bottes en fin cuir rouge brodées de soie, de leurs amples vêtements éclatants de blancheur et délicatement brodés, les hommes se couvrirent de vêtements sordides. Dans leurs rares sorties, les femmes se revêtaient d'étoffes grossières et quittaient leurs ornements d'or et d'ambre, les esclaves eux-mêmes cachaient leurs modestes bijoux. Les habitations se travestirent comme leurs propriétaires, on ne les réparait plus; le temps et les intempéries firent leur œuvre, les murs s'effritèrent, la ville ne présenta plus bientôt que masures et pauvreté. Barricadés derrière leurs portes massives et bardées de fer, les habitants menèrent une vie cloîtrée, aussi silencieuse que possible, afin que rien ne pût les signaler à l'attention de leurs oppresseurs.

Le même mystère s'étendit aux opérations commerciales : on attendait que la nuit fût venue pour traiter les affaires, et la livraison des marchandises ne se faisait que dans l'obscurité. . . .

C'est ainsi que, grâce aux récits de ses amis, M. Félix Dubois fut initié au secret de Tombouctou. Ainsi lui fut expliquée la désastreuse vision de l'arrivée. Avec ses narrateurs pour guides, il parcourut de nouveau

les mêmes rues et les mêmes places. Ils lui montrèrent de plus près les petites mesures cubiques et les grandes maisons croulantes, lui firent ouvrir les portes bardées et closes et lui révélèrent tout ce que cachaient les décors de ruines.

Le vieux chroniqueur soudanais a très bien résumé les causes de la grandeur commerciale de Tombouctou en cette simple image : « C'est le lieu de rencontre de ceux qui voyagent en pirogue et de ceux qui cheminent à chameau. »

La pirogue représente le Sud : le Soudan, c'est-à-dire la fertilité et la richesse; le chameau figure l'Afrique du Nord : le Sahara avec ses précieuses mines de sel, les pays arabes, enfin l'Europe.

Il fallait au Nord et au Sud un intermédiaire à leurs échanges et un entrepôt à leurs productions. Tombouctou fut le trait d'union entre le monde arabe et le monde nègre. Sa situation unique aux confins du désert et non loin des rives du Niger favorisait sa tâche. Le chameau saharien ne pouvant supporter le climat des humides plaines du Sud, les caravanes ne dépassent jamais Tombouctou. Le Soudan envoie à leur point d'arrêt ses nombreuses flottilles, qui accostent, suivant l'étiage du Niger, à Kabara, à Daï ou à Koriosimé.

Les produits si dissemblables du Nord et du Sud étant connus, le régime du commerce tombouctien apparaît dans toute sa simplicité : c'est un double va-et-vient des caravanes du Sahara et des flottilles du Niger. Entre deux régions aussi différentes, un énorme transbordement est nécessaire; les chameaux passent leurs charges aux bateaux, et les bateaux confient leurs cargaisons aux chameaux. Tombouctou est le lieu de ce transbordement. C'est un entrepôt provisoire sur la limite des plaines de sable et des vallées verdoyantes, une ville de magasins et de docks, à ce point qu'aucun Tombouctien ne possède ni un seul chameau, ni une seule embarcation. N'étant pas des commerçants, les habitants sont des entrepositaires, des courtiers et des hôteliers; pourtant, lorsqu'ils ont les capitaux nécessaires et qu'ils jugent le moment propice, ils ne dédaignent pas de faire des opérations pour leur propre compte; mais, nous dit M. Félix Dubois, ces spéculations ont tout à fait le caractère de nos spéculations de bourse.

L'un des principaux attraits de Tombouctou, pour les gens du Nord, fut certainement les mœurs faciles du Soudan; la cité mystérieuse n'était pas seulement un lieu de grand commerce. Elle représentait également pour tout l'Ouest africain la grande ville de plaisir. Ainsi pour le commerçant, musulman ou autre, c'était la vie galante qu'évoquait tout d'abord, avant les affaires, le nom de Tombouctou. Les anciens voya-

geurs arabes ne manquent pas de confirmer cette réputation. Ibn Batouta, personnage de haute culture, pieux autant que savant, écrivait à son arrivée à Oualata, vers l'an 1350 : « Ce peuple a des mœurs très singulières. Ainsi les hommes n'y sont nullement jaloux de leurs femmes. Quant à celles-ci, elles se montrent la figure découverte. Elles prennent des amis et des compagnons parmi les hommes, et les hommes, de leur côté, ont des amies parmi les femmes qui ne leur appartiennent pas en mariage. Ayant reçu du cadî d'Oualata la permission d'aller chez lui, je m'y suis rendu un jour et l'ai trouvé avec une femme jeune et jolie. En la voyant, j'allais me retirer, quand elle se mit à rire de mon embarras, sans témoigner la moindre honte. Alors le cadî me dit : « Ne t'en vas pas. « Ce n'est que ma bonne amie. » Je restai interdit en voyant un jurisconsulte, un savant, un homme qui avait fait le pèlerinage de la Mecque, tenir une pareille conduite ! Et j'appris plus tard qu'il avait demandé au sultan la permission de faire le pèlerinage, cette même année, en compagnie de sa bonne amie ! » Ibn Batouta notait ces traits avec indignation ; de pareilles coutumes ne pouvaient que choquer un homme fortement pénétré des mœurs voilées de l'Islam et indigner un esprit aussi élevé ; mais les habitués visiteurs du Soudan, marchands, commis, chameliers, devaient voir ces tableaux d'un tout autre œil ; venus de ce monde arabe où les hommes et les femmes vivent complètement séparés, le spectacle était pour eux nouveau et curieux, et ce n'était certes pas avec indignation qu'ils le jugeaient ; Tombouctou était si lointaine ! Que risquaient-ils à se mêler à une vie semblable, à goûter de ces mœurs nouvelles ? La cité mystérieuse eut donc bientôt une auréole et un attrait de plus quand on sut dans l'Afrique du Nord qu'elle était sur terre un petit coin du paradis promis par Mahomet.

On voyait des gens dépenser deux à trois cents gros d'or (2,000 à 3,000 francs) en un jour ; ce qui coûtait cher surtout, c'étaient les fêtes que l'on offrait aux femmes. Les habitants de Dienné, de Sansanding et de Bammakou rivalisaient avec les Arabes : « A vivre ainsi, raconte une vieille chronique, des gens qui étaient venus pour quelques semaines restaient des mois et des années, retenus par la vie agréable ou par quelque passion, et beaucoup, qui étaient arrivés avec une fortune en marchandises, rentraient chez eux ruinés. »

Après avoir démontré pourquoi le rôle de Tombouctou fut si considérable au point de vue commercial, M. Félix Dubois explique les raisons absolues qui empêchèrent cette puissante cité de posséder des monuments.

En ce seuil du désert, où trouver les matériaux pour élever des édifices

durables? Pas de pierres, pas de bois au loin à la ronde; même la précieuse glaise de Dienné faisait défaut. Ne pouvant se développer dans le domaine des arts matériels, Tombouctou porta tous ses efforts sur les arts intellectuels. Et ici la moisson fut immense. La cité a été le centre religieux, scientifique et littéraire des régions baignées par le Niger : *le cerveau du Soudan*.

Le sel vient du Nord, dit un proverbe soudanais, l'or vient du Sud, et l'argent du pays des blancs; mais les paroles de Dieu, les choses savantes, les histoires et les contes jolis, on ne les trouve qu'à Tombouctou.

M. Félix Dubois croit pourtant que ce serait une exagération que de mettre Tombouctou au niveau des écoles de Syrie, d'Espagne, du Maroc et surtout d'Égypte. Il n'a trouvé dans aucune de ses bibliothèques une œuvre pouvant balancer la gloire des chefs-d'œuvre de la langue et de l'esprit arabes. Mais, dit-il, on ne doit pas s'y tromper: Tombouctou ne fut pas seulement le plus grand centre intellectuel du Soudan, c'est-à-dire des nègres; ce fut aussi un des centres scientifiques de l'Islam entier. Son université a été la sœur cadette des universités du Caire, de Cordoue, de Fex, de Damas.

C'est dans l'Occident africain qu'il faut rechercher les origines de la grandeur intellectuelle de Tombouctou; c'est aux Maures qu'il faut en attribuer l'honneur; par les tribus maures échelonnées le long de la côte atlantique, l'Islam pénétra aux pays des noirs dès le ix^e siècle.

Mais partout où apparaît la religion musulmane, s'introduisent en même temps la langue du Koran et les sciences arabes qui en découlent. Par sa situation, Tombouctou mieux que toute autre put profiter de toutes les conquêtes de l'esprit arabe. Une classe entière de la population se consacra au commerce des lettres et des sciences. C'étaient les *cheiks* des anciens manuscrits, les *marabouts* des Soudanais actuels. Le cheik est l'homme savant qui, par sa foi et son dévouement à l'Islam, par son application aux devoirs que dicte le Coran, par sa science, par la dignité de sa vie, mérite d'être donné en exemple aux croyants. En général il appartenait à une famille qui faisait profession de dévotion et de science.

Ces familles pieuses et lettrées vivaient à Tombouctou autour de la mosquée de Sankoré, formant là un quartier universitaire. Elles étaient tenues en estime par les grands comme par le peuple. M. Félix Dubois nous a déjà montré Tombouctou riche métropole, ville de plaisir et centre de commerce important. Avec les *marabouts* qui se consacrent à

Dieu va ressusciter la Ville Sainte, celle dont l'auteur du Tarik a dit avec fierté : « Jamais Tombouctou, ma patrie, ne fut souillée par l'adoration des idoles ou par les honneurs rendus à une autre divinité qu'au Dieu miséricordieux. C'est la demeure des savants et des serviteurs du Très Haut, le séjour habituel des saints et des ascètes! »

Prêtres, magistrats et savants, les marabouts étendaient encore leur action à la politique et à la littérature. Les grands et les petits accouraient vers leurs demeures, implorant de leur sainteté et de leur sagesse des conseils et des consolations. Avec la dynastie des Askias, leur influence politique devint immense. Askia le Grand se montra leur ami empressé, les consultait en toute occasion. Il les traitait, en un mot, comme ses ministres.

Parmi les marabouts soudanais qui se firent un nom comme conseillers ministres d'Askia le Grand, il en est un que nous cite M. Félix Dubois, Mohammed Koti; avec lui nous allons entendre parler de la production littéraire du Soudan, car il est un des plus anciens écrivains Nigritiens qui méritent de retenir l'attention. Sous le titre de Fatassi, il a rédigé une histoire des royaumes de Ganata, du Mali et de Tombouctou depuis leurs origines jusque vers l'an 1554.

Koti était né en 1460; il survécut quinze ans à Askia le Grand; son récit sur cette époque si brillante du Soudan a donc une valeur particulière. Sous les successeurs d'Askia le Grand, l'influence politique des marabouts ne cessa de grandir. Leur autorité prit une forme intéressante bien inattendue, étant très semblable à ce que nous appelons aujourd'hui l'opinion publique. Les rois songhoïs s'en montraient singulièrement soucieux; différentes anecdotes prouvent que les marabouts traitaient l'autorité royale avec un sans-gêne qui frise l'insolence. Les souverains faisaient preuve d'une grande mansuétude, tant et si bien qu'à la fin du xvi^e siècle les hommes pieux et savants devinrent un élément turbulent et dangereux.

C'est alors que se produisit l'invasion marocaine. Les conquérants, quoique musulmans, s'aperçurent que le danger venait des mosquées. Tombouctou se révolta contre sa garnison à l'instigation des marabouts. Pour les dompter, le pacha Mahmoud prit une mesure radicale : il les fit arrêter en masse avec leurs familles et les dépouilla de leurs richesses qui étaient devenues considérables. Un certain nombre sont massacrés, les autres envoyés en exil (1594).

Leurs maux dépassèrent tout ce que leurs ancêtres avaient supporté sous Sunni-Ali. A travers le désert on les traîna enchaînés et on les incarcéra à Marrakeck. Ayant abusé de la bonne fortune, ils ne s'abais-

sèrent pas sous les coups de l'adversité. Loin de s'humilier devant le vainqueur cruel, ils gardèrent une attitude ferme et hautaine qui mérite l'admiration.

L'apogée de la grandeur scientifique et littéraire de Tombouctou fut ce xvi^e siècle, que l'on a vu finir de manière si désastreuse pour les marabouts. Leur exil porta un coup fatal à l'université de Sankoré. Le déclin des lettres, comme de toutes choses au Soudan, commença avec la conquête marocaine. Cependant c'est à cette époque que fut écrit le chef-d'œuvre de la littérature soudanienne : *Tarik e'Soudan* (l'histoire du Soudan), que M. Félix Dubois a si souvent mentionné au cours de son intéressant récit.

D'autres œuvres historiques furent composées plus tard à Tombouctou sur le modèle du *Tarik*, et pour lui faire suite. L'une s'appelle le *Divan el-Moulouck* et rapporte les événements qui se sont écoulés au Soudan de 1656 à 1747. L'autre œuvre reprend le récit à la dernière date du livre précédent et le mène jusqu'en 1796. Pour les temps présents, d'autres documents et les traditions orales permettent de reconstituer l'ordre et la date des faits. En ses grandes lignes tout le passé du Soudan nous est actuellement connu.

Tous ceux qui ont étudié l'admirable génie de Colbert se sont plu à proclamer combien ses conceptions devançaient son siècle. Il n'est donc pas surprenant de voir son nom figurer le premier en cet aperçu que M. Félix Dubois donne sur les efforts que fit l'Europe pour s'ouvrir les portes de Tombouctou.

Ayant pris connaissance d'un rapport d'André Brue, gouverneur des colonies d'Afrique, Colbert eut une intuition très nette de la valeur du Soudan, et conçut le projet d'atteindre Tombouctou par la voie du Sénégal. Ce plan eut toute l'approbation de Louis XIV : c'est exactement le même qui fut repris il y a quarante ans par Faidherbe, et qui a reçu sa complète exécution dans les derniers jours de l'année 1894.

L'Écossais Mungo-Park fut le premier Européen à qui il a été donné de voir le grand fleuve de l'Ouest africain (1795). Il publia de ce voyage une relation des plus attrayantes. Aussi son livre fut-il le point de départ des nombreuses explorations que vit cette partie de l'Afrique au début de notre siècle.

Le fleuve géant avait exercé sur Mungo-Park toutes les fascinations qu'ont éprouvées tous ceux qui ont pu l'atteindre. Il ne tarda pas à y retourner ; en 1805, il descendit le Niger jusqu'à Sansanding, mais il ne put arriver à Tombouctou. On a conservé le souvenir de son passage à Gaô ; peu après, son embarcation se brisa sur les rochers des rapides de

Boussa, et le vaillant Écossais se noya avec les trois ou quatre compagnons qui lui restaient.

Les pays du Haut Niger préoccupaient les Anglais dès cette époque. Leurs tentatives de pénétration se répétèrent fréquemment de 1810 à 1825. L'expédition commandée par le major Laing, aide de camp du gouverneur de Sierra-Leone, parvint elle aussi à atteindre le Niger. Lorsqu'il revint en Angleterre, en 1825, le gouvernement anglais mit à sa disposition les plus larges ressources et lui confia la mission d'atteindre Tombouctou.

Laing préféra prendre la route du nord, à travers les pays arabes et berbères. Parti de Tripoli, il traversa le désert, où il subit les agressions des Touaregs, et arriva à Tombouctou au mois d'août 1826. Laing y vécut quelque temps sans incidents; mais il commit des imprudences qui le firent soupçonner d'espionnage. Il s'attira ainsi l'hostilité des habitants, et ce fut la cause de sa mort.

Ayant quitté Tombouctou sous la garde d'un guide, il fut massacré le troisième jour après son départ.

Si le premier explorateur qui parvint à atteindre Tombouctou fut un Anglais, celui qui réussit à en revenir le premier fut un Français: René Caillié. Et, en somme, pour l'Europe la grande affaire était là: revenir, c'est-à-dire soulever un coin de ce mystère qui la passionnait de plus en plus, comme en témoigne une résolution de la Société de géographie de Paris, qui avait fondé un prix de 10,000 francs destiné au premier visiteur de Tombouctou.

Et, chose étrange, Mungo-Park et Laing, qui partent encouragés par leur pays, pourvus d'escortes et de sommes considérables, échouent. C'est au plus humble, au plus inconnu, que la réussite est réservée. Bien étrange et caractéristique est la figure de René Caillié; M. Félix Dubois nous en fait un portrait des plus intéressants. Il nous le montre disposant de moyens dérisoires, ne possédant qu'une infime somme d'argent, bafoué et repoussé par les représentants de sa patrie, et pourtant ne se décourageant jamais. Le gouverneur du Sénégal, le baron Roger, lui refuse six mille francs pour s'acheter une pacotille, alors que l'Angleterre dépense dix-huit millions pour organiser des expéditions sur la côte occidentale d'Afrique. René Caillié ne se découragea pas; il possédait deux mille francs d'économies; il se mit en route en 1827. Grâce à son costume maure, à sa connaissance de l'arabe et des prières du culte musulman, il parvint à traverser le Fouta Diallon, atteignit le Niger, arriva à Dienné et entra à Tombouctou le 20 avril 1828. Il n'y séjourna que quatorze jours, et comme il s'était fait passer pour

musulman, M. Félix Dubois eut grand'peine à retrouver les traces de son séjour.

L'Angleterre conçut un vif dépit du succès de René Caillié. Ce dépit alla jusqu'à l'injustice la plus odieuse : les Anglais contestèrent son voyage. Ils mirent en doute son itinéraire et son séjour à Tombouctou. Ils ne se montrèrent complètement édifiés que vingt-cinq ans plus tard, lorsqu'un Allemand vint confirmer l'exactitude des assertions de Caillié. En 1850, le gouvernement anglais tenta un nouvel effort vers le Soudan. Richardson équipait à Tripoli une grande expédition dont l'objectif était le lac Tchad. A la demande de la Prusse, deux Allemands en firent partie. L'un d'eux était le docteur Barth. Tous ses compagnons étant morts de maladie, il mena seul à bonne fin la mission et entra à Tombouctou le 27 avril 1853.

Son voyage avait été grandement facilité par sa qualité d'ambassadeur de l'Angleterre, et par les riches présents dont il pouvait appuyer son titre. A Tombouctou, cependant, sa situation fut extrêmement critique; il commit de grandes maladroites, qui éveillèrent les suspicions et lui attirèrent l'hostilité de la population. Il séjourna de longs mois dans la cité sainte, confiné dans sa maison en véritable prisonnier. Pas un jour il ne put visiter librement la ville, ni s'y promener même une heure. Aussi René Caillié, ayant vu, observé et interrogé à merveille pendant les quatorze jours qu'il vécut à Tombouctou, a-t-il rapporté une moisson incomparablement plus riche que Barth, et on demeure quelque peu surpris de le voir traiter René Caillié d'homme tout à fait incapable, surtout après avoir été obligé à maintes reprises de le citer.

M. Félix Dubois termine son ouvrage en nous donnant un aperçu fort intéressant de la conquête française au Soudan, de la prise de Tombouctou et des résultats qui en découleront pour la France. L'Angleterre, jusqu'au dernier moment, s'était toujours efforcée de mettre la main sur le commerce de Tombouctou. Lorsque, en 1890, elle s'installait au cap Juby, elle tentait de s'emparer de la voie du Maroc; mais il était trop tard, nos colonnes et nos postes s'étaient déjà avancés sur cette route du Sénégal qu'avait préconisée Colbert. En 1893, le colonel Archinard prit Dienné; l'année suivante nous entrions à Tombouctou.

L'occupation de Tombouctou s'imposait. La prospérité du Soudan est intimement liée à la tranquillité et à la sécurité de son principal marché. L'anarchie se prolongeant à Tombouctou, les sacrifices que nous faisons devaient rester stériles. Il importait de mettre au plus tôt un terme à la néfaste domination des Touaregs. La ville serait devenue un foyer de résistance redoutable contre l'influence française. Les résultats de longues années d'efforts et de luttes pouvaient être anéantis en

quelques mois, et notre patiente œuvre de régénération et de pacification compromise à jamais. Allumé à Tombouctou, l'incendie de la révolte pouvait se propager jusqu'en Algérie. Il était donc urgent que le siège de tant de dangers, la clef de tant de routes du Sahara et du Soudan, fût entre nos mains.

La promptitude de notre marche sur Tombouctou a conjuré tous les périls. Il convient d'en rendre hommage au colonel Archinard, qui connaissait admirablement le pays et ses habitants. Sa décision épargna de nouvelles convulsions à la colonie, de graves déceptions et de grands sacrifices à la France.

A présent le drapeau tricolore flotte sur les deux grands forts qui gardent Tombouctou. Le long cauchemar des Touaregs se dissipe lentement, la population commence à revivre et à respirer. On répare les maisons, on en bâtit de nouvelles, et les habitants portent de nouveau leurs belles robes brodées.

L'influence européenne se fait sentir de toutes parts, et l'antique et glorieuse cité sortira plus prestigieuse que jamais de l'ère nouvelle dans laquelle elle est entrée, car il est une chose, nous dit M. Félix Dubois, que rien n'a pu détruire, qui ne disparaîtra jamais et qui lui assure une éternelle grandeur, c'est son admirable position géographique, au seuil du Soudan, en face du Niger oriental et du Niger occidental.

M. Félix Dubois est non seulement un voyageur intrépide et un historien érudit; à ses heures, il est aussi un poète délicat. Je ne peux donc mieux faire en terminant cette étude que de citer textuellement la dernière page de son livre où il nous montre la Tombouctou de l'avenir telle que son rêve la lui fait entrevoir :

Dans le lointain des temps futurs, je vois Tombouctou ayant rejeté ses haillons d'aujourd'hui et redressé sa taille courbée par les malheurs. Alors le marigot ensablé de Kabara aura été déblayé, approfondi. Le Niger pourra apporter jusqu'à la ville des eaux plus abondantes. On aura ménagé à celles-ci, par des travaux faciles, un débouché dans le nord et l'est. Une fraîche ceinture entourera la ville de toutes parts. Elle aura retrouvé ses jardins, ses verdure, ses palmiers d'autrefois. Striée d'avenues ombragées, elle sera une plaisante et active cité cosmopolite, trait d'union entre le monde blanc et le monde noir. Le Sahara aura été dompté. Une chaîne d'acier lui aura été imposée dont les anneaux seront des rails. Les locomotives électriques auront permis de réaliser le chemin de fer transsaharien. Avec une vitesse de foudre les convois circuleront entre Alger et Tombouctou, les flots de la Méditerranée seront unis aux flots du Niger. Touaregs, Kountas, tous les nomades improductifs auront été rejetés dans le désert stérile, leur patrie première. Our' Ou-maira, l'endroit sinistre, aura disparu des mémoires. De Kabara l'on entendra à Tombouctou des éclats de vie, les gais sifflets des vapeurs venant apporter et chercher les produits multiples.

Je rêve aussi Tombouctou devenue un foyer de civilisation et de science européennes, françaises, comme elle fut jadis un centre de culture musulmane. De nouveau la réputation de ses savants s'étendra jusqu'au lac Tchad, jusqu'au pays de Kong et à l'Atlantique.

J'arrive à croire enfin qu'à ce moment l'on aura réparé de douloureuses injustices. Croit-on que rien n'évoque encore le souvenir de René Caillié en cette ville qu'il raconta le premier à l'univers, non plus qu'ailleurs dans le Soudan où il déploya tant de vaillance? Les monuments, les places et les grandes voies rappelleront également les noms de Colbert, de Faidherbe, de Gallieni, d'Archinard, comme ceux de Mungo-Park, de Laing, de Barth. Dans les écoles, on enseignera l'histoire de tous les pionniers, et les maîtres diront aux enfants : « Honorez-les et pensez à eux avec reconnaissance. »

..... Dans le lointain des temps futurs, je vois Tombouctou apparaître superbe, lettrée, riche, reine du Soudan, telle qu'elle se dessine dans le lointain des temps passés, telle que son panorama en donne l'illusion aux voyageurs des temps présents.

ÉMILE BLANCHARD.

JOSEPH DAHLMANN, S. J. : *DAS MAHĀBHĀRATA ALS EPOS UND RECHTSBUCH, Ein Problem aus Altindiens Cultur- und Literaturgeschichte.* Berlin, Felix L. Dames, 1895, in-8°.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE ⁽¹⁾.

Au point où nous sommes arrivés de l'ouvrage du R. P. Dahlmann, la démonstration que le Mahābhārata a été composé d'un seul jet et, au plus tard, au v^e siècle avant notre ère, est faite. L'auteur la considère comme acquise et, s'il y revient encore plus d'une fois par la suite, ce ne sera plus qu'incidemment, sans crainte de se répéter. De notre côté, nous avons essayé de montrer que cette démonstration repose sur des données insuffisantes et que les conclusions y dépassent sans cesse les prémisses. Mais il est évident aussi que nous ne l'avons pas réfutée ⁽²⁾. Et il en serait de même jusqu'à la fin; nous n'arriverions jamais qu'à formuler des réserves plus ou moins probables, si nous devions continuer

⁽¹⁾ Pour les premiers articles, voir les cahiers d'avril et juin 1897.

⁽²⁾ De toutes les propositions du P. Dahlmann, une seule, celle que la

fable des Pāṇḍavas aurait été inventée par les rédacteurs du poème actuel, se réfute elle-même : c'est, il est vrai, une des pierres angulaires de tout son édifice.

simplement, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à suivre l'auteur pas à pas.

Dans les sections suivantes, en effet, le P. Dahlmann décrira l'état économique, social, religieux et intellectuel de l'Inde d'après le Mahābhārata, et il s'efforcera de montrer que cet état *a pu* exister dès avant le v^e siècle. Le tableau, dont plusieurs parties sont très étudiées, est fort bien fait, à la fois brillant et solide. Nous pourrions y faire des objections de détail; nous pourrions surtout hésiter à le reporter si haut et estimer peu probables toutes ces possibilités qui nous sont données avec une sécurité croissante, comme la vérification d'autres possibilités; nous ne pourrions pas démontrer qu'elles sont inadmissibles. Et cela, pour la bonne raison que nous ne savons rien de précis de cet état de l'Inde au v^e ou au vi^e siècle avant notre ère. Tous les documents que nous avons à cet égard sont, comme le Mahābhārata lui-même, des œuvres collectives dont la rédaction ne peut pas être datée même approximativement. Ce n'est donc pas dans des considérations générales sur la civilisation épique que nous pouvons trouver des points d'appui solides pour déterminer l'âge du poème. Pour cela, comme pour toute la chronologie ancienne de l'Inde, nous sommes réduits aux traces qu'a laissées le contact avec l'étranger. Ce sont là des témoignages qui font modeste figure à côté des brillants développements du P. Dahlmann; mais ils rendent le même service qu'une médaille ou un coquillage trouvés dans un terrain : ils attestent l'âge du dépôt. La plupart, du reste, ont été signalés et recueillis depuis longtemps, notamment par M. Weber. Mais comme le P. Dahlmann a trouvé plus commode de n'en rien dire, je dois, avant de le suivre plus loin, les rappeler à mon tour, ne serait-ce que pour ne pas avoir l'air plus longtemps de lui marchander quelques siècles par pur esprit de chicane.

Je n'insisterai pas sur les traces d'idées chrétiennes qu'on a cru trouver en divers endroits du poème, notamment dans le XII^e livre⁽¹⁾; elles sont contestables. Je ne me prévaudrai pas non plus du passage III, 13099, où il est question d'une conjonction du soleil, de la lune, du nakshatra Tishya et de la planète Jupiter dans le même *rāçi*, et où ce mot ne peut guère être pris que dans son acception technique ordinaire de signe du zodiaque. Il n'y a pas, que je sache, d'autres mentions du zodiaque dans le poème; le passage est donc isolé et, par conséquent, suspect. Il reçoit pourtant une certaine confirmation du fait que le Mahābhārata connaît,

⁽¹⁾ Le culte purement spirituel du dieu unique Nārāyaṇa dans le Çvetadvīpa, « le pays des blancs », le monde occidental, XII, 12703 et suiv.

pour la durée des quatre yugas ou âges du monde, les mêmes chiffres que Manu et plusieurs Purāṇas. Le total est de 12,000 années (III, 12831; XII, 11227), que les commentateurs interprètent partout comme des années divines. Et il semble bien que cette interprétation soit juste aussi pour le Mahābhārata. En effet, s'il s'agissait d'années humaines, il résulterait d'un autre passage (VI, 386-391) que les trois premiers yugas n'auraient compté chacun qu'une seule génération, ce qui n'est guère admissible. L'évaluation de l'âge actuel, du kaliyuga, qui sera suivi de la fin du monde, à mille années seulement, paraît aussi bien faible, même si on la fait remonter au v^e siècle avant notre ère. D'ailleurs, dans le Harivaṃṣa, qui existait avant la clôture définitive de notre Mahābhārata, ces années sont expressément spécifiées comme divines⁽¹⁾. Nous aurions donc, pour l'ensemble des quatre âges, une durée de 12,000 années divines équivalentes à 4,320,000 années humaines. Or il y a longtemps que Biot a montré ici même⁽²⁾ d'une façon convaincante que ce dernier chiffre repose sur l'évaluation hindoue de l'année sidérale en jours et en fractions de jours solaires; et cette évaluation elle-même est propre à l'astronomie zodiacale des Hindous, qui s'est développée chez eux au contact de la science grecque et pas avant les premiers siècles de notre ère.

Mais tout ceci est compliqué, contestable et n'aboutit qu'à des probabilités. Les mentions des peuples étrangers répandues dans le poème nous fournissent, au contraire, des données simples et solides. Ces mentions sont fréquentes et nombreuses. Pour ne prendre que les plus caractéristiques, le Mahābhārata connaît les Yavanas ou Grecs, les Pahlavas ou Péhlevans (les Parthes ou les Perses sassanides, la forme du nom est très jeune), les Çakas ou Scythes, Bāhli et les Bāhlikas ou Bactres et les Bactriens, les Romakas ou Romains, les Cīnas ou Chinois et l'étoffe de Chine, la soie, les Tukhāras ou *Tochari* des anciens, les Hūṇas ou Huns, les Mudgalas ou Mongols. On peut éliminer quelques-uns de ces noms en invoquant des corruptions, des substitutions, des homonymies. C'est ainsi qu'il serait facile de se débarrasser de Mudgala qui, dans le sens de Mongol, ne peut avoir été introduit que très tard et qui, du reste, n'a été signalé qu'une seule fois⁽³⁾, que je sache, dans cette acception. De même pour Bāhli et Bāhlika, formes que les noms de Bactres et de Bactriens n'ont pas pu prendre avant le 1^{er} siècle de notre ère au jugement de M. Nöldeke, on peut admettre que ces noms célèbres ont

⁽¹⁾ *Harivaṃṣa*, v. 515.

⁽²⁾ *Journal des Savants*, mai 1859, p. 272 et suiv. Reproduit dans *Études*

sur l'astronomie indienne et sur l'astronomie chinoise, 1862, p. 30 et suiv.

⁽³⁾ VII, 397.

été substitués à un autre ethnique, Valhika, qui est vieux dans l'Inde⁽¹⁾. On ne se débarrassera pas des autres ni de l'horizon historique qu'ils déterminent et qui n'est certainement pas celui de l'Inde au v^e siècle avant notre ère. Trois siècles après seulement les Tukhāras ont quitté les pentes septentrionales de l'Altai, et les Hūnas ne sont descendus sur l'Oxus que bien plus tard encore. Des troupes indiennes ont suivi Xerxès en Grèce, et les Çakas ainsi que les Parthes (mais sous la forme ancienne *Partha*) figurent à Behistun, sur les inscriptions du premier Darius. Mais ce n'est pas comme des étrangers lointains que ces peuples paraissent dans le Mahābhārata. Ils y apparaissent au contraire comme fixés dans l'Inde et prenant part à la Grande Guerre : leur venue, pourtant si récente, paraît oubliée des rédacteurs du poème actuel, qui ne semblent pas se douter de l'énorme anachronisme qu'ils commettent en mêlant sans cesse tous ces *mlecchas* à leurs plus vieilles traditions⁽²⁾. L'idée de la domination étrangère, de la royauté tombée aux mains des Çūdras, de l'abolition des coutumes nationales, de la terre entière « devenue mleccha », c'est-à-dire barbare, est d'ailleurs courante dans le poème : sous la forme de prophétie, elle défraye presque à elle seule les longues descriptions qu'on y fait du kaliyuga, de l'âge de fer, au seuil duquel est placée la Grande Guerre. Comme ces mentions ne sont pas de simples interpolations, comme elles ne sont pas non plus particulières à certaines portions du poème, mais y paraissent un peu partout, dès que l'occasion s'en présente, nous en concluons que l'ensemble du Mahābhārata a été remanié encore dans les siècles qui ont suivi notre ère. De l'étendue de ces remaniements nous ne savons rien. Mais est-il besoin d'ajouter que vouloir les restreindre à une petite revision au point de vue ethnographique serait la plus singulière des suppositions ?

A tout prendre, le Mahābhārata se présente donc à nous à peu près dans les mêmes conditions que les Purānas. Ceux-ci aussi sont mentionnés, d'une façon toute générale, il est vrai, dans beaucoup d'anciens écrits, dont quelques-uns font partie de la *çruti* védique. Ils sont spécifiés comme étant au nombre de dix-huit, non seulement dans le Hari-vaṃça (v. 16360), mais aussi dans le Mahābhārata (XVIII, 5, 46)⁽³⁾.

⁽¹⁾ A. Weber, *Über Bāhli, Bāhlika*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 17 novembre 1892.

⁽²⁾ Dans le mot *surangā* (dans l'édition de Bombay, *surangā*, avec une orthographe plus sanscrite), employé trois fois pour désigner la galerie sou-

terraine que les Pāṇdavas font creuser sous la « maison de laque » et par laquelle ils échappent à l'incendie, on a depuis longtemps reconnu le grec *σπρυγῆ*.

⁽³⁾ Le vers ne se trouve que dans l'édition de Bombay. Aurait-il été sup-

Deux d'entre eux, le *Bhavishyat*, maintenant classé parmi les *Upapurānas* ou *Purānas* secondaires, et le *Vāya*, sont même nominativement cités, le premier dans la *dharmasūtra* d'Apastamba (II, 9, 24, 6)⁽¹⁾, l'autre dans le *Mahābhārata* (III, 13122). Cela n'empêche pas que le *Bhavishyat* relate au long et sous une forme déjà toute légendaire l'établissement dans l'Inde des brahmanes Magas, cette colonie de prêtres iraniens qui, sans doute aux environs de notre ère, vint apporter d'au delà des monts le culte du Mithra mazdéen, et que le *Vāyu-Purāna* conduise l'énumération des dynasties hindoues jusqu'aux Guptas, du IV^e au VI^e siècle après J.-C., et même quelque peu au delà. De part et d'autre nous avons donc à peu près les mêmes garanties extérieures d'antiquité; de part et d'autre aussi, un fond selon toute apparence ancien dans des œuvres farcies d'éléments modernes, avec cette différence aggravante pour le *Mahābhārata* que les apports d'âges divers y sont encore plus difficiles à reconnaître et à isoler, d'abord parce qu'ils y ont été mieux nivelés (sauf les descriptions du kaliyuga, il n'y a pas de parties prophétiques dans le *Mahābhārata*), ensuite et surtout parce que l'œuvre, avec ses proportions énormes et son caractère encyclopédique, défie toute tentative d'analyse et de dissection. Il faut donc aussi de part et d'autre appliquer les mêmes précautions et, comme on s'accorde à le faire pour les *Purānas*, renoncer à voir dans le *Mahābhārata* un document de première main et absolument digne de confiance pour l'histoire ou ce qu'on peut appeler l'histoire de l'Inde ancienne.

Notre différend ainsi précisé et motivé, je reviens au P. Dahlmann et à ses descriptions de la civilisation épique. J'ai déjà dit que celles-ci étaient très belles. Je ne ferai ici qu'en indiquer le contour : il faut les lire dans le livre même. La première est relative à l'état économique, politique et social. Le P. Dahlmann trouve cet état très semblable à celui qui se dégage des *Jātakas* bouddhiques, lesquels, à leur tour, représentent selon lui l'état de l'Inde au VI^e siècle avant notre ère. Cette ressemblance paraîtra en effet d'autant plus grande qu'on tiendra plus de compte de la différence des points de vue des deux sources. Abstraction faite des brutalités de sa fable, le *Mahābhārata* dépeint d'après des modèles évidemment traditionnels une société idéale, censée très lointaine, avec ses rois entourés de pompe et de majesté, ses rishis vivant dans la solitude, ses brahmanes tous adonnés au sacrifice; la vie des cours et

primé par les éditeurs de Calcutta, dans un milieu où ces écrits étaient dès lors tenus pour très suspects?

⁽¹⁾ Pour d'autres citations moins ex-

plicités, voir maintenant G. Bühler, dans l'*Indian Antiquary*, XXV, p. 325 et suiv.

la vie des bois, très peu de la vie urbaine, presque rien de la vie des champs. Ces deux dernières, avec leurs métiers, leurs institutions, leurs usages, il nous les faut dégager de la partie didactique du poème, qui reproduit à peu près tous les enseignements de la *smṛiti*, du droit et de la coutume. Au contraire, l'imagination des conteurs des Jātakas reste terre à terre, même quand ils nous parlent des dieux, des rois et des grands. Ils nous décrivent, sans doute aussi d'une façon un peu conventionnelle, mais avec plus de variété et probablement de vérité, ce que le poème ne donne qu'en théorie : la vie de tous les jours, celle des bourgeois, des commerçants, des religieux, des gens de métier, des paysans. Ils ne font pas de droit, mais ils nous montrent des institutions; ils ne discutent pas sur les castes, ils nous les font voir agissantes. Les corporations des villes et des champs, les cultes locaux, les brahmanes dans leurs villages menant la vie agricole, beaucoup d'autres particularités n'apparaissent bien que là. Si maintenant, reportant au vi^e siècle le fond commun qui subsiste après toutes ces différences, le P. Dahlmann entend dire simplement que, pour nous qui sommes placés si loin de ce milieu si lent à changer, il y a là un ensemble d'informations que, d'une façon toute générale, il est permis d'estimer valables pour cette époque, je n'ai rien à objecter. Si au contraire, comme je le crains, il entend dire que notre confiance doit s'étendre à des questions de fait et de détail, que telle mention, par exemple de l'écriture, est une *preuve* que l'écriture était en usage au vi^e siècle, ou que tel récit des Jātakas est une autre *preuve* que les marchands hindous faisaient alors par mer le voyage de Babylone, je ne puis que protester une fois de plus contre cet abus d'introduire sans cesse des dates où elles n'ont que faire. Car, pas plus que le Mahābhārata, nous ne sommes en état de dater le recueil des Jātakas.

On a déjà vu plus haut (p. 322) que, pour le P. Dahlmann, le Mahābhārata est plus ancien que le recueil des Jātakas : on a vu aussi que c'est une question que, pour ma part, je crois insoluble. L'aspect archaïque de la vie tout idéale que reflète le poème peut fort bien tenir au recul poétique et à la persistance de la tradition. Ainsi le système d'éducation, domestique et locale, dans le Mahābhārata, est certainement plus ancien que celui des Jātakas, où les jeunes princes et nobles vont invariablement prendre leurs grades universitaires à Takshila : on n'en peut pourtant rien conclure quant à l'âge respectif des deux sortes de témoignages. Inversement, l'organisation administrative qui est présentée dans la partie didactique du poème paraît bien plus compliquée que ce que montrent les Jātakas. Mais ceci encore peut tenir au carac-

tère idéal de la théorie, qui, dans l'Inde, a toujours été en avance sur la pratique, réglant bien des choses qui existaient à peine dans la réalité.

Quant aux descriptions mêmes du P. Dahlmann, je n'ai presque pas d'objections de détail à y faire. Il nous montre l'agriculture honorée et protégée; la fertilité du sol assurée par un vaste système d'irrigation; des cités riches et populeuses, remplies de temples et d'édifices en pierre, avec des industries variées et une division du travail fort avancée (en d'autres termes, il y avait des castes professionnelles). Ces sources de richesse alimentaient un commerce florissant, qui se faisait à l'intérieur par la navigation fluviale et par caravane, au dehors en partie par mer: le capitaliste commanditant l'armateur, le grand producteur lui confiant ses produits, le partage du bénéfice représentant l'intérêt, conformément aux décisions de Manu, de Gautama, de Baudhāyana, qui nous mènent loin, selon le P. Dahlmann, dans le v^e et dans le vi^e siècle. Tout cela est bien un peu optimiste. Ce que nous savons de plus certain de ce commerce en grand, de ce *Grosshandel*, c'est qu'il se faisait par association, un grand nombre de petits marchands apportant chacun sa pacotille pour former la charge d'une caravane ou une cargaison, les opérations et les bénéfices restant distincts. D'après les relations des commerçants grecs, ce commerce, en beaucoup d'endroits, tant sur les côtes qu'à l'intérieur, était monopolisé par les rois. Les exemples de transactions financières que donnent les livres de loi font supposer que celles-ci étaient en général minimales, et le taux de l'intérêt, 20 à 25 p. o/o, témoigne moins de l'activité des entreprises que de l'insécurité générale⁽¹⁾ et des risques du prêt. Dès ce temps-là, dans l'Inde, la dette devait être le commencement de l'inévitable ruine, comme elle l'est encore aujourd'hui. Mais la principale observation que soulèvent ces descriptions, observation que je voudrais pouvoir faire une fois pour toutes et qu'il me faudra répéter à satiété par la suite, c'est qu'elles ne vérifient nullement la théorie du P. Dahlmann sur l'âge du poème, bien qu'elles soient présentées, soit tacitement, soit explicitement, comme fournissant cette vérification. Il se peut, nous n'en savons rien, qu'elles soient vraies pour le vi^e siècle (car du v^e nous allons peu à peu au vi^e, pour arriver finalement au vii^e, à l'époque prébouddhique); mais, à coup sûr, elles seraient bien plus vraies encore pour les siècles suivants. L'irrigation artificielle au moyen d'étangs et de canaux a atteint son apo-

⁽¹⁾ Dans le Mahābhārata, des rois font des razzias de bétail à quelques lieues de leur capitale.

gée aux derniers siècles de l'indépendance et n'a été frappée de ruine que par l'incurie musulmane. Les grosses denrées, le sel, les grains, le bétail se sont transportés par caravane jusqu'à l'avènement des chemins de fer, auxquels aujourd'hui encore le Banjarrah s'obstine à faire une concurrence mourante, et ce n'est que devant la navigation moderne qu'ont achevé de se modifier les anciennes associations des marchands de mer. Par contre, il reste encore à trouver des débris de ces villes, de ces temples, de ces sculptures, de ces palais de pierre du vi^e siècle. A l'exception des stūpas, qui ne sont que des monceaux perfectionnés, les édifices du iii^e étaient encore très près de leurs modèles en bois, et c'est en bois qu'était, vers la fin du iv^e, le couronnement des remparts de Pātaliputra. De même, si elles remontent réellement aussi haut, il reste à découvrir un premier exemple de ces inscriptions sur roc également mentionnées dans le poème, ainsi que de ces chartes royales sur métaux, qui avaient déjà donné naissance à l'industrie des faussaires. Jusqu'ici on n'a trouvé dans l'Inde rien d'écrit sur pierre ou sur métal qui soit plus vieux que le milieu du iii^e siècle. — Toute cette civilisation, d'ailleurs, aurait eu son origine dans de vieilles relations avec Babylone attestées par le *Bāverajātaka* et, plus anciennement, par les lambeaux de souvenirs que le R̥gveda a conservés de Bribu, le charpentier et le chef des Paris.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

Cette prospérité et toute cette culture sont représentées dans le poème comme reposant sur le droit. On sait que le Mahābhārata est lui-même, en une très large proportion, un livre de droit, et ses rédacteurs, à n'en pas douter, ont eu à leur disposition une abondante littérature juridique. Le P. Dahlmann arrive donc naturellement à se demander quelle a été cette littérature et s'il a pu y avoir au v^e et au vi^e siècle une assez grande abondance de sm̥ritis versifiées pour servir de sources aux portions juridiques du poème. Comme on pouvait s'y attendre, il a mieux répondu à la première partie de la question qu'à la dernière. Si on laisse en effet de côté les « v^e et vi^e siècles », il reste une excellente étude sur le développement probable de la littérature légale et sur les sources juridiques du Mahābhārata. Elle peut se résumer ainsi. A côté des *sātras*, des aphorismes en prose, il y a eu de tout temps des aphorismes juridiques en vers, des *dharmāḥlokas*. Ceux-ci ne sont pas restés simplement à l'état de masse flottante, mais paraissent avoir formé d'assez bonne heure des recueils d'une ordonnance sans doute imparfaite et toute rudimentaire. C'est à ces recueils qu'ont puisé surtout les codes versifiés qui nous sont

parvenus : car si, d'une façon toute générale, ces codes sont plus jeunes que les sūtras en prose, ils ne sont pas ces sūtras simplement mis en vers; ils sont trop éclectiques pour cela et bien autrement ambitieux que leurs prétendus modèles. C'est à ces recueils aussi qu'a dû puiser le Mahābhārata. Mais, en même temps, il a connu, sinon les codes mêmes que nous avons, du moins des traités métriques fort semblables et déjà systématisés. A côté des *dharmasāstras* en général, il cite ou mentionne (et c'est ici que le « v^e ou vi^e siècle » devient bien malade) des *rājadharmas*, entre autres celui de Manu, les *śāstras* de Çankha et Likhita, d'Uçanas, de Brishaspati (ces deux derniers mentionnés XIII, 2239, évidemment comme auteurs du *Nītiśāstra*, « des Ruses de la politique »), de Manu, de Bhṛigu (notre édition de Manu?). A-t-il connu notre code de Manu? Expressément ou tacitement, il a l'air de le citer une infinité de fois : M. Bühler estime qu'un dixième au moins des vers de Manu se retrouvent dans le poème, ce qui fait une proportion énorme, les passages communs appartenant à certaines sections seulement du code. Et pourtant le P. Dalhmann, qui a fait de la question une étude détaillée⁽¹⁾, n'ose pas se prononcer, ou, s'il se prononce, le fait dans le sens négatif. Parmi ces citations, soit nominatives, soit anonymes, il en est en effet de fort longues, des tirades entières où les mêmes vers se suivent de part et d'autre dans le même ordre, mais toujours avec quelques variantes caractéristiques, qui impliquent parfois des différences de doctrine. On pourrait se rabattre ici sur le caractère du Mahābhārata, qui est un poème, se rappeler aussi que les Hindous citent de mémoire et que, même dans leurs traités scientifiques, ils ne se piquent pas d'une grande exactitude dans leurs références. Mais le P. Dalhmann ne se contente pas à si peu de frais : il conclut que le code et le poème ont dû puiser à une source commune, à un de ces recueils dont il a été question tout à l'heure, où les *dharmaslokas* auraient été groupés par matières, dans un ordre fixe à l'intérieur de chaque groupe, mais où les groupes eux-mêmes se seraient suivis sans plan d'ensemble, les matières et les doctrines les plus diverses étant enregistrées à la file. Le désordre chaotique dans lequel se succèdent les dialogues juridiques des livres XII et XIII du poème peut suggérer en effet quelque chose de semblable. Comme exemple, on peut songer à des compilations telles que le *Dhammapada*, à la disposition un peu différente de certaines Upanishads ou à celle des *Suttas* bouddhiques. On pourrait faire d'autres suppositions encore, ou même n'en pas faire du tout et se

⁽¹⁾ Au cours de cette étude, il examine à fond les diverses formes du mariage, les prescriptions relatives au choix de la fiancée, les droits du *jyeshtha*, de l'aîné.

résigner à n'en pas savoir si long sur ce point⁽¹⁾. Mais, de toute façon, il faut louer ici la prudence du P. Dahlmann. Que n'en a-t-il toujours montré autant! C'est pour bien moins, sur la foi de deux ou trois mots, qu'il a retrouvé tout notre Mahābhārata chez Kātyāyana et chez Pāṇini.

J'ai à faire des objections plus graves aux chapitres suivants, qui traitent de la religion et de la philosophie. Le Mahābhārata est avant tout un livre religieux, pour nous, la première représentation de cet amalgame confus de croyances et de pratiques, de cette *colluvies religionum* qui s'appelle l'Hindouisme. Le P. Dahlmann, qui transporte cette représentation au VI^e siècle avant notre ère, vers la naissance du Bouddhisme et des mouvements analogues au Bouddhisme, en conclut naturellement que le Mahābhārata appartient à une époque d'enquête, de réveil, d'affranchissement. En ce cas, les rédacteurs auraient été bien peu de leur temps, car ce n'est certainement pas cet esprit là qui souffle dans le poème. Ce qui domine, c'est une orthodoxie anxieuse, pleine de scrupules et, au fond, tout aussi pleine de compromis, un piétisme qui se prête indifféremment, mais toujours avec une égale ferveur, aux adorations les plus diverses. Nulle part les Vedas, le sacrifice, les brahmanes ne sont plus exaltés que dans ce livre, qui professe en somme le Krishnaïsme, une religion en principe très voisine du Bouddhisme et, non moins que lui, hostile aux Vedas, au sacrifice et aux brahmanes. On y voit bien un grand conflit d'opinions : des sceptiques, des athées, des sophistes qui mettent toutes choses en question et que le poème tance vertement, des adhérents d'écoles diverses, qui agitent des problèmes subtiles et qu'il embrasse d'une égale bienveillance. Mais quelle est l'époque où nous ne trouvions pas dans l'Inde l'équivalent de tout cela, quel est le siècle qu'il ne faudrait pas, à ce titre, appeler un siècle d'enquête, de réveil et d'affranchissement?

Le P. Dahlmann fait un tableau animé de ces sectes impies. Il n'en est qu'une dont il ne veut à aucun prix : le Bouddhisme. D'après lui, il n'y a pas d'allusions au Bouddhisme dans le Mahābhārata. « Les mendiants rasés et tondus, vêtus de la robe brune, affichant le dharma et abjurant les Vedas » de XII, 566, ne sont pas des Bouddhistes, bien que la description ne convienne qu'à eux et soit aussi frappante qu'elle pouvait l'être sans faire trop visiblement anachronisme. L'allusion est encore

⁽¹⁾ L'âge respectif de Manu et du Mahābhārata est encore une de ces questions qui ne peuvent pas même bien se poser. Le code se compromet moins; mais il en a aussi moins l'occasion. Il

connait pourtant, comme le poème, les Yavanas, les Çakas, les Pahlavas, les Cinas, etc., mais non les Bāhlikas, les Tukhāras, les Hūṇas et les Mudgalas.

plus claire (le passage est prophétique) dans III, 13074-13075, où il est parlé des « ossuaires qui couvriront la terre et feront désertier les temples des dieux ». Comment ne pas reconnaître ici les stūpas à reliques des Bouddhistes? Les Jainas aussi ont eu des stūpas et leur ont rendu hommage; d'autres encore ont sans doute fait comme eux, et il ne serait pas étonnant du tout que même les orthodoxes en eussent élevé sur la tombe des rois et des grands ⁽¹⁾. Mais, de toutes les religions de l'Inde, le Bouddhisme est la seule jusqu'ici où l'on ait constaté le culte des reliques et qui ait « rempli la terre d'ossuaires ». Le P. Dalhmann, qui, ailleurs, a la foi si prompte, reste pourtant incrédule, et il n'est pas difficile de voir pourquoi : c'est que, au v^e et à plus forte raison au vi^e siècle, le Bouddhisme n'avait pas eu le temps de « couvrir la terre de stūpas », et que la prophétie, si elle le vise, n'a pu être faite que quelques siècles plus tard. Plutôt que de revenir en arrière, il passe donc par-dessus l'obstacle et affirme hardiment que le Mahābhārata est intermédiaire non seulement entre le Veda et le canon bouddhique, mais entre le Veda et le Bouddhisme même; qu'il est préboudhique non seulement par une portion de ses matériaux, ou, comme l'Hindouisme en général, par le fait même qu'il n'a pas rompu avec l'ancienne tradition, mais par toute sa rédaction, de part en part. Et de ceci il pense trouver la confirmation dans la philosophie du poème et dans l'état religieux qu'il reflète.

Comme le constate le P. Dalhmann, le Mahābhārata suppose un état fort avancé de la spéculation philosophique et l'existence d'une littérature spéciale déjà systématiquement élaborée. Des systèmes proprement dits, il connaît le Nyāya et très probablement aussi le Vaiṣeṣhika, car il fait usage d'une partie de leur terminologie, et, à chaque pas, il se réfère au Sāṃkhya-yoga. De la connaissance des deux premiers il serait difficile de tirer un brevet d'antiquité; mais le Sāṃkhya-yoga est incontestablement de tradition très ancienne. Il a imprimé sa marque sur toutes les religions de l'Hindouisme. On sait quels emprunts y a faits le Bouddhisme, dont on a voulu faire parfois une simple branche du Sāṃkhya. Prajāpati et Çiva conçus comme androgynes ne sont guère que l'expression théologique du dualisme de la *prakṛiti* et du *puruṣa*, et *yogin*, « un pratiquant du yoga », est presque un synonyme de *çivaite*.

(1) D'après les prescriptions du rituel brahmanique, la tombe définitive n'a pas la forme du stūpa. Mais nous ne savons pas jusqu'à quel point ces prescriptions étaient d'observance com-

mune. Ce qui est plus grave, c'est que, pour les brahmanes, les ossements restent impurs, même après qu'ils ont passé par le feu.

D'autre part, le poème montre que l'influence de ces spéculations n'a pas été moindre dans les religions vishnouïtes. Seulement ce Sāṃkhya-yoga qu'il nous décrit est bien différent de celui que nous connaissons par la littérature du système. La nomenclature du Sāṃkhya, tout l'appareil extérieur, l'enveloppe en quelque sorte est restée intacte; mais la substance, le dualisme irréductible qui en est toute la doctrine, a été entièrement absorbée et transformée en ce qui constitue l'extrême opposé de la spéculation hindoue, le monisme idéaliste du Vedānta. Et cela au point que le célèbre épisode de la Bhagavadgītā, qui se donne expressément pour une exposition du Sāṃkhya-yoga, est considéré comme une des trois sources officielles du Vedānta, un des trois ouvrages qu'est tenu d'illustrer par un commentaire nouveau tout docteur vedāntin qui aspire à l'autorité d'un chef d'école.

Or c'est cette mixture de notions toutes faites et contradictoires que le P. Dahlmann veut nous faire prendre pour l'effort d'une pensée originale, pour un Sāṃkhya plus ancien, plus souple et encore en voie de formation, antérieur au Bouddhisme et à la séparation méthodique des systèmes, quelque chose sans doute comme la continuation sincère, dans un âge de réflexion et d'analyse plus avancée, du mode confus de philosopher qui se voit dans les Upanishads. De toutes ses suppositions, il n'en est pas de plus malheureuse. Je ne veux pas m'arrêter à des invraisemblances de détail, au fait, par exemple, que la théorie des trois *gūnas* qui, du Sāṃkhya, où elle paraît avoir pris naissance, a pénétré partout et est devenue comme un des moules de la pensée hindoue, n'a pas passé dans le Bouddhisme, ce qui peut faire supposer que celui-ci ne l'a pas encore trouvée dans le Sāṃkhya quand il a fait ses emprunts, tandis qu'elle est déjà parfaitement incorporée au Sāṃkhya du Mahābhārata. Je ne relèverai aussi qu'en passant l'insistance avec laquelle le poème affirme que le vulgaire seul distingue entre le Sāṃkhya et le Yoga, lesquels en réalité ne font qu'un. Il ne le répéterait pas si souvent si c'était vrai, s'il n'avait pas trouvé dès lors les deux systèmes tels qu'ils sont encore aujourd'hui dans la tradition de l'école, juxtaposés, on ne voit pas trop pourquoi, mais profondément dissemblables. Cet examen pourrait être prolongé; il est inutile. Qu'on considère seulement la théorie de la *prakṛiti* et de ses développements, cette laborieuse construction du monde que le Mahābhārata édifie d'après le Sāṃkhya, mais qu'il n'édifie que pour la dissoudre aussitôt jusqu'au dernier atome, par la *māyā* « l'illusion transcendante » du Vedānta : on verra aussitôt qu'il n'y a plus rien ici de la confusion féconde qui précède les systèmes; que nous n'avons affaire qu'au syncrétisme superficiel

et stérile qui les suit, les exploite et les déforme⁽¹⁾. Et ce syncrétisme-là, nous n'avons certainement pas le droit de le transporter avec tous les antécédents qu'il suppose, au v^e. ou au vi^e siècle avant notre ère. Car c'est toujours là qu'il faut en revenir avec le P. Dahlmann. Ses constatations des faits sont rarement fautives : c'est par l'argument chronologique qu'il en tire ou qu'il y attache, qu'il les compromet. En voici encore deux exemples pris dans cette discussion même. La légère hostilité contre le Veda, observe-t-il, qui perce dans quelques rares passages du Mahābhārata, est un trait ancien et ne doit nullement être attribuée à une influence bouddhique. Elle est, en effet, depuis les Upanishads, inhérente au Vedānta, qui ne l'a désavouée à aucune époque. De même le sens bouddhique de *nirvāna* « extinction, anéantissement », est moins ancien que celui de « paix, béatitude absolue », que le mot a dans l'épopée et ailleurs encore chez les brahmanes, où il est simplement synonyme de *moksha*, l'émancipation finale, le salut, soit dès cette vie, soit après la mort⁽²⁾. Ainsi formulées, les deux observations sont parfaitement justes : elles rappellent cette vérité incontestable que le Brahmanisme est plus vieux que le Bouddhisme. Mais enchâssées, comme elles le sont ici, dans l'argumentation générale de l'auteur, elles passent au rôle de preuves pour l'âge qu'il attribue au Mahābhārata, et il n'en faut pas plus pour que l'exactitude en soit atteinte et qu'elles cessent d'être inoffensives.

En philosophie, le Mahābhārata professe donc le syncrétisme et c'est

⁽¹⁾ Il est bien entendu qu'il s'agit ici des systèmes, non des textes dans lesquels ils nous ont été transmis et dont l'âge est une tout autre question. Pour le Sāṃkhya, ce que nous avons de plus vieux est sans doute le recueil des *Kārikās*, qui a été traduit en chinois dans la deuxième moitié du vi^e siècle. Nous n'avons pas de limite aussi ancienne pour les *Sūtras* attribués à Kapila. Dans l'Inde, leur authenticité n'a jamais été entièrement reconnue, et M. Garbe va jusqu'à les croire postérieurs à notre xii^e siècle. Mieux garantis, mais tout aussi peu datés sont les *Sūtras* du Yoga et ceux du Vedānta. C'est ainsi que la question de savoir si ces derniers sont antérieurs ou postérieurs à la Bhagavadgītā a été tranchée dans les deux sens pour des raisons de

sentiment; en réalité, elle est insoluble.

⁽²⁾ Ce *nirvāna* brahmanique est devenu le point de départ d'un nouvel ouvrage du P. Dahlmann, où il reprend toute cette question des origines philosophiques du Bouddhisme : *Nirvāna. Eine Studie zur Vorgeschichte des Buddhismus*, Berlin, Felix L. Dames, 1896. L'ouvrage a les mêmes qualités d'exposition et de recherche, mais aussi les mêmes défauts que celui que nous analysons. L'auteur y a naturellement introduit les résultats chronologiques auxquels il est arrivé dans celui-ci, et qui désormais, pense-t-il, « sont fondés sur le granit ». Toute cette philosophie hybride du Mahābhārata est ainsi admise comme primitive et prébouddhique. C'est le côté faible de l'ouvrage.

au syncrétisme aussi qu'il aboutit en religion. En somme il est vishnouite ou, plus exactement, krishnaïte. Mais les Çivaïtes et même les sectateurs des anciens cultes y trouvaient également leur compte. Le P. Dahlmann montre fort bien que c'est faire fausse route que de voir dans ces éléments divers des couches successives qui, à des époques différentes, seraient venues se déposer dans le poème. Vraie peut-être de tel ou tel morceau, l'explication est inadmissible pour l'ensemble de l'œuvre. La diversité ne vient pas d'apports successifs, mais d'apports différents : elle était dans les matériaux mêmes dont les rédacteurs ont fait usage avec un éclectisme dont des Hindous seuls étaient capables. Itihāsas, purānas çivaïtes et vishnouites, légendes populaires de toute sorte, sans compter le vieux stock des traditions védiques, toutes ces sources que le poème lui-même mentionne devaient exister nombreuses. En même temps le P. Dahlmann nous fait part de sa conviction que les sectes dites *brahmaniques*, c'est-à-dire les religions de Çiva et de Vishṇu, sont vieilles dans l'Inde, plus vieilles qu'on ne le croit généralement et antérieures de beaucoup au Bouddhisme; et c'est encore là une proposition que je me garderai bien de contredire, car il y a longtemps que je la défends⁽¹⁾. Mais je suis obligé de me séparer radicalement de lui, quand il estime que cette ancienneté garantit aussi celle de la rédaction du Mahābhārata, et qu'il en conclut que cette rédaction est elle-même pré-bouddhique et nous représente fidèlement l'état de ces religions au vi^e siècle avant notre ère. Je crois au contraire que cette conclusion doit paraître extrêmement improbable, si l'on veut bien tenir compte de toutes les données du problème.

Ces sectes ne sont en effet brahmaniques qu'en ce sens qu'elles ne sont pas bouddhiques et qu'elles ont été reconnues et adoptées par les brahmanes : elles ne sont nullement brahmaniques par leurs origines. Celle qui a encore le plus de titres à cette qualification, la religion de Çiva-Rudra, que nous voyons grandir peu à peu à travers toute la littérature védique, n'est elle-même arrivée à régner qu'après une vive opposition, comme on le voit par des légendes telles que celle du sacrifice de Daksha et bien d'autres traits qu'a conservés la tradition pouranique. Quant aux religions vishnouites, leurs affinités avec le Bouddhisme et le Jainisme sont flagrantes. Comme chez ces derniers, les objets de l'adoration y sont absolument étrangers à l'ancien panthéon : ce sont des dieux humains, à biographies, et ces biographies présentent parfois des rencontres si singulières avec celles du Buddha ou du Jina, qu'elles en

⁽¹⁾ *Religions of India* (1881), Préface, p. xv.

deviennent presque solidaires et que nier l'historicité des unes, c'est compromettre plus ou moins celle des autres. Le nom même de vishnouïte ne convient à ces religions que d'une façon toute secondaire, en suite seulement de leur adoption par les brahmanes. Ce n'est pas Vishṇu qui a fait la fortune de Kṛishṇa et de Rāma. Ce sont ces dieux populaires qui ont fait celle du dieu brahmanique, fortune qui a même failli passer sur la tête d'un autre. Car ce n'est pas du premier coup que Nārāyaṇa, le nom sur lequel l'assimilation s'est faite d'abord, est devenu synonyme de Vishṇu : il l'a été aussi de Brahmā, et c'est Brahmā, non Vishṇu, qui, dans les plus vieux récits, est le héros des *avatāras* les plus anciens, ceux du poisson et de la tortue. Mais il y a plus : ces cultes n'étaient pas seulement étrangers au vrai Brahmanisme ; au début, ils lui ont été certainement plus ou moins hostiles, hostilité dont la réconciliation postérieure n'a jamais entièrement effacé le souvenir⁽¹⁾. Pas plus que le Bouddhisme ou le Jainisme, ils n'avaient que faire du Veda ni des brahmanes ; car, comme eux, ils avaient rompu avec le rituel et la liturgie traditionnels, qu'ils avaient remplacés par de tout autres pratiques. Au fond, ils étaient même affranchis de toute théologie et de toute spéculation, l'unique nécessaire étant une dévotion aveugle, passionnée à un dieu personnel, moins que cela, à un nom, à une image. Bref, pour parler en termes hindous, le salut, dans ces religions, n'était plus au bout du *karmamārga* ni du *jñānamārga*, de la « voie des œuvres » ni de la « voie de la connaissance », ces vieilles disciplines brahmaniques, mais au bout du *bhaktimārga*, de la « voie de la dévotion », qui était ouverte au premier venu.

Cela étant, pouvons-nous supposer que des mouvements si nettement populaires, formés si visiblement en dehors des brahmanes, si contraires en apparence à tous leurs intérêts, aient grandi en s'exprimant dans la langue des brahmanes, en sanscrit ? Poser la question, c'est, semble-t-il, la résoudre. Comme leurs frères le Bouddhisme et le Jainisme, les sectes dites *brahmaniques* et tout particulièrement les vishnouïtes ont dû longtemps parler et écrire dans la langue populaire, en *pracrit*, jusqu'au jour où, conquis par elles et les conquérant à leur tour, les brahmanes en ont pris la direction et y ont trouvé le point d'appui dont ils avaient besoin contre des ennemis plus menaçants et plus irréductibles⁽²⁾. Ce n'est qu'alors qu'il peut être question d'une littéra-

⁽¹⁾ Voir par exemple, *Vishṇu-Pur*, V, 10, le curieux et irrévérent récit de la révolution religieuse opérée par Kṛishṇa parmi les bergers du Vṛiṇḍavana.

⁽²⁾ On sait que les brahmanes ont essayé de traiter le Bouddhisme de la même façon qui leur a si bien réussi avec le Krishnaïsme, et que, dans les

ture krishnaïte sanscrite et, par conséquent, de la rédaction d'un Mahābhārata à peu près semblable à celui que nous avons.

Quand cette alliance s'est-elle accomplie? Nous ne le savons pas au juste; mais nous avons pourtant à cet égard quelques indices. Les Bouddhistes n'ont pas attaqué les dieux brahmaniques; mais, en attaquant les brahmanes, leurs doctrines, leurs pratiques et leurs institutions, ils ont aussi parlé de leurs dieux. Or, nulle part, dans ces polémiques, les nouveaux cultes ne sont mis en un rapport particulier avec les brahmanes. Ces cultes existaient sans nul doute, — ainsi Krishna est un des noms de Māra, le Satan du Bouddhisme⁽¹⁾, — mais il n'en est jamais question à propos des brahmanes. Ceux-ci sont invariablement représentés suivant l'ancienne mode, comme les hommes du Veda, de la caste et du sacrifice, comme les adorateurs de Brahmā, d'Indra, d'Agni, en aucune façon comme des protagonistes de l'Hindouisme. Il semblerait donc que l'alliance du Krishnaïsme et de l'orthodoxie ne fût pas encore chose faite lors de la rédaction du canon bouddhique ou du moins à l'époque où fut fixé une fois pour toutes dans ce canon le schéma de cette sorte de polémiques. Cette époque, qui nous donnerait une limite supérieure pour la rédaction du Mahābhārata, est elle-même indéterminée; mais, pour bien des raisons, elle doit avoir été plus voisine de notre ère que du v^e et, à plus forte raison, du vi^e siècle avant Jésus-Christ.

C'est donc en pracrit qu'il nous faut imaginer les antécédents du Mahābhārata en tant qu'œuvre krishnaïte : c'est en pracrit aussi qu'il a dû avoir ses antécédents en tant qu'épopée. Il y a en effet dans les replis de l'immense poème une vraie fable épique, et, que la légende de Krishna y ait été mêlée ou non dès l'origine, cette fable n'est pas brahmanique. Elle n'est pas non plus, comme le veut le P. Dahlmann, l'invention factice d'une association de compilateurs scolastiques. A travers l'épais crépi dont ils l'ont recouverte, on y sent encore les simples et fortes proportions et la vitalité tenace que l'imagination d'un peuple imprime aux œuvres qu'elle a longtemps couvées, et ce travail d'incubation ne s'est pas fait, n'a pas pu se faire en sanscrit. Il a exigé la langue de tout le monde et la collaboration d'autres auditoires que des cénacles de lettrés ou des réunions de fidèles venant participer à un acte sacramentel inintelligible.

Purāṇas, le Buddha est un avātara de Vishṇu.

⁽¹⁾ *Suttanipāta*, v. 354. *Majjhimanikāya*, I, 50, p. 337-338. A noter aussi les points de contact entre les biogra-

phies de Krishna, du Buddha et du Jina. D'autre part, on ne peut guère non plus séparer de notre Krishna-Vāsudeva le Krishna Devakīputra de la *Chāndogyā Upanishad*, III, 17, 6.

Le poème actuel, qui se donne pour l'œuvre des brahmanes et qui l'est en effet de part en part, a encore conservé un souvenir de ces conditions plus libres, où cette poésie martiale n'était pas encore embaumée pour de pieux usages dans la langue savante; il sait encore que les vrais porteurs en étaient des chantres profanes, les *sūtas* ou écuyers des princes et, en même temps, leurs bardes. Dans le *Rāmāyaṇa*, si l'on écarte le voile d'une légère fiction, on trouve en cette qualité les *kuçilavas*, qui n'ont rien de sacerdotal; et peut-être n'est-ce pas un simple effet du hasard que les auteurs des deux grandes épopées, *Vālmiki* et *Vyāsa*, soient l'un et l'autre des brahmanes de naissance suspecte. Ce sont là des échos à rapprocher de cet autre du *Çatapatha-Brāhmaṇa*, où il est dit (XIII, 4, 3, 12-13) que les *ītihāsas* et les *purāṇas*, tout en étant appelés Veda, sont le propre des pêcheurs et des oiseleurs.

Le P. Dahlmann a senti la difficulté que fait ici le sanscrit. Il l'a sentie d'autant plus que, pour lui, ce ne sont pas seulement les antécédents du *Mahābhārata*, mais le *Mahābhārata* même, tel que nous l'avons, qui a appartenu à la littérature populaire. Comme épopée, comme *smṛiti*, comme livre religieux, d'outre en outre et sous toutes ses faces, le poème, à l'origine, a été une œuvre populaire, *ein echtes Volksbuch*. La proposition me paraît aussi risquée que le serait celle de voir un livre populaire dans la *Somme* de saint Thomas. Elle n'en est pas moins faite sérieusement, et c'est même pour la rendre acceptable que l'auteur tient tant à reculer la rédaction du poème le plus haut possible, au v^e et, mieux encore, au vi^e siècle. Car il est bien obligé d'avouer qu'à toute autre époque plus basse, son « livre populaire » eût dû être rédigé en *pracrit*; tandis qu'au vi^e siècle le sanscrit, pense-t-il, était encore la langue commune. Il ne se dit pas que, dans ce cas, la carrière de son *Volksbuch* aurait été bien courte, ni que la difficulté serait simplement déplacée; qu'il resterait à expliquer la transmission, dans sa langue vieillie, de cet ex-livre populaire, pendant des siècles où le domaine du sanscrit était loin d'être ce qu'il est devenu depuis et où la majeure partie de la vie intellectuelle et même littéraire de l'Inde échappait à sa domination. Mais je crois que toute issue est coupée de ce côté par une difficulté plus radicale : c'est que très probablement il n'y a pas eu une époque où la langue du *Mahābhārata* n'aurait pas eu à côté d'elle des *pracrits*, et cela par la simple raison que les *pracrits* sont plus vieux que cette langue. La presque totalité du vocabulaire à nous connu des *pracrits* a passé, il est vrai, par le sanscrit classique; mais, dans leur morphologie, plus ancienne que le vocabulaire, ces dialectes ont conservé des formes que la langue épique avait depuis longtemps éliminées. Au vi^e siècle avant

notre ère, le Buddha parlait pracrit, selon la tradition qui, sur ce point, a probablement raison. Il aurait même déjà défendu de traduire sa parole en sanscrit, comme le lui proposaient des brahmanes convertis⁽¹⁾. Déjà dans la langue védique il y a des tendances pracritisantes. Dans le *Çatapatha-Brāhmaṇa* (III, 2, 1, 24), il est fait défense aux brahmanes de jargonner, et les exemples qu'on donne de ce jargon sont des pracritismes.

Il semble donc que, pas plus au VI^e siècle qu'ailleurs, il n'y ait de place pour ce *Volksbuch* en sanscrit. De ce côté encore, nous n'avons aucune raison convaincante pour reporter si haut la rédaction d'une œuvre dans laquelle sont incorporés tant d'éléments incontestablement plus modernes. Tout, au contraire, nous invite à rapprocher cette rédaction de l'époque où nous voyons la langue sanscrite peu à peu tout envahir, s'adapter successivement aux divers genres d'une littérature profane, s'introduire dans les chancelleries royales, s'emparer de l'épigraphie et, finalement, dans l'Inde continentale du moins, s'imposer à la littérature canonique des Bouddhistes et à la littérature théologique des Jainas⁽²⁾.

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage, le P. Dahlmann nous ramène une fois de plus au droit et même à des questions de droit qu'à plusieurs reprises déjà nous avons pu croire définitivement vidées. Tout le morceau aurait dû être fondu notamment dans les chapitres où, cinquantes pages plus haut, l'auteur a examiné les bases juridiques de l'état social présenté dans le Mahābhārata. Mais il avait un travail tout prêt sur le droit matrimonial et le droit de succession à caser; il l'a donc donné ici, et c'eût été vraiment dommage s'il ne l'avait pas fait. Dans tout le volume il n'y a pas de pages plus substantielles et plus judicieuses que celles qu'il a consacrées à cette excellente étude. Je me bornerai pourtant à la signaler, car elle côtoie à peine le problème qui surtout nous intéresse ici, celui de l'âge du Mahābhārata.

Il me faut passer rapidement aussi sur le dernier chapitre du volume, où le P. Dahlmann résume précisément la solution qu'il a donnée du problème, mais sans rien ajouter d'essentiel à son argumentation. C'est

⁽¹⁾ *Cullavagga*, V, 33, 1.

⁽²⁾ On sait que Pāṇini n'a pas tenu compte, ni dans sa grammaire, ni dans le *Dhātupāṭha*, des particularités de ce qu'on a appelé le dialecte épique. J'ai dit aussi plus haut (p. 334 et 335) quelles raisons m'empêchaient d'attacher une bien grande importance à ce fait,

qui se retrouve de même chez ses successeurs. Il est permis toutefois de se demander si Pāṇini, qui avait à cet égard les mains moins liées que Kātyāyana et Patanjali, aurait pu garder le même silence, s'il avait eu devant lui une œuvre de l'importance et de l'autorité du Mahābhārata.

en même temps une sorte d'appendice, apportant un supplément de détails à plusieurs des questions traitées précédemment, sans compter un certain nombre de morceaux de bravoure où se déroulent des développements nouveaux. Analyser le tout prendrait beaucoup de place. Je ne noterai donc, pour finir, qu'un de ces développements, parce qu'il est typique des entraînements oratoires auxquels le P. Dahlmann cède parfois.

Le Mahābhārata, suivant lui, est comme une borne (*Markstein*) placée à la limite de deux époques : avant, l'âge du *rita*, qui n'a eu souci que des rites ; maintenant et désormais, l'âge du *dharma*, dont la grande préoccupation et la vraie force est le droit. Tout le morceau est supérieurement enlevé, mais combien faux, à force d'exagération ! Qu'on veuille seulement se rappeler que tout le mouvement de pensée représenté par les anciennes Upanishads tombe dans la première période, et que l'Hindouisme, avec toutes ses dépendances, appartient à la seconde. Il est vrai que, d'une période à l'autre, des deux termes ainsi mis en opposition, l'un est allé sans cesse en s'effaçant, tandis que le rôle de l'autre a grandi dans la même proportion. Mais c'est là aussi à peu près tout ce qu'il y a de vérité dans l'antithèse, qui n'est pas même juste verbalement, car les deux mots, loin d'être opposés, se couvrent réciproquement dans toute l'étendue de leur signification, ou bien peu s'en faut. Quand, observant que la vache donne le lait tout cuit sans feu, les anciens ajoutaient que c'était là le *rita*, « la nature mystérieuse » de la vache, ils ne songeaient pas à un rite et auraient pu dire tout aussi bien que c'était là son *dharma*. Quand, dans la Bhagavadgītā, Kṛishṇa déclare : « chaque fois qu'ici-bas périlite le bien et triomphe le mal (*dharma* et *adhama*), je me manifeste moi-même », l'âge précédent aurait exprimé exactement la même chose en se servant de *rita* et *anrita*. Et il serait aisé de réunir ainsi une couple d'exemples pour chacune ou presque chacune des nombreuses significations des deux mots. Mais même en réduisant *dharma* au sens strict de « droit », est-il juste de dire que l'âge antérieur n'en a eu ni le sens ni le souci ? Il ne l'a pas codifié, c'est probable ; mais, pour ne s'être servi que de *νόμοι ἄγραφοι*, il n'en a pas moins maintenu, développé, parfois créé des institutions et des coutumes d'une complication délicate et dont les codes postérieurs ne sont guère que l'expression abstraite. D'ailleurs dans la littérature presque exclusivement liturgique et rituelle que nous avons de lui, la préoccupation juridique perce assez fréquemment, soit qu'on y fasse de rapides allusions à la constitution de la famille ou aux règles de l'héritage, soit qu'en établissant des listes graduées de péchés et de crimes,

depuis celui de se laisser surprendre endormi par le soleil levant, jusqu'à celui de tuer un brahmane, on ébauche comme une première échelle des délits et des peines⁽¹⁾, soit qu'on fasse de la véritable casuistique légale en soulevant des questions comme celle-ci, par exemple : « Un roi et son cocher, montés sur le même char, écrasent un passant ; qui est responsable, le maître ou le serviteur⁽²⁾ ? » Quant à l'âge suivant, pour savoir ce qu'il a pensé du dharma, et sous quelle forme il s'en est surtout préoccupé, le plus simple est de le lui laisser dire. Il y a dans le Mahābhārata (III, 13652-14099) un curieux épisode, une sorte de *Chamière indienne* avant la lettre, où un chasseur, un homme juste et pieux, bien qu'appartenant à une caste cruelle et méprisée, enseigne le dharma, *tout le dharma*, à un illustre brahmane : honore tes parents, lui dit-il, sois bon pour tes proches, ne fais de mal à personne et soumets-toi à ton sort avec résignation ; de droit pas un mot dans les 447 distiques de l'épisode. Un des mouvements les plus puissants et les plus novateurs de l'époque a été le Bouddhisme : lui aussi a enseigné un dharma nouveau, *tout le dharma*. Il n'a pourtant pas touché au droit. Nulle part il n'y a eu un droit bouddhique, un code bouddhique, pas même à Ceylan, dans l'Archipel et dans l'Indo-Chine, où le Bouddhisme a simplement introduit ou adopté la loi hindoue. On voit donc combien il reste peu de chose de l'antithèse du P. Dahlmann. Est-ce à dire que, en passant de l'ancienne littérature au Mahābhārata, on n'éprouve pas une grande impression de changement et de nouveauté ? Loin de là ! Mais cette nouveauté est extrêmement complexe : c'est l'Hindouisme même, qui nous est ici présenté pour la première fois dans toute sa masse et malheureusement, faut-il aussitôt ajouter, sans en recevoir beaucoup de lumière. Car le Mahābhārata n'occupe pas ce tournant de l'histoire de l'Inde où le P. Dahlmann veut le placer. Il arrive loin, bien loin des débuts de ce qu'il est censé nous décrire, et il brouille tout ce qui l'a précédé d'une façon irrémédiable.

Tel est, dans ses grandes lignes et résumé du mieux que j'ai pu, l'ouvrage du P. Dahlmann. C'est incontestablement ce qui depuis bien des années a été écrit de plus fouillé et de plus achevé sur le Mahābhārata. Tout en exagérant singulièrement et de parti pris l'importance de l'élément du droit pour la critique générale du poème, l'auteur a tracé de ce droit une esquisse d'ensemble et une série d'études de détail qui resteront. Le droit hindou a toujours été fort conservateur : les quelques

⁽¹⁾ *Taittirīya Brāh.*, III, 2, 8, 11-12. Il y a de nombreux passages analogues. —

⁽²⁾ *Jaiminīya Brāh.* Voir Oertel, dans *Journal of the Americ.-Oriental Society*, XVIII, p. 21 et s.

conflits d'opinions qui s'y manifestent dès le début s'y sont maintenus indélébilement, en théorie, jusqu'à nos jours. Aussi la solidité de ces études est-elle indépendante des vues chronologiques de l'auteur. Très belles aussi, mais déjà moins sûres, sont ses recherches sur la civilisation du Mahābhārata, tant au point de vue matériel qu'au point de vue des croyances et des idées. Ici, en un domaine plus compliqué, où nous entrevoyons que tout a été mouvement et changement, sans que nous arrivions presque jamais à rien constater, l'hypothèse a de bien autres conséquences; car faire intervenir un facteur quelques siècles plus tôt ou plus tard, c'est modifier singulièrement la marche des choses. Ce que toute cette partie analytique et descriptive, et j'ajoute de suite ce que tout l'ouvrage est le moins, c'est de la simple statistique, de la compilation de faits. D'un bout à l'autre, on s'y sent en présence d'une pensée maîtresse et avec laquelle il faut compter. Au point de vue littéraire et de la critique générale du poème, le P. Dahlmann en a remis en évidence l'unité fondamentale. Il a fort bien établi qu'à vouloir en éliminer toute la partie didactique, on ne ferait que le mutiler, pour n'arriver tout de même à aucun résultat acceptable. Il a montré combien étaient vaines les tentatives de ceux qui ont voulu y distinguer des sortes de stratifications, brahmanique, çivaïte, vishnouïte, qui seraient venues s'y déposer successivement au cours des siècles. Il a essayé de montrer que l'hypothèse de grosses additions devait, elle aussi, être abandonnée; en quoi il a eu tort selon moi, rien n'empêchant de croire que des excroissances monstrueuses, comme les livres XII et XIII, soient de seconde ou de troisième main. Mais, s'il n'a pas entièrement réussi sur ce point, s'il a été trop absolu à repousser toute idée de remaniement, ce qui ferait du poème une exception presque unique dans la littérature sanscrite⁽¹⁾, il a, d'autre part, parfaitement montré que, sauf dans des cas très rares, nous sommes incapables de sonder et de traiter avec sûreté ces vieilles plaies, et que toute tentative d'entreprendre pour le Mahābhārata ce que M. Jacobi a essayé, il n'y a pas longtemps, pour le Rāmāyaṇa, est condamnée d'avance. Ce sont là autant de services rendus à la critique du Mahābhārata et qui ne pourront pas manquer de porter de bons fruits. Par contre, il y a joint cette théorie sur l'origine et sur l'âge du Mahābhārata absolument manquée selon moi, mais que je n'en ai pas moins dû combattre avec obstination, car elle se présente

⁽¹⁾ Est-il nécessaire de faire observer que si l'unité de rédaction du Mahābhārata était aussi rigoureuse que le prétend le P. Dahlmann, elle fournirait un ar-

gument destructeur de toute sa théorie? La présence dans le poème d'un nombre considérable de données modernes est en effet un fait incontestable.

à nous avec la séduction des mains pleines et elle deviendrait dangereuse, si elle faisait oublier l'avertissement donné par M. Weber, il y a quarante-cinq ans, et aussi vrai encore aujourd'hui qu'alors, que le Mahābhārata, comme document historique, ne doit être consulté qu'avec une extrême prudence⁽¹⁾.

A. BARTH.

⁽¹⁾ *Ind. Literaturgesch.*, 1^{re} éd., p. 179.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Meilhac, membre de l'Académie française, est décédé le 6 juillet 1897.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Le Blant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 5 juillet 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 28 juin 1897, a élu M. de Lapparent membre de la section de minéralogie, en remplacement de M. Des Cloizeaux.

Dans la séance du 5 juillet, l'Académie a élu associé étranger M. Virchow, à Berlin, en remplacement de M. Tchébichef.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 10 juillet 1897, a élu le prince d'Arenberg académicien libre en remplacement de M. le duc d'Aumale.

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 24 juillet, a élu M. Vollon membre de la section de peinture, en remplacement de M. Français.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

DUPONT-FERRIER. *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque. 1467.* (P. 39-92 des *Mélanges d'histoire du moyen âge*, publiés sous la direction de M. le professeur Luchaire. Paris, Félix Alcan, 1897, in-8°.)

J'ai rendu compte, dans un précédent cahier, du mémoire de M. Luchaire par lequel s'ouvre le fascicule III de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Ce fascicule renferme deux autres morceaux qui méritent d'être signalés.

L'un est une simple note de M. Poupardin, qui a pleinement réussi à résoudre, en quelques pages, un problème qui embarrassait les historiens du roi Eudes. Il a démontré que l'archichancelier de ce roi, Ebles, neveu de l'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Jumièges, est le même personnage que Ebles, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, frère de Ramnulf III, révolté contre Eudes et tué en 892 lors de l'expédition du roi en Aquitaine.

L'autre morceau est une étude de M. Dupont-Ferrier sur la bibliothèque de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. La composition de cette bibliothèque et l'usage que le prince faisait de ses livres ont fourni à l'auteur les éléments d'un excellent tableau du caractère et des goûts de l'aïeul de François I^{er}. L'édition qu'il a donnée d'un inventaire de la librairie dressé en 1467 et les commentaires qu'il y a joints ne sont pas moins dignes d'éloges.

L'inventaire, dont il existe deux copies aux Archives nationales, mentionne 160 manuscrits. M. Dupont-Ferrier a fait preuve de beaucoup de patience et de sagacité dans les recherches qu'il a entreprises pour découvrir ceux de ces manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous. Il a été récompensé de sa peine, car il a pu identifier 45 articles de l'inventaire avec 45 manuscrits, conservés presque tous à la Bibliothèque nationale. Onze de ces manuscrits ont été copiés par le prince, et beaucoup des autres renferment des notes écrites de sa main.

L'édition de l'inventaire a été faite avec soin, quoique les épreuves n'en aient pas été corrigées avec assez de rigueur. On regrette d'y trouver des fautes telles que : *Paulin Paris* (nombre de fois); *Barrois* (p. 65); *Léopold Panier* (p. 70), qui n'a point publié le *Débat des héros (sic) de France et d'Angleterre*; *Ponit. thèses Élèves de l'École des chartes* (p. 72); *Notes et extraits des manuscrits* (p. 77).

Les notes sont abondantes, exactes et judicieuses. C'est à peine si l'on en rencontre çà et là plusieurs qui auraient pu être retranchées ou remplacées par des observations en rapport plus immédiat avec les passages à commenter.

Voici quelques remarques que je me permets de soumettre à l'auteur.

A propos du *Miroir des dames*, dont le comte Jean possédait deux exemplaires, l'un en français (n° 31), l'autre en latin (n° 51), M. Dupont-Ferrier dit que cet ouvrage avait été composé par un franciscain. Il aurait pu ajouter que, selon toute apparence, ce religieux était Durand de Champagne, confesseur de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, comme on a essayé de le démontrer dans l'*Histoire*

littéraire de la France (t. XXX, p. 302-333). J'ignore pourquoi, en parlant du *Miroir des dames*, on renvoie au *Manuel* de Brunet et au *Trésor* de Graesse, qui ne paraissent pas avoir eu à s'occuper de cet ouvrage. Aurait-on confondu le *Miroir des dames*, qui n'a jamais été imprimé, avec le *Miroir des femmes vertueuses*, qui a eu les honneurs de plusieurs éditions ?

L'article 48 mentionne un traité *De natura rerum*, en parchemin. L'éditeur a reconnu que cet article répond au ms. latin 347C de la Bibliothèque nationale. Il aurait pu nommer l'auteur, Thomas de Cantimpré, et renvoyer à l'analyse qui en a été donnée dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, p. 365-384.

Le Débat du fait de France et d'Angleterre (article 65) n'a rien de commun avec le Débat des héraldits de France et d'Angleterre.

L'article 69, relatif à un traité du Régime des princes, commençant par ces mots : *Regnabit rex*, répond bien au ms. français 1213 de la Bibliothèque nationale ; mais ce n'est pas, comme l'a supposé M. Dupont-Ferrier, l'ouvrage de Gilles de Rome (Egidio Colonna). C'est le traité dont le véritable titre est « De l'information des princes » ; il n'a que le sujet de commun avec le célèbre ouvrage de Gilles de Rome, intitulé en latin *De regimine principum*. On peut voir à ce sujet un article de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, p. 35-47.

De la « Bible de Basteleur, par personnages » (article 111), il était, je crois, superflu de rapprocher la Bible historique.

L'article 115 de l'inventaire donne lieu à une observation très curieuse. Il est ainsi conçu : « Mandeville en François et parchemin, avecques ung traittié de medecine, en lettre de forme, commençant, en noir, au premier feuillet *Comme il soit ainsi*, ou second *sainte terre*, au commencement du final *moins de ce qu'il en vit*, et fin d'icellui mil CCC LXV. »

En voyant mentionner un manuscrit dans lequel le voyage de Mandeville est suivi d'un traité de médecine, le tout en lettre de forme, j'ai naturellement pensé à ce bel exemplaire de Mandeville que Gervais Chrétien donna en 1371 au roi Charles V et dans lequel la relation du Voyage est suivie de « la Preservation de epidimie, minucion ou curacion d'icelle, faite de maistre Jehan de Bourgoigne, autrement dit à la Barbe ⁽¹⁾ ». Aussitôt après avoir lu l'inventaire publié par M. Dupont-Ferrier, je m'empressai de revoir ce beau manuscrit, qui a repris sa place à la Bibliothèque nationale ⁽²⁾, après avoir figuré une quarantaine d'années dans les collections du comte d'Ashburnham. Les mutilations que lui a infligées Barrois n'empêchent pas d'y reconnaître tous les traits indiqués par le rédacteur de l'inventaire du 1^{er} juin 1467. Le premier feuillet commence bien par les mots *Comme il soit ainsi*, tracés en noir après la rubrique initiale ; les mots *sainte terre* se lisent au haut du second feuillet ; le dernier feuillet, sur lequel est copiée la fin du traité de l'Épidémie, com-

(1) En 1895, M. Richard, archiviste à Poitiers, m'a communiqué un volume constitué au xv^e siècle, qui contient plusieurs opuscules imprimés ou manuscrits. Un des cahiers manuscrits contient la copie d'une autre rédaction du traité de Jean à la Barbe : « C'est la preservation et curacion de l'espydemye selon maistre Jehan dit à la Barbe, maistre en médecine. » Cette rédaction doit être plus ancienne que celle du manuscrit de Charles V. Dans le manuscrit de M. Richard,

il est question de vingt années de pratique de l'auteur : « Or ay-je passé plus de vingt ans en praticquant ceste matère, et en icelle ay fait et acomply moult d'experiance. » Dans l'exemplaire de Charles V, l'auteur se vante de quarante années de pratique : « et moult de fois l'ai trouvé par experiance, en praticquant par l'espace de XL ans et plus. . . »

(2) Relié en deux volumes, sous les n^{os} 4515 et 4516 du fonds français des Nouvelles acquisitions.

mence par les mots *moins de ce qu'il en vit*, et finit par la date *MILCCCLXXV*. Ainsi, nul doute que l'exemplaire de Mandeville, jadis possédé par Charles V, ne soit celui que Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, avait recueilli dans sa librairie. Maintenant que cette constatation est faite, nous devons plus que jamais déplorer que les agents de Barrois, en dépeçant le manuscrit, pour essayer de le rendre méconnaissable, aient fait disparaître les feuillets du commencement et de la fin, sur lesquels un ancien bibliothécaire avait noté la présence de « quelques problèmes d'arithmétique » et de « onze rondeaux faits par un amant pour sa maîtresse, » tracés en caractères du xv^e siècle⁽¹⁾. Qui pourrait dire que ces problèmes et ces rondeaux n'avaient pas été ajoutés par le comte d'Angoulême, comme beaucoup de petits morceaux que M. Dupont-Ferrier a signalés dans d'autres manuscrits du prince?

Je m'arrête sur cet exemple, qui montre de quelle utilité sont les publications d'anciens inventaires de livres, et quel intérêt présente le travail de M. Dupont-Ferrier.

L. Delisle.

ALLEMAGNE.

C. Valerii Flacci Setini Balbi Argonauticon libri octo. Enarravit P. Langen. Berlin, Calvari. 1896. In-8°.

Cette édition nouvelle de Valerius Flaccus fait partie des *Berliner Studien für klassische Philologie und Archæologie* que publie le libraire Calvari, sous la direction de M. Oskar Seyffert. Cette collection, commencée en 1881, comprend 16 volumes, qui contiennent des travaux variés concernant l'antiquité classique. L'édition des *Argonautiques* commence une série nouvelle. Elle paraît faite surtout dans l'intérêt des classes. M. Langen ne discute pas la valeur des manuscrits. Il accepte le texte que ses prédécesseurs ont établi. Il annonce, au début, qu'il répugne aux témérités de Böhrens et qu'il est plutôt partisan de la critique conservatrice de Thilo et de Schlenk. Le commentaire est pour lui l'affaire importante, et là encore il ne paraît pas très soucieux d'innover. Il déclare qu'il prendra tout ce qu'il trouvera de bon dans ses prédécesseurs. Ce commentaire est copieux, quelquefois peut-être un peu trop abondant, quand il s'agit d'énumérer les passages des divers auteurs qui se rapprochent de Valerius. Mais il est partout clair et instructif. Il résout les difficultés du texte, ce qui n'est pas un petit mérite quand il s'agit d'un auteur qui parle une langue si concise, si personnelle et parfois si obscure.

G. B.

⁽¹⁾ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6^e série, t. II, p. 247.

TABLE.

	Pages.
Histoire de la littérature grecque. (2 ^e article de M. Jules Girard.)	385
Histoire du droit privé de la république athénienne. (2 ^e article de M. R. Dareste.)	394
Le Roi de Rome. (2 ^e article de M. H. Wallon.)	404
Tombouctou la Mystérieuse. (3 ^e article de M. Émile Blanchard.)	412
Le Mahābhārata. (3 ^e article de M. A. Barth.)	428
Nouvelles littéraires.	449

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MICHEL BRÉAL.

ESSAI DE SÉMANTIQUE

(SCIENCE DES SIGNIFICATIONS).

1 vol. in-8°, broché. 7 fr. 50.

WILLIAM SHAKESPEARE.

(1564-1616.)

MACBETH.

(1606.)

TEXTE CRITIQUE AVEC LA TRADUCTION EN REGARD.

PAR ALEXANDRE BELJAME,

PROFESSEUR ADJOINT À LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

1 vol. in-8°, broché. 5 francs.

MONTAIGNE.

PRINCIPAUX CHAPITRES

ET

EXTRAITS DES « ESSAIS »

PUBLIÉS AVEC DES NOTICES ET DES NOTES,

PAR A. JEANROY,

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

1 vol. petit in-16, cartonné. 2 fr. 50.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

F. FLEURIOT-KÉRINOU.

ZÉNAÏDE FLEURIOT,

SA VIE,

SES OEUVRES, SA CORRESPONDANCE.

1 vol. in-16, broché..... 4 francs.

GEORGES NOBLEMAIRE.

EN CONGÉ.

ÉGYPTE, CEYLAN, SUD DE L'INDE.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

E.-A. MENASSADE.

À TRAVERS LE GUIPUZCOA.

IMPRESSIONS.

1 vol. in-16, broché..... 3 fr. 50.

JOURNAL
DES SAVANTS

TRINITY AND COLLEGE LIBRARY
SEP 25 1897
CAMBRIDGE, MASS.

AOÛT 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

MM. CH. LÉVÊQUE. La psychologie des sentiments.
GASTON BOISSIER. Étude sur les Bucoliques de Virgile.
G. MASPERO. Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge.
ÉMILE ERNAULT. Trésor du vieux celtique.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

AOÛT 1897.

LA PSYCHOLOGIE DES SENTIMENTS, par Th. RIBOT, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. Un volume in-8° de xi-443 pages. Paris, Félix Alcan, 1896.

TROISIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

Nous avons essayé, dans notre précédent article, de résumer l'étude approfondie que M. Th. Ribot a faite du plaisir et de la douleur considérés séparément comme deux états parfaitement distincts, purs, par hypothèse, de tout mélange. Arrivons maintenant au très curieux chapitre iv de cette première partie, où l'auteur examine ces cas singuliers dans lesquels la douleur devient la matière ou l'occasion du plaisir et inversement.

Ce chapitre est intitulé : *Plaisirs et douleurs morbides*. Ce titre, dit M. Th. Ribot, peut sembler paradoxal. Cependant les faits qui vont être étudiés ne sont pas rares, ajoute-t-il, et ils méritent d'être examinés à part, parce que les déviations et anomalies du plaisir et de la douleur servent à en mieux comprendre la nature. Ces déviations sont-elles vraiment morbides ; ne vaudrait-il pas mieux les appeler anormales ? Quoi qu'il en soit, c'est la méthode pathologique qui va être surtout appliquée à ces états, en raison de ses deux principaux avantages, qui sont les suivants : 1° elle est un instrument de grossissement, elle amplifie le phénomène normal ; 2° elle est un instrument précieux d'analyse et produit certaines décompositions que l'analyse psychologique la plus subtile ne pourrait tenter ni même soupçonner.

⁽¹⁾ Voir les deux premiers articles dans les cahiers de mars et mai 1897.

Toutefois M. Th. Ribot est trop expérimenté pour se dissimuler les difficultés de cette méthode, dont la principale consiste à déterminer le moment précis où elle peut être appliquée, car la distinction du sain et du morbide est souvent très malaisée. S'il y a des cas où il n'est pas possible d'hésiter, combien de fois est incertaine la limite entre la maladie et la santé! A ce sujet, Claude Bernard a écrit : « Ce qu'on appelle l'état normal est une pure conception de l'esprit, une forme typique entièrement dégagée des mille divergences entre lesquelles flotte incessamment l'organisme, au milieu de ses fonctions alternantes et intermittentes. » Plus mobile encore, plus fuyante est la ligne où finit la santé de l'esprit et où commencent ses troubles maladifs. Et, dans la question ici traitée, la difficulté est à son comble, parce que la vie affective, cette forme la plus changeante de notre existence psychologique, monte et descend continuellement par rapport à un point d'équilibre, toujours prête à excéder tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Il faut se décider cependant à choisir quelques signes composant un critérium propre à faire distinguer l'état sain et l'état maladif dans l'ordre affectif. M. Ribot adopte les caractères proposés par M. Féré. Selon celui-ci, une affection est morbide : 1° quand ses concomitants physiologiques se présentent avec une intensité extraordinaire ou, ajoute M. Ribot, avec une dépression extraordinaire; 2° quand ses effets se prolongent outre mesure. — M. Th. Ribot, pour sa part, appelle ces trois marques : 1° réaction anormale par excès ou défaut (*déficit*); 2° disproportion apparente entre la cause et l'effet; 3° chronicité. Il se servira souvent de ces trois marques dans l'étude des émotions. En ce moment, il n'est question que du plaisir et de la douleur, et, en premier lieu, du plaisir.

M. Th. Ribot examine d'abord un cas étudié par plusieurs psychologues qui, à son gré, n'en ont fourni aucune explication satisfaisante : c'est l'état particulier que Spencer nomme *luxury of pity*, que M. F. Bouillier⁽¹⁾ appelle *plaisir dans la douleur*, et dont le nom exact serait, d'après M. Ribot, *plaisir de la douleur*. « Il consiste à se complaire dans sa souffrance et à la savourer comme un plaisir. »

Ce penchant de l'âme semble, au premier aspect et avant toute réflexion, exclusivement propre aux personnes blasées, aux névrosés d'aujourd'hui et des époques de décadence, de civilisation raffinée; pourtant on le constate aux temps où l'humanité sort à peine de l'âge barbare. M. F. Bouillier a recueilli chez les auteurs de l'antiquité classique les

⁽¹⁾ *Le plaisir et la douleur.*

textes nombreux qui en font mention, notamment d'abord dans les deux poèmes d'Homère, dans celui de Lucrèce, chez Sénèque et d'autres moralistes. Plus près de nous, il cite de très intéressants passages de Montaigne, de Descartes, de Malebranche, d'autres cartésiens, et enfin de Guizot, dans son livre sur *Corneille et son temps*. Ainsi, dit M. Th. Ribot, le phénomène en question n'est pas une rareté. Toutefois, plus la civilisation avance, plus il devient fréquent.

Quelques faits, d'après notre auteur, vaudront mieux que des citations. Il y en a de toute espèce : plaisir de la douleur physique, plaisir de la douleur morale. Tel malade éprouve une volonté intense à tourmenter ses plaies. « J'ai connu, dit Mantegazza, un vieillard qui m'avouait trouver un plaisir extraordinaire et qui ne lui paraissait inférieur à aucun autre, à égratigner les contours enflammés d'une plaie sénile qu'il avait depuis plusieurs années à une jambe. » Le célèbre Jérôme Cardan dit, dans son autobiographie, « qu'il ne pouvait se passer de souffrir et que, quand cela lui arrivait, il sentait s'élever en lui une telle impétuosité que toute autre douleur lui semblait un soulagement ». En conséquence, il avait pris l'habitude, lorsqu'il tombait dans cet état, de torturer son corps jusqu'à en pleurer. Pour le plaisir de la douleur morale, M. Th. Ribot ne donne qu'un exemple : la mélancolie, au sens ordinaire, non médical du mot, celle des amants, des poètes, des artistes, etc., « état qui peut être considéré comme le type de la dégustation complaisante de la tristesse ». — On aurait aimé que M. Th. Ribot eût cité à cet endroit, pour plus de précision, quelque exemple individuel et historique. Aux cas déjà mentionnés il ajoute en passant les plaisirs du laid en esthétique, le goût des spectacles sanglants et des tortures, qu'il se réserve d'étudier ailleurs.

Puis il en vient à la critique des essais d'explication qui ont été proposés. Ils sont en petit nombre. M. F. Bouillier estime qu'il y a une grande part de vérité dans l'explication donnée par Malebranche, par le cartésien Pourchot et par Lévêque de Pouilly. Elle consiste à dire que, si l'âme affligée se complait dans sa douleur, si elle ne veut pas être consolée, c'est qu'elle a la conscience que l'état où elle se trouve est l'état de cœur et d'esprit qui convient le mieux à sa situation⁽¹⁾. — M. Th. Ribot déclare qu'il ne comprend pas cette prétendue explication. Il aime mieux celle de Hamilton, qui met la cause principale « dans le surcroît d'activité que donne à notre être tout entier le ressentiment de nos propres douleurs ». — Je crois, quant à moi, que les deux explications doivent

⁽¹⁾ F. Bouillier, *Le plaisir et la douleur*, p. 147.

être admises et employées, soit ensemble, soit séparément, selon les cas divers. En effet, quelque affligé que l'on soit, on veut généralement vivre et vivre avec sa douleur. Il est dans notre nature d'aimer mieux souffrir que mourir. L'acuité même de la douleur augmente, exalte même parfois le sentiment de la vie, et ce sentiment est si profondément conforme au plus essentiel de nos penchants, qu'il est aussi une satisfaction intime. Voilà ce qu'il y a de vrai dans l'opinion de Hamilton. Mais il y manque quelque chose, au moins pour rendre compte de certains faits. Est-ce sa douleur, en tant que douleur, sa douleur personnelle et exclusive de tout objet qui plaît à une âme affligée? Sa douleur, en tant que douleur, ne change pas de nature; elle ne devient pas plaisir; le dire, c'est confondre deux éléments psychologiques tout à fait distincts. Ici, le plaisir, ou plus exactement la satisfaction à la fois affective et morale, vient de ce que le sujet, en souffrant de l'absence de l'être aimé, se sent continuer à vivre avec lui, veut lui en donner la preuve et goûte une joie profonde, quoique amère, à lui faire hommage d'une affection qui refuse d'oublier. En cela, son âme est vraiment, selon les expressions du cartésien, « dans l'état de cœur et d'esprit qui convient à sa situation ». Aussi ne devrait-on pas nommer plaisir morbide un tel sentiment. Il ne s'y trouve même rien d'anormal; loin de là : rien n'est plus normal, parce que rien n'est plus conforme à la nature, à la santé d'une âme maîtresse d'elle-même, en dépit des apparences, et qui, volontairement, s'attache à la seule forme du sacrifice de soi qui lui reste désormais.

Tout autre, bien entendu, est la satisfaction de ce vieillard cité plus haut, qui semblait se complaire à écorcher les contours de ses plaies. Mais était-ce un plaisir qu'il cherchait? N'était-ce pas plutôt ce misérable soulagement qui consiste, faute de mieux, à remplacer une torture par une autre, à mieux aimer un enchaînement de souffrances successives que la mort? Je vois bien que c'est là tenir à la vie; je ne vois guère que ce soit en jouir même au plus faible degré.

Parmi les variétés du phénomène, Herbert Spencer, croyant envisager sans doute sa forme unique, a examiné attentivement le plaisir et la douleur à titre de sentiment égoïste. La nature lui en paraît mystérieuse, difficile à déterminer; il juge plus difficile encore d'en écrire la genèse. « Il semble possible, dit-il, que ce sentiment qui pousse l'homme en proie à la douleur à souhaiter d'être seul avec son chagrin et qui fait qu'il résiste à toute distraction résulte de ce que cet homme fixe son attention sur le contraste qui existe entre ce qu'il croit mériter et le traitement qu'il a reçu soit de ses semblables, soit d'un pouvoir supérieur. S'il croit qu'il a mérité beaucoup tandis qu'il a reçu peu, et surtout si au lieu

d'un bien c'est un mal qui est survenu, la conscience de ce mal est adoucie par la conscience du bien qu'il croit mériter, rendue agréablement dominante par le contraste. . . . Il y a en lui l'idée d'un grand déni de justice et un sentiment de supériorité à l'égard de ceux qui en sont les auteurs. . . Cette explication est-elle la vraie, ajoute Spencer, je sens que ce n'est pas évident. Je la propose seulement à titre d'essai et j'avoue que cette émotion particulière est telle que ni l'analyse ni la synthèse ne me mettent en état de la comprendre complètement. »

L'aveu est à recueillir. Toutefois il ne nous apprend pas seulement que la question est malaisée à résoudre, même pour un esprit tel que Spencer. Il nous enseigne aussi, par le genre d'explication qui le précède et qui l'amène, que le plaisir de la douleur est complexe, que cette complexité est variable et fait varier le phénomène, puisque nous venons de le voir compris de façons différentes d'abord par M. F. Bouillier et par les cartésiens auxquels il se joint, puis par Hamilton, et enfin par H. Spencer lui-même. Ne semble-t-il pas qu'il s'ensuive de là qu'il faudrait procéder par voie de distinctions, considérer à part chacun de ces phénomènes essentiellement délicats, souvent très obscurs, et ne passer aux ressemblances qu'après avoir, autant que possible, saisi et montré les différences?

M. Th. Ribot pense le contraire. A son avis, toutes les tentatives de ce genre doivent échouer, parce que les auteurs restent sur le terrain de la psychologie normale. Ce fait, d'après lui, doit être traité par la méthode pathologique. Il juge qu'on a eu le tort de s'attaquer d'abord à des phénomènes trop délicats et de les considérer isolément. Il faut procéder, dit-il, non par synthèse ou analyse, mais par grossissement; établir une série, dont les derniers termes, — énormes, — éclairent les premiers. . . « J'indique, continue-t-il, les principales étapes de cette gradation : mélancolie esthétique, transitoire et intermittente, — *spleen*; — mélancolie au sens médical; — puis en poussant plus loin, tendance au suicide, — finalement le suicide. C'est ce dernier terme qui fait comprendre tous les autres. Les premières étapes ne sont que des formes embryonnaires, avortées ou mitigées de la tendance de l'être vers sa propre destruction, du désir qui la pose comme agréable. Enrayées dans la majorité des cas, les formes faibles sont un acheminement vers la destruction et ne s'expliquent que si on les rapproche du cas extrême. »

Quelle qu'en soit ma bonne intention, je ne puis trouver dans le suicide la lumière qui me ferait comprendre que la mélancolie esthétique, le *spleen*, sont des formes de l'acheminement de l'être vers sa propre destruction et du désir qui la pose comme agréable. Pour justifier

cette méthode explicative du plaisir de la douleur, M. Th. Ribot a recours à l'hypothèse des évolutionnistes d'après laquelle il a dû exister des animaux conformés de telle sorte que, chez eux, le plaisir était lié aux actions destructives, la douleur aux actions utiles. Or, comme tout animal cherche le plaisir et fuit la douleur, ils ont dû périr en vertu de leur constitution même, puisqu'ils cherchaient ce qui détruit et fuyaient ce qui conserve. Cette supposition, ajoute M. Th. Ribot, n'a rien de chimérique, car nous voyons des hommes trouver du plaisir à des actes qui, ils le savent très bien, les conduiront rapidement à la mort. Un être pareil, conclut l'auteur, renferme une contradiction qui le tuera. — Je fais ici sans retard une réserve : s'il est des hommes qui savent très bien que certains plaisirs mènent à la mort et s'y adonnent néanmoins, il en est d'autres, et peut-être plus nombreux, ou qui l'ignorent, ou qui refusent très souvent de le croire, désireux bien plus de vivre et de jouir que de se détruire. L'hypothèse évolutionniste n'enveloppe donc pas avec évidence la totalité des faits.

Ce n'est pas tout. Avec sa clairvoyance et sa probité ordinaires, M. Th. Ribot aperçoit et pose une objection que soulève son opinion. Voici cette objection : si la douleur et les actions nuisibles d'une part, le plaisir et les actions utiles d'autre part, forment des couples indissolubles, en sorte que l'état pénible dans la conscience est l'équivalent des actions destructives dans l'organisme et inversement, il y aurait donc une interversion : le plaisir exprimerait la désorganisation ; la douleur, la réorganisation. Mais cette hypothèse (l'auteur a voulu dire cette objection) manque de vraisemblance. Et l'on peut y répondre efficacement, continue M. Th. Ribot, si l'on admet, comme on l'a antérieurement proposé, qu'il existe toujours deux processus simultanés et contraires, dont la différence seule tombe dans la conscience, et qu'il suffit qu'un des deux processus augmente ou que l'autre diminue d'une manière anormale pour que la différence change aussi en faveur de l'un et de l'autre. Sans doute le résultat final contredit la règle, puisque ce qui devait être plaisir est douleur. Mais c'est là seulement une preuve que nous sommes en face d'un cas pathologique.

Je ne saurais m'empêcher de remarquer que pour arriver à cette conclusion, il a fallu invoquer d'abord l'hypothèse évolutionniste ; puis, cette première hypothèse ayant suscité une objection, on a fait appel à une seconde hypothèse, celle des deux processus contraires. De telle façon que l'explication essentielle repose sur une preuve qui consiste dans deux hypothèses.

Il y a un autre point sur lequel j'appelle l'attention et même la cri-

tique de M. Th. Ribot. Par définition, le plaisir de la douleur implique deux termes : la conscience du plaisir et la conscience de la douleur. Ainsi l'entend M. Th. Ribot quand il écrit : « Ce plaisir consiste à se complaire dans sa propre souffrance et à la savourer comme un plaisir. » Ainsi l'entend H. Spencer lorsque, dans l'exemple type qu'il a choisi, il distingue mais associe la conscience d'un mal et la conscience d'un bien qui l'adoucit. Dès lors, est-il psychologiquement permis de ranger parmi les plaisirs de la douleur ceux qui recouvrent et dominent la douleur à un tel degré, ou même excluent tellement la douleur que celle-ci n'est plus sentie par le sujet, n'existe plus pour lui? Pendant une certaine période de la paralysie générale des aliénés, le malade, dit M. Th. Ribot, croit posséder au suprême degré la force, la santé, la richesse, le pouvoir; la satisfaction et la béatitude s'expriment dans toute sa personne. — Ici, qu'on veuille le noter, il n'est fait mention d'aucune douleur s'unissant à cette béatitude. — Autre exemple : beaucoup de phtisiques ne sont jamais si riches d'espérance et si féconds en projets que lorsqu'ils vont mourir. — Voilà certes une sorte de joie, et on s'accorde à reconnaître que la plupart de ces malades, près de s'éteindre, ne souffrent pas. Un dernier fait, aussi avéré que consolant, est celui que la psychologie nouvelle nomme « l'euphorie des mourants », calme suprême, douce sérénité dont le frappant caractère est la complète suppression de la douleur. Dans ma longue expérience j'en ai recueilli plusieurs exemples. Un seul me suffira à la fois pour confirmer ce que rapporte M. Th. Ribot sur « l'euphorie » et pour montrer qu'il faut conclure autrement que lui. J'ai vu, dans sa plénitude, cet état de bien-être et d'espérance chez l'un de mes meilleurs amis, ancien ministre de France à Athènes. Il était sur le point de succomber à une maladie de cœur; mais l'hydropisie ayant cessé, voilà qu'il ne souffre plus; il se croit guéri, il est heureux, il m'envoie chercher. « Je suis très bien, me dit-il. Je redemande l'ambassade de Constantinople. Vous serez mon secrétaire; je vous emmène, vous et votre famille. » Le surlendemain, il expirait.

En concluant sur les faits qu'il a cités et qui sont pareils à celui-là, M. Th. Ribot écrit : « Nous sommes en face d'un cas complexe : d'une part, une déperdition perpétuelle, énorme, qui marche à grands pas, *sans se traduire dans la conscience*; d'autre part, une excitation superficielle, momentanée et consciente. L'anomalie est dans cette disproportion psychique ou plutôt dans la *myopie* de la conscience qui ne peut dépasser ses propres limites et pénétrer dans le domaine de l'inconscient. » Mais, dirons-nous, il y a dans ces exemples plus que de la myopie de conscience; il y a une complète cécité. La douleur n'est donc pas sentie, vous le

constatez. Il ne peut donc y avoir, en ce fait, plaisir de la douleur, et cet exemple échappe à la définition adoptée.

Sans traiter la question de la douleur du plaisir, que M. Th. Ribot n'aborde qu'au point de vue pathologique, en omettant aussi son chapitre des états neutres, malgré l'intérêt qu'il présente, je passe à son paragraphe, très important dans sa brièveté, sur la finalité du plaisir et de la douleur.

A cet égard, dit-il, on a procédé de deux façons distinctes. « La première, celle des théologiens et des moralistes, est une explication extrinsèque : Le plaisir est un attrait, le charme de la vie; la douleur est un moniteur vigilant qui nous avertit de notre désorganisation. Ils existent en nous par la grâce bienfaisante de la Providence ou de la nature; ils ont une cause transcendante. La seconde, qui n'a trouvé son expression complète que dans l'école évolutionniste, est une explication intrinsèque : elle s'en tient à l'analyse des faits et montre que le plaisir et la douleur ont leur *pourquoi* dans les conditions d'existence de l'animal et, par conséquent, que leur causalité est immanente. »

M. Th. Ribot semble oublier que les plus récents philosophes qui aient discuté à fond le problème des causes finales non seulement ne se sont pas bornés à l'explication extrinsèque et à l'affirmation d'une cause transcendante, mais ont précisément commencé par appliquer le second procédé, celui qui d'abord analyse les faits et cherche le pourquoi du plaisir et de la douleur et, en général, la finalité intrinsèque, dans les conditions d'existence de l'animal. Ce n'est qu'après avoir décrit l'ordre et l'harmonie dans les faits, après avoir montré les faits dans leur exactitude qu'ils en cherchent les fins, et ce n'est qu'après avoir reconnu ces fins, qu'ils en posent une cause transcendante. Ils déclarent que : « Aucune idée préconçue ne peut prévaloir contre un fait. Mais le fait une fois découvert, rien ne nous interdit d'en rechercher la finalité ⁽¹⁾. » Ils répètent ce qu'a justement dit M. Flourens : qu'il faut aller non pas des causes finales aux faits, mais des faits aux causes finales. Il serait donc juste de distinguer nettement ces philosophes des cause-finaliers, dont se sont moqués entre autres Voltaire et Biot, et qui prêtaient à la Providence les plus étranges rêveries de leur imagination.

Les philosophes tels que M. P. Janet, à l'exemple desquels nous avons essayé de travailler nous-même ⁽²⁾, sont d'accord sur un point capital avec Herbert Spencer, Allen, Schneider et d'autres que cite

⁽¹⁾ Paul Janet, *Les causes finales*, page 269. — ⁽²⁾ Voir nos *Harmonies providentielles*, 4^e édition.

M. Th. Ribot. « Ces derniers ont bien montré, dit-il, que la liaison du plaisir et de l'utile, de la douleur et du nuisible, est un rapport presque nécessaire dérivant de la nature des choses. » Tout animal — souvent même il n'a pas d'autre guide — persiste ordinairement dans ce qui lui cause du plaisir, c'est-à-dire dans un mode d'activité utile à sa conservation; il fuit ordinairement ce qui lui cause de la douleur, laquelle est le corrélatif des actions nuisibles; il a deux bons guides dans le chemin de la vie pour durer et perpétuer son espèce. — Voilà bien un rôle de cause finale accordé au plaisir et à la douleur. Et M. Th. Ribot, pour sa part, reconnaît expressément ce rôle lorsqu'il écrit : « La douleur (comme état de conscience) n'est qu'un signe, un indice, un événement intérieur qui révèle à l'individu vivant sa propre désorganisation ⁽¹⁾. » Et, avec plus de force encore, un peu plus loin : « La douleur est le résultat d'une sommation ⁽²⁾. »

Donc M. Th. Ribot est finaliste, mais il se hâte d'expliquer à quel degré il l'est moins que ceux qu'il nomme les « philosophes » en leur opposant les psychologues. Il l'est beaucoup moins, dit-il, en ce qu'il étudie les dérogations à la règle, qui sont très fréquentes et que les philosophes ont le tort de passer sous silence, par leur excessif amour de l'unité et leur prudent oubli des exceptions.

Est-il donc vrai que les philosophes, tous les philosophes, — car M. T. Ribot les prend en bloc, — soient « des esprits qui exigent avant tout et toujours l'unité »? Certes, ils la cherchent, ils doivent y viser; la dédaigner ou la négliger, ce serait renoncer aux généralités, aux lois, aux définitions, choses sans lesquelles il n'y a ni philosophie ni science. S'en tiennent-ils à cette recherche? Nullement, du moins ceux qui de plus en plus font alliance avec les sciences proprement dites. Ceux-ci, attentifs à la diversité des faits, voient et constatent le mal physique et le mal moral, le désordre, les perturbations, les monstres. De plus, ils ont, surtout en ce dernier temps, purgé la théorie des causes finales des erreurs dont on l'avait remplie. Ils ont demandé des lumières aux naturalistes, aux physiciens, aux astronomes, aux anatomistes. Ils se sont sans cesse rappelé ce mot de Claude Bernard : « A l'Institut, nous sommes tous élèves les uns des autres. » M. Th. Ribot ne peut légitimement exprimer qu'un regret, c'est que le travail psychologique soit tellement compliqué et vaste qu'il faille le partager. On ne lui demande pas d'accomplir toute la tâche; qu'il ne nous reproche pas de n'en pas embrasser la totalité.

⁽¹⁾ *La psychologie des sentiments*, p. 32. — ⁽²⁾ *Ibid.*, p. 36.

A la règle que le plaisir nous instruit de ce qui nous est utile et que la douleur nous avertit de ce qui nous est nuisible, il y a certes des exceptions. M. Th. Ribot sert bien la psychologie en exposant plusieurs de ces exceptions. « Un grain de sable dans l'œil, une névralgie dentaire causent une douleur dont la disproportion est énorme avec le dommage subi par l'organisme. Par contre, la dissolution de certains organes essentiels à la vie est souvent presque indolore. Le cerveau peut être coupé, cautérisé presque sans souffrance; une caverne peut se former dans le poumon, un cancer dans le foie sans que rien ne nous avise du danger. . . Bien plus, la douleur nous induit souvent en erreur sur le siège du mal; les exemples abondent de fausses localisations; une démangeaison du nez est due à des vers intestinaux, une céphalalgie à un état morbide de l'estomac, une douleur de l'épaule droite à une maladie de foie. » Après avoir présenté ces faits, en homme qui connaît à fond ce dont il parle, M. Th. Ribot continue à les regarder comme des exceptions, et maintient la règle à titre de loi qui embrasse la généralité des cas. Au point de vue simplement physiologique cela nous suffit; et, dans cette mesure, ce qu'il prend pour une critique adressée par lui aux philosophes est plutôt une collaboration.

Le chapitre xi de la première partie est aussi, à mes yeux du moins, une œuvre de collaboration psychologique très importante et, à vrai dire, originale. Il est consacré à la mémoire affective. Après de nombreuses recherches faites depuis environ vingt ans sur la réviviscence de nos diverses images, on trouve à peine quelques remarques éparses sur les images dérivant de nos sens extérieurs, de nos sensations internes, de nos plaisirs, de nos douleurs. La question de la mémoire affective restant à peu près intacte, M. Ribot en commence l'étude.

Les vestiges de nos sensations et de nos émotions, tombés dans l'inconscience, mais non pas abolis, peuvent remonter dans la conscience. C'est là le phénomène de réviviscence. Il est provoqué ou spontané.

La réviviscence spontanée consiste en ce qu'un événement actuel suscite les images d'événements antérieurs semblables. La sensation actuelle de la fatigue, par exemple, m'apparaît comme la répétition d'une sensation antérieure semblable ou paraissant semblable à la sensation actuelle. Mais les images dérivées de nos sens, de nos sensations internes, de nos émotions, peuvent-elles renaître dans la conscience, spontanément ou à volonté, *indépendamment de tout événement actuel qui les provoque*? Tel peintre peut faire un portrait de mémoire. Habeneck se rémémorait tout entière une symphonie qui venait d'être jouée, avec tous les détails, toutes les nuances et les fautes commises par certains exécutants. Les représenta-

tions affectives offrent-elles des cas analogues? Voilà, en termes précis, la question que M. Th. Ribot va essayer d'examiner d'aussi près que possible.

Il résume d'abord les principaux faits qui rentrent dans le cadre de la question et les classe en groupes. Mais ces faits lui paraissent insuffisants pour amener la solution du problème. En conséquence, il s'est décidé à recueillir de nouveaux documents. Il s'est proposé de rechercher « s'il n'existe pas d'un individu à un autre de grandes différences dans la mémoire affective; ce qui expliquerait les dissentiments des auteurs sur ce point ».

M. Th. Ribot a donc institué et poursuivi une longue et patiente enquête, ce qui était ici la méthode par excellence. Après avoir éliminé les réponses douteuses, vagues ou peu instructives, il a recueilli une soixantaine de dossiers. Chaque personne (adultes des deux sexes et de divers degrés de culture) a été interrogée par lui directement et ses réponses ont été immédiatement notées. Il a reçu, en outre, quelques longues communications écrites qu'il compte au nombre des meilleures. Il donne, dans un fort intéressant exposé, le résumé et les principaux résultats de son enquête.

Au sujet de cette méthode, je dois faire deux remarques essentielles. La première, c'est que l'enquête psychologique, ainsi comprise et pratiquée, est désormais reconnue nécessaire autant que féconde, et qu'elle doit être adoptée par les psychologues de toutes les écoles. Ma seconde remarque, c'est que cette méthode est d'autant plus acceptable, même par les esprits à tendances métaphysiques, que, loin de mettre à l'écart l'interrogation directe de la conscience, l'introspection individuelle, personnelle, elle n'en est que le prolongement. C'est bien à la conscience propre, directe, personnelle de chacun de ses interrogés que s'est adressé M. Th. Ribot. Par ce côté encore, des philosophes, d'inclinations d'ailleurs distinctes, et faisant telles ou telles réserves, ou maintenant certaines abstentions, ne sauraient-ils donc travailler sympathiquement à la grande tâche commune?

Faisons d'abord connaître quelques-uns des faits apportés par l'enquête et notons-en aussi bien les contradictions que les concordances.

Y a-t-il réviviscence des images olfactives? M. Th. Ribot penchait à croire qu'elles ne sont susceptibles d'aucune réviviscence soit spontanée, soit volontaire, étant, quant à lui, incapable d'en raviver une seule, même au plus faible degré. Les réponses lui ont donné complètement tort. Exactement, 40 p. 100 des interrogés ne ravivent aucune image; 48 p. 100 en ravivent quelques-unes; 12 p. 100 se disent capables

de les raviver toutes et à volonté, ou presque toutes. La majorité des cas comporte donc la réviviscence spontanée de quelques odeurs seulement. Les plus fréquemment citées sont : l'œillet, le musc, la violette, l'héliotrope, l'acide phénique, l'odeur de campagne et d'herbe, etc. Les conditions dans lesquelles l'image apparaît sont très diverses. Chez la plupart, l'odeur imaginée suscite l'image correspondante d'une fleur, d'un flacon d'essence. Deux personnes affirment qu'à la lecture d'une description de paysage, elles sentent aussitôt les odeurs qui s'y rattachent. L'une d'elles, qui est un romancier, éprouve quelquefois la soif, à la même occasion.

Dès ce premier pas de l'enquête, on est frappé de l'efficacité que manifeste la recherche à plusieurs. Que M. Th. Ribot s'en fût tenu au seul témoignage de sa propre conscience, il aurait tout simplement nié la réviviscence des odeurs dont la fréquence est pourtant sinon constante, du moins assez notable.

La réviviscence des odeurs peut aussi être volontaire. Une personne interrogée a répondu : « Je sens presque toutes les odeurs caractéristiques, et je le fais à volonté : en ce moment, je pense à un pays rhénan et j'en sens l'odeur. » Mais le seul qui ait dit à l'enquêteur pouvoir sentir toutes les odeurs à volonté a toujours besoin d'une représentation visuelle préalable, préparatoire.

Sur le souvenir des saveurs, séparées des odeurs, il y a assez de vague dans les réponses. Un témoin se rappelle « facilement et à volonté le goût du sel, avec impression visuelle très nette; mais moins aisément d'autres saveurs fondamentales ». Un autre, qui use pour sa gorge de trois espèces de bonbons, « en pressent la saveur, lorsqu'il en éprouve le besoin, qu'il les voit ou qu'il les touche ». En général toutefois, la réviviscence des saveurs a paru à M. Th. Ribot liée surtout à celle des aliments usuels et à l'état du canal alimentaire quand la faim est sentie.

En ce qui touche les sensations internes, sur la représentation de la fatigue, les réponses ont été affirmatives sans aucune exception. Mais les modes de représentation diffèrent. Les uns la ressentent imaginativement dans les muscles, les autres sous forme cérébrale. Quelques exemples sont cités : « Tiraillements musculaires dans les mollets, le dos, les épaules; les yeux gros; mais nulle pesanteur de tête. » — Ou encore : « Sensation de relâchement, de fardeau, localisée dans les épaules, parce que, à l'état normal, il est très pénible à l'interrogé de se baisser. » Quoique tous les sujets se représentent la fatigue, trois ou quatre n'y parviennent que « difficilement et faiblement ».

Pour la représentation du dégoût, mêmes résultats. M. Th. Ribot ne

trouve que trois réponses négatives avec cette remarque : « J'ai un bon estomac. » Et l'un de ces cas est d'autant plus curieux que le sujet a eu le mal de mer. Lorsque la représentation est vive, elle est décrite « comme un commencement de nausée ». Pour d'autres, ce qui est senti est « un mal au cœur avec mouvement de recul lié à l'huile de foie de morue ou à la viande gâtée ». Parmi ceux qui ont subi le mal de mer, M. Th. Ribot n'en rencontre aucun qui ne se le représente facilement, avec du vertige et avec une sensation désagréable de balancement qui est une invitation à ne pas persister dans la réviviscence volontaire.

Viennent ensuite les réponses sur la représentation des douleurs et des plaisirs, des états pénibles, des états agréables, des émotions. Sur ces derniers phénomènes, M. Th. Ribot a toujours prié de rappeler un cas particulier, et non des émotions passées en général. Les plus nombreux interrogés ne se rappellent que les conditions, circonstances et accessoires de l'émotion. Ils n'ont qu'une mémoire *intellectuelle*. Les autres, bien moins nombreux, se rappellent les circonstances, plus l'état affectif lui-même qui est ravivé. Ceux-ci ont la mémoire *affective* vraie. Plusieurs personnes affirment que le souvenir d'une émotion les secoue aussi vivement que l'émotion primitive. En effet, est-ce que le souvenir d'une sottise ne fait pas rougir? Une de ces personnes affirme « que sa représentation des émotions est plus vive que l'émotion elle-même et qu'elle se les rappelle bien mieux que les sensations visuelles, auditives et autres. »

M. Th. Ribot a naturellement présumé que, chez les poètes et les artistes, la réviviscence affective doit être fréquente. Il s'est adressé à M. Sully Prudhomme, dont la pénétration philosophique est connue. Il en a obtenu une communication écrite et il en extrait quelques passages, avec son autorisation :

« ... J'ai l'habitude, — dit l'éminent poète philosophe, — de me séparer des vers que je viens de faire avant de les achever, de les laisser quelque temps dans mes tiroirs. Je les y oublie même parfois quand la pièce m'a paru manquée et il m'arrive de les retrouver plusieurs années après. Je les recompose alors et *j'ai la faculté d'évoquer avec une grande netteté le sentiment qui les avait suggérés*. Ce sentiment, je le fais poser, pour ainsi dire, dans mon for intérieur, comme un modèle que je copie avec la palette et le pinceau du langage. C'est exactement le contraire de l'improvisation. Il me semble que je travaille alors sur le souvenir d'un état affectif.

« Quand je me rappelle l'émotion que m'a causée l'entrée des Allemands dans Paris, après nos dernières défaites, il m'est impossible de

ne pas en même temps et indivisément éprouver de nouveau cette émotion même; tandis que l'image mnémonique du Paris d'alors demeure dans ma mémoire très distincte de toute perception actuelle.»

Ici, dit M. Th. Ribot, rien ne manque, ni les circonstances, ni le retour de l'émotion elle-même. C'est la réviviscence complète d'une émotion.

Il y a encore une catégorie de réponses dont l'auteur de l'enquête n'a que quatre cas et qu'il mentionne seulement à titre de curiosité et afin de ne rien omettre. Les personnes dont il s'agit se représentent l'émotion *objectivement*, et en la mettant dans une autre personne. L'une ne se représente la colère que sous la forme d'un homme déterminé qui est en colère. Une autre incarne la peur et la haine dans un certain individu dont le visage et l'attitude expriment la peur et la haine. « L'état affectif ne se représente pour eux que sous la forme de son expression corporelle. » Et M. Th. Ribot ajoute : « Est-ce parce qu'ils ont peu éprouvé pour leur part ces diverses émotions? » Peut-être, répondrais-je; mais comme il faut bien pour les placer dans un autre les avoir éprouvées à quelque degré et s'en souvenir, la mémoire affective se manifeste encore, à ce qu'il me semble, dans ce cas spécial.

Cet exposé des faits les ayant montrés dans leurs diversités et même lorsqu'ils paraissent se contredire, M. Th. Ribot craint que le lecteur ne reste finalement perplexe. Il essaie donc d'y mettre de l'ordre. On en trouvera et on en étudiera avec fruit un judicieux groupement que, faute d'espace, nous ne reproduisons pas. Il est temps d'ailleurs d'arriver aux conclusions. Elles sont au nombre de trois :

Premièrement : Il existe un type affectif aussi net, aussi tranché que le type visuel, le type auditif et le type moteur. Il consiste dans la réviviscence aisée, complète et prépondérante des représentations affectives.

Secondement : Il n'existe pas uniquement un type affectif général; le type comporte des variétés; il est même probable que les types *partiels* sont les plus fréquents. Tel a une mémoire excellente pour les langues et nulle pour la musique ou inversement.

Troisièmement : La réviviscence dépend de conditions cérébrales et internes bien plus que l'impression primitive elle-même. Ressentir vivement les émotions et les raviver fortement sont deux opérations différentes : l'une n'implique pas l'autre. Il ne suffit pas que l'impression soit vive; il faut qu'elle se fixe. Souvent elle se renforce par un travail d'incubation latente qui dépend du caractère individuel.

Quelles que soient les réserves et même les critiques que contienne

notre article, tant en ce qui touche certaines formes de la méthode et certaines définitions qu'en ce qui touche un petit nombre de points particuliers, les conclusions de l'auteur nous paraissent résulter des faits recueillis par ses habiles et consciencieuses analyses. Chaque lecteur instruit pourra les soumettre au contrôle de sa propre conscience, et je crois qu'il les jugera en général vraies. M. Th. Ribot l'y aura beaucoup aidé. C'est un de ses mérites, je dirais volontiers un de ses talents, de mettre ceux qui le lisent en état non seulement de le comprendre et de le suivre, mais aussi de le discuter au besoin, et de l'approuver en sachant pourquoi. Comment d'ailleurs ne pas éprouver une sympathique estime pour ce vigoureux et pourtant modeste chercheur qui vous dit, à la fin de ce chapitre : « Je termine ici cette exploration qui n'est qu'une ébauche plutôt qu'une étude du sujet », — et qui ajoute : « Rien n'a jamais été l'œuvre ni d'un homme ni d'un jour ».

Il nous reste à examiner la seconde partie de l'ouvrage. Nous en parlerons dans un dernier article.

CH. LÉVÊQUE.

(La fin à un prochain cahier.)

ÉTUDE SUR LES BUCOLIQUES DE VIRGILE, par A. Cartault, professeur à la Faculté des lettres de Paris. (Paris, Armand Colin et C^{ie}.)

L'étude sur les *Bucoliques* de Virgile par M. Cartault est l'un des travaux les plus ingénieux et les plus solides qui aient été publiés chez nous, dans ces dernières années, sur la littérature latine. L'ouvrage mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui aiment à s'instruire. S'il n'obtenait pas tout à fait le succès dont il est digne, la faute en serait, je crois, à l'auteur, qui n'a pas tenu à le présenter d'une manière attrayante. Sans doute, il est bon de se mettre en garde contre toute espèce de charlatanisme et il ne faut pas faire au lecteur des sacrifices qui nuiraient à la gravité et au sérieux d'un ouvrage; mais ce n'est certainement pas un crime d'essayer de l'attirer et de le retenir par des mérites d'ordre, de suite, de proportion qui lui rendent l'intelligence de l'ensemble plus facile. Un livre d'érudition est susceptible d'élégance au même sens que l'exposition d'un théorème de géométrie. On a reproché

quelquefois aux savants de mal disposer leurs ouvrages, d'y donner la même importance aux détails les plus minces qu'aux questions les plus graves, d'interrompre sans cesse le développement régulier des idées par des digressions interminables, de placer dans le texte et au même rang que le reste ce qui devrait être dans les notes, d'exiger enfin de l'intelligence et de l'attention des lecteurs des efforts inutiles. Ce sont des défauts dont beaucoup d'entre eux, et les plus grands, ont entrepris de se corriger. Il nous vient tous les jours de l'Allemagne des ouvrages bien composés, qui joignent l'agrément de la forme à la solidité du fond. On conviendra que le moment serait mal choisi pour la science française de renoncer à des qualités dont nos voisins reconnaissent l'importance en essayant de se les approprier.

Le livre de M. Cartault est une reproduction fidèle, — trop fidèle peut-être, — de son enseignement. En le lisant, on croit assister aux leçons qu'il fait aux étudiants de la Sorbonne. Ces leçons ont beaucoup d'intérêt et parfois de nouveauté et elles donneraient envie de s'asseoir sur les bancs de la Faculté. Mais quand d'un cours on fait un livre, je crois qu'il est bon d'y introduire quelques changements. Le professeur est tenu de rendre compte à ses élèves de tous les mots du texte qu'il explique, et à mesure qu'ils se présentent à lui. Dans un livre, on doit choisir. Ce qui convient lorsqu'on a l'auteur sous les yeux, qu'on le suit pas à pas et qu'on n'y veut rien laisser d'obscur, serait moins à sa place quand, l'ouvrage étant fermé, on disserte d'une manière plus générale sur ses qualités et ses défauts et l'on expose les idées qu'en a suggérées l'étude. Le travail de M. Cartault, en l'état où il nous le donne, ressemble trop à une édition des *Bucoliques* dont le texte latin aurait été supprimé. Je crois qu'il aurait dû prendre un parti plus tranché; il lui fallait se décider ou bien à nous donner une édition véritable de l'ouvrage de Virgile, qui aurait été excellente, ou, s'il en voulait faire un livre de critique, à y pratiquer quelques suppressions, quelques aménagements, qui l'auraient rendu plus accessible au public.

L'introduction se compose de deux chapitres fort intéressants, le premier sur la jeunesse, les amis, les protecteurs de Virgile, le second sur l'ordre et la date des *Bucoliques*. Les premières années de Virgile nous sont très mal connues. Comme il est devenu célèbre assez tard et que jusqu'au moment où il a publié les *Bucoliques*, c'est-à-dire jusque vers sa trentième année, l'attention publique ne s'était pas fixée sur lui, on ne savait guère comment s'était passée sa jeunesse. Pour jeter quelque lumière sur cette obscurité, M. Cartault a suivi la seule méthode raisonnable : il réunit et il étudie de très près les renseignements que nous

donnent les biographes du poète; il les compare entre eux et les redresse l'un par l'autre; surtout il se demande s'ils sont conformes aux rares confidences qui échappent à Virgile sur les temps antérieurs à ceux où il écrit. Il n'y avait rien de mieux à faire. Sans doute les biographes de Virgile ont une mauvaise réputation et la méritent souvent. Cependant ils n'ont pas inventé toutes les informations qu'ils nous donnent; ils avaient sous les yeux des auteurs dignes de foi, des contemporains, quelquefois même des amis du poète; s'ils ont altéré leurs récits et mêlé des fables à des vérités, il n'est pas toujours impossible de retrouver le fond ancien et sincère sous cette végétation de légendes dont ils l'ont recouvert. C'est ce qu'a fait M. Cartault; et non seulement il s'est servi d'eux avec beaucoup de sagacité, mais il me semble qu'on peut tirer de son livre quelques motifs de leur être indulgent. Ils ont le tort sans doute de nous donner du texte de leur auteur des explications et des interprétations ridicules, mais leurs successeurs, les critiques d'aujourd'hui, sont-ils toujours beaucoup plus sensés? M. Cartault, qui craint comme le feu qu'on ne dise qu'il a négligé de connaître un seul des commentateurs du poète, ne nous fait grâce d'aucune des opinions qu'on a émises au sujet de chaque églogue; il y en a vraiment de bien singulières. Je recommande à ce sujet les rêveries de Glaser, qui croit que la seconde églogue a été composée à propos d'un parent d'Asinius Pollio, qui avait été visiter Virgile dans sa propriété et avait témoigné quelque répulsion pour la poésie pastorale, et celles d'un certain nombre de critiques allemands qui ne veulent voir dans les beaux élans de passion de la dixième que des plaisanteries bouffonnes, imaginées pour faire rire Gallus. Il faut bien reconnaître qu'il n'y a rien de plus extraordinaire dans les divagations des grammairiens anciens.

L'étude sur les amis et les protecteurs de Virgile donne à M. Cartault l'occasion de chercher comment il fut amené à composer ses *Bucoliques*. C'était une nouveauté dans la littérature latine, et nous ne voyons pas qu'aucun poète avant lui ait songé à imiter Théocrite. On nous dit que c'est la reconnaissance qui lui en donna l'idée et qu'il écrivit ses églogues pour célébrer Octave, Varus, Pollio, qui lui avaient fait rendre son bien. Mais d'abord il aurait pu choisir, pour chanter leurs louanges, une autre forme littéraire qui aurait été mieux appropriée à ce qu'il se proposait de faire. De plus, nous savons que les premières églogues de Virgile sont antérieures à l'époque où il fut déposédé de son champ. Il n'avait donc pas alors à remercier ceux qui l'ont aidé à le recouvrer, et il faut chercher aux *Bucoliques* une autre origine. Servius laisse entendre que c'est Pollio qui dirigea le poète vers l'imi-

tation de Théocrite : *Tunc ei proposuit Pollio ut carmen bucolicum scriberet*. Ce renseignement a paru à presque tous les critiques assez vraisemblable. S'il est vrai, comme on nous le dit, que les *Géorgiques* et l'*Énéide* aient été inspirées par Mécène et Auguste, il ne serait pas extraordinaire que le poète eût entrepris les *Bucoliques* sur le conseil de Pollion. Cependant M. Cartault ne le pense pas, et il donne plusieurs raisons qui l'empêchent de le croire. D'abord il rappelle que Virgile a inséré dans la neuvième églogue des vers qu'il avait composés longtemps auparavant, à une époque où probablement il n'était pas encore lié avec Pollion ; or ces vers contiennent la mention du nom de Daphnis, ce qui prouve qu'à ce moment le poète connaissait déjà Théocrite. On pourrait répondre à M. Cartault qu'il est en effet très vraisemblable que Virgile avait lu Théocrite dans sa jeunesse studieuse ; s'il le connaissait, il devait beaucoup l'admirer, mais il ne l'imitait pas encore. Les vers où se trouve le nom de Daphnis n'ont en réalité aucun caractère bucolique ; M. Cartault lui-même en fait la remarque. On pourrait donc supposer que Pollion a fait passer Virgile de l'admiration à l'imitation, ce qui ne serait pas sans importance et suffirait jusqu'à un certain point à justifier l'assertion de Servius. Mais voici une raison qui semble plus décisive ; M. Cartault la tire du vers même de la troisième églogue que d'ordinaire on cite pour établir l'opinion contraire :

Pollio amat nostram, quamvis est rustica, musam,

ce qui veut dire, selon M. Cartault, que Pollion ne laissait pas d'apprécier les vers de Virgile, quoiqu'il eût peu de goût pour la poésie rustique. S'il en était ainsi, il aurait été du nombre de ces délicats dont le poète dit ailleurs :

Non omnes arbusta juvant humilesque myrica,

et l'on ne pourrait pas croire qu'il eût poussé Virgile à se livrer à un genre de poésie qu'il n'aimait pas ; il faudrait plutôt le mettre parmi ceux qui, dès le début, lui proposaient de grands sujets à traiter et entrevoyaient déjà en lui le chantre de l'*Énéide*. On doit donc en conclure que s'il a conseillé quelque chose à Virgile, c'est d'écrire dans un style plus noble et moins rustique. « Le résultat auquel nous arrivons, ajoute M. Cartault, n'est pas d'accord avec le préjugé vulgaire, et les rapports entre le poète et son protecteur apparaissent sous un jour nouveau. Pollion, qui, nous le savons, a de grandes prétentions politiques et littéraires, qui fait profession de cultiver la haute poésie, éprouve pour Virgile une bienveillance de grand seigneur et l'engage magnaniment à hausser le ton.

Virgile, qui connaît ses ressources et ses capacités personnelles, conserve une certaine indépendance et ne craint pas de déclarer un peu plus tard que sa muse « n'a pas rougi d'habiter les forêts ».

Toute cette théorie ingénieuse repose sur la manière dont M. Cartault entend ces trois mots : *quamvis est rustica*, mais ils sont susceptibles d'un autre sens. Ils peuvent être une simple allusion à l'humilité du genre et signifier qu'en lisant avec plaisir les vers de Virgile, un si grand personnage fait vraiment beaucoup d'honneur à une poésie de paysans. Si ce sens est le véritable, on est porté à croire que Pollion devait être un partisan résolu de la bucolique, puisqu'il la louait et la protégeait en dépit des exigences de sa situation et de son rang. C'est bien en effet le sentiment que nous laisse la lecture des églogues; Pollion y est partout, même dans les plus anciennes : la seconde, qui a précédé toutes les autres, a été, dit-on, inspirée à Virgile par un jeune esclave de Pollion dont il était épris; la troisième contient les vers que nous venons de citer; la quatrième et la huitième lui sont dédiées; est-il probable que le poète eût fait intervenir si souvent un personnage vaniteux et d'humeur rétive dans des poésies dont le genre lui aurait déplu? Il y a mieux : la huitième églogue contient ces mots : *accipe jussis carmina cepta tuis*, qui paraissent contredire directement le système de M. Cartault. A la vérité, il en diminue autant qu'il peut l'importance; il ne s'agit pas, selon lui, de toutes les *Bucoliques*, qui auraient été composées à la demande de Pollion. Cette opinion lui paraît *insoutenable*, quoiqu'elle ait été soutenue par des critiques très autorisés; il n'est question que de la huitième églogue, et même d'une partie de cette églogue, du chant d'Alphésibée. Sans compter que Virgile dit seulement qu'il a *commencé* ces vers (*carmina cepta*) à la demande de Pollion, laissant entendre qu'il les a *achevés* à son temps et à sa guise, toutes ces subtilités n'empêchent pas que nous n'ayons ici la preuve directe, irréfutable, que Pollion s'est adressé au moins une fois à Virgile pour lui conseiller d'imiter Théocrite. Rien n'empêche qu'il l'ait fait plus souvent, et j'avoue que l'opinion de Servius ne me semble pas tout à fait déraisonnable.

Le chapitre que M. Cartault consacre à la date des *Bucoliques* est peut-être le meilleur de son ouvrage. Quoique le sujet soit fort obscur, il y arrive à des solutions très vraisemblables. Tout le monde est d'accord pour admettre que l'ordre dans lequel sont rangées les *Églogues* sur les manuscrits, quoiqu'il remonte à Virgile, n'est pas celui de leur composition. Quelques-unes rappellent des événements historiques et portent leur date avec elles; en les rapprochant des autres, on peut à peu près les dater toutes. M. Cartault est même arrivé à trouver la raison de l'ordre

que Virgile leur a donné en les publiant. Il a voulu mettre en tête celle où il remercie Octave de lui conserver son champ et où il lui promet en échange l'immortalité : c'était placer le recueil entier sous la protection de ce grand nom. Pour le reste on aperçoit du premier coup d'œil qu'il a tenu à faire alterner les dialogues et les monologues, ce qui amène, dans l'ensemble, quelques perturbations assez graves; mais en tenant compte de ces conditions, il se trouve que l'ordre chronologique est assez fidèlement conservé. C'est une remarque intéressante; je ne me rappelle pas qu'on l'eût faite avant M. Cartault.

Cette introduction, sur laquelle je me suis peut-être trop étendu, n'occupe qu'une petite partie du livre de M. Cartault, un peu moins de quatre-vingts pages sur cinq cents. Le reste, c'est-à-dire l'ouvrage presque entier, est rempli par l'analyse successive de chacune des églogues. Il m'est difficile de m'engager à fond dans ce travail infini, minutieux, où l'on risque un peu de se perdre. M. Cartault en aurait rendu l'étude plus aisée et le profit plus certain s'il avait donné à son livre une conclusion qui en aurait résumé les points principaux. Le lecteur était en droit de l'attendre. Plus l'ouvrage est dense, nourri de faits, bourré de détails, plus il convenait d'en grouper à la fin les résultats les plus importants. Le public aurait su gré à M. Cartault de cette complaisance, et son ouvrage y aurait gagné; cette vue d'ensemble aurait mis en pleine lumière ce qu'il a parfois d'original et de nouveau.

On aurait mieux saisi, par exemple, ce que M. Cartault pense de la manière dont Virgile a imité Théocrite. C'est une question qu'il se pose à propos de presque toutes les églogues. A chaque fois, il poursuit la comparaison entre les deux poètes vers par vers et presque mot par mot. Il nous montre, en se tenant le plus près possible des deux textes, comment l'auteur latin s'est inspiré de son devancier et ce qu'est devenu l'original dans la copie. Toutes ces études dispersées ressortiraient davantage si M. Cartault nous en avait donné la substance à la fin de son ouvrage. Nous y verrions d'une manière plus frappante comment Virgile, au lieu de traduire fidèlement son modèle, choisit d'ordinaire deux idylles ou plus pour en faire une; la *contaminatio* était, en toute chose, le procédé familier aux auteurs latins. Mais, indépendamment de ces idylles entières qu'il a sous les yeux en composant la sienne, il ne se fait pas faute de prendre ailleurs, et comme au hasard, des vers, des expressions, des images, dont il enrichit son imitation. Cette abondance d'emprunts, qui viennent d'un peu partout, a quelquefois gêné la marche du poète, surtout dans ses premières églogues; elle y introduit des obscurités et même des contradictions, en sorte

que M. Cartault se demande « si le poète, après avoir créé son plan, l'exécutait ensuite en cherchant le détail dans son auteur; ou si, au contraire, il ne se livrait pas, en lisant Théocrite, à des imitations de passages qui le frappaient, quitte à inventer ensuite un lien pour rejoindre ces imitations fragmentaires ». J'ai bien de la peine à croire qu'il en soit ainsi. Il me semble que Virgile devait être, dès cette époque, en possession de la méthode qu'il a suivie jusqu'à la fin. Il s'imprègne de l'auteur grec qu'il imite; il le lit avec passion, il le sait par cœur; il n'en traduit pas les beaux morceaux par avance, et comme par provision, pour les placer plus tard dans ses œuvres, quand l'occasion s'offrirait de s'en servir; il ne va pas, lorsqu'il compose, les chercher dans ses tiroirs, il les trouve dans sa mémoire; ils se présentent à lui d'eux-mêmes, sans qu'il les cherche, presque sans qu'il le veuille; peut-être même, au début, se présentent-ils trop souvent; il n'est pas tout à fait le maître de ses souvenirs; c'est plus tard qu'il arrive à les dominer et qu'il ne prend d'Homère, quand il écrit l'*Énéide*, que ce qu'il veut et ce qui convient. Mais, au fond, avec cette différence de mesure et de degré, il me semble qu'il a toujours procédé de la même manière.

Il n'en reste pas moins que cette intempérance d'imitations, qu'il ne sait encore bien régler, amène, dans les *Bucoliques*, quelques disparates fâcheuses. M. Cartault fait remarquer qu'il y a souvent des incertitudes dans la façon dont les paysages sont dépeints. Tantôt on nous dit que nous sommes en Sicile, et le pays est décrit d'après les indications de Théocrite; tantôt les bergers sont placés près des rives du Mincio bordées de roseaux, sous les grands chênes où bourdonnent les abeilles, dans des lieux que Virgile avait fréquentés depuis son enfance; mais il arrive aussi que la description se rapporte aux deux contrées à la fois. On y parle des fleuves desséchés (*videas et flumina sicca*⁽¹⁾), ce qui rappelle les torrents poudreux de la Sicile, tandis que les huttes enfumées où l'on fait bon feu pour se garantir du froid⁽²⁾ conviennent mieux au climat des contreforts des Alpes. Enfin il y est question aussi de l'Arcadie, où Virgile imagine des concours de bergers, qui chantent leurs amours sur la syrinx :

Pan etiam Arcadia mecum si iudice certet,
Pan etiam Arcadia dicat se iudice victum⁽³⁾.

Cette Arcadie de fantaisie paraît bien être une invention de Virgile; au moins elle n'existe pas dans Théocrite. « Théocrite, nous dit M. Car

⁽¹⁾ *Buc.*, VII, 56. — ⁽²⁾ *Ibid.*, 49. — ⁽³⁾ *Buc.*, IV, 58.

tault, considère bien le dieu Pan comme le joueur de syrinx par excellence, le maître des pâtres chanteurs de la Sicile; il sait que sa véritable patrie est l'Arcadie, où il reçoit un culte particulier; mais il n'imagine pas qu'elle contienne une population de pâtres chanteurs et joueurs de syrinx, comme ceux qui sont les personnages ordinaires de ses idylles. » Il est naturel que Virgile soit allé plus loin, qu'il ait supposé que Pan a dû instituer et propager le chant bucolique dans le pays où il était surtout honoré et où il faisait sa résidence. Voilà comment il aura été amené à créer cette Arcadie poétique où Gallus songe à se réfugier pour oublier les infidélités de Lycoris. C'est un élément de plus de confusion dans ses descriptions de paysage. La scène de la septième églogue est très nettement indiquée :

Hic virides tenera prætexit arundine ripas
Mincius.

Mais voici que les bergers qui vont chanter sur les bords du Mincio sont appelés *Arcades ambo*, ce qu'on peut à la rigueur expliquer en supposant que Virgile a voulu dire qu'ils étaient aussi habiles sur la syrinx que des Arcadiens⁽¹⁾, mais ce qui ne laisse pas de causer quelque surprise.

Il y a donc un peu de confusion et de convention dans les *Bucoliques* de Virgile, et, ce qui au premier abord est assez étonnant, il y en a plus dans les dernières que dans celles par lesquelles il a débuté. Les commentateurs prétendent qu'il les a composées toutes pour remercier les grands personnages qui lui avaient fait restituer son champ. Cette opinion ne peut pas se soutenir; il est trop évident que, s'il n'avait pas fait des églogues avant ses malheurs, il n'aurait jamais eu la pensée d'em-

⁽¹⁾ Virgile a dit ailleurs : *soli cantare periti Arcades* (x, 32). Kolster donne de ce mot une explication que M. Cartault trouve excellente et qui paraîtra peut-être un peu trop subtile. Il pense que le paysage étant un paysage des environs de Mantoue, sans l'épithète d'*Arcades* on croirait que les pâtres qui vont chanter sont des gens du pays. Or Virgile veut nous avertir que nous avons affaire à des personnages imités de Théocrite, à des pâtres chanteurs imaginaires; il les appelle *Arcadiens* parce qu'il tient à ne pas nous tromper et à nous faire bien savoir que ce talent poé-

tique et musical qu'il leur attribue est de convention. Avait-il vraiment besoin de prendre tant de précautions pour nous en convaincre et ne l'aurions-nous pas soupçonné tout seuls? — Ailleurs (x, 1), le même Kolster explique d'une manière encore plus singulière l'invocation que Virgile adresse à la nymphe Aréthuse. « C'est là, dit M. Cartault à ce propos, une de ces remarques ingénieuses qui font honneur au commentateur, mais qui paraissent dépasser la pensée de Virgile. » Je crains qu'elle ne paraisse au lecteur beaucoup plus alambiquée qu'ingénieuse.

ployer cette forme littéraire pour célébrer des gens comme Varus ou Pollion, qui n'avaient rien de commun avec des bergers. C'est le succès qu'il avait obtenu en écrivant des bucoliques véritables, où il imitait Théocrite, qui l'engagea à continuer et lui fit insérer l'éloge de ses protecteurs dans des scènes pastorales. Mais il faut avouer qu'ils n'y sont pas toujours à leur place. Nulle part ce défaut n'est plus apparent que dans la dixième églogue, où il nous montre Cornelius Gallus, c'est-à-dire un administrateur et un diplomate, couché sous une roche solitaire, au milieu de ses brebis, entouré de pâtres et de porchers, recevant la visite de Pan et de Silvain qui viennent le consoler. Cette églogue fait songer au tableau où Le Brun a représenté Louis XIV, avec sa vaste perruque, en costume de berger, menant paître des troupeaux, comme Apollon chez Admète.

Les commentateurs prétendent, on vient de le voir, que, si Virgile s'est donné tant de mal pour faire entrer Varus, Pollion et Gallus dans ses *Bucoliques*, où ils sont quelquefois assez déplacés, c'est qu'ils s'étaient occupés de lui faire rendre son champ. Ce que chacun d'eux a fait, on ne le voit pas très clairement, mais il est assez vraisemblable qu'ils s'y sont entremis de quelque manière, et que le poète éprouva le besoin de les en remercier. La reconnaissance qu'il leur témoigne et les éloges qu'il leur prodigue ne se comprennent que s'ils ont pris quelque part à l'affaire qui l'inquiète le plus en ce moment. Il faut donc admettre que cette spoliation tient en réalité plus de place dans les *Bucoliques* qu'il ne le semble d'abord. Il n'en est véritablement question que dans deux églogues, la première et la neuvième; mais toutes celles où paraissent les noms de ces illustres protecteurs s'y rattachent indirectement. M. Cartault a fait de la première une étude très approfondie. Je crois qu'il en a très bien saisi le but et indiqué la portée. On est quelquefois tenté d'être sévère pour elle quand on y lit les compliments outrés dont il accable le jeune triumvir et l'apothéose qu'il lui décerne presque au lendemain des proscriptions. Mais il faut songer qu'elle contient aussi les plaintes touchantes de ceux qui ont été spoliés et une sorte de protestation pathétique contre l'attribution des terres aux vétérans. Quand on voit que Virgile n'hésite pas à traiter d'impies et de barbares ces soldats qui venaient de faire la fortune d'Octave, on ne peut s'empêcher de le trouver singulièrement hardi, « et l'on est tenté de croire que, s'il a exagéré le ton de la reconnaissance, c'était pour faire passer la leçon ». Mais quel était au juste ce service dont il était si reconnaissant au jeune triumvir qu'il le mettait du premier coup au rang des dieux ? On pense d'ordinaire qu'Octave lui avait fait rendre son bien

que les vétérans lui avaient ôté. Mais M. Cartault fait remarquer qu'il n'y a aucun passage dans la première églogue où il soit dit positivement qu'il en eût été dépouillé. On voit seulement qu'il a craint de l'être, et que pour conjurer le danger il est venu à Rome, où Octave lui a promis qu'il ne serait pas inquiété. Il ne s'agit donc pas, nous dit M. Cartault, d'une spoliation qui aurait été suivie d'une restitution, mais d'un maintien en possession :

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt!

Quoi qu'il en soit, et de quelque manière qu'on explique la première églogue, la neuvième montre que la promesse d'Octave ne fut suivie d'aucun effet; les vétérans n'en voulurent pas tenir compte et Virgile fut obligé d'adresser de nouvelles plaintes à ses protecteurs. Ses démarches ont-elles définitivement réussi? Est-il rentré en possession de ce petit domaine, dont la perte lui avait été si cruelle? Contrairement à l'opinion commune, M. Cartault ne croit pas qu'on le lui ait restitué. Il n'est plus question de Mantoue, dans les *Géorgiques*, que pour rappeler qu'elle a perdu son territoire, après les guerres civiles :

Et qualem infelix amisit Mantua campum.

Le poète semble n'habiter plus désormais que la Campanie ou la Sicile, Naples ou Tarente. « Comment admettre qu'il ne fût pas souvent retourné à Andes, s'il y eût encore eu son patrimoine? Il est donc très vraisemblable qu'il n'y possédait plus rien. » Ces raisons sont spécieuses, mais, comme nous ignorons quels événements ont pu se produire, dans la vie de Virgile, entre les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, il est difficile de rien conclure de certain de son silence, et nous ne pouvons former à ce propos que des conjectures.

Il me resterait à parler de la manière dont M. Cartault juge le talent de Virgile dans ses *Bucoliques* et les qualités de style qu'il y déploie; car, fidèle aux habitudes de la critique française, il n'a pas séparé les appréciations littéraires des recherches érudites, et il faut l'en féliciter. Mais ces appréciations sont, comme le reste, un peu trop éparées dans son livre, et il ne les a nulle part réunies et résumées. Je me bornerai à signaler l'excellente analyse qu'il a faite de la sixième églogue, où il montre qu'à ce moment Virgile était à la fois le disciple de Lucrèce et de Catulle. C'est bien à ces deux écoles qu'il s'est formé. Il n'y aurait rien de plus intéressant que de montrer ce qu'il doit à ces deux grands poètes que, dès sa jeunesse, il unissait déjà dans son admi-

ration. Ce sujet d'étude serait bien digne de tenter M. Cartault ou quelqu'un de ses élèves.

GASTON BOISSIER.

LES PLANTES DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN ÂGE. Histoire, usages et symbolisme. — 1^{re} partie : Les plantes dans l'Orient classique. I. Égypte, Chaldée, Assyrie, Judée, Phénicie, par Charles Joret, professeur à l'Université d'Aix, correspondant de l'Institut. Paris, Bouillon, 1897, in-8°, xx-504 p.

L'histoire des plantes est mêlée de façon intime à celle de l'humanité. L'homme, les trouvant à l'état sauvage dans les pays qu'il habitait, s'appliqua à les apprivoiser ou à les conquérir dès le début : il tira sa nourriture des unes, il en appliqua d'autres à son habillement, et, même parmi celles qui semblaient être inutiles ou dangereuses, il en discerna qui servirent aux manipulations des sciences et de l'industrie ou à l'ornement des jardins. A considérer leurs allures et leurs mœurs, elles lui apparurent comme des êtres imbus d'une vie analogue à la sienne et à celle des dieux, doués d'âme, susceptibles d'action ou de parole, capables à l'occasion d'annoncer l'avenir par les mouvements de leur tige, par la chute de leurs branches, par le flux de leur sève, par le bruissement de leurs feuilles. Ils usèrent des fleurs pour le besoin du culte ou pour l'agrément des fêtes, et ils les copièrent dans leur architecture ; ils en chantèrent le parfum, l'éclat, la couleur, les vertus variées, ils découvrirent un fonds inépuisable de poésie dans la comparaison de leurs formes avec les formes du corps humain. Le commerce, la guerre, les expatriations volontaires apportaient toujours dans chaque région quelque chose de la flore des contrées étrangères, et cela dès les époques les plus lointaines. Étudiez les inscriptions des Pyramides, et vous y verrez le froment désigné déjà par le terme sémitique *qamhou*, dans l'un des textes les plus vieux que nous connaissions : la plante avait émigré d'Asie aux bords du Nil avant la construction de ces monuments et elle avait emmené son nom avec elle. M. Joret n'a pas pu indiquer à l'ordinaire la date, même approchée, des migrations végétales : il a dû se borner le plus souvent à constater quelles espèces avaient existé dans les principales contrées de l'Orient classique, avant l'invasion d'Alexandre, celles

qui sont mentionnées dans les œuvres littéraires ou scientifiques, celles dont on aperçoit l'image sur les monuments ou dont on a ramassé les débris parmi les ruines des villes et des tombeaux. Il s'est efforcé de montrer, d'après ces renseignements de valeur inégale, quelle était, dans l'Égypte et dans la Chaldée, dans l'Assyrie, dans la Phénicie et dans la Judée, la richesse des champs, des vergers, des jardins; il a recherché les usages auxquels on employait chaque plante sauvage ou domestiquée, le rôle qu'elle jouait dans les dogmes religieux ou dans les cérémonies, le parti que les poètes et les écrivains populaires ont tiré d'elle. Il a divisé le tout en deux livres réservés, le premier à l'Égypte seule, le second aux nations sémitiques de l'Asie antérieure.

Ce n'est pas sans raison que l'Égypte occupe une aussi grande place dans son ouvrage. Les monuments nous y fournissent tant de représentations de plantes et tant de noms, les hypogées tant d'espèces de végétaux que M. Joret aurait pu allonger de beaucoup l'étude qu'il lui a consacrée sans épuiser la matière. Il avait d'ailleurs, pour l'orienter dans ses recherches, les travaux de deux ou trois générations de savants, surtout ceux de Schweinfurth, dont il a profité abondamment. Aussi cette première partie laisse-t-elle sur l'esprit du lecteur une impression de sécurité très vive. On sent que les conclusions auxquelles l'auteur arrive atteignent partout à la presque certitude, et l'on s'abandonne sans inquiétude au plaisir de voir la flore des bords du Nil renaître pièce à pièce, et le cadre de verdure se reformer où l'une des plus anciennes civilisations se développa. A vrai dire, il n'était pas très large, car l'inondation, qui recouvre la vallée pendant près de six mois par année, en écarte beaucoup d'arbres et d'herbages, mais les Pharaons trouvèrent moyen de l'agrandir sensiblement. Partout où le hasard de la conquête les conduisait, ils s'ingéniaient à recueillir les animaux curieux et les plantes inaccoutumées afin de les rapporter avec eux; parfois même ils envoyaient une expédition au loin, rien que pour se procurer quelques espèces inconnues. La reine Hâtshopsitou arma une escadre de six vaisseaux, et les dépêcha au pays des Somalis en quête des *Sycomores d'encens*, qui exsudaient les parfums nécessaires aux autels des dieux. L'officier Nehasi, qui la commandait, acheta trente et un de ces arbres, qui, emballés soigneusement et munis de leur motte, résistèrent aux intempéries du retour. On les accueillit avec joie et on les replanta, en partie au moins, sur les terrasses du temple que la reine se construisait dans la nécropole de Thèbes, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui Dêir-el-Baharî. Il fallut leur creuser en pleine roche des fosses profondes qu'on remplit de terre végétale; ils y prospérèrent, ils y grandirent, et M. Na-

ville a retrouvé dans ses fouilles la place de quelques-uns d'entre eux⁽¹⁾. Le baumier, le grenadier, l'amandier, le citronnier et d'autres encore furent introduits de la sorte au cours des siècles. Les uns ne vécurent depuis lors qu'à force de soins dans leur patrie adoptive et ils en disparurent sitôt qu'on cessa de s'occuper d'eux; les autres s'y acclimatèrent à la longue et ils ne l'ont plus quittée depuis lors.

Les céréales n'étaient pas indigènes, mais elles étaient venues nombre de siècles avant l'histoire : le froment ordinaire, le *Triticum durum* DESF.; le blé poulard (*Triticum turgidum* L.), l'amidonnier (*Triticum dicocum* SCHN.), l'orge ordinaire et l'orge à six rangs (*Hordeum hexastichon* L.), enfin une espèce au moins d'avoine (*Avena trigosa* SCHREB.). Faut-il joindre à cette liste la dourah commune ou le sorgho sucré, le *dokhn* des Égyptiens modernes? La dourah est originaire de l'Afrique tropicale, et j'ai cru la deviner sous le nom de *Dirati*, *Dourati*, dans une lettre d'affaires écrite vers le milieu de la XIX^e dynastie⁽²⁾. Bon nombre des plantes fourragères avaient été importées, comme le froment et l'orge, à une époque très ancienne : le *bersim* (*Trifolium Alexandrinum* L.), le pois gris (*Pisum arvense* L.), la gesse cultivée (*Lathyrus sativus* L.), la vesce commune (*Vicia sativa* L.). Si l'on joint à cette liste un certain nombre de plantes industrielles, le lin, l'*Hibiscus cannabinus*, le cotonnier (*Gossypium arboreum* L.), le ricin (*Ricinus communis* L.), le sésame (*Sesamum indicum* DC), le carthame (*Carthamus tinctorius* L.), le henné (*Lawsonia inermis* L.), l'indigo (*Indigofera argentea* L.), on verra que les Pharaons, au moins ceux des dynasties thébaines, disposaient pour l'alimentation des hommes ou des bêtes et pour l'industrie à peu près des mêmes ressources que leurs successeurs actuels. La culture maraîchère de leur temps ne différait pas grandement de celle du nôtre : on retrouve dans les tombes presque tout ce qui se récolte aujourd'hui : la lentille, la fève, le petit pois, le pois chiche, le lupin (*Lupinus termis* FORSK.), la pastèque, le melon, le concombre, l'oignon, l'ail, jusqu'à la *méloukhiah* (*Corchorus olitorius* L.), dont les fellahs sont si friands. Il n'en est pas tout à fait de même en ce qui concerne les arbres, mais l'Égypte antique paraît avoir été mieux boisée et de façon moins monotone que l'Égypte de nos jours. Si le sycomore, le dattier, le napéca, les acacias abondent encore dans les champs et dans les jardins, l'*Hyphæne Argun* MART. s'est réfugiée dans quelques vallées du désert de Nubie, et le doum s'en va. Il

⁽¹⁾ *Egypt Exploration Fund, Archaeological Report, 1894-1895*, p. 36-37.

⁽²⁾ *Papyrus Anastasi n° IV*, pl. XIII, l. 12 et pl. XVII, l. 4. J'avais signalé le

passage à M. Loret, qui a introduit cette identification du *dirati* avec la dourah dans la seconde édition de sa *Flore pharaonique*, p. 26.

subsiste pourtant dans la Thébaïde en quantité assez considérable pour qu'on n'ait pas à craindre de le voir disparaître de sitôt : tant qu'il sera là, on pourra affirmer hardiment que le paysage égyptien présente la même physionomie qu'il avait dans l'antiquité.

Les noms de beaucoup de ces végétaux nous ont été révélés par le copte ou par les légendes tracées à côté de leur figure sur les monuments, mais on relève, dans les inscriptions et dans les livres, quantité de termes qu'on est bien embarrassé d'approprier à l'une ou à l'autre des espèces connues. Les traités de médecine, par exemple, ou les recettes de parfumerie sacrée sont comme hérissés de ces mots qu'on est obligé de transcrire en caractère latins, sans pouvoir seulement conjecturer ce qu'ils signifient. Un des principaux obstacles à les identifier consiste en ce que la plupart des savants apprécient les conditions au milieu desquelles on les rencontre d'après les habitudes des modernes et non des anciens. Un Français ne se résignera pas aisément à employer l'huile de ricin pour sa cuisine; il conclut de son dégoût que les Égyptiens l'avaient en horreur; c'est pour ce motif qu'on a refusé longtemps de croire que le *toukim*, dont les anciens exprimaient une huile comestible, est notre ricin commun. On devrait, quand on aborde ce genre d'études, se rappeler que les peuples jugent de la manière la plus contradictoire de la saveur des substances qu'on soumet à leur appréciation, et que l'agréable aux uns soulève l'estomac des autres; si un témoignage respectable nous prouve qu'un mot, cité dans les textes comme désignant un fruit estimé, s'applique à une sorte qui nous répugne, gardons-nous de repousser l'assimilation, et disons-nous seulement que les Égyptiens avaient sur le bon et sur le mauvais des idées différentes des nôtres. Il convient aussi d'observer qu'ils ne classaient pas les plantes ainsi que nous le faisons, et qu'ils faisaient entrer en ligne de compte de menues particularités auxquelles nous n'attachons aucune importance; par exemple, ils distinguaient dans l'amidonnier et dans l'orge ordinaire deux variétés, l'une *rouge*, l'autre *blanche*, dont nos botanistes ne réussissent pas à saisir la raison d'être. On comprend après cela que nombre de termes restent encore sans équivalents chez nos traducteurs modernes, et qu'une partie au moins des autres n'aient que des équivalents douteux. M. Joret, qui n'est pas égyptologue de métier, suspend son jugement dans bien des cas, non sans raison; l'archéologie égyptienne possède peu de champs d'études où l'erreur pousse aussi drue que sur celui-là, et il se passera du temps avant que la partie botanique du *Dictionnaire hiéroglyphique* soit définie avec quelque apparence de certitude.

On n'ignore pas combien d'éléments originaux la flore a fournis à l'ar-



chitecture indigène. M. Joret n'a pas pu consulter la thèse de Georges Foucard sur l'Ordre des colonnes lotiformes, mais il avait lu tout ce qu'on avait écrit auparavant à ce sujet, et le chapitre des plantes dans l'art est aussi complet qu'il pouvait l'être avant l'apparition de cet ouvrage remarquable. Celui qui traite des plantes dans le culte et surtout dans le dogme aurait pu être doublé sans peine, si M. Joret avait été capable de déchiffrer les textes originaux. En revanche, je vois peu de lacunes sérieuses dans les pages où il examine ce que la poésie égyptienne doit au monde des végétaux. Ce sont pour la plupart des images perdues au milieu d'un morceau : un dieu, Thot, que l'on compare à un « doum haut de soixante coudées »⁽¹⁾, une princesse dont les cheveux sont « noirs comme la baie du prunellier; rouge est sa joue plus que les grains du jaspe rouge, plus que l'entame d'un régime de dattes »⁽²⁾. On cite pourtant des morceaux entiers où les arbres sont les héros mêmes, s'animant, parlent entre eux; ainsi ce singulier fragment où trois sycomores s'entretiennent de ce qu'ils voient dans le jardin et des rendez-vous amoureux que leur ombre abrite⁽³⁾. Une petite pièce, malheureusement mutilée, nous donne comme un avant-goût des *stornelli* italiens. Chaque couplet y commence par un nom de plante qui allitère avec le verbe suivant. Ces effets de son ne s'obtenaient guère sans sacrifier un peu le sens, et ils disparaissent dans une traduction. Le tout, même privé de ces agréments, est assez joli pour que j'essaye de le rendre en français, et de montrer par cet exemple quel genre d'inspiration la flore de l'Égypte fournissait aux scribes férus d'amour :

I. — O pourpiers, s'écrie la bien-aimée, j'ai le cœur léger⁽⁴⁾ quand je te fais ce qu'on recherche; que je sois dans tes bras, c'est ma prière; l'œil enduit de kohol, sitôt que j'aperçois [l'ami] dont les yeux brillent, je cours à toi pour voir ton plaisir! O mon homme, le maître de mon cœur, qu'elle est belle, mon heure! C'est une heure de l'éternité où je suis montée, quand je repose avec toi, et mon cœur se lève vers toi...⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ *Papyrus Sallier n° 1*, pl. VIII, l. 4.

⁽²⁾ Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 257-258.

⁽³⁾ Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 217-230. M. Joret n'a pas remarqué que ce texte est celui-là même que Chabas avait traduit sous le titre de *Conte du jardin des fleurs* (*Records of the Past*, 1^{re} Ser., t. VII, p. 163-599); il a cité ma traduction (p. 249) et celle de M. Chabas (p. 236), comme représentant deux morceaux différents.


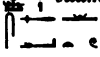
⁽⁴⁾ Le pourpier se dit  *makhamukhaouit*, ou en copte MAZMOYZI *M*, الرجل. Le verbe allitérant est  *makhui*, « peser dans la balance ». La traduction : « j'ai le cœur léger », n'est qu'un équivalent lointain de la locution égyptienne : « Je me pèse le cœur ».

⁽⁵⁾ Un membre de phrase illisible dans l'original.


II. — O armoises de mon frère, devant qui l'on se sent plus grand⁽¹⁾ ! Moi, ta sœur, la première [de toutes], je te suis comme un jardin où l'on fait pousser des fleurs et des plantes parfumées de toutes espèces, où j'ai creusé un canal pour y plonger ta main, au frais de l'aquilon; une place délicieuse où promener, ta main sur ma main, le sein ému d'un doux souvenir⁽²⁾, le cœur en joie d'aller ensemble ! C'est un sirop de grenades quand j'entends ta voix, et je vis de t'entendre; te voir, puis te voir encore, ça m'est mieux que manger et que boire⁽³⁾.

La flore de l'Asie antérieure est plus riche du double au moins que celle de l'Égypte, et pourtant M. Joret lui accorde un peu moins de deux cents pages. C'est qu'ici les monuments figurés ne lui offrent pas le même secours qu'aux bords du Nil. Ils font défaut à la Judée, à la Phénicie, à l'Arabie, et la Chaldée même ou l'Assyrie n'ont représenté les arbres et les herbes qu'assez rarement. Il faut donc emprunter la plupart des renseignements aux textes seuls, et, en dehors des mots qui s'appliquent aux espèces les plus communes, combien y a-t-il, dans les textes cunéiformes, de termes de botanique dont on possède l'équivalent certain ? Comme il s'agit, après tout, de peuples et de langues appartenant pour la plupart à un même milieu ethnographique et linguistique, M. Joret a réuni dans un tableau d'ensemble ce qu'on devine de son sujet chez eux, et il a pu tracer une esquisse sommaire de l'histoire des plantés chez les Sémites.

Le froment et l'orge sont originaires de l'Asie antérieure, le fait est certain, mais peut-être n'est-il pas prouvé qu'ils proviennent des plaines du bas Euphrate. Quand Bérose affirme qu'ils y croissaient à l'état sauvage, il ne fait que répéter une tradition agréable à la vanité de ses compatriotes : si l'on devait ajouter une foi aveugle à des témoignages pareils; on devrait admettre avec autant de vraisemblance que ces deux céréales ont été cultivées pour la première fois en Égypte, par Osiris. En fait, le seul témoignage dont on appuie jusqu'à présent le dire de Bérose est emprunté au Voyage d'Olivier : il aurait rencontré l'orge, le blé et l'épeautre croissant naturellement, sans culture, en plusieurs endroits de la Mésopotamie. Mais le passage d'Olivier auquel on se réfère n'a nullement l'autorité qu'on lui prête. « Nous trouvâmes, raconte-t-il, près du camp, dans une sorte de ravin, le froment, l'orge et l'épeautre, que nous

⁽¹⁾ Le jeu de mots est ici entre le nom
 *sâamou* de l'armoise et
 le verbe  *sâtou* : « on est
 agrandi ».

⁽²⁾ Litt. : « mon sein se souvenant »,

 *khaît-i sakha-ouiti*.

⁽³⁾ Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 253-255; — cf. Erman, *Ägypten*, p. 520-521.

avons déjà vus plusieurs fois en Mésopotamie⁽¹⁾. » C'est aux bords de l'Euphrate, à faible distance d'Anah, dans un pays semé de ruines antiques et modernes, habité par des tribus qui cultivent ces espèces à l'occasion : dans des conditions pareilles, il est assez difficile de dire si les plants observés par Olivier ne sont pas le reste de quelque culture abandonnée récemment. Sans insister sur ce point, je me bornerai à remarquer que les céréales usitées chez les Sémites sont les mêmes sensiblement que celles dont les Égyptiens se servaient; le nom que le froment ordinaire porte chez les peuples primitifs de la Chaldée, *shéou*, est identique pour la forme au *soouït*, *soou*, des Égyptiens, et peut-être est-il venu aux deux peuples du plateau iranien ou des bords de la Caspienne, si c'est vraiment dans ces contrées que la plante a été domestiquée pour la première fois⁽²⁾. En parcourant le livre de M. Joret, on ne manquera pas de constater que les Sémites employaient pour l'alimentation, pour l'industrie et pour l'agrément, dans leurs champs, dans leurs jardins, dans leurs vergers, la plupart des espèces en faveur auprès des Égyptiens. Rien de plus naturel, car les rapports entre l'Afrique et l'Asie avaient été si fréquents depuis les siècles les plus reculés, et ils se poursuivaient avec tant de régularité aux époques historiques, qu'une plante utile, découverte et apprivoisée d'un côté de l'isthme, ne devait pas tarder à être utilisée de l'autre côté, ou à y être transportée, si elle n'y existait pas à l'état sauvage. Il n'y avait de limites à ces échanges que celles que la température et le climat imposaient. Les cèdres, par exemple, dont on avait si grand besoin à Memphis comme à Babylone, ne réussissaient pas mieux en Chaldée qu'en Égypte; on put y faire croître quelques individus isolés dans les jardins, mais on n'y eut jamais les forêts qui auraient été nécessaires aux architectes et aux menuisiers. Le commerce, surtout la guerre, se chargèrent de les abattre et de les débiter sur place. Les rois d'Assyrie entreprirent des expéditions rien que pour aller les tailler au cœur de l'Amanos, et les Pharaons dépêchaient des vaisseaux au golfe d'Issus afin d'en acheter des provisions.

L'architecture chaldéo-assyrienne doit moins que l'égyptienne à la flore locale; on a signalé pourtant quelques colonnettes où l'imitation du palmier est évidente. Au contraire, la décoration des murs, celle des vases en métal, celle des étoffes ont emprunté beaucoup de leurs données

⁽¹⁾ Olivier, *Voyage dans l'Empire Ottoman, l'Égypte et la Perse*, t. III, p. 460.

⁽²⁾ *Sheou* s'est décliné chez les Assyriens : nom. *Shéoum*, gén. *Shéim*, acc.

Shéam; les Égyptiens ont ajouté à la forme première la terminaison *it* de leur féminin, et ils ont fait de *shéou*, *saouït*, *soouït*, en copte COOY T .

au règne végétal. L'arbre sacré de l'Assyrie figure sur quantité de petits objets ou de grands monuments, mais il s'y est tant modifié, à force d'être reproduit, qu'on hésite à en déterminer la nature. Il semble bien être un palmier, mais dont les lignes ont été combinées de façon à ne plus présenter qu'une ressemblance lointaine avec la forme primitive. Il jaillit des cornes d'un ibex et ses rameaux se terminent par des spathe coniques ou par des palmettes de fantaisie; souvent on y greffe des grenades ou d'autres fruits. Les lotus, les palmiers, les fleurs de diverses espèces abondent sur ce qui nous reste de l'orfèvrerie phénicienne, et l'on sait combien était fréquent l'emploi de la grenade et de la grappe de raisin parmi les Hébreux; bref, à mesure que les fouilles nous font pénétrer plus avant chez les Sémites, nous constatons de plus en plus la place que les motifs dérivés du règne végétal occupaient dans leur art. Elle est plus considérable encore dans leurs littératures diverses. Est-il nécessaire de rappeler la fable des arbres qui demandent un roi, au *Livre des Juges*⁽¹⁾, ou, dans *Daniel*⁽²⁾, la comparaison de Naboukodonosor avec un chêne d'une hauteur prodigieuse dont la cime touchait aux cieux? Les œuvres des scribes chaldéo-assyriens renferment des apologues de même nature, où le laurier se dispute avec le cyprès⁽³⁾, et elles abondent en descriptions d'arbres mythiques ou réels : ainsi cet arbre d'Éridou, dont les racines de cristal descendaient jusqu'à l'abîme, et dont la tête répandait une ombre aussi vaste qu'une forêt entière⁽⁴⁾. Chez les écrivains de l'Égypte, les arbres ne sont mentionnés à l'ordinaire qu'isolément ou par petits bouquets, et cela va de soi dans un pays qui n'a que des bois très clairsemés; chez les Sémites au contraire, la forêt est décrite, la forêt profonde et touffue, telle qu'on la voyait dans l'Asie antérieure, au Liban, au Taurus, au Masios, sur les pentes du plateau iranien ou dans les hautes terres de l'empire Élamite. La Babylonie elle-même, si nue aujourd'hui, avait alors ses bocages assez fournis pour qu'Alexandre n'éprouvât aucune peine à s'y construire une flotte⁽⁵⁾. Rien d'étonnant si le poème de Gilgamès a pour théâtre une forêt dont l'étendue et la beauté remplissaient le héros d'admiration; un temple s'y dressait dans une clairière, et à côté de lui, un cèdre au pied duquel le conquérant Khoubaba se promenait chaque jour.

Le culte et la magie recommandaient ou prohibaient l'usage de fleurs, d'herbes, d'écorces, de bois dont l'identité est souvent malaisée à

⁽¹⁾ *Juges*, IX, 8-15.

⁽²⁾ *Daniel*, IV, 7-9.

⁽³⁾ A. Jeremias, *Izdubar-Nemrod*, p. 28.

⁽⁴⁾ Sayce, *The religion of the ancient Babylonians*, p. 238, 471.

⁽⁵⁾ Arrien, *Anabase*, VII, XIX, § 4.

établir. Les sorciers chaldéens croyaient, comme les Égyptiens, que les démons et les dieux aimaient l'odeur naturelle ou la fumée de certains végétaux, redoutaient ou fuyaient celles de certains autres. Aucune incantation n'aurait réussi, si elle n'avait été accompagnée d'une fumigation particulière. Dans l'Égypte et dans la Syrie d'aujourd'hui, c'est la belladone qui est l'ingrédient principal, et les hallucinations qu'elle suscite au bout de quelque temps, lorsqu'on en avale la vapeur, expliquent l'apparition d'êtres surnaturels dont parlent ceux qui se livrent à ce genre d'opérations. Il en était de même dans l'antiquité, et les nécromants l'employaient à profusion. Mais, outre cet usage actif, les végétaux prenaient, entre leurs mains, une valeur passive dont les grimoires chaldéens nous révèlent les applications : on les utilisait comme autant de récepteurs, sur lesquels on détournait la maladie qui menaçait un homme. La fièvre n'avait pas, disait-on, une cause naturelle; elle était produite par l'action d'un magicien, et la réaction d'un second magicien avait seule le pouvoir de la guérir. Le patient devait s'armer d'une gousse d'ail, de dattes, d'un rameau chargé de fleurs, les briser l'un après l'autre, puis jeter les morceaux au feu en murmurant une oraison : « De même que cette datte est coupée et jetée au feu, — et que la flamme dévorante la dévore, — elle ne retournera plus sur le rameau vide, — elle n'ira plus sur le plat d'un dieu ou d'un roi, — de même soient le sort, l'incantation, la peine, le tourment, — la maladie, la douleur, le péché, le méfait, le crime, le forfait, — la maladie qui siège en mon corps, en ma chair, en mes membres, — coupés comme cette datte! — qu'aujourd'hui la flamme dévorante les dévore, — que le sortilège tombe et que je voie la lumière ⁽¹⁾. » A mesure que la datte chargée des incantations se consumait, le mal devait se consumer avec elle. La cérémonie achevée, si le malade ne revenait pas à la santé, c'est que son adversaire était plus grand magicien que son défenseur. Il n'avait plus alors de recours que dans ces herbes de rare occurrence qu'on appelait *les herbes de vie* : « Qui en cueille, si vieux soit-il, il rajeunira, et s'il est mourant, il recouvrera la vie. » Les dieux la cachaient soigneusement, et si quelqu'un des hommes la découvrait, ils trouvaient toujours moyen de la lui ravir pour qu'il ne pût en faire part à ses compagnons. Gilgamès en avait cueilli un pied qu'il voulait rapporter à Ourouk, mais, descendu dans un puits pour y boire, un serpent la lui vola.

J'ai donné une idée du sujet que M. Joret a traité; je n'ai rien dit en-

⁽¹⁾ Zimmern, *Beiträge zur Kenntniss der Babylonischen Religion*, I, *Die Beschwörungstafeln Schurpu*, p. 28-29.

core de la façon dont il l'a traité. Il a commis des inexactitudes et des erreurs, cela va de soi, mais la plupart ne lui sont pas imputables; elles sont le fait des orientalistes qu'il a consultés et dont il n'avait pas le moyen de contrôler les traductions. C'est merveille de voir comment il a su s'orienter au milieu de leurs travaux et de leurs dires, leur indiquer les points douteux, critiquer les identifications qu'ils proposent et leur en suggérer de plus vraisemblables. Le livre est d'ailleurs bien composé; les mille menus faits qu'il comporte s'y agencent de façon si judicieuse qu'on n'y sent nulle part ni la confusion ni l'entassement; l'exposition y est toujours claire, le style toujours net. On éprouve, en terminant, le regret de ne pas pouvoir attaquer le second volume immédiatement.

G. MASPERO.

ALT-CELTISCHER SPRACHSCHATZ (Trésor du vieux celtique), von Alfred Holder. Erster Band. A.-H. Leipzig, Teubner, 1891-1896, grand in-8°.

Pour bien se rendre compte de l'importance de ce dictionnaire et de la place qui lui revient dans l'histoire des études celtiques, il n'est pas inutile de jeter d'abord un coup d'œil sur les travaux analogues qui l'ont précédé.

On peut commencer cette revue rapide par le nom fameux de Leibniz. Ce grand esprit, dont l'activité s'est exercée avec fruit dans toutes les directions de la pensée humaine ⁽¹⁾, est un précurseur de la celtologie; avant qu'elle fût née, il en a senti l'importance; il en a posé, à un point de vue général, les principaux problèmes, et, avec une perspicacité remarquable, s'est plus d'une fois rapproché de la solution qu'ils comportent.

Dans une lettre datée de 1705 ⁽²⁾, il regarde le gallois, le cornique et le breton armoricain comme provenant du gaulois, ainsi que l'irlandais,

⁽¹⁾ Les services signalés qu'il a rendus à la linguistique sont appréciés par M. Max Müller, *La science du langage*, p. 139 et s. de la traduction; cf. les *Nou-*

velles leçons du même auteur, t. I, p. 16, etc.

⁽²⁾ *G. G. Leibnitii... opera omnia, nunc primam collecta...* Genevæ, M DCC LXVIII, t. VI, 2^e partie, p. 219.

où, sans le connaître⁽¹⁾, il soupçonne un dialecte néo-celtique plus archaïque que les autres⁽²⁾. Ce sont des considérations topographiques qui l'amènent à cette singulière intuition⁽³⁾.

Le philosophe a reconnu aussi que ce groupe celtique avait des affinités avec le german, le latin, le grec et le slave, et qu'il fallait séparer de toutes ces langues le basque, pour lequel il conjecture une origine africaine⁽⁴⁾.

La théorie de Leibniz contient encore une idée qui a des partisans parmi les linguistes actuels; c'est celle d'une parenté plus intime entre les langues celtiques et le latin.

Mais c'est surtout le german qu'il tenait à faire entrer, du moins à moitié, dans cette unité linguistique spéciale. Il réservait la désignation propre de *celtiques* aux éléments possédés également par le gaulois, le german et le latin, comme il appelait *scythique* la source du slave, du grec et d'une partie du german, et *celto-scythique* ce qui était commun à tous ces divers idiomes.

Leibniz adopta donc un moyen terme entre les opinions contradictoires de ceux qui confondaient le gaulois avec le german et de ceux qui les séparaient plus ou moins complètement; il déclara que la vieille langue des Gaules et de la Grande-Bretagne était à moitié germanique, *semi-germanicam*⁽⁵⁾. Cette idée, que les progrès de la linguistique ne devaient pas confirmer, est la conclusion qui lui paraissait ressortir de son *Glossarii celtici Specimen*, liste alphabétique de mots gallois, armoricains ou gaulois, avec des rapprochements le plus souvent germaniques.

Il y a dans cet essai comparatif bon nombre de méprises, qui tiennent soit au point de vue trop systématiquement germanique de l'auteur, soit à son inexpérience dans les questions de phonétique.

Ainsi le gallois *arf, telum*, qui vient de *arm*, lat. *arma*, est assimilé au german *werf, jaculam*; *fam* « mère », extrait de *llys fam* « belle-mère » a rappelé à Leibniz le français *femme*, et il l'a comparé au latin *fœmina*, bien qu'en gallois *f* se prononce *v* et provienne d'un *m* par une mutation grammaticale régulière et constante dans les composés. Le gaulois *magus*, tra-

⁽¹⁾ Cf. l. cit., 1^{re} partie, p. 268.

⁽²⁾ Cf. l. cit., t. V, p. 479.

⁽³⁾ « Porro Hibernos crediderim perfectos ex antiquis Britannis; et majoris adhuc antiquitatis testes esse. Solent enim venire insulanæ gentes ex vicino littore continentis, et facilius in

remotioribus locis antiqua servantur. »

⁽⁴⁾ Ceci rappelle la tentative récente de M. C. Giacomino pour faire du basque une langue « chamitique » (*Supplementi periodici all'Archivio glottologico italiano*, t. II, 1895, p. 15-96).

⁽⁵⁾ L. cit., t. VI, 2^e partie, p. 126.

duit inexactement « habitation », est comparé au français *magasin*, et, avec doute, au latin *mansio*, etc.

Ces vues erronées n'ont pas empêché Leibniz de donner aussi des étymologies exactes, comme celle de *Nantuates* par le gallois *nant* « vallée », et même d'entrevoir certaines lois phonétiques importantes, par exemple dans l'article suivant :

« *Carw*, cervus. Hoc ergo Celticum, Germanis, Gallis et antiquis Italis commune : nam cervo consentit *Hirsch*, ut capiti *Haupt*. »

Il se rendait assez compte, du reste, des conditions défavorables où il se trouvait pour faire de si délicates confrontations. A la suite du relevé de ces simples notes qu'il avait ajoutées depuis longtemps (*ante multos jam annos*) en marge d'un petit dictionnaire gallois, il dit qu'on pourrait beaucoup perfectionner son travail, en se servant des recherches de Pezron, et du dernier ouvrage publié en Angleterre sur l'ancienne langue des Bretons.

A ce propos, il fait à Pezron des reproches qui témoignent d'un sens exact des justes exigences de la critique linguistique : *Quoties ad vocabula Celtica provocat, non indicat fontes suos, nec docet Aremoricose an Cambros, et dictionariane edita, an vulgi sermonem sequatur*. Le recueil de Leibniz contient lui-même des confusions formelles entre le gallois et l'armoricain : au mot *cri*, il cite à tort comme appartenant à cette dernière langue *goriau*, *clamor*, qui est purement gallois (c'est le pluriel de *gawr*).

L'autre ouvrage auquel Leibniz fait allusion, et qu'il se proposait d'étudier par la suite, est sans doute celui de Lhuyd ; cet antiquaire gallois est cité vers la fin de la même pièce comme ayant fait faire un grand pas aux études celtiques, en y adjoignant la langue irlandaise.

L'Archæologia Britannica, publiée par Edward Lhuyd⁽¹⁾, à Oxford en 1707, est en effet une œuvre très remarquable, qu'on peut regarder comme le premier essai scientifique de grammaire comparée.

L'auteur aperçut clairement que l'irlandais, l'écossois des Hautes-Terres, le gaélique de Man⁽²⁾, le gallois, le cornique et le breton armo-

⁽¹⁾ C'est la forme que porte le titre du livre. Leibniz a latinisé ce nom en *Lloydius*. On peut en voir d'autres variantes, et aussi d'intéressantes appréciations sur l'auteur, *Grammatica celtica*, p. ix ; Kuno Meyer, *Early relations*

between Gael and Brython, p. 28 ; cf. *Revue celtique*, VI, 395.

⁽²⁾ Il ne parle pas souvent de ces deux dialectes, d'importance secondaire, mais on peut voir, à sa page 298, qu'il en reconnaissait les affinités réelles.

ricain, malgré leur diversité d'aspect, forment avec le gaulois ou vieux celtique une seule famille, et que des rapports de parenté moins étroits lient ce groupe celtique avec le latin, le grec, les langues germaniques et slaves.

Il a vu aussi qu'il fallait poser comme base des comparaisons linguistiques la correspondance régulière des sons d'une langue à l'autre. Son premier chapitre est consacré à la phonétique; il n'y manque point d'observations justes.

Telle est celle-ci, où se trouve énoncé, avec plus de précision, le cas particulier de substitution des consonnes ou *Lautverschiebung* germanique qui avait aussi frappé Leibniz : « Il est remarquable qu'un grand nombre de mots dont la lettre initiale est *k, c, q* en grec, en latin, en italien, en espagnol, en français, en breton, en irlandais, en esclavon et dans quelques autres langues, commencent par *h* en teutonique » (p. 24). La plupart des exemples cités pour établir cette loi sont très exacts : gallois *celyn* « houx », anglais *holly*; *cwn* « chiens », grec *κύων*, lat. *canis*, allemand *Hund*; *cant* « cent », lat. *centum*, angl. *hundred*; *carw* « cerf », lat. *cervus*, angl. *hart*; irlandais *croidhe* « cœur », lat. *cor*, angl. *heart*, etc.

Dans le recueil polyglotte de Lhuyd, qui, du reste, devait être suivi d'un second volume, le vieux celtique est loin d'occuper autant de place qu'on s'y attendrait. L'auteur n'en parle qu'incidemment, et ses explications ne sont pas toujours heureuses. Dans sa préface galloise, il a su dégager le mot *magus* qui termine le composé *Rigomagus*, en découvrir le vrai sens et en voir la parenté avec l'irlandais *magh* et le gallois *maes* « champ »; mais il n'a pas reconnu le premier terme *rigo-* à la fin du nom de Vercingétorix; il décompose celui-ci en *Ver-cin-ge-torix* d'après l'irlandais *fear cean go tarus* « homme tête (chef) pour voyage (expédition) »⁽¹⁾. Il s'est imaginé aussi (p. 8, 9) que les Romains avaient mal transcrit, en y insérant la voyelle *o*, des noms de lieu comme *Camboritum* (mieux *Camboritus* = Chambord) et *Axelodunum* (*Uxellodunum*), qu'il interprète, d'ailleurs, avec raison par les mots gallois *cam* « courbe », *rhyd* « gué », et *uchel* « haut », *din* « forteresse ». Tant il est difficile, même à un ami studieux et éclairé des choses d'autrefois, de se défendre, dans la théorie linguistique, d'anachronismes suggérés par les langues modernes!

Trop influencé aussi par le point de vue de sa race, il a interprété, en sens contraire de la réalité, des faits qui sont la conséquence de la chute du *p* indo-européen en celtique. Cet accident bizarre, qui est le trait

⁽¹⁾ *Rigo-magus* = « champ du roi »; *Ver-cingeto-ris*, « grand roi des guerriers ». H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César*, I, 9, 145.

le plus saillant de la phonétique primitive des Celtes, n'a d'ailleurs été complètement mis en lumière que de nos jours⁽¹⁾. L'origine commune des mots latins *porcus*, *piscis*, *pater*, *plenus* et de l'irlandais *uircin*, *iasc*, *athair*, gall. *llawn*; des mots grecs *πλατύς*, *πόρος* et du gall. *llydan*, *rhyd*; de l'allemand *faden* « fil » et du gall. *ede*, etc., est parfaitement reconnue par l'ancien grammairien (p. 40); mais il s'est figuré que la prononciation celtique était la plus ancienne, et que les autres peuples avaient ajouté aux voyelles initiales des labiales prothétiques.

Cette erreur en a entraîné bien d'autres : par exemple, l's est regardé aussi comme adventice dans l'irlandais *sneacht* « neige », all. *schnee*, slave *sneg*, etc.

Cependant Lhuyd, d'un bout à l'autre de son livre, a fait preuve de qualités aussi précieuses que rares, surtout de son temps : il faut louer sans réserve son intelligente et active curiosité pour les plus vieux documents des langues néo-celtiques; le soin qu'il a pris de distinguer, en les faisant précéder d'une croix, les mots de ces idiomes qui étaient sortis de l'usage, et son peu de goût pour les constructions hypothétiques, si chères aux celtomanes de tous les temps.

Il a eu encore l'excellente idée, pour faire ressortir l'unité originaire des principales langues néo-celtiques : gallois, cornique, breton et irlandais, de les réunir dans un vocabulaire alphabétique commençant par le latin, où elles sont transcrites d'après une orthographe uniforme.

Malheureusement ce travail exigeait une réunion de compétences que l'auteur ne possédait pas toutes au même degré. Sa connaissance très sérieuse de deux idiomes brittoniques de son île ne l'a pas préservé de nombreuses erreurs sur le breton du continent. Les transcriptions qu'il en donne sont souvent des plus fautive, là même où l'orthographe habituelle n'était pas ambiguë. Il n'a point évité ces méprises grotesques auxquelles est exposé le lexicographe novice qui travaille seulement d'après les dictionnaires. Ainsi *grisill* et *kazarc'h* « grêle » devraient être à *grando* et non à *gracilis*; *drouk dives* « mauvaise fin » à *finis* et non à *astutus*; *ere* « lien » traduit *ren*, par suite peut-être d'un quiproquo sur l'anglais *the reins* « les rênes » et « les reins »; et même *aviel* « évangile » traduit *anguilla*!

Ces fâcheuses mésaventures n'enlèvent point au savant gallois la gloire d'avoir, le premier, mis systématiquement en parallèle les représentants modernes du vieux celtique. On peut ajouter qu'il est jusqu'ici le seul qui l'ait fait, sous cette forme d'une simplicité aussi commode dans la

⁽¹⁾ Le mérite en revient surtout à un instructif mémoire de M. E. Windisch, qui ouvre le volume VIII des *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung* de Kuhn (1876).

pratique que féconde au point de vue scientifique⁽¹⁾. Sans vouloir rabaisser l'utilité des recueils disposés d'après l'ordre alphabétique de langues celtiques, il est permis de regretter que les linguistes aient adopté trop exclusivement cette disposition. Il y aurait grand profit à reprendre, pour l'élargir et le mettre au courant, ce vocabulaire vieux bientôt de deux siècles, où le latin est traduit par les principales langues celtiques d'alors. Ce serait une occasion de constater et de sauver de l'oubli bien des faits intéressants de certaines variétés linguistiques destinées à périr dans un avenir prochain, comme le cornique a disparu depuis le moment où Lhuyd l'observait⁽²⁾. Il y aurait là aussi, pour la grammaire comparée, le moyen d'acquérir un précieux instrument d'informations et de découvertes nouvelles.

Lhuyd nous apprend, par exemple, au mot *Alga*, qu'une sorte d'algue comestible est appelée en irlandais *duileasg*, à Anglesey *dilys* ou *dylesg*; il en donne aussi un nom anglais *dils*⁽³⁾. A l'article *Ulva*, nous trouvons le gallois *dylysg y môr*, traduit d'une façon générale qui équivaut à « plante marine ». Le cercle de ces rapprochements a été peu étendu depuis : on a signalé en irlandais moyen *duilesc*, en gallois moyen *delysc*, en gaélique d'Écosse *duileasg*, en écossais des Basses-Terres *dulse*, en anglais d'Irlande *dilisk*⁽⁴⁾. Si l'on avait cherché en Armorique le correspondant de ces mots, on l'aurait trouvé : c'est *tellesk*, sorte de goémon à petits grains (D. Le Pelletier), masc. (Le Gonidec). Des notes ajoutées par G. Milin sur deux exemplaires du *Dictionnaire breton-français* de Troude⁽⁵⁾ ne laissent aucun doute sur l'identité du sens :

« *Terlesk*, à l'île de Batz, goémon à petits grains, frisé, blanc ou violet, appelé. . .

⁽¹⁾ Lhuyd était très préoccupé d'empêcher qu'on ne confondît ces deux points de vue. Après avoir intitulé son second chapitre : *Primarum Britanniae et Hiberniae linguarum Harmonicon, A comparative vocabulary of the original languages of Britain and Ireland*, il fit, aux errata, remplacer *Harmonicon* par *Vocabularium*, et supprimer le mot *comparative*, bien qu'il eût déjà fourni, en tête du même travail, des explications fort nettes sur cette distinction.

⁽²⁾ L'auteur nous apprend, p. 253, que dans les paroisses où cette langue était restée en usage, beaucoup d'habitants, surtout parmi la noblesse, ne la comprenaient pas. Ils n'en avaient nul

besoin, dit-il, l'anglais étant bien connu de tous : *there's no Cornish Man, but speaks good English*. Plus d'un dialecte néo-celtique, peu accessible aux linguistes, se trouve actuellement dans le même cas.

⁽³⁾ De là *Dilsea*, dans le *Dictionnaire de botanique* de H. Baillon.

⁽⁴⁾ Wh. Stokes, *Lives of saints from the book of Lismore*, Oxford, 1890, p. 340, 390; D. S. Evans et H. S. Evans, *A dictionary of the welsh language*, t. IV, 1896, v. *Dylasg*; A. Macbain, *An etymological dictionary of the gaelic language*, 1896, v. *Duileasg*.

⁽⁵⁾ Ces volumes m'ont été obligeamment communiqués par leur propriétaire actuel, M. E. Lemièrre.

goémon comestible. On ne le ramasse pas à l'île de Batz, on l'y laisse aux vaches, qui en sont très friandes. Autrefois on en faisait de la bouillie. . . »

« Île de Batz, *kellest*. . . avec lequel on faisait une espèce de bouillie autrefois dans presque toutes les îles de l'Océan. Ce *tellesk* ou *kellest* est ce que l'on appelle varech comestible, qui avant l'arrivée. . . de la pomme de terre suppléait dans ces îles à l'insuffisance du blé. . . Cette nourriture a été abandonnée. . . Dans l'île de Sein. . . la bouillie de *tellesk* faisait anciennement la principale nourriture des habitants. . . »

Il résulte de là que l'explication qu'on a proposée de *duileasg* par *duill' uisge* « feuille d'eau » est trop exclusivement gaélique, comme, d'autre part, celle que suggère le gallois *dylusg*, altéré d'après *dylusgo* « traîner », serait trop spécialement galloise, pour un mot qui, selon toute probabilité, est antérieur à la séparation des deux rameaux néo-celtiques. Si l'on considère que le nom gaulois de la feuille, qui paraît dans le composé *πεμπέδουλα* « quintefeuille » (Dioscoride), a pour équivalent en irlandais *duillen* et en breton *delienn*, on sera amené à poser comme type de ces mots néo-celtiques un dérivé **dulisco-*, de sens analogue au vieux français *feulu de mer* « algue » (forme normande de *feuillu*), qui a passé au breton *felu-mor* (*id.*).

L'initiale *t* au lieu de *d* en armoricain n'est pas sans exemple⁽¹⁾. Le suffixe présente plus de difficulté, *-sk-* entre voyelles devant donner *ch*, *c'h* en gallois et en breton.

Mais quand même **dulisco-* serait, comme il paraît, une formation semblable au nom grec *Θαλλίσκος* « petite pousse », il aurait bien pu être influencé, sur le domaine brittonique, par d'autres dérivations où le changement de *sc* en *cc*, d'où *ch*, était empêché, soit par une consonne précédente, soit par des dérivés voisins en *st*⁽²⁾.

La *Grammatica celtica*, 2^e édit., p. 808, 812, admet le suffixe *-(i)sco-* en gaulois et en irlandais; pour les langues brittoniques, elle ne cite p. 852 que le gall. *delysc*, que nous étudions ici. Il y en a d'autres exemples armoricains : en Tréguier *koadesk* « (légume) dur comme du bois », en Vannes *koedesk*, *koudask* « (fruit) sauvage »; en Léon *teilesk*, mot expliqué par G. Milin, « qui fait du fumier, des embarras », etc.⁽³⁾.

C'est ainsi que l'on compléterait utilement, partout où c'est encore possible, le tableau d'ensemble des langues néo-celtiques, depuis si longtemps ébauché par un initiateur des plus méritants. De ce simple travail de constatation sortiraient bien des lumières inattendues sur l'histoire antérieure de cette famille linguistique.

⁽¹⁾ Cf. *Glossaire moyen-breton*, 2^e édit., v. *Tarauat*. — ⁽²⁾ Cf. *ibid.*, v. *Youst*. —

⁽³⁾ Cf. *ibid.*, v. *Hañvesqenn*, *Silaffesq*.

Les *Mémoires sur la langue celtique* publiés par Bullet, à Dijon, en 1754, sont loin de marquer un progrès sur l'œuvre de Lhuyd. Le nouveau celtologue n'avait aucun sentiment de l'évolution historique du langage. Il ne concevait pas la distinction du vieux celtique et du celtique moderne; n'ayant aucune expérience personnelle de ces idiomes, ni aucun sens critique, il se mit à décomposer, par des procédés tout à fait arbitraires, une foule de langues, d'origines et d'époques différentes, en éléments « celtiques », qui sont très souvent eux-mêmes le simple produit de ses étymologies *ad libitum*.

Le premier de ses trois in-folio, consacré aux noms géographiques, est une lamentable collection d'erreurs qui n'ont jamais valu la peine d'être réfutées. On peut noter que Bullet partage quelquefois l'illusion de son devancier sur l'o final des anciens thèmes celtiques : il croit, par exemple, que *Mediolanum* est la transformation latine de *Medlan*.

Il lui arrive très rarement de tomber juste sur le sens des vieilles désignations celtiques, comme *Condate* « confluent », *Caturiges* « puissants dans le combat ».

Sur les noms néo-celtiques, il est aussi peu judicieux que possible : il n'a pas su, pour la Bretagne, trouver dans *Morbihan*, *mor bihan* « petite mer », ni dans *Penmarc'h*, *pen marc'h* « tête de cheval ».

Quant aux autres noms géographiques, les plus clairs ne sont pas toujours les moins mal traités : il donne de *Freudenberg* deux étymologies celtiques ! Lors même que ses analyses ont, par hasard, quelque chose d'exact, son point de vue est si radicalement faux qu'il applique à tort et à travers la désignation de « celtique » à des termes romans comme *ville*, *court*, ou germains comme *Haus*, *heim*, *kerk*, etc. En somme, les recherches laborieuses et étendues auxquelles s'est livré Bullet dans cette première partie des *Mémoires* ont abouti à ce seul résultat pratique, de faire sentir à tout lecteur non prévenu l'absurdité d'une telle méthode ⁽¹⁾.

Les deux autres volumes sont occupés par un « Dictionnaire celtique-françois » comprenant, dans une seule liste alphabétique, les mots des idiomes néo-celtiques : gallois, cornique, breton, irlandais, écossais, du gaulois ou vieux celtique et du basque.

Cette dernière langue aurait dû être laissée de côté; Lhuyd avait sage-

⁽¹⁾ La leçon a été, d'ailleurs, perdue pour les celtomanes. Le Brigant, qui avait sur Bullet l'avantage de savoir une langue néo-celtique, le breton de Tréguier, fut encore plus aveugle dans ses

décompositions systématiques de mots quelconques en monosyllabes « celtiques ». Pour lui, par exemple, le français *verbe* est le celtique *ve r be* « ce qui est l'existence ».

ment résisté à la velléité qu'il eut un moment de la comparer aussi au celtique.

Bien des articles, notés des signes A. G. (anciens glossaires) et A. M. (anciens monuments), n'ont aucun droit non plus à figurer dans un recueil de ce genre; ils n'ont été annexés au celtique que par des fantaisies d'étymologiste sans scrupule.

Il y aurait aussi à éliminer beaucoup de mots que Bullet a créés en analysant à sa façon des vocables réels. Ainsi il prétend que *abal* signifie « à cause, pour », sans en avoir d'autre garant que le breton *abalamour*, id. ; mais celui-ci est très clairement formé de la préposition *a* et de *palamour*, qui vient du français *par amour*.

Il y a encore des erreurs plus anciennes dont Bullet s'est fait l'écho, étant incapable de vérifier ou même de soupçonner l'utilité d'une vérification, pour ce qui se présentait à lui avec l'irrésistible prestige du nom celtique. Il a, par exemple, accueilli sans défiance *aviel* « anguille », à côté de *aviel* « évangile ».

Malgré tant de défauts, le *Dictionnaire celtique-français* est beaucoup plus scientifique que l'ouvrage qui le précède; ici, du moins, l'auteur indique d'ordinaire à quelle langue réelle il attribue chaque mot « celtique ».

Il a aussi énuméré, dans la préface, ses sources imprimées et manuscrites. Quelques-unes sont aujourd'hui perdues, ce qui pourrait prêter une certaine valeur accidentelle au recueil qui les a utilisées, mais qui, malheureusement, n'y renvoie pas avec précision. Bullet dit même qu'en conversant avec des Irlandais, des Écossais, des Bretons et des Basques, il a appris des mots de leurs langues « qui ne se trouvent point dans les dictionnaires les plus amples » et qu'il en a enrichi le sien.

C'est dommage encore qu'il n'ait pas signalé ces mots de façon plus expresse; on peut douter qu'ils aient été bien observés. Sans savoir ce qui l'a amené à donner en breton *bigot* « écureuil », il est bien permis de soupçonner là quelque bévue analogue à celle qu'il a commise sur le gallois *begegyr* « fard » au lieu de « bourdon », à cause des deux sens du latin *fucus*.

Même réduit à ce qui est ou a été vraiment celtique, l'ouvrage lexicographique de Bullet serait encore trop étendu. Il est dans la nature des choses qu'un dictionnaire ne donne pas pêle-mêle le vieux celtique et le nouveau. Il vaudrait mieux même faire de ce dernier deux nomenclatures distinctes comprenant, l'une les idiomes de la branche gaélique, l'autre ceux du rameau breton ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Cf. Guillaume de Humboldt, *Gesammelte Werke*, t. II (Berlin, 1841), p. 113.

Il est certain pourtant que l'idée de Bullet avait du bon et était digne d'être reprise par des auteurs plus compétents sur les trois grandes divisions de son vaste sujet. Et son œuvre elle-même, si on la manie avec les précautions nécessaires, peut encore rendre des services. Ainsi elle contient des mots pris aux dictionnaires français-bretons, qui, jusqu'ici, manquent dans les recueils bretons-français; par exemple le vannetais *hilquennereah* « tiraillement », de *hilquennatt* « tirailler », qui n'a pas été compris, *Revue celtique*, VII, 342, 343 (cf. IX, 380).

L'auteur a eu raison aussi de donner les deux formes *gouemon* et *goumon* « goémon », comme bretonnes, et contenues dans d'« anciens monuments ». Il a tiré le premier renseignement du dictionnaire français-vannetais (signé l'A***), de l'abbé Cillart de Kerampuill, où on lit *gouemon* « algue », *goumon* « goémon, varech qui est attaché aux rochers » et *gomonna* « aller au goémon »; et le second, de documents relatifs à la canonisation de saint Yves, publiés par les Bollandistes⁽¹⁾. Ce mot armoricain, qui répond régulièrement au gallois *gwymon*, *gwmon*, au cornique *gubman* (de *gumman*), à l'irlandais *feamuin*, au gaélique d'Écosse *feamuinn*⁽²⁾, a été omis par Lhuyd et plus tard par les lexicographes bretons Grégoire de Rostrenen, Le Gonidec, Troude, Moal. D. Le Pelletier, qui l'écrit *gwe-mon*, avertit qu'il « n'est plus en usage ». Cela prouve simplement qu'il n'existe pas dans le dialecte le plus connu, celui de Léon, et qu'un dictionnaire complet de l'armoricain serait déjà une œuvre de synthèse artificielle, englobant des parlars très distincts. Dans le langage de la presqu'île du Croisic (Loire-Inférieure), qui se rattache au vannetais, on dit *gwèmeon*; une autre variété toute différente, le petit trécorois, prononce *gômoñn*. C'est de là que vient le français *goémon*, comme Littré s'en est aperçu seulement dans son Supplément. L'éminent linguiste regardait les formes *goumon*, *gouemon*, dans le texte des Bollandistes cité par Duncange, comme appartenant au français; il y a au moins autant de raisons pour croire que c'est du breton⁽³⁾. La prononciation *gouemon* est

⁽¹⁾ T. IV de mai (1685), p. 568; le texte porte seulement *goumon*; cf. A. de la Borderie, ab. J. Daniel, R. P. Perquis et D. Tempier, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887, p. 402. La forme *Gouemon* est citée par les Bollandistes, p. 569, sans référence précise.

⁽²⁾ De là le synonyme irl. *feamnach*, plus anciennement *femnach*, en mannois *famlagh*. Lhuyd cite, p. 25, un gall.

gwymnach, qui est sans doute un mélange de *gwymon* et de *feamnach*. Mais cette contamination s'est-elle réellement opérée dans la langue, ou n'y a-t-il là qu'une distraction de Lhuyd? La question mériterait d'être examinée par un Gallois.

⁽³⁾ La prononciation *goumon* ne semble attestée nulle part pour le français. On trouve en cette langue *gouesmon* en 1681 (Littré); *goemon*, *goesmon* (Privat-Des-

certainement ancienne dans cette langue, bien que le *Catholicon* breton-français-latin ne porte que *goumon*⁽¹⁾.

Remarquons enfin que Bullet a pu aussi citer quelquefois avec justesse le patois de Franche-Comté qu'il entendait parler autour de lui⁽²⁾.

Ces mémorables tentatives de synthèse de la lexicographie celtique demeurèrent isolées pendant plus d'un siècle. Et pourtant, en 1853, le génie de Zeuss avait fondé sur des bases inébranlables la grammaire comparée des langues celtiques anciennes et modernes; désormais ces études, complètement renouvelées, avaient en quelque sorte pris pleine conscience de leur unité et se trouvaient armées, pour les découvertes à venir, d'une méthode sûre et féconde. L'œuvre du maître eut des continuateurs du plus grand mérite, comme Ebel, qui fit paraître la seconde édition de la *Grammatica celtica* (1868-1871), et Glück, qui étudia un grand nombre de noms gaulois⁽³⁾. Mais malgré le caractère comparatif imprimé dès lors à la plupart des publications savantes sur les langues celtiques, il y avait encore à faire tant d'explorations délicates et laborieuses sur chacun de leurs domaines propres, que pendant longtemps aucun travail d'ensemble ne fut entrepris, pas même par le savant irlandais dont l'activité infatigable et la haute compétence se sont manifestées dans toutes les parties de la celtologie, en les éclairant les unes par les autres : M. Whitley Stokes.

chanel et Focillon, *Dictionnaire général des sciences*, 1867); plur. *goemons*, *gouemons* (H. Baillon, *Dictionnaire de botanique*), *goëmon*, puis *goëmon* (*Dictionnaire de l'Académie*). Le mot est connu dans le Cotentin (Ch. Joret, *Flore populaire de la Normandie*) et en Vendée, où l'on prononce *goimon*; il doit être étranger au Midi. le dictionnaire de M. Mistral ne le donnant pas. Malvin-Cazal (cité par le *Dictionnaire français-allemand* de Sachs), a indiqué en 1847 une prononciation *gou-mon* en deux syllabes, mais les poètes observent toujours la diérèse (V. Hugo, éd. Hetzel, *Les Contemplations*, II, 157; *La fin de Satan*, 22, 313; J. Richepin, *Les Blasphèmes*, Paris, 1885, p. 176; Brizeux, *Œuvres complètes*, Paris, 1860, 1861, t. I, p. 126; Durocher, *Clairons et Binious*, Paris, 1886, p. 90, etc.). Il en est de

même pour *goëland*, *goëland* (*Les Contemplations*, II, 69; *Les Blasphèmes*, 211, etc.), mot qui est également d'origine bretonne; cf. *Glossaire moyen-breton*, 2^e éd., p. 581.

⁽¹⁾ C'est la leçon des trois éditions anciennes (*Ca*, *Cb*, *Cc*); le manuscrit n'a pas cet article. L'édition abrégée du *Ca*, qu'a publiée Le Men, porte *goumon*, erreur de lecture reproduite par le *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* de M. Kœrting (n° 3724). L'origine de ce mot et sa forme probable en vieux celtique ont été étudiées en dernier lieu par M. Macbain, *An etymological dictionary of the gaelic language*, p. 151.

⁽²⁾ Cf. *Glossaire moyen-breton*, 2^e éd., v. *Quenilein*.

⁽³⁾ *Die bei C. J. Caesar vorkommenden keltischen Namen*, Munich, 1857.

Nous n'avons donc aucun recueil qui soit pour le néo-celtique ce que le travail de M. Kœrting est pour les langues néo-latines. Deux savants ouvrages de M. J. Loth, intitulés *Vocabulaire vieux-breton* (1883) et *Les mots latins dans les langues brittoniques* (1892) sont bien des esquisses d'ensemble du groupe breton; mais la première est restreinte à une classe unique de documents et à une seule période (les plus anciennes gloses), et la seconde est une monographie spéciale des mots provenus immédiatement du latin.

C'est sur la période la plus ancienne que se sont portés les premiers efforts de concentration; plusieurs essais ont été faits pour assembler les débris épars du vieux celtique.

Mais malgré le zèle qu'ont déployé surtout Becker dans son étude des vieux éléments celtiques connus par l'épigraphie⁽¹⁾, et Roget de Belloguet dans son *Glossaire gaulois*⁽²⁾, on ne peut pas dire qu'ils aient doté la science d'un véritable dictionnaire de cette langue. La disposition même de ces études n'a rien d'alphabétique; elle est en complet désaccord avec les habitudes que les lexicographes ont partout adoptées, pour la commodité de leurs lecteurs.

Ce n'était pas toujours, d'ailleurs, la faute des auteurs, si ces compilations, qui ont été fort utiles en leur temps, nous paraissent aujourd'hui si inexactes et si incomplètes. Le plus récent d'entre eux n'a pu se servir que des premiers numéros de la *Revue celtique*, fondée par M. Gaidoz en mai 1870; il suffit de feuilleter cette collection pour se rendre compte des immenses progrès accomplis depuis dans la connaissance du vieux langage des Celtes, grâce aux incessantes découvertes de l'épigraphie, de la numismatique, de la linguistique, et en général de toutes les sciences qui peuvent éclairer nos antiquités nationales.

Aussi les celtisants furent-ils charmés d'apprendre, par un prospectus paru en 1889, que M. A. Holder, bibliothécaire à Carlsruhe, et déjà connu d'eux par de consciencieuses et savantes éditions critiques, était en mesure de leur donner « un recueil alphabétique de tous les débris de la langue celtique ancienne »; entendant par là, « outre le gaulois, les divers éléments du langage qui sont les fondements communs des langues gaélique et cymrique ».

Une page de l'ouvrage, donnée en même temps comme spécimen, obtint le suffrage le plus flatteur que l'auteur eût pu souhaiter : celui du

⁽¹⁾ *Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung*, publiés par Kuhn et Schleicher, t. III et IV (1863-1865).

⁽²⁾ Dans l'*Ethnogenie gauloise*, dont il forma la première partie (1858; deuxième édition améliorée, 1872).

maître éminent qui dirige actuellement la *Revue celtique*, et qui, ayant lui-même, depuis de longues années, amassé des matériaux pour une œuvre semblable, était, à tous les points de vue, le mieux en état de l'apprécier⁽¹⁾. Cette impression si favorable ne s'est nullement démentie par la suite; ainsi M. d'Arbois de Jubainville écrivait, à propos de la 5^e livraison du « Trésor » de M. Holder, que ce gigantesque travail sera, pour les celtistes, l'équivalent du Glossaire de Ducange pour les médiévistes⁽²⁾.

Nos connaissances en vieux celtique s'appuient sur trois bases distinctes : l'attestation ancienne complète, l'attestation ancienne incomplète et l'attestation moderne.

Ainsi nous savons, par des textes grecs et latins, la forme et le sens du vieux celtique *bardos* « chanteur, poète », qui se trouve aussi comme nom d'homme (*Bardus*) dans des inscriptions latines de pays celtiques; c'est la prononciation plus ancienne de l'irlandais *bard* et du breton *barz*, mots employés également comme noms propres.

Nous connaissons directement la forme du thème *dago-* dans les vieux noms celtiques comme *Dagomarus*, *Dagodubnus*, *Dagobitus*, etc., et son féminin dans *Bitudaga*; mais ici le sens n'est livré que par le néo-celtique : vieil irlandais et vieux gallois *dag* « bon ».

Enfin nous pouvons affirmer, sans en avoir aucune preuve ancienne, que le vieux celtique disait **dacra* « larme », comme le grec; car seul, ce fait explique la présence du mot dans toutes les langues néo-celtiques : vieux breton *dacr*, cornique *dagr*, irlandais *dér*, etc. Il est facile de prouver, en effet, qu'il n'a pu être emprunté récemment par les Celtes à aucun des peuples avec lesquels ils se sont trouvés en contact.

Voyons de quelle façon M. Holder a traité ces différentes parties de son sujet.

Ce qu'il y avait de plus important, dans la première, c'était de citer exactement toutes les références aux sources anciennes. L'auteur ne s'est pas contenté de le faire avec beaucoup de précision; il a reproduit les passages essentiels de ces textes, précaution fort utile et dont il faut lui savoir gré. On peut ainsi se rendre compte en un moment de tout ce que les anciens ont laissé de renseignements sur chaque question. Par exemple, à l'article *Ambactos* on voit que les Latins regardaient leur mot *ambactus* comme un terme de relation, d'origine gauloise, équivalant à *servus* pour le sens et à *circumactus* pour la composition.

M. Holder ne s'en est pas tenu là. Jugeant, avec raison, l'étude des choses propre à éclaircir celle des mots qui les désignent, il s'est cru

⁽¹⁾ *Rev. celt.*, X, 499. — ⁽²⁾ *Rev. celt.*, XV, 236; cf. XVI, 111, etc.

obligé de donner même les passages anciens qui font simplement allusion à des institutions gauloises. Quelquefois le mot celtique était visiblement dans l'esprit de l'écrivain; ainsi Polybe, parlant des *ambacti*, emploie l'expression *συμπεριφερομένων (αὐτῶ)* qui rend le sens littéral de leur nom.

Les variantes ont aussi été relevées consciencieusement. Ainsi nous apprenons qu'il y a, dans d'anciens glossaires, des exemples de *ambi* pour *ambacti*; ce qui n'est pas sans intérêt. Peut-être est-ce une faute résultant d'abréviations mal comprises; mais il peut aussi y avoir là une simplification familière, comme dans *Andes* pour *Andecavi*, en grec *Ἀδωνες* pour *Ἀκκεδαίμβιοι*, etc.

L'auteur a poussé le scrupule jusqu'à enregistrer les mots hybrides qui, en latin ou en grec, n'ont de celtique que la racine. Cette extension des limites naturelles du sujet n'est point blâmable en elle-même, seulement elle a entraîné quelques abus. L'accusatif pluriel *epirædia* employé par Juvénal a donné lieu à un article *Epirædion*; à quoi bon rétablir, sans même la noter d'un astérisque, cette forme celtique, pour un mot qui n'était pas connu des Celtes? Quintilien nous en est garant: il explique⁽¹⁾, en effet, que les Romains ont forgé leur *epirædium* en accolant une préposition grecque avec un substantif gaulois, mais que ce composé bizarre⁽²⁾ n'était employé ni chez les Grecs ni chez les Gaulois.

La celticité de certains mots n'est pas expressément fondée sur des témoignages antiques, mais paraît résulter de diverses circonstances plus ou moins probantes: par exemple, de leur emploi à propos des Celtes, ou par des auteurs originaires de pays celtiques. La question est parfois difficile à trancher, surtout quand les langues néo-celtiques ne fournissent pas d'éclaircissement.

On peut trouver le « Trésor du vieux celtique » trop affirmatif sur plusieurs de ces points, par exemple pour *basium*. Wharton avait soupçonné là un mot gaulois, parce qu'il semble avoir été mis en vogue par Catulle, le poète de Vérone; mais les *Etyma latina* n'avaient présenté cette explication qu'avec un signe de doute.

⁽¹⁾ *De inst. or.*, I, 5, 8.

⁽²⁾ Il ne faudrait pas, toutefois, prendre à la lettre les expressions du rhéteur: *Romani suam ex alieno utroque fecerunt*. Le gaulois *ræda* était devenu latin avant d'entrer dans la formation d'*epirædium*, faite sur le modèle de *toga*, *epitogium*; le modèle était suggéré lui-même par

les cas comme *scena*, *episcenium*, du grec *σκιανή*, *ἐπισκηνιον*. Aussi n'est-il point nécessaire de voir, comme on l'a fait, dans *epirædium* l'indice d'un gaulois **rædion* ou d'un grec **ἐπιρῆδιον*. En posant cette dernière forme, Wharton oubliait qu'elle eût dû être **ἐπιρῆδιον*, dont les Romains auraient fait **epirrhædium*.

Ce n'est pas qu'il ne fût possible d'ajouter d'intéressantes hypothèses du même genre à celles qui ont trouvé place dans le Trésor; par exemple celle d'Ebel sur la fréquence relative de *consimilis* dans les Commentaires de César sur la guerre des Gaules⁽¹⁾; celle de M. F. Skutsch sur le mot *celtis*, qui paraît d'abord dans la Vulgate⁽²⁾, etc.

M. Holder s'est attaché encore à élucider la provenance des vieux mots celtiques (*ambactos* = *amb-*, grec ἀμφί, et *-ac-tos*, lat. *actas*), et leur destinée ultérieure (gall. *amaeth* « fermier, cultivateur » = *ambactos*; vieil irlandais *imm-agim* « je pousse de côté et d'autre », verbe dont *ambactos* était le participe, etc.).

Ce côté linguistique de son œuvre faisait sortir l'auteur du domaine de ses études habituelles, en soulevant des questions souvent très délicates de phonétique indo-européenne ou spécialement néo-celtique. Aussi a-t-il cru bon de ne pas s'en rapporter à ses propres impressions. Il lui arrive assez rarement de se prononcer sans s'appuyer sur l'avis d'un celtisant. L'auteur du présent article, étant de ceux à qui il a fait l'honneur de les consulter, a sa part de responsabilité dans les méprises qu'on pourra signaler à cet égard. Il y a là, d'ailleurs, plus d'un problème indéterminé, qui, dans l'état actuel de la science, admet un certain nombre de solutions également plausibles. Ces vues divergentes sont rapportées avec exactitude et impartialité.

On peut regretter qu'en donnant sur chaque point litigieux le sentiment le plus récent de plusieurs celtologues, l'auteur se soit cru dispensé par là même de renvoyer aux passages où ils ont cherché à approfondir la question. Sa bibliographie ne comprend que l'indication des sources anciennes; une documentation plus complète eût aidé à bien entendre et à compléter utilement les notions fournies.

Prenons encore pour exemple l'article *Ambactos*. Le lecteur qui veut aller au fond des choses suppléera aisément à l'absence de renvois à des livres comme la *Grammatica celtica*, ou le *Grandriss* de M. Brugmann. Mais l'histoire du mot n'ayant pas été poussée jusque dans ses dérives romanes, on a chance d'oublier qu'il a été étudié aussi par M. Thur-

⁽¹⁾ « Cette rencontre ne tient-elle pas à la circonstance que César aurait souvent entendu prononcer le mot gaulois correspondant? » (*Rev. celt.*, II, 404.) Il serait plus simple de supposer que le style du conquérant des Gaules a été influencé par un celticisme fréquent dans le latin parlé par des Gaulois. Il est bon d'ajouter

que ce mot, regardé par Freund (trad. Theil, 1882) comme « très classique », a, au moins dans les deux premiers des passages en question, un sens intensif qui le distingue de *similis* (cf. l'édition Benoist-Dosson, p. 109).

⁽²⁾ *Beiträge* de Bezzenberger, XXII, 126, 127.

neysen, *Keltoromanisches*, 29-31, à propos de l'italien *ambasciata*. La question si intéressante du rapport d'*ambactos* avec les formes germaniques comme l'allemand *Amt* aurait pu aussi avec avantage amener la citation des articles de M. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue historique* de 1886, p. 21, 23, 33, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de la même année (cf. *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, IV, 147, 148, 283), et dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger* (= *Mémoires de la Société de linguistique*, VII, 289, 290); là le savant linguiste et historien admet qu'à l'époque où le mot a été emprunté aux Celtes par les Germains, il avait encore le son *bh*, plus tard devenu *b* chez les deux peuples. Depuis la publication du fascicule du « Trésor » qui contient l'article *Ambactos*, M. d'Arbois de Jubainville a repris le même sujet, avec des détails complémentaires, au tome II de son livre sur *Les premiers habitants de l'Europe* (seconde édition, 1894), p. 338-340⁽¹⁾; il fait remarquer, par exemple, que la prononciation primitive **ambhactos* était devenue de bonne heure **ambaxtos* (par *ch* allemand dur), et qu'un dérivé de ce mot a passé des Germains aux Finnois. M. Fick a donné, dans son *Vergleichendes Wörterbuch der indogermanischen Sprachen*, 4^e éd., 1890, t. I, p. 487, une étymologie toute différente du mot *ambactos*, qu'il écrit *ambactes*; mais elle a eu si peu de succès qu'elle n'est mentionnée ni par M. Koerting⁽²⁾, ni par M. Kluge⁽³⁾, ni même par les auteurs du tome II du *Vergleichendes Wörterbuch (Urkeltischer Sprachschatz)*, p. 34.

Naturellement, une bibliographie de ce genre n'est jamais finie. Il faudrait ajouter encore les articles *Amhas* et *Tamhasq* du dictionnaire de M. Machain, etc.

La catégorie des mots celtiques dont la forme seule est anciennement attestée donnait lieu à des problèmes plus difficiles encore que la précédente : d'abord pour le choix de la nomenclature, ensuite pour l'interprétation; deux choses qui sont souvent connexes.

Sauf pour les mots peu nombreux qui se lisent dans les inscriptions gauloises ou ogamiques, l'attestation porte ici sur l'existence de noms d'hommes, de peuples, de lieux, etc., dont l'origine celtique est, suivant les cas, certaine, ou probable à des degrés divers, ou seulement possible. Nous sommes renseignés sur la provenance germanique de Dagobert et de son nom, parce que c'est un personnage historique; mais si ce nom

⁽¹⁾ Et aussi, au point de vue du droit, au tome VII de son *Cours de littérature celtique*, p. 123, 124, 129, 130. — ⁽²⁾ *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, 1891, n° 501. — ⁽³⁾ *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, 5^e éd., 1894, v. *Amt*.

seul nous était parvenu, comme c'est souvent le cas, il serait parfaitement légitime d'y voir un composé gaulois de *dago-* « bon ». Une partie des noms barbares enregistrés par M. Holder pourraient être revendiqués pour d'autres langues, dont quelques-unes nous sont fort peu connues, comme le ligure et l'ibère. L'auteur a soin, du reste, d'indiquer à l'occasion ces possibilités. Mais cela ne l'a pas empêché de noter tout ce qu'il n'est pas impossible de regarder comme celtique, et on ne saurait l'en blâmer. L'auteur s'est soigneusement tenu au courant des publications intéressant son œuvre; il a eu communication de documents inédits, comme des parties encore en préparation du *Corpus inscriptionum latinarum*; aussi l'étendue de ses informations est-elle remarquable. Quelques faits pourtant lui ont échappé, entre autres plusieurs noms évidemment gaulois, qui se trouvent sur des fragments de poterie conservés au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. Tel est *Cotigoriæ* (c'est ainsi que j'ai lu sur le fragment n° 127; dans son *Épigraphie romaine du Poitou*⁽¹⁾, B. Ledain donne *Coticoriæ*), où l'on peut voir un composé de la préposition *co-*, du thème *tigo-* (au lieu de *tiges-*, = *στέγος*) « maison », et de *riæ* « roi, chef ».

Il y a nécessairement une part de conjecture dans le sens attribuable à quelques-uns de ces mots; ici encore, l'auteur du « Trésor » se contente souvent de rapporter les opinions des celtistes.

Le défaut de bibliographie moderne se fait sentir également dans cette partie. Ainsi l'article *Doquirus*, où aucune interprétation n'est proposée, eût gagné à être augmenté d'un renvoi au mémoire de M. Rhys lu devant la *Philological Society*, le 20 février 1891. Aux pages 3 et 4 de cet intéressant travail sur les divisions dialectales du vieux celtique, on verra les raisons qu'il y a de croire que *Doquiros* voulait dire « riche » dans le gaulois d'Espagne, proche parent du gaélique d'Irlande.

On est surpris de ne trouver, à des articles sur des noms de lieu, aucune indication d'âge ni de provenance. Mais la synonymie moderne et la situation géographique sont mentionnées avec assez de détails pour faciliter les vérifications, par exemple dans les dictionnaires topographiques des départements français. La préface qui doit paraître avec le second volume contiendra sans doute à cet égard tous les éclaircissements désirables.

Les éléments du vieux celtique qui peuvent être connus seulement par les langues modernes présentaient les difficultés les plus graves. Là l'auteur s'est montré parfois d'une réserve qu'on peut qualifier d'exces-

⁽¹⁾ *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1886, p. 227.

sive. Du moment qu'il admet **dacru*, on ne voit pas pourquoi il ne donne point **atir* « père », terme incontestablement ancien, bien que gardé uniquement par les Gaels (v. irl. *athir*), etc.

On aurait même pu s'attendre à trouver dans son livre des mots qui, sans être celtiques d'origine, l'étaient devenus de fait avant la limite fixée pour la période ancienne de la langue (VIII^e siècle environ), comme les expressions latines introduites en Irlande par le christianisme, et celles que les Bretons ont emportées avec eux dans leur migration en Armorique. Mais il y aurait injustice à demander ça qu'il ne nous a pas promis, à un auteur auquel nous sommes redevables d'une telle accumulation de documents précieux.

Il avait, d'ailleurs, une bonne raison pour mettre au second rang, dans ses préoccupations, la portion du vocabulaire vieux-celtique qui doit être reconstruite d'après des matériaux modernes : c'est qu'il savait ce travail spécial en excellentes mains. M. Wh. Stokes a publié, en 1894, un « Trésor du celtique primitif », *Urkeltischer Sprachschatz*, qui donne enfin satisfaction, dans une large mesure, à ce *desideratum* de la grammaire comparée.

Dans cette partie encore, une bibliographie moderne eût été désirable⁽¹⁾.

Les critiques de détail qu'on peut faire au grand ouvrage de M. Holder s'adressent surtout aux premiers fascicules parus. S'il est toujours vrai de dire que celui qui commence un livre est l'écolier de celui qui l'achève, cette maxime ne saurait mieux s'appliquer qu'à une œuvre immense et complexe comme celle-ci, dont tous les amis de l'antiquité celtique ne

⁽¹⁾ M. Richard Schmidt a cherché (*Indogermanische Forschungen, Anzeiger*, VI, 81, 82) à réparer une de ces lacunes. Il blâme M. Holder de n'avoir pas pris le soin « si facile » de consulter l'*Urkeltischer Sprachschatz*, p. 199, sur le moyen-breton *mozreb* « tante », en composant l'article *-ep-. Mais le fascicule qui contient la lettre E ayant paru en 1894, la même année que le livre de M. Stokes, cette critique n'est pas bien établie. Il est moins exact encore de regarder M. Holder comme l'auteur, au moins probable, de l'étymologie par **mātr-epā* « visage, ressemblance de mère », quand celle-ci se trouve, à sa place, dans le *Vocabulaire vieux-breton*,

v. *Modreped*; dans le *Dictionnaire moyen-breton*, v. *Mozrep*, et dans les *Études grammaticales sur les langues celtiques*, I, 49, v. -ep. A cet endroit, M. d'Arbois de Jubainville cite M. Windisch comme l'ayant trouvée; elle est, en effet, dans l'article fameux cité plus haut, sur la disparition de l'ancien p indo-européen en celtique et la formation, dans le rameau breton des idiomes néo-celtiques, d'un nouveau son p provenu de *qw* (*Beiträge de Kuhn*, VIII, 45, 46; cf. *Rev. celt.*, II, 411). C'est là, et non à l'article **oq* de M. Stokes, p. 48, que se trouve la source de l'art. *-ep- du « Trésor du vieux celtique ».

cessent de suivre le développement avec le plus vif intérêt, et qui ne peut, d'ailleurs, être jugée à sa vraie valeur qu'après son entier achèvement.

ÉMILE ERNAULT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Vacherot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé le 28 juillet 1897.

M. le chevalier d'Arneth, membre associé, est décédé à Vienne le 30 juillet 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

R. P. J.-J. Berthier, des Frères Prêcheurs. *La plus ancienne danse macabre, au Klingenthal, à Bâle.* Paris, Lethielleux, s. d., in-4°.

Ce volume contient la reproduction très diminuée, en gravure, des aquarelles exécutées en 1768 par Emmanuel Büchel d'après la Danse de la Mort peinte dans le couvent des Dominicaines de Klingenthal, près Bâle, aujourd'hui détruite. Massmann avait déjà donné de ces aquarelles une reproduction, mais simplement au trait, et celle du P. Berthier, qui paraît très fidèle, et où chaque sujet est accompagné d'une courte description et de la traduction des vers allemands qui l'accompagnent, sera la bienvenue. Il est seulement regrettable que cette publication porte un titre tout à fait erroné, qui montre, aussi bien que l'introduction, que l'auteur n'est aucunement au courant de l'état de la science sur le sujet dont il s'occupe. On

sait en effet depuis 1876, grâce aux recherches de M. Th. Burckhardt dans les manuscrits de Büchel, que Büchel a reconnu lui-même que la date qu'il avait cru lire 1312 devait être lue 1512, en sorte que la Danse de Klingenthal est bien loin d'être « la plus ancienne Danse macabre ». Au reste, il suffit de regarder ces peintures pour voir qu'elles ne sauraient, ni pour le costume, ni pour le style, remonter au commencement du XIV^e siècle; la partie même du cloître qu'elles ornaient n'avait d'ailleurs été construite qu'en 1437 (voir W. Seelmann, *Die Todtentänze des Mittelalters*, 1893, p. 48). Le P. Berthier ne sait pas non plus, — ce qui est à la vérité moins important, — qu'il est aujourd'hui démontré que le nom de *Danse macabre* est erroné, et qu'il faudrait dire *Danse Macabré* (voir *Romania*, t. XXIV, p. 129, 588). Le manuscrit d'où Jubinal a tiré les 19 vers que le P. Berthier reproduit (p. 3) avec beaucoup de fautes et d'erreurs de traduction n'a été exécuté que vers le milieu du XIV^e siècle (*Romania*, t. XIV, p. 443); il a appartenu aux Dominicains (et non aux Dominicaines) de Poissy, mais il ne présente rien qui le rattache spécialement à cet ordre, pas plus que les vers en question ne se rapportent à la Danse de la Mort.

G. P.

Le Livre du champ d'or et autres poèmes inédits par M^r Jean Le Petit, docteur en théologie de l'Université de Paris, publiés avec Introduction, Notes et Glossaire, par P. Le Verdier. Paris, Welter, 1896, petit in-4^e (publication de la Société rouennaise des Bibliophiles).

Le ms. 12470 du fonds français de la Bibliothèque nationale renferme cinq poèmes français d'un auteur appelé Jean Le Petit, qui n'est autre, comme M. Le Verdier le montre par des rapprochements à peu près certains, que le théologien qu'on a jusqu'à présent appelé Jean Petit et qui s'est rendu tristement célèbre par son apologie effrontée, prononcée le 8 mars 1408, du meurtre du duc Louis d'Orléans. Nous n'aurions pas soupçonné Jean Le Petit de tant d'audace et de si peu de scrupules en lisant les poèmes qu'il avait composés une vingtaine d'années auparavant et dont M. Le Verdier vient d'imprimer trois : le *Livre du champ d'or*, le *Livre du miracle de Basqueville*, et la *Vie monsieur saint Léonard*. Jean Le Petit, qui était du pays de Caux et sans doute de Brachi, a consacré ces poèmes (les deux autres roulent sur la conception immaculée de la Vierge) à la gloire de la famille des Martel de Basqueville, ses voisins et sans doute ses patrons. Le centre en est fourni par le miracle dont un seigneur de Basqueville aurait été l'objet de la part de saint Léonard (ce saint avait pour spécialité de délivrer les prisonniers), lequel l'aurait transporté pendant son sommeil, avec un seigneur de Biville, son compagnon, du cachot où les Sarrasins le détenaient jusque sous les murs de son château. C'est là un miracle qui a plus d'un pendant dans les légendes relatives aux croisades. M. Le Verdier montre qu'ici la légende s'est sans doute attachée à Guillaume III de Basqueville, qui peut avoir pris part à la seconde croisade de saint Louis. Mais le plus intéressant dans la « trilogie » de Jean Le Petit est ce qui fait digression. Dans l'allégorie du *Champ d'or* et des trois Marteaux (c'étaient les armes des Martel), il y a tout un tableau idéal de la chevalerie avec un portrait peu flatté de ce qu'elle est réellement, et un programme de l'éducation du chevalier, qui méritent d'être lus et qui, tout en apportant de précieuses contributions à l'histoire des mœurs et des idées, montrent chez le poète, — qui n'était encore que « maître es arts à l'université de Paris », — à défaut d'un talent littéraire remarquable, des sentiments vraiment élevés et délicats, une piété sans ascétisme, un grand zèle pour la chrétienté uni à un patriotisme sincère. Le *Livre du miracle de Basqueville* est sans valeur, et M. Le Verdier n'en a pu-

blié qu'une partie, laissant de côté tout un exposé de la religion chrétienne fait par les captifs au Soudan; l'éditeur a d'ailleurs fort bien reconnu que Jean Le Petit avait copié en partie le *Trésor* de Jean de Meun. Dans la *Vie de saint Léonard* on relève avec intérêt la mention de quelques miracles tout récents accomplis par ce grand libérateur, et dont M. Le Verdier a recherché les points d'attache avec l'histoire du temps.

Toute la partie proprement historique et littéraire du travail de l'éditeur de Jean Le Petit nous paraît fort digne d'éloge (la dame qui a commandé au poète le *Champ d'or* est, quoi qu'en dise l'éditeur, la dame de Basqueville et non l'Université, et on ne voit pas qu'elle se confonde avec Dame Gentillesse; sur les « neuf preuves » il y aurait plus à dire; en tout cas il faut bien plutôt changer *Fenuicye* en *Femenie* au vers 1232 que *Femenie* en *Fenicie* au vers 1302; la *Femenie* est le pays des Amazones; il est bien clair que le nom de *Thema* doit être la *Thenta* et répond au *Tanqua=Tenta* de la liste citée). La partie philologique laisse plus à désirer. M. Émile Picot a déjà relevé plusieurs fautes de lecture ou d'interprétation dans les premières pages du volume (*Romania*, t. XXV, p. 148); il serait aisé d'en signaler d'autres; je citerai seulement: I, 30, *sceurent*, l. *sceuvent*; v. 53, l. *Se qui elle est voutez savoir*, *Je vous respons*; v. 106, *mennis*, l. *m'en voir*; v. 362, *ancies*, l. *autres*; v. 679, *estole*, l. *escole*; v. 836, *reidence*, l. *reverence*; v. 911 et 1193, *vauldra*, l. *bauldra*; v. 1492, *chenessaille*, l. *chevessaille*; v. 1568, *Rien ny après*, l. *Rien n'y apris[é]*; v. 2265, *engagés*, l. *en gages*; v. 2358, *nien n'a ni sens ni rime*, l. *muer*; v. 2390-400, l. *pollies*, *joliés* (et non comme à l'Errata *pollies*, *joliés*); v. 2497, *sont*, l. *font*; II, v. 147, *empeonos*, l. *emperour*; III, 185, *Amiz genoulx*, l. *A nuz genoulx*; 433, *blesmiés*, *escorchés*, l. *blesmies*, *escorchies*. L'éditeur a cherché dans ces poèmes les traces du dialecte normand et a commis à ce propos bien des erreurs ou confusions: il a négligé la seule évidente, *piez* pour *pis*, de *pèjus*, rimant avec *piez* = *pedes* (v. 2406).

On ne s'étonne pas que le glossaire donne lieu à de nombreuses rectifications. En voici quelques-unes (notons que plus d'un mot doit être supprimé par suite des corrections indiquées ci-dessus). *A* = *ellas* me paraît bien douteux; aux trois passages cités on pourrait lire *que* au lieu de *qu'a*. — *S'aprecier* ne veut pas dire « s'enrichir », mais « s'approcher ». — Au lieu d'*armeré* il faut donner *armeret* comme singulier de *armérez*. — *Biqcones* (pierres) est corrigé en *bicornues* et, au glossaire, donné sous la forme *bicconues*: il faut lire *bicoqués*; c'est un composé de *bis* et de *cocu* signifiant « cornu », et l'origine de *bicoquet*, *biscoquet*, sorte de bonnet pointu. — *Carole* ne signifie pas « fête, assemblée », mais « danse en rond ». — *Comparer* n'existe pas: *comparra* est le futur de *comparer*, qui veut dire « payer ». — *Cordielle* signifie « corde », et non « cœur ». — *Effacie* est le p. p. fém. d'*effacier* et non un substantif signifiant « tache qui défigure ». — *Fermaills* signifie « gageure, affirmation » et non « croyance ». — *Hallee*, épithète de *salle*, ne saurait signifier « salle élevée »; il veut dire « munie de galeries ». — *Hugerez*, I, 916, doit être lu *lingerez*, pluriel de *lingeret*, « délicat, douillet ». — *Palatine* n'est pas « dame d'atour », mais « (comtesse) palatine ». — *Tenvres* répond non à *tenuiiores*, mais simplement à *tenues*. — *Ymprvigne* est simplement *y preigne*: c'est un curieux exemple de phonétique syntactique.

Malgré ces méprises il faut savoir gré à la Société rennaise des bibliophiles et à M. Le Verdier d'avoir mis au jour ces poèmes de Jean Le Petit, restés inconnus jusqu'ici et qui sont intéressants à plus d'un titre. G. P.

Paul REGNAUD. *Précis de logique évolutionniste. L'entendement dans ses rapports avec le langage*. Paris, Alcan, 1897 (Bibliothèque de philosophie contemporaine).

L'auteur, qui est professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des lettres de Lyon, a exposé, à différentes reprises, ses idées sur l'évolution du langage : mais il ne l'avait pas encore fait dans un ouvrage spécial, destiné tout entier à montrer les rapports du langage avec la logique.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles qui servent de conclusion à son livre :

Le langage, considéré dans ses développements, est l'histoire des développements mêmes de l'esprit humain, écrite au jour le jour par les circonstances qui les ont déterminés sur la feuille blanche de l'entendement et de la mémoire. La psychologie évolutive de la race a donc pour document principal, sinon unique, le langage étudié dans la double suite de ses procédés logiques et significatifs. L'enchaînement chronologique des significations correspond exactement à l'apparition successive des idées conscientes au sein de l'intelligence humaine; de même que l'éclosion des catégories grammaticales, marquées par les parties du discours, s'est effectuée parallèlement au progrès de la raison et des fonctions logiques de la conscience. Si les mots concrets ont précédé les mots abstraits, c'est que la sensation synthétique a devancé, dans l'âme, la réflexion analytique; et si les noms de genre apparaissent avant les désignations individuelles, c'est que les analogies, et pour la même raison, ont été perçues et aperçues avant les différences; dans les deux cas, et dans tous les cas, c'est que le langage est le signe naturel de l'esprit, et qu'on ne saurait connaître l'un sans l'autre.

Mais si la linguistique est à ce titre l'auxiliaire indispensable du logicien et du psychologue, elle n'est pas sans fournir quelques enseignements importants au métaphysicien et au moraliste. Nous croyons même pouvoir dire que, dans ses rapports avec l'ensemble de la philosophie, elle figure parmi les sciences qui sont le plus propres à nous laisser entrevoir un coin du mouvement général des choses.

Jeanne d'Arc, par M. Boutet de Monvel. Album in-4°. E. Plon, Nourrit et C^o, libraires-éditeurs, Paris, 1897.

On ne saurait trop populariser l'histoire de Jeanne d'Arc, et l'un des moyens les plus efficaces, c'est l'image, surtout quand le sentiment et le talent de l'artiste donnent une véritable vie aux scènes qu'il met sous les yeux du lecteur. Je dis lecteur, car une légende jointe à la représentation figurée ne peut manquer d'en mettre en valeur la pensée dans tous ses détails. C'est ce qu'a fait M. Boutet de Monvel dans la série des aquarelles qui remplissaient toute une salle à lui, et qui ont eu tant de succès à la dernière exposition du Champ-de-Mars; on les retrouve réunies dans l'Album publié par MM. E. Plon et Nourrit, et je voudrais signaler ici, en peu de mots; par quel heureux accord l'historien se joint à l'artiste dans son travail. C'est déjà une heureuse idée que d'avoir mis au frontispice de ce précieux album *Jeanne d'Arc*, dans l'attitude inspirée de la statue équestre de Paul Dubois, à la tête d'une troupe, qui est notre jeune armée, képi et pantalon rouges, chargeant à la baïonnette. L'artiste nous représente Jeanne dans les principales scènes de sa mission, depuis l'apparition de l'archange saint Michel jusqu'au bûcher de Rouen; car sa mission va jusque-là. Les courtes notices encadrées dans quelque coin du tableau sont parfaitement comprises : peu de phrases, mais les paroles de Jeanne, toutes les fois qu'il y a lieu; et c'est presque toujours. Son attitude, sa physionomie sont en harmonie avec ses paroles, et ceux qui figurent auprès d'elle ne sont vraiment pas des personnages muets, car leurs gestes, les traits même de leurs visages, expriment, par une sorte de mimique, ce que l'histoire raconte et que le texte ici ne dit pas. Voyez au n° 8, dans la scène de Vaucouleurs, auprès de Jeanne disant « qu'elle venait de la part de Dieu, . . . que Dieu voulait que le Dauphin fût roi, » voyez ces figures si diversement expressives : derrière elle, son oncle,

le bon homme Durand Laxart; devant elle, le sire de Baudricourt, sceptique, quelques chevaliers railleurs et, tout à l'entour, la foule étonnée; au n° 11, la scène de Chinon; au n° 12, Jeanne devant les docteurs: « Il y a plus au livre de Dieu que dans les vôtres; » on désignerait, parmi les docteurs, le Limousin Maître Seguin, « un bien aigre homme! » Au n° 21, Jeanne à Orléans, devant Gaucourt et les capitaines qui voulaient ajourner l'attaque des Tournelles: « Vous avez été à votre conseil et j'ai été au mien. » Au n° 23, le dimanche 8 mai, après la victoire, Jeanne voyant que les Anglais font retraite: « Ils s'en vont, laissez-les aller; vous les aurez une autre fois. » Je passe, dans la campagne de la Loire, la furieuse bataille de Patay (n° 27), où l'on eut cette fois les Anglais et où on les battit en plaine; dans la campagne de Reims, l'entrée à Troyes et Jeanne reprenant aux Anglo-Bourguignons, qu'elle laisse partir, leurs prisonniers qu'ils voulaient emmener avec eux (n° 29). Je passe encore le beau tableau du sacre (n° 30-31), pour m'arrêter à la scène touchante de Jeanne entourée des enfants et des femmes et se refusant aux témoignages de leur vénération (n° 32-33). L'auteur excelle dans la description de ces scènes populaires, et il s'y complait, non sans raison; car en rassemblant toutes ces multitudes, vieillards, femmes et enfants autour de Jeanne, à Vaucouleurs, à Orléans, à Troyes, à Compiègne et même à Rouen, il montre combien Jeanne était aimée du peuple. Il n'excelle pas moins dans les scènes tragiques: Jeanne, après la retraite de Paris, qu'elle aurait repris comme elle avait pris les Tournelles à Orléans, si, là aussi, on avait voulu la suivre, déposant tristement ses armes sur l'autel de Saint-Denys (n° 34); Jeanne à Compiègne, annonçant qu'elle sera bientôt trahie et livrée (n° 36); Jeanne captive, devant le duc de Bourgogne (n° 39); Jeanne à Beurevoir, gisant au pied de la tour du haut de laquelle elle a sauté en se laissant glisser le long des murs, à l'aide de lanieres qui rompirent (n° 34); je sais gré à M. Boutet de Monvel de n'avoir pas négligé ce trait, fourni par un chroniqueur bourguignon et inconnu de beaucoup d'historiens; puis, Jeanne en butte aux insultes de ses gardes (figures bien sataniques!) dans la prison (n° 41); Jeanne, sur son grabat, réconfortée par ses saintes: « Que vous ont-elles dit? » lui demanda le juge. — « Elles m'ont dit que je vous réponde hardiment » (n° 4); Jeanne disant fièrement aux seigneurs anglais qui la visitent dans ses fers que « quand ils seraient cent mille de plus, ils n'auraient pas le royaume: rien de plus vigoureusement retracé que ce groupe où les seigneurs ont grand peine à retenir Strafford qui, furieux, veut la tuer (n° 42); Jeanne prosternée aux portes de la chapelle où on lui refuse la grâce de prier Dieu (n° 43); Jeanne devant le tribunal assemblé: « Vous dites que vous êtes mes juges, avisez bien à ce que vous faites », etc.

L'auteur a su rendre dans la peinture de tous ces personnages l'impression qu'après avoir lu tout le procès, on garde de cet évêque, de ces assesseurs, docteurs de Paris, chanoines ou abbés de Normandie, tous, sauf quelques religieux, à divers degrés, complices de la sentence abominable. Le n° 47 donne le spectacle du martyr: l'attitude de la foule, difficilement contenue par les soldats, en absout la population de Rouen.

Le procès de Rouen aurait pu avoir quelques tableaux de plus: Jeanne devant la torture; — au cimetière de Saint-Ouen; — dans la dernière visite de l'évêque Cauchon, à la suite de la condamnation de relapse; car cette dernière partie de la vie de Jeanne d'Arc n'a pas, pour l'authenticité de sa mission, moins d'importance que la première. C'est son procès qui l'enlève à la légende pour la fixer dans l'histoire; et Jeanne n'est pas moins héroïque dans sa prison qu'elle ne l'a été sur les champs de bataille. Elle y continue sa lutte contre les Anglais: non plus avec ses chevaliers

contre les milices anglaises, comme à Orléans, à Jargeau, à Patay et ailleurs; mais seule contre la meute des juges choisis par les Anglais. Elle a des mots qui les terrassent au milieu des pièges qu'ils lui tendent, et elle triomphe de tous les efforts tentés par eux pour obtenir d'elle une abjuration qui les absolve, par le bûcher qui rend son âme au ciel.

Il serait bien facile à M. Boutet de Monvel d'ajouter quelques scènes de plus à son album dans l'une des nombreuses éditions nouvelles qui vont suivre, mais tel qu'il est, c'est un véritable monument consacré à la mémoire de Jeanne d'Arc.

H. Wallon.

ANGLETERRE.

The Bible and its transmission, being an historical and bibliographical view of the hebrew and greek texts and the greek, latin and other versions of the Bible, both ms. and printed, prior to the Reformation, by Walter Arthur Copinger. Londres, Henry Sotheran and C^o. 1897. In-fol., xi et 341 p., avec 28 planches.

M. W. A. Copinger a donné, dans ces dernières années, des preuves éclatantes de son érudition et de son expérience bibliographique. Les *Incanabula biblica*, dont il a été rendu un compte détaillé dans le *Journal des Savants* (année 1892, p. 202-218), sont une des plus importantes publications qui aient paru de nos jours sur les productions typographiques du xv^e siècle, et le Supplément au *Repertorium* de Hain, dont le tome premier est dès maintenant entre nos mains, sera un manuel non moins consulté que le chef-d'œuvre dont il forme l'indispensable complément.

Le beau volume que nous avons à annoncer aujourd'hui a un tout autre caractère. Il s'adresse à une catégorie de lecteurs assez nombreux, et non plus à un petit groupe de bibliographes de profession. Comme le titre le laisse entrevoir, c'est, en réalité, l'histoire des textes primitifs et des principales versions des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans quelle langue ces livres ont-ils été composés? De quelle époque datent les versions qui nous en sont parvenues? Dans quelles circonstances et par quels écrivains les principales traductions ont-elles été exécutées? Quels manuscrits nous ont transmis les textes originaux et les principales versions? Quelles en sont les éditions les meilleures et les plus recherchées? Telles sont les questions que M. Copinger a abordées et sur chacune desquelles il a présenté des observations très amples et très intéressantes. Est-il nécessaire d'ajouter qu'en traitant un sujet aussi vaste et aussi complexe, l'auteur n'a pas eu la prétention d'épuiser la matière et de contrôler minutieusement les travaux de ses devanciers?

Dans les six chapitres dont l'ouvrage se compose, sont successivement passés en revue : 1^o le texte hébreu; 2^o la version des Septante et les traductions latines qui en ont été faites à l'époque moderne; 3^o le texte grec du Nouveau Testament; 4^o les anciennes versions latines et la Vulgate; 5^o les versions latines faites sur l'hébreu depuis le xvi^e siècle; 6^o les traductions faites en diverses langues anciennes ou modernes antérieures à la Réforme.

Sur tous ces points, M. Copinger nous apporte d'abondantes informations. Propriétaire d'une des plus riches collections de bibles qu'un particulier ait jamais réunies, il a pu, sans sortir de son cabinet, se livrer à des études et à des comparaisons dont les lecteurs apprécieront les résultats.

S'il y a un regret à exprimer, c'est que l'auteur n'ait pas appliqué un même traitement à tous les textes, manuscrits ou imprimés, qu'il s'était imposé la tâche d'examiner. Dans certains passages, il est au courant du dernier état de la question

dont il s'agit, tandis qu'ailleurs il passe sous silence des particularités qu'il était peut être essentiel de faire connaître.

Je prends comme exemple le chapitre consacré à la version des Septante. Pour le *Codex Sarravianus*, M. Copinger cite (p. 91) l'édition phototypique imprimée à Leyde, il y a quelques mois à peine, tandis que, pour les peintures de la célèbre Genèse de Vienne (p. 91), il renvoie le lecteur aux très médiocres gravures insérées dans le grand ouvrage de Lambecius, sans faire allusion à la splendide publication de M. W. von Hartel et de M. Franz Wickhoff. De même il passe sous silence (p. 127) l'édition des Fragments des Épîtres de saint Paul du *Codex Coislinianus* que M. Omont a insérée en 1890 dans les *Notices et extraits des manuscrits* (t. XXXIII, part. I, p. 145) et qui a fait oublier celle de Montfaucon.

Au chapitre suivant, n'y a-t-il pas quelque exagération à dire (p. 210) que tout ce qui subsiste de l'ancienne version latine de la Bible se trouve réuni dans l'ouvrage justement célèbre de Sabatier, « à l'exception d'un petit nombre de fragments récemment découverts » ? Le précieux manuscrit de Lyon aurait, ce semble, mérité mieux qu'un mot jeté en passant dans cette phrase (p. 213) : *The Pentateuch of the old Latin version was published by Ulysse Robert from a Lyons Ms. at Paris in 1881*, phrase qui est devenue bien insuffisante depuis que la découverte de la seconde partie de ce manuscrit nous a rendu le texte des livres de Josué, des Juges et de Ruth.

M. Copinger cite (p. 218) l'*Histoire de la Vulgate* de M. Samuel Berger, mais il n'a pas suffisamment profité des éclaircissements contenus dans cet excellent livre, sur les travaux dont le texte de la Vulgate a été l'objet pendant les premiers siècles du moyen âge, principalement à l'époque de Charlemagne. Il ne semble pas avoir connu les publications du même auteur sur les plus anciennes versions de la Bible en prose de langue d'oïl (1884), sur les bibles provençales et vaudoises (1889), sur les bibles catalanes (1890) et sur les bibles italiennes (1894). À l'aide de ces publications, beaucoup de lacunes pourraient être comblées dans les articles consacrés aux versions françaises (p. 305), italiennes (p. 312), normanno-françaises (p. 314), romanes (p. 315) et espagnoles (p. 321).

Je me hâte d'ajouter que nous ne sommes pas en présence d'un livre d'érudition bibliographique proprement dit. Le grand public de lettrés et de curieux auquel l'ouvrage de M. Copinger est principalement destiné devra se trouver pleinement satisfait des informations abondantes et variées que l'auteur y a fait entrer et qu'il a disposées en très bon ordre. L'illustration du volume est parfaitement entendue. On éprouve un vrai plaisir à voir la reproduction collotypique des pages qui ont été empruntées aux plus célèbres et aux plus caractéristiques exemplaires des livres bibliques, manuscrits ou imprimés. Ces reproductions contribueront au succès de l'ouvrage, qui a été imprimé sur les types dont les matrices furent données au xvii^e siècle par l'évêque Fell à l'université d'Oxford.

L. Delisle.

Tote listoire de France (Chronique saintongeaise), now first edited from the only two mss., with introduction, appendices and notes, by F.-W. Bourdillon, with prefatory letter by Gaston Paris. — London, David Nutt, 1897. In-4° de XLIV et 113 p.

La Chronique dont M. Bourdillon nous donne une édition dans un très élégant petit volume est une de ces compositions en langue vulgaire qui furent rédigées dans la première moitié du xiii^e siècle pour initier les laïques à la connaissance de l'histoire de France. Elle a été écrite dans la Saintonge, d'après des textes latins que l'auteur comprenait très mal et qu'il a combinés avec des récits plus ou moins fabuleux. Deux manuscrits nous ont conservé cette singulière compilation : l'un est le

ms. français 5714 de la Bibliothèque nationale, dont quelques pages ont jadis été publiées par MM. Capefigue, Peigné-Delacourt, Gaston Paris et Boucherie; l'autre appartient à M. Bourdillon, qui l'a acquis en 1888 à la vente de la bibliothèque du docteur Lee. Ces deux manuscrits, indépendants l'un de l'autre, dérivent d'un même exemplaire, dans lequel la Chronique était jointe à une version de l'histoire de Turpin. La Chronique se termine dans le premier ms. par la rubrique *Eci fenist l'estoira de France*, et dans l'autre par la rubrique *Eci fenist Tote l'istoire de France*. C'est cette seconde rubrique que l'éditeur a adoptée pour titre de l'ouvrage.

La Chronique se recommande par plus d'un genre d'intérêt. Elle fournit beaucoup de renseignements qui ne se trouvent pas ailleurs sur les monastères et les églises de la Saintonge et des pays avoisinants; elle contient des récits légendaires qui ne nous sont pas arrivés par une autre voie; enfin le texte, tel surtout qu'il est copié dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, est fort précieux pour l'étude du dialecte saintongeois.

M. Bourdillon n'a point voulu donner une édition critique; il a reproduit avec la plus rigoureuse exactitude, et jusqu'à la ponctuation, les textes des deux manuscrits, qu'il a disposés en regard l'un de l'autre, sur deux colonnes. Dans l'introduction, après avoir décrit les deux copies, il a défini le caractère et la valeur de la Chronique; il en a recherché les sources et a dégagé les interpolations qu'il convient d'attribuer à l'écrivain saintongeais, peut-être un clerc de l'église Saint-Eutrope de Saintes.

Toutes ces questions ont été traitées avec beaucoup de critique. Les appendices ne méritent pas moins d'éloges; ils ont pour objet l'origine du héros légendaire *Taillefer de Léon*, l'emploi de la forme *most* comme équivalent de *molt*, et les traces d'une influence provençale dans la langue de la Chronique.

Le volume s'ouvre par une lettre-préface, dans laquelle M. Gaston Paris met en relief les qualités qui distinguent le travail de M. Bourdillon. Il insiste, avec la compétence qui lui appartient, sur les traces que nous offre la Chronique d'emprunts faits à des récits populaires ou à des chansons de geste, et il se rallie à l'opinion de l'éditeur sur la personne de Taillefer, en constatant que nous avons là « un curieux mélange de traditions épiques et de données historiques altérées et mêlées confusément », et en concluant « qu'il existait en Angoumois et en Saintonge une épopée régionale dont Taillefer de Léon était le héros et qui s'est perdue sans laisser d'autres traces que les misérables vestiges de notre Chronique et des interpolations du Turpin ».

Espérons que le travail de M. Bourdillon attirera l'attention de nos compatriotes sur un document qu'ils ont jusqu'ici trop négligé. Il reste, en effet, à identifier les noms de beaucoup d'églises dont les reliques furent déplacées lors des invasions normandes. Il y a là toute une série de petits problèmes qui devraient piquer la curiosité des sociétés savantes de la Saintonge et du Poitou.

L. Delisle.

ITALIE.

Monumenta veteris liturgiæ Ambrosianæ. Pontificale in usum ecclesiæ Mediolanensis necnon Ordines Ambrosiani ex codicibus sæcc. IX-XV. Collegit, edidit et notis illustravit doctor Marcus Magistretti. Præfatus est Antonius M. Ceriani. Mediolani, apud Ulricum Hoepli. 1897. Grand in-8°, xxxviii et 147 pages, avec une planche.

Le D^r Marc Magistretti, maître des cérémonies de la cathédrale de Milan, a entrepris de publier les monuments de l'ancienne liturgie ambrosienne. Le volume

qu'il nous donne aujourd'hui, et qui a été préparé avec le plus grand soin, est consacré au Pontifical; il se rapporte donc aux cérémonies dans lesquelles l'évêque officie plus ou moins solennellement. Le texte en a été établi à l'aide de deux manuscrits appartenant au chapitre de la cathédrale de Milan : l'un du ix^e siècle, dont une page a été reproduite en héliotypie, l'autre du x^e siècle. L'éditeur s'est, en outre, servi d'un pontifical de la même bibliothèque, qui a été copié au x^e ou au x^e siècle, et qui a primitivement servi à un archevêque de Mayence.

L'édition est enrichie de notes abondantes, qui supposent une grande érudition liturgique; elles sont principalement destinées à mettre en relief les rapports des pontificaux milanais avec les textes analogues de l'antiquité chrétienne et du moyen âge. L'appendice du volume contient les cérémonies et les prières auxquelles donnaient lieu, d'une part, la consécration des Saintes Huiles, et, d'autre part, la bénédiction et le couronnement du roi et de la reine d'Italie. Le tout est disposé de manière à faciliter singulièrement la tâche de ceux qui voudront travailler sur les anciens pontificaux.

Ce qui donne un prix particulier aux Monuments que le Dr Marc Magistretti met et doit mettre en lumière, c'est que la connaissance approfondie de la liturgie ambrosienne est indispensable pour étudier les origines et les développements de la liturgie romaine. Le très savant préfet de la bibliothèque ambrosienne, Ant. M. Ceriani, l'a rappelé en termes excellents, dans les pages qu'il a mises en tête du volume et qui nous garantissent le succès de l'entreprise.

L. D.

TABLE.

	Pages.
La psychologie des sentiments. (3 ^e article de M. Ch. Lévêque.).....	453
Étude sur les Bucoliques de Virgile. (Article unique de M. Gaston Boissier.).....	467
Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. (Article unique de M. Maspero.).....	477
Trésor du vieux celtique. (Article unique de M. Émile Ernault.).....	486
Nouvelles littéraires.....	504

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

GUIDES JOANNE.

GUIDES FORMAT IN-16, CARTONNAGE PERCALINE.

FRANCE ET ALGÉRIE :		Algérie et Tunisie.	
Paris.	7 fr. 50		12 fr. 00
Environs de Paris.	7 fr. 50	ÉTRANGER :	
Alpes Dauphinoises.	10 fr. 00	Allemagne méridionale et Autriche-Hon-	
Auvergne et Centre.	10 fr. 00	grie.	10 fr. 00
Bourgogne, Morvan.	7 fr. 50	Belgique et Duché de Luxembourg.	7 fr. 50
Bretagne.	7 fr. 50	Hollande et bords du Rhin.	7 fr. 50
Cévennes.	7 fr. 50	Espagne et Portugal.	18 fr. 00
Champagne et l'Ardenne.	7 fr. 50	Italie et Sicile.	10 fr. 00
Corse.	6 fr. 00	Italie du Nord.	12 fr. 00
Franche-Comté et Jura.	7 fr. 50	Italie du Centre.	12 fr. 00
Gascogne et Languedoc.	10 fr. 00	Italie méridionale et Sicile.	7 fr. 50
La Loire.	7 fr. 50	De Paris à Constantinople.	15 fr. 00
De la Loire à la Gironde.	7 fr. 50	États du Danube et des Balkans (1 ^{re} par-	
Lyonnais, Beaujolais et Bresse.	7 fr. 50	tie).	15 fr. 00
Nord.	10 fr. 00	— (2 ^e partie, tome I ^{er}).	15 fr. 00
Normandie.	7 fr. 50	— (3 ^e partie, tome II).	12 fr. 00
Provence.	10 fr. 00	Athènes et ses environs.	12 fr. 00
Pyrénées (partie orientale).	7 fr. 50	Grèce continentale et îles.	20 fr. 00
— (partie occidentale).	7 fr. 50	Égypte.	En prép.
Savoie.	10 fr. 00	Syrie et Palestine (1 vol. et atlas).	25 fr. 00
Vosges et Alsace.	« «	Suisse (1 ^{re} partie, 1 vol. : Genève et le	
Guide en France, Richard.	15 fr. 00	lac Léman, Chamonix et le Mont	
		Blanc, le Valais, Zermatt et le Mont	
		Rose).	5 fr. 00
		Suisse (2 ^e partie, 1 vol. : L'Oberland, le	
		lac des Quatre cantons, le Gothard et	
		les lacs italiens, Bâle, Schaffhouse,	
		Zurich, Glaris, les Grisons, Appenzell,	
		Saint-Gall).	6 fr. 00

ON VEND SÉPARÉMENT, BROCHÉ :

I. Réseau Paris-Lyon-Méditerranée.	4 fr. 00
II. Réseaux d'Orléans-Midi-État.	4 fr. 00
III. Réseau de l'Ouest.	3 fr. 00
IV. Réseau du Nord.	2 fr. 50
V. Réseau de l'Est.	2 fr. 50

GUIDES DIAMANT IN-32, CARTONNAGE PERCALINE.

FRANCE :		Pyrénées.	
Aix-les-Bains.	2 fr. 00		5 fr. 00
Bretagne.	3 fr. 00	Stations d'hiver de la Méditerranée.	3 fr. 50
Dauphiné et Savoie.	6 fr. 00	ÉTRANGER :	
Environs de Paris.	2 fr. 50	Espagne et Portugal.	5 fr. 00
Normandie.	3 fr. 00	Londres et les principales villes du	
Paris.	2 fr. 00	Royaume-Uni.	6 fr. 00
		Suisse.	5 fr. 00

MONOGRAPHIES FORMAT IN-16, BROCHÉ.

LES VOLUMES SONT BROCHÉS ET CONTIENNENT DES GRAVURES ET DES PLANS.

1^{re} série, à 50 centimes le volume.

Angers. — Avignon. — Blois. — Chartres. — Dijon. — Gérardmer. — Le Havre. — Le Mans. — Le Mont Saint-Michel. — Lourdes. — Menton. — Nancy. — Nantes. — Nîmes. — Plombières. — Reims. — Tours. — Valence et ses environs.

2^e série, à 1 franc le volume.

Alger. — Arcachon. — Arles et les Baux. — Bagnères-de-Bigorre. — Bagnères-de-Luchon. — Biarritz et ses environs. — Bordeaux. — Boulogne. — Caen. — Cannes et Grasse. — Clermont-Ferrand, Royat et Châtel-Guyon. — Compiègne et Pierrefonds. — Dieppe et le Tréport. — Eaux-Bonnes et Eaux-Chaudes. — Fontainebleau et la forêt. — Genève. — Grand-Duché de Luxembourg. — Îles anglaises de la Manche. — Le Mont-Dore et la Bourboule. — L'Estérel. — Lyon. — Marseille. — Musées de Paris. — Nice et Monaco. — Pau. — Saint-Sébastien et ses environs. — Rouen. — Saint-Malo, Dinard. — Trouville. — Tunis et ses environs. — Versailles. — Vichy.

3^e série, à prix divers.

Venise : 2 francs. — Florence : 2 fr. 50. — Rome : 5 francs. — La Bosnie : 5 francs.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

OUVRAGE CONTENANT,

EN 55 GRANDES FEUILLES DOUBLES, 167 CARTES EN COULEURS,
ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE HISTORIQUE AU DOS, AVEC 117 CARTES, FIGURES ET PLANS EN NOIR,
ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CONTENUS DANS L'ATLAS,

Par une réunion de Professeurs et de Savants,

SOUS LA DIRECTION GÉOGRAPHIQUE DE

F. SCHRADER,

DIRECTEUR DES TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES DE LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}.

1 vol. in-folio, relié..... 35 francs.

Chaque carte séparément, 60 centimes.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE MODERNE.

OUVRAGE CONTENANT

64 GRANDES CARTES, 53 PETITES CARTES ET CARTOUCHES EN COULEURS
ET 524 CARTES OU FIGURES EN NOIR, 128 PAGES DE NOTICES IN-FOLIO SUR DOUBLE COLONNE,
UN GLOSSAIRE GÉOGRAPHIQUE ET UN INDEX DE 40,000 NOMS,

PAR F. SCHRADER,

F. PRUDENT,

Lieutenant-colonel du génie
au Service géographique de l'armée.

E. ANTHOINE,

Ingénieur, chef du service de la Carte de France
et de la Statistique graphique au Ministère de l'intérieur.

Nouvelle édition mise au courant des derniers changements géographiques.

1 vol. in-folio, relié..... 25 francs.

Chaque carte séparément, 50 centimes.

ATLAS DE POCHE,

CONTENANT 16 CARTES DOUBLES, 35 CARTES SIMPLES, UN TEXTE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE
ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE
DES NOMS CONTENUS DANS L'ATLAS, AVEC RENVOI AUX CARTES.

Dressé au Bureau géographique de la Librairie Hachette et C^{IE}, sous la direction de

F. SCHRADER.

Nouvelle édition revue et corrigée.

1 vol. in-16, cartonnage percaline..... 3 fr. 50.

RD COLLEGE LIBRARY
T. 26 1007

JOURNAL DES SAVANTS

SEPTEMBRE 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

MM. CH. LÉVÊQUE. La psychologie des sentiments.
L. DELISLE. Catalogue des manuscrits de Besançon.
GASTON PARIS. Histoire de la langue française.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÈQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1897.

LA PSYCHOLOGIE DES SENTIMENTS, par Th. RIBOT, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. Un volume in-8° de XI-443 pages. Paris, Félix Alcan, 1896.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE ⁽¹⁾.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Th. Ribot contient la psychologie spéciale des sentiments. « L'étude spéciale des diverses manifestations de la vie affective, dit l'auteur, nous fait pénétrer dans sa psychologie bien plus que les généralités qui précèdent. Tant qu'on n'a pas considéré, l'un après l'autre, en détail, chaque sentiment simple ou composé, on n'a aucune idée de la richesse, de la multiplicité d'aspects dont les formules générales ne sont que de maigres abrégés. » L'intérêt de cette étude est principalement dans les descriptions. Ce sont donc quelques-unes de ces descriptions que je vais m'attacher à faire connaître, en réduisant beaucoup le nombre de mes observations critiques dont la plupart, et les plus importantes, ont été d'ailleurs présentées dans mes trois premiers articles.

Puisqu'il s'agit de passer en revue toutes les formes du sentiment, de noter les moments successifs de leur développement, une question domine ce sujet. Quelles sont les causes du développement des sentiments? Comment l'homme primitif en est-il venu de l'anthropophagie à la culture morale et sociale d'aujourd'hui? Comment le passage s'est-il produit d'un extrême à l'autre? Une forme nouvelle de sentiment ne peut

⁽¹⁾ Voir les trois premiers articles dans les cahiers de mars, de mai et d'août 1897.

OCT 23 1907

surgir par génération spontanée; un travail de développement psychologique a été nécessaire. Quelles causes ont opéré cette métamorphose?

Il y en a deux: l'une, la cause principale, essentielle, c'est le progrès intellectuel; l'autre, souvent invoquée, mais plus douteuse et moins active, c'est la transmission héréditaire.

L'action de la première consiste en ce que la marche ascendante de la connaissance entraîne dans son mouvement des modifications de la vie affective, produites par contre-coup. L'instinct de la conservation s'oriente différemment suivant les cas. Tantôt défensif, tantôt offensif, il n'est déterminé que par les fins successives qu'il doit atteindre. L'élément intellectuel est toujours le principe de détermination, mais jamais tout seul et par lui-même le principe d'action. Le progrès suit toujours la même marche de bas en haut: il va du simple au complexe. L'enfant sent vivement la possession ou la privation d'un jouet; il reste insensible devant un vaste paysage que son étroite intelligence n'embrasse pas. Le sauvage, même le barbare, n'est pas ébloui par l'éclat de la vie civilisée; il n'en apprécie que certains aspects médiocres, puérils, parce qu'il ne comprend pas les autres.

Que faut-il penser de l'hérédité considérée comme cause spéciale du développement affectif? Avec son impartialité ordinaire, et malgré son ancienne inclination avouée, M. Th. Ribot ne dissimule pas que ce problème est très discuté. D'un côté, Darwin, Spencer et d'autres admettent que des variations acquises, dans l'ordre affectif, peuvent être transmises héréditairement, puis fixées dans une race, et ils en donnent des exemples. D'un autre côté, l'opinion dominante, depuis une vingtaine d'années, nie absolument l'hérédité des modifications acquises. Weismann et Wallace se déclarent pour la négative. M. Th. Ribot reconnaît que la question est ouverte et l'accepte comme telle, « afin qu'on ne l'accuse pas de faire la part trop belle à l'hérédité ». Toutefois, même en admettant qu'en faveur de la transmission des modifications psychiques il n'y ait aucun fait rigoureusement démonstratif, quelques-uns apportent une certaine vraisemblance, surtout dans l'ordre pathologique. On les constate dans la catégorie des appétits, tendances et passions plus que dans le groupe des états intellectuels.

D'ailleurs, si l'on élimine l'hérédité comme cause de l'évolution des sentiments, puis si l'on pose en loi que le progrès intellectuel entraîne l'évolution affective, il faut ajouter que cette loi, loin d'être absolue, souffre de fortes réserves. Premièrement, ces deux formes du progrès ne marchent pas toujours à pas égaux; en général, l'influence des idées est lente à se faire sentir, et le progrès affectif retarde. En second lieu, il

arrive quelquefois que les sentiments évoluent d'eux-mêmes et devancent les idées. Dans certains cas, le développement affectif paraît être indépendant de l'autre et, en le précédant, le préparer. Le sentiment, a-t-on dit, est le pionnier de la connaissance. En quoi donc? C'est, répond M. Th. Ribot, qu'il enveloppe quelquefois une connaissance confuse; il est l'anticipation de l'idéal. L'explication est profonde et juste. Elle fournit la véritable signification de la phrase célèbre de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Si le cœur a des raisons, c'est qu'il enveloppe quelque chose de la raison; et si la raison ne connaît pas les raisons du cœur, c'est qu'elle refuse de s'écouter elle-même parlant par la voix du cœur. Ainsi entendue, la pensée, si souvent invoquée, ne contient plus l'antinomie que l'on a coutume d'y voir. Que Pascal l'ait voulu ou non, tel est le sens de sa phrase; autrement elle n'en aurait aucun, car le cœur, tout seul, est aveugle : il pousse, mais n'éclaire pas.

M. Th. Ribot maintient sans doute, quoiqu'il ne la répète pas, son affirmation que le sentiment, pionnier de la connaissance, est une anticipation de l'idéal, lorsqu'il écrit : « On est trop porté à croire que les inventeurs, révélateurs, initiateurs, n'existent que dans le domaine de la connaissance et de l'activité; mais il y a aussi dans le domaine des sentiments des variations spontanées, utiles ou nuisibles. S'il y a des façons de penser originales, il y a des manières de sentir originales qui s'imposent, créent une contagion. » Assurément, et nous en convenons; mais les manières de sentir originales qui s'imposent, qui créent une contagion, sont nécessairement les complices, les auxiliaires de quelque conception, de quelque vision tout au moins, à laquelle la passion communique son irrésistible puissance.

Avant de considérer l'un après l'autre, en détail, chaque sentiment simple ou composé, l'auteur se trace un itinéraire. Puisque, dit-il, les émotions complexes dérivent des émotions simples, celles-ci de besoins et d'instincts, de tendances exprimant immédiatement notre constitution physique et mentale, il est indispensable de dresser la liste de ces tendances ou instincts primitifs qui sont les racines des émotions. Pour y réussir mieux que ses prédécesseurs, il n'admet dans la liste des instincts humains que ceux qui sont franchement : 1° *innés*, c'est à savoir antérieurs à l'expérience, non appris, surgissant tout faits dès que se rencontrent leurs conditions d'existence; 2° *spécifiques*, existant dans l'espèce entière, excepté dans quelques individus qui, à défaut de ces caractères, sont des anormaux, par exemple les idiots; 3° *fixes*, en comprenant ce mot au sens relatif, car l'invariabilité de l'instinct n'est plus regardée comme absolue.

Ces caractères une fois établis, il faut les appliquer, d'après M. Th. Ribot, en suivant l'ordre chronologique : « partir de la naissance, dresser l'inventaire des instincts actuels, innés au sens étroit; puis suivre le cours des années, en notant l'apparition de chaque instinct nouveau, irréductible, et continuer ainsi jusqu'à ce que la liste soit épuisée. » — Pour le moment, M. Th. Ribot énumère ces instincts (ou tendances) primitifs en une table des matières que nous n'avons pas à reproduire ici. Je note seulement qu'il les répartit en trois groupes. Le premier en date relève surtout de la physiologie; le second est psychophysiologique, le troisième surtout psychologique. Voyons comment l'auteur analyse et décrit quelques-uns des instincts primitifs de ce troisième groupe.

Ces tendances ont pour fin de conserver et de développer l'individu en tant qu'être conscient. Elles expriment non plus sa constitution physique, mais sa constitution psychique, son organisation mentale; elles traduisent ses besoins en tant qu'être spirituel, ainsi que la faim et la soif traduisent ses besoins en tant qu'être vivant. Elles ont donc toutes un caractère psychologique et sont la source de ces états agréables, pénibles ou mixtes qu'on nomme « émotions ».

Chronologiquement apparaît le premier l'instinct de la conservation sous sa forme défensive, qui s'exprime par la peur, avec ses variétés et ses formes morbides que l'on nomme « phobies ». Le second en date est l'instinct de la conservation sous sa forme offensive, qui est la colère et ses dérivés, et dont les impulsions destructives sont les formes morbides. Apparaissent ensuite la tendance sympathique et les émotions tendres non sexuelles. D'après M. Th. Ribot, ces trois tendances et émotions primitives sont la première assise de l'édifice.

Résumons d'abord l'étude de la peur. Cette forme défensive de l'instinct de la conservation individuelle a été définie par J. Sully « la réaction émotionnelle causée par la représentation vive et persistante d'une douleur ou d'un mal possible ». Cette formule, exacte pour la majorité des cas, n'est pas, d'après M. Th. Ribot, applicable au premier moment de la peur. Et il va le prouver.

En effet, il y a une peur primitive, instinctive, inconsciente, antérieure à toute expérience individuelle; et une peur secondaire, consciente, raisonnée, postérieure à l'expérience. On les confond souvent.

Or les observations les plus nombreuses établissent l'existence d'une crainte innée qui ne peut être causée par aucune expérience de l'individu. Preyer ⁽¹⁾ soutient qu'il y a chez les enfants une « peur héréditaire

⁽¹⁾ *Die Seele des Kindes*, ch. VII.

qui se manifeste selon l'occasion ». Plusieurs ont peur des chiens et des chats, sans avoir été mordus ni égratignés. Le tonnerre les fait crier. A quatorze mois, le fils du même observateur n'osait faire un pas sans être tenu et était plein d'angoisse quand on le lâchait; il n'avait pourtant l'expérience d'aucune chute. D'où Preyer conclut justement que c'est une erreur de croire que l'enfant à qui l'on n'a pas appris la peur ne la connaît pas. Sans doute le courage ou la peur de la mère ont une grande influence; mais on constate tant de cas de peur non motivée que l'influence héréditaire paraît probable. Le même instinct se manifeste chez les jeunes animaux. On a observé chez des poussins nouveau-nés une terreur instinctive du faucon. Gratiolet, qu'on a cité plus haut, rapporte qu'un petit chien qui n'avait jamais vu de loup, en flairant un débris de peau de cette bête, tomba dans une indescriptible épouvante. L'homme adulte lui-même, au moins l'ignorant, l'inculte, outre les peurs que lui a données l'expérience, n'a-t-il pas des craintes vagues, inconscientes, auxquelles son imagination prête des causes fantastiques? Un fait bien connu semble attester l'hérédité des peurs acquises. Les oiseaux des îles inhabitées ne font voir aucune crainte quand ils aperçoivent l'homme pour la première fois; puis ils deviennent craintifs par l'épreuve, et, d'après des savants de grande autorité, cette peur acquise est héritée par leurs descendants.

Il importe de distinguer en ce point l'innéité de la crainte de l'explication qu'on en propose. L'hérédité est affirmée par les uns, niée par les autres. Ce qui ne peut être nié, ce sont les faits qui attestent une peur antérieure à toute expérience. La psychologie a le droit de s'en tenir à ces faits et, sur la question d'origine, de se récuser comme incompétente. M. Th. Ribot se borne à dire que, pour sa part, il considère l'hypothèse d'une transmission héréditaire de certaines peurs comme très vraisemblable. Conclusion sagement provisoire.

La définition de J. Sully, selon laquelle la peur est la réaction émotionnelle causée par la représentation vive d'une douleur possible, convient sans restriction à la peur consciente, raisonnée, postérieure à l'expérience. Celle-ci implique la mémoire, non pas intellectuelle, mais affective. L'idée d'une sensation pénible, associée à l'idée de sa reproduction future, ne suffit pas à la provoquer, si l'élément affectif est absent. Si j'ai vraiment peur de l'extraction d'une dent, c'est que je me souviens d'une opération antérieure, avec sa douleur effective, au moins à l'état faible. Le souvenir tout sec, sans retentissement physiologique, n'amènera pas la peur.

D'où il résulte que l'on est accessible à la crainte dans la mesure où

est intense la représentation du mal futur, représentation affective, sentie et non pas seulement conçue. Dans un organisme affaibli, déprimé, disposé à subir les moindres impressions, à être ébranlé par les plus légers mouvements intérieurs ou extérieurs, la peur est toujours à l'état naissant.

La peur a de très nombreux degrés, depuis les formes faibles, telles que le soupçon, l'appréhension, jusqu'aux formes extrêmes de l'effroi, de l'épouvante, de la terreur. Ces nuances, ces degrés, que marque la langue, doivent-ils comporter autant de descriptions psychologiques distinctes? M. Th. Ribot ne le pense pas. Il se contente d'indiquer, en passant, quelques tentatives de classification et d'expérimentation qu'il s'abstient de discuter.

Quelles sont les formes morbides de la peur? Nous avons un criterium qui peut servir à les faire reconnaître. Est pathologique toute forme de la peur qui, au lieu d'être utile, devient nuisible; qui cesse d'être un moyen de protection pour devenir une cause de destruction.

Sur les peurs morbides, appelées aujourd'hui *phobies*, on a déjà publié une quantité d'observations, de notes, de mémoires, dont le nombre s'accroît chaque jour et où l'on trouve beaucoup plus d'énumérations et de descriptions de faits que de tentatives d'explications. J. Fauret et Westphal ont ouvert cette voie. Le premier a constaté la crainte du contact; le second, la peur des espaces. Tout aussitôt, dans une période initiale, se produit, dit M. Th. Ribot, une véritable inondation de phobies, baptisées chacune d'un nom spécial: l'un craint les aiguilles, un autre le verre, un autre les lieux bas, un autre les lieux hauts, un autre l'eau, un autre le feu. « Toute manifestation morbide de la crainte est aussitôt dénommée par un vocable grec, ou réputé tel, et nous avons l'aïcmophobie, la bélérophobie, la thalassophobie, la potamophobie et jusqu'à la sidérodromophobie, peur des chemins de fer, et la triakaidécapobie, peur du nombre treize. La liste de ces phobies remplirait des pages; il est clair qu'elle n'a pas de raisons pour s'arrêter. »

Ce débordement a produit une réaction. On ne voit plus dans les variétés des phobies que des cas particuliers d'une disposition morbide générale. Les caractères psychologiques en sont: une idée fixe obsédante; les symptômes de la peur, poussée parfois jusqu'au paroxysme et pouvant se traduire par des convulsions et des crises. On a aussi proposé des classifications qui peuvent être utiles pour le clinicien, mais dont la psychologie de la peur ne saurait tirer qu'un médiocre profit.

Le vrai problème est double: il consiste à déterminer d'abord les sources psychologiques, et ensuite les causes des peurs morbides.

En ce qui touche leur origine psychologique, c'est-à-dire la détermination du type normal dont elles sont des déviations, M. Th. Ribot propose de les réduire à deux groupes. Le premier se rattache directement à la peur. Il comprend les manifestations d'une crainte de la douleur, depuis la crainte d'une piqûre d'aiguille ou d'une chute, jusqu'à celle de la maladie et de la mort. Le second se rattache directement au dégoût. M. Th. Ribot fait remarquer que la peur et le dégoût ont un fond commun, car ils sont, l'un et l'autre, des moyens de protection, de défense. La peur est défensive de la vie de relation, le dégoût est défensif de la vie organique. Ce sont deux mouvements d'aversion; aussi se traduisent-ils d'une manière équivalente : la peur, par le recul; le dégoût, par le vomissement et la nausée. Les réflexes du dégoût sont des formes retournées de la fuite. Faute d'espace en arrière pour fuir ce qu'il a ingéré ou flairé, et qui lui répugne, l'organisme substitue au recul un mouvement d'expulsion.

Voilà les sources originelles des craintes morbides. Maintenant quelles en sont les causes? La plupart des auteurs se contentent d'en admettre une qui est très générale, la dégénérescence. Soit. Mais il faut chercher des causes moins vagues pour compléter cette explication trop peu déterminée. M. Th. Ribot en propose trois.

En premier lieu, la cause se retrouve dans quelque événement de la vie antérieure dont on a gardé le souvenir. Exemple : après son accident au pont de Neuilly, Pascal voyait un abîme à son côté gauche, « ce qui l'empêchait d'avancer à moins qu'il ne donnât la main à quelqu'un ou qu'on placât une chaise pour s'appuyer. »

En second lieu, quelques phobies ont leur cause dans les événements de l'enfance dont on n'a pas gardé le souvenir. M. Th. Ribot avoue que quand on fait appel à la mémoire inconsciente, on entre dans une région obscure et que certains auteurs abusent des explications par l'inconscient. Cependant le rôle de l'inconscient dans la vie psychique n'est pas contestable. Peut-être des gens sujets à des peurs étranges, en s'interrogeant, en trouveraient la cause dans leur passé. Mosso demandait à un soldat de soixante-dix ans quelle avait été sa plus grande peur. Il répondit : « J'ai vu la mort en face dans bien des batailles; mais je n'ai jamais tant de peur que lorsque je rencontre une chapelle solitaire sur une montagne déserte, parce que tout enfant, dans les mêmes circonstances, j'y ai vu le cadavre d'un homme assassiné et qu'une servante voulait m'enfermer avec lui pour me punir. » — A supposer que le souvenir s'efface, l'impression peut persister, bien que latente, et agir dans de certaines circonstances. Il y a peut-être beaucoup de cas comme celui

du vieux soldat, mais à cela près que les traces qui ramèneraient à la cause première sont effacées.

En troisième lieu, la crainte morbide peut résulter de la transformation accidentelle d'un état vague en une forme précise. La pantophobie, peur de tout, serait une disposition préparatoire; le hasard, un choc brusque y crée une orientation fixe, telle que la peur d'une épidémie, de la rage, des microbes. C'est le passage de l'état diffus à l'état concentré. En somme, la vraie cause est une disposition générale, émotive-peureuse. Le hasard joue ici un très grand rôle. Au reste, l'auteur fait remarquer que, aussitôt qu'on va au delà de l'énumération et de la description des peurs morbides, on entre dans une région presque inexplorée.

La colère a son origine dans l'instinct de la conservation individuelle sous sa forme offensive. Elle est le type des tendances violentes et destructives. Le chapitre où M. Th. Ribot étudie cette émotion n'est ni moins intéressant ni moins habilement ordonné et développé que le précédent. J'y insisterai moins toutefois et je me bornerai à mentionner les trois périodes principales de la colère qui sont, d'après l'auteur, l'histoire de son évolution. Il renonce en effet à décrire comme fait intérieur purement psychique cet état irréductible que l'observation interne ne peut saisir dans ses formes vives et qui admet à peine un examen rétrospectif.

La première période est celle de la forme *animale* ou de l'agression réelle. Cette forme est primitive et générale. Les animaux la manifestent à l'état pur, parce que chez eux elle n'est ni altérée ni refrénée par des tendances antagonistes. Les carnassiers, les voraces qui vivent de proie, représentent le type complet. Avec des phénomènes physiologiques, que M. Th. Ribot a décrits et que je suis forcé d'omettre, faute d'espace, il y a l'attaque réelle, au moyen des armes naturelles, becs, dents, griffes, liquides venimeux. Cette attaque est violente, pareille à une force déchainée. Les instincts irrésistibles qui la poussent sont : la nutrition, qui cherche l'aliment dans la proie; la lutte pour la vie, qui ne peut être qu'un combat à outrance; la nécessité de détruire ou la certitude d'être détruit. Cette guerre cause-t-elle quelque plaisir à celui qui se bat? Pas encore, sans doute, la destruction étant plutôt inconsciente et aveugle. Bain écrit que les singes sont presque capables de jouir de l'agonie de leurs victimes, et peut-être aussi les éléphants. (C'est ici que Descartes objecterait que « nous ne sommes pas dans leur cœur ».) M. Th. Ribot ne se prononce pas sur la réalité du fait. S'il est vrai, dit-il, il ne doit se rencontrer que chez les animaux supérieurs. Mais il ajoute que cette forme

animale de la colère n'est point particulière aux hommes sauvages et que les civilisés ne laissent pas de la faire paraître.

La seconde période est celle de la forme affective ou de l'agression simulée. Elle est surtout humaine. L'élément psychique y domine; les éléments destructeurs y sont relativement atténués. En tant qu'émotion, elle paraît être le moment typique de la colère. Les animaux supérieurs en donnent fréquemment des signes. A la rencontre de son ennemi, le chien s'arrête court, hérisse son poil, grogne, offre tous les symptômes de l'agression à l'état naissant. L'homme, le plus ordinairement, ne va pas au delà de la menace. Les êtres plus voisins de la nature se livrent davantage à leur colère : tels les gens grossiers, les imbéciles, les enfants, si cruels aux bêtes. A ce moment apparaît un élément nouveau : le plaisir de voir souffrir. Bain déclare ce fait aussi singulier qu'il est horrible, mais d'une incontestable évidence. M. Th. Ribot ne le trouve pas singulier; il l'explique par la survenue d'un autre instinct, celui de la domination, premier germe d'une émotion plus tardive, l'émotion de la puissance triomphante, de la force, de la supériorité, de l'orgueil.

La troisième période est celle de l'agression différée, forme civilisée de la colère. Ce groupe comprend principalement la haine, l'envie, le ressentiment, la rancune, etc. Nous voici, cette fois, en présence de deux forces qui se combattent : d'une part, l'instinct agressif, qui pousse à l'attaque; d'autre part, la raison, la prudence, le calcul, qui contiennent et refrèment la tendance à l'action. Le résultat est un arrêt de développement. En psychologie, l'arrêt de développement d'une tendance en modifie la nature et le retentissement sur les phénomènes qui s'y rattachent. A ce sujet, M. Th. Ribot note un point très bien observé par Mantegazza : c'est la souffrance que, en s'abstenant de châtier son ennemi, on ne peut s'empêcher de s'infliger à soi-même, par exemple se ronger les ongles, se mordre le poing : la tendance destructive réfrénée, refoulée, se dépense intérieurement contre l'envieux. Dans cette forme intellectualisée de la colère, la jouissance de la destruction, soit effective, soit seulement imaginée, devient intense; témoin le langage en ses fortes expressions : savourer sa haine, goûter sa vengeance.

Ces trois formes de la colère ont incontestablement le même fond. Que le pouvoir d'arrêt cesse, la haine devient la colère franche; que celle-ci augmente, elle devient agression réelle, retournant ainsi au type initial.

Après ce chapitre viennent ceux où sont analysés et décrits la sympathie et les émotions tendres, l'instinct exclusivement humain du moi

parvenu à la pleine conscience de lui-même, l'instinct sexuel, sujet délicat, que l'auteur traite à la fois avec exactitude et une irréprochable convenance. Puis, au chapitre VII, il étudie le passage des émotions simples aux émotions composées. La méthode qu'il y expose demande une particulière attention.

Il fait d'abord observer que le mot « simple » signifie, non pas que l'émotion est sans complexité, mais qu'elle est irréductible par l'analyse à une autre émotion, et que sont composées toutes celles qui ne présentent pas ce caractère. Le problème qui se pose est donc celui-ci : comment des émotions primitives sont sorties les émotions dérivées ?

Les maîtres du XVII^e siècle avaient posé la question sous cette forme. M. Th. Ribot la reprend parce que cette méthode lui paraît bien préférable à celle des classifications. Cependant on ne voit pas par quel procédé ces philosophes, même Descartes et Spinoza, déterminent leurs passions primitives : il semble que ce soit d'après leur caractère d'extrême généralité, excepté pour l'admiration. Les autres passions sont par eux déduites. Au total, leur méthode est géométrique, déductive, surtout dans l'éthique. M. Th. Ribot pense pourtant que, moyennant de légères modifications, il est possible de l'adapter aux nécessités d'une psychologie fondée sur l'observation. Ainsi, c'est par l'observation qu'il a distingué les émotions primitives, non par l'expérimentation, d'après leur ordre d'apparition chronologique, sans considérer leur caractère de généralité. En ce qui regarde les émotions dérivées, il va s'efforcer d'établir les conditions diverses de leur génération par analyse ou synthèse, d'après l'observation, non par déduction. Étant donné une émotion composée quelconque, il ne se propose pas pour but d'en déterminer le genre et l'espèce, mais de savoir de quelle émotion primitive elle dérive et par quel procédé.

Les procédés naturels de transformation du simple au composé lui paraissent réductibles à trois : 1^o par évolution ; 2^o par arrêt de développement ; 3^o par composition (mélange ou combinaison).

Je ne puis m'occuper que de la transformation par évolution. Complète ou incomplète, elle est le cas le plus simple et le plus général. C'est le passage de l'inférieur au supérieur, du non complexe au complexe. Elle dépend du développement intellectuel et s'appuie sur la loi du transfert en vertu de laquelle, si des états intellectuels ont existé ensemble et que l'un d'eux ait été accompagné d'un sentiment particulier, l'un quelconque de ces états tend à susciter le même sentiment. Ainsi l'amant transfère le sentiment causé par sa maîtresse à ses vêtements, à sa maison. La transformation par évolution ne manque jamais dans une

race ou un individu, parce que les événements de la vie nationale et individuelle influent toujours sur la vie affective.

Il faut distinguer la forme homogène de la forme hétérogène. Ne parlons que de la première. Sous cette forme, l'émotion primitive reste identique à elle-même : elle ne fait que croître en complexité. En voici un exemple très remarquable. Je vais citer textuellement la page où est exposé cet exemple ; une partie essentielle de ce que M. Th. Ribot dira plus loin sur l'esthétique y est contenue en résumé :

L'émotion esthétique a pour origine un surplus d'activité qui se dépense dans une direction particulière, sous l'influence de l'imagination créatrice, et elle conserve ce caractère fondamental depuis les dessins sur silex taillés de l'homme quaternaire ou la danse symbolique des primitifs, à travers les âges classiques, jusqu'aux raffinements quintessenciés des décadents. Certes tous ne sont pas disposés à l'admettre : un tempérament artistique très affiné, élevé dans un milieu très cultivé, jeté brusquement dans l'esthétique des sauvages, nierait la communauté de nature, mais à tort. Les siècles auxquels a manqué le sens de l'évolution, de la continuité du développement (xvii^e et xviii^e siècles) n'ont vu dans les origines de l'art que des grossièretés incompréhensibles dont il faut détourner les yeux. La transmission s'est faite du simple au composé par l'accumulation des connaissances, des idées et de l'habileté technique, causes ou occasions de nouvelles manières de sentir : ainsi se sont formés des agrégats juxtaposés qui agissent par la qualité et la quantité.

Cette page trace le plan qui sera suivi dans le chapitre x. Elle est répétée au début de ce chapitre. L'auteur y avertit qu'il restera strictement dans la psychologie, évitant toute excursion à travers l'histoire ou les théories de l'art, sinon pour y chercher des faits et des éclaircissements. Il va donc étudier, uniquement en psychologue, l'origine de l'émotion esthétique et la loi de son développement. Ce chapitre est très étendu : il y a de gros livres qui ne renferment pas un contenu aussi riche. Je n'en extrairai, et encore sous forme abrégée, que quelques-uns des faits les plus saillants.

Sur un premier fait, sur la source de l'émotion esthétique, il existe un accord rare parmi les auteurs : cette émotion, disent-ils, a sa source dans un superflu de vie, dans une activité de luxe : elle est une forme du jeu. La claire formule de cette origine a été donnée par Schiller : « L'art suprême, c'est celui où le jeu est à son plus haut degré, où nous en venons à jouer pour ainsi dire avec le fond de notre être. Telle est la poésie et surtout la poésie dramatique. . . De même que les dieux de l'Olympe, affranchis de tout besoin, ignorant le travail et le devoir, qui sont des limitations de l'être, s'occupaient à prendre des formes mortelles pour jouer aux passions humaines, ainsi, dans le drame, nous jouons des exploits, des attentats, des vertus et des vices qui ne sont pas les nôtres. »

Dans des termes presque semblables, Kant, Schopenhauer, Herbert Spencer soutiennent la même thèse.

Il y a donc une activité primitive de nos facultés physiques et mentales qui se rapporte à des fins prochaines : la conservation de l'individu et son adaptation au milieu; il y a une activité secondaire, une activité de luxe, le jeu, qui est sa fin à elle-même. Les animaux inférieurs restent dans les limites étroites de la première. Plus haut apparaît le jeu naissant; plus haut encore le vrai jeu : les chiens simulant la chasse, la lutte, la poursuite. Plus haut encore, le jeu chez les enfants, qui a dans leur jeune vie un rôle capital, qui varie avec l'âge et le sexe, qui peut avoir une marque personnelle, qui présente parfois le caractère d'une invention, presque d'une création.

Mais le jeu est un genre; l'activité esthétique n'en est qu'une espèce. En quoi l'espèce diffère-t-elle du genre? Allen a dit que le jeu est l'exercice désintéressé des fonctions *actives*, course, chasse, etc.; l'art, l'exercice désintéressé des fonctions *réceptives*, contemplation d'un tableau, lecture d'une poésie. M. Th. Ribot n'accepte pas cette manière de voir, et il a raison : l'art, en effet, n'est point purement réceptif; il exige une activité de l'esprit, d'abord de la part du créateur et aussi de la part du spectateur.

C'est ici le moment d'indiquer les rapports de l'imagination créatrice, qui est bien une activité, avec l'activité en tant qu'instinctive. Il ne suffit pas de dire que l'imagination créatrice a pour éléments constitutifs les images, leur association et leur dissociation, la réflexion et l'émotion; il faut encore tâcher de trouver le facteur principal de cette opération de l'esprit, ce qui en est la cause impulsive et ordonnatrice. Le besoin de créer, cette excitation spontanée, ne serait-ce pas quelque chose de la nature de l'instinct, au moins quant au point de départ, le développement ultérieur étant l'œuvre de la liberté? M. Th. Ribot le croit, et je le crois comme lui. Ce besoin, on peut le dire, équivaut dans l'ordre intellectuel au penchant à la reproduction dans l'ordre physiologique. A son plus bas, et plus tard à son plus haut degré, il reste toujours le besoin d'ajouter un monde au monde, à la vie une vie sortie de l'homme, ou une vie supérieure à la vie réelle. L'activité créatrice, féconde, a l'innéité, ce qui veut dire la spontanéité de l'instinct. Des faits très nombreux l'attestent. A un moment, cette force éclate; l'expérience n'y est presque pour rien; tout au plus est-ce une occasion qui fait jaillir l'étincelle. Cette activité a un caractère fatal. Elle est impersonnelle, en ce sens que la création n'est pas fille de la volonté, mais qu'elle est enfantée par cette puissance inconsciente qu'on nomme l'inspiration. Il semble au créateur qu'un être

autre que lui-même agit en lui. A l'origine de l'activité créatrice, tels sont bien ses caractères, et ce sont ceux de l'instinct. Dans l'instinct, une excitation, extérieure ou intérieure, ébranle un organisme préétabli et l'acte va tout droit à sa fin, toujours la même, si ce n'est quand il dévie pour tomber dans quelque erreur grossière qui a aussi sa loi. Dans la création esthétique, la marche est pareille. Tantôt l'intuition est prompte, l'idée mère apparaissant dans son intégralité; tantôt il ne naît qu'un fragment, qui ne serait qu'un avorton sans l'œuvre inconsciente d'une gestation nouvelle qui achève l'unité et la complète. D'accord avec M. Th. Ribot, M. L. Dauriac a écrit récemment : « L'artiste ne s'attribue pas ses œuvres de la même manière que ses actes. C'est qu'elles ne sont pas *siennes* au même titre. Autre chose est ce que l'on fait, autre chose est ce qui se fait en nous; autre chose est ce dont on est le maître; autre chose est ce dont il semble qu'on soit uniquement le dépositaire ou plutôt le véhicule ⁽¹⁾. »

On objectera peut-être que cette psychologie ne regarde que le créateur, qu'en lui seul existe ce besoin, cette disposition à l'activité qui constitue le fond de l'émotion esthétique. Il faut répondre que quiconque la ressent à un certain degré, qu'il soit simple spectateur, auditeur ordinaire, amateur cultivé, doit reproduire selon ses forces ce qui se passe dans le créateur. Sans quelque affinité, sans quelque ressemblance de nature, si faible qu'elle soit, avec l'artiste, le spectateur ne sentira rien : il est nécessaire qu'il vive de sa vie et qu'il joue son jeu, non point comme créateur, mais en écho capable de répondre à la maîtresse voix.

Entre le jeu, qui n'est qu'un luxe de mouvements dépensés par plaisir, et l'activité esthétique, qui est un jeu créateur, il y a un intermédiaire, une transition. Peut-on trouver cette transition? Elle doit tenir à la fois de l'art et de sa forme rudimentaire. L'art primitif, aujourd'hui dépourvu de sève et de force originelle, c'est la danse, non la nôtre, mais la danse et la pantomime, qui formèrent d'abord un tout à deux éléments inséparables. Elle est à son origine « une expression de la force musculaire simulant les actes de la vie ». Ici apparaît clairement la jonction, la soudure de l'activité motrice surabondante et de la création esthétique. M. Th. Ribot insiste sur cet art primordial dont les psychologues, à l'exception de Sergi, ont oublié ou trop légèrement signalé le rôle et l'importance. Il en note les caractères qui, d'après lui, sont les suivants :

D'abord l'artiste a en lui-même la matière de cet art, c'est-à-dire une cause de mouvements qu'il n'emploie ni à trouver ses aliments, ni

⁽¹⁾ *La psychologie dans l'opéra français*. Préface, p. XXI. Félix Alcan, 1897.

à se défendre, ni à attaquer, ni à conserver soit lui-même, soit son espèce.

En second lieu, cet art est primordial. Il se montre à l'origine de tous les peuples, même les plus sauvages. Les ethnologistes ont recueilli sur ce point des documents qui ne laissent aucun doute, à l'exception de ce qui concerne peut-être les Arabes et les Fuégiens, si toutefois pour eux on n'est pas insuffisamment informé. — Et il résulte de ce second caractère, qu'il en a un troisième : il est universel.

Enfin cet art est symbolique. Entendez par là qu'il a une signification, qu'il exprime des sentiments, des manières d'être de l'âme, en quoi il manifeste le caractère essentiel de la création esthétique. Au commencement, la danse avait une signification relative à l'attrait des sexes, à la guerre, aux sentiments religieux ; elle s'appropriait à tous les actes solennels de la vie privée et publique. Dans le développement du sentiment esthétique, nous avons ici, à n'en pas douter, le premier moment, à moitié physiologique, à moitié artistique. En outre, la danse primitive contient, enveloppés dans une forme embryonnaire, deux arts qui s'en sépareront plus tard, la musique et la poésie. « Pauvre musique, réduite parfois à trois notes, mais remarquable par la rigueur du rythme et de la mesure. Pauvre poésie, qui consiste en une courte phrase sans cesse répétée ou même en monosyllabes sans signification précise⁽¹⁾. »

Je ne vois pas que, dans ses descriptions analytiques, M. Th. Ribot ait recours à l'idée de transformisme. Le mot d'évolution, dont il se sert constamment, peut donc être traduit par ceux de progrès, de développement graduel, soit dans l'humanité prise isolément, soit dans l'ensemble des êtres que rapproche la psychologie comparée. En l'entendant ainsi, il faut reconnaître que notre auteur discerne et marque, sans en omettre un seul, les degrés successifs de la vie affective et, en particulier, puisque nous en parlons, ceux que suit, dans son ascension, le sentiment esthétique. On vient de voir quelle est la source des arts dans le mouvement. Quoique indirectement, les arts dans le repos, à l'exception de l'architecture, dérivent de la même source. Voici comment. La danse pantomime a et doit avoir des facultés plastiques ; ou, pour mieux dire, elle est la plastique vivante. En outre, cet acte étant social, religieux, guerrier, solennel, réclame des ornements analogues à ceux qui ont été d'abord mis sur le corps humain, dessins, tatouages ou coloriations grossiers. La plasticité primitive des formes dansantes, en s'extériorisant, passe de l'homme aux choses et devient peu à peu sculpture, ornement

⁽¹⁾ *La psychologie des sentiments*, p. 326.

tation. De même les barbouillages, les colorations du corps vivant, s'en détachent, se transmettent à des images, à de simples représentations, et de là, avec le temps, naît la peinture.

L'activité esthétique n'en est donc pas restée à ses humbles tâtonnements du début. Mais quelle est la force qui l'a poussée en avant? Puisqu'elle est issue d'un superflu d'activité, puisqu'elle ne se rattache pas à la conservation de l'individu, elle ne paraît donc pas avoir eu pour aiguillon l'utilité. L'utilité explique le développement de toutes les autres émotions individuelles. Le cas de l'émotion esthétique est unique. M. Th. Ribot passe en revue la plupart des solutions tentées jusqu'ici et en montre l'insuffisance. Il n'y a, dit-il, qu'une réponse possible : c'est que l'activité esthétique, à son origine, avait sans doute quelque utilité indirecte pour la conservation; c'est qu'elle s'appuyait sur des formes d'activité directement utiles dont elle était l'auxiliaire. « Au début, l'art est une dépendance et un auxiliaire de l'utile; l'activité esthétique est trop faible pour vivre de ses propres forces; plus tard elle s'émancipera. » Aux époques civilisées, entre le beau et l'utile le divorce est accompli.

Je dois m'arrêter et je conclus. Je voudrais avoir réussi à donner une idée exacte de la méthode suivie dans ce livre et des résultats qu'elle a produits. Cette méthode, — je le redis, — a été tracée par l'auteur lui-même au commencement de la première et de la seconde partie, et, chemin faisant, maintes fois rappelée. Elle consiste essentiellement à procéder par des descriptions analytiques composant chacune la monographie d'un instinct, d'un sentiment. Pour décrire les caractères et la marche des faits, M. Th. Ribot a cru devoir restreindre notablement la part de l'expérimentation, n'admettre la pathologie que comme éclaircissement et ne demander que très rarement certaines explications à la transmission héréditaire. Mais en même temps qu'il éliminait ou restreignait quelques moyens d'information naguère prédominants, il en employait, avec une préférence marquée, d'autres qui, naguère aussi, n'étaient souvent acceptés qu'à peine et presque par grâce.

Il a résolument adopté la méthode d'observation, de consultation de la conscience, directe et indirecte, dans toute son ampleur et sous toutes ses formes : interrogation de soi-même par l'introspection, des contemporains par voie d'enquête et d'enregistrement, des anciens par l'histoire, des animaux par la comparaison et l'induction, des psychologues de tous les pays par une lecture immense. Il a obtenu par là des tableaux dont on a pu apprécier l'exactitude par ceux que nous avons cités. Il a apporté ainsi à la psychologie sans épithète une contribution dont on ne saurait contester la grande valeur.

C'est donc une erreur de penser et de dire qu'il incline de plus en plus exclusivement à la pure physiologie. Ce changement relatif, car c'en est un, et je ne suis pas seul à le constater, ce changement n'est-il qu'accidentel? présage-t-il quelque modification nouvelle, plus profonde? C'est ce qu'apprendra sans doute le nouvel ouvrage de M. Th. Ribot intitulé : *L'évolution des idées générales* ⁽¹⁾, que j'ai reçu pendant que j'écrivais ces articles, que je n'ai pu étudier encore et que je ne fais qu'annoncer aujourd'hui.

CH. LÉVÊQUE.

CATALOGUE GÉNÉRAL DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE. Départements, XXXII. Besançon, t. I. Par A. Castan. Paris, librairie Plon, 1897, in-8°, xxxv et 1015 pages.

La collection de manuscrits que la ville de Besançon est justement fière de posséder se distingue moins encore par le nombre des articles dont elle se compose que par l'origine, le caractère et l'importance de beaucoup d'entre eux.

Tandis que le fonds primitif et principal de la plupart de nos bibliothèques municipales consiste en livres et en documents recueillis, en vertu des lois révolutionnaires, dans les établissements ecclésiastiques supprimés ou chez les émigrés et les condamnés, la ville de Besançon possède une bibliothèque publique qui date de la fin du xvii^e siècle : le noyau s'en était formé avec les restes des collections du cardinal de Granvelle, qu'un homme de savoir et de goût, J.-B. Boisot, avait rassemblés dans son abbaye de Saint-Vincent et dont il disposa, en 1694, en faveur des Bénédictins, à charge de mettre les livres imprimés et manuscrits dans une salle ouverte deux fois par jour à tous ceux qui voudraient y venir lire et étudier.

Le legs comprenait, entre autres objets, plus de 80 volumes d'anciens papiers diplomatiques et une série de manuscrits de divers genres, telle qu'avait pu la former, au xvi^e siècle, un prélat très instruit, un des plus puissants hommes d'État de son temps et un amateur dont la richesse égalait la curiosité.

A la collection léguée par l'abbé Boisot sont venus s'ajouter, depuis

⁽¹⁾ Un volume in-8°. Félix Alcan, 1897.

un siècle, beaucoup de manuscrits, les uns tirés du dépôt littéraire du district de Besançon, les autres achetés par la municipalité ou à elle donnés dans le cours du XIX^e siècle. A l'heure actuelle, le dépôt renferme environ 2000 manuscrits.

La mise en valeur de ces trésors artistiques et littéraires est due à un bibliothécaire, Auguste Castan, correspondant de l'Institut, qui a consacré toute sa vie et toutes ses éminentes facultés à un établissement, dont, mieux que personne, il appréciait l'importance et qu'il aimait avec passion. Castan, pendant les trente-huit années qu'il administra la bibliothèque de Besançon, s'appliqua sans relâche à en étudier les différentes collections, pour en faciliter la jouissance au public. Une mort prématurée l'a surpris au milieu de labeurs dont l'étendue et la complication dépassaient les forces d'un homme. Il ne lui a pas été donné de voir se produire au grand jour les travaux qu'il avait entrepris pour décrire les deux séries les plus précieuses du dépôt confié à ses soins : les incunables, c'est-à-dire les livres imprimés au XV^e siècle, et les manuscrits.

Quand Castan fut enlevé à la science, en 1892, par un coup soudain, il avait mis la dernière main au catalogue des incunables; il ne restait plus qu'à en corriger les épreuves, et quand le livre a paru, il a reçu l'approbation des juges les plus compétents : l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a décerné un des prix de la fondation Brunet, et l'auteur du *Supplément au Repertorium bibliographicum* de Hain, M. W-A. Copinger, a pu dire en 1895 que le Catalogue des incunables de Besançon était, à tout prendre, le plus estimable catalogue d'incunables qu'il eût encore eu l'avantage de voir ⁽¹⁾.

La préparation du Catalogue des manuscrits était un peu moins avancée. La rédaction en avait été cependant poussée très loin, mais l'auteur avait travaillé sur le plan tracé en 1841 et suivi dans les sept volumes in-4° du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements* publiés de 1849 à 1885; un système assez différent ayant été adopté pour la nouvelle série de ce catalogue, dans laquelle devaient figurer les manuscrits de Besançon, il a fallu, tout en conservant le fond de la rédaction de l'auteur, changer l'ordre des notices, transposer des para-

(1) « This catalogue is, taking all things into consideration, the most valuable catalogue we have yet been privileged to see. It is of a thoroughly practical nature, and such as could only be produced by one with a life's experience of

the requirements of the bibliographer and the importance of those minute particulars which appear to the inexperienced so unnecessary. » *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, part I, p. vi.

graphes, supprimer çà et là des descriptions dont les développements ne cadreraient pas avec le nouveau plan et les remplacer parfois par des détails qui n'avaient pas été demandés dans les premières instructions. La forme a donc subi des modifications; mais le fond est resté intact. Ce que nous devons regretter, c'est que l'auteur n'ait pas pu, au cours d'une dernière révision, exécuter ces retouches que lui suggéraient souvent le tour de son esprit, la sûreté de sa critique, la fraîcheur de ses souvenirs et la finesse de son goût. Tel qu'il est imprimé, le catalogue des manuscrits de Besançon est digne de la collection à laquelle il est consacré et du savant dont il porte le nom.

Le tome premier, le seul qui soit encore paru, comprend la notice des 1296 manuscrits du fonds général.

Dans le second volume, seront déposées différentes collections, notamment celle des papiers du cardinal de Granvelle, à laquelle de grandes publications faites en France et en Belgique ont donné beaucoup de célébrité.

Les manuscrits passés en revue dans le premier volume du Catalogue peuvent se distribuer en cinq classes :

I. Textes, la plupart théologiques, qui formaient le principal fonds des bibliothèques ecclésiastiques du moyen âge;

II. Livres liturgiques;

III. Anciens livres français, destinés spécialement aux laïques et provenant souvent de librairies princières;

IV. Textes, la plupart classiques, copiés à l'époque de la Renaissance et presque toujours d'origine italienne;

V. Manuscrits modernes, dont beaucoup se rapportent à l'histoire de la Franche-Comté et particulièrement à l'histoire de la ville de Besançon.

Laissant de côté cette dernière catégorie, et sans parler d'une petite collection de manuscrits grecs, bien connue depuis 1886 par un catalogue spécial de M. Omont⁽¹⁾, j'essayerai de montrer par quelques exemples la richesse des autres séries de manuscrits, dont M. Castan s'est attaché à définir exactement le contenu et à caractériser l'exécution matérielle.

Au moment de la Révolution, la plupart des abbayes de Franche-Comté avaient perdu presque tous leurs manuscrits du moyen âge : les guerres en avaient détruit ou dispersé un grand nombre, et les meilleurs de ceux qui avaient échappé à la ruine étaient passés dans des collections

⁽¹⁾ *Catalogue des manuscrits grecs des départements*, p. 12-20.

privées. Voilà pourquoi la littérature ecclésiastique des premiers siècles et la scolastique sont faiblement représentées dans la bibliothèque de Besançon. On y trouve cependant plus d'un texte remarquable, soit par l'ancienneté de la transcription, soit par la célébrité de la bibliothèque d'où il est sorti.

Je citerai en première ligne un manuscrit du VIII^e siècle (n^o 184), qui contient le traité d'Isidore de Séville *De natura rerum*, avec un lectionnaire de la famille de ceux qu'on désignait sous la dénomination de *Liber comitis*. C'est une épave venue de l'abbaye de Murbach, au diocèse de Bâle, comme aussi l'Hégésippe, du IX^e siècle, qui porte le n^o 833.

Sous le n^o 186 est classé un volume du IX^e siècle, qui, à la suite d'un poème sur les Miracles de saint Cuthbert, renferme des opuscules du vénérable Bède, et notamment ce qu'on a pris pour une version interpolée de la Grande Chronique de cet auteur, analogue en beaucoup d'endroits à la compilation connue sous le titre de *Chronicon Moissiacense* ⁽¹⁾. Mais il vaut mieux y voir une compilation distincte de celle de Bède, quoiqu'elle n'en soit souvent qu'une copie. C'est ainsi qu'elle a été considérée par Waitz, qui en a publié une édition partielle ⁽²⁾, en l'intitulant *Chronicon universale*, 741, d'après deux anciens manuscrits, conservés l'un à Leide, l'autre à Munich. On a quelques raisons de supposer que l'auteur de cette Chronique se rattachait par un lien quelconque au diocèse d'Autun.

Le manuscrit 594 est un exemplaire de l'ouvrage de Marciannus Capella, qui a servi dans les écoles carolingiennes. L'origine en est incertaine; mais il pourrait bien venir de l'abbaye de Saint-Claude. Ce ne doit cependant pas être l'exemplaire du *Satyricon* qui figure sur le fragment qui nous est parvenu d'un catalogue des livres de Saint-Claude, copié à la fin du XI^e siècle. Le manuscrit 594 de Besançon ne contient que l'ouvrage de Marciannus Capella, tandis que le catalogue du XI^e siècle mentionne un *codex continens Martiani libros VIII, habens in fine Porfiri librum ad Constantinum imperatorem* ⁽³⁾.

On ignore comment ont pu venir à Besançon quatre tomes dépareillées d'une grande et belle bible glosée de la fin du XIII^e siècle ⁽⁴⁾. Ils avaient dû être donnés à une église ou à un couvent d'Allemagne par Agnès

⁽¹⁾ Bibliothèque de l'École des chartes, 1895, t. LVI, p. 528 et 758. C'est M. le professeur von Simson, de l'université de Fribourg en Brisgau, qui a reconnu le caractère de la chronique copiée dans le ms. 186 de Besançon.

⁽²⁾ *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIX, p. 1-19.

⁽³⁾ Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 387.

⁽⁴⁾ Ces manuscrits portent les n^{os} 23, 25, 26 et 30.

fille d'Étienne, duc de la Basse Bavière. Chacun d'eux porte une inscription ainsi conçue : AGNES DE LANDSHVT DEDIT ME.

C'est de l'abbaye de Melk, dans l'Autriche inférieure, qu'est sortie une ancienne copie des premiers livres des Morales de saint Grégoire, n° 178 de Besançon. L'abbaye de Melk, dont la bibliothèque jouit encore d'une grande célébrité, paraît avoir entretenu au moyen âge avec notre pays des relations qui peuvent expliquer la présence à Besançon d'un manuscrit de ce monastère, comme aussi l'arrivée à Melk d'un précieux manuscrit de Saint-Germain d'Auxerre dont M. von Sickel nous a jadis fait connaître l'origine et l'importance ⁽¹⁾.

Le nombre des manuscrits liturgiques ne s'élève pas à moins de 125. À part le lectionnaire de Murbach ci-dessus cité, il n'y en a point d'antérieur au xi^e siècle. Les plus remarquables sont deux évangélistes, n° 90 et 91. Dans la couverture du premier était jadis enchâssée une tablette d'ivoire sur laquelle avait été sculpté en haut relief le couronnement par Notre-Seigneur de l'empereur Romain IV et de l'impératrice Eudoxie. L'ivoire est conservé à la Bibliothèque nationale ⁽²⁾ depuis l'année 1805, date à laquelle la ville de Besançon le céda au Cabinet des médailles et antiques. Ces deux évangélistes sont du xi^e siècle. A la même époque appartient un graduel (n° 79), et aussi un missel (n° 72), dans lequel sont copiées des formules de bénédiction pour les épreuves judiciaires. — Un ordinaire du xiii^e siècle (n° 98) et un rituel du xv^e (n° 99) nous ont conservé le détail de curieuses cérémonies qui étaient propres à l'église Saint-Étienne et à l'église Saint-Jean de Besançon. — Le pontifical en trois volumes, qui portent les n° 115 à 117, a été exécuté avec luxe pour l'archevêque Charles de Neufchâtel, prélat dont les goûts littéraires nous sont attestés par la note qu'il a mise, en 1480, à la fin d'un Virgile aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale ⁽³⁾. L'analyse qui est donnée dans le Catalogue du texte de ce pontifical me porte à croire que c'est l'ouvrage de Guillaume Durant, qui a joui d'une grande vogue au xiv^e et au xv^e siècle, et dont les copies sont assez communes dans nos bibliothèques.

Plusieurs des plus anciens livres liturgiques de l'église de Besançon, cités par le P. Chifflet et par Dunod ⁽⁴⁾, ont disparu. D'autres ont été recueillis dans diverses bibliothèques : c'est le cas des trois volumes sui-

⁽¹⁾ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1862, 5^e série, t. III, p. 28.

⁽²⁾ Voir le *Catalogue des camées*, etc. de la Bibliothèque nationale, par A. Chabouillet, p. 568, n° 3268.

⁽³⁾ Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 339.

⁽⁴⁾ Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 393 et 395.

vants : 1° un sacramentaire, manuscrit latin 10500 de la Bibliothèque nationale ⁽¹⁾; 2° un recueil d'oraisons, de bénédictions et de cérémonies, n° 303 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier; 3° un épistolier et un antiphonaire, qui, après avoir fait partie des archives de l'église de Velletri, se trouvent aujourd'hui à la Propagande, à Rome, et portent dans le Musée Borgia la cote M. VI. 27 ⁽²⁾. Ces trois beaux volumes datent du pontificat de Hugues de Salins, qui occupa le siège de Besançon depuis 1031 jusqu'en 1066.

Parmi les livres liturgiques dont la perte est regrettable, il faut citer un ancien lectionnaire à l'usage de l'église de la Madeleine de Besançon, qui renfermait, paraît-il, d'anciennes notes historiques. Ces notes nous ont été transmises, au moins en partie, par une copie du XVIII^e siècle, insérée dans le recueil qui forme le n° 97 des manuscrits de Besançon. Le texte n'en a pas été publié, et il est à désirer qu'on nous le fasse connaître, pour nous fixer sur la confiance qu'il convient d'accorder à ce document. Une de ces notes, en effet, la seule peut-être qui ait été imprimée ⁽³⁾, soulève une assez grave question. Elle est ainsi conçue : *Anno Domini M CC XLIX, tertio nonas junii, venit nobilis vir rex Francie*. L'éditeur, persuadé que le millésime 1249 était fautif, l'a remplacé par le millésime 1259, et du texte ainsi corrigé il a cru pouvoir conclure que saint Louis était venu à Besançon en 1259, pour intervenir en faveur de l'archevêque, persécuté par les seigneurs du comté de Bourgogne. J'hésite beaucoup à accepter cette hypothèse. La correction proposée n'est-elle pas arbitraire? Même en l'admettant, la phrase *Anno Domini 1259, tertio nonas junii, venit nobilis vir rex Francie*, fournirait-elle la preuve que saint Louis fût venu à BESANÇON en 1259? N'y aurait-il pas là tout simplement une note inachevée, jetée sur un feuillet blanc, peut-être comme essai de plume, et se rapportant à un détail de la campagne de saint Louis en Egypte, au mois de juin 1249?

La bibliothèque de Besançon est riche en anciens textes français, qui, presque tous, ont fait partie des collections du cardinal de Granvelle: l'abrégé de la Bible en vers par Herman de Valenciennes (n° 550), les Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci (n° 551), des fragments d'une version en vers de la légende de Barlaam et Josaphat (n° 552), un recueil de traités de philosophie morale et de théologie (n° 434), le roman de la Rose (n° 553), les œuvres poétiques d'Alain Chartier

⁽¹⁾ Il est décrit dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 1^{re} partie, p. 281.

⁽²⁾ Voir les *Mémoires de l'Académie*

des inscriptions et belles-lettres, t. XXXII, 1^{re} partie, p. 284 et 285.

⁽³⁾ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 392.

(n° 554), le mystère du jour du Jugement (n° 579), le résumé d'histoire romaine intitulé Romuléon (n° 850), les trois premiers livres de Froissart (n° 864 et 865), le second volume de la Chronique de Burgos (n° 1150). L'un de ces manuscrits, le recueil de traités de philosophie morale et de théologie, est un débris de la célèbre librairie que le roi Charles V avait établie dans la cour du Louvre : Castan a fait revivre une note que ce roi avait écrite de sa main à la fin du volume en 1372 ; il a, dans une dissertation spéciale⁽¹⁾, démontré que c'est bien le livre indiqué comme il suit dans l'inventaire de Gilles Mallet : « Item un livre couvert de soie à queue, où sont le Gouvernement des roys et princes, le livre de Moralitez, Boece de la Consolation, [les Moralitez] des philosophes, l'Establissement de sainte eglise, le Miroer de la messe, Ysopet et la Misère de l'ome. » — Le Romuléon a lui aussi une illustre origine. Il a figuré dans la librairie des ducs de Bourgogne : c'est lui qui répond à l'article 877 des inventaires publiés par Barrois. — L'exemplaire incomplet de la Chronique de Burgos que possède la bibliothèque de Besançon a fourni à Castan le sujet d'un excellent mémoire⁽²⁾, dans lequel nous voyons comment cette grande compilation historique, rédigée en latin, vers l'année 1327, par Gonsalve de Hinojosa, évêque de Burgos, fut traduite en français vers l'année 1373 pour le roi Charles V par le carme normand Jean Goulain, et comment, sous cette forme, elle prit place dans les librairies de Louis, duc d'Orléans, et de Jean, duc de Berry. Je ne trouve qu'un détail à ajouter au travail de Castan : c'est qu'il existe au Musée britannique, dans le fonds royal (19. E. vi), un exemplaire de cette traduction de Jean Goulain⁽³⁾. — Le Froissart de Besançon, jadis conservé dans l'abbaye de Saint-Vincent, est une des copies les plus importantes de l'œuvre de notre célèbre chroniqueur du xiv^e siècle. Dacier, qui avait pu la mettre à contribution, en avait reconnu la valeur ; mais la trace en avait été perdue, et le manuscrit de Saint-Vincent a longtemps passé pour avoir disparu pendant la Révolution. C'est à Castan que revient le mérite de l'avoir remis en lumière, d'en avoir constaté l'identité et d'avoir ainsi fourni à Siméon Luce le moyen de l'utiliser pour l'édition entreprise par la Société de l'histoire de France.

Peu de nos bibliothèques de province peuvent présenter un pareil groupe d'anciens livres français. Non moins considérable est à Besançon

⁽¹⁾ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882, t. XLIII, p. 211-218.

⁽²⁾ *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1883, t. XLIV, p. 265-283.

⁽³⁾ « Guillaume, évêque de Burgos :

les Croniques de Burgues, translätées par Jehan Goulain, xv^e siècle. » David Casley, *A Catalogue of the manuscripts of the King's library*, p. 300.

la série des textes latins transcrits en Italie, au xv^e et au commencement du xvi^e siècle, avec ces beaux caractères ronds dont la netteté et l'élégance charmaient les yeux des humanistes et des bibliophiles de la Renaissance.

Tels sont le Saint Denys l'aréopagite (n^o 166), le Lactance (n^o 170), le Secret des secrets (n^o 431), le Cicéron (n^o 531), le Properce (n^o 535), le Justin (n^o 832), le Tite-Live (n^o 837-839), le Florus (n^o 840), le Salluste (n^o 842) et le César (n^o 843).

Le Properce (n^o 535) se recommande par le nom du calligraphe qui l'a copié : Antonio Sinibaldi, que M. Bradley⁽¹⁾ a pu qualifier « one of the most justly celebrated transcribers of manuscripts ». On lit à la fin du volume cette souscription : « Antonius Sinibaldus Florentinus transcripsit Neapoli, MCCCCLXXV, Augusti die xxx. »

Le Justin (n^o 832) porte cette souscription :

Justini Hispani epithoma in Trogum Pompeium foeliciter explicit. Transcriptum Florentie, mense novembri, anno salutis nostre MCCCCLXVIII. Nicolaus Echinnus Riccius descripsit.

Ce NICOLAUS RICCIUS est un calligraphe florentin jusqu'ici connu par un Cicéron et par un Quinte-Curce, qui sont à la bibliothèque Laurentienne⁽²⁾, et par un Pline de la Bibliothèque impériale de Vienne⁽³⁾. On cite encore de lui un très beau Salluste qui a figuré au xviii^e siècle dans la collection du duc de la Vallière⁽⁴⁾. Aucun de ces quatre volumes n'est daté. Le manuscrit de Besançon nous apporte donc un élément nouveau pour la biographie de Nicola Riccio. Il nous offre aussi une particularité curieuse sur le surnom de cet écrivain. Dans les souscriptions dont le texte a été antérieurement publié, il est appelé *Nicolaus Riccius* (ou *de Ricciis*) *Spinusus* ou *Spenosus*. Le surnom *Echinnus* (*Hérisson*) est l'équivalent de l'épithète *Spinusus*, et aussi du mot *Riccio*, par lequel les Italiens désignent le *hérisson*.

Les trois volumes du Tite-Live (n^o 837-839) constituent à coup sûr l'un des morceaux calligraphiques les plus précieux de la Renaissance italienne qui soient arrivés dans les bibliothèques françaises.

Le premier et le troisième de ces volumes ont été copiés à Florence,

⁽¹⁾ *A Dictionary of miniaturists*, vol. III, p. 244.

⁽²⁾ Pluteus LXXVI, cod. XV; Bandini, *Catalogus codicum latinorum bibliothecæ Medicæ Laurentianæ*, tome III, colonne n^o 94. — Pluteus LXIV,

cod. XXXII; Bandini, t. II, col. 723.

⁽³⁾ Endlicher, *Catalogus cod. philol. lat. Vindob.*, p. 135 et 136.

⁽⁴⁾ *Catalogue des livres du duc de la Vallière*, 1^{re} partie; t. III, p. 138, n^o 4884.

en 1425 et en 1427, pour Côme de Médicis, par un copiste qui s'est ainsi désigné : *Joannes A. fi.* Le second paraît avoir été exécuté pour Alphonse le Magnanime, roi de Naples : il porte sur le frontispice un écusson palé d'or et de gueules, timbré d'une couronne royale et soutenu par deux belettes, avec la devise *Paine pour joye*; à la fin se lit la souscription : *Johannes Cruder, Theotonus, haud ignobilis scriptor, decadem tertiam Titi Livii, clarissimi hystorici, diis bene juvantibus, scripsit.* Je ne crois pas qu'on ait encore remarqué d'autres travaux des deux copistes auxquels nous devons le Tite-Live de Besançon. Il me semble, en effet, difficile d'identifier le *Joannes A. fi.* qui en a transcrit le premier et le dernier volume à Florence, en 1425 et 1426, avec le Giovanni d'Antonio, qui a enluminé, en 1446-1448, un lectionnaire de l'église de Florence ⁽¹⁾.

Plusieurs de ces volumes sont assez élégants et luxueux pour qu'on ait pu les considérer comme ayant fait partie de la célèbre bibliothèque de Mathias Corvin.

Je pourrais mentionner beaucoup d'autres manuscrits dont les savantes et substantielles notices de Castan permettent d'apprécier les différents genres d'intérêt. Je n'en signalerai plus qu'un seul, sur lequel j'ai à présenter quelques observations complémentaires. C'est le n° 54, psautier orné de peintures sur lesquelles l'attention des historiens de l'art au moyen âge a été attirée, non seulement par la description de Castan, mais encore par une communication accompagnée de planches que M. Jules Gauthier a faite en 1894 au Comité des travaux historiques ⁽²⁾. Comme les peintures de ce manuscrit lui donnent une grande valeur, il importe de bien déterminer le pays dans lequel il a été exécuté et la date qu'il convient de lui assigner.

Un point est hors de toute contestation : le livre était destiné à une maison de l'ordre de Cîteaux. En effet, suivant la judicieuse remarque de Castan, l'abbé Gautier (*abbas Waltherus*), qui est représenté sur le folio 8, à genoux aux pieds de la Vierge, porte le costume des Cisterciens. Mais ce qui achève de démontrer l'origine cistercienne du manuscrit, ce sont les trois articles suivants du calendrier :

III idus januarii. Episcoporum et abbatum commemoratio. Collecta : *Presta, Domine, quesumus.*

XIV kal. octobris. Commemoratio fratrum et familiarium. Collecta : *Deus, venie largitor.* Psalmus : *Miserere mei.*

⁽¹⁾ Bradley, *A Dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, vol. II, p. 29.

⁽²⁾ *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 120-126.

.xii kal. decembris. Parentum nostrorum commemoratio. Collecta : *Deus, cui proprium.*

Si nous nous reportons au calendrier du Bréviaire de Cîteaux, imprimé à Venise en 1494, nous y lisons :

iii idus januarii. Commemoratio episcoporum et abbatum ordinis nostri. Collecta : *Presta, Domine.*

xiv kal. octobris. Commemoratio omnium fratrum et benefactorum. Collecta : *Deus venie.*

.xii kal. decembris. Commemoratio parentum et fratrum nostrorum. Collecta : *Deus, cui.*

L'origine cistercienne du livre est donc parfaitement établie. Voyons maintenant dans quel pays il a été exécuté.

Le scribe qui a copié le psautier avait été formé dans les écoles germaniques. Sur la quatrième page du calendrier il a écrit *Rôberti abbatis*, et dans les litanies des saints, au folio 163 : *Sancte Vdalrice, Sancte Chrônrade*. Jamais en France on n'a ainsi superposé des *v* ou des *o* au-dessus des lettres *o* ou *v*.

Castan, qui avait remarqué dans les litanies les noms de plusieurs saints particulièrement honorés en Suisse : saint Imier, saint Conrad et saint Gall, s'était demandé si dans l'abbé *Waltherus* d'une des miniatures initiales il ne fallait pas voir un certain Gautier, qui gouverna l'abbaye cistercienne de Bonmont, au diocèse de Genève, entre les années 1198 et 1207. Je pense que cette hypothèse doit être abandonnée. En effet, la transcription du psautier n'est pas aussi ancienne, et je partage à cet égard l'opinion de M. Gauthier, qui la rapporte à une date un peu plus récente. Dans aucun cas, elle ne saurait être antérieure à l'année 1247.

En effet, le calendrier mentionne, entre autres fêtes, celle de saint François, celle de saint Edme et celle de sainte Élisabeth :

iiii nonas octobris. Francisci confessoris. XII lectionum.

xiv kalendas decembris. Emundi confessoris. XII lectionum. — Elysabet commemoratio.

Or nous savons positivement que ces fêtes furent reconnues par les chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux longtemps après 1207 : celles de saint François et de sainte Elisabeth ne datent que de 1236, et c'est seulement en 1247 que la fête de saint Edme prit place dans la liturgie cistercienne⁽¹⁾.

(1) • Commemoratio beati Francisci et sancte Elizabeth in martyrologiis et ca-

lendaris conscribatur et pronuncietur hoc modo : iv nonas octobris, depositio

L'éclat des peintures, qui couvrent trente-deux pages du psautier de Besançon, contraste singulièrement avec l'apparence austère des manuscrits cisterciens. Cette anomalie serait moins étonnante si, comme je suis porté à le supposer, le livre avait été fait pour un monastère de femmes. Ce qui m'a suggéré cette conjecture, c'est la figure d'une religieuse (*Agnesa*) qui se voit sur le folio 8, à côté de l'abbé Gautier⁽¹⁾. Ce sont surtout deux vers d'une pièce rythmique, en onze strophes, qui a été copiée sur le folio 179 :

O Maria,	O dilecta,	O regina,
Mater pia,	Preelecta,	Lux divina,
O benigna,	Cefi clavis,	O formosa
Laude digna,	Mundi navis,	Plus quam rosa,
Plana Dei lumine,	De te devotus postulo	Pro me, queso, rogita,
Me dignare	Ut digneris	Roga Deum,
Te laudare	Nec moreris	Serva ream,
Verbis dignis,	Clemens esse	Visitando,
Sanctis hymnis	Nec deesse	Consolando,
Et psalmodum carmine.	<i>Michi tue famule.</i>	Sensum meum visita.

Il est de toute évidence que la véritable leçon du premier des vers imprimés en italique doit être *Michi tuo famulo*, et celle du second *serva ream*. C'est pour approprier le texte à un couvent de femmes qu'on a substitué les mots *famule* et *ream* aux mots *famulo* et *ream*, sans s'inquiéter si *famule* rimait avec *postulo*, et *ream* avec *deum*.

Il me semble donc démontré que le psautier de Besançon date de la seconde moitié du XIII^e siècle, qu'il est l'œuvre d'un scribe allemand et qu'il était destiné à des religieuses de l'ordre de Cîteaux. Aucun de ces points ne saurait être négligé dans les études que les historiens de la peinture du moyen âge peuvent consacrer à ce beau manuscrit.

A la suite de la pièce dont les trois premières strophes viennent d'être rapportées, le copiste a transcrit (fol. 184-190) une longue prière à la Vierge, comprenant trois séries de cinquante strophes chacune, de façon à former ce qu'on a souvent appelé au moyen âge un Psautier de Notre-Dame. Voici les deux premières strophes de chacune des trois cinquantaines :

beati Francisci; XIII kalendas decembris, depositio sanctæ Elizabeth. » Chapitre général de l'ordre de Cîteaux, de l'année 1236, dans Martène, *Thesaurus*, t. IV, p. 1363. — « Sexto decimo kalendas decembris, festum beati Edmundi per ordinem universum fiat. » Chapitre de 1247; *ibid.*, p. 1387.

⁽¹⁾ M. Jules Gauthier s'exprime ainsi à ce sujet : « Rien ne s'oppose à ce que tel ou tel parent de l'abbé Gautier, sa sœur Agnès peut-être, ait dédié le psautier à sa mémoire et l'ait offert en son honneur à l'abbaye qu'il avait régie. » (Article du *Bulletin historique*, cité plus haut.)

I

Ave, virgo, lignum vite,
 Que dedisti fractum mite
 Saluti fidelium.
 Genuisti Christum Jhesum,
 Sed pudoris non est lesum
 Nec defluxit folium.

Ave, virgo, stella maris,
 Disciplina salutaris,
 Nos emunda vitio.
 Te permittas comprehendî,
 Per exemplum te sequendi,
 Ne nos tangat ultio.

II

Ave, mitis oliva gracie,
 Lenis mater misericordie,
 Tu fomentum, tu salus populi,
 Tu lucerna tocus seculi,
 O virgo serena.

Ave, parens unius filii,
 Quem non tinxit fex ulla viciî;
 Omnis vivens peccato paruit,
 Solus iste peccato caruit.
 O mater amena.

III

Ave, cujus tempore,
 Sumpto Deus corpore
 Te elegit virginem,
 Ut, Syon ecclesie
 Misertus miserie,
 Per te salvet hominem.

Ave, nostram gaudium,
 Cujus desiderium
 Omni bono floruit,
 Per quam, instar aquile,
 Juvenescit facie
 Qui peccato semit.

Chaque cinquantaine se termine par le pentamètre :

Gloria fine carens sit tibi, virgo parens.

Le dernier feuillet du manuscrit a reçu, vers la fin du XIII^e siècle, trois pièces qui présentent un autre genre d'intérêt et qui sont assez courtes pour trouver place ici.

La première est une formule de bénédiction ou de conjuration au nom de deux personnages appelés *Theobardus* et *Huo*, sans doute deux bien-faiteurs de l'abbaye à laquelle appartenait le psautier :

In nomine sancti Salvatoris et sancte Crucis, sit benedictus et protectus Theobardus et Huo, cum filiis et filiabus nostris; benedictio Dei Patris, cum angelis suis, sit super illos. Nomen Dei sit super exta et corpora eorum. Benedictio dominice incarnationis, et sancte nativitatîs, et gloriose circumcissionis, ac beate apparitionis, et venerande resurrectionis, et admirabilis accensionis, adventusque Spiritus sancti paracliti sit super illos et subtus illos et infra illos et circa illos et ante illos et post illos, et in omnibus partibus eorum. Amen.

Benedictio patriarcharum, et merita patriarcharum (prophetarum?), et suffragia apostolorum, et victoria martirum, et fidelitas confessorum, et castitas sanctarum virginum et orationum sanctorum sit super illos. Ecce Christia, Christe Jesu, sit sub sigium (sic) salutis eorum. Amen.

Le deuxième morceau est un exemple assez curieux du dialecte d'un pays qui devait avoisiner l'Allemagne, et qui pourrait bien être la Franche-Comté. C'est le chapitre des Prophéties de Merlin dans lequel l'enchanteur révèle à maître Antoine, son interlocuteur, les propriétés de chacun des jours de la lune :

Maitre ⁽¹⁾ Antoine, ce dit Merlins, je vuel que tui saiches acunes chosses du cor da lune.

Saiches que le premier jor que Adan vit lai lune, si l'aipelai prinme, et si avoit aule trois jors que ele estoit criée; [chascun ⁽²⁾ jor que la lune sera] prime par sainte eglise, cil jors serai aiques bons por acunes choses faire. Et saiches que, se acuns soit en celui jor sospris de acune enfermeté, il gairirai mult ⁽³⁾ bien, maus nun paus sans languir; et en celui jor fui criez Adan.

Le secon jor fit nostre sires Eve, et fui de lai coste d'Adan; cil jors est bons por parler devant juges, et por acheter et por vendre; et se enfes nest celui jor, s'il vit lungues, il serai fors de ses mambres; et se ce est femme, ele serai pute; maus grant marevaille serai s'il vivent vii anz.

Item quant lai lune aurai iii jors, Quains nesquit, il fui madiz, et escumenieiz por ce qu'il ocit son frere, et celui jor ne doi on aicheter ne vendre; et se anfes nest, soit ou males ou femelle, il ne serai pas amez de pere ne de mere.

Le quar jor da lune nesquit Aber; celui jor doi om comancier ses huvres; et se anfes nest en celui jor, il morai de fer.

Item le quin jor da lune est mult pareilleus; et qui i ferai faseté, il le couperai du cors; ne celui jor l'un ne doit riens ancomancier.

Item le vi jor da lune l'un doit aler en ost et an chevachies et a chescon lue ou aurai mestier.

Item le vii jour da lune serai mavais, et ne doi l'on riens ancomancier.

Item l'utime jor da lune serai aiques bons por acheter et por vendre.

Item li ix jor da lune ne serai ne bons ne mavais, et se anfes i nest il ne serai ne povres ne riches.

Item li x jor da lune serai bons; l'un doit matre ses anfanz a mestier; et se anfes nest, il ne serai ne povres ne riches, et vivrai peraig.

Item le xi jor da lune serai bons por gannier et por remuer les vins et por aler fuer en acuns lues.

Item li xii jor serai bons por acheter et por vendre, et por matre semance an terre et por planter abres.

Item quant lai lune aurai xiii jors, l'un doit les vines planter et maisons comancier, ne faire plus.

Item le xiiii jor da lune serai bons, et ce que l'un vuel comancier puet l'un faire.

Item le xv jor da lune, qui ancomancerai acunes choses serai por noiant.

Item li xvi jor de lai lune serai bons por comancier chescune chose.

⁽¹⁾ Ce chapitre se trouve au folio xcix de l'édition des Prophéties de Merlin publiée à Paris le 24 décembre 1528.

⁽²⁾ Je rétablis les mots *chascun jor que*

la lune sera d'après l'édition de 1528.

⁽³⁾ *Mul* avec un trait sur la lettre *u*. Le mot *mult* est écrit en toutes lettres un peu plus bas.

Item li xvii jor da lune serai an grant peril.
 Item li xviii jors serai aiques bons por comancier totes besoignes.
 Item li xix jors da lune ne serai ne bons ne mavais.
 Item li xx jors da lune serai bons por totes choses comancier.
 Item li xxi jor da lune doit on ses bestes chatrer.
 Item li xxii jors da lune regar l'un que on ne comanceit riens.
 Item li xxiii jor da lune doit ont sai femme esposer et les noces faire.
 Item le xxiiii jor da lune doit l'un garder d'ancancier bataille.
 Item le xxv jor da lune ne doit on traire sanc de lui.
 Item le xxvi jor da lune doit l'un faire ce que lui plait. Car li jors est bons.
 Item le xxvii jor da lune doit l'un ses compainies faire por gainieir.
 Item le xxviii jor da lune doit l'un garder de trop parler.
 Item le xxix jor da lune serai bons por faire ce que l'un vourai.
 Item le xxx jors da lune serai bons. Adon porout bien comancier tout ce que li plirai.
 Item ce sont li ars d'atrenomie⁽¹⁾.
 Item se acons vuel savoir tote lai some, praingne le livre que jadis escrit Blaives Parmensan; si porai trover an celui art maites marevailles.
 Or vuel je que tu mates en tont escrit que lai dame du Lac serai amée de totes genz plus que nule dame que l'un saiche ou monde.

La dernière pièce est une recette pour guérir les yeux malades :

Ce est la medicine que l'on doit faire a l'eul por la male : l'on dot panre la moile que l'on trove au lois de l'auleron de l'oie quant un la tue, et cele mole doit on metre sus la maale qui est an l'oile par 14 jorz et laver l'oel de vin blanc et d'ague rose.

Chacun de ces trois morceaux a été indiqué en quelques mots dans le catalogue de Castan. C'est là un exemple du soin méticuleux que cet infatigable bibliothécaire mettait à l'accomplissement de sa tâche. Comme il s'adonnait avec un égal succès aux études archéologiques, artistiques et historiques, il a semé dans les notices de son catalogue une foule d'observations ingénieuses et instructives qui augmenteront la réputation des manuscrits de la bibliothèque de Besançon et dont lui sauront gré de nombreux travailleurs en France et à l'étranger.

LÉOPOLD DELISLE.

⁽¹⁾ Édit. : *Et c'est l'art d'astronomie; et qui en veult plus savoir, si prengne le livre de Blaise, et il trouvera merveilles de Virgille.*

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (Fait partie de *l'Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1896 et ann. suiv., in-8°.)

PREMIER ARTICLE.

La grande histoire générale de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours, que M. Petit de Julleville, assisté de nombreux collaborateurs, est en train de mener à bonne fin, a pour complément une histoire de la langue française. M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, s'est chargé de cette œuvre considérable, qui existe à côté et indépendamment de l'autre, et à laquelle seule nous consacrons le présent compte rendu. M. Brunot est déjà avantageusement connu des philologues par sa Grammaire historique du français moderne et par sa belle étude critique du commentaire de Malherbe sur Desportes. En acceptant la tâche ardue de retracer l'histoire de notre langue pendant les quinze derniers siècles, le jeune maître de conférences a montré un courage devant lequel on doit s'incliner, et il aura l'honneur d'avoir réalisé le premier un dessein que plus d'un, sans doute, a formé, mais que nul avant lui n'avait osé exécuter, car le livre que Littré a publié sous le nom d'*Histoire de la langue française* (et qui n'est qu'un recueil d'articles parus presque tous dans le *Journal des savants*) ne mérite aucunement ce nom, et les quelques esquisses superficielles qu'on a depuis données sous ce titre ne valent pas même la peine d'être mentionnées. Ce courage, M. Brunot le justifie par le savoir et le talent avec lesquels il a exécuté, au moins jusqu'à présent, — il est arrivé à la fin du xv^e siècle, — sa difficile entreprise; il a doté la littérature scientifique d'une œuvre qui lui manquait, œuvre qui n'est pas et ne saurait être parfaite, mais qui est partout consciencieuse et intelligente, nouvelle en beaucoup de points, tout à fait excellente en certaines parties, et qui mérite de la part de la critique la plus sympathique attention. Il est à souhaiter que l'auteur, une fois terminée la grande publication collective à laquelle cette œuvre est annexée, l'en dégage pour en faire un livre à part, qui sera assurément, quand il l'aura revu, complété et perfectionné, un des livres

les plus importants, les plus distingués et les plus utiles que la philologie du XIX^e siècle léguera à l'âge qui vient. C'est pour contribuer à la préparation de cette revision que je vais soumettre à l'auteur un certain nombre d'observations qui porteront surtout sur la partie de son travail relative à la période ancienne, car pour celle qui s'occupe de la Renaissance, je n'aurai plus guère, — tant parce que l'auteur est mieux préparé que parce que je le sais moins bien, — qu'à signaler l'étendue et la nouveauté de ses recherches, et à résumer les résultats fort intéressants auxquels elles ont abouti. A plus forte raison en sera-t-il sans doute ainsi des parties, non encore parues, qui concernent les époques plus rapprochées de nous.

Mais avant d'aborder l'examen de l'œuvre de M. Brunot, on me permettra de poser une question préliminaire que l'auteur ne pose pas et peut-être n'avait pas à poser, mais qui ne laisse pas d'être et assez importante et assez difficile à résoudre : Qu'est-ce que l'histoire d'une langue ? Quelle en est au juste la matière ? Et par quelle méthode convient-il de la traiter ? Ces questions seront ici examinées particulièrement au point de vue du français.

Tous les linguistes qui réfléchissent sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que c'était par une conception erronée qu'on attribuait jadis aux langues une sorte de vie propre, comparable à celle des êtres organisés : une langue — cela est maintenant bien établi — n'a ni naissance, ni évolution conditionnée par sa constitution, ni mort naturelle (les langues dites « mortes » sont simplement celles qui ne sont plus parlées). Une langue est l'ensemble des signes phoniques qu'un certain groupe d'hommes emploient pour se communiquer leurs pensées ; ces signes sont transmis à l'enfant par le milieu où il les apprend, et transmis par lui à son tour ; jusqu'à quel point, à l'origine, ils ont été naturels ou conventionnels, c'est ce que la linguistique n'a pu encore déterminer ; mais dans l'état de choses que nous pouvons observer ils sont purement traditionnels. Il est de fait cependant qu'ils ne restent pas immuables à travers les générations dans un même groupe social : ils se modifient plus ou moins dans leur forme (phonétique et morphologie), dans leur nombre et leur sens (lexique) et dans leur mode de groupement (syntaxe). La raison de ces modifications se dérobe la plupart du temps à notre observation ; mais leur existence est attestée pour toutes les langues et forme même la cause principale ou (si l'on admet l'unité primitive du langage) la cause unique de leur diversité. Le temps — c'est-à-dire la succession des générations, dont chacune altère quelque peu la tradition qu'elle a reçue — étant le facteur essentiel de ces mo-

difications, on voit tout de suite que toute langue a une histoire, qui doit être le tableau de ces modifications dans leur ordre chronologique. Mais les changements produits par le temps ne sont pas les seuls que subissent les langues, et l'étude de ces changements ne constitue pas toute leur histoire. La loi universelle de l'altération insensible n'agit pas pareillement, dans une seule et même langue, à tous les endroits où elle est parlée : plus le groupe d'hommes à qui cette langue sert est nombreux, plus surtout le territoire où elle se parle est étendu, plus il se produit de ces variations qu'on appelle « dialectales », et dont l'existence prouve bien que l'altération des langues n'est pas une évolution organique prédéterminée dans leur nature propre. Dès lors l'histoire de la langue doit tenir compte de ces variations; mais c'est ici que se pose le problème le plus difficile : où commencent et finissent respectivement la notion de dialecte et celle de langue? Le latin nous apparaît comme une langue distincte en regard des autres langues indo-européennes parce qu'il en est séparé par des étendues de temps et de lieu qui nous cachent les gradations intermédiaires par lesquelles il se rattache à elles; mais, au fond, il n'est qu'une variation locale de la langue indo-européenne, de même que le grec ou l'indien. A leur tour, les langues romanes, que nous sommes habitués à admettre au nombre de huit (sarde, italien, roumain, ladin, espagnol, portugais, provençal, français), ne sont que des variations locales du latin, et ici la distinction entre elles est plus visiblement arbitraire, parce que généralement elles sont reliées les unes aux autres par des dégradations insensibles. Mais ces noms sont surtout arbitraires si on les envisage en eux-mêmes : l'italien est pour nous tantôt l'ensemble des parlers romans usités en Italie, tantôt la langue littéraire, c'est-à-dire foncièrement un de ces parlers, — le toscan, — qui n'est que dans une région très limitée l'évolution spontanée du latin (encore a-t-elle reçu bien des éléments dialectaux ou exotiques). Il en est de même du français. On est convenu de ne pas attribuer ce nom à l'ensemble des parlers romans qui continuent le latin en Gaule; on les désigne sous l'appellation commode de « gallo-roman », mais le mot « français » signifie, pour les philologues, tantôt le groupe de ces parlers qui occupe le nord de la France jusqu'à une limite qui reste et restera toujours très flottante, tantôt le parler spécial de l'Île-de-France, qui est devenu la langue littéraire et même usuelle de la France entière. Une histoire de la langue française sera-t-elle l'histoire du groupe des parlers de la France septentrionale ou une histoire du français propre, du « francien », comme on commence à dire pour éviter l'équivoque? M. Brunot ne s'est pas nettement prononcé sur ce

point; mais il résulte de la lecture de son travail que c'est essentiellement l'histoire du francien qu'il a entendu faire, tout en laissant, dans la partie ancienne de cette histoire, une certaine part aux dialectes, ce qui ne pouvait guère être évité, puisqu'ils ont largement contribué à la littérature « française » du moyen âge⁽¹⁾. A partir de l'époque où le francien devient décidément (sauf coloration dialectale involontaire chez tel ou tel auteur) la seule langue écrite de la France, il ne s'occupe plus des dialectes.

Étant donné que le francien — à cause de ses destinées politiques et littéraires — est seul considéré comme une « langue » parmi le groupe des parlers du nord de la France, et qu'on veut en écrire l'histoire, en quoi cette histoire doit-elle consister? D'abord évidemment, comme on l'a dit plus haut, dans l'exposition en ordre chronologique des modifications qu'a subies le latin, à partir de son introduction dans l'Île-de-France, dans sa phonétique, sa morphologie, son lexique et sa syntaxe. C'est là l'histoire « interne », qui constitue à elle seule une tâche immense. Elle comprend deux objets assez différents : l'histoire du francien ou français parlé et l'histoire du français écrit. Dès qu'on écrit une langue, — et la nôtre s'écrit depuis mille ans, — on la modifie en quelque mesure : l'histoire de la graphie dans ses rapports avec la phonétique offre déjà un vaste sujet d'études, et l'analyse même de cette graphie est notre principal moyen de connaître la prononciation de la langue parlée dans les périodes que nous ne pouvons observer directement et où les témoignages des grammairiens nous manquent encore. Mais les éléments de la langue autres que la phonétique ne se développent plus, du moment qu'il existe une tradition littéraire, avec la pleine liberté qu'ils ont dans les langues uniquement parlées : la morphologie tend à se fixer et à se conformer à des modèles antérieurs, le lexique et la sémantique sont souvent ou archaïques ou personnels, la syntaxe devient plus riche, plus compliquée et plus rigoureuse que dans l'usage familier et improvisé; enfin naît le style, mélange inégal dans chaque écrivain d'imitation et d'innovation. Tout ce travail, à partir de la Renaissance, s'accomplit sous le contrôle, souvent sous la direction des grammairiens. On n'a guère observé jusqu'à présent que les transformations du français écrit; celles du français parlé sont beaucoup plus difficiles à suivre, puisqu'on ne les connaît ou qu'on ne les devine qu'à travers le français écrit; mais l'historien de la langue

⁽¹⁾ A vrai dire, comme on le verra dans la suite de ce compte rendu, cette part n'a pas été faite, dans l'ouvrage de M. Brunot, aussi large qu'elle aurait dû l'être.

doit s'efforcer de ne pas perdre de vue ce double objet de son étude.

Voilà donc ce qui constituerait à peu près l'histoire interne du français; mais l'histoire externe n'est pas moins importante et moins complexe. Il faut d'abord déterminer exactement où s'est formé le parler qu'on appelle francien ou français et ce qui le distingue des parlers avoisinants; étudier l'emploi qui en a été fait dans les diverses classes de la société; rechercher quand on a commencé de l'écrire; suivre pas à pas les progrès de son extension hors de son domaine primitif, d'abord dans la France du Nord, puis dans celle du Midi, et même en dehors des limites de la France; distinguer si cette extension, là où elle se produit, affecte la langue parlée ou seulement la langue écrite, la langue populaire ou seulement la langue officielle, et faire voir les réfractions locales que le francien a pu subir en pénétrant dans des milieux de plus en plus éloignés de son centre. La question des rapports du français avec d'autres langues appartient à son histoire externe autant qu'à son histoire interne; elle touche surtout le lexique, mais là elle a une grande importance : les mots empruntés au latin constituent aujourd'hui une masse énorme des mots de la langue écrite, une masse encore très considérable des mots de la langue parlée; il faut savoir quand, pourquoi, par quel canal ils ont passé des livres latins dans l'usage français. Les mots germaniques, tous — sauf quelques rares exceptions modernes — entrés par le contact direct, forment aussi une part importante et très intéressante de notre lexique, auquel le gaulois, le grec, l'italien, l'espagnol, l'arabe, l'hébreu, plus récemment diverses langues de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie ont apporté leur contribution. Ce qui est tout à fait de l'histoire externe, mais ne saurait être négligé, c'est la diffusion du français en dehors de son territoire, son emploi, à certaines époques et dans certains pays, à côté ou plutôt au-dessus des langues nationales, ses conquêtes sur les langues limitrophes. Enfin à l'histoire externe appartient encore celle des travaux qui ont été accomplis sur la langue, de l'idée qu'on s'en est faite, des institutions qui ont eu pour but d'en activer ou d'en guider les lentes modifications, et du travail considérable accompli par les grammairiens.

Tel serait le programme d'une histoire pour ainsi dire idéale de la langue française (définie comme elle l'a été ci-dessus). Dirai-je que M. Brunot l'a complètement rempli? Assurément non. Il ne le pouvait pas, étant donné les dimensions restreintes qui étaient assignées à son travail; mais il ne l'aurait pas pu, quand même il aurait eu plusieurs gros volumes à sa disposition, et j'ajoute qu'il n'est aucun philologue

aujourd'hui qui fût en état de le remplir. Il est déjà extrêmement remarquable que le même auteur ait pu traiter des « origines » de la langue, de son histoire au moyen âge, et de son histoire au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e et au xix^e siècles, sinon avec une compétence partout égale et une information partout aussi étendue, du moins toujours en pleine connaissance de cause et presque toujours en apportant à la science des faits nouveaux et des vues nouvelles. J'ajouterai que ce programme, si M. Brunot ne l'a pas rempli dans toute son étendue, il se l'est bien proposé tel à peu près que je viens de le tracer; il n'en a tout à fait négligé presque aucune partie, et il en a développé quelques-unes d'une façon dont on n'avait pas eu l'idée avant lui. A l'honneur d'avoir conçu un si vaste ouvrage il a joint le mérite d'en bien comprendre les conditions et les données. S'il y a néanmoins dans son œuvre, au moins pour les premières périodes, quelques lacunes sensibles qui préparent au lecteur des désappointements assez vifs, ce n'est pas qu'il n'ait pas eu la notion de l'intérêt et de l'importance des questions qu'il laissait plus ou moins entièrement de côté; c'est qu'il a cru devoir les écarter à cause de la nature même de son ouvrage, qui, nous dit-il expressément (t. I, p. vi), ne s'adresse pas aux savants. La même raison l'a fait s'étendre plus peut-être qu'il n'aurait été nécessaire sur des questions de principe « depuis longtemps vidées », et l'a engagé à maintenir parfois son exposition dans une généralité qui peut paraître excessive. Je crois, pour ma part, qu'il eût bien mieux valu, justement pour des lecteurs peu au courant de la matière, préciser, approfondir et détailler davantage, et s'abstenir en revanche de certains développements superflus. Mais cette critique, qui s'adresse d'ailleurs surtout aux deux premières parties de l'ouvrage, sera mieux à sa place dans l'examen que je vais en faire.

I. — *Les origines* ⁽¹⁾.

Sous ce titre, M. Brunot expose ce qu'on sait de l'histoire du latin parlé en Gaule depuis la conquête romaine jusqu'au x^e siècle. Son exposé est en général exact et clair; mais on peut lui reprocher d'être parfois inutilement prolix, d'être un peu vague et surtout d'être incomplet. Les hypothèses surannées qui rattachaient le français au grec, à l'hébreu, au celtique, sont brièvement exposées dans le premier chapitre (*Origine latine du français*), et l'identité du français et du latin ⁽²⁾ est

⁽¹⁾ *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, p. I-LXXX.

⁽²⁾ L'expression n'a rien que de juste

si on la prend dans un certain sens; elle aurait dû cependant être expliquée et restreinte (voir ci-dessus).

affirmée et appuyée de quelques preuves que l'auteur a jugées utiles pour ses lecteurs. Cette démonstration me paraît bien longue, et j'en dirai autant à plus forte raison du chapitre qui suit, intitulé : *Conquête des Gaules par le latin*, et qui ne contient pas moins de vingt-huit pages sur quatre-vingts qui composent toute cette partie. On voit tout de suite que c'est beaucoup trop, et que l'histoire interne est sacrifiée à un détail de l'histoire externe qui n'a en somme pour le sujet qu'un intérêt secondaire. Quelle que soit la valeur des témoignages historiques qui établiraient la persistance du gaulois jusqu'au iv^e siècle (et pour ma part je continue à la regarder comme très douteuse), il est certain que le latin a remplacé le gaulois (ainsi que le ligure et l'aquitain), comme langue parlée en Gaule, antérieurement à l'époque mérovingienne, et ce n'est qu'à cette époque qu'on peut commencer à parler de « français ». Dès lors il était inutile de discuter longuement des questions qui concernent en réalité l'histoire de la latinisation de l'empire romain et non celle de la langue française ⁽¹⁾.

Avec le chapitre III, intitulé : *Le latin parlé*, nous entrons dans une partie plus intime et plus essentielle du sujet; mais c'est ici, je dois le dire, qu'une véritable déception attend le lecteur. L'auteur définit judicieusement ce qu'il faut entendre par le « latin vulgaire » et indique les sources où nous pouvons en puiser la connaissance; mais la description qu'il en donne est tout à fait insuffisante et n'est même pas toujours

⁽¹⁾ J'aurais à noter des divergences sur plus d'un point; mais j'en omettrai plusieurs, car j'ai déjà exprimé ailleurs les opinions que M. Brunot n'a pas cru devoir suivre et que je maintiendrais encore. P. xxv-xxvi : « La victoire du latin n'a pas été aussi soudaine que beaucoup de romanistes — et des plus grands — le prétendent aujourd'hui... Il est plus que douteux qu'en un siècle, comme le voudraient quelques-uns, Rome ait changé le parler de plusieurs millions d'hommes. » J'ignore, pour ma part, quels sont les romanistes qui ont fixé une telle date à la conquête du latin et qui ont parlé de cette victoire « soudaine ». — P. xxix, M. Brunot proteste vivement contre l'opinion qui veut que le basque ait été réimporté dans son domaine actuel par des Vascons venus d'Espagne. « C'est, dit-il, une conjecture

née dans l'imagination de ceux qui croient que le latin s'imposa partout sans peine et sans obstacle. » Je m'étonne qu'il n'en dise pas autant de la réimportation du celtique en Bretagne; il l'accepte au contraire sans objection (p. xliii). L'idée qu'il combat n'est nullement née dans l'imagination des philologues (auxquels il est bien indifférent que la latinisation ait rencontré une barrière au sud ou au nord des Pyrénées); elle s'appuie sur des faits historiques et linguistiques que l'auteur, je le crains, n'a pas examinés d'assez près. — Je signalerai en revanche l'ingénieuse explication du mot *gallice* dans un passage bien souvent cité de Sulpice Sévère : ce *gallice* n'est, d'après M. Brunot, qu'un synonyme de *celtice*, amené par une plaisanterie sur le nom (*Gallas*) de celui auquel elle s'adresse.

exacte dans les traits trop peu nombreux qu'elle comprend. Toute la phonétique tient en quelques lignes, — où l'auteur prétend avoir cité de préférence les traits qu'on attribue au latin de Gaule (et que je suis incapable de discerner), — et dans ces quelques lignes sont placés, sans aucun ordre, des faits qui appartiennent à des époques successives et qu'une « histoire de la langue » devait classer aussi bien que possible. L'étude du vocalisme se borne à constater la transformation de la quantité en qualité (un fait aussi capital aurait demandé des explications), la chute des voyelles atones placées entre l'accent et la finale⁽¹⁾ (n'en était-il pas tombé entre l'initiale et l'accent?), la résolution⁽²⁾ de quelques hiatus, celui de *quietum*, *mortuum* et d'autres par l'élimination de *i* et de *u*⁽²⁾, celui de *vidua*, *vinea* par la consonification de *u* et de *i*, d'autres par la formation de diphtongues : ce dernier cas, si l'auteur a eu dans la pensée quelque chose de précis, aurait dû être éclairci par des exemples; le précédent est d'une importance extrême et méritait quelques détails. Pour les consonnes, on nous signale la chute de l'*h* initiale, du *b* de *parabola*⁽³⁾, du *v* d'*avuncalum*, du *g* de *ego*, et enfin de la nasale (lisez de l'*n*) placée devant une *s*⁽⁴⁾.

Ce qui concerne la déclinaison n'est guère plus explicite⁽⁵⁾. Outre une remarque sur l'agglutination d'*ecce* avec les pronoms démonstratifs et une autre sur la formation analytique des comparatifs, on y voit que les déclinaisons latines étaient réduites à trois (mais on ne nous dit pas si les cas du latin avaient conservé leur existence et leur fonction), et on nous apprend que le genre neutre était détruit et que les débris en étaient dispersés entre des masculins, des féminins « et des indéclinables (*corpus* = *corps*) » (c'est là un genre inconnu jusqu'ici). De l'histoire si intéressante de la disparition progressive du neutre dans les substantifs (car il a subsisté dans les pronoms et les adjectifs), on ne nous dit rien, et, du reste, nous ne savons à quelle époque placer ce tableau de la

⁽¹⁾ *Domnum* et *colpam* ne devraient pas être mis sur le même plan; le premier est beaucoup plus ancien que le second.

⁽²⁾ *Quetum* n'est pas devenu *keto*, qui serait en français *ci*, mais *queto*, d'où *quei*, *coi*. *Mortum* est une forme ancienne et n'a pas une origine phonétique.

⁽³⁾ Mot grec malencontreusement choisi.

⁽⁴⁾ Comme exemple on cite *costumen* = *consuetudinem*; il y a tant d'exemples

qu'il eût mieux valu ne pas choisir un mot dont la forme (pour la terminaison) est des plus contestables.

⁽⁵⁾ M. Brunot qualifie de « barbare » l'assimilation de *fructus*, *-us* à *murus*, *-i*. Ce jugement étonne dans une grammaire historique. Un changement ne saurait être « barbare » quand il appartient à l'évolution naturelle de la langue. D'ailleurs, si on n'employait que le nominatif et l'accusatif, la différence disparaissait.

déclinaison du latin vulgaire, qui contient des éléments d'époques si diverses.

La conjugaison, la syntaxe sont traitées à peu près aussi sommairement; seuls le lexique et la formation des mots sont l'objet de remarques un peu plus détaillées, mais qu'il aurait été facile et profitable de multiplier beaucoup⁽¹⁾. Les procédés de dérivation et de composition du latin écrit de la décadence et du latin vulgaire notamment, si intéressants en eux-mêmes et si importants pour la formation des mots français, auraient demandé une exposition attentive, au lieu qu'ils sont indiqués en quelques mots.

On le voit, ce chapitre est loin de répondre à ce qu'on aurait été en droit d'attendre et du sujet et de l'auteur. Si les limites marquées à son travail l'empêchaient de le développer à son aise, il aurait dû sacrifier de préférence la trop longue discussion historique qui le précède. Il pourra, s'il y tient, la conserver dans la refonte de son ouvrage; mais il devra alors donner au tableau du latin vulgaire l'étendue, la clarté et l'ordonnance historique qui font défaut dans l'œuvre actuelle.

Le chapitre iv est intitulé : *Le latin de la Gaule*, et ici encore on est désappointé. On s'attend à trouver une caractéristique du gallo-roman en regard des autres grandes variétés du néo-latin, et on y trouve surtout des généralités empreintes de ce vague et de cette hésitation que nous avons déjà signalés. L'auteur traite d'abord la question des « dialectes du latin », mais il la traite par des raisonnements et non par des faits. Toutes les théories sur l'in vraisemblance qu'il y aurait à ce que le latin vulgaire eût été uniforme de la mer Noire à l'Océan ne valent pas à mes yeux ce qu'aurait valu l'indication de quelques traits bien marqués propres au latin de Gaule. La question de savoir à quelle époque ils se sont fixés est intéressante, mais accessoire et fort obscure; et, comme nous avons déjà atteint près des trois quarts de cette partie consacrée aux origines, nous abandonnerions volontiers la période latine pour entrer dans la période romane. Sur cette question des dialectes du latin parlé à l'époque romaine, l'auteur n'a pas d'ailleurs d'opinion bien nette. Il est tenté,

⁽¹⁾ Signalons quelques légères inexactitudes. Il ne faudrait pas citer *idole* parmi les mots français empruntés au grec qui remontent à la période du latin vulgaire : l'ancien français avait *id(e)le* (*idle, idre*), mais *idole* a été repris du latin à l'époque moderne (de même *bible*). — *Bocal* ne vient de *βουβαλῆς* qu'à travers l'it. *bocale, moustache* ne

vient de *μύστικαξ* (par un intermédiaire *mastacium*) qu'à travers l'it. *mostaccio*. — J'ai déjà dit qu'il était fort douteux que *coutume* représentât *consuetamen* : il est en effet plus que probable qu'il remonte à *consuetudinem*, comme *enclume* à *incudinem*; en tout cas c'était un mot à citer moins encore ici que plus haut.

ici comme ailleurs, de s'écarter de l'opinion aujourd'hui dominante, mais, sentant le terrain mal assuré sous ses pieds, il n'avance qu'avec précaution, recule d'un pas quand il en a fait un, et finalement ne trace à ceux qui le suivent qu'un chemin des plus incertains.

Il en est de même du paragraphe intitulé : *Influence du celtique*. On sent encore ici chez l'auteur des vellétés plutôt que des idées arrêtées et précises. Il est évidemment porté à croire que l'école actuelle, qui s'efforce de réduire autant que possible cette influence, et qui explique par le seul développement du latin les faits jusqu'ici à peu près unanimement rapportés à cette origine, va trop loin dans cette voie de scepticisme et de négation, et, après avoir cité un exemple, — celui du celticisme de la prononciation *ē*, naguère admis, aujourd'hui révoqué en doute ⁽¹⁾, — il ajoute : « Ce n'est pas le lieu de discuter ici ces objections qui sont loin d'être irréfutables ⁽²⁾. J'ai tenu à les citer pour montrer à quel point la science contemporaine, désireuse de réagir contre la celtomanie ⁽³⁾, est devenue difficile et scrupuleuse. Il est même à craindre, à mon sens, qu'elle ne s'égare par peur des chemins inconnus et hasardeux ⁽⁴⁾. » Et plus loin, combattant la règle trop rigoureuse à son avis (et dont il exagère d'ailleurs la rigueur) que l'on impose à l'admission de l'origine celtique pour tel ou tel fait de la linguistique romane, il conclut : « J'accorde que la suppression de cette règle entraînerait à admettre toutes les fantaisies sans fondement, et cependant, à l'appliquer strictement, on s'expose à refuser parfois d'examiner des hypothèses qui peuvent être exactes. » On voit que tout cela est assez vague. On voudrait que l'auteur eût une opinion plus fermement personnelle et l'appuyât sur des faits. Il parle de « la science contemporaine », de « l'école actuelle », pour ainsi dire du dehors, et comme un rapporteur qui n'est ni pleinement convaincu, ni nettement opposant : il semble qu'un historien de la langue française devrait avoir étudié une question aussi impor-

⁽¹⁾ Je dois faire remarquer que sur ce point l'hypothèse celtique, que M. Brunot appelle « l'hypothèse d'Ascoli » (à bon droit d'ailleurs, car l'illustre linguiste italien l'a conçue d'une façon indépendante et l'a magistralement exposée et soutenue), avait d'abord été émise par moi-même, qui depuis l'ai abandonnée pour des raisons que M. Brunot n'énumère pas toutes.

⁽²⁾ En note, l'auteur, après avoir renvoyé à quelques observations de M. Win-

disch, en fait de son côté une qui n'a pas grande portée et ajoute : « Et il y a d'autres arguments pour soutenir que ces développements postérieurs de la phonétique latine reposent sur une tendance commune aux races qui ont parlé celtique. » Il est regrettable qu'il n'indique pas ces arguments.

⁽³⁾ Je crois que le besoin de cette réaction ne se fait vraiment plus sentir.

⁽⁴⁾ L'auteur répète à peu près la même chose un peu plus loin (p. LXXI).

tante d'assez près pour se prononcer autrement que par des réserves et des insinuations.

Les rapprochements qui suivent, et que M. Brunot emprunte à différents philologues, sont de valeur très inégale. Je ne les discuterai pas, puisqu'ils ne sont pas nouveaux et que l'auteur ne les donne pas lui-même comme probants. Je ne dis pas d'ailleurs qu'ils soient tous à écarter⁽¹⁾. Vient ensuite une liste des mots gaulois que nous savons par les auteurs avoir passé dans le latin et qui se retrouvent non seulement dans le français, mais dans le roman (sauf le roumain)⁽²⁾, puis de mots « dont l'origine celtique, sans être attestée, peut être considérée comme à peu près établie »⁽³⁾, et enfin de mots qui « ont été rapportés au même fonds avec beaucoup de vraisemblance »⁽⁴⁾. Le petit nombre des mots admis dans ces listes, même en supposant que tous soient celtiques et en y ajoutant ceux qui auraient droit d'y figurer, montre combien la langue celtique a laissé peu de traces en français. Il faut surtout noter que tous ces mots sont des substantifs⁽⁵⁾, c'est-à-dire des noms d'objets, noms empruntés avec les objets : ces emprunts-là, que toutes les langues se font sans cesse, n'ont pas à vrai dire un caractère linguistique; ils appartiennent à l'histoire de la civilisation et non à celle du langage. Si on met en regard le nombre si considérable d'adjectifs et de verbes qui sont venus des langues germaniques au roman, et surtout à celui de la Gaule du Nord, on sera frappé du contraste, et on sera convaincu, quelque surpris qu'on puisse en être d'ailleurs, que la langue gauloise a été si radicalement supplantée par le

⁽¹⁾ Je suis porté à admettre l'influence celtique pour l'amollissement des palatales, soit entre voyelles, soit devant consonnes. Mais il faut effacer la phrase suivante : « Il est plus remarquable encore que la substitution de *ct* à *pt* latin, qu'on constate dans *captivum* = *cactivo* = *chaitif* (l. *chaitif*) = *chéatif*, se retrouve dans l'irlandais, qui, empruntant *acceptum*, en fait *aicecht*. » Le groupe *pt* en français aboutit à *t* : *acceptare* = *achater*, *receptare* = *recenter*, etc. *Captivum* est devenu régulièrement *chaitif*, puis *chetif* (comme *achater* est devenu *acheter*, comme *capitale* est devenu *chetel*). Il est vrai qu'on trouve en ancien picard *caitif*, et en provençal *caitiu*, qu'on a expliqués par une forme

cactivum, mais ce serait un accident propre à ce mot.

⁽²⁾ On pourrait en ajouter plus d'un par exemple *baschoe*, *marné*.

⁽³⁾ Presque tous, à vrai dire, sont bien douteux : je ne retiendrais guère que *breuil*, *dane*, *jarret*, *vassal*. En revanche, on pourrait en ajouter plus d'un si on examinait le lexique de l'ancien français, par exemple *dorn*. Le mot *bachelor*-*bachelier* paraît aussi être d'origine celtique.

⁽⁴⁾ Encore ici il y aurait quelques retranchements à faire : *broche*, *jante*, *troque* sont très douteux.

⁽⁵⁾ On ne cite que l'adjectif *dru*, les verbes *briser* et *gober*, et ces trois mots sont loin d'être assurés.

latin dans la population qui la parlait qu'il n'en est resté presque aucun souvenir.

Le paragraphe sur l'influence germanique est plus substantiel et plus précis que le précédent. M. Brunot y constate l'énorme alluvion de mots germaniques qui s'est opérée en Gaule à l'époque des invasions, et conclut fort bien : « Il n'y a pas eu des emprunts du roman au germanique, mais dans une certaine mesure une véritable pénétration de l'un par l'autre. » En parlant de la persistance de l'emploi de leurs idiomes respectifs par les conquérants goths, bourgondions et francs, je crois que l'auteur est porté à la prolonger beaucoup trop. L'exemple de la famille austrasienne des Pépin ne prouve pas grand'chose. Je suis persuadé pour ma part qu'au bout de deux ou trois générations au plus l'allemand avait cessé de se parler dans les familles germaniques établies sur le sol roman, et j'appliquerais sans hésiter au VII^e siècle ce que M. Brunot ne dit que du IX^e siècle, que « la décadence du tudesque était profonde, et qu'il ne vécut guère plus tard, en deçà du Rhin, hors du pays qu'il occupe encore ».

Le chapitre v et dernier, intitulé : *Les premiers textes*, s'occupe des glossaires de Reichenau et de Cassel⁽¹⁾, du concile de Tours de 813, des *Serments* de 842, d'*Eulalie*, de *Jonas*, de la *Passion* et de la *Vie de saint Léger*. Ce qui en est dit est fort sommaire, sauf pour les *Serments*. L'auteur nous donne de ce court texte, outre la forme conservée dans l'unique manuscrit (reproduit en héliogravure), cinq autres formes, une en latin classique, une dans le « latin hypothétique de l'époque de transition⁽²⁾ », une en français du XI^e siècle, une en français du XV^e siècle, une en français contemporain. La troisième et la quatrième sont assez inutiles, ou tout au moins ne sont pas ici à leur place ; la deuxième est le fruit d'une excellente idée, et l'ingénieux travail auquel s'est ici livré l'auteur mériterait d'être imité. S'il avait offert à ses lecteurs plusieurs spécimens du même genre, il aurait comblé jusqu'à un certain point, en pratique sinon en théorie, la grande lacune que j'ai déjà indiquée dans cette partie de son ouvrage et à laquelle je dois revenir, car

(1) Pourquoi l'auteur ne renvoie-t-il pas pour ces deux documents à l'édition de M. Förster, si commode, et, pour les gloses de Reichenau, seule à peu près complète ?

(2) Il est malheureux que l'auteur ne détermine pas mieux cette époque ; je suppose qu'il a en vue le VII^e siècle

environ. Sa restitution me paraît plausible sauf quelques détails. Comment *mem* ; qu'il place entre *meum* et *meon*, aurait-il donné ce dernier ? Il faut admettre *meon* dès une époque fort ancienne (l'*m* des monosyllabes est devenue *n* en roman ; lire aussi *saon* pour *sum*). De même *meus* n'a pu passer par

elle est capitale. Une histoire de la langue française pourrait ne commencer qu'au vi^e siècle, après une rapide introduction sur l'importation du latin en Gaule, sur la disparition du celtique et sur l'invasion toute récente du germanique. Elle devrait s'ouvrir par un tableau du latin parlé en Gaule tel qu'il devait être au v^e siècle; puis, pour chacun des éléments de la langue, phonétique, morphologie, lexique, syntaxe, en suivre l'évolution jusqu'à l'apparition des premiers textes écrits. L'histoire des voyelles et des consonnes, des flexions nominales et verbales, de l'emploi des prépositions, de l'ordre des mots devrait être l'objet d'une étude qui s'appuierait tant sur les textes bas-latins que sur les phénomènes observés plus tard dans l'ensemble du gallo-roman. Il faudrait s'attacher surtout à noter les différenciations qui, dans tous ces éléments, se produisent dès cette époque entre le Nord et le Midi, et qui permettent déjà de circonscrire et de caractériser le groupe de parlers auquel appartiendra plus tard le francien⁽¹⁾. Et cet exposé devrait se terminer par un tableau du français septentrional au ix^e siècle, qui ferait pendant à celui du latin parlé en Gaule au v^e siècle par lequel il aurait débuté. Je sais bien que la tâche est au-dessus de la science actuelle, mais s'il est impossible aujourd'hui de l'exécuter entièrement, il est possible, grâce à quelques excellentes études parues en ces dernières années⁽²⁾, de l'entreprendre et d'en tracer au moins les grandes lignes⁽³⁾. Je regrette que M. Brunot ne l'ait pas essayé, et que son intro-

mes pour aboutir à *meos*. Elle (=ille) n'a pu devenir *il*; il faut *elli*. *Placito* devait être déjà *plaido*. Pour *nunquam* l. *nonqua*; pour *sit*, *set*. *Jurait* n'aurait pu devenir *jurât*; il faut ou *jaravit* ou *jurât*. *Ellum*, *ello*, *ellai*, l. *lo*, *lo*, *lui*. *Frangit* devait être déjà *franit* (notons que le manuscrit des *Serments* ne porte pas, comme le dit la note, *ñ lo s tranit* ou *ñ lo franit*, mais ou *ñ lofranit* ou *ñ lostanit*). L'auteur imprime (*adjuta*[re]), (*vol*[ere]), pour *adjuta*, *vol*, et remarque: « Je mets *aiudha* (*sic*), et *vol* entre parenthèses, parce qu'ils n'ont jamais existé; ce sont les radicaux des verbes *adjutare*, *volere*. » Comment, ils n'ont jamais existé? Je ne comprends pas. *Aiudha*, *vol*, existent au ix^e siècle; pourquoi *adjuta* (ou mieux *aiuta*), *volo* n'auraient-ils pas existé au vii^e siècle, comme *proba* par exemple existait dès le iii^e siècle?

⁽¹⁾ Je citerai pour la phonétique le traitement de *ē* et *ō*, celui des proparoxytons, des consonnes médiales entre voyelles, des consonnes finales après voyelle; pour la morphologie, la formation des participes passés de la troisième conjugaison; l'assimilation, au Nord, de tous les gérondifs et participes présents à ceux de la première conjugaison; pour le lexique, la prépondérance, au Nord, de l'élément germanique; pour la syntaxe, le choix et l'emploi des prépositions.

⁽²⁾ Notamment celles de MM. Pogatscher, Suchier, Meyer-Lübke, etc.

⁽³⁾ Dans une note de la seconde partie, consacrée au français « tel qu'il s'est parlé et écrit du ix^e siècle au xiv^e », l'auteur signale lui-même cette lacune (t. II, p. 465): « La nature du livre où paraissent ces articles m'obligeait à

duction à l'histoire de la langue française contiennent, à côté de beaucoup de choses qui auraient pu en être absentes, si peu des choses qu'il me semble qu'on aurait dû y trouver. Ce qui, je le crains, a manqué ici à l'auteur, c'est d'avoir mis plus souvent et plus énergiquement, comme on dit, la main à la pâte, c'est d'avoir étudié par exemple à fond et sur les documents eux-mêmes tel problème difficile de phonétique, de morphologie ou de syntaxe. Il a un peu ici, avec beaucoup d'intelligence et de conscience, travaillé de seconde main, comme le faisaient autrefois certains de nos universitaires, qui croyaient avoir fait œuvre scientifique quand ils avaient résumé élégamment les livres des savants de profession. Je ne confonds certes pas M. Brunot avec ces vulgarisateurs auxquels il est de toutes façons si supérieur, d'autant moins que nous le verrons, dans une autre partie de sa vaste étude, travailler tout à fait de première main et ouvrir en plein sol et en sous-sol des fouilles couronnées du meilleur succès; mais pour cette première partie il faut bien reconnaître qu'il n'était pas aussi bien préparé et aussi complètement outillé que pour la suite. Il n'en a pas moins écrit quatre-vingts pages très intéressantes, dans lesquelles on ne saurait guère relever d'erreurs, dans lesquelles il y a des idées, dans lesquelles il a fait preuve d'indépendance d'esprit, de critique et souvent de finesse, qui méritent l'attention par des faits bien choisis et clairement présentés, et qui, si elles ne répondent pas complètement à leur titre, seront lues avec profit et avec plaisir non seulement par les lecteurs peu préparés en vue desquels elles ont surtout été écrites, mais par les savants auxquels l'auteur, nous l'avons vu et il ne faut pas l'oublier, déclare n'avoir pas voulu s'adresser.

GASTON PARIS.

(*La suite à un prochain cahier.*)

abandonner la période antérieure, celle où la langue a subi les transformations radicales qui en ont fait le français; je n'ai pu, à mon grand regret, qu'y faire rapidement allusion dans mon introduction. On peut donc espérer que

M. Brunot comblera, quand il aura toute liberté, la lacune qu'il a si bien vue; mais je crois que même dans la présente publication il aurait dû ne pas s'y résigner aussi facilement et il aurait pu la rendre moins sensible.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Léon Gautier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 25 août 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

*Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, avec sa fille, Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets (1549). Épitres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Étude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles, suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations, par Félix Frank. — Toulouse, Privat; Paris, Ém. Lechevalier, 1897, in-8°, 112 pages. (Extrait en partie de la *Revue des Pyrénées*.)*

Nos lecteurs n'ont pas oublié la recension que M. Gaston Paris a donnée l'an dernier, dans le *Journal des Savants*⁽¹⁾, du volume de M. Abel Lefranc intitulé : *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre* (Paris, A. Colin, 1896). Ils se rappellent que le recueil dont notre savant collègue a montré l'importance et la nouveauté s'ouvre par une série de dix épîtres en vers, sept de Marguerite et trois de Jeanne d'Albret. Cette poétique correspondance n'occupe et ne devait occuper qu'une place secondaire dans le volume de M. Abel Lefranc; mais elle a fourni à M. Félix Frank le sujet d'un très curieux mémoire.

L'auteur du mémoire commence par faire observer que, sur les dix épîtres insérées dans les *Dernières poésies de Marguerite*, six avaient été publiées en 1884 par M. Édouard Fremy, dans le volume intitulé : *Les poésies inédites de Catherine de Médicis*. A ces six épîtres M. Fremy en avait joint une septième, portant pour titre les mots : « La royne au roy d'Espagne », et commençant par ce vers : « Ces monts très haults haussent nostre désir . . . », laquelle appartient à la même série, comme aussi deux autres épîtres, que M. Félix Frank a le mérite d'avoir mis le premier en lumière. Ainsi la correspondance dont il s'agit se compose en réalité de treize lettres :

(1) Année 1896, p. 273-288 et 356-368.

huit de Marguerite d'Angoulême, quatre de Jeanne d'Albret et une d'un personnage de la cour de Pau.

Une particularité explique comment l'édition de M. Fremy a échappé aux recherches de M. Abel Lefranc. C'est que M. Fremy s'est mépris sur le véritable caractère des épîtres dont il a donné la première édition ; il a attribué à Catherine de Médicis les lettres de Marguerite d'Angoulême et à Elisabeth de Valois, femme de Philippe II, roi d'Espagne, les lettres de Jeanne d'Albret.

Ce qui est surtout regrettable, c'est que M. Lefranc n'ait pas fait entrer dans son recueil la lettre commençant par le vers : « Ces monts très haults haussent nostre désir ». Pour M. Fremy, c'était une lettre adressée par Catherine de Médicis à Philippe II, roi d'Espagne. M. Frank a judicieusement reconnu que cette pièce était émanée de Marguerite d'Angoulême et que le véritable destinataire était Antoine de Bourbon. Du même coup, il a réussi à déterminer exactement la date de toute cette correspondance (1549), et les circonstances qui en furent le motif ; les premières lignes du mémoire en résumant parfaitement le contenu : « Trois documents d'importance, complétant la série des épîtres rimées contenues dans le récent volume de M. Abel Lefranc, vont me permettre d'établir un fait absolument ignoré : c'est que la Marguerite des Princesses accomplit, bien peu de mois avant sa mort, un dernier voyage aux montagnes et aux bains de Cauterets, dans le printemps et l'été de 1549, et que sa fille, Jeanne d'Albret, épousée par le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, le 20 octobre 1548, y passa quelque temps avec elle, puis l'y laissa terminer la cure commencée, elle-même étant rappelée alors par son mari, qu'il lui fut toutefois impossible, en raison de circonstances imprévues, de rejoindre aussitôt, ainsi qu'il ressort de la suite des lettres échangées par nos personnages. »

Il faut beaucoup d'attention pour suivre tous les développements de l'argumentation de M. Félix Frank ; mais il serait difficile d'en contester la justesse. L'auteur a fait faire un notable progrès à la critique des œuvres poétiques de Marguerite d'Angoulême.

L. DELISLE.

Chrétien ou agnostique, par l'abbé Louis Picard, vicaire de la primatiale de Lyon. Paris, librairie Plon, 1896, 1 vol. in-8°.

Pour commencer par une critique, je m'en prendrai à ce titre : *Chrétien ou agnostique*. Un titre doit être clair. Qu'est-ce que *agnostique*? L'auteur est obligé de l'expliquer, un peu longuement, dans son avant-propos : « N'avoir aucune doctrine, ne relever d'aucun maître, vivre sa petite vie au jour le jour, s'arranger pour passer le mieux possible le temps qu'on a à vivre sur la terre, sans souci du lendemain », etc. Ce serait un mot bien précieux, si vraiment il pouvait exprimer tout cela. Mais le commentaire même le condamne. Pourquoi l'auteur ne se contente-t-il pas tout simplement du mot *incrédule*, qu'il oppose souvent dans son livre au mot *chrétien*, ou si ce mot lui paraissait d'un usage trop commun, s'il tenait à se forger un mot pour son usage, que ne dit-il *incroyant*? Le néologisme dériverait au moins du français et non du grec. Dans la forme grecque d'ailleurs, *agnostique* veut dire qui n'est pas *gnostique* ; et l'auteur sait que le *gnosticisme* était une hérésie des premiers temps du christianisme. Le chrétien catholique ou orthodoxe, n'étant pas *gnostique*, pourrait se dire *agnostique*. — Mais venons à l'ouvrage lui-même. Il se divise en deux livres : I. *Le spiritualisme*, II. *Le christianisme*. Dans le premier livre, l'auteur aborde avec une grande élévation de pensée et une grande fermeté de langage les hauts problèmes qui intéressent l'humanité : Dieu et le monde, la spiritualité de l'âme et son immortalité. Il n'entre pas dans des chicanes de texte ; il ne cherche pas une explication

scientifique au récit de la création dans la Genèse; il met la science en présence de Dieu et du monde et lui porte le défi de prouver que Dieu n'existe pas et que le monde existe de toute éternité; ce qui ne le dispense pas de passer en revue les systèmes qui ont essayé de l'établir ou qui ont reconnu à cet égard leur impuissance; et dans cette longue discussion, qui tient la moitié du volume, il montre autant de sincérité à présenter les objections dans toute leur valeur que de force à les réfuter.

Dieu étant providence, et l'homme intelligent et libre, il s'ensuit nécessairement que l'homme doit s'élever à la connaissance de Dieu et se rattacher à lui, par la religion: c'est ce que l'auteur a prouvé dans son premier livre et ce qui l'amène à l'objet du second: *le Christianisme*.

Dans ce second livre, je suis forcé de signaler d'abord un défaut de méthode bien étrange. Jésus-Christ est tout entier dans le Nouveau Testament. La première chose à faire est donc d'établir l'authenticité et l'intégrité des Évangiles, sans quoi tous les incidents de la vie du Sauveur, sa naissance, sa prédication, ses miracles, sa résurrection, peuvent provoquer cette question: Qui a dit cela? Sont-ce bien ses disciples? et si les disciples de Jésus l'ont dit et l'ont écrit, ce qu'ils ont écrit n'a-t-il pas pu être altéré ou interpolé? Tel n'a pas été le plan de l'auteur. Il commence par mettre en scène Jésus et sa doctrine; la question de l'authenticité et de l'intégrité des Évangiles viendra plus tard. Tout finira par se bien résoudre; mais je ne puis pas dire qu'on n'a rien perdu pour attendre. Le fait de l'authenticité et de l'intégrité des Évangiles est tellement vital dans la question qu'il fait l'objet de toutes les attaques de nos adversaires; ils ont senti que là est le plus solide fondement de la foi: tous leurs efforts tendent à en ébranler les assises et, chose assez singulière, le protestantisme, qui veut renfermer toute autorité dans la Bible, compte le plus de critiques appliquées à en discuter et à en rejeter, les unes après les autres, toutes les parties. Heureusement nos saints livres n'ont pas trouvé moins de défenseurs dans toutes les régions du monde chrétien: en Angleterre, en Allemagne, aussi bien qu'en Italie et en France; et aujourd'hui la polémique a embrassé un champ assez vaste et y a livré et soutenu assez de combats pour que ceux qui s'y portent à leur tour soient autorisés à se servir des armes dont la force a été déjà éprouvée. C'est ce que M. l'abbé Picard n'a pas manqué de faire, et il cite ses auteurs. Il y a toutefois dans la pratique de cet usage, dans l'emploi des arguments déjà mis en œuvre, une règle qu'il convient d'observer: c'est de placer entre guillemets les phrases que l'on reproduit textuellement, sans quoi l'on pourrait paraître s'approprier non seulement les réflexions, mais les paroles mêmes que l'on emprunte. Or (c'est peut-être la faute de l'imprimeur) cette règle n'est pas toujours bien rigoureusement observée dans ce livre. J'indiquerai à l'auteur quelques passages que j'ai pu vérifier: p. 292, § 1^{er}, le premier akiméa; — p. 304: « Qui aurait imaginé l'épître à Philémon par exemple? » etc.; — p. 183, sur la date respective de saint Marc et de saint Luc: « Saint Marc venant après saint Luc n'aurait plus guère de raison d'être. Si déjà l'ordre historique avait été établi et les détails rendus avec plus de précision, comme on le voit dans saint Luc, que viendrait faire saint Marc? Non seulement son livre eût été inutile dans ce cas, mais il serait, on peut le dire, vraiment inexplicable. Car il est impossible qu'ayant eu saint Luc sous les yeux, il ait systématiquement omis ce que saint Luc ne tirait pas de saint Mathieu. Reconnaisant son autorité là où saint Luc modifie saint Mathieu, il ne la pouvait pas dédaigner là où il le complète. » L'auteur cité s'appuyant du docteur Hug, M. l'abbé Picard a cru peut-être se mettre en règle en disant: *Hugh* a très bien montré que saint Marc, etc. Mais Hug (et non pas Hugh) n'est pas un Anglais; c'est un Allemand;

et M. l'abbé Picard doit connaître assez bien les formes de style de la langue allemande pour se dire que les paroles qu'il cite ne sont pas une pure traduction de l'allemand. — Je lui signalerai encore à la page 330 : « *Si les évangiles avaient été contestables, dit M. [***], dès les premiers jours on les aurait contestés.* » Nous allons plus loin. — Non pas vous, M. l'abbé, mais bien l'auteur que vous citez. Comparez les vingt-cinq lignes qui terminent votre paragraphe avec la fin du chapitre que vous aviez sous les yeux : « *Mais nous allons plus loin et nous soutenons, etc.* ». Évidemment c'est l'imprimeur qui a beaucoup trop tôt fermé les guillemets, et qui a supprimé en même temps les points, indice des coupures que vous faisiez dans ce morceau en le reproduisant. Dans l'édition nouvelle, que votre livre ne manquera pas d'avoir, recommandez-lui plus d'attention à cet égard. Une dernière observation, cette fois pour vous. Prenez l'habitude de citer les pages des passages que vous reproduisez ou analysez. Un lecteur sérieux peut avoir le désir de se reporter au texte même de vos auteurs.

Cela dit, je n'ai que des éloges à donner à toute cette seconde partie de l'ouvrage comme à la première. L'auteur résume les preuves qui ont été données de l'authenticité des quatre Évangiles, et, un peu trop brièvement à mon avis, de leur intégrité; il prouve ensuite la vérité de leurs récits. Je signalerai en particulier le chapitre de la *Résurrection*, et les deux chapitres sur *l'Église de Jésus-Christ* et, parallèlement sur *les Églises*. — L'ouvrage est dédié à la jeunesse; l'âge mûr et les hommes de tout âge pourront aussi en faire grandement leur profit.

H. WALLON.

AUTRICHE.

Zum Codex Remensis des Phœdras und Querolus, von Anton v. Premierstein, in Wien.

Un nouveau recueil bibliothéconomique vient d'être fondé à Vienne, sous le titre de *Mittheilungen des österr. Vereines für Bibliotekswesen* ⁽¹⁾. Le premier cahier de ce recueil, auquel nous souhaitons des succès durables, s'ouvre par l'article dont le titre est ci-dessus transcrit. L'auteur de l'article nous y a fait connaître un volume de la Bibliothèque impériale de Vienne, coté 71. Zz. 148, qui lui a été signalé par le docteur Rudolf Beer, et qui a pour nous un intérêt particulier. C'est un exemplaire de la première édition du *Querolus* (Paris, 1564), qui vient de la librairie de J.-J. de Bure et qui avait appartenu à Foncemagne, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

En 1769, Foncemagne avait reçu du bénédictin dom J.-Cl. Vincent le fac-similé de deux passages d'un manuscrit de Saint-Remi de Reims qui contenait les Fables de Phèdre avec la comédie intitulée *Querolus*, et qui a péri dans un incendie, au mois de janvier 1774.

M. Léopold Hervieux possède un exemplaire ⁽²⁾ de l'édition de Phèdre publiée par Rigault en 1617, en tête duquel une lettre de dom Vincent annonce l'envoi de calques pris par lui, dans le manuscrit de Saint-Remi, d'un passage de Phèdre et d'un passage du *Querolus*. A la lettre est joint le premier de ces calques, qui a été reproduit dans le Phèdre de la collection Panckoucke ⁽³⁾. Sur les gardes du volume, Foncemagne a tracé une note dans laquelle il dit avoir placé le second calque, celui du

⁽¹⁾ Le rédacteur de ce recueil est le D^r Donabaum. L'abonnement pour les personnes étrangères à l'association est de 3 florins par an.

⁽²⁾ Les vicissitudes par lesquelles est passé cet exemplaire sont exposées par M. Her-

vieux dans le volume intitulé : *Les Fabulistes latins, Phèdre* (Paris, 1884, in-8°), t. I, p. 67-69.

⁽³⁾ *Fables de Phèdre, traduction nouvelle* par M. Ernest Panckoucke (Paris, 1834, in-8°), à la suite de la page xxxii.

Querolus, « à la tête de mon exemplaire de *Querolus* ». C'est cet exemplaire du *Querolus* que possède aujourd'hui la Bibliothèque impériale de Vienne.

M. Anton von Premerstein a donné une reproduction zincographique du calque de dom Vincent, qui porte sur 18 lignes du *Querolus*. C'est trop peu pour que, d'après ces indices, on puisse émettre une opinion sur la valeur d'un texte que les éditeurs du *Querolus* n'ont pu mettre à profit. Les judicieuses observations de M. von Premerstein permettent de supposer qu'il y avait un lien de parenté entre le manuscrit de Saint-Remi et l'un des manuscrits du Vatican, employé dans l'édition de Piper.

Dans un calque aussi peu étendu, et d'ailleurs assez imparfait, il est difficile de porter un jugement sur l'écriture de la copie du *Querolus* dont nous avons à déplorer la perte. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elle datait du IX^e siècle, et qu'elle était probablement de la même main que la copie de Phèdre. L. DELISLE.

ITALIE.

Per la storia della novella italiana nel secolo XVII. Note di Giambattista Marchesi Roma, Lescher, 1897, in-8°, 220 pages.

Le sujet traité par M. Marchesi a été jusqu'ici, comme il le remarque, à peu près complètement délaissé par l'histoire littéraire (il en est d'ailleurs plus ou moins ainsi de toute la littérature italienne du XVII^e siècle). Il faut reconnaître que ce sujet n'est pas fort attrayant. La nouvelle, qui, dans les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, avait produit en Italie tant d'œuvres admirables ou au moins intéressantes, est peu cultivée au XVII^e siècle; elle l'est en général par des hommes sans talent, dont les inventions sont à la fois très pauvres et très compliquées, ou qui se bornent à des variations sur des thèmes anciens, en revêtant le tout du style lourd et prétentieux alors à la mode. Il y a pourtant quelques épis à glaner dans ce champ stérile; M. Marchesi s'y est appliqué avec beaucoup de conscience et de goût et avec une information étendue, dont on excuse facilement les lacunes quand on tient compte des conditions défavorables où il travaillait. Son livre intéresse, en dehors de l'Italie, la littérature comparée et particulièrement la littérature française; on y trouvera par exemple des renseignements nouveaux sur la source de telle fable ou de tel conte de La Fontaine. Les cent nouvelles des *Incogniti* de Venise, l'*Arcadia in Brenta*, les contes moraux du P. Casaliccio sont des recueils qui ne manquent pas d'intérêt au point de vue de la peinture des mœurs du temps; le chapitre sur la *scapigliatura* ou « bohème » de Florence contient de curieux détails du même genre. En somme, ce livre, où l'on trouve plus d'un fait nouveau, mérite d'être lu par ceux qui s'occupent de l'histoire de la fiction et des influences réciproques des littératures modernes l'une sur l'autre. G. P.

TABLE.

	Pages.
La psychologie des sentiments. (4 ^e et dernier article de M. Ch. Lévêque.).....	513
Catalogue des manuscrits de Besançon. (Article unique de M. L. Delisle.).....	528
Histoire de la langue française. (1 ^{er} article de M. Gaston Paris.).....	542
Nouvelles littéraires.....	556

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

OUVRAGE COMPLET.

SCHRADER,

Directeur des travaux cartographiques
de la librairie Hachette et C^{ie}.

GALLOUÉDEC,

Professeur agrégé d'histoire
au lycée d'Orléans.

COURS DE GÉOGRAPHIE,

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX DERNIERS PROGRAMMES OFFICIELS DE 1890 ET 1891,
POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET MODERNE.

*Huit volumes in-16, avec des cartes en couleurs et en noir, et accompagnés d'un index alphabétique
des noms cités dans chaque volume, cartonnés.*

Géographie générale du monde et du bassin de la Méditerranée. Classe de <i>Sixième classique</i> . 1 vol.....	2 fr. 50
Géographie élémentaire de la France et de ses colonies. Classes de <i>Cinquième classique</i> et de <i>Sixième moderne</i> . 3 ^e édition. 1 vol.....	3 fr. 00
Géographie générale, l'Europe et l'Amérique. Classe de <i>Cinquième moderne</i> . 2 ^e édit. 1 v.	3 fr. 50
Géographie de l'Amérique. Classe de <i>Quatrième classique</i> . 1 vol.....	3 fr. 50
Géographie de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Classes de <i>Troisième classique</i> et de <i>Quatrième moderne</i> . 3 ^e édition. 1 vol.....	3 fr. 50
Géographie de l'Europe. Classes de <i>Seconde classique</i> et de <i>Troisième moderne</i> . 2 ^e édit. 1 vol..	3 fr. 50
Géographie de la France. Classes de <i>Rhétorique</i> et de <i>Seconde moderne</i> . 2 ^e édition. 1 vol....	3 fr. 50
Cours général de géographie.	6 fr. 00

F. SCHRADER,

F. PRUDENT,

Lieutenant-colonel du génie
au Service géographique de l'armée.

E. ANTHOINE,

Ingénieur, chef du service de la Carte de France
et de la Statistique géographique au Ministère de l'intérieur.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE MODERNE.

OUVRAGE CONTENANT

64 GRANDES CARTES, 53 PETITES CARTES ET CARTOUCHES EN COULEURS
ET 524 CARTES OU FIGURES EN NOIR, 128 PAGES DE NOTICES IN-FOLIO SUR DOUBLE COLONNE,
UN GLOSSAIRE GÉOGRAPHIQUE ET UN INDEX DE 40,000 NOMS.

Nouvelle édition mise au courant des derniers changements géographiques.

1 vol. in-folio, relié. 25 francs. — Chaque carte séparément. 50 centimes.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

OUVRAGE CONTENANT,

EN 55 GRANDES FEUILLES DOUBLES, 167 CARTES EN COULEURS,
ACCOMPAGNÉES D'UN TEXTE HISTORIQUE AU DOS, AVEC 117 CARTES, FIGURES ET PLANS EN NOIR,
ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CONTENUS DANS L'ATLAS,

Par une réunion de Professeurs et de Savants,

SOUS LA DIRECTION GÉOGRAPHIQUE DE

F. SCHRADER,

DIRECTEUR DES TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES DE LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}.

1 vol. in-folio, relié. 35 francs. — Chaque carte séparément. 60 centimes.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

ATLAS DE POCHE,

CONTENANT 16 CARTES DOUBLES, 35 CARTES SIMPLES, UN TEXTE GÉOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE
ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS L'ATLAS, AVEC RENVOI AUX CARTES.

Dressé au Bureau géographique de la Librairie Hachette et C^{ie}, sous la direction de

F. SCHRADER.

Nouvelle édition revue et mise au courant.

1 vol. in-16, cartonnage percaline..... 3 fr. 50

G. PARIS,
de l'Académie française,
Directeur du Collège de France.

E. LANGLOIS,
Professeur
à la Faculté des lettres de Lille.

CHRESTOMATHIE DU MOYEN ÂGE.

EXTRAITS PUBLIÉS AVEC DES TRADUCTIONS, DES NOTES,
UNE INTRODUCTION GRAMMATICALE ET DES NOTICES LITTÉRAIRES.

1 vol. petit in-16, cartonné..... 3 francs.

En vente :

Chanson de Roland. Extraits publiés avec une introduction, des observations grammaticales, un glossaire et des notes, par M. G. PARIS. 5^e édit., 1 vol. petit in-16, cartonné..... 1 fr. 50

Extraits des chroniqueurs français. *Villehardouin, Joinville, Froissart et Commines.* Publiés avec des notices, des notes, un appendice, un glossaire des termes techniques et une carte, par MM. G. PARIS et A. JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. 3^e édit. 1 vol. petit in-16, cart. 2 fr. 50

Récits extraits des prosateurs et des poètes du moyen âge, mis en français moderne. Livre de lecture ou d'explication cursive, publié avec une introduction, des notices et des notes, par M. G. Paris. 1 vol. petit in-16, cartonné..... 1 fr. 50

MONTAIGNE.

PRINCIPAUX CHAPITRES

ET

EXTRAITS DES « ESSAIS »,

PUBLIÉS AVEC DES NOTICES ET DES NOTES,

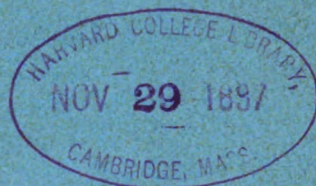
PAR A. JEANROY,

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

1 vol. petit in-16, cartonné..... 2 fr. 50

JOURNAL DES SAVANTS

OCTOBRE 1897



SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. E.-J. MAREY. Inscription des phénomènes phonétiques.
MICHEL BRÉAL. Derniers travaux sur l'histoire de la langue latine.
GASTON PARIS. Histoire de la langue française.
L. DELISLE. Catalogue général des incunables des bibliothèques de France.
BERTHELOT. Renseignements sur l'alchimie persane et indienne.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... {
M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, *secrétaire perpétuel* de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, *secrétaire perpétuel* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, *secrétaire perpétuel* de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... {
M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, *secrétaire perpétuel* de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

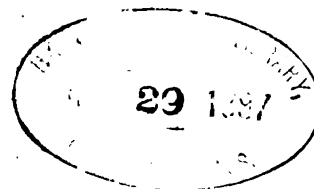
BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1897.



INSCRIPTION DES PHÉNOMÈNES PHONÉTIQUES D'APRÈS LES TRAVAUX DE DIVERS AUTEURS : — Rosapelly, *Inscription des mouvements phonétiques* (Travaux du laboratoire de M. Marey, 1875, Paris, G. Masson). — Kœnig, *Quelques expériences d'acoustique* (Paris, Lahure, 1882, chez l'auteur, quai d'Anjou, 27). — Marage, *Étude des cornets acoustiques par la photographie des flammes manométriques de Kœnig* (broch. in-8°, Paris, G. Masson, 1897). — Hensen, *Zeitschrift für Biologie*, t. XXIII, XXV, XXVII, XXXI. — L. Hermann, *Phonographische Untersuchungen* (Arch. für die gesammte Physiologie von Pflüger, t. XLV à LXI). — Marichelle, *La parole d'après le tracé du phonographe* (Paris, in-18, Delagrave, 1897).

Les physiologistes ont toujours considéré comme un problème des plus ardues l'interprétation des actes de la parole, où les vibrations du larynx se combinent avec d'autres sons, explosifs, roulants ou sifflants, produits par les divers organes de la phonation; ils n'auraient sans doute jamais poussé bien loin l'étude de ce mécanisme compliqué si les linguistes ne leur en avaient montré l'importance.

Ces savants avaient vu en comparant les langues d'origine commune qu'elles évoluent suivant des lois précises. Ainsi, une même consonne, le *c* ou le *t*, par exemple, placée entre deux voyelles, disparaît en passant du latin au français. Les voyelles elles-mêmes subissent des altérations; l'*a*, en anglais, prend tantôt le son de l'*e*, tantôt celui de l'*o*. Des phénomènes semblables se sont produits pour les langues mortes, dont nous comprenons les textes, tandis que nous n'avons qu'une idée très vague de la façon dont elles étaient prononcées.

Cette évolution du langage est-elle soumise à des lois déterminables, à celle de la *moindre action*, par exemple, en vertu de laquelle tout acte physiologique tend à s'effectuer avec le moins d'effort possible? Les linguistes l'ont pensé; mais, pour contrôler cette hypothèse, il fallait, au préalable, connaître avec une précision rigoureuse le mécanisme de la formation des divers sons du langage.

Une délégation de la Société de linguistique, conduite par son président M. Vaisse, vint me trouver au commencement de l'année 1875 afin de savoir si la méthode graphique se prêterait à l'analyse des mouvements si rapides et si complexes qui se produisent dans la parole; si elle pouvait fournir une trace objective des actes exécutés par la cage thoracique, le larynx, les lèvres et le voile du palais dans l'articulation des différents *phonèmes*⁽¹⁾, en indiquant la manière dont ces actes se succèdent ou se combinent suivant les différents cas.

L'entreprise me parut réalisable, d'autant plus que je possédais déjà les instruments nécessaires pour l'inscription des mouvements respiratoires et que l'arsenal physiologique permettait d'inscrire des actes aussi délicats et aussi complexes que les mouvements des lèvres ou de l'air déplacé dans l'articulation des sons. Seules, les vibrations du larynx paraissaient difficiles à inscrire; on y réussit toutefois au moyen d'un signal électro-magnétique.

Mon confrère L. Havet se chargea de diriger les recherches au point de vue phonétique, tandis qu'un de mes élèves, M. le docteur Rosapelly, exécutait les expériences. Les premiers résultats furent encourageants, car nous réussîmes à caractériser graphiquement les différentes consonnes ou groupes de consonnes. Mais les voyelles se traduisaient toutes de la même manière; l'inscripteur indiquait seulement si le larynx vibrait ou non pendant l'articulation des divers sons. Or cela suffisait, en certains cas, pour caractériser une consonne, qui, sauf la vibration du larynx, eût pu se confondre avec une autre; le *p*, par exemple, ressemble au *b* par les actes que les lèvres exécutent et par la pression de l'air dans les fosses nasales; mais, pour la production du *b*, le larynx vibre, tandis qu'il est muet dans l'articulation de la consonne *p*.

Il est inutile d'insister sur la caractéristique graphique des différents phonèmes; M. Rosapelly en a dressé un tableau que nous reproduisons fig. 1.

⁽¹⁾ Expression introduite par M. Champion pour indiquer les groupes de sons qui constituent le langage parlé.

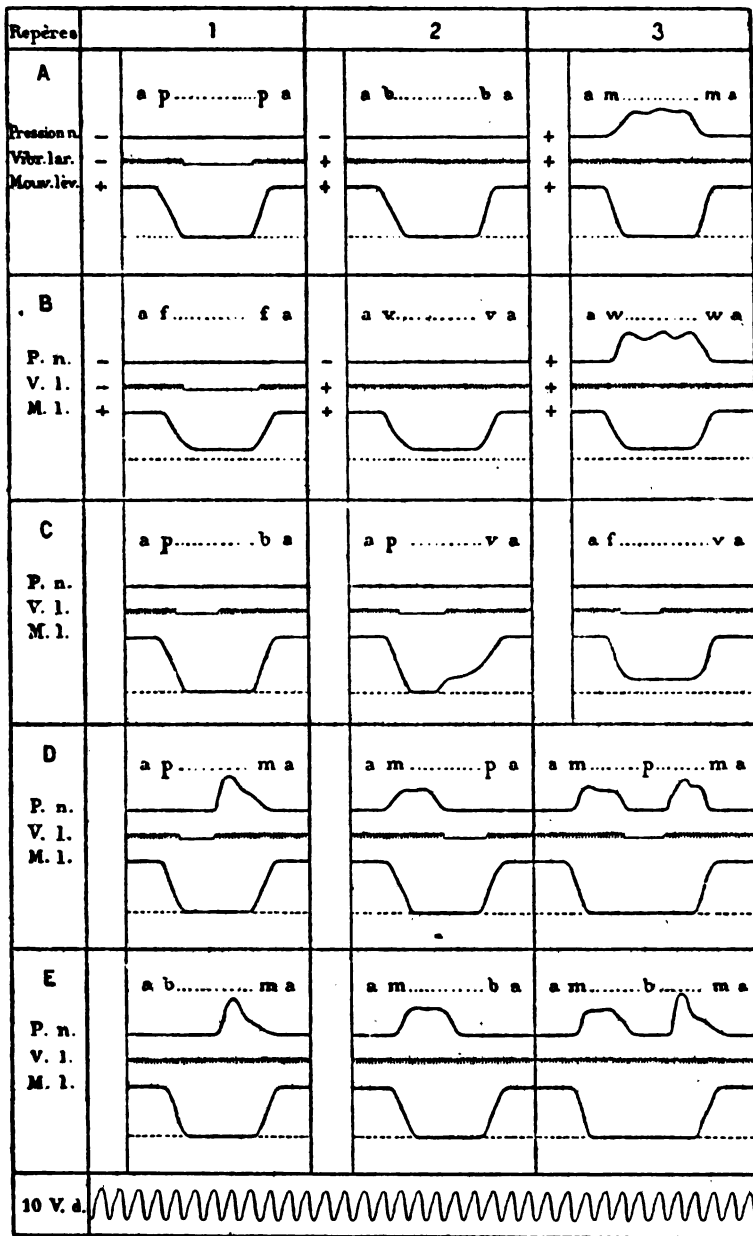


Fig. 1.

Dans ce tableau sont rassemblées en douze compartiments les inscriptions des différents phonèmes constitués par la voyelle *a* accompagnée de différentes consonnes.

Ces phonèmes sont classés en cinq séries, de trois chacune, désignées, de haut en bas, par les lettres A, B, C, D, E. Dans chaque compartiment sont inscrites les syllabes prononcées et, en dessous, les courbes des différents actes phonateurs qui servent à leur production.

La désignation de ces actes se trouve dans la première colonne, sous la rubrique *repères*; on y trouve pour chaque phonème les indications suivantes :

1° *P. n.* = *Pression nasale*. Un appareil manométrique inscripteur trace une ligne horizontale s'il n'y a pas émission d'air par les narines; une élévation de la courbe s'observe dans les phonèmes où l'émission se produit.

2° *V. l.* = *Vibrations du larynx*. Un style électro-magnétique indique par une ligne tremblée que le larynx vibre; s'il est silencieux, le style trace une ligne droite.

3° *M. l.* = *Mouvements des lèvres*. Un troisième style trace une ligne horizontale quand les lèvres sont ouvertes; la ligne s'abaisse plus ou moins selon que les lèvres sont plus ou moins rapprochées; la durée de cet abaissement correspond à celle de l'occlusion des lèvres.

Avec ces triples indications, les différents phonèmes se distinguent les uns des autres; avec un peu d'habitude on arrive à lire très facilement ces inscriptions; on y trouve tous les éléments constitutifs de la formation des différents actes de la parole. Nous ne pouvons entrer dans le détail d'une telle analyse; on le trouvera très complet dans le travail de M. Rosapelly⁽¹⁾.

Dès le début de ces expériences, on pouvait prévoir que les différents actes des organes phonateurs se caractériseraient par les courbes dont on vient de voir des spécimens; mais l'étonnement des expérimentateurs fut au comble quand M. Havel leur apprit que l'inscription phonétique venait de résoudre un important problème de linguistique soulevé par les Hindous, mais non encore résolu. Le voici :

On sait que les Hindous attachent une idée religieuse à la prononciation correcte des textes sacrés; aussi ont-ils minutieusement étudié l'articulation des sons et en ont-ils tracé les règles dans un traité qui date de plus de deux mille ans, les *praticákhyas* des livres védiques. Or ce

⁽¹⁾ Rosapelly, *Inscription des mouvements phonétiques, Travaux du laboratoire de M. Marey*, 1875, p. 109-131, Paris, G. Masson.

traité mentionne des sons articulés spéciaux, non représentés dans l'écriture; il nous apprend que ces sons consonantiques s'intercalent dans la prononciation, à l'intérieur des groupes tels que *kn*, *km*, *tn*, *tm*, *pn*, *pm*, etc., groupes dont le premier élément est une des consonnes que nous appelons *muettes*, tandis que le second élément est une consonne nasale. Le son intermédiaire est considéré comme formant paire avec la *muette* qui précède, et les Hindous l'appellent *yama* (jumeau). C'est un jumeau de la muette et non de la nasale, et pourtant les Hindous nous apprennent que le nez concourt à la production des *yama*. Or, pendant la formation de la consonne muette qui commence le groupe, le voile du palais est fermé; d'autre part, il est ouvert au moment de la formation de la consonne nasale. Si le *yama* s'accompagne aussi d'un mouvement du voile du palais, à quel moment cette ouverture a-t-elle lieu? La linguistique hindoue ne résout pas cette question; du reste, l'observation pure ne permet pas de dissocier ces deux actes.

Mais la méthode graphique lève tous les doutes à cet égard en montrant que, dans la prononciation du *yama* de *p* dans *apma*, le voile du palais s'ouvre avant l'acte labial qui signale l'émission de la consonne *m*.

D'après M. Havet, le *yama*, pour n'avoir pas été signalé dans les langues européennes, n'en existe pas moins chez elles; l'allemand comme le français le présentent toutes les fois qu'une consonne muette se trouve placée devant une nasale.

On ne poussa pas plus loin, dans mon laboratoire, l'inscription des phénomènes phonétiques, mais la méthode s'est conservée. Il a été fondé récemment au Collège de France un laboratoire de phonétique expérimentale que dirige M. l'abbé Rousselot. Nos anciens instruments ont été conservés et on leur en a ajouté d'autres destinés à déterminer avec précision les positions de la langue dans l'articulation des sons; de ce nombre est la plaque palatine de Oakley-Coles.

Avec son outillage perfectionné, M. l'abbé Rousselot poursuit les études phonétiques; il a soumis à l'analyse graphique la prononciation de certains patois de France et se propose d'appliquer la méthode à la solution des divers problèmes qui intéressent la linguistique⁽¹⁾. Rappelons que les appareils inscripteurs qui viennent d'être cités ne traduisent fidèlement que la formation des consonnes; ils ne révèlent rien sur les

⁽¹⁾ Voir pour les plus récents travaux de l'abbé Rousselot en phonétique la *Revue internationale de l'enseignement*, numéro du 1^{er} avril, p. 16. L'auteur y

décrit l'influence réciproque de deux consonnes consécutives en français; il explique aussi une anomalie observée dans la langue zend.

caractères propres aux différentes voyelles; cette lacune, heureusement, a été en partie comblée par les travaux que nous allons analyser.

De la constitution des voyelles. — Il y a une quarantaine d'années, les physiologistes se montraient une curieuse expérience dont l'auteur est, je crois, resté anonyme. On ouvrait un piano dont on soulevait les étouffoirs en appuyant sur la pédale, puis, dans la caisse de l'instrument, on chantait une voyelle sur une tonalité quelconque. Dès qu'on avait cessé de chanter, on entendait comme un écho de sa propre voix; l'instrument répétait la voyelle avec sa tonalité et son caractère spécial. C'était bien, suivant le cas, un *a*, un *e* ou un *o*, parfaitement reconnaissable. On constatait aussi que le caractère propre de chaque voyelle était dû aux vibrations concourantes de certaines cordes, vibrations qu'on pouvait reconnaître aux mouvements de petits cavaliers de papier placés sur chacune d'elles.

Helmholtz et Donders émirent des théories relativement à la constitution des voyelles. Le caractère spécial des voyelles serait, d'après eux, comparable aux timbres des divers instruments de musique, timbres que l'oreille sait reconnaître, même quand ces instruments donnent tous la même note. Chaque instrument doit son timbre à ce que des harmoniques de certains ordres accompagnent pour lui la note fondamentale.

Les expériences de Donders et de Helmholtz conduisirent ces auteurs à admettre que le son fondamental donné par le larynx s'accompagne pour chaque voyelle d'une résonance harmonique formée dans la cavité de la bouche. Donders avait même observé que la forme que prend la cavité buccale, quand nous nous disposons à prononcer une voyelle, suffit à donner au souffle de la voix chuchotée le timbre caractéristique de cette voyelle, sans que le larynx vibre et produise un son.

Ces expériences étaient purement acoustiques, elles ne laissaient subsister aucune trace du phénomène étudié, elles ne se prêtaient ni à la comparaison ni à l'analyse des actes de la parole.

Un grand progrès fut réalisé par l'invention que fit R. Kœnig⁽¹⁾ des flammes manométriques. On sait en quoi consiste cette ingénieuse méthode. Sur le trajet d'un tube qui alimente un petit bec de gaz, on dispose une sorte de tambour fermé par une membrane; un son produit au-devant de cette membrane la fait vibrer, et transmet les vibrations au gaz et à la flamme elle-même. Celle-ci vibre donc à l'unisson de la

⁽¹⁾ Kœnig, *Quelques expériences d'acoustique*. Paris, 1882; chez l'auteur, 27, quai d'Anjou, à Paris.

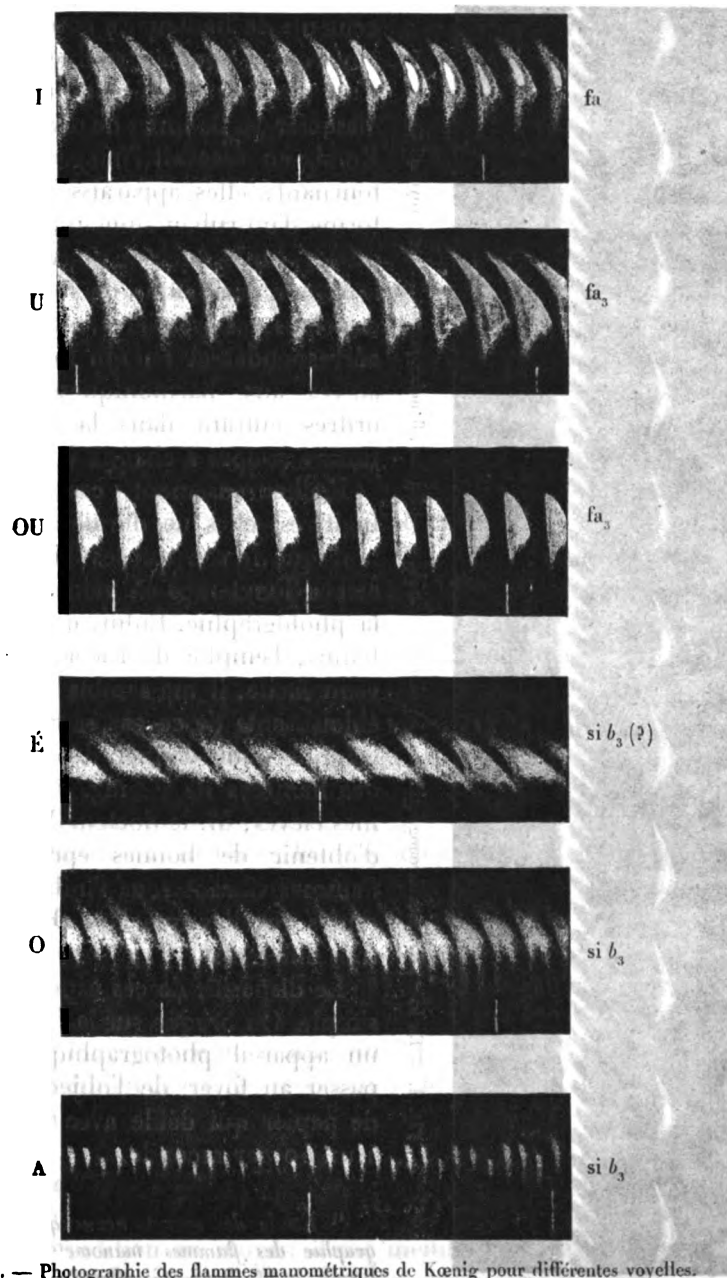


Fig. 2. — Photographie des flammes manométriques de Koenig pour différentes voyelles.



Fig. 3. — En haut, flammes chronographiques, 5/4 vibrations doubles. — En bas, flammes manométriques, voyelle O.

voix; mais elle vibre sur place et ses changements de hauteur se confondent en une apparence vague et troublée comme celle d'un diapason frotté par un archet. Pour dissocier ces flammes de diverses hauteurs, Kœnig en recevait l'image sur un miroir tournant; elles apparaissaient alors sous forme d'un ruban sinueux, à bords déchiquetés, sur lesquels on pouvait reconnaître le retour périodique de flammes grandes et petites; les premières, moins fréquentes, correspondaient au son fondamental, les autres aux harmoniques de différents ordres entrant dans la constitution du timbre propre à chaque voyelle.

Malheureusement, ces images étaient fugitives; elles ne duraient que juste autant que le son qui les faisait naître. On essaya longtemps en vain de les fixer par la photographie. Enfin, dans ces derniers temps, l'emploi de l'acétylène étant devenu facile, il me sembla que la lumière éblouissante de ce gaz serait assez photogénique pour donner de bonnes images des flammes de Kœnig. En effet, un de mes élèves, M. le docteur Marage⁽¹⁾, vient d'obtenir de bonnes épreuves de ces flammes vibrant sous l'influence de différentes voyelles que l'on chantait sur des tons différents.

Le dispositif de ces expériences est fort simple. On braque sur la flamme vibrante un appareil photographique et l'on fait passer au foyer de l'objectif une bande de papier qui défile avec une vitesse de 1 m. 50 par seconde.

⁽¹⁾ *Étude des cornets acoustiques par la photographie des flammes manométriques de Kœnig*, broch. in-8°. Paris, G. Masson, 1897.

La figure 2 montre que chaque voyelle donne des flammes d'aspect différent qui lui impriment un caractère particulier. Tantôt ces flammes sont presque égales entre elles, tantôt elles forment des groupes, à retours périodiques, correspondant à une note fondamentale accompagnée de ses harmoniques.

Mais on ne saurait se fier à la vitesse, trop incertaine, de la bande de papier qui a reçu ces images pour en déterminer la fréquence rapportée à la seconde, c'est-à-dire pour reconnaître la tonalité absolue des sons qui les ont produites. Ici la méthode a dû se modifier. Pour introduire dans les images la notion absolue du temps, on a placé auprès de la première flamme une autre flamme qui vibre également, non plus sous l'influence de la voix, mais par l'action d'un diapason de période connue. Il en résulte une double série d'images (fig. 3) : l'une, en bas, est produite par la voyelle chantée; l'autre, située au-dessus, correspond au diapason. Or, dans toutes les expériences, le diapason chronographe vibrait cinquante-quatre fois par seconde. D'après cette mesure constante, comme au moyen d'une échelle métrique, on peut déterminer le nombre absolu des vibrations contenues dans le son d'une voyelle, c'est-à-dire la note fondamentale avec ses divers harmoniques. Lorsque nous rapprocherons les résultats obtenus par M. Marage de ceux qu'ont publiés divers physiologistes et physiciens, Helmholtz, Donders, Kœnig, Hermann, etc., on trouvera, sur certains points, une concordance satisfaisante, sur d'autres, des discordances encore inexpliquées.

Pour la plupart des auteurs, les voyelles *a*, *o*, *ou* sont caractérisées par un son harmonique, toujours le même pour chacune de ces voyelles, quel que soit le ton sur lequel cette voyelle est prononcée ou chantée. Pour les voyelles *i*, *e* et même *u*, les physiologistes admettent des harmoniques caractéristiques différents. On verra plus loin comment ces désaccords s'expliquent.

Il a fallu, pour la clarté de l'exposition, rapprocher les expériences de Kœnig sur l'analyse des voyelles au moyen des flammes manométriques de celles de M. Marage, qui réussit à photographier ces flammes. Mais, dans le long espace de temps qui sépara ces deux applications d'une même méthode, bien des recherches ont été faites, en Allemagne surtout, sur l'inscription des voyelles.

Inscription directe des voyelles. — L'idée qui vient naturellement à l'esprit, pour une étude de ce genre, est de reproduire le mécanisme de l'appareil de l'audition au moyen d'une membrane tendue à la façon du tympan, puis de munir cette membrane d'un style inscripteur. Les

ébranlements communiqués à la membrane par les vibrations sonores seraient inscrits par le style sur une surface animée d'un mouvement uniforme de translation.

En pratique on rencontre de grandes difficultés pour obtenir une telle inscription. Les membranes tendues, si elles sont un peu épaisses, n'obéissent pas, comme le tympan, aux ondes aériennes; d'autre part le style traceur qu'elles doivent faire mouvoir a généralement trop d'inertie pour obéir fidèlement aux mouvements de la membrane.

Pourtant M. Hensen, de Kiel⁽¹⁾, a surmonté la plupart de ces difficultés en employant une membrane de très petite surface, fortement tendue par un ressort et munie d'un levier très léger placé en son centre.

J'ai indiqué dans les principes généraux de la méthode graphique expérimentale⁽²⁾ que, dans l'inscription des mouvements rapides, l'obstacle principal réside dans l'inertie des organes inscripteurs et que, par conséquent, pour réduire au minimum ces effets nuisibles, il fallait réduire le plus possible l'amplitude des tracés, afin que le style eût le moins possible de vitesse.

M. Hensen a employé ce moyen; les tracés qu'il a obtenus avec une pointe de diamant frottant sur une lame de verre ne peuvent être examinés qu'avec le microscope, mais ils sont, paraît-il, d'une netteté parfaite.

Malgré toutes les précautions prises par Hensen pour se mettre à l'abri des effets de l'inertie des organes inscripteurs de la voix, il n'était cependant pas certain que les courbes tracées fussent tout à fait exemptes de déformation.

Un autre physiologiste, L. Hermann, de Kœnigsberg, entreprit de faire l'inscription du timbre des voyelles par une méthode inattaquable dans son principe. Cette méthode, empruntée à Czermack, consiste à substituer au levier matériel qui amplifie et inscrit les vibrations de la voix un levier idéal et sans masse, je veux parler d'un rayon lumineux réfléchi par un miroir.

A cet effet, l'auteur se sert du dispositif suivant⁽³⁾. La membrane vibrante est faite, comme dans le phonographe, de mica ou de verre mince; elle est sertie dans un cercle de métal. Suivant un rayon de ce cercle est disposée une petite lame de cuivre rectangulaire, mince et flexible, qui, par un bout, est collée au centre de la membrane, tandis que l'autre bout adhère au cercle métallique. Sur cette petite plaque, on colle un mince miroir en verre argenté; enfin, entre la membrane et

⁽¹⁾ *Zeitschrift für Biologie*, t. XXIII, XXV, XXVII et XXXI. — ⁽²⁾ Paris, G. Masson, 1884. — ⁽³⁾ Voir *Arch. für Physiologie* de Pflüger, t. XLV à LXI.

la plaque, on bourre l'espace libre avec du coton cardé, afin d'amortir les vibrations qui pourraient encore tenir à l'inertie de ces pièces, pourtant si légères.

Sous l'action de la voix, le miroir solidaire de la membrane vibre en exécutant de petits mouvements angulaires autour du point où la plaque qui le porte est fixée au cercle de métal. Il s'agit de diriger sur ce miroir un faisceau lumineux qui se réfléchira sur sa surface et répétera, en en doublant l'amplitude, les mouvements angulaires du miroir lui-même.

Le faisceau lumineux vibrant devra former son image sur un papier photographique animé d'une vitesse de translation uniforme et connue. Sur ce papier en mouvement, les vibrations du rayon lumineux se traduisent par une courbe flexueuse; il importait que cette courbe fût formée d'un trait très fin, pour qu'on en pût saisir toutes les inflexions. Ici l'auteur a employé un ingénieux dispositif qu'il y a lieu de décrire, car il peut servir de modèle pour toutes les expériences où l'on devra recourir à l'inscription photographique d'un mouvement vibratoire.

Pour produire son faisceau lumineux, Hermann se sert d'une lampe électrique de Duboscq, émettant des rayons parallèles au travers d'un écran de métal percé d'une fente très mince dirigée horizontalement. Le faisceau lumineux, mince et plat, qui sort de cette fente est projeté sur le miroir à travers une lentille convexe d'un foyer assez long : 1 mètre ou 1 m. 50; après sa réflexion, ce faisceau traversera de nouveau la lentille et ira former une image réelle de la source lumineuse, c'est-à-dire de la fente horizontale de l'écran. Cette image se mouvra parallèlement à elle-même quand le miroir exécutera des vibrations; or on la reçoit sur un second écran percé d'une fente mince ainsi que la première, mais dirigée cette fois dans le sens vertical. Après avoir traversé ces deux fentes de directions perpendiculaires entre elles, le faisceau lumineux se trouve réduit à un filet très mince; l'image qu'il forme sur le papier sensible n'est qu'un point d'autant plus petit que les fentes des écrans ont été rendues plus étroites par un réglage approprié. C'est la perfection de ce réglage qui fait la finesse du trait obtenu sur le papier photographique. Cette finesse est extrême, dans les courbes admirables obtenues par Hermann; les reproductions que nous en donnons fig. 4 atteignent à peine la pureté des courbes originales.

Dans ce tableau ne considérons, pour le moment, que la différence de phases des vibrations correspondant au timbre de chaque voyelle. On voit que les voyelles *a*, *e*, *o* se distinguent entre elles par des formes bien caractéristiques.

Il s'agit de pousser plus loin la comparaison et d'évaluer la fréquence

absolue des vibrations de différents ordres. Pour cette estimation précise, M. Hermann trouva une solution très simple. Il nota soigneusement, pour chacune des voyelles, la tonalité sur laquelle on l'avait chantée; dès lors la courbe tracée, traduisant par ses périodes les plus longues cette note fondamentale, portait en elle-même une indication chronographique d'après laquelle on pouvait estimer, avec une précision extrême, la fréquence absolue de toutes les autres vibrations. On déterminait ainsi les principaux harmoniques propres à chacune des voyelles.

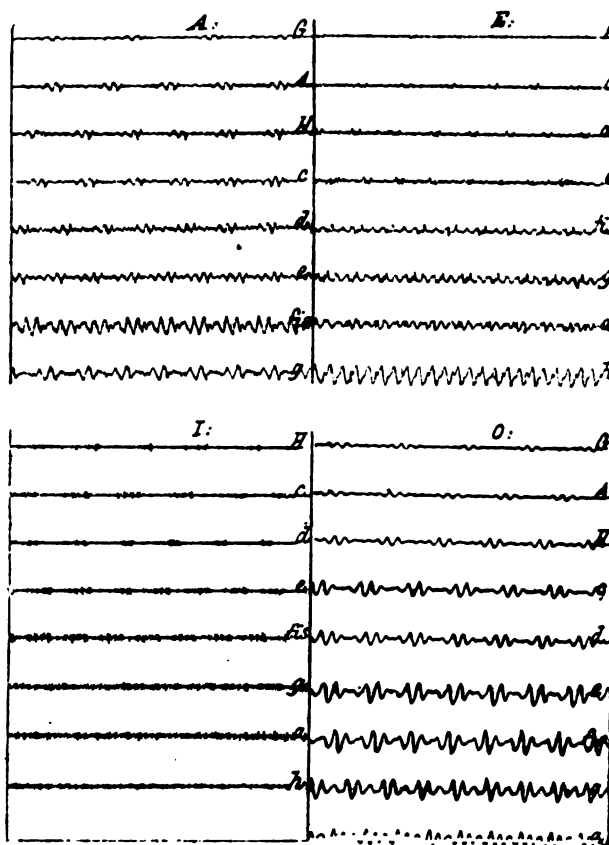


Fig. 4.

Ces tracés étaient très fins et d'une analyse difficile. Hermann ne les trouva pas en accord satisfaisant avec les résultats obtenus par ses devanciers; il douta de la valeur de sa méthode et, avec un courage au-dessus de tout éloge, entreprit une nouvelle série d'études au moyen d'un in-

strument dont la fidélité ne pouvait être suspectée, le phonographe d'Edison.

Application du phonographe à l'étude graphique des voyelles. — Hermann a consigné le résultat de ses expériences dans une longue série de mémoires⁽¹⁾. L'auteur part de ce principe, que le phonographe ne saurait être suspect d'altérer par l'inertie de ses organes vibrants la nature des sons qui ont agi sur lui, puisqu'il reproduit ces mêmes sons avec une fidélité absolue, en leur conservant les nuances et les inflexions les plus délicates de la voix humaine.

Cette perfection, bien entendu, n'existe que dans les types d'instruments les plus récents construits par Edison avec des cylindres de cire; les anciens instruments, à feuille d'étain, ne reproduisaient que très imparfaitement le son de la voix, auquel ils communiquaient un timbre nasillard.

Le phonographe a donc reçu la trace de toutes les vibrations de l'air sous l'influence de la voix; ces traces, il les conserve sous forme de gravure creusée dans la cire.

Plusieurs tentatives avaient déjà été faites pour transformer ces inscriptions glyptiques en inscriptions graphiques, c'est-à-dire en courbes planes se prêtant beaucoup mieux à l'analyse; mais ces tentatives avaient échoué par le vice même des méthodes de transformation employées. Hermann en imagina une que l'on peut considérer comme à l'abri de toute critique.

D'une part, il recourut, comme dans les expériences précitées, à l'emploi de la photographie du rayon lumineux réfléchi par un miroir; mais de plus il voulut que les mouvements de ce miroir ne pussent être soupçonnés d'altérer par leur inertie les vibrations que leur communiquait le cylindre du phonographe. Voici comment il procéda.

Après avoir gravé de la façon ordinaire sur le cylindre de cire, à l'aide du *recorder*, une série de voyelles, l'auteur fait repasser dans les sillons gravés, non plus la pointe mousse du *reproducer* qui imprime les vibrations à une membrane de verre et reproduit les sons, mais une pointe analogue qui imprime des vibrations à un petit miroir. Le reste du dispositif rappelle entièrement celui que nous avons décrit à propos de l'inscription directe des sons par la photographie; un seul point diffère, mais il est essentiel. Au lieu de faire tourner le cylindre du phonographe avec la vitesse de deux tours par seconde, qui con-

⁽¹⁾ *Arch. de Pflüger*, t. LIII, LVIII, LXI.

vient pour l'inscription de la parole aussi bien que pour sa reproduction, Hermann fit tourner le cylindre très lentement, quatre cent cinquante fois moins vite que pendant l'inscription des voyelles. Il ralentit dans le même rapport la vitesse du papier photographique et obtint ainsi la reproduction et l'inscription très lentes de mouvements qui avaient été primitivement très rapides. Or, comme les effets de l'inertie sont proportionnels au carré des vitesses imprimées aux masses en mouvement, il est clair que la lenteur de la rotation du cylindre excluait la possibilité de ces effets.



Fig. 5.

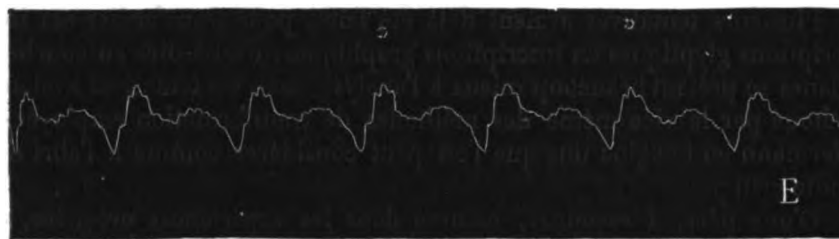


Fig. 6.



Fig. 7.

Les courbes obtenues par cette méthode sont très grandes et très pures; on en peut juger par les figures 5, 6 et 7. Pour les analyser, c'est-à-dire pour déterminer les divers harmoniques contenus dans chacune d'elles, Hermann, au moyen du microscope et du micromètre, agrandit

ces figures et mesura sur chacune d'elles un certain nombre d'ordonnées, mesures nécessaires pour les calculs qu'il se proposait d'effectuer⁽¹⁾.

Ces calculs étaient longs et difficiles. Autant il est simple de résoudre le problème inverse, c'est-à-dire de construire une courbe résultante, en ajoutant algébriquement les ordonnées d'une série de sinusoides de tonalités différentes, autant il est difficile d'extraire d'une courbe composée la série des harmoniques entrant dans sa formation.

Hermann a imaginé, pour la solution de ce problème, une méthode très simple et très rapide, dans laquelle certaines opérations s'exécutent en quelque sorte mécaniquement. Il n'est pas de ma compétence d'expliquer les détails de cette méthode.

Résultats dus à l'emploi du phonographe pour l'analyse des voyelles. — A l'époque où Hermann entreprit ses expériences phonographiques, deux théories régnaient sur la constitution des voyelles; toutes deux étaient dues à Helmholtz, qui les formula successivement.

Dans sa première théorie, Helmholtz assimilait, avons-nous dit, le caractère des différentes voyelles au timbre d'instruments de musique différents qui donneraient tous la même note. Dans ce cas, le timbre caractéristique tient à ce que la note fondamentale s'accompagne d'harmoniques d'intensités relatives différentes pour chaque instrument.

Cette théorie ne résiste pas à l'emploi du phonographe dans les conditions suivantes. On impressionne le phonographe en chantant une voyelle dans une tonalité quelconque, tandis que le cylindre de l'appareil tourne avec une certaine vitesse, puis on met en place le *reproducer* et l'on fait tourner le cylindre avec une vitesse différente. Si le timbre des voyelles dépendait des intensités relatives de ses divers harmoniques, le changement de vitesse n'altérerait point cette relation, la voyelle devrait être reproduite avec une tonalité différente, mais en conservant son timbre caractéristique. Or il n'en est pas ainsi; la voyelle change de caractère et n'est plus reconnaissable quand on a changé la vitesse du cylindre. Hermann, qui a fait cette expérience, dit qu'elle avait été déjà faite avant lui; mais il n'en connaît pas le premier auteur. Je connais

⁽¹⁾ Au lieu de l'emploi long et fatigant du microscope, qu'il me soit permis d'indiquer la méthode beaucoup plus expéditive et plus exacte que j'emploie en pareil cas. Elle consiste à photographier sur verre les courbes à

étudier, puis à les projeter, très agrandies, sur une feuille de papier sensible. On obtient ainsi des images fidèles et aussi grandes qu'il est nécessaire pour en mesurer facilement les divers éléments.

cet auteur, c'est Donders, et j'ai assisté à cette première expérience dans des conditions inoubliables.

Le phonographe venait de faire son apparition en France et le public se pressait dans la salle du boulevard des Capucines pour entendre l'admirable instrument d'Edison. Donders, de passage à Paris, me pria de le faire assister à une audition du phonographe. Émerveillé de ce qu'il venait d'entendre, il alla trouver le démonstrateur, dans l'intervalle de deux séances, et le pria de se prêter à une expérience scientifique d'un grand intérêt, dont il ne définit pas autrement la nature; sa proposition fut très courtoisement acceptée. Donders chanta alors devant l'appareil les cinq voyelles, puis il pria qu'on changeât la vitesse de rotation du cylindre avant de lui faire reproduire les voyelles chantées. Cela fut fait avec la même obligeance. Mais le public s'étant renouvelé, nous nous hâtâmes de reprendre nos places; les expériences allaient recommencer. Le démonstrateur prévint l'assistance qu'il allait faire entendre la série des voyelles avec une netteté parfaite. Voici, dit-il, d'abord la voyelle *a*; ce fut un *o* superbe qui sortit. Sans insister sur cet échec, on passa bien vite à une autre épreuve; la voyelle *e* fut annoncée; l'appareil répondit quelque chose qui ressemblait à *ou*. Un regard courroucé nous fit comprendre qu'il ne fallait plus compter sur l'audition des trois autres voyelles; en effet, on passa à d'autres exercices et la séance s'acheva à la satisfaction générale.

Ainsi le phonographe qui, par les changements de vitesse de la rotation de son cylindre, transpose merveilleusement un morceau de musique instrumentale sans altérer le timbre des instruments qui l'ont exécuté, ne peut transposer les voyelles sans en altérer le caractère. Ce caractère ne tient donc pas à la différence d'intensité relative des harmoniques de divers ordres qui coexistent dans la voyelle.

Une preuve plus directe peut s'ajouter encore à celle qui vient d'être donnée; nous la trouvons dans le travail de Hermann sur l'emploi du téléphone et du microphone pour l'analyse des sons composés. Ces appareils permettent de changer à volonté les amplitudes relatives des harmoniques d'un timbre quelconque. En faisant varier le rapport de la résistance du circuit à son potentiel de *self-induction*, on augmente, à volonté, soit l'intensité des harmoniques graves, soit celle des aigus. Cela produit des changements énormes dans le timbre des instruments de musique, tandis que le caractère des voyelles n'en subit aucune altération.

Ces expériences de diverse nature conduisent toutes à rejeter la première théorie de Helmholtz sur la nature du timbre des voyelles. Suivons

maintenant Hermann dans l'examen de la seconde théorie, qui est la suivante :

« Chaque voyelle, dit Helmholtz, est caractérisée par la prédominance d'un certain harmonique, de hauteur constante, quelle que soit d'ailleurs la tonalité de la note sur laquelle cette voyelle est chantée ou parlée. »

L'expérience du changement de vitesse du cylindre n'est point défavorable à cette seconde théorie, car, en modifiant la tonalité des divers harmoniques, on pouvait faire disparaître celui qui caractérise la voyelle chantée et par conséquent altérer cette voyelle. Mais les expériences graphiques de Hermann sont plus concluantes et fournissent à l'appui de la seconde théorie de Helmholtz une démonstration absolue, du moins pour certaines voyelles.

Les courbes, en effet, montrent que pour la voyelle *a*, successivement chantée sur chaque note de deux octaves, l'harmonique prédominant devenait toujours de plus en plus grave dans la série. D'autre part, on pourrait s'assurer que cet harmonique gardait une tonalité constante, voisine du sol₄ majeur (1600 v. d.).

Mais, comme la méthode d'analyse des courbes phonographiques ne peut révéler l'existence de ce son caractéristique constant que dans les cas où il entre dans la série harmonique de la note chantée, il va sans dire que ce son pourra manquer et, qu'alors l'harmonique prédominant sera celui qui se rapprochera le plus de la tonalité ci-dessus indiquée; enfin, si deux harmoniques se rapprochent également de cette tonalité caractéristique, ils prédomineront tous deux.

Il y a toutefois certaines voyelles, l'*e* et l'*i*, pour lesquelles l'analyse est plus difficile, en raison du très grand nombre de vibrations contenues dans chaque période. La méthode de Hermann, pour s'appliquer aux courbes de ces voyelles, exigerait que, pour chaque période, on pût mesurer au moins quatre-vingts ordonnées. Il y a des moyens plus simples de mesurer la tonalité de ces harmoniques aigus.

Le moment est venu de comparer entre eux les résultats obtenus par les divers auteurs relativement à la constitution des voyelles.

La seconde théorie de Helmholtz admet que chaque voyelle est caractérisée par un harmonique spécial, d'une tonalité déterminée, que ce son *caractéristique* tient à la résonance de la cavité buccale, dont la forme et la capacité changent pour chaque voyelle. Donders avait déjà observé que, si l'on dispose sa bouche comme pour l'émission d'un *a* ou d'un *e*, le son propre de la cavité buccale est précisément celui de *a* ou de *e*. Certaines expériences de Kœnig confirment cette manière de voir.

Mais, si l'on cherche dans les publications des différents auteurs, on trouve qu'ils n'ont pas tous attribué à chaque voyelle la même *caractéristique*; on en peut juger par le tableau ci-dessous :

VOYELLES.	DONDERS.	HELMHOLTZ.	KOENIG.
ou	fa ₃	fa ₂	si ^b ₂
o	ré ₃	si ^b ₃	si ^b ₃
a	si ^b ₃	si ^b ₄	si ^b ₄
eu	sol ₃	ut ₅	
u	la ₅	sol ₃ — la ^b ₅	
e	ut ^b ₅	si ^b ₅	si ^b ₅
i	fa ₅	ré ₆	si ^b ₆

Ce désaccord, qui semble assez grand à première vue, du moins pour certaines voyelles, n'est en réalité pas très grand. Si l'on songe que la résonance buccale n'a qu'une sonorité assez obscure, on conçoit qu'on puisse aisément se tromper d'un intervalle d'un ton et d'un ton et demi, comme cela existe entre *ré* et *si*, *la* et *sol*, *ut* et *si*, *fa* et *ré*. Quant aux intervalles d'une octave entre les *caractéristiques* données par deux auteurs, ils s'expliquent très facilement par la difficulté qu'on éprouve à distinguer un son de son octave grave ou aigue quand ce son est un peu obscur.

Toutefois il n'y a pas à se dissimuler que, parmi les voyelles, il en est trois seulement sur la *caractéristique* desquelles on soit d'accord : c'est *o* si^b₃, *a* si^b₄ et *e* si^b₅. Mais si l'on considère que, d'une langue à l'autre, chaque voyelle subit dans son timbre certaines modifications, et que chez des gens parlant la même langue on observe dans le timbre de la voix des différences très marquées, on ne s'étonnera pas que des expérimentateurs différents n'aient pas trouvé des *caractéristiques* tout à fait semblables; on s'étonnerait plutôt du contraire, du moment que les diverses analyses ne portaient pas sur des sons identiques.

Hermann fait cependant à la théorie de Helmholtz certaines critiques que nous allons exposer.

Si l'on considère la cavité buccale comme un résonateur, cette cavité ne peut renforcer que certains harmoniques, pour lesquels elle est accordée. Or, si le son laryngé ne contient pas, en général, ces harmoniques, le résonateur buccal n'aura pas d'action dans ces cas. On devrait admettre en conséquence que, pour obtenir du résonateur buccal tout son effet, il faut que la voix laryngée contienne ces harmoniques et par conséquent chaque voyelle se chantera mieux sur une note que sur une autre. Hermann prétend qu'il n'en est pas ainsi. Mais si nous nous permettions d'avoir dans ces questions délicates une opinion per-

sonnelle, nous croirions qu'en effet la tonalité a une influence notable sur la pureté de la voyelle chantée. Cela expliquerait pourquoi les chanteurs peu respectueux de la diction correcte remplacent, dans un même mot, une voyelle par une autre quand le mot est chanté sur des tons différents.

Une autre objection de Hermann est la suivante : Si une voix de basse donne la voyelle *i* sur une note très grave, le son buccal correspondrait au vingtième et peut-être au trentième harmonique de la voix laryngée ; or les harmoniques de cet ordre, n'étant pas contenus dans le son du larynx, ne peuvent être renforcés. Ici encore nous nous permettrions de dire que les *i* chantés par une basse-taille nous ont toujours paru dénaturés.

Quoi qu'il en soit de la valeur des objections qui viennent d'être rapportées, Hermann propose une modification de la théorie de Helmholtz ; voici en quoi elle consiste :

Il admet que le son buccal se produit d'une manière indépendante et qu'il importe peu que ce son soit harmonique ou non avec la période du son laryngé. En effet, la longueur d'onde de la *caractéristique*, mesurée directement sur les courbes, ne correspond pas, en général, à une fraction simple de la longueur de la période. Il pense donc que la cavité buccale résonne d'une façon intermittente, à chaque période du son laryngé, de sorte que les *caractéristiques* n'ont généralement pas de relation harmonique avec la voix laryngée. Une voyelle serait donc un phénomène acoustique spécial consistant dans la production intermittente de la *caractéristique*, c'est-à-dire de la résonance buccale, à chaque période du son laryngé.

Guidé par cette théorie, l'auteur a réussi à produire artificiellement des voyelles. Ainsi la *caractéristique* de *a* étant, comme il l'admet, le sol_4 majeur (1600 v. d.), si l'on produit simultanément deux sons, l'un un peu plus grave et l'autre un peu plus aigu que le sol_4 , on entendra le son grave différentiel (son Tartini) ; or ce dernier son présente très nettement le caractère de *a*, comme le faisait prévoir la théorie. C'est avec une double sirène de Helmholtz que cette expérience réussit le mieux.

Hermann a également produit la voyelle *a* en faisant frotter le bord d'une carte sur une roue dentée dont la période correspondait à la *caractéristique* de cette voyelle. Et si les dents de cette roue présentaient des interruptions périodiques, de manière à rendre le son intermittent ; on entendait le son d'*intermissions* (Koenig) avec le caractère de la voyelle *a*.

Du reste Hermann admet que la tonalité de la *caractéristique* puisse varier beaucoup sans altérer le caractère de la voyelle. Pour *a*, par exemple, la caractéristique peut varier de fa_4 majeur à la_4 et cela sur un même sujet. Voici du reste le tableau dressé par Hermann des *caractéristiques* des différentes voyelles, avec les variations de tonalité que ces harmoniques peuvent présenter sans altérer le caractère de la voyelle. Les écarts notables signalés dans ce tableau expliquent le désaccord entre les tonalités indiquées par les divers auteurs pour la *caractéristique* d'une même voyelle.

TABLEAU.

ALLEMAND.	FRANÇAIS.				
U.....	ou	ut ₃ - fa ₃	ut ₄ - mi ₄		
O.....	o (tôt)	—	ut ₄ - ré ₄ maj.		
Ao.....	o (robe)	—	mi ₄ - fa ₄		
A.....	a (grâce)	—	fa ₄ - la ₄		
Ae.....	è (grêle)	—	ut ₄ - mi ₄	fa ₅ maj. - la ₅ maj.	
E.....	é (dé)	—	ré ₄ - mi ₄	la ₅ maj. - si ₅	
Oe.....	eu (vœu)	—	—	fa ₅ — sol ₅	
Ue.....	u (vu)	—	—	la ₅ — si ₅	
I.....	i (pli)	—	—	—	mi ₆ - fa ₆

Enfin Hermann a contrôlé par la synthèse la fidélité des courbes phonographiques qu'il avait tracées par la photographie d'un rayon lumineux⁽¹⁾.

Il a fait découper des bandes de laiton suivant le profil des courbes phonographiques et a soumis ces bandes en mouvement à la soufflerie d'une sirène de Kœnig. Dans ces conditions le son de la voyelle sort très pur, pourvu qu'on ait eu soin de régler le mouvement de la bande, de telle sorte que les émissions d'air de la sirène correspondent à la tonalité sur laquelle on a chanté la voyelle. Mais si l'on change la vitesse de la bande découpée, il se produit le même phénomène que si l'on change dans le phonographe la vitesse de rotation du cylindre, c'est-à-dire que la voyelle perd son caractère.

Ainsi, un fait saisissant se dégage des études qui précèdent, c'est que chaque voyelle est caractérisée par la présence d'un harmonique de hauteur sensiblement constante, mais non absolument fixe. Cela explique les différences entre les résultats obtenus par les divers expérimentateurs et cela s'accorde avec les différences que chacun peut observer dans les caractères des voyelles suivant la personne qui les prononce.

⁽¹⁾ Arch. de Pflüger, t. XLVIII, p. 578.

Nous arrivons à une autre phase de l'emploi du phonographe. Il ne s'agira plus seulement de l'analyse de certains sons particuliers, mais on cherchera dans l'emploi de l'instrument une trace objective de tous les actes physiologiques de la parole.

M. Marichelle, professeur à l'Institution des sourds-muets de Paris, vient de publier à cet égard un ouvrage très intéressant⁽¹⁾ dont nous allons donner une courte analyse. On y verra tout le parti qu'on peut tirer pour l'étude de la voix humaine des traces microscopiques gravées sur le cylindre de cire.

L'apparition du phonographe avait une importance toute spéciale pour ceux qui enseignent la parole aux sourds de naissance. On connaît les beaux résultats obtenus dans cet enseignement depuis une trentaine d'années; mais ce qu'on sait moins, c'est au prix de quels efforts et avec quelle dépense d'ingéniosité ce succès a été obtenu. Les professeurs ont dû pousser très loin l'analyse physiologique de tous les actes de la phonation, afin de faire parvenir aux élèves, par la vue et le toucher, les actes de la parole que l'ouïe ne leur fait point percevoir.

Rien n'est à négliger dans la recherche des signes qui peuvent révéler à la vue et au toucher le mécanisme de la production d'un son. Le maître doit faire constater par l'élève les mouvements de la cage thoracique, les vibrations du larynx, la manière dont ces vibrations se propagent dans le thorax, le cou ou le crâne, l'émission de l'air par le nez ou par la bouche; il n'y a pas jusqu'à la température du souffle, au moment où un son est émis, qui ne serve à en caractériser la nature. Quant au mouvement des lèvres, qui suffira plus tard au sourd-muet pour reconnaître les paroles prononcées, il serait entièrement insuffisant au début de son éducation.

C'est donc une méthode toute spéciale, bien plus voisine de celle des physiologistes que de celle des physiciens, qui sert à l'éducation des sourds-muets. Pour eux, on définira les voyelles, non par les harmoniques qui les caractérisent, mais en combinant des impressions visuelles et des impressions tactiles. La vue suffit presque pour faire distinguer l'*a* de l'*u* d'après l'attitude des organes phonateurs. Mais l'*é* et l'*i* se distingueraient difficilement de cette manière; un signe nouveau intervient alors, c'est que les vibrations se font sentir au sommet de la tête et au menton beaucoup plus fortement pour l'*i* que pour l'*é*.

Etudiée par cette méthode toute spéciale, la phonétique a révélé, dans la formation des sons du langage, des actes qui avaient échappé aux

⁽¹⁾ Marichelle, *La parole d'après le tracé du phonographe*. Paris, Delagrave, 1897.

acousticiens. La théorie de la parole en a été profondément modifiée; M. Marichelle a donné pour la formation de certains sons une théorie qui lui est propre, et dont il prétend trouver la confirmation dans les empreintes du phonographe.

Pour cet auteur, toute voyelle, toute consonne emprunte son caractère à la région de l'appareil phonateur où un rétrécissement se forme pendant l'émission du son. Ainsi, dans la production de la consonne *f*, les lèvres, accolées de chaque côté de la bouche, laissent au milieu une ouverture étroite par où l'air s'échappe à peu près comme dans l'acte de souffler une bougie. Pour les autres sons de l'alphabet, l'étranglement « orifice générateur » se forme en d'autres points, par le contact de la langue avec les dents ou les différentes régions de la voûte et du voile du palais; mais cet étranglement du passage de l'air existe toujours, avec des formes ou des strictions variées, suivant le son que l'on prononce. Tous les autres caractères indiqués par les traités spéciaux ne sont qu'accessoires; l'auteur le prouve par de nombreux exemples. Il montre que les variations de l'orifice générateur tiennent sous leur dépendance tous les autres caractères physiques des divers éléments de la parole.

Ainsi l'*élévation du voile du palais*, dépendant de la pression de l'air dans la bouche, est proportionnelle à l'étroitesse de cet orifice; les *vibrations du thorax*, étant proportionnelles à l'intensité du son, le sont aussi au degré d'ouverture de l'orifice; la *vibration de la boîte crânienne* est proportionnelle à la fermeture; la *force du souffle*, perçue avec la main, est également proportionnelle à la fermeture; la *chaleur du souffle*, au contraire, est proportionnelle à l'ouverture.

Tout se tient dans ces mécanismes, et les phénomènes accessoires se groupent d'eux-mêmes autour du fait principal, qui est le mode de formation et d'évolution de l'orifice générateur.

Les consonnes sont produites par un orifice générateur plus ou moins fermé, les voyelles par un orifice plus ou moins ouvert. La combinaison des voyelles et des consonnes ne se fait qu'à la condition de rapprocher deux sons correspondant à des degrés différents de fermeture. Si, au contraire, deux voyelles d'ouverture égale se succèdent, elles ne se fusionnent pas et il se produit un *hiatus*.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses applications à la phonétique physiologique, mais nous montrerons comment il trouve dans les empreintes du phonographe la vérification de ses théories.

C'est en étudiant directement au microscope les empreintes tracées sur le cylindre que M. Marichelle détermine les formes caractéristiques des différents sons. Il va sans dire que la tâche serait beaucoup moins

laborieuse si l'on répétait les mêmes études sur des courbes du genre de celles qui ont été obtenues par Hermann. Toutefois l'examen microscopique donne de très curieux résultats.

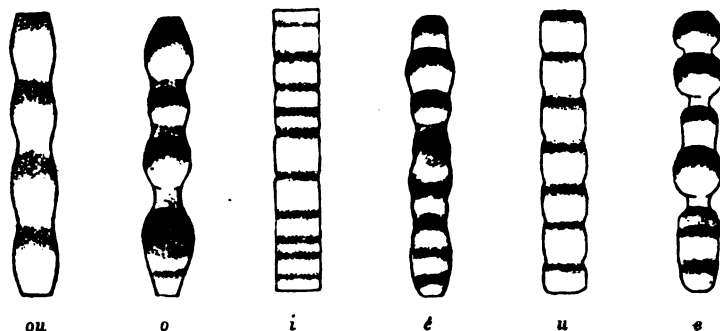


Fig. 8.

La figure 8 reproduit l'apparence des petites empreintes creusées dans la cire par l'émission des sons *ou*, *i*, *u* et *o*, *é*, *e*. Les premières de ces voyelles sont *fermées*; la théorie indiquait qu'elles doivent avoir une sonorité très faible et, par conséquent, des empreintes peu profondes; *o*, *é*, *e* sont au contraire des voyelles ouvertes et par conséquent sonores; leurs empreintes sont profondes sur le cylindre du phonographe. La théorie de M. Marichelle est sur ce point confirmée par l'inscription phonographique. Nous pourrions, avec l'auteur, donner d'autres exemples, mais cela nous entraînerait hors des limites qui nous sont assignées; nous ne donnerons que sa conclusion, c'est que *le tracé du phonographe est la seule expression qui définit parfaitement la nature d'une voyelle*.

Ainsi M. Marichelle, ayant sous les yeux des courbes de Hermann correspondant à la voyelle *e*, a dû, pour retrouver parmi les innombrables variétés du son *e* celui qu'avait prononcé l'auteur allemand, faire une série de tâtonnements, jusqu'à ce qu'il eût obtenu les caractères présentés par les courbes phonographiques. Les consonnes laissent sur le cylindre des traces moins profondes, car dans leur production l'orifice générateur est resserré; on les reconnaît toutefois dans les empreintes phonographiques et l'on peut saisir la façon dont les divers sons se lient entre eux dans la phrase vivante, dans le récit animé.

A ce sujet, l'auteur est arrivé à déterminer la tonalité incessamment variable sur laquelle chacun chante, en réalité, lorsqu'il croit simple-

ment parler. Le phonographe, en effet, outre la forme caractéristique de la période de chaque voyelle, permet d'estimer la fréquence de ces périodes, c'est-à-dire leur tonalité. Il montre que chacun de nous parcourt quelquefois plus d'une octave en prononçant une seule syllabe dans le langage animé. M. Marichelle en donne des exemples fort curieux dans les lignes qui suivent :

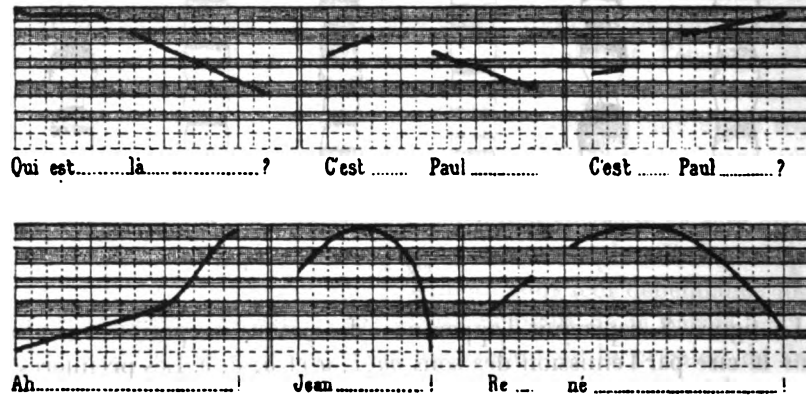


Fig. 9.

Ainsi la tonalité s'élève et s'abaisse, tantôt d'une façon saccadée, tantôt par une sorte de chromatisme à transitions insensibles qui font, en grande partie, le caractère propre du langage de chacun de nous ⁽¹⁾. Ces inflexions caractérisent l'accent des différentes provinces d'un même pays; nous les imitons inconsciemment et ne savons même plus les reconnaître chez ceux avec qui nous avons longtemps vécu, tandis qu'elles nous frappent fortement chez les gens d'une autre province.

Il n'est pas possible de faire percevoir aux sourds-muets ces changements de tonalité qui donnent à la parole son expression et sa vie. Ils parlent, mais leur larynx reste uniformément sur un ton monotone qui est la véritable caractéristique de leur voix. A l'entendre, avec sa voix morte, on reconnaît à coup sûr que c'est un sourd qui parle. Faut-il espérer qu'on arrivera, grâce à l'emploi du phonographe, à faire saisir

⁽¹⁾. Avant M. Marichelle, un linguiste allemand, M. Meyer, avait reconnu sur les courbes phonographiques de Hermann des variations de tonalité de la parole. Mais cet auteur croyait ces in-

flexions très peu variées; il admet seulement une élévation de tonalité sur la pénultième syllabe et une chute sur la dernière. La figure 9 montre que les inflexions sont plus variées.

aux sourds les inflexions de la voix et à les imiter? Il est probable que l'admirable instrument d'Edison s'appliquera surtout à l'étude du langage chez les sujets normaux, et à leur faire acquérir, en les leur rendant plus sensibles, toutes les délicatesses qui font le charme de la parole.

Et d'abord, on peut affirmer qu'on trouvera dans l'emploi du phonographe un véritable *étalon* permettant d'apporter la précision et la mesure dans le domaine, assez vague jusqu'ici, de la phonétique. Ce que le phonographe ne sera pas apte à traduire, tel que le mécanisme physiologique des différents actes de la parole, on le demandera à d'autres appareils; on a vu combien les expériences de Rosapelly sont précieuses pour éclairer le mécanisme des organes de la phonation. La chronophotographie, d'autre part, appliquée par MM. Demeny et Marichelle, a représenté les mouvements apparents de la phonation avec une telle fidélité, que la succession des images ainsi obtenues a permis à des sourds-muets de reconnaître les paroles prononcées par les personnes dont on avait pris les photogrammes successifs.

Mais c'est surtout pour définir les inflexions du langage, les accents et tout ce qui fait l'expression de la parole, que l'instrument d'Edison sera précieux. Rien n'empêchera plus de noter l'intonation qui a été mise et celle qu'il faut mettre dans la prononciation d'une phrase, dans la lecture, dans la récitation, dans le débit d'un morceau littéraire quelconque. Cette expression sera notée comme on le fait pour les variations de tonalité et de durée des sons d'un morceau de musique.

Rollin affirme que les anciens savaient ainsi noter « la déclamation des acteurs sur le théâtre ». Littré croit la chose impossible; elle cesserait de l'être si l'on recourait au phonographe pour fixer les diverses inflexions de la voix. On composerait ainsi des traités de déclamation où l'art des inflexions oratoires serait nettement défini.

Je n'ai fait, dans cet exposé sommaire, qu'énumérer rapidement les tentatives des différents auteurs pour fixer d'une manière immuable et précise les nuances délicates de la parole et pour donner à la phonétique une base expérimentale. Si l'on songe combien est récente l'application de la méthode graphique à ces phénomènes fugitifs et délicats, on doit compter que, dans un avenir prochain, la linguistique prendra rang parmi les sciences les plus précises, ayant comme elle des moyens de mesure.

E.-J. MAREY.

Fr. Stolz, *HISTORISCHE GRAMMATIK DER LATINISCHEN SPRACHE*. Erster Band. Einleitung, Lautlehre, Stammbildungslehre (*Grammaire historique du latin*. Tome premier. Introduction. Phonétique, formation des mots). Leipzig, Teubner, 1894; XII-706 pages in-8°.

W. M. Lindsay, *THE LATIN LANGUAGE*. An Historical Account of Latin sounds, stems and flexions (*La langue latine*. Analyse historique des sons, radicaux et flexions). Oxford, Clarendon Press, 1894; XXXVIII-660 pages in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans un précédent article, nous avons rendu compte du premier de ces ouvrages⁽¹⁾. Nous passons maintenant à l'examen du livre de M. Lindsay.

Dès la première inspection de ce volume, on a l'impression d'une œuvre sérieusement travaillée, dont toutes les parties se tiennent et se correspondent. On peut différer d'avis avec l'auteur sur la juste proportion à donner à certains chapitres, mais on sent qu'on est en présence d'un livre où la même main, la même façon de procéder se fait apercevoir d'un bout à l'autre. L'ordre des chapitres est parfaitement logique. L'auteur traite successivement de l'alphabet, de la prononciation, de la correspondance des sons entre le latin et la langue mère, de la formation des thèmes substantifs et adjectifs, de la déclinaison, des pronoms, des verbes, des indéclinables. C'est donc une grammaire latine complète, moins la syntaxe.

On ne peut douter qu'un livre de ce genre ne soit appelé à rendre de véritables services pour la facilité qu'il offre aux recherches, comme pour l'étendue et la variété des renseignements qu'il met à la disposition des travailleurs. Nous voyons que, dès à présent, il est fréquemment cité. On n'avait eu en Angleterre aucun ouvrage de ce genre depuis le livre, toujours bon à consulter, de John Wordsworth⁽²⁾. Si l'on joint à ceci que l'auteur, selon toute apparence, est encore jeune, on ne peut que rendre hommage à tant de travail uni à une exposition si claire et

⁽¹⁾ Voir la livraison de janvier 1897. — ⁽²⁾ *Fragments and specimens of early Latin, with introductions and notes*. Oxford, 1874.

si ordonnée. Nous avons pensé que le meilleur moyen de marquer notre estime était d'entrer dans un examen détaillé, et de dire sans exagération ni réticence les qualités et les défauts que nous avons cru remarquer.

Un premier mérite de M. Lindsay consiste dans la connaissance qu'il a des grammairiens de l'antiquité, connaissance beaucoup trop négligée de la plupart des linguistes contemporains. Il n'oublie pas d'appeler ces anciens maîtres en témoignage. Nous voyons tour à tour citer, en ce qui concerne la prononciation, Varron, Cicéron, Verrius Flaccus, et ainsi de suite jusqu'à Probus et Alcuin. Les études de phonétique perdent ainsi de leur sécheresse, gagnent en variété, prennent de la vie. La linguistique, quand elle traite des langues anciennes, ne rapproche que des formes plus ou moins bien représentées par une écriture nécessairement imparfaite. D'autre part, la physiologie ne constate que des possibilités. On comprend combien il est important de vérifier ce que nous donne l'écriture au moyen des constatations d'hommes qui ont entendu prononcer ces mots, qui les ont prononcés eux-mêmes.

M. Lindsay est conduit de cette manière à restituer aux anciens certaines observations par lesquelles ils ont devancé la science moderne. Ainsi Pline, au témoignage de Charisius⁽¹⁾, avait déjà donné cette règle que les suffixes *-ris* et *-lis* se remplacent l'un l'autre, suivant que la partie antérieure du mot contient déjà un *l* ou un *r*. On a, par exemple, *stellaris*, *velaris*, *insularis*, mais *muralis*, *lastralis*, *brumalis*. Les Latins avaient anciennement un adjectif *flusaris*, qui désignait un des mois de l'année, et qui est un dérivé de *flos*. Mais quand, au lieu du génitif *flosis*, du datif *flosi*, on a commencé à dire *floris*, *flori*, l'adjectif, changeant la forme du suffixe, est devenu *floralis*.

Quelquefois l'observation, pour n'appartenir pas à la phonétique, n'en est pas moins précieuse à recueillir. A l'occasion des adverbes en *-ō* et en *-ē*, comme *subito*, *improbe*, le grammairien Charisius remarque que c'est affaire de dialecte, certaines populations employant l'une de ces désinences, tandis que d'autres ont donné la préférence à l'autre. Rien ne prouve mieux que les deux désinences sont parties d'un seul et même point de la grammaire : elles appartiennent l'une et l'autre à l'ablatif. Les adverbes en *-ō* viennent des adjectifs en *-us*, *-a*, *-um* ; les adverbes en *-ē*, des adjectifs en *-is*. Mais il est arrivé que la désinence en *-ē* s'est peu à peu répandue au delà de ses justes limites. Nous avons indiqué ailleurs comment il faut s'en représenter la propagation⁽²⁾.

Ce que nous reprocherions à M. Lindsay, c'est d'avoir quelquefois

⁽¹⁾ 135, 13. Cf. Priscien, I, p. 132 H. (Lindsay, p. 92). — ⁽²⁾ *Sémantique*, p. 97.

abandonné ces excellents guides, pour en suivre d'autres beaucoup moins sûrs. Nous sommes surpris de lui voir écarter le témoignage de Quintilien, lequel nous dit que la seconde personne passive *amaris* s'est changée en *amare* : *evitandæ asperitatis gratia*. Rien n'est plus conforme à la phonétique latine; c'est ainsi que *magis* devient *mage*; que *potis* devient *pote*; et que sur une vieille inscription *tribunos militaris* devient *tribunos militare*. L'objection qu'en ce cas *legis*, *carris* auraient dû faire *lege*, *curre* n'a pas de valeur, car ces secondes personnes de l'actif étaient maintenues par *amas*, *mones*; *audis*. Infirmer le dire de Quintilien pour y substituer une explication hypothétique, appuyée seulement par le sanscrit et le zend, ne nous paraît pas conforme à la sagesse habituelle de notre auteur.

Une idée que nous approuvons pleinement, et qui ne peut qu'ajouter à l'intérêt d'une grammaire historique du latin, c'est d'avoir joint, en manière de complément à certains chapitres, des renseignements sur le sort qu'ont eu les formes latines dans les langues modernes, en français, en italien, en espagnol. Ces langues n'ayant guère fait que continuer et développer des tendances existant déjà antérieurement, ces additions sont de nature à projeter de la lumière même sur la période latine. Mais il aurait fallu que les grandes lignes de la grammaire, les courants principaux de la langue fussent indiqués plus nettement. Sans rien sacrifier du détail, on pouvait réserver le commencement ou la fin de chaque chapitre à un résumé qui aurait permis d'embrasser l'ensemble : c'est alors que ces renseignements tirés des langues modernes auraient pris leur pleine valeur.

L'auteur ne craint pas d'appeler en témoignage les autres langues indo-européennes, le sanscrit, par exemple, l'ancien slave, le celtique. . . Il le fait avec modération et avec choix. C'est ainsi que l'imparfait slave, qui est formé par l'addition du verbe auxiliaire « être », sert à expliquer les imparfaits *amābam*, *monēbam*, *tenēbam*. Le rapprochement est juste et utile. Mais il aurait fallu ajouter que le choix d'un auxiliaire signifiant « être » prouve que la fusion s'est faite d'abord sur les verbes exprimant un état, comme *manere*, *sonare*, et non une action, comme *amare*, *monere*, quoiqu'il soit à supposer que la formation, une fois créée, s'est vite généralisée.

Le sanscrit, cité souvent à propos, l'est quelquefois sans nécessité, et même à tort. Était-il nécessaire de mentionner le sanscrit *gūrta* « bien-venu » à l'occasion du latin *grātus*? Il eût été plus utile de montrer que *grātus* est un participe de ce même verbe *herio* qui joue un si grand rôle dans les langues italiques et qui correspond au grec *χαίρω*. *Grātus* est

avec *herio* dans le même rapport que *strātus* avec *sterno* et que l'osque *bratom* « gain, lucre » avec *mereo* ⁽¹⁾.

Encore moins y a-t-il lieu d'emprunter des termes techniques à la grammaire indienne pour leur faire une place en un livre de philologie latine. Est-il à propos, par exemple, de parler en latin de composés *tatpurusha* ou *bahuvrīhi*? M. Lindsay, visiblement, y répugne, et nous le félicitons de cette preuve de bon goût. Il n'est pas à supposer que tous ceux qui voudront avoir une idée du développement de la langue latine auront fait des études de sanscrit. Un livre qui, tout en profitant des enseignements de la grammaire indienne, observera sur ce point la discrétion désirable, aura rendu un service signalé aux études de linguistique.

Nous approuvons, au contraire, les rapprochements avec le grec et avec les langues italiques. Malheureusement, en ce qui concerne ces derniers idiomes, il est impossible de ne pas constater une certaine inexpérience. Le futur antérieur *cebnust*, de la Table de Bantia, est expliqué comme contenant la particule pronominale *ce* = grec *ἐξεί*. On aurait peine à montrer un verbe composé de cette façon. En réalité, *cebnust* est une forme contractée et resserrée comme on en trouve dans tous les patois : elle est pour *combenust* « convenire », de même que *comonom* ; sur la même Table, par une contraction non moins forte, est pour *comvenom*. Une autre citation qui prête à de grands doutes est celle des mots : *eite uas pritrome*, que l'auteur traduit par « *ite vos præter* », ce qui n'offre aucun sens. La vérité est que l'inscription d'où ces mots sont tirés n'est pas encore comprise. Ne vaudrait-il pas mieux renoncer aux secours de l'osque et de l'ombrien, toutes les fois que ce secours est de nature aussi précaire et contestable? Ailleurs ⁽²⁾, au lieu de la forme osque *anasaket* « *consecravit* », l'auteur met *avaFaxer*.

L'inscription de Duenos, dont la lecture et la traduction sont encore si incertaines, est fréquemment invoquée comme si aucun doute n'existait sur les formes et sur le sens. Il en est de même du chant des Arvales : la ligne *satur fufere Mars* est traduite « *satur sis, fere Mars* ». Même les inscriptions de Capoue, récemment publiées, et dont le contenu est encore une énigme, sont couramment appelées en témoignage : c'est s'exposer involontairement à propager des erreurs.

Nous touchons ici au côté faible de cet ouvrage, qui dénote d'ailleurs tant de travail et de probité. Il pèche par une excessive confiance dans

⁽¹⁾ Sur ce dernier rapprochement, dû à M. Robert de Planta, voir ma lettre à M. Alexandre Bertrand dans la *Revue archéologique*, 1897. — ⁽²⁾ P. 578.

les explications d'autrui. Je ne dirai pas que le précepte d'Horace : *Nulius addictus jurare in verba magistri*, soit non avéré pour l'auteur, car on le voit souvent opposer entre elles deux ou trois opinions différentes. Mais quand il n'a pas la ressource de faire combattre entre eux les savants auxquels il est habitué à donner sa confiance, il lui arrive d'accepter comme chose démontrée les hypothèses les plus fragiles. C'est là un défaut dont le principe est honorable, car il part d'un sentiment de respect pour les maîtres. Mais M. Lindsay aurait dû réfléchir qu'il s'adresse à un autre public, et que telle conjecture inoffensive en un livre de recherche scientifique est dangereuse en un ouvrage destiné à l'enseignement.

A la première page, il nous donne une liste imposante de volumes mis à contribution. Mais il semble que dans le cours de l'exposition le nombre des sources consultées doive être sensiblement réduit. C'est à l'école des néo-grammairiens que se rattache M. Lindsay, sans exclusion d'ailleurs, et avec une certaine tempérance qui paraît être une qualité de son esprit. Nous ne prétendons pas que ce qui dépasse le cercle des néo-grammairiens lui soit inconnu, mais il n'en est fait mention que rarement, et presque toujours à travers quelque écrit plus récent. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré une seule fois le nom de Pott, quoique peu de savants aient autant fait pour la linguistique indo-européenne, le latin non excepté. Le nom d'Ascoli est cité en passant : mais puisque l'auteur reproduit la théorie d'après laquelle le suffixe *elo*, que nous avons dans *poculum*, *cubicalum*, est rapporté à une ancienne forme *ilo*, laquelle est elle-même ramenée au suffixe *tro* (*aratram*, *rostrum*), c'était le cas de rappeler avec quelque détail les recherches des deux savants — Ascoli et Leo Meyer — qui ont rendu ces rapprochements vraisemblables⁽¹⁾.

Après ces remarques générales, nous allons passer à l'examen d'un ou deux chapitres.

Le livre, comme nous l'avons dit, débute par la phonétique. Cette première partie est très développée. Quand on constate que, sur un total de six cent dix-huit pages, il en est trois cent quinze consacrées aux voyelles et aux consonnes, on ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a là quelque excès. Que dans un ouvrage de grammaire comparée l'on fasse la part de la phonétique aussi large qu'on voudra, nous n'y avons pas d'objection, puisque sans cette étude préalable toute comparaison

⁽¹⁾ Ces rapprochements auraient dû empêcher l'idée (p. 329) que le suffixe *cer* (*ludicer*) renferme la racine sanscrite *kar* « faire ».

manque de base. Mais en une grammaire comme celle de M. Lindsay il semble que la phonétique ne doive être admise qu'autant qu'elle pourra éclairer la succession des formes latines des différentes époques, ou autant qu'elle sera nécessaire pour résoudre quelques cas douteux. Une grammaire latine n'a pas grande lumière à tirer du celtique, ni des langues baltiques, ni de l'ancien slave. C'est donc là un luxe qu'il y a tout intérêt à retrancher; nous en dirons autant de « l'indo-européen », dont heureusement M. Lindsay est avare, mais dont il n'a pourtant pu consentir à se priver totalement.

Les plus proches parents fournissent déjà une assez belle matière pour que le latin ne coure pas risque de paraître seul de son espèce. L'art de poser l'idiome qu'on étudie en la place la plus favorable, sans l'isoler et cependant sans le perdre dans la foule, est un peu de même sorte que l'art du biographe; la science, à elle seule, n'y suffit pas, quoiqu'elle soit nécessaire: il y faut encore un certain sentiment de la mise au point et comme le coup d'œil de l'artiste.

Au lieu de cette phonétique tellement serrée qu'un homme du métier à peine à y fixer son attention, nous aurions préféré que l'auteur se donnât de l'espace pour exposer clairement les faits capitaux de la grammaire latine. Il faut féliciter les jeunes étudiants anglais s'ils sont de force à digérer une nourriture aussi condensée. Je crois que nos jeunes gens français s'y résoudraient difficilement. Livre à consulter, livre précieux par le nombre des faits qu'il contient sous un petit volume, l'ouvrage de M. Lindsay n'est pas encore cet *historical account* que le titre faisait attendre.

La phonétique amène à sa suite une exposition de la théorie des racines à trois degrés. Cette théorie, qui prend un certain air de vraisemblance quand on lui cherche des états en toute la famille indo-européenne, devient difficile à suivre du moment qu'on est obligé de se borner. Que peut penser un latiniste quand on lui dit que *rā*, *mā*, etc., représentent le degré faible de *rē*, *lē*, *mē*, *nē*; que *ōr*, *ōl*, *ēm*, *ēn* sont le degré faible de *er*, *ol*, *em*, *en* ⁽¹⁾? Pense-t-on qu'un étudiant comprendra? De même que l'*ā* indo-européen (continue l'auteur) est le degré faible de *ō*, de même *āu* est peut-être le degré faible de *ōu*: l'exemple cité à l'appui est *ausculum*, forme employée chez Plaute pour *osculum*. La rareté et le caractère discutables des exemples contrastent avec ces prétentions à une régularité géométrique.

Cependant ce chapitre de la phonétique apportera à un lecteur stu-

(1) P. 257.

dieux quantité de renseignements utiles. Nous ne nous y arrêtons pas plus longtemps, préférant examiner un chapitre proprement grammatical. Nous choisirons à cet effet le chapitre du verbe.

L'auteur distingue, selon l'usage, deux grandes conjugaisons, auxquelles il donne les noms déjà consacrés de *thématique* et *athématique*. Mais c'était le lieu de dire laquelle, à son avis, de ces deux conjugaisons est la plus ancienne : autrement le nom de « grammaire historique » n'est pas justifié. Cependant, soit oubli, soit excès de prudence, il s'abstient. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter cette lacune. Si une pareille méthode se généralisait, on retirerait aux études grammaticales ce qui en fait l'intérêt. Ce n'est pas apparemment pour compliquer sans motif le système de la conjugaison que notre famille de langues conjugue ses verbes sur deux patrons différents. Il serait donc bon de chercher à faire comprendre les raisons de ce dualisme.

Au lieu de *conjugaison athématique*, nous aurions préféré le terme plus clair de conjugaison en μ , dont l'inexactitude apparente eût été facilement corrigée par le lecteur. Les restes de cette conjugaison sont rares en latin et ont été la plupart du temps groupés sous la rubrique : verbes irréguliers. Mais c'était le cas, dans une grammaire historique, d'en traiter avec quelque suite et de montrer comment ils représentent, en latin comme en grec, un état plus ancien de la langue. M. Lindsay a tout réuni dans un paragraphe imprimé en petits caractères et intitulé : *Traces of the athematic conjugation*.

Parmi les verbes en *o*, M. Lindsay établit diverses catégories, selon qu'ils sont terminés en *-no*, *-io*, *-sco*, etc. Ces catégories, qui se retrouvent plus ou moins clairement dans toutes les langues de la famille, sont encore parfaitement visibles en latin. Mais, s'il est juste de distinguer une classe de verbes comme *cernere*, *spernere*, *sinere*, qui prennent au présent et aux temps dérivés du présent une syllabe nasale, il faut ajouter que ces verbes, autrefois plus nombreux, ne sont plus qu'en petit nombre. Il faut se garder surtout de grossir cette classe au moyen d'exemples comme *nomino*⁽¹⁾, *sarcino*, *contionari*, *festinare*, où la nasale n'appartient pas au verbe, mais au substantif ou à l'adjectif dont le verbe est dérivé. Il n'y faut pas rattacher davantage des verbes comme *tendo*, *offendo*, qui, s'ils y ont appartenu autrefois, en sont depuis longtemps sortis. On en peut dire autant pour *pando*, surtout si l'on ajoute quelque

⁽¹⁾ Un peu plus loin (p. 485), *nomino* est mis parmi les verbes dénominatifs. Il n'y a pas toujours accord entre les

paragraphe en gros caractères et les paragraphes en petit texte qui reprennent en sous-ordre les mêmes questions.

créance à une étymologie aussi invraisemblable que *patem-do* « I make opening ». Enfin, il n'y a aucune raison de supposer que *percello* soit pour *percel-do* : parmi toutes les assimilations que peut cacher le groupe *ll*, celle-ci est l'une des moins vraisemblables.

On est étonné de voir l'auteur, qui grossit le contingent des verbes en *-no* d'additions si douteuses, méconnaître cette formation là où elle est bien authentiquement représentée. Nous voulons parler des troisièmes personnes *danunt*, *explenunt*, *prodinunt*, *nequinunt*. Au sujet de ces formes, il produit ou reproduit une explication bien étrange : ces troisièmes personnes auraient été d'abord beaucoup plus courtes, faisant simplement *dan*, *explen*, *prodin*, *nequin*, et c'est par superfétation qu'on y aurait ensuite ajouté la désinence *-unt*⁽¹⁾.

La plupart des verbes latins sont des verbes dérivés. Il appartient à une grammaire latine de chercher, autant qu'il est encore possible, les primitifs de ces verbes. C'est ainsi que les verbes comme *genero*, *verbero*, *feneror* se ramènent à des primitifs neutres en *-us*, *-eris*. Quelquefois le primitif est perdu ; mais on peut encore aisément le reconnaître. *Moderor* suppose un substantif neutre *modus*, *moderis*, d'où vient aussi l'adjectif *modestus*. *Temero* suppose un substantif *temus*, *temeris* « confusion, désordre », dont est resté l'ablatif *temere*, employé comme adverbe. Nous ne voyons pas pourquoi l'auteur hésite à voir dans *considero*, *desidero*, des dérivés de *sidus* : le sens ne fait point de difficulté, si l'on admet que *sidus* a d'abord voulu dire « signe ».

On sait qu'un certain nombre de verbes dérivés viennent non pas de substantifs ni d'adjectifs, mais d'adverbes ou de prépositions. Nous avons, par exemple, *penetrare*, qui vient d'un ancien *peniter*, *iterare* qui vient de *iterum*. De ce nombre est *intrare*, qui vient de l'adverbe *intra* ou *intro*. M. Lindsay fait un usage considérable de ce verbe *intrare*, pour lequel il suppose inutilement un simple *trare* « traverser » dont il n'existe aucun vestige. A son tour, ce *trare* l'amène à un primitif *ter* qui, par métathèse, serait devenu *trā*, comme *plē* « remplir » viendrait d'un primitif *pel*. Ce sont là de purs postulats : ni *ter* ni *pel* ne se rencontrent nulle part. Il en est de même d'une prétendue racine *mer* « mourir » ; on ne trouve nulle part autre chose que *mor*.

Nous avons vu avec plaisir l'explication des verbes comme *calefacio*, *candefacio*, dans lesquels il faut voir avec M. Lindsay des juxtapositions qui, à la longue, se sont soudées. La première partie est un nom de la cinquième déclinaison : cette déclinaison paraît avoir eu dans l'an-

⁽¹⁾ Page 530.

cienne langue une plus grande extension, comme on le voit par des mots tels que *clades*, *cædes*, *fames*, *proles*, qui ont fini par former la plupart de leurs cas sur un autre modèle. *Calefacio* est donc pour un ancien *calem facio* « je fais chaleur ». On sait que plusieurs de ces mots peuvent encore, à l'époque de Lucrèce, se couper en deux :

Principio terram sol excoquit, et facit are.

Nous passons maintenant à la théorie des temps.

Empruntant à Jacob Grimm sa terminologie, M. Lindsay traite en plusieurs paragraphes des « temps forts » du latin, et particulièrement de l'aoriste fort. C'était le cas de citer le seul participe aoriste que le latin ait conservé, savoir *parentes*, qui doit sa conservation à cette circonstance qu'il a pris la valeur d'un substantif. Il aurait pu citer également la forme *inquam* (pour *invequam*), dont il fait sans nécessité un subjonctif. Le sens est « ai-je dit », et non « je pourrais dire ». Ce qui a préservé ce dernier aoriste, c'est d'avoir été employé comme incise, genre d'emploi favorable à l'archaïsme : en français, *dis-je*, *dit-il* ont gardé une construction qui n'est pas usitée ailleurs. Enfin il y a toute apparence que le latin a conservé, grâce à la composition, un aoriste du subjonctif analogue à *λύση*, *λέξη* dans l'adverbe *dumtaxat*.

En ce qui concerne les parfaits en *-ui* ou *-vi*, M. Lindsay nous laisse le choix entre trois explications différentes, plus invraisemblables l'une que l'autre. On pourrait y voir, dit-il, des substantifs de la quatrième déclinaison, accompagnés du parfait *ivi*. Ou bien nous avons ici l'*a* du parfait sanscrit *gagnāu*. Un instant, on croit que l'auteur va toucher au but quand il rapproche les parfaits osques comme *pruffed* « probavit » et *amanaffed* « mandavit », dans lesquels *FF* (un digamma répété deux fois) correspond tout simplement pour le son à *VV*⁽¹⁾. Mais il s'écarte de nouveau de la vérité en admettant que l'*F* italique représente un *dh* indo-européen, de sorte que le parfait latin en *-vi*, *-ui* serait formé de la racine *dhā*. Le comble en ce genre est l'hypothèse présentée pour le futur antérieur *fefacust* en osque : au lieu d'y reconnaître la désinence latine *-uerit* (*monuerit*, *posuerit*), on nous propose d'y voir un participe parfait en *-us* (grec *-ως*), en sorte que *fefacust* équivaldrait à *δεδρακώς ἔσται*.

Une hésitation pareille se montre pour les formes comme *videram*, *videro*, *amaveram*, *amavero* ; l'auteur n'ose prendre parti entre ceux qui expliquent la syllabe *er* par le verbe substantif et ceux qui y voient un suffixe nominal analogue à celui de *genus*, *cinis*. La chose semble cepen-

⁽¹⁾ Cf. l'orthographe *FVVEIT*, pour *fuit* (p. 509).

dant assez importante pour que l'auteur d'une grammaire historique émette une opinion.

Au chapitre du passif, nous retrouvons cette singulière distinction suivant laquelle la seconde personne de l'impératif *amamini* aurait une autre origine que la seconde personne du présent *amamini*, la dernière correspondant aux participes en *-μενος* et la première aux infinitifs en *-μεναι*. Quant aux formes d'impératif comme *aguntor*, on nous donne cette indication que le *d* final de la désinence *-tōd* est changé en *r*, sans qu'il soit possible de s'assurer si l'auteur nous offre une simple indication mnémotecnique, à la façon de Lhomond, ou s'il est question d'un fait de phonétique. La première supposition est la plus favorable : car comment croire que le changement de prononciation d'un *d* en *r* ait eu pour effet de changer une forme de l'actif en passif⁽¹⁾?

Une question plus importante est celle de l'origine des infinitifs comme *dare*, *legere*, *audire*, *amare*. Avec la plupart des linguistes contemporains, M. Lindsay suppose un thème neutre en *s*; ainsi *legere* serait le datif ou le locatif d'un thème *legus* ou *leges*. Mais, avec quelque assurance que soit présentée cette explication, elle me paraît impossible à admettre. Pour arriver à comprendre l'origine de l'infinitif, il faut évidemment partir des formes les plus simples : ces formes se trouvent parmi les verbes irréguliers. *Esse*, *ferre*, *velle* nous donnent une syllabe *-se* sans qu'il soit possible de découvrir un thème neutre en *-us* ou en *-is*. Pour ceux qui admettent, comme nous, que la conjugaison latine a été, en grande partie, refondue au moyen des auxiliaires *es* et *fu*, les infinitifs comme *amāre*, *monēre* s'expliquent non comme les cas d'un substantif, mais comme des formes analogues à *ἄλψαι*, *λέξαι*. Admettre au contraire un thème nominal, c'est se créer des difficultés insurmontables, précisément avec les verbes les plus anciens et les mieux conservés.

Mais c'est assez d'objections pour une fois. Nous remettons à un prochain et dernier article ce qu'il nous reste à dire du livre de M. Lindsay, et nous ajouterons alors, pour être juste, l'impression d'estime que, malgré quelques imperfections, on conserve de cette lecture.

MICHEL BRÉAL.

⁽¹⁾ Un peu plus loin (p. 526), la désinence *-tōd* de l'impératif est expliquée comme étant l'ablatif du thème pronominal *-tō*. Etymologie bien risquée, et,

en tout cas, bien inutile dans un livre de grammaire latine, puisque cette même désinence appartient à la période indo-européenne.

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (Fait partie de l'*Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1896 et ann. suiv., in-8°.)

DEUXIÈME ARTICLE ⁽¹⁾.

II. — *La langue française jusqu'à la fin du XIV^e siècle* ⁽²⁾.

La partie du travail de M. Brunot consacrée à la langue du moyen âge se divise en quatre chapitres : I. *Le français et ses dialectes*; II. *Tableau de l'ancien français*; III. *Le français à l'étranger*; IV. *Le XIV^e siècle*, et se termine par une bibliographie. Le troisième chapitre, qui interrompt d'une façon pour ainsi dire épisodique l'exposition poursuivie dans les trois autres, sera examiné à part. Occupons-nous de ceux qui concernent la langue parlée et écrite en France du XI^e siècle ⁽³⁾ à la fin du XIV^e.

Ils occupent 82 pages, espace qui, bien qu'un peu restreint, pourrait sembler suffisant pour exposer en gros l'histoire du français pendant les quatre siècles dont il s'agit, si l'on tient compte de ce fait que l'auteur, négligeant les dialectes septentrionaux autres que le « francien » et à plus forte raison les dialectes méridionaux, s'est borné à retracer l'évolution du parler de l'Île-de-France, qui se continue dans notre langue littéraire. Et, en fait, il a réuni et judicieusement apprécié nombre de traits qui appartiennent à l'histoire de ce parler et qui donnent une idée approximative de son développement phonétique, morphologique, syntaxique et lexicologique pendant cette longue période. Mais ici encore je regrette qu'il n'ait pas suivi une marche plus strictement historique. Il me semble que le plan d'une histoire du « francien » du XI^e au XIV^e siècle aurait dû être à peu près celui-ci : 1° tableau du « francien » au XI^e siècle, établi sur la comparaison avec le latin d'une part et les parlers avoisinants de l'autre; 2° changements survenus au cours des trois siècles suivants dans

⁽¹⁾ Voir le cahier de septembre 1897, p. 542.

⁽²⁾ *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. II, 2^e partie, p. 448-553.

⁽³⁾ Je dis « du XI^e siècle », quoique l'auteur semble annoncer que son tableau comprend aussi les IX^e et X^e siècles; je n'y vois rien qui se rapporte à cette période.

la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le lexique; 3° tableau du français à la fin du xiv^e siècle sous l'action de ces changements. Entre le premier et le deuxième chapitre se seraient intercalées une étude sur les rapports de la langue parlée avec la langue écrite (comprenant une histoire sommaire de la graphie) et une autre sur la prédominance du francien à l'égard des autres variations du latin vulgaire en Gaule et sur l'emploi de ces variations, concurremment au francien, dans la littérature. Je ne conteste pas que presque tous les points de ce programme aient été abordés et quelquefois traités fort suffisamment par M. Brunot; mais il les présente un peu trop disjointes, dans un ordre qui ne favorise pas la compréhension claire de la marche simultanée des phénomènes dans un développement continu; et en outre il est trop avare de détails précis, et il lui arrive, quoique d'une façon moins marquée que dans la première partie, d'accorder à des considérations générales, toujours d'ailleurs intéressantes en elles-mêmes, une place qu'on aurait mieux aimé voir employer, puisqu'elle était forcément limitée, à des renseignements positifs. Cela dit, je vais passer en revue les trois chapitres en question, en signalant ce qu'ils présentent de particulièrement neuf ou remarquable, ce qui me paraît sujet à contestation, ou ce qui aurait pu, à mon avis, être présenté autrement. Malgré les critiques que j'ai adressées au plan général et les réserves que je ferai sur tel ou tel point, je dois dire d'abord que le travail de M. Brunot, fait partout avec une véritable intelligence et une information généralement très sûre, fondé en quelques parties au moins (notamment pour le xiv^e siècle) sur des recherches toutes personnelles et de première main, composé avec soin et présenté avec une clarté parfaite, offre une lecture aussi instructive que facile et donne, en somme, un résumé très satisfaisant, bien qu'incomplet, de l'état où en est arrivée aujourd'hui, en ce qui concerne le français au moyen âge, la science historique du langage.

Le chapitre 1, *Le français et ses dialectes*, comprend dix-sept pages, sur lesquelles neuf sont consacrées à la discussion de la question préalable de l'existence des dialectes. C'est beaucoup trop à mon sens : c'est là une question de linguistique générale qui n'avait besoin, dans un ouvrage de ce genre, d'être abordée que très sommairement. M. Brunot résume clairement, mais (comme il lui arrive souvent) sans prendre nettement parti, la discussion qui, inaugurée, dans le domaine des langues romanes, par un article célèbre de M. Paul Meyer, se continue depuis vingt ans entre savants français, italiens et allemands, et est bientôt sortie de ce domaine pour s'ouvrir également à propos d'autres familles

de langues. Quelle que soit la solution que l'on adopte, elle n'a pas beaucoup d'importance pour une histoire du francien écrite dans les proportions réduites où se présente celle-ci. Elle n'en aurait que si l'auteur avait essayé de tracer les limites du francien; mais il ne l'a pas fait et n'avait pas besoin de le faire: le francien est le latin vulgaire parlé à Paris et dans les alentours; cela lui suffisait, et il pouvait se contenter de dire en quelques mots jusqu'où, à peu près, il faut étendre ces alentours. M. Brunot ne l'a d'ailleurs même pas essayé. Après un paragraphe consacré au provençal et à ses dialectes, qui comprend deux pages, en vient un intitulé *Les dialectes français*, qui n'en contient réellement qu'une (car la seconde, concernant l'usage littéraire des dialectes, rentre plutôt dans le paragraphe suivant), empruntée tout entière à M. Meyer-Lubke: « Le français écrit est sorti du dialecte de l'Île-de-France », voilà tout ce que nous trouvons dans le livre de M. Brunot sur la question du domaine propre du francien. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il n'en indique nulle part les traits caractéristiques en regard des parlers voisins, et qu'il ne suit pas dans le cours des siècles l'influence que ces parlers ont pu exercer sur lui. Nous verrons plus loin que le tableau du français au moyen âge qui remplit le chapitre II ne comble pas cette lacune.

Le paragraphe intitulé *Progrès du français de France* est intéressant et, outre les citations qu'on trouve partout et qu'il fallait reproduire, en contient quelques-unes qui n'avaient point encore été faites. Les quelques remarques sur l'extension du français comme langue officielle sont forcément un peu vagues, les recherches sur ce point n'ayant pas encore été faites, mais bien orientées. Sur la question de l'emploi littéraire, au contraire, l'auteur aurait pu préciser davantage. Il part d'abord, il me semble, d'une donnée un peu exagérée quand il dit que l'on « chercherait vainement, au moins dans ce qui nous est parvenu, des œuvres écrites en français de France, à une époque où certaines provinces, particulièrement la Normandie, ont déjà toute une littérature ». Il aurait fallu tenir compte non seulement de ce qui a été « écrit », mais de ce qui a été composé, récité, chanté; or M. Brunot, en citant une page de ma *Littérature française au moyen âge*⁽¹⁾, en adopte la doctrine, à savoir que « la première période, purement épique, appartient surtout au nord-est, à

⁽¹⁾ M. Brunot a accompagné de quelques notes ce tableau sommaire de la contribution des différentes provinces à la littérature du moyen âge; il s'y est glissé certaines erreurs: Benoit de Sainte-More n'est sans doute pas l'auteur

d'*Eneas*; il faut lire *Apfelstedt* et non *Bonnardot* à la note 2 de la page 558; c'est au XII^e siècle, et non au XI^e, que j'ai dit que le théâtre avait été fécond en Angleterre, ce qui fait tomber la remarque de la note 5.

la France propre et au nord-ouest »; et n'avons-nous pas conservé — sans parler d'œuvres moins certainement franciennes — un poème composé à Paris dès le milieu du XI^e siècle, le *Pèlerinage de Charlemagne* ⁽¹⁾? Je crois, pour ma part, que l'Île-de-France a été de bonne heure un centre, sinon proprement littéraire, au moins poétique, et par là même un centre de langue pour les poètes; les témoignages de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, de Conon de Béthune et d'Aimon de Varennes, tous trois à peu près contemporains (1173, 1182, 1188), attestent avec évidence que la prépondérance du langage de France était établie avant le règne de Philippe II. Ce que j'aurais voulu trouver dans le livre de M. Brunot, c'est la discussion de l'importante question soulevée par M. Suchier, au sujet de l'existence d'une langue littéraire « normannique », constituée dans les possessions continentales des rois d'Angleterre, et qui aurait précédé la langue littéraire « française », non sans doute sans l'influencer, mais peut-être aussi en ayant déjà subi l'influence. C'était le cas de développer et d'appuyer de preuves la proposition trop concise où l'auteur dit que, dès le XII^e siècle, les œuvres provinciales ne représentent pas fidèlement la langue des provinces et n'en ont souvent que quelques traits. Ce sont là des points capitaux de l'histoire du français littéraire, et j'aurais voulu que l'auteur les approfondit davantage.

Le paragraphe intitulé *Les éléments dialectaux du français*, qui semblerait devoir aborder quelques-unes des questions indiquées, est en réalité étranger au sujet traité ici, puisqu'il est consacré à l'énumération des mots dialectaux qui ont pénétré dans le français moderne. La plupart de ces emprunts sont très récents, quelques-uns dus à la littérature volontairement locale et même patoisante; il n'en est peut-être pas un d'ailleurs qui appartienne à la langue du moyen âge ⁽²⁾; dès lors c'est dans l'histoire de la langue, ou plutôt du lexique (car ce sont là des emprunts tout individuels qui ne méritent guère le nom d'« éléments » d'une langue) à la période moderne qu'il aurait fallu les mentionner. En revanche, on regrette de ne pas trouver, dans une histoire du français

⁽¹⁾ M. Brunot mentionne à peine le *Saint Alexis*: il aurait dû, il me semble, se prononcer sur l'origine et le caractère dialectal de ce beau poème; cela lui aurait permis de toucher à la question des rapports du francien et du normand (voir plus loin).

⁽²⁾ J'entends la langue littéraire générale, car la présence de ces mots dans des textes locaux n'est pas ce que veut

signaler M. Brunot. Pour les mots vraiment anciens qu'il cite, — *camus*, *hagard*, *moquer*, *combe*, — la provenance dialectale en est plus que douteuse. Il aurait été intéressant, en revanche, de citer les formes méridionales qui, pour des raisons particulières, se sont introduites dans le français du nord, pour certains mots, dès le XI^e siècle: *elme*, *osberc*, *anste*, *Sarrazin*, *losenge*, *donei*, etc.

au moyen âge, le développement des quelques mots qui commencent ce paragraphe : « En pénétrant sur le territoire des anciens dialectes, le français s'est altéré à leur contact et a pris diverses physionomies. » Devenu la langue littéraire de la France du nord, puis de celle du midi, comment le francien a-t-il été manié par les écrivains de toutes ces provinces où l'on employait un parler indigène plus ou moins différent ? Quels éléments dialectaux ont-ils, malgré eux ou volontairement, introduits dans leurs œuvres ? Quelles différences y a-t-il entre la langue d'un poème écrit en Picardie, en Bourgogne, en Poitou et la pure langue française ? Tout cela ne pouvait évidemment être traité en détail, mais aurait dû être au moins indiqué dans les grandes lignes. Ce serait une des lacunes les plus importantes à combler dans une révision de l'œuvre.

Le *Tableau de l'ancien français*, qui remplit le second chapitre, occupe quarante-six pages. Il présente successivement l'état de la phonétique (l'auteur dit de la « prononciation »), du lexique, des formes grammaticales et de la syntaxe. Ces diverses parties sont traitées avec une ampleur inégale. La phonétique est exposée d'une façon assez sommaire, généralement exacte⁽¹⁾, mais dans laquelle les traits caractéristiques du français en regard du latin ne sont pas assez nettement groupés et mis

⁽¹⁾ « L'ancien français possédait aussi cet *u* caractéristique, que le latin de la Gaule et du Piémont n'acquies peut-être que sous l'influence lointaine des habitudes celtiques, et qu'il ignore ailleurs, comme l'italien, l'espagnol, le roumain l'ignorent encore » (p. 466). Je n'arrive pas à comprendre ce que signifient les mots que j'ai soulignés; mais la question de l'antiquité de l'*u* en français aurait mérité d'être abordée. L'auteur pense en revanche que l'ancien français ne possédait pas la voyelle *ou*; cela est soutenable, mais jusqu'à une certaine époque seulement, et demanderait à être expliqué : quand *voloir*, *nous*, *toat*, etc., ont-ils pris leur prononciation actuelle ? — Pour faire comprendre la prononciation ancienne d'*ai*, M. Brunot l'a rapprochée de celle du « cri du charretier (*sic*) haïe »; le tréma sur l'*i* rend ici son intention peu claire; j'aurais plutôt cité le mot *ail*; mais je ferai remarquer que *ai* ainsi prononcé n'est pas une vraie

diphthongue, puisque c'est un *a* suivi d'une véritable consonne (*j*). — Exposant, à un autre endroit que celui où on l'attendait (p. 471), la loi des toniques et des « contre-toniques », l'auteur cite quelques exemples et remarque que la tonique ou contre-tonique ne s'est conservée intacte que dans la tonique de *consuetumen* (il tient à cette forme erronée, voir ci-dessus, p. 549, n. 4, et 550, n. 1) et la contre-tonique de *bonitatem* (ce qui n'est pas tout à fait exact, le latin ayant un *o* bref qui a été remplacé en français d'abord par *o* fermé, puis par *o* nasal). Au lieu de ces cas isolés ne valait-il pas mieux dire que les contre-toniques (si on tient à cette expression) se maintiennent, sauf la modification de *ē*, *ē*, *ī* en *e* fermé, puis *e* féminin, de *ō*, *ō* en *o* fermé puis *ou*, que *a*, *e*, *o* toniques se modifient ou se diphtonguent, et que *ī*, *ū* persistent toujours, sauf à ce dernier à prendre la prononciation *ū* ?

en relief; les plus importants sont la contraction des mots sous l'influence de l'accent, la chute des voyelles atones autres que *a*, le traitement de *j*⁽¹⁾ (provenant d'*i* en hiatus), la diphtongaison (romane) de *e*, *o* brefs et la diphtongaison (française) de *e*, *o* longs toniques et libres, le changement d'*o* long entravé tonique ou atone, d'*o* long ou bref atone en *ou*, le changement d'*u* en *ū*, d'*a* libre tonique en *é*, libre atone en *e* féminin, la nasalisation d'*a*, *e* devant *m* ou *n* suivies de consonne, la transformation de *k* en *tch*, de *c* et de *tj* en position forte en *ts*, de *c* et de *tj* en position faible en *js*, de la palatale en position faible devant *a* en *j*, de la disparition de *k*, *q* devant (ou après) *o*, *u*, la réduction, en position faible, de *p*, *b* à *v*, de *t*, *d* à *t̃*, *d̃*. La plupart de ces traits sont signalés à tel ou tel endroit, mais ils auraient dû être rassemblés et présentés dans leur ensemble de façon à montrer leur réelle harmonie et leur concours pour donner au latin vulgaire de la Gaule du nord, après dix siècles environ, sa physionomie d'ensemble⁽²⁾. Au lieu de cela, on trouve ici (p. 470) une énumération des « altérations de nature diverse subies par les mots » qui n'a vraiment rien de scientifique et nous reporte aux procédés pour ainsi dire anecdotiques d'une époque lointaine de la philologie. Plus heureuse, et bien appropriée à la destination du présent ouvrage, est l'idée de comparer les mots de trois vers de la *Chanson de Roland* aux mots latins correspondants : on se rend ainsi compte de la marche et du caractère de l'évolution qui a transformé le latin en français. Si le procédé est un peu mécanique, il a du moins l'avantage de frapper assez vivement l'imagination et par là même de graver les faits dans la mémoire. Si l'auteur avait placé entre les deux extrêmes leurs états intermédiaires à l'époque gallo-romaine et à l'époque mérovingienne⁽³⁾, on aurait vu la transition insensible et logique de chacune des étapes à la suivante, et on aurait eu en gros l'idée de la marche continue de la langue⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Je note ainsi la consonne *yod*, que nous avons en français dans *piéd*, *yenx*, *travail*.

⁽²⁾ L'auteur a cependant donné indication dans ce sens à propos des consonnes (p. 473).

⁽³⁾ Il a donné, comme on l'a vu, un tableau de ce genre, dans la première partie de son travail, pour le texte des *Serments* de 842; repris ici, complété et commenté, ce tableau aurait pu à la rigueur tenir lieu d'un exposé doctrinal.

⁽⁴⁾ Cette idée de la marche continue et du développement sans secousses de la langue est bien celle de l'auteur; il l'exprime et même il y insiste à plusieurs reprises. On est donc surpris de le voir dire (p. 469) que « entre l'époque gallo-romaine et l'époque française les changements avaient été si nombreux qu'ils constituaient un véritable *bouleversement* ». Ce mot (qui revient encore p. 491) est malheureux; il semble indiquer une révolution tumultueuse qui n'a jamais eu lieu.

Les changements qui se sont produits dans la phonétique française pendant le cours du moyen âge sont notés çà et là, soit dans ce chapitre, soit dans celui qui est consacré au XIV^e siècle; mais la clarté et l'intérêt auraient beaucoup gagné s'ils avaient été, eux aussi, réunis dans un ensemble. Ils comportent essentiellement, pour les voyelles : le changement (au moins probable) de *ie* en *je*, de *uo* en *ue* puis *ō* bref, de *ei* en *oi* (qui demandait, je l'ai dit, à être étudié de près), de *ou* en *eu*, peut-être de *o* long en *u* et de *u* en *ū*, la réduction de *en* à *an*, la nasalisation de *o*; pour les consonnes, la vocalisation de *l* (d'où les diphthongues *au*, *eu*, *ou*), l'amuissement de *l*'s devant les sonores puis devant les sourdes, la chute des consonnes *t*, *d* médiales ou finales, la réduction de *tch* à *ch*, de *ts* à *s*. Pour chacune de ces modifications, une histoire détaillée de la langue française devrait indiquer sinon l'époque où elle a commencé et où elle a triomphé, du moins les textes où elle nous apparaît et ceux où l'état qu'elle remplace cesse de se manifester. A coup sûr il serait déraisonnable d'en demander tant à l'esquisse que M. Brunot a voulu nous tracer; mais il aurait pu donner au moins, soit par un bref exposé, soit, comme il l'avait fait pour le français en regard du latin, par un texte étudié dans ses formes successives à travers les siècles, une idée plus complète et plus saisissante que celle qu'en donnent ses remarques détachées et pour ainsi dire fortuites.

Les seize pages consacrées au lexique de l'ancien français sont assurément parmi les meilleures du livre. L'auteur est visiblement ici sur un terrain qu'il a étudié avec plus de sympathie que celui de la phonétique. Ses remarques sur la richesse et la pauvreté relatives de l'ancien lexique sont fines et souvent neuves; elles reposent sur des dépouillements qui lui ont coûté de la peine et dont le résultat offre un réel intérêt. Il y aurait bien une réserve à faire sur ce qui est dit, à bon droit d'ailleurs, de l'énorme masse du vocabulaire de la vieille langue, qu'on se représente, dit l'auteur, en présence des huit volumes in-quarto du dictionnaire de M. Godefroy, « qui ne contiennent cependant que les mots étrangers au français moderne, ou qui ont pris depuis le XV^e siècle un autre sens ». C'est l'histoire du français de France qu'écrit M. Brunot, et M. Godefroy, dans son vaste *Dictionnaire de la langue d'oïl et de tous ses dialectes*, a enregistré, comme il le devait, des mots de toutes provenances pourvu qu'ils se trouvassent dans des textes du nord de la France⁽¹⁾; son livre contient donc un très grand nombre de mots qui n'ont jamais été pro-

⁽¹⁾ Il est même là-dessus, et je ne l'en blâme pas, fort latitudinaire. Ainsi on trouve dans le *Dictionnaire* des mots em-

pruntés à des documents de la Suisse romande qu'on peut à peine qualifier de français.

prement français, pas plus que ne le sont aujourd'hui les mots recueillis dans un dictionnaire patois. En outre, il y a dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy beaucoup de mots qui sont pour ainsi dire individuels, beaucoup de mots latins mis tout crus en français, aux *xiv^e*, *xv^e* et *xvi^e* siècles, par des auteurs des écrits desquels ils ne sont jamais sortis, et qu'on ne peut pas dire qui appartiennent à la langue. Enfin, M. Godefroy, malgré son titre, a admis un grand nombre de mots qui n'apparaissent qu'au *xvi^e* siècle, et ceux mêmes qui sont propres au *xv^e* dépassent le cadre qui est ici celui de M. Brunot. Il faut donc restreindre sensiblement l'étendue de ces « huit volumes in-quarto » au point de vue où nous nous plaçons actuellement. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ancien français parlé ou écrit était étonnamment riche, et que, la plus grande liberté régnant dans ses dérivations, son lexique offrait une végétation luxuriante qui contraste avec la taille sévère à laquelle il a été soumis depuis le *xvii^e* siècle et à laquelle il a d'ailleurs, mais d'une façon souvent trop artificielle, commencé d'échapper de nos jours.

Quelques points de l'exposé de M. Brunot prêtent à la critique ⁽¹⁾ : ce sont surtout les paragraphes consacrés à la composition et à la dérivation en ancien français. Comment peut-on voir (p. 479) dans *fervestir*, *clofichier*, *houcepignier*, *prinseignier*, *torfait*, de « véritables vestiges de la composition thématique » ? *Torfait* (pour *tortfait*) est simplement *tort* suivi du part. *fait* ; *prinseignier* est l'adverbe *primum* précédant le verbe *signare* ; *fervestir*, *clofichier* sont des composés très anciens où le premier substantif est à l'ablatif ou au datif (comme dans *lunae dies* il est au génitif) ; enfin si *houcepignier* est bien (ce dont je doute) un composé de *houce* et de *pignier*, *pignier* y régit *houce* à l'accusatif, et il n'y a là rien de comparable au procédé qui a donné en latin *laniger* ou *munificus* et qui est complètement inconnu au français ⁽²⁾. — A propos de la dérivation, M. Brunot s'exprime ainsi : « Comme on sait, la dérivation est de deux espèces :

⁽¹⁾ Dans les longues listes de mots on pourrait naturellement relever quelques distractions. Je me borne à remarquer que *geste*, dans *chanson de geste*, n'est pas « maintenant oublié et confondu avec *geste* emprunté de *gestum* » (ce qui est peu clair) ; *geste* est un mot de l'ancien français repris par la langue savante moderne et qui tend à passer dans la langue littéraire générale.

⁽²⁾ A propos des composés avec impératif, comme *porte-plume*, M. Brunot

remarque que « la langue actuelle n'a gardé aucun sentiment de ce mode et qu'elle considère le verbe comme étant à l'indicatif présent. » N'est-ce pas trop personifier ? Il faudrait dire que les personnes qui emploient ou créent ces composés croient que le premier terme est un indicatif (quand elles ne croient pas que c'est un substantif, comme l'ont fait ceux qui ont établi la mauvaise graphie *appui-main*, *réveil-matin*, pour *appuimain*, *réveille-matin*).

propre, quand elle crée des mots par addition de suffixes ou de préfixes à un simple; *impropre*, quand au contraire elle fait un mot du radical d'un autre, ou même sans rien changer à sa forme extérieure le fait passer à une autre fonction; ainsi quand de *arrêter* elle tire *arrêt*, ou que du verbe *dîner* elle crée le substantif *le dîner*. » Tout me paraît singulier dans ce passage. Je n'ai jamais vu qu'on appelât dérivation le fait de prendre un infinitif substantivement (non plus qu'un participe, fait plus important et qui est passé sous silence)⁽¹⁾. Je ne sais pas à quoi sert le mot de « dérivation impropre » appliqué à des formations du type d'*arrêt*; ce sont des dérivations sans suffixe, voilà tout ce qu'on en peut dire⁽²⁾. Enfin et surtout je suis surpris de voir ranger dans la dérivation « propre » la formation de mots à l'aide de préfixes; il me semble qu'on a été jusqu'à présent unanime, et à bon droit, à y voir une composition. La présence des mots « comme on sait » en tête de ces diverses assertions est donc, où du moins me paraît (peut-être par ignorance) assez étrange.

C'est donc sous la rubrique de « dérivation propre » que sont étudiés les préfixes. Ils le sont un peu trop rapidement, et quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'ancienne langue, l'emploi de *mes*, de *sor*, et surtout de *entre* et de *re*, ne sont même pas mentionnés. Vient ensuite les suffixes, qui sont l'objet de plus d'attention. M. Brunot relève, et cela était fort intéressant, les suffixes de l'ancien français qui se sont conservés en français moderne et ceux que nous n'employons plus⁽³⁾. Mais pour les premiers il aurait dû citer en français moderne des formations vraiment nouvelles faites sur des mots transmis par le moyen âge : en quoi *espérance* prouve-t-il que le suffixe *-ance* existe encore en français? et à plus forte raison en quoi *certain* prouve-t-il que le suffixe *-ain* soit encore en usage? Parmi ceux qu'il énumère comme perdus, il en est qui n'ont jamais été vivants à l'époque française : tels sont *-eil*, *-il*, *-oil*, qui n'existent que dans des mots reçus du latin vulgaire; *-ande*, terminaison de participe futur passif qui n'a pas survécu à la mort de cette forme; *-iz*, d'*empereriz*, qui est en réalité *-riz*, mais est purement la-

⁽¹⁾ L'auteur fait d'ailleurs de bonnes remarques sur la facilité de prendre substantivement diverses catégories de mots que l'article a donnée au français. A vrai dire, c'est de la syntaxe.

⁽²⁾ M. Brunot loue avec raison cette formation si brève et si vive; mais qu'entend-il en disant que c'est « une des ri-

chesses phoniques principales du français »?

⁽³⁾ Le mot *papelard* est donné (p. 483, n. 1) comme un exemple du suffixe germanique *-ard* et (p. 480, n° 3) comme un exemple de composé avec l'impératif. Il faudrait choisir (à moins que ce ne soit ni l'un ni l'autre).

tin⁽¹⁾. On s'étonne en revanche de ne pas voir figurer parmi les suffixes cet *-ia* emprunté au grec qui a joué un si grand rôle dans la formation des mots français, ni *-izare*, grec également et également si fécond, ni *-eis* provenant soit du latin *-ensem* soit du germanique *-isc*, ni *-ien*, aujourd'hui si répandu et dont les origines sont obscures. A propos de l'invasion des suffixes savants dans la langue moderne, l'auteur remarque que « la résurrection de certains suffixes morts avait commencé au XIII^e siècle », et il cite *-aculum*, qui « commençait à donner des mots comme *signacle*, *habitaclé* ». Mais (outre qu'*habitaclé* est fréquent depuis le XII^e siècle et que *signacle* est dans la *Chanson de Roland*) il ne s'agit pas là de suffixes employés par le français : *habitaclum*, *signaculum* sont des mots latins qui ont été empruntés tout faits. On voit que cette partie du travail aurait besoin d'être revue soigneusement.

L'exposé des changements subis pendant le moyen âge par les formes grammaticales occupe neuf pages, qui sont remplies par des observations judicieuses, bien qu'encore un peu trop brèves, mais qui, sans qu'on puisse d'ailleurs en faire le moindre reproche à l'auteur, ne contiennent pas grand'chose de neuf⁽²⁾.

Il n'en est pas de même des paragraphes consacrés à la syntaxe, qui occupent plus de douze pages et portent partout la marque d'un travail fait de première main. On y trouve des observations très fines et très justes, comme celle-ci, par exemple, par laquelle l'auteur conclut, après avoir montré à la fois l'extrême liberté de l'ancienne construction, le charme que cette liberté donne au vieux langage, et aussi les graves inconvénients qu'elle avait pour la netteté de l'expression et l'intelligibilité de la pensée : « A condition d'observer certaines règles, la phrase moderne, si enchevêtrée, si lourde et pénible qu'elle soit, reste facile à décomposer, partant à comprendre. Le vieux français n'a pas joui de cet avantage, et c'est pour cela qu'aucun des étrangers qui se sont accordés à vanter sa douceur n'a pensé, comme plus tard, à parler de sa précision ou de sa clarté. » On sent ici tout le temps que l'exposé sommaire de

⁽¹⁾ La terminaison d'*Alemaigne* n'est pas, naturellement, le suffixe *-aigne* : *Alemaigne*=*Alemann-ia*, et remonte à une époque où le suffixe latin *-ia* était encore vivant (voir dans la *Romania*, t. XXV, le bel article de M. Thomas sur la dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal); *-aison* de *curaison* et *-ison* de *ombrison* ne font qu'un.

⁽²⁾ « *Leur* (*illorum*) était par son origine un mot invariable; il est aujourd'hui assimilé aux autres adjectifs, il a passé dans la catégorie des mots variables et a pris le signe de la flexion. » Il faudrait remarquer que cela n'est vrai que pour le nombre, et que *leur* n'a pas reçu, comme il aurait pu le faire, de forme féminine *leure*.

l'auteur repose sur un fondement très solide, et les quelques preuves qu'il donne à l'appui de ses dires sont généralement bien choisies et convaincantes. Naturellement il ne fait qu'effleurer ce sujet immense; je souhaite que la lecture de ces quelques pages attrayantes amène un peu plus de travailleurs sur un champ qui, bien malheureusement, du moins en France, est presque complètement délaissé. Je n'ai que peu d'observations à faire. Il est exact de dire que « le passé simple et le passé composé se substituent l'un à l'autre dans certains cas », et il aurait fallu ajouter, ce qui est plus notable, que le présent et le passé s'emploient perpétuellement, en poésie, l'un à côté de l'autre; mais il n'est pas exact de continuer en disant (p. 507) : « De plus les autres passés, ceux qui ont aujourd'hui pour fonction exclusive de marquer une action commune passée par rapport à un temps passé, je veux dire le plus-que-parfait et le futur antérieur, sont, le premier au moins ⁽¹⁾, assimilés à des passés simples. » Cela n'a jamais lieu. Les cinq exemples cités sont mal interprétés. Au v. 3095 du *Roland*, *out pris* signifie, comme d'habitude, « avait pris », et il en est de même aux vers 384-385 et aux deux passages de Villehardouin; au v. 705, *Ço dist li reis que sa guere out finée*, *dist* est un parfait et non un présent, et par conséquent la remarque tombe. Le passage d'*Alexis* qui montrerait le cas inverse, « un simple passé indéfini là où on attendait un passé antérieur », n'est pas plus probant : *Quant son avoir lor a tot departit, Entre les poves s'asist danz Alexis*. Il est vrai qu'en français moderne nous dirions *leur eut partagé* ou *s'assied*, mais il s'agit ici simplement de cette alternance du présent historique et du parfait dont j'ai parlé tout à l'heure. En général ces termes modernes de « passé indéfini, passé antérieur » ne devraient pas être appliqués à l'ancien français : *a pris*, *out pris* ne sont pas en réalité des temps de *prendre*, mais le présent et le parfait d'*avoir* accompagnés du participe passé de *prendre*; on leur attribue en ancien français la simple valeur temporelle de ces temps et on les emploie avec la liberté que l'on sait. Cette liberté a d'ailleurs ses limites et elle n'est pas allée jusqu'où l'auteur la fait aller ici. — L'omission de *qui* devant un subjonctif et celle de *que*, après certaines propositions affirmatives, devant un indicatif, n'auraient pas dû être mises sur le même plan. Dans le premier cas, *N'i at paien nel prit e ne l'aurt*, la proposition principale doit être négative; dans le second (où il y aurait à faire certaines distinctions) il n'est pas cer-

⁽¹⁾ Le texte porte, par une faute d'impression, *ce dernier*. Mais quelle nécessité de faire intervenir ici le futur antérieur? Comment pourrait-il jamais « être

assimilé à un passé simple »? L'auteur a sans doute voulu dire qu'il était parfois assimilé à un futur simple; mais cela non plus n'est pas exact.

tain que la seconde proposition soit subordonnée à l'autre : de bons juges croient qu'elles sont simplement coordonnées et les séparent par une virgule ⁽¹⁾. — Comme exemple de l'incapacité de nos vieux écrivains à construire une période sans « s'embrouiller » et devenir « quelque peu obscurs et difficiles à suivre », M. Brunot cite un passage de Jacot de Forest et un autre de Chrétien de Troies. Il est vrai qu'ils méritent assez ce jugement, mais il faut ajouter qu'ils le méritent beaucoup moins si on leur donne une meilleure ponctuation ⁽²⁾. Il eût d'ailleurs été facile de trouver des exemples plus manifestes encore de cet embarras, notamment dans les écrivains en prose, surtout quand ils veulent — comme cela leur arrive déjà parfois — élever leur style à la hauteur des modèles latins.

Le chapitre consacré au XIV^e siècle, qui occupe une quinzaine de pages, aurait pu en partie être fondu avec le précédent. M. Brunot, en effet, ne tombe pas dans l'erreur fréquente qui consiste à regarder le XIV^e siècle comme une époque de révolution; il présente, au contraire, d'excellentes considérations sur la continuité de l'évolution linguistique à cette période comme aux autres. Et en fait, la plupart des traits qu'il signale — trop brièvement à mon sens ⁽³⁾ — comme caractérisant le XIV^e siècle apparaissent auparavant ou ne deviennent dominants qu'après. Il n'en est pas moins vrai qu'un fait important s'accomplit dans ce siècle : l'effacement définitif de la déclinaison à deux cas. L'histoire de cet événement capital dans la transformation du latin en français moderne est encore à faire : M. Brunot n'a pas entrepris de l'écrire ⁽⁴⁾; elle mériterait d'être l'objet d'une étude spéciale. La pénétration en masse de mots

⁽¹⁾ M. Brunot, reproduisant l'édition qu'il suit, en met une dans le passage qu'il cite; mais d'après sa façon de comprendre (que je crois bonne) il n'en faut pas.

⁽²⁾ La longue phrase du *Jules César* doit se terminer par un point d'interrogation. Dans celle d'*Yvain*, la virgule du v. 4 appartient à la ponctuation allemande de l'éditeur et doit être effacée. Je mettrais deux points après *mescheū*, un point et virgule après *demeure* (*que*, au v. 8, a le sens de « car »).

⁽³⁾ La phonétique et la morphologie lui auraient fourni plus d'un phénomène intéressant à recueillir; la syntaxe aussi n'est plus celle du haut moyen âge. Au

reste, ici comme ailleurs, si l'auteur s'est un peu trop restreint, ce n'est pas que les éléments d'un exposé plus détaillé lui fissent défaut : on le voit par telle remarque incidente, comme celle qui concerne *l's* ajoutée à la 2^e pers. sing. du conditionnel et de l'imparfait (p. 530, n. 1).

⁽⁴⁾ Ce qu'il en dit est intéressant. Il a par exemple tiré bon parti de la comparaison du manuscrit du livre de Joinville écrit vers 1370 avec les actes authentiques de Joinville lui-même, et il a justement remarqué que la déclinaison a commencé à se perdre dans l'ouest et qu'elle s'est maintenue dans le nord plus tard qu'ailleurs.

savants dans la langue écrite, due surtout aux nombreux traducteurs; est un autre caractère du XIV^e siècle (avec le déplorable développement de cette graphie, prétendue savante, qui, « élevée à la dignité d'orthographe, pèse encore sur la langue », ou du moins sur l'écriture). M. Brunot a étudié avec attention cette invasion de mots latins, et il a dressé une liste des nouveau-venus⁽¹⁾, empruntés surtout aux écrits de Nicole Oresme et à la traduction lorraine du Psautier; il aurait pu trouver ailleurs des exemples tout aussi probants. Il est sévère pour cette francisation à outrance de mots latins; il va jusqu'à qualifier de « barbare » une page d'Oresme⁽²⁾ dont, cependant, tous les mots savants sauf un seul (*fortitude*) ont passé dans notre langue littéraire ou même usuelle, tant le besoin en était réel. C'est une question très délicate et compliquée que celle de la légitimité des emprunts faits par le français au latin et plus tard⁽³⁾ au grec. Il eût sans doute été à souhaiter pour la beauté et l'harmonie organique de notre langue que notre civilisation se fût développée spontanément comme l'a fait celle des Grecs (sauf l'influence lointaine de l'Égypte et de l'Orient), et que chacun de nos mots abstraits et scientifiques fût le produit et le reflet du travail intime de notre pensée propre. Mais il ne pouvait en être ainsi : le latin était la langue officielle d'une religion qui, elle-même, n'était née ni sur notre sol ni de notre race et nous était arrivée avec des termes élaborés par une pensée étrangère et que nous devions accepter tout faits. De même la philosophie, la science, la haute culture intellectuelle, nous ont été transmises dans

⁽¹⁾ L'auteur fait d'ailleurs les réserves nécessaires sur la date d'introduction de ces mots. Plus d'un certainement a été employé avant le XIV^e siècle, bien qu'on ne l'ait pas encore signalé, mais le plus souvent d'une manière tout isolée et sans pénétrer dans l'usage littéraire général. C'est au XIV^e siècle que s'est vraiment formée une langue littéraire dans laquelle un grand nombre de mots tirés du latin ont reçu droit de cité.

⁽²⁾ Dans cette citation je trouve une façon d'écrire que je ne me lasserai pas de combattre jusqu'à ce qu'elle disparaisse, ce que j'espère à peine d'ailleurs, puisque je la combats sans succès depuis trente ans : il faut imprimer non *pevent*, forme impossible, mais *peuent*, et de même *pouoir* et non *pooir*. Dans une

autre citation de la même page, je lis *wellent* : j'ai également répété bien des fois, mais inutilement, que le *w* des manuscrits doit être interprété comme leur *v* ou leur *u*, et qu'il peut signifier *vv*, *vu*, *uv*, *uu* ou *w*; ici c'est *va*, et il faut lire *vuellent*; *wellent* est aussi barbare que *pevent*.

⁽³⁾ Je dis « plus tard » : M. Brunot dresse (p. 549) une liste de prétendus « hellénismes » du XIV^e siècle. Il est vrai que ce sont des mots grecs; mais ils sont tous pris au latin, qui les avait d'abord admis, et le fait qu'ils ont une origine grecque n'offre aucun intérêt particulier. Les emprunts faits vraiment au grec n'ont commencé, et ne pouvaient, naturellement, commencer qu'au XVI^e siècle.

des livres latins et ont été entretenues pendant tout le moyen âge par des hommes qui non seulement écrivaient, mais parlaient le latin. Ce sont ces hommes qui ont fondé, par des traductions ou des résumés, la littérature sérieuse en langue vulgaire : comment auraient-ils pu désigner par des mots français les objets et les idées qu'il s'agissait précisément de faire connaître aux gens ne parlant que le français? Il était d'autant plus naturel qu'ils prissent les mots latins en francisant les terminaisons que le français, tout le monde alors en avait conscience, n'était que l'usage vulgaire du latin. Aussi l'ont-ils fait dès une époque antérieure aux plus anciens textes qui nous soient parvenus : déjà dans *Eulalie* on trouve *anème*, *élément*, *virginité*, *figure*, *clemence*, que le poète aurait été bien embarrassé de remplacer par des mots de l'usage commun. Le nombre de ces mots savants est toujours allé en grossissant depuis dix siècles et, malgré toutes les protestations des puristes, ne cesse pas de grossir. Le lexique latin, après nous avoir fourni des termes pour des objets ou des idées, nous en fournit maintenant surtout pour des impressions; tout récemment importés, des mots comme *téna*, *opaque*, *évanescent*, *fugace*, *livide*, *hirsute* et mille autres prêtent aux nuances de nos sensations une expression commode, qu'il nous serait malaisé de trouver aussi exacte dans le trésor des mots héréditaires⁽¹⁾. On pourrait même défendre l'introduction des mots savants, qui pénètrent dans le langage populaire avec une facilité et une rapidité surprenantes⁽²⁾, en faisant remarquer qu'ils restituent à la langue une foule d'éléments phoniques qu'elle avait perdus ou continue à perdre et qu'elle est un puissant obstacle à cette réduction perpétuelle des phonèmes qui achemine la langue vers une monotonie fâcheuse, une homonymie gênante et une contraction qui pourrait aller jusqu'au monosyllabisme. Ce qui est certain, c'est que les emprunts, pour être légitimes, doivent être utiles, et que le pédantisme ou la prétentieuse recherche qui, à diverses épo-

⁽¹⁾ Notez que dans la liste des mots savants donnés par M. Brunot pour les XII^e et XIII^e siècles on trouve à peine un adjectif et très peu de verbes; dans celle du XIV^e, les substantifs dominent encore beaucoup. Ce sont des emprunts *objectifs*, au lieu que beaucoup d'emprunts modernes sont *subjectifs*, et dus souvent au besoin personnel et passager de tel ou tel auteur; aussi serait-il très précieux d'avoir l'acte de naissance de chacun d'eux et de voir sous l'influence

de quel besoin vaguement senti celui qui l'a introduit est allé le chercher dans sa mémoire imbue de latin. Mais la plupart de ces mots n'ont réussi à vivre qu'après plusieurs naissances obscures et avortées, et cela aussi est intéressant.

⁽²⁾ Qui se douterait aujourd'hui, sans la critique philologique, que des mots comme *régiment*, *nature*, *imbécile*, *facile*, *fatiguer*, *habituer*, *imaginer*, sont des « mots savants » ?

ques, les ont multipliés au delà de toute limite chez certains écrivains méritent d'être combattus et tournés en ridicule. Il est vrai aussi que des morceaux de prose et surtout de poésie où l'on emploie surtout les bons vieux mots du fonds héréditaire de la langue ont par là même, sans que le lecteur et souvent même le poète sachent pourquoi, un charme, une simplicité et une force de pénétration remarquables, tandis que des morceaux de prose ou de poésie où les mots savants surabondent ont par là même un caractère tendu ou pompeux. En somme, le français a commencé ses emprunts au latin classique avant même de s'écrire; il les a continués et les continue toujours. Il ne pouvait qu'à cette condition devenir la langue de la philosophie, de la science et de l'histoire, et c'est parce qu'il a fait dans tous ces sens un effort remarquable au XIV^e siècle que cette époque a pour un de ses caractères principaux la production d'ouvrages où les mots empruntés au latin apparaissent en plus grand nombre qu'aux siècles antérieurs⁽¹⁾.

Le chapitre III, *Le français à l'étranger*, forme, comme je l'ai dit, un épisode, mais non pas un hors-d'œuvre. Sur les vingt pages qu'il contient, douze, et ce sont les mieux remplies, sont consacrées à l'Angleterre : on trouvera là rassemblés beaucoup de renseignements intéressants, dont quelques-uns peu connus, sur l'histoire externe de notre langue dans ce pays où, impartée par la conquête, elle fut longtemps la langue de l'aristocratie et la langue au moins accessoire de la majorité de la nation⁽²⁾. L'histoire du français en Italie, si intéressante, est traitée en quelques lignes, et c'est une lacune regrettable⁽³⁾. Les paragraphes consacrés au français en Asie et en Afrique (?) et au français en pays grec sont au contraire développés d'une façon superflue, et qui prouve simplement que l'auteur s'est intéressé à ces recherches, curieuses en elles-mêmes, mais ici assez peu à leur place. On a parlé français en Syrie, en Chypre et en Morée, parce que des Français s'y étaient établis⁽⁴⁾, mais

⁽¹⁾ M. Brunot termine ce chapitre par quelques remarques sur les latinismes introduits aussi dans la syntaxe. Ils sont fort importants et ont beaucoup contribué à la formation du style français. Je n'aurais pas emprunté d'exemples, pour ce qui regarde la construction, au roman de *Troilus*, traduction de l'italien souvent calquée sur l'original.

⁽²⁾ Notez aussi ce qui est dit des anciens traités anglais destinés à l'enseignement du français.

⁽³⁾ Encore ces quelques lignes ne sont-elles pas exemptes d'erreurs. Martin de Canale n'est pas le continuateur de Brunet Latia. Ce qui est plus grave, c'est de dire que « Dante lui-même considère que Chrétien de Troyes a donné à la langue française le premier rang pour la poésie narrative », Dante ne nomme nulle part Chrétien, et dans le passage auquel il est fait allusion il s'agit de la prose française.

⁽⁴⁾ Il en était de même dans le sud de l'Italie et en Sicile.

cela appartient à peine à l'histoire de la langue française, du moins à une histoire conçue sur un plan aussi restreint⁽¹⁾. Quant à la pénétration en français d'un certain nombre de mots arabes qui viennent bien plutôt de l'Espagne que directement de l'Asie⁽²⁾, elle aurait trouvé tout naturellement sa place dans l'étude des éléments du lexique; il en est de même des mots grecs, dont bien peu sont dus à l'établissement des Français en Orient⁽³⁾. J'aurais mieux aimé que l'auteur s'étendît un peu plus sur la pénétration du français dans les pays germaniques, où il domina tellement la langue littéraire au XIII^e siècle qu'elle est remplie de mots français et que l'allemand a même emprunté alors à notre langue le suffixe verbal *-ieren* dont il fait encore un si grand usage. Mais ces critiques n'empêchent pas que ce chapitre, qui pourrait être mieux proportionné, ne contienne beaucoup de choses intéressantes et instructives et ne complète heureusement le tableau de l'histoire du français au moyen âge⁽⁴⁾.

Ce tableau, tel que l'a tracé M. Brunot, est, si l'on en réunit les traits un peu épars, exact dans son ensemble et donne une juste idée de ce qu'a été la langue française au moyen âge. L'auteur a su en apprécier les rares mérites comme il en a signalé les côtés faibles. Son travail, s'il est lu par ceux en vue desquels il a été surtout écrit, contribuera, il

⁽¹⁾ Il en aurait été autrement si l'auteur avait voulu étudier les déviations que subit la français en Orient, sujet intéressant et encore à traiter. Mais toute une page sur l'introduction des coutumes françaises en Arménie et de quelques mots français dans l'arménien est vraiment de trop dans un livre où tant de choses essentielles sont à peine indiquées faute d'espace.

⁽²⁾ M. Brunot en cite une quinzaine, dont plusieurs sont au moins douteux (mais il faut y joindre *caroubé*). *Faki* se trouve au XIII^e siècle dans un livre écrit en Syrie, mais notre *fakir* ne remonte qu'au XVII^e siècle; il en est à peu près de même de *mamelouk* et d'autres.

⁽³⁾ L'auteur cite, ce qui n'a vraiment aucun intérêt dans la question, des mots grecs latinisés, puis francisés par le traducteur de Guillaume de Tyr, et des noms de serpents, tous pris également du latin, qui se trouvent dans l'*Estoire*

d'Eracles, c'est-à-dire dans une interpolation propre à quelques manuscrits et littéralement traduite du latin. Sur la question du *Flarimont*, M. Brunot ne paraît pas connaître les récents travaux et la preuve fournie par M. Psichari qu'*Anton* ne savait pas le grec. Des mots grecs donnés comme venus à l'époque des croisades, bien peu résisteraient à l'examen; en tout cas l'étymologie de *βραχάια μάχαιρα* pour *braquemart* (qui n'apparaît qu'à la fin du XII^e siècle) devrait être depuis longtemps reléguée parmi les bouffonneries de la vieille étymologie.

⁽⁴⁾ La bibliographie qui termine le volume est utile, mais m'a paru faite sans un plan bien arrêté. On est surpris en tout cas de ne pas voir figurer à la *Syntaxe* les *Vermischte Beiträge* de M. Tobler, *vade-mecum* indispensable de tous ceux qui veulent étudier la syntaxe française.

faut l'espérer, à détruire le préjugé tenace que l'on trouve encore si souvent exprimé, à savoir que, si la littérature et notamment la poésie française n'a pas produit au moyen âge d'œuvre qui s'impose encore aujourd'hui à l'admiration au moins au point de vue de la forme, c'est que les écrivains et les poètes n'avaient à leur disposition qu'une langue informe, incapable de rendre des inspirations élevées, des pensées sérieuses, des sentiments délicats. Le français, considéré soit comme organisme linguistique, soit comme instrument d'expression, n'a guère fait que perdre depuis le XII^e siècle, et l'auteur, comme tous ceux qui se sont occupés de la question avec impartialité, l'a constaté à plusieurs reprises. Au premier point de vue, il est trop clair que la variété et la richesse du vocalisme, la persistance des consonnes finales, l'heureux balancement des formes verbales, étaient des avantages esthétiques, en comparaison de l'uniformité qui s'est partout introduite et de la destruction qui a rongé tant de beaux phonèmes, en même temps qu'ils augmentaient beaucoup la clarté et dispensaient en grande partie des pronoms, des prépositions et des conjonctions qui nous encombrant. Au second point de vue, l'existence de deux cas n'avait rien que de favorable à la grâce et à la netteté des tournures; l'emploi facultatif de l'article permettait de précieuses distinctions de sens; la liberté et la souplesse de la construction se prêtaient à merveille à se laisser modeler par une main habile. Le français moderne n'offre aux écrivains des ressources plus nombreuses que grâce à l'introduction considérable de mots savants et à la faculté, due aussi à l'imitation latine, de construire plus aisément de longues périodes. Mais ces deux acquisitions auraient pu se faire sans troubler la structure du vieux langage; celle-ci s'est écroulée d'elle-même par l'effacement toujours grandissant des distinctions phonétiques, par la désuétude où est insensiblement tombée la déclinaison, par la tyrannie que l'analogie a exercée sur la conjugaison, par l'ossification de la syntaxe, si l'on peut ainsi dire, résultant de l'atrophie des éléments qui lui permettaient le jeu souple et facile d'autrefois. Peut-être si, au XII^e siècle, un Dante s'était produit en France, aurait-il maintenu pour des siècles la langue littéraire dans l'état où il l'aurait laissée. Au point de vue de l'unité de notre langue nationale, ce n'aurait peut-être pas été un bien; car le parler populaire aurait toujours marché dans sa voie, et l'on aurait eu bientôt entre l'usage écrit et l'usage parlé un écart bien plus grand que celui qui existe en Italie et comparable à celui qui avait séparé le latin vulgaire du latin grammatical. Il valait mieux sans doute que le français littéraire ne se fixât qu'au XVII^e siècle. On peut toutefois regretter que cette belle langue du XII^e siècle n'ait pas trouvé un metteur

en œuvre digne d'elle. Les raisons de ce fait sont nombreuses, et ce n'est pas ici le lieu de les indiquer. Il ne faut pas d'ailleurs l'exagérer, et croire que les écrivains d'alors aient été autant au-dessous de leur tâche qu'on l'a souvent dit. Assurément Chrétien de Troies, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, celui du *Lancelot* en prose, Geoffroi de Villehardouin, d'autres encore, ont su manier avec force, avec adresse ou avec grâce cette langue dont l'Europe entière admirait la douceur et le charme⁽¹⁾. Mais aucun d'eux n'était de taille à dominer et à arrêter une langue littéraire qui se produisait sur presque tous les points de la France avec la plus luxuriante liberté et qui se bornait à se modeler en quelques points essentiels sur celle de Paris, laquelle variait elle-même à chaque génération. Ainsi tous les traits caractéristiques de la langue du moyen âge allèrent s'effaçant peu à peu, et Villon, quand il voulut écrire une ballade « en vieil langage françois », montra assez que ni lui ni son temps n'y comprenaient plus rien. La langue du xv^e siècle n'a presque plus aucun des traits de l'ancien français : il ne lui manque pour devenir le français moderne qu'un peu plus de régularité, une plus grande pénétration de l'influence latine, et surtout la fixation à Paris de ce centre littéraire et social où devaient se produire à la fois les grammairiens et les écrivains classiques. La Renaissance n'a pas plus tué la langue du moyen âge qu'elle n'en a tué la littérature : celle-ci était morte et celle-là s'était transformée bien avant Du Bellay et Ronsard.

GASTON PARIS.

(La fin à un prochain cahier.)

CATALOGUE GÉNÉRAL DES INCUNABLES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
DE FRANCE, par M^{lle} Pellechet [tome I :] ABANO-BIBLIA.
Paris, Alphonse Picard et fils, 1897, in-8°, xviii et 602 p.

Il faut aimer avec passion les vieux livres, posséder une instruction aussi solide que variée et être doué d'une grande puissance de travail pour entreprendre une œuvre comme celle dont nous annonçons la

⁽¹⁾ « C'est, disait encore un Anglais au xiv^e siècle, le plus beau et le plus gracieux langage qui soit au monde, après le latin d'école, et le plus aimé et

prisé de toutes gens ; car Dieu le fit si doux et si amiable qu'il se peut comparer au parler des anges du ciel. » (Voir Brunot, t. II, p. 511.)

publication du premier volume. Toutes ces conditions et d'autres encore, telles qu'une grande expérience des opérations photographiques, se sont trouvées réunies chez l'auteur du *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*. Il s'agissait, en effet, d'examiner à la loupe des milliers et des milliers de volumes, disséminés dans près de deux cents dépôts à tous les coins de la France, de les comparer entre eux, de constater l'identité de ceux auxquels les injures du temps et la main des hommes ont infligé les plus graves mutilations, de les rapprocher des notices dont les livres du xv^e siècle ont été l'objet dans une foule de catalogues et de dissertations publiés en France et à l'étranger, le tout pour arriver à décrire, dans les moindres détails, avec une absolue rigueur scientifique, tous ces produits des premiers ateliers typographiques qui témoignent de l'activité intellectuelle de la plupart des pays de l'Europe pendant la seconde moitié du xv^e siècle.

Le meilleur éloge qu'on puisse faire du *Catalogue général*, c'est que le plan en est excellent et que ce plan, qui avait été précédemment essayé sur les collections de Dijon, de Versailles et de Lyon, a été appliqué sans défaillance par M^{lle} Pellechet à tous les livres qu'elle avait à décrire, c'est-à-dire à tous les incunables dont les bibliothèques publiques de la France possèdent des exemplaires. Tous sont décrits dans des notices encore plus minutieusement exactes que celles dont Hain et Campbell nous ont laissé des modèles. M^{lle} Pellechet est encore allée plus loin que ses devanciers.

Campbell, grâce aux *Monuments typographiques des Pays-Bas au xv^e siècle*, de Holtrop, avait réussi à identifier les caractères employés dans la plupart des incunables néerlandais et à déterminer ainsi les auteurs de beaucoup d'éditions dépourvues de noms d'imprimeurs. De même, M^{lle} Pellechet, à l'aide d'une riche collection de reproductions photographiques qu'elle s'est créée, a pu indiquer les typographes auxquels il convient d'attribuer une foule d'impressions jusqu'ici indéterminées. Il faut aussi lui savoir gré d'avoir souvent donné des points de repère, tels que les premiers mots du second cahier du livre, ce qui permet d'identifier des exemplaires dont les premiers et les derniers feuillets ont disparu.

Pour certains livres, dont il n'y a dans nos bibliothèques publiques que des exemplaires defectueux, elle a complété ses descriptions en recourant tantôt à des notices publiées par des bibliographes dignes de confiance, tantôt à des exemplaires complets, étudiés par elle-même soit dans des bibliothèques étrangères, soit dans des collections particulières. Je n'en citerai qu'un exemple : « l'Exposition et vraie déclaration

de la Bible corrigée par Julien Macho et Pierre Farget ». Trois éditions de cet ouvrage ou de parties de cet ouvrage, imprimées à Lyon vers 1477, par Barthélemy Buyer (n° 2355, 2357 et 2358), sont représentées dans nos bibliothèques, à la Mazarine, à Poitiers et à Carpentras, par un seul exemplaire de chacune d'elles, et ces exemplaires sont tous les trois défectueux. M^{lle} Pellechet n'en a pas moins donné une description complète d'après les bons exemplaires qu'en possède M. Baudrier, amateur lyonnais, qui a fait ses preuves d'érudition bibliographique.

À la suite de chaque notice sont indiquées les bibliothèques qui possèdent un ou plusieurs exemplaires du livre décrit et, autant que possible, les cotes sous lesquelles les exemplaires y sont classés. C'est à coup sûr la meilleure et la plus intelligente application qui ait été faite en France du système des catalogues collectifs. Ce système a un double avantage : d'une part, il supprime à peu près la dépense qu'entraîneraient la rédaction et la publication des catalogues particuliers des bibliothèques qui possèdent des incunables ; d'autre part, il simplifie le travail des savants qui ont des recherches à faire dans les catalogues des livres de ce genre.

Prenons comme exemple l'édition de l'Exposition des épitres de saint Paul par saint Augustin et par le vénérable Bède, qui fut achevée d'imprimer à Paris le 28 novembre 1499, par Ulric Gering et par Berthold Rembolt : la description de ce beau volume occupe une demi-page du Catalogue de M^{lle} Pellechet ⁽¹⁾. Comme il y en a des exemplaires dans treize bibliothèques françaises (la Bibliothèque nationale, la bibliothèque Mazarine, les bibliothèques des villes d'Amiens, Arras, Beaune, Besançon, Bordeaux, Cambrai, Lille, Mortain, Nantes, Niort et Tours), il n'aurait pas fallu moins de six pages pour décrire chacun de ces exemplaires si l'on avait dû publier à part le catalogue des incunables de chacune de ces bibliothèques. De ce chef, il y a donc une grande économie de travail de rédaction et de frais d'impression. Du même coup se trouvent fort abrégées les recherches des bibliographes, que la lecture de trois lignes du Catalogue collectif dispensera d'ouvrir un nombre plus ou moins considérable de catalogues particuliers pour savoir dans quelles bibliothèques françaises se trouvent ou ne se trouvent pas des exemplaires de l'ouvrage dont il s'agit. On ne saurait invoquer un meilleur argument pour démontrer l'utilité et la commodité des catalogues collectifs.

Les incunables catalogués par M^{lle} Pellechet sont généralement classés

⁽¹⁾ T. I, p. 349, n° 1496.

suivant l'ordre adopté par Hain, mais avec une amélioration qui facilitera singulièrement les recherches. Pour les auteurs dont il existe un grand nombre d'ouvrages ou d'opuscules fréquemment imprimés au xv^e siècle, nous trouvons, en tête du groupe d'articles consacré à un auteur, une petite table alphabétique des titres des différents traités de cet auteur, avec renvoi aux numéros sous lesquels les diverses éditions de chaque traité sont cataloguées. Ainsi, le groupe des écrits de saint Augustin se compose de 137 articles, cotés de 1458 à 1594. Pour trouver sans le moindre tâtonnement la place des notices répondant aux anciennes éditions de la Cité de Dieu, il suffit de jeter les yeux sur la table placée à la page 339, avant la première rubrique AUGUSTINUS : on y verra, dans la série alphabétique des titres des écrits de ce grand docteur, une indication ainsi formulée : *Civitate Dei (de)*, 1545-1564, ce qui signifie qu'il faut chercher sous les cotes 1545-1564 la description de vingt éditions de la Cité de Dieu, y compris une traduction française et une traduction italienne.

On appréciera la difficulté et la précision du travail de M^{lle} Pellechet en jetant les yeux sur un article de son catalogue pris au hasard, la notice d'une traduction d'Appien publiée à Venise en 1477 :

●15. APPIANUS. De bellis civilibus romanis, latine a P. Candido Decembrio. — Venetiis, Bernardus Pictor, Erhardus Ratdolt et Petrus Loslein, 1477. *Deus volumes* : Car. rom. (Ongania⁽¹⁾, t. I, p. 31 et 33); 32 ll⁽²⁾; manch.; init. et bord. grav.⁽³⁾ (les bordures sont tirées tantôt en rouge tantôt en noir; Ongania 31-33 et Redgrave⁽⁴⁾, pl. 1.); in-4°. *Tome I* : 210 fnc.⁽⁵⁾; signat. a-x. *Tome II* : 132 fnc.; signat. a-o.

Tome I : F. 1, blanc. F. 2, signé a 2, bordure, incipit : Ad diuum Alfonso Aragonum & utriusq; Sicilię regem in libros ciuiliũ bellorũ ex Appiano Alexandrino in latinũ traductos Prefatio incipit felicissime. F. 3, signé a 3, table. F. 4, incipit : P. candidi de ciuilibus Romanorum bellis ex Appiano Alexandrino in latinũ traductis liber primus. . . F. 11, signé b, incipit : cum Asiam bello cepisset : publice muneribus acceptis essent | F. 210, colophon : Appiani Alexandrini sophistę Romanorũ liber finit | qui Celticus inscribitur. Traductio P. Candidi. | Impressum est hoc opus Venetijs per Bernardũ Pictorem et Erhardum ratdolt de Augusta una cum Petro Loslein de Langencen correctore ac socio. Laus Deo. | .M.CCCC.LXXVII.

Tome II : F. 1, blanc. F. 2, signé a 2, incipit : P. Candidi in libros Appiani so-

(1) Le volume ici décrit est imprimé avec les caractères dont il y a un fac-similé dans le recueil de Ongania, *L'arte della stampa nel renascimento italiano*.

(2) Lignes longues.

(3) Manchettes, initiales et bordures gravées.

(4) Renvoi aux fac-similés contenus dans le livre de Redgrave, *Erhard Ratdolt and his work at Venice*.

(5) Feuillet non chiffrés.

phistę Alexandrini ad Nico-laum quintū summū pontificem Prefatio incipit felicissime. F. 3, *signé a 3*, *incipit* : Appiani sophistę Alexandrini Romanę | historię procemium feliciter incipit. F. 7, *incipit* : Appiani Alexandri sophistę Romano-rum liber incipit qui Libycus inscribitur. F. 11, *signé b*, *incipit* : Scipio post hæc ad uticam mari terraq; oppugnadam cõuersus | . . . F. 132, *colophon* : Appiani Alexandrini sophistę Romanorum liber finit | qui Mithridaticus inscribitur. Traductio. P. Candidi. | Impressum est hoc opus Venetijs per Bernardū picto-rem & Erhardum ratdolt de Augusta una cum Petro|loslein de Langencen correctore ac socio. Laus Deo. | .M.CCCC.LXXVII. — Redgrave, pl. 1. H. 1307⁽¹⁾.

B. Nat. J. 184 et 187. Arsenal H. 2191, Ste-Geneviève 231. Aix 16604. Cahors. Carcassonne 1779. Carpentras H. 644. Épinal AR 3, n° 43. Lille, legs Godefroy NP 3403, et C 39. Lyon 27. Marseille Db 7. Nancy 17 (t. II). Nantes 140 (t. II). Reims 152. Soissons.

M^{lle} Pellechet ne pouvait songer à donner des détails sur la condition des exemplaires, sur leur origine et sur les vicissitudes par lesquelles ils sont passés. Elle a cependant, et il faut l'en louer, relevé tout ce qui peut servir à l'histoire de la fabrication des livres eux-mêmes, c'est-à-dire tout ce qui peut aider à suppléer à l'absence de dates et d'indications de lieux d'impression ou de noms d'imprimeurs et de libraires. C'est ainsi qu'elle a enregistré les notes manuscrites relatives à la date de l'enluminure ou de la reliure des exemplaires, et aux circonstances dans lesquelles ces exemplaires sont arrivés entre les mains des premiers possesseurs.

Rien n'est plus instructif que certaines notes de ce genre. Est-il besoin de rappeler que c'en est une qui a révélé l'époque à laquelle le premier livre imprimé a fait son apparition dans le monde? Nous serions réduits à des conjectures plus ou moins vagues sur la date de la Bible à quarante-deux lignes, ou Bible mazarine, si nous n'avions pas à la Bibliothèque nationale un exemplaire de cette Bible, dans lequel un vicaire de Saint-Étienne de Mayence a pris soin de noter qu'il avait achevé d'en enluminer et d'en relier les deux volumes le 15 et le 24 août 1456.

On me permettra de citer un autre exemple de l'utilité de ce genre de notes. L'une des plus anciennes, peut-être la première, des éditions des Lettres et opuscules de saint Jérôme est celle qui a été préparée par Théodore Lelius, évêque de Trévise, mort en 1466, et qui porte le n° 8550 dans le Répertoire de Hain. En voici la description, d'après l'exemplaire du Musée Condé, provenu de la collection Standish, et d'après les deux exemplaires qu'en possède la Bibliothèque nationale,

⁽¹⁾ Renvoi au *Repertorium* de Hain.

l'un sur papier (Réserve, C. 441), venu de la bibliothèque du duc de La Vallière, l'autre sur vélin (Vélins, 293 et 294), acquis à la vente de la collection Sykes :

TOME PREMIER. *Partie liminaire*, consistant en 26 feuillets, savoir :

1° Un double feuillet, dont les trois premières pages sont restées en blanc, et dont la dernière contient, imprimée au milieu, sur une colonne, la notice relative à Théodore Lelius, que nous allons retrouver un peu plus loin; ce double feuillet a disparu dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale;

2° Trois cahiers, composés de 22 feuillets et contenant : *a*) la préface de Théodore Lelius (fol. 3); *b*) la table des lettres et opuscules (fol. 3, col. 2); *c*) le registre du volume, intitulé : « Inchoationes quinternorum prime partis sequantur secundum ordinem » (fol. 8); *d*) le traité d'Aristée sur les Septante, traduit par Mathias Palmieri et dédié au pape Paul II : « Aristeas ad Philocratem fratrem de | LXX interpretibus. | Per Mathiam Palmierum pisanum | e greco in latinum versus » (fol. 9); *e*) une notice sur Théodore Lelius et sur le travail auquel il s'était livré pour réunir, classer et enrichir d'arguments les lettres et les opuscules de saint Jérôme (fol. 22 v°, col. 2). — Suivent quatre feuillets blancs, qui n'ont point été conservés dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale. — Dans les mêmes exemplaires, le cahier contenant les articles *a*, *b* et *c* est placé après les deux cahiers contenant les articles *d* et *e*. — Schoenemann⁽¹⁾ semble faire allusion à un exemplaire constitué comme celui du Musée Condé quand il signale la notice sur Théodore Lelius comme précédant le traité d'Aristée.

Corps du volume. 350 feuillets, y compris trois feuillets laissés en blancs à la fin⁽²⁾; ces feuillets sont répartis en 35 cahiers. Dans l'exemplaire sur papier de la Bibliothèque nationale, les feuillets ont été soigneusement numérotés à la main, en chiffres romains rouges, correspondant aux cotes, qui ont été pareillement marquées à la main, en chiffres rouges, dans la table initiale; ce numérotage manuscrit avait été prévu par l'imprimeur, puisqu'à la fin de chaque article de la table il avait ménagé un blanc à la suite du mot abrégé *fo*. — Premières lignes du texte : « (m) JHI QVIDEM FIDELIS SIME PAPA LAVRENTI ad scribendum animus non est. » — Sur le fol. ccclxviii, col. 1, dernière pièce du volume, intitulée : « Petri Pauli Vergerii Justipolitani | sermo

⁽¹⁾ *Bibliotheca historico-litteraria patrum latinorum*, t. I, p. 487.

⁽²⁾ Ces trois feuillets blancs, qui

existent dans l'exemplaire du Musée Condé, ont été enlevés des exemplaires de la Bibliothèque nationale.

de laudibus sancti Hieronymi habitus in anniversario natalis | ejus. » — Le texte se termine sur la col. 1. du fol. ccclxviii v° par ces mots : « FINIS PRIME PARTIS. »

TOME SECOND. Partie liminaire. Cahier de 12 feuillets, dont le premier et les quatre derniers, laissés en blanc, ont dû être supprimés dans la plupart des exemplaires⁽¹⁾. Fol. 1 : « (i)NCIPIT Tabula | Epistolarum beati | Hieronymi presbyteri redactarum in | certum ordinem ac | distinctarum secun|dum materias per Theodorum Lelium, auditorem apostolicum. . . » — Fol. 7 v° : « Sequitur ordo quinternorum secundi voluminis Epistolarum beati Hieronymi. »

Corps du volume. 440 feuillets, dont le dernier est resté en blanc⁽²⁾ et dont les autres sont numérotés à la main xi-ccccxlviii⁽³⁾; ces feuillets forment 44 cahiers. Premières lignes du folio xi : « (p)RIVS TE CIPRIANE PRE|SBITERVM STVDIO|issime et de illorum numero : suo. » — A la fin du volume, fol. cccov v° : « Incipit vita beatissimi Hieronymi | presbyteri : quam quidam devotus et | suorum operum studiosus ex illius et | aliorum scriptis excersit feliciter. » Sur le folio cccclxviii, col. 2, titre final : « FINIS SECVNDI VOLV|MINIS EPISTOLARVM | BEATISSIMI HIERONYMI. | VERITAS VINCIT. | IA.RV. »

In-folio. A deux colonnes. 50 lignes à la colonne. Caractères romains assez grossiers, se rapprochant beaucoup de ceux qu'Ulric Han a employés pour l'édition de l'Orateur et pour celle des Tusculanes de Cicéron publiées à Rome en 1468 et 1469⁽⁴⁾, ou, suivant quelques bibliographes, des caractères dont Sixte Russinger ou Riessenger se servait à Naples vers l'année 1477.

L'édition des Lettres et opuscules de saint Jérôme, préparée par Théodore Lelius, est donc dépourvue de date; elle n'offre aucune indication du lieu de l'impression, et si l'imprimeur a voulu laisser deviner son nom, il s'est discrètement désigné par ces deux groupes de lettres IA.RV., qui accompagnent la devise *Veritas vincit* à la fin du second volume.

C'est d'après ces données que les bibliographes ont essayé de déter-

⁽¹⁾ Ces cinq feuillets manquent dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale; le dernier seul fait défaut dans l'exemplaire du Musée Condé.

⁽²⁾ Il manque dans les exemplaires de la Bibliothèque nationale.

⁽³⁾ Une même cote a été employée deux fois dans le numérotage

des feuillets du cinquième cahier.

⁽⁴⁾ Hain, n° 5099 et 5312. Deux pages des Tusculanes sont reproduites sur la planche 83 des *Monumenta* de Burger. — Il y a des exemplaires de ces deux livres à la Bibliothèque nationale sous les cotes X. 1055 et R. 435 de la Réserve.

miner l'origine d'un livre que plusieurs d'entre eux considèrent comme l'édition princeps des œuvres de saint Jérôme.

En 1733, Michel Maittaire⁽¹⁾ conjecturait que cet ouvrage avait été imprimé [à Venise] par « Jacobus Rubeus », opinion qui fut adoptée, en 1743, par les rédacteurs du Catalogue des livres du comte de Harley⁽²⁾. En 1778, le P. Laire⁽³⁾ mit en avant le nom du célèbre imprimeur romain Ulric Han, et Guillaume de Bure fut du même avis quand il eut à décrire, en 1783, l'exemplaire du duc de La Vallière⁽⁴⁾. Cette même année, 1783, un troisième nom, celui de l'imprimeur de Naples Sixte Russinger, fut proposé par Audiffredi⁽⁵⁾, qui expliqua la signature IA. RV. en supposant qu'elle était celle d'un frère ou d'un neveu de Sixte Russinger.

En 1792, Schœnemann⁽⁶⁾, à l'aide d'arguments très ingénieusement présentés, a voulu démontrer que le livre dont nous nous occupons est l'édition princeps de saint Jérôme, qu'elle a été imprimée en 1467 ou 1468 à Rome dans l'atelier d'Ulric Han, et que les caractères IA. RV. doivent désigner un associé d'Ulric Han. Panzer⁽⁷⁾, en 1796, s'est timidement prononcé en faveur de « Jacobus Rubeus ». En 1824, Van Praet⁽⁸⁾, suivant les errements d'Audiffredi, décrivit le saint Jérôme comme publié à Naples vers l'année 1477 par un associé ou un successeur de Riessinger. Telle est aussi l'opinion de Brunet⁽⁹⁾ et celle de Graesse⁽¹⁰⁾. Sur ce point délicat, Hain a prudemment gardé le silence.

Tel est aujourd'hui, je crois, l'état de la question. Pour la résoudre définitivement, il faut introduire dans le débat un élément dont il ne semble pas avoir encore été tenu compte. C'est une note tracée en tête d'un exemplaire que le duc d'Aumale considérait à bon droit comme un de ses plus précieux incunables, qu'il croyait bien être la première édition des œuvres de saint Jérôme⁽¹¹⁾ et qu'il aimait à montrer aux connais-

⁽¹⁾ *Annales typographici*, editio nova, t. I, p. 755.

⁽²⁾ T. I, p. 40, n° 719.

⁽³⁾ *Specimen historicum typographiæ Romanæ xv sæculi*, p. 130.

⁽⁴⁾ *Catalogue des livres du duc de La Vallière*, 1^{re} partie, t. I, p. 161, n° 435.

⁽⁵⁾ *Catalogus historico-criticus Romanarum editionum sæculi xv*, p. 14.

⁽⁶⁾ *Bibliotheca historico-litteraria patrum latinorum* (Lipsiæ, 1792, in-8°), t. I, p. 483-487.

⁽⁷⁾ *Annales typographici*, t. IV, p. 139, n° 608.

⁽⁸⁾ *Catalogue de livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières*, t. III, p. 119, n° 483.

⁽⁹⁾ *Manuel du libraire*, t. III, col. 158.

⁽¹⁰⁾ *Trésor de livres rares et précieux*, t. III, p. 274.

⁽¹¹⁾ A l'exemplaire du Musée Condé est annexée une notice autographe dans laquelle M. le duc d'Aumale, s'appuyant

seurs quand il leur faisait les honneurs du cabinet des livres de Chantilly. Elle est ainsi conçue :

Hanc primam et secundam partes epistolarum beati Hyeronimi, ab impressoribus litterarum Rome, opera et impensa reverendi patris domini Gasparis de Thermo, prepositi et canonici ecclesie nostre, qui nobis, post promociionem nostram ad episcopatum, in prepositura ecclesie nostre, per provisionem domini Pauli pape, successit, elaboratas, sic ligatas ac miniatas, nobis liberaliter dono dedit, anno Domini 1470, pro fulcienda bibliotheca nostra, quam ex variis libris, hujus artis impressorie magisterio ac facilitate multiplicatis, aggregavimus, necnon in memoriam prefati quondam domini Theodori, ejus consobrini sive patriote, conservandas, quamvis et alia quedam volumina epistolarum beati Jeronimi antea habueramus, sed non eo ordine distinctas atque combinatas prout in istis duobus voluminibus continentur.

Cette note, tracée en caractères très cursifs, sur laquelle mon savant confrère et ami M. Émile Picot⁽¹⁾ a déjà appelé l'attention, est de la même main qu'une autre note jetée au bas des folios 2^v et 3^r du même volume, laquelle est signée JOHANNES HYNDERBACH TRIDENTINVS. Dans cette note, principalement relative à Théodore Lelius, Jean Hynderbach explique comment, grâce à la protection de l'empereur Frédéric III et de Sigismond, comte de Tyrol, il put monter sur le siège épiscopal de Trente.

Jean Hynderbach était un lettré, dont quelques écrits nous sont parvenus⁽²⁾. Il favorisa l'établissement de l'imprimerie dans sa ville épiscopale⁽³⁾, et il se forma une bibliothèque de livres imprimés, dont il parle avec une certaine fierté dans la note publiée un peu plus haut et qui jouissait encore longtemps après lui d'une certaine célébrité : dans la dernière édition de l'*Italia sacra*⁽⁴⁾, il est dit que l'évêque Jean Hynder-

sur un passage de la préface de l'évêque d'Aleria (cité un peu plus loin), décrit le livre comme exécuté par Ulric Han, et comme antérieur à l'édition des *Lettres de saint Jérôme* publiée à Rome le 13 décembre 1468.

⁽¹⁾ *Le duc d'Aumale et la bibliothèque de Chantilly*, par M. Émile Picot (Paris, librairie Techener, 1897; in-8°), p. 32. Extrait du *Bulletin du bibliophile*, juin 1897.

⁽²⁾ Kollar, *Analecta monumentorum Vindobon.*, t. II, p. 549.

⁽³⁾ La Bibliothèque nationale a ré-

cemment acquis, à la vente des collections de Piot, un opuscule de J. M. Tiberino, sur le prétendu meurtre de l'enfant Simon de Trente, qui se termine par la souscription : « Tridenti impressa . . . divo Johanne Hinderbach, antistite et domino Tridentino, feliciter imperante, pontificatus sui anno decimo, natalis vero incarnati Verbi M. cccc. lxxvi, quinto idus februarii. Hermanno Schindeleyp auctore. » (Hain, n° 15661.) Ce livret porte à la Bibliothèque nationale la cote H. 2237 de la Réserve.

⁽⁴⁾ « Bibliothecam arcis Tridentinæ

bach avait réuni dans son château de Trente beaucoup de livres, sur les marges desquels il avait semé des notes, preuves de ses goûts studieux. Le saint Jérôme de Chantilly est un survivant de ces livres, et la note qu'un homme tel que Jean Hynderbach y a consignée mérite d'être prise en grande considération.

Nous y voyons qu'un exemplaire de l'édition de saint Jérôme préparée par Théodore Lelius avait été donné en 1470 à l'évêque de Trente, par Gaspar de Teramo, prévôt de l'église de Trente, — que ce Gaspar avait contribué, par son travail et de sa bourse, à la publication du livre préparé par son cousin Théodore, — et que l'édition avait été faite par des imprimeurs de Rome.

Or, avant l'année 1470, il n'y eut à Rome que deux ateliers typographiques, l'un dirigé par Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz, l'autre par Ulric Han. Le saint Jérôme dont nous nous occupons ne peut être sorti de la maison de Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz, dont nous possédons, sous les dates de 1468 et de 1470, des éditions bien différentes des Lettres et opuscules de saint Jérôme. C'est donc une édition publiée par Ulric Han, et ainsi se trouvent justifiées les conjectures du P. Laire, de Guillaume de Bure et de Schoenemann.

Il faut bien remarquer que la note de Jean Hynderbach attribuée au livre non pas à un imprimeur romain, mais à des imprimeurs romains : *ab impressoribus litterarum Rome*.

Il semble donc qu'Ulric Han avait au moins un associé, et rien n'empêche de rapporter à cet associé la signature IA. RV. qui se lit à la fin du second volume du saint Jérôme; il faut évidemment voir cette même signature dans les initiales J. R. qui sont tracées à la suite de la souscription d'un autre livre d'Ulric Han : *Finite sunt contemplationes supradicte et continuate Rome, per Ulricum Han, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo, die ultima decembris. J. R.*⁽¹⁾ Mais comment interpréter les signatures J. R. et JA. RV. ? Il me semble difficile de n'y pas reconnaître, comme l'ont d'ailleurs fait depuis longtemps Maittaire et Schoenemann, le nom d'un illustre imprimeur français, Jacques Le Rouge (*Jacobus Rubens*), dont les travaux, exécutés à Venise de 1472 à 1478 et à Pignerol en 1479 et 1480, occupent une place très honorable dans les annales typographiques de l'Italie. S'il en était ainsi, il faudrait admettre que Jacques Le Rouge aurait fait ses

multis libris instraxit, quos illum diligenter evolvisse declarant notæ quas ad illorum margines passim adpersit. » Italia sacra, éd. de 1720, t. V, col. 638.

⁽¹⁾ La page qui contient la souscription terminée par les initiales J. R. est reproduite dans les *Monumenta* de Burger, pl. 23.

débuts dans la carrière typographique sous la direction d'Ulric Han, et nous aurions un premier chapitre à ajouter à la biographie de ce grand artiste, dont le mérite vient d'être si complètement mis en relief par son compatriote M. Henri Monceaux dans le très savant ouvrage intitulé : *Les Le Rouge de Chablis, calligraphes et miniaturistes, graveurs et imprimeurs*⁽¹⁾.

Il resterait encore une question à examiner : l'édition de saint Jérôme imprimée par Han, qui est au plus tard de l'année 1470, a-t-elle précédé les éditions de Conrad Sweynheim et d'Arnold Pannartz datées du 13 décembre 1468 et de 1470? Je suis porté à le croire, sans cependant oser l'affirmer. Ce qui me paraît certain, c'est que l'édition de Han est indépendante de celle de ses rivaux. Il y a plus. L'édition de Sweynheim et Pannartz paraît avoir été publiée pour faire concurrence à celle dont Théodore Lelius avait préparé le texte et dont Conrad de Teramo procura la mise au jour. C'est ce qu'indique assez clairement la dédicace au pape Paul II que Jean, évêque d'Aleria, a mise en tête de l'édition de Sweynheim et Pannartz et dans laquelle il se vante d'avoir amélioré la recension de Théodore :

Nuperrime vero, cum divi Hieronymi libellos epistolasque perplures, mendose satis scriptas et ex diversissimis codicibus prius collectas, in certum ordinem a doctissimo et optimo patre Theodoro, Tarvisino episcopo, redactas, qui apud tuam sanctitatem, dum in mortalibus ageret, apocrysarum munus referendarum cum magna commendatione semper implevit, amici quidam ad me delatas, impendio poposcissent ut mea diligentia emendatiuscule redderentur, quo minore difficultate legi possent, excusata rei magnitudine ingenioli meae tenuitate, ea conditione rogantibus annui, ut meo exemplo ad hoc utilissimum opus aptiores incitarem, sciens sepius evenisse ut ex initiis tenuissimis magnarum rerum primordia nascerentur⁽²⁾.

Ce témoignage démontrerait l'antériorité de l'édition de Han, s'il n'était pas possible que l'évêque d'Aleria eût pris connaissance du travail de Théodore dans une copie manuscrite.

Pour m'en tenir à ce qui peut être rigoureusement déduit de la note de Jean Hynderbach, je dirai que l'édition des Lettres et opuscules de saint Jérôme, n° 8550 de Hain, dont le texte, préparé par Théodore

⁽¹⁾ Paris, Claudin, 1896. Deux volumes in-8°. Cet ouvrage a obtenu, à l'Académie des inscriptions, un des prix de la fondation Brunet.

⁽²⁾ Je cite ce passage de la dédicace d'après l'exemplaire de l'édition de 1468

qui vient de la librairie des rois aragonais de Naples et qui est classé à la Bibliothèque nationale sous la cote C. 424 de la Réserve. Un exemplaire de l'édition de 1468 est conservé dans la bibliothèque du Musée Condé.

Lelius, a été publié par Gaspar de Teramo, a été imprimée à Rome, au plus tard en 1470, par Ulric Han, et que celui-ci avait probablement alors pour associé Jacques Le Rouge⁽¹⁾, qui devait ouvrir un atelier typographique à Venise en 1472.

Une aussi longue digression montre le danger de s'attarder aux détails dans l'examen des vieux livres. Elle fait voir aussi combien M^{lre} Pellechet a fait preuve de sagesse en s'abstenant de pénétrer trop avant dans l'étude des pièces liminaires et en réduisant au strict nécessaire les indications relatives à ce qui concerne l'état individuel (s'il est permis d'employer ce terme) des exemplaires qui passaient sous ses yeux. Revenons au Catalogue général.

Le premier volume contient la description de 2386 articles, sur lesquels 1515 seulement sont représentés dans le Répertoire de Hain, 888 par des notices rédigées directement sur des exemplaires que cet illustre bibliographe a lui-même examinés, et 627 par les notices sommaires et souvent très défectueuses qu'il a dû emprunter à des catalogues antérieurs, plus ou moins dignes de confiance. C'est donc en réalité 1500 articles supplémentaires que M^{lre} Pellechet vient d'ajouter au Répertoire classique des livres du xv^e siècle.

Ce qui à mes yeux augmente encore l'intérêt du Catalogue général, c'est la masse énorme d'informations nouvelles qu'il nous apporte sur les produits des plus anciens ateliers typographiques français. J'ai relevé dans le premier volume l'indication de 670 éditions⁽²⁾ sorties de ces ateliers pendant les trente dernières années du xv^e siècle. Il y en a 427 de Paris, 164 de Lyon, 21 de Poitiers, 19 de Rouen, 17 de Toulouse, 7 d'Angoulême, 6 de Vienne, 4 d'Albi et 1 de cha-

⁽¹⁾ M. Claudin et M. Émile Picot avaient déjà reconnu que la signature IA. RV. devait désigner Jacques Le Rouge. M^{lre} Pellechet, qui partage cette opinion, est portée à considérer le saint Jérôme comme une des premières impressions d'Ulric Han. Une comparaison minutieuse des caractères l'a amenée à croire que le saint Jérôme est antérieur au Cicéron que le même Ulric Han acheva d'imprimer le 5 décembre 1468 (Hain, n° 5099). La Bibliothèque nationale possède, sous le n° X. 1055 de la Réserve, un exemplaire de ce Cicéron qui vient de la biblio-

thèque des rois aragonais de Naples.

⁽²⁾ Plusieurs de ces 670 éditions sont peut-être un peu postérieures à l'année 1500; mais, quand il s'agit de livres dépourvus d'indication chronologique précise, il est souvent impossible de décider s'ils sont en deçà ou en delà de la limite qu'on est convenu d'adopter pour classer une impression dans la catégorie des incunables. On ne saurait reprocher à M^{lre} Pellechet la bienveillance avec laquelle elle a fait entrer dans le bataillon d'élite quelques recrues dont les droits à cet honneur pouvaient être douteux.

cune des villes suivantes : Abbeville, Besançon, Chambéry, Rennes et Tréguier ⁽¹⁾.

Le Catalogue dont nous annonçons la publication ne se recommande donc pas seulement par l'exactitude des notices : le fait qu'on y trouve la description détaillée d'un aussi grand nombre d'incunables jusqu'ici inconnus ou insuffisamment décrits suffit pour en assurer le succès.

Les livres dont la description, on pourrait dire l'autopsie, vient d'être faite avec tant de soin et de clairvoyance, sont répartis entre une grande quantité de dépôts, et cette dispersion a singulièrement allongé et compliqué la tâche imposée au rédacteur du Catalogue : après avoir travaillé sur les collections des quatre grandes bibliothèques de l'État à Paris (la Bibliothèque nationale, l'Arsenal, la Mazarine et Sainte-Geneviève), il lui a fallu fouiller en province 176 bibliothèques municipales, et le nombre des exemplaires de livres du xv^e siècle qu'elle a dû étudier et qu'elle a répertoriés un à un dans les 2386 articles du tome premier du Catalogue général ne s'élève pas, sauf de légères erreurs de compte, à moins de 6272. Sur les 2386 impressions dont elle nous a donné la description, 1124 sont représentées dans nos bibliothèques publiques par des exemplaires uniques, 974 par deux exemplaires, 793 par trois et 3382 par un nombre d'exemplaires supérieur à trois.

L'exploration de tant de dépôts et l'examen de tant de volumes, souvent très mal conservés, constituaient une œuvre bien pénible et en apparence fort ingrate; mais les résultats ont montré qu'elle n'était pas inutile. C'est dans beaucoup de bibliothèques d'une importance secondaire qu'ont été rencontrés des incunables dont aucun autre exemplaire n'est connu ni dans les bibliothèques de Paris, ni dans celles de nos grandes villes de province.

A titre d'exemple, je puis citer, uniquement d'après le premier volume du Catalogue général, les villes suivantes, comme possédant des

(1) Il serait trop long de renvoyer ici aux notices concernant les impressions parisiennes et lyonnaises; mais il m'a paru bon d'indiquer sous quelles cotes M^{us} Pellechet a décrit les livres imprimés dans chacune des onze autres villes:

Poitiers : 199, 407, 408, 409, 483, 484, 629, 750, 1185, 1187, 1768, 1771, 1774, 1786-1789, 1798, 1807, 2052, 2183.

Rouen : 200, 201, 239, 350, 359, 379, 485, 692, 712, 1134, 1252, 1393, 1445,

1844, 2128, 2159, 2170, 2178, 2184.

Toulouse : 248, 556, 674, 1003, 1004, 1149, 1156, 1302, 1303, 1328, 1329, 1526, 1558, 1834, 1837, 1887, 1962.

Angoulême : 247, 502, 503, 806, 997, 1420, 1428.

Vienne : 24, 145, 328, 1681, 1964, 2144.

Albi : 49, 122, 1889, 1990.

Abbeville : 1563.

Besançon : 1292.

Chambéry : 2009.

Rennes : 2179.

Tréguier : 1456.

livres du xv^e siècle dont aucun autre exemplaire n'est connu dans nos dépôts publics français. Cette liste, qui est loin d'être complète, indiquera à la suite de chaque nom les cotes sous lesquelles M^{us} Pellechet a décrit des volumes relativement uniques, que les villes doivent être fières d'avoir à montrer sur les rayons de leurs bibliothèques :

Albi, 532, 538, 1268.
 Beaune, 655, 1606, 2107.
 Bourg, 279, 958, 1159, 2172.
 Charleville, 362, 1078, 1450, 1816.
 Chaumont, 363, 668, 1147, 1184, 2130.
 Cherbourg, 2233.
 Foix, 1447.
 Lamballe, 476.
 La Roche-sur-Yon, 1127.
 Laval, 181, 2170.
 Le Havre, 1446.
 Limoges, 1185, 1187.
 Montluçon, 671, 1568, 1798, 2096.
 Neufchâteau, 440, 1004.
 Nevers, 1370.
 Périgueux, 1032, 1774.
 Remiremont, 318, 1847.
 Roanne, 248.
 Rodez, 1076, 1205, 1227.
 Saint-Malo, 470, 490.
 Salins, 1363, 1767, 1857, 1906, 1935, 2212, 2264.
 Tonnerre, 1704.
 Valognes, 462, 633, 1905, 1917, 1924, 1934, 1945, 1954, 2238.
 Vesoul, 1810.

M^{us} Pellechet a rendu un vrai service aux bibliothèques, grandes ou petites, dont elle a ainsi fait connaître une partie des richesses. A la Bibliothèque nationale, plus que partout ailleurs, on lui saura gré du soin, de la patience et de l'érudition qu'elle a mis à l'examen et à la description de tous nos livres du xv^e siècle, et il n'y en a pas moins de 1657, sans compter les doubles, dans la série alphabétique que comprend le premier volume, du mot **ABANO** au mot **BIBLIA**.

Puisse l'accueil fait à ce premier volume encourager l'auteur à nous faire jouir le plus tôt possible des immenses dépouillements qu'elle a dans ses cartons⁽¹⁾ et qui contribueront puissamment à asseoir sur des

⁽¹⁾ Me sera-t-il permis d'émettre le vœu qu'on s'occupe dès maintenant de réunir les matériaux d'un supplément qui comprendrait les incunables con-

servés dans des bibliothèques françaises laissées en dehors de la mission de M^{us} Pellechet, notamment dans celles des académies ou sociétés savantes, dans

bases inébranlables la connaissance des livres du xv^e siècle, de ceux-là surtout qui ont été publiés en France et qui jusqu'à ces dernières années avaient été beaucoup moins étudiés que les incunables de la plupart des autres pays de l'Europe.⁽¹⁾

Il serait injuste de terminer ce compte rendu sans remercier la Direction du secrétariat du ministère de l'instruction publique du généreux patronage accordé par elle à une œuvre qui occupera, à l'Exposition de 1900, une place d'honneur à côté de la grande collection consacrée aux manuscrits de nos bibliothèques publiques. Il convient aussi de signaler l'habileté dont la maison Danel de Lille a donné la preuve en imprimant un ouvrage dont l'exécution présentait les plus sérieuses difficultés.

LEOPOLD DELISLE.

*QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR L'ALCHIMIE PERSANE
ET INDIENNE.*

Dans les vieux livres alchimiques grecs, syriaques et arabes, la tradition persane est fréquemment associée à la tradition grecque, et cette association porte à la fois sur l'alchimie et sur la magie. Les écrits arabes l'étendent aux Indiens et même aux Chinois, dont les Grecs ne font aucune mention. J'ai fait quelques tentatives pour retrouver des traces plus directes de l'alchimie persane; quoique ces tentatives n'aient donné jusqu'ici aucun résultat décisif, peut-être ne sera-t-il pas inutile de les rapporter ici.

Rappelons d'abord en quelques mots les textes originaux. Au nom du philosophe grec Démocrite est joint celui d'Ostanès, qualifié tour à tour de Persan, de Mède, de Babylonien et même d'Égyptien. D'après Syné-

celles des universités et des établissements ecclésiastiques, et aussi dans les archives départementales, communales ou hospitalières? Les bibliophiles dignes de ce nom ne se refuseraient pas à fournir la notice des incunables qu'ils peuvent posséder et qui seraient en bonne compagnie dans le catalogue de M^{lle} Pellechet.

⁽¹⁾ Cette infériorité est en voie de disparaître, grâce aux récents travaux de MM. Thierry-Pouz, Claudin, Émile Picot, de La Borderie, Philippe, Henri Monceaux, Desbarreaux-Bernard, de La Bouralière, Clément-Simon, Louis Guibert, Dujarric-Descombes, Portal, l'abbé Requin.

sus⁽¹⁾, ce fut lui qui aurait initié Démocrite aux mystères dans le sanctuaire de Memphis. Il serait l'auteur des fameux axiomes : « La nature est charmée par la nature; la nature domine la nature; la nature triomphe de la nature, etc. », axiomes reproduits depuis par tous les alchimistes grecs et latins jusqu'au XVIII^e siècle. L'auteur ajoute que les méthodes des Persans pour teindre les métaux n'étaient pas les mêmes que celles des Égyptiens; ces derniers opérant par fusion et par projection, tandis que les Persans employaient des enduits extérieurs. Zosime cite également Ostanès en divers endroits⁽²⁾ et le nom de ce dernier intervient dans les recettes, tirées du « Livre du Sanctuaire des Temples », pour colorer les pierres⁽³⁾ et fabriquer des gemmes artificielles et phosphorescentes. Un article alchimique d'un caractère mystique⁽⁴⁾ sur l'eau divine lui est même attribué. Dans un papyrus magique de Leyde⁽⁵⁾, les noms d'Ostanès et de Démocrite figurent ensemble, à côté de ceux de Pétésis, de Pythagore et de Zoroastre.

Nous retrouvons ici une tradition plus générale, rapportée par de nombreux auteurs du temps de l'Empire romain. En effet, le nom d'Ostanès est donné par Pline comme celui d'un magicien persan, personnage identifié avec un Ostanès contemporain de Xerxès, cité par Hérodote. D'après Pline, il aurait enseigné la science à Démocrite, et il est cité aussi par Origène, Tertullien, saint Cyprien, Arnobe, Minutius Félix, saint Augustin. Le nom d'Ostanès est bien persan; les désignations de Mède et de Babylonien, rappelées plus haut, se rapportent aux mêmes traditions, car au temps du second empire persan (Sassanides), qui est contemporain de Zosime, les traditions mèdes et chaldéennes tendaient à se confondre avec les traditions persanes proprement dites⁽⁶⁾. Cependant Ostanès est aussi désigné comme égyptien, ce qui s'accorde en effet avec les indications des égyptologues, ce nom d'Ostanès étant dans certains textes égyptiens synonyme de Toth. Peut-être la similitude des deux noms aura-t-elle amené, dans le syncrétisme alexandrin, la confusion de deux traditions, l'une persane, l'autre égyptienne.

Quoi qu'il en soit, ce personnage mythique n'est pas le seul nom qui ait été mis en avant par les alchimistes et les fauteurs de science occulte de cette époque. Zosime cite aussi le Persan Sophar⁽⁷⁾ et l'autorité du pseudo-Zoroastre est invoquée à la fois par les philosophes

⁽¹⁾ *Collection des anciens alchimistes grecs*, traduction, p. 61.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 129, etc.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 336.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 250.

⁽⁵⁾ *Introduction à la chimie des anciens*, p. 11.

⁽⁶⁾ Zosime, *Collection des anciens alchimistes grecs*, p. 233.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 129.

alexandrins et par les alchimistes; Zosime notamment en parle à titre de magicien ⁽¹⁾. Ailleurs, Zoroastre porte la dénomination d'astrologue, congénère des précédentes; il s'agit toujours de sciences occultes. Ces traditions se poursuivent chez les Syriens et chez les Arabes.

Dans les traités d'alchimie syriaque, le nom des Persans reparaît fréquemment à propos de recettes diverses, telles que celle d'un oxysulfure d'arsenic, désigné sous le nom d'*Eau-forte* ou *Fille des Persans* ⁽²⁾, le vitriol de Perse, le jus de câpres, désigné sous le pseudonyme de Tetines de chienne ⁽³⁾, un minéral probablement ferrugineux ⁽⁴⁾, le nom des sept planètes en syriaque, hébreu, grec, latin, persan et arabe ⁽⁵⁾. On y trouve particulièrement cités Sophar ⁽⁶⁾, le mage et philosophe persan, et son aigle d'airain, conformément au texte de Zosime, mais en des termes différents; peut-être Zoroastre; mais surtout Ostanès, en deux endroits. Dans l'un ⁽⁷⁾ des articles, il est question de ses livres et de leur caractère mystérieux; l'autre ⁽⁸⁾ est une lettre de Pebechius au mage Oron. Il lui déclare avoir trouvé en Égypte les livres secrets d'Ostanès, écrits en lettres persanes, n'avoir pu les expliquer, et il lui en demande l'interprétation. La correspondance continue: les livres d'Ostanès contenaient, d'après Pebechius, l'art de l'astrologie, de l'astronomie, de la philosophie, des belles-lettres, du magisme, des mystères des sacrifices, et celui du travail de l'or. On y traitait des minéraux, des pourpres et des teintures de pierres précieuses, ainsi que de l'or. L'existence d'une doctrine alchimique propre aux Persans et des livres qui la contenaient semble bien résulter de ces textes.

Mais dans les traités syriaques, on trouve en outre quelque mention explicite de l'Inde et de ses mythes, d'après Ctésias ⁽⁹⁾. On y cite divers produits de l'Inde, tels qu'un sel; l'antimoine, l'acier; ce dernier est également désigné dans un texte alchimique grec du moyen âge ⁽¹⁰⁾, qui renferme des mots arabes et où il est dit que sa préparation a été découverte par les Indiens et est venue en Occident par les Perses.

Ces traditions relatives aux alchimistes persans se continuent, avec un caractère plus précis, chez les Arabes, ainsi qu'il résulte des citations suivantes que je tire des écrits d'alchimie arabe que j'ai publiés. Ces écrits renferment un traité attribué à Ostanès, dont j'ai donné le texte

⁽¹⁾ *Collection des anciens alchimistes grecs*, p. 222.

⁽²⁾ *L'Alchimie syriaque*, p. 62.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 138.

⁽⁴⁾ *Ibid.*; p. 280.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 291.

⁽⁶⁾ *L'Alchimie syriaque*, p. 313.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 326.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 309.

⁽⁹⁾ *Ibid.*, p. 313.

⁽¹⁰⁾ *Collection des anciens alchimistes grecs*, p. 332.

et la traduction ⁽¹⁾. Ce traité existe dans un manuscrit de Paris et dans un manuscrit de Leyde. Il est dit qu'il aurait été traduit de l'original en grec, puis en persan plus moderne (pehlvi?), puis dans l'idiome du Khorassan, enfin en arabe; mais les textes arabes paraissent pseudépi-graphes et relativement modernes. Dans l'un des traités, il est même question de l'Andalousie; dans l'autre, figure un palais à sept portes (symbole des sept métaux), lequel rappelle à la fois les sept portes de l'escalier symbolique des mystères mithriaques chez les Perses, d'après Celse ⁽²⁾, les sept portes relatées dans un texte de l'Alchimie syriaque ⁽³⁾ cité tout à l'heure et les sept degrés de l'escalier de Zosime ⁽⁴⁾. Dans ce traité, on lit un parallèle entre la science égyptienne et la science persane ⁽⁵⁾, suivi de la lettre de Pebechius (appelé « un certain philosophe ») aux mages persans, qui se trouve au long dans l'Alchimie syriaque; elle est abrégée dans le texte arabe du pseudo-Ostanes, ainsi que la réponse du mage Osron (dont le nom a également disparu en arabe). Cette identité de tradition atteste le caractère ancien de la correspondance, réelle ou prétendue, et la continuité entre les doctrines alchimiques persanes et gréco-égyptiennes. A la suite, le pseudo-Ostanes cite une prétendue inscription indienne, relative à la supériorité des Indous sur les autres hommes et à leurs relations avec la Perse; une mention de l'urine d'éléphant, panacée indienne; l'éléphant est aussi cité dans l'alchimie syriaque ⁽⁶⁾.

La science indienne apparaît ainsi chez les alchimistes arabes comme congénère de la science persane. Notre auteur cite également Abou-Ali l'Indien, Thouir, roi de l'Inde, qualité attribuée à Géber lui-même chez les Latins. Mohamed ben-Ishaq, dans le Kitab-al-Fihrist ⁽⁷⁾, après avoir rappelé l'alchimie égyptienne, ajoute : « Selon d'autres, c'est dans l'ancienne Perse que l'alchimie serait née. Enfin, il en est qui attribuent son invention aux Grecs, aux Indous, ou encore aux Chinois. »

Dans le livre des *Soixante-dix*, ouvrage alchimique de Géber, dont j'ai retrouvé une traduction latine, il est aussi question de l'Inde ⁽⁸⁾.

Si je relève avec soin ces diverses indications, quelque imparfaites et sommaires qu'elles soient, relatives à l'alchimie persane, c'est qu'elles se rattachent à l'une des sources probables de cette science: je veux dire à

⁽¹⁾ *Alchimie arabe*, p. 13.

⁽²⁾ *Introduction à la chimie des anciens*, p. 78.

⁽³⁾ *L'Alchimie syriaque*, p. 311; — voir aussi le *Temple des Sept Portes*, p. 262 et 263.

⁽⁴⁾ *Collect. des anc. alch. grecs*, p. 125.

⁽⁵⁾ *Alchimie arabe*, p. 120.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 313.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 40.

⁽⁸⁾ *Transmission de la science antique*, p. 328.

la source chaldéenne ou babylonienne, parallèle à la source égyptienne. On sait que le regretté Terrien de la Couperie avait tenté de rattacher les origines de la civilisation chinoise à des sources chaldéennes; j'ai même échangé quelques lettres avec lui, au sujet de l'histoire de l'alchimie chinoise, étant arrivés tous deux à cette conclusion que l'alchimie chinoise dérive en définitive de celle des Grecs. Je suis revenu sur cette question dans le présent journal, en rendant compte de l'ouvrage si intéressant de M. de Mély : ce n'est pas le lieu d'en parler encore, si ce n'est pour signaler en passant le lien que les textes arabes tendent à établir entre ces différents problèmes.

Leur solution tirerait assurément beaucoup de lumière de la découverte de textes persans et indiens relatifs à l'alchimie. C'est ce qui m'a engagé à diriger dans ce sens quelques tentatives : quoiqu'elles n'aient pas eu jusqu'ici de succès, il paraît cependant utile de les signaler, ne fût-ce que pour éclairer la direction convenable à donner à de semblables recherches.

J'ai pensé à m'adresser aux Parsis de Bombay, qui ont conservé le précieux dépôt de leurs livres sacrés et qui l'ont communiqué si libéralement au regretté Darmstetter. J'avais espéré qu'ils auraient gardé quelques autres manuscrits, relatifs soit aux industries, soit aux sciences persanes, aux sciences occultes en particulier. A ce dernier égard cependant l'horreur que les Parsis professent pour la magie me laissait quelque doute.

Je profitai d'une rencontre avec lord Dufferin, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, rencontre qui eut lieu dans les premiers jours d'octobre 1895. Les renseignements qu'il voulut bien demander à Londres et à Bombay me parvinrent pendant les mois suivants. Je me bornai à les réserver, détourné de ces études par des occupations d'un autre ordre. Mais le moment est aujourd'hui plus propice à cet éclaircissement. Ils fournissent d'ailleurs quelques documents nouveaux à l'histoire des religions.

Sir George Birdwood, fonctionnaire « of the India Office » à Londres, qui a vécu longtemps à Bombay, me fit d'abord tenir une note sur la magie persane. En voici le résumé :

« Les Parsis n'ont pas de livres secrets sur la magie, à ma connaissance. Le zoroastrisme, en tant que système, est tout à fait antipathique à tout enseignement en pratique de magie. Il est vrai que leur dualisme est fondé sur la conception de l'éternel antagonisme entre le bien et le mal et dérive du dualisme primitif des Accadiens, lequel est encore représenté dans toutes ses conditions : brut et initial, par le chamamanisme

des Tartares orientaux; quelques-uns de ses aspects artificiels, tels qu'ils sont formulés dans les Tablettes babyloniennes, se retrouvent dans le lamaïsme du Thibet, et sous une forme plus aggravée dans le culte du Diable des Yezidi de Syrie. Mais le zoroastrisme est une perpétuelle protestation contre la magie, et les inscriptions de Darius déclarent formellement ennemis les magiciens mèdes. Sans doute les idées magiques ont été inévitablement mêlées avec le zoroastrisme, aussi bien qu'avec le judaïsme et le christianisme (par exemple, les superstitions sur Satan, la chute de l'homme, la tentation de la femme, etc.). Mais les Parsis sont aussi opposés que les chrétiens eux-mêmes à l'enseignement et à la pratique réfléchie de la magie et ils n'ont pas d'écrits officiels sur ce sujet. . . Il existe un écrit canonique persan remarquable, intitulé *Shàyart là Shàyart*, littéralement « Propreté et non-propreté », mélange de prescriptions traditionnelles sur la propreté cérémoniale; on peut le comparer avec certains chapitres bien connus du Lévitique et du Code de Manou. En raison de la nature du sujet, il est inévitable que, comme dans ces deux autres codes, l'influence de la magie médicale s'y trouve clairement indiquée. . . D'autre part, la magie a pénétré partout dans le mahométisme. . . »

M. Max Müller, dans une lettre du 4 novembre 1895, a bien voulu me confirmer ce renseignement, d'une façon à la fois plus sommaire et plus explicite. « D'après M. West, autorité principale en matière de pehlvi, il n'existerait plus actuellement de livre d'alchimie dans cette langue; il serait seulement fait mention, dans quelques chapitres du Vendidad pehlvi, de certaines précautions et remèdes relatifs à la propreté et à l'hygiène. Cet écrit est de l'époque sassanide. Il n'est guère douteux que l'ancienne littérature pehlvi de l'époque sassanide n'ait été fort considérable et dérivée de sources grecques. Mais la plus grande partie en est perdue et il n'y a guère d'espoir d'en découvrir des manuscrits chez les Parsis de l'Inde. »

C'est en effet ce qui m'a été confirmé par deux lettres adressées à M. Birdwood par le chef du sacerdoce parsi à Bombay, M. Jamaspji Minocheherji Dastur Jamaspasu, en réponse aux renseignements précis que j'avais demandés par écrit. Dans la première, du 9 novembre 1895 : « Les Parsis n'ont pas d'écrits canoniques ou non canoniques sur la magie. La magie est rejetée comme l'art du Mauvais Esprit et condamnée dans les termes les plus forts par l'Avesta. On y trouve des prières spéciales contre les devas, prières efficaces pour purifier les habitations, le feu, l'eau, la terre, les troupeaux, les arbres, etc. »

Dans une seconde lettre datée du 25 février 1896 : « Il n'y a pas à

présent d'ouvrage sur les sujets mentionnés par M. Berthelot. J'ai parcouru les ouvrages zend et pehli existants; mais ils ne donnent aucune lumière sur le sujet. Il a pu en exister avant l'invasion de la Perse par les musulmans; mais en l'absence de documents authentiques, on ne peut rien dire sur cette matière. »

Les textes relatifs à Ostanès, que j'ai cités au début de cet article, paraissent établir l'existence réelle de traités alchimiques persans au temps des Sassanides; mais les renseignements que je viens de reproduire ne laissent guère d'espoir d'en retrouver quelque trace. Cependant il serait nécessaire d'examiner certains documents qui m'ont été récemment signalés par une lettre de Rây, professeur à Presidency College (Calcutta). D'après ce savant, il existe des traités d'alchimie, écrits en sanscrit, remontant au XIII^e siècle, et qui renferment des préceptes pour préparer les sulfures de mercure noir et rouge et le calomel, employés comme médicaments. Ces indications s'accordent avec celles des alchimistes arabes signalées plus haut. Il est à désirer que ces traités soient soumis à une étude approfondie, pour en déterminer l'origine, probablement attribuable à une tradition persane ou nestorienne.

BERTHELOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

La séance publique annuelle des cinq Académies, présidée par M. Albert Sorel, directeur de l'Académie française, a eu lieu le lundi 25 octobre 1897.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie des beaux-arts, présidée par M. Roty, a tenu sa séance publique annuelle le samedi 30 octobre 1897.

LIVRES NOUVEAUX.

ANGLETERRE.

The collection of autograph letters and historical documents formed by Alfred Morrison. Second series, 1882-1893. Printed for private circulation. Vol. I, A-B; London, 1893. — Vol. II, C; London, 1895. — Vol. III, D; London, 1896. Trois volumes grand in-8°, 478, 376 et 318 p. — The Hamilton and Nelson Papers. Vol. I, 1756-1797; London, 1893. — Vol. II, 1798-1815; London, 1894. Deux volumes grand in-8°, 231 et 430 p. — The Blessington Papers. London, 1895. Grand in-8°, 234 p.

Dans le *Journal des Savants* pour l'année 1893, nous avons rendu un compte détaillé du Catalogue des lettres et documents recueillis par M. Alfred Morrison pendant la période comprise entre les années 1865 et 1882. Nous annoncerons aujourd'hui en quelques lignes la publication des premiers volumes du catalogue d'une seconde série de documents acquis par l'infatigable collectionneur depuis 1882 jusqu'en 1893. Les pièces anglaises y tiennent naturellement une grande place; mais l'histoire et la littérature de la France y sont aussi très convenablement représentées. Sans parler des correspondances du XIX^e siècle, dont plusieurs (notamment des lettres relatives aux événements militaires de 1815) sont curieuses à différents points de vue, nous signalerons les pièces suivantes qui nous ont paru avoir un intérêt particulier pour nos lecteurs.

Dans le volume I, publié en 1893 :

- Cinq lettres de François van Aerssen à Du Plessis Mornay (p. 13).
- Quatre lettres du chancelier d'Aguesseau (p. 19).
- Lettre du cardinal d'Amboise à la reine Anne de Bretagne, 14 juillet 1505 (p. 42).
- Trois lettres de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, à Charles-Quint (p. 44).
- Lettre d'Anne de Bretagne au chancelier, 28 mai [1510] (p. 53).
- Douze lettres de la reine Anne d'Autriche (p. 53).
- Longue lettre du duc d'Antin [1711] sur la vie et le caractère du grand Dauphin (p. 60).
- Deux lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (p. 65).
- Quinze lettres du comte d'Argental à sa femme (p. 72).
- Douze lettres de Robert Arnauld d'Andilly (p. 87).
- Lettre d'Antoine Arnauld à l'abbé Nicaise (p. 92).
- Six lettres de Simon Arnauld, marquis de Pomponne, et trois de sa femme (p. 93).
- Sept lettres de M^{lle} d'Aumale, secrétaire de M^{me} de Maintenon (p. 126).
- Vingt-trois lettres de Claude de Mesmes, comte d'Avaux (p. 126) : l'une du 10 juillet 1628, adressée à Peiresc; deux du 12 juillet 1628 et du 23 décembre 1629, à de Thou (elles ont été enlevées dans le vol. 573 de la collection Dupuy); plusieurs au marquis de Brezé, à Richelieu, à Mazarin.
- Deux lettres du maréchal de Bassompierre (p. 165).
- Lettre de Pierre Bayle à l'abbé Nicaise (p. 167).
- Deux grandes lettres de Pomponne I^{er} de Bellière adressées en 1602 et 1603 à M. de Villeroy (p. 215).
- Abondante correspondance du cardinal de Bernis (p. 241).

Deux lettres de Théodore de Bèze (p. 276); l'une d'elles, adressée à Beroald, a été enlevée du volume 104 de la collection Dupuy.

Quatre lettres de Philippe de Béthune à Richelieu et à Mazarin (p. 278).

Lettre de l'amiral de Bonnyvet à François I^{er}, 20 janvier 1515 (p. 348).

Huit lettres de Bossuet (p. 355).

Onze lettres de Claude Le Bouthillier au maréchal de Brezé (p. 391).

Deux lettres de M^{me} de Brinon (p. 401).

Dans le volume II, publié en 1895 :

Lettre de Soffrey de Calignon à Du Plessis Mornay (p. 12).

Quatre pièces de Calvin (p. 13), dont deux au moins viennent du volume 102 de la collection Dupuy; une lettre à Guillaume Farel, du 14 juillet 1545, et des Réflexions sur les principes de la doctrine, commençant par les mots : « Quand nous parlons de Dieu... »

Lettre de John Cameron à Du Plessis Mornay (p. 20).

Lettre de Campanella à Peiresc, 30 octobre 1638 (p. 20).

Lettre de Casaubon au président de Thou, avril 1611 (p. 109). Pièce enlevée du volume 708 de Dupuy.

Seize lettres de Catherine de Médicis (p. 112).

Trois lettres de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV (p. 121).

Quatre lettres du maréchal Catinat (p. 123).

Devis de peintures à faire par Philippe de Champaigne pour le chœur du couvent des Carmélites à Paris, 2 septembre 1631 (p. 145).

Lettre de Jeanne-Françoise Fremyot de Rabutin-Chantal (p. 157).

Lettre de Pierre Chanut à Mazarin (p. 157).

Lettre de Ghapelain à Hevelius (p. 158).

Lettre du roi Charles V, du 20 novembre [1378], relative à la réception et à la publication d'une bulle d'Urbain VI par la faculté de décret de l'Université (p. 164).

Lettre du roi Charles VIII au duc de Milan, datée du 16 juillet, aux Montils-lès-Tours (p. 164).

Cinq lettres du roi Charles IX (p. 165).

Deux lettres de Charles-Quint à François I^{er} (p. 168).

Deux lettres de la duchesse de Châtillon à Mazarin (p. 182).

Deux lettres du duc de Chaulnes à Colbert (p. 185).

Cinq lettres du comte de Chavigny à Richelieu et à Mazarin (p. 187).

Onze lettres de la duchesse de Chevreuse, 1637-1660 (p. 196).

Six lettres de Christine de France, duchesse de Savoie (p. 205).

Lettre de Jacques Clémenceau, pasteur protestant, sur les dangers que les protestants avaient courus à Poitiers dans la nuit du 1^{er} juillet 1610 (p. 228).

Lettre du maréchal Gaspard de Coligny au trésorier Robertet, sans date (p. 274). Pièce enlevée du volume 262 de la collection Dupuy.

Trois lettres de l'amiral de Coligny à Catherine de Médicis et à Charles IX, 15 janvier et 2 juin 1571 et 30 juin 1572 (p. 274).

Lettre de Commynes à Francesque de Petra Santa (p. 280).

Seize lettres de Henri II, prince de Condé (p. 280). Une de ces lettres adressée à Gaston, duc d'Orléans, vient de la collection Baluze; douze adressées à Chavigny et une à Mazarin ont été enlevées aux collections du Ministère des affaires étrangères.

Deux lettres du grand Condé, l'une adressée à Mazarin, le 7 mars 1660 (p. 286).

Deux lettres de Condorcet (p. 295).

Neuf lettres de Pierre Costar au P. Rapin (p. 307).

Quatre-vingt-quatre lettres de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan (p. 324).

Lettre de Cromwell à Mazarin (p. 366).

Lettre de Cujas à Castrain (p. 369).

Dans le volume III, publié en 1896 :

- Sept lettres du P. Guillaume Daubenton à Fénelon (p. 6).
 Quarante-quatre lettres du chevalier d'Aydie (p. 17).
 Trois lettres de Descartes au P. Mersenne, 22 juillet 1633, 15 novembre 1638 et 13 décembre 1647 (p. 104).
 Lettre de Diane de France, fille naturelle de Henri II, au duc de Savoie, 1589 (p. 117).
 Trois lettres de Diderot (p. 122).
 Deux lettres du cardinal Jean Du Bellay à l'évêque d'Auxerre (p. 162).
 Quatre lettres du cardinal Dubois au maréchal de Berwick (p. 162).
 Lettre de Du Cange à d'Hérouval (p. 165).
 Cent trente-quatre lettres de la marquise du Châtelet (p. 167), la plupart au marquis de Saint-Lambert.
 Lettre de Pierre Du Moulin à Du Plessis Mornay (p. 249).
 Lettre de Jacques Dupuy à Godefroy, 23 août 1628 (p. 311).

M. Morrison a traité à part des groupes de correspondances dont les différentes pièces ne pouvaient pas être séparées et qui auraient perdu une notable partie de leur valeur si elles avaient été dispersées dans le catalogue général suivant les hasards de l'ordre alphabétique. Tels sont, d'une part, les Papiers Hamilton et Nelson, et d'autre part, les Papiers Blessington. La lecture des premiers a tout l'attrait d'un roman, et la place qu'y tient Nelson leur donne une réelle importance historique. Avec la correspondance de lady Blessington, nous pouvons pénétrer dans la société aristocratique et littéraire de la Grande-Bretagne pendant le second quart du XIX^e siècle.

La plupart des pièces comprises dans le catalogue y sont publiées intégralement.

M. Morrison a mis ainsi à la portée du public les trésors historiques et littéraires qu'il ne cesse d'amasser et dont il fait un usage si libéral. L. Delisle.

TABLE.

	Pages.
Inscription des phénomènes phonétiques. (Article unique de M. E.-J. Marey.)	561
Derniers travaux sur l'histoire de la langue latine. (2 ^e article de M. Michel Bréal.) . .	586
Histoire de la langue française. (2 ^e article de M. Gaston Paris.)	596
Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France. (Article unique de M. Léopold Delisle.)	613
Renseignements sur l'alchimie persane et indienne. Article unique de M. Berthelot.) .	627
Nouvelles littéraires.	633

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

A. MÉZIÈRES,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

MORTS ET VIVANTS.

MADAME DE MAINTENON. — FÉNELON À CAMBRAI. — LES PORTEFEUILLES DU PRÉSIDENT BOUHIER.
DIDEROT. — L'ABBÉ PRÉVOST. — LA COMÉDIE EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE.
LE ROI STANISLAS ET MARIE LECZINSKA. — LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE.
LA FAYETTE. — DE VALMY À WAGRAM. — LE MARÉCHAL OUDINOT.
LE FELD-MARÉCHAL PRINCE DE PASKÉVITCH. — LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE. — LAMARTINE.
GUIZOT. — EDGAR QUINET. — PRÉVOST-PARADOL. — UN HISTORIEN NOUVEAU DE LA RÉVOLUTION.

1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50

LOUIS LEGER,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

LE MONDE SLAVE.

ÉTUDES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

SOUVENIRS D'UN SLAVOPHILE. — LE MONDE SLAVE. — LES SLAVES DU SUD. — LES CROATES.
LES SERBES. — UN ÉVÊQUE SLAVE.
LE DRAME MODERNE EN SERBIE ET EN RUSSIE. — DE PARIS À PRAGUE.
ANGLAIS ET RUSSE. — LES ORIGINES DU PANSLAVISME. — L'EXPANSION DES LANGUES SLAVES.

Deuxième édition revue et augmentée.

1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Ouvrages du même auteur :

Russes et Slaves, études politiques et littéraires. Deux vol. in-16, br. Chaque vol. 3 fr. 50
Histoire de l'Autriche-Hongrie, 4^e édition. 1 vol. in-16, broché. 5 francs.

ANDRÉ CHEVRILLON.

TERRES MORTES.

THÉBAÏDE, JUDEE.

1 vol. in-16, broché. 3 fr. 50

Ouvrages du même auteur :

Dans l'Inde. 1 vol.
Sydney-Smith et la Renaissance des idées libérales en Angleterre au XIX^e siècle. 1 vol.

(Ouvrages couronnés par l'Académie française.)

Chaque vol. in-16, broché. 3 fr. 50.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MÉMOIRES
DE
SAINT-SIMON.

NOUVELLE ÉDITION

COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE.

Augmentée des Additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*
et de Notes et Appendices,

PAR A. DE BOISLISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

ET SUIVIE D'UN LEXIQUE DES MOTS ET LOCUTIONS REMARQUABLES.

MISE EN VENTE DU TOME XIII.

1 vol. in-8°, broché. 7 fr. 50.

CE VOLUME COMPREND :

Mémoires de Saint-Simon (1705-1706).

**Appendice : Première partie : Additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau
(n° 619-693).**

Seconde partie : *Notices et pièces diverses. — Additions et corrections.
Tables.*

Les douze premiers volumes sont en vente.

Chaque volume in-8°, broché. 7 fr. 50

Il a été tiré 200 exemplaires sur papier grand vélin, à 20 francs le volume.

E. ET C^{IE},
à Paris.

S

ON.

AUTOGRAPHE.

au Journal de Dange

SLE.

TIONS REMARQUABLES.

JOURNAL DES SAVANTS

NOVEMBRE 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

MM. ALBERT SOREL. Les origines de la guerre de Cent
G. MASPERO. Un nouveau conte égyptien.
GASTON PARIS. Histoire de la langue française.
H. WEIL. Les nouveaux fragments de Ménandre.
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONAL

M DCCC XCVII

— Additions et corrections.

vente.

7 fr. 50

20 francs le volume.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

- ASSISTANTS...**
- M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- AUTEURS...**
- M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
 - M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
 - M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
 - M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
 - M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
 - M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
 - M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
-

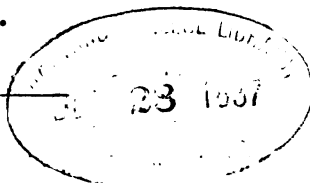
BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1897.



LES ORIGINES DE LA GUERRE DE CENT ANS. — Philippe le Bel en Flandre, par Frantz Funck-Brentano. Paris, Champion, 1897, xxxiv, 707 pages in-8°.

Les guerres de Flandre ont occupé tout le règne de Philippe le Bel; elles ont été mêlées à la politique de ce roi avec l'Angleterre, à sa politique envers le Saint-Siège, à sa politique intérieure. Les raconter, c'est exposer l'un des principaux épisodes de ce règne si rempli; les expliquer, c'est déterminer et juger, dans leurs données générales et permanentes, les éléments de l'état social en ce temps-là. M. Frantz Funck-Brentano s'est proposé l'un et l'autre objet. Son livre présente deux parties, bien enchaînées, mais néanmoins distinctes, une description et un récit : description de l'état social des Flandres au moment où Philippe le Bel y intervient; récit de ces interventions. La première partie pose les causes des événements, la seconde en suit le développement. Le tout s'appuie sur un fond, très creusé, d'érudition minutieuse et scrupuleuse. L'auteur a colligé et lu tout ce qui a été imprimé sur son sujet; s'il reste, après lui, quelque chose à découvrir quelque part en France, en Belgique, en Angleterre, dans les dépôts d'archives, c'est qu'aujourd'hui personne ne s'en doute ou que personne ne l'a dit; sans quoi notre jeune savant y aurait couru depuis longtemps. L'exposition est ample; le récit, encore que très détaillé, est suivi et parfaitement clair. L'ensemble est méthodique, la pensée maîtresse de l'ouvrage, exprimée dès le début, résumée dans les dernières lignes, circule, à travers tous les chapitres, se complétant, se démontrant, au fur et à mesure que les faits se déroulent.

Cette idée, c'est que les crises sociales, les crises de la vie matérielle,

les crises du travail et de la circulation des richesses forment le fond et comme la substance de toute histoire politique. Le reste : les affaires, les guerres, les négociations, les intrigues, n'en est que le spectacle. Guizot, dans sa *Civilisation en France*, l'avait indiqué, grandement, à sa manière, et en traits qui ne se sont pas effacés. Michelet s'en était pénétré et y a dû quelques-unes de ses plus belles pages. Tocqueville a consacré cette vue; Mommsen y a conduit l'histoire romaine. Fustel de Coulanges en a fait son dessein unique, presque exclusif : l'histoire, disait-il, est la sociologie même. De nos jours, dans ce qu'on peut appeler la jeune école, sinon l'école nouvelle, c'est une doctrine. M. Frantz Funck-Brentano, qui est l'un des plus distingués et aussi l'un des plus décidés parmi ces « jeunes », le déclare en termes péremptoires :

L'on vît, vers le milieu de ce siècle, l'histoire des institutions prendre une large place dans les études en négligeant la place qu'y occupaient les batailles et les intrigues de cour. Depuis lors, des penseurs et des économistes ont, à leur tour, porté leur attention sur l'étude de l'histoire et ont montré que l'analyse des institutions ne produisait elle-même qu'une œuvre artificielle si elle n'avait pour fondement les faits permanents produits par l'état social et économique des peuples. L'histoire sociale et économique d'une nation est l'histoire de la nation elle-même, cause profonde et générale dont batailles, négociations diplomatiques, intrigues de cour, institutions, et même arts, lettres et sciences ne sont que les effets. . . . L'homme est impuissant à arrêter la marche qu'impriment à un peuple les conditions morales et économiques qui en font la vie nationale ⁽¹⁾.

Ces conditions, c'est ce qu'on appelle les faits permanents en histoire; mais il ne faut pas oublier que ces conditions mêmes, imposées en partie et nécessitées par la nature physique, sont, en plus grande partie, œuvre humaine; l'homme qui peut, à force de temps, de travail, de génie, modifier les conditions de la nature physique, peut, à plus forte raison, modifier celles de cette seconde nature qu'il s'est faite à lui-même : le caractère national, les mœurs, les traditions politiques, les habitudes de travail. M. Frantz Funck-Brentano n'est pas, j'en suis persuadé, disposé à le méconnaître, car il négligerait ainsi une partie, et la plus belle, la plus profitable, des enseignements d'un maître dont il se fait, à très juste titre et plus justement que personne, honneur de relever. Dans les lignes que je citais, il parle des penseurs et des économistes qui ont contribué à cette évolution de l'histoire. Il ne cite point de noms; je serais injuste si je n'écrivais point ici le nom qui était sous la plume de notre auteur : c'est celui de son père qui, dans son enseigne-

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. III et 681.

ment, dans ses ouvrages d'ensemble, dans ses écrits fragmentaires, a posé, développé sous toutes les formes cette conception moderne de l'histoire et en a, dans des leçons magistrales, tracé la méthode, identifiée par lui avec celle des sciences sociales⁽¹⁾. Il écrivait, dans son introduction à l'*Économie politique* de Montchrétien, où il présente une vue d'ensemble et une vue supérieure sur l'histoire de France :

Une erreur à laquelle s'abandonnent bien des historiens est de croire que l'histoire est composée par les faits exceptionnels ou extraordinaires : invasions, changements de dynastie, guerres, révoltes, hauts faits d'armes. Les faits permanents sont négligés, les conditions de l'existence humaine sont oubliées, les formes du travail, la satisfaction des besoins quotidiens passent inaperçues : ce sont cependant ces faits constants, ces conditions de l'existence et du travail qui donnent aux peuples leurs caractères, constituent la base de leur histoire et la source de tous les événements qui ne nous frappent que parce qu'ils sont exceptionnels et passagers. Que les chroniqueurs et ceux qui écrivent des mémoires s'occupent exclusivement de ces faits exceptionnels, cela est inévitable. Le mouvement de la vie quotidienne leur semble sans intérêt. Mais que l'historien les imite, c'est par un oubli complet de la méthode scientifique. Toute révolution politique qui n'est pas une révolte de palais ou une simple émeute de la rue prend ses origines dans une révolution sociale, et celle-ci a toujours ses causes dans une transformation du travail et de ses conditions. La civilisation moderne a traversé trois siècles de révolutions sociales : le dixième, dont est sorti le régime féodal; le quatorzième, dont est sortie la Renaissance, et le dix-huitième, dont provient l'état social actuel.

M. Frantz Funck-Brentano s'est attaché à l'étude des révolutions au commencement du XIV^e siècle, et le livre du fils est, pour cette époque, une démonstration, une application, une illustration de la pensée du père. L'entreprise était ardue. De nos jours où les statistiques surabondent, on note tous les signes des crises sociales et, pour y démêler quelque donnée générale, il faut lutter contre le prodigieux encombrement des documents; c'est le contraire dans le passé. Si malaisé qu'il soit parfois d'y rétablir l'ordre chronologique des faits, on y parvient cependant, à force de critique; il faut, en matière sociale, que la critique se double de quelque divination, et ce n'est que par conjecture, par analogie, par tâtonnements, que l'on arrive à découvrir ce fond, ce sol primitif sur lequel on se propose de reconstituer l'histoire.

(1) THÉOPHILE FUNCK-BRENTANO, *La Civilisation et ses lois*, Paris, 1876; *La Politique*, Paris, 1895; *L'Économie politique patronale*, introduction aux œuvres de Montchrétien, Paris, 1889; leçons de Droit des gens à l'école libre

des sciences politiques; *La Science sociale, méthode et principes*, la science sociale dans l'histoire, cours professé au Collège libre des sciences sociales, Paris, 1897.

Je ne saurais trop louer M. Frantz Funck du scrupule qu'il y a apporté et de l'art dont il y a fait preuve. Pour son début dans la grande histoire, il nous a donné en son Livre premier : *La Flandre à la fin du XIII^e siècle*, une des meilleures études d'histoire sociale que nous possédions encore.

C'est une époque merveilleusement prospère. Les campagnes sont fertiles et bien cultivées; les villes sont plus riches encore, par leur industrie, par leur commerce. Elles ont grandi dans le courant du XIII^e siècle, « avec une force et une rapidité telles que, pour en retrouver des exemples, il faut penser aux grands centres industriels et commerçants de notre temps ⁽¹⁾ ». La Flandre est, à la fois, fabrique et entrepôt : fabrique surtout de draps, dont la laine vient d'Angleterre, qui s'exportent dans l'Europe entière, jusqu'à Constantinople; entrepôt de tout ce qui se consume, de tout ce qui pare et orne. « Là, dit un chroniqueur du commencement du XIII^e siècle, décrivant la ville de Damme, là, s'élève une ville admirable, heureuse des eaux qui la baignent et coulent doucement, et de son terroir fertile, et de son port si près de l'Océan. Nous y avons trouvé des richesses apportées par les navires de tous les points de la terre, de l'argent en lingots, de l'or aux reflets fauves, des étoffes de Venise, des tissus de la Chine et des Cyclades, des pelleteries de Hongrie, les graines précieuses qui donnent aux étoffes la couleur écarlate, et des radeaux chargés de vins qui étaient venus de Gascogne par la Rochelle, du fer, d'autres métaux encore, les laines d'Angleterre et les pelleteries de Flandre. De ce point, les navires s'éloignaient vers les diverses parties du monde, apportant à leurs propriétaires une fortune mêlée d'angoisse ⁽²⁾. »

Cinq villes : Bruges, Gand, Ypres, Lille, Tournai, dominant le pays par l'activité, la richesse, la population. Elles doivent cette richesse, cette force, cette prépondérance à l'organisation de leurs métiers. Cette organisation est l'œuvre des deux siècles précédents, et cette œuvre s'est accomplie de même dans toute l'Europe civilisée, par l'effet des mêmes nécessités, subies dans des conditions analogues ⁽³⁾.

Représentons-nous, dit M. Frantz Funck, les villes flamandes au début du XI^e siècle, formées d'un groupe de citoyens, relativement peu nombreux, qui sont unis entre eux par une solidarité étroite, solidarité que rend plus forte encore la nécessité de se défendre mutuellement dans l'état de désorganisation où se trouve l'ensemble de

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. 31-32.

⁽²⁾ H.-F. DELABORDE, *La Philippide de Guillaume le Breton*, Paris, 1885. — *Philippe le Bel*, p. 32.

⁽³⁾ TH. FUNCK-BRENTANO, *La Science sociale*, leçon IX, p. 147-148. — *Montchrétien*, p. XLVI.

la société. L'esprit qui animait alors les citoyens d'une même ville les uns à l'égard des autres, ressort des noms mêmes donnés aux groupements corporatifs ou communaux : frairies, confréries, charités, communes. A Dixmude, le premier des magistrats municipaux s'appeloit le « rewaerd », ou gardien de l'amitié. Le besoin d'union et de concorde, et, dans les premiers temps, de la plus grande égalité entre les citoyens, met son empreinte dans les règlements municipaux ⁽¹⁾.

Ces règlements ont un caractère familial. Ils décident tout, jusqu'à l'heure où le jeune homme ira voir sa fiancée. Ils multiplient les prescriptions somptuaires. Ils fixent les cadeaux que l'on se fera aux noces et aux baptêmes, le nombre des convives que l'on invitera, le nombre et la qualité des mets et des vins. Ils varient de ville en ville, mais leur caractère et leur objet sont partout les mêmes. « Ils témoignent de l'union profonde et du besoin d'harmonie qui existaient entre les citoyens d'une même cité; sans cette union morale, sans ce besoin d'entente et de concorde, ces règlements ne seraient pas nés, et, s'ils étaient nés, ils n'auraient pu demeurer en vigueur. » Les règlements minutieux et despotiques des métiers ont le même objet et le même caractère : perpétuer les causes de la prospérité atteinte par l'union, en perpétuant les formes de l'union; protéger « tout homme de travail contre les empiétements des plus forts et des plus habiles, et surtout contre les entreprises de la spéculation ». Ces règlements « rendent impossible le développement de la grande industrie. L'industrie ne prospère que par le petit atelier, et, de toutes parts, se dressent des mesures si bien établies, qu'il est matériellement impossible d'en créer d'autres. »

Il faut admirer cette organisation et dans ses causes : l'union des hommes pour le travail commun, et dans ses effets : une prospérité de deux siècles; mais il faut se garder d'y voir un modèle d'organisation sociale et un instrument général de prospérité. L'union, la prospérité qui s'en est suivie, ont été de grands phénomènes sociaux; les règlements n'ont été qu'une définition, après coup, de ces phénomènes, et un effort pour en prolonger à tout jamais les effets. Cet effort n'a abouti qu'à produire des formes, à prescrire des formalités qui ne pouvaient créer ni l'entente ni l'union, ni par suite la prospérité, lorsque l'entente disparaissait et que l'union n'était plus dans les cœurs. Ils ont eu la valeur et l'efficacité des lois faites pour proroger dans les temps de richesse et de luxe la simplicité, l'économie des temps de labeur qui ont créé cette richesse; ils ont eu la valeur des décrets qui ordonnent la vertu après que les périls sont

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. 49-55 : L'état social et économique des grandes villes. Petit commerce et petite industrie.

passés et que les heures d'héroïsme ont disparu, où l'homme s'élève au-dessus de soi-même; ils ont eu l'efficacité des dispositions qui supposent que le fils héritera des mérites du père en même temps que de ses biens. Toutes ces tentatives pour suspendre la marche du temps et les conséquences des choses ont eu le même sort, et nulle part on ne voit aussi clairement que dans les Flandres la prospérité finir par le jeu des causes qui l'ont produite et l'union dégénérer comme elle s'était établie.

Pour maintenir la prospérité acquise aux métiers, la prépondérance acquise aux villes, il aurait fallu empêcher les familles prospères de vouloir jouir de leur bien, les municipalités, le patriciat qui gouvernaient, de vouloir user de leur prépondérance. « Dans le principe, dit un chroniqueur du XII^e siècle, la commune se vit accueillie avec faveur, instituée qu'elle était par les hommes les plus considérés, dont la vie était intègre, simple, innocente, et s'écoulait sans que la cupidité perçât en eux ⁽¹⁾. » Ceux-là prévalurent parce qu'ils étaient supérieurs en labeur, en vertu; on fit ensuite des règlements pour qu'il y eût toujours des hommes intègres et laborieux: les ambitieux et les cupides s'en servirent pour s'élever au pouvoir.

Ajoutez, et c'est l'influence capitale, le développement même de l'industrie et ses conséquences ⁽²⁾. La prospérité des villes développa l'orgueil municipal; elle fit des villes de petits États qui, en s'accroissant en suprématie, en étendue, eurent besoin d'un gouvernement suivi, intelligent, instruit. Il y fallut des hommes capables; on les choisit, naturellement, parmi les plus signalés en richesse, et le gouvernement, se perpétuant dans leurs familles, y devint l'origine de richesses plus grandes, qui s'accumulèrent en leurs mains. Comme les familles cherchèrent à les faire valoir, il s'ensuivit une transformation des affaires et de toute l'économie des cités. C'est ici une maîtresse page dans le livre que j'analyse, et je dois la citer :

Une réglementation très ferme ordonnait le travail et assurait à chaque artisan sa place au soleil, tout en assignant à cette place des limites fixées. Avec la prospérité, qui résulta de la perfection même du travail, les produits s'accumulèrent, et il fallut un grand mouvement commercial pour leur écoulement au dehors des murs de la cité, aussi bien que pour l'apport des matières premières nécessaires à l'artisan. L'importance des hommes qui se chargèrent de ce négoce grandit, et dans des proportions de plus en plus grandes, à mesure que la prospérité de la cité gran-

⁽¹⁾ WATERLOS. — *Philippe le Bel*, p. 72. — ⁽²⁾ *Philippe le Bel*: Le patriciat, p. 55-61. — Cf. TH. FUNCK-BRENTANO, *La Science sociale*, p. 99-100.

dissait. Les statuts des métiers maintenaient chaque artisan à sa place, l'empêchaient de s'élever au-dessus de sa condition; mais les négociants, qui n'étaient pas soumis à des réglementations semblables, donnèrent à leurs établissements des proportions colossales; les plus fortunés, les plus avisés devinrent les maîtres du marché, et les réglementations industrielles, qui avaient favorisé à l'origine le développement des métiers, devinrent pour l'aristocratie commerçante un moyen de domination sur la population ouvrière, rigoureusement maintenue dans les cadres où elle était enfermée. De la sorte, les barrières qu'on avait cru dresser contre la spéculation, loin de l'endiguer, ne firent qu'en accroître la force et l'intensité. Le gain ne correspondit plus au travail fourni. Conformément à la loi économique récemment définie⁽¹⁾, le commerce et la spéculation, après s'être séparés du travail, le dominèrent; le dominant, ils l'exploitèrent à leur profit.

Ainsi se forma le patriciat urbain; il devint maître des cités. Il s'attribua le monopole des matières premières. Les artisans se révoltèrent. Le patriciat, pour se défendre, redoubla de prohibitions. Les règlements, qui avaient fait la force des métiers, devinrent ruineux aux artisans et leur devinrent odieux. Le patriciat, devenu caste commerciale et financière, fut un objet de jalousie, puis de haine aux métiers dont il faisait une classe ouvrière. Et partout la jalousie, la révolte, la lutte succédèrent à l'union, aigrissant, aggravant chaque jour la crise sociale d'où elles procédaient, l'insolence, la cupidité des patriciens, les souffrances, les préjugés, les haines des artisans⁽²⁾.

C'est dans ces luttes que le comte de Flandre, Guy de Dampierre, puis le roi de France, Philippe le Bel, sont amenés à intervenir, et c'est par où notre auteur nous ramène à l'histoire générale. Les Flamands tenaient aux Anglais par la matière première de leur industrie, la laine, qui les faisait clients de l'Angleterre, et, en cas de guerre avec l'Angleterre, les condamnait à la ruine, à la misère; toutefois ils n'aimaient point les Anglais. Ils avaient plus de goût pour les Français. Il y avait entre les deux pays des liens matériels et des liens moraux, des échanges, du commerce, et enfin des traditions d'influence morale, par l'Université de Paris, par la langue, qui, dit notre auteur, était parlée presque autant qu'aujourd'hui. « Nos jongleurs chantaient leurs poèmes dans les grandes salles des châteaux et dans les villes, aux encoignures des rues, à la croix des carrefours. » Enfin la Flandre relevait de la couronne de France. Les rois de France y avaient habilement joué leur rôle d'arbitres, de patrons, de pacificateurs, de justiciers: ils s'étaient en

⁽¹⁾ TH. FUNCK-BRENTANO: Introduction à l'industrie du jouet, *La Science sociale*, p. 439 et suiv.

⁽²⁾ *Philippe le Bel*: Le patriciat maître

des cités, soulèvements populaires, p. 67-77. — Cf. TH. FUNCK-BRENTANO, *La science Sociale*, p. 147-148.

quelque sorte constitués protecteurs de l'ordre et de la prospérité publiques ⁽¹⁾.

Ayant défini les principaux facteurs des événements qu'il se propose de raconter : le patriciat flamand, la population ouvrière des villes et le comte de Flandre, montré dans les soulèvements populaires de 1280-1281 le prologue de la guerre, M. Frantz Funck aborde son récit. Il ne l'interrompt plus que par de courtes réflexions, des rappels des faits à leurs causes, qui sont autant de traits de lumière. Ce récit, qui occupe les pages 97 à 674, est aussi circonstancié que possible, mais il n'est encombré nulle part. Il faut savoir gré à l'historien de ne s'être point contenté de nous servir, très nettement dressés, les éléments d'une histoire à faire, mais de s'être donné la peine d'écrire cette histoire, d'avoir rendu vivants les détails accumulés par lui et composé des tableaux, notamment ceux des séditions populaires, qui sont pleins d'intérêt.

Le comte de Flandre, Guy de Dampierre, suivait la politique coutumière des grands feudataires. « Il espérait, en s'appuyant sur l'Angleterre, s'affranchir de la suzeraineté française, puis, devenu indépendant, en s'appuyant sur la noblesse et le patriciat, dominer les métiers, comme parvint à le faire son voisin le duc de Brabant. . . Le rôle que Philippe le Bel joua en Flandre était exactement le rôle que la tradition imposait aux rois de France. . . En raison même des privilèges des seigneurs féodaux et du patriciat qui poussèrent à la rivalité les classes aux dépens desquelles ces privilèges s'exerçaient. . . , en raison même des luttes des seigneurs entre eux, de fief à fief, et des communes contre leurs seigneurs, le roi était incessamment appelé à intervenir comme juge de paix. . . L'unité nationale ne fut pas le but poursuivi par les rois du moyen âge, ils n'en eurent pas conscience, mais elle fut naturellement le résultat de l'œuvre sociale qui leur incombait ⁽²⁾. »

M. Frantz Funck fait ainsi rentrer ce tumultueux et dramatique épisode des guerres féodales dans le grand courant de l'histoire de France. Il défend, très résolument, Philippe le Bel contre les historiens qui l'ont critiqué. Il le peint en quelques lignes, avec la prudence qui convient quand les originaux sont aussi vagues : « d'une rare beauté, de très haute taille et d'une force qui faisait l'admiration des hommes d'armes. Le regard de ses yeux bleus était froid, dur et clair. Il portait de longs

⁽¹⁾ *Philippe le Bel* : Comment les rois de France cherchaient à développer leur autorité en Flandre. Rapports entre la Flandre et le pays de France. Hostilités

entre Flamands et Anglais, p. 10-28.

⁽²⁾ *Philippe le Bel*, p. 5-77, 677; sur l'unité nationale, voir p. 188-189, 217-219, 674.

cheveux bouclés, dont le blond pâle encadrait un visage aux traits réguliers et qui frappait par sa blancheur⁽¹⁾. Au moral, s'il fut dur à ses adversaires, il ne sévit qu'après qu'ils eurent abusé de sa patience, et par leur insolence, et par leur mauvaise foi. Il ne fit couler le sang que sur les champs de bataille. Sa politique ne s'écarta jamais des traditions que lui avaient léguées ses prédécesseurs : Philippe Auguste, saint Louis, Philippe III. Il n'y apporta de nouveauté que par une intelligence, incomplète sans doute, insuffisante à coup sûr, mais déjà très remarquable de l'esprit des temps nouveaux et des transformations sociales qui s'apprétaient dans tout le royaume, aux Flandres en particulier. S'il ne réussit pas, c'est que les circonstances le contrarièrent souvent et que souvent les hommes le desservirent⁽²⁾. « Ayons, dit très bien notre auteur, ayons devant les yeux le vivant tableau de la France à cette époque, considérons l'indépendance des provinces, le mauvais état et la lenteur des communications, l'absence ou, du moins, l'insuffisance des ressorts administratifs, voyons la multiplicité, la diversité, la vitalité des franchises locales, et nous comprendrons les efforts, les peines, les dépenses exigés par la mise sur pied d'une armée de 50,000 à 60,000 hommes, comme celle que Philippe le Bel dirigea sur la Flandre, en août 1304. Au premier abord, il paraît surprenant, mais après réflexion, il paraîtra naturel que les villes flamandes, riches, populeuses, denses, unies, aient pu constamment équiper des armées supérieures en nombre aux armées royales qui les venaient assaillir. »

M. Frantz Funck ne diminue pas l'importance du rôle joué dans ces luttes par l'Angleterre et la part qu'y a eue l'éternelle rivalité des deux nations, des deux États, des deux dynasties. Mais, et de même que dans l'antagonisme de race, entre Flamands et Français, fort exagéré, selon lui, et presque nié par lui⁽³⁾, il ne voit là que des courants superficiels, en quelque sorte, des sortes de remous, qui ne suspendent en rien l'action du courant profond et élémentaire, et qui, tout au contraire, procèdent de ce courant.

Philippe conquiert la Flandre, dépose le comte, réunit les pays à la couronne, mais l'œuvre n'était qu'œuvre de victoire, œuvre précaire en politique, et qui ne dura point. Philippe mort, les causes qui avaient amené la lutte, qui l'avaient rendue si rude, reprirent leurs cours et

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*: Avènement, p. 97.

⁽²⁾ *Philippe le Bel*, p. 657-677. Cf. p. 452-453, 460. — « Philippe le Bel mourut à la tâche, emportant la réputation de despote et de faux monnayeur,

alors qu'il avait peut-être mérité d'être placé au premier rang des hommes d'État du moyen âge. » TH. FUNCK-BRENTANO, *Monchrétien*, p. LXIV.

⁽³⁾ *Philippe le Bel*, p. 28.

défirent, en peu de temps, l'ouvrage du grand roi. C'est qu'il y manquait le fondement essentiel, le fondement dans les âmes, dans les intérêts du peuple. Philippe n'avait point aux Flandres, comme aux communes de France, le peuple pour lui; les haines des classes se tournaient contre le roi et contre la domination française⁽¹⁾. C'est qu'il s'était développé aux Flandres, « avec une rapidité et une force prodigieuses, une population dont l'organisation sociale, aussi dense et énergique que celle de l'Île-de-France, avait grandi en dehors de la vieille organisation féodale couronnée par l'autorité du Roi et était avec elle en contradiction violente ». Le roi ne comprit que vers la fin, et trop tard, et trop passagèrement, la puissance des factions démocratiques et le parti qu'il en pouvait tirer⁽²⁾.

Ce qu'il ne fit que discerner, les Anglais le virent du premier coup. Ils prirent et ils tinrent les Flamands par leurs intérêts. Dès le début de la lutte, en 1292, Édouard I^{er}, qui s'était allié à Guy de Dampierre, rompit toutes relations commerciales entre la France et l'Angleterre, et veilla, en particulier, à ce que cette rupture s'étendit aux Flandres, fief du royaume. Il s'ensuivit que les Flamands, privés de laine et ruinés, attribuèrent, naturellement, leur ruine au roi de France. Quand la misère les eut mûris à l'alliance anglaise, Édouard leur rendit la laine et les eut dans ses mains⁽³⁾. Encore que peu aimables et peu aimés, les Anglais s'étaient rendus nécessaires, et il fallut les subir. L'alliance du parti démocratique et des métiers fut une des principales causes du succès du roi d'Angleterre dans sa lutte contre Philippe le Bel, mais cette alliance excita les métiers et le parti démocratique. Sous prétexte d'aider les Flamands à traverser la crise de la laine, les Anglais attirèrent les ouvriers des Flandres en Angleterre, et bientôt tisserands et foulons anglais furent en mesure de lutter contre ceux des Flandres avec d'autant plus de facilité qu'ils avaient à meilleur compte la matière première. Du même coup, l'Angleterre ferma aux Flamands le principal débouché de leurs laines fabriquées, la France. D'où vint la gêne, puis la décadence, puis la ruine, et, avec elles, les discordes, la perte des traditions d'honnêteté, l'impuissance des règlements. Bruges s'ensabla. Les villes entrèrent en lutte et, dans les villes, les métiers, chacun s'arrachant les débris d'une fortune dont l'origine était due à l'entente commune et qui, échappant à tous, mettait tout le monde aux prises. La suprématie des rois de France aux XII^e et XIII^e siècles avait assuré la pros-

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. 529-531, 563, 564, 669, 670. — ⁽²⁾ *Philippe le Bel*, p. 649, 677, 678. — ⁽³⁾ *Philippe le Bel*: La politique d'Édouard, p. 132 et suiv., 190, 198.

périté de ces pays en y maintenant la paix sociale. « Au XIV^e siècle, la suzeraineté royale est repoussée, l'autorité du comte est impuissante, et la France est épuisée par une lutte séculaire dont les événements de Flandre furent une des causes premières. Dans sa ruine, elle entraîne la Flandre elle-même; mais celle-ci ne devait plus se relever. La suprématie va passer au Brabant. . . ⁽¹⁾ »

Le livre s'arrête ici, reliant les guerres de Philippe le Bel à la guerre de Cent ans, où l'on vit, sous l'impulsion d'Artevelde, se reconstituer l'alliance de la Flandre avec l'Angleterre ⁽²⁾. M. Frantz Funck ne se permet point de plus lointaines incursions au delà de son sujet. A peine, en une phrase, se risque-t-il à entr'ouvrir l'avenue : Philippe le Bel comprit l'importance des Flandres. « Les armes de Louis XIV rendirent à la France les contrées que Philippe le Bel avait acquises quatre siècles auparavant au prix de tant d'efforts ⁽³⁾. » Mais s'il nous est permis d'être plus audacieux que n'a voulu l'être notre jeune et sage historien, nous pouvons relever çà et là, dans son livre, des signes qui indiquent, dans la politique, ce fond permanent des affaires qu'il s'est attaché à dégager en matière sociale et économique. Ce fond apparaît dans la lutte de la France contre l'Angleterre pour la suprématie et la possession de ces mêmes Flandres, lutte qui remplit le moyen âge, le siècle de Louis XIV, toute la Révolution, tout l'Empire et qui exerça, par ses terribles contre-coups, une influence continue sur les crises intérieures de la France. Je ne relèverai pas seulement, avec M. Frantz Funck qui l'indique d'un coup de crayon, la similitude des procédés de l'Angleterre qui, au XIV^e siècle, se gagna, par les intérêts, des peuples que leurs sympathies intellectuelles et morales portaient vers la France; de la France qui, au XIV^e siècle, comme au temps du Directoire et de Napoléon, par son système de gouvernement, sa méconnaissance des intérêts économiques, des conditions sociales, des traditions nationales, s'aliéna des peuples que tout portait vers elle. Je vois les mêmes prétentions territoriales aux prises, les mêmes ambitions qui n'abdiquent jamais, les renonciations officielles minées aussitôt par les intrigues politiques et les coalitions secrètes : chacun veut conserver ce qu'il a pris, reprendre ce qu'il a cédé.

Bien que Philippe le Bel eût exécuté loyalement le traité d'Amiens par lequel saint Louis avait cédé aux Anglais la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois et les évêchés de Périgueux, de Limoges et de Cahors, Édouard I^{er} conservait le secret espoir de

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. 678-680.

le fond social de la guerre de Cent ans.

⁽²⁾ *Philippe le Bel*, p. 678. — Th. Funck, *Montchrétien*, p. LXIV-LXIX, sur

⁽³⁾ *Philippe le Bel*, p. 671, 674, 675, 678.

recouvrer par les armes, en cas de conflit, les terres normandes perdues par Jean sans Terre. De son côté, Guy de Dampierre n'abandonnait pas la pensée de recouvrer l'Artois, que Philippe d'Alsace avait assigné en dot à sa nièce Isabelle, femme de Philippe Auguste; peut-être même lui serait-il donné, en reconquérant le Hainaut..., de restaurer entre ces mains l'empire de Baudouin de Constantinople ⁽¹⁾.

Le monde n'a point changé depuis le xiv^e siècle et il s'est acheminé, tout pareil, aux guerres de la fin du xviii^e siècle. Si c'est une erreur dangereuse en histoire que de prêter, par anachronisme, à un homme d'un siècle les idées des siècles suivants, c'est une distraction et une illusion bien plus dangereuse encore que d'imaginer les hommes d'État, les peuples même, oubliant leurs préventions et leurs prétentions. Les chancelleries ne connaissent point l'anachronisme et toutes les réclamations sont toujours chez elles à l'ordre du jour. Les lecteurs frivoles s'étonnent seuls de voir ces réclamations sortir périodiquement des cartons ou des portefeuilles.

L'Angleterre noua des coalitions contre Philippe le Bel. Édouard I^{er} n'eut pas d'autre politique que celle de Guillaume d'Orange contre Louis XIV et celle de Pitt contre la Convention et Bonaparte. Il eut pour alliés le roi d'Allemagne, le duc de Brabant, le comte de Bar, le comte de Savoie, le comte de Flandre enfin à qui l'indépendance était promise ⁽²⁾. Et ce sont les mêmes moyens : la prohibition, c'est-à-dire le blocus de part et d'autre, avec ses correctifs inévitables, où Philippe le Bel se fait précurseur de Napoléon : « Quand il ferma la frontière française aux produits de l'industrie des Flamands, il se vit dans la nécessité d'introduire, au mépris de ses ordonnances, et véritablement en fraude, les étoffes somptueuses dont la cour royale ne pouvait se passer ⁽³⁾ ».

Je n'ai point encore signalé les portraits dont M. Frantz Funck a illustré son livre. Plusieurs dénotent un vrai talent de voir et de rendre : ceux de Guy de Dampierre, de Pierre Flotte, de Marigny, de Coninc, « l'esmouveur de peuple », celui enfin de Guillaume de Juliers, particulièrement soigné et repris en retouches successives ⁽⁴⁾. Peut-être, en ces retouches, y a-t-il, çà et là, un peu d'empâtement de couleur ⁽⁵⁾.

Je ne goûte pas beaucoup ce jeune prélat, éperonné et casqué, « étouffant de carnage » à la bataille de Coutrai, tombant, « las de carnage » à la bataille de Mons-en-Puelle.

J'ai assez loué notre auteur sur le détail et sur l'ensemble de son

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. 129.

⁽²⁾ *Philippe le Bel*, p. 130, 190.

⁽³⁾ *Philippe le Bel*, p. 36.

⁽⁴⁾ *Philippe le Bel*, p. 76-86; 410,

437; 426-430; 361, 381, 412; 379-

382, 404, 477.

⁽⁵⁾ *Philippe le Bel*, p. 410, 427.

livre, préparation et exécution, pour me permettre quelques légères critiques. Je le trouve bien sévère, en la forme, pour les historiens ses prédécesseurs : le fond suffisait. Il leur reproche, ici, de n'avoir vu « que la surface des événements, sans en comprendre les causes profondes » ; il nous montre, là, le mouvement des métiers aussi inintelligible à Philippe le Bel et à ses conseillers « qu'aujourd'hui pour un homme d'État la question ouvrière ⁽¹⁾ ». Des assertions de ce genre trahissent toujours chez un auteur la conviction, honorable sans doute, mais un peu présomptueuse, qu'il possède, lui, la solution des problèmes que les autres n'ont point saisie; qu'en particulier, la question ouvrière du XIX^e siècle n'a pas pour lui plus de secrets que n'en a eu le mouvement des métiers au XIV^e siècle. Quelques égards pour les pauvres d'esprit, historiens ou hommes d'État, ne coûtent guère, et à quoi bon se montrer si sévère quand on a su si bien chercher, comprendre, exposer?

ALBERT SOREL.

EIN NEUER HISTORISCHER ROMAN IN DEMOTISCHER SCHRIFT, von Jakob Krall (Sonderabdruck aus dem VI Bande der *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*). — Wien, aus der k. k. Hof- und Staatsdruckerei, 1897, in-4°, 62 p.

PREMIER ARTICLE.

L'étonnement fut grand chez les savants lorsque, il y a près d'un demi-siècle, E. de Rougé annonça, dans la *Revue archéologique*, qu'il venait de déchiffrer, sur un rouleau de papyrus appartenant à M^{me} d'Orbiney, non plus des prières, des formules magiques, des comptabilités d'État, des lettres de scribe, mais un véritable roman, un conte fantastique du style de ceux qu'on lit dans les *Mille et une Nuits*. C'était l'histoire des deux frères, Anoupou et Bitiou, et elle est devenue aujourd'hui aussi populaire qu'un morceau de littérature égyptienne a chance de l'être jamais. De nouveaux écrits du même genre ne tardèrent pas à se révéler parmi les réserves de manuscrits entassées dans nos musées, les uns mutilés au point d'en être compréhensibles à peine, les autres complets à quelques

⁽¹⁾ *Philippe le Bel*, p. II-111; 377, 427.

lignes près et d'intelligence facile : une douzaine d'entre eux figuraient déjà dans la première édition des *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, et le nombre s'en est accru beaucoup depuis lors. On ne saurait douter aujourd'hui que le roman ait été l'une des branches les plus fécondes de la littérature pharaonique, le roman sous toutes ses formes, roman de mœurs, roman d'aventures, roman historique. Ce dernier surtout paraît avoir pullulé dès une époque très ancienne; tous les rois, célèbres ou non, furent choisis l'un après l'autre pour héros par les nouvellistes thébains et memphites, et l'on eut bientôt, à côté des annales authentiques du pays, une suite de chroniques imaginaires où les faits et les personnages fictifs se mêlèrent aux faits et aux personnages réels. Les restes de cette histoire nous sont parvenus à trois degrés, chez les auteurs grecs tels qu'Hérodote et Diodore, chez les auteurs arabes Mourtadi, Ibn-Abd-oul-hakim, Makrizi, Maçoudi et bien d'autres, directement enfin dans ce qui subsiste des vieilles bibliothèques égyptiennes.

Les fragments que M. Krall a interprétés et publiés sont écrits en caractères démotiques. Ils font partie de l'admirable collection que l'archiduc Régnier a su acquérir en quelques années à peine, et qu'il agrandit chaque jour par de nouveaux marchés. Ils étaient perdus dans une masse de débris achetés par M. Graf à Diméh, au Fayoum, vers la pointe nord-est du Birkét-Kéroum. Là s'élevait un petit sanctuaire consacré à une variété du dieu crocodile en honneur dans la région, un Sovkou, le Sovkon de P-aiou, dont les Grecs du voisinage prononçaient le nom Soknopaios. Parmi les mille pièces provenant de cette localité et qui couvrent un espace d'environ trois cents ans, du II^e siècle avant au II^e siècle après J.-C., quarante-quatre morceaux de taille différente étaient épars, appartenant à un même manuscrit. M. Krall y devina du premier coup les éléments d'une composition littéraire analogue au roman de *Satni-Khâmois*⁽¹⁾, et ce lui fut un motif pressant de les étudier, toute autre affaire cessante. Plusieurs d'entre eux demeurèrent rebelles à la classification, mais la plupart finirent par s'assembler en trois grandes pièces, dont la première mesure 1 m. 88 de longueur, la seconde 0 m. 79 et la troisième 0 m. 66 sur 0 m. 28 de hauteur. La première, qui est composée de huit lambeaux, contient les restes de huit colonnes de 32, 33, 34, 36 et 38 lignes chacune; la seconde et la troisième ne nous ont rendu que cinq et quatre colonnes de texte plus ou moins complet. Les vingt-trois fragments qui n'ont pu être coordonnés provenaient

⁽¹⁾ M. Krall propose de lire la première partie de ce nom Séthon et de reconnaître dans le héros le prototype du *Σεθών*, *ἱεὺς τοῦ Ἡφαίστου*, célébré par Hérodote (II, cXLII).

de cinq colonnes diverses, si bien que le volume entier devait consister à l'origine en vingt-deux colonnes au moins, contenant plus de 700 lignes et se déployant sur une étendue de 6 mètres. Aucun des contes connus jusqu'à présent n'atteignait des dimensions pareilles; mais ce n'était pas assez d'avoir déterminé ainsi les dimensions approximatives de l'œuvre, il fallait en rétablir le plan et l'économie détruite par la maladresse des fellahs à qui l'on doit la trouvaille. M. Krall remarqua bientôt que la largeur des colonnes décroissait, selon une proportion constante, du commencement à la fin des trois grands fragments : elle était de 0 m. 25 pour trois d'entre elles, de 0 m. 23 puis de 0 m. 22 pour quatre, de 0 m. 195 pour trois nouvelles, de 0 m. 19 et de 0 m. 18 pour les deux suivantes, enfin de 0 m. 17 pour l'avant-dernière de celles qu'il réussit à restaurer. De plus, le haut des colonnes est d'un caractère régulier, petit, serré, mais à mesure qu'on descend, l'écriture grossit et court : on dirait que le scribe a perdu chaque fois patience et s'est hâté d'arriver au bas de sa page. De ces observations minutieuses, M. Krall a conclu que nous possédions la seconde moitié du récit sans lacunes appréciables, mais qu'une portion notable du début nous manque encore; je crois qu'on peut souscrire pleinement à ses conclusions et que, sur ces points tout matériels, on n'aura point beaucoup à modifier son travail.

Le manuscrit ainsi reconstitué autant que possible, M. Krall entreprit de le traduire. C'est à Genève, au mois de septembre 1894, qu'il annonça sa découverte, dans une séance du Congrès des orientalistes, et la plupart des assistants crurent comprendre que le fac-similé, la transcription, le commentaire, le glossaire annoncés paraîtraient au bout de quelques mois; tout cela est inédit encore, mais M. Krall vient de publier une analyse très détaillée du texte, accompagnée de notes nombreuses, où sont reproduites les phrases qui présentent quelque difficulté d'interprétation, et ce premier mémoire, s'il ne satisfait pas encore pleinement notre curiosité, suffit à nous donner l'idée exacte du roman. Je veux en exposer l'intrigue après lui et montrer ce qu'on peut tirer du document pour la connaissance de l'histoire et de la littérature égyptienne.

I

Les personnages mis en scène par l'auteur anonyme ne sont point des gens de basse condition. Les moindres d'entre eux ont le rang de général, la plupart sont des seigneurs féodaux : l'un d'eux est roi, et il s'appelle Pétoubastis. Ce nom a été porté par un des Pharaons qui régnèrent sur l'Égypte entière, le Pétoubastis de la xxiii^e dynastie, qui

vivait au moment où les Grecs fêtèrent leur première olympiade⁽¹⁾, puis par deux autres princes de modeste envergure, dont le moins inconnu était contemporain d'Assourbanabal et végétait entre 670 et 660 à Tanis, dans un coin du Delta. M. Krall pense qu'il est question du plus ancien de ces trois princes ou rois, et il reporte l'action à laquelle son Pétoubastis est mêlé jusqu'aux premières années du ix^e siècle. Autour du Tanite, deux groupes de grands seigneurs s'agitent qui le reconnaissent comme suzerain. L'un d'eux est apparenté ou allié à un prêtre-prince d'Héliopolis, dont la mort était racontée probablement dans les pages perdues, et dont le nom se lit Iarharerôou. Il comprend Pimai le Petit, d'Héliopolis, Minnemaï, d'Éléphantine, Montoubaal, qui réside au pays de Syrie, Loulou, du nome de Busiris, Pétéonkhouf, de Sais, tous fils d'Iarharerôou, puis Pétékhonsou, d'Athribis, Ouilouhni, de Maatoumou, Phrâmonâi, Sovkhotpou, Harâou, Onkhhorou, et enfin Pakrourou, prince du nome d'Arabie : celui-ci est le plus puissant de tous et les guide au conseil ou à la bataille. Le parti contraire tient pour la famille d'un certain Harnakhîti, fils de Smendès, et il se compose de Kaaménophis, généralissime du Pharaon Pétoubastis et commandant du contingent de quatre nomes, d'Onkhhorou, fils du même Pétoubastis, de Takhôs, d'un second Phrâmonâi, de Nemhou, d'un second Pétékhonsou, d'Onkhhâpi. Si peu qu'on examine les deux listes, on s'aperçoit que le récit ignore presque complètement la Haute Égypte. Le roi est censé gouverner le pays entier, et il mande ses ordres jusqu'à Syène et Éléphantine; un des personnages est même seigneur d'Éléphantine, et il compte parmi ses soldats des gens de Méroé en Éthiopie avec des gens de Thèbes. Ce n'est là toutefois qu'un trompe-l'œil, et la pauvreté même du détail montre qu'au gré de l'auteur les districts sis au delà du Delta présentaient un intérêt médiocre. Ni Memphis, ni Héracléopolis, ni Siout, ni Thinis, ni aucune des cités encore florissantes qui s'échelonnaient le long de la vallée, ne lui paraît digne de posséder un prince particulier : les régions situées au sud d'Héliopolis n'existent pour lui qu'à l'état embryonnaire, et elles sont confondues dans une même province dont la capitale est Éléphantine. M. Krall explique cette préférence accordée à Éléphantine, par l'importance que cette ville aurait acquise, vers la fin de la dynastie bubastite; je crois qu'il n'avait pas besoin de recourir à cette hypothèse. Abou-Éléphantine, frontière du royaume vers le Sud, avait fourni à la langue courante plusieurs

⁽¹⁾ Ἐφ'οὗ ὀλυμπιάς ἤχθη πρώτη, dans l'Africain; cf. Müller-Didot, *Fragmenta Historicum Græcorum*, t. II, p. 392.

locutions proverbiales : afin d'exprimer la différence des dialectes, on opposait le langage d'un homme d'Athou à celui d'un homme d'Abou⁽¹⁾, et Abou marquait pour l'indigène de toute classe l'idée du Midi en général. Un écrivain populaire, peu soucieux des réalités de l'histoire ou de la géographie contemporaines, devait donc assez naturellement choisir Abou, pour en faire la capitale de la principauté imaginaire dans laquelle il englobait toute la vallée, d'Héliopolis à la première cataracte.

Autant l'auteur se soucie peu du Saïd, autant il aime le Delta et il en connaît les localités. Presque tous ses personnages y ont leurs fiefs ou leur résidence, et le Pharaon y siège comme dans son apanage; même, en y regardant bien, on constate que toutes les portions du Delta ne sont pas également représentées dans la liste des combattants. Des grandes villes qui se partageaient la région occidentale, Sais seule est nommée et peut-être Létopolis; encore ne jouent-elles, la seconde surtout, qu'un rôle très effacé. En réalité, l'auteur s'enferme de parti pris dans la moitié orientale du pays, et il concentre l'action du roman autour des villes qui s'y élevaient. Son Pharaon Pétoubastis réside dans Tanis, qui reçoit ici son nom populaire de Zânaï, Zâni, et non pas le nom traditionnel de Hâouârrou; c'est là qu'il accueille les messagers de ses barons et de là qu'il leur expédie ses ordres. Trois des nomes voisins, dont celui de Mendès et celui de Sébennytos, s'unissent à celui de Tanis pour former le domaine de la royauté; c'est en gros le territoire placé à cheval sur les branches sébennytique et tanite du Nil. Le chef des adversaires, Pakrourou, est chef de Pisaptou, dans l'Ouady Toumilât, et ses adhérents occupent tous les cantons qui sont situés au sud et à l'orient de Tanis, de la Syrie à Héliopolis. L'auteur adjoint à cet ensemble de cités, déjà considérable par lui-même, les nomes du Delta Occidental, du Saïd et de l'Éthiopie, représentés par Sais et par Éléphantine. Son sujet est donc proprement une lutte engagée entre les cités du Delta Oriental, celles de la portion nord de cette région et des marais contre celles de la contrée sud et du désert, Tanis contre Pisaptou et Héliopolis. C'est un fragment de la chronique populaire de ces deux cités, transcrit par un scribe originaire de l'une ou l'autre d'entre elles; comme le Pharaon est battu et que l'avantage demeure aux gens du Sud-Est, il est probable que la version des événements adoptée dans le récit est celle qui courait à Héliopolis ou dans l'Ouady Toumilât, et par suite, que l'auteur ou était né dans l'un de ces endroits, ou du moins y était établi.

⁽¹⁾ *Papyrus Anastasi n° 1*, pl. XXVIII, l. 6; cf. Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 303-305.

Le fait valait la peine d'être constaté; il nous permettra, ainsi qu'on le verra plus tard, de mieux apprécier la nature de l'œuvre et son intention, l'époque de l'histoire qu'elle a la prétention de représenter, peut-être le temps possible de la rédaction. La plupart de ces points auraient été établis sans difficulté si nous possédions le commencement; par malheur, les premières pages manquent à quelques fragments près, trop écourtés pour nous instruire. Il nous faut donc extraire des parties conservées les renseignements utiles à reconstituer le début de l'histoire, et bien que l'opération donne des résultats suffisants pour le gros, elle ne réussit pas toujours à suppléer les indications de date et de mise en scène initiale, qui seules auraient pu dissiper toutes nos incertitudes.

L'action tourne autour d'un objet que le texte appelle *kherlibsh*, *khellibsh*. M. Krall rapproche ce terme complexe d'un mot du dialecte copte memphitique qui signifie cuirasse; le déterminatif nous indique que cette cuirasse était en métal, et l'analogie de forme avec le grec $\chiάλυψ$, fer, qui m'avait frappée à Genève, rend probable qu'il s'agit ici d'une cuirasse en fer⁽¹⁾. Cette cuirasse avait appartenu à Iarharerôou, et elle était conservée à Héliopolis, où ce personnage était chef et prophète. On y attachait probablement quelque idée mystique qui en augmentait la valeur matérielle, et qui en rendait la possession inestimable pour un Égyptien; les premiers chapitres en décrivaient sans doute l'aspect et les qualités, et ils expliquaient par quelle série de circonstances elle était arrivée aux mains d'Iarharerôou. Celui-ci, mourant, l'avait confiée à son fils Pimai le Petit qui lui succédait à Héliopolis; mais avant même que les jours nécessaires aux cérémonies de l'embaumement fussent révolus, Kaaménophis, s'introduisant chez Pimai, avait dérobé la cuirasse et s'était réfugié dans une de ses places fortes avec son butin. Pimai l'y avait suivi et s'était d'abord efforcé d'obtenir par la persuasion la restitution du talisman; il avait échoué dans sa tentative, et il avait couru aussitôt à Tanis pour porter plainte au roi Pétoubastis. Là, il avait rencontré Pakrourou, et tous les deux avaient présenté violemment leur remontrance au suzerain. Pétoubastis leur avait enjoint de se calmer, leur avait juré par Amonré, le grand dieu de Tanis, de donner une belle sépulture au prince Iarharerôou; il avait expédié sur-le-champ ses messagers jusqu'à Syène, pour commander aux temples d'envoyer à la ville de Busiris les bandelettes et le matériel indispensable, afin qu'on pût

⁽¹⁾ $\theta\epsilon\lambda\iota\pi\omega$, $\theta\epsilon\lambda\lambda\iota\beta\omega$, M. †, désigne la cuirasse dans l'épître aux *Éphésiens*, VI, 14, et dans la *Première aux Thessaloniens*, V, 8, ainsi que dans

l'*Apocalypse*, IX, 8, 17; Stern (*Koptische Grammatik*, § 165, p. 77) avait déjà rapproché $\theta\epsilon\lambda\lambda\iota\beta\omega$, $\theta\epsilon\lambda\iota\pi\omega$ de $\chiάλυψ$.

procéder à l'enterrement selon les rites prescrits pour l'Hapis et pour le Mnévis. C'est, on le voit, une compensation que le maître offre pour l'insulte commise envers le défunt, et Pimai l'accepte avec reconnaissance; mais il ne s'en contente pas, et il renouvelle sa réclamation au sujet de la cuirasse. Pimai dit alors à Pakrourou, le prince de l'Est; « Mon père, puis-je retourner à Héliopolis, dans mon nome, quand la cuirasse de mon père Iarharerôou a été emportée dans l'île de Mendès à Patoumou? » Et le prince de l'Est, Pakrourou, dit: « Non, par le dieu Sapdou, prince de l'Est, tu n'es qu'un ennemi de mon prophète Iarharerôou, si tu rentres à Héliopolis sans que nous ramenions la cuirasse avec nous. » Ces hauts personnages partirent donc et ils allèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à Tanis dans la cour d'audience, en présence du roi. A l'heure que le roi vit le prince de l'Est, Pakrourou, et Pimai, et leur armée, son cœur se troubla et il leur dit: « Qu'avez-vous, nobles seigneurs? N'ai-je donc pas envoyé vers vos nomes, vers vos cités et vers vos nobles hommes, pour qu'on fasse à mon prophète Iarharerôou des funérailles grandes et belles? Qu'est-ce donc que cette insistance de votre part? » Lors, le prince de l'Est, Pakrourou, dit: « Mon dieu grand, pouvons-nous donc retourner à Héliopolis sans ramener avec nous dans nos nomes et dans nos cités la cuirasse du prince Iarharerôou? Ce serait une honte pour nous dans toute l'Égypte. Pouvons-nous célébrer les funérailles tant que la cuirasse est dans la forteresse de Patoumou, et que nous ne l'avons pas ramenée à sa place première, dans Héliopolis? » Le roi dit à un courrier: « Porte un message à Patoumou, pour mander à Kaaménophis: « Ne tarde pas à venir en Tanis pour une affaire au sujet de laquelle je te veux interroger. » On fit partir le courrier, on remit le message aux mains de Kaaménophis; il le lut, il ne tarda pas à venir en Tanis, au lieu où le roi était. Le roi dit: « Kaaménophis, voici la cuirasse de l'Osiris, du dieu Iarharerôou; qu'elle soit remise à sa place première, qu'elle soit rapportée en Héliopolis, dans les demeures de Pimai, au lieu où tu l'as prise! »

Kaaménophis se prosterne trois fois devant le roi, mais il refuse d'obéir, et, selon son droit, il provoque Pimai à la bataille. L'armée frémit; Pimai déclare par Atoumou, le dieu d'Héliopolis, le grand dieu, son dieu, que si le respect dû au souverain ne l'arrêtait, sur l'heure il infligerait à son rival *la mauvaise couleur*, la couleur de la mort. Kaaménophis ne veut pas être en reste envers lui, et il jure, par Mendès, le dieu grand, que ce sera une lutte sans merci, « une bataille dans les nomes, une guerre dans les cités, clan contre clan, homme contre homme, au sujet de la cuirasse, car on ne peut permettre qu'elle soit retirée de la

forteresse de Patoumou ». Pakrourou relève aussitôt le défi, et il se répand en invectives contre Kaaménophis; mais le roi intervient dans la querelle et recommande le calme. « Retirez-vous, dit-il, dans vos nomes et dans vos cités. . . Si cela vous plaît, accordez-moi cinq jours, au nom d'Amon, le maître, le roi des dieux, le dieu grand, après que vous vous serez retirés dans vos nomes et dans vos cités, et je ferai rapporter la cuirasse à sa place première. » Pimaï promet de ne point troubler la paix si la cuirasse lui est vraiment restituée, mais Kaaménophis ne se montre pas d'aussi bonne composition, et il somme le roi d'avoir à lui octroyer la permission de batailler pour conserver son butin. Le passage est instructif, malgré ses lacunes, et il nous laisse deviner un trait que nous ignorions de la constitution égyptienne. Lorsque le roi n'avait point réussi à arranger les affaires de ses barons, ceux-ci avaient le droit de réclamer le combat singulier, un véritable jugement de Dieu; non seulement les vassaux directs des deux adversaires entraient en lice, mais leurs parents, leurs alliés et les vassaux de ces parents et de ces alliés, si bien qu'en fin de compte, l'Égypte entière pouvait se diviser en deux camps, et la guerre se propager d'une frontière à l'autre. Rendez-vous était pris pour la bataille, et le roi présidait aux péripéties, quand il ne se ralliait pas à l'un des partis. Kaaménophis commande donc à ses officiers de rassembler leurs troupes sur les bords du *Lac des Gazelles*, non loin de la ville d'Amît et du lac actuel de Menzaléh, puis il convoque ses amis. Pakrourou en fait autant de son côté, et l'auteur énumère avec complaisance le nom des seigneurs auxquels il s'adresse, ainsi que les messages qu'il leur expédie. Pimaï le Petit est le premier prêt, et il arrive avant tous ses confédérés au Lac des Gazelles. Kaaménophis le voyant isolé forme le projet de le surprendre et de l'anéantir avant que les autres aient eu le temps de le rejoindre. « Car si les [quatre] villes et les quatre nomes [de la faction mendésienne] assaillaient Pimaï, au Sud, au Nord, à l'Ouest et à l'Est, Pimaï pourrait être détruit; puis quand ses frères surviendraient et qu'ils trouveraient Pimaï vaincu, leur cœur se troublerait; ils ne pourraient plus en rien agir, et ils devraient retourner vers leurs nomes et vers leurs cités, sans que la cuirasse du prince Iarharerôou dût sortir de la maison de Kaaménophis. » Kaaménophis invite donc Pimaï à échanger quelques beaux coups de lance avec lui, en attendant que la masse des combattants se présente. Il s'agit d'une sorte d'assaut d'armes qu'on appelait *le 52*, comme le jeu de dames que jouent les héros du conte de Satni-Khâmoïs, probablement parce que la valeur de chacune des reprises y était cotée numériquement; la victoire demeurait au premier qui avait

gagné cinquante-deux points. Le serviteur de Pimai entrevoit la trahison, mais son maître le rassure : « Je battrai Mendès, j'humilierai Tanis, Tihât et Sebennytos, qui ne me comptent point parmi les guerriers [dignes de ce titre]; aie bon courage. » Il s'arme donc confiant, la joute s'engage, et bientôt les Héliopolitains, très inférieurs en nombre, ont du dessous et ne se maintiennent qu'à peine. Heureusement une flotille paraît, « une galère bien équipée et chargée de soldats, quarante chalands, soixante petits bateaux; des chevaux, des chameaux, des fantassins suivaient, pour lesquels le fleuve et les berges étaient trop étroits. » C'était Pétékhonsou avec son host. Le récit s'interrompt en cet endroit, mais on voit que le dessein perfide de Kaaménophis avait échoué, grâce à cette intervention inopinée. Le roi Pétoubastis, prévenu, surgit au moment où la guerre allait s'allumer avec les nouveau-venus; il somme Pétékhonsou de déposer sa lance et de se tenir en repos jusqu'à ce que, les différents chefs étant sur les lieux, la bataille puisse s'engager loyalement entre les deux partis.

Cependant l'on a préparé la lice où les armées doivent se rencontrer sur les rives du Lac des Gazelles. Pétoubastis a fait dresser pour lui une sorte de tribune, autour de laquelle sa garde vient se ranger, et d'autres tribunes s'élèvent pour les princes des nomes intéressés à la lutte; elles s'étendent sur deux lignes, Pakrourou en face de Pétoubastis, comme le chef de qui relèvent tous les partisans d'Iarharerôou, Pimai le Petit en face de Kaaménophis, et ainsi de suite, chaque chef en face du chef qui doit se mesurer avec lui, ses soldats autour de lui impatients de s'élançer. « Qui voit l'étang et ses oiseaux, la mer et ses poissons, il voit le Lac des Gazelles avec la faction d'Iarharerôou! Ils mugissent à la façon des taureaux, ils sont furieux comme des lions, ils font rage ainsi que des lionnes. » Et l'autre faction, celle de Kaaménophis, n'est ni moins nombreuse ni moins animée. Au dernier moment, Pétoubastis fait encore un effort pour empêcher l'effusion du sang; mais Pakrourou n'écoute point la requête de son seigneur, s'arme, parcourt les rangs et prodigue les encouragements aux soldats. Soudain il aperçoit un héros qu'il ne reconnaît pas, armé richement, de haute taille, accompagné de quarante hoplites, de quatre mille archers et de quatre mille piquiers. Ce héros leva la main pour saluer le prince de l'Est, Pakrourou, et lui dit : « Sois-moi en aide, Bel, dieu grand, mon dieu! Qu'as-tu donc de ne pas me donner mes instructions pour la bataille, à moi qui suis aussi du nombre des frères, fils du prince Iarharerôou, mon père! » Le prince de l'Est, Pakrourou, considéra ce guerrier, mais il ne sut reconnaître son visage et il lui demanda lequel des hommes du clan il

était. Celui-ci répondit : « Je suis Montoubaal, fils d'Iarharerôou. » Montoubaal était en Syrie au moment où la convocation le rejoignit, et il venait à peine d'entrer en ligne. Il se rua sur les Tanites et les maltraita si fort, que le roi Pétoubastis en fut effrayé. Il se mordit les lèvres de terreur et se laissa tomber de son estrade élevée. Il implora l'intervention du prince de l'Est, Pakrourou, contre Montoubaal qui, selon ce qu'il avait entendu, répandait la désolation et la ruine parmi l'armée des quatre nomes : « Qu'il cesse d'anéantir notre armée ! » Alors le prince de l'Est, Pakrourou, dit : « Se rende avec moi le roi au lieu où ce héros se trouve, et je ferai cesser le massacre parmi l'Égypte ! » Pakrourou donc attacha sa cotte, monta avec le roi sur une litière, et l'on manda les ordres à Montoubaal. Le prince de l'Est, Pakrourou, dit à Montoubaal : « Mon fils Montoubaal, retire-toi de la lice ! » Puis comme on demandait à celui-ci s'il croyait bien agir en causant pareil dommage à ses compatriotes, il répondit en demandant à son tour si l'on croyait bien agir en dérobant traîtreusement la cuirasse ? Pétoubastis, ainsi bafoué, se résigna à déclarer qu'il fera rapporter la cuirasse à Héliopolis, pourvu que Montoubaal consente à suspendre les hostilités. On voit combien ces batailles en champ clos étaient réglées minutieusement : Pétoubastis et Pakrourou sont de véritables juges du camp qui ne se battent pas eux-mêmes, mais qui excitent leurs partisans à bien faire, qui arrêtent l'action au moment où elle va devenir trop sanglante, et qui décident à quel côté la victoire appartient. Leur rôle pacificateur s'accroît dans les pages qui suivent. Montoubaal, en se retirant, arrive au lieu où Pimai le Petit est engagé contre Kaaménophis. Pimai a jeté son adversaire à terre et il lève l'épée pour l'égorger. Montoubaal lui apprend que le roi et Pakrourou ont donné l'ordre de cesser l'attaque, et que la cuirasse va être rendue, puis il sauve la vie de Kaaménophis. Plus loin Pétékhonsou a terrassé Onkhorou, l'un des adhérents les plus chauds de Kaaménophis, et il menace de le percer de son poignard : « alors une plainte et un grand cri de douleur s'éleva dans l'armée d'Égypte, à cause d'Onkhorou. On en informa le roi : « Pétékhonsou a renversé Onkhorou, ton fils, sur le sol, et il lève son bras et son poignard pour le tuer. » Le roi fut saisi de désespoir ; il prit à témoin Amonrâ, le seigneur, le roi des dieux, le dieu grand, son dieu, disant qu'il avait recommandé qu'on évitât tout désordre et toute bataille, « mais on ne m'a pas obéi ! » Sitôt qu'il eut prononcé ces paroles, il accourut, il saisit le bras de Pétékhonsou, il dit : « Mon fils Pétékhonsou, sauve la vie et détourne ta main de mon fils. » Pakrourou joint ses prières à celles du roi et Onkhorou échappe à la mort.

Restait à décrire la restitution de la cuirasse. Il paraît résulter d'un fragment qu'on en chargea l'un des alliés de Pakrourou, Minnemaï, prince d'Éléphantine, mais les deux dernières colonnes qui contenaient la conclusion de l'histoire sont détruites, et l'on y distingue seulement que le roi fit dresser une stèle pour perpétuer la mémoire de ces événements.

G. MASPERO.

(*La suite à un prochain cahier.*)

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (Fait partie de l'*Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1896 et ann. suiv., in-8°.)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE ⁽¹⁾.

La langue au xvi^e siècle ⁽²⁾.

Tandis que l'histoire de la langue, depuis les origines jusqu'à la fin du moyen âge, tient en 166 pages, celle de la langue au xvi^e siècle en remplit 217. Et ce n'est pas simplement une différence absolue, c'est encore plus une différence proportionnelle. Dans les deux premiers volumes du grand ouvrage auquel elle est annexée, l'histoire de la langue n'occupe qu'un peu plus d'un cinquième de l'espace réservé à la littérature; dans le troisième volume, elle en occupe le tiers. Cela montre suffisamment que M. Brunot n'a regardé les deux premières parties de son ouvrage que comme une sorte d'introduction, surtout si l'on considère que dans ces 166 pages est comprise l'introduction proprement dite, consacrée aux « origines » et aux discussions de principes, et que, d'autre part, — lacune vraiment sensible, — le xv^e siècle n'est pas traité, la seconde partie s'arrêtant au xiv^e siècle et la troisième commençant en plein

⁽¹⁾ Voir les cahiers de septembre et d'octobre.

⁽²⁾ *Histoire de la langue et de la litté-*

rature française des origines à 1900, t. III. xvi^e siècle. Paris, Colin, 1897, in-8°. P. 638-855.

xvi^e siècle⁽¹⁾. Un linguiste de profession aurait bien probablement renversé les proportions et donné à la langue du moyen âge, où l'évolution du latin vulgaire a été bien plus rapide et variée que plus tard et où les traits caractéristiques du français se sont dégagés pour toujours, la place prépondérante.

Ce qui montre encore que l'étude proprement linguistique de son sujet n'est pas ce qui intéresse le plus vivement l'auteur de l'*Histoire de la langue française*, c'est la très petite place qu'il accorde, dans cette troisième partie, au développement spontané de la langue : il lui réserve, tout à la fin, à peine huit pages, tandis que plus de deux cents sont occupées par l'histoire externe et interne de la langue littéraire. Ces huit pages, que l'on peut à bon droit regarder comme insuffisantes, ne sont d'ailleurs pas dénuées d'intérêt, et je commencerai par dire quelques mots de ce qui en fait le sujet.

Pour la phonétique, l'auteur s'est borné à choisir quelques-uns des faits réunis dans le grand ouvrage de Thurot; il les a résumés en disant que tous les changements survenus au xvi^e siècle dans la prononciation « ont un caractère commun : c'est d'avoir tendu à la réduction de l'élément voyelle dans les mots ». L'observation est juste⁽²⁾, seulement elle n'a rien de caractéristique, ni pour le xvi^e siècle, ni pour les voyelles; les consonnes ne se réduisent pas moins⁽³⁾, et cette double tendance

⁽¹⁾ Quelques lignes seulement, au début de la troisième partie, font à l'état de la langue au xv^e siècle une rapide allusion. Il en résulte que des œuvres aussi intéressantes pour l'histoire de la langue littéraire que celles de Jean Le Maire de Belges sont complètement passées sous silence, bien qu'on voie, par des citations données dans le corps de l'ouvrage, combien cet écrivain a eu d'influence sur ses successeurs et sur la Pléiade elle-même. C'est d'ailleurs ce que, dans le chapitre qu'il a donné à ce volume, M. Bourciez a marqué justement, quoiqu'un peu brièvement (p. 88-90); on regrette qu'il n'ait pas cité le livre remarquable de M. Ph.-A. Becker sur Jean Le Maire.

⁽²⁾ Dans le détail (si on peut appeler ainsi les quelques lignes qui développent cette proposition), on peut relever cer-

taines inexactitudes. Que veut dire cette phrase : « La diphthongue *ei*, après s'être maintenue longtemps à l'état de diphthongue devant les nasales, passe à *é* (*seigle*, *ségle*) »? L'*ei* de *seigle* n'a rien à faire ici, n'étant pas devant une nasale, et, en outre, est mal choisi et mal défini : *seigle* (mot dialectal pour le francien *soile*) est devenu *sègle* et non *ségle*. Que signifie la notation *üa* pour la nouvelle prononciation de *oi*? Il fallait *ua*. La nasalisation d'*i* et d'*u* ne constitue pas une réduction de voyelles : les voyelles nasales sont des voyelles comme les autres; c'est ici l'élément consonantique qui est réduit.

⁽³⁾ M. Brunot l'observe pour les consonnes finales à la pause, qui, dit-il, cessent de se prononcer « dans le dernier tiers du siècle » (ce qui est d'ailleurs très contestable dans cette généralité; voir

dirige l'évolution du latin parlé en France depuis qu'il y a été introduit; elle risquerait, si elle n'était contrariée par diverses causes⁽¹⁾, d'amener la langue, comme je l'ai déjà remarqué, à la plus fâcheuse uniformité et à l'indistinction complète des formes, si même elle ne la réduisait pas à ne plus se composer que d'un petit nombre de monosyllabes⁽²⁾. Pour bien faire comprendre l'étape où, dans cette voie, la langue en était arrivée au xvi^e siècle, M. Brunot aurait pu emprunter aux grammairiens d'alors quelques spécimens de notation phonétique, qui, brièvement commentés, auraient mis nettement sous les yeux du lecteur l'état de la prononciation à un moment donné et aussi dans un lieu donné; et cela lui aurait permis d'insister sur un trait qu'il passe complètement sous silence et qui est cependant tout à fait caractéristique pour l'époque, à savoir les discussions des grammairiens sur la bonne prononciation, les rivalités des prononciations locales et l'effort fait pour constituer un centre régulateur, effort qui n'aboutira qu'au siècle suivant, mais qui existe au xvi^e siècle et qui a produit des ouvrages aussi importants que celui de Bèze, que M. Brunot, chose étrange, ne mentionne même pas⁽³⁾.

Le développement spontané du lexique, comme le remarque l'auteur, ne peut guère se séparer de son développement, si considérable au xvi^e siècle, sous l'influence savante et étrangère, dont il a longuement traité. Il note cependant (mais dans un autre paragraphe) la désuétude où tombent d'elles-mêmes un grand nombre de particules de l'ancienne langue : il aurait trouvé des cas analogues pour les noms et les verbes; mais de semblables recherches appartiendraient réellement à ce dictionnaire historique de la langue française que l'avenir verra sans doute se

Thurot, t. II, p. 10 ss.). Il voit, assez singulièrement, dans cet amuisement de certaines consonnes, une « sérieuse compensation » à la réduction des voyelles.

⁽¹⁾ La principale est la création de mots nouveaux, par dérivation ou composition et par emprunt ou formation de mots latins et grecs. M. Brunot dit que, « par l'introduction de mots savants, le nombre des consonnes s'augmente en masse »; mais le nombre de voyelles ne s'augmente pas moins. Il a voulu dire sans doute que des groupes de consonnes que le français avait supprimés ont reparu en grand nombre dans les mots savants.

⁽²⁾ Supposons que l'*f* et le *v* s'effacent comme ils l'ont fait en plusieurs langues et comme l'a fait l'*h* en latin, deux mots aussi absolument distincts en latin que *factum* et *vermem* ne se distingueront plus que par l'*r* final du dernier, [*v*]er; si cette *r* tombe, comme elle l'a fait dans les infinitifs en *er*, on aura uniquement *e* pour les deux mots, et à ce même *e* se réduiraient facilement (sans parler de *facio*, *facis*, *facit*) *facem*, *ferrum*, *viridem*, *vitram*, *versus*, *varium*, confondus avec *est*, *axem*, *haga*, etc. On voit déjà des mots de trois syllabes réduits à une voyelle : *augustum* à *u*, *habutum* à *ū*.

⁽³⁾ Sauf en passant et à propos d'autre chose

faire, et où chaque mot figurera avec l'indication de sa première et, pour ceux qui ont cessé d'être usuels, de sa dernière apparition.

Les remarques de M. Brunot sur la morphologie et sur la syntaxe sont intéressantes et judicieuses ⁽¹⁾; il dit avec raison qu'ici encore il est bien difficile de distinguer ce qui est spontané de ce qui est dû à l'influence des grammairiens et des écrivains. C'est l'inauguration de cette influence qui constitue en effet le trait le plus important de l'histoire de la langue au xvi^e siècle; c'est elle que l'auteur a étudiée, avec une remarquable pénétration et une information extrêmement étendue, dans le chapitre le plus considérable de cette seconde partie. Mais il l'a fait précéder d'une introduction non moins savante et non moins neuve.

Il intitule cette introduction, qui ne remplit pas moins de 78 pages, « La lutte avec le latin », et c'est en effet l'histoire, très intéressante et très documentée, des efforts faits au xvi^e siècle pour substituer le français au latin comme langue de la philosophie, de la science, de l'histoire, de l'éloquence et même de la haute poésie (car il y avait encore des hommes, et non des moins éminents, qui pensaient qu'on ne pouvait atteindre les grands modèles antiques qu'en les imitant dans leur langue). Après avoir montré dans l'école et dans l'Église les deux grands obstacles au triomphe du français, M. Brunot signale les « premiers manifestes » en faveur de la langue vulgaire (il ne s'agit en réalité que de celui de Geoffroy Tory), puis il étudie successivement la pénétration du français dans les ouvrages de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de mathématiques, d'astronomie, de cosmographie et géographie, de chimie,

⁽¹⁾ Il y aurait encore ici quelques remarques à faire. La tendance à former en *i* le parfait de la première conjugaison, qui a été une vraie mode à la cour de François I^{er} et a failli triompher, aurait mérité qu'on s'y arrêtât un peu plus, et il n'est pas exact de mettre *je cueillay* en regard de *j'allay* : le premier appartient à une conjugaison spéciale à ce verbe (cf. le moderne *je cueille* pour *je cueul*), tandis que le second s'étendait à tous les verbes. Peut-on dire que *chantissions* pour *chantissions* est la forme « normale », puisqu'elle est récente et due à l'analogie ? L'usage de *se* avec l'actif pour exprimer le passif dans certains cas ne pouvait « aller droit à l'élimination du passif »; comment cette forme se

serait-elle substituée à l'autre dans des locutions comme : *Les Gaulois ont été vaincus par les Romains*, ou *Cet homme a été assassiné*? On trouve, dit l'auteur, l'infinitif « construit d'une très remarquable façon, en guise de participe absolu, et sans aucune préposition, dans le même sens qu'il aurait s'il était précédé de *avoir* ». Je ne comprends pas ce que l'auteur veut dire : peut-être *avoir* est-il une faute d'impression pour *après*. Il cite un exemple de Jean Le Maire (*Tarrhenas, . . . estre parti d'Asie, arrivé en Italie*); il aurait pu dire que Rabelais fait un fréquent usage de cette bizarre construction, qu'on rencontre d'ailleurs dès la fin du xv^e siècle.

de physique, d'histoire naturelle, de philosophie morale et métaphysique, d'histoire, de rhétorique et de poétique. Dans chacun des livres qu'il a dépouillés avec un soin et un labeur extrêmes, M. Brunot cite surtout les pages où les auteurs expriment leurs idées sur la question de la langue et nous font ainsi voir les hésitations et les divergences d'opinions qui régnaient encore. C'est un tableau du plus haut intérêt, que nul n'avait encore tracé et dont l'auteur a été obligé de réunir lui-même tous les éléments. Comme il le dit avec juste raison, il n'avait point de guide dans ces recherches; il s'est avancé le premier sur un terrain inexploré, terrain dont ni l'étendue ni l'aridité ne l'ont rebuté; il l'a parcouru dans tous les sens et en a dressé une première carte, qu'il n'a garde de présenter comme définitive et sur laquelle il n'a pas même voulu marquer tous les points qu'il avait relevés. « J'ai conscience, dit-il, que dans ces recherches, où je n'avais point de guide, beaucoup de noms et de livres ont dû m'échapper. J'aurai l'air d'en avoir omis bien plus encore, quoique je les aie vus et connus... J'ai essayé de choisir — témérairement, comme on choisit toujours — les hommes et les œuvres qui me semblaient avoir eu, dans le progrès que j'étudie, le plus d'influence. Les indications que je donne ne suffiraient pas, je le sais, pour l'histoire de chaque science; réunies, elles expliqueront, j'espère, le mouvement général d'idées réformatrices que, dans l'histoire littéraire, certains gardent encore la gloire d'avoir seuls représentées et presque inventées. »

Ces derniers mots s'appliquent surtout à Du Bellay et à la *Défense et illustration de la langue française*. M. Brunot s'attache à établir que ce livre fameux n'avait pas toute la nouveauté qu'il s'attribuait lui-même et qu'on lui a généralement attribuée depuis. Il le prouve en montrant que presque tout ce que dit l'auteur avait été dit par d'autres. Il ajoute que Du Bellay n'apporte en faveur de sa thèse non seulement aucun argument nouveau, mais aucun argument de valeur, et qu'il enveloppe de phrases éclatantes un vide d'idées qui se dévoile quand on veut analyser son livre. Tout cela est vrai, et cependant je crois que c'est justement que la postérité a résumé dans la polémique soulevée par Du Bellay toute cette histoire de « la lutte contre le latin » que M. Brunot a si savamment écrite. Il n'est personne qui dise une chose le premier; les voix les plus retentissantes sont celles qui ne sont que l'écho de mille voix plus faibles qui ne se seraient pas fait entendre; mais celui qui donne à une idée la forme qui lui permet d'agir vivement sur les contemporains est, à bon droit, pour l'histoire, le représentant de cette idée. D'ailleurs, si les raisons de Du Bellay n'étaient pas nouvelles, elles se présentaient dans des conditions qui donnaient à son manifeste une

portée que nulle déclaration analogue n'avait eue auparavant. La cause du français passait encore pour être celle des ignorants, des gens sans lettres; or le groupe dont on savait bien que Du Bellay n'était que l'organe était composé d'hommes extrêmement savants, « Grecs et Romains » autant que pas un, et qui proclamaient la langue française égale à celles de l'antiquité et capable de rivaliser avec elles par la production de chefs-d'œuvre pareils aux leurs. C'était sur le terrain de l'art, et non plus sur celui de l'utilité, que se plaçait le nouvel apologiste : il promettait dans ce domaine, aux Français, des dépouilles comparables à celles que leurs ancêtres avaient rapportées du Capitole et de Delphes, et une gloire qui allait les mettre au-dessus des autres nations. Personne avant lui n'avait tenu ce langage⁽¹⁾. L'exagération même et l'injustice dont Du Bellay fait preuve dans sa dépréciation de la poésie française antérieure donnaient une expression au sentiment général, qui n'osait encore se manifester, mais qui existait obscurément dans beaucoup d'esprits animés des grands espoirs de la Renaissance, et qui réclamait une rénovation complète de la poésie. Au reste, il n'y a là qu'une nuance d'appréciation : M. Brunot ne méconnaît pas l'importance historique du bruyant manifeste de la Pléiade; il en restreint seulement, peut-être un peu trop, l'originalité, car l'originalité en ces matières est plus dans la forme et dans le ton que dans le fond même.

A propos de ce tableau si curieux de l'apparition du français dans chacune des branches de la littérature sérieuse, l'auteur aurait pu faire remarquer plus souvent que le xvi^e siècle avait été précédé en cela par l'époque antérieure. Il est vrai que tout ce qui, des productions du moyen âge, n'avait pas été imprimé était comme non venu; mais dans presque toutes les branches du savoir, depuis la chirurgie jusqu'à la philosophie, l'imprimerie avait répandu, souvent à de nombreuses éditions, des écrits des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, qui avaient été les précurseurs de ceux du xvi^e. M. Brunot n'en cite que quelques-uns; il eût été, je crois, intéressant de les relever tous et de chercher quels liens peuvent les rattacher à ceux de l'époque suivante⁽²⁾. L'idée de mettre en français les préceptes

⁽¹⁾ Sauf Jacques Peletier, du Mans, dont M. Brunot cite des déclarations, qui, moins l'enthousiasme et le coup de clairon, ressemblent singulièrement à celles de Du Bellay; mais elles avaient fait peu d'effet dans le public. A plus forte raison en est-il de même de la lettre si remarquable de Jacques de

Beaune, qu'a récemment publiée M. Roy.

⁽²⁾ Je n'en citerai qu'un exemple, le traité de *l'Espere du monde*, imprimé une dizaine de fois à Paris de 1504 à 1534 (*Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 568), et conséquemment bien antérieur aux ouvrages publiés sous le même titre à partir de 1544 (p. 691).

de certains arts ou les résultats de certaines sciences remonte au moyen âge, et peut-être aurait-il été bon d'indiquer sommairement en quoi les tentatives de la Renaissance diffèrent de celles des âges antérieurs. Mais cela rentrait sans doute dans l'histoire de la littérature plutôt que dans celle de la langue.

En résumant ou en reproduisant les déclarations des écrivains de genre si divers, qui ont revendiqué pour la langue française le droit d'exprimer tous les aspects de la pensée humaine, M. Brunot a apporté à l'histoire externe de notre langue littéraire une contribution des plus précieuses. Il semble qu'il aurait pu citer plus souvent les opinions de ceux qui combattaient cette prétention. On ne voit guère dans son chapitre que l'attaque du latin; on en entrevoit à peine la défense, et cependant celle-ci aurait aussi beaucoup d'intérêt et ferait mieux comprendre celle-là. Il alléguera sans doute que les latinistes ont en général dédaigné de répondre aux novateurs : il arrive souvent dans les discussions de ce genre que le parti qui est en possession ne se défend que par le silence et par l'autorité attachée à cette possession. Cependant il nous donne lui-même un spécimen des objections que souleva l'enseignement en langue vulgaire des professeurs du Collège royal Ramus et Forcadel, et — mais dans une note du chapitre suivant — les très curieuses remarques de Charles de Bovelles⁽¹⁾. La résolution que prit de Thou d'écrire son histoire en latin, les plaintes de Montaigne sur le peu de durée de la forme à laquelle il confie sa pensée, prouvent combien il y avait encore, à la fin du xvi^e siècle, d'hésitation parmi les meilleurs esprits. Les causes de cette hésitation sont parfaitement indiquées par M. Brunot⁽²⁾. J'aurais vu avec plaisir qu'il nous eût fait connaître plus en détail la façon dont ceux qui l'éprouvaient la justifiaient à leurs propres yeux et aux yeux des autres.

Ces remarques sont bien loin de tendre à diminuer la valeur du tra-

⁽¹⁾ M. Brunot l'appelle toujours *Bouelles*; il est cependant certain que cet érudit, dont le nom écrit en latin *Bouillus* a été traduit de plusieurs façons différentes, s'appelait Charles de Bovelles, du nom du village voisin de Saint-Quentin dont il était originaire (voyez Thurot, t. I, p. xxvi).

⁽²⁾ C'est naturellement surtout le manque de fixité du français et l'incertitude de ses règles en regard du latin, dont la grammaire est immuablement fixée et

qui permet de s'adresser à la postérité la plus lointaine aussi bien qu'aux contemporains; c'est encore le désir, pour les savants, d'être compris par tous les savants d'Europe (on sait que cette considération a fait, jusqu'à nos jours, écrire en latin certains livres scientifiques); c'est enfin l'infériorité du français soit pour le vocabulaire (en fait de termes abstraits), soit pour la construction de longues périodes, soit pour l'énergie et la concision de l'expression.

vail si neuf et si méritoire que M. Brunot a accompli dans ce chapitre. C'est véritablement un morceau capital et qui suffirait à valoir à l'auteur la haute estime et la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature et de notre langue.

Le chapitre suivant a également beaucoup de valeur. Intitulé « Tentatives des savants pour constituer la langue », il comprend 130 pages et se divise en trois sections : *Efforts pour constituer une grammaire, Tentatives de réforme orthographique, Développement du vocabulaire.*

La première section (p. 718-750) est consacrée aux grammairiens. Passant, avec raison, rapidement sur les grammaires purement pratiques faites à l'usage des étrangers, M. Brunot examine successivement les grammaires de Du Bois, Drossai, Meigret, Pillot, Robert Estienne, Ramus et Cauchie (plus les remarques disséminées de H. Estienne). Ici il avait été précédé par M. Livet et, sur quelques points, par Thurot et M. Stengel; mais il ne s'en est pas lié à ses prédécesseurs : il a tout lu et jugé par lui-même, et il a souvent éclairé d'un jour nouveau le caractère et surtout les rapports des différents ouvrages qu'il a étudiés. C'est ainsi qu'il a découvert Drossai, qu'il a démontré le peu de valeur de Pillot, la nullité du livre de Robert Estienne (copié ou abrégé de celui de Meigret), qu'il a montré que la grammaire de Ramus, originale (et fort peu heureusement) dans son plan, est également, en bonne partie, un simple résumé de celle de Meigret, et qu'il a établi que Meigret est le seul grammairien de l'époque (après le bizarre Du Bois) qui ait travaillé de première main et rien qu'avec des idées à lui. En somme, ce chapitre, fort digne d'éloges, intéresse l'histoire de la grammaire bien plus que celle de la langue, même écrite. M. Brunot reconnaît lui-même que ni Meigret ni Ramus n'ont eu d'action (p. 853). L'idée de donner des règles fixes à la langue, qui animait ces premiers grammairiens, ils ne l'ont pas réalisée, tant à cause de la faiblesse et de l'incertitude de l'exécution qu'ils lui ont donnée qu'à cause de leur manque d'autorité et de l'absence d'une matière sur laquelle elle eût pu s'exercer. Il faut considérer en effet qu'on n'enseignait point le français à l'école : dès lors, ces livres étaient écrits pour les lettrés; c'étaient des œuvres de curiosité, de science si l'on veut, non de pédagogie, et les grammaires ne peuvent agir sur l'usage d'une langue que si les règles en sont d'abord inculquées aux enfants. Il semble donc que l'auteur, qui attribue au manque d'espace la brièveté avec laquelle il expose l'histoire interne de la langue, aurait pu accorder moins de pages à celle de la grammaire; mais on ne s'en plaint pas, parce que ces pages en

elles-mêmes sont intéressantes, remplies de faits curieux et d'observations judiciaires.

J'en dirai autant de la section suivante (p. 750-776), consacrée aux tentatives de réforme orthographique. Ici encore c'est Meigret qui attire surtout l'attention et mérite les éloges de M. Brunot, sans toutefois qu'il ferme les yeux aux défauts du système de Meigret, qui pêche d'abord par certaines inconséquences et même incohérences, ensuite et surtout parce que sa prononciation lyonnaise, d'après laquelle il avait réglé sa graphie, ne répondait pas toujours à la prononciation parisienne, déjà regardée comme la normale. M. Brunot regrette à bon droit que la Pléiade, en refusant, après un moment d'hésitation, — Ronsard en eut toujours des regrets, — de s'associer à la réforme orthographique, l'ait empêchée d'aboutir. Le moment était unique pour un pareil succès; entre autres raisons, M. Brunot en donne une fort bonne (p. 771) : « En 1550, les livres qu'un changement d'écriture eût fait paraître archaïques étaient en si petit nombre, que le sacrifice en était encore possible. Au fur et à mesure que la littérature française s'est développée, ce qui a rendu de plus en plus difficile une réforme radicale, c'est l'impossibilité croissante de nous éloigner ainsi tout d'un coup de tout un trésor d'écrits qui composent encore la lecture non seulement des érudits, mais des hommes cultivés. » Au reste, ce qui a surtout fait échouer les diverses tentatives dont celle de Meigret était la plus acceptable, c'est leur multiplicité. Entre tous ces réformateurs qui se critiquaient et se contredisaient les uns les autres, il était difficile de faire un choix. Puis ils s'éloignaient trop de l'usage reçu pour que le public ne fût pas à des innovations qui dérangeaient ses habitudes d'opposition aussi puissante que sourde de l'inertie. C'est ce que l'on fit entendre à Ronsard, qui seul peut-être aurait eu la force de triompher de cette mauvaise disposition; c'est ce que voyaient surtout les libraires, qui craignaient de ne pas vendre des livres aussi étrangement imprimés : il résulte de plus d'un passage cité par M. Brunot que ce furent eux surtout qui s'opposèrent à la réforme.

Ce chapitre sur l'orthographe est très bon, mais il est incomplet, et il me semble que la partie manquante n'est pas celle qui aurait offert le moins d'intérêt. L'auteur nous expose fort bien les théories émises au XVI^e siècle sur l'orthographe et nous montre qu'elles n'ont pas réussi à passer dans la pratique; mais cette pratique elle-même, il nous en dit fort peu de chose. Cependant l'orthographe des livres imprimés en 1600 n'est pas la même que celle du commencement du siècle : si l'on considère l'histoire de la graphie comme faisant partie de l'histoire de la langue, il eût été bon d'en indiquer les principales modifications au cours de ce

siècle⁽¹⁾. Il eût été curieux aussi de nous faire connaître jusqu'à quel point des habitudes graphiques régulières avaient pénétré dans l'usage en dehors de l'imprimerie et de nous donner quelques spécimens — on sait qu'il y en a de fort singuliers — de la manière d'écrire des hommes plus ou moins lettrés et notamment des femmes. Plusieurs auteurs du xvi^e siècle ont aussi une orthographe à eux, et quelques indications à ce sujet n'eussent pas été surperflues. Peut-être aurait-on pu abrégé, pour faire place à des remarques de ce genre, quelques-unes des pages consacrées à des tentatives de réforme qui, en somme, n'ayant pas abouti, sont en marge de l'histoire de notre orthographe plutôt qu'elles n'en font partie.

La troisième section de ce chapitre est consacrée au « développement du vocabulaire ». Elle ne comprend pas moins de 70 pages et forme assurément un des morceaux les plus importants et les plus travaillés de l'œuvre de M. Brunot. Il nous fait d'abord connaître les théories des hommes du xvi^e siècle, et surtout de la Pléiade, sur l'enrichissement du lexique français, théories qui, d'abord fort audacieuses et même téméraires, ont été en s'atténuant de plus en plus, et qui, à une ou deux exceptions près, n'ont pas, autant qu'on le croit d'ordinaire, influencé la pratique. Cet enrichissement devait être obtenu d'abord par des moyens tirés de la langue elle-même, en y introduisant des mots dialectaux, en reprenant des mots archaïques, en « provignant » des mots hors d'usage ou encore usités. A combien peu de chose se réduit l'emprunt aux dialectes préconisé par Ronsard avec une conviction si énergique en apparence, c'est ce que montre la liste dressée par M. Brunot des mots de cette origine qu'il a relevés dans les poètes mêmes de la Pléiade : trois dans Ronsard lui-même⁽²⁾, un dans Belleau et deux dans Baif⁽³⁾, — car il ne

⁽¹⁾ Nous apprenons bien qu'on doit à G. Tory la cédille, l'apostrophe et « les accents » (c'est un peu vague), à Dolet l'accent sur l'é et le tréma ; mais nous ne voyons nulle part quand et jusqu'à quel point ces innovations ont été adoptées. Il en est de même de la distinction de l'i et du j, de l'u et du v, qui, chose singulière, n'avait été faite ni par Meigret ni par Peletier, et que Ramus a opérée d'une façon si simple en se servant de la double forme qu'avait précisément chacune de ces lettres (quoique, d'ailleurs, le choix de j

ne soit pas sans inconvénients). On voit bien (p. 773) cette innovation capitale attribuée à son auteur, mais on ne nous dit pas quel succès elle eut. On sait qu'elle fut adoptée par les imprimeries de livres français à l'étranger bien avant de se faire recevoir en France.

⁽²⁾ Encore *astelle* (aujourd'hui *attelle*) est-il un mot qu'on trouve de tout temps en français.

⁽³⁾ *Serrer* dans Desportes au sens de « fermer » est d'origine espagnole plutôt que provençale (quoi qu'en ait pensé Malherbe).

faut pas tenir compte ici de Rabelais, qui n'agit pas par principe mais par fantaisie, ni de ses imitateurs (Des Périers, Noël du Fail, qui, d'ailleurs, n'emploient des termes patois qu'en parlant de choses locales), ni de Montaigne, qui s'est octroyé, comme on sait, au sujet des mots gascons ou périgourdins, une liberté dont, au demeurant, il n'a que très modérément usé ⁽¹⁾. Au milieu du xvi^e siècle, le français littéraire était décidément le français de Paris; on écrivait pour être compris de ceux qui connaissaient les mots de cette langue, et on ne pouvait employer que très discrètement des mots qu'elle ne possédait pas ⁽²⁾.

Il en est de même des mots archaïques. Malgré toutes leurs déclarations, les Pléiadistes n'en ont repris que fort peu au « vieux roman », qu'ils ne connaissaient d'ailleurs que par des textes imprimés et fortement rajeunis, et aucun de ceux qu'ils ont essayé de faire revivre ne leur a survécu. C'est dommage pour quelques-uns, quoique en général, on ne puisse dire que les archaïsants aient eu la main fort heureuse. Encore moins ont-ils pu réaliser l'idée bizarre que Ronsard a émise, sans peut-être l'avoir bien nettement saisie lui-même, de refaire toute une famille et même une souche à des mots tombés en désuétude, mais qui avaient laissé quelque dérivé encore usité. M. Brunot n'a pu trouver d'exemple bien décisif de ce peu raisonnable procédé.

Les procédés employés par la nouvelle école pour former des mots nouveaux sont beaucoup plus intéressants que ses essais d'introduire dans le français écrit des provincialismes ou des archaïsmes. Dans la dérivation, à vrai dire, ils n'ont rien d'original ⁽³⁾; sauf quelques adjectifs

⁽¹⁾ « Même en admettant tous ceux que signale M. Lanusse, il y en aurait [de mots gascons] une trentaine dans Montaigne. »

⁽²⁾ Toutefois il faut bien dire que dans cette langue, en tant que parlée (et par suite dans la langue écrite, mais en dehors de l'influence et même de la conscience des écrivains), il s'est introduit, à toutes les époques, mais au xvi^e siècle plus qu'à toute autre, un grand nombre de mots dialectaux surtout méridionaux. L'élément méridional de notre lexique apparaît chaque jour plus considérable (grâce surtout aux belles recherches de M. A. Thomas), et il serait fort intéressant d'en donner un relevé complet, en essayant d'indiquer la date

de la plus ancienne apparition de chaque mot.

⁽³⁾ L'emploi de l'infinitif pris substantivement, dont les Pléiadistes et déjà Scève ont abusé, n'est pas, je l'ai dit ci-dessus, une dérivation; il en est de même de l'emploi des adjectifs comme substantifs. Les cinq mots que M. Brunot cite comme des « dérivés impropres » (voir ci-dessus, p. 604) n'ont certainement pas été inventés par les écrivains, et appartiennent à la formation la plus spontanée de la langue. Si on n'a recueilli d'*apprêt*, *débauche*, *entretien*, que des exemples du xvi^e siècle, c'est un pur hasard; *dispute* s'est fait tout seul de *disputer*; *piaffe* est peut-être le simple et non le dérivé de *piaffer*.

en *-al*, *-in*, *-een*, *-an*, *-eux*, qui ont souvent été assez mal appliqués et n'ont pas eu de succès durable, on n'a formé de dérivés qu'en suivant l'usage courant. Quant à l'abus des diminutifs en *-et* auquel se sont livrés les poètes de la Pléiade, on sait aussi qu'il ne devait pas leur survivre.

C'est uniquement dans la composition que l'école a vraiment fait œuvre originale, mais là encore elle n'a abouti qu'à un avortement. C'est surtout, on le sait, pour obtenir des épithètes comparables à celles des Grecs qu'elle a fait violence au génie de la langue, en fabriquant des adjectifs comme *humble-fer*⁽¹⁾, *piéd-vite*⁽¹⁾, *doux-soufflant*⁽²⁾, *cuisse-né*, et surtout comme *chasse-peine*, *oste-soif*, *donne-jour*, où un procédé que le français a employé de tout temps avec bonheur pour former des substantifs est employé, contre toute analogie, à former des adjectifs⁽³⁾. De toutes ces innovations il n'est rien resté⁽⁴⁾. Desportes déjà les connaît à peine, et Malherbe n'a pas eu à les combattre sérieusement. Les mots qui en étaient nés étaient d'ailleurs pour la plupart aussi inutiles que mal formés.

Ainsi l'enrichissement que les novateurs ont voulu, en pleine conscience et d'autorité, donner à la langue littéraire et surtout à la langue poétique, il n'ont pas réussi à le lui donner. L'enrichissement considérable qu'elle a reçu au xvi^e siècle, et dont leurs œuvres ont certainement, au moins en partie, été le véhicule, s'est fait pour ainsi dire passivement et bien souvent à l'insu de ceux dans les écrits desquels il s'est manifesté. C'est — sans parler de la marche ininterrompue des procédés traditionnels de dérivation et de composition — l'emprunt aux langues antiques et modernes qui l'a surtout constitué, et cet emprunt s'est produit, dans la plupart des cas, soit dans des ouvrages techniques dont les auteurs n'avaient pas de prétentions littéraires, mais cédaient à un simple besoin; soit dans la langue courante de la société élégante, avant de pénétrer dans les œuvres littéraires proprement dites. M. Brunot a

⁽¹⁾ Ici la langue fournissait quelques modèles, comme *aigr-doux*, *douce-amère*; mais ce n'était pas un procédé réellement vivant.

⁽²⁾ M. Brunot range ici par distraction le *pate-pelue* de Rabelais, où il n'y a qu'un adjectif qualifiant un substantif et formant un composé par synecdoque.

⁽³⁾ *Marche-tard* ne doit pas être mis dans le même paragraphe. C'est un composé avec impératif comme ceux qui sont signalés plus loin.

⁽³⁾ M. Brunot l'a très bien reconnu et marqué; il n'aurait donc pas dû citer ici le *cachs-coz* de Rabelais, qui est un substantif et que Rabelais a pris dans la langue populaire (Rabelais est naturellement étranger à toutes ces inventions).

⁽⁴⁾ Le mot *chèvre-pied* s'est maintenu dans la langue littéraire, mais, cela est à noter, en devenant substantif. Au reste, c'est moins un composé comme les autres qu'un calque du latin *capripes*.

étudié avec beaucoup d'attention ces diverses sources étrangères qui sont venues verser leurs eaux dans le courant de la langue nationale. Il n'a pas seulement donné des mots étrangers des listes qui, sans avoir aucune prétention à être complètes, sont très riches et très instructives⁽¹⁾ : il a finement distingué dans le vocabulaire d'alors, à côté des mots empruntés directement, les « expressions faites de mots français, mais rapprochés suivant un modèle » étranger, les mots « influencés dans leur forme » et les mots « influencés dans leur sens » ; ce sont là des recherches très délicates et très utiles, qui ont demandé beaucoup de peine, de savoir et d'attention. En outre, en tête de chacun des deux paragraphes qui les contiennent, — consacrés l'un aux italianismes et aux hispanismes, l'autre aux latinismes et hellénismes, — l'auteur a résumé et apprécié les expositions de principes et les controverses auxquelles ces emprunts ont donné lieu ; c'est un chapitre très intéressant de l'histoire des efforts faits au xvi^e siècle pour constituer la langue littéraire.

Il commence par ce qui concerne l'italien et l'espagnol. Le second n'a pas grande importance, bien qu'il ait fourni un certain nombre de termes de guerre ou de costume⁽²⁾. Mais le premier a véritablement envahi le français. Il s'en faut qu'on ait encore relevé tous les mots de notre langue littéraire actuelle qui ont une origine italienne, sans parler de ceux qui n'ont pas survécu à l'époque de ce grand engouement. Et de cette invasion la Pléiade n'est nullement responsable : elle l'a combattue, au contraire, dès l'origine ; Ronsard, Du Bellay, Jodelle, Peletier, s'en sont indignés ou moqués, et l'on connaît les virulents réquisitoires lancés par Henri Estienne contre ce qu'il regardait comme une sorte de trahison non seulement envers la langue française, mais envers la France elle-même. Rien n'y fait : sans que personne oppose de réplique à ces attaques, et en dépit d'une réprobation qui semble unanime, les mots italiens, qui ont commencé à s'introduire dans l'usage dès la fin du xv^e siècle, y vont toujours en foisonnant de plus en plus jusque vers la fin du xvi^e siècle, et se glissent en abondance jusque sous la plume de ceux qui les proscrivent théoriquement. C'est que la langue littéraire,

(1) M. Brantôme donne pour tous les mots, très nombreux, qu'il cite, le renvoi précis à l'endroit où ils se trouvent. On peut regretter que la liste des auteurs qu'il a déposés (ce sont, naturellement, ceux qui ont été publiés avec des glossaires) soit trop restreinte ; mais il ne faut pas oublier que l'auteur

ne faisait pas un *Dictionnaire* de la langue du xvi^e siècle.

(2) Comme *camarade*, *casque*, *diâne*, *fanfaron* ; *habler*, *morion*, *voillaque*, *basquine*, *vertugade*, etc. Il ne faut pas tenir compte de Brantôme, qui se plaint à tort de ses écrits de termes espagnols qu'on ne trouve que chez lui.

malgré tous les efforts des grammairiens et des auteurs, ne peut échapper à l'influence de la langue parlée dans le milieu social auquel appartiennent les écrivains, et ce milieu était alors imprégné d'italianisme. L'invasion du xvi^e siècle est d'ailleurs devenue un établissement fixe. Les mots empruntés à nos voisins à cette époque sont aujourd'hui incorporés à notre lexique, et les philologues seuls en connaissent l'origine; ils ne nous ont pas seulement servi à nommer des objets que nous serions toujours arrivés à désigner, ils nous ont fourni l'expression de bien des idées ou des nuances que notre vocabulaire ne nous aurait peut-être jamais donné le moyen d'exprimer⁽¹⁾. C'est un véritable enrichissement, que nous n'avons pas à regretter⁽²⁾, et qui nous a donné, bien que sur une plus petite échelle, l'avantage qu'a si souvent l'anglais, avec sa double série de mots germaniques et romans, de pouvoir exprimer la même chose de deux façons différentes avec une légère distinction de sens ou tout au moins en évitant la répétition du même mot.

En ce qui concerne les mots pris au latin et au grec, le rôle des savants et des lettrés n'a pas été le même que pour l'italien. Là il y a eu deux doctrines opposées, l'une favorable, l'autre hostile à l'acclimatation des mots savants. Il faut distinguer ici les mots latins et les mots grecs. L'adoption des premiers avait commencé, je l'ai dit ci-dessus, avant même les plus anciens documents écrits en français; elle avait pris, au xv^e siècle et au commencement du xvi^e, les proportions excessives et ridicules qu'ont raillées G. Tory, Rabelais et d'autres. Même sans aller jusqu'à cet excès, il a semblé à beaucoup de bons esprits, au xvi^e siècle, qu'on la pratiquait trop facilement et qu'on se contentait souvent, par simple paresse, d'un mot latin quand la langue française pouvait fournir un équivalent : Ronsard, Pasquier, Estienne se sont prononcés avec énergie dans ce sens; Abel Mathieu l'a fait avec une ardeur emphatique et prolixe, et un nommé Du Perron, mettant bravement la théorie en

⁽¹⁾ Je citerai seulement quelques-uns des mots qui figurent sur la longue liste de M. Brunot : *accort, assassin, bagatelle, bouffon, brave, brusque, caprice, carresse, concert, courtisane, disgrâce, feston, fougue, improviso, lesté, pédant, réussir, risque, soldat.*

⁽²⁾ Beaucoup ont disparu, parce qu'ils n'ont pas semblé répondre à un besoin (sans parler de ceux que cite H. Estienne et qui, sauf dans ses satires, n'ont point passé dans les livres et n'ont jamais été

employés que par ceux que nous appellerions aujourd'hui les *snobs*); j'en relève quelques-uns dans la liste de M. Brunot : *barizel, baster, boucon, escorne, goffe, menestre, pianelle, trédiment.* Il en est qui se sont maintenus assez tard, et on pourrait trouver qu'un ou deux (comme *goffe*) répondaient à des nuances que nous ne savons plus rendre exactement; mais la majeure partie de ces emprunts était inutile, n'était due qu'à la mode, et a disparu avec elle.

pratique, est allé aussi loin que l'ont fait dans leur langue certains puristes allemands au xvii^e et au xix^e siècle⁽¹⁾. Mais il est à peu près le seul. Les mots latins étaient trop commodes, disons le vrai, trop nécessaires, non seulement pour qu'on rejetât ceux qui avaient déjà droit de cité, mais pour qu'on n'en introduisit pas une foule d'autres, à cette époque de traduction et d'imitation où le français s'essayait à se substituer partout au latin. J'ai déjà parlé de cette question des mots empruntés au latin, dans laquelle M. Brunot me paraît un peu trop conservateur, et je n'ai pas à y revenir.

En ce qui concerne le grec, les dépouillements de M. Brunot confirment pleinement, comme il le dit, la remarque de Darmesteter. « C'est par la science plus que par la littérature que la terminologie grecque s'introduisit chez nous au xvi^e siècle. » Prenez, en effet, dans la liste des mots grecs qu'il a dressée (j'entends celle des mots qui n'avaient point déjà passé au latin) ceux qui sont restés dans la langue, nous ne trouverons guère que des termes de médecine, comme *anodin*, *aponévrose*, *diathèse*, *épigastre*, *péricarde*, *symptôme*, d'histoire naturelle, comme *zoophyte*, de mathématiques, comme *homogène*, *homologue*, *hypoténuse*, *trapèze*, de géographie, comme *archipel*⁽²⁾, de philosophie, comme *apophtegme*, *athée*. À peine y relevons-nous, comme appartenant à la langue de la poésie, *anagramme* et *enthousiasme*, et, dans cette catégorie, nous n'en trouverons pas qui, employés au xvi^e siècle, aient disparu depuis. Il est certain que Ronsard, à ses débuts, avait été tenté par la beauté prégnante des épithètes grecques et avait songé à en introduire plus d'une en français. M. Marty-Laveaux⁽³⁾ a fort bien montré que c'était dans l'espoir de les naturaliser qu'il avait risqué, en ayant l'air de regretter de ne pouvoir les employer en français, les fameux *ocymore*, *dyspotme*, *oligochronien*. Mais il s'aperçut vite de son erreur. Si, « sous prétexte de réagir contre le jugement de Boileau, évidemment excessif, on est allé trop loin depuis Egger » en l'absolvant complètement du reproche d'hellénisme indiscret, « il reste acquis qu'il n'a pas vraiment, comme Boileau l'avait prétendu, parlé grec en français ». Il en a eu la velléité, mais il y a sagement renoncé.

⁽¹⁾ Il dit, par exemple, *oultreparoisant* pour *transparent*, *voyable* pour *viabile*, *horscentrin* pour *excentrique*, *partielette* pour *particule*, etc. Mais il a néanmoins bien des mots pris au latin et au grec, et plus qu'il ne s'en doute lui-même.

⁽²⁾ Encore ce mot, si violemment tronqué après l'accent, pourrait-il bien

être emprunté directement à l'italien *arcipelago*.

⁽³⁾ Pour toute cette partie de son travail, M. Brunot, et il le dit à plusieurs reprises, s'est constamment appuyé sur l'excellente introduction de M. Marty-Laveaux à son *Lexique de la langue de la Pléiade*.

Pour le grec comme pour le latin, M. Brunot ne se borne pas à donner de longues listes de mots directement empruntés⁽¹⁾. Il y joint, et c'est la partie la plus intéressante de son travail, les mots formés d'un thème latin ou grec avec des suffixes français et les mots soit formés de thèmes français ou de thèmes empruntés avec des suffixes savants, soit composés d'éléments grecs ou latins sans avoir existé en latin ou en grec. On sait quel développement a pris en français, notamment pour le grec, ce dernier procédé, qu'avait inauguré le latin de la Renaissance et qu'ont aussi employé les autres langues modernes : on est arrivé à créer tout un lexique grec inconnu à la Grèce ancienne. Ces diverses créations, nées du besoin d'exprimer des notions nouvelles qui n'avaient pas de correspondants en français, sont devenues partie intégrante de notre système de formation des mots. Elles remontent au xvi^e siècle et elles forment un des traits caractéristiques de la langue de l'époque.

A la suite de tous ces relevés si méritoires, M. Brunot a signalé l'influence que les langues anciennes ont eue sur la syntaxe; mais il s'est borné à quelques indications. « Il faudrait, dit-il, faire une revue de presque toute la grammaire pour montrer soit les termes qui ont été empruntés, soit ceux qui étaient déjà de l'ancien français, mais que l'imitation des Latins a contribué à développer et à répandre. » A mon avis; quelque intéressante que soit la constatation des emprunts de mots faits au latin et au grec, celle de l'influence de la syntaxe latine (car la grecque n'a guère pu agir) sur la syntaxe française est beaucoup plus importante pour l'histoire de la langue littéraire, et j'aurais vu avec plaisir M. Brunot restreindre la place accordée à ses études lexicographiques⁽²⁾ pour faire ou au moins pour esquisser cette « revue de toute la grammaire », dont il ne nous donne que quelques échantillons un peu fortuits⁽³⁾. Ils suffisent à montrer que l'auteur était à même de tracer un tableau du développement de la syntaxe littéraire au xvi^e siècle, et c'est surtout ce chapitre que, dans la révision de son ouvrage, je l'engagerais à étendre et à compléter. Notre syntaxe littéraire ne s'explique pas sans l'influence

⁽¹⁾ Il y aurait à faire sur ces listes quelques menues observations que je néglige. Je dirai seulement qu'*ancelle* n'est pas un emprunt de Ronsard au latin (il aurait dit *ancille*); *ancelle* est un mot héréditaire et très usité au moyen âge. Il pourrait plutôt être rangé parmi les archaïsmes.

⁽²⁾ Quitte à les donner ailleurs sous

une forme même plus étendue encore; car, en elles-mêmes, elles ont beaucoup d'intérêt.

⁽³⁾ Une étude du même genre, mais encore plus rapide, termine ce qui est dit des emprunts faits à l'italien; je serais porté à croire que l'influence italienne sur la syntaxe a été plus grande que ne le dit l'auteur.

latine : cette influence a commencé à s'exercer dès le moyen âge avec les traducteurs, puis avec les stylistes comme Alain Chartier; elle s'est exercée avec excès à la fin du xv^e siècle; elle a continué, mais, en se modérant, au xvi^e siècle, et elle n'a pas cessé avec le xvii^e siècle, variant d'ailleurs beaucoup, et à toutes les époques, suivant les écrivains. L'histoire n'en a pas encore été faite; M. Brunot est assurément très capable de l'écrire, et j'espère bien qu'il n'a pas renoncé à l'entreprendre.

En somme, le long travail consacré par M. Brunot à la langue du xvi^e siècle lui fait le plus grand honneur. Il est neuf dans beaucoup de ses parties, étudié dans toutes avec justesse et pénétration. L'exposition de l'auteur est parfaite, d'une clarté lumineuse, d'une agréable et élégante simplicité. On peut reprocher à son œuvre de manquer d'ensemble, de ne pas dérouler sous nos yeux l'évolution de la langue dans ses divers éléments, depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin du siècle. On peut aussi se plaindre que l'histoire externe et la langue littéraire y tiennent trop de place au détriment de l'histoire interne et de la langue parlée. Mais ces réserves n'empêchent pas que nous n'ayons ici le résultat d'un effort considérable, de longues recherches, de réflexions mûries, et que ce résultat ne nous soit présenté sous une forme des plus satisfaisantes. Le livre de M. Brunot ne rend pas inutile l'excellent tableau de la langue française au xvi^e siècle d'Arsène Darmesteter : il le complète en beaucoup de points, et il se placera désormais à côté pour servir de base à toute étude sérieuse faite sur cette période si intéressante de l'histoire du français et surtout du français littéraire.

GASTON PARIS.

LES NOUVEAUX FRAGMENTS DE MÉNANDRE.

Sous le titre *Le Laboureur de Ménandre* ⁽¹⁾, M. Jules Nicole, professeur à l'université de Genève, vient de faire connaître des fragments inédits d'une comédie très goûtée dans l'antiquité (on la jouait encore à Rome du temps de Quintilien). Aussi les auteurs anciens en ont-ils cité quelques passages, dont deux se retrouvent sur les feuillets de papyrus qui font l'objet de cet article. Inutile de dire que la découverte a été faite en Égypte; s'il faut en croire le marchand qui les a vendus, à Abydos. Les

⁽¹⁾ Genève, Georges et C^e, 79 pages, in-8°.

deux feuillets dont se compose cette précieuse trouvaille sont en mauvais état et ne se prêtaient pas à la reproduction photographique; mais on peut avoir confiance dans le déchiffrement du savant éditeur : M. Nicole n'en est pas à son premier essai. Il nous avait déjà donné les scholies génevoises de l'Iliade et des fragments d'éditions anciennes d'Homère et d'Hésiode assez différentes de celles qui sont venues jusqu'à nous. M. Nicole ne s'en est pas tenu à la tâche laborieuse et difficile du déchiffrement, il s'est appliqué à compléter par conjecture les vers mutilés, à les traduire, à les commenter et à deviner l'intrigue de la pièce. Plusieurs de ses compléments paraissent certains, mais, dans une entreprise aussi délicate, on ne réussit pas du premier coup, et M. Nicole a laissé encore beaucoup à faire à ceux qui s'occuperont après lui de ces fragments. Personne ne s'en étonnera.

Avant d'étudier à notre tour ces textes nouveaux, disons qu'ils occupent les deux côtés de deux feuillets incomplètement conservés. Ces deux feuillets, aujourd'hui détachés, faisaient partie d'un rouleau opisthographe. En effet, on voit sur une page, à la droite de la colonne conservée, les amorces distinctes, quoique illisibles, des lignes de la colonne suivante. Les mots ne sont pas séparés. Il n'y a que deux espèces de signes accessoires : l'élision d'une voyelle à la fin d'un mot est marquée généralement, non toujours, par une apostrophe; quand il y a changement d'interlocuteur au milieu d'un vers, le copiste l'indique souvent par deux points, sans le faire cependant régulièrement. Le texte n'a pas été revu et il présente un certain nombre de fautes, la plupart de simples fautes d'orthographe, les voyelles longues Ω et Η sont confondues avec les brèves : Ω avec Ο très souvent; plus rarement Η avec Ε. L'iotacisme ne se fait pas sentir. Il y a parfois des fautes plus graves qui altèrent le sens ou le mètre. Le verso du feuillet II n'est pas de la même main que les trois autres pages. Les deux écritures ne sauraient, au jugement de M. Nicole, être antérieures au II^e siècle après notre ère.

La colonne la mieux conservée est celle du verso du feuillet auquel l'éditeur a donné le numéro I; c'est pour cette raison que nous commencerons notre étude par l'examen de cette colonne. Comme il y a peu de chose à suppléer et à rectifier, il nous a semblé inutile de donner d'abord une copie exacte du manuscrit. Nous séparons les interlocuteurs par deux points quand le papyrus les offre; dans le cas contraire, nous mettons une barre horizontale.

και φθασαι γρα.....

Ὁ Κλαίμετος γάρ οὐ, τὸ μείρακιον, [πατρὸς]
[πε]ρίεχεται; — Πρώην ποτ' ἐν ταῖς ἀμ[πέλοις]

- σκ[ά]πταν δέκοψε τὸ σκέλος Χρήσι[π]πος. — Ω,
 5 τάλαν' ἐγὼ : Θάρρει, τὸ πέρασ δ' ἄκουέ μου.
 Ἀπὸ τοῦ γὰρ ἔλκουσ, ὡς τριταῖον ἐγένετο,
 βουδῶν ἐπήρθη τῷ γέροντι, Θέρμα τε
 ἐπέλαβεν αὐτὸν καὶ κακῶς ἔσχεν πᾶνυ. —
 Ἀλλ' ἐκκορη[θ]εῖς σύ γ', οἶα τάγαθὰ
 10 ἦμεις ἀπαγγέλλαν : Σιώπα, γράδιον.
 Ἐνταῦθα χρεῖας γενομένης αὐτῷ τιος
 κ[ηδ]εμ[ό]νος, οἱ μὲν οἰκείται καὶ βάρβ[αρ]οι
 « Ἐκ[ε]ῖσ' ἐκεῖνος· ἔστιν οἰμώζειν μ[όν]ον »
 κ[ἀ]λιπ[ον] ἅπαντες· ὁ δὲ σὸς υἱὸς ἐχ[ό]μ[ενος],
 15 ν[ο]μισ[σας] ἑαυτοῦ πατέρα ἀν[ο]ρθῶσαι [καλόν],
 ἤλειφεν, ἐξέτριβεν, ἀπέν[ι]ζεν, φαργεῖν
 προσέφερε, παρεμύθευ' ὁ πᾶνυ φαύλως ἔχει,
 . . ἀζ.ντ' ἀνεσίησ' αὐτὸν ἐπιμελούμενο[ς]. —
 [Φί]λ[ο]ν τέκ[νο]ν

Les mots βουδῶν ἐπήρθη . . . ἐπέλαβεν αὐτὸν (lignes 7 et 8) étaient déjà connus par plusieurs citations (Cf. fr. 98 Kock). Le puriste Phrynichos (*Epit.* 331) reproche à Ménandre le néologisme Θέρμα, pour Θέρμη, l'ancienne forme attique dont s'étaient servis Thucydide et les poètes de la vieille comédie. Aussi Élien écrit-il Θέρμη dans sa deuxième *Lettre rustique*, tout en répétant littéralement la phrase de Ménandre. L'imprécation ἐκκορηθείς σύ γε (ligne 9) est attribuée à Ménandre, sans indication de la pièce; par le scholiaste d'Aristophane, *Paix*, v. 59, et par Suidas, qui copie le scholiaste (Cf. fr. 903 Kock).

Au vers 2, le papyrus porte σκλαινετος. Au vers 4, le nom propre Χρήσιππος peut étonner: Il ne paraît pas se trouver ailleurs et, qui plus est; les lexiques ne donnent aucun nom ayant χρησ- pour premier élément. Faut-il écrire Χρύσιππος? Cette correction serait probable si l'on voyait dans ce papyrus des fautes imputables à l'ithacisme. Mais il n'y en a pas trace; tout au contraire, le copiste confond l'êta avec l'epsilon, il le prononçait donc encore comme un E. Après tout, Χρήσιππος peut se défendre par l'analogie de Κτήσιππος.

Au vers 12, j'écris κηδεμόνος, quoique la copie porte trois points entre κ et ε. Mais M. Nicole nous apprend que les caractères sont très espacés au commencement des vers, en plusieurs endroits de cette page. Aussi propose-t-il κ[αθ]αίμονος, conjecture à laquelle il ne tiendra pas beaucoup, j'aime à le croire. Le même doute se répète au vers 13; on ne sait s'il faut suppléer deux ou trois lettres après εκ. Des deux conjectures de M. Nicole ἐκύλισ' et ἐκεῖσ', je préfère la seconde. Au vers 14, il hésite entre κ[ἀ]λιπ[ον] et κ[ἀ]φυ[ον]. Le π n'est-il donc pas sûr?

J'écris ἐχόμενος au vers 14. La copie porte εχημ. . . On voit que l'ε

est douteux, et je remarque que *e* et *o* sont plusieurs fois confondus soit dans la copie, soit dans le manuscrit. M. Nicole n'aurait certainement pas eu l'idée d'introduire ici le nom rare Ἐχεμένης s'il n'avait par tagé le vers 2 entre deux interlocuteurs, ce qui l'amenait à en altérer le sens. La fin du vers 15 reste douteuse. La copie porte *πατερα. νο. . α.* et M. Nicole écrit ἀνο[ρθῶσ]αι. . . . Il y a une faute d'impression d'un côté ou de l'autre.

Une difficulté d'un autre genre se présente au vers 17. Que signifient les mots *παρεμύθει' ὃ πᾶν Φαίλων ἔχει*? M. Nicole traduit « de relever son courage, tâche bien ingrate! » Si ce texte ne pouvait s'interpréter autrement, il faudrait le tenir pour altéré. Aussi avais-je pensé d'abord à le corriger. Mais c'est là un moyen auquel on ne doit recourir qu'après mûre réflexion. Le verbe *παραμυθεύω* est nouveau pour nous, il l'était peut-être du temps de Ménandre : il n'est pas impossible que ce poète ait été le premier à former ce composé. S'il n'a pas écrit *παρεμυθεῖτο*, qui entrerait tout aussi bien dans le vers, c'est qu'il voulait rendre une idée quelque peu différente de celle de consoler, reconforter par des paroles. Le simple *μυθεύω* se lit plusieurs fois chez Euripide. Il l'applique aux récits légendaires⁽¹⁾. Il s'en sert aussi en parlant de femmes qui s'entretiennent de malheurs qu'elles imaginent dans l'avenir⁽²⁾. Le passage le plus voisin du nôtre se trouve dans l'*Héraclès*. Mégare cherche à rassurer les enfants du héros qui s'inquiètent de la longue absence de leur père. Ζητοῦσι τὸν τεκόντ'· ἐγὼ δὲ διαφέρω λόγοισι, μυθεύουσα. « Ils cherchent leur père et je les amuse (littéralement : je leur fais passer le temps) par des paroles, en leur racontant des histoires », c'est-à-dire, en imaginant des causes de retard qui n'ont rien de fâcheux, ou bien en leur contant des fables⁽³⁾. Elle aurait pu dire *παραμυθεῖω τῆν ἀδημονίαν αὐτῶν*.

Les premières lettres du vers 19 sont extrêmement douteuses. Si M. Nicole en a bien interprété les vestiges, on ne peut guère faire autrement que de lire avec lui *σκάζοντ'*. A la fin du vers, le papyrus porte *ἐπιμελουμενον*, faute évidente qui s'explique facilement.

On voit qu'il est question dans cette scène du personnage qui a donné son nom à la comédie et que nous appellerons *le Campagnard*. Il s'est blessé la jambe en maniant la pioche. Un de ses esclaves, ou un voisin

⁽¹⁾ Euripide, *Ion*, 197 et 265.

⁽²⁾ *Iphig. Aul.* 789, d'après la correction de Fritzsche.

⁽³⁾ C'est cette dernière explication que donne Wilamowitz dans son com-

mentaire sur *Héraclès*, 76. Amphitryon rend la même idée par les mots *παρενηλει λόγοις, κλέπτουσα μύθοις ἀθλίους κλοπᾶς ὄρωσ* (99-100).

de campagne en apporte la nouvelle à sa femme qui se trouve depuis quelque temps en ville. Nous n'avons plus le commencement du récit; il faut supposer que le messenger vient de dire qu'il est arrivé un accident au Campagnard. Mais, s'écrie la femme, le jeune Cléonète ne prend donc pas soin de son père? Le messenger répond à cette question indirectement en poursuivant son récit. En effet, l'accident n'est pas de ceux que les soins et la prévoyance peuvent empêcher. Mais il est temps de donner une traduction de tout le morceau.

Cléonète, le garçonnet, ne prend donc pas soin de son père?

— L'autre jour, en bêchant sa vigne, Chrésippe se donna un coup dans la jambe.

— Oh! quel malheur!

— Rassure-toi et écoute-moi jusqu'au bout. A la suite de cette blessure, le troisième jour, il vint au vieillard une grosse tumeur, la fièvre le prit: il était au plus mal.

— Eh que la peste soit de toi! Voilà les bonnes nouvelles que tu apportes?

— Tais-toi, la vieille. Il lui fallait alors quelqu'un qui le soignât. Cependant les gens de la maison, esclaves barbares, de s'écrier: « Il est parti pour là-bas, il n'y a plus qu'à le pleurer », et de le planter là. Mais ton fils ne l'abandonna point; ayant à cœur de rappeler son père à la vie, il prend des onguents, le frictionne, le lave, l'essuie, lui apporte à manger, l'amuse par son babil pour lui dissimuler la gravité du mal; enfin il le remet sur pied à force de soins.

— Cher enfant!

Nous n'admettons pas qu'il n'y ait ici que deux personnages en scène. Le messenger, probablement un esclave de la maison, ne se permettrait pas de dire à sa maîtresse: « Tais-toi, la vieille, ou, pour traduire plus exactement « petite vieille »; un voisin même ne tiendrait pas ce langage à la femme d'un citoyen. D'un autre côté, Ménandre n'a pu placer dans la bouche d'une matrone un juron plus grossier encore dans le texte que dans notre traduction. Évidemment la femme du Campagnard est accompagnée d'une vieille esclave. La bonne nouvelle promise par le messenger, c'est, sans doute, le rétablissement du maître (tout est bien qui finit bien); peut-être aussi l'annonce de sa prochaine arrivée. Nous n'avons plus la fin de la scène; il en reste cependant encore quelques vers, malheureusement beaucoup plus obscurs que les précédents. Les voici :

... λ. ν τεκ. . ν ηη τον δι' ευ δεητα γ' ουτως ει
 20 αθαν παρ αυτον ευδον και σχολην
 απαλλαγεις δικελλης και κακων
 τις εστι σκληρος ο γερων τω βιω
 επι ου τα πραγματα ανακρουει : τινα
 ουχι παντακασιν αγνοων ισως
 25 μεν ουδε του νεα
 ης αδελφης

Le premier vers a deux syllabes de trop. Nous avons probablement ici, comme M. Nicole suppose, le commencement d'une ligne et la fin de la ligne suivante. On verra plus bas un autre exemple de cette distraction du copiste. Malgré la fâcheuse lacune qui en est résultée ici, on comprend assez que la femme voudrait voir son mari renoncer « à la bêche et aux fatigues » pour se donner du bon temps, et que l'esclave lui donne raison en s'écriant que le vieillard mène une vie trop rude. Notons qu'à la fin, il est question d'un jeune homme (τοῦ νεανίου), qu'il ne faut pas confondre avec le garçonnet (τὸ μαιράκιον), et d'une sœur (τῆς ἀδελφῆς), apparemment la fille du Campagnard, sœur de ses deux fils.

Passons maintenant au *recto* du même feuillet. Il contient la fin, très mutilée, d'un monologue et le commencement d'un dialogue. Voici d'abord ce qui reste du monologue :

προσίων πρατίων
υποβοδουμένος
δ. δοκουν

5 ὁ μαιρακισκος ἐν ἀγρῷ διετελεῖ
υμβεβηκος ὦ μ' ἀπολολῆκε
μον εἰς κορινθον ἐπὶ πραξιν τινα
ἕανωμοι τοὺς θεοὺς ἐσίεφανους
πο νυκτα γινομένη τοὺς γαμοὺς
10 ρα θυοντα εὐδον ἐκδιδῶσι δε
πατηρ ὁμοπατρια γὰρ ἐστί μοι
νυνὶ γυναικος τρεφομένης
ἕελφῆ. . να δε δυσφρευκτω κακῷ
ἀπλην οὕτως ἐχῶ
ἐρας οὐδεν φρασας

15 λ. πων δε τον γαμον την φιλτατην
ἀν ἀδικησαιμ' ἀν ου γὰρ εὐσεβος
πῶτεν δε μελλων την θυραν οκνω παλαι
κ οἶδα γὰρ τον ἀδελφον εἰ νυν ἐξ ἀγρου
20 νθαδ' ἐπιδημει παντα προνοεισθαι μ' εἰδῆ
λλ' ἐκποδων ἀπειμι και βουλευσομαι
τουτ' αυθ' οπως δεῖ διαφυγειν με τον γαμον

Les quatre derniers vers sont les mieux conservés. Le jeune homme, qui est mis en scène, dit : « J'allais frapper (κόπτειν) à cette porte, et j'hésite toujours. C'est que je ne sais (οὐκ οἶδα γάρ) si mon frère n'est pas venu de la campagne en ville : il faut tout prévoir ⁽¹⁾. Mais (ἀλλά) allons ailleurs, et avisons (c'est là le point) au moyen d'échapper à ce mariage. »

⁽¹⁾ Je traduis πάντα προνοεῖσθαι με δεῖ. Le copiste aura mal divisé les mots. « J'aurais dû tout prévoir » ne semble pas être de mise ici.

Quel est ce mariage? Le vers 7 et les suivants nous en disent assez, malgré le mauvais état où ils se trouvent. Le mariage doit se faire vers la tombée de la nuit (*ὑπὸ νύκτα γινομένην*), déjà on en fait les préparatifs à l'intérieur de la maison. Voilà ce que laissent entrevoir les vers 7 à 9, vers à la fois incomplets et fautifs : ils n'ont ni sens ni mesure. Aussi nous abstenons-nous d'essayer une restitution : il y a trop d'inconnues pour résoudre le problème⁽¹⁾. Nous apprenons ensuite que la fiancée est la sœur de celui qui parle, née du même père, mais d'une autre mère : elle est enfant du second lit. Qui doit-elle épouser? Il me semble que la réponse n'est pas douteuse. Le mariage que le jeune homme veut éviter est le sien; on ne me persuadera pas que le malheur auquel il cherche à se soustraire (v. 12), ce soit d'assister au mariage de sa sœur. Les lois d'Athènes permettaient d'épouser une sœur consanguine. Les vers 11-12 pourraient se compléter ainsi :

ἐκδίδοσι δὲ
 [ἐμοί] πατήρ (δμοπατρία γάρ ἐστὶ μοι)
 [ἐμὴν ὑπὸ τῆς] νυκτὶ γυναικὸς τρεφομένη[ν]
 [νέαν] ἀδελοφίην.

On sait qu'en grec, la proposition qui renferme *γάρ* précède souvent celle qu'elle sert à expliquer. *Τρεφομένης*; pour *τρεφομένην* est une faute commise sous l'influence de *γυναικὸς*.

Le sens des vers 12-16 est déterminé par les vers 17-21. A la fin de ses réflexions le jeune homme est décidé à se soustraire au mariage projeté, il n'hésite que sur le moyen d'y échapper.

12 [ἴ]να δὲ δυσφύκτω κακῶ
 [μὴ ἀλώ, μίαν μὲν ὀδὸν] ἀπλήν οὕτως ἔχω,
 [ἐνθένδ' ἀπιὼν πρὶν ἔσπ]έρας οὐδὲν φράσας
 [ἐγκατα]λ[ί]πων δὲ τὸν γάμον τὴν φιλιτάτην
 16 ἀν ἀδικήσαιμ' ἂν οὐ γὰρ εὐσεβέες.

Pour échapper à un mal difficile à éviter, je puis, à la vérité, suivre une voie simple, c'est de m'en aller avant le soir sans mot dire; mais si je désertais le mariage, je serais coupable envers la chère. . . . a : ce serait manquer de piété.

Quoique ses amours soient contrariées par le mariage avec sa demi-sœur, il lui répugne de la planter là brutalement en faisant défaut au dernier moment. V. 13, *μὴ ἀλώ* est dû à M. Nicole. — *Οὕτως* annonce le membre de phrase suivant. — V. 16, E et O confondus.

⁽¹⁾ Il s'entend que je n'admets pas [τὸν πατέ]ρα, v. 9. Peut-être [τελοσφό]ρα.

Remontons aux lignes 5-6, lignes dont le sens est aussi clair que la portée en est obscure :

[... τὸ συμβεβηκὸς δ' ἀπολώλεκε
[ἀπόδη]μον εἰς Κόρινθον ἐπὶ ᾠρᾶξιν τινα.

Les suppléments appartiennent à l'éditeur. « J'étais allé à Corinthe pour une affaire, et, pendant mon absence, il m'arrive cette chose qui me tue. » Qu'est-ce qui lui est arrivé? Le spectateur devait savoir à quoi s'en tenir. On pourrait donc supposer que le poète le lui avait expliqué plus haut, dans la partie perdue de ce monologue. Cependant, si le jeune homme ne faisait ici que rappeler des faits déjà plus longuement exposés, il suffisait de dire ici τὸ συμβεβηκὸς δ' ἀπολώλεκε ἀπόδημον, sans ajouter le nom de la ville où il était allé et le motif du voyage. Le συμβεβηκὸς doit donc s'expliquer par les vers suivants : ce qui tue le jeune homme, c'est le mariage qu'on lui impose. Sans doute, ce mariage n'est pas une chose toute nouvelle pour lui, on peut admettre qu'il en avait déjà été question avant son départ pour Corinthe. Mais il aura été définitivement décidé et le jour en aura été fixé pendant son absence. La position du jeune homme est pareille à celle de Pamphile dans l'*Andrienne*⁽¹⁾. « *Uxorem decrevat dare sese mi hodie : nonne oportuit praescisse me? nonne prius communicatum oportuit?* »

Arrêtons-nous un instant pour comparer la famille que nous fait connaître ce monologue avec celle où nous a introduit le récit du verso. Ici, un jeune homme, son père, sa belle-mère, sa demi-sœur, enfin un frère cadet, qu'il appelle δ μείρακίσκος et qui vit à la campagne (δ μείρακίσκος ἐν ἀγρῷ διατέλει, v. 4⁽²⁾). Le fragment précédent nous parlait d'une famille composée de la même manière, et le cadet y était désigné comme μείρακιον. Nous y avons appris qu'il était fils de la seconde femme. Cette circonstance fait comprendre que sa présence en ville puisse gêner son aîné. On ne dira pas que ces coïncidences sont fortuites. Notre jeune homme est fils du Γεωργός.

Il n'y a rien à tirer des débris des trois premiers vers de cette colonne. Il faut cependant en dire un mot, pour examiner si M. Nicole a raison d'y voir les restes d'un *canticum*. Un *canticum* dans une comédie de Ménandre! Cela serait très intéressant. Nous savions, en effet, que ce poète faisait parler ses personnages en trimètres iambiques, quelquefois en tétramètres trochaiques, rarement en systèmes anapestiques; mais

⁽¹⁾ *Andr.*, 1, 5, 3-4. — ⁽²⁾ Au commencement du vers, on pourrait suppléer *sibe*, avec l'éditeur, si le verbe était à l'optatif.

ses nombreux fragments n'offrent aucune trace de mètres lyriques. Les trois fins de vers en tête de la présente colonne proviennent-ils donc nécessairement d'un *canticum*? Le mot *ὑπόφορούμενος* peut terminer un trimètre. Il en est de même de *δ. δακόνν*. Il est vrai que M. Nicole veut introduire ici le fragment 99 : *ἦν δ'οὐ ποσηρὸς οὐδ' ἔδδακονν*. Mais c'est là une conjecture gratuite : ce fragment formait le commencement d'un trimètre. Restent les mots *προσιῶν ἀπέτλων*, qui ne pouvaient se trouver à la fin d'un vers iambique. Mais il faut en dire autant de *σλεφάκονν* à la fin du vers 8. Le copiste est en faute dans les deux endroits.

Avant de quitter ce monologue, on peut se demander quelle était sa place dans la comédie.

Les détails sur la famille du *Γεωργός* aux vers 10-11 conviennent à une scène d'exposition, et nous sommes tentés de considérer le présent morceau comme la fin de la première scène du premier acte, scène apparemment assez longue, car le jeune homme dit qu'il se trouve depuis longtemps (*παλαι*) devant la porte de la maison. Sans doute, il faudrait renoncer à cette idée s'il était vrai que l'exposition de cette comédie était faite par une femme. C'est là ce qu'on répète après Meineke, qui invoquait à ce sujet quelques lignes de Quintilien. Meineke était certainement distrait en citant ces lignes, que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. Quintilien ⁽¹⁾ reproche à certains avocats de son temps une mimique excessive, et il continue : *cum mihi comoedi quoque pessime facere videantur, quod, etiamsi juvenem agant, cum tamen in expositione aut senis sermo, ut in Hydriæ prologo, aut mulieris, ut in Georgo, incidit, tremula vel effeminata voce pronuntiant*. Quintilien dit évidemment que le *Georgos* était exposé, non par une femme, mais par un jeune homme, et que ce jeune homme, dans le cours d'un récit animé, rapportait les paroles d'une femme, ainsi que Micio fait parler son frère dans l'exposition des *Adelphes*. Comme Quintilien dit *in Georgo*, non *in Georgi prologo*, je crois qu'il s'agit de la scène d'exposition, non du prologue proprement dit. On peut faire une autre objection à notre conjecture. En haut de la page se voit le sigle *ς'*, indiquant, suivant M. Nicole, que cette page était la sixième du manuscrit. Y a-t-il un autre exemple de pages numérotées dans les papyrus? Il n'est pas impossible que des chiffres aient servi de direction au colleur. Admettons donc que nous nous trouvons en présence de la sixième colonne. Cela ne serait pas inconciliable avec notre hypothèse. Le titre a dû prendre assez de place,

(1) *Inst. or.*, XI, 3, 91.

et, dans les comédies de Térence, le prologue et la scène d'exposition remplissent souvent plus de 170 vers.

Reste une dernière difficulté. Si le recto du feuillet I se place dans l'ordre des colonnes, avant le recto du feuillet II, son verso doit venir après le verso du feuillet II, car les rectos vont du bout libre à la baguette du rouleau et les versos, en sens inverse, de la baguette au bout libre. Or le verso du feuillet II n'est pas, nous l'avons dit, de la même main que les autres pages; on s'attendrait donc à le voir figurer en dernier lieu. Dans notre système, il faut supposer que les copistes ont écrit alternativement. Cela n'est pas impossible. Nous ne pensons pas que le dialogue suivant, commencé sur le recto de I, ait pu ne pas précéder celui dont le recto de II donne la fin.

Il ne reste plus que quatre ou cinq lignes de la scène suivante. Voici les deux premières :

22 [Ἄ]λλ' ὡς πρὸς εὐνοῦν, ᾧ Φιλίνα, τοὺς λόγους
[π]ροσμένη σε, πάντα τὰ μανθῆς λέγω.

Mais Philinna, je sais que je parle à une amie dévouée: aussi te dis-je toutes mes affaires.

Nous voyons arriver deux femmes qui continuent une conversation déjà engagée avant leur entrée en scène. Le même procédé dramatique se retrouve chez Térence, et c'est là, sans doute, que le prit Racine. Je crois que notre grand poète tragique a beaucoup étudié les comédies de Térence, et qu'il doit à cette étude plus qu'on ne pense. Dans l'*Andrienne*, les chances tournent tantôt en faveur des amants, tantôt contre eux; la situation varie d'acte en acte. On admire chez Racine le même art dans la conduite de l'action, et cet art ne l'aurait-il pas appris du traducteur de Ménandre? Reprenons le texte :

25 οἷσδ' ἐγὼ νῦν εἰμι καὶ νῆ τω θεῶ
νῦ' ἀκουουσ' ὦ τεκνον μικροῦ δεῶ
σχατον.

Ces vers ne font certainement pas suite aux vers précédents, comme le veut M. Nicole; ils appartiennent à un autre personnage. Suppléons [πρὸς τ]οῖσδ' et [περὶ σο]ῦ. « Je suis tout à ce que tu me dis; et, par les deux déesses « Déméter et Koré », en entendant ce qui te concerne, mon enfant, il me semble presque (m'occuper de mes propres affaires). » L'interlocutrice de Philinna est-elle une jeune fille? L'allocation ᾧ τεκνον ne l'implique pas nécessairement. Il suffit que Philinna soit une amie plus âgée, la nourrice, si vous voulez, de celle qui va lui faire ses confi-

dences. Le commencement du dialogue est charmant. Il est regrettable que nous n'en ayons pas la suite, qui formait, ce semble, un supplément d'exposition.

Nous retrouvons Philinna au *recto* de la feuille II :

- [βούλομαι]
- 1 [πρ]ὸς τὴν Θύραν ἐλθοῦ[σ]α καὶ καλ[έσ]α[σ] ἐγὼ
 [τὸν ἀλα]ζόν' ἐξω τοῦτον εἰπεῖν ὅσα φρονῶ. —
 [Μὴ σύ]γε, Φίλινα <ν>α· χαιρέτω : Τί χαιρέτω;
 [οἰμω]ζέτω μὲν οὖν, το[ιοῦτος ὢν, γαμ[ῶ]ν
- 5 [ὁ μι]αρός οὗτος, ἡδικηκὸς τὴν κόρην.

Le manuscrit porte au vers 2 ζων', et au vers 4 το. . υτως ὡν γαμειν. Tout en empruntant à l'éditeur les suppléments [τὸν ἀλα]ζόν', [οἰμω]ζέτω et [ὁ μι]αρός, je comprends ce dialogue tout autrement que lui. Il le découpe entre une femme et deux jeunes gens; il me semble évident que Philinna s'entretient avec une autre femme, peut-être la même avec laquelle nous l'avons vue converser plus haut : « Je veux aller vers la porte et l'appeler dehors pour lui dire, à cet imposteur, tout ce que je pense de lui. — Non point, Philinna, laissons-le. » Il y a ici un jeu de mots qu'il est plus facile de rendre en latin qu'en français : « *Valeat. — Quid valeat? Immo pereat*, un homme pareil, qui contracte mariage après avoir mis à mal la jeune fille! »

Cet imposteur, nous le connaissons déjà : c'est le jeune homme du feuillet I, le fils aîné du Campagnard; car c'est à la porte de la maison où se font les préparatifs d'une noce que veut frapper Philinna. La scène suivante le confirmera. La maîtresse du jeune homme ressemble sans doute à l'Antiphila ou à la Glycère de Térence : elle vit dans la pauvreté avec une mère ou une sœur; mais elle est de condition libre, athénienne (*libera, civis attica*), vertueuse, sauf un faux pas, tout aimable, et elle sera épousée à la fin de la pièce. L'interlocutrice de Philinna est peut-être sa mère ou sa sœur, plutôt sa sœur, ce me semble.

Survient l'esclave Davus avec un panier de fleurs :

- 6 [λόγους] τοσοῦτους κατα[ίθου]· προσέρχεται
 [αὐτῶν δ] Ξεράπων ἐξ ἀγροῦ Δᾶος· βραχὺ
 [δευρ]ί μετασλῶμεν. — Τί δ' ἡμῖν, εἰπέ μοι,
 9 [τούτου] μέλει; : Καλὸν γ' ἂν εἶη, νῆ Δία.

Trêve de paroles! voici Davus, leur esclave, qui vient de la campagne. Écartons-nous un peu, par ici.

— Que nous importe, dis-moi, d'écouter cet esclave ?

— Cela pourrait être opportun, par Zeus.

Les suppléments s'imposent; nous reproduisons ceux de l'éditeur, si ce n'est qu'il écrit *χόλους* au vers 6.

Écoutez, nous aussi, ce que dira Davus :

- 10 *αγρον γεωργειν ευσε να
οιμαι φερει γαρ μυρρ καλον
ανθη τοσαυτα ταλλα δ η
απεδοκεν ορθως και δικαιως ου . . . ου
αλλ αυτο το μετρον ο συρος εισενεγχε ομως*
15 *παντα οσα φερομεν ταυτα παντ εις τους γαμους*

Ce morceau n'est pas tout à fait nouveau. Stobée (*Floril*, LXVII, 5) le donne dans cette rédaction abrégée :

*Ἀγρὸν εὐσεβέστερον γεωργεῖν οὐδένα
οἶμαι· φέρει γὰρ ὅσα θεοῖς ἀνθη καλὰ,
κίτλον, δάφνην· κριθὰς δ' ἐὰν σπείρω, πάνυ
δίκαιος ὢν ἀπέδωχ' ὅσας ἂν καταβάλω.*

En s'aidant de Stobée et du fragment 899 (*τάλλα δ' ἂν τις καταβάλῃ*), on peut combler presque toutes les lacunes du papyrus. Il y en a de deux espèces, les unes provenant de ce qu'un morceau manque au milieu du papyrus, l'autre du fait du copiste, qui a omis un vers. M. Nicole l'a parfaitement compris. Cependant il laisse *καλόν* à la fin du vers 10; tout en faisant descendre *μυρρίνην* une ligne plus bas. Comment expliquer alors la faute? Je crois qu'après avoir écrit *μυρρίνην κίτλον*, le copiste a sauté jusqu'au dernier mot du vers suivant, qui était *καλόν*, et j'arrive à cette restitution :

- 10 *Ἀγρὸν γεωργεῖν εὐσεβέστερον οὐδένα
οἶμαι· φέρει γὰρ μυρρίνην, κίτλον, δάφνην
[αὐτόματος οὕτως,] ὅσα θεοῖς [θεύειν] καλόν
ἀνθη, τοσαῦτα· τάλλα δ' ἂν τις καταβάλῃ,
ἀπέδωκεν ὀρθῶς και δικαίως, οὐ [πλέο]ν,*
15 *ἀλλ' ἀπὸ τὸ μέτρον.*

Personne, je crois, ne cultive de terre plus pieuse que la nôtre : elle produit le myrte, le lierre, le laurier, spontanément, d'elle-même; les fleurs qu'on offre aux dieux, elle les porte toutes. Y semez-vous les autres graines, elle les rend loyalement, consciencieusement, la même mesure, rien de plus.

Voilà un charmant éloge d'une terre peu fertile. Il est vrai que Ménandre en a emprunté la fin, ce qui regarde le blé, à la *Cyropédie* de Xénophon. Mais, en prenant son bien où il le trouvait, il l'a adapté à la circonstance, en ajoutant les fleurs que cette terre porte

spontanément. C'est ainsi qu'il s'est approprié ce morceau, d'une fine ironie attique, qui était célèbre dans l'antiquité; les citations le prouvent. Quintilien (XII, 10, 25) dit que cet éloge moqueur vise le sol de l'Attique, sol pierreux, on le sait, n'ayant qu'une mince couche de terre végétale (*λεπτόγειος*). Cependant, dans notre texte, l'esclave ne semble parler que du champ qu'il cultive. Récuserons-nous le témoignage de Quintilien? Je crois que nous pourrions l'accorder avec notre texte par l'addition d'une lettre, en écrivant *οὐδένας* (les habitants d'aucun autre pays) pour *οὐδένα*: « on ne cultive nulle part, je crois, de terre plus pieuse que la nôtre ».

Ensuite Davus appelle son camarade Syrus qui est dans la maison et lui dit de tout porter à l'intérieur. Faut-il écrire *δμοῦ* pour *δμως*? Le mètre du dernier vers a été rétabli par M. Nicole. Il l'attribue tout entier à Davus. Je crois que les cinq derniers mots du vers 15 sont interrogatifs et appartiennent à un autre personnage. Lequel? La suite pourrait nous éclairer, si elle n'était extrêmement énigmatique. Je vais toutefois m'efforcer de deviner l'énigme, sans être sûr de rencontrer juste. Voici d'abord le texte avec la ponctuation et la répartition entre les interlocuteurs que j'y introduis. Les suppléments sont ceux de M. Nicole.

- Ταῦτα πάντ' εἰς τοὺς γάμους;*
- 15 ὦ χαῖρε πολλά, Μυρρίνη — <Πά>νυ καὶ σύ γε. —
 Ο[ύ]νεκ' ἐθεώρουν γεν(ν)ικά <τε> καὶ κόσμια, —
 Γύναι, τί πράττεις; — βούλομαι σ', ἀγαθῶν λόγων
 19 μᾶλλον δὲ πράξεων ἐσομένων, ἐὰν οἱ θεοί. . .

Le jeune homme que Philinna voulait appeler, sans donner suite à cette intention, sort de la maison. A la vue des fleurs, il demande: « Tout cela pour le mariage? » Puis, en apercevant la femme qui accompagne Philinna, il la salue. Pourquoi le poète a-t-il donné à cette femme le nom d'une des fleurs énumérées plus haut? Est-ce par inadvertance, ou n'y aurait-il pas quelque intention? Supposons que le jeune homme adresse au myrte le salut ὦ χαῖρε πολλά, en jouant sur le double sens du terme *χαῖρε* qu'on a vu plus haut: il l'entend comme un adieu aux fleurs nuptiales. Myrrhiné pourra le prendre pour elle. Ce quiproquo n'est peut-être pas du meilleur goût, mais il pouvait faire rire la galerie. Quoi qu'il en soit, les vers suivants n'appartiennent pas à Myrrhiné. On y remarquera une solennité qui sort du ton habituel du dialogue; mais cette solennité est, je crois, ironique. Philinna intervient pour dire son fait au traître. Elle dit en montrant les fleurs: « Puisque je con-

temple une conduite (les marques d'une conduite) pleine de générosité et de convenance ». Comme elle se dispose à tresser une couronne, le jeune homme l'interrompt par la question : « Que veux-tu faire, femme ? » — « Je veux, répond-elle, en vue des paroles heureuses qui vont être dites, ou plutôt des actes heureux qui vont s'accomplir, s'il plaît aux dieux, je veux (te couronner de fleurs). »

La quatrième page, le *verso* du feuillet II, est la plus maltraitée et la plus obscure de toutes. Cependant quelques phrases parfaitement claires brillent au milieu de cette obscurité. Nous les donnons ci-dessous avec les suppléments de l'éditeur, en copiant les quinze premières lignes de la colonne :

νισμα . . η . . ος
εμβαλλοντος σου . οσαι

..... μ επαθεν τι κοιρον και χαριν
ε επιμελειας δωσεν εκ παντος λογου
5 ν αυτον αποδουσαι μονωπ' και γερων
... α . εσχε την γαρ παιδ' υπεσ[χη]ται γαμειν
[κ]εφαλαιον εστι τουτο του παντος λογου.
[Ε]παν[ει]σιν ηδη δευρ', απεισιν εις αγρον
[ζ]ευ[γ]ο[ς] λαβων . νσ . σθ χομενοι
10 σης νουθετης
απ ιασ παιδ ισως
. ξειν ο πα . . ημι το δυστυχειν
... νες τις εξει τους ερωντας ; εσ[τ]ι δε
[σ]κοτο[ς] εις το τοιουτ' ευκτον η τ' ε[ρη]μια.
15 [Ε]υα[γ]γελίσασθαι τα[υτ'] εγωγ' εβ[σ]ολόμενη.

En laissant de côté le reste, voici, en français, les endroits intelligibles : « Car il a promis d'épouser la jeune fille : voilà le point capital de tout ce discours. Il reviendra tantôt ici ; il partira pour la campagne avec un attelage. » — « Qui retiendra des amoureux ? Pour pareille aventure, on ne peut souhaiter mieux que l'obscurité et la solitude. » — « Voilà les bonnes nouvelles que je voulais vous apporter. »

Ces phrases détachées sont faites pour piquer notre curiosité. Il s'agit d'un enlèvement qui doit aboutir à un mariage. Des faits pareils sont fréquents aujourd'hui ; dans l'antiquité, au milieu de conditions sociales, de lois et de coutumes très différentes des nôtres, ils sont exceptionnels et doivent s'expliquer par des circonstances particulières. M. Nicole croit retrouver le dénouement de notre pièce dans la XIX^e *Lettre rustique* d'Élien. Un paysan y raconte comme quoi son fils, parti pour la ville avec l'attelage usuel (τὸ ζεύγος), sous couleur de lui amener une bru, est revenu avec une joueuse de cithare attifée en mariée, un ramier

sauvage au lieu d'une colombe (*Φάτλαν ἀντι περιστερᾶς*). Le rusé paysan ne s'est pas mis en colère; il les fera rudement travailler aux champs, la donzelle aussi bien que le mauvais sujet, et malheur à eux s'ils font les paresseux. Il me semble qu'Élien emprunte ces derniers détails à la fin du quatrième acte des *Adelphes*; il y mêle cependant d'autres souvenirs: la substitution de personnes est prise ailleurs. Quelque chose d'analogue jusqu'à certain point a dû se passer dans le *Georgos*, je le pense avec M. Nicole, tout en imaginant une intrigue toute différente.

Le fils du Campagnard ne veut pas épouser sa demi-sœur. Trouvons à cette délaissée un autre mari. C'est ainsi que, dans l'*Andrienne*, la fille de Chrémès est pourvue, grâce à Charinus, personnage secondaire inventé exprès à cette fin. Mais le jeune Athénien épris de la fille du Campagnard sera plus entreprenant que ce pleutre de Charinus et remplira un rôle plus considérable dans la comédie. La belle est à la campagne; on l'a enveloppée du voile nuptial, le char arrive, on l'y fait monter, mais celui qui l'emmène n'est pas l'époux qu'on lui avait destiné, c'est l'amant. L'obscurité favorise le stratagème. Un fragment anciennement connu de notre comédie fournit peut-être quelque apparence à cette conjecture. C'est le fragment 100 de Kock.

Ἐμβεβρόντησαι; γελοῖον, δε, κόρης ἐλευθέρας
εἰς ἔρωτ' ἦκον, σιωπᾶς καὶ μᾶτην ποιουμένους
περισσοῦ γάμου σεαυτῶ.

Ces vers sont si difficiles à comprendre, que les éditeurs ont substitué *ποθουμένους* à *ποιουμένους*. Ils s'expliqueront maintenant. En présence du père, justement irrité de l'enlèvement de sa fille, le jeune ravisseur se trouble, il est saisi de honte, et ne trouve rien à dire. Un ami l'interpelle ainsi : « Tu as donc perdu l'esprit? C'est ridicule, tu t'éprends d'une jeune fille de condition, et quand les noces sont tout arrangées pour toi, par toi-même, tu restes muet, et tu laisses défaire ton ouvrage. »

Revenons au texte. La nouvelle de l'enlèvement projeté est donnée à deux femmes que nous connaissons déjà : à Philinna et à la sœur de la fille séduite. On comprend que cette nouvelle leur fasse plaisir; le jeune homme n'épousera donc pas sa demi-sœur. Cependant elles ne sont pas encore hors de souci; les vers suivants l'indiquent, mais ils s'arrêtent malheureusement sans nous avoir éclairés.

15 [Ἔρρ]ωσο πολλά. — Καὶ σὺ γε.
Τί πέποιθας, τέκνον;
[τί πε]ριπατῆς [σ]ηροβοῦσαι σὰς χεῖρας; — Τί γάρ.

[Φιλιν]α; ἀποροῦμαι, νῦν τί πο(ι)ῆσ[α] μὲ δεῖ.
 [Δέξαι] τίνας ἢ παῖς ἐστὶ τούτῳ κοῦδενί
 19 [ἄλλῳ προσήκει.]

Dans les formules d'adieu, M. Nicole transpose, en vue de la facture du vers, *πολλά* après *καὶ σὺ γε*. — Restée seule avec son amie, Philinna lui demande : « Qu'as-tu mon enfant ? Pourquoi vas-tu de côté et d'autre en agitant les bras ? » Et l'autre : « Tu le demandes, Philinna ? Je suis en peine de ce qu'il faudra faire maintenant ». Jusqu'ici nous marchons sur un terrain solide. Le sens du vers suivant dépend des suppléments qu'il faudra ajouter, et ces suppléments sont tout à fait arbitraires. Traduisons ceux que j'ai hasardés. « Dire quel est son père, cela n'appartient qu'à lui et à nul autre. » Elle pense à un ami de la famille qui interviendra, comme le Criton de l'*Andrienne*, pour faire connaître que l'amante du fils de famille est de bonne naissance athénienne. Ici pourraient se placer les fragments 93 et 94.

« Le pauvre, ô Gorgias, a beau être dans son droit, on méprise volontiers ses discours, on le soupçonne de ne parler que pour tirer de l'argent. L'homme qui porte un manteau râpé est tout de suite traité d'intrigant (*συκοφάντης*) alors même qu'il est outrageusement opprimé. » En effet, dans l'*Andrienne*, l'honnête Triton se voit d'abord traité de sycophante ⁽¹⁾, nous dirions aujourd'hui de maître chanteur. L'autre fragment pourrait appartenir à Gorgias encore incomplètement instruit. « Quel que soit l'homme qui a insulté à votre pauvreté, il est abandonné des dieux ; le malheur auquel il insulta, il pourrait d'aventure y tomber lui-même. L'opulence qui le rend insolent, si grande qu'elle soit, est fragile, car la roue de la fortune tourne promptement. » Le mal est que la révélation n'est pas faite au père de famille, à Chrésippe. Gorgias serait-il le nom de l'oncle paternel ou maternel du jeune homme, et la maison de ville devant laquelle se passe l'action lui appartiendrait-elle ?

Le fragment 95 est encore plus obscur pour nous. Quelqu'un qui le prend d'assez haut avec ce même Gorgias, lui remontre qu'il faut savoir se contenir sous le coup de l'injure et que l'emportement est la marque d'un petit esprit.

Il faut avouer que les éléments nous manquent pour reconstituer l'intrigue de la pièce. On voudrait tout au moins connaître le caractère du Campagnard. Il entrait assez tard en scène ; mais il est beaucoup question de lui, et le poète lui a certainement donné une physionomie originale. Les fragments nous ont seulement appris qu'il

⁽¹⁾ *Sycophanta*, Térence, *Andr.*, V, 4. 11.

mène la vie rude du paysan et qu'il bêche son champ de ses propres mains. Cela ne prouve nullement qu'il soit pauvre. Le Déméa des *Adelphes* est dans l'aisance, et il aime cependant *ruri agere vitam, semper parce et duriter se habere* ⁽¹⁾. On l'entendait dire chez Ménandre ⁽²⁾ :

Ἐγὼ δ' ἀγροικὸς, ἐργάτης, σκυθρὸς, πικρὸς,
φειδωλός.

Ἐργάτης : il maniait donc, lui aussi, la pioche et le râteau, cet Athénien de vieille roche, non par besoin, mais par goût et par choix. Tel était aussi le cas de notre *γεωργός*. De son rôle, il ne reste malheureusement que trois vers ⁽³⁾, dont voici le sens : « Je suis un campagnard, je ne dirai pas le contraire, et je n'ai pas trop l'expérience des choses de la ville; mais une longue vie m'en a appris un peu plus qu'à d'autres. »

On s'étonnera peut-être que l'action de cette comédie se prolonge jusque dans la nuit, alors que les Grecs n'avaient pas le moyen de simuler l'obscurité dans leurs grands théâtres découverts. Cependant le dernier acte de la *Casina* de Plaute, qui est une parodie burlesque des cérémonies nuptiales, se passe au commencement de la nuit; d'autre part, on mentionne jusqu'à cinq comédies grecques portant le titre de *Παννυχίς*, et les fragments de quelques-unes de ces pièces montrent qu'il s'agit bien d'une fête de nuit. Les spectateurs avaient l'imagination accommodante.

Les quatre pages que nous donne M. Nicole, intéressantes par elles-mêmes, sont de bon augure; elles en laissent prévoir d'autres. Jusqu'ici, l'Orient ne nous avait rendu que peu de chose de Ménandre : quelques vers détachés et deux feuillets de parchemin, trouvés par l'évêque Porphyre Uspenski, et publiés par Cobet, puis, plus complètement, par Jernstedt. Le mémoire de ce dernier savant ⁽⁴⁾, malheureusement écrit en russe, semble être peu connu ⁽⁵⁾. Je dirai donc qu'outre une curieuse scène tirée on ne sait de quelle pièce, ces feuillets contiennent des fragments du *Phasma*, cette comédie traduite en mauvais latin par le *poëta malivolus*, qui excita la bile de Térence. Comme Ménandre était un des poètes les plus en vogue dans le monde gréco-romain, on peut

⁽¹⁾ Térence, *Ad.*, I, 1, 20.

⁽²⁾ Ménandre, fr. 10.

⁽³⁾ *Id.*, fr. 97.

⁽⁴⁾ Pétersbourg, 1891.

⁽⁵⁾ Cependant Nauck a réimprimé ces

fragments dans les *Mélanges gréco-romains*, VI, 1, et Kock les a examinés et partiellement reconstitués dans *Rhein. Mus.* XLVIII, p. 221 sq.

espérer que de nouvelles découvertes nous le feront encore mieux connaître⁽¹⁾.

HENRI WEIL.

P. S. MM. de Wilamowitz et Kaibel ont l'obligeance d'appeler mon attention sur la vraie leçon du passage d'Élien cité ci-dessus. Les manuscrits y portent *ἐπέκοψε τὸ σκέλος πάνυ χρησίως*. Il faut donc lire *χρησίως πάνυ* (un bon coup), p. 677, v. 4. Nous voilà débarrassés de Chrésippe, et rien n'empêche plus de rendre au Campagnard le nom de Gorgias.

⁽¹⁾ Cette étude a fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 29 octobre 1897.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, présidée par M. Jules Claretie, a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 18 novembre 1897.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, présidée par M. Héron de Villefosse, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 12 novembre 1897.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, présidée par M. Glasson, a tenu sa séance publique annuelle le samedi 26 novembre 1897.

M. Bardoux, membre de la section de morale, est décédé le 23 novembre 1897.

TABLE.

	Pages.
Les origines de la guerre de Cent Ans. (Article unique de M. Albert Sorel.).....	637
Un nouveau conte égyptien. (1 ^{er} article de M. Maspero.).....	649
Histoire de la langue française. (3 ^e et dernier article de M. Gaston Paris.).....	659
Les nouveaux fragments de Ménandre. (Article unique de M. Henri Weil.).....	675
Nouvelles littéraires.....	693

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

OEUVRES DE J. DE LA FONTAINE.

NOUVELLE ÉDITION

revue sur les autographes et les plus anciennes impressions

ET AUGMENTÉE

DE VARIANTES, DE NOTICES, DE NOTES, D'UN LEXIQUE DES MOTS ET LOCUTIONS REMARQUABLES,
d'un portrait de fac-similés, etc.

PAR M. HENRI REGNIER.

Mise en vente de l'ALBUM.

1 volume in-8°, broché..... 5 francs.

EN VENTE :

Les tomes I à XI, formant les œuvres complètes. — Chaque volume in-8°, broché.... 7 fr. 50
(Collection des grands écrivains de la France.)

CH.-V. LANGLOIS,
CHARGÉ DE COURS À LA SORBONNE.

CH. SEIGNOBOS,
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À LA SORBONNE.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES HISTORIQUES.

1 volume in-16, broché..... 3 fr. 50

EN VENTE :

Manuel de bibliographie historique. — 1. Instruments bibliographiques, par
M. Ch.-V. LANGLOIS. — 1 volume in-16, broché..... 3 francs.

ÉMILE GEBHART,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

AU SON DES CLOCHES.

CONTES ET LÉGENDES.

LES TROIS ROIS. — AU SOIR DU MONDE ANTIQUE. — L'AGONIE DE CICÉRON.
AU SOIR DU MONDE ANTIQUE, EN L'AN 33. — LA DERNIÈRE NUIT DE JUDAS. — ALLELUIA!
LA PREMIÈRE ÉGLISE D'ATHÈNES. — LE ROI DAGOBERT.
LA SAINT-SILVESTRE DE L'AN 1000. — POURQUOI SAINT NICOLAS A DEUX FÊTES PAR AN.
NOËL FRANCISCAINE. — COMMENT UN TROUBADOUR DEVINT MOINE.
LE TESTAMENT DE CHARLEMAGNE. — L'ABBAYE DE LA CLOCHE-FÉLÉE. LA TENTATION DE SAVONAROLE.
PÂQUES SANGLANTES. — PATER NOSTER! — LE DIACRE DE NICÉE.

1 volume in-16, broché..... 3 fr. 50

DU MÊME AUTEUR :

L'Italie mystique, histoire de la Renaissance
religieuse au moyen âge. 2^e édition. 1 volume.
Moines et papes, essai de psychologie historique.
2^e édition. 1 volume.

Les Origines de la Renaissance en Italie.
1 volume.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)
Chaque volume in-16, broché..... 3 fr. 50

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

MISE EN VENTE PAR LIVRAISONS A PARTIR DU 20 NOVEMBRE 1897.

GEORGES PERROT,

Professeur à la Faculté des lettres de Paris,
Directeur de l'École normale supérieure, Membre de l'Institut.

CHARLES CHIPIEZ,

Architecte du gouvernement,
Inspecteur de l'enseignement du dessin.

HISTOIRE DE L'ART DANS L'ANTIQUITÉ.

ÉGYPTE — ASSYRIE — PHÉNICIE — JUDÉE — ASIE MINEURE — PERSE — GRÈCE.

Ouvrage contenant plus de 5,000 gravures.

TOME VII

La Grèce de l'Épopée. — La Grèce archaïque (LE TEMPLE).

MODE ET CONDITIONS DE LA PUBLICATION :

L'HISTOIRE DE L'ART DANS L'ANTIQUITÉ formera environ 500 livraisons, soit neuf beaux volumes grand in-8°.

Chaque livraison se vendra 50 centimes; ce prix sera porté à 1 franc pour les quelques livraisons qui seront accompagnées d'une planche en couleurs.

Mise en vente, le 20 novembre 1897, de la 346^e livraison, qui commence le tome VII : *La Grèce de l'Épopée*, — *La Grèce archaïque (Le Temple)*.

En vente :

TOME I^{er} : Égypte. — TOME II : Chaldée, — Assyrie. — TOME III : Phénicie, — Cypro. — TOME IV : Judée, — Sardaigne, — Syrie, — Cappadoce. — TOME V : Phrygie, — Lydie et Carie, — Lyco, — Perse. — TOME VI : La Grèce primitive, — L'Art mycénien.

Chaque volume se vend séparément : Broché, 30 fr.; relié, 37 fr.

DICTIONNAIRE

DES

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES,

D'APRÈS LES TEXTES ET LES MONUMENTS.

Ouvrage orné de plus de 6,000 figures d'après l'antique, dessinées par P. Sellier,

ET RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS SPÉCIAUX, D'ARCHÉOLOGUES ET DE PROFESSEURS

SOUS LA DIRECTION DE

CH. DAREMBERG ET EDM. SAGLIO

AVEC LE CONCOURS DE M. EDM. POTTIER.

Mise en vente du 24^e fascicule (HOPIOMACHIA-IMAGO) contenant 103 gravures.

Ce dictionnaire se composera d'environ quarante fascicules grand in-4°. Chaque fascicule comprend vingt-feuilles d'impression (160 pages).

EN VENTE :

Les vingt-quatre premiers fascicules. — Chaque fascicule in-4°, broché... 5 francs.

JOURNAL
DES SAVANTS

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 31 1898
CAMBRIDGE MASS.

DÉCEMBRE 1897

SOMMAIRE DU CAHIER.

- MM. J. BERTRAND. La question monétaire.
ALBERT SOREL. L'économie sociale de la France sous Henri IV.
G. MASPERO. Un nouveau conte égyptien.
ÉMILE BLANCHARD. Vers le Pôle.
NOUVELLES LITTÉRAIRES. — TABLE.

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCVII

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. RAMBAUD, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, *président*.

ASSISTANTS... { M. J. BERTRAND, de l'Institut, Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. CH. LÉVÊQUE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. WALLON, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. GASTON BOISSIER, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. R. DARESTE, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. G. PERROT, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

AUTEURS... { M. GASTON PARIS, de l'Institut, Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BERTHELOT, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
M. JULES GIRARD, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. WEIL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. PAUL JANET, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
M. BLANCHARD, de l'Institut, Académie des sciences.
M. L. DELISLE, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, *secrétaire du bureau*.
M. MICHEL BRÉAL, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. BARTH, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
M. ALBERT SOREL, de l'Institut, Académie française et Académie des sciences morales et politiques.
M. MAREY, de l'Institut, Académie des sciences.
M. MASPERO, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE VENTE

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.

LE JOURNAL DES SAVANTS paraît par cahiers mensuels. Les douze cahiers de l'année forment un volume. Le prix de l'abonnement annuel est de 36 francs pour Paris, de 40 francs pour les départements et de 42 francs pour les pays faisant partie de l'Union postale. — Le prix du cahier séparé est de 3 francs. Il reste encore quelques collections complètes, en 60 volumes, au prix de 900 francs. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis, réclamations et autres écrits adressés à l'éditeur du JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1897.

31

LA QUESTION MONÉTAIRE. The First Battle. Par M. J. Bryan.
W. Conkey, Chicago. 1897.

PREMIER ARTICLE.

L'abondance des métaux précieux et les variations de leur valeur produisent dans le monde civilisé des embarras, des agitations et des alarmes, que le temps seul pourra calmer et guérir. « Les faits sont les maîtres », a dit avec résignation le ministre des finances Léon Say; les règlements, les décrets et les lois ne tariront pas la source du mal. Depuis le commencement de ce siècle, la production de l'or a plus que décuplé; les mines d'argent nouvelles, comme autrefois celles du Potosi, semblent inépuisables. Quand le bien vient, il faut le prendre et s'en réjouir, mais ni l'or ni l'argent ne sont des biens réels, c'est une vérité banale; ils sont agréables et utiles, nullement nécessaires. Tout homme peut répéter avec quelque raison :

Quand l'argent fault tout fault.

Mais la douloureuse maladie que Rabelais nommait *faute d'argent* n'a rien de commun avec la rareté de la monnaie dans le monde. Le métal qui procure toutes choses est par lui-même de petite valeur. Comment se persuader cependant qu'un bien prisé si haut et partout accueilli avec joie puisse apporter tant de troubles et d'ennuis? La contrariété s'explique : les biens ne sont pas mis en commun; la solidarité humaine est petite. Lorsque la somme des richesses réelles n'est pas diminuée, quand elle est accrue même, un changement dans leur distribution peut entraîner les plus tristes conséquences; il importe peu que

l'or devienne rare ou commun chez nos descendants, les prix s'établiront en conséquence; mais quand les habitudes sont prises, quand des engagements sont acceptés pour de longues années, les changements trop brusques peuvent rendre intolérable un fardeau jusque-là léger. Quand celui dont les revenus sont assurés croit savoir combien une pièce de vingt francs représente de repas pour sa famille et qu'il voit, sans pouvoir s'en prendre à personne, la pauvreté succéder peu à peu à l'aisance et la misère frapper à sa porte, il se tourne vers les pouvoirs publics, pour leur dire tristement : « Trouvez moyen de faire baisser les prix ! » Les producteurs, de leur côté, élèvent la voix et s'écrient : « Gardez-vous de commettre un tel crime ! L'abaissement des prix serait le dernier des malheurs. Il y va de la mort de l'agriculture et de la ruine de l'industrie ! » Les prix actuels, ils l'affirment, avec raison peut-être, ne sont pas rémunérateurs; les ouvriers souffrent, les usines manquent de travail, la terre nourrit mal ceux qui la cultivent. L'accroissement des salaires et l'élévation des prix de vente peuvent seuls enrichir et sauver le pays.

Les prix, en ce moment, sont-ils en baisse ou en hausse? Les juges, qu'on doit croire instruits sur cette question, n'ont pas réussi à l'éclaircir; elle est trop vaguement posée. Les détails sont infinis et s'accordent mal. En Angleterre, comme aux États-Unis, les commissions d'enquête déplorent la trop grande valeur acquise par une pièce d'or. Beaucoup d'observateurs consciencieux, cependant, se plaignent, comme en France, que la vie soit plus chère que jamais. Chacun appuie sa thèse sur des faits très assurés. On a publié, à l'occasion des discussions relatives à la monnaie, un tableau graphique représentant la moyenne des prix de quarante marchandises : meubles, bétail, grains, vins, fruits, victuailles, recueillis pendant un siècle. La courbe présente de nombreuses sinuosités; on la voit s'élever, non d'une manière continue, mais avec de fréquentes alternatives, jusqu'en 1808, époque d'un maximum, puis s'abaisser, toujours avec de bizarres oscillations, jusqu'en 1825, où elle reprend le niveau de 1782. La baisse continue, et malgré un maximum très prononcé en 1865, on se retrouve en 1884 fort au-dessous du niveau de 1784. Ce tableau, dressé aux États-Unis et, ne l'oublions pas, pour servir d'argument dans une discussion, mérite peu d'attention et peu de confiance. Les éléments sont hétérogènes et mal définis; leur moyenne ne prouve rien. Les uns, pour justifier leurs conclusions, nomment prix de vente ce qui est payé au producteur; les autres désignent ainsi ce que le marchand exige de l'acheteur. Ce second prix est souvent le double du premier; pour les produits de certaines usines il est au moins décuple.

Les lois monétaires exercent une action très efficace sur la baisse ou sur la hausse des prix. C'est pour cela qu'on les discute avec tant de passion. Monométallistes et bimétallistes sont également logiciens. Aucune conséquence de leurs doctrines tant discutées ne saurait leur échapper; ils savent quels intérêts leurs conclusions favorisent; ils entendent les plaintes des victimes; chaque parti a les siennes; ils tendent ouvertement vers des buts opposés. Nous n'assistons pas à la lutte de l'erreur contre la vérité, mais au conflit d'intérêts inconciliables.

S'il ne s'agissait entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent que de proclamer l'excellence de celle qui se compte plus aisément, s'use le moins rapidement et charge moins nos poches, une question aussi facile ne passionnerait personne. Quand on est bien payé, que ce soit en or ou en argent, on sait toujours assez d'arithmétique pour vérifier son compte, et le fardeau d'un sac d'écus trop lourd est un ennui qu'on ne plaint pas.

Un grand homme d'État, M. Gladstone, qui, depuis, s'est prononcé nettement, répondant à l'improviste à un comité monétaire, a comparé le monométallisme au libre-échange, et le bimétallisme à la protection. Les deux partis l'ont accusé d'avoir parlé sans réfléchir; il leur sâchait qu'il n'eût pas conclu. La comparaison pourrait être préméditée; elle est ingénieuse, et la convenance du rapprochement justifiée par la conformité des principes. Les protectionnistes veulent procurer la hausse des prix; les bimétallistes, dans le même esprit, présentent leur baisse comme un mal qu'ils espèrent guérir. Le monométallisme, favorable aux acheteurs, est le frère du libre-échange.

De quel côté se trouvent la raison et la justice? La baisse des prix est-elle désirable? C'est là le nœud; mais tout dépend des circonstances et des causes. La réponse ne saurait être ferme et absolue. Parmi les innombrables intérêts mis en jeu, tous dignes de sympathie et de respect, on ne peut favoriser les uns qu'en sacrifiant les autres.

Les inventions mécaniques, physiques ou chimiques, l'amélioration des moyens de transport, la division plus habile du travail, la découverte de matières premières plus aisées à exploiter, ou plus abondantes, peuvent, par l'abaissement des prix de revient, procurer celui des prix de vente. Une baisse de ce genre est une bonne fortune dont l'humanité doit se réjouir. Dans ce cas-là même, il faut signaler des souffrances passagères, quelquefois aiguës; il est charitable, équitable même, de les soulager, mais absurde de les alléguer comme un obstacle à l'intérêt de tous dans l'avenir.

Une concurrence déréglée, une production imprévoyante peuvent

procurer la baisse des prix; c'est un malheur pour ceux qui ont fait fausse route, mais l'expérience instruit, empêche d'aller trop loin, et impose de justes limites.

La mode, la nouveauté des objets, leur ancienneté quelquefois, apportent dans les prix de grandes variations. Qu'un oignon de tulipe s'offre pour 5 francs lorsque l'année précédente on en refusait 1,000, le vendeur y perd ce que gagne l'acheteur; il n'y a rien de plus à en dire.

Les lois de douane exercent sur les prix une influence complexe et très grave. La question est plus importante encore et plus haute que celle de la monnaie; nous n'avons pas à l'étudier ici.

L'amointrissement des prix dû à une variation survenue dans la puissance d'achat de l'or ou de l'argent est de tout autre sorte. « Quand tout se remue également, a dit Pascal, rien ne se remue en apparence. » Si tous les prix devenaient doubles, les transactions ne seraient pas troublées, sauf par les conventions antérieures, qui deviendraient un cruel embarras. « Dans ce monde, dit Panurge, on ne donne guère; chacun prête et chacun doit. » Les dettes de toute nature, en conservant le même nom, seraient en réalité diminuées de moitié. Les uns, pour profiter de leurs avantages, réclameraient simplement la justice; les autres, contre une ruine imprévue et imméritée, invoqueraient l'équité. Un débiteur dirait à son créancier : Je me suis engagé à vous payer 1,000 francs à telle date; nos conventions ne parlent ni de la hausse ni de la baisse des prix. Je m'acquitte en vous donnant, sans m'inquiéter du reste, 50 pièces d'or de 20 francs, pesant 333 grammes, ou 200 pièces de 5 francs en argent, pesant 5 kilogrammes. Aucun juge n'oserait lui donner tort. Le législateur pèse à d'autres balances; la question ainsi posée lui semblerait difficile; il s'en présente à lui de beaucoup moins simples. La hausse de certains prix et de certains salaires coïncidant avec la baisse d'un grand nombre d'autres, montre avec évidence qu'au changement survenu dans la valeur de la monnaie s'associent d'autres causes souvent opposées. C'est en vain qu'on espère concilier tous les intérêts et tous les droits. Aucune loi ne fera ce miracle.

Les conventions pécuniaires supposent tacitement à la monnaie une valeur identique et constante, qui devrait être son caractère essentiel. On n'ignore pas que la puissance d'achat d'une même pièce diminue de siècle en siècle; on comprend même, sans trop raffiner, que tout en attachant un sens très clair à cette assertion, on doit reconnaître pour impossible une définition précise de la valeur. Les lois monétaires, quoi qu'il en soit, sont plus ou moins parfaites, c'est le sentiment de tous les

économistes, selon qu'elles contrarient ou qu'elles favorisent dans leurs inévitables hasards les variations de la valeur des monnaies.

Une commission anglaise composée des hommes les plus compétents a déclaré en 1889 l'*appréciation*, c'est-à-dire l'accroissement de la puissance d'achat de la monnaie d'or, la seule qui ait cours dans la Grande-Bretagne. Un parti très nombreux et très actif se plaint de la baisse générale des prix et déclare urgent de la combattre. En France, cette baisse n'est aucunement évidente; c'est pour la faire cesser cependant qu'on demande le retour à la loi bimétallique de 1803, c'est-à-dire à la frappe libre et illimitée de la monnaie d'argent. Les producteurs et les vendeurs espèrent y trouver avantage. Les ouvriers verraient croître leurs salaires sans que leur fortune en devienne meilleure; le prix du pain s'élèverait probablement plus vite que celui de la journée de travail. Tout en recevant le même nombre de pièces de monnaie, les propriétaires et les rentiers seraient certainement appauvris; les bimétallistes s'y résignent pour eux.

On a souvent raconté l'histoire de la crise monétaire: la découverte des placers de la Californie et des mines d'Australie, coïncidant avec un redoublement d'activité dans les exploitations de l'Oural; le cri d'alarme des économistes; la Hollande et la Belgique effrayées, retirant au précieux métal le caractère de monnaie légale; l'or, malgré leurs timides efforts, affluant dans nos régions; l'argent s'enfuyant vers l'Orient où, s'il faut en croire Montesquieu, ceux qui négocieront porteront toujours de l'argent et n'en rapporteront pas. Les spéculateurs, pendant cette période, trouvèrent profit à transformer les pièces de 5 francs en lingots. Pour retenir la menue monnaie, il fallait, en dépit de la définition du franc, abaisser le titre des petites pièces.

La France, l'Italie, la Belgique et la Suisse, unies par une convention monétaire, ont frappé, de 1851 à 1885, pour 8 milliards de monnaie d'or; l'Angleterre et les États-Unis, pendant la même période, ont mis en circulation, l'une pour 6 milliards, l'autre pour 7 milliards de pièces d'or nouvelles. La production de l'or, sensiblement diminuée pendant quelques années, dépasse aujourd'hui celle dont on s'effrayait en 1851. La Californie, l'Australie, la Russie et l'Afrique répandent dans le monde et apportent aux hôtels de monnaie une quantité d'or toujours croissante, qui, cette année, dépassera 1 milliard. On allègue à tort dans les discussions la disette de monnaie et l'insuffisance de l'or, *gold famine*; si la baisse du prix des lingots d'argent n'avait pas pris les devants et détourné l'attention, l'abondance de l'or, tant redoutée il y a cinquante ans, serait de nouveau signalée comme un péril.

La situation monétaire en France, sous le régime de la loi bimétallique de 1803, avait résisté à toutes les causes de perturbation et résolu un problème insoluble : le maintien d'un rapport fixe entre la valeur de l'or et celle de l'argent.

Une telle prétention, disent les maîtres orthodoxes de l'économie politique, est ridicule, antiscientifique et contraire au bon sens; il est indigne d'une nation éclairée de s'attarder à une extravagance condamnée par l'histoire de tous les temps.

La loi de 1803, répondent les bimétallistes, a pendant soixante-sept ans consacré ce que vous déclarez absurde, sans qu'aucun mal en soit advenu. Malgré les guerres de l'Empire, malgré la découverte des mines de Californie et d'Australie, malgré les changements survenus dans les lois monétaires en Angleterre, en Hollande et aux États-Unis, elle a maintenu le rapport 15,5 immuable dans le monde entier, et le maintiendrait encore si nos législateurs, trop timides, n'avaient inconsidérément brisé le régulateur qui fléchissait à peine, et, pour toujours peut-être, ébranlé l'édifice.

Comme les médecins de la fable, chacun veut triompher et abonde dans son sens :

Il est mort, disait l'un, je l'avais bien prévu;
S'il m'eût cru, disait l'autre, il serait plein de vie.

Il n'est pas supportable de voir des hommes également capables d'attention et d'étude se déclarer mutuellement insensés, absurdes et rebelles à l'évidence.

On ferait cesser le scandale si chacun voulait bien, en maintenant ses assertions, les rendre moins absolues. Les monométallistes affirment qu'aucune loi et aucun artifice ne peuvent assurer, *quoi qu'il arrive*, un rapport invariable entre les valeurs des deux métaux; ils ont raison, incontestablement; mais presque tous se donnent le tort de supprimer les trois mots soulignés, en laissant croire que pour entraver les variations et pour les atténuer, aucune loi ne peut être efficace. Les bimétallistes, au contraire, affirment et maintiennent avec grande raison que la frappe libre de l'or et de l'argent, comme l'autorisait la loi de 1803, maintient *très efficacement* un rapport invariable entre les prix des deux métaux; mais cette efficacité a des limites que ses défenseurs trop zélés ont le tort de ne pas dire. Eux aussi, dans leur énoncé, suppriment les mots que nous avons soulignés.

Pour régler les horloges et les pendules d'une ville, un horloger ingénieux avait inventé un procédé qu'il disait infailible. Chaque jour, à

midi, un courant électrique ramenait les aiguilles sur le chiffre XII du cadran. Quelques censeurs, rivaux intéressés peut-être, voulant juger sur deux ou trois exceptions, condamnèrent la méthode et dénigrèrent l'inventeur. L'action électrique était limitée au voisinage du chiffre XII. Une avance ou un retard supérieurs à cinq minutes mettaient le régulateur en défaut. L'inventeur du système avait tort de le dire parfait, les critiques plus grand tort encore de le déclarer absurde.

Les effets de la loi de 1803, comme ceux du régulateur électrique, avaient des limites qu'il faut dire. Tout possesseur d'un lingot d'or ou d'un lingot d'argent pouvait les convertir en pièces de vingt francs ou de cinq francs, sans autorisation préalable, presque sans frais et sans limite aucune. Chacun dans les paiements acceptait indifféremment la monnaie d'or ou la monnaie d'argent, qu'on n'avait pas d'ailleurs le droit de refuser. Lors de l'affluence de l'or, à partir de 1850, et malgré la frayeur des économistes, notre Hôtel des monnaies, docile à la loi, en frappant l'or qu'on lui apportait, a maintenu dans le monde entier un rapport voisin de 15,5.

Lorsque tout kilogramme d'argent était converti gratuitement en quarante pièces de cinq francs, et tout kilogramme d'or en cent cinquante-cinq pièces de vingt francs, la baisse de leurs prix était impossible, pour le kilogramme d'or, au-dessous de 3,100 francs, de 200 francs pour le kilogramme d'argent. La hausse des lingots restait possible, mais, quelle qu'elle fût, la frappe libre maintenait le rapport voisin de 15,5. Si, par exemple, le rapport s'élevait à 16, en quelque lieu que ce fût, on pouvait y acheter des lingots d'argent, les payer en or, les transporter à la Monnaie de Paris, les y convertir en pièces de cinq francs, qui, échangées contre de la monnaie d'or, procuraient, sans aucun risque, un bénéfice de trente-trois grammes d'or par kilogramme consacré à l'achat des lingots d'argent. Si le rapport s'abaissait, à 15 par exemple, on pouvait acheter de l'or, le payer en argent, le transporter à la Monnaie de Paris, l'y convertir en pièces de vingt francs, qui, échangées contre de la monnaie d'argent, procuraient un bénéfice de cinq cents grammes d'argent sur le prix de chaque kilogramme d'or.

Les achats continuaient, et procuraient la hausse du métal déprécié, jusqu'au rétablissement du rapport 15,5. Le ressort du régulateur était l'amour du lucre, est-il téméraire de s'y fier ?

Ce raisonnement, répété tant de fois dans de si longs discours, peut cependant se trouver en défaut.

Lorsque la valeur de l'un des deux métaux diminue, la frappe libre relève son cours en permettant l'échange des pièces fabriquées avec le

métal déprécié, contre des pièces de l'autre métal. Ces pièces quittent le pays, et quand elles ont toutes disparu, il faut renoncer à l'opération. Sous le règne de Louis-Philippe, nous n'avions en France que de la monnaie d'argent; si le rapport, fixé par la loi à 15,5, s'était élevé à 20, à 40 même comme aujourd'hui, la frappe libre ne pouvait rien pour le diminuer.

Un second cas échappe au raisonnement. Si les demandes trop nombreuses dépassent la puissance mécanique des balanciers de la Monnaie, il faudra faire attendre pour la fabrication des pièces, et les spéculateurs, ne recevant pas d'intérêts pour leurs lingots, pourront perdre la totalité de leur bénéfice.

Cela est arrivé de 1871 à 1876. L'Allemagne avait décidé l'adoption de l'étalon d'or; elle aurait pu, mettant à profit une loi économique à laquelle on a fait l'honneur de lui donner un nom et qu'on appelle le *théorème de Gresham*, se borner à diminuer le titre ou le poids de sa monnaie d'or, comme les États-Unis l'avaient fait en 1834. Il aurait suffi de porter le rapport à 16 ou à 16,5; si les circonstances n'avaient pas brusquement changé par la découverte des mines de la Nevada, la fuite de l'argent aurait été prompte, non seulement sans dépense, mais avec bénéfice pour le Trésor, abaissant le poids de la monnaie d'or, et pour les marchands de métaux, qui, nous apportant, sous forme de lingots, les florins et les thalers, auraient emporté notre or, que la loi de 1803 laissait sans défense. Les financiers allemands connaissaient le théorème de Gresham : La mauvaise monnaie chasse la bonne! Ils ont préféré, pour hâter la transformation, vendre les florins et acheter de l'or. Cinq cents millions jetés sur le marché ont fait baisser le prix du métal; le rapport 15,5 aurait triomphé cette fois encore, mais la frappe libre n'a pu, disons mieux, n'a pas osé lutter contre la production imprévue des mines d'argent découvertes en Amérique. Le gouvernement français, effrayé, hésitant, cédant aux circonstances, mit des entraves à la frappe que la loi déclarait libre et, prenant franchement son parti, demanda une suspension provisoire, qui dure encore.

Que serait-il advenu si, docile à la lettre de la loi, on avait fait tête à l'orage, doublant, quadruplant, décuplant avec une indifférence résolue la fabrication des monnaies d'argent? De 5 millions en argent frappés à Paris en 1872, la valeur des lingots apportés s'était élevée l'année suivante à 154 millions. La Monnaie de Bruxelles, en même temps, en recevait pour 111 millions; c'est elle qui, la première, signala le danger, sur la gravité duquel on n'était pas d'accord. On aurait pu, certainement, maintenir le rapport 15,5, mais à la condition d'échanger

tout l'or des pays associés dans l'Union latine, d'abord contre les florins allemands, ensuite contre l'argent apporté d'Amérique. Tout aurait émigré. Les Américains, vraisemblablement, auraient continué à apporter leurs lingots, emportant, au lieu d'or, des marchandises. Les producteurs, les industriels et les marchands se seraient enrichis; mais nous aurions aujourd'hui, au lieu de six milliards de monnaie, dont la moitié environ en or, dix milliards, quinze milliards peut-être, exclusivement en pièces d'argent, et cette fausse richesse aurait de déplorables conséquences. Le mal visible serait grand; le mal latent, quoique immense, échapperait à beaucoup d'esprits. Tous les prix s'élèveraient dans une proportion que je ne saurais évaluer, mais qui pourrait, aussi bien que l'abondance de l'argent, franchir avec le temps toute limite. Les mines américaines, stimulées par un débouché illimité, la loi de 1803 l'ordonnait ainsi, jettéraient chaque année sur le marché des millions de kilogrammes d'argent, et si la baisse du métal, quoique combattue par cet emploi qui lui serait offert, devenait ce qu'elle est aujourd'hui, si elle s'aggravait même, le cas pourrait advenir, les pièces de cinq francs, devenues notre seule monnaie, perdant dans les pays à étalon d'or la moitié, les deux tiers peut-être de leur valeur, que deviendrait notre commerce extérieur? Nul retour, d'ailleurs, ne serait possible à la monnaie d'or. Quel gouvernement consentirait à payer les milliards justement réclamés par les possesseurs des pièces d'argent démonétisées?

Les défenseurs du bimétallisme ont sévèrement blâmé la suspension de la frappe libre de l'argent. La mesure cependant était urgente. On l'a prise avec hésitation, croyant le péril lointain et douteux. Léon Say, dans un discours au Sénat, s'est écrié, croyant exagérer sans doute : La baisse de l'argent peut s'accroître encore, nous la verrons peut-être s'élever à 12, à 15., à 18 p. 100 ! Nul ne prévoyait alors qu'elle atteindrait 60 p. 100.

On a exagéré l'influence, cependant réelle, de la masse monétaire sur les prix. Jamais, disait Adam Smith, il y a plus d'un siècle, il n'y a eu discussion ni sur le fait, ni sur la cause.

Stuart Mill a écrit : « L'accroissement de la quantité de monnaie élève les prix, et sa diminution les abaisse », c'est la proposition la plus élémentaire dans la théorie de la monnaie; sans elle, nous n'y pourrions rien comprendre.

« On a évalué, dit Rossi, qui, comme Adam Smith et Stuart Mill, est devenu un des maîtres classiques de la science économique, à 128 p. 100 l'accroissement du numéraire procuré en Europe pendant le xvii^e siècle,

par l'envoi des métaux d'Amérique. Le prix des marchandises augmentait-il de 128 p. 100? En aucune façon! Les prix, loin de suivre l'augmentation du numéraire, présentèrent, pendant ce siècle, les oscillations les plus bizarres et les plus violentes. Les prix augmentaient ici de 30 p. 100, ailleurs de 400 p. 100. Le prix du blé à Paris resta presque stationnaire. On ne peut arriver à aucune conclusion certaine si l'on ne tient compte que de ces seules données. »

Sans contester l'influence de la masse monétaire, Rossi veut dire que d'autres causes intervenant pour faire varier les prix, il est impossible d'expliquer et de prévoir les faits, en ne tenant compte que d'une seule.

Le problème subsiste cependant : Quelle est l'influence de la quantité de monnaie dans un pays, et dans le monde entier, sur la puissance d'achat de chaque pièce?

Si cette puissance devient moitié moindre, tous les prix ne doubleront pas, quelques-uns même pourront s'abaisser, mais tous, sans exception, seront doubles de ce qu'ils seraient si aucun changement monétaire ne s'était produit. L'effet total, le seul qu'on observe, est la somme des effets partiels; il faudrait, pour chaque cas particulier, analyser les causes, et découvrir la part, égale sur tous les prix, des vicissitudes de la monnaie.

Dans l'ardente polémique engagée depuis tant d'années, des pamphlétaires qui savaient se faire lire et des orateurs applaudis ont déclaré, en l'acceptant comme axiome, la puissance d'achat de la monnaie inversement proportionnelle à la masse en circulation. « Si vous doublez le nombre des dollars, disent-ils, vous verrez doubler les prix. » Le révérend archevêque de Dublin, le docteur Walsh, dans un écrit souvent cité, a accepté ce principe comme indiscutable.

Tous les écrivains admettent cette loi, dit un pamphlet répandu à cent mille exemplaires lors de la dernière élection présidentielle aux États-Unis. Presque tous l'admettent en effet; je les crois dans l'erreur, mais cela, dans le cas actuel, ne doit rien changer aux conclusions. Si la frappe libre était reprise, aux États-Unis ou en France, on verrait, comme l'espèrent ceux qui la demandent, et comme le craignent leurs adversaires, tous les prix s'élever, non à proportion du nombre des pièces de monnaie, mais en raison de la dépréciation du métal. La loi qui attribuerait une valeur de cinq francs à un disque du métal qui la veille en valait deux, amènerait promptement, immédiatement peut-être, à exiger, dans toute convention nouvelle, cinq pièces pour un achat ou pour un service qui se payait avec deux.

Si les billets, en Espagne et en Grèce, perdent 30 et 50 p. 100, en

dépôt du cours forcé, on pourrait les relever immédiatement, lors même qu'on en doublerait le nombre, en les déclarant remboursables en or. Il suffirait que l'échange fût possible, comme il l'est pour nos billets de banque; personne ne le réclamerait.

Lorsque, dans un pays, l'ingénieux mécanisme des banques de crédit n'a pas simplifié les paiements, la somme des dépenses de tout genre est égale, chaque année, à la valeur totale de la monnaie qui circule, multipliée par le nombre moyen de fois que chaque pièce a changé de main. Si la masse monétaire vient à doubler, ceux qui affirment que les prix doubleront, croyant énoncer une vérité évidente, portent leur attention sur le premier facteur du produit qui, en effet, devient double; la somme des dépenses, suivant eux, doit donc doubler, et chacune d'elles, pour cela, se solder par une somme double. Ils oublient que le nombre des pièces ayant doublé, chaque pièce servira moins souvent; le second facteur du produit a grande chance de devenir moitié moindre.

La conclusion de cet aperçu superficiel serait alors, que la masse monétaire influe fort peu sur les prix. Je la crois moins éloignée de la vérité que le principe de proportionnalité qu'aucune expérience n'a confirmé et qu'aucun raisonnement ne démontre.

Il n'existe dans un pays aucune relation nécessaire entre la quantité de monnaie qui circule et le prix attribué à chaque chose. Les habitudes prises de payer comptant, ou de faire de longs crédits, ont une grande influence sur le nombre des pièces nécessaires. Si chaque dépense est payée immédiatement, la circulation de la monnaie étant plus active, la masse monétaire pourra être beaucoup moindre que si les acheteurs règlent leur dépense après de longs délais, à la fin de chaque mois, par exemple, ou même pour l'année entière.

En Suède, la monnaie qui circule représente trente-cinq francs par habitant; en France, plus de deux cents francs. Les prix, à Paris, ne sont pas pour cela six fois plus élevés qu'à Stockholm.

La question est importante. Supposons, pour la présenter sous une autre forme, qu'un très riche Américain ait la fantaisie de léguer à chaque citoyen suisse, riche ou pauvre, une somme de cent francs payable le même jour pour tous, en monnaie frappée à New-York avec de l'or américain, et ajoutons au testament que chaque citoyen marié recevra deux cents francs, et trois cents s'il a des enfants. Les quelques centaines de millions prélevés sur sa succession doubleraient à peu près la masse monétaire de la Suisse; croit-on que pour cela tous les prix doubleraient? C'est l'opinion de David Hume qui s'est proposé un problème analogue. S'il en était ainsi, d'innombrables familles maudiraient l'étrange bienfai-

teur qui, sans accroître sensiblement par ses cent francs une fois donnés leurs revenus et leur bien-être, aurait à jamais doublé leur dépense. Ceux qui demandent au travail le pain de chaque jour, si chaque service rendu doublait de prix, ne seraient aucunement plus à l'aise, leur dépense ayant doublé en même temps que leur salaire; mais il n'en serait rien. Cela semble trop clair pour en chercher la preuve. L'année serait bonne pour les petits marchands, quelques-uns s'enrichiraient; mais s'ils doubleraient leurs prix, ils perdraient leurs clients qui, leurs cent francs une fois dépensés, ne se trouveraient pas plus riches qu'avant. Les moins dépensiers auraient acheté trois francs de rente; c'est trop peu pour doubler à jamais leur dépense. Le prix qu'un acheteur consent à dépenser dans chaque occasion dépend des sommes sur lesquelles il peut compter dans un avenir prochain, non de la quantité de monnaie qu'il a dans sa poche ou qu'il sait dans sa caisse. Un budget ne se fait pas au jour le jour. Les centaines de millions répandues dans le pays seraient loin de doubler pour chacun, et chaque jour, la quantité de monnaie disponible. Les plus pauvres les auraient promptement convertis en objets utiles. Une pluie abondante peut enfler les ruisseaux et grossir les rivières; elle ne préserve de la sécheresse que pour un temps très court. L'influence de la pluie d'or supposée sur la puissance d'achat d'une pièce d'or serait difficile à prévoir. Maupertuis disait dans un jour de paresse et d'ennui: « Je voudrais avoir à résoudre un beau problème, qui ne serait pas difficile! » Celui-là est beau, chacun peut y penser, mais je le crois insoluble. L'influence, vraisemblablement, serait plus grande sur la durée des crédits accordés que sur les prix; elle varierait avec le caractère des gens du pays et différerait beaucoup de l'effet produit par quelques centaines de millions distribuées entre les plus riches.

J. BERTRAND.

(*La fin à un prochain cahier.*)

L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA FRANCE SOUS HENRI IV, 1589-1610,
par Gustave Fagniez, Paris, Hachette, in-8°, 1897, 428 p.

Si le livre de M. Gustave Fagniez arrive à son heure, dans un temps où les études d'histoire sociale sont à la mode, c'est une heureuse rencontre; mais l'auteur ne l'a point cherchée. Son livre, entrepris depuis

longtemps, sort d'études de première main : il est un des meilleurs témoignages du mouvement qui porte nos historiens vers les études économiques. M. Gustave Fagniez est entré, un des premiers, dans ce mouvement, vers le même temps, si je ne me trompe, que le regretté Henri Pigeonneau. On n'a pas oublié l'*Histoire du commerce de la France*, que Henri Pigeonneau a poussée jusqu'à Richelieu. Il y a consacré un remarquable chapitre⁽¹⁾ au commerce français sous Henri IV. C'est une partie du sujet que M. Gustave Fagniez a développé en un volume très rempli, très nourri de faits, présentés sous une forme ferme et claire. L'auteur parle avec sobriété de la peine qu'il a eue à découvrir ses sources. Il n'y en a point de plus cachées, de plus disséminées partout. Il faut vraiment que l'érudit, que l'historien tâtonne nombre de fois, la baguette de coudrier à la main. Les chroniqueurs et les historiens qui ont écrit d'après les chroniques ont relevé sur cet article peu de faits, assez mal déterminés, en général, et sont demeurés dans le vague; tel, par exemple, le judicieux Poirson. Les documents les plus précieux pour l'histoire de la propriété, du commerce, de l'industrie sont les livres des maisons de commerce, les minutes des notaires, les procédures. M. Fagniez fait, avec raison, observer que ces papiers sont précisément les moins accessibles et les moins bien conservés. Il ne s'en est pas découragé; il a fouillé ces collections souvent dépareillées, il en a tiré une abondante moisson. Son sujet, étudié par lui dans un détail minutieux, avec une patience infatigable, a été conçu largement.

M. Fagniez a souhaité, il pense que beaucoup d'autres historiens ont souhaité comme lui, « un ouvrage spécial qui, avec autant de précision que possible, décrirait la désorganisation sociale au moment où Henri IV hérita d'un droit contesté et d'une autorité en partie nominale, et, pendant les années qui suivirent, déterminerait l'esprit et l'efficacité des mesures destinées à remédier à cette désorganisation, ferait assister au progrès de la pacification, de la sécurité du travail et de la richesse et marquerait le point où en était arrivée, dans le premier quart du xvii^e siècle, une prospérité toute récente ».

C'est le livre qu'a fait M. Fagniez. Il y a étudié successivement : l'*économie rurale*, où il fait rentrer tout le travail de la terre, et, par suite, les mines; l'*économie industrielle*, l'*économie commerciale* : commerce intérieur et commerce extérieur. Dans chaque chapitre, il décrit l'état des choses à l'avènement de Henri IV, analyse les actes du roi et de ses

⁽¹⁾ Henri Pigeonneau, *Histoire du commerce en France*, tome II : Le xvi^e siècle; livre II : Henri IV et Richelieu. Paris, Cerf, in-8°, 1889.

ministres, en montre les effets. Mais ces divisions, pour naturelles qu'elles soient, demeurent un procédé d'étude et d'exposition. Dans la réalité, tous les phénomènes de la vie économique ont été connexes; ils ont réagi les uns sur les autres; ils ont influé sur la vie sociale, sur les événements politiques, ils en ont reçu les contre-coups.

Dans une *conclusion* qui contient les pages maîtresses du livre, M. Fagniez rétablit les choses dans leur ensemble et s'efforce de faire suivre, à travers tout le règne et sous toutes les formes, par tous les organes de la vie économique, « l'enchaînement ininterrompu de la création et de la circulation de la richesse ».

À l'avènement de Henri IV, le tableau de la France, dévastée par les guerres civiles, est, dans ses grands traits, celui qui se reproduira au sortir de la Fronde, et, au début de ce siècle, après la Terreur et le Directoire. Aucune sécurité dans les campagnes : des bandes de soudards sans solde qui continuent, après la guerre, le pillage barbare dont ils ont vécu pendant la guerre; des bandes de gentilshommes pauvres, des cadets de famille privés d'héritage, qui n'ont pas le moyen de se faire officiers; qui, s'ils le sont, ne touchent pas de solde, et sont réduits à se faire « gentilshommes de grand chemin », à courir « à la désespérance », à vivre de rapines; ce sont les « compagnons de Jéhu » de ce temps-là. Les « chouans » ne manquent point : les paysans s'arment pour se défendre, tuent et pillent par vengeance, tuent par fanatisme, et continuent par habitude, par brutalité : « Beaucoup de paysans ont abandonné leurs maisons, écrit un contemporain; la population n'est plus, comme autrefois, probe et civile; la misère, la vue du sang, la guerre, l'ont rendue rusée et sauvage⁽¹⁾. » Le « bonhomme » est devenu féroce : les bandes de *gautiers*, de *croquants*, de *châteauverds* sont la terreur du pays. C'est l'horrible et sanglante misère, décrite par Agrippa d'Aubigné en ses *Traiques*.

Cependant ce peuple est prêt à s'apaiser; il ne demande que de l'ordre pour se soumettre, des lois et des juges pour obéir; il est impatient de la sécurité, afin de retourner à la terre; que dis-je? il y retourne en secret, et l'on voit se produire alors ce qui s'est reproduit en grand, de 1792 à 1799, la merveilleuse persistance de la petite vie agricole, qui entretient les bras, qui entretient le sol, qui prépare sourdement la renaissance, travaille pour les printemps à venir et emprunte, dans sa constance, quelque chose de l'éternelle force créatrice de la nature. Il se

⁽¹⁾ D'après la relation de Cavalli, 1574. Fagniez, p. 7 et suiv. Sur la persistance de ces brigandages, voir p. 13, 15.

forme, entre paysans, des associations secrètes pour la protection commune. Les brigands et les soudards repoussés, « le paysan sortait furtivement des bois, rentrait dans son village envahi par les loups et les renards, s'attelait, faute de bétail, à la charrue et semait à la hâte... » Dans sa relation de 1572, Giovanni Michieli constate que si, et surtout sur le chemin de Lyon à Paris, beaucoup d'édifices ont été totalement ou partiellement détruits, si les églises ont particulièrement souffert, le sol n'a pas cessé d'être cultivé. « Les ressources naturelles de la France, dit Priuli dans sa relation de 1582, n'ont jamais mieux paru que dans la guerre civile. Elle n'y a pas produit les conséquences qu'elle produit ailleurs. Pas un coin du pays n'est resté désert ni inculte une seule année. Les armées ont eu beau ruiner les régions qu'elles traversaient, celles qui leur succédaient ont toujours trouvé de quoi vivre⁽¹⁾. »

Ce labeur acharné du petit cultivateur fut le premier élément de la régénération de l'agriculture. La régularité nécessaire des travaux agricoles, la vie familiale, l'attachement forcé de l'homme au sol ont obligé, presque par instinct, les paysans à continuer la vie rurale. Rien de pareil dans l'industrie. Son régime propre, les corporations et maîtrises, par l'abus qui en avait été fait, l'entravait dans son développement. La guerre et les révolutions, les révolutions surtout, entraînent le chômage et le tournent bientôt au désastre. Moins nombreuse qu'en ce siècle, la population ouvrière, entassée dans des villes plus serrées, plus étroites, n'en est pas moins turbulente, moins curieuse de nouveautés, moins docile aux excitations des « esmouveurs du peuple ». Les associations, que le moyen âge a multipliées, qu'il a faites exclusives et jalouses, présentent autant de cadres aux factions. Les confréries, les compagnonnages ont rassemblé les hommes. Les moines ligueurs les haranguent, les fanatisent et les jettent dans les luttes politiques. Là, tout est à reprendre en sous-œuvre et à refaire, non seulement dans les ateliers, dans les métiers, mais dans l'esprit même des artisans. Il faut leur rendre non seulement les conditions et les instruments, mais le goût du travail.

Au commerce il faut, avant tout, rouvrir les voies. Elles sont infestées de brigands, elles sont à peu près impraticables. « Les routes, laissées à l'abandon, usurpées par les riverains, effacées par la végétation, à peine reconnaissables aux quelques ormes qui les bordaient encore, ne se distinguaient plus de la campagne. Les ponts étaient en ruines, les bacs ne répondaient plus à l'appel des voyageurs. Il fallait quelquefois, pour trouver une route carrossable, se détourner de trente ou qua-

⁽¹⁾ Fagniez, p. 7-15.

rante lieues. . . Quand le roulage ne se résignait pas à ces larges circuits, il essayait de s'ouvrir une route nouvelle à côté de l'ancienne, dont il empruntait, autant que possible, le tracé, et cet itinéraire, une fois frayé, était adopté et remplaçait l'ancienne route. » Mais quelle route ! des fondrières, des bandes de loups, des brigands, sans parler des exactions des châtelains. Mêmes exactions, sous forme de péage, sur les rivières. Les cours d'eau, d'ailleurs, sont obstrués de barrages, les berges s'écroulent, les chalands s'échouent à tout instant ⁽¹⁾.

A côté de ce commerce arrêté, de cette industrie qui chôme, de cette agriculture qui dépérit, la spéculation et le luxe sévissent sur les classes riches, comme elles l'ont toujours fait en ces temps de crise, où il n'y a pas de lendemain, où la vie est constamment en jeu, où l'homme ne songe qu'à jouir des courts instants de répit que lui laisse la vie et à s'étourdir sur l'avenir en oubliant le présent. Il s'y ajoute une crise économique qui provient principalement de l'importation surabondante des matières d'or et d'argent. Presque tous les prix ont sextuplé, et, en même temps, les revenus des propriétaires ruraux se sont taris. La petite agriculture seule réagit, celle que mène le petit cultivateur, le tenancier du petit bien. Les grandes terres manquent de bras. La noblesse, formée en grande partie de cadets sans héritage, est pauvre. Beaucoup de revenus seigneuriaux, autrefois payés en nature, ont été convertis en argent et souffrent de l'avalissement des monnaies. Les plus sages, parmi les gentilhommes, se retirent sur leur terre, espèrent des jours meilleurs, se privent, en attendant qu'ils puissent épargner, et se remettent à s'occuper de leurs affaires. Mais beaucoup n'ont point cette prudence. Ils viennent à la cour, ils jouent, ils s'endettent. Alors ils spéculent pour se refaire; ils empruntent à taux usuraires, avec des cautions qui ne sont qu'une forme compliquée de l'usure. Ils patronnent et commanditent des entreprises industrielles qui sont le plus souvent des escroqueries; ils vendent leur influence aux traitants et aux escrocs. « En ce temps-là, écrit un contemporain, l'on ne parlait que de banqueroutiers à la cour. » C'est, comme on le revit, avec excès, sous le Directoire, le règne des croupiers, courtiers, commissionnaires, agioteurs, pirates financiers de tout ordre, et il en vient de partout ⁽²⁾.

On emprunte sur tout, on hypothèque tout, on spéculé sur tout; tout est à vendre, à commencer par les offices, et tout a été érigé en office, depuis les fonctions de premier président du parlement jusqu'à la profession de mouleur de bois et de vendeur de foin. La bour-

⁽¹⁾ Fagniez, p. 164-167. — ⁽²⁾ Fagniez, p. 41-42, 328-329, 330, 334.

geoisie, qui seule a de l'épargne et du crédit, achète tout ce qu'elle peut, châteaux, terres, emplois, dignités ⁽¹⁾. « Hausse des prix, conclut M. Fagniez, suivie seulement de loin par celle des salaires, stagnation de la production, diminution de la population en général, développement de la population laborieuse, développement de l'agiotage et du luxe, rien ne manquait à la société française vers 1598, au moment où elle goûtait les premières douceurs de la pacification intérieure et de la pacification étrangère, de ce qui distingue un pays qui vit sur son capital au lieu de vivre sur son revenu et sur son travail. »

Dix ans plus tard, c'est une nation qui semble régénérée; tout est ardeur au travail; la prospérité revient partout. C'est non seulement l'ordre dans l'État, mais l'ordre dans les esprits, l'affection, la reconnaissance envers le prince, et toutes les forces gaspillées naguère en factions civiles, toutes les richesses naguère dilapidées, pillées, abandonnées, sont tournées au bien-être de la patrie, à sa richesse, à sa puissance et à son prestige dans le monde. M. Fagniez suit pas à pas, et dans chaque partie, cette admirable transformation, et il la résume en quelques traits fortement gravés, qui forment sa conclusion.

Le système des impôts demeure mauvais, parce qu'il épargne la richesse et qu'il ne laisse entrer dans les caisses de l'État qu'une part trop amoindrie de la recette. Il y a excès de fiscalité. Mais si Henri IV n'a pu réformer le système, il l'applique avec plus d'équité et plus d'économie. Il en est de même des douanes intérieures. Les contribuables payent avec moins d'effort, subissent les entraves avec moins d'impatience; ils aperçoivent le service rendu en échange, et ici le service est manifeste, il est universel. Le gouvernement de Henri IV est un gouvernement cher; mais c'est un gouvernement intelligent au plus haut degré, et le plus largement bienfaisant que la France ait possédé. L'agriculteur voit la taille réduite, il obtient la remise de l'arriéré de ses dettes; le commerce des grains est facilité; le bétail et les instruments aratoires sont déclarés insaisissables; les paroisses peuvent rentrer en possession de leurs communaux; les forêts sont exploitées avec méthode; l'exploitation des mines est réglée; par-dessus tout, la sécurité, la confiance, l'entrain à travailler et à vivre sous un roi qui est le roi de France, mais, avant tout, dans les campagnes, le roi des paysans, le roi de « Jacques Bonhomme ».

Si M. Fagniez ne trouve qu'à louer dans ce qu'il appelle la législation agricole de Henri IV, il fait beaucoup de réserves sur la législation in-

¹ Fagniez, p. 328 et suiv.

dustrielle. Menacées par la transformation du travail, les jurandes et maîtrises, pour se défendre, se faisaient plus exclusives et plus jalouses. Le roi non seulement les confirma, mais il en étendit l'organisation aux villes mêmes où, comme à Lyon, les métiers étaient libres. Mais, en même temps que, par fiscalité peut-être plus que par système, il généralisait les réglemens des métiers, il s'efforça de les ramener à leur raison d'être, à leur esprit primitif, et posa les principes d'une réforme qu'après lui on ne cessa de réclamer. Ce fut un des objets de la grande *Commission du commerce*. Ce fut dans cette pensée que Henri IV appela en France des ouvriers étrangers, qu'il s'efforça d'y introduire des industries nouvelles, qu'il encouragea, en les soustrayant à la juridiction des corporations, en les pensionnant, en les anoblissant, des ouvriers et des artistes d'élite, installés dans le palais même du Louvre.

Alimenté par l'agriculture, par l'industrie, le commerce bénéficie de routes et de canaux. Ici tout est vu dans le grand, tout est entrepris pour l'avenir. Les relations se rétablissent avec les pays voisins. La navigation s'étend. Des compagnies de colonisation sont créées. Une partie du transit européen s'opère par la France. Les étrangers y reparaissent et y apportent de l'argent. Il y avait en France six fois plus de doublons et de pistoles espagnoles qu'en Espagne, et cette monnaie devient une richesse, car elle ne provient plus d'une simple importation d'or⁽¹⁾. L'Espagne prend l'or à ses colonies, le dépense, le consomme et le perd. La France le gagne. Elle travaille, elle épargne. Les capitaux sont abondants, l'intérêt peu élevé : il descend généralement à 5 p. 100. Les commerçants se font banquiers. Mais l'insécurité des placements commerciaux rejette, de préférence, l'épargne vers les rentes d'État, les charges, les offices, qui donnent de 10 à 20 p. 100, et, de plus, un rang, des honneurs⁽²⁾.

Il est difficile de donner une expression exacte du prix de la vie; trop d'éléments, purement moraux, interviennent dans la valeur des choses; mais voulant laisser au moins une impression de ce qu'était alors le prix moyen de la vie, le bien-être moyen en France à la fin du règne de Henri IV, M. Fagniez propose les chiffres suivants :

On pouvait vivre de son revenu quand il atteignait de 5,000 à 6,000 livres (13,484 à 16,180 francs de notre monnaie). Avec 10,000 livres (29,229 francs) on était riche. . . A la campagne on pouvait mener avec beaucoup moins une existence honorable; un revenu de 2,000 livres (5,393 francs) y suffisait, et le gentilhomme

⁽¹⁾ Fagniez, p. 347-348, 356-358, 363, et pour le détail, 260 et suiv. — ⁽²⁾ Voir différents prix de charges et offices, p. 362-365.

qui jouissait de 500 livres (1,461 francs) de rente pouvait garder son rang et, par exemple, prendre ses repas à part des paysans qu'il faisait travailler...

Je n'ai pu donner qu'un aperçu des divisions et des conclusions du livre de M. Fagniez. Une notice de ce genre pour un pareil ouvrage est nécessairement infidèle, car elle ne rend point, elle ne saurait rendre le principal intérêt et le principal mérite du livre, le détail pris sur le vif qui restitue la vie contemporaine, les traits de mœurs, les faits caractéristiques, les citations probantes. Ce n'est pas seulement un livre à consulter, c'est un livre à lire. M. Fagniez a mis son honneur dans l'exactitude; mais il a soigné, en bon historien, l'ordonnance et la forme de son ouvrage. Il revient toujours aux données générales, et il a su, quand l'occasion s'en est offerte, écrire des pages qui méritaient d'être rapportées. La plus complète, celle qui marque le mieux son genre de talent, est le portrait qu'il a composé de Henri IV. Malgré le nombre des portraits de ce roi et la perfection de quelques-uns, celui-là compte par l'accent particulier qu'y a donné l'auteur, par les nuances qu'il a su tirer de ses études personnelles. Il a vu et il montre le roi en son office de gouvernant, c'est-à-dire opérant l'ouvrage de réparation et de réforme dont l'histoire est l'objet même du livre :

Plus justement que Louis XIV, Henri IV aurait pu dire : L'État, c'est moi. Jamais gouvernement plus que le sien ne se ressentit du caractère du souverain. C'est sous les traits d'un homme de quarante-sept ans, de stature moyenne, un peu prématurément blanchi par les fatigues et certains excès, mais dont la vigueur et la souplesse sont à peine entamées par quelques attaques de goutte, et dont le visage offre, dans son puissant relief, un air d'autorité et de bonté qui impose et séduit, qu'il faut se représenter la monarchie française en l'an 1600. L'intelligence est vive, le sens pratique exquis, la mémoire excellente, le caractère beaucoup mieux trempé contre les épreuves de l'adversité que contre les entraînements de la prospérité; le langage d'une souplesse qui le fait passer sans dissonance par tous les tons, d'une force inventive qui l'égaie par une foule d'expressions à fleur de coin. La bonté et le calcul ont une part égale dans la conduite, bonté native, faite d'optimisme, de bonne humeur, de vigueur physique, confirmée par la vie qui, au lieu d'amertume, a laissé un certain scepticisme et une certaine indifférence morale, calcul aiguë par les fortunes diverses qu'il a fallu traverser. Tout ici, en effet, vient de l'hérédité, de la race, la plus fine et la plus militaire de France, de l'éducation, de l'expérience, rien de livresque, comme disait son compatriote Montaigne, qui écrivait comme Henri parlait.

De là ce je ne sais quoi de primesautier, de familier, de nerveux, de hâtif, de court qui frappe dans sa pensée, dans son langage, dans son gouvernement, et qui n'exclut qu'en apparence la persévérance et la maturité. De là, de cette vie errante et toujours en selle, ce goût des délibérations courtes, des résolutions promptes, cette aversion des travaux sédentaires du cabinet, ce besoin d'animer d'un mou-

vement physique la discussion des affaires, de les traiter debout, dans l'embrasement d'une fenêtre, ou en se promenant dans les galeries du Louvre ou de Fontainebleau... Henri ne semblait donner que deux heures par jour aux affaires, et, en réalité, par la façon dont il y faisait tout servir, les rencontres, les conversations, les plaisirs, il leur donnait tout son temps.

Si l'on ne s'attache qu'à son administration intérieure et particulièrement à son influence sur les intérêts économiques de son royaume, on admire son ouverture d'esprit, son intelligence des questions, sa confiance dans le succès des entreprises nouvelles, sa persévérance à les soutenir, son souci de l'épargne, allié au goût de la grandeur, son application à développer toutes les ressources de son royaume, qu'on a heureusement comparée à celle d'un propriétaire à faire valoir son domaine.

Tel apparaît Henri IV à toutes les pages du livre de M. Fagniez, docile aux leçons de la vie, artiste admirable dans l'art de mesurer et d'exploiter la force des choses, attentif aux conseils, supérieur aux hommes; tel il apparaît notamment dans ses rapports avec les conseillers d'élite qu'il eut le talent de choisir et le rare mérite de conserver. M. Fagniez leur fait la part large, et il a raison; mais, en cela, il ne fait encore que grandir la part de Henri IV. Tout en reconnaissant ce qu'il y a de fondé dans les critiques dont Sully, chroniqueur des *Œconomies* et romancier du *Grand dessein*, est aujourd'hui l'objet, M. Fagniez proteste justement contre la défaveur qui en rejailit sur cet excellent serviteur de l'État. Il fut le grand voyer, le grand économiste du royaume et un pacificateur par conviction.

M. Fagniez loue comme ils méritent d'être loués les deux autres collaborateurs du Roi, Olivier de Serres et Barthélemy Laffemas. Il fait ressortir le contraste de leurs carrières. Tout est d'une allure simple, tout est mesuré, facile dans celle d'Olivier de Serres. Son *Théâtre d'agriculture* est le fruit naturel d'une vie exclusivement appliquée au « ménage des champs ». Tout, au contraire, est surprises, aventures, avec des coins de mystère, dans la vie de Laffemas. Né, *peut-être*, en 1545, à Beauséblant, en Dauphiné, facteur d'un grand commerçant, commerçant ensuite pour son propre compte, attaché vers 1566 en qualité de tailleur valet de chambre à la maison du roi de Navarre, puis, à partir de 1576, fournisseur de son « argenterie », il a fait des métiers, il a fait des affaires, il a pratiqué la vie et les hommes. Ses écrits, « œuvres de circonstance, d'improvisation, de polémique, révèlent par leur richesse de vues, par leur confusion, par leur incorrection, la fermentation intellectuelle du temps, la hardiesse et la fécondité d'esprit de l'auteur, son défaut de culture, les vicissitudes de la carrière ». Laffemas ne se piquait point de doctrine ni de système, ni même de conséquence. Il pouvait n'en avoir cure. En ce temps où les communications étaient lentes et

compliquées, les États hérissés et grillés de douanes, où l'Angleterre était comme un monde différent de l'Espagne et des Allemagnes, il était aisé au législateur de prohiber ici ou de favoriser là, selon les intérêts de l'État, sans crainte d'être déconcerté dans ses mesures par les combinaisons savantes du trafic international, sans crainte d'être contrarié par les réclamations des industries qu'il ne protégeait pas et sacrifiait à celles qui lui paraissaient les plus intéressantes pour le bien du pays. Les consommateurs n'avaient pas la parole, et, dans ses relations avec l'étranger, le gouvernement n'avait pas à concilier des intérêts aussi complexes et aussi contradictoires qu'aujourd'hui, où ce qui est matière première pour les uns, matière à dégrever, est objet de concurrence pour les autres, objet à imposer; où le commerce réclame partout l'abaissement des tarifs, où l'industrie en réclame partout le relèvement. Laffemas, en son projet de « Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume », pouvait proposer et faire prévaloir des prescriptions aussi simplement intelligentes et bienfaisantes que celle-ci : « que l'entrée des fils, draps et passements d'or et d'argent, ensemble de toutes sortes de marchandises de soie et laines manufacturées hors de ce royaume, soient défendus en celui, et que les soies et laines crues soient déchargées des impôts et droits de douane qu'elles paient », en un mot prohiber les produits fabriqués qui font concurrence à l'industrie nationale et donner l'entrée en franchise aux matières premières nécessaires à cette industrie, qui lui permettront de faire concurrence à la fabrication étrangère. C'est à la fois l'enfance et le dernier mot de l'art économique. Reconnaissons que s'il y eut grand mérite à le pressentir et, sur certains articles, à le bien comprendre au XVII^e siècle, il est infiniment plus malaisé de nos jours, lors même qu'on le comprend bien, de l'appliquer en grand. Mais c'était, c'est encore beaucoup de concevoir que ces intérêts ne se règlent point par doctrines et formules, que libre-échange et protection ne sont que des abstractions, que tout l'art est de concilier les intérêts, de démêler les permanents et essentiels d'avec les artificiels et temporaires, et, puisqu'il faut des sacrifices, de sacrifier ce qui importe le moins à la prospérité générale. Voilà ce que voyaient ces vieux économistes, et ce qui fait l'intérêt; et souvent encore là leçon de leurs écrits et de leurs mesures.

De même en matière de règlements sur l'industrie, Laffemas entendait à la fois fortifier l'organisation des jurandes et maîtrises et supprimer « les maîtrises inutiles », c'est-à-dire celles qu'il jugerait inutiles. Cette conception, qui implique en même temps l'inégalité, la différence dans les règles prescrites et l'arbitraire dans la prescription de ces règles,

s'accorde parfaitement avec la conception d'une monarchie patronale, d'un monarque éclairé et omnipotent. Elle devient néfaste si le patron abuse et usurpe, si le prince est sans lumières, si ses agents ne cherchent que la fiscalité; elle devient impossible si les intéressés sont admis à discuter leurs propres intérêts. Il y faut l'inspiration et le génie en haut, le silence et l'obéissance en bas. Je le fais observer, non certes pour diminuer le mérite de nos grands rois et de nos vieux hommes d'État qui ont fait, en leur temps, selon les mœurs et les nécessités de ce temps, le bien du pays, mais pour nous défendre de l'anachronisme qui transporterait à nos sociétés modernes des mesures qui y seraient paradoxales ou qui, simplement, tendrait à nous les présenter soit comme une critique de notre économie, soit comme un idéal que la sottise et la corruption des hommes nous interdisent. Ce sont des faits historiques, non des panacées économiques.

Laffemas suggéra, en outre, nombre d'idées ingénieuses, pratiques et pleines d'avenir : tel, son plan de chambres syndicales corporatives et de grands bureaux ou chambres syndicales régionales; tels, ses projets d'un conseil permanent du commerce, de caisses de secours pour les membres indigents des corporations, d'ateliers ruraux pour les pauvres; telles, ses mesures pour réprimer l'agiotage et diminuer le nombre des cabarets. Henri IV avait du goût pour cet homme qui avait vécu toutes ses idées, pour ce routier de l'industrie et du commerce; il appréciait cet esprit primesautier, cette invention dans les détails et ces vues spontanées des ensembles, cet économiste qui menait les affaires comme le capitaine du navire sa navigation, à la fois capable de relever le point, de suivre la boussole et de diriger toute la manœuvre du bateau, de tout surveiller et, au besoin, de tout mener par lui-même, depuis l'arrimage jusqu'au gouvernail. Il le fit contrôleur général du commerce.

Plus heureux que Sully auprès de nos contemporains, Laffemas se voit tirer de l'oubli, loué, proposé en maître, que dis-je, presque en docteur, si le mot ne jurait avec sa saine renommée d'empirique. On recherche ses vieux livres, on en goûte le style métaphorique, les détours fantasques et la science pittoresque⁽¹⁾.

M. Fagniez est un historien trop consciencieux pour faire de l'histoire une thèse; mais il propose, avec réserve dans la forme, avec fermeté dans le fond, une conclusion générale à son livre. Il y a, dit-il, pour la vie économique des peuples des nécessités naturelles et historiques, des fata-

⁽¹⁾ Voir Henri Pigeonneau, *Histoire du commerce*, t. I, p. 272-277; — Th. Funck-Brentano, *Montchrétien*, p. 87; — Fagniez, p. 88-123 et *passim*.

lités qui ne peuvent être supprimées : conditions géographiques et conditions géologiques, mauvaises frontières, mauvaises côtes, insuffisance de la terre, pauvreté des mines, traditions fâcheuses, défauts de caractère national; mais ces fatalités, l'énergie, l'intelligence, la persévérance humaine peuvent les rompre parfois, les atténuer souvent. Nulle époque n'est plus propre que le règne de Henri IV à montrer comment un peuple peut lutter contre ces causes multiples de ruine, se relever de la décadence et passer, en quelques années, de l'anarchie à la prospérité. La France l'a fait. Quelle fut, en cette œuvre excellente, la part du roi et celle du peuple? Certes, M. Fagniez le reconnaît et le déclare, il est impossible de faire le bonheur d'un peuple malgré lui. Si la France n'avait point été apte à recevoir, à comprendre, à mettre en œuvre les mesures tutélaires de son roi, tout le génie du roi eût été vain et sans effet. Mais, en réalité, dit M. Fagniez, il a fallu deviner cette France, la conduire, souvent malgré elle. Si on eût écouté les intéressés quand, par rencontre, on les consulta, les intérêts eussent été compromis; plusieurs des mesures les plus bienfaisantes du roi, le dessèchement des marais entre autres, ont été accueillies avec froideur, sinon avec hostilité. Sans doute, la voie ouverte et la marche prescrite, « on constate l'activité croissante du travail national, on voit la classe rurale, la classe ouvrière déployer de plus en plus leurs qualités traditionnelles : l'une sa persévérance, sa sobriété, son amour de l'épargne; l'autre, sa dextérité, son tour de main et son goût ». Mais, par elles-mêmes, elles n'eussent rien fait. Elles étaient la matière première sans laquelle il n'y a point de métier ni d'ouvrage. Le roi a été le grand artisan et l'artiste. Dans le triomphe obtenu sur la fatalité « par l'intelligence et l'effort du pays, par l'esprit, la volonté et le cœur du roi », c'est la part du roi qui paraît à M. Fagniez la part décisive. Et il conclut à la fois contre le fatalisme, qui prescrit aux peuples une grandeur et une décadence dont ils sont les instruments, conscients peut-être, mais esclaves, et contre l'empirisme, qui professe l'indifférence en matière de gouvernement. Un peuple peut se relever, mais il lui faut un chef et un maître qui concentre et dégage la pensée générale, qui commande aux intérêts particuliers le respect des intérêts généraux; une raison d'État qui ne considère que le permanent, qui ne voit que l'ensemble, qui soit assez forte pour coordonner les forces dispersées et divergentes, imposer à la majorité une suite, une abnégation, une hauteur de vues dont le peuple n'est pas capable parce que ce sont des vertus que l'avenir seul récompense. M. Fagniez conclut : « Cette prévoyance et ce désintéressement ne peuvent appartenir qu'aux pouvoirs héréditaires qui, à la lumière des tra-

ditions nationales dont ils gardent le dépôt, voient, par delà les intérêts viagers des générations présentes, ceux des générations futures ⁽¹⁾.

Historiquement et jusqu'à la Révolution, le fait est incontestable. C'est l'esprit même de l'histoire de France que ce patronage et cette dictature royale; c'est la grandeur, ce fut la raison d'être de la monarchie. Aucun roi, mieux que Henri IV, ne personnifie cette royauté; c'est qu'aucun ne pénétra mieux, ne représenta mieux le génie de son peuple et le génie de son temps. Mais, même sous la monarchie, il faut faire la part des ministres, des grands hommes d'État qui n'étaient point héréditaires: Richelieu, Colbert; il faut faire aussi la part des rois inintelligents, excessifs, qui abusèrent, qui dilapidèrent le trésor national. Le même prince, Louis XIV, à tour à tour suivi, confirmé, faussé, rompu la tradition. Combien, en huit siècles, peuvent se comparer à saint Louis, Philippe le Bel, Louis XII, Henri IV? Et de quoi vécut, à travers ces siècles, la nation française pour se conserver en cet état prodigieux d'activité, de puissance, d'invention, d'enthousiasme qu'elle manifesta dans les années qui suivirent 1789? Si les rois l'ont aidée, elle les a servis. Les rois n'eussent été rien sans elle; ils ont exprimé son génie, elle a été ce génie vivant. Ils ont été l'accident heureux, elle a été le fond permanent sans lequel l'accident heureux eût été inutile, et l'accident malheureux, l'accident le plus fréquent, eût été mortel. Si j'admire ce que les grands rois ont fait pour sa prospérité, j'admire davantage qu'elle ait vécu malgré tant de rois funestes et tant de ministres détestables. Si la dictature a été encore, en 1799, l'expression dernière des réformes voulues et la fin d'une révolution, si le Consulat présente dans notre histoire une période qui fait naturellement pendant à celle du règne de Henri IV, le dictateur d'alors, le premier Consul, n'a plus rien du pouvoir héréditaire, et toute sa grandeur lui vient de la nation, directement, comme tout le salut de l'État en était venu, dans l'œuvre anonyme de la Révolution. Enfin, et sans insister, considérons que, dans les années qui suivirent 1870, la France a opéré dans son armée, dans ses finances, dans son industrie, une œuvre de reconstitution qui peut être comparée à ce qui a été opéré de plus difficile, de plus suivi dans son passé par ses maîtres d'alors, et elle l'a opéré seule.

ALBERT SOREL.

⁽¹⁾ Fagniez, p. 1, 335, 354-356, 366. — Cf. Pigeonneau, *op. cit.*, p. 231-232, 253-254, 348-349; — Th. Funck-Brentano, *Montchrétien*, p. LXXV.

EIN NEUER HISTORISCHER ROMAN IN DEMOTISCHER SCHRIFT, von Jakob Krall (Sonderabdruck aus dem VI. Bande der *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*). — Wien, aus der k.-k. Hof- und Staatsdruckerei, 1897, in-4°, 62 p.

. SECOND ARTICLE.

II

Il n'est pas facile en ce moment d'apprécier la valeur littéraire du morceau. L'analyse de M. Krall et les fragments qu'il cite *in extenso* sont coupés trop menu pour qu'on puisse en restituer la lettre de façon suffisante. La langue y est simple, claire, identique à celle du Roman de Satni-Khâmois et formée comme elle de phrases courtes en général : il fournira un bon texte classique à mettre aux mains des débutants. On y distingue un certain mouvement et une certaine chaleur de style, une entente notable de la description et une habileté assez grande à dépeindre le caractère des héros principaux en quelques traits ; il faut attendre la publication complète des restes du manuscrit avant de porter un jugement définitif sur la place qu'il convient d'accorder à l'œuvre dans l'ensemble de la littérature égyptienne. On peut pourtant entreprendre dès aujourd'hui de fixer avec précision l'époque à laquelle elle nous transporte et de déterminer le cycle auquel elle appartient.

M. Krall en recule la date jusque dans la première moitié du VIII^e siècle avant notre ère, en pleine époque bubastite. Il a été frappé surtout par le nom du Pharaon Pétoubastis, et par le lieu de sa résidence, Tanis ; aussi, entre les trois Pétoubastis classés actuellement, celui de la XXIII^e dynastie, celui qui vivait peut-être peu après le conquérant éthiopien Paiônkhî, mais dont le nom s'écrit Pétousibastî, celui dont le nom est mentionné, avec l'orthographe Patoubishti, dans les inscriptions de l'Assyrien Assourbanabal, c'est le premier qu'il choisit. L'état de l'Égypte, tel qu'il résulte implicitement des faits exposés dans le papyrus, lui paraît répondre à ce que nous connaissons de l'histoire de ce souverain. La féodalité égyptienne, reconstituée sous les derniers Ramessides et sous les Tanites de la XXI^e dynastie, avait acquis alors son plus grand développement : on comptait sous Paiônkhî une vingtaine de princes à peu près indépendants, dont quatre, appartenant à la famille

royale, possédaient légitimement les titres et les privilèges de la royauté. Les noms des personnages sont d'ailleurs identiques à ceux qu'on rencontre dans ce siècle : Hourbésa, Tafnakhti, Ouerhami, Onkhhorou, Onkhhâpi, Pétékhouso, Pimai; ce prince Pimai est peut-être même, de l'avis de M. Krall, identique au roi Pimai, fils de Sheshonq III, que les stèles du Sérapéum révélèrent à Mariette⁽¹⁾. Le Pakrourou romanesque, rival de Kaaménophis, pourrait être alors un ancêtre du Pakrourou historique dont l'existence sous Tahraka et Psamitik I^{er} nous est prouvée par la *Stèle du Songe* comme par les documents assyriens. D'autre part, le Papyrus ne contient aucune allusion à la présence d'une nation étrangère sur un point quelconque du territoire. Il ne sait rien des Grecs, ce qui serait surprenant si l'auteur avait voulu raconter quelque événement survenu plus tard, sous les princes sébennytes ou sous les mendésiens de la XXIX^e ou de la XXX^e dynastie. On n'y rencontre aucun indice d'une domination de l'Assyrie ou de l'Éthiopie; bien au contraire, l'armée du sire d'Éléphantine renferme le contingent de Méroé à côté de celui de Thèbes, et un prince égyptien, Montoubaal, occupe une portion des contrées de Khairou, en d'autres termes, une portion de la Syrie. Tous ces faits supposent un moment où l'Égypte, malgré ses divisions intérieures, était libre encore et exerçait une certaine influence sur ses voisins du sud et du nord-est. Or la dernière époque qui réponde à ces conditions avant l'époque Saïte est celle des derniers Bubastites et des Tanites de la XXIII^e dynastie, celle même à laquelle le Pharaon Pétoubastis nous ramène invinciblement.

Voilà, plutôt renforcés qu'affaiblis, les arguments de M. Krall; je les reprendrai l'un après l'autre, en essayant de montrer ce qu'ils valent en la matière. Le plus spécieux est celui que l'auteur tire du nom du souverain. En effet, quoique Assourbanabal intitule son Patoubishtî roi de Zânou-Tanis, le Pétoubastis de la XXIII^e dynastie est le seul qui ait été incorporé au Canon officiel. Tandis d'ailleurs que Patoubishtî végétait obscurément dans un coin du Delta, Pétoubastis était obéi dans l'Égypte entière et il faisait acte d'autorité à Thèbes, de l'an XVI à l'an XXIII de son règne⁽²⁾. Il me semble donc à peu près certain que le Pétoubastis de la XXIII^e dynastie manéthonienne est le prototype du Pétoubastis mis en scène par notre conteur, mais, ce point une fois concédé, j'avoue qu'aucun des autres arguments invoqués par M. Krall ne me paraît caractériser nécessairement le VIII^e siècle. Le démembrement du sol et la

⁽¹⁾ Krall, *Ein neuer historischer Roman*, p. 35 [53 du tome VI des *Mittheilungen*].

— ⁽²⁾ Legrain, *Textes de Karnak*, dans la *Zeitschrift*, t. XXXIV, p. 114.

prépondérance des grands vassaux se retrouvent après Pétoubastis, à l'époque éthiopienne et assyrienne, et le règne de Psamitik I^{er} sort de la Dodécarchie traditionnelle. On sait de quelle autonomie réelle le fief de Thèbes jouissait sous les Saïtes, et après l'invasion persane, il y eut dans le Delta et ailleurs une recrudescence d'esprit féodal qui produisit plusieurs révoltes, celles de Khabbisha, d'Inaros, d'Amyrtée; on voit, sous les derniers Pharaons indigènes, les grands seigneurs se liguier et réduire Nectanabo à la dernière extrémité. La féodalité continua même d'exercer son autorité dans certaines localités de l'Égypte sous les Grecs et sous les Romains; mais sans descendre jusque-là, il suffit d'avoir montré qu'elle était florissante au début des Saïtes vers 660, un siècle et demi après le Pharaon Pétoubastis, pour que l'argument en faveur de ce prince tiré de l'état de l'Égypte devienne caduc aussitôt. De même pour les noms; on les rencontre pour la plupart longtemps encore après les Tanites du viii^e siècle, sur les monuments du temps de Tahraka et d'Assourbanabal, Onkhor, Pétékhonsou, Tafnakhti, Onkhhâpi, et le premier Pakrourou qu'on ait signalé est celui qui lutta tour à tour avec ces deux conquérants. Enfin l'absence de toute indication relative à une domination étrangère ne me paraît pas être aussi significative que l'entend M. Krall. Et d'abord, en plaçant sur la même ligne les Éthiopiens, les Assyriens et les Grecs, il n'a pas jugé les événements comme le faisaient les Égyptiens eux-mêmes. Laissons pour le moment les Grecs, sur lesquels il me faudra revenir plus loin. Les Éthiopiens du viii^e et du vii^e siècle n'étaient pas des étrangers pour l'Égypte, mais des Égyptiens de Napata parlant la même langue, obéissant aux mêmes lois, révérent en gros les mêmes dieux que les Égyptiens de Thèbes, de Memphis ou de Sais : ils n'étaient séparés de leurs compatriotes que par des différences locales à peine plus sensibles que celles qui distinguaient les gens d'Éléphantine de ceux de Bouto par exemple. Leurs rois étaient grands prêtres d'Amon, prétendaient avoir des droits héréditaires à la couronne, se considéraient comme Pharaons de plein exercice, et leurs revendications étaient assez bien fondées à cet endroit pour que leurs successeurs respectassent leurs noms sur les monuments; les annalistes sacrés inscrivaient leur dynastie à son rang parmi les dynasties légitimes. Les Assyriens, au contraire, étaient véritablement des étrangers, et comme tels ils pouvaient soulever la haine ou le mépris des conteurs indigènes, mais ils ne firent que passer sur les bords du Nil et leur autorité ne s'y établit jamais solidement; aussi leur souvenir s'effaça-t-il assez vite de la mémoire du peuple. Le roman de Séthôn a survécu dans Hérodote, parce qu'ils y avaient le dessous et que leur défaite sur-

naturelle flattait la vanité nationale ⁽¹⁾ : on voulait qu'ils eussent été arrêtés par les dieux au seuil de la vallée, et l'on oubliait volontiers tout ce qui prouvait qu'ils avaient pénétré au delà de Thèbes. S'ils ne sont pas nommés dans les débris de notre roman, cela ne prouve pas nécessairement que les faits racontés soient antérieurs à leurs victoires : il n'est pas question d'eux non plus dans le roman de la Dodécarchie, et pourtant les débuts de Psamitik répondent au moment le plus triomphant de leur domination.

Le nom de Pétoubastis donné au roi et la mention de Tanis comme étant la capitale sont donc des arguments utiles que M. Krall apporte pour fixer l'âge des événements entre 800 et 780, dans le premier quart du VIII^e siècle; mais ne pourrait-on pas en trouver parmi les autres héros dont la présence soit plus significative encore et nous oblige de ramener les faits à une date plus rapprochée de nous? Le Pakrourou, qui est le rival déclaré de Pétoubastis et qui l'emporte en fin de compte, me paraît être autrement caractéristique, et je crains que M. Krall ne lui ait pas accordé toute l'attention qu'il mérite. Il est *prince de l'Est*, ou plutôt, en tenant compte du sens que le mot *Est* assume dans la nomenclature de l'Égypte, prince du XX^e nome, celui que les géographes classiques appelaient le nome d'Arabie. Sa capitale est la ville de Pisabdou, et le dieu par lequel il jure dans les grandes occasions est Sapdou, *le chef de l'Est*, le dieu féodal du nome d'Arabie. M. Krall a enregistré tous ces détails, et il a constaté que le Pakrourou qui vivait sous Assourbanipal régnait dans Pisabdou, — transcrit en assyrien *Pishabtou, Pishabti*, — c'est-à-dire qu'il était seigneur héréditaire du nome d'Arabie ⁽²⁾. Il aurait pu ajouter que le Pakrourou de l'histoire joue exactement le même rôle que celui du roman. Le Pakrourou du roman est le baron le plus puissant dans les parties méridionales des régions orientales du Delta, et il est l'âme d'une coalition qui s'étend sur le Delta occidental, sur la vallée entière, même sur l'Éthiopie. A cela près qu'il n'usurpe point le protocole, il traite son suzerain d'égal à égal, guerroye contre lui en champ clos et l'oblige à se reconnaître vaincu; il est en fait, sinon en droit, le premier personnage de son temps. Le Pakrourou de l'histoire apparaît d'abord comme roi de Pisabdou, parmi les princes vaincus par Asarhaddon lors de ses campagnes contre l'Égypte et confirmés par lui dans la libre possession de leurs fiefs. Il ne

⁽¹⁾ Hérodote, II, CXLII. — Cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch*, p. 501-505.

⁽²⁾ Krall, *Ein neuer historischer Roman*, p. 8-9; cf. p. 26-27 du tome VI des *Mittheilungen*.

figure d'abord qu'à la quatrième place, après Nikou I^{er}, roi de Memphis et de Sais, Sharloundari roi de Çinou, et Pisanhorou roi de Nathô, mais il a déjà le pas sur tous les autres princes du Delta et de la vallée, y compris Patoubishti, roi de Tanis. A la nouvelle de la mort d'Asarhaddon, il se rallie à Tahraka, est battu avec les Éthiopiens, fait de nouveau sa soumission aux Assyriens et prête serment à Assourbanabal (666). Bientôt après, il intrigue avec Tahraka, mais il est trahi, saisi, expédié à Ninive avec Nikou et Sharloundari; Assourbanabal le gracie avec ses complices, le renvoie en Égypte et le rétablit dans ses dignités. Il n'est pas encore au premier rang, mais Nikou et les Saites sont plus avant que lui dans la faveur de l'étranger; toutefois la fortune tourne bientôt, et, Nikou disparaissant, il devient le chef incontesté des roitelets du Delta. C'est lui qui dirige la résistance pour le compte des Assyriens lorsque Tanouetamani, beau-fils et successeur de Tahraka, reparait dans le bas de la vallée l'année même de son avènement, vers 664; mais il se rallie aux généraux d'Assourbanabal dès que ceux-ci reviennent en force, et il se maintient en possession de sa ville, pour combien de temps, nous ne le savons point⁽¹⁾. On voit, sans que j'insiste, combien les deux Pakrourou du roman et de l'histoire ont de traits communs. M. Krall a remarqué lui-même que leur nom — qui veut dire la Grenouille — est très rare, et cette observation fort juste ne nous permet guère de supposer qu'il y ait eu à un siècle et demi de distance, en Égypte, deux princes de Pisabdou portant le même nom et parvenus l'un et l'autre à la position prépondérante que Pakrourou détient dans l'histoire comme dans le roman. Je ne puis m'empêcher de croire, — et beaucoup partageront mon avis, — qu'entre Pétoubastis et Pakrourou, le plus important, celui qui seul a un caractère assez tranché pour donner sa date au roman, ce n'est pas le Pharaon au nom banal, à la figure sans relief et sans prestige, mais le vassal au nom excentrique, chef d'une ligue de barons et vainqueur de son suzerain. Le scribe a évidemment voulu placer la fable qu'il racontait non pas sous les Tanites de la xxiii^e dynastie, vers 780, mais au temps où le Pakrourou réel, le seul des princes de Pisabdou qui eût atteint la notoriété, avait fleuri, durant les années de troubles qui terminent la xxv^e et commencent la xxvi^e dynastie.

Est-ce une raison pour que le Pétoubastis du roman ne soit pas le Pétoubastis de l'histoire? Les conteurs égyptiens ne se piquaient pas

⁽¹⁾ Tous ces événements sont racontés dans les inscriptions d'Assourbanabal (Schrader, *Keilinschriftliche Bibliothek*,

t. II, p. 158-169) et dans la *Stèle du Songe* (Mariette, *Monuments divers*, pl. 7-8).

plus de chronologie exacte que nos conteurs français du moyen âge, et l'on sait avec quel sans-gêne ceux-ci ont rapproché des personnages séparés l'un de l'autre par plusieurs siècles : un Charles le Chauve rattaché aux Mérovingiens ne les effraye pas plus qu'un Pakrourou de la xxv^e dynastie en lutte avec un Pétoubastis de la xxiii^e n'étonnait les Égyptiens. Ce n'est pas Hérodote qu'on doit accuser d'erreur pour avoir glissé les rois constructeurs de pyramides, Khéops, Khéphrén, Mykérinos, Asykhis, entre les Ramessides et les Éthiopiens : Hérodote transcrivait les renseignements que son guide lui avait fournis, et ce guide répétait avec conviction les notions qui circulaient parmi le peuple au sujet du classement de ces rois⁽¹⁾. J'admets donc très volontiers que le Pétoubastis du roman soit, comme le veut M. Krall, le Pharaon qui vivait vers 780, et cela ne me gêne nullement pour soutenir que le Pakrourou du roman soit le Pakrourou qui s'agitait un siècle plus tard, de 675 à 660. D'autres récits populaires relatifs à cette dernière époque commettent un anachronisme aussi curieux. Ils affirment que Sabacon tua Nékô I^{er}, le père de Psamitik I^{er} et son prédécesseur sur le trône de Sais et de Memphis⁽²⁾ : or Nékô fut assassiné entre 668 et 664, et Sabacon mourut entre 720 et 700. *L'Aventure de la cuirasse*, — comme je proposerai d'appeler notre conte, — appartenait donc au cycle de la Dodécarchie. J'ai fait observer, il y a longtemps⁽³⁾, que les écrivains populaires avaient composé de véritables cycles romanesques autour des personnages et des événements principaux de leur histoire nationale, cycle de Sésostris, cycle des Pyramides, cycle de la Dodécarchie : *L'Aventure de la cuirasse* appartient à ce dernier cycle. Jusqu'à présent, les fragments que nous en connaissions nous étaiens parvenus surtout par les auteurs grecs : le roman de l'aveugle Anysis et celui de Séthon, par l'intermédiaire d'Hérodote; le roman de Psamitik I^{er}, par les versions d'Hérodote et de Diodore; le roman de Tnéfakhtôs et de son fils Bocchoris, à travers Plutarque et Manéthon. *L'Aventure de la cuirasse* est le premier de la série qui nous arrive dans la langue originale, et il offre certaines analogies avec la Geste de Psamitik. D'un côté comme de l'autre, l'Égypte est en proie au régime féodal, mais ici les barons ont un Pharaon dont ils respectent la suprématie au moins nominale, tandis que là ils ne veulent aucun Pharaon au-dessus d'eux et ils se proclament

⁽¹⁾ Cf., sur ces erreurs de la chronologie des romans égyptiens, Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1^{re} édit., p. xxviii-xxxiv.

⁽²⁾ Hérodote, II, CLII. — Cf. Wiede-

mann, *Herodots Zweites Buch*, p. 543-544.

⁽³⁾ Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1^{re} édit., p. xxii.

tous égaux. C'est ici, toutefois, le lieu d'appeler l'attention sur cette absence d'allusion aux Grecs dont M. Krall a tiré parti. Le conte de Psamitik racontait de façon populaire l'introduction des hoplites en Égypte, et, depuis lors, ces mercenaires avaient pris une part si importante aux révolutions et aux guerres du pays, qu'un roman traitant d'époques postérieures aux premiers Saïtes n'aurait pu se dispenser de parler d'eux, ne fût-ce qu'incidemment. La remarque de M. Krall porte donc juste en ce qui concerne ce point, et elle nous montre que l'auteur se servait, pour rédiger son livre, de traditions antérieures à la seconde moitié du *vii^e* siècle.

Doit-on aller plus loin et se demander si ces traditions reposent sur quelque fondement sérieux et si la forme romanesque ne recouvre pas un peu de vérité? L'action tourne autour d'un objet déposé dans la maison de Pimai le Petit, à Héliopolis, et ayant appartenu à son père Iarharérôou : l'objet est une cuirasse en métal, un corselet sans doute formé de deux pièces, comme celui des *hommes d'airain* de la Geste de Psamitik, et précieux par conséquent dans un pays où les chefs avaient employé pour se couvrir des chemises de cuir ou de toile revêtues d'écaillés de cuivre ou de bronze. Comment Iarharérôou s'était procuré cette merveille, nous l'ignorons, puisque les premières pages du manuscrit sont perdues; nous constatons seulement qu'elle représentait pour les Égyptiens quelque chose d'aussi extraordinaire que les armes d'Achille pour les Grecs, si bien que les princes n'hésitent pas à se déclarer la guerre les uns afin de la reprendre, les autres afin de la conserver. Les temples avaient dans leur trésor des reliques de ce genre, auxquelles on attribuait une vertu spéciale et qu'on montrait aux fidèles une ou plusieurs fois par an à de certains jours : des légendes s'étaient formées autour d'elles qui en célébraient l'origine et les aventures, et ces légendes fabuleuses étaient acceptées comme réalités par tous les dévots⁽¹⁾. Rappelons-nous enfin que tous ces contes qu'Hérodote nous a transmis, et qui ont formé pendant longtemps la seule histoire connue de l'Égypte, s'attachaient à un édifice ou à une portion d'édifice, à une statue, à un emblème, et qu'ils avaient pour but d'en expliquer l'aspect général ou les particularités. Ajustant ces observations à notre roman, nous pouvons en conclure avec beaucoup de vraisemblance que la cuirasse n'était pas une simple fiction, mais une pièce réelle, comme cette cuirasse de lin qu'Amasis avait consacrée dans le temple de Lindos et

⁽¹⁾ Cf. l'histoire des reliques du temple d'At-Nombou, dans Griffith, *The Antiquities of Tell el-Yahûdyeh*, pl. XXIII-XXV, et p. 70 seqq.

qu'on montrait encore aux curieux pendant le premier siècle de notre ère⁽¹⁾. On la voyait à Héliopolis, et ce que le roman nous apprend d'elle repose probablement sur un témoignage écrit, la stèle qui est mentionnée à la dernière page. Les inscriptions, même officielles, contenaient souvent des histoires controuvées. J'en citerai, entre autres preuves, la prétendue stèle de Ramsès II sur laquelle E. de Rougé a lu la chronique du démon qui posséda la princesse de Bakhtan et fut exorcisé par la statue de Khonsou : les prêtres avaient fabriqué ce document de toutes pièces pour exalter la gloire de leur dieu⁽²⁾. Rien ne s'oppose à ce que la stèle d'Héliopolis ait contenu en substance quelques-uns des faits développés dans le roman ; la mention de la cuirasse de Iarharérôou, l'indication des circonstances plus ou moins authentiques dans lesquelles elle fut volée, puis retrouvée et rapportée à son lieu d'origine. Le nom de Pakrourou dut jouir quelque temps d'une certaine popularité au début de l'époque saïte, et on le lisait sans doute sur plusieurs monuments : les scribes locaux l'appliquèrent au personnage principal de l'histoire, avec autant de raison et aussi peu de scrupule que le sacerdote thébain, lorsqu'il mit au compte de Ramsès II le miracle opéré par Khonsou sur la princesse de Bakhtan. Je ne pousserai pas plus avant dans cette voie d'hypothèses ; je rappellerai seulement que les Égyptiens étaient fort curieux de vieux écrits, et qu'un passage du Conte de Satni-Khâmois nous montre le héros étudiant des pierres au hasard dans le nécropole de Memphis, afin d'y chercher des formules de prière ou d'incantation⁽³⁾. Si le magicien ramassait dans les inscriptions religieuses de vieux style la matière de charmes puissants, le conteur populaire pouvait découvrir le canevas de plus d'un roman dans les inscriptions historiques, vraies ou falsifiées.

III

Voici donc un récit où deux personnages, appartenant à deux âges divers, sont dressés pourtant en face l'un de l'autre et mêlés à une même action. Ce sont les mœurs de la féodalité égyptienne, ses querelles, ses révoltes telles que nous les connaissons déjà par d'autres documents, et les discours que l'on y tient sont ceux-là mêmes qui sont prêtés aux rois et aux princes dans les pièces d'une authenticité incontestable : le

⁽¹⁾ Hérodote, VI et VII, XLVII; II, CLXXXII. — Cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch*, p. 613-615.

⁽²⁾ Cf. la traduction et l'histoire de ce texte dans Maspero, *Les contes popu-*

laires de l'Égypte ancienne, 2^e éd., p. 209-224.

⁽³⁾ Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2^e éd., p. 174.

Paiônkhi et le Tafnakhti de la grande stèle du Gebel Barkal ne parlent pas autrement que le Pétoubastis et le Pakrourou de l'*Aventure de la cuirasse*. Le roman, lu, récité en public par un narrateur de profession, ou débité à Héliopolis par le sacristain ou par le drogman qui montrait aux visiteurs les reliques des temples et les curiosités de la ville, avait grande chance d'être considéré comme un morceau de chronique authentique et d'être inséré, comme tel, dans une histoire de l'Égypte. Que les étrangers se soient laissé tromper aux apparences et qu'ils aient utilisé de bonne foi, sans s'en douter, quantité de documents semblables, l'exemple des deux Hécatée, d'Hérodote, de Diodore, d'Apion, de Josèphe, des historiens d'Alexandre, des écrivains byzantins et musulmans est là pour le prouver : les histoires classiques ou arabes de l'Égypte consistent surtout en contes analogues à l'*Aventure de la cuirasse*, recueillis de vive voix chez les interprètes ou chez les indigènes au cours d'un voyage et d'un séjour plus ou moins prolongé sur les bords du Nil, puis reliés l'un à l'autre d'après les données, le plus souvent inexactes, qu'ils renfermaient sur la parenté ou sur l'ordre de succession des rois mis en scène. Cela n'est pas pour étonner de la part d'étrangers qui ne savaient pas la langue du pays et qui n'avaient pas le libre accès des archives conservées dans les temples; mais les annalistes indigènes n'avaient pas mieux réussi à distinguer le roman de l'histoire, et Manéthon lui-même, ou plutôt ses auteurs, avaient introduit dans leurs livres non seulement des faits, mais des rois fictifs, qu'ils empruntaient soit à des manuscrits du genre de ceux que nous possédons encore, soit à la tradition usitée d'ordinaire chez le peuple des villes ou des campagnes.

J'ai montré ailleurs comment les listes de Manéthon et les rares extraits de son ouvrage qui nous sont parvenus, comparés aux listes hiéroglyphiques et aux monuments, trahissent de toutes parts les emprunts faits à cette histoire populaire qui courait parallèle à l'histoire réelle et parfois en recouvrait ou en effaçait les données ⁽¹⁾. Pour n'en citer qu'un exemple, la quatrième dynastie et le début de la cinquième se présentent comme il suit dans Manéthon et sur les documents contemporains :

SANOFROUI	Σώρις	"	Φατοίσις
KHOUPFOUI	Σούφις α'	"	Βίχρις
DIDOUFRI	"	"	Σεβερχέρης
KHÂFRÏ	Σούφις β'	"	Θαμφθίς
MENKAOURÏ	Μενχέρης	OUSIRKAF	Ούσερχέρης
SHAPSISKAF	"	SAHOURÏ	Σεφρής

⁽¹⁾ *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, dans les *Recueils de travaux*, t. XVII, p. 56-69, 121-138.

Les listes hiéroglyphiques n'intercalent personne entre Shapsiskaf et Ousirkaf, et les monuments interprétés par E. de Rougé avec une habileté consommée ont confirmé leur témoignage⁽¹⁾. Et pourtant les listes manéthoniennes, après avoir passé Didoufri et Shapsiskaf, les remplacent par quatre rois, inconnus d'ailleurs, qu'elles décombraient entre *Μερχέφης*-Menkaouri et *Οδραρχέφης*-Ousirkaf, et auxquels elles attribuent plus de soixante années. De plus, tandis que les chiffres assignés aux règnes de Sanofroui, de Khoufoui, de Didoufri par le Papyrus de Turin donnent des nombres d'années modérés, 24 années pour le premier, 23 ans et 8 ans pour les deux autres, Manéthon prête 29 ans à *Σάφης*-Sanofroui, 63 ans à *Σούφης*-Khousfoui, 66 ans à *Σούφης*-Khâfri. Que Manéthon ait été influencé par Hérodote ou qu'il ait puisé ces durées énormes directement à la source indigène, la comparaison de ses chiffres avec les chiffres de la liste officielle en usage sous les Ramessides montre qu'il avait utilisé, comme son prédécesseur grec, l'histoire légendaire des rois constructeurs de pyramides. En appliquant les mêmes procédés d'analyse non plus seulement au Canon Manéthonien, mais aux listes du temps de la XIX^e dynastie, on arrive à y discerner déjà des interpolations de rois romanesques, au moins parmi les Thinites de la soi-disant famille de Ménès : j'en ai signalé quelques-unes dans mes cours au Collège de France, et l'on en découvrira plus encore, à mesure que les monuments de ces âges reculés se multiplieront.

Et voici qu'une découverte récente achève de démontrer que Manéthon avait admis inconsciemment autant de romanesque dans l'histoire des époques récentes que dans celle des époques lointaines. Il avait raconté, à la fin de sa dix-huitième dynastie, une invasion des Impurs de Syrie; les Juifs y voyaient une version indigène de leur Exode, et l'idée que leurs ancêtres avaient dominé sur l'Égypte, ne fût-ce qu'un moment, ne déplaisait pas à leur orgueil national. C'est un véritable roman. Le roi Aménôphis a la fantaisie de voir les dieux comme avait fait Hôros, un de ses ancêtres. Un voyant, Aménôphis, fils de Paapis, qu'il consulte à cet égard, lui ordonne avant tout de chasser les lépreux et autres hommes impurs; sur quoi il rassemble les Égyptiens affligés de vices corporels et il les jette, au nombre de quatre-vingt mille, dans les carrières de Tourah. Il y avait des prêtres parmi eux, et ce sacrilège irrite les dieux; le voyant, craignant leur colère, écrit une prophétie pour annoncer que certaines gens s'allieraient avec les Impurs et domineraient

⁽¹⁾ E. de Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 76-78.

l'Égypte pendant treize ans, puis il se tue. Le roi cependant a pitié des proscrits et leur concède la ville d'Avaris, déserte depuis l'expulsion des Pasteurs; un prêtre d'Héliopolis, Osarsyph-Moïse, les constitue en corps de nation, appelle de Syrie les débris de la nation des Pasteurs et tous ensemble se précipitent sur le Delta. Aménôphis se rappelle la prédiction du voyant, rassemble les statues des dieux et s'enfuit avec elles en Éthiopie. « Les Solymites, qui avaient envahi le pays avec les Impurs, se comportèrent si indignement envers les hommes, que leur autorité devint insupportable à ceux qui durent alors subir leurs impiétés. En effet, non seulement ils brûlèrent les villes et les villages, et ne se tinrent point de piller les temples et de briser les images des dieux, mais ils se servirent des animaux les plus révéérés pour la cuisine, et ils les firent immoler de force par leurs propres prêtres et prophètes qu'ensuite ils jetaient nus dehors... Après cela, Aménôphis revint d'Éthiopie avec une grande armée; ainsi que son fils Rhamsès, qui lui aussi avait une armée. Tous deux assaillirent les Pasteurs et les Impurs, les vainquirent, et, après en avoir tué un grand nombre, ils les poursuivirent jusqu'aux frontières de Syrie⁽¹⁾. » Il est évident que la mention de Moïse et celle des Solymites ont été introduites après coup, par ceux qui adaptèrent l'épisode aux exigences de la tradition hébraïque. L'original égyptien devait se composer de deux parties, une prédiction faite au roi Aménôphis, et l'accomplissement de cette prédiction. Les deux parties elles-mêmes pouvaient être distinctes à l'origine, et la prédiction former un ouvrage spécial de même que la description de l'invasion et la victoire des Égyptiens : c'est ainsi que le *Conte des Deux Frères*, dans son état actuel, résulte de la réunion de deux contes, soudés ensemble après avoir mené longtemps une existence indépendante⁽²⁾.

La prédiction vient de reparaitre, isolée, et en grec de l'époque ptolémaïque, sur deux fragments de papyrus découverts et publiés par Wesely⁽³⁾, interprétés pour la première fois par Wilcken⁽⁴⁾. Le titre en est déjà significatif : *L'apologie du potier au roi Aménôphis, au sujet de ce qui doit arriver à l'Égypte, rendue aussi exactement que possible, Ἀπολογία κεραμέως πρὸς Ἀμενώπιν βασιλέα περὶ τῶν τῇ Αἰγύπτῳ μελλόντων μεθηρ-*

⁽¹⁾ Manéthon dans Josèphe, *Contra Apionem*, I, xxvi-xxvii. Il est possible que certains traits de ce tableau aient été empruntés aux souvenirs de la persécution d'Okhos, encore récents au temps de Manéthon.

⁽²⁾ Maspero, *Les contes populaires de*

l'Égypte ancienne, 1^{re} éd., pages vii et suiv.

⁽³⁾ *Neue griechische Zauberpapyrus*, dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, 1893, t. II, p. 399.

⁽⁴⁾ *Aegyptiaca*, *Festschrift für Georg Ebers*, p. 146-152.

μνηνευμένη κατὰ τὸ δυνατόν. Le texte débutait par une description rapide du règne heureux d'Aménôpis; or, en ce temps-là, vivait un potier fort habile en son art, qui, accusé de mépriser la divinité et de blasphémer contre les dieux, fut saisi par la police dans son atelier, mais tomba en extase au moment où on se préparait à l'emmenner, et au lieu de passer en jugement fut conduit devant le roi. Celui-ci, saisi d'étonnement, présent un miracle; il mande un scribe, qui recueillera les paroles échappées au pauvre homme et les mettra en ordre. La prophétie est fortement mutilée, et l'on ne peut pas toujours en restituer le texte. On voit pourtant que l'Égypte y est menacée d'une révolution des *Porteurs de ceinture*, — ζωνοφόροι, — qui, unis aux Impurs, — ἀνόσιοι, — et confondus avec eux sous l'épithète de Typhoniens, — Τυφώνιοι, — appelleront des Syriens à leur secours. Les temples seront désolés, le peuple et le roi fuiront chez les Éthiopiens, et l'ennemi demeurera maître du pays sept années durant. Ce laps de temps écoulé, le Nil recouvrira la vallée entière, la ville des *Porteurs de ceinture* sera ruinée, les statues des dieux qui avaient été emportées reparaitront, la *ville de la Mer* ne sera plus qu'un bourg de pêcheurs, car Agathodémon et Knouphis seront rentrés à Memphis, et la cité méritera de nouveau d'être comparée pour sa richesse à l'Isis nourricière; l'Égypte tressaillera de joie, quand celui qui régnera bienveillant, — εὐμενής, — celui qui descend de Râ, — ἀπὸ Ἡλίου, — viendra et sera intronisé par la grande Isis comme roi prodigue de tout bien. Alors, en vérité, les vivants souhaiteront que les morts ressuscitent pour participer à leur prospérité, et « sur la fin de ces choses les feuilles tomberont et le Nil abandonné se remplira d'eau, et l'hiver qui revenait hors de sa place courra dans son cercle propre, et l'été prendra sa course propre immuablement, et les vents domptés sans aucune peine seront réguliers ⁽¹⁾ ». Après avoir continué quelque temps de la sorte, le potier s'interrompit brusquement et tomba mort. Cette catastrophe affligea le roi Aménôpis extrêmement: il ordonna d'embaumer le cadavre et de l'enterrer à Héliopolis, puis il plaça le livre où l'on avait inscrit les paroles dans le trésor royal et il le montrait volontiers à tout venant. Le conte s'arrête là, et la version qui nous en arrive ne nous dit rien de l'accomplissement des prophéties. Elle était probablement assez goûtée dans l'Égypte romaine, car des fragments nous en ont été conservés par deux manuscrits, dont l'un est, selon Wessely, du 11^e siècle après Jésus-Christ,

⁽¹⁾ Ἐπὶ <τέλει> δὲ τούτων φυλλορροή-
σει, καὶ ὁ λειψθεὶς ὕδατος <ι> Νεῖ<λος> πλη-
ρωθήσεται, καὶ ὁ μετημφισσμένος ἀσύμ-
φωνος χειμῶν ἰδίῳ δραμεῖται κύκλῳ καὶ

τότε τὸ θερος ἰδίον λήμψεται ἀμεταπ[ιώ-
τως] δρόμον, εὐτακτοὶ δὲ ἀνέμο[υ]
πνοιαὶ ἔσονται παναπότως ἐλαττώ-
μεν<α>ι.

l'autre du III^e; mais elle est certainement plus ancienne, et le scribe qui se vante d'en avoir traduit en grec l'original égyptien florissait sans doute au temps des Ptolémées.

Qu'il dise vrai en cela, on n'en saurait douter, pour peu qu'on soit familier avec la tournure d'esprit et avec les façons de s'exprimer des scribes indigènes. Un lettré thébain de l'époque des Ramessides, tourmenté par le désordre du calendrier, priait Amon de le « délivrer de l'année faussée, où le soleil ne se lève plus [au point où il devrait se lever], où vient l'hiver où était l'été, où les mois s'en vont hors leur place, où les heures se brouillent⁽¹⁾ ». Ce tableau de misère n'est-il pas la contrepartie exacte du tableau de prospérité esquissé par le potier, où l'hiver, « dont jadis la terre s'habillait hors de propos », — *ὁ μεταμφισμένος ἀσύμφωνος χειμῶν*, — reprend sa course propre et où l'été retrouve sa marche régulière? Et, pour ne pas pousser trop loin l'examen, la phrase par laquelle le texte grec introduit l'avènement du roi bienveillant est comme l'écho de la formule ancienne, dont on se servait pour annoncer « que le roi Houni étant mort, la majesté du roi Sanofroui s'éleva en qualité de roi bienfaisant, — *ΜΟΝΚΗΟΥ = εὐμένης*, — dans ce pays entier⁽²⁾ ». Il y avait donc, derrière le texte que nous lisons, un original égyptien. L'auteur le déchiffra ou il l'entendit conter et il le rendit fidèlement dans le langage des maîtres du pays; mais en quel temps cette première version avait-elle été rédigée? Wessely avait cru lire dans un passage le nom des Hellènes, — *περὶ Ἑλλήνων*; — Wilcken fait observer que cette leçon n'est pas à sa place dans un texte où il est question d'un souverain de la XVIII^e dynastie, et il propose de corriger *περὶ Ἑλλήνων* en *περιλαίωνων*⁽³⁾. Je ne prendrai point parti dans cette question de critique verbale : un recours au papyrus même permettrait seul de décider qui a raison, Wessely ou Wilcken. Je dirai pourtant que l'argument de Wilcken n'est pas si fort qu'on pourrait croire à première vue. Un prophète, emporté par l'inspiration divine, pouvait facilement prévoir et annoncer des événements très postérieurs aux âges où il vivait : à parler des Grecs et de leur domination dix ou douze siècles avant la conquête d'Alexandre, le potier d'Aménôpis n'aurait donc pas dépassé les droits de ses confrères, et il n'aurait rien fait dont les lecteurs égyptiens dussent le juger incapable. Si donc un examen nouveau du manuscrit confirme la lecture de Wessely, je ne m'en étonnerai point pour mon compte; bien plus, la nature de certains détails m'incline à penser que, même si les Grecs ne sont pas nommés explicitement, il s'agit d'eux dans la prophétie et ils s'y cachent

⁽¹⁾ *Papyrus Anastasi IV*, pl. X, l. 1 sqq.; cf. pour le commentaire, Maspero, *Notes au jour le jour*, § 4. — ⁽²⁾ *Papyrus Prisse*, pl. II, l. 7-8. — ⁽³⁾ *Ægyptiaca*, p. 149.

sous cette épithète de *Porteurs de ceintures*. Je n'en veux apporter ici qu'un indice. Le potier affirme, dans un endroit, qu'au retour des Pharaons légitimes « la ville sur la mer » déchoira à la condition d'un simple village de pêcheurs. Wilcken entend, avec doute, qu'il s'agit ici de Péluse. Mais Péluse était bien obscure sous les Pharaons pour mériter l'honneur d'une malédiction spéciale; il fallait au contraire que la « ville sur la mer » eût une grande importance et inspirât une crainte réelle, pour qu'en prédisant sa décadence on n'osât pas l'interpeller par son nom, mais qu'on se bornât à la désigner par une circonlocution. Or de « ville sur la mer » qui ait atteint la grandeur et la célébrité, il n'y en eut qu'une seule en Égypte pendant l'antiquité, Alexandrie. Je suis très tenté de croire que, dans l'esprit des gens qui transcrivaient le morceau, la prédiction était dirigée contre les Lagides : le potier, après avoir déploré leur triomphe momentané, annonçait le retour des Pharaons et des dieux nationaux. En conclurai-je que la pièce date seulement de deux ou trois siècles avant notre ère? Il me semble qu'elle était plus ancienne et qu'on s'est borné à l'adapter aux passions politiques de l'époque macédonienne. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on ne saurait nier qu'elle ne présente les plus grands rapports avec l'extrait de Manéthon. Le peuple de Syrie qui viendra au secours des Impurs n'est pas spécifié dans la version nouvelle, et le potier anonyme devient chez Manéthon cet Aménophis, fils de Paapis, si populaire à Thèbes aux siècles qui précéderent immédiatement notre ère; l'analyse à laquelle Wilcken s'est livré montre qu'à cela près, le fond des deux prédictions est identique. Le caractère romanesque du document utilisé par Manéthon est donc pleinement confirmé, et l'on voit combien j'avais raison de dire que les annalistes indigènes avaient souvent commis la faute de confondre le roman populaire avec l'histoire authentique. *L'Aventure de la cuirasse*, tombée entre leurs mains, ne leur aurait probablement inspiré aucun soupçon : ils l'auraient considérée comme un récit de faits réels, et ils en auraient inséré la substance dans leurs livres au règne de Pétoubastis. Comment ils en auraient concilié les anachronismes avec les dates du comput officiel, je ne chercherai pas à le conjecturer ici; ils y seraient parvenus sans plus de peine qu'Hérodote n'en a eu à mettre son Khéops après son Rhampsinite. Les modernes n'ont pas toujours été moins confiants qu'eux, et certains ne peuvent se persuader encore que la querelle d'Apôpi et de Saqnotari, racontée au *Papyrus Sallier I*, n'est pas un chapitre de l'histoire des Pasteurs⁽¹⁾.

(1) Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2^e édit., p. XXXI-XXXV.

Je m'arrête, non que j'aie épuisé mon sujet, mais ce qui me reste à en dire est trop technique pour intéresser d'autres lecteurs que des égyptologues de profession. M. Krall a joint à son analyse un vocabulaire très complet et des observations sur la grammaire et sur la paléographie de son texte : il recule un peu trop haut, je pense, la date à laquelle le papyrus a été écrit, et les formes des caractères me paraissent être moins vieilles qu'il ne l'affirme. Il faudra discuter ces points ailleurs dans nos revues; je ne veux pas toutefois terminer cet article sans féliciter une fois encore M. Krall de sa découverte, sans le remercier de la complaisance avec laquelle il nous en a fait profiter aussitôt qu'il a pu, et sans souhaiter qu'il obtienne promptement les moyens de publier, avec la photographie du papyrus, la transcription complète et la traduction de *l'Aventure de la cuirasse*.

G. MASPERO.

VERS LE PÔLE, par Fridtjof Nansen, traduction française
par Charles Rabot, Paris, 1897.

Il est des récits qui retracent des événements si extraordinaires et des actes de courage si admirables qu'il est impossible de n'y pas prendre le plus grand intérêt. Chacun en jugera par le compte rendu que nous nous proposons de faire de l'expédition de Nansen au Pôle Nord.

Pour mener à bien une pareille entreprise, pour sortir vainqueur de ce duel engagé contre les plus terribles forces de la nature, il fallait un homme extraordinaire, doué d'une nature exceptionnelle. Nansen est de ceux-là. Il est vraiment le descendant des Vikings, ces hardis hommes de mer qui, déjà, il y a plus de mille ans, s'aventuraient dans la mer du Nord et l'Océan Arctique. De son ancêtre, Hans Nansen, qui, trois cents ans auparavant, illustra sa famille par son génie et par sa science, il hérita de l'art de mener les hommes. Comme lui, il possédait le tact et l'instinct particuliers qui font les chefs obéis.

Né en 1861, aux environs de Christiania, il fut élevé à la campagne par une mère absolument supérieure, qui comprit tout ce qu'il y avait de grand dans la nature de son fils. « Elle l'aima et l'éleva en mère spartiate; elle trempa son âme et son corps », a écrit avec justesse M^{me} Dron-sart.

Dans le milieu familial où s'écoula sa jeunesse, dans ce pays de forêts et de montagnes, au bord de cette mer découpée par les fiords, parmi ces rochers abrupts où il courait librement, il développait ses forces et il acquérait une endurance qui lui permettait de braver la fatigue et de vaincre les dangers. Son activité ne l'empêchait pas de s'instruire; il voulait tout savoir et il apportait autant d'ardeur à l'étude qu'il en mettait à escalader les montagnes ou à descendre leurs pentes vertigineuses sur ses *ski* norvégiens.

Les sciences naturelles, la zoologie surtout, l'attirèrent d'abord. Il passa de brillants examens et un de ses professeurs lui conseilla de faire un voyage d'études dans les mers glaciales. Il en revint enchanté : sa vocation était trouvée. Nommé à vingt et un ans conservateur du musée scientifique de Bergen, le jeune professeur s'adonna avec passion à la science tout en gardant l'espoir de réaliser son rêve d'aller au Pôle Nord.

Il a raconté comment l'idée de sa première expédition lui est venue :

J'étais assis, écoutant avec indifférence la lecture du journal. Tout à coup mon attention fut éveillée par un télégramme disant que Nordenskiöld était revenu sain et sauf de son expédition au Groënland et qu'il n'avait trouvé aucune oasis, mais seulement des champs de glace sans fin, où ses Lapons avaient parcouru, sur leurs patins, une distance extraordinaire en un laps de temps étonnamment court. Instantanément et comme un éclair, l'idée me vint d'une expédition pour traverser le Groënland d'une côte à l'autre sur des patins.

De ce moment l'expédition fut décidée; mais ce fut seulement cinq ans après, en 1888, que Nansen l'exécuta. Tout le monde connaît les résultats de cette audacieuse traversée du Groënland en patins, dont l'annonce avait provoqué tant de sourires incrédules. Malgré un froid exceptionnellement rigoureux, où, par une température de -45 degrés, la petite troupe couchait sur la glace; malgré la pluie, le vent, les tempêtes de neige; malgré la faim, la soif, les plus atroces souffrances; envers et contre tout, on peut dire, Nansen accomplit son projet. D'un tel homme on pouvait tout attendre.

Avant de commencer le récit de sa mémorable campagne « Vers le Pôle », l'auteur nous présente dans une introduction fort intéressante l'histoire de toutes les tentatives qui, depuis les temps les plus reculés, ont été faites dans le dessein d'explorer les mystérieuses régions du Pôle. Il nous montre ses ancêtres les Normands, comme les premiers navigateurs s'aventurant au milieu des glaces polaires :

Au VIII^e siècle, nous dit-il, tandis que les marins des autres pays n'osaient quitter le voisinage des côtes, eux se lançaient déjà bravement en pleine mer et découvraient

l'Islande, puis le Groënland. Autour de ces terres, ils rencontrèrent des banquises et apprirent bientôt à connaître leurs dangers.

Après eux, les Anglais, puis les Hollandais entreprirent la conquête du Pôle. Pendant des siècles, les navigateurs des contrées septentrionales cherchèrent de ce côté un passage conduisant en Chine. Croyant à une mer libre, les marins de tous pays persistèrent longtemps sans se décourager dans leurs tentatives, et, comme le fait observer Nansen, si erronée que fût cette hypothèse, elle a cependant servi la science, car de toutes ces campagnes de précieuses observations ont été rapportées.

En quelques mots, il nous fait suivre les péripéties des expéditions qui, tour à tour, ont essayé de pénétrer dans le bassin polaire par quatre routes différentes : par le détroit de Behring, par le détroit de Smith et par les deux rives de la mer comprise entre le Groënland et la terre François-Joseph.

Au prix d'efforts inouïs, les héroïques navigateurs gagnaient quelques degrés vers le Pôle, mais sans jamais y parvenir. Ainsi donc « dans toutes les directions jusque-là suivies, la banquise avait arrêté les efforts de l'homme »; et depuis les petites barques non pontées des Normands et les anciennes caravelles hollandaises jusqu'aux navires perfectionnés de notre temps, tous les bâtiments avaient été brisés par les glaces.

C'est alors que Nansen, chercheur infatigable, dont l'intelligence égale l'audace, mettant à profit les expériences malheureuses de ses devanciers, comprit qu'il fallait trouver une route différente et imagina, — pour vaincre la résistance des glaces, — un nouveau moyen de pénétration dans le bassin polaire.

La dernière tentative faite par le détroit de Behring avait été celle de la *Jeannette*, navire américain commandé par le capitaine de Long. Les navrants détails de cette fatale campagne, qui se termina par la mort tragique de presque tous ceux qui y prirent part, sont trop connus pour que je les rapporte ici.

En 1881, la *Jeannette*, emprisonnée depuis le 6 septembre 1879 dans la banquise, était écrasée au nord de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie après une dérive de deux ans à travers l'Océan Glacial.

Trois ans plus tard, des épaves de ce bâtiment furent découvertes sur un glaçon, près de Julianehaab, à l'extrémité sud-ouest du Groënland.

Cette découverte fut un trait de lumière pour l'esprit toujours en éveil de notre auteur. Il en conclut que les débris, n'ayant pu arriver dans cette localité qu'en traversant le bassin polaire, avaient été charriés par le grand courant qui descend vers le sud, le long de la côte

orientale du Groënland et qui remonte ensuite au nord par le détroit de Davis :

Sur ce point, nous dit Nansen, aucun doute n'était permis. Restait à débrouiller la voie suivie par ce bloc, des îles de la Nouvelle-Sibérie au Groënland oriental. Suivant toute vraisemblance, après le naufrage, les épaves avaient dérivé vers le nord-ouest, poussées à travers l'Océan Glacial de Sibérie par le courant qui porte dans cette direction, puis, après avoir passé au nord de la terre François-Joseph et du Spitzberg, probablement dans le voisinage du Pôle, étaient parvenues dans les eaux du Groënland oriental et avaient été entraînées, au sud par le courant polaire de cette région. Dans l'état actuel de nos connaissances hydrographiques, c'est du moins le seul itinéraire plausible. Des îles de la Nouvelle-Sibérie à Julianehaab, la distance par l'itinéraire indiqué plus haut est de 2,900 milles marins. Ce trajet, l'épave l'avait effectué en 1,100 jours, soit à la vitesse de 2,6 milles par 24 heures, chiffre qui concorde avec les vitesses de dérive déjà connues.

Nansen avait aussi noté d'autres observations tendant à lui donner la preuve certaine de l'existence d'un grand courant des eaux sibériennes traversant le bassin polaire pour aboutir au Groënland oriental. Sur ces côtes, on a maintes fois recueilli des leviers fabriqués par les Eskimos du détroit de Behring et leur servant à lancer des flèches; la majorité des bois flottés jetés sur les rives du Groënland provient du continent asiatique.

Cette nouvelle théorie explique pourquoi toutes les expéditions avaient échoué jusqu'ici :

C'est, reconnaît Nansen, qu'elles avaient été dirigées dans des mers où le courant porte vers le sud. Pour atteindre le bassin polaire, il fallait, au contraire, suivre un courant au nord, en un mot, accomplir sur un navire le voyage des épaves de la *Jeannette*.

Le projet était audacieux. Il était même vraiment téméraire et, comme nous le dit M. Charles Rabot, l'éminent traducteur de *Vers le Pôle* :

A un homme d'audace, à Fridtjof Nansen seul, appartenait de triompher de ces obstacles jusque-là invincibles. Sa marche vers le pôle, sa retraite sur la terre François-Joseph et son hivernage sur cette terre seront rangés parmi les exploits les plus extraordinaires dont l'homme puisse se glorifier.

En 1891, devant la Société de géographie de Christiania, Nansen exposa pour la première fois le plan et le but de son voyage. Il déclara qu'il ne tenait pas à atteindre le point mathématique du Pôle, mais à explorer, au point de vue scientifique, les immenses déserts inconnus qui l'entourent.

Il faut bien le dire : ce projet, assez froidement accueilli par les compatriotes de Nansen, fut violemment attaqué par les étrangers. Il froissait trop les opinions admises jusqu'alors.

Certes, notre auteur ne se dissimulait ni les difficultés, ni les périls d'une telle entreprise, et pourtant il a toujours espéré les surmonter. Quelque objection qu'on ait pu lui faire, il n'a jamais douté du succès. Il a eu confiance en son énergie, en son courage indomptable, en son endurance exceptionnelle. Il s'est fié à sa volonté surhumaine, à son intrépidité, à toutes ces qualités maîtresses que donne le génie et qui font les hommes invincibles.

Avec un soin extrême, il a dressé le plan de sa campagne; l'organisation en a duré trois années; mais neuf ans auparavant, le projet en était déjà conçu et arrêté; avec une vigilance minutieuse il a surveillé les plus petits détails de l'expédition. Tout a été prévu, pesé, calculé, « car, dit notre auteur, la plus petite négligence pouvait entraîner les plus terribles conséquences ». Une première fois, en 1888, lors de sa traversée du Groënland en patins, une circonstance bien insignifiante en apparence sauva l'expédition. Au dernier moment, il changea les sacs de laine dans lesquels on devait dormir pour des sacs en peau de renne. Ce fut le salut!

Fridtjof Nansen reçut du Gouvernement norvégien une subvention de 392,000 francs; le surplus de la somme nécessaire fut fourni par le Roi de Norvège et de généreux donateurs; il se montait à 230,000 francs.

Il fallait avant tout, dit Nansen, un navire d'une solidité exceptionnelle, capable de résister aux assauts des glaces qui, à coup sûr, seraient terribles pendant l'emprisonnement au milieu de la banquise. La construction du bâtiment fut donc entourée de soins particuliers. L'ingénieur norvégien Colin Archer, auquel je confiai cette mission, en comprit l'importance et apporta à son exécution toute sa science et toute sa vigilance. A ce collaborateur je dois en partie le succès de mon entreprise.

Après cet hommage rendu au talent de M. Colin Archer, Nansen donne la description technique de son navire le *Fram* (*En avant!*), et il entre dans de minutieux détails sur sa force de résistance, sur l'installation intérieure, sur tous les aménagements qui ont été faits pour permettre les plus rigoureuses observations scientifiques, pour assurer la sécurité et même le confort des membres de l'expédition. Un approvisionnement de vivres et de combustibles calculé pour cinq années fut embarqué sur le navire. Enfin rien ne fut laissé au hasard, car

on mit à profit l'expérience acquise dans toutes les campagnes précédentes.

Il était indispensable de posséder une meute de vigoureux chiens pour tirer les traîneaux. Un ami de Nansen, le baron de Toll, le célèbre explorateur russe, offrit de lui procurer une quarantaine de chiens ostiaks, et il fut convenu qu'ils lui seraient amenés à Kabarowa, village samoyède situé à l'entrée de la mer de Kara, où les navigateurs devaient s'arrêter quelques jours.

L'équipage du *Fram*, choisi avec un soin extrême, se composait de treize personnes, tous des hommes jeunes, robustes, mariés et pères de famille. Ils étaient également instruits et avaient la plupart occupé dans la marine des postes distingués; ils n'en acceptèrent pas moins les fonctions les plus humbles. Du reste, l'union et la concorde qui ne cessèrent de régner, pendant trois longues années, parmi ces hommes livrés à eux-mêmes, perdus dans ces déserts glacés, n'est pas la chose la moins extraordinaire de cet extraordinaire voyage.

Le 24 juin 1893! . . . C'est, en Norwège, le jour de la fête de l'été. Pour nous, il arriva plein de tristesse. C'est le moment du départ. Je quitte ma maison et seul je descends à travers le jardin vers la grève où m'attend la vedette du *Fram*. Derrière moi je laisse tout ce que j'ai de plus cher au monde. Maintenant quand les reverrai-je, ces êtres adorés? Ma petite Liv est là, assise à la fenêtre; elle bat des mains. Pauvre enfant, elle ignore encore heureusement les vicissitudes de la vie . . .

Le canot file comme une flèche sur la nappe unie du fiord et accoste bientôt le *Fram*. Tout est paré à bord. Aussitôt le navire lève l'ancre, salué par la population de Christiania, massée sur les quais. . . Encore un dernier salut aux miens et à ma petite maison située là-bas sur cette presqu'île. . . Ce jour du départ a été le plus triste du voyage.

C'est ainsi que Nansen commence le récit de son expédition et ces lignes émues nous montrent qu'à côté de cette âme de héros battait un cœur de père; que de fois ne verrons-nous pas au cours de son voyage, au milieu des plus terribles épreuves, le souvenir de sa petite Liv le soutenir et l'aider à supporter les plus cruelles souffrances!

Jusqu'à Vardö, le *Fram* longea les côtes de Norwège; ce fut une marche triomphale, les navires tiraient des salves en son honneur, et les paysans, groupés sur les rives, acclamaient Nansen au passage. En arrivant au cap Stat, où la mer est toujours très forte, nos explorateurs essuyèrent une violente tempête, qui leur parut d'un mauvais augure, car le navire y courut de grands dangers. Ils en sortirent à grand-peine, et, à Vardö, arrivés au seuil du domaine du froid, ils dirent adieu au monde civilisé. Là seulement commença réellement le voyage au Pôle Nord, et il commençait bien tristement, car les jours succédaient aux jours

au milieu d'un épais brouillard qui enveloppait toutes choses de son voile opaque et assombrissait les esprits.

Le 27 juillet, la brume s'éclaircit enfin ! Un rayon de soleil illumina le ciel et mit un peu de joie et d'espérance au cœur des voyageurs ; mais aussi les premières glaces apparurent et, chaque jour, devinrent plus compactes. A cette époque de l'année, les glaces sont chose rare dans ces parages, et Nansen n'était pas sans préoccupation à ce sujet ; elles rendaient la navigation très difficile au milieu des brouillards et ce n'est pas sans anxiété qu'il se demandait quelle serait la situation du *Fram* dans la mer de Kara.

A Kabarowa, on rencontra le Russe Trontheim qui attendait les explorateurs pour leur remettre, de la part du baron de Toll, une magnifique meute de trente-quatre chiens eskimos. Le nettoyage de la chaudière et des cylindres ayant nécessité une relâche de quelques jours dans cette localité, on en profita pour explorer les côtes avoisinantes et reconnaître l'état des glaces du côté de Yougor-Char.

Le 3 août, tout étant prêt à bord, Nansen remit ses dernières lettres à son secrétaire et donna l'ordre de lever l'ancre. Le dernier lien avec l'Europe était rompu. Le 4 août, le *Fram* entra dans la mer de Kara ! Franchir ce bras de mer hérissé de glaces et doubler le cap Tchéliouskine était une des grandes difficultés du voyage. La banquise arrêtait souvent les navigateurs, les forçait à changer de direction ; partout des bancs et des groupes d'îles inconnues rendaient la navigation dangereuse sur cette côte où la mer est très peu profonde, où les courants sont très rapides. A chaque instant le *Fram* risquait de s'échouer. Bien des jours furent perdus à chercher à se frayer un passage au milieu des glaces qui se formaient de tous côtés. Un moment même, Nansen entrevit la dure nécessité d'un hivernage prématuré dans ces tristes parages ; enfin, le 10 septembre, une bourrasque terrible disloqua les glaces et à quatre heures du matin le cap Tchéliouskine fut doublé aux acclamations de l'équipage. « Après avoir échappé aux dangers d'un hivernage dans la mer de Kara, la route s'ouvre maintenant libre vers la banquise des îles de la Nouvelle-Sibérie, qui doit nous entraîner à travers l'inconnu du bassin polaire », s'écrie Nansen, tout à la joie de ce premier danger évité ; mais cette joie fut de courte durée. Quelques heures plus tard une nappe de glace fermait le passage et forçait les navigateurs à chercher une autre route. Ainsi chaque jour ces continuelles alternatives de crainte et d'espérance rompaient la monotonie du voyage. Malgré tant d'obstacles sans cesse renaissants, le *Fram* avançait rapidement ; le 18 septembre, il dépasse le 75° degré de latitude Nord, et

pas encore trace de banquise. Aussi Nansen terminait-il le soir son journal par ces paroles :

Que nous apportera demain, l'espérance ou la désillusion? Si tout tourne bien, nous pouvons atteindre l'île Sannikow, une terre inconnue! Quelle joie de voguer ainsi vers des régions mystérieuses, sur une mer que n'a jamais sillonnée aucun navire!

Le 19 septembre, par un temps superbe, le *Fram*, poussé par un vent favorable, continuait sa route vers le nord, et toujours pas de glace à l'horizon. Pourtant il a franchi le 77° degré de latitude Nord.

Le 20 septembre, alors que Nansen, penché sur ses cartes qu'il étudiait avec attention, se laissait aller aux plus douces espérances, le *Fram* éprouva tout à coup un choc violent. En un clin d'œil l'équipage entier est sur le pont, et qu'aperçoit-on? Une nappe de glace qui s'étendait à l'infini vers le nord. On était à ce moment par 77° 44'.

Le 24 septembre, le *Fram* est environné de glace de tous côtés. De jour en jour elle épaisait, le thermomètre descend à — 13 degrés. C'est l'hiver! La longue et cruelle nuit polaire approche!

Toutes les apparences indiquent que nous sommes maintenant définitivement pris dans la banquise et je ne m'attends plus à voir le *Fram* hors de la glace que lorsqu'il sera arrivé de l'autre côté du Pôle, dans le voisinage de l'Atlantique, écrit Nansen. Donc nous faisons nos préparatifs en vue de cette longue détention : convertir le navire en confortables quartiers d'hiver; prendre toutes les précautions pour le protéger contre le froid, la glace et les pressions, en un mot contre toutes les forces de la Nature auxquelles les prophètes de mauvais augure ont prédit que nous succomberions, telles sont d'abord nos préoccupations.

Les journées étaient donc bien remplies et chacun trouvait dans le travail un large emploi à son activité.

Le gouvernail fut enlevé; les machines, démontées et huilées soigneusement, furent rangées dans le plus grand ordre. La menuiserie fut établie dans la cabine; l'atelier du mécanicien et du ferblantier dans la chambre des machines; la forge fut transportée sur la glace; les différents ateliers fonctionnaient régulièrement, car tous les instruments, des plus grossiers aux plus délicats, pouvaient être fabriqués à bord. On éleva sur la glace un moulin à vent pour actionner un dynamo, qui produisait la lumière électrique et donnait l'illusion du jour.

La besogne ne manquait pas, car à toutes les occupations matérielles venaient s'ajouter les observations scientifiques. Les calculs météorologiques incombaient à Scott Hansen et à Johansen qui, tous

les deux jours, relevaient la position du navire; c'était une grosse question de savoir si la dérive avait porté vers le nord ou vers le sud.

Malgré tout, les journées s'écoulaient monotones, le lendemain ressemblait à la veille, et en lisant l'emploi de leur temps pendant une journée, le lecteur peut se représenter l'existence que les explorateurs menaient sur le *Fram*.

A huit heures, dit le docteur Nansen, nous déjeunons : pain rassis, fromage, bœuf ou mouton salé, langue ou lard de Chicago, caviar, anchois, biscuits avec marmelade d'oranges. Trois fois par semaine on avait du pain frais. En fait de boisson, on avait alternativement du café, du thé et du chocolat.

Après le déjeuner, les hommes allaient à tour de rôle donner la nourriture aux chiens, après quoi on les détachait, puis la petite colonie se dispersait pour vaquer à ses occupations. Chacun avait sa semaine comme aide-cuisinier et maître d'hôtel; les autres hommes se donnaient chacun une tâche; les moins agréables étaient remplies à tour de rôle. On sortait, on prenait l'air, on examinait l'état de la glace.

A une heure, tout le monde était de nouveau réuni dans le carré pour dîner. Le menu était généralement composé de trois plats : soupe, viande et dessert; la viande était toujours accompagnée de pommes de terre ou de légumes verts. Après le dîner, les fumeurs allaient à la cuisine qui servait de fumoir, le tabac étant défendu ailleurs. On y causait et après une courte sieste on se remettait au travail jusqu'à six heures du soir. Le menu du souper était le même que celui du déjeuner. La soirée se passait à fumer dans la cuisine ou à lire et à jouer aux cartes dans le carré, pendant que l'un de nous faisait fonctionner l'orgue ou que Johansen exécutait sur son accordéon ses morceaux fameux. A minuit on allait se coucher, sauf l'homme de veille. Le quart de nuit ne durait qu'une heure et était pris à tour de rôle par chacun de nous.

Malgré la monotonie de cette vie où les jours se succédaient sans amener d'événements importants, le temps s'écoulait rapidement et agréablement. L'ennui était inconnu à tous les habitants du *Fram*. L'accomplissement du devoir quotidien, le sentiment de la grande mission qu'ils avaient à remplir et la foi enthousiaste qu'ils avaient dans leur chef soutenaient leur courage, et les heures de défaillance et de découragement sont bien rares à noter.

Il est vrai que Nansen ne négligeait rien pour entretenir la gaieté parmi ses compagnons et leur donner dans ces solitudes désolées la vision du foyer absent, l'illusion du *home*, du cher *home* regretté. Des fêtes étaient organisées à tous les anniversaires; on distribuait alors de petits cadeaux qui étaient comme un « message du pays » et que chacun recevait avec une joie touchante. Dans les grands jours de fêtes nationales, on servait de vrais banquets où rien ne manquait, ni les conversations animées, ni les chants joyeux, ni les toasts enflammés. On finissait

même la soirée par des danses auxquelles notre héros ne dédaignait pas de se mêler.

D'autres jours, des chasses émouvantes, que Nansen conte avec un entrain charmant, des courses en traîneaux ou sur patins apportaient des distractions variées à l'équipage.

Au mois d'octobre la température s'abaissa, les ténèbres s'accrochèrent. Le 26, le soleil se montra pour la dernière fois : « La nuit polaire va commencer, où serons-nous quand reviendra l'astre de la vie ? » écrit Nansen. Et cependant grande fête à bord, car c'est le jour anniversaire du lancement du *Fram*. Au milieu de l'allégresse générale, de tristes pensées assiègent l'esprit de notre auteur : il revoit la scène du lancement, M^{me} Nansen projetant la bouteille de champagne contre l'étrave du navire en s'écriant : « Que *Fram* soit ton nom ! » Maintenant le voilà seul dans la nuit et les glaces, l'immensité des mers polaires les séparant, et il se demande avec angoisse quand ils se reverront. Par moments même il arrive à douter du succès final. Il ne peut dissimuler les souffrances de son cœur :

« O nuit arctique, s'écrie-t-il, que je suis las de ta froide beauté ! Qu'il me tarde de retourner à la vie. Qu'importe que je rentre au foyer en conquérant ou en mendiant ; mais que j'y rentre et recommence la vie ! »

Ce n'est pas seulement l'éloignement de la patrie, l'absence des êtres aimés qui apportaient ainsi le découragement dans l'âme de Nansen. Le résultat des dernières observations a été désastreux. Depuis le 29 septembre le *Fram* a reculé vers le sud de 83 milles.

Quelle amère déception !

Sa théorie, qui lui paraissait indiscutable, est-elle vraie ? Ne s'est-il pas trompé ? S'est-il engagé dans une mauvaise voie ? Autant de doutes cruels qui envahissent son esprit !

Le temps se traîne, écrit-il, je travaille, je lis, je m'absorbe dans des réflexions et dans des rêveries ; après quoi, je joue de l'orgue, puis me promène sur la glace dans la nuit obscure. . . . Et sans y prendre garde, mes pensées reviennent toujours à mes chers adorés. . . . Oh non, c'est trop pénible ! A grands pas, je me promène pour chasser cette hantise déprimante.

Voici l'époque des *pressions*, de ces effroyables bouleversements des glaces, auxquels tant de navires n'ont pu résister et auxquels les « prophètes de mauvais augure avaient prédit que succomberaient nos explorateurs » ; mais eux ne pensaient pas ainsi. Confiants dans la solidité de leur *Fram*, ils attendaient impassibles les assauts de la banquise.

D'après Nansen, les pressions ont une étroite relation avec le phénomène des marées; deux fois par jour la banquise subit une détente puis une compression qui produit des chocs terribles, surtout aux époques de la nouvelle lune et de la pleine lune, où elles sont particulièrement violentes.

Dans la zone du bassin polaire, les pressions sont le plus souvent dues à l'action du vent; lorsque les énormes masses de glaces de la banquise, entraînées par la dérive, se heurtent à d'autres glaces chassées par un vent contraire, les collisions sont effroyables. Il faut avoir assisté à un pareil spectacle pour pouvoir en décrire la grandeur et l'épouvante. Aussi j'emprunte la plume de Nansen, qui en a tracé un émouvant tableau :

Cette lutte des glaces les unes contre les autres est à coup sûr un spectacle extraordinaire. On se sent en présence de forces titanesques. Au début d'une grande pression, il semble que tout le globe doive être ébranlé par ces chocs. C'est d'abord comme un roulement de tremblement de terre très lointain, puis le bruit se rapproche et éclate en même temps sur différents points.

Les échos du grand désert neigeux, jusque-là silencieux, répètent ce mugissement en fracas de tonnerre. . . . Les géants de la nature se préparent au combat. Partout la glace craque, se brise et s'empile en *toross*, et soudain vous trouvez au milieu de cette lutte effroyable. Tout grince et mugit, la glace frémit sous vos pas. . . . De tous côtés d'effroyables convulsions. A travers une demi-obscurité, vous voyez les blocs monter en hautes crêtes et approcher en vagues menaçantes. De tous côtés, vous êtes enveloppés par des masses de glace mouvante prêtes à s'écrouler sur vous. . . . Un fracas de tonnerre roule sans discontinuer, pareil au grondement de quelque puissante cascade, traversé par le fracas d'une canonnade. . . . Peu à peu, le calme se fait, le bruit diminue et lentement s'éteint dans un grand silence de mort.

Les mois succèdent aux mois, les années aux années; jamais cette lutte effroyable ne prend fin. Partout la banquise est découpée de crevasses et hérissée d'arêtes produites par ces bouleversements.

Le *Fram* eut à subir bien des fois le choc des pressions. Il y en eut de terribles, auxquelles le vaillant navire résistait bravement. On en était quitte pour quelques cordages et quelques planches arrachés. D'autres fois, c'était un traîneau ou une ancre qui disparaissait dans une crevasse. Ces scènes de destruction apportèrent d'abord aux navigateurs une impression de tristesse; à la longue, ils s'y habituèrent si bien que les plus formidables assauts de la banquise les laissaient indifférents. Ils n'y prêtaient plus la moindre attention; les bruits et les détonations de la glace n'arrêtaient même pas les conversations dans le carré.

Vers le milieu de novembre, le vent du sud s'établit et en quelques jours le *Fram* fut porté de 44 milles vers le nord. Il avança également

beaucoup vers l'est; ce fut une grande joie pour les membres de l'expédition. Malgré la rigueur de la saison; ils envisagèrent moins tristement l'avenir. Le thermomètre descendait à — 30 degrés; mais le *Fram* offrait à ses hôtes un abri chaud et confortable, l'état sanitaire se maintenait excellent.

Pendant tout le mois de décembre, la dérive au nord continua régulièrement, quoique trop lente au gré de Nansen. Le 5 décembre, on se trouvait par 78° 50'; la vitesse de dérive était donc en moyenne de deux milles par jour. Les observations scientifiques se poursuivaient régulièrement. A cet endroit, les sondages accusaient une profondeur de plus de 2,100 mètres. De magnifiques aurores boréales illuminaient sans cesse l'horizon de leurs teintes pourprées, et Nansen, dont l'esprit travaillait constamment, fit la remarque à différentes reprises que les rayons de l'aurore boréale prenaient une orientation parallèle à la direction du vent. Cette observation s'étant trouvée plusieurs fois justifiée, il annonçait souvent d'avance à ses compagnons les variations du vent.

Le 10 décembre, grand événement à bord: l'excellent docteur Blesing fait paraître le premier numéro d'un journal, *la Vigie du Fram*, dont il est le directeur et qu'il lit le soir à haute voix dans le carré; cette lecture obtint un succès complet. C'est ainsi que tous s'ingéniaient à entretenir une gaieté qui est le meilleur des remèdes contre la maladie.

Noël approchait; la nuit arctique, éclairée par un radieux clair de lune, resplendissait dans toute son éclatante blancheur. Nos voyageurs s'apprétaient à célébrer dignement le grand jour. Quelles que fussent les pensées de chacun en songeant aux absents, ils évitaient de laisser voir leurs regrets. Un excellent dîner, un souper exquis, accompagnés de toasts, de discours et des gâteaux traditionnels, furent servis. Les convives y firent honneur et, à coup sûr, ceux qu'ils avaient laissés là-bas au pays, qui s'attristaient peut-être à la pensée de leurs souffrances, eussent été bien heureux s'ils avaient pu les voir ainsi gais et bien portants.

Nansen revient souvent sur ce sujet. Il tient à prouver que, contrairement à l'opinion de tant d'explorateurs arctiques, la nuit polaire n'exerce pas fatalement une influence néfaste sur la santé. Le scorbut, ce mal considéré jusqu'ici comme inévitable, n'a pas atteint son équipage:

Cet excellent état sanitaire et moral, nous le devons, dit-il, à la qualité et à la variété de notre ordinaire, à la bonne ventilation du navire, à nos fréquentes promenades en plein air, à l'absence de tout surmenage physique, enfin aux quotidiennes distractions que nous apportent la lecture et les jeux.

Notre système de vie en commun sans aucune inégalité de traitement pour les divers membres de l'expédition a également exercé la plus heureuse influence.

Une nuit merveilleuse, toute scintillante d'étoiles et empourprée par une splendide aurore boréale, termina l'année. A minuit, Nansen adressa un petit speech à ses compagnons, les remerciant de leur courage et de leur confiance. Rentré dans sa cabine, il reprend son journal. Tous les événements de cette mémorable année repassent devant ses yeux : depuis la naissance de sa petite Liv jusqu'au jour si douloureux de son départ pour l'inconnu, cet inconnu mystérieux qui lui a apporté tant de déceptions. Néanmoins la plupart de ses prévisions se sont réalisées, quoiqu'il n'ait pas été porté aussi loin vers le nord qu'il l'espérait. Il ne s'attendait pas à la quantité de zigzags de la dérive, et pourtant doit-il s'en plaindre, puisqu'il en a profité pour étudier la nature du bassin polaire? C'est le seul point, nous dit-il, où ses calculs ne se sont pas trouvés justes, et « ce point est d'une très haute importance ». Il croyait l'Océan polaire peu profond et par conséquent l'action des courants maritimes et des fleuves sibériens capable de repousser la banquise très près du Pôle : au lieu de cela, il a rencontré dans ces mers des abîmes de 2,000 et 3,000 mètres, au milieu desquels un courant, s'il existe, doit être très faible. A présent, il n'espère plus que dans les vents.

Le 15 janvier, on constatait avec joie une nouvelle étape vers le nord : le *Fram* se trouvait par $79^{\circ} 19'$, et cette marche se continua jusqu'à la fin du mois. A cette époque le jour augmentait; mais de violentes pressions se répétaient continuellement; le navire éprouvait des chocs terribles et faisait entendre de sinistres craquements. Au milieu d'un bruit assourdissant, il se forma à l'arrière du bâtiment un monticule de glace de plus de 6 mètres de hauteur; il reçut de nos voyageurs le nom de *Grand Hummock* et suivit le *Fram* pendant toute sa dérive.

Au commencement de février, le 82° degré fut atteint. Le thermomètre descendit jusqu'à -49 degrés, un jour même il arriva à -51 degrés. A l'intérieur du navire, la température s'élevait à $+22$ degrés. C'était donc une différence de plus de 70 degrés : « Certes ce n'est pas chaud, avoue Nansen; pourtant un tel froid ne cause aucune souffrance. »

Vers le 22 février, un vent du nord persistant ramena les explorateurs au 80° degré; en mars, la dérive vers le sud s'accrut; ils furent repoussés jusque par $79^{\circ} 54'$. Le découragement s'empare de nouveau de l'âme de Nansen. Il voit toutes ses espérances s'évanouir, et la cruelle inaction à laquelle il est condamné le tue.

Agir, combattre, lutter contre les éléments, succomber même serait préférable à cette vie misérable où il faut s'abandonner aux forces de la nature sans jamais pouvoir les diriger. C'est alors que, pour la première fois, l'idée d'une marche vers le nord, à pied, à travers la banquise, se

présente à l'esprit de Nansen. Si la dérive prend une direction contraire, il est résolu à tenter l'impossible. Que ce soit la réussite ou la mort, peu lui importe, son parti est pris :

Je n'ai pas à choisir. Il est indigne d'un homme d'assumer une tâche, puis de l'abandonner une fois qu'elle est commencée. Une seule direction nous est ouverte : celle du nord. En avant !

Aux premiers jours d'avril, la marche vers le nord reprit ; à la fin du mois, le *Fram* avait regagné le 80° degré, et en mai il dépassait le 81° degré. On sentait l'approche du printemps, bien que le thermomètre se maintint à une température très basse. Le soleil se montrait chaque jour, et les explorateurs se chauffaient avec délices à ses rayons bienfaisants. Ils procédèrent à la toilette du navire, qu'on débarrassa des glaces qui couvraient le pont et les mâts ; le gréement fut nettoyé, et le *Fram* dressa de nouveau sa silhouette noire sur le ciel bleu.

ÉMILE BLANCHARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le 9 décembre 1897, une séance publique pour la réception de M. André Theuriet, élu en remplacement de M. Alexandre Dumas.

L'Académie a tenu, le 23 décembre 1897, une séance publique pour la réception de M. Albert Vandal, élu en remplacement de M. Léon Say.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 10 décembre 1897, a élu membres titulaires M. Devéria, en remplacement de M. Edmond Le Blant, et M. Babelon, en remplacement de M. Léon Gautier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences, dans la séance du 29 novembre 1897, a élu M. Ditte membre de la section de chimie, en remplacement de M. Schützenberger.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 11 décembre 1897, a élu M. Rambaud membre de la section d'histoire générale et philosophique, en remplacement de M. le duc d'Aumale.

L'Académie, dans la séance du 18 décembre 1897, a élu membre de la section de philosophie M. Ollé-Laprune, en remplacement de M. Vacherot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Fécamp au temps de la Ligue; la légende de Boisrosé d'après des documents nouveaux, par M. Amédée Hellot, notaire honoraire. Yvetot, 1897. In-8°.

M. Hellot, qui a déjà publié plusieurs brochures sur la Normandie, et notamment sur le pays de Caux (*Une page inédite de l'histoire de Fécamp. Capitulation de 1436. — Les travaux des ports, les marins et la pêche au pays de Caux pendant le moyen âge. — Aperçu historique sur Velette. — Essai sur les baillis de Caux*, etc.), vient de reprendre, d'après les documents nouveaux, dans le demi-volume que nous annonçons, un épisode de l'histoire de Fécamp au temps de la Ligue et notamment la légende de Boisrosé. Palma Cayet, dans sa *Chronique novennaise*, année 1592, Pierre Mathieu (*Histoire des derniers troubles de France*), le grave de Thou et un peu plus tard les rédacteurs des *Œconomies royales* de Sully ont renchéri comme à plaisir sur cette merveilleuse aventure. Villars, un des chefs de la Ligue, avait construit un fort, le fort Notre-Dame, au sommet de la grande falaise qui domine au nord la ville de Fécamp. On racontait que Boisrosé, un lieutenant de Villars, se séparant de lui, s'en était rendu maître; car, dit Palma Cayet, « les ligueurs mêmes s'entresurprenoient les places les uns des autres », mais comment? « avec soixante soldats, dit le même auteur, par une escalade composée d'un artifice admirable qu'il planta le long du rocher du côté de la mer, lequel est de trois cents toises de haut, la marée courant au pied, de six heures en six heures, n'y ayant qu'une marée de nuit en laquelle on eût pu exécuter ce dessein, luy convenant deux heures à faire une lieue de chemin, planter ses échelles et monter; le dernier desquels, en montant, eut de l'eau jusqu'à la ceinture. » — Des échelles pour monter à 1,800 pieds! Disons tout de suite que la hauteur ne dépasse pas beaucoup 100 mètres. La falaise de Fécamp est, comme les autres falaises de ce rivage, le bord du haut plateau du pays. En trois cents ans elle a été certainement entamée à sa base par le choc des flots dans les grandes marées; à son sommet, par les eaux non moins destructives du ciel; mais le niveau est resté le même, puisque c'est celui de la plaine, et le profil n'en a guère pu varier: il devait être, comme il l'est encore, perpendiculaire à la plage. L'escalade, comme la décrit Palma Cayet, n'est donc pas concevable; elle l'est moins encore dans le récit des *Œconomies* de Sully. Ici, il ne s'agit pas d'échelles de bois. Une corde à nœuds, apportée en canot au pied de la falaise, attachée à un « menu cordeau » qu'un soldat de la place, d'intelligence avec les assaillants, leur a jeté sur leur signal, est hissée par lui jusqu'au rempart et fixée dans une embrasure de la mu-

raïlle. Les cinquante hommes amenés par Boisrosé s'y engagent, un sergent en tête. Boisrosé en queue pour empêcher toute défection; mais au milieu de l'opération le sergent, saisi de vertige, déclare qu'il ne peut plus avancer. Boisrosé passe sur le corps des cinquante qui sont devant lui, arrive au sergent, l'exhorte et, le poignard à la main, lui rend du cœur. Le falaise est gravie et la forteresse enlevée. Voilà ce qui fut répandu par des placards à Paris pour jeter la consternation dans la Ligue, ce qui fut accepté par les historiens du temps, sauf toutefois d'Aubigné, qui ne donne la chose que comme un bruit, laissant toute liberté à chacun de croire ou ne pas croire au miracle. M. Hellot estime que Boisrosé entra beaucoup plus facilement dans la place, il paraît y avoir été mis comme capitaine par Villars lui-même. Un peu plus tard, sans cesser d'être ligueur, il s'était séparé de lui (car il y avait des divisions dans la Ligue) et Villars vint l'y assiéger sans arriver à le forcer. L'un et l'autre se réconcilièrent en Henri IV: Boisrosé, un peu après l'abjuration du roi, lui apporta le premier sa soumission (juillet 1593); Villars, l'année suivante (mars 1594).

M. Hellot justifie ses conclusions par des arguments tirés des registres de l'abbaye de Fécamp. Ils témoignent des relations régulières qui s'étaient continuées entre l'abbaye et les deux capitaines, Sacquenville et Boisrosé, qui s'étaient succédé dans le fort sous le commandement supérieur de Villars. Après cet épisode, l'auteur a plusieurs chapitres sur les calamités qui affligeaient les habitants de Fécamp et des environs pendant la Ligue et sur les désordres qui régnaient dans l'abbaye. Il fallut, pour la purifier, qu'on y appelât les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Disons que ce ne sont pas ces Bénédictins, non plus du reste que les autres, qui ont inventé la liqueur dont la concurrence menace aujourd'hui la *chartreuse*. C'est seulement de nos jours qu'une industrie toute laïque, s'établissant dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en a tiré le droit d'appeler *bénédictine* cette rivale en alcool du produit des Chartreux, qu'elle répand dans le monde civilisé sous la marque des Bénédictins: *Liquor monachorum Benedictinorum Abbatia Fiscanensis*. — D. O. M. †.

H. Wallon.

L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789, d'après des documents inédits des Archives coloniales, par Lucien Peytraud, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie à Tours. Paris, Hachette et C^{ie}, 1897, 1 vol. in-8°.

L'esclavage est aboli aujourd'hui dans toute la chrétienté, et les gouvernements européens, en se partageant l'Afrique, ont pris, par cela même, l'engagement de le poursuivre non seulement dans la traite qui s'y fait encore au profit des États musulmans, mais dans les coutumes des pays, soumis à leur influence comme à leur domination, où il subsiste jusqu'au degré de la monstruosité la plus révoltante: l'anthropophagie. Les sociétés anti-esclavagistes n'ont pas d'autre objet aujourd'hui que d'arriver à son extermination, en continuant l'œuvre fondée par le cardinal Lavigerie sous la haute inspiration de S. S. Léon XIII. Les livres qui, dans la première moitié de ce siècle, traitaient de l'esclavage aux colonies avaient à soutenir la lutte contre ceux qui le défendaient encore et s'efforçaient de l'y maintenir. C'est pour lutter l'œuvre de l'émancipation que l'on y retraçait le passé et le présent de ce régime, en montrant l'impuissance des réformes que l'on avait voulu y apporter et comment il n'y avait qu'un remède au mal: c'était de le supprimer dans sa racine. L'exposé que l'on y faisait des faits, recueillis sur les lieux et absolument incontestables, fut, on se le rappelle, secondé plus puissamment encore aux États-Unis par un roman qui n'était après tout que la réalité mise en scène dans un tableau vivant: *La Case de l'oncle Tom*. Mais

il n'est pas sans intérêt de revenir sur le passé, et l'auteur du livre que nous annonçons l'a voulu faire avec plus de détails que ne le comportait la vivacité de la polémique, en limitant son sujet dans le temps et dans l'espace : ce n'est pas l'esclavage tel qu'il fut dans les colonies depuis ses origines jusqu'à son abolition, c'est l'esclavage aux Antilles françaises avant 1789. Le titre dit « les Antilles françaises » : l'auteur, dans sa préface, nous avertit que ce n'est même pas toutes les Antilles françaises, mais spécialement la Martinique, parce qu'elle a été pendant assez longtemps l'unique chef-lieu des Antilles. Saint-Domingue a pourtant tenu une bien grande place parmi nos possessions en ces parages; mais il faut prendre le livre tel qu'il nous est donné. Même dans un cercle restreint, on peut se faire une idée absolument vraie de la question : c'est une matière dont on a le droit de dire : *Ab uno disce omnes*. L'auteur en effet a su tirer des nombreux documents qu'il a compulsés aux Archives coloniales de quoi mettre en lumière toutes les parties de ce vaste sujet : livre I, l'introduction des nègres en Amérique, entretenus par la traite et par le commerce des esclaves; et livre II, le régime de l'esclavage, exposé ici dans une suite de chapitres intitulés : *La législation aux Antilles; le Code noir; religion, mœurs, conditions matérielles des esclaves; esclaves considérés par rapport au droit civil; police et châtimement concernant les esclaves; marronnage et révoltes; des esclaves amenés en France; affranchissement des esclaves et situation des affranchis*. Ceux qui voudront remplir ce cadre, à leur tour, avec les documents relatifs aux autres colonies françaises, comme aussi aux colonies étrangères, ne pourront manquer d'arriver au jugement que l'auteur formule dans ses conclusions : à savoir que rien ne justifie l'établissement de l'esclavage aux temps modernes; que rien n'en imposait la nécessité, et qu'il a été, à tous les points de vue, un fléau; qu'il a empêché le développement, reconnu possible, de la population blanche aux Antilles; exercé la plus déplorable influence sur les maîtres, comme sur ces races dont ils prétendaient faire l'éducation; qu'il a entravé le développement même des cultures auxquelles on voulait l'employer; empêché la naissance des industries variées réclamées par les besoins d'une société régulière; avili et, par suite, paralysé le travail libre, et constitué en somme une société factice; les colonies à esclaves n'ont pu s'en prendre qu'à elles-mêmes de la crise que le retour au droit commun, au droit sacré de l'humanité, devait momentanément leur faire subir.

H. WALLON.

ALLEMAGNE.

Beitrag zur Geschichte der französischen Grammatik im siebenzehnten Jahrhundert. I. Der Purismus bei Uebersetzern, Lexikographen, Grammatikern, Verfassern von Observations und Remarques. II. Gilles Ménage und seine Observations sur la langue française. Von Marie J. Minckwitz. Berlin, 1897, in-8°.

Ce petit ouvrage est la thèse que M^{me} Minckwitz a présentée à l'Université de Zurich pour obtenir le grade de docteur et qui a été agréée sur la proposition des professeurs Marf et Ulrich. Elle la méritait assurément. L'auteur, qui possède les meilleures méthodes de la philologie contemporaine et qui est douée d'un esprit très judicieux et d'un goût très large, y apporte véritablement des « contributions » utiles non pas seulement à l'histoire de la grammaire française au xvii^e siècle, mais à l'histoire même de la fixation de notre langue littéraire à cette époque. Elle s'est surtout attachée à montrer, depuis Malherbe jusqu'au P. Bouhours, le triomphe toujours croissant des doctrines « puristes », qui, en faisant beaucoup pour l'unité et la clarification du français, en mettant fin à l'incertitude, à l'impropriété et à la confusion léguées par le xvi^e siècle, ont eu aussi le fâcheux effet d'appauvrir, de dessécher, de rétrécir dans tous les sens

la langue littéraire, comme Fénelon s'en plaignait déjà. M^{me} Minckwitz est portée à prendre parti contre le purisme, ce qui est légitime en soi et très naturel chez une personne habituée à considérer l'évolution du langage au point de vue historique, et aussi chez une étrangère, que choquent moins qu'ils ne font les nationaux, les manquements au vrai génie de la langue. Elle a fait sur les traductions du xvii^e siècle, — celles de Coëffeteau, Malherbe, Vaugelas, d'Ablancourt, Port-Royal, — des remarques fort intéressantes, et dont l'importance n'échappera pas à ceux qui savent que c'est dans les traductions d'auteurs latins qu'on s'est alors attaché de propos délibéré à constituer les modèles que devait suivre la prose française. Elle est sévère à bon droit pour ces traductions : si on les juge comme telles, elles laissent tout à désirer; peut-être mériteraient-elles un peu plus d'indulgence si on les considérait comme ce qu'elles ont voulu être, des exercices de style. Une partie fort attachante du livre de M^{me} Minckwitz est celle qui est consacrée à Ménage. Elle montre que comme grammairien il s'élève fort au-dessus de ses contemporains, non seulement parce que son érudition lui permet souvent de se placer au point de vue historique ou comparatif, qui leur est absolument étranger, mais encore parce qu'il a l'esprit plus étendu, le goût plus large, et qu'il n'est ni infatué par l'admiration béate de son siècle, ni inféodé aux coteries régnautes. Le bon Ménage, — car l'auteur défend également contre d'injustes attaques la bonté de son cœur et la droiture de son caractère, — a trouvé une amie posthume dont la sympathie compense plus d'une ingratitude qui le fit gémir de son vivant. — Il y a dans cet excellent petit livre trop de fautes d'impression. Je crois bien que le Louis Besain de 1652, en vain cherché (p. 69) sur la foi d'une indication suspecte, n'est autre que le Nicolas Berain de 1675.

G. P.

ANGLETERRE.

Hinduism Past and Present, with an Account of recent Hindu Reformers and a brief Comparison between Hinduism and Christianity, by J. Murray Mitchell, M. A., L. L. D. Second edition, carefully revised (London). The Religious Tract Society, 56 Paternoster Row, and 63 St. Paul's Churchyard. 1897. — 287 pages in-8°.

Cet élégant petit volume, dont le titre indique exactement le contenu, est une œuvre de vulgarisation au meilleur sens du mot. Sans appareil, surtout sans étalage d'érudition, il offre un aperçu très sage et fort suffisant de l'histoire des religions de l'Inde depuis l'origine jusqu'au temps présent. Pour les périodes anciennes de cette histoire, l'auteur ne prétend pas nous donner du nouveau. Mais il est bien informé, il sait juger par lui-même, et il va droit à l'essentiel. A mesure qu'il approche de l'époque moderne et contemporaine, il devient original : il a longtemps résidé dans l'Inde et il nous parle de ce qu'il a vu. Déjà le titre transcrit ci-dessus nous avertit assez et l'auteur a soin de nous prévenir lui-même, dès le début, qu'il ne faut pas s'attendre de sa part à un récit impartial, si l'on entend par là un récit absolument désintéressé. M. Mitchell a été missionnaire dans l'Inde, et il traite ici de choses auxquelles il a donné son âme et sa vie. Mais il nous promet d'être juste, et je crois qu'en somme il a tenu sa promesse, même dans les derniers chapitres, qui ont plus décidément l'allure de la controverse. Il est impossible de ne pas être touché de tout ce qu'il y a de droiture, d'équité, de modération dans ce livre d'un adversaire si fortement convaincu. C'est que, si une longue expérience des choses religieuses, qui l'a rendu clairvoyant quant aux doctrines et à leurs suites pratiques, l'oblige à porter des jugements sévères, cette sévérité est tempérée chez lui par un véritable esprit de charité et par une profonde sympathie pour les bons côtés du peuple hindou. sym-

pathie dont ne seront pas étonnés ceux qui se rappellent les pages émues qu'il a consacrées autrefois aux chants religieux des poètes marathes. Il va sans dire que, dans cette longue histoire, où il y a encore tant de points obscurs et controversés; on pourra ne pas être toujours de l'avis de l'auteur; mais cet avis n'est jamais donné à la légère. Quant aux erreurs de fait, elles sont très peu nombreuses⁽¹⁾.

Le livre est écrit avec une élégante simplicité et, mérite rare en un sujet si étrange, avec une admirable clarté, l'auteur disant toujours nettement sa pensée, sans à peu près ni faux-fuyant. Nous croyons savoir qu'une traduction française est en préparation. Elle arrivera à propos en ce temps où il se débite, pour le grand public, tant d'insanités sur les vieilles croyances de l'Inde. A. B.

ITALIE.

Il Trattato De vulgari eloquentia di Dante Alighieri, per cura di Pio Rajna. Edizione minore. Firenze, Le Monnier, 1897. Pet. in-8°, XL-88 p.

M. Pio Rajna, le savant professeur de Florence, consacre depuis plusieurs années tous ses soins au *De vulgari eloquentia* de Dante. Il nous en a donné l'année dernière une fort belle édition, munie d'une longue introduction et d'un commentaire purement paléographique et critique, et il en prépare une édition où ce texte si précieux et souvent si obscur sera commenté avec tout le savoir et la pénétration dont il a donné tant de preuves. En attendant il a voulu le mettre à la disposition des lecteurs, sous une forme facilement accessible (cette élégante plaquette ne coûte qu'un franc). Cette édition présente en notes toutes les variantes importantes des manuscrits. Elle donne en outre quelques améliorations du texte de la première, dues pour la plupart aux réflexions de l'auteur (je signalerai l'excellente restitution de *hujusmodi*, II, II, 2) et aussi aux remarques critiques de M. Paroli (celles de M. Zingarelli ont rarement convaincu l'éditeur), et discutées à fond dans la préface. — Dans cette préface, M. Rajna répond aux objections que M. Paget Tonybee a adressées (voir *Romania*, t. XXVII, p. 119-120) au système orthographique adopté par lui, et il nous semble que ses raisons sont fort pertinentes. Peut-être cependant, dans une édition destinée, comme celle-ci, au grand public, aurait-il pu faire quelques concessions, et, tout en conservant ce qui est d'usage courant dans la graphie latine du XIII^e siècle, renoncer à certaines bizarreries qui ne sont pas constantes et qu'on ne peut avec certitude regarder comme ayant été pratiquées par Dante lui-même. Mais ce n'est là qu'un détail, et on ne saurait assez louer le soin apporté par M. Rajna à cette édition comme à la précédente. On possède, grâce à lui, un texte aussi bon que possible, — malheureusement les éléments à notre disposition ne permettent pas, en beaucoup de cas, d'arriver à une certitude absolue, — d'un livre qui, même s'il n'était pas signé du grand nom de Dante, serait encore une des productions les plus curieuses et les plus dignes d'attention du moyen âge.

G. P.

PAYS-BAS.

Codices græci et latini photographice depicti duce Scatone de Vries, bibliothecæ Universitatis Leidensis præfecto; tomus II. Codex Bernensis 363, Augustini de dialecticis

⁽¹⁾ L'épisode de l'arc de Janaka rompu par Rāma est bien dans le Rāmāyana (page 110). Le Mahābhārata n'a pas 220000 ślokas (p. 119). Les Purānas n'ont

pas été composés du XII^e au XVII^e siècle (p. 129). *Tantra* ne signifie pas «an instrument of faith» (p. 135); etc.

tica et de rhetorica libros, Bedæ historiae ecclesiasticae librum I, Horatii carmina, Ovidii Metamorphoseon fragmenta, Servii et aliorum opera grammatica, cet. continens, Praefatus est H. Hagen. Lugdani Batavorum, A. W. Sijthoff, 1897. In-fol., LXXI et 394 p.

Nous avons fait connaître il y a quelques mois (*Journal des Savants*, mars 1897, p. 178-185) le plan d'une collection dans laquelle doit entrer la reproduction photographique des plus anciens et des plus précieux manuscrits grecs et latins des bibliothèques de l'Europe. L'auteur de ce plan, M. le docteur W. N. Du Rieu, est mort au moment où s'achevait, sous ses auspices, la publication du premier volume de la collection, consacré à un des plus célèbres manuscrits de la version des Septante (*Codex Sarravianus-Colbertinus*), dont les débris sont partagés entre la Bibliothèque nationale de Paris et les Bibliothèques de Leyde et de Saint-Pétersbourg. La direction de l'entreprise est passée, avec la direction de la bibliothèque de Leyde, entre les mains de M. le docteur S. De Vries, qui méritait, à tous égards, de recueillir la double succession de son très savant prédécesseur.

Le second volume de la collection nous apporte la reproduction d'un manuscrit dont la réputation, établie de longue date, repose sur les titres les plus solides et les plus variés. C'est le manuscrit 363 de la Bibliothèque de Leyde, qui renferme la table des livres II-V de Dioscoride, des morceaux importants de plusieurs grammairiens ou rhéteurs, la Dialectique et la Rhétorique de saint Augustin, une partie des poésies d'Horace, des fragments des Métamorphoses d'Ovide, le premier livre de l'Histoire de Bède et différentes pièces de vers, la plupart du IX^e siècle.

Tels sont les textes copiés en caractères du IX^e siècle sur les 197 feuillets dont le libraire Sijthoff nous donne aujourd'hui la très fidèle image.

À la reproduction phototypique M. le docteur Hagen a joint un commentaire de 71 pages, dans lequel sont soigneusement relevées les particularités orthographiques et paléographiques du manuscrit, les gloses irlandaises (et non pas anglo-saxonnes) qu'il renferme, et les noms d'écrivains, plus ou moins obscurs, qui sont inscrits sur les marges. On regrettera que, pour son commentaire, M. Hagen n'ait profité ni de la notice du comte Nigra (*Revue celtique*, II, 446), ni de celle de H. Zimmer (*Glossæ hibernicae*, p. xxx et p. 14 du supplément), ni surtout des ingénieuses remarques que le docteur Traube a consigné dans le très savant mémoire intitulé *O Roma nobilis*⁽¹⁾! Ainsi, il est vraiment fâcheux qu'à propos de la note Dub., relevée trois fois dans le manuscrit de Berne, M. Hagen (p. LXVII) se soit borné à dire : « Huic notæ utrum dubitandi notio insit an auctoris alicujus nomen, incertum; sed malim in hanc inclinare partem, quia loci ita insigniti nullam fere dubitationis ansam præbere videntur. » Il aurait bien dû nous avertir que M. Traube a mis en avant le nom de DUBTHACH, lecture que justifie bien la souscription publiée dans le recueil des *Poetæ latini ævi Carolini* (t. III, p. 684) : « Dubthach hos versas transcripsit tempore parva. »

Le volume se recommande à la fois par l'importance des textes de l'antiquité et du haut moyen âge qu'il contient et par l'utilité des relevés qui remplissent une grande partie de la préface. Il fait grand honneur à M. De Vries, qui en a dirigé la publication, à M. Hagen, qui a écrit la préface, et à M. Sijthoff, qui a courageusement pris à sa charge les frais d'une magnifique, mais très onéreuse entreprise.

L. DELISLE.

⁽¹⁾ *O Roma nobilis! Philologische Untersuchungen aus dem Mittelalter*. Munich, 1891. In-4° de 99 pages (Extr. des Mém. de la Classe I de l'Acad. de Munich, XIX, II, p. 299-395).

TABLE

DU JOURNAL DES SAVANTS.

ANNÉE 1897.

Les noms imprimés en petites capitales désignent les auteurs des articles; les noms en caractères italiques désignent les auteurs des ouvrages analysés ou annoncés. — Les ouvrages anonymes sont relevés au mot caractéristique du sujet, imprimé en caractères italiques.

Abbadie (D'). Son décès. 185.

Académies. Séance annuelle des cinq Académies de l'Institut. 633.

— Académie française. Séance annuelle, 692. — *Décès* de M. le duc d'Aumale, 314; de M. Meilhac, 449.

— *Élection* de M. le comte Albert de Mun, 252; de M. Hanotaux, 252. — *Réception* de M. le marquis Costa de Beauregard, 126; de M. Theuriot, 744; de M. Vandal, 744.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance annuelle, 692. — *Décès* de M. le comte de Mas Latrie, 56; de M. Le Blant, 449; de M. Léon Gautier, 556. — *Élection* de M. Deveria, 744; de M. Babelon, 744.

— Académie des sciences. *Décès* de M. Weierstrass, 126; de M. d'Abbadie, 185; de M. des Cloizeaux, 315; de M. Schützenberger, 378.

— *Élection* de M. Filhol, 57; de M. Violle, 126; de M. Bonnier, 185; de M. Radau, 252; de M. Hatt, 378; de M. de Lapparent, 449; de M. Virchow, 449; de M. Ditte, 744.

— Académie des beaux-arts. Séance annuelle, 633. — *Décès* de M. Brahms, 252; de M. le duc d'Aumale, 315; de M. Français, 379. — *Élection* de M. de Vriendt, 379; du prince d'Arenberg, 449; de M. Vollon, 449.

Académie des sciences morales et politiques. Séance annuelle, 692. —

Décès de M. Albert Desjardins, 57; de M. Paul de Rémusat, 57; de M. le duc d'Aumale, 315; de M. Vacherot, 504; du chevalier d'Arneth, 504. — *Élection* de M. Louis Passy, 253; de M. Monod, 379; de M. Rambaud, 745; de M. Ollé-Laprune, 745.

Arenberg (Le prince d'), élu membre libre de l'Académie des beaux-arts. 449.

Arneth (Le chevalier d'). Sa mort. 505.

Aumale (Le duc d'). Sa mort. 314. 315.

Babelon, élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 744.

Balzani (Ugo). Una profezia del dodicesimo secolo. 255.

Bardoux. Sa mort. 692.

BARTH. Découvertes récentes du D^r Führer au Népal. 65-76.

— Dahlmann, Das Mahābhārata als Epos und Rechtsbuch. 221-236; 327-337; 428-449.

— Notes bibliographiques. 57, 188, 748.

Beauchet (L.). Histoire du droit privé de la république athénienne. 338, 393.

- BERTHELOT.** Quelques renseignements sur l'alchimie persane et indienne. 627-633.
- Berthier (J.-J.).** La plus ancienne Danse macabre à Bâle. 504.
- BERTRAND (Joseph).** La question monétaire. The first Battle, by M. J. Bryan. 693-704.
— Hoéné Wronski, lego zycie i prace. 115-125.
- BLANCHARD (Ém.).** Recherches sur les Bactériacées fossiles, par M. B. Renault. 43-51.
— Tombouctou la Mystérieuse. 237-252; 300-314; 412-428.
— Vers le Pôle, par Nansen. 731-744.
- BOISSIER.** Étude sur les Bucoliques de Virgile. 467-477.
— Notes bibliographiques. 62, 452.
- Bonnier,** élu membre de l'Académie des sciences. 185.
- Bourdillon (F.-W.).** Tote l'histoire de France, chronique saintongaise. 510.
- Boutet de Monvel.** Jeanne d'Arc. 507.
- Brahms.** Son décès. 252.
- Brassart (F.).** La tombe élevée d'un panetier de saint Louis. 186.
- BRÉAL.** Stolz, Historische Grammatik der lateinischen Sprache; Lindsay, The latin language. 1-17; 586-595.
— Qu'appelle-t-on pureté de la langue? 193-205.
— Notes bibliographiques. 186, 506.
- Brunot (Ferd.).** Histoire de la langue française. 542, 596, 659.
- Bryan (J.).** The first Battle. 693.
- Bursy (Bern.).** De Aristotelis Πολιτείας Ἀθηναίων partis alterius fonte et auctoritate. 383.
- Cartault.** Étude sur les Bucoliques de Virgile. 467.
- Castan.** Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Besançon. 519.
- Chatelain (Ém.).** Paléographie des classiques latins. 185.
- Copinger (W. A.).** The Bible and its transmission. 509.
- Costa de Beauregard (Le marquis).** Sa réception à l'Académie française. 126.
- Croiset (A. et M.).** Histoire de la littérature grecque. 385.
- Dahlmann.** Das Mahābhārata als Epos und Rechtsbuch. 221, 321, 428.
- Dante Alighieri.** De vulgari eloquentia. 749.
- DARESTE.** Pollock et Maitland. The history of England law before the time of Edward I. 17-27; 85-93.
— Histoire du droit privé de la république athénienne, par Beauchet. 338-349; 393-404.
— Note bibliographique. 256.
- Dauriac (Lionel).** La psychologie dans l'opéra français. 253.
- Davout (Correspondance du maréchal).** 28, 94, 157.
- DELISLE.** Life of Brian Houghton Hodgson, by Sir W. Wilson Hunter. 51-56.
— Codices græci et latini photographice depicti. 178-185.
— Libri liturgici bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ. 284-299.
— Catalogue des manuscrits de Besançon, par Castan. 528-541.
— Catalogue des incunables des bibliothèques de France. 613-627.
— Notes bibliographiques. 58, 59, 63, 128, 185, 186, 187, 189, 190, 254, 255, 316, 318, 379, 450, 509, 510, 511, 556, 559, 634, 750.
- Des Cloizeaux.** Sa mort. 315.
- Desjardins (Albert).** Sa mort. 57.
- Deveria,** élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. 744.

- De Vriendt, élu associé étranger de l'Académie des beaux-arts. 379.
- De Vries*. Éd. de : Codices græci et latini photographice depicti. 749.
- Dickstein*. Hoëné Wronski. Sa vie et ses travaux. 115.
- Ditte, élu membre de l'Académie des sciences. 744.
- Dognon* (Paul). Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e siècle aux guerres de religion. 126.
- Dubois* (Félix). Tombouctou la Mystérieuse. 237, 300, 412.
- Dupont-Ferrier*. Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque. 450.
- Du Rieu* (N.). Codices græci et latini photographice depicti. 178, 749.
- Ehrensberger*. Libri liturgici bibliothecæ apostolicæ Vaticanæ. 284.
- ERNAULT (Ém.). Altceltischer Sprachschatz, von A. Holder. 486-504.
- Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*. 58.
- Fagniez*. L'économie sociale de la France sous Henri IV. 704.
- Férotin* (D. Marius). Hist. de l'abbaye de Silos. — Recueil des chartes de Silos. 379.
- Filhol, élu membre de l'Académie des sciences. 57.
- Flammermont*. Album paléographique du nord de la France. 59. — Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution. 349.
- Foerster* (R.), éd. de : Johann Jacob Reiskes Briefe. 373.
- Français. Sa mort. 379.
- François de Sales* (S.). Œuvres, t. VII et VIII. 315.
- Frank* (Félix). Dernier voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, aux bains de Caunterets (1549). 556.
- Frati* (Luigi). Corali della basilica di S. Petronio in Bologna. 63.
- Frazer*. British India. 188.
- Fährer*. Découvertes nouvelles au Népal. 65.
- Funck-Brentano*. Philippe le Bel en Flandre. 637.
- Gautier (Léon). Sa mort. 556.
- GIRARD. Histoire de la littérature grecque par A. et M. Croiset. 385-393.
- Griffith*. The Petrie Papyri. 206.
- Grucker*. Lessing. 143, 271.
- Hanotaux, élu membre de l'Académie française. 252.
- Hagen*. Codex Bernensis 363. 749.
- Hatt, élu membre de l'Académie des sciences. 378.
- Heisterbergk* (B.). Die Bestellung der Beamten durch das Loos. 382.
- Hellot*. Fécamp au temps de la Ligue. 745.
- Hensen*. Zeitschrift für Biologie. 561.
- Hermann* (L.). Phonographische Untersuchungen. 561.
- Histoire du moyen âge* (Études d'), dédiées à G. Monod. 58.
- Histoire du moyen âge* (Mélanges d'), publiés sous la direction de M. Luchaire. 316, 450.
- Holder* (Alfred). Altceltischer Sprachschatz, 486.
- Hunter* (W. Wilson). Life of Brian Houghton Hodgson. 51.
- JANET. Histoire des doctrines esthétiques et littéraires en Allemagne : Lessing, par Grucker. 143-156; 271-284.
- Jarry* (L.). Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun. 254.

- Joret* (Ch.). Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. 477.
- Kühig*. Quelques expériences d'acoustique. 561.
- Krall*. Ein neuer historischer Roman in demotischer Schrift. 649, 717.
- Langen* (P.). Voir *Valerius Flaccus*.
- Lapparent* (De), élu membre de l'Académie des sciences. 449.
- La Tour* (Henri de). Catalogue des jets de la Bibliothèque nationale, 187.
- Le Blant*. Sa mort. 449.
- Legg* (J. Wickham). Liturgical notes on the Sherborne missal. 187.
- Legis Romanæ Wisigothorum fragmenta ex codice palimpsesto Legionensis ecclesiæ*. 190.
- Le Petit* (Jean). Le livre du Champ d'or et autres poèmes inédits, éd. P. Le Verdier, 505.
- LÉVEQUE**. La psychologie des sentiments, par Th. Ribot. 129-143; 217-271; 453-467; 513-528.
— Note bibliographique. 253.
- Le Verdier* (P.). Voir *Le Petit*.
- Lindsay*. The latin language. 5, 586.
- Lohmann*. Vauban. 62.
- Luchaire*. Hugue de Clers et le « De senescalia Franciæ ». 316.
— Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de L. 316, 450.
- Magistretti* (Marcus). Monumenta veteris liturgiæ Ambrosianæ. 511.
- Maitland* (Fr. W.). The history of english law before the time of Edward I. 17, 85.
- Marage*. Étude des cornets acoustiques par la photographie des flammes manométriques de Kœnig. 561.
- Marchesi* (Giamb.). Per la storia della novella italiana nel secolo XVIII. 560.
- Mareki* (Attilio de). Il culto privato di Roma antica. 62.
- MAREY**. Inscription des phénomènes phonétiques d'après les travaux de divers auteurs. 561-585.
- Marichelle*. La parole d'après le tracé du phonographe. 561.
- Mas-Latrie* (Le comte de). Sa mort. 56.
- MASZARO**. The Petrie papyri. 206-221.
— Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. 477-486.
— Ein neuer historischer Roman in demotischer Schrift, von J. Krall. 649-659; 717-731.
- Mazade* (Ch. de). Ed. de la Correspondance du maréchal Davout. 28, 94, 157.
- Meilhaç*. Sa mort. 449.
- Ménandre*. Le Laboureur. 674.
- Merlet* (L.). Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun. 254.
- Mitckwitz* (Marie J.). Beiträge zur Geschichte der französischen Grammatik im XVII. Jahrhundert. 747.
- Mitchell* (J. Murray). Hinduism Past and Present. 748.
- MOLNIER** (Ang.). Note bibliographique. 126.
- MONOD**, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 379.
— Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod. 58.
- Morrison* (Alfred). The collection of autograph letters and historical documents formed by A. M. 634.
- Mott* (Lewis-Freeman). The system of courtly love. 255.
- Mun* (Le comte Albert de), élu membre de l'Académie française. 252.
- Nansen* (Fr.). Vers le Pôle. 731.
- Nicols* (Jules). Le Laboureur de Ménandre. 675.

- Noreen*. Om Språkriktighet. 193.
- Ollé-Laprune, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 745.
- Omont*. Édition du : Codicis Sarraviani-Colbertini quæ supersunt. 178.
- Ozé*. Personnalisme et projectivisme dans la métaphysique de Lotze (en russe). 256.
- PARIS (Gaston). Histoire de la langue française par F. Brunot. 542-555; 596-613; 659-675.
— Notes bibliographiques. 191, 255, 320, 504, 505, 560, 747, 749.
— Réception de G. Paris à l'Académie française. 56.
- Passy (Louis), élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 253.
- Pellechet* (M^{re}). Catalogue des incunables des bibliothèques de France. 613.
- Peytraud*. L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789. 746.
- Picard* (Louis). Chrétien ou agnostique. 557.
- Picot (Émile), élu membre de l'Académie des inscriptions. 126.
- Pirene* (Henri). Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel. 189.
- Pollini* (Giacomo). Notizie storiche di Malesco, comune della valle Vigizzo nell' Ossola. 128.
- Polloch* (Fr.). The history of english law before the time of Edward I. 17, 85.
- Premenstein* (Ant. v.). Zum Codex Remensis des Phædrus und Querolus. 559.
- Pantoni* (Vittorio). L'inno omerico a Demetra. 77.
- Rabot* (Ch.). Trad. de l'ouvrage de Nansen : Vers le Pôle. 731.
- Radau, élu membre de l'Académie des sciences. 252.
- Rajna* (Pio). Éd. de : Dante, De vulgari eloquentia. 749.
- Rimbaud, élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. 745.
- Regnaud* (Paul). Éléments de grammaire comparée du grec et du latin. Morphologie. 186.
— Précis de logique évolutionniste. 506.
- Reiske* (J. J.). Briefe. 373.
- Rémusat (Paul de). Sa mort. 57.
- Renault*. Recherches sur les Bactériacées fossiles. 43.
- Ribot*. La psychologie des sentiments. 129, 257, 453, 513.
- Ridella* (Fr.). Una sventura postuma di Giacomo Leopardi. 191.
- Rosapelly*. Inscription des mouvements phonétiques. 561.
- Salomone-Marino*. Costumi ed usanze dei contadini di Sicilia. 320.
- Schützenberger. Sa mort. 378.
- Sebert, élu membre de l'Académie des sciences. 126.
- Senart* (Ém.). Les castes dans l'Inde. 57.
- SOREL. Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution, par J. Flammermont. 349-361.
— Les origines de la guerre de Cent ans : Philippe le Bel en Flandre, par Fr. Funck-Brentano. 637-649.
— L'économie sociale de la France sous Henri IV, 1589-1610, par Gustave Fagniez. 704-716.
— Note bibliographique. 62.
- Stolz*. Historische Grammatik der lateinischen Sprache. 5, 586.
- Theuriet. Sa réception à l'Académie française. 744.
- Vacherot. Sa mort. 504.
- Valerii* (C.) *Flacci Setini Balbi* Argonauticon libri octo. Enarravit P. Langen. 452.

Vandal. Sa réception à l'Académie française. 744.

Van der Haeghen (F.). *Bibliotheca Erasmi*. 318.

Violle. Sa mort. 126.

Virchow, élu associé étranger de l'Académie des sciences. 449.

Villon, élu membre de l'Académie des beaux-arts. 449.

WALLON. Correspondance du maréchal Davout. 28-43; 94-115; 157-177.

WALLON. *Le Roi de Rome*, par H. Welschinger. 361-372; 404-411.

— Notes bibliographiques. 315, 507, 557, 745, 746.

Weierstrass. Sa mort. 126.

WEIL. V. Puntoni, *L'inno omerico a Demetra*. 76-85.

— J. J. Reiske's Briefe. 373-378.

— Les nouveaux fragments de Ménandre. 675-692.

— Notes bibliographiques. 382, 383.

Welschinger. *Le Roi de Rome*. 361, 404.

TABLE.

	Pages.
La question monétaire. (1 ^{er} article de M. Bertrand.).....	693
L'économie sociale de la France sous Henri IV. (Article unique de M. Albert Sorel.)..	704
Un nouveau conte égyptien. (2 ^e article de M. Maspero.).....	717
Vers le Pôle. (Article unique de M. Blanchard.).....	731
Nouvelles littéraires.....	744
Table.....	751

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

NOUVELLE SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE.

LE TOUR DU MONDE.

JOURNAL DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS.

ANNÉE 1897

ILLUSTRÉE DE 500 GRAVURES

D'après les dessins de MM. BERTEAULT, BOUDIER, M^{me} PAUL CRAMPÉL, MM. GOTORBE,
J. LAVÉE, OULEVAY, A. PROFIT, SLOM, TAYLOR, G. VUILLIER.

L'année contient en outre 416 pages de chroniques hebdomadaires

SOUS LE TITRE DE

À TRAVERS LE MONDE

ET

CONSEILS AUX VOYAGEURS.

CONDITIONS D'ABONNEMENT ET DE VENTE :

1 numéro comprenant 24 p. in-4°, avec couverture illustrée, paraît le samedi de chaque semaine.

Prix du numéro : 50 centimes.

Paris et les départements : un an 26 francs ; — six mois 14 francs.

Pays étrangers, Union postale : un an 28 francs ; — six mois 15 francs.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

Prix de chaque année de la 2^e série : Brochée, 25 francs ; reliée en 1 vol., 32 fr. 50.

Les trente-cinq années de la première série (1860-1894) formant trente-quatre volumes,
contenant 430 voyages, environ 18,500 gravures et 700 cartes ou plans,
sont en vente :

Prix de chaque année, brochée en 1 ou 2 volumes, 25 francs.

Le cartonnage en percaline se paye en sus : en 1 vol., 3 francs ; en 2 vol., 4 francs.

La demi-reliure chagrin, tranches dorées : en 1 v. 6 francs ; en 2 v., 10 francs.

Il existe en magasin quelques collections du *Tour du Monde* tirées sur papier de Chine.
Chaque collection se vend 1,500 francs.

Table analytique et alphabétique des vingt-huit premières années, brochée, 10 francs ; cartonnée, 12 francs.
Table complémentaire (1889-1894), brochée, 8 francs ; cartonnée, 10 francs.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE},

Boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

L'ANNÉE CARTOGRAPHIQUE,

SUPPLÉMENT ANNUEL

À TOUTES LES PUBLICATIONS DE GÉOGRAPHIE ET DE CARTOGRAPHIE

DRESSÉ ET RÉDIGÉ SOUS LA DIRECTION DE

F. SCHRADER,

DIRECTEUR DES TRAVAUX CARTOGRAPHIQUES DE LA LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}.

MISE EN VENTE DU SEPTIÈME SUPPLÉMENT,

Contenant les modifications géographiques et politiques de l'année 1896.

TROIS FEUILLES DE CARTES, AVEC TEXTE EXPLICATIF AU DOS.

Prix : 3 francs.

Sommaire de la 1^{re} feuille :

ASIE, EUROPE (1896). — TRAVERSÉE DU TIBET ORIENTAL ET DE LA CHINE. — TRAVERSÉE DE LA MONGOLIE. — PREMIER DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DE L'EMPIRE RUSSE.

Sommaire de la 2^e feuille :

AFRIQUE (1896). — SAHARA ALGÉRIEN. — FRONTIÈRE ENTRE DAHOMÉY ET LAGOS. — PARTIE OCCIDENTALE DE LA PRESQU'ÎLE DES SOMALIS. — LE LAC VICTORIA, L'OUGANDA ET L'OUNYORO. — COURS DU NIGER. — LA ROUTE DE KONAKRY AU NIGER. — RÉGION DE L'OUROUA. — PARTIE DU ROYAUME DES MAROTSÉ.

Sommaire de la 3^e feuille :

AMÉRIQUE (1896). — SYSTÈME MONTAGNEUX DU VENEZUELA ENTRE CORO ET LA TRINIDAD. — LES CHEMINS DE FER MEXICAINS (1896). — LA CORDILLIÈRE DES ANDES, de la passe de Puychue au 44° degré de latitude Sud. — BASSIN SUPÉRIEUR DU XINGU (Brésil central). Cours du Rio Ronuro. — PARTIE AUSTRALE DU TERRIT. DE SANTA CRUZ (Argentine).

En vente :

Années 1891, 1892, 1893, 1895 et 1896 : chaque année, 3 cartes in-folio, 3 francs.

Année 1894 : 2 cartes in-folio, 2 francs.



3 2044 036 349 751

MAR 7 1901

MAY 31 1904

